

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelle année.

III. — *Chronique du diocèse*: Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Pont-Croix; Lothey; Service militaire des ecclésiastiques; Les souhaits du nouvel an, à l'Evê-

ché; Brest; Surveillance à exercer sur les écoles; Si le Pape s'occupe indûment des affaires de la France.

IV. — *Nouvelles du monde catholique*: Rome; Le Pape et la France; France; Episcopat.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 6 Janvier. — EPIPHANIE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. Double de 1^{re} classe, avec Octave privilégiée. Blanc.

Vêpres de la fête sans aucune mémoire.

Lundi, 7. — 2^e jour dans l'Octave de l'Epiphanie. Semi-double. Blanc.

Mardi, 8. — 3^e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 9. — 4^e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 10. — 5^e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 11. — 6^e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Samedi, 12. — Office du Dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie; semi-double. Blanc.

Dimanche, 13. — Octave de l'Epiphanie.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lanarvily du 4 au 6 Janvier.

Notre-Dame du Carmel, Brest . . . du 7 au 16 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Monseigneur l'Evêque a reçu de M. le Receveur de l'Enregistrement de Saint-Pol-de-Léon une lettre comminatoire par laquelle ce fonctionnaire met Sa Grandeur en demeure d'avoir à lui faire parvenir, dans le délai de huit jours et *sous les peines de droit*, les espèces, valeurs, titres et autres documents dont il serait dépositaire en sa qualité d'administrateur de la maison de retraite des vieux prêtres, sise à Saint-Pol-de-Léon.

Sa Grandeur a répondu par la lettre suivante :

Monsieur le Receveur,

J'ai bien reçu votre lettre du 28 Décembre par laquelle vous m'enjoignez d'avoir à vous faire parvenir, dans le délai de huit jours et sous les peines de droit, les espèces, valeurs, titres et autres documents quelconques appartenant à la maison de retraite de Saint-Pol et dont je serais dépositaire en ma qualité d'Evêque administrateur.

J'ai le regret de vous répondre, Monsieur le Receveur, qu'en effet, en ma qualité d'ancien administrateur, je possède quelques valeurs et documents appartenant à la maison de Saint-Joseph, mais ces pièces je ne crois pas avoir à vous les transmettre à Saint-Pol ; ma conscience me le défend et, au point de vue du droit, j'ai toujours cru que la succession du défunt (ce qui est mon cas dans l'espèce, de par la loi de 1905) devait être cherchée au domicile du décédé, et non dans celui des héritiers quels qu'ils soient. C'est donc à Quimper et non ailleurs que doit se régler la question dont il s'agit.

Vous demandez aussi que les valeurs en caisse vous soient remises. Pour vous épargner des recherches inutiles, je crois bon de vous dire que les comptes des cinq dernières années se chiffrent par un déficit moyen de 10.000 francs payés, en grande partie, par la générosité des prêtres de mon diocèse. En ce qui concerne le compte de 1906, clos d'après vous le 14 Décembre dernier, je puis, grâce aux secours que j'attends, prendre toute responsabilité et faire face à la situation. Tout mon désir, Monsieur le Receveur, est de vous voir en votre qualité d'administrateur-séquestre arriver au même résultat à la fin de 1907, sans le 6^e des chaises désormais supprimé et sans les aumônes du clergé. Il me semble équitable, en effet, que, prenant les revenus, vous preniez aussi les charges.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur, l'assurance de ma respectueuse considération.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

II. Au sujet de cette même question, on Nous a demandé comment il convenait de se comporter à l'égard des lettres recommandées qui sont envoyées par le séquestre aux présidents ou aux trésoriers des anciens conseils de fabrique. Nous pensons que ces lettres peuvent toujours être accep-

tées, sauf à n'y pas répondre si on préfère. Cependant on pourra toujours le faire, en déclarant que la conscience défend de livrer au séquestre les biens de l'Eglise et qu'il n'y a pas, à notre connaissance, de lois humaines qui puissent nous y obliger.

III. Dans notre diocèse il se rencontre beaucoup d'églises dont les biens, maisons, champs et prés, sont loués à de pauvres familles, qui ne pourraient actuellement renoncer à leurs baux sans grand détriment et souvent sans s'exposer à la misère noire. Doit-on, dans ce cas et en conscience, exiger la résiliation ? — Nous estimons, d'après les instructions du Souverain Pontife, que dans ce cas assez fréquent dans notre diocèse, on peut laisser provisoirement les intéressés jouir de leur bail sous l'administration du séquestre, et lui en payer la redevance, sauf à les avertir qu'ils ne pourront le renouveler et que dès maintenant ils doivent prendre les mesures nécessaires pour le résilier aussitôt que possible.

IV. On Nous a demandé si les maires et les municipalités mis en demeure de mettre en location les presbytères étaient tenus de protester. — Oui certainement, si ces presbytères sont la propriété des fabriques ; oui encore, si les presbytères appartiennent à la commune ; car, même dans ce cas, ces édifices ont été construits ou aménagés pour servir d'habitation aux ministres du culte, et on ne peut les en chasser sans violer des engagements pris et sans blesser gravement la piété des fidèles. C'est sur ce motif principal que devra porter la protestation des municipalités. On pourra y ajouter que ces mêmes presbytères avec leurs dépendances seront remis à la disposition des ministres du culte aussitôt que les circonstances le permettront.

V. Les prières publiques annuelles à l'occasion de la rentrée des Chambres se feront dans Notre église cathédrale et, autant que possible, dans les autres églises du diocèse, à l'issue de la grand'messe, le dimanche précédant l'ouverture de la session ordinaire du Parlement, c'est-à-dire dimanche prochain 6 Janvier. On chantera, comme les années précédentes, l'hymne *Veni Creator*, le psaume *Levavi oculos meos ad montes*, la prière à la T. Sainte-Vierge *Sub tuum praesidium*, puis l'antienne *Da pacem* avec l'oraison.

PARTIE NON OFFICIELLE

Nouvelle Année.

L'année 1906 s'est achevée dans la tristesse et l'angoisse ; 1907 s'annonce plus douloureuse encore. Dans de telles conditions, la *Semaine religieuse* ne saurait exprimer de joyeux sou-

haits de nouvel an à ses lecteurs. Elle les prie néanmoins d'agréer ses vœux de bonheur : bonheur austère, qui consistera dans la satisfaction intime et profonde du devoir accompli intégralement tel qu'il s'impose, dans les circonstances présentes, aux catholiques.

« J'ai la foi et je parle pour la défendre, » disait saint Augustin, s'appliquant la parole du psalmiste ; il s'agit, aujourd'hui plus que jamais, de « parler » par les discours, par l'exemple et par les œuvres pour la défense de la foi... Il ne suffit pas, actuellement, d'être de ces chrétiens légers, superficiels — trop nombreux encore — qui se croient quittes de leurs obligations envers Dieu et envers son Eglise parce que, en apprenant les détails navrants de quelque nouvel exploit des sectaires contre nos droits et nos libertés, ils auront éprouvé et même exprimé une sincère indignation..., ce qui ne les empêche pas de retourner bientôt à leurs occupations frivoles, à leurs plaisirs. Catholiques, en temps de persécution plus que jamais, il importe que vous viviez selon les maximes de l'Evangile et conformément à toutes les prescriptions de l'Eglise, afin qu'on vous distingue et que la comparaison profite à votre foi. Méditez souvent les paroles de Mgr d'Hulst : « L'insuffisance de nos vertus est la grande faiblesse de nos œuvres... Voulons-nous porter Dieu au peuple, portons-le nous-mêmes ! »

Soyons pénétrés de ces sentiments et, chrétiens sans reproche, nous affronterons la lutte sans peur, unis autour de nos chefs par une obéissance résolue et confiante. Cette obéissance commandera sans nul doute des efforts et des sacrifices ; quels qu'ils soient, le devoir sera de les faire sans faiblesse. L'épreuve aura un terme et se terminera infailliblement par la victoire des tenants de la cause de Dieu : ceux qui auront été les plus généreusement dévoués seront les plus heureux et, après avoir été à la peine, ils seront au triomphe... au moins au ciel.

Envisagée à ce point de vue, quelles que soient par ailleurs les épreuves qu'elle nous réserve, l'année sera sainte, pleine de mérites par l'accomplissement quotidien de la volonté de Dieu, par la fidélité à la foi et aux devoirs de la vie chrétienne : elle sera véritablement bonne... C'est ce que la *Semaine religieuse* souhaite à tous ses lecteurs et amis, en leur demandant de nouveau, pour l'œuvre qu'elle poursuit, le concours de leur sympathie et de leurs prières.

Dans la plupart des diocèses, les prêtres, à la suite de leurs Evêques, et même les catholiques en général, s'abstiennent, cette année, de l'échange habituel de cartes de visite avec leurs amis et connaissances, réservant pour une bonne œuvre les économies réalisées de ce chef.

C'est devant Dieu que les âmes religieuses aimeront surtout à se rencontrer et à se souhaiter une année qui fasse oublier celle qui vient de finir.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'extension du règne de Dieu durant l'année nouvelle.
- II. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- III. — La prochaine rentrée et les travaux du Parlement.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche prochain, à l'issue de la grand'messe, auront lieu les prières publiques prescrites par Mgr l'Evêque à l'occasion de la rentrée du Parlement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi, 7 Janvier*, réunion des Mères chrétiennes. A 8 heures, sainte messe ; instruction ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

PONT-CROIX. — Ecole libre Saint-Vincent de Paul. — La déclaration nécessaire pour la transformation du Petit-Séminaire de Pont-Croix en école secondaire libre, conformément à la loi du 15 Mars 1850, a été faite, le 26 Décembre, par M. l'abbé Uguen, licencié ès-lettres, professeur de Philosophie à l'Ecole Saint-Yves, à Quimper.

L'établissement portera désormais le nom d'Ecole libre Saint-Vincent de Paul.

La rentrée des classes est fixée au mardi 29 Janvier courant. MM. les Curés et Recteurs sont priés d'en donner avis aux familles des élèves de leurs paroisses.

LOTHEY. — Avis de service anniversaire. — On nous prie d'annoncer qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Tilly, mort vicaire à Lothey, sera célébré dans cette paroisse le mardi 15 Janvier, à 10 heures.

Service militaire des ecclésiastiques. — Nos lecteurs partageront les sentiments de douleur que nous éprouvons nous-même en annonçant comme définitive la mesure dont nous voulions douter jusqu'ici :

43 ecclésiastiques de notre diocèse sont rappelés pour deux ans à la caserne, où ils rentreront le 7 Janvier courant, savoir : 9 prêtres ordonnés au mois de Juillet 1905 ; 34 séminaristes, dont 14 diacres. Tous avaient déjà fait leur année de service militaire et ont fourni, au mois d'Août, les certificats modèles A ou B exigés par le décret du 22 Mai 1906 et qui auraient dû être visés par le ministre compétent de façon à être déposés au recrutement avant le 15 Octobre ; mais le ministre les a illégalement retenus.

Nous recommandons aux prières ces jeunes gens, prêtres et clercs, soumis à une si pénible épreuve.

Les souhaits du nouvel an, à l'Évêché. — Lundi matin, à l'issue de l'office canonial, MM. les Chanoines et les autres membres du clergé de la ville épiscopale se sont réunis, à l'Évêché, pour présenter à Monseigneur l'Evêque leurs vœux et souhaits de nouvel an.

C'est à M. le Doyen du vénérable Chapitre, on le sait, que revient l'honneur de prendre la parole en pareille circonstance. Nous sommes heureux de reproduire l'allocution prononcée par M. le chanoine Salaün.

MONSEIGNEUR,

Les chanoines du Chapitre de votre insigne cathédrale, les directeurs de votre Grand Séminaire et les professeurs de l'Ecole Saint-Yves, les membres du clergé des paroisses de Quimper et de Kerfeunteun, avec les missionnaires, les aumôniers et autres prêtres de la ville épiscopale, tous réunis ici dans un même sentiment de filial respect, vous offrent leurs hommages et leurs vœux les plus sincères pour l'année qui va bientôt commencer.

L'année dernière, à cette même époque, c'était le regretté M. Téphany qui se faisait l'interprète de nos souhaits ; il nous a quittés, et nous savons, Monseigneur, que vous l'avez pleuré avec nous, parce que vous lui faisiez l'honneur de le compter parmi vos amis. Notre ancien doyen était simple et bon, il aimait profondément l'Eglise, il aimait et respectait son Evêque et lui obéissait promptement : ce souvenir est un héritage pour votre Chapitre, Monseigneur, et nous nous efforçons d'y puiser toujours l'exemple du respect le plus affectueux et de la plus entière obéissance envers vous.

L'année qui va finir a causé bien des peines à votre cœur d'Evêque et de père, la persécution religieuse s'est aggravée et quelques-uns de vos prêtres ont été poursuivis, et même jetés en prison pour la défense des églises ; vous-même, Monseigneur, vous avez eu l'honneur d'un procès-verbal pour avoir rempli votre devoir en célébrant la messe le jour de la fête du Patron du diocèse... Partout on a travaillé à renverser les œuvres catholiques, et partout vous avez été prompt à donner vos conseils et vos encouragements aux persécutés.

S'il nous était donné de soulever un coin du voile qui nous cache les événements de l'année qui va commencer, nous verrions Votre Grandeur reprenant possession de son palais épiscopal, d'où Elle sera sortie, un moment, pour s'abriter sous l'aile de saint Joseph ; ce saint Patriarche vous ramènera, comme autrefois il ramena le divin Enfant Jésus dans sa patrie de la terre... Nous vous verrions avec vos séminaires que vous aurez sauvés, comme vous avez sauvé les communautés religieuses de Quimper qui ont eu confiance en vous ; nous vous verrions recueillant vos vétérans du sacerdoce, que les prêcheurs de liberté veulent jeter, sans feu ni lieu, hors de l'asile qui abrite leur vieillesse ou leurs infirmités... C'est là, du moins, ce que nous souhaitons, Monseigneur. Mais si la tempête devait durer encore, vos prêtres ne trembleraient point ; lorsqu'une barque est ballottée par la mer en furie, l'équipage ne se trouble pas quand le pilote qui tient le gouvernail a la main prudente et sûre, tant que le phare est toujours visible. Nous remercions le bon Dieu, Monseigneur, de nous avoir donné un tel pilote, et nous demandons à sa divine bonté de le garder longtemps à notre tête.

Nous remercions Dieu d'avoir donné à son Eglise un Souverain

Pontife tel que Pie X, un Pontife qui, pareil à un phare lumineux, éclaire tous les évêques du monde entier et d'une manière spéciale, en ce moment, les évêques de France.

Vive Monseigneur ! vive Pie X !

Nous aurions désiré pouvoir reproduire également en entier la réponse de Monseigneur : nous devons forcément nous borner à un résumé, que nous nous efforcerons au moins de faire exact.

« Malgré les préoccupations de l'heure présente, dit en substance Sa Grandeur, à la fin d'une année qui n'a pas été sans tristesses, avant d'en commencer une nouvelle qui présage d'autres épreuves plus pénibles encore, j'ai voulu vous réunir une dernière fois dans ce palais épiscopal où ont vécu tant de mes prédécesseurs, et que je suis à la veille de quitter. Aux moments critiques, il est bon que les soldats se groupent autour des chefs, pour que tous les combattants se sentent plus forts, se sentant unis.... Le chef, quelque habile qu'il soit (et je n'ai pas la prétention de l'être), est impuissant s'il n'a pas pour le seconder des hommes sûrs, agissant sous sa direction et prêts à transmettre sa parole aux derniers rangs de l'armée... Si les ordres du chef sont docilement écoutés, bien compris et exécutés avec ensemble, on peut sans crainte faire face à l'ennemi.

« Nous avons, Messieurs, cet élément indispensable de force, et c'est ce qui me soutient ; car, je l'avoue, si je ne savais que j'ai avec moi mes prêtres et l'élite de mes diocésains, malgré le courage que — je crois — Dieu a mis dans mon âme, seul, je me sentirais défaillir. Mais vous êtes de cœur avec moi, et aussi tous ceux qui dans le diocèse méritent véritablement le nom de catholiques ; c'est pour cela que je serai fort pour accomplir mon devoir jusqu'au bout. Merci donc à M. le Doyen, merci à tous des sentiments que vous m'exprimez ; ils me touchent et m'encouragent.

« Il ne faut pas se le dissimuler : l'année qui vient sera terrible, car nous entrons dans la période aiguë de la lutte. Plusieurs ont déjà souffert, d'autres souffriront, et les Evêques sont les premiers désignés aux coups... On a parlé pour eux de bannissement ; c'est une pensée obsédante — est-ce un pressentiment ? — qui me poursuit... Si la menace devait se réaliser, Messieurs, je ne crains pas pour moi-même mais pour mon diocèse ; et voilà pourquoi je m'efforce de créer un nouveau centre où l'administration diocésaine sera chez elle, où des hommes qui ont toute ma confiance recevront et exécuteront mes ordres, avec leur fidélité et leur dévouement connus. Que Dieu nous épargne de telles épreuves ! il faut néanmoins les prévoir et s'y préparer à l'occasion...

« Le Pape ne veut, de notre côté, ni sédition ni violence, mais la résistance « passive », tranquille, forte et invincible par son calme même et sa persistance. En employant jusqu'ici ce moyen, si nous n'avons pas remporté d'éclatantes victoires, nous avons du moins obtenu des succès partiels très encourageants : les écoles auxquelles M. le Doyen a fait allusion sont encore debout, notre Grand Séminaire demeure... La parole du Pape continuera à nous guider, à

l'avenir : nous nous maintiendrons dans nos positions acquises et, par notre union dans cette tactique de résistance calme et persévérante, nous finirons par triompher. Soyons certains que cette lutte de détails lasse et déconcerte nos ennemis peu rassurés sur la solidité du terrain où ils s'avancent, d'où ces lois si tôt changées, ces circulaires qui ne se comptent plus, autant d'indices certains d'un désarroi de pensées, de bon présage pour nous si nous savons tenir notre tactique d'union et de fermeté...

« Mais, quoi qu'il en soit de ces considérations humaines, n'oublions pas que Dieu est avec nous : Il a promis que les « portes, c'est-à-dire toutes les puissances de l'Enfer ne prévaudront point ». Ces paroles — il faut en être convaincu, pénétré — se réaliseront infailliblement pour l'Eglise Romaine, espérons qu'elles se réaliseront aussi pour l'Eglise de France, qui demeure sa fille aînée. »

Ensuite, Monseigneur paie un juste tribut de regrets à M. le chanoine Téphany, dont il a été à même d'apprécier la bonté et le dévouement. « Sa mort, qui a été une perte pour le Chapitre et pour tout le diocèse, nous a donné — c'est notre douce conviction — un protecteur de plus au ciel ». ... Et Sa Grandeur termine par des vœux et souhaits de « bonne et heureuse année dont les événements, quels qu'ils soient, ne peuvent empêcher la réalisation ; car nous pouvons toujours faire la volonté de Dieu, lui offrir nos peines et nos souffrances, sanctifier nos épreuves et augmenter ainsi le trésor de nos mérites : voilà ce qui, avant tout, fait l'année bonne et heureuse, voilà ce que je souhaite à chacun de vous, à tous les prêtres et aux fidèles de mon diocèse et que je demanderai d'une manière toute spéciale à Notre-Seigneur, demain, au saint autel. »

Monseigneur parcourt ensuite les rangs des assistants qu'il embrasse tous, en adressant à chacun quelques paroles empreintes de paternelle bonté. Que l'écho en aille à nos confrères du diocèse dont la pensée était présente à cette réunion ; en leur nom comme au nôtre, nous disons de tout cœur : à notre Evêque aussi aimé que vénéré, durant l'année qui va s'ouvrir, santé, force, joies consolantes dans son labeur incessant et pour son dévouement infatigable. Que Dieu garde une vie si précieuse pour le diocèse ! *Domini conservet eum...*

BREST. — Les enterrements. — Le Conseil municipal, qui avait déjà supprimé le port du viatique, vient de supprimer également le cortège religieux pour les enterrements. Désormais, après les prières récitées dans les maisons mortuaires, les convois se rendront à l'église, puis de l'église au cimetière, sans croix, sans prêtre, sans aucun chant religieux.

Non contents de supprimer le cortège religieux, la municipalité prétend fixer elle-même les heures d'enterrements. C'est pure vexation. « Que les familles sachent bien, dit l'*Echo paroissial*, que le clergé ne consentira jamais à faire le service religieux, sans en avoir préalablement fixé les heures. Cette fixation des heures

d'enterrements, il ne l'exige pas pour le plaisir de faire un acte d'autorité. Ce serait puéril. La raison qui le détermine à réclamer contre la prétention du Conseil municipal, c'est une raison de bon ordre. S'il était obligé de recevoir les convois aux heures fixées par le Conseil, il arriverait souvent que les convois se présenteraient à l'église au moment de la grand'messe, ou des vêpres, ou de toute autre cérémonie qui attire beaucoup de fidèles. De là une regrettable confusion, qu'il faut éviter à tout prix. »

— **Asile de Poul-ar-Bachet.** — C'est le 31 Décembre que le dépôt de mendicité de Poul-ar-Bachet a été remis aux mains des laïques qui y remplacent les Sœurs blanches, si bonnes et si dévouées. L'aumônier a quitté également la maison : désormais, plus de service religieux pour les pauvres vieillards !

Et cependant, dit encore l'*Echo paroissial* de Brest, « l'adjoint délégué par le Conseil pour faire aboutir plus vite le projet de laïcisation, sait bien à quoi s'en tenir sur les sentiments religieux des pensionnaires de Poul-ar-Bachet. Il les a interrogés et tous lui ont répondu qu'ils voulaient assister à la messe et recevoir le prêtre quand ils seraient malades.

« Cette volonté sera-t-elle respectée ? L'esprit sectaire qui anime le Conseil municipal nous fait craindre que les pauvres vieux et les pauvres vieilles ne puissent plus remplir leurs devoirs de chrétiens. On les autorisera peut-être à sortir pour aller à la messe ; mais l'église est éloignée de Poul-ar-Bachet, et la plupart d'entre eux ne marchent que difficilement.

« Si le Conseil municipal avait eu l'esprit quelque peu libéral, il aurait autorisé un prêtre de bonne volonté à dire la messe le dimanche dans la chapelle de l'établissement et à faire en même temps la visite des malades. Il n'aurait pas eu à se préoccuper d'un traitement à fournir à ce prêtre. Le service rendu l'aurait été gratuitement. »

Surveillance à exercer sur les écoles. — Le récent Congrès de la Jeunesse Catholique, à Brest, a émis le vœu : « Que les membres de l'Association s'efforcent de maintenir les écoles officielles dans la neutralité, en protestant par les journaux, les conférences, les affiches et surtout par les groupements de pères de famille contre toute violation de la loi morale ou religieuse. »

Le président du Congrès, Mgr Dulong de Rosnay, a insisté tout particulièrement sur ce vœu, en vertu d'une recommandation expresse de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.

Veiller à ce que les croyances de leurs enfants ne soient pas en péril dans l'école est une stricte obligation de conscience pour les pères de famille. Le rôle de la Jeunesse catholique sera de leur rappeler leur devoir à cet égard et de les aider à l'accomplir.

Une autre tâche encore, dans ce même ordre d'idées, s'impose à nos jeunes catholiques : c'est de s'assurer si les chrétiens n'ont pas été enlevés des écoles. Nous savons de source absolument certaine

que des ordres ont été donnés à des instituteurs et institutrices de faire disparaître les « emblèmes religieux » des classes, mais secrètement, pour éviter les protestations des familles, et à l'insu des maires dont on craindrait l'opposition. De tels faits doivent être dénoncés à l'opinion publique, afin que les municipalités et les familles dûment informées puissent faire entendre leurs réclamations à qui de droit.

Si le Pape s'occupe indûment des affaires de France. — Ce qui suit est emprunté à un article de la *Croix*, « la voie romaine », signé « Cyr ».

...Est-ce que le Pape intervient dans nos affaires civiles, militaires, commerciales et coloniales ? S'occupe-t-il de nos administrations, de nos services publics, de nos postes, de nos télégraphes, de notre marine ?

Non, il est vis-à-vis de toutes ces « affaires de France » d'une discrétion absolue.

Mais voyez nos députés et nos gouvernants, au contraire.

C'est à peine si, leurs petites rentes bien cossues une fois votées, nos représentants trouvent quelques courtes semaines pour expédier à la vapeur le budget de la France, un budget de 4 milliards ! Notre déficit de 400 millions, notre dette de 40 milliards sont « le cadet de leurs soucis ». Le rachat d'un réseau de chemin de fer, une opération de plus d'un milliard, se décide en cinq secs. Les retraites ouvrières, les réformes sociales ? Va-t'en voir si elles viennent, Jean Jaurès.

Mais les églises, le culte, les séminaires, les sacristies, le matériel ecclésiastique, les chaises, les tentures funèbres, et les évêques, et les curés et leurs messes : voilà ce qui intéresse énormément nos députés et qui absorbe le plus précieux de leur temps et leurs plus graves soucis.

Ce pendant que, penchés sur leurs pupitres, nos ministres travaillent d'arrachepied et entassent circulaires sur projets de loi et projets de loi sur circulaires « pour assurer l'exercice du culte ».

Dites, encore une fois, qui donc sort de ses attributions ? Qui se mêle des affaires d'autrui ? Qui empiète ?

Car enfin, séminaires, églises, messes, évêques, curés, culte, tout cela est bien la religion, j'imagine. Et qui donc a qualité pour s'occuper de religion, sinon le Chef de la religion, le Pape ?

...En sorte qu'en n'importe quelle contrée de la catholicité, les affaires religieuses ne sont, avant tout, ni des « affaires de France », ni des affaires d'Angleterre, ni des affaires d'Amérique, mais « les affaires du Pape ». Le Pape est toujours dans son domaine quand il s'en occupe. Il est le premier par l'autorité autant que par la compétence pour y intervenir.

Ces affaires ne sont nationales que secondairement, par certains de leurs côtés matériels. Et la grande faute d'un gouvernement est de vouloir régler seul ces questions religieuses qui ne le regardent qu'indirectement. C'est lui qui empiète.

— Mais le Pape est un étranger, dit M. Clemenceau.

— A cela M. Briand lui-même répondait, à la tribune, en s'adressant aux catholiques : « Je ne dis pas que le Pape est pour vous un étranger ; je sais bien ce qu'il est pour nous. Le Pape, pour nous, n'est pas un souverain, il n'est pas une puissance avec laquelle nous puissions traiter ; *mais c'est une grande autorité morale*. Pour vous, catholiques français, *il est un Pape catholique et français* ; il est allemand avec les catholiques allemands, il est autrichien avec les catholiques autrichiens ; telle est la vérité. Mais quand je l'envisage dans ses rapports avec la France, *je le confonds avec la masse des catholiques français, je ne l'en sépare pas*. »

Eh bien ! ce Pape, *catholique et français* pour nous, *cette grande autorité morale* pour vous, pourquoi l'ignorez-vous lorsqu'il s'agit précisément de régler des choses qui sont, *avant tout*, ses affaires ?...

En tout cas, vous aurez beau « tirer le canon » ; vous aurez beau rédiger projets de lois sur projets de lois, et, vingt fois sur le métier remettre votre ouvrage législatif, vous ne ferez rien de durable, ni même d'acceptable, tant que vous vous substituerez au Pape et ferez exclusivement une affaire d'Etat d'une affaire d'Eglise.

Vous continuerez tout simplement ce spectacle pitoyable qui fait de vous la risée du monde civilisé : le spectacle d'un gouvernement laïque plongé jusqu'au cou dans les affaires ecclésiastiques.

Quant aux catholiques français, aussi bons français que quiconque en tout ce qui est vraiment national, ils continueront d'attendre du Vatican, et non du Palais-Bourbon, le règlement de leurs affaires de conscience.

Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication d'une étude, écrite par un de nos confrères du diocèse, sur cette question si importante et si actuelle : « Qu'est-ce que le Pape ? »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Les audiences officielles à l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an ont continué pendant ces huit derniers jours.

Le corps diplomatique a été reçu au Vatican par le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat. Contrairement à ce qu'ont prétendu certains journaux, loin d'avoir « répondu évasivement » à la note de protestation dont nous avons parlé, on assure de source autorisée que les ambassadeurs ont été unanimes à blâmer la manière d'agir du gouvernement français dans l'affaire de l'ancienne nonciature, à Paris.

Selon la coutume, le Saint-Père a reçu en particulier chacun des membres du corps diplomatique ; il a en outre donné audience, cette semaine, à de nombreux étrangers de distinction venus à Rome pour les fêtes de Noël. Parmi eux se trouve un évêque brésilien qui, passant par la France, s'est vu dresser procès-verbal, à Nice, pour avoir célébré la messe sans déclaration !

— Deux membres du Sacré Collège sont morts, à quelques heures d'intervalle, le 29 Décembre : le cardinal Cavagnis, savant canoniste, âgé de 63 ans, et le cardinal Tripepi, âgé de 70 ans. Tous deux avaient été créés cardinaux par Léon XIII au même Consistoire, le 15 Avril 1901.

Le Pape et la France. — Un ecclésiastique, rédacteur de la *Croix*, où il signe « Franc », a raconté l'audience dont il a été honoré récemment par le Saint-Père. Nous donnons les extraits de son récit relatifs aux douleurs et aux préoccupations de l'heure présente en France.

Le Pape connaît les ruines accomplies, les souffrances supportées. Son cœur en est meurtri. Mais jamais, pour éviter une douleur, une épreuve, il ne transigera avec le devoir. Il est visible que rien ne lui fera modifier des décisions inébranlablement prises, parce qu'elles reposent sur des principes essentiels, et il prévoit que de la persécution un plus grand bien sortira.

« L'épiscopat français, à cette heure, nous dit-il, a le droit d'être orgueilleux. Les évêques ont perdu leurs palais, ils habitent de modestes demeures, comme cet excellent prélat de tant de doctrine et surtout de tant de cœur, Mgr de Cabrières, dont l'humble appartement m'a été décrit dans une lettre émouvante. Mais le monde entier a les regards sur eux : ils se couvrent de gloire. »

Et le Chef de l'Eglise montre l'épiscopat de l'univers entier « groupé dans l'affection autour du chef de l'Eglise, unanime dans ses félicitations au clergé de France, comme dans ses témoignages de sympathie au Pape et de réprobation contre les actes du gouvernement français, spécialement au sujet de l'attentat commis contre l'hôtel de l'ancienne nonciature à Paris... Le premier télégramme de protestation a été envoyé par un évêque américain, Mgr Ireland. Oui, l'épiscopat du monde tout entier est un avec le Pape ».

Le Souverain Pontife prononce cette affirmation avec une joie profonde. Puis, revenant à l'épiscopat français, en particulier, il nous fait un éloge merveilleux du cardinal Richard, « si admirable par sa sérénité, sa lucidité, sa présence d'esprit, sa doctrine et son impeccable sûreté de conduite ».

De leur côté, les prêtres souffriront ; et le Pape évoque la mesure inhumaine de la suppression des allocations. Mais « plus ils seront privés des biens de ce monde, plus les prêtres se tourneront vers les pensées surnaturelles et la défense des principes. Plus aussi, obligés de recevoir du peuple leur subsistance, ils se rapprocheront de lui et se créeront une influence qui leur a fait défaut trop souvent. Le moment de la séparation est dur, mais il aura des lendemains consolants ».

Le Saint-Père est avec eux dans la souffrance.

La pensée dominante de l'entretien du Saint-Père fut un appel à l'union :

« Si, à maintes reprises, dit Sa Sainteté Pie X, Nous avons donné, directement ou par les journaux, des décisions si rapides et si nettes, c'est que Nous voulions éviter la diversité de manières d'agir et empêcher de faux mouvements. En France, beaucoup sont portés à donner de suite leur confiance à de simples paroles. — Nous avons une circulaire de M. Briand, disent-ils, et ils sont prêts à l'accepter, comme si cela suffisait. — Facilement, ils se laisseraient entraîner vers des pièges. »

Dans le passé, le Pape a sans cesse cherché à créer l'unité. Mais c'est surtout vers l'avenir qu'il regarde. Il supplie avec force tous les Français catholiques, malheureusement divisés, de s'unir pour la lutte.

C'est un grand malheur que, en France, il y ait tant de groupes, ayant chacun son idéal politique différent. C'est de plus un malheur que beaucoup exigent la satisfaction complète de leurs idées personnelles. Qu'on garde d'intimes préférences, mais à l'heure où le combat est engagé sur le terrain essentiel des libertés religieuses, tous doivent, délaissant la lutte sur la forme gouvernementale, soutenir unanimement les hommes qui défendront le mieux ces libertés.

A plusieurs reprises, en des formes variées, le Pape a réitéré devant nous ce conseil essentiel et nous a demandé de travailler à l'union de tous les catholiques, malgré leurs divergences personnelles d'idées, désirant que partout ils s'organisent avec activité et dévouement.

Au sujet de la conduite à tenir devant la nouvelle législation, le rédacteur de la *Croix* ajoute :

« En présence de la nouvelle loi Briand, nous demandions quel était le devoir de conscience des catholiques. »

« La pensée du Pape résultant très nettement de l'entretien est que cette nouvelle loi, comme la première, devant être et étant condamnée, il n'est permis à aucun catholique, « prêtre ou laïque », de faire aucun acte positif inspiré par elle et qui puisse en être considéré comme une acceptation, même partielle. »

« On ne doit faire ni déclaration de réunions du culte, ni déclaration d'associations d'essence ou d'apparence cultuelles, ni sollicitation d'actes administratifs de concessions d'églises, pas plus qu'on ne peut porter titres et biens au bureau d'aucun séquestre. »

« Par contre, il y a lieu de rester dans les églises et de continuer sans défaillance le culte traditionnel. »

FRANCE. — La persécution religieuse. — Le Sénat, comme on s'y attendait, a adopté, sans en modifier un mot, la nouvelle loi sur l'exercice public du culte dont nous avons donné le texte dans notre précédent numéro.

Cette loi, comme l'a dit M. l'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère, « votée sur l'injonction des loges maçonniques, dépouillée de leurs biens les catholiques qu'elle réduit à être dorénavant des

parias dans leur pays, car elle les prive en fait des moyens d'exercer publiquement leur culte. Elle va aggraver les divisions qui désolent la France, elle affaiblira son influence au dehors et risque de déchaîner à l'intérieur les pires désordres. »...

On ne peut guère s'attendre à ce que le gouvernement, dans l'application de cette loi, se montre libéral à l'égard des catholiques : il faut prévoir plutôt de nouvelles mesures violentes, expulsions, poursuites... et condamnations. Trois évêques ont déjà été condamnés : Mgr Turinaz, évêque de Nancy, à 50 francs d'amende pour avoir mis la main sur l'épaule d'un agent de police : Mgr Delamare, coadjuteur de Cambrai, à 25 francs, pour avoir touché par mégarde le bras du sous-préfet — choses qualifiées « violences sur la personne de fonctionnaires » ; — Mgr Touchet et 11 prêtres d'Orléans, pour avoir célébré la messe sans déclaration, ont été condamnés, l'évêque à 5 francs et chacun des prêtres à 1 franc d'amende.

A Toulouse, plusieurs maires (sur les instructions du préfet) réclament immédiatement les clefs des églises et même des sacristies. L'archevêque, Mgr Germain, a déclaré que les curés doivent opposer à ces prétentions un refus absolu, ajoutant qu'il interdirait les églises où les prêtres n'auraient plus la garde de la sainte Eucharistie, ni les catholiques la liberté de leur culte.

Épiscopat. — Par décision de Sa Sainteté Pie X, en date du 22 Décembre 1906, Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris, est nommé évêque de Soissons.

Le départ de l'éminent Recteur sera vivement regretté de ses collaborateurs comme des étudiants de l'Institut ; le diocèse de Soissons, par contre, doit se féliciter du choix du Saint-Père : l'épiscopat français compte un bon et vaillant évêque de plus.

Mgr Péchenard est âgé de 64 ans ; il est originaire du diocèse de Reims, où il était vicaire général quand il fut appelé, en 1896, à remplacer Mgr d'Hulst à la tête de l'Institut catholique de Paris. On sait avec quelle compétence et quel dévouement il a administré ce grand établissement d'enseignement supérieur.

Les spoliateurs et les proscriptionnaires auront beau recommencer leur œuvre, chaque jour prédite et provoquée par les scribes du césarisme révolutionnaire : la chasteté dévouée recommencera la sienne ! Dans les greniers et les caves des palais habités par les triomphateurs de l'avenir, sur leurs têtes ou sous leurs pieds, il y aura des vierges qui jureront à Jésus-Christ de n'appartenir qu'à lui et qui garderont ce serment, s'il le faut, au prix de la vie ! En ce siècle de grande mollesse et d'universel affaissement, ces victorieuses ont trouvé le secret de la force... Tout ce qu'il y a de noble et de pur dans la nature humaine est mené au combat contre toutes nos bassesses et au secours de toutes nos misères. La foule des

dévouées se précipitent... elles accourent, elles affluent pour prodiguer des soins infatigables aux infirmités les plus rebutantes, les plus prolongées de la pauvre nature humaine. Bravant tous les dégoûts, toutes les répugnances, toutes les dénonciations, toutes les ingratitude, elles viennent par milliers, avec un courage et une patience indomptables, courtiser, caresser et soulager toutes les formes de la souffrance et du dénûment... quel spectacle ! et où en trouver un qui manifeste plus visiblement la nature divine de l'Eglise, qui fasse mieux oublier les misères et les taches dont sa céleste splendeur est parfois voilée ?
MONTALEMBERT.

BIBLIOGRAPHIE

Les Crèches de Noël dans tous les pays, par Mgr CHABOT, prélat de Sa Sainteté, curé de Pithiviers (Loiret). — Se trouve chez l'Auteur ; franco, 1 fr. — Cet opuscule contient des documents très variés et très intéressants sur les *Crèches de Noël* à Paris, en Franche-Comté, en Provence, en Belgique, en Bavière, en Tyrol et dans l'Italie méridionale. L'auteur a visité tous ces pays, en chercheur et en érudit, et il donne, dans son livre, la description des plus belles Crèches qu'il a rencontrées.

Son premier ouvrage : *Noël dans les pays étrangers*, a obtenu, l'an dernier, un succès inespéré. Cette nouvelle brochure, nous n'en doutons pas, aura la même faveur, auprès de tous ceux qui s'intéressent aux coutumes si touchantes de la plus populaire de nos fêtes.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Décembre 1906.

I. Réponse au rapport de M. Charlot sur les écoles françaises en Orient, par Henri GRESSIEN. — II. La Science sismologique : Coup d'œil sur la mécanique et sur ses applications, par B. BERLOTY. — III. Pour l'Index : Etude doctrinale sur « Il Santo », par M. de la TAILLE. — IV. L'Election épiscopale et les chapitres cathédraux au XIII^e siècle, par Jules DOIZÉ. — V. Saint François Xavier d'après un manuscrit inédit du Père Auger, par Ferd. FOURNIER. — VI. L'attitude des catholiques en face de la violence légale, par un THÉOLOGIEN. — VII. Bulletin littéraire : a) « La République libérale », de M. Georges Noblemare ; b) « Sainte Thérèse », de M. Catulle Mendès, par Pierre SUAU. — VIII. Revue des livres. — IX. Evénements de la quinzaine.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

COURSES DE NICE

Tir aux pigeons de Monaco.

Billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classes, à prix réduits,
de PARIS

pour CANNES, NICE et MENTON,
délivrés du 3 au 24 Janvier 1907.

Les billets sont valables 20 jours et la validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours moyennant 10 % du prix du billet.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Paris à Nice :

1 ^{re} classe.....	182 fr. 60.
2 ^e classe.....	131 fr. 50.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

22^e ANNÉE.

Vendredi 11 Janvier 1907.

N^o 2.

RETRAITE

assurée sans retenue ni versement, ainsi que fortes Remises, à Messieurs, Dames, anciens Congréganistes, Membres du Clergé, etc., pour placer aux Consommateurs **HUILES, SAVONS, CAFÉS torréfiés**, en Boîtes. Travail facile, rapportant beaucoup sans négliger occupations. — Société des Planteurs, Marseille.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Ancienne Maison TOULARC'HOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Évêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; L'assemblée des Evêques ; Quimper ; Carhaix ; Conseils aux municipalités ; Qu'est-ce que le Pape ? (à suivre.)

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Paris ; « Fonctionnaire de l'étranger ! »

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 13 Janvier. — Octave de l'Épiphanie. Double. Blanc. Aux vêpres, mémoires du suivant et de S. Félix, Martyr.

Lundi, 14. — S. Hilaire, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 15. — S. Paul, premier Ermite, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 16. — S. Marcel, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.

Jeudi, 17. — S. Antoine, Abbé. Double. Blanc.

Vendredi, 18. — Chaire de S. Pierre à Rome. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 19. — S. Canut, roi de Danemark, Martyr. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 20. — 2^e Dimanche après l'Épiphanie. FÊTE DU SAINT NOM DE JÉSUS.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Notre-Dame du Carmel, Brest . . . du 7 au 16 Janvier.

Brennilis du 17 au 19 —

Loc-Maria de Quimper du 20 au 23 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Comme Nous l'avons dit, les prêtres n'ont plus le droit d'exiger le paiement des chaises dans les églises; mais ils peuvent faire une quête pour remplacer le revenu provenant de cette source.

On Nous a demandé si l'on devait, désormais, verser le sixième de l'argent des chaises pour l'entretien des « vieux prêtres ». — En ce qui concerne l'exercice 1906, ce produit ayant été régulièrement perçu, le sixième doit en être prélevé en faveur de la caisse de secours. Pour l'avenir, Nous demandons à Nos prêtres de continuer le même versement, afin de Nous permettre de venir en aide, comme par le passé, à nos prêtres âgés et infirmes.

II. Nominations. — Par décision du 3 Janvier, ont été nommés :

M. Mengant, recteur de Loc-Maria-Plouzané, recteur de Plouvorn;

M. Boucher, vicaire à Landunvez, recteur de Loc-Maria-Plouzané;

M. Caroff (Vincent), jeune prêtre de Lesneven, vicaire à Landunvez;

M. Pellé, professeur à l'École Saint-Yves, à Quimper, aumônier de la Norgard (Le Trévoux);

M. Guéguen, (Jean-Marie), jeune prêtre de Guipavas, professeur à l'École Saint-Yves;

M. Guéguen, ancien vicaire de Garlan, chapelain de la maison Saint-Luc (Roscoff).

III. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de : M. Herry (François), diacre, de Saint-Yvi, décédé au Grand-Séminaire le 7 Janvier, à l'âge de 25 ans;

M. Daoulas, clerc tonsuré, décédé dans sa famille à Plouhinec, le 8 Janvier, à l'âge de 20 ans.

Les bureaux de l'Evêché et tous les services de l'administration diocésaine sont transférés à Saint-Joseph, où ils fonctionnent régulièrement.

Monseigneur l'Evêque s'est rendu, lundi dernier, à Saint-Brieuc où se sont rencontrés, avec le Métropolitain, les Evêques de la province de Bretagne.

Il partira, lundi matin, pour Paris afin de prendre part à la 3^e réunion de l'épiscopat français.

Sa Grandeur sera de retour à Quimper, à la fin de la semaine.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.

II. — La réunion des évêques de France.

III. — Les prêtres et les séminaristes rappelés à la caserne.

L'assemblée des Evêques. — La 3^e assemblée des Evêques de France aura lieu mardi 15 Janvier, sous la présidence collective des cardinaux archevêques de Paris, de Bordeaux et de Lyon.

Les réunions se tiendront au château de la Muette, gracieusement mis à la disposition des évêques par M. le comte de Franqueville. On pense que les travaux de l'assemblée dureront au moins deux jours, si graves et si nombreuses sont les questions à traiter.

Les catholiques ne manqueront pas de prier pour les chefs de nos diocèses à qui incombe une si lourde responsabilité, et attendront avec une docilité confiante les décisions qu'ils seront amenés à prendre.

QUIMPER. — Une belle et touchante manifestation.

— Dimanche dernier, notre évêque a quitté définitivement le palais épiscopal pour aller s'établir dans sa nouvelle résidence. Monseigneur, après avoir assisté aux vêpres à Saint-Corentin, déposa ses ornements à la sacristie; puis, traversant le chœur et la nef, sortit de la cathédrale, ayant à sa gauche M. de Chamillard, sénateur, et se dirigea vers Saint-Joseph en suivant le quai et la rue du Palais. La foule qui attendait pour lui faire escorte, très considérable déjà au départ, allait toujours augmentant à mesure qu'on avançait : sans exagération, on peut l'évaluer à cinq ou six mille personnes, de tout âge et de toutes conditions; on remarquait un très grand nombre d'hommes, parmi lesquels plusieurs venus des paroisses voisines ou même de plus loin, comme les délégués de la Jeunesse Catholique de Pont-Croix.

Le trajet se fit en silence : les grandes douleurs sont muettes et, en cette occasion, les catholiques conduisaient bien le deuil non d'un parent ou d'un ami, mais d'une de plus de leurs libertés qui disparaît... Que d'autres — on se le redit — disparues, depuis 26 ans que les RR. PP. Jésuites furent, eux les premiers, expulsés de cette maison de Saint-Joseph qui va recevoir aujourd'hui le chef du diocèse !...

Avant d'en franchir l'entrée, Monseigneur se retourne vers la foule qui l'acclame, pour la remercier et la bénir : car c'est le petit nombre qui peut trouver place dans la chapelle, dont on

connaît cependant les vastes dimensions. Tout le monde est debout, et chante d'une voix le *Credo* ; puis du haut de la chaire, en costume de ville, Monseigneur l'Evêque prend la parole, tout ému — il en convient — et sous l'impression « des sentiments les plus opposés ». « Tout-à-l'heure, dit-il, en quittant la cathédrale, je sentais les larmes monter de mon cœur à mes yeux et la tristesse étreindre mon âme ; mais devant cette masse imposante de fidèles qui me formait un cortège si magnifique, en vous voyant réunis dans cette église, j'éprouve des sentiments de joie et de confiance en l'avenir. Non, la foi n'est pas morte ! Non, on ne peut pas désespérer, avec des cœurs chauds et vibrants comme les vôtres, mais on marche avec une énergie nouvelle dans le chemin des résistances fortes et résolues, encouragé par le souvenir de précédents succès dus moins à la direction de votre chef qu'à vos prières et à votre courageux appui... Oui, en vous entendant chanter tout-à-l'heure le *Credo* avec tant de conviction, j'ai senti grandir mon courage pour marcher vers le terme où il plaira à Dieu de me conduire, que ce soit le Calvaire ou le Thabor... »

« Merci de ce réconfort que vous m'avez apporté : ce me sera un soutien dans l'épreuve, qui en sera adoucie sans perdre toute son amertume : on ne quitte pas sans douleur les lieux qui furent témoins de notre vie, de nos luttres, de nos travaux, de nos tristesses et de nos joies ; on y laisse comme une partie de soi-même. Et, bien que je reste sur la terre de Cornouailles, dans cette ville de Quimper, en vue de cette cathédrale dont je serai seulement un peu plus éloigné, dans cette maison sanctifiée par le séjour de zélés missionnaires, bien que je reste au milieu de vous, à la disposition de tous comme par le passé, je regarde comme un demi-exil de ne plus me trouver dans la maison où je devais être, où après l'accueil chaleureux dont j'ai gardé précieusement le souvenir, vous m'avez conduit il y aura bientôt sept ans. »

« Mais, me dira-t-on, pourquoi donc quittez-vous votre évêché quand vous pouviez y rester ? — Je le pouvais, oui ; et il est vrai de dire, en un sens, que je le quitte librement, pour le moment du moins. Certes, il n'a pas tenu à nos gouvernants que je ne fusse expulsé comme mes collègues de l'épiscopat ; seulement on a craint la protestation du Conseil général, l'évêché étant propriété départementale. Néanmoins, pour y rester, il eût fallu prélever sur notre budget diocésain un lourd impôt de plusieurs milliers de francs, alors que les prêtres vont être à l'aumône : dans ces conditions, l'Evêque ne pouvait continuer à habiter un palais.... Et puis convenait-il à un Evêque qui — on le reconnaît —, a montré quelque énergie dans les luttres présentes, de se soustraire à la mesure commune, au risque d'entendre demander si ce n'est pas en vertu de quelque pacte conclu avec nos persécuteurs ?... Vous comprendrez ce sentiment de fierté, ce souci de mon honneur et du vôtre. »

« De plus, mes chers frères, je devais me conformer à la décision adoptée à l'une des réunions de l'épiscopat, sur l'avis des

hommes les plus autorisés : il faut, a-t-on dit, que les évêques, laissant de côté tout ce qui sent le faste, renonçant à leurs équipages, se rapprochent du peuple, vivent de sa vie simple et pauvre... Cette décision inspirée, je n'en doute point, par le Saint-Esprit qui planait sur notre assemblée, cette décision contribuera grandement au salut : on cessera de nous traiter d'« hommes d'argent, engraisés de la sueur du peuple »... Je ne demande pas à m'enrichir de vos sueurs, mais je compte sur vos aumônes pour vivre moi-même et faire vivre mes prêtres... »

Monseigneur poursuit en faisant justice de ce « mensonge historique » qui crie vengeance contre le ciel, et que l'on continue à exploiter : si le Pape, dit-on, rejette la loi de séparation, c'est par entêtement ou par hostilité à la France... « Non, mille fois non ! Il n'y a là aucune question de politique humaine, mais une question de doctrine, de foi catholique. Jésus-Christ, comme vous le chantiez tout à l'heure, n'a fondé qu'une Eglise dont le principe fondamental est la hiérarchie : c'est comme un arbre dont les branches reçoivent la sève et la vie du tronc, qui est le Pape, successeur de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ. Or, on a voulu détacher du tronc catholique cette branche qui est l'Eglise de France, en essayant d'abord de séparer les Evêques du Pape, puis les prêtres des Evêques ; on veut aujourd'hui détacher les fidèles de leurs prêtres. Tel est le but des associations cultuelles, des demandes d'autorisation exigées ; ce que l'on cherche, c'est manifestement le schisme ; c'est bien le dogme que l'on attaque. Or, le dogme, qui est la vie même de l'Eglise, demeure sacré et à toute tentative d'y porter atteinte le Pape répondra toujours par le *non possumus* des apôtres ; pour le défendre, les catholiques donneraient leur sang.... »

Monseigneur termine en rappelant ce qui se passa ici même, en 1903 : cette chapelle fut mise sous les scellés, et Notre-Seigneur y demeura prisonnier ; mais après trois jours de cette captivité, l'Evêque rapporta triomphalement la divine Hostie à l'église de saint Corentin qui la reçut comme un dépôt sacré. Aujourd'hui, saint Joseph prend comme sa revanche en accueillant sous son toit votre Evêque, qui a dû quitter la maison construite pour les successeurs de saint Corentin... « On me disait naguère, ajoute Sa Grandeur, que le bon saint Joseph m'y ramènerait. J'en accepte volontiers l'augure ; ce sera alors une manifestation non plus belle ni plus émouvante, mais plus joyeuse que celle d'aujourd'hui... En attendant et pour hâter le jour du triomphe, restons unis et disposés à accomplir notre devoir de catholiques Bretons, quoi qu'il advienne ! »

Nous n'avons pas besoin de dire avec quels sentiments l'assistance écouta cette allocution, dont nous ne donnons qu'un pâle résumé, et reçut ensuite la bénédiction solennelle que Monseigneur donna du haut de la chaire....

Après le chant du *Magnificat* et les invocations au Sacré Cœur et à saint Joseph, les fidèles se dispersèrent, en se communiquant

leurs impressions de tristesse et aussi de confiance quand même. Quelqu'un fit devant nous, cette réflexion, en parlant de la superbe manifestation à laquelle nous venions de prendre part, et qu'aucun cri hostile, aucune voix discordante n'est venue troubler un seul moment : « De tels spectacles devraient donner à réfléchir à nos persécuteurs : Bismarck, après en avoir fait l'expérience, déclarait que l'on ne peut gouverner contre la conscience d'un peuple. »

CARHAIX. — La Mission (2 Décembre 1906-5 Janvier 1907.

— C'est avec regret qu'on a vu se terminer, dans notre vieille cité armoricaine, les exercices de la Mission que d'anciens Pères Rédemptoristes tout d'abord, et des missionnaires diocésains ensuite, ont donnée, durant tout un mois, à la population de Carhaix. Les trois premières semaines ont été spécialement consacrées aux français, la dernière aux bretons. La fidélité des uns et des autres à se réunir, chaque jour, aux pieds de la chaire pour entendre parfois de dures vérités était la meilleure preuve qu'ils étaient avides de la parole de Dieu, et que les ouvriers chargés de la leur apporter étaient à la hauteur de leur tâche. Que le bon Dieu en soit loué !

† †

Certes, ceux qui ont assisté à la Mission donnée en 1894 nous diront qu'il y eut alors plus d'enthousiasme, que les abstentions, — on pouvait les compter — y furent beaucoup moins nombreuses. Nous le reconnaissons... Mais ils doivent aussi reconnaître avec nous que les idées antireligieuses ont fait, depuis, leur chemin ; que l'élément étranger dont nous a gratifiés le progrès avec ses chemins de fer — et Carhaix s'en ressent plus que toute autre ville — n'a pas peu contribué à dénaturer le caractère autrefois si profondément religieux de la vraie population carhaisienne.

Après avoir procuré à sa paroisse le bienfait d'une première Mission, le zélé et dévoué curé, M. Quiniou, n'a pas cédé à ces considérations qu'il avait été le premier à envisager. Au contraire, ce fut pour lui une raison de plus de donner une seconde Mission, à 12 ans d'intervalle, afin de mieux armer pour la lutte terrible qui se prépare ceux qui étaient demeurés sous sa houlette ; et aussi afin de ramener dans la voie du ciel les trop nombreux égarés que les passions, l'ignorance et le respect humain retenant enchaînés dans la voie de l'irrégion...

La Mission française était présidée par M. l'abbé Wibaux. Il avait pour collaborateurs les abbés Foubert, Genvresse et Séché, tous anciens Rédemptoristes. Différents dans leur genre de prédication, ils s'adaptaient à merveille aux différents auditoires qu'on leur avait destinés. A la messe du matin, M. l'abbé Séché, dans un langage original et familier, rendait aussi instructives qu'intéressantes ses conférences sur le Décalogue et la Pénitence. A 9 heures, l'abbé Foubert, avec autant de simplicité que d'élévation, traitait des sujets s'adaptant plus spécialement à l'auditoire, un peu plus

clairsemé mais aussi mieux instruit, qui l'écoutait. Aux grandes réunions du soir, notre vaste et belle église était vraiment trop petite pour contenir la foule qui voulait entendre les abbés Wibaux et Genvresse. Ce dernier avait principalement pour rôle de donner les grandes vérités... Parler, au xx^e siècle, du salut et de la mort, passe... Mais assourdir son monde avec le spectre du jugement et de l'enfer... quelle dérision ! Il le fit magistralement et avec une simplicité et une force tout apostoliques. C'est, sans doute, pour avoir appliqué si excellemment le fer rouge sur trop de plaies que le bon missionnaire se trouva être le moins populaire auprès de ces âmes, même soi-disant chrétiennes, qui sont toujours à la recherche du mielleux et du coulant. Nous l'en remercions ; il aura creusé son sillon.

Le dimanche, à 6 heures du soir, M. l'abbé Wibaux, devant un immense auditoire d'hommes, réduisait à néant, dans des conférences aussi solides qu'éloquentes, les objections courantes contre l'Eglise et la Religion. Tous ces hommes peut-être n'ont pas ajouté à l'acte initial de venir entendre la vérité celui qui en est le couronnement, la confession ; du moins, nous espérons que la bonne semence tombée en leur âme germera un jour pour assurer leur éternité.

† †

Dès leur arrivée, les bons missionnaires étaient à la recherche de ce qu'ils appellent « le clou de la Mission ». Ils n'eurent qu'à tendre la main pour le trouver. Un beau calvaire était en achèvement dans le chantier de M. Clec'h, entrepreneur de monuments, à Carhaix. On s'entendit bien vite sur le prix ; la générosité d'une bonne dame de la ville, M^{me} Petit, en fixa l'emplacement et l'on se mit à l'œuvre. « Mais comment le paiera-t-on, ce calvaire ? » demanda un missionnaire. — « Allez de l'avant, lui fut-il répondu en souriant, et vous serez vite fixé sur la générosité de nos bons Carhaisiens »... Le lendemain, on fit appel aux petites bourses comme aux grandes ; en quelques jours, la souscription avait atteint la somme de 900 francs. C'était ce qu'il fallait pour mener à bonne fin l'érection du monument.....

Les missionnaires Rédemptoristes ont toujours l'excellente habitude d'organiser quelques grandes fêtes, au cours de leurs exercices. Un jour, c'est la fête de N.-D. du Perpétuel-Secours, patronne de leurs Missions, avec accompagnement d'illuminations, de cantiques, etc... Un autre jour, c'est la cérémonie de Réparation, ou la Réunion des petits enfants... Cérémonies bien touchantes, il est vrai ; mais aucune n'a égalé celle qu'il nous a été donné de contempler un des derniers soirs de la Mission... Le Christ — dont le poids n'était pas moins de 750 kilos, et la longueur de 1 m. 60 — avait été couché, le vendredi, au milieu du chœur, sur deux gros madriers recouverts d'étoffes rouges et supportés par deux immenses chevalets, donnant un plan incliné... Après le sermon du soir, les hommes seuls furent admis à venir baiser les pieds du Christ — les femmes et les enfants devant avoir

une cérémonie analogue, le dimanche suivant —. Non, rien de plus impressionnant que ce spectacle ! A voir ces hommes, presque tous ouvriers ou chefs d'ateliers, s'approcher lentement du Christ, au chant du beau cantique : « Vive Jésus, vive sa Croix » et coller, avec effusion, leurs lèvres sur cette pierre glacée qui leur rappelait sans doute, avec la mort du Sauveur, le froid de son sépulcre, un frisson parcourait tout notre être et la voix expirait dans notre gorge... Ah ! que ce baiser a dû être agréable à Notre-Seigneur ! Puisse-t-il affermir dans son amour ceux qui ont, à ses pieds, fait acte public de chrétiens !

† †

.... Nous sommes au 25 Décembre. C'est le jour de la clôture de la Mission française. C'est aussi le jour de la grande manifestation si impatientement attendue. Dès la pointe du jour, on commence à travailler ferme dans les rues par où le Christ doit passer. On a fait, durant la semaine, ample provision de verdure : ce qui ne doit pas servir aux arcs de triomphe fera très bon effet, piqué dans les draps blancs dont sont tendues toutes les maisons, comme aux beaux jours de la Fête-Dieu....

Enfin 1 heure sonne ; l'immense brancard tout couvert d'étoffes et de verdure, chef-d'œuvre d'art et de bon goût dû à la main exercée d'un certain nombre de dames, est là qui attend l'image de notre Rédempteur ; le difficile travail de l'y fixer est terminé. La foule remplit religieusement l'église, et les vêpres commencent. Mais on sent dans l'air comme un vent d'impatience. Le chant est précipité par le chœur et même par le doux organiste : on a hâte de sortir !... Quelle joie donc pour tous d'entendre le « *Sancta Maria* » libérateur !....

Au dehors, les trois escouades, composées chacune de vingt hommes, sont là, prêtes à soulever le précieux fardeau. En tête de la procession, une quarantaine de jeunes gens à cheval ouvrent la marche. Suivent les enfants, les congrégations de jeunes filles et de dames, sur deux rangs. Les membres de la *Musique indépendante* de Carhaix avaient bien voulu apporter leur précieux concours à cette belle manifestation qui était aussi la leur, à titre de Carhaisiens. Nous en les remercions de tout cœur.

Mais tous les regards, il faut le dire, se portaient vers le Christ dont on apercevait de partout la belle image. Ah ! si quelque indifférent, ayant encore dans l'âme une étincelle de foi, se fût trouvé sur le chemin, vite il aurait senti fondre son cœur devant cette belle figure du Sauveur, à l'aspect si souffrant et étendant ses bras comme pour dire : « Pécheur, qui n'avez pas voulu écouter la voix de mes missionnaires, c'est moi-même aujourd'hui qui vous prêche. Je suis toujours le Dieu de bonté et de miséricorde. De grâce, ne laissez pas ma patience, n'endurcissez pas votre cœur, et venez à moi.... » Oui, quelle prédication que celle-là ! Malheureux sont ceux qui ne l'ont pas comprise et se sont obstinés à demeurer sourds à l'appel du Sauveur !

Enfin, derrière le clergé, venait une autre troupe de cavaliers,

sous la direction de M. Fréour, dont la mission était d'assurer le bon ordre. Nous ne saurions trop féliciter la population de Carhaix du bon goût qu'elle a apporté dans l'ornementation de ses maisons. Tous, riches et pauvres, y ont mis tout leur cœur et tous leurs soins. Les arcs de triomphe de la rue du Pavé et de la rue Saint-Joseph ont été particulièrement remarqués, ainsi que la maison Dubeau près de l'église. Honneur à tous ceux qui en ont eu l'initiative !

Enfin, au bout d'une grande heure de procession, on arrive à l'endroit où se dresse déjà le fût qui va recevoir le Christ.

La pluie qui, depuis le commencement, tombe en sourdine, n'éteint pas les courages, car on chante à tue-tête. Les cavaliers forment cercle autour du calvaire, du brancard et du clergé, et contiennent la foule immense qui essaie de s'approcher. Pendant le chant des cantiques, les ouvriers ont vite fait de fixer une corde solide sous les bras du Christ. A un ordre donné, le treuil fonctionne avec la plus grande régularité. L'image de notre Rédempteur s'élève peu à peu ; quelques instants après il était en place et les trois mille spectateurs de cette inoubliable scène le contemplaient avec une pieuse émotion.

A ce moment, sort spontanément de toutes les poitrines le cantique « Vive Jésus ». C'est comme une explosion de foi et d'amour envers Jésus-Christ. Ah ! quelles minutes délicieuses que celles-là !! Nous sommes sûrs que tous les assistants les revivront jusqu'à leur dernier soupir....

Le calvaire est ensuite béni par le supérieur de la Mission. Puis l'abbé Genvresse monte sur un tertre, pour prononcer une courte allocution. Il avait à peine commencé, qu'une légère bagarre se produisit dans la foule. Plusieurs personnes sont bousculées. La cause ?... Un des braves chevaux présents, ne se sentant pas de joie d'être à pareille fête, se paya le plaisir de sortir du rang et de gambader un peu trop près de la foule. De là quelques cris de frayeur qui s'apaisèrent bien vite. Mais ce fut assez pour couper la parole à l'orateur... Il n'eut plus qu'une ressource, celle de nous enthousiasmer par les cris, que toute la foule répétait après lui, de : « Vive Jésus-Christ ! Vive l'Eglise ! Vive Pie X ! Vive la France !!! »

Puis chacun rentre chez soi heureux d'une si belle et si reconfortante journée.

†

Maintenant, il ne nous reste plus qu'à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de cette belle Mission. Mais nous envoyons tout particulièrement, en notre nom et au nom de tous les paroissiens de Carhaix, aux dignes missionnaires qui ont tracé ici leur sillon, l'expression de notre religieuse sympathie et de notre plus vive reconnaissance. Puissent-ils longtemps faire ailleurs le bien qu'ils ont fait au milieu de nous ! ***

Nous espérons donner, la semaine prochaine, le compte-rendu de la Mission bretonne.

Conseils aux municipalités. — Consulté sur la situation faite par la loi du 2 Janvier 1907 aux maires et municipalités, M. E. Flourens, ancien ministre, donne les conseils suivants qui se recommandent à nos magistrats municipaux catholiques.

Expectative et circonspection, voilà, jusqu'à plus ample informé, le premier conseil à donner aux maires. C'est le cas pour eux de méditer le mot de Talleyrand : « Pas de zèle ! » Ils doivent se reporter à loi organique sur les municipalités et s'abstenir soigneusement de sortir des attributions que cette loi leur confère. Si, sous le fallacieux prétexte des dispositions obscures, ambiguës et volontairement imprécises de la loi de 1906, le préfet et le ministre veulent leur faire endosser des responsabilités compromettantes, ils doivent répondre que leur mission n'est pas d'interpréter les textes obscurs, que c'est le rôle des tribunaux, que, quand la jurisprudence sera nettement établie, ils s'y conformeront.

— Je ne me refuse pas d'obéir à la loi, diront-ils, mais je ne puis engager ma responsabilité et engager la responsabilité de ma commune, sur la loi d'une interprétation que vous changerez demain, quand elle vous embarrassera, suivant votre habitude.

— Mais, enfin, que doit faire le maire, à votre avis ?

— Attendre et assurer l'exécution de la loi de 1905 qui, par son article premier, garantit le libre exercice du culte dans l'église paroissiale, tant qu'elle n'est pas régulièrement désaffectée.

— Mais le libre exercice public du culte, par qui ?

— La loi de 1906 prévoit quatre hypothèses : ou une association conforme à la loi de 1905, ou une association conforme à la loi de 1901, ou des réunions publiques conformes à la loi de 1881, ou la continuation de l'exercice du culte par le prêtre en fonctions, dans les termes de la loi de 1906. — Que doit faire le maire, en cas de compétitions ? C'est un des nombreux pièges tendus par la loi de 1906 aux municipalités.

Le maire n'a qu'à maintenir le prêtre, nommé par l'évêque, en possession de l'église et à renvoyer les compétiteurs à se pourvoir devant le Conseil d'Etat, seul compétent pour statuer sur leurs prétentions respectives.

— Et les presbytères ?

— Sous aucun prétexte, le maire ne devra avoir la faiblesse de se prêter à des mesures d'expulsion, aussi odieuses qu'en toute hypothèse parfaitement inutiles. Il devra soumettre au Conseil municipal des propositions de location, et lorsque le Conseil les aura arrêtées, les transmettre au curé et desservant ; si l'accord ne peut s'établir, fixer un délai d'abandon de l'immeuble ; si, à l'expiration de ce délai, les locaux ne sont pas libres, aller devant le juge des référés.

— Et les biens confisqués sur les fabriques, menses curiales, épiscopales, etc. ?

— C'est l'affaire du séquestre. Le maire n'a à intervenir en rien dans les opérations du séquestre. Il doit d'autant plus se refu-

ser à toute immixtion dans la gestion de cet agent du domaine, qu'il aura plus tard des comptes à lui demander au nom de la commune qui a toujours été appelée à *accepter le bénéfice* des libéralités faites à la fabrique. Ce motif justifie son refus.

— Et les notifications des décisions administratives, ministérielles et préfectorales ?

— C'est au préfet à les assurer par la voie ordinaire de la gendarmerie et des commissaires de police. Le maire doit s'abstenir d'y prendre part, en motivant son refus : c'est que ces notifications, s'il en prenait la charge, pourraient engager la responsabilité de la commune dans les procès qui interviendront plus tard entre les créanciers des Fabriques, les donateurs ou leurs ayants-cause, enfin les tiers quelconques qui pourront se trouver ou se prétendre lésés par les actes du séquestre, ou du préfet, ou du ministre. Or, la commune étant tenue, de par la loi, en dehors d'une liquidation où elle aurait dû être appelée à intervenir, puisque ses intérêts étaient sur beaucoup de points liés à ceux de la Fabrique, doit au moins ne pas avoir à subir les conséquences pécuniaires d'une opération dont elle a été exclue.

Qu'est-ce que le Pape ?

I. Importance de la question. — Cette question peut paraître, de prime abord, oiseuse et humiliante. Tous prétendent la connaître, même MM. Clemenceau, Combes et Briand, quand ils déclarent vouloir « ignorer » le Pape. A des notions vagues, à des dénominations superficielles se réduit d'ordinaire la connaissance de la Papauté. Cette question est pourtant capitale et s'impose à l'étude sérieuse de toutes les classes de la société. Son ignorance ou sa connaissance très imparfaite nous rendent impossible l'intelligence exacte des événements et la sûreté d'une action vraiment catholique et patriotique.

La question de la papauté est, plus que jamais, à l'ordre du jour. Notre gouvernement sectaire s'affirme « areligieux » ou sans religion et, par un étrange contraste, certaines séances des parlements ressemblent à des séances de concile, avec la dignité et la science théologique en moins. Les cercles diplomatiques s'en préoccupent. Les journaux, les revues, sympathiques ou hostiles à l'Eglise catholique, traitent presque journellement la question du Pape. Tous en parlent sans apporter plus de lumière, plus d'éclaircissement. On néglige l'étude approfondie de la Papauté pour servir uniquement les intérêts des partis. Or, malgré toutes les fluctuations de l'opinion et des événements, la question demeure actuelle et vitale.

Elle est étonnante, mystérieuse au point de vue humain, cette souveraineté spirituelle tour à tour persécutée et vénérée. Qui pourrait expliquer, avec les seules lumières de la raison, d'où

vient à la Papauté, dépourvue de ressources séculières, ce principe de stabilité inébranlable, de résistance irréductible au despotisme et aux erreurs religieuses, politiques et sociales, de puissance conservatrice et civilisatrice qui n'a pas d'égale en ce monde ? Comment comprendre cet ascendant supérieur qu'exerce cette autorité surhumaine sur des sociétés convaincues que la puissance d'une nation ou d'un souverain se calcule d'après les millions de baïonnettes qu'ils peuvent mettre en ligne ? Depuis le 20 Septembre 1870, les états pontificaux sont envahis et volés. Rome même est au pouvoir du spoliateur. L'auguste victime des sbires révolutionnaires est enfermée dans son palais du Vatican, comme dans une prison, dont le geôlier est le roi d'Italie. Une poignée de soldats monte la garde et rend les honneurs à la porte du Pontife-Roi. C'est le seul reste que le Pape conserve, de nos jours, de son antique souveraineté temporelle. La moindre émeute romaine briserait bien vite ce faible rempart ; et le dernier vestige du pouvoir temporel disparaîtrait sans provoquer chez nos contemporains, du moins d'après toute apparence, une protestation énergique et efficace.

Malgré tout, le vénérable prisonnier du Vatican, courbé sous le poids des ans et de cette responsabilité sans égale, se redresse de temps en temps, intrépide et majestueux, pour revendiquer devant l'univers ses droits sacrés et imprescriptibles de propriété, alors que son puissant spoliateur se trouve à la porte de sa prison.

Bien plus, la première préoccupation des princes et des têtes couronnées, en arrivant dans la capitale de l'Italie intangible, est ce frère vieillard plus que sexagénaire. Une audience s'impose. Le protocole est accepté, même du Kaiser protestant, quelque humilant qu'il puisse paraître à la majesté royale du Quirinal. Les regards des peuples convergent vers l'auguste prisonnier, comme vers la plus grande force morale qui existe en ce monde. Tous attendent de lui, les uns une solution aux nombreuses difficultés de l'heure actuelle, les autres une faveur au milieu de cette prodigieuse activité d'expansion coloniale. Avec quelle impatience, peu dissimulée, l'Allemagne protestante ne convoite-t-elle pas le protectorat des chrétientés d'Orient, que le Saint-Siège a accordé et maintenu jusqu'ici à notre infortunée Patrie. L'autorité pontificale ne s'étend pas seulement sur les nations européennes ; sa force surhumaine de civilisation agit, par ses missionnaires, sur les peuplades sauvages, adonnées pour la plupart aux superstitions les plus dégradantes, les plus cruelles. Elle défie toutes ses rivales de propagande, le protestantisme, avec son prosélytisme mercantile ; les Eglises schismatiques, avec leur servilisme humiliant. Le fait est avéré. Les sectes religieuses séparées du giron de leur mère la sainte Eglise Romaine, sont toutes frappées de paralysie irrémédiable.

(A suivre.)

P. B.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Pape a reçu, la semaine dernière, plusieurs évêques qui viennent d'être consacrés à Rome. Sa Sainteté a, de plus, donné diverses audiences particulières et collectives, sollicitées par des personnes de distinction, venues pour passer l'hiver à Rome ou de passage dans la ville éternelle.

Mgr Albert d'Armaihacq, supérieur de Saint-Louis des Français, vient de mourir. Le distingué prélat avait célébré, à peine il y a quinze jours, ses noces d'or sacerdotales. On croit qu'il aura pour successeur Mgr Guthlin, ancien canoniste de l'ambassade de France auprès du Vatican, aujourd'hui recteur de Saint-Nicolas des Lorrains.

On annonce que le Pape tiendra prochainement un Consistoire où il créera cinq cardinaux.

FRANCE. — La persécution légale. — La nouvelle loi sur l'exercice du culte (dont nous avons donné le texte) a paru au *Journal officiel*, le 2 Janvier.

Les Chambres sont rentrées, mardi ; on ne tardera pas, sans doute, à être fixé sur la manière dont le gouvernement va se servir de « l'arme nouvelle » qui lui a été donnée contre l'Eglise...

Il n'y a pas d'illusion à se faire à cet égard. On sait ce que valent les déclarations de « libéralisme » de M. Briand. Il disait à la tribune du Sénat, en faisant valoir les bienfaits de sa loi : « Ce que l'Eglise demande et que nous sommes décidés à lui refuser, c'est la persécution. Nous lutterons contre elle à force de liberté. » Mots à effet, démentis par l'expropriation violente des évêchés, des séminaires, des presbytères, etc., et bientôt, sans doute, par de nouvelles mesures persécutrices.

On prête à M. Clémenceau l'intention de dissoudre les congrégations d'hommes encore existantes, entre autres les Lazaristes, les Sulpiciens et les prêtres des Missions Étrangères.

PARIS. — A l'Institut catholique. — Le *Bulletin* de l'Institut catholique de Paris vient de publier le procès-verbal de la séance tenue, le 28 Novembre dernier, par NN. SS. les Evêques fondateurs et protecteurs.

Nous y lisons le passage suivant :

« Mgr l'Archevêque de Bourges attire l'attention de ses vénérables collègues sur le crédit fâcheux que donne à certaines revues suspectes la collaboration de quelques professeurs de l'Institut catholique.

» Après échange de réflexions sur ce sujet, l'assemblée déclare

interdire aux professeurs de l'Institut catholique d'écrire dans la revue intitulée *Demain*, et prie S. Em. le Cardinal archevêque de Paris, qui accepte, de notifier cette décision aux intéressés.

« **Fonctionnaires de l'étranger !** » — Quand j'entends M. Clemenceau traiter les prêtres et les évêques français de fonctionnaires de l'étranger, je me demande si je rêve et si les mots ont perdu leur signification. Je me demande qui, en France, travaille à la destruction de la France au profit des puissances rivales, qui agit en bon et loyal fonctionnaire de l'étranger, si ce n'est M. Clemenceau.

La religion catholique impose, à ses adeptes, dans le domaine de la foi, une soumission absolue, mais elle leur laisse une liberté complète dans le domaine de la politique ; la franc-maçonnerie exige de ses adeptes une soumission absolue dans les deux domaines dogmatique et politique. La religion catholique fait du dévouement à la patrie un devoir impérieux qui n'est primé par aucun autre devoir ; la franc-maçonnerie exige la subordination du devoir patriotique au devoir maçonnique.

Il est absurde de dire à un homme que le gouvernement de la République lui-même a nommé évêque, qu'il a désigné d'office et sans qu'il la recherche pour cette mission délicate, qu'il est un fonctionnaire de l'étranger parce qu'il continue de remplir les fonctions que la France lui a confiées.

Il est inique de le menacer d'expulsion s'il critique la loi qu'on lui applique, quand tous les citoyens français ont non seulement le droit, mais le devoir de poursuivre la réforme de la loi lorsqu'elle lèse les intérêts dont le dépôt leur a été confié.

M. Clemenceau proclame la liberté des cultes, et en même temps, il déclare déchu de la qualité de Français les prêtres d'une religion par ce seul fait qu'ils obéissent au chef de cette religion et à sa constitution, en n'acceptant pas les dispositions d'une loi qu'ils estiment, à tort ou à raison, eux aussi ont le droit de se tromper, créer des obstacles à l'accomplissement de leur mission.

Ces menaces resteront vaines, dit-on, j'aime à le croire ; mais c'est déjà intolérable qu'un ministre, qu'un chef de gouvernement se croie le droit d'injurier aussi gravement les ministres d'un culte, et par conséquent tous les citoyens qui suivent les enseignements de ces ministres. S'ils ont commis des délits, qu'il les poursuive ; s'ils n'en ont commis aucun, il doit les respecter, eux et leurs croyances.

Si M. Clemenceau veut se rendre compte de ce que sont les agissements de ministres du culte, fonctionnaires de l'étranger, il n'a qu'à faire faire une enquête sur la propagande active des missionnaires anglais dans certaines de nos provinces de l'Ouest, dans les faubourgs de nos grands centres maritimes, notamment en Bretagne. Ces missions s'insinuent auprès des populations pauvres

par la distribution de secours à domicile ; elles installent des médecins qui donnent des consultations gratuites, des pharmaciens qui délivrent des remèdes gratuits ; puis, peu à peu, commencent leur œuvre de prosélytisme et ce qu'elles prêchent surtout c'est le détachement de la France et l'annexion à l'Angleterre. C'est un genre de prosélytisme que les loges maçonniques se gardent de dénoncer.

Il est vrai, M. Clemenceau les considérerait plutôt comme des auxiliaires que comme des adversaires de sa politique. Son rêve n'est-il pas d'installer des pasteurs protestants dans les chaires de Fénélon et de Bossuet, et des prédicants anglais à Notre-Dame ?

Em. FLOURENS,
ancien ministre des affaires étrangères.

(La France conquise, p. 156-158)

BIBLIOGRAPHIE

Lacordaire orateur, sa formation et la chronologie de ses œuvres, par JULIEN FAYRE, licencié en théologie, docteur ès lettres, professeur à l'Ecole normale du canton de Fribourg (Suisse). Fort volume in-8° raisin, portrait. 7 50. (Poussielgue, Éditeur.)

L'auteur de ce livre magistral ne s'est laissé rebuter ni par les difficultés de sa matière, ni par l'abondance des pièces à consulter, ni par la diversité des documents à interpréter, ni par les voyages à faire. Il a tenu à faire œuvre nouvelle, complète, indépendante et justifiée : prenant le grand orateur au berceau, il le suit jour par jour, l'observe et ne le quitte que définitivement formé comme orateur sacré. Tout ce que Lacordaire a dit ou écrit, tout ce que ses contemporains ou biographes en ont raconté, M. Fabre le sait.

Livre magistral, peut-on répéter, tant les matériaux innombrables amassés avec tant de patience y sont habilement agencés ; ni aridité, ni monotonie, mais un sujet bien possédé et bien traité, une haute et sereine impartialité qui inspire la confiance et emporte la conviction.

L'Eglise de France sous la troisième République (1870-1878), par E. LECANUET. Un volume in 8° écu : 5 fr. (Poussielgue, Éditeur). — Le grand ouvrage dont M. l'Abbé Lecanuet nous donne aujourd'hui la première partie est l'histoire complète et saisissante de la guerre engagée depuis trente ans entre l'Eglise et la Libre Pensée. L'auteur expose en ce livre les causes et les débuts de cette lutte. D'autres volumes raconteront le pontificat de Léon XIII et la période actuelle. Est-il besoin d'insister sur l'importance et l'intérêt d'un tel travail ?

Quimper, librairie J. Salaun.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Décembre 1906.

I. John Henry Newman considéré comme maître, par L. de GRANDMAISON. — II. Le Kulturkampf et le chancelier de fer : Comment on organise une persécution, par Paul BERNARD. — III. Le Procès du ritualisme : 1. La commission d'enquête, par Joseph BOUBÉE. — IV. L'Histoire primitive dans la Genèse, par Joseph BRUCKER. — V. Cultes, mythes et religions, par Adhémar d'ALÈS. — VI. Un livre de combat : Contre la séparation, par Joseph ADAM. — VII. Bulletin littéraire : a) *Les Foulées de Lourdes*, par J.-K. HUYSMANS ; b) *Péché d'aveugle*, par A. PRAVIEL ; c) *Le Maître de la mort*, par M^{me} ALLOTTE DE LA FUYE. Par Pierre SUAU. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Événements de la quinzaine. — XI. Table du tome 109. — XII. Tables de l'année 1906.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

COURSES DE NICE

Billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classes, à prix réduits,
délivrés du 3 au 24 Janvier 1907.

Paris à Cannes.	— 1 ^{re} classe :	177 fr. 40.	— 2 ^e classe :	127 fr. 75.
— Nice.	—	182 fr. 60.	—	131 fr. 50.
— Menton.	—	186 fr. 65.	—	134 fr. 40.

Validité : 20 jours — à compter du départ — ou du 24 Janvier si le voyage est commencé après cette date.

Prolongations : Une ou deux fois 10 jours moyennant supplément de 10 % par période.

Arrêts : Deux arrêts facultatifs, à l'aller et au retour.

N. B. — Admission des porteurs de billets de 1^{re} classe, sans supplément dans le Côte d'Azur Rapide (nombre de places limité). Dans ce cas, les voyageurs ne pourront profiter de la faculté des arrêts qu'à partir de Toulon, à l'aller ; au retour, aucun arrêt ne sera autorisé.Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

52^e ANNÉE.

Vendredi 18 Janvier 1907.

N° 3.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Lettre Encyclique de Notre Très Saint Père le Pape Pie X aux Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, au Clergé et au Peuple français.

II. — Communications de l'Evêché.

III. PARTIE NON OFFICIELLE. — Chronique du diocèse : Intentions

recommandées aux prières ; Quimper ; Brest ; Carhaix ; Les crucifix des écoles.

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Suisse ; Les catholiques anglais et le denier du culte.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 20 Janvier. — 2^{me} Dimanche après l'Épiphanie. FÊTE DU SAINT NOM DE JÉSUS. Double de 2^e classe. Blanc. A la messe, mémoires de S. Fabien et S. Sébastien, Martyrs, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, des SS. Martyrs Fabien et Sébastien et du Dimanche.

Lundi, 21. — S^{te} Agnès, Vierge, Martyre. Double. Rouge.**Mardi, 22.** — S. Vincent et S. Anastase, Martyrs. Semi-double. Rouge.**Mercredi, 23.** — Mariage de la T. Sainte Vierge (au Supplément). Double-majeur. Blanc.**Jeudi, 24.** — S. Timothée, Evêque, Martyr. Double. Rouge.**Vendredi, 25.** — Conversion de S. Paul, Apôtre. Double-majeur. Blanc.**Samedi, 26.** — S. Polycarpe, Evêque, Martyr. Double. Rouge.**Dimanche, 27.** — Septuagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Loc-Maria de Quimper du 20 au 23 Janvier.

N.-D. de Bon-Secours, à Brest. du 24 au 28 —

PARTIE OFFICIELLE

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE PIE X
AUX CARDINAUX, ARCHEVÊQUES
ET EVÊQUES DE FRANCE, AU CLERGÉ ET AU PEUPLE FRANÇAIS

PIE X, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, BIEN AIMÉS FILS

Salut et Bénédiction Apostolique.

Une fois encore les graves événements qui se précipitent en votre noble pays Nous amènent à adresser la parole à l'Eglise de France pour la soutenir dans ses épreuves et pour la consoler dans sa douleur. C'est, en effet, quand les fils sont dans la peine que le cœur du Père doit plus que jamais s'incliner vers eux. C'est, par conséquent, lorsque Nous vous voyons souffrir que, du fond de Notre âme paternelle, les flots de tendresse doivent jaillir avec plus d'abondance et aller vers vous plus réconfortants et plus doux.

Ces souffrances, Vénérables Frères et bien aimés Fils, ont un écho douloureux dans toute l'Eglise catholique en ce moment; mais Nous les ressentons d'une façon bien plus vive encore et Nous y compatissons avec une tendresse, qui, grandissant avec vos épreuves, semblent s'accroître chaque jour.

A ces tristesses cruelles le Maître a mêlé, il est vrai, une consolation on ne peut plus précieuse à Notre cœur. Elle nous est venue de votre inébranlable attachement à l'Eglise, de votre fidélité indéfectible à ce Siège Apostolique et de l'union forte et profonde qui règne parmi vous. — De cette fidélité et de cette union, Nous en étions sûr d'avance, car Nous connaissions trop la noblesse et la générosité du cœur français pour avoir à craindre qu'en plein champ de bataille, la désunion pût se glisser dans vos rangs. Nous n'en éprouvons pas moins une joie immense au spectacle magnifique que vous donnez actuellement et, en vous en louant hautement devant l'Eglise tout entière, Nous en bénissons du fond du cœur le Père des miséricordes, auteur de tous les biens.

Le recours à ce Dieu infiniment bon est d'autant plus nécessaire que, loin de s'apaiser, la lutte s'accroît et va sans cesse s'étendant. Ce n'est plus seulement la foi chrétienne qu'on veut à tout prix déraciner du milieu des cœurs, c'est encore toute croyance qui, élevant l'homme au-dessus des horizons de ce monde, reporte surnaturellement son

regard lassé vers le ciel. L'illusion, en effet, n'est plus possible. On a déclaré la guerre à tout ce qui est surnaturel, parce que, derrière le surnaturel, Dieu se trouve, et que ce qu'on veut rayer du cœur et de l'esprit de l'homme, c'est Dieu.

Cette lutte sera acharnée et sans répit de la part de ceux qui la mènent. Qu'au fur et à mesure qu'elle se déroulera, des épreuves plus dures que celles que vous avez connues jusqu'ici vous attendent, c'est possible, et même probable. La sagesse commande donc à chacun de vous de s'y préparer. Vous le ferez simplement, vaillamment et avec confiance, sûrs que, quelle que soit la violence de la bataille, finalement la victoire restera entre vos mains.

Le gage de cette victoire sera votre union, union entre vous d'abord, union avec ce Siège Apostolique ensuite. Cette double union vous rendra invincibles, et contre elle tous les efforts se briseront.

Nos ennemis ne s'y sont pas mépris, du reste. Dès la première heure, et avec une sûreté de vue très grande, ils ont choisi leur objectif : en premier lieu, vous séparer de Nous et de la Chaire de Pierre, puis semer la division parmi vous. Depuis ce moment, ils n'ont pas changé de tactique; ils y sont revenus sans cesse et par tous les moyens : les uns avec des formules enveloppantes et pleines d'habileté, les autres avec brutalité et cynisme. Promesses captieuses, primes déshonorantes offertes au schisme, menaces et violences, tout a été mis en jeu et employé. Mais votre clairvoyante fidélité a déjoué toutes ces tentatives. S'avisant alors que le meilleur moyen de vous séparer de Nous, c'était de vous ôter toute confiance dans le Siège Apostolique, ils n'ont pas hésité, du haut de la tribune et dans la presse, à jeter le discrédit sur Nos actes en méconnaissant et parfois même en calomniant Nos intentions.

L'Eglise, a-t-on dit, cherche à susciter la guerre religieuse en France et y appelle la persécution violente de tous ses vœux. — Etrange accusation qu'une accusation pareille! Fondée par Celui qui est venu dans ce monde pour le pacifier et pour réconcilier l'homme avec Dieu, messagère de paix sur cette terre, l'Eglise ne pourrait vouloir la guerre religieuse qu'en répudiant sa mission sublime et en y mentant aux yeux de tous. A cette mission de douceur patiente et d'amour, elle reste au contraire et restera toujours fidèle. D'ailleurs, le monde entier sait aujourd'hui, à ne plus pouvoir s'y tromper, que si la paix des consciences est rompue en France, ce n'est pas du fait de l'Eglise, mais du fait de ses ennemis. Les esprits impartiaux, même lorsqu'ils ne partagent pas notre foi, reconnaissent que si on combat sur le terrain religieux dans votre patrie bien-aimée, ce n'est point parce que l'Eglise y a levé l'étendard la première,

mais c'est parce qu'on lui a déclaré la guerre à elle-même. Cette guerre, depuis vingt-cinq ans surtout, elle ne fait que la subir. Voilà la vérité. Les déclarations, mille fois faites et refaites dans la presse, dans les congrès, dans les convents maçonniques, au sein du Parlement lui-même, le prouvent, aussi bien que les attaques qu'on a progressivement et méthodiquement menées contre elle. Ces faits sont indéniables, et contre eux aucune parole ne pourra jamais prévaloir. L'Eglise ne veut donc pas la guerre, la guerre religieuse moins encore que les autres; et affirmer le contraire, c'est la calomnier et l'outrager.

Elle ne souhaite pas davantage la persécution violente. Cette persécution, elle la connaît pour l'avoir soufferte dans tous les temps et sous tous les cieux. Plusieurs siècles passés par elle dans le sang lui donnent donc le droit de dire avec une sainte fierté qu'elle ne la craint pas et que, toutes les fois que ce sera nécessaire, elle saura l'affronter. Mais la persécution en soi, c'est le mal, puisque elle est l'injustice et qu'elle empêche l'homme d'adorer Dieu en liberté. L'Eglise ne peut donc pas la souhaiter, même en vue du bien que, dans sa sagesse infinie, la Providence en tire toujours. En outre, la persécution n'est pas seulement le mal, elle est encore la souffrance et c'est une raison nouvelle pour laquelle, par pitié pour ses enfants, l'Eglise, qui est la meilleure des mères, ne la désirera jamais.

Du reste, cette persécution à laquelle on lui reproche de vouloir pousser et qu'on se déclare bien décidé à lui refuser, on la lui inflige en réalité. N'a-t-on pas, tout dernièrement encore, expulsé de leurs évêchés les évêques, même les plus vénérables, et par l'âge et par les vertus; chassé les séminaristes des grands et petits séminaires; commencé à bannir les curés de leurs presbytères? Tout l'univers catholique a vu ce spectacle avec tristesse et, sur le nom qu'il convenait de donner à de pareilles violences, il n'a pas hésité.

En ce qui touche les biens ecclésiastiques, qu'on Nous accuse d'avoir abandonnés, il importe de remarquer que ces biens étaient, pour une partie, le patrimoine des pauvres et le patrimoine, plus sacré encore, des trépassés. Il n'était donc pas plus permis à l'Eglise de les abandonner que de les livrer: elle ne pouvait que se les laisser arracher par la violence. Personne ne croira, du reste, qu'elle ait délibérément abandonné, sinon sous la pression des raisons les plus impérieuses, ce qui lui avait été ainsi confié et ce qui lui était si nécessaire pour l'exercice du culte, pour l'entretien des édifices sacrés, pour la formation de ses clercs et pour la subsistance de ses ministres. — C'est, perfidement mise en demeure de choisir entre la ruine matérielle et une atteinte consentie à sa constitution, qui est d'origine divine, qu'elle a refusé, au prix même de la pauvreté, de laisser

toucher en elle à l'œuvre de Dieu. On lui a donc pris ses biens, elle ne les a pas abandonnés. Par conséquent, déclarer les biens ecclésiastiques vacants à une époque déterminée, si, à cette époque l'Eglise n'a pas créé dans son sein un organisme nouveau; soumettre cette création à des conditions en opposition certaine avec la constitution divine de cette Eglise, mise ainsi dans l'obligation de les repousser; attribuer ensuite ces biens à des tiers, comme s'ils étaient devenus des biens sans maître, et, finalement, affirmer qu'en agissant ainsi on ne dépouille pas l'Eglise, mais qu'on dispose seulement de biens abandonnés par elle, ce n'est pas simplement raisonner en sophiste, c'est ajouter la dérision à la plus cruelle des spoliations. — Spoliation indéniable, du reste, et qu'on chercherait en vain à pallier, en affirmant qu'il n'existait aucune personne morale à qui ces biens pussent être attribués; car l'Etat est maître de conférer la personnalité civile à qui le bien public exige qu'elle soit conférée, aux établissements catholiques comme aux autres, et dans tous les cas, il lui aurait été facile de ne pas soumettre la formation des associations cultuelles à des conditions en opposition directe avec la constitution divine de l'Eglise qu'elles étaient censées devoir servir.

Or, c'est précisément ce que l'on a fait, relativement aux associations cultuelles. La loi les a organisées de telle sorte que ses dispositions à ce sujet vont directement à l'encontre de droits qui, découlant de sa constitution, sont essentiels à l'Eglise, notamment en ce qui touche la hiérarchie ecclésiastique, base inviolable donnée à son œuvre par le Divin Maître lui-même. De plus, la loi confère à ces associations des attributions qui sont de l'exclusive compétence de l'autorité ecclésiastique, soit en ce qui concerne l'exercice du culte, soit en ce qui concerne la possession et l'administration des biens. Enfin, non seulement ces associations cultuelles sont soustraites à la juridiction ecclésiastique, mais elles sont rendues justiciables de l'autorité civile. Voilà pourquoi Nous avons été amené, dans Nos précédentes Encycliques, à condamner ces associations cultuelles, malgré les sacrifices matériels que cette condamnation emportait.

On Nous a accusé encore de parti-pris et d'inconséquence. Il a été dit que Nous avions refusé d'approuver, en France, ce qui avait été approuvé en Allemagne. Mais ce reproche manque autant de fondement que de justice. Car, quoique la loi allemande fût condamnable sur bien des points et qu'elle n'ait été que tolérée, à raison de maux plus grands à écarter, cependant les situations sont tout à fait différentes et cette loi reconnaît expressément la hiérarchie catholique, ce que la loi française ne fait point.

Quant à la déclaration annuelle, exigée pour l'exercice du culte, elle n'offrait pas toute la sécurité légale qu'on était

en droit de désirer. Néanmoins, — bien qu'en principe les réunions des fidèles dans les églises n'aient aucun des éléments constitutifs propres aux réunions publiques, et qu'en fait il soit odieux de vouloir les leur assimiler, — pour éviter de plus grands maux, l'Eglise aurait pu être amenée à tolérer cette déclaration. Mais, en statuant que « le curé ou le desservant ne serait plus » dans son église « qu'un occupant sans titre juridique; qu'il serait sans droit pour faire aucun acte d'administration, » on a imposé aux ministres du culte, dans l'exercice même de leur ministère, une situation tellement humiliée et vague que, dans de pareilles conditions, la déclaration ne pouvait plus être acceptée.

Reste la loi récemment votée par les deux Chambres.

Au point de vue des biens ecclésiastiques, cette loi est une loi de spoliation, une loi de confiscation, et elle a consommé le dépouillement de l'Eglise. Quoique son Divin Fondateur soit né pauvre dans une crèche et soit mort pauvre sur une croix, quoique elle ait connu elle-même la pauvreté dès son berceau, les biens qu'elle avait entre les mains ne lui en appartenaient pas moins en propre, et nul n'avait le droit de l'en dépouiller. Cette propriété, indiscutable à tous les points de vue, avait été encore officiellement sanctionnée par l'Etat : il ne pouvait par conséquent pas la violer. — Au point de vue de l'exercice du culte, cette loi a organisé l'anarchie; ce qu'elle instaure surtout, en effet, c'est l'incertitude et le bon plaisir. Incertitude si les édifices du culte, toujours susceptibles de désaffectation, seront mis ou non, en attendant, à la disposition du clergé et des fidèles; incertitude s'ils leur seront conservés ou non, et pour quels laps de temps; arbitraire administratif réglant les conditions de la jouissance, rendue éminemment précaire; pour le culte, autant de situations diverses en France qu'il y a de communes; dans chaque paroisse, le prêtre mis à la discrétion de l'autorité municipale, et, par conséquent, le conflit à l'état possible organisé d'un bout à l'autre du pays. Par contre, obligation de faire face à toutes les charges, même les plus lourdes, et, en même temps, limitation draconienne en ce qui concerne les ressources destinées à y pourvoir. Aussi, née d'hier, cette loi a-t-elle déjà soulevé d'innombrables et dures critiques de la part d'hommes appartenant indistinctement à tous les partis politiques et à toutes les opinions religieuses, et ces critiques seules suffiraient à la juger.

Il est aisé de constater par ce que Nous venons de vous rappeler, Vénérables Frères et bien aimés Fils, que cette loi aggrave la loi de séparation et Nous ne pouvons dès lors que la réprouver.

Le texte imprécis et ambigu de certains des articles de cette loi met dans une nouvelle lumière le but poursuivi par nos ennemis. Ils veulent détruire l'Eglise et déchristia-

niser la France, ainsi que Nous l'avons déjà dit, mais sans que le peuple y prenne trop garde et qu'il y puisse, pour ainsi dire, faire attention. Si leur entreprise était vraiment populaire, comme ils le prétendent, ils ne balanceraient pas à la poursuivre, visière relevée, et à en prendre hautement toute la responsabilité. Mais cette responsabilité, loin de l'assumer, ils s'en défendent, ils la repoussent et, pour mieux y réussir, ils la rejettent sur l'Eglise, leur victime. De toutes les preuves, c'est la plus éclatante que leur œuvre néfaste ne répond pas aux vœux du pays.

C'est en vain, du reste, qu'après Nous avoir mis dans la nécessité cruelle de repousser les lois qu'ils ont faites, — voyant les maux qu'ils ont attirés sur la patrie et sentant la réprobation universelle monter comme une lente marée vers eux, — ils essayent d'égarer l'opinion publique et de faire retomber la responsabilité de ces maux sur Nous. Leur tentative ne réussira pas.

Quant à Nous, Nous avons accompli Notre devoir, comme tout autre Pontife Romain l'aurait fait. La haute charge dont il a plu au Ciel de Nous investir, malgré Notre indignité, comme du reste la foi du Christ elle-même, foi que vous professez avec Nous, Nous dictait Notre conduite. Nous n'aurions pu agir autrement, sans fouler aux pieds Notre conscience, sans forfaire au serment que Nous avons prêté, en montant sur la Chaire de Pierre, et sans violer la Hiérarchie catholique, base donnée à l'Eglise par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous attendons sans crainte, par conséquent, le verdict de l'histoire. Elle dira que, les yeux immuablement fixés sur les droits supérieurs de Dieu à défendre, Nous n'avons pas voulu humilier le pouvoir civil, ni combattre une forme de gouvernement, mais sauvegarder l'œuvre intangible de Notre-Seigneur et Maître, Jésus-Christ. — Elle dira que Nous vous avons défendus de toute la force de Notre immense tendresse, ô bien aimés Fils, que ce que Nous avons réclamé et réclamons pour l'Eglise, dont l'Eglise de France est la Fille aînée et une partie intégrante, c'est le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et la liberté; que, si l'on avait fait droit à Notre demande, la paix religieuse n'aurait pas été troublée en France, et que le jour où on l'écouterait, cette paix si désirable y renaîtrait. Elle dira enfin que si, sûrs d'avance de votre générosité magnanime, Nous n'avons pas hésité à vous dire que l'heure des sacrifices avait sonné, c'est pour rappeler au monde, au nom du Maître de toutes choses, que l'homme doit nourrir ici-bas des préoccupations plus hautes que celles des contingences périssables de cette vie et que la joie suprême, l'invincible joie de l'âme humaine sur cette terre, c'est le devoir surnaturellement accompli coûte que coûte, et par là-même, Dieu honoré, servi et aimé malgré tout.

Confiant que la Vierge Immaculée, Fille du Père, Mère du Verbe, Epouse du Saint-Esprit, vous obtiendra de la Très Sainte et Adorable Trinité des jours meilleurs, comme présage de l'accalmie qui suivra la tempête, Nous en avons la ferme espérance, c'est du fond de l'âme que nous vous accordons Notre Bénédiction Apostolique, à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à votre clergé et au peuple français tout entier.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 1907, de Notre Ponticat le quatrième.

PIVS X.

COMMUNICATIONS DE L'EVÊCHÉ

I. Crucifix des écoles. — On Nous a demandé ce qu'il convenait de faire à l'occasion de l'enlèvement des Christs de nos écoles. — Nous pensons que, pour ne pas exposer nos maires catholiques à la révocation, il convient d'aller prendre les Crucifix dans les écoles et de les rapporter processionnellement à l'église, au chant du *Miserere*. La cérémonie se terminerait par la bénédiction du Très Saint Sacrement. Après quoi, les saintes images seraient placées dans un endroit apparent de l'église avec cette inscription : « Christs enlevés des écoles, le..... ».

II. Association de la Sainte-Famille. — Cette année, à cause de l'occurrence de la Septuagésime, l'office de la Sainte Famille de Nazareth est transféré. Néanmoins la fête annuelle de la pieuse Association établie sous ce vocable demeure fixée au 3^e Dimanche après l'Epiphanie.

C'est donc *dimanche prochain* que les familles faisant partie de l'Association, représentées par leurs principaux membres, doivent se réunir dans l'église paroissale pour faire ou renouveler solennellement leur consécration à la Sainte-Famille. A cette occasion, MM. les Curés et Recteurs ne manqueront pas de rappeler le but, les règles de la pieuse Association, ainsi que les nombreuses faveurs spirituelles qui y sont attachées. Ils auront soin également de recueillir et d'inscrire sur le registre spécial, ouvert à cette effet, les noms des familles qui ne font pas encore partie de l'Association et qui désirent y entrer.

La liste des nouveaux associés doit être envoyée, *dans le courant de Mai*, au directeur diocésain, M. Fléiter, vicaire général, qui la transmet, conformément aux statuts, au centre de l'Association, à Rome.

III. Nominations. — Par décision du 12 Janvier, ont été nommés :

M. Le Duc, recteur de Beuzec-Conq, curé-doyen de Scaër,

en remplacement de M. Caradec, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Le Du, vicaire à Saint-Mathieu de Quimper, recteur de Beuzec-Conq ;

M. Boléat, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix, aumônier de l'Hospice de Quimperlé, en remplacement de M. Le Bras, démissionnaire.

IV. Mgr l'Evêque a reçu la lettre suivante de Son Em. le Card. Merry del Val, en réponse aux vœux de nouvel an qu'il avait adressés au Saint-Père.

ILL^{me} ET R^{me} SEIGNEUR,

Le Saint-Père a été vivement consolé par les sentiments de foi, de dévotion et de filial respect exprimés par Votre S^{te} Ill^{me} et R^{me}, en Votre nom personnel et au nom de Votre diocèse tout entier. Au milieu des graves calamités que subit actuellement l'Eglise de France, les déclarations si généreuses et unanimes des Evêques ne peuvent pas ne pas arriver très douces au cœur du Saint-Père.

Après Vous avoir remercié de Votre dévot hommage, Sa Sainteté, tout en Vous renouvelant le témoignage de sa bienveillance et en partageant les anxiétés et les amertumes de Votre Seigneurie et de Vos collègues, Vous envoie en retour une Bénédiction spéciale, qu'elle étend à tout Votre clergé et à tout Votre peuple.

Je fais aussi avec Vous un échange cordial de vœux et de souhaits, et je profite enfin de la présente occasion pour Vous réitérer l'assurance de mes sentiments de sincère estime.

Rome, 9 Janvier 1907.

De Votre S^{te} Ill^{me} et R^{me},

Le Serviteur,

R. Card. MERRY DEL VAL.

Mgr l'Evêque de Quimper.

V. Encyclique. — Mgr l'Evêque publiera très prochainement l'Encyclique du 6 Janvier. Mais il autorise MM. les Curés et Recteurs à donner lecture, du haut de la chaire, *dès dimanche prochain*, de la Lettre pontificale dont le texte est reproduit plus haut.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — L'union des catholiques, sous la direction du Pape et des Evêques.
- III. — Les prêtres et les séminaristes soldats.

QUIMPER. — Mercredi dernier, à 9 heures, a eu lieu en l'église cathédrale de Saint-Corentin le service annuel pour le repos de l'âme de Mgr Vallean, notre dernier évêque défunt.

— **En justice de paix.** — Mercredi, 16 Janvier, a comparu devant M. le Juge de paix de Quimper, M. l'abbé Odey, vicaire à Saint-Mathieu, prévenu d'infraction à la loi de 1881 (sur les réunions publiques) pour avoir célébré la messe, sans déclaration préalable, le 14 Décembre dernier.

M. Odey était assisté (en l'absence de M^e de Chabre) par M^e du Rusquec qui, dans une courte et excellente plaidoirie, a montré nettement que la loi de 1881 n'était point applicable en l'espèce, et que son client devait être renvoyé des fins de la prévention....

Le jugement a été renvoyé à trois semaines.

BREST. — **Les enterrements.** — L'arrêté du maire de Brest « supprimant toute manifestation extérieure du culte pour les convois funèbres », est naturellement rapporté. La municipalité elle-même n'en tient pas compte.

Elle fait porter la croix en tête des convois funèbres. Or, la croix est une manifestation extérieure du culte. C'est même la manifestation cultuelle la plus importante.

Au premier enterrement qui s'est fait sous le nouveau régime, la croix fut déposée sur le siège du cocher, et à ses pieds. Au second enterrement, l'un des assistants déclara qu'il ne permettrait pas que la croix fût ainsi traitée, et l'un des employés des pompes funèbres reçut l'ordre de la porter en tête du convoi. Cette réclamation a porté fruit. Tous les convois sont depuis précédés de la croix.

La municipalité, en autorisant cet accroc à l'arrêté du maire, l'a elle-même annulé.

— **Les presbytères.** — Un employé de la mairie a invité MM. les Curés des quatre paroisses de Brest à lui remettre les clefs des presbytères. Ceux-ci ayant refusé, les commissaires de police sont venus — le 11 Janvier au matin — porteurs d'arrêtés du maire.

La réponse ayant été négative, comme la veille, les commissaires se sont retirés, après avoir dressé procès-verbal de la notification des arrêtés... C'est maintenant le tour de l'huissier. La détermination de MM. les Curés est prise : ils se feront expulser.
(*Echo paroissial.*)

CARHAIX. — **La Mission bretonne.** — Le mercredi 26 Décembre, après avoir clôturé la Mission par la belle manifestation relatée dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, les bons Pères Missionnaires nous faisaient leurs adieux.

Tous ceux qui ont eu l'honneur et la charge de prendre part aux Missions savent, par expérience, quelle émotion étreint le cœur du Missionnaire au moment de la séparation. On ne s'est vu que durant quelques jours et déjà il y a, entre le prédicateur et

l'auditoire, entre le directeur et le dirigé, comme une parenté spirituelle, nouée par la pleine confiance qu'ils se sont mutuellement donnée. Peu importe où il dirigera ses pas, le Missionnaire gardera toujours le souvenir de ces âmes qu'il a remises dans la voie du salut et alimentées de conseils si salutaires... Mais il faut se quitter. On s'embrasse une dernière fois ; la voiture qui prend nos hôtes de trois semaines s'ébranle ; encore un dernier « au revoir »... de la main... oui... — on se le dit tout bas — c'est plutôt un adieu.

Absorbés que nous étions dans les mille et mille détails des derniers préparatifs, personne n'avait songé à prévenir les sonneurs ; car c'est toujours, chez nous, l'habitude de saluer solennellement, à leur départ, les ouvriers de nos Missions. Vite, deux hommes arrêtés au passage mettent le gros bourdon en branle. Il fut seul à se faire entendre. Néanmoins, si le grand jeu de nos cloches ne retentit pas, à cette occasion, les missionnaires eurent la douce et pénétrante impression d'entendre, une dernière fois, la cloche « *de la Miséricorde* », celle qui, depuis trois semaines, rappelait chaque soir aux habitants de la ville que « la grâce était venue les visiter pour leur rédemption ». Ah ! quel symbole que cette cloche, à ce moment !... Les pieux fidèles qui l'entendaient récitaient dévotement les cinq *Pater* et les cinq *Ave Maria* recommandés pour la conversion des pécheurs, tandis qu'elle jetait dans la conscience de ceux-ci comme un quotidien reproche à leur coupable négligence et à leur persévérante obstination... C'était là l'impression que nous éprouvions à l'entendre pour la dernière fois, après ces trois semaines de Mission ; ce dut aussi être celle des bons Missionnaires. D'une certaine manière, on pouvait dire qu'avec eux s'en allait la dernière grâce.....

— † †

Mais non ! Dieu nous réservait encore une bonne semaine de Mission. Spécialement consacrée aux bretons, disait M. le Curé, elle pouvait encore être, pour les négligents de la première série, une planche de salut....

La Mission bretonne devait commencer le 30 Décembre, à 8 h. 3/4 du soir. Dans l'intervalle, la neige avait étendu son blanc manteau sur la ville et sur la campagne ; ce qu'elles étaient jolies à voir sous ce nouvel accoutrement ! Ce qui eût été un véritable obstacle pour le bon succès d'une Mission, dans une grande paroisse rurale, ne pouvait nuire, en aucune façon, à celle de Carhaix, où l'habitation la plus éloignée n'est pas à plus de dix minutes de l'église. Mais il y avait un autre inconvénient, plus grave celui-là : c'est que le premier jour de l'an tombait au beau milieu de la Mission. Un premier jour de l'an à Carhaix, mais... c'est comme partout ailleurs.... Je dirai plus.... Par une année si abondante en bon cidre comme celle-ci, le premier de l'an pouvait être plus gai à Carhaix qu'en maints endroits. Mais la Providence divine se joue admirablement des plus grandes difficultés. Jamais on ne vit,

chez nous, en pareille circonstance, autant de calme et de tranquillité : premier fruit de la Mission. Les hommes, avouons-le franchement, sacrifièrent bien un peu au dieu de la Pomme, le lundi et le mardi.... Mais, le mercredi, ils se retrouvèrent tous aux pieds de la chaire pour entendre la voix éloquente de nos excellents missionnaires. Quant aux femmes, plus généreuses — c'est dans leur nature —, elles sacrifièrent du premier coup.... quoi?... les quelques traditionnelles tasses de café, coiffées, dit-on, de quelques larmes d'eau-de-vie, qu'elles prenaient jadis, à pareil jour, en compagnie de quelques voisines. Elles préférèrent, cette année, venir écouter la bonne parole de nos missionnaires qui surent tous, avec un égal mérite et une merveilleuse sûreté de touche, servir à chacune, selon sa capacité, une bonne tasse d'excellentes vérités, coiffée de larmes de la plus pure éloquence.

M. Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou et président de la Mission, nous arriva tout le premier. Ce fin terrien du Trégor, qui poussa la finesse jusqu'à tromper son pays en en prenant toutes les qualités et en en abandonnant tous les défauts, va, chaque soir, ravir son auditoire avec ses récits qui sont, sur ses lèvres, de vrais petits chefs-d'œuvre. Le matin, à 6 heures, M. Lavanant, recteur d'Ergué-Armel, servira à ses auditeurs, avec autant de sobriété que d'éloquence, ces grandes vérités qui remuent tant les cœurs et dont on a si besoin de nos jours. A 9 heures, nous avons le plaisir d'entendre M. Gouzard, recteur du Cloître-Plourin. Original, c'est-à-dire lui-même dans sa prédication comme dans sa conversation, nous aimons à saluer en lui un bon et solide conférencier. Il est certainement appelé à faire beaucoup de bien dans nos Missions, par l'exposition lumineuse de la doctrine, l'originalité de ses vues et la grande pureté de son langage. A 2 h. 1/2, M. Balanant, recteur de Penhars, explique les tableaux devant un auditoire qui va, chaque jour, grandissant. Inutile d'appuyer sur le talent de ce solide et estimé ouvrier de nos Missions. De nombreux comptes-rendus publiés par la *Semaine religieuse* sont là pour rappeler ses titres à la reconnaissance de tous ceux qu'il a si bien évangélisés....

† †

Sous ces flots d'éloquence, la Mission prenait vraiment grand air. Les paroisses avoisinantes, désireuses aussi de recevoir leur part de grâces, envoyaient leur contingent. Beaucoup qui étaient venus écouter une instruction, en passant, se décidaient à prendre logis en ville et à suivre tous les exercices..., si bien que, le vendredi, il fallut aller quérir du renfort pour entendre les confessions ; la plupart des missionnaires durent continuer leur besogne jusqu'à une heure assez avancée de la soirée.

Le lendemain, samedi, à 6 heures, on donnait la communion à près de 200 personnes, celles dont la présence était nécessaire à la maison, en vue du marché. A 7 heures, eut lieu la communion générale. Plus de 600 personnes s'approchèrent de la Sainte-Table et reçurent une dernière fois les avis si substantiels de M. le Prési-

dent de la Mission. Puis on se sépara, cette fois pour de bon, tous emportant au fond du cœur, avec la grâce de Dieu, le meilleur souvenir de ces délicieuses journées.

Oui ! Que cette Mission demeure féconde en fruits de salut ! Qu'elle conserve à tous ceux qui l'ont suivie, la lumière et la force dont ils auront besoin au milieu d'un monde qui s'enténébre de plus en plus et qui nous prépare, hélas ! des jours sombres et peut-être tragiques. C'est notre suprême et dernier vœu. ***

Les crucifix des écoles. — Nous avons déjà signalé l'enlèvement, par « ordre supérieur » et à l'insu des maires, des Christs de nos écoles publiques. Ces mesures, qu'aucun article de la loi du 28 Mars 1882 sur la neutralité scolaire ne prescrit, violent manifestement le droit des municipalités et froissent les sentiments bien connus de nos populations, qui protestent avec énergie et unanimité.

L'espace nous manque aujourd'hui pour relater les faits (cérémonies de réparation, grèves scolaires, etc.) qui se sont produits dans plusieurs paroisses, notamment à Loc-Maria-Plouzané, Kerlouan, Bourg-Blanc, Guimilian, Trégarantec, etc. A Plougastel-Daoulas, dimanche dernier, la manifestation a été particulièrement grandiose : une foule évaluée à 5.000 personnes, ayant à sa tête M. Villiers, le sympathique député de la circonscription, a escorté le Christ qui a été porté processionnellement à la mairie, où une place d'honneur lui était réservée.

De telles protestations devraient faire réfléchir ceux qui nous gouvernent : auront-elles pour effet de les arrêter dans leur œuvre sectaire ? On n'ose pas y compter. Plus que jamais — ils le déclarent hautement — ils comptent sur l'école pour détruire la religion en France. De leur côté, les pères de famille, nous l'espérons, comprendront leur devoir et sauront l'accomplir...

La question est de toute importance. Nous y reviendrons.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — On a de nouveau fait courir — cela arrive périodiquement — le bruit d'une grave indisposition du Souverain Pontife. Grâce à Dieu, ces nouvelles alarmantes sont absolument fausses. Le Saint-Père a donné ses audiences habituelles, mais a dû refuser ou remettre certaines réceptions particulières, les demandes étant trop nombreuses et les affaires générales ne lui laissant guère de temps libre.

Cependant, la température étant devenue normale, Pie X a pu faire, ces jours derniers, chaque après-midi, une grande promenade dans les jardins du Vatican, accompagné de son secrétaire, Mgr Bressan, et de plusieurs autres familiers ecclésiastiques.

Des prières spéciales ont été prescrites, à Rome, pour l'assemblée des évêques de France.

FRANCE. — L'Encyclique. — La nouvelle Encyclique adressée à la France, dont nous avons donné plus haut le texte intégral, a été lue partout avec une profonde émotion. Elle est tellement nette, tellement précise, qu'elle se passe de tout commentaire. Les faits y sont exposés et appréciés avec une grande hauteur de pensée, une admirable sérénité. C'est bien le successeur de saint Pierre qui, parlant au nom de son divin Maître, montre un absolu détachement des « contingences périssables ».

Comme il était à prévoir, le Pape condamne solennellement la nouvelle loi Briand.

Refaisant l'histoire de la persécution religieuse, Pie X rappelle pourquoi il repoussa la loi de 1905 et pourquoi il défendit au clergé de faire la déclaration exigée par la loi de 1881.

Il reprend toutes les accusations lancées contre le Saint-Siège et les réfute une à une, faisant bonne justice des calomnies que le gouvernement a répandues dans le pays contre la Papauté.

M. Briand et ses amis feignaient de croire que l'Eglise voulait être persécutée. A cette insinuation perfide, le Pape répond que l'Eglise est prête à subir les pires persécutions, mais que sa mission lui interdit de les provoquer. Elle ne suscite pas la souffrance ; elle s'efforce, au contraire, de l'apaiser où elle la rencontre.

Pie X, s'il nous avertit de nous préparer à des persécutions de plus en plus violentes, nous donne un gage certain de victoire dans l'union, qu'il recommande plus instamment que jamais, des catholiques entre eux et avec Rome.

— L'Assemblée des Evêques. — Elle se tient en ce moment, à Paris, sous la présidence collective des cardinaux français ; 78 évêques y prennent part.

On assure que Mgr Dadolle, évêque de Dijon, est revenu d'un rapide voyage à Rome porteur de réponses à des questions posées.

Le secret des délibérations de l'auguste assemblée sera rigoureusement gardé : on doit tenir comme non authentiques les nouvelles que les journaux divers vont répandre. Quand les décisions prises auront été approuvées par le Pape, elles seront portées à la connaissance des fidèles, s'il y a lieu, par une lettre collective des Evêques, qui sera lue en chaire dans toutes les églises de France.

On est partout convaincu que cette réunion de l'épiscopat va resserrer de plus en plus l'union entre les catholiques français et leurs chefs spirituels.

SUISSE. — Pendant que la France, pays catholique, enlève aux fidèles leurs églises, la Commission du Grand Conseil de Genève, ville protestante, restitue l'église Notre-Dame à la communauté catholique romaine. C'est un superbe édifice gothique, élevé grâce aux offrandes recueillies par M. l'abbé Mermillod, fils d'un catholique Genevois, devenu curé de Genève, puis évêque et cardinal.

Les catholiques anglais et le denier du culte. — Le catéchisme catholique anglais formule cette demande, au chapitre qui traite du quatrième commandement de Dieu :

D. — Sommes-nous obligés, en justice, de contribuer à l'entretien de nos pasteurs ?

R. — Oui, nous sommes obligés, en justice, de contribuer à l'entretien de nos pasteurs, car, dit saint Paul, le Seigneur a ordonné à ceux qui prêchent l'Evangile de vivre de l'Evangile.

Plus loin le cinquième commandement de l'Eglise est ainsi formulé :

Contribuer à la subsistance de nos pasteurs.

Pareil enseignement stimule, loin de l'effaroucher, la générosité anglaise : les pauvres se montrent à proportion plus généreux que les riches. « On cite des ouvriers employés aux charbonnages de Cardiff, qui ont l'habitude de prélever, en faveur de leurs prêtres, un shelling (1 fr. 25) par semaine, c'est-à-dire environ 65 francs par an sur leurs salaires. Il arrive même que, dans le but de simplifier les choses, ces ouvriers s'arrangent avec leurs patrons, lesquels tiennent pour eux un compte spécial. Lorsque leur prêtre de paroisse a besoin de quelques ressources, il peut se présenter aux bureaux de la Compagnie, et il recevra un chèque au nom de ses paroissiens. »

Qu'on ne s'en étonne pas : le catholique anglais connaît le prix de sa foi ; il a payé trop cher, pendant trois siècles de persécution, l'honneur de la conserver, pour n'être pas disposé à lui faire tous les sacrifices.

BIBLIOGRAPHIE

Association catholique de la Jeunesse française. — Un excellent article de M. G. Piot sur l'année, des renseignements pratiques sur l'Association catholique de la Jeunesse française, une magistrale étude historique de H. Bazire, une chronique générale de la vie de l'Association en 1906, des poésies, un article humoristique de L. A. Pagès, des articles de J. Denais sur les œuvres post-scolaires, de J. Gellé sur les avant-gardes, de M. Beauchamp sur la Fédération Générale des Sociétés Patriotiques Françaises, etc., de courts mais substantiels exposés sur le bien de famille, la séparation, l'œuvre des missionnaires et la France, la Caisse Nationale des Retraites, etc., des conseils pratiques, une table d'intérêts simples, des historiettes, etc., etc., composent l'*Almanach de la Jeunesse Catholique pour 1907* qui vient de paraître.

Cette intéressante brochure illustrée, de 144 pages, devrait être entre les mains de tous les jeunes catholiques que préoccupent les questions sociales. — Prix de l'ex. 0 fr. 50. Réductions par quantités.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Janvier 1907.

I. Ferdinand Brunetière, par Pierre SGAU. — II. En Brabant hollandais, par Antoine MALET. — III. John Henry Newman considéré comme maître, par L. de GRANDMAISON. — IV. Un nouvel historien en Sorbonne par Pierre BLIARD. — V. Le Procès du ritualisme : II. Les Constatations, par Joseph BOUBÉE. — VI. Bulletin d'ancienne littérature chrétienne, par Adhémar d'ALÈS. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

CARNAVAL de NICE

Tir aux pigeons de Monaco.

Billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classes, à prix réduits,
de PARIS

pour CANNES, NICE & MENTON

délivrés du 29 Janvier au 10 Février 1907.

Les billets sont valables 20 jours et la validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours moyennant 10 % du prix du billet.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Paris à Nice :

1 ^{re} classe.....	182 fr. 60.
2 ^e classe.....	131 50.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

VINS ET SPIRITUEUX

ANCIENNE MAISON Ferdinand LALANDE

— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 32, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 25 Janvier 1907.

N^o 4.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse*: Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Ligue patriotique des Françaises; Avis de services anniversaires; Les Crucifix des Ecoles; Brest; Vie édifiante, sainte mort d'une Religieuse; Archiconfrérie du Cœur agonisant de Jésus; Prenons garde! Asso-

ciation catholique de la Jeunesse Française; Qu'est-ce que le Pape? (à suivre); Le culte des Saints (à suivre).

III. — *Chronique générale*: Rome; France; La persécution; Presse catholique; Cultuelles schismatiques; Paris; Orléans; La parole du Pape; Pensées.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 27 Janvier. — Septuagésime. Office du jour; semi-double. Violet.

Vêpres du dimanche, avec mémoires du suivant et de S^{te} Agnès, Vierge, Martyre.

Lundi, 28. — S. Julien, Evêque (au *Propre diocésain*). Semi-double. Blanc.

Mardi, 29. — Prière de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Jardin des Oliviers. Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 30. — S^{te} Martine, Vierge, Martyre. Semi-double. Rouge.

Jeudi, 31. — S. Pierre Nolasque, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 1^{er} Février. — S. Ignace, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Samedi, 2. — PURIFICATION DE LA T. SAINTE-VIERGE (*Chandeleur*). Double de 2^e classe. Blanc.

Dimanche, 3. — Sexagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

N.-D. de Bon-Secours, à Brest. du 24 au 28 Janvier.

Camaret... du 29 au 31

Ploudalmézeau... du 1^{er} au 7 Février.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nous ne pouvons rien communiquer encore des décisions prises dans la dernière assemblée de l'Episcopat Français. Aussitôt que le Souverain Pontife les aura ratifiées, Nous hâterons de vous les faire connaître, selon l'opportunité.

En attendant, Nous sommes heureux de vous dire que tous les avis publiés, ces derniers temps, dans la partie officielle de Notre *Semaine religieuse* sont en parfaite conformité avec les vues et les appréciations de la vénérable assemblée, et qu'en toute sécurité les catholiques peuvent y conformer leur conduite.

II. Nous recommandons à tous les intéressés de ne pas tarder à recueillir les pièces concernant la demande en nullité ou en révocation des donations et contrats faits par les anciennes fabriques en vue de fondations de messes ou autres œuvres catholiques.

Nous Nous préoccupons d'établir, à Quimper, un comité de juristes qui s'occupera de ces graves questions, les étudiera, donnera des conseils et se chargera, au besoin, d'entreprendre les procès jugés nécessaires. C'est au secrétariat de ce comité que devront être envoyés tous les documents et renseignements utiles.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — L'union des catholiques autour de leurs pasteurs
- III. — Les œuvres catholiques de défense et d'apostolat.

Offices extraordinaires.

Quimper. — EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dimanche, lundi et mardi, 27, 28 et 29 Janvier, triduum en l'honneur de S. François de Sales.

Le T. Saint-Sacrement reste exposé toute la journée. Chaque soir, à 7 h. 3/4, chant des Complies ; sermon par M. Guirriec, aumonier des Frères.

Le mardi, 29, L'ŒUVRE DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES célébrera sa fête patronale annuelle. A 8 h. 1/2, Mgr l'Evêque dira la messe à l'intention des associés et prononcera une allocution. — Indulgence plénière.

N. B. — Le même jour, à 7 h., M. le Directeur diocésain de l'Œuvre dira la messe aux mêmes intentions, en la chapelle des Ursulines.

— CHAPELLE DES URSULINES. — A l'occasion de la fête de S. Jean-Chrysostome, Patron de l'ŒUVRE DES ÉCOLES D'ORIENT, une messe sera célébrée

pour les associés vivants et défunts, en la chapelle des Ursulines, le Samedi 26 Janvier, à 8 heures. Après la messe, allocution de M. le chanoine Rossi, bénédiction du T. Saint-Sacrement. Indulgence plénière pour les associés. (Quête au profit de l'Œuvre.)

Le même jour, à 2 heures, aura lieu, à la sacristie de la cathédrale, la réunion générale des associés.

Nous serions reconnaissant à nos confrères de nous envoyer, avant le 12 Février, les noms des prédicateurs de la station du Carême dans leurs paroisses, afin que nous puissions en donner une liste complète. Cela intéresse tout le diocèse et procure toujours, nous en avons l'assurance, des prières à l'œuvre d'évangélisation. De même pour les retraites ou missions qui doivent se donner dans les paroisses : nous sommes heureux de les recommander et d'en publier ensuite les comptes-rendus qui édifient et encouragent les fidèles, en même temps qu'ils seront, plus tard, des documents précieux pour l'histoire religieuse de notre diocèse.

Ligue patriotique des Françaises. — Les ligueuses du comité de Landerneau ont envoyé à Mgr l'Evêque de Quimper l'adresse suivante, que nous sommes heureux de publier :

« MONSEIGNEUR,

» Moins favorisées que les ligueuses de Cornouailles, celles du Léon ont été privées, par leur éloignement, d'escorter Votre Grandeur chassée de sa demeure épiscopale. Elles veulent, au moins, déposer à ses pieds l'hommage de leur douleur et de leur profond respect.

» Il nous souvient, Monseigneur, de la fierté avec laquelle nous avons vu notre nouvel évêque prendre possession du joyau de granit qui complète notre poétique Cathédrale. Il nous souvient de la douceur de votre bénédiction, reçue au milieu des portraits de cette noble lignée d'évêques qui vous rattache à saint Corentin ; il nous souvient d'avoir vu nos bretons saluer l'évêché de Cornouailles, comme le fils salue le foyer de ses ancêtres...

» Cet admirable foyer, Monseigneur, on vous l'a volé. Nous n'avons pas su vous le garder, et dans notre douleur se mêle un sentiment d'humiliation. Que Dieu nous donne d'être vaillantes pour élever des fils qui le rouvriront, comme nos pères l'ont rouvert après une autre tourmente !

» Nous y serons aidées par Votre bénédiction, que nous Vous demandons avec le plus profond et filial respect.

» Pour le Comité de Landerneau,
et la V^{ie} DE LESGUERN, Présidente, absente,
La Secrétaire :

» Les deux V.-Présidentes :

Hortense RADIGUET,
E. SOUBIGOU.

LA VILLEMARQUÉ BOISANGER.

» La Trésorière,
DU BAUDIEZ ROBERT.

» Landerneau, 9 Janvier. »

Avis de services anniversaires. — I. Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Pennec, mort recteur de Saint-Thois, sera célébré dans cette paroisse le mardi 5 Février, à 10 heures.

Un autre service pour M. Pennec aura lieu à Sizun, le mardi 19 Février.

II. Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Manac'h, mort recteur de Saint-Méen, sera célébré dans cette paroisse le jeudi 7 Février prochain, à 10 heures.

Les Crucifix des Écoles.

La guerre aux Christs de nos écoles continue, sournoise et acharnée, donnant lieu, de la part de nos populations foncièrement chrétiennes, à des protestations indignées et à de superbes cérémonies de réparations, comme celles dont nous sommes heureux de publier l'émouvant récit.

I. SAINT-RENAN. — Une cérémonie, triste et consolante en même temps, s'est déroulée à Saint-Renan, le Dimanche 20 Janvier dernier. Elle avait été annoncée au prône de la messe de 8 heures et à celui de la grand'messe, et l'affiche était restée placardée au lieu ordinaire des annonces des prônes, sous le grand porche de la tour. On y lisait :

« Aujourd'hui, avant les vêpres, nous ferons une procession en esprit d'expiation et de réparation à Notre-Seigneur en Croix... »

» Par ordre de l'autorité académique, les Christs doivent être enlevés désormais des écoles publiques. Cet ordre, personne n'en est responsable à Saint-Renan ; mais il impose à notre population catholique l'obligation de montrer qu'il est en désaccord complet avec ses sentiments religieux.

» Monseigneur l'Evêque désire que, là où la chose est possible, une cérémonie de réparation et d'expiation soit faite et que les Christs enlevés des écoles soient conduits processionnellement à l'église, où ils resteront déposés jusqu'à des temps meilleurs. En conséquence, après entente entre M. le Curé et M. le Maire de Saint-Renan, une procession sera faite aujourd'hui, au troisième son des vêpres. La procession partira de la chapelle de l'hospice, où les Christs sont déposés sur des brancards...

» On chantera le *Miserere mei* et le *Parce Domine* entre chaque verset. A l'arrivée à l'église, les Christs seront déposés au milieu du chœur, où ils resteront jusqu'à ce qu'on puisse les placer décemment dans la chapelle du Sacré-Cœur...

» Nous espérons que les fidèles viendront nombreux et qu'ils prouveront à tous qu'à Saint-Renan on comprend toujours le vieux cantique de nos pères : Vive Jésus, Vive sa Croix ! »

Cet appel a été entendu et, comme aux jours des plus grandes fêtes, la population était accourue. Quand les Christs, portés par les enfants des écoles communales, parurent, étendus sur les brancards, ornés par des mains pieuses, tendus d'étoffes rouges

et décorés de verdure et de fleurs, des larmes jaillirent de tous les yeux. La procession se déroula majestueuse, au chant du *Miserere* et du *Parce* répété par tout le peuple. Bientôt l'église fut envahie... Alors, quand les Christs eurent été triomphalement déposés dans le sanctuaire, éclata le chant de l'espérance et de la victoire : le Christ ressuscité ne meurt plus. Une fois de plus, il prouva sa puissance, et les voix des enfants, fraîches et pures, chantaient : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat...* Oui, le Christ finalement sera vainqueur, lui seul il règne, seul il commande !...

M. le Curé était en chaire. D'une voix que l'émotion couvre et fait trembler, il remercie les fidèles venus à son appel : « Merci, mes frères, dit-il, merci de tout cœur. Honneur à vous et gloire à Dieu ! Quand une population donne le spectacle incomparable que vous présentez en ce moment, on est en droit d'espérer qu'elle saura toujours affirmer sa foi, la maintenir et la défendre au besoin... Votre manifestation est splendide. Elle est faite à la manière française : publique, sans peur, sans forfanterie ; à la manière chrétienne : pleine de calme, de dignité et de piété.

Vous êtes dans l'esprit de notre saint Pontife Pie X lorsqu'il recommande la résistance légale, sans trouble, sans sédition, sans violence. Aucune loi ne nous défendait de faire ce que nous avons fait ; nous avons le devoir et nous avons pris le droit de montrer que nous regrettons la disparition des Christs de nos écoles, et que nous désirons leur réintégration....

....Et vous, mes enfants, vous garderez de cette journée un bon et beau souvenir. Vous avez vous-mêmes porté le bon Dieu de vos écoles, exprimant la foi de vos cœurs et celle de vos parents, sous la direction de vos catéchistes si dévouées.... Ayez confiance ! cette procession, nous la referons quand le bon Dieu jugera le moment venu.

Vous entendrez dire, mes frères : nos ennemis sont nombreux, ils sont puissants ; ne vous troublez pas, Dieu est le Tout-Puissant. Rappelez-vous la pensée du prophète David, si bien rendue par notre grand poète français :

J'ai vu l'impie exalté sur la terre

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Je vous laisse sur cette pensée. Méritons par la manifestation de notre foi, méritons par nos prières que Dieu nous donne bientôt la grâce de l'union et de la paix. »

Après les vêpres, fut donné le sermon de l'Archiconfrérie, que le prédicateur termina heureusement par une invocation à Marie, Refuge des pécheurs, qui peut obtenir les plus soudaines conversions et nous permettre de revoir bientôt le Crucifix à sa place dans les écoles, dans les hôpitaux et dans les tribunaux.

L'adoration de la vraie Croix dura longtemps. Tous les fidèles vinrent, tour à tour, baiser la Croix du Sauveur. L'église était

pleine, et la tribune aussi ; il y avait donc là au moins 1.200 assistants.

Pendant le défilé, enfants et congréganistes chantaient, et la foule répétaient les refrains : « Vive Jésus, vive sa Croix ! *O Kalon sakr euz va Jesus* ; Nous voulons Dieu ! »

En vérité, belle et bonne journée pour la paroisse de Saint-Renan, bon présage pour les exercices de l'Adoration qui vont y être donnés, le mois prochain.

Pourquoi faut-il qu'il y en ait qui, suivant la parole de l'Écriture, ont des yeux pour ne point voir ! Si ceux qui sont à la tête de la France avaient le vrai souci de leur devoir, est-ce qu'ils prendraient plaisir à froisser le sentiment intime de nos populations chrétiennes ? Est-ce qu'ils ne comprendraient pas qu'ils ont tout intérêt à s'appuyer sur la religion qui est le fondement de toute morale et le gage de toute fidélité ?...

Mais, voilà : nous serions peut-être alors en République, et nous sommes en Maçonnerie.... Puissent des manifestations comme celles de Saint-Renan ouvrir les yeux et faire comprendre à tous que nous voulons rester

Catholiques et Bretons toujours !

...

II. TRÉBOUL. — Par ordre supérieur, les crucifix avaient été retirés très discrètement des écoles communales de Tréboul. Mais, l'honorable maire, M. A. Chancerelle, ne voulut point reconnaître la mainmise de l'administration sur des objets sacrés, appartenant à la commune : il réclama les croix, qui lui furent remises avec empressement. En possession des crucifix, M. Chancerelle, d'accord avec ses conseillers et après avoir consulté le bon recteur, M. Picard, voulut protester solennellement contre une mesure qui a profondément froissé les sentiments religieux de ses administrés.

Dimanche dernier a eu lieu une cérémonie de réparation, vraiment digne d'une population si chrétienne. M. le chanoine Auffret, curé de Donarnenez, présidait la procession. Il est difficile d'exprimer combien elle était touchante dans sa simplicité ; au chant du *Miserere* et du *Vexilla Regis*, les crucifix, placés sur deux brancards bien ornés pour la circonstance, étaient portés par deux groupes d'enfants des écoles communales.

A l'issue de la procession, M. Le Pape, vicaire à Ploaré, prononça une émue allocution devant un très nombreux auditoire. D'une voix forte, où l'on sent une profonde émotion, l'orateur retrace l'histoire de la guerre faite à la croix du divin Maître : pour elle, dit-il, plus de place dans les hôpitaux, où elle était la force des malades et la consolation des mourants ; plus de place dans les casernes, où elle inspirait à nos soldats le vrai courage et le véritable patriotisme ; plus de place dans les palais de justice, où elle apprenait aux juges à prononcer des sentences justes et équitables ; plus de place dans les écoles, où elle présidait à l'éducation des enfants... Aujourd'hui, la croix se réfugie dans

son dernier asile, dans nos églises, d'où peut-être demain des mains impies chercheront à l'expulser. Serons-nous obligés de reconnaître, une fois de plus, la vérité des paroles de notre divin Sauveur : « L'oiseau a son nid, le renard a sa tanière, et le Fils de Dieu n'a où reposer la tête » ?... Malgré la tristesse du présent, le prédicateur invite cependant ses auditeurs à la confiance en l'avenir. « Prions, dit-il, prions devant ces croix expulsées ; la prière ramènera des temps meilleurs et nous reconduirons, un jour, en triomphe dans les classes des écoles, les croix qui jamais n'auraient dû en sortir ».

La cérémonie si touchante s'est terminée par le salut du Saint-Sacrement.

† †

Des manifestations semblables ont eu lieu dans plusieurs autres paroisses, notamment à Pencran, Saint-Urbain et Cléder. Dans cette dernière localité, le maire, M. de Kermenguy, et ses conseillers ont porté eux-mêmes les christs, qu'ils sont allés prendre au domicile de l'instituteur. Une foule de 3.000 personnes leur a fait cortège jusqu'à l'église, où ils ont été reçus par le clergé et où les crucifix sont restés exposés, toute la journée, à la vénération des fidèles.

A la suite de cette manifestation, beaucoup d'élèves ont déserté l'école et les autres ne s'y rendent qu'avec une croix cousue à leur vêtement... Excellente revanche et profession de foi bien crâne, comme il convient à de vaillants petits Bretons. Nous y applaudissons de tout cœur.

†

Au Drennec, les crucifix des écoles, enlevés à deux reprises « sur ordre supérieur », ont été chaque fois remplacés par les soins du maire, M. Louis Jestin, qui, pour ces motifs, vient d'être suspendu par l'administration préfectorale... Il garde, malgré cela, toute la confiance de ses administrés, en acquérant un titre de plus à la sympathique estime de tous les catholiques.

BREST. — Les presbytères. — Le président du tribunal de Brest, jugeant en référé, a décidé que, à partir du 18 courant, MM. Roull et Martin, curés de Saint-Louis et des Carmes, auront un délai de cinq jours pour évacuer complètement leurs presbytères avec tous les objets qui s'y trouvent. Ce délai expiré, ils pourront être expulsés *manu militari*.

— Les enterrements. — On fait circuler à Brest une pétition pour demander, *au nom de la Liberté, au nom du respect aux morts et au nom de la Justice*, le retrait de l'arrêté municipal du 20 Décembre 1906 interdisant toute manifestation du culte dans les rues à l'occasion des enterrements.

Cette pétition, qui répond aux sentiments de l'immense majorité de la population brestoïse, se couvre de signatures.

Vie édifiante, sainte mort d'une Religieuse. — Le lundi 14 Janvier ont eu lieu, à Plougastel-Daoulas, les funérailles de la bonne et regrettée Mère Saint-Germain, décédée à l'âge de 32 ans.

Marie-Thérèse Picaud, en religion Mère Saint Germain, était née à Pontrioux (Côtes-du-Nord), le 13 Septembre 1874, et entra au noviciat des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve le 28 Août 1893.

Marie-Thérèse avait donné dès son enfance les marques d'une piété rare qui ne se démentit jamais. Quand elle sentit que Dieu l'appelait à la vie religieuse, rien ne put l'arrêter et ce fut avec la plus grande énergie qu'elle quitta sa famille tendrement aimée pour se donner entièrement à Jésus. Elle justifia, dans la suite, les espérances qu'on avait conçues de sa piété et de son dévouement. Chargée, pendant cinq ans, d'une salle de malades à Clermont (Oise), elle fut envoyée ensuite à Dinan, où elle resta quatre ans. Elle s'acquitta de ses divers emplois avec tout le zèle dont elle était animée et donna pleine satisfaction à ses supérieures. Dans ces deux maisons, elle se fit remarquer surtout par son caractère aimable, sa bonté, sa douceur, sa charité et un dévouement peu ordinaire qui la portait, alors qu'elle était déjà bien souffrante, à se lever tous les matins avant 5 heures pour panser les plaies d'une malheureuse qui avait hâte de recevoir ce soulagement.

Elle savait inspirer à ses pauvres malades une tendre piété, et leur apprenait à bien profiter de leurs souffrances. En un mot, Mère Saint-Germain était le type parfait de la vraie religieuse et de la bonne et charitable hospitalière. Malade depuis longtemps, elle ne se plaignait jamais, s'oubliant elle-même pour ne s'occuper que des autres.

L'été dernier, cette bonne et fervente religieuse se trouva si souffrante qu'on jugea prudent de lui donner un repos complet, espérant prolonger une vie si précieuse. A cet effet, elle fut envoyée à Lamballe; mais la chère enfant était mûre pour le Ciel.... Le bon Dieu la laissa pendant quelques mois pour achever de la sanctifier et donner une bonne édification à la communauté dont elle emporte tous les regrets.

Pendant son séjour à Lamballe, Mère Saint-Germain a donné l'exemple de toutes les vertus, mais surtout d'une patience et d'une douceur inaltérables au milieu des souffrances, et d'une résignation parfaite à la volonté du bon Dieu. Toujours aimable, elle ne savait comment témoigner sa gratitude pour les moindres services qu'on lui rendait.

Le 7 Janvier, sentant sa fin approcher, elle demanda à être administrée, grâce qui lui fut accordée. Elle eut le bonheur de pouvoir communier, avec une ferveur vraiment angélique; puis, débordant d'amour et de reconnaissance envers Notre-Seigneur, elle demanda qu'on voulût bien lui chanter le *Te Deum*, disant que c'était l'heure de l'action de grâces... Malgré ses ardents desirs du ciel, le bon Dieu différa de quelques jours sa récompense.

La veille de sa mort, elle put encore faire la sainte communion. Toute la journée se passa dans une action de grâces qu'elle alla terminer au Ciel, le samedi matin, à 2 heures.

Plusieurs fois, cette fervente religieuse a offert le sacrifice de sa vie, en union avec Notre-Seigneur, pour le salut de la France, les besoins de la sainte Eglise, ses supérieures et sa chère Congrégation; les pauvres pécheurs n'ont pas été oubliés. Dans la soirée du vendredi, elle avait reçu une dernière absolution.

A l'arrivée de M^{me} Picaud, sa bonne mère, qui était venue la voir, elle l'embrassa bien affectueusement et lui dit: « Je t'attendais..., adieu, chère maman, je pars pour le Ciel, je ne t'oublierai pas. » Elle a conservé sa connaissance jusqu'à la dernière minute, suppliant, par de ferventes oraisons jaculatoires, le Sacré-Cœur et la T. Sainte Vierge de venir la chercher.

La bonne Mère Saint-Germain sera, au Ciel, une puissante protectrice pour sa Congrégation qu'elle aimait tant et dont elle emporte tous les regrets....

Archiconfrérie du Cœur agonisant de Jésus, pour le salut des 140.000 mourants de chaque jour. — Avis important aux associés. — Le *Bulletin* de l'Archiconfrérie n'avait paru jusqu'ici qu'une fois, puis deux fois, par an. Il devient maintenant trimestriel. Cette périodicité très heureuse, si bien faite pour établir l'union entre les associés et ranimer le zèle, permettra de s'abonner au *Bulletin* et de le recevoir directement par la poste.

Le numéro du mois de Janvier venant de paraître, les personnes qui désirent avoir cette Revue de l'œuvre sont instamment priées de donner sans retard leur nom, leur adresse, et le prix si minime demandé: 1 franc par an.

Pour les inscriptions, abonnements au *Bulletin* et pour tous les renseignements, on peut s'adresser au Directeur de l'Archiconfrérie, 12, rue Donadieu, à Angers, ou bien à l'une des zélatrices: M^{lle} d'Amphernet, rue du Gorréquer, à Quimperlé; M^{lle} Burgault, 24, rue du Parc, à Quimper.

Que le Cœur de Jésus daigne inspirer à beaucoup de prêtres et de communautés religieuses le désir de s'enrôler dans l'Archiconfrérie et de propager une dévotion qui Lui est si chère, puisqu'il s'agit du salut des âmes!

Prenons garde! — On nous écrit:

« Je me permets de vous signaler l'extrait suivant de l'*Eveil démocratique* du 6 Janvier :

SILLONNISTES ET PROTESTANTS

MONTPELLIER. — Nos amis du *Sillon* ont eu plusieurs fois l'occasion de lier avec certains protestants, en particulier avec les jeunes gens des *Unions chrétiennes*, des relations qui témoignent de part et d'autre d'une profonde sympathie et d'une loyale cordialité.

C'est ainsi qu'à Montpellier, nos camarades ayant accepté l'invitation

de l'Association chrétienne des étudiants protestants, purent, dans une causerie intime qui dura plus de deux heures, exposer nos idées démocratiques, préciser notre méthode et montrer ainsi qu'on peut, tout à la fois, être fils soumis de l'Eglise romaine et démocrate aussi intelligent que vaillant.

Puis nos camarades promirent aux jeunes protestants de collaborer avec eux à cette œuvre d'hygiène morale, dont le but est de combattre la diffusion des journaux, gravures, publications pornographiques qui pullulent dans les kiosques. Par là, ils affirmèrent à bon droit que si nous devons marcher toujours la main dans la main avec ceux qui combattent pour la Justice, pour la Vérité, à plus forte raison quand ces militants sont des disciples de ce Christ qui est, à nos yeux, la Justice et la Vérité incarnées.

« Sans incriminer les intentions de ceux qui ont inspiré cette note et de ceux qui en sont l'objet, il est permis de se demander si les simples à qui s'adressent ce journal n'en tireront pas la conclusion, lieu commun populaire malheureusement : toutes les religions sont bonnes.

« A abaisser toutes les barrières, à tout atténuer, on court le risque de faire oublier qu'il y a là plus qu'une question de nuance, une manière différente d'être disciples de ce Christ qui est la Vérité... Est-ce là ce que veut le *Sillon* ? Non, sans doute ; mais ses méthodes laissent parfois à désirer, et on peut en voir l'image dans un trait, cité avec édification (authentique), où un laboureur de la Sarthe est décrit : « guidant d'une main sa charrue, il tenait de l'autre un tract du *Sillon* et le lisait attentivement... » Les ruraux ont bien ri et n'iront pas demander de leçons de labour à l'adresse exactement donnée. Le geste est beau, mais le résultat ?... »

Association catholique de la Jeunesse Française.

— Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'appel que le Comité Régional du Sud-Ouest adresse à tous les Jeunes Catholiques de la France entière, à l'occasion du Congrès National que l'A. C. J. F. va tenir à Bordeaux les 8, 9, 10 Mars prochain :

CHERS CAMARADES,

C'est Bordeaux qui, comme vous le savez, a eu l'honneur d'être désigné par le Conseil Fédéral pour organiser le Congrès National.

Après nos grands Congrès sociaux de Châlons, d'Arras et d'Albi, il a paru utile de convoquer un *Congrès d'organisation*.

Dans les heures troublées que nous traversons, l'importance de ce Congrès n'échappe à personne, et tous les Catholiques de France verront avec plaisir les Jeunes, l'espoir et la force de demain, se grouper plus étroitement que jamais autour de leurs Evêques et de leurs prêtres et s'organiser en vue d'une action féconde.

S. E. le cardinal Lecot a bien voulu accepter la présidence de ce Congrès et donner ainsi à l'A. C. J. F. une nouvelle marque de sa sympathie.

Au lendemain de la Séparation, et à la veille d'une persécution peut-être violente, vous voudrez tous, chers camarades, venir assister à ces

Journées des 8, 9 et 10 Mars qui seront, pour l'Association, des journées de travail fécond.

Du reste, votre Comité, s'est efforcé de diminuer autant que possible les frais.

Il a obtenu des Compagnies de Chemin de fer, y compris le Médoc et à l'exception de l'Etat, la réduction individuelle de 50 0/0.

Quant aux hôtels, les Congressistes pourront trouver à se loger et se nourrir à très bon compte.

Nous donnons à tous rendez-vous au Congrès de Bordeaux et nous vous prions de croire, chers Camarades, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Le Comité Régional du Sud-Ouest.

Qu'est-ce que le Pape ?

(Suite.)

II. Ignorance de la question. — Essentiellement théologique, la question du Pape ne concerne pas uniquement la religion. Elle intéresse, à un souverain degré, l'ordre politique et social. Or, la science de cette question capitale, comme des questions religieuses, se réduit généralement, en France, à des dénominations vagues et superficielles.

Avant le dix-huitième siècle, les études des classes dirigeantes n'étaient complètes qu'après avoir suivi, pendant deux ans, les cours de théologie, dans nos florissantes universités de Paris et d'ailleurs. Mais, depuis que cette science approfondie de la religion catholique est devenue, dans notre malheureuse patrie, le domaine à peu près exclusif du clergé, une ignorance religieuse, pédante et affectée, due à l'école voltairienne, a envahi tous les rangs de la société. Les leçons sommaires, plus ou moins retenues et comprises, d'un catéchisme préparatoire à la première communion, composent notre piteux bagage de science religieuse. Il est frappant de vérité, le tableau qu'en traçait Mgr Dizien, évêque d'Amiens, dans son mandement du carême de 1902. « Des souvenirs emportés du foyer, écrivait le vaillant prélat, quelques lambeaux d'un catéchisme, trop vite appris pour n'être pas trop tôt oublié, certaines impressions qui ont survécu aux années de la jeunesse, c'est là le fragile édifice sous lequel on abritera sa vie chrétienne ; et c'est là tout le savoir religieux avec lequel on abordera les importants problèmes de l'existence. On ne retournera plus aux pages qui pourraient en instruire : on écarte les voix qui ont mission d'en parler. Les intérêts, les plaisirs, les ambitions infligeront à la vérité religieuse la pitoyable réponse de dédain : à plus tard le loisir de t'interroger ! *Audiamus te de hoc iterum* ! — Si parfois les perplexités, les angoisses d'un siècle tourmenté rappellent à des esprits distraits l'éternelle question, c'est à des autorités sans mandat, à des plumes hostiles et prévenues, à des feuilles légères ou impies que l'on demandera ce qu'il faut penser ou croire de la religion... »

Telle est, en effet, l'aberration d'esprit à laquelle les préjugés de la libre pensée ont conduit, l'opinion en France. L'étude de la

doctrine catholique, de la question du Pape est bonne pour les enfants, pour les femmes, pour les prêtres. Toutes les vérités qui intéressent, au premier chef, notre direction personnelle, familiale, politique et sociale, ne sauraient occuper que des esprits faibles et crédules ! on se fait un point d'honneur d'ajouter foi aux objections les plus sottes, aux calomnies les plus absurdes.

Que n'avons-nous pas entendu dire du Pape, à l'occasion de la loi de Séparation : « Roi étranger, agitateur politique ! » Autant d'affirmations fausses et ridicules que la connaissance de la question du Pape dissipe aussitôt, mais que des notions confuses accréditent.

On croit posséder la question, parce qu'on a entendu énumérer certains titres donnés au Pape. Nommer quelqu'un et le connaître à fond sont deux choses bien différentes. Il n'est pas un habitant de nos campagnes les plus reculées, pas un ouvrier de nos villes, fût-ce le plus humble manœuvre, qui ne sache et ne réponde que le Pape est le chef de l'Eglise catholique. Personne n'hésitera à dire que Rome est le lieu de sa résidence. Plusieurs, plus instruits, ajouteront que le Pape est le successeur de saint Pierre, cet apôtre choisi par Notre-Seigneur Jésus-Christ et établi par lui première assise fondamentale de l'édifice divin, de l'Eglise catholique, chargée de continuer son œuvre rédemptrice, jusqu'à la fin du monde. C'est ainsi qu'on appelle encore le Pape, après saint Jérôme, le Vicaire de Jésus-Christ, le confirmateur de la foi des chrétiens, etc....

Elle est longue, la nomenclature des divers titres donnés par l'antiquité ecclésiastique au Souverain Pontife et à son siège. Le livre des *Controverses* de S. François de Sales (disc. x, 4) le prouve en les énonçant. Nous ne saurions nous y arrêter. Il nous suffit de constater que ces nombreux titres donnés au Pape sont empruntés à l'autorité indiscutable des Conciles généraux et particuliers, aux écrits des plus illustres Docteurs de l'Eglise. On ne peut donc contester l'exactitude de ces dénominations.

Mais, qui dit chef dit autorité. Cette autorité souveraine du Pape, ressemble-t-elle aux autres pouvoirs humains ? Est-elle transmise et conférée par le collège des cardinaux réunis en conclave, ou octroyée directement par Dieu ?... doit-on entendre par ce terme, Vicaire de Jésus-Christ, un adjoint, un chargé de pouvoirs, un plénipotentiaire ou un *alter ego* du Christ ? Le Pape forme-t-il un degré hiérarchique intermédiaire entre le Christ et l'Épiscopat ? Autant de réponses catégoriques, et foule d'autres que réclame la question servant de titre à cette étude : *Qu'est-ce que le Pape ?*

(A suivre.)

P. B.

Le culte des Saints (suite).

Après les Saints fondateurs de nos sièges épiscopaux à l'un des titres que nous avons indiqués, nous trouvons comme objets de notre vénération leurs successeurs plus ou moins immédiats. Notre

Propre du bréviaire ne nous en signale que deux en dehors des Saints de Cornouailles et de Léon : saint Ruélin, successeur de saint Tugdual, à Tréguier ; saint Magloire, successeur de saint Samson, à Dol. Le premier ne reçoit guère qu'un culte local ; le second, au contraire, a laissé un profond souvenir en Bretagne, et il est même honoré dans tout l'Ouest de la France. Sa mémoire nous est particulièrement chère parce qu'il fut le condisciple de saint Pol-Aurélien à l'école de saint Hiltut.

Pour les Saints évêques de notre diocèse aux temps primitifs, leur culte nous est resté justement cher, surtout ceux du Léon, parce qu'ils nous sont mieux connus. En Cornouailles, en effet, nous n'avons sur saint Conogan que quelques lignes dans le cartulaire de Landévenec et une légende assez intéressante dans l'œuvre d'Albert Le Grand, mais elle offre peu de garanties. De saint Alor nous ne connaissons rien que sa sainteté ; sur saint Alain, protecteur de centaines et de milliers de Bretons qui ont reçu son nom au baptême, l'ignorance est universelle. Le corps d'un saint évêque de ce nom était autrefois vénéré à la cathédrale de Quimper, à ce qu'affirme le cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes ; d'autre part, le culte de saint Alain s'était localisé particulièrement dans l'église de Corlay, paroisse de l'ancienne Cornouailles. Dom Lobineau a introduit dans ses *Vies des Saints de Bretagne* une dissertation fort longue pour établir que saint Alain n'est pas le même que saint Amand, évêque de Maestricht, né dans le comté de Nantes au ^{vi} siècle, que par conséquent la légende dite *de saint Alain* dans l'ancien *Propre* de l'Eglise de Quimper, et qui n'est autre que l'histoire de saint Amand, repose sur une étrange confusion de noms ; dom Plaine a émis le même avis et a, en outre, établi que le saint Alain de Corlay est bien le même que le saint Alain de Quimper.

Saint Alain est aussi honoré comme second patron de Scaër, où sa protection est surtout réclamée par les lutteurs.

Comme je le disais tout à l'heure, les saints évêques de Léon sont mieux connus que ceux de Cornouailles. Nous avons des *Vies* assez détaillées de saint Joévin ou Jaoua, de saint Gouesnou, de saint Goulven, de saint Ténénan. Quant à saint Hoardon, les prêtres qui ont à réciter en son honneur l'office des confesseurs-pontifes s'étonnent d'avoir à célébrer sa fête sous le rite *double*, puisque sa légende n'existant pas, prouverait qu'il est tout-à-fait inconnu. Cette ignorance n'est pas aussi absolue qu'on pourrait le croire ; c'est encore dom Plaine qui a rétabli dans l'histoire sa place assez petite à la vérité, mais suffisante pour qu'on puisse parler un peu de lui. Sa fête est double dans notre liturgie actuelle parce qu'il est le patron de Landerneau.

Comme en raison de sa faible notoriété, les membres de la commission du *Propre* voulaient pour sa fête un degré inférieur, M. Keraudy, vicaire général, natif de Landerneau, réclama en sa faveur une place plus importante dans le bréviaire, et l'on fit droit à cette demande. Il eût peut-être été mieux encore de rendre à

Landerneau son vrai patron, celui qui l'a sanctifié par sa présence et lui a donné son nom *Lan-Ternok*. Saint Ternok est le même que saint Tinidor ou Ténénan, et l'on ignore comment saint Hoardon s'est substitué à lui. Cette ignorance prouve que la substitution ne fit point de bruit dans Landerneau.

Après nos Saints évêques cornouaillais, léonards, bretons, nous aurions encore à prier quelques Saints pontifes qui ont eu avec notre pays des rapports particuliers : le martyr saint Cadoc, si vénéré dans notre diocèse et dans celui de Vannes; les confesseurs pontifes saint Ronan, dont j'ai longuement parlé naguère dans la *Semaine religieuse*; saint Théleau, dont l'image se rencontre si souvent dans nos églises, et saint David ou Divy, dont la mère, sainte Nonne, acheva sa vie et sa pénitence à Dirinon, qui conserve son tombeau.

C'est avec raison que la Bretagne catholique, restée fidèle au souvenir de ses vieux évêques, a gardé aussi une reconnaissance spéciale aux premiers abbés de ses vieux monastères. Nous sommes obligés de le répéter fréquemment : l'église armoricaine fut tout d'abord essentiellement et exclusivement monastique. Nous saluons donc tout d'abord saint Budoc qui, dans son île des Lauriers, fut le maître de saint Guénolé, et saint Hiltut qui, de l'autre côté du détroit, forma à la vie religieuse les saints enfants Pol, Samson, Magloire, David et Gildas. Saint Budoc n'a point de place dans notre liturgie locale; il ne nous est connu que par le cartulaire de Landévenec, mais c'est là un document historique de première valeur. Aujourd'hui, quelques-uns voudraient établir que le saint Budoc, patron de Beuzec-Conq, Beuzec-Cap-Sizun, Beuzec-Cap-Caval, Plourin-Ploudalmézeau, etc., serait le saint abbé de l'île des Lauriers, je ne le crois pas, je crois même que son culte n'a jamais existé chez nous, mais il me semble cependant que nous n'avons pas le droit d'oublier celui qui, en formant son plus illustre élève, a par là même préparé la sainteté de tant d'autres; en effet, devenu maître à son tour, saint Guénolé conduisit à la perfection ceux qui lui tiennent de près, puis ceux qui sont confiés à ses soins : son père saint Fragan, sa mère sainte Guen, sa sœur sainte Clervie, ses frères saint Jacut et saint Guethénoc, puis ses moines saint Guenaël, saint Balay, saint Berthuald, saint Biabil, saint They (ou Théa), saint Gozien, saint Harnul, saint Martin, saint Morbret, saint Pétran, saint Ratian, saint Rioc, saint Vigon, saint Winvoud, saint Idunet (1).

(A suivre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le Saint-Père, au milieu de ses nombreuses et absorbantes occupations, pense toujours à la France. Ainsi, ces jours derniers, recevant en audience les séminaristes du collège Améri-

(1) J'emprunte cette énumération à M. de Kerdanel (note de la vie de saint Guénolé, page 60).

cain du Nord, il a rappelé, en termes émus, les grandes démonstrations de sympathie qui ont eu lieu aux Etats-Unis de la part du clergé et du peuple catholique et même de nombreuses personnalités catholiques en faveur de l'Eglise de France et contre ses persécuteurs.

D'un autre côté, il est faux de dire que le Pape a voulu dicter d'avance toutes les résolutions à prendre relativement à l'organisation du culte en France et à la situation créée par la loi du 2 Janvier 1907. Bien entendu, ces résolutions seront soumises à Rome et ne deviendront définitives que si elles sont approuvées par le Souverain Pontife; mais elles ont été prises en toute liberté, le Pape s'en remettant à la sagesse et à la prudence de l'épiscopat.

L'adresse, dont nous donnons plus loin le résumé, apportée au Vatican, le vendredi 18 (fête de la Chaire de S. Pierre à Rome), y a produit une profonde impression. Quand le Saint-Père a lu ces expressions si touchantes d'entier attachement au Siège Apostolique, il avait les larmes aux yeux.

FRANCE. — L'assemblée des Evêques. — Après cinq jours bien remplis par les travaux des commissions et les séances plénières, les Evêques de France ont tenu leur dernière réunion le samedi 19 Janvier.

Avant de se séparer, ils ont fait ensemble, dans la chapelle du château de la Muette, une consécration au Sacré Cœur. Détail touchant, la formule lue par Mgr Amette, coadjuteur de Paris, était celle que des prêtres avaient composée et récitaient pendant la grande Révolution.

La plupart des prélats sont partis le jour même : les secrétaires, Mgr Dadolle et Mgr Gouraud, sont restés pour terminer les procès-verbaux. Les résolutions prises seront soumises à l'approbation du Souverain Pontife, et seront ensuite communiquées par les Evêques à leurs diocèses respectifs... Attendons avec confiance, prêts à recevoir avec docilité les directions de ceux qui ont de par Dieu la charge de nous guider.

Dès le début de leur assemblée, les Evêques avaient envoyé au Souverain Pontife une adresse magnifique, pleine de noblesse et de fermeté, où domine surtout l'esprit surnaturel. Ils remercient Pie X de son Encyclique, à laquelle ils adhèrent pleinement; ils protestent contre la calomnie qui les représente comme suivant le Pape sans conviction. Ils ne souscriront enfin au fait accompli que lorsque les conditions indiquées par les Encycliques seront remplies, à savoir : le respect de la hiérarchie de l'Eglise, l'inviolabilité de ses biens, la liberté. Ils terminent ainsi :

« Très Saint Père, nous demandons à Votre Sainteté qu'elle nous permette de redire à la face des égarés qui nous calomnient, combien nous aimons notre pays. Soumis à ses institutions, res-

pectueux du pouvoir, nous saurons toujours faire à la patrie tous les sacrifices compatibles avec notre foi et notre honneur. »

L'assemblée plénière, avant de se séparer, a également adopté les termes d'une réponse collective aux évêques étrangers qui ont adressé l'expression de leurs sympathies à l'épiscopat français : « après les témoignages venus de la Chaire de Pierre et les vœux de Pie X, rien ne pouvait être plus précieux et plus doux aux évêques de France ». Ceux-ci remercient leurs collègues de s'être unis à eux, renouvellent l'assurance que leur résistance n'est pas inspirée par une pensée politique, et proclament que ces manifestations sont une « incomparable démonstration de l'unité catholique » : « Au-dessus, disent-ils, des frontières, des montagnes et des océans, au-dessus de toutes les divisions qui désolent l'humanité, la grande voix de l'unité s'est fait entendre. C'est bien l'affirmation de la même doctrine, la revendication des mêmes droits : ce sont les accents de la même charité, la protestation d'une soumission complète au Pontife Romain ; c'est l'union parfaite, indissoluble à la Pierre éternelle qui porte l'Eglise de Dieu. »

La persécution. — L'application de la loi se poursuit par de nouvelles mesures violentes, dont nous ne pouvons même pas donner une énumération complète. Contentons-nous de citer, comme bilan de ces derniers jours : le crochetage du Grand-Séminaire de Saint-Brieuc et le renvoi brutal des séminaristes, l'expulsion des Petits-Séminaires de Tréguier, d'Evreux, de Moulins, de Marseille, de Rouen, d'Aix, de Beaupréau (Maine-et-Loire), où se sont produites des bagarres sanglantes comme celles qui préludent à la guerre civile.

On le voit, selon sa promesse, le ministère continue à « lutter contre les catholiques à coup de liberté ! »

La Chambre des députés a accordé le bénéfice de l'urgence à la proposition Flandin, tendant à la suppression de la déclaration pour les réunions publiques. Le gouvernement accepte le principe de la proposition, en spécifiant que la déclaration serait facultative pour les réunions cultuelles.

On pourrait, sans déclaration préalable, exercer le culte public dans les églises ; mais seuls auraient, à titre juridique, le droit d'usage les prêtres ayant fait la déclaration.

Ce projet viendra en discussion la semaine prochaine.

Presse catholique. — I. L'*Univers* et la *Vérité Française* ont fusionné et ne forment désormais qu'un seul et même journal. « Les besoins de la lutte, comme les désirs du Saint-Siège et de l'épiscopat réclamaient cette union », qui s'est faite sur les bases les plus larges et les plus solides d'entente.

Les catholiques de France ont appris avec joie cette bonne nouvelle et applaudissent au grand exemple d'abnégation donné par les représentants — momentanément divisés — du grand parti de la défense religieuse. Leur action combinée sera, certainement, plus féconde pour atteindre le but auquel les uns et les autres n'ont cessé de tendre : « conserver à notre patrie sa foi et ses traditions de nation chrétienne ».

De tout cœur, dans notre modeste sphère, nous adressons nos meilleurs vœux à l'*Univers-Vérité Française*.

II. « LA VIE NOUVELLE ». — Sous ce titre vient de paraître un nouveau journal bi-mensuel, organe de l'« Association Catholique de la Jeunesse Française », dont il sera en même temps « l'arme, le clairon et le drapeau.... »

Le premier numéro, alerte et nourri, enlevant et instructif, est bien dans la note qui convient à des jeunes, qui ont au cœur la flamme de l'apostolat : il justifie la devise imprimée au-dessous de son titre : *Sociaux parce que catholiques*.

Nous souhaitons à ce vaillant et utile confrère tout le succès qu'il mérite.

La *Vie Nouvelle* a pour rédacteurs MM. Bazire, Jean Lerolle et d'autres écrivains bien connus du public catholique. (On s'abonne pour un an en envoyant 2 fr. à l'Administrateur, 76, rue des Saints-Pères, Paris.)

Cultuelles schismatiques. — I. A Culey (Meuse), il s'est formé une association cultuelle contre la défense du Pape, avec le concours d'un prêtre interdit par l'Evêque de Verdun. Le curé légitime et les fabriciens refusant la dévolution des biens, le tribunal de Bar-le-Duc a déclaré légale l'association schismatique par le fait seul que le préfet approuve le curé interdit et le conseil de fabrique dissous par l'évêque. C'est lui qui décide, et un décret de l'*Officiel* ayant reconnu l'association schismatique, le tribunal proclame que la décision du préfet et le décret de l'*Officiel* font foi, et que l'évêque n'avait qualité ni autorité pour définir ce qu'il faut entendre par l'« organisation générale du culte ».

De telles décisions démontrent, mieux que tous les raisonnements, la sagesse du rejet des associations cultuelles par le Pape.

II. Mgr l'Evêque de Bayeux a lancé l'interdit sur l'église de Merville, où l'association cultuelle avait fait célébrer la messe par l'abbé Ozouf, prêtre suspendu. Une personne de la commune ayant manifesté, avant de mourir, sa volonté formelle que l'abbé Ozouf ne procédât pas à son inhumation, on a dû avoir recours au culte privé. L'abbé Duret, curé d'Amfreville, régulièrement délégué par l'évêque, a présidé aux obsèques. La messe a été célébrée dans une maison particulière et le curé a prévenu les assistants qu'en l'état actuel des lois, les invités seuls pouvaient y pénétrer.

PARIS. — Institut catholique. — Les évêques fondateurs et protecteurs de l'Institut catholique, réunis dans un des salons du château de la Muette, le 18 Janvier, ont élu à l'unanimité, pour succéder comme recteur à Mgr Péchenard, M. l'abbé Baudrillart, ancien membre de l'Oratoire, qui était depuis longtemps professeur à l'Institut, où ses hautes qualités intellectuelles et sacerdotales sont fort appréciées. Son élection devra être approuvée par le Saint-Siège.

ORLÉANS. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, s'est pourvu en cassation contre le jugement du 29 Décembre 1906 rendu par le juge de paix, le condamnant à 5 fr. d'amende pour avoir dit la messe le 13 Décembre à la cathédrale.

La parole du Pape. — Une petite lettre est écrite dans une langue morte, par un vieillard emmuré dans un vieux palais ; prince dépossédé qui ne peut plus armer vingt soldats, qui ne trouverait pas crédit en bourse pour emprunter dix millions. Et ce papier fait un fracas comparable à celui de cent régiments d'artillerie lancés sur notre frontière, roulant leurs canons sur nos routes ; il soulève autant de clameurs, d'appréhensions, de colères. Le monde n'est donc pas livré exclusivement, quoi qu'on en dise, aux gros remueurs d'écus. Les idées sont encore des forces.

E. M. DE VOGÜE.

Pensée. — En vérité, pauvre morale, pauvres vertus que celles qui n'auront pour règles que les convenances du monde, pour sanctions que le bien-être ou la maladie, la richesse ou la pauvreté, pour récompense qu'un bonheur passager, fugitif, insaisissable !

L'école sans Dieu prétend supprimer le mystère ; en réalité, elle abandonne l'homme au milieu de mille mystères plus insondables que jamais.

BIBLIOGRAPHIE

Nos devoirs envers Dieu, Instructions d'apologétique par M. l'abbé DÉSERS, chanoine honoraire, curé de Saint-Vincent de Paul. In-12. 2.50. (Poussielgue, Editeur).

Ce volume, d'une lecture facile, est le sixième de la série d'Instruction d'apologétique commencée il y a quelques années. Il plaira par sa forme vivante et moderne, mais il instruira plus encore, car rien n'est sacrifié de la doctrine à exposer ou à défendre ni des devoirs à préciser. L'intérêt de certains sujets tels que le *spiritisme*, le *vœu*, le *serment*, le *dimanche*, est renouvelé par l'historique qu'en fait l'auteur.

Henri Lasserre, son testament spirituel, pages inédites recueillies après la mort de l'auteur et publiées avec une préface, par M. le Chanoine BRUZAT, vicaire général. In-12, 4 fr. (Poussielgue, éditeur.)
Il est, dans le domaine des idées, certains bouquets choisis dont les âmes

déliçieuses ne sauraient se déprendre quand elles en ont respiré le parfum délicieux. Les pages inédites d'Henri Lasserre qu'on lira ici rentrent dans cette catégorie. Les générations d'aujourd'hui, aux opinions indécises, et aux vœux inclinés vers le découragement, pourront y apprendre comment celui qui veut être chrétien doit, avant tout, savoir se tenir ferme et inébranlable dans l'espérance ; elles y trouveront encore les sources de la force véritable et de l'inépuisable fécondité sociale, savoir, la réflexion mûrie, l'abnégation et l'amour profond du Christ, seul et efficace contre poids à leurs faiblesses, à leurs ignorances, et à leur action inquiète et trop peu productive.

En vente dans les principales librairies.

Mes Petits Gars. *Histoires et Méthode vécues*, par UN VICAIRE DE CAMPAGNE. Préface de M. le Chanoine CROSNIER, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest, directeur de l'Enseignement libre et des Œuvres de Jeunesse dans le diocèse d'Angers. In-16 couronne : 2 fr. 50. (BEAUCHEPNE, Editeur), Paris (6^e).

Ce livre se recommande de lui-même, non seulement aux laïques chrétiens qui s'occupent de la jeunesse, et aux âmes pieuses, mais principalement aux prêtres, curés solitaires ou vicaires de paroisses rurales et urbaines, dont c'est la mission d'amener à la vie chrétienne et d'y établir les enfants et les jeunes gens.

Quimper, librairie J. Salaun.

L'Action Populaire — N° 124 — Philippe DE LAS-CASES — L'Union Aveyronnaise. — Instinctivement, les provinciaux se groupent à Paris : au sein de la ville cosmopolite, ils reconstituent le « pays ». L'Union Aveyronnaise — la plus ancienne des œuvres provinciales — a son budget, ses apôtres, ses conférenciers, etc... Elle maintient les liens d'origine et sauve les traditions de la petite patrie.
L'exemplaire : 0,25 centimes franco. Abonnement annuel (N° 97 à 132 ou 115 à 150) 7 fr. 50.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON Ferdinand LALANDE
— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie
et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

MALADIES D'ESTOMAC ET NERVEUSES

chez l'Homme et chez la Femme.

MALADIES DE MATRICE HERNIES

Le Docteur Gérard, le spécialiste bien connu de Paris, 76, rue de Maubeuge, l'auteur de la MÉTHODE ORTHOSPLANCHNIQUE, la seule qui assure la cure radicale de la HERNIE sans opération et la guérison en quelques jours et sans médicaments internes, des *maladies de matrice*, des *maladies de l'estomac et des nerfs*, même les plus anciennes et les plus rebelles à tout traitement et régime, donnera ses consultations à :

QUIMPERLE, Vendredi 15 Février, Hôtel du Lion d'Or.
QUIMPER, Samedi 16 Février, Hôtel du Parc.
AUDIERNE, Dimanche 17 Février, Hôtel du Commerce (jusqu'à midi).
SCAER, Lundi 18 Février, Hôtel des Voyageurs.
PLEYBEN, Mardi 19 Février, Hôtel de la Croix Blanche.
CHATEAULIN, Jeudi 21 Février, Hôtel de la Grand'Maison.
BREST, Vendredi 22 Février, Hôtel Continental.
MORLAIX, Samedi 23 Février, Hôtel de l'Europe.
LANDIVISIAU, Dimanche 24 Février, Hôtel du Commerce.
LESNEVEN, Lundi 25 Février, Hôtel de France.
SAINT-BRIEUC, Mercredi 6 Mars, Hôtel de la Croix Blanche.
NOTA. — Le Docteur revient tous les deux mois environ. Notice franco.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

Fçois **CAUJAN**, Succ^r
53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.
Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

VIN BLANC DE TOURAINE, garanti pur, pour la Messe : 60 fr. la pièce, 35 fr. la 1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu.
Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire).
Demande Représentants.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Déclaration des Evêques de France.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Expulsions ; Quimper ; Les Crucifix des Ecoles ; Brest ; Saint-

Urbain ; Sainte-Anne d'Auray ; Qu'est-ce que le Pape ? (à suivre) ; La dernière Encyclique.

IV. — *Chronique générale* : Rome ; Le protectorat catholique en Orient ; France ; Les débiteurs de rentes.

V. — *Bibliographie*.

VI. — *Annonces et avis divers*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 3 Février. — Sexagésime. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoires de St^e Geneviève, Vierge, et de S. Blaise, Evêque, Martyr.

Vêpres du suivant, avec mémoires du dimanche et de St^e Geneviève.

Lundi, 4. — S. André Corsini, Evêque. Double. Blanc.

Mardi, 5. — Commémoration de la Passion de N. S. Jésus-Christ (*au Supplément*). Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 6. — S. Gildas, Abbé (*au Propre diocésain*). Semi-double. Blanc.

A la Cathédrale de Quimper, fête et office des Trois Gouttes de Sang. Double-majeur. Rouge.

Jeudi, 7. — S. Romuald, Abbé. Double. Blanc.

Vendredi, 8. — S. Jean de Matha, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 9. — S. Tite, Evêque. Double. Blanc.

Dimanche, 10. — Quinquagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ploudalmézeau du 1^{er} au 7 Février.

Plouguer du 8 au 11 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

Déclaration des Evêques de France.

Nous, évêques de France, invariablement inspirés par le double sentiment de l'amour des âmes et de nos devoirs envers la patrie, après avoir mûrement médité soit sur les événements douloureux qui désolent l'âme chrétienne en notre pays, soit sur les enseignements qui ont jugé ces événements, et enfin sur tels amendements législatifs qui ne les corrigent pas assez, déclarons ce qui suit :

1° Nous restons inébranlablement fidèles à nos déclarations précédentes, relatives aux lois et autres dispositions portées contre l'Eglise dans ces derniers temps, et nous maintenons contre ces lois les protestations que nous avons faites, en union avec le Souverain Pontife. Avec Sa Sainteté, nous réclamons pour l'Eglise de France le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et sa liberté.

2° Les biens sacrés dont nous avons été spoliés réclameront indéfiniment leurs légitimes maîtres, que personne n'est en droit de remplacer, même provisoirement, sans l'autorisation spéciale du Souverain Pontife.

3° Au sein de la lutte qui se poursuit et que, seule, une honnête réparation des attentats commis peut apaiser, nous voulons tout mettre en œuvre pour maintenir jusqu'à la dernière heure l'exercice du culte public dans nos églises et défendre ces lieux sacrés, pour autant qu'il dépendra de nous, contre toute profanation.

A cet effet, et à cet effet seulement, nous consentirons à faire l'essai d'une organisation du culte public, si les obscurités de certains textes de la loi de 1907 se dissipent assez pour ne pas rendre vains nos efforts dans ce sens.

4° Un contrat administratif passé entre préfets ou maires d'une part, évêques ou curés de l'autre, pourra, aux termes de la loi, mettre ces derniers en jouissance des édifices culturels.

Au sujet de ce contrat, la loi n'impose à la partie civile qu'une condition : la gratuité de jouissance.

En nous déclarant disposés à faire l'essai de conventions de ce genre, nous demandons le droit d'y introduire toutes clauses non contraires à l'ordre public, et destinées à nous donner deux sortes de garanties, rigoureusement nécessai-

res : les unes concernant la permanence et la sécurité morale du service religieux dans les églises concédées en jouissance, les autres ayant trait à la sauvegarde des principes de la hiérarchie.

Ces clauses se trouvent formulées au modèle de procès-verbal ci-annexé.

Elles sont légales : notre devoir strict nous interdit d'en rien retrancher.

5° Comme il ne faut pas que l'organisation de l'Eglise de France puisse dépendre de l'arbitraire des magistrats, nous, évêques, nous nous établissons dans la solidarité la plus complète et déclarons que le contrat de jouissance susdit sera accepté partout ou que nous ne le voudrions nulle part.

Ces contrats ne seront valables qu'au moment où il sera constaté que les clauses exprimées ci-dessus auront été agréées de l'unanimité des parties civiles, représentants d'autorités municipales ou autres.

La conscience droite de tout le pays appréciera nos conditions : une fois de plus, elle verra si, en les formulant, nous sommes et nous paraissions préoccupés d'autre chose que de l'intérêt des âmes qui nous sont confiées.

(Suivent les 87 signatures des Archevêques et Evêques.)

PROCÈS-VERBAL DE CONCESSION DE JOUISSANCE

Entre M. X..., maire de..., et M. l'abbé Z..., curé de..., agissant en cette qualité, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Mgr..., évêque de..., avec son autorisation expresse,

Il a été convenu ce qui suit :

A partir de ce jour, et pour une durée de dix-huit ans, M. l'abbé Z... a la jouissance gratuite de l'église de..., et de tous les objets la garnissant, sous réserve des obligations énoncées par l'article 13 de la loi du 9 Décembre 1905.

Au cas où M. l'abbé Z... ne serait plus curé de... soit par suite de son décès, soit parce qu'il changerait de résidence, soit parce que ses pouvoirs lui seraient retirés par l'autorité diocésaine, la présente jouissance sera acquise de plein droit à son successeur nommé par l'évêque diocésain, sur justification de ses pouvoirs, — auquel successeur M. l'abbé Z... la cède et la délègue d'une manière définitive.

Pendant toute la durée ci-dessus prévue, M. l'abbé Z... aura la jouissance entière et complète de l'édifice plus haut dénommé et des objets qui y sont contenus. En conséquence, M. le maire s'interdit — lui et ses successeurs — toute ingérence soit dans l'administration de la paroisse, soit dans les conditions d'occupation de l'immeuble.

M. l'abbé Z... aura la police de l'église ; M. le maire ne pourra intervenir que dans les circonstances graves où ses fonctions l'appelleraient, en vertu des lois, à rétablir l'ordre troublé.

Le présent procès-verbal ne sera définitif, et la signature de M. le curé n'aura de valeur qu'après ratification signée de Mgr l'évêque diocésain.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR FÉVRIER 1907 LE CLERGÉ DES PAROISSES

Parmi les intentions que les chrétiens doivent chaque jour recommander à Dieu dans leurs prières, il en est une qui sera particulièrement chère à leur cœur. De même qu'ils prient pour le chef de la grande famille catholique, le Pape, pour le pasteur du diocèse, dont le nom est redit chaque jour, à l'un des moments les plus solennels de la messe, ils se souviendront fréquemment, durant leurs prières, du père de la petite famille paroissiale, du prêtre chargé par Jésus-Christ de cette portion de son troupeau, de celui qui a reçu de l'Eglise la mission officielle de les guider dans la vie chrétienne. Sans doute, le prêtre a le devoir de se dépenser pour ses fidèles ; mais ceux-ci ont un devoir non moins certain de lui être reconnaissants de ses bienfaits. Rappelons-nous combien de grâces nous sont venues par ces mains consacrées et la gratitude nous sera facile.

Oui, prions pour nos prêtres ; il y en a tant qui les haïssent ! N'est-ce pas pour nous une douce obligation de leur faire oublier par notre affection les injures qu'ils reçoivent journellement ? Prions pour ce clergé des grandes villes, écrasé sous le poids d'un ministère trop vaste pour être consolant. Prions pour les curés de campagne, qui se plaignent souvent de n'avoir pas un champ assez étendu pour déployer le zèle qui les dévore, et qui usent parfois dans une solitude déprimante leurs énergies sans emploi.

Mais ce n'est pas assez de prier pour eux ; nous devons les aider. Il y a actuellement bien des œuvres qui sont impossibles ou très difficiles au prêtre ; les laïques doivent s'offrir à eux comme collaborateurs, avec le respect et la soumission qui sont dus au chef de la paroisse.

En France, un nouveau devoir va s'ajouter à ceux-ci ; les fidèles devront en outre se priver pour nourrir leurs curés. Cette obligation, en usage dans la plupart des pays où les catholiques sont la minorité, sera nouvelle pour les Français, habitués depuis des siècles à un autre régime. Ils devront y apporter une charité respectueuse et délicate, comme celle des enfants bien nés, lorsqu'ils ont à soulager la misère de leurs parents. Il ne faut pas que le prêtre, délivré du joug des fonctionnaires de l'Etat, tombe sous la domination de ses paroissiens, qui prétendraient avoir acheté le droit de lui commander.

Si nous voyons en nos prêtres les représentants de Jésus-Christ,

nos bienfaiteurs et nos guides, nous les respecterons, nous les aimerons, nous deviendrons leurs auxiliaires dévoués et reconnaissants.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — L'union des catholiques autour de leurs pasteurs.
- III. — Les Séminaires.
- IV. — Retraite. — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes du 17 au 23 Février.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Samedi 2 Février, fête de la Purification de la T. Sainte Vierge (*Chandeleur*), messes et offices comme les dimanches.

Avant la grand'messe, bénédiction solennelle des cierges que l'on tient allumés à la procession, pendant l'Evangile et de l'Elévation à la Communion inclusivement.

Après les vêpres, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Samedi 2 Février, fête de la Purification. A 8 h. 1/2, bénédiction des cierges ; grand'messe.

Le soir, à 7 h. 3/4, chant des Complies et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Dimanche 3 Février, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. S. Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — Lundi 4 Février, réunion des Mères chrétiennes. A 8 heures, sainte messe, instruction et bénédiction du T. S. Sacrement.

Mgr l'Evêque, parti dimanche soir pour Paris, où il était appelé par télégramme, est rentré à Quimper, mardi, par le dernier train.

De Paris, Monseigneur a convoqué (par dépêche) MM. les Curés-doyens du diocèse à une réunion qui se tiendra aujourd'hui (jeudi), à 2 heures.

La déclaration des Evêques sera lue à la Cathédrale, dimanche prochain à la messe de 9 heures, par Mgr l'Evêque ; à la grand'messe, par le clergé paroissial.

Expulsions. — I. AU GRAND-SÉMINAIRE. — Il y a six semaines, on ne l'a pas oublié, tout était préparé ostensiblement pour l'expulsion *manu militari* de notre Grand-Séminaire ; puis ordre fut donné de surseoir, « sans doute, écrivions-nous, le Préfet ayant eu connaissance d'un bail passé en temps utile entre l'ancien bureau d'administration et deux prêtres disposés à faire valoir leurs droits ».

En effet, un bail dûment enregistré existait, et dans l'immeuble dont cet acte leur assurait la jouissance, les locataires déclaraient leur intention d'ouvrir, avec une pension de famille, un établissement d'enseignement supérieur, conformément à la loi de 1875.

Les démarches nécessaires furent faites le 21 Décembre 1906 et, à l'expiration du délai légal, aucune opposition ne s'étant produite, les cours furent repris.

On se croyait en sécurité — relative — pour l'avenir, quand le récit d'une nouvelle série d'expulsions vint raviver les inquiétudes. Sur les conseils et par les soins de leur avocat, dont la science juridique égale le dévouement, M^e de Chabre, les deux locataires, MM. Vieille-Cessay et Kérisit, introduisirent une instance de référé tendant à faire reconnaître la validité de leur bail. La demande fut déclarée non recevable, « aucune action n'étant engagée et aucune mise en demeure n'étant intervenue... »

La mise en demeure (de quitter le Séminaire) fut signifiée samedi soir, 26 janvier, et, sans attendre le jugement de l'appel interjeté de la première ordonnance, mercredi, est venue l'exécution... Dès 8 h. 1/2, les routes accédant au Séminaire sont barrées par plus de 200 gendarmes et un bataillon du 118^e de ligne ; on remarque la présence d'une compagnie de pompiers avec deux pompes en batterie... C'est, sans doute, pour refroidir les manifestants très nombreux, appartenant à toutes les classes de la société. Délicate attention vraiment !...

A 9 heures précises, arrive M. le Préfet. On écarte la foule, qui proteste ; des brutalités sont commises, deux manifestants arrêtés. Les sommations d'ouvrir restant sans résultat, un soldat du génie enfonce la porte d'entrée, derrière laquelle se trouvent, avec le supérieur, un grand nombre d'amis du Séminaire, prêtres et laïques. M. le chanoine Kérisit invoque son droit et celui de son colocataire ; M. le chanoine Gadon proteste comme supérieur, en son nom et au nom de l'Evêque qu'il représente... Ordre de sortir est donné aux directeurs et à leurs amis.

Les séminaristes étaient réunis dans la salle des exercices, récitant le chapelet. Sur leur refus de sortir, énergiquement exprimé à plusieurs reprises, on les prend un à un et on les fait passer entre deux haies de gendarmes jusqu'à la rue où ils continuent à dire le chapelet, que la foule sympathique et émue récite avec eux...

L'expulsion terminée, maîtres et élèves se dirigent vers la cathédrale, où ils entrent en chantant le *Parce, Domine*. La vaste église est bientôt remplie de fidèles, et Mgr l'Evêque — qui est revenu, la veille au soir, d'un rapide et fatigant voyage à Paris — paraît en chaire... « Je n'ai pas voulu, dit-il aux clercs expulsés, vous laisser quitter la ville épiscopale sans vous adresser une parole à laquelle se mêlent mes larmes. Vous avez, aujourd'hui, votre part dans cette persécution qui sévit, depuis de longs mois, contre l'Eglise de France : de cette maison qui est nôtre, car elle a été construite et embellie par les évêques et le clergé de ce diocèse, de notre maison on vous chasse comme des malfaiteurs ! On vous frappe pour essayer d'atteindre la religion qui se dresse, citadelle inexpugnable, contre nos ennemis : ceux-ci espèrent que le troupeau sans pasteurs sera livré sans défense aux plus mauvaises passions, qui sont leurs instruments de règne?... *Parce, Domine,*

disiez-vous ; et pour qui ? Sans doute, d'abord pour cette foule d'amis venus vous témoigner leur sympathie, mais aussi pour ceux qui vous ont arrachés à votre pieuse demeure, pour ces pauvres fonctionnaires qui se sont prêtés à leur triste besogne, la mort dans l'âme... Oui, à tous nous pardonnons de bon cœur, *parce !* et nous demandons que ces sentiments soient dans l'âme de tous ceux qui m'entendent : le pardon, c'est pour l'injure reçue, pour les brutalités subies, ce n'est pas l'abandon de nos droits, que nous sommes décidés à faire valoir jusqu'au bout... »

Et Monseigneur exprime sa vive reconnaissance aux juriscultes qui ont mis à sa disposition leurs lumières et leur dévouement pour la défense d'une cause dont la situation juridique devait assurer le triomphe, si la justice existait encore... Mais, aujourd'hui, il n'y a pas de droit contre la force ! Les sectaires aveugles qui appliquent maintenant ce principe en seront eux-mêmes les victimes.

« La situation est grave et doit inspirer à tous des résolutions fortes pour faire valoir leurs droits et triompher l'ordre et la justice... Pour nous, les catholiques, nous sommes des vaincus. Eh ! bien ! faut-il pour cela désespérer ? Non ! en France, une cause juste ne fut jamais définitivement vaincue... Vaincu, Notre-Seigneur l'était au jour du Vendredi-Saint, et cette défaite présageait la résurrection triomphale du dimanche de Pâques. Il en a été de même de l'Eglise, qui resplendit aujourd'hui, même dans des pays non catholiques, d'un éclat qui confond ses ennemis. Cela s'est fait par la souffrance... Sachons souffrir — mais sans abandonner la défense de nos droits — ; les souffrances acceptées et offertes à Dieu nous procureront la victoire.

« ... Je reviens d'une quatrième réunion des Evêques de France ; je les ai trouvés tous tristes, parce que tous ont vu chez eux ce que nous venons de voir : leurs séminaires fermés, leurs œuvres détruites, leurs diocèses dévastés... Ils sont tristes, mais non découragés ; sous la direction infailible du Pape, l'épiscopat français est debout, prêt à la lutte pour le droit de Dieu, et le bien des âmes... »

L'Evêque, dont l'émotion coupe par moments la voix, termine par une ardente prière à saint Corentin pour ces séminaristes arrachés du pieux asile où ils se préparaient à l'apostolat : « Gardez, dit-il, ô puissant Patron du diocèse, gardez ce petit troupeau qui doit continuer, sur cette terre d'Armorique, votre œuvre de bénédiction et de salut ! »

La bénédiction du T. Saint-Sacrement, donnée par Monseigneur, termine cette émouvante cérémonie, et les séminaristes se dispersent pour rentrer dans leurs familles, en attendant que s'ouvre pour eux une maison où ils pourront continuer leurs études.

II. AU PETIT-SÉMINAIRE DE PONT-CROIX. — La veille, avait eu lieu, à Pont-Croix, l'expulsion des professeurs, restés au Petit-Séminaire après le licenciement des élèves, le 13 Décembre.

Depuis ce temps, les démarches nécessaires pour la transformation du Petit-Séminaire en établissement d'enseignement secondaire, conformément à la loi de 1850, avaient été faites. Le délai d'un mois venait d'expirer et, comme nous l'avions annoncé, la rentrée des élèves (de la division supérieure) devait avoir lieu le mardi, 29 Janvier.

Ce fut précisément — est-ce simple hasard ? — le jour choisi pour ce que l'on appelle désormais en langage officiel « la prise de possession de l'immeuble par le séquestre ». ... Prise de possession que l'on ne jugeait pas devoir être pacifique, car M. le Préfet, qui dirigeait l'opération, s'était fait accompagner d'un bataillon d'infanterie, de 200 gendarmes au moins, sans compter l'escouade de sapeurs du génie, en tout 534 hommes.

A 9 h. 1/2, les gendarmes exécutèrent une vraie charge dans la rue qui mène au collège, refoulant avec brutalité les assistants sans distinction. Les sommations d'ouvrir ayant été faites inutilement, les sapeurs brisèrent la grande porte d'entrée, derrière laquelle se tenaient, au premier rang, M. le chanoine Rossi et M. l'abbé Salaün, économe de l'établissement, locataires de l'immeuble en vertu d'un bail en due forme. M. le Préfet écouta sans rien dire la protestation de M. Rossi, puis donna ordre de faire sortir M. l'abbé Salaün ainsi que les domestiques de la maison...

Pendant ce temps, le Supérieur, M. le chanoine Belbéoc'h, et ses professeurs s'étaient réunis à la chapelle. Les gendarmes y arrivent tôt après et l'officier commandant invite à sortir M. le Supérieur, qui déclare qu'il ne cédera qu'à la force. Un gendarme lui met la main sur l'épaule ; on fait de même à chacun des professeurs qui tour à tour quittent l'établissement, acclamés à leur sortie par une foule immense de personnes de toutes conditions venues non seulement de Pont-Croix, mais de tout le Cap, spécialement d'Audierne, de Beuzec, de Goulien, etc., pour témoigner leur sympathie aux victimes de la mesure brutale. Ajoutons que ces hommes ne se faisaient pas faute d'exprimer, en termes énergiques, leur mépris indigné pour les auteurs responsables de pareilles exécutions. On a beau essayer de couvrir ces tristes choses du manteau de la légalité, l'esprit public ne s'y trompe pas ; le bon sens populaire en fait justice et, comme l'a dit le Pape « sur le nom qu'il convient de donner à de tels actes, il n'hésite pas ».

Vers 11 h. 1/2, les professeurs expulsés et une partie des manifestants se sont rendus à l'église paroissiale où M. le curé, après la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par M. le chanoine Rossi, a prononcé une allocution émue, bien de circonstance...

QUIMPER. — Fête patronale de l'Œuvre de Saint-François de Sales. — Chaque année, de temps immémorial, on célèbre en l'église de Saint-Mathieu un triduum d'adoration du T. Saint-Sacrement, en l'honneur de saint François de Sales. L'œu-

vre qui porte son nom en profite pour solenniser sa fête patronale, qui a eu lieu mardi dernier.

Mgr l'Evêque avait, comme les années précédentes, et malgré ses fatigues, accepté d'y venir dire la messe aux intentions des associés et de leur adresser une allocution. Un voyage inopiné et nécessaire est venu l'empêcher de répondre aux désirs de tous. Sa Grandeur ayant daigné bien gracieusement en faire exprimer ses regrets, c'est M. le chanoine Corre, nouveau recteur de la paroisse, qui a présidé la cérémonie. Après la sainte messe, il voulut bien adresser à la sympathique assistance quelques paroles pour lui faire part des graves événements qui l'ont privée de la présence du premier pasteur du diocèse et de ses précieux encouragements. Puis il prononça un court panégyrique de saint François de Sales, intrépide défenseur du catholicisme, marquant ainsi tout l'intérêt qu'il porte à l'Association qui se propose de lutter pour la conservation de la foi, et dont il souhaite l'extension, plus que jamais utile à la défense de nos saintes croyances si attaquées de nos jours.

Le Triduum était prêché par M. Guirriec, aumônier à Quimper. Ses instructions, simples et pratiques, il les a données avec tout son cœur, et c'est d'une voix qui permettait à tous d'en suivre les moindres développements, qu'il a exposé l'urgente nécessité de la prière, de la pénitence et de l'Eucharistie ; trois sujets bien actuels et dont la pratique s'impose aux catholiques, notamment aux membres de l'Association de Saint-François de Sales, s'ils veulent travailler efficacement au relèvement moral du cher pays de France...

De beaux chants et une élégante ornementation du sanctuaire contribuaient à l'éclat de ces trois jours de fête et aussi de grâces toutes spéciales...

Serait-ce un hors-d'œuvre indiscret de profiter de cette circonstance pour soumettre à l'attention des âmes généreuses ces quelques lignes que nous avons récemment reçues, en même temps que la notification de plusieurs subsides accordés pour l'Œuvre de Saint-François de Sales ? Elles nous semblent de nature à provoquer de fructueuses résolutions :

« En votant ces allocations, nous ne pouvons nous empêcher de faire, une fois de plus, remarquer que la situation du diocèse de Quimper, si brillante vis-à-vis des autres Œuvres dont il ne retire pas les mêmes avantages, est plus que médiocre vis-à-vis de la nôtre, puisqu'elle se traduisait, l'an dernier, par 4.312 francs de recettes contre 4.647 francs de dépenses. »

Cette note nous a semblé le meilleur témoignage de la libéralité de l'Œuvre de Saint-François de Sales. Mais si elle proclame que nous n'avons pas fait jusqu'ici de trop mauvaises affaires avec la caisse centrale de l'Œuvre au point de vue des transactions, elle nous force à avouer cependant que le diocèse de Quimper devrait, en retour, marquer sa reconnaissance par une prochaine et sérieuse augmentation de ses collectes paroissiales. Nous prions saint François de Sales d'en faire germer le désir dans les cœurs.

J. B.

Les Crucifix des Écoles.

I. L'enlèvement du crucifix de l'école des garçons a profondément ému et indigné la chrétienne population de Saint-Goazec, et y a donné lieu à une belle manifestation de foi. Prévenu après coup de l'exécution des ordres transmis par l'Inspecteur primaire de l'arrondissement, le Maire, M. J.-M. Plusquellec, tint à protester par un acte public contre une mesure qui, en violant les droits de la municipalité, blesse les sentiments connus de tous les habitants de la commune.

La cérémonie de réparation a eu lieu le dimanche 20 Janvier. Dès la veille, le crucifix avait été déposé à l'église, sur un trône orné de draperies rouges, de verdure et de fleurs.... A la grand' messe, M. le Recteur, avec une émotion communicative, parla de l'outrage fait au Christ Sauveur, et invita ses paroissiens à s'associer à l'amende honorable expiatoire qui aurait lieu dans l'après-midi.

Le moment venu, l'église était comble. Après le chant des vêpres, on donna la bénédiction de la Vraie Croix ; ensuite la procession se forma et se mit en marche, au chant du *Vexilla Regis*. En tête marchaient les enfants de l'école libre de filles, puis les élèves de l'école des garçons dont l'un portait l'étendard du Sacré Cœur ; immédiatement avant le clergé, M. le Maire et les conseillers municipaux, portant tour à tour le crucifix. Le cortège arrivé devant la mairie, M. le Recteur remercie, en quelques mots bien sentis, ses paroissiens, la municipalité et spécialement le Maire, M. Plusquellec. Celui-ci, prenant alors le Christ renvoyé de l'école, déclare à haute voix qu'il est heureux et fier de le recevoir dans la maison communale, et ajoute : « Il y restera tant que je serai maire de Saint-Goazec ». Bravo ! c'est là un beau et ferme langage, digne d'un catholique et Breton de vieille race !

II. Ce que nous venons de dire pour Saint-Goazec serait à répéter pour plusieurs autres paroisses, notamment Guipronvel où une cérémonie d'expiation, motivée par les mêmes faits, a eu lieu, dimanche dernier. Répondant à l'appel du bon Recteur, toute la population est venue faire escorte au crucifix que portaient quatre enfants de l'école. La foule des habitants suivaient, chantant le *Miserere mei* et le *Pater, Domine*, implorant la miséricorde divine pour notre pauvre pays....

Une cérémonie expiatoire, dans les mêmes conditions, a été faite à Langolen, dimanche dernier.

III. Quinze jours auparavant, une cérémonie semblable avait eu lieu à La Martyre. Détail à noter, et exemple à suivre : le matin, plus de 40 jeunes gens s'étaient approchés de la sainte Table en réparation de l'outrage sacrilège commis.... Les christes enlevés des écoles ont été placés à l'église.



On annonce que M. C. de Dieuleveult, maire de Plounévez-Lochrist, M. de Kerdanel, maire de Trégarantec, et M. de Lesguern, maire de Pencran, ont été suspendus de leurs fonctions pour avoir replacé les crucifix dans les écoles de leurs communes. Honneur à eux ! Ils ne pouvaient pas être frappés pour une plus noble cause.

BREST. — « Délit de messe. » — M. Chapalain, vicaire à Saint-Martin, a comparu devant le Juge de paix du 1^{er} canton de Brest, sous l'inculpation d'avoir célébré la messe sans avoir fait une déclaration préalable de « réunion publique ». Eloquemment défendu par M. Le Guen, ancien sénateur du Finistère, il a été condamné à 3 francs d'amende et aux frais.

M. Chapalain est le premier prêtre de notre diocèse à subir une condamnation pour délit de messe. MM. Odeyé, vicaire à Saint-Mathieu de Quimper, et Pérennès, vicaire à Sainte-Croix de Quimperlé, ont été cités pour la même cause devant le tribunal de simple police ; mais les jugements n'ont pas encore été rendus.

SAINT-URBAIN. — La mort d'un chrétien sans peur et sans reproche. — On nous écrit :

« M. Adrien Bréart de Boisanger a succombé, le samedi 26 Janvier, au château de Kerdaoulas, en Saint-Urbain, à la cruelle maladie qui l'avait terrassé voilà bientôt un an, sans toutefois même effleurer ses facultés intellectuelles.

On a souvent dit de lui, à juste titre, que c'était une belle intelligence et un grand cœur. C'était mieux encore : c'était un chrétien dans le vrai sens, dans toute la force du mot.

« Ne craignez-vous point la mort ? » lui demandait-on un jour. — « Pourquoi voulez-vous que je craigne la mort ? » répondit-il en fixant sur son interlocuteur ce clair regard qui laissait voir jusqu'au fond de son âme... Quand elle s'est présentée, elle l'a trouvé prêt, et pourtant, par une spéciale et providentielle faveur, Dieu a voulu qu'à cette heure dernière, quelqu'inattendue, quelque subite que fût sa venue, la main du prêtre se levât pour absoudre le bon et fidèle serviteur, et qu'il entendît en quittant la terre les paroles qui ouvrent les portes du ciel. Suprême consolation pour ceux qui restent, immortelle espérance qui rendra moins amères les larmes de sa vaillante compagne et de ses chers enfants, de l'ange gardien de tous les jours, dont les soins touchants et le doux sourire ont été le rayon de soleil qui a éclairé chaque instant de cette dernière et douloureuse étape de sa vie. »

SAINTE-ANNE D'AURAY. — Expulsion et inventaire. — Le Jeudi 24 Janvier, arrivaient à Sainte-Anne : M. Hennion, chef de la Sûreté, de Paris ; M. le Préfet du Morbihan avec le Procureur de Vannes, le sous-préfet de Lorient, etc., accompagnés de plusieurs

milliers d'hommes de troupes, fantassins, cavaliers, gendarmes, artilleurs et sapeurs du génie, avec pièces d'artillerie et cartouches de dynamite... Vivement, les soldats cernèrent les abords de la basilique et du Petit-Séminaire dont les portes furent brisées. Au collège, vide de ses élèves, se trouvaient sept ou huit prêtres avec un des grands vicaires de Mgr Gouraud, M. Le Guénédal, qui lut une protestation.

Sans s'arrêter, les agents avec leur escorte pénétrèrent dans l'église, où prient quelques centaines de fidèles, et procèdent à l'inventaire (déjà fait, avait-on affirmé à plusieurs reprises) du mobilier et trésor auquel on semblait en vouloir spécialement. Le but avoué de l'expédition était la prise de possession du Petit-Séminaire ; on avait habilement répandu ce bruit, en ajoutant qu'on ne toucherait pas à l'église. La précaution n'était pas inutile... Le jour où l'on viendra essayer de prendre et fermer le sanctuaire si vénéré des Bretons, c'est un corps d'armée qu'il faudra mobiliser : on verra alors ce dont est capable une race d'élite pour défendre sa foi et la liberté de son culte... Dieu veuille que les intéressés le comprennent !

Le 24 Janvier, les incidents se sont bornés à l'arrestation de quelques catholiques, qui ont été conduits à Lorient et condamnés à 10, 8 et 6 jours de prison.

Qu'est-ce que le Pape ?

(Suite.)

III. Elle est glorieuse, la page d'histoire que trace, en ce moment, la France catholique, victime intrépide de spoliations sacrilèges, d'expulsions tyranniques et brutales, indignes d'une nation civilisée. L'attachement inébranlable à la Papauté, l'obéissance unanime et filiale à Pie X de son épiscopat, de son clergé et de la masse des fidèles instruits font l'admiration de l'univers entier. Tous unis dans une même foi, dans une même âme, glorifient et bénissent le docte et vaillant Pontife qui, d'une parole, découvrit et brisa les pièges habilement et hypocritement tendus par les loges maçonniques. Les majestueuses et magistrales Encycliques *Vehementer* et *Gravissimo officii* (11 Février et 10 Août 1906) en sont la preuve indéniable. L'acceptation des associations culturelles, c'était le schisme et, partant, l'avilissement puis l'anéantissement de la France catholique.

Cet avortement imprévu des projets de l'oligarchie sectaire, maîtresse du pouvoir, redoubla la haine de ces hommes politiques et jeta le désarroi dans leurs plans d'organisation du culte. Les circulaires cauteluses et erronées de M. Briand en font foi. Les perquisitions, ordonnées sans motif et en violation du droit international et opérées dans l'ancien hôtel de la Nonciature, l'expulsion brutale de Mgr Montagnini, délégué pontifical, confirment la navrante et honteuse réalité. Cette odieuse et violente négation

de la liberté de conscience, qui rappelle le fanatisme, met en évidence la nécessité de la claire et pleine exposition de l'enseignement catholique sur le Pape, dût-on retracer la thèse théologique. Un profond penseur du commencement du siècle dernier observait avec justesse : « Il n'y a rien d'aussi infallible que l'instinct de l'impiété ; voyez ce qu'elle hait, ce qui la met en colère, et ce qu'elle attaque toujours, partout et avec fureur : c'est la vérité. »

Cette vérité fondamentale, la Papauté, brille de nos jours dans son éclatante pureté aux yeux de l'excellent clergé français et d'un grand nombre de laïcs instruits et dévoués. La possession de cette vérité dégagée des erreurs gallicanes et jansénistes remonte à une époque encore récente, on peut le dire. Aussi, sans vouloir froisser notre orgueil national, est-on obligé de faire cet humiliant aveu : chez aucune nation catholique, la notion de la Papauté n'existe aussi superficielle qu'en France : parmi ces millions de chrétiens convaincus, combien y en a-t-il à connaître ce qu'il y a d'essentiel dans le Pape, à voir en lui le surnaturel et le divin ? Le côté humain seul arrête le regard, ou du moins le caractère religieux est noyé dans une auréole nébuleuse. De là cette indifférence trop commune, en présence des attentats sectaires dont nous sommes témoins.

Il n'en est pas ainsi en Espagne, en Italie, pays restés indemnes du Protestantisme, étrangers aux doctrines gallicanes, jansénistes et révolutionnaires. Et pourtant, de combien de guerres intestines, de luttes politiques, l'Italie n'a-t-elle pas été le théâtre sanglant pendant le moyen âge et les périodes si agitées de l'histoire moderne ? Malgré tout, on est étonné de trouver dans le peuple italien cette profonde vénération, inconnue en France. Le fait simple et touchant rapporté par Mgr de Ségur dans un de ses nombreux opuscules, et dont il a été le témoin ému, prouve la profondeur de ce sentiment de religieuse vénération dans l'âme d'un enfant du peuple.

L'illustre et saint prélat voulut, un jour, faire une promenade dans les campagnes romaines. C'était avant la perpétration, à jamais honteuse pour notre époque contemporaine, de ce crime international et sacrilège qu'on nomme par euphémisme l'invasion piémontaise. Mgr de Ségur, aveugle, suivait son guide dans un sentier solitaire. Son esprit était, sans doute, tout aux joies intérieures que lui procurait, à chaque voyage, son séjour dans la ville éternelle. Tout à coup, on l'avertit de la présence d'un jeune berger qui, la houlette à la main, veillait à la garde de son troupeau. Le charitable prélat s'arrêta et engagea avec cet enfant des champs une de ces conversations pleines de simplicité affable dont il possédait si bien le secret.... L'âge du pâtre, le genre de vie qu'il menait, la condition de ses parents, le lieu de sa demeure, en un mot tout ce qui pouvait intéresser le jeune berger fut bientôt passé en revue. Enfin, dans le prime-sautier d'un entretien de ce genre, il vint dans l'esprit du savant évêque l'idée de hasarder une question, assurément au-dessus de la portée d'une intelligence

peu ou point cultivée. Les prières du matin et celles du soir, les leçons d'un catéchisme élémentaire sont d'ordinaire, à cet âge, et surtout à la campagne, les seules notions religieuses enseignées par un père et une mère chrétiens. La foi existant dans une âme innocente, donne, il est vrai parfois à l'esprit et au cœur une perspicacité et une pénétration surprenantes. L'éducation reçue dans la famille aide puissamment à ce merveilleux épanouissement des vertus surnaturelles....

Les réponses pleines d'à-propos du petit pâtre excitaient une vive curiosité chez Mgr de Ségur, et le décidèrent à poser à l'enfant la question qui s'était présentée à son esprit, convaincu qu'elle le gênerait et l'embarrasserait. « Pourriez-vous me dire, mon enfant, ce que c'est que le Pape ? » demanda l'Evêque. — « Le Pape, reprit soudain le jeune berger avec vivacité et en portant la main à son chapeau pour se découvrir, le Pape, c'est le Christ sur la terre ; *Il Papa e Christo* ». Cette réponse inespérée, cette marque de vénération si profonde, émurent le docte et saint prélat, qui n'avait point trouvé en France cette connaissance si approfondie du Pape.

(A suivre.)

P. B.

La dernière Encyclique. — Il est à souhaiter que dans toutes les maisons il y ait un exemplaire de l'admirable Lettre Encyclique du 6 Janvier, pour que, après en avoir entendu la lecture à l'église, on soit à même de la relire en famille. Elle contient l'exposé très véridique et très net de la situation faite à l'Eglise de France, en mettant dans une lumière éclatante les motifs sacrés qui ont déterminé la conduite du Pape. Il importe de répandre à profusion un tel document.

N. B. — Des traductions bretonnes de l'Encyclique ont été données notamment dans le *Kannad* (n° de Février) et dans le *Courrier du Finistère* du 19 Janvier.

Pour la première de ces traductions, un tirage spécial sur feuilles séparées a été fait et se trouve, au prix de 2 francs les 100 par la poste, de 4 fr. 40 pris à l'imprimerie de l'Evêché, à Quimper. Le mille, 11 francs, par colis postal.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Dimanche dernier, dans l'après-midi, des représentants des 27 séminaires ou collèges catholiques établis à Rome se sont rendus au Séminaire français, afin de remettre au R. P. supérieur une adresse de sympathie pour les séminaristes français.

L'adresse, due à l'initiative du collège Capranica, est rédigée en français. Elle est suivie de 1,200 signatures des élèves des divers instituts, parmi lesquels les instituts hellénique, ruthène, écossais, irlandais, canadien, polonais, portugais, espagnol, nord-

américain. Le tout forme un volume relié en parchemin, qui sera remis prochainement au cardinal Richard, archevêque de Paris.

Le Saint-Père, ayant connu cette noble et délicate pensée de solidarité fraternelle, a exprimé avec force la satisfaction qu'il en ressentait et l'a bénie avec effusion.

— **Le protectorat catholique en Orient.** — L'ambassadeur d'Italie et l'ambassadeur de France viennent de remettre à la Porte une note identique annonçant le passage définitif sous la protection italienne des établissements religieux appartenant à la mission dominicaine à Constantinople et à Smyrne, et à la mission franciscaine en Tripolitaine et en Cyrénaïque.

Ces établissements sont au nombre d'une trentaine à Galata, Gedikeule, Madrikem, Smyrne, Tripoli, La Mesora, Bengasi, Barca, Deina.

La loi de séparation produit ses effets.

Dans cette affaire, le Vatican n'est intervenu d'aucune façon, s'imposant le silence et la réserve la plus absolue.

FRANCE. — **Episcopat.** — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, et Mgr Dadolle, évêque de Dijon, avaient été chargés par leurs collègues de porter au Souverain Pontife les conclusions adoptées dans les dernières réunions de l'épiscopat français. A Rome, ils se sont rencontrés avec NN. SS. de Nîmes, d'Agen et de La Rochelle. Tous étaient de retour en France dès dimanche.

Par dépêche, Mgr Richard avait convoqué à Paris les évêques des provinces ecclésiastiques de : Bourges, Cambrai, Rennes, Rouen, Sens, et Tours. Les communications faites à leur réunion, lundi, ont été apportées par Mgr Touchet.

Les évêques des autres provinces ecclésiastiques se sont réunis à Bordeaux, Lyon et Toulouse, où les communications ont été apportées par NN. SS. du Vauroux, Dadolle et Béguinot, évêques d'Agen, de Dijon et de Nîmes.

N. B. Le document publié d'abord dans le *Figaro*, sous le titre de « déclaration des Evêques de France », n'était qu'un projet ; le texte définitif a subi quelques légères modifications : c'est celui que nous donnons en tête de ce numéro de la Semaine religieuse.

Les débiteurs de rentes. — Nous sommes informés que des séquestres de Fabriques demandent aux débiteurs de rentes constituées au profit des Fabriques, de signer un document qui pourrait avoir les conséquences les plus graves pour les droits de ceux-ci.

Ce document est une reconnaissance que le débiteur de la rente tient pour signifiée la nomination du séquestre et qu'il s'engage à lui servir la rente, comme il la servait à la Fabrique.

La signature d'une telle pièce serait des plus compromettantes pour les droits de ces débiteurs. Aussi ne pouvons-nous trop les engager à ne rien signer ; le séquestre leur notifiera sa nomina-

tion, et alors ils pourront, suivant les circonstances, intenter telle action en reprise ou en révocation qu'il appartiendra.

(Semaine religieuse de Bayeux.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1907. — *Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour.* — A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1907, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 9 au Mardi-Gras 12 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Mercredi des Cendres 13 Février.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 13 Février.

BIBLIOGRAPHIE

Jehan Gerson (1353-1429), par M. l'Abbé LAFONTAINE, docteur ès lettres. In-12, 3 fr. 50. — (Poussielgue, éditeur).

Ce livre est plus que la biographie d'une grande âme : c'est le tableau des souffrances sociales où se meurt la civilisation du moyen âge. Au milieu de contradictions intellectuelles, de passions religieuses déchainées, d'espérances à peine écloses, se débat la grande sincérité du chancelier Gerson. Dans cette lutte de trente années, son âme s'exaspère de ne pouvoir atteindre la vérité, et, cédant à la peine, il va chercher dans la retraite la paix mystique qu'il avait d'abord dédaignée. Il y a dans cet ouvrage un poème psychologique rendu avec une grande pénétration d'analyse.

IMPRIMEZ vous-même, avec l'A. B. C. COPISTE, nouvelle Pâte Auto-graphique, supprimant les anciennes pâtes gélatineuses, auxquelles elle est bien supérieure. — Mac-Garrey, 12, rue Vivienne, Paris.

SAISANCE

à Messieurs, Dames, anciens Congréganistes, Membres du clergé, en plaçant aux Consommateurs huiles, savons, cafés ouits en boîtes. Travail facile, lucratif sans négliger occupations. Cadeau à qui nous adressera liste de personnes s'occupant de placements. Ceux faisant de la représentation ont intérêt à nous écrire. Société des Planteurs, Marseille.

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
— Fondée en 1838 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie
et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : **E. DANTEC**, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Décrets de la S. Congrégation du Concile.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Prières des Quarante-Heures ; Œuvre de St-François de Sales ; Quimper ;

Brest ; Les Crucifix des Ecoles ; La revue *Feiz ha Breiz* ; Association Catholique de la Jeunesse Française ; Le Culte des Saints (à suivre).

III. — *Chronique générale* : Rome ; France ; Paris.

IV. — *Bibliographie*.

V. — *Annonces et avis divers*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 10 Février. — Quinquagésime. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S^{te} Scholastique, Vierge.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de S^{te} Scholastique.

Lundi, 11. — Les Sept Saints Fondateurs des Servites, Confesseurs. Double. Blanc.

Mardi, 12. — La B^{se} Jeanne de Valois, Veuve (au Supplément). Double. Blanc.

Mercredi, 13. — Mercredi des Cendres. Office du jour. Violet.

Jeudi, 14. — S. Raymond de Pennafort, Confesseur (du 23 Janvier). Semi-double. Blanc.

Vendredi, 15. — La Sainte Couronne d'épines de N. S. Jésus-Christ (au Supplément). Double-majeur. Rouge.

Samedi, 16. — Fête de la Sainte Famille (du 3^e Dimanche après l'Epiphanie). Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 17. — 1^{er} Dimanche du CARÊME.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouguer	du 8 au 11 Février.
Audierne	du 12 au 14 —
La Roche	du 15 au 17 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Mandement du Carême. — Diverses circonstances ont retardé la publication de Notre Instruction Pastorale pour le Carême 1907. Elle sera expédiée (avec la traduction bretonne) sous peu de jours, de façon à être lue dans toutes les paroisses le 1^{er} Dimanche du Carême (16 Février).

Dès dimanche prochain (Quinquagésime), MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers devront donner lecture du Dispositif du Mandement dont le texte suit :

« Après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne église Cathédrale :

Le saint Nom de Dieu invoqué,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

En ce qui concerne le saint Temps du Carême.

Article I^{er}. — Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint Temps du Carême et d'observer les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Article II. — Les prescriptions de l'abstinence et du jeûne doivent être observées depuis le Mercredi des Cendres inclusivement jusqu'à Pâques. La première oblige tous les fidèles à s'abstenir d'aliments gras ; la seconde oblige en outre ceux qui ont atteint l'âge de 21 ans à ne faire chaque jour, les dimanches exceptés, qu'un seul repas auquel il est permis d'ajouter le soir une légère collation (1).

Article III. — En vertu d'un Indult apostolique en date du 18 Novembre 1903, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine Sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi, excepté le samedi des Quatre-Temps. Cette permission s'étend, le dimanche, à tous les repas, et les autres jours à un seul.

On ne peut pas manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne ou qui en sont dispensées peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

Article IV. — Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, même à la collation. L'usage des œufs n'est pas permis à la collation, mais seule-

(1) L'usage de faire le principal repas le soir et la collation vers le milieu du jour peut être toléré.

ment au principal repas jusqu'au Mardi Saint inclusivement.

Article V. — MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et les pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents sont autorisés à accorder en outre les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Article VI. — En vertu d'un Indult en date du 18 Novembre 1905, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis des Quatre-Temps, ni pour les vigiles dans lesquelles il y a obligation de jeûner.

Article VII. — En vertu d'un Indult du 18 Novembre 1905, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

Article VIII. — Les personnes qui profiteront des dites dispenses sont tenues en conscience de faire une aumône proportionnée à leur fortune. Ces aumônes, destinées aux œuvres diocésaines, seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, ou déposées dans un tronc spécial, pour être ensuite envoyées au Secrétariat de l'Evêché avec cette mention : *Aumônes pour les dispenses du Carême.*

Article IX. — Les pauvres qui ne pourraient pas faire une aumône, même légère, devront y suppléer en récitant chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

Article X. — Nous autorisons la bénédiction du Très Saint-Sacrement pour chacune des réunions du soir qui auront lieu à l'occasion du Carême, dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Article XI. — Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le Dimanche de la Passion, et finira le second Dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IV^e Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IV^e Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

Article XII. — Une quête sera faite pour les Lieux Saints, le Vendredi Saint. »

II. En même temps que le Mandement du Carême, MM. les Curés et Recteurs recevront l'Encyclique du 6 Janvier, plus le texte de la Déclaration des Evêques de France avec de courtes explications.

III. Nous avons déjà reçu un grand nombre de réponses concernant le contrat de jouissance gratuite des églises à intervenir entre les maires et les curés ou recteurs. La presque unanimité de ces réponses est favorable au contrat ; plusieurs maires attendent l'avis de leur conseil. Un seul a répondu par un refus.

Nous prions instamment Nos prêtres, qui ne l'ont pas encore fait, de Nous envoyer les renseignements demandés, afin que Nous puissions les transmettre sans retard.

IV. On Nous demande d'indiquer les formalités à remplir désormais pour la prise de possession de sa paroisse par un curé, recteur ou vicaire. — Le procès-verbal de prise de possession, qui était précédemment signé par les membres du bureau des marguilliers, devra l'être à l'avenir par l'installateur, l'installé et deux témoins, choisis parmi les catholiques notables de la paroisse. Ce procès-verbal sera établi sur le registre paroissial, et l'installateur en adressera à l'Evêché une copie certifiée conforme.

V. Nominations. — Par décision épiscopale, ont été nommés :

M. Nizi, jeune prêtre de Saint-Martin de Brest, vicaire à Saint-Mathieu de Quimper ;

M. Le Bris, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix, recteur de Saint-Yvi, en remplacement de M. Guirriec, démissionnaire pour cause de santé.

Décrets de la S. Congrégation du Concile. — On sait que Sa Sainteté Pie X a pris à tâche de développer la piété chrétienne, en facilitant aux fidèles la communion fréquente : c'était le but des décrets du 30 Mai et du 20 Décembre 1905, puis du 14 Février 1906.

I. Ces décrets s'appliquent-ils aux enfants après leur première communion ? La S. Congrégation du Concile, interrogée sur ce point, a répondu (15 Septembre 1906) que : « La réception fréquente de la sainte Eucharistie était recommandée même aux enfants qui ont été admis à faire leur première communion ; on doit les y pousser, bien loin de les écarter ; la pratique opposée, en vigueur en certains endroits, est formellement reprouvée. »

II. Un autre décret plus récent (7 Décembre 1906) de la même S. Congrégation adoucit la loi ecclésiastique du jeûne en faveur des malades, qui, à raison de la vieillesse ou d'une infirmité chronique, ne peuvent pas observer strictement le jeûne eucharistique.

Voici la partie du décret qui renferme cette décision :

« Après mûre réflexion et sur l'avis de la Sacrée Congrégation du Concile, S. S. Pie X daigne autoriser les malades qui gardent le lit depuis un mois, sans un sérieux espoir de prompt convalescence, à recevoir la très sainte Eucharistie, avec la permission de leur confesseur, même s'ils ont déjà pris quelque chose par manière de boisson : une ou deux fois par semaine, s'il s'agit de personnes vivant dans une maison religieuse où l'on garde le Saint-Sacrement, ou qui jouissent du privilège de l'oratoire domestique ; une ou deux fois par mois pour les autres malades ; sous réserve, d'ailleurs, d'observer les règles afférentes prescrites par le Rituel et la Sacrée Congrégation des Rites. »

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — L'œuvre de Réparation pendant les Quarante-Heures.
- III. — La réorganisation des Séminaires.
- IV. — Les prochaines Stations quadragésimales.
- V. — Retraite. — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes du 17 au 23 Février.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche de la Quinquagésime.* — Prières des Quarante-Heures. A la 1^{re} messe, bénédiction du T. Saint-Sacrement, qui reste ensuite exposé jusqu'aux vêpres.

Lundi et mardi, bénédiction et exposition, à la 1^{re} messe. A 9 heures, grand'messe ; à 4 heures, vêpres suivies de la bénédiction.

Mercredi, un quart d'heure avant la 1^{re} messe, bénédiction et imposition des Cendres.

A 10 heures, bénédiction solennelle et imposition des Cendres ; grand'messe.

— **ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU.** — *Dimanche, lundi et mardi,* exposition des Quarante-Heures. Le Saint-Sacrement restera exposé, chaque jour, depuis la 1^{re} messe jusqu'aux vêpres qui seront chantées, le dimanche à 3 heures, et les autres jours à 4 heures. Après les vêpres, bénédiction.

Mercredi, bénédiction solennelle des Cendres et grand'messe, à 8 h. 1/2.

Nous prions de nouveau nos confrères de vouloir bien nous envoyer pour le 12 Février, midi, les noms des prédicateurs de la station du Carême dans leurs paroisses, afin que nous puissions en donner la liste complète dans notre prochain numéro.

Comme nous le rappelons plus haut, une retraite pour les hommes va avoir lieu à Lesneven ; elle s'ouvrira le dimanche 17 Février, à 5 h. 1/2 du soir. En l'annonçant du haut de la chaire, MM. les Curés et Recteurs ne manqueront pas d'engager

fortement leurs paroissiens à profiter, tant qu'ils le peuvent encore, de cette grande grâce qui leur est offerte. Au milieu des tristesses du présent et devant les incertitudes de l'avenir, les chrétiens ont besoin de mieux connaître leur devoir et de retremper leur courage : pour cela il n'y a pas de moyen plus efficace que quelques jours passés avec Dieu dans le recueillement d'une retraite fermée.

Prières des Quarante-Heures. — Il est superflu d'insister près des lecteurs de la *Semaine religieuse* pour les engager à prendre part à ces prières, dont ils connaissent l'objet et le but spécial. Pendant ces jours que tant d'autres donnent aux futilités et au désordre, ils tiendront à venir, en esprit de réparation, adorer le T. Saint Sacrement exposé sur les autels, consoler le Cœur de Notre Seigneur et lui crier miséricorde. Hélas ! outre les outrages ordinaires qui lui sont faits à cette époque de l'année, n'avons-nous pas à gémir sur les usurpations spoliatrices, sur les profanations dont ses temples ont été les théâtres, sur les violences sacrilèges dont ses ministres sont les victimes ?...

L'œuvre de réparation, ne l'oublions pas, en même temps qu'elle console le divin Cœur de Jésus, contribue puissamment à procurer le salut des sociétés comme des individus. Dieu met en balance d'un côté les crimes, de l'autre les œuvres expiatoires, et il frappe ou épargne suivant que le plateau du bien ou de l'iniquité l'emporte. Écoutons donc la voix de la sainte Eglise, nous exhortant à demander pitié et pardon : *Parce, Domine, parce populo tuo !*

Nous rappelons les conditions de l'indulgence plénière (applicable aux défunts) accordée à la dévotion des Quarante-Heures. Outre la confession et la communion, il faut « visiter dévotement le T. Saint-Sacrement dans une église où il est exposé ». La durée de la visite, fixée d'abord à une heure entière d'adoration, a été réduite « au temps que l'on peut commodément passer dans l'église ». (P. BÉRINGER, I, p. 262-263.)

On ne saurait trop engager les fidèles à faire, pendant ces jours, la communion réparatrice.

N. B. — Outre l'indulgence plénière aux conditions indiquées, une indulgence partielle de 10 ans et 10 quarantaines peut être gagnée à chaque visite au Saint-Sacrement exposé.

Œuvre de St-François de Sales. — *Aris.* — Une note récente de la Direction générale de l'Œuvre proroge, jusqu'au 25 courant, la date de clôture de l'exercice de l'année 1906-1907, « en égard aux circonstances difficiles au milieu desquelles nous vivons, et du trouble que les derniers événements ont jeté dans les administrations ».

En conséquence, M. le Directeur diocésain de l'Œuvre, à Quimper, recevra jusqu'à cette date les versements des cotisations

paroissiales, comme aussi les dons particuliers qu'on voudra bien lui adresser.

Un grand nombre de paroisses ont fait parvenir déjà les cotisations recueillies ; nous les en remercions bien vivement.

J. B.

QUIMPER. — Echo des expulsions. — Nous savons répondre au désir de nos lecteurs en publiant la belle et forte protestation adressée à M. le Préfet par M. le chanoine Gadon, supérieur du Grand-Séminaire, lors de l'expulsion, le 30 Janvier.

« Monsieur le Préfet,

» En brisant cette porte, vous avez eu facilement raison d'une muette protestation contre les attentats qui vont se commettre. Derrière cette porte enfoncée vous ne trouvez ni barricades, ni hommes armés ; mais tout cet appareil de forces, dont vous avez pris l'inutile précaution de vous entourer, viendra du moins se briser à son tour contre notre ferme et inébranlable volonté d'affirmer et de revendiquer nos droits injustement violés.

» Et pourquoi ces violences, dans quel but ces iniques mesures dont nous sommes victimes, sinon pour servir la haine qu'une secte impie, la Franc-Maçonnerie, a vouée à Dieu, à Jésus-Christ et à son Eglise ; et aussi pour satisfaire un bas sentiment de vengeance, seule réponse qu'on daigne faire à la noble et énergique attitude de la plus haute et plus respectable autorité qui soit sur la terre ? C'est pour cela, uniquement pour cela qu'on a résolu de frapper au cœur l'Eglise catholique, en ruinant l'œuvre capitale du recrutement et de la formation du clergé.

» Eh bien non ! cette œuvre ne périra point. Dieu bénira les sacrifices que nous sommes prêts à nous imposer pour continuer à nous y dévouer, à y travailler, envers et contre tout, avec un redoublement de zèle. Et ces jeunes gens que vous allez chasser de ce Séminaire, en voyant l'acharnement que l'on met à arrêter leur élan vers le sacerdoce, ne comprendront que mieux le devoir que leur patriotisme, aussi bien que leur vocation, leur impose de se préparer à être de vrais apôtres, pour lutter contre les sataniques entreprises de ceux qui travaillent à déchristianiser la France.

» Cette assurance, Monsieur le Préfet, me laisse pourtant, à moi Supérieur du Grand-Séminaire, le droit et le devoir de protester contre cette violente expulsion et l'inique spoliation que l'on nous condamne à subir. Cette protestation, je vous la fais entendre au nom de tous les Directeurs du Séminaire, et de tous nos séminaristes ; au nom du clergé de ce diocèse, dont le généreux concours nous a permis de construire et la chapelle, et les deux tiers des bâtiments du Séminaire, sans que l'Etat ni le département y aient contribué en rien ; au nom de notre Evêque vénéré, dont je ne suis ici que le représentant ; enfin au nom de la sainte Eglise catholique, dont les droits les plus sacrés sont indignement méconnus et violés. »

Les deux manifestants dont nous avons annoncé l'arrestation à l'occasion du crochetage du Grand-Séminaire, MM. de la Rivière et de Pompery, ont été condamnés à huit jours de prison, avec sursis.

— **Le Grand-Séminaire.** — Le journal le *Finistère* a annoncé qu'une centaine des séminaristes expulsés le 30 Janvier étaient déjà installés « près du Folgoët, dans un immeuble loué au nom du recteur de cette commune », et que pour les autres on était « en pourparlers pour louer le château de Penmarch, qui est situé près du Folgoët ».

Les renseignements donnés par le *Finistère* sont inexacts de tous points. Les séminaristes sont encore dispersés, dans leurs familles. L'Administration diocésaine se préoccupe de trouver un local où le séminaire puisse se reconstituer, et espère arriver prochainement à une solution favorable ; mais nous pouvons ajouter que l'établissement choisi ne sera ni le château de Penmarch, ni l'ancien pensionnat du Folgoët.

— **Prêtre acquitté.** — M. le Juge de paix de Quimper a rendu, mercredi dernier, sa sentence dans l'affaire intentée par le ministère public à M. Odey, vicaire à Saint-Mathieu, pour avoir célébré la messe, le 14 Décembre 1906, sans déclaration préalable. Le jugement, très fortement motivé, déclare (comme l'avait démontré, à l'audience du 16 Janvier, l'avocat du prévenu, M^e du Rusquec) qu'il n'y a pas lieu, en l'espèce, d'appliquer la loi de 1881, et acquitte M. Odey.

BREST. — I. Expulsion de MM. les Curés de Saint-Louis et des Carmes. — Lundi 4 Février, l'huissier commis d'office s'est présenté au presbytère de Saint-Louis avec la force armée. M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre, sommé d'avoir à sortir de sa maison, a déclaré qu'il ne céderait qu'à la violence, et a lu la protestation suivante :

Vous venez remplir auprès de moi un mandat qui doit vous paraître dur. Vous me connaissez : je ne suis pas un malhonnête homme. Depuis près de quatorze ans, je vis au milieu de mes paroissiens, me dévouant pour eux, toujours heureux de pouvoir leur être utile, prêt à venir en aide surtout aux pauvres et aux malades.

Cette maison que j'habite était bien la maison commune. Je l'ai déjà dit et j'éprouve une consolation à le répéter, tous ceux qui souffraient y ont été accueillis comme des frères ; mon cœur et ma bourse se sont ouverts pour eux, et je ne leur ai jamais demandé en retour qu'une prière.

M. le Maire de Brest m'a ordonné de la quitter. Si je n'ai point obéi, c'est que je pensais avoir sur elle un droit, celui que me donnait la loi concordataire, que l'on a déclarée abrogée, mais qui, à mes yeux, conserve encore toute sa force.

D'ailleurs, la nouvelle loi que M. le Maire invoque pour m'expulser de mon presbytère ne l'oblige pas à me le reprendre. Elle l'autorise à

me le laisser en location. Cette faculté, tous les autres maires du département en ont usé. Aucun curé breton n'a été, jusqu'ici, que je sache, mis à la porte de sa maison presbytérale. M. le Maire de Brest ne devait-il pas, lui aussi, avoir pour moi les mêmes ménagements dont ses collègues ont fait preuve ? Mon âge, le caractère dont je suis revêtu et que j'honore, les services que j'ai rendus, méritaient peut-être de sa part des égards tout particuliers.

Son âme n'a pas pu, hélas ! s'élever au-dessus de certains sentiments inavouables. Pour essayer de donner le change à l'opinion, il a prétexté que je n'avais pas formé d'association culturelle.... S'il a lu la loi sur laquelle il prétend s'appuyer, il reconnaîtra que l'absence d'association culturelle n'entraîne pas nécessairement la reprise des presbytères par les municipalités. La meilleure preuve en est dans ce qui se passe ailleurs : les associations culturelles n'existent nulle part dans ce diocèse, et néanmoins les curés continuent à habiter leurs presbytères, sans y être le moins du monde inquiétés.

C'est pour toutes ces raisons que je n'ai pas voulu me rendre au double arrêté de M. le Maire de Brest. Si je suis resté ici, ce n'est pas par bravade, avec le désir de tenir en échec l'autorité du premier magistrat de la ville. J'ai trop le sentiment du respect que je dois à ceux qui ont entre les mains un pouvoir légitime, pour me livrer contre eux, de gaieté de cœur, à des démonstrations coupables. Mais je ne saurais admettre sans protestation l'injustice et les mauvais procédés, surtout quand ils sont le fait d'hommes qui devraient être respectueux du droit, toujours dignes et impartiaux à l'égard de ceux qu'ils ont mission d'administrer.

En résistant passivement, j'ai voulu laisser à M. le Maire de Brest l'odieuse de mon expulsion. Quand elle sera faite, l'opinion sera juge entre lui et moi. C'est à elle que j'en appelle.

Maintenant, Monsieur, vous pouvez agir, car je déclare que je ne céderai qu'à la violence.

M. le Curé a été ensuite expulsé. Il est sorti accompagné de M. Le Guen, ancien sénateur, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, de quelques membres de l'ancien conseil de fabrique, des vicaires de la paroisse et de quelques autres ecclésiastiques....

Il s'est rendu à l'église, suivi d'une foule sympathique. Du haut de la chaire et après avoir donné connaissance de la protestation dont on a trouvé le texte plus haut, il a adressé à l'assistance les paroles suivantes :

MES FRÈRES,

C'est fait : on m'a expulsé de mon presbytère. Ce n'est pas sans émotion que j'ai quitté une maison qui m'a abrité pendant près de 14 ans et où je laisse quelque chose de mon âme. Cependant mon dévouement reste entier : je vous appartiendrai toujours. Venez frapper au n° 9 de la rue Algésiras. Ce sera ma nouvelle demeure. Vous pourrez vous y présenter sans crainte, comme vous le faisiez dans mon vieux presbytère....

Vous avez voulu, dans cette circonstance douloureuse, me donner une nouvelle marque de votre sympathie. Merci à vous, merci à tous ceux qui m'ont fait escorte, merci à ceux qui se seraient joints à eux s'ils avaient su l'heure de mon expulsion....

Pardon, mon Dieu, pour ceux qui me font du mal et me soumettent à une dure épreuve. Ils sont toujours mes fils et peuvent compter comme les autres sur mes prières et mon dévouement.

M. le Curé récite ensuite un *Pater* et un *Ave Maria* et, après le chant du *Parce, Domine*, il se rend à son nouveau domicile au milieu d'une foule compacte qui ne cesse de crier : Vive M. le Curé ! Vive la Liberté !...

Après l'expédition de Saint-Louis, l'huissier et son escorte se dirigent vers le presbytère des Carmes où le curé, M. Martin, n'a cédé qu'à la violence.

— II. Contrat pour la jouissance des églises. — Samedi, 2 Février, les quatre curés de Brest se sont rendus à la mairie pour y présenter au maire, M. Aubert, le projet de contrat rédigé par les évêques de France.

Reçu par le premier adjoint, M. Vibert, représentant le maire empêché pour cause d'indisposition, ils ont insisté près de lui pour qu'une prompt réponse, affirmative ou négative, leur fût faite.

Le récipissé qu'ils ont demandé de la pièce déposée par eux, porte que la réponse ne leur sera donnée qu'après délibération du Conseil municipal et approbation du préfet.

Les Crucifix des Écoles.

I. LANNILIS. — A Lannilis, comme dans les autres paroisses des environs, le crucifix avait été enlevé des écoles publiques par l'Instituteur, sur l'ordre de l'Inspecteur d'Académie. Singulier procédé pour afficher la neutralité scolaire, dans un pays absolument et complètement catholique !... M. le Maire avisé, après coup, par l'Instituteur, a réclamé le crucifix et l'a mis à la mairie à une place d'honneur. M. le Curé, averti à son tour, a proposé de placer ce crucifix à la nouvelle école libre qu'il construit en ce moment et d'organiser une procession expiatoire à cette occasion.

Sur ces entrefaites a paru la note de la *Semaine religieuse*, engageant à placer les crucifix dans l'église. Pour obtempérer à ce désir de Monseigneur, le dimanche, 27 Février, après Vêpres, a eu lieu la cérémonie de réparation pour l'outrage fait à la croix de N. S. Jésus-Christ. La procession s'est mise en marche, au chant du *Miserere* et du *Parce*, pour aller prendre le crucifix à la mairie. Un brancard orné de belles draperies rouges, artistement arrangées, avait été préparé par des mains pieuses. Huit enfants des écoles chrétiennes enlevèrent le précieux dépôt, et l'on se mit en rangs pour retourner à l'église.

La procession était suivie par la population entière : les petites filles de l'école chrétienne ouvraient la marche ; venaient ensuite les garçons de l'école chrétienne, puis le clergé. A la tête du cortège on remarquait M. le Maire accompagné de ses deux adjoints et de tout le conseil municipal, que suivait une foule immense de fidèles.

L'Instituteur public, pour pratiquer les avis d'*areligion*, donnés par nos dignes ministres, avait défendu à ses élèves d'assister aux

vêpres et à la procession. Il n'en aura pas beaucoup profité : les parents, indignés, sont allés, dès le lendemain, retirer leurs filles et les garçons de ces écoles publiques et athées.

La population, très impressionnée par cette cérémonie, est décidée à rester plus fidèle que jamais à ses principes et à la pratique de la vie chrétienne.

Les fonctionnaires, qui sont la plupart du temps des étrangers, et qui ont fait une vive opposition à l'ouverture de l'école chrétienne des filles, se sont fait remarquer en cherchant à empêcher la procession d'avoir lieu et en s'abstenant d'y paraître, sinon de leurs fenêtres.

En somme, l'impression est bonne et sera salubre.

F. O.

II. Des cérémonies solennelles de réparation, à la suite de l'enlèvement des crucifix des écoles, ont encore eu lieu dans plusieurs paroisses, notamment à Plouguin et à Plouénan.

La revue « *Feiz ha Breiz* ». — Un grand nombre de lecteurs de *Feiz ha Breiz* demandent que cette publication devienne mensuelle. Un tel désir est tout à l'éloge de la revue ; mais le directeur actuel craint que ce supplément de travail ne soit incompatible avec son ministère paroissial déjà bien chargé, surtout à certaines époques de l'année. Il a prié Monseigneur l'Evêque de confier la revue bretonne à un nouveau directeur, en lui donnant des collaborateurs qui rendront sa tâche moins lourde. Monseigneur croit, avec raison, que cette revue doit avoir son rôle dans le mouvement actuel des esprits, et il désire y faire entrer les questions d'apologétique doctrinale et d'œuvres catholiques. Ces questions ajouteront un intérêt nouveau à l'ancienne revue, sans lui faire perdre son caractère propre et son but primitif qui est la « préservation et la diffusion de la langue bretonne ».

Monseigneur a confié la direction à M. Cardinal, recteur de Saint-Vougay. M. Caër, recteur de l'Île-Tudy, traitera les questions d'apologétique doctrinale ; M. le Pape, vicaire à Saint-Louis de Brest, les questions d'apologétique par les œuvres, et M. Perrot, vicaire à Saint-Vougay, donnera des articles d'histoire et de littérature, etc., en collaboration avec le directeur.

La transformation de la revue *Feiz ha Breiz* se fera dès le 1^{er} Mars prochain.

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE. — Congrès national de Bordeaux, 8, 9 et 10 Mars 1907. — Vendredi, 8 Mars. — Le matin : 1^o Rapport : L'Association Catholique de la Jeunesse Française depuis le Congrès de Besançon (1898).

2^o Rapport : La formation chrétienne dans le groupe de la Jeunesse Catholique.

Communications : Les retraites fermées.

L'après-midi : 1^o Rapport : L'étude dans les groupes de Jeunesse Catholique : résultats et progrès.

Communications : Le groupe d'études à la campagne.

2^o Rapport : L'action religieuse des groupes de Jeunesse.

Communications : Les écoles de conférenciers.

Séance du soir : Discours de Reverdy, président d'honneur de l'A. C. J. F. : « L'histoire de l'A. C. J. F. » — Discours de M. Grousseau, député.

Samedi, 9 Mars. — Le matin : L'Association Catholique de la Jeunesse Française et l'action sociale : sa doctrine. — Les congrès sociaux.

Communications : La mutualité dans l'A. C. J. F. — Une campagne pour le repos hebdomadaire. — Les jardins ouvriers. — Les caisses rurales.

L'après-midi : Rapport : L'organisation de l'Association Catholique de la Jeunesse Française : groupes. — Union diocésaine. — Union régionale. — Fédération nationale.

Communications : Le groupe rural de l'A. C. J. F. — Un groupe ouvrier. — Une union diocésaine et ses services. — Les avant-gardes.

Séance du soir : punch ; meeting. — Orateurs : Lerolle, Galtier, Pagès, Normand d'Authon.

Dimanche, 10 Mars. — 7 heures : Messe de Communion. — 8 h. 1/2 : Réunion d'études. L'Association Catholique de la Jeunesse Française dans le Midi.

10 heures : Messe solennelle du Congrès.

Midi : Banquet. — 3 heures : Réunion solennelle de clôture sous la présidence de S. E. le cardinal Lecot.

5 heures : Grande réunion à la Cathédrale.

Le culte des Saints (suite).

Si le nom des Abbés de nos vieux monastères reste entouré de la vénération des Bretons, cette vénération-là ne va pas également à tous, et cela se comprend : non seulement quelques-uns ont eu un rôle plus considérable, comme je le disais pour saint Guénolé et saint Hiltot, comme j'aurais pu le dire pour saint Hervé qui exerça cette fonction d'Abbé dans la deuxième période de sa vie, dès son séjour à Lanhonarneau, mais le souvenir de tel ou tel d'entre eux a été conservé précieusement dans le monastère qu'ils avaient illustré, et de là s'est répandu dans le voisinage ou quelquefois même au loin. On pourrait dire que, parmi nos vieux couvents, il y eut à ce point de vue deux catégories : ceux qui furent rétablis après les invasions normandes et ceux qui ne sortirent pas de leurs ruines. Pour quelques-uns, le fait même de ce rétablissement n'est pas la seule cause de la diffusion de leurs souvenirs locaux ; il y a eu une influence plus forte encore : celle de leur action patriotique.

Une des plus belles pages de son *Histoire de Bretagne* est celle où M. de La Borderie expose le rôle de Jean, abbé de Landévenec dans la reconstitution du pays, enfin délivré des hordes barbares. Réfugié à Montreuil-sur-Mer, jamais il n'avait dit à son abbaye un adieu définitif ; ne reculant pas devant les difficultés et les dangers d'un voyage à travers des contrées qu'il aurait pu croire encore infestées, il était venu en Armorique, avait interrogé les tenanciers du monastère, relevé leur courage, fait revivre leurs espérances, et quand il crut le moment arrivé, il leur ramena de l'autre côté du détroit un exilé de race royale, celui qui devait rendre si célèbre le nom d'Alain-Barbe-Torte. Quelques-uns de ses moines restèrent dans le pays du Ponthieu, formant aux reliques de saint Guénolé une garde d'honneur pendant que leurs frères reprenaient le chemin de la Bretagne ; ceux-ci s'associèrent à l'œuvre régénératrice de leur supérieur ; c'est ainsi que le sentiment national reprit vie en Cornouailles et dans les contrées voisines, tandis que saint Félix accomplissait une œuvre semblable au monastère de Rhuys, et par là même restaurait le culte de saint Gildas au pays de Vannes, comme l'abbé Jean avait restauré le culte de saint Guénolé à Landévenec.

Il n'y a pas de saint plus oublié chez nous que saint Félix ; il n'en est guère cependant qui aient de pareils droits à notre vénération. Il est né en Cornouailles, dit M. de la Borderie ; ermite à l'île d'Ouessant, il s'y est pris d'une spéciale dévotion pour saint Pol Aurélien, et il a failli périr dans une tempête en se rendant en pèlerinage à son tombeau. Enfin, comme je viens de le dire, il a fait revivre le culte de saint Gildas ; or, le grand moine de la presqu'île de Rhuys n'avait pas semé les monastères dans le seul pays de Vannes ; mais il les avait aussi multipliés chez nous à un tel point, qu'à sa mort ses moines cornouaillais, arguant de leur grand nombre, revendiquèrent la possession de son corps. Enfin, quelques années après que Jean et saint Félix eurent achevé leur œuvre, le monastère de Saint-Sauveur de Redon fut également reconstitué. Vers la moitié du XI^e siècle, la Bretagne possédait de nouveau dix-sept abbayes ; mais au double point de vue où je me place dans cet article, trois des monastères reconstitués méritent seuls d'appeler l'attention : c'est à Landévenec, à Rhuys, à Redon, qu'appartient l'honneur d'avoir ressuscité le patriotisme, conservé et développé le culte des Saints nationaux.

En faisant cette remarque j'ai quelque peu anticipé sur notre histoire ; avant d'en venir aux Saints qui, à l'époque de saint Félix ou dans les siècles suivants, ont édifié la Bretagne, saluons rapidement les rois et les princes qui ont été les bienfaiteurs de leurs peuples ou qui, sur les marches du trône, leur ont donné l'exemple des plus nobles vertus. Celui qui, parmi eux, brille avec le plus d'éclat, c'est saint Judicaël : contemporain de Dagobert, en relations avec ses ministres saint Eloi et saint Ouen, il avait, par patriotisme, quitté la vie monastique ; puis, une fois assurée la tranquillité du pays, il avait regagné son abbaye pour y reprendre

toutes les pratiques de la pauvreté, de l'obéissance et de la plus touchante humilité. C'est saint Josse (Judoc) qui, pour éviter les honneurs royaux, se réfugie dans le Ponthieu, tout au Nord de la France ; c'est saint Winoc qui, pour le même motif, s'en va bien loin dans la Flandre.

Ils sont aussi de sang royal, les deux adolescents qui ont laissé au pays du Trégor et du Poher un souvenir si gracieux : saint Mëlar, patron de Lanmeur, et saint Trémeur, patron de Carhaix ; le premier, victime d'un oncle ambitieux et déjà fraticide par le meurtre de saint Miliau ; le second, assassiné par son propre père. Du souvenir de saint Trémeur est inséparable celui de sa pieuse mère, sainte Trifine, et je dois aussi ajouter ici le nom d'un criminel devenu saint : Salomon, meurtrier d'Erispoë, son cousin, mais purifié par la pénitence et orné de vertus vraiment royales.

Enfin, je termine cette nomenclature en ajoutant, au nom des rois, des princes et des princesses celui du doux chanteur aveugle saint Hervé ; c'est surtout à ce titre qu'il est resté si populaire chez nous ; comme je le disais plus haut, il a été abbé dans un monastère de Lahouarneau, mais le peuple se souvient mieux de sa vie errante que de son existence uniforme et tranquille au milieu des moines qu'il formait.

(A suivre).

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — En raison du temps splendide dont on jouit à Rome depuis plusieurs semaines, le Saint-Père fait chaque jour sa promenade dans les jardins en compagnie de ses familiers. Il a donné, ces jours derniers, de nombreuses audiences. Parmi les personnages admis on cite le R. P. Le Floch, supérieur du Séminaire français.

Le 2 Février, à l'occasion de la Chandeleur, le Pape a reçu, dans la salle du Consistoire, les représentants des basiliques, collégiales, instituts religieux, etc., qui lui ont offert les cierges traditionnels suivant le cérémonial accoutumé.

De Rome, une adresse de sympathie, signée par le cardinal vicaire et par tous les curés de la ville, a été envoyée au cardinal Richard.

Le collège Capranica et le séminaire français ont reçu de nombreuses adhésions de séminaires italiens à l'adresse de solidarité et de sympathie qui a été lue dans la manifestation à la *Santa Chiara*, dont nous avons parlé.

Le 29 Janvier, chez le cardinal Ferrata, pontif de la Cause, a été tenue une réunion antépréparatoire de la S. C. des Rites, à l'effet de discuter quatre miracles proposés pour la béatification du vénérable Jean Eudes, fondateur des Eudistes.

FRANCE. — **La déclaration des Evêques.** — Nous avons donné le texte de ce document, véritable traité de paix que l'Eglise proposa au gouvernement, à condition qu'on lui donne des garanties absolument nécessaires, sur deux points : 1^o le respect de la hiérarchie ; 2^o la sécurité morale et la permanence du service religieux dans les églises.

La proposition, faite à la conscience du pays, s'adresse spécialement aux maires qui représentent directement les populations.

La bonne intention, l'amour de la paix, le désintéressement le plus généreux de la part de l'Eglise sont évidents : en face de cette déclaration si loyale, si nette et si digne, on est contraint d'avouer que les Evêques sont « uniquement préoccupés de l'intérêt des âmes »....

Que fera le gouvernement ?...

Dans sa circulaire aux préfets, M. Briand admet la légalité du contrat de jouissance ; il reconnaît même le principe hiérarchique, le pouvoir spirituel de l'Evêque, mais n'accepte pas son intervention pour donner à l'acte sa valeur définitive. De plus, le ministre n'admet pas que le curé puisse traiter expressément pour ses successeurs...

Pour résoudre ces difficultés, l'intervention du Souverain Pontife devient à nouveau nécessaire, dès que sera connu le projet de bail que M. Briand fait annoncer... En attendant, la question — tout en ayant fait un grand pas — demeure en suspens.

Il va y avoir un arrêt dans le référendum communal qui se prononçait nettement pour l'acceptation ; mais rien n'empêche les négociations préalables et les promesses fermes.

PARIS. — **Pitoyable échec d'une « Cultuelle » schismatique.** — M. Vilatte, sujet américain, se disant archevêque « sacré par le patriarche d'Antioche, véritable successeur de saint Pierre », et un M. Roussin qui prend le titre de « prêtre catholique non romain » — tous deux incontestablement en dehors de l'Eglise catholique — ont fondé, à Paris, une association cultuelle agréée par le gouvernement et ayant son siège dans l'ancienne chapelle des Barnabites, rue Legendre.

Dimanche dernier avait lieu la cérémonie d'inauguration du « culte catholique français ». Elle a donné lieu à des incidents grotesques ; la police a été requise pour rétablir l'ordre... Si le ridicule tue encore en France, c'en est fait de l'essai de schisme.

BIBLIOGRAPHIE

Le Journal d'une Expulsée, avec préface de FRANÇOIS COPPÉE, de l'Académie française. 1 vol. in-12 Prix : 3 fr. 50. — Lecoffre, éditeur.

Si l'on veut connaître à fond et au vrai les douleurs et les misères que l'expulsion des religieuses a jetées dans des milliers de vies consacrées à Dieu et aux pauvres ; si l'on veut savoir en même temps par quels efforts, au prix de quelles peines, les expulsées ont voulu continuer dans le monde, à leur pays ingrat, le bien qu'elles lui faisaient dans le cloître, — il faut lire ce volume. Commencé par la religieuse, à l'ombre de son couvent, sous les

premières menaces, et poursuivi par la sécularisée, plusieurs mois encore après la dispersion, cet humble et poignant journal nous fait d'abord assister presque jour par jour, à l'agonie d'une communauté. Simplicité et sincérité, ce double cachet donne à cet ouvrage un rare mérite et un intérêt profond.
Librairie J. Salaün, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Janvier 1907.

I. Encyclique de S. S. Pie X. — II. Sainte Agnès et la dévotion chrétienne au quatrième siècle, par Fl. JUBARU. — III. Un nouvel historien en Sorbonne, par Pierre BLIARD. — IV. L'itinéraire d'un intellectuel, par Joseph FERCHAT. — V. L'Encyclique et la deuxième loi Briand, par Paul DUDON. — VI. « Journal d'une expulsée », par Pierre SUAU. — VII. Le Paris religieux, par Lucien ROURE. — VIII. L'Eglise vieille-catholique d'Utrecht. — Son état actuel par Antoine MALET. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

VINS ET SPIRITUEUX

ANCIENNE MAISON Ferdinand LALANDE

— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 15 Février 1907.

N^o 7.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché : Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pour 1907; Lettre de M^{gr} l'Evêque au clergé de son diocèse, portant communication de la « Déclaration » des Evêques de France; Instruction pastorale sur la situation présente de l'Eglise catholique et Mandement pour le Carême de 1907 (à suivre); Contrat de jouissance

des églises; Nominations; Décès; Rectification à l'Ordo de 1907.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Prédicateurs de la Station du Carême dans le diocèse; Nécrologie; Quimperlé; Les crucifix des Ecoles (suite); Avis aux directrices d'écoles libres.

III. — Chronique générale.

Offices de la semaine.

Dimanche, 17 Février. — 1^{er} Dimanche du Carême. Office du jour; semi double. Violet. A la messe, mémoire de S. Guévroc, Abbé (au Propre diocésain).

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche, de S. Guévroc et de S. Siméon, Martyr.

Lundi, 18. — S. Jean Chrysostome, Evêque, Docteur (du 27 Janvier). Double. Blanc.

Mardi, 19. — S. François de Sales, Evêque, Docteur (du 29 Janvier). Double. Blanc.

Mercredi, 20. — Quatre-Temps. — S. Cyrille d'Alexandrie, Evêque, Docteur (du 9 Février). Double. Blanc.

Jeudi, 21. — De la Férie. — Ou Office votif du T. Saint-Sacrement; semi-double. Blanc.

Vendredi, 22. — Quatre-Temps. — La sainte Lance et les Clous de N. S. Jésus Christ (au Supplément). Double-majeur. Rouge.

Samedi, 23. — Quatre-Temps. — S. Pierre Damien, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Dimanche, 24. — 2^e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

La Roche du 15 au 17 Février.

Tréflaouénan du 18 au 20 —

Locquirec du 21 au 23 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pour 1907.

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	Lundi ...	8	Plounéventer. — St-Servais.	Lanhouarneau. — Saint-Derrien.
	Mardi....	9	Bodilis. — Plougar.....	Plougourvest.
	Mercredi.	10	Landivisiau.....	Lampaul - Guimiliau. — Loc-Mélar.
	Jeudi....	11	Guimiliau.....	St-Sauveur. — Loc-Eguiner
	Vendredi.	12	Saint-Thégonnec.....	Guiclan.
	Samedi ..	13	Plouvorn. — Mespaul....	Tréflaouénan.
	Dimanche	14	Plouzévédé. — Trézilidé...	Saint-Vouguy.
	Lundi ...	15	Plounévez-Lochrist. — Tréfléz.....	Plouescat.
	Mardi....	16	Cléder.....	Sibiril.
	Mercredi.	17	Roscoff.....	Santec.
	Jeudi....	18	Saint-Pol-de-Léon.....	Collège.
	Vendredi.	19	Plougoulm.....	Ursulines de Saint-Pol-de-Léon.
	Samedi ..	20	Ile de Batz.	
	Dimanche	21	Plouénan.	
	Lundi ...	22	Taulé. — Locquénolé.....	Henvic.
	Mardi....	23	Carantec.	
	Mercredi.	24	Morlaix, Saint-Martin.....	Sainte-Sève.
	Jeudi....	25	— Saint-Mathien....	Collège.
	Vendredi.	26	— Saint-Melaine....	Garlan.
	Samedi ..	27	Plourin. — Le Cloître.	
MAI	Dimanche	28	Ploujean.....	Plouézoc'h.
	Lundi ...	29	Plougasnou. — Saint-Jean-du-Doigt.....	Guimaëc. — Locquirec.
	Mardi....	30	Lanmeur.....	Plouégat-Guerrand.
	Mercredi.	1	Plouigneau.....	Plouégat-Moysan. — Le Ponthou.
	Jeudi....	2	Botsorhel.....	Guerlesquin.
	Vendredi.	3	Serignac. — Bolazec.....	Lannéanou.
	Samedi ..	4	Plougonven. — St-Eutrope	
	Dimanche	5	Pleyber-Christ.	
	Lundi ...	6	Plounéour-Menez.....	Comanna.
	Mardi....	7	Sizun. — Saint-Cadou.	
	Dimanche	12	Lambézellec.	
	Lundi ...	13	Saint-Martin. — Adoration.	Saint-Marc.
	Mardi....	14	Saint-Pierre-Quilbignon. — Les Pupilles.	
	Mercredi.	15	N.-D. du Mont-Carmel. — Hospice civil.....	
	Jeudi....	16	Saint-Louis. — Les Mousses.	L'Ecole de Bon-Secours.
	Vendredi.	17	Saint-Sauveur.	La Retraite. — Le Lycée.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première; la seconde est convoquée.

Les paroisses ou établissements convoqués dans une paroisse, pourront se rendre dans une autre plus à leur convenance, mais à la condition expresse d'en faire la demande à l'Evêque, le plus tôt possible.

I. Lettre de Mgr l'Evêque au clergé de son diocèse, portant communication de la « Déclaration » des Evêques de France.

CHERS ET VÉNÉRÉS COOPÉRATEURS,

Nous avons le devoir de vous transmettre officiellement la Déclaration des Evêques de France votée à Paris, le 28 Janvier 1907; car, encore que ce document ait été lu dans toutes les paroisses du Diocèse, il importe, vu sa gravité, qu'il ait sa place dans vos archives paroissiales.

(Suit le texte de la « Déclaration » avec le procès-verbal de concession de jouissance, publiés dans la Semaine religieuse du 1^{er} Février.)

Nous Nous permettrons d'ajouter à cette déclaration quelques très courtes explications.

Les Evêques de France, tout en se servant d'un article de la loi du 3 Janvier 1907, en faveur de la paix et dans l'intérêt religieux des fidèles, n'abandonnent aucune des légitimes revendications qu'à maintes reprises ils ont fait entendre de concert avec les catholiques. Ils réclament et continueront à réclamer contre ces spoliations dont ils ont été les victimes, au cours de ces dernières années, et déclarent qu'il n'y aura de paix définitive et durable que quand les droits de l'Eglise auront été reconnus et que ses biens lui seront rendus. En attendant, ces biens ne cesseront pas de lui appartenir, et ceux qui s'en empareraient, soit à un titre, soit à un autre, n'en seront jamais légitimes propriétaires, ni eux ni leurs héritiers, à moins que n'intervienne une décision du Souverain Pontife.

Ceci prémis, Nosseigneurs les Evêques, justement préoccupés de la suppression du culte public en France, ce qui serait vraisemblablement la ruine de toute religion dans les âmes de beaucoup, consentent, avec l'approbation du Souverain Pontife, à ce que les Recteurs ou Curés puissent, en vertu d'un contrat spécial autorisé par la loi de 1907, accepter des municipalités la jouissance gratuite des églises servant actuellement au culte.

A cette concession, deux conditions sont apposées : la première exige que le contrat ait une certaine consistance et donne ainsi quelque sécurité pour l'avenir : de là, la durée du bail, qui doit être de 18 ans; la seconde exige que le con-

trat soit fait en conformité avec les règles de la hiérarchie catholique, c'est-à-dire avec l'approbation et la ratification de l'Evêque, étant entendu que le bénéfice du contrat sera, sans autre formalité, transmis au prêtre nommé par l'Evêque pour succéder au titulaire, si celui-ci venait à décéder ou était déplacé. Vous ne manquerez pas de remarquer, chers et vénérés Coopérateurs, que c'est le Curé seul qui est appelé à signer le contrat, en dehors de toute association officielle, quelle que soit sa dénomination, qu'elle s'appuie ou non sur la loi de 1903 ou même sur celle de 1901. Ces associations sont, en effet, repoussées par le Pape et les Evêques comme ayant un caractère schismatique.

Vous remarquerez, en outre, et vous tiendrez à le redire à vos paroissiens, que ce contrat, de la plus haute importance dans les circonstances présentes, n'a été consenti qu'en considération des fidèles, et principalement des fidèles pauvres qui, pour la plupart, se fussent trouvés moins à l'aise dans un domicile privé que dans nos églises actuelles.

Et maintenant, qu'arrivera-t-il de cette proposition faite par les Evêques français et autorisée par le Pape ? Certes, Nous ne pouvons le dire encore, mais tout Nous fait espérer qu'elle sera accueillie avec joie par nos populations et leurs municipalités. Le gouvernement lui-même, s'il a réellement souci des vrais intérêts du pays, ne s'obstinera pas dans un refus que rien désormais ne pourrait justifier, même aux yeux des plus indifférents.

Donné à Quimper, le 7 Février 1907.

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper & de Léon.

II. Instruction pastorale sur la situation présente de l'Eglise catholique, et Mandement pour le Carême de 1907.

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Evêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Les circonstances dans lesquelles Nous écrivons Notre Lettre pastorale pour le Carême de 1907, sont des plus graves et des plus préoccupantes ; vous parler d'autre chose serait tromper votre attente et interrompre trop brusquement le cours habituel de Nos pensées. Nous venons donc vous soumettre quelques réflexions et vous donner quelques avis au sujet de la triste situation faite en ce moment à l'Eglise de France.

I. — L'année dernière, à pareille date, alors que les difficultés présentes étaient à leur début et qu'il était encore

possible d'éviter les malheurs dont la lugubre série se déroule sous nos yeux, Nous vous conjurons de réfléchir et d'agir virilement, afin d'envoyer dans nos Chambres françaises des hommes capables d'enrayer le mal et de sauver chez nous l'existence même de la religion et du culte catholiques. Hélas ! Notre voix n'a pas été entendue et Nos prières sont restées sans effet : les électeurs se sont laissé tromper par des candidats sans foi et sans conscience, et voilà qu'aujourd'hui, nous sommes aux prises avec d'inextricables difficultés, voilà que nous sommes arrivés au fond d'un abîme d'où personne, semble-t-il, ne peut plus nous retirer.

Aussi nos ennemis poussent des cris de triomphe ; à les entendre, c'en est fait du Christ Rédempteur des hommes ; c'en est fait de l'Eglise qu'il fondait, il y a dix-neuf siècles, pour le salut du monde.

Il y a un an, c'était simplement, au dire des méchants eux-mêmes, la suppression du budget des cultes, la privation de traitement et la misère pour le prêtre. On s'en consolait en disant que la piété des fidèles ne serait pas prise en défaut, que ceux-ci, d'eux-mêmes, spontanément, viendraient en aide aux ministres du culte et pourvoiraient à tous leurs besoins... Depuis, hélas ! que de chemin nous avons parcouru, que de ruines ont été accumulées ! Nos églises ont été profanées par des inventaires aussi scandaleux qu'inutiles et, à l'heure qu'il est, Nous Nous demandons ce qu'il nous en restera, quand nos ennemis seront au terme de leurs projets. Vos Evêques ont été chassés de leurs demeures épiscopales et réduits précipitamment à chercher autour d'eux de quoi abriter leurs personnes et les membres de leur administration. Vos prêtres, ministres de Dieu auprès de vous, ont subi le même sort, pour un grand nombre du moins ; les autres attendent avec anxiété le fatal décret qui doit les jeter à la rue. Hier, c'était le tour de nos élèves des grand et petit séminaires. Dieu sait cependant, si, pour les garder dans ces pieuses maisons, Nous avons compté avec les peines et les démarches. Merci encore une fois à tous ceux qui Nous ont aidé dans ce noble et impuissant labeur !

Et après tout cela, après cette série angoissante de vexations et de misères sans nom, on nous dit, et des hommes qui se disent honnêtes s'en vont répétant qu'on n'en veut pas à la Religion, qu'on ne lui fait pas la guerre, qu'elle conserve toute liberté d'exercer son culte. Mais que ferait-on, grand Dieu ! si on voulait la détruire et la déraciner à jamais du cœur de l'homme ? Quoi de plus efficace, en effet, pour lui donner la mort, que de tuer par la faim ceux qui en sont aujourd'hui les ministres, et d'anéantir dans leur germe ceux qui doivent l'être demain ! On laisse, il est vrai, car on redoute la colère du peuple, les églises ouvertes à la

piété des fidèles, et c'est là la grande liberté dont on se vante à notre égard, dans les régions gouvernementales ; mais combien de temps durera cette concession dont on exalte si haut l'importance ? Ne serez-vous pas, Nos très chers Frères, soumis, dans cette possession, à l'arbitraire du magistrat municipal, et ne sera-t-il pas au pouvoir de celui-ci de vous en faire sortir quand il lui plaira ? Vous savez, d'ailleurs, par l'expérience de ces derniers mois, que si la liberté de vous assembler et de prier dans vos églises vous est conservée à titre provisoire, il n'a plus été permis au prêtre d'y pénétrer pour y exercer les fonctions saintes, sans s'exposer à l'amende en attendant la prison. Dès lors, que seront ces églises, en quoi serviront-elles au peuple et aux fidèles, quand Notre-Seigneur n'y résidera plus, quand elles seront vides de ses ministres et des sacrements qu'on y administre en son nom ?

Il serait vain, Nos très chers Frères, de Nous appesantir sur ce triste sujet et de Nous dépenser plus longtemps en paroles inutiles : les faits que Nous vous racontons, vous les avez sous les yeux, et il est au pouvoir des moins clairvoyants d'en saisir sans effort la portée et les redoutables conséquences.

II. — Dès lors, vous Nous demandez, Nos très chers Frères, ce que nous avons à faire pour sortir de cette malheureuse situation, pour obtenir de Dieu qu'il vienne à notre aide et nous délivre de cet affreux cauchemar qui pèse sur toutes les âmes catholiques. La prière persévérante, la mortification de tous les jours, la souffrance patiemment supportée, la coopération aux bonnes œuvres de toute sorte, voilà ce qui doit être à la base de toute vie vraiment chrétienne, voilà les armes dont doivent tout d'abord se servir ceux qui veulent combattre efficacement pour la cause de Dieu et de son Eglise. Et ne craignons point que ces obscurs travaux, quoi qu'il arrive, soient à jamais perdus pour nous ; car, comme le dit l'apôtre, si nous souffrons avec Notre-Seigneur, nous serons glorifiés avec lui, *Si compatimur, ut et conglorificemur* (Rom., viii, 17).

Mais cette manière de combattre ne suffit point dans ces temps où le pouvoir civil nous conteste tous nos droits, les droits séculaires que nous avons acquis, au prix de multiples et persévérants efforts, par d'immenses services rendus à la civilisation et au progrès. Ces droits, nous devons les défendre énergiquement par nos paroles et par nos actes, car il n'est au pouvoir de personne, quels que soient son origine et ses titres, de les méconnaître et de les violer. On s'explique encore que nos missionnaires, quand ils arrivent dans une terre étrangère, chez les peuples païens ou barbares, se contentent du peu de liberté qu'on leur offre pour prêcher l'Evangile ; mais en France, les catholiques sont chez eux ; pour une large part, ils ont contribué à la vie et aux gloires

de la Patrie, leur religion s'y est implantée depuis des siècles et y fut toujours en honneur. Leurs droits sont donc incontestables et ne peuvent être soumis aux caprices passagers d'une minorité audacieuse.

Le premier moyen de défendre ces droits, c'est de bien connaître nous-mêmes et de faire connaître autour de nous le motif pour lequel on nous fait la guerre. On a prétendu, pour la justifier, que les catholiques étaient hostiles aux institutions qui nous régissent, qu'ils nourrissaient dans leur esprit le secret projet de renverser la République pour y substituer soit l'Empire soit la Monarchie. Cent fois, ce mensonge a été réfuté, mais sans aucun succès, et toujours on s'est obstiné à répéter qu'en France le trône et l'autel faisaient cause commune et que tous deux étaient inséparables. Ce que les vrais catholiques, les catholiques instruits doivent dire et redire sans cesse, c'est que l'Eglise est indépendante de toute forme de gouvernement, qu'elle les respecte toutes quand elles sont honnêtes ; qu'elle a vécu dans le passé et qu'aujourd'hui encore elle vit pacifiquement avec toutes, sans guerre et sans heurt, pourvu qu'on respecte ses droits et sa liberté.

Ce qu'il faut dire encore et répéter partout, c'est que les motifs mis en avant par nos adversaires pour justifier leurs vexations sans fin et leurs lois inacceptables, ne sont que de simples prétextes, de misérables sophismes, à peine capables d'en imposer aux ignorants ou aux gens peu instruits. Ne mentent-ils pas aux autres et à leur propre conscience, quand ils nous déclarent qu'ils n'en veulent point à la religion du Christ, mais seulement au Pape, qui est pour eux un souverain étranger, aux Evêques, qui sont ses ministres, et aux curés, qui aiment mieux lui obéir qu'à la loi ? Si ces hommes avaient pris la peine d'étudier les premiers éléments de notre sainte Religion, qu'ils disent respecter, ils auraient trouvé dans le Symbole de notre foi ces décisives paroles : « Je crois en l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique ». Nous sommes donc obligés de croire à cette Eglise comme nous croyons en Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, et si notre foi est en défaut sur ce point, nous sommes en dehors de la voie qu'il faut suivre pour être sauvés.

Je crois en l'Eglise apostolique, cela veut dire : je crois en l'Eglise qui vient de Jésus-Christ par les Apôtres, et dont les chefs sont aujourd'hui Pie X, successeur de saint Pierre sur le siège de Rome, et les Evêques du monde catholique dans leurs églises respectives. *Catholique*, cela veut dire une Eglise qui n'est ni française, ni italienne, ni espagnole, ni allemande, mais qui s'étend à tous les peuples sans distinction de frontières ou de nationalités, qui, sans rien perdre de ses éléments essentiels et de sa constitution propre, demeure française avec les Français, italienne avec les Italiens,

espagnole avec les Espagnols, allemande avec les Allemands. Le Pape, chef de cette Eglise, ne possède à ce titre aucune nationalité, il est simplement *catholique*, c'est-à-dire chef de tous ceux qui font profession d'appartenir par leur baptême à la société fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le salut des âmes.

Quand donc on cherche à baser notre religion et notre foi sur des *associations cultuelles* sorties de la masse populaire par la puissance de l'Etat, on ne tend à rien moins qu'à nous séparer de nos origines, des sources d'où nous viennent la vérité et la vie ; on ne tend à rien moins qu'à nous séparer du tronc qui nous nourrit et à faire de nous des branches détachées et destinées au feu, c'est-à-dire des *schismatiques*. — Quand donc on accuse les catholiques français d'obéir à un chef étranger en obéissant au Pape, on commet un mensonge que rien ne peut excuser, si ce n'est l'ignorance ou la mauvaise foi. Non, et redisons-le bien haut, partout et toujours, non, mille fois non, le Pape n'est pas un étranger pour nous ; c'est le Vicaire de Jésus-Christ et nous l'appelons Notre Saint-Père. Un père n'est jamais un étranger pour ses enfants, et le représentant de Dieu sur la terre ne peut être un étranger pour aucun mortel.

Du reste, Nos très chers Frères, Nous l'avons dit plus haut, ces motifs plus ou moins spécieux, mis en avant par nos hommes d'Etat, ne sont que des prétextes pour tromper le peuple et cacher à ses yeux le plan diabolique qu'ils poursuivent. Ce qu'ils veulent, sous l'inspiration des loges maçonniques et du démon, leur complice, c'est la destruction de toute croyance, de tout dogme et de toute morale. S'ils ont commencé par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par la suppression du budget des cultes, par la négation de la hiérarchie catholique, c'est pour arriver insensiblement à leur fin, c'est pour détruire la religion, d'une façon plus sûre et sans que les populations s'en doutent. Voici, à titre de preuves, les instructions qui furent données, en 1882, aux adeptes de la Franc-Maçonnerie réunis dans une salle du Grand-Orient de France, appelée le *Temple rouge* :

« La République doit faire à l'Eglise une guerre sans trêve ni merci ; mais comme nos populations françaises tiennent encore en général à leurs croyances, il importe de ne rien précipiter, afin d'arriver plus sûrement à anéantir la Religion. Il faut d'abord préparer l'opinion publique à l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. On fera valoir qu'il est logique que l'Etat et l'Eglise soient indépendants l'un de l'autre, que l'Eglise ne saurait se plaindre d'une telle situation, puisqu'elle lui donnerait une pleine liberté, et que l'Etat y gagnerait aussi de son côté, attendu que, du jour où il serait séparé de l'Eglise, il n'aurait plus à payer le budget

des cultes, l'entretien des prêtres étant alors à la charge de ceux qui s'en servent.

» Ces considérations devront être développées dans les journaux et dans les conférences. On ne manquera pas de dire et d'écrire partout que l'Etat, en se séparant de l'Eglise, ne se met nullement en lutte contre celle-ci ; on écrira et on dira qu'il s'agit uniquement d'une séparation d'intérêts.

» Lorsque les populations auront suffisamment entendu exposer cette thèse, on s'assurera de l'adoption par les Chambres d'une loi anodine au besoin, établissant la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette loi votée, on déclarera partout que la conséquence naturelle de la séparation est la soumission du clergé au droit commun en toute circonstance.

» En vertu de ce principe, on prendra peu à peu et avec tous les ménagements possibles, pour ne pas brusquer tout d'un coup les sentiments des populations arriérées, les diverses mesures dont le résultat sera l'affaiblissement progressif de la religion jusqu'à son anéantissement complet. Au nom du droit commun, on astreindra les séminaristes au service militaire, afin de rendre impossible le recrutement sacerdotal. Au nom du droit commun, on supprimera l'ambassade auprès du Vatican, en arguant que le Pape n'étant plus chef d'Etat, il n'y a plus de raison d'entretenir auprès de lui un ambassadeur. Au nom du droit commun, on confisquera, au profit de l'Etat, le bien de toutes les congrégations religieuses, même des communautés de femmes, ce qui sera l'abolition décisive des couvents, effectuée d'une manière pratique ; et quand on prendra cette mesure, on aura soin de faire ressortir que ces biens, provenant d'une accumulation plusieurs fois séculaire de propriétés acquises aux congrégations par la ruse ou la fraude, il n'est que justice de les restituer à la nation, dans l'intérêt général du peuple. Toutefois, afin que les communautés dépossédées ne puissent crier à la persécution, l'Etat fera individuellement une rente viagère à ceux ou celles des congrégations qui existeront au moment de la confiscation, de façon à leur assurer strictement l'existence.

» Enfin, si malgré ces mesures d'une part, et malgré la laïcisation générale des écoles et de tous les établissements publics d'autre part, le cléricalisme conservait encore quelques racines dans le pays, on pourrait toujours, au nom du droit commun, les extirper à jamais, au bout de quelques temps d'épreuve, en rendant impossible l'exercice de la religion par l'application habile de quelques articles du Code pénal. Ainsi, en déclarant que la confession corrompt la jeunesse, on empêchera les derniers prêtres de remplir les plus importantes fonctions de leur sacerdoce (art. 334). De même, on les priverait de toutes ressources, en leur interdisant

sant de recevoir des derniers fidèles aucune somme quelconque pour messes, baptêmes et autres cérémonies, attendu qu'il suffirait pour cela d'assimiler ces faits aux délits de tromperies et d'escroqueries (art. 405 et 423).

» C'est pourquoi, tout en demandant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, formule excellente en ce sens qu'elle sera plus facilement acceptée, le parti républicain doit en réalité poursuivre la réalisation d'un but définitif plus efficace : *La suppression de l'Eglise dans l'Etat.* »

Nous avons voulu, Nos très chers Frères, vous citer ce long passage d'un texte que Nous tenons comme absolument authentique, et qui fut écrit en 1887 par un témoin oculaire, pour mieux vous faire comprendre tout le plan de la Franc-Maçonnerie et vous montrer avec quelle perfide habileté il a été suivi point par point contre nous, depuis vingt-cinq ans. Rien n'y a fait, rien n'a pu arrêter cette marche dévastatrice, ni les protestations des Evêques, ni les discours éloquentes de nos orateurs catholiques, ni les avertissements répétés et les appels pressants de notre clergé français à nos populations catholiques. On nous a traités de prophètes de malheur, de calomniateurs publics et d'ennemis de l'Etat. C'est à peine si, aujourd'hui, après tant de ruines accumulées, on commence à comprendre que nous avons raison et que, sous prétexte de guerre au cléricalisme ou à la domination du prêtre, c'était bien à la Religion elle-même que l'on s'attaquait, c'était bien la Religion elle-même que l'on voulait et que l'on veut détruire. Cette longue citation nous montre encore que les représentants du pouvoir, quelque honorable que soit leur personnalité, sont conduits et dirigés dans leurs délibérations par la Franc-Maçonnerie, qui est elle-même inspirée par le démon, l'antique ennemi de notre race, l'éternel adversaire de Jésus-Christ, notre Sauveur et Maître.

Ce programme, Nos très chers Frères, sera, n'en doutez pas, suivi et exécuté jusqu'au bout ; et si, à un moment ou à un autre, il paraissait être abandonné, ce serait pour être repris dans la suite et continué avec la même persévérance et la même perfidie. C'est pourquoi, dans ces temps de malheur, la grande préoccupation des catholiques intelligents et dévoués doit être de faire connaître le plan de nos irréconciliables ennemis, de le démasquer et d'en inspirer l'horreur à tous. Par leurs paroles et par leurs écrits, par le journal et par la brochure, ils doivent démolir cet amas de mensonges et d'hypocrisies, si honteusement dressé contre nous. A chacun il appartient, et c'est un devoir pour tous, d'en arracher un lambeau, d'en détacher une pierre, afin que sa destruction soit prompte et aussi définitive que possible.

(A suivre.)

III. Contrat de jouissance des églises. — 1^o Il est de Notre devoir d'informer les prêtres et les fidèles de Notre diocèse que les formules de contrat pour la jouissance des églises, telles qu'elles sont proposées par M. Briand, ministre des cultes, ne peuvent être acceptées par les catholiques : 1^o parce que, au décès ou au déplacement de chaque curé, elles remettent en question la jouissance même de l'église dans chaque paroisse ; 2^o parce que, en refusant l'intervention officielle de l'évêque dans le contrat, elles ne tiennent aucun compte de la hiérarchie sacrée, sans laquelle il n'y a pas d'Eglise catholique.

Ces diverses formules de contrat doivent donc être rejetées parce qu'elles sont toutes entachées du même vice, et Nos prêtres doivent s'en tenir rigoureusement à la formule donnée par les Evêques français et par le Pape, comme étant seule acceptable.

Nous tenons à dire, pour ceux qui ne le savent pas, que la formule proposée par le ministre des cultes n'est pas obligatoire et qu'on peut en adopter une autre, pourvu qu'elle soit légale. Or, jusqu'ici rien ne prouve que la formule des Evêques ne le soit pas. Nous engageons donc Nos curés, d'une part, et nos municipalités catholiques de l'autre, à signer cette formule qui seule peut assurer, canoniquement et de façon stable, la continuation du culte public dans nos paroisses.

2^o Le contrat de jouissance doit être rédigé à la main, en double exemplaire, sur une feuille de papier timbré de 0.60. Il peut y être fait mention de l'assentiment du Conseil municipal.

Les signatures du curé et du maire étant apposées, les deux feuilles devront être expédiées au secrétariat de l'Evêché pour le visa de l'Evêque. Elles seront ensuite réexpédiées aux intéressés pour être soumises aux formalités de l'Enregistrement, puis soigneusement conservées dans les archives de la paroisse et de la commune.

3^o Nous avons déjà reçu un certain nombre de ces feuilles de contrat ; elles reproduisent généralement la formule des Evêques et se trouvent ainsi en règle.

La grande majorité de Nos curés ne Nous ont envoyé jusqu'ici que les renseignements demandés, qui tous sont à peu près favorables. Quelques-uns cependant ne Nous ont encore rien fourni. Nous prions les uns et les autres de se mettre activement à l'œuvre et de Nous envoyer, le plus tôt possible, le contrat de jouissance dans la forme et les conditions que Nous venons de dire. Qu'ils ne se découragent point s'ils reçoivent des refus, et qu'ils insistent : il s'agit d'une affaire de la dernière importance : la conservation du culte public dans la paroisse... En cas de refus de la part de la municipalité, ils voudront bien Nous en informer au plus

tôt, et garder provisoirement le *statu quo*, c'est-à-dire continuer, comme par le passé, à célébrer les saints offices dans les églises et à y administrer les sacrements, jusqu'au jour où ils seront contraints physiquement ou moralement de les quitter.

IV. Nominations. — Par décision du 9 Février, ont été nommés :

M. Corre, vicaire à Saint-Louis de Brest, recteur de Plouguer ;

M. Lazare, vicaire à Lanmeur, recteur de Saint-Eloy, en remplacement de M. Péron, démissionnaire.

V. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de :

M. Dagorn, recteur de Plouguer, décédé le 7 Février ;

M. Drogou, vicaire à Scaër, décédé le 8 Février ;

M. Caradec, ancien curé de Scaër, décédé le 8 Février ;

M. Uguen, ancien vicaire de Ploudalmézeau, décédé le 8 Février.

Rectification à l'« Ordo » de 1907. — Paroisses dans lesquelles l'Adoration perpétuelle n'aura pas lieu régulièrement, à raison de l'incidence du Temps pascal :

En Mars : Pleyben, Taulé, Trélez, Saint-Cadou, Collorec ;

En Avril : St-Urbain, Plouzané, Combrit, Guilligomarc'h.

Ces paroisses figurent dans la 2^e section du tableau général ; elles doivent être substituées à celles qui sont portées dans l'*Ordo*, et qui appartiennent à la 3^e section.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.

II. — L'œuvre des Séminaires.

III. — Les prédications du Carême.

IV. — Retraite. — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes du 17 au 23 Février.

Adoration prêchée : SAINT-RENAN, du 24 Février au 2 Mars.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche 17 Février, 1^{er} Dimanche du Carême, à l'issue des vêpres — qui se chantent à 2 h 1/2 — ouverture de la Station quadragésimale, prêchée par M. Crosson, missionnaire en résidence à Brest.

Pendant le Carême, sermon français : le dimanche, après les vêpres ; le mardi et le jeudi, à 7 h. 3/4 du soir.

Instruction bretonne, le dimanche et le mercredi, à 7 h. 3/4.

Des places sont réservées aux hommes, au haut de la nef.

Tous les vendredis du Carême, à 7 h. 3/4 du soir, exercice du Chemin de la Croix.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — La Station du Carême sera prêchée par M. l'abbé Gauthier, missionnaire en résidence à Brest. Il y aura, comme d'habitude, trois sermons français par semaine : les dimanche, mercredi et vendredi, à 7 h. 3/4 du soir.

Sermon breton tous les jeudis, à la même heure.

Paroisse de Kerfeunteun. — CHAPELLE DE LA MÈRE DE DIEU. — Tous les vendredis du Carême, 1^{re} messe, à 6 h. 1/2. A 8 h. 1/2, messe suivie du Chemin de la Croix et de la bénédiction de la Vraie-Croix. Le clergé paroissial est à la disposition des pèlerins pour entendre les confessions.

Tous les dimanches du Carême, les vêpres sont chantées à la chapelle de la Mère de Dieu, à 3 heures.

Prédicateurs de la Station du Carême dans le diocèse.

QUIMPER. — Cathédrale de Saint-Corentin. — Station française : M. l'abbé Crosson, missionnaire, en résidence à Brest ; Station bretonne : le dimanche, M. Guirriec, aumônier à Quimper ; le mercredi, le clergé paroissial.

— Saint-Mathieu. — M. l'abbé Gauthier, missionnaire, en résidence à Brest.

AUDIERNE. — Retraite pascalle (pour les hommes), du 11 au 17 Mars : M. Gargadennec, vicaire à Sizon.

BREST. — Saint-Louis. — Station française : M. l'abbé Barbe, missionnaire apostolique, du clergé de Paris ; station bretonne : M. Kerlouet, recteur de Plouédern.

— Notre Dame des Carmes. — M. l'abbé Frot, missionnaire apostolique, du clergé de Paris.

— Saint-Sauveur. — M. l'abbé Le Louet, missionnaire.

CONCARNEAU. — M. l'abbé Bourdoulous, missionnaire, en résidence à Quimper.

DOUARNENEZ. — M. l'abbé L'Hévéder, missionnaire, en résidence à Quimper.

LANDERNEAU. — M. l'abbé Hamon, de Rennes.

LANNILIS. — (Retraite pascalle), M. l'abbé Person, missionnaire, en résidence à Quimper.

LESNEVEN. — M. Héliès, aumônier de l'hospice.

MORLAIX. — Saint-Mathieu. — M. l'abbé Millour, aumônier de la marine, en retraite.

QUIMPERLÉ. — Sainte-Croix. — 1^{re} partie : le clergé paroissial ; 2^e partie (quinzaine pascalle) : M. l'abbé Léveillé, missionnaire.

SAINT-POL-DE-LÉON. — M. Le Roux, aumônier du Sanatorium de Perc'harity (Santec).

SAINT-RENAN. — M. Guéguen, prêtre de Guipavas.

Nécrologie. — Nous avons le douloureux regret d'enregistrer aujourd'hui quatre décès de prêtres, dont deux survenus dans la même paroisse, à quelques heures d'intervalle.

I. M. DAGORN, Recteur de Plouguer, est mort le 7 Février, usé lentement par un mal dont les progrès incessants ne faisaient que trop prévoir l'issue fatale. Il était âgé de 55 ans. Né à Primelin, le 27 Juillet 1851, ordonné prêtre le 10 Août 1875, M. Dagorn (Jean-Guillaume) avait été vicaire d'abord à Plonéis (22 Août 1875), ensuite à Rosporden (2 Novembre 1875), puis à Saint-Marc (3 Mars 1882). Nommé recteur de Landévennec le 25 Janvier 1892, il fut transféré, le 16 Mars 1904, à Plouguer, où la population s'était vite attachée à lui et où sa mort a causé de vifs regrets.

II. M. DROGOU, Vicaire à Scaër, était malade, depuis quatre semaines, d'une fièvre typhoïde grave, dont il semblait cependant devoir se remettre; on le croyait même pour ainsi dire en convalescence, quand son état s'est subitement aggravé, et il a succombé le vendredi 8 Février, à l'âge de 34 ans. Né au Bourg-Blanc, le 27 Janvier 1873, M. Drogou (Nicolas-Marie) fut ordonné prêtre le 17 Avril 1897 et nommé aussitôt (23 Avril) à Bodilis. Il était à Scaër depuis le 8 Février 1902.

III. Quelques heures après M. Drogou, et dans le même presbytère, mourait l'ancien curé de la paroisse, M. CARADEC, à l'âge de 62 ans. Né à Ergué-Gabéric le 6 Mai 1844, ordonné prêtre le 9 Août 1868, M. Caradec (Jean-Marie) fut vicaire d'abord à Saint-Martin de Brest (18 Août 1868), puis (1^{er} Avril 1872) à Concarneau, où il se fit grandement apprécier pendant les douze ans qu'il y exerça le saint ministère. Devenu recteur de Logonna-Daoulas, le 17 Avril 1884, nommé, le 20 avril 1889, curé-doyen de Scaër, il a bien travaillé dans cette grande paroisse, y a construit un nouveau presbytère et donné une grande Mission dont le souvenir et les fruits ne sont pas encore perdus. Depuis quelque temps, sa santé déclinaît: il résolut de se démettre d'une charge désormais trop lourde pour ses épaules. Il demanda seulement à rester à Scaër, comme commensal de son successeur, qui l'a entouré jusqu'à la fin des soins les plus dévoués...

Lundi ont eu lieu, à Scaër, les funérailles de MM. Caradec et Drogou, devant une assistance d'au moins 50 prêtres et au milieu d'une affluence considérable de fidèles, visiblement impressionnés à la vue de ces deux cercueils portés ensemble à l'église et renfermant la dépouille mortelle de deux prêtres universellement aimés.

Des services d'octave pour MM. Caradec et Drogou seront célébrés à Scaër, jeudi 21 Février, à 10 heures.

IV. C'est encore le même jour (8 Février) qu'est décédé dans la 43^e année de son âge, M. UGUEN, ancien vicaire de Ploudalmézeau. Né à Ploudaniel, le 11 Décembre 1864, M. Uguen (Jean-Marie-Corentin) avait été ordonné prêtre le 22 Décembre 1888, et nommé, le 18 Mars 1889, vicaire à Ploudalmézeau. Pendant plus de 15 ans qu'il a passés dans cette paroisse, il y a travaillé avec zèle, tant que ses forces le lui ont permis. Contraint par sa mauvaise santé de quitter le ministère paroissial (17 Janvier 1905), il se retira à Plou-

daniel, sa paroisse natale, où il vient de s'éteindre doucement, après de longues souffrances supportées avec une édifiante résignation.

R. I. P.

†

En même temps que ces prêtres nous recommandons aux prières la Sœur Saint-Cyprien, supérieure des Filles du Saint-Esprit à Plomodiern, décédée à l'âge de 70 ans. Directrice de l'école communale pendant plusieurs années, elle visitait de plus les malades, spécialement les pauvres. Toute la population de Plomodiern conserve un souvenir reconnaissant de sa bonté et de son charitable dévouement.

QUIMPERLÉ. — Délit de messe. — M. Pérennès, vicaire à Sainte-Croix de Quimperlé, poursuivi devant le tribunal de simple police pour avoir célébré la messe sans déclaration préalable, a été condamné à 1 franc d'amende.

Les Crucifix des Écoles.

LESNEVEN. — Une belle et émouvante cérémonie de réparation a eu lieu à Lesneven, le dimanche 3 Février.

Les crucifix enlevés aux murs des écoles communales de garçons et de filles avaient été, il y a quelques semaines, transportés à la mairie, sur l'ordre de M. le docteur Odeyé, maire de Lesneven. La procession est allée les y prendre pour les ramener triomphalement à l'église paroissiale.

Au seuil de la mairie, M. Soubigon, premier adjoint au maire, remplaçant M. le docteur Odeyé, que de douloureuses circonstances retenaient chez lui, a prononcé quelques paroles devant toute la population rassemblée là pour faire aux crucifix une escorte digne d'eux :

« C'est à la mairie de Lesneven, a-t-il dit en substance, que nous avons voulu recueillir les crucifix de nos écoles. Car dans notre mairie, le Christ est chez lui.

» Nous renouvelons ici la solennelle protestation que nous avons faite au Conseil municipal. De cette protestation, nous avons adressé une copie à M. le préfet du Finistère; il ne nous en a pas encore accusé réception. Nous protestons tous contre cet acte, qui a profondément blessé les sentiments religieux de toute notre population.

» Vous nous avez réclamé les crucifix, monsieur le Curé, nous ne voulons pas vous les rendre, car ils sont à nous; nous vous les confions seulement, pensant qu'ils doivent demeurer à l'église en attendant le jour où nous pourrions les raccrocher à leurs véritables places, les murs de nos écoles, les remettre devant les yeux de nos enfants aux cris que nous allons tous répéter de « Vive Jésus-Christ ! Vive Dieu ! Vive la foi ! »

Ensuite on s'est rendu, en chantant le *Miserere*, à l'église, où le curé, M. le chanoine Cozic, a remercié avec émotion les habitants du pieux concours qu'ils avaient apporté à la cérémonie d'expiation, avec tant de zèle et de ferveur. Il a remercié en particulier M. Soubigou de ces paroles qu'il avait prononcées, avec toute son âme et toute sa foi, sur la porte de la mairie. « Espérons qu'un jour, Dieu seul sait lequel, les crucifix rentreront dans nos écoles. Prions pour que ce jour vienne bientôt et prions pour les petits enfants qui n'apprendront plus à vivre sous les bras du crucifix. »

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement donnée dans l'église, remplie de fidèles comme aux jours des plus grandes fêtes. — A. M.

Une cérémonie semblable a eu lieu, le même jour, à Plouvien.

Avis aux directrices d'écoles libres. — Au concours régional agricole libre d'Angers, en 1907, doit avoir lieu une exposition et un congrès d'enseignement agricole ainsi qu'une exposition d'enseignement ménager, les deux réservés aux écoles libres primaires d'un certain nombre de départements de l'Ouest, parmi lesquels est compris le département du Finistère. Les écoles libres de garçons ont été déjà prévenues. Nous faisons appel aujourd'hui aux écoles libres primaires de filles, et nous leur demandons instamment de préparer, dès maintenant, des collections d'ouvrages manuels et d'envoyer leur adhésion, de suite, au délégué du Finistère, M. le comte René de Beaumont, à Moëlan (Finistère). Celui-ci adressera, en temps utile, à chaque école qui en fera la demande, les programmes, prospectus et circulaires nécessaires. Nous montrerons de la sorte, une fois de plus, que les enfants de nos campagnes peuvent toujours compter sur l'inlassable dévouement de leurs maîtres et de leurs maîtresses.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Par ordre de Sa Sainteté, Son Em. le cardinal vicaire a décrété l'ouverture du procès de canonisation du Pape Pie IX. On sait que l'introduction de cette cause a été demandée par de nombreuses pétitions émanant de tous les pays catholiques, de la France en particulier.

Lundi 9 Février, a eu lieu au Vicariat la première réunion de la Commission chargée d'établir l'héroïcité des vertus du Pape de l'Immaculée Conception et du Concile du Vatican.

Le Souverain Pontife, glorieusement régnant, Pie X, doit célébrer, au mois de Septembre prochain, le 50^e anniversaire de son ordination sacerdotale. A cette occasion, on organise des pèlerinages et autres manifestations de foi et de dévotion au Vicaire de Jésus-Christ auxquelles tous les catholiques sont invités à prendre part. Nous en reparlerons prochainement.

FRANCE. — **La crise religieuse.** — La question du contrat de jouissance des églises n'est pas résolue. Les évêques, d'accord avec le Pape, ont — de l'avis de tous ceux que n'aveugle point la passion sectaire — poussé jusqu'aux dernières limites leur effort de conciliation ; mais ils posent deux conditions essentielles, sur lesquelles ils ne peuvent pas céder : 1^o la reconnaissance de la hiérarchie catholique ; 2^o la sécurité morale pour la permanence du culte.

Or, le ministre, dans le modèle du contrat qu'il a proposé aux maires, tout en déclarant admettre le principe de l'autorité spirituelle de l'évêque, par ses restrictions remet tout en cause, en contestant au curé le droit de transmettre son bail à son successeur : en effet, si le maire doit traiter avec chaque nouveau curé, c'est la nomination de ce curé soumise à l'arbitraire du magistrat municipal.

Il faut dire que, d'après le ministre lui-même, son modèle de contrat est facultatif et donné à simple titre d'indication ; les maires peuvent signer tout acte conforme à la légalité, par conséquent le texte préparé par les évêques... Mais la publication de la circulaire ministérielle a naturellement ralenti, sinon arrêté, le mouvement universel qui se dessinait pour la signature, dans toute la France même dans les départements les moins religieux.

On espère encore arriver à une entente, que le pays en masse désire. Mais le Pape maintiendra certainement les premières conditions posées. Si le gouvernement repousse l'offre généreuse faite, il assumera une grave responsabilité. Quant aux catholiques, ils resteront dans le *statu quo*, prêts à subir un redoublement de persécution plutôt que de voir porter atteinte au principe essentiel de la hiérarchie.

CHAMBÉRY. — **Mort de l'Archevêque.** — Mgr Hautin, archevêque de Chambéry, a succombé, le 6 Février, à la maladie qui depuis longtemps le minait et l'avait empêché de prendre part aux dernières réunions de l'épiscopat.

Né à Paris, en 1831, ancien supérieur du Petit Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, vicaire général de Mgr Coullié, à Orléans, nommé (en 1890) évêque d'Evreux, transféré trois ans après à Chambéry, Mgr Hautin était un orateur distingué, un excellent administrateur, un prélat prudent, affable et surtout très pieux.

Epargné seul par la tourmente, Mgr Hautin est mort dans son palais archiepiscopal ; le gouvernement n'avait pas osé pousser l'odieux jusqu'à l'expulser, malade comme il était, au risque de hâter par ce coup la mort qui le menaçait.

VANNES. — Un affreux accident survenu, il y a quelques jours, à bord d'un torpilleur du port de Lorient, a coûté la vie à neuf marins, chauffeurs ou mécaniciens. Les obsèques des victimes ont eu lieu, lundi dernier, en l'église paroissiale de Lorient. Mgr Gou-

raud, évêque de Vannes, a présidé la cérémonie, à laquelle assistait le Ministre de la marine.

Mgr Gouraud est parti, mercredi, pour Rome. Son absence durera trois semaines.

— **La jouissance des églises.** — Dans le diocèse de Vannes, sur 268 réponses communiquées (*Semaine religieuse du 9 Février*), 231 sont des consentements bien explicites ; 33 demandent un délai ; 4 sont des refus. Il reste 6 réponses à connaître.

A Saint-Brieuc (même date), 282 maires ont signé le contrat ou formellement promis leur signature ; 101 attendent des instructions ultérieures ; 3 ont donné des réponses négatives.

JÉRUSALEM. — XVI^{me} Pèlerinage Saint-Louis. — Le Comité du Pèlerinage Saint-Louis organise sa pieuse et pacifique croisade pour le 11 Avril prochain. De nombreux pèlerins voudront accomplir, cette année même, en raison des événements qui affligent l'Eglise de France, le pèlerinage des Lieux Saints. C'est en effet un grand acte de foi capable de racheter bien des fautes et d'obtenir d'heureux fruits de pardon.

Voici l'itinéraire que suivra le prochain pèlerinage : Marseille, Naples, Athènes, Constantinople, Smyrne, Ephèse, Rhodes, Beyrouth, Le Liban, Damas, Tibériade, Nazareth, Jérusalem, Bethléem. Tous les Lieux Saints de Palestine. — Le sanctuaire de Matarieh en Egypte, et, comme excursion complémentaire du voyage, Le Caire et les Pyramides.

Les pèlerins qui en manifesteront le désir pourront d'abord aller à Rome recevoir la bénédiction du Souverain Pontife Pie X et rejoindre le Pèlerinage à Naples.

Demandez le programme détaillé et tous renseignements à M. le Chanoine Potard, Secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 25, rue Humboldt, Paris, XIV^e arr^t.

BIBLIOGRAPHIE

Conférences de Notre-Dame. — A l'occasion du carême de 1907, M. le chanoine Janvier prêchera pour la cinquième fois ses conférences annuelles à Notre-Dame de Paris. Il y continuera l'exposition de la morale catholique en traitant « du Vice et du Pêché ».

Voici le titre des sujets qui seront abordés au cours des six conférences annoncées :

- 1° De l'antagonisme du péché et de la loi éternelle ;
- 2° Les puissances extérieures du péché : de l'impossibilité pour Dieu de participer à la malice du péché ;
- 3° Les puissances extérieures du péché : le démon ;
- 4° Les puissances extérieures du péché : le péché originel ;
- 5° Les puissances extérieures du péché : influence du péché originel sur les péchés personnels ;
- 6° Les puissances intérieures du péché.

Le Vendredi-Saint et le dimanche de Pâques il traitera les deux parties suivantes de son sujet : *Le rôle des puissances du péché dans la Passion de Jésus-Christ ; La victoire de l'Eucharistie sur les puissances du péché.*
Prix de l'abonnement aux six conférences et à la Retraite pascalle 2 francs (Librairie Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris).

Les Inventaires de Saint-Servan, par le Commandant HÉRY. — « C'est la confession publique et loyale d'un soldat aux prises avec sa mentalité militaire, ses devoirs de catholique, et ses droits de Français... »
C'est un livre à répandre et à lire, et nous le recommandons fortement à nos lecteurs.
On le trouve chez MM. Salaün et Bernard, libraires à Quimper.

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris, (8^e).

Sommaire du n° de Janvier-Février 1907 (14^e année).

R. P. HUGON. La notion de hiérarchie dans l'Eglise de Jésus-Christ. — R. P. HEDDER. Nominalisme et réalisme. — R. P. PÉGUES. La raison devant le Mystère de la Trinité.

La Vie scientifique : A. D. SERTILANGES. Montaigne, par Fort. Strowski. — R. P. VIEL. Luther and Lutherism, du P. P. Denifle. — M. FR. C. La philosophie et la foi chez Newman, par E. Baudin.
Revue analytique des Revues. Notes bibliographiques. Livres déposés aux bureaux de la Revue. Table du Tome XIV (1906-1907).

L'Action Populaire. — N° 129. — MAURICE EBLÉ. — **Unité de doctrine catholique ; Diversité de systèmes.** — C'est au fond même des systèmes que l'auteur plonge le regard. Avec sagacité, il saisit, dans chacune des écoles, les traits communs et les notes qui les différencient. Etude forte et vigoureuse, qui expose les principes directeurs de l'Action sociale nés de la doctrine catholique.

LOGEMENT A PARIS Nous croyons être utile à beaucoup de prêtres et aux familles qui sont appelés à Paris, en leur indiquant une maison sûre et tranquille où ils pourront trouver à bon compte chambre et pension de famille. **L'HOTEL BONAPARTE**, sise à Paris, 61, rue Bonaparte, près la place Saint-Sulpice, leur donnera toute satisfaction.

Ancienne Maison TOULARCHOAT

Fcois CAUJAN, Succ^r
63, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.
Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.**F. JODELAIS, FILS AÎNÉ**

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon

SUCCESEUR

QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE**BRONZES & ORFÈVRE**

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc.**, à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez **M. SAUVAGE**, qui en a la *propriété exclusive*, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

VINS ET SPIRITUEUXANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**

— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : **E. DANTEC**, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIXL'Administrateur-Gérant : **AR. DE KERANGAL**.Quimper, typographie de **KERANGAL**, imprimeur de l'Evêché.**LA SEMAINE RELIGIEUSE**

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Instruction pastorale sur la situation présente de l'Eglise catholique en France, et Mandement pour le Carême de 1907 (fin); etc.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Anni-

versaire du sacre de Monseigneur; Nécrologie; Tréflévenez; Suppression des aumôniers de la marine; Qu'est-ce que le Pape (suite); Pour la propagande.

III. — *Chronique générale* : Rome; France; Belgique.

IV. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 24 Février. — 2^e Dimanche du Carême. Office du jour; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 25. — S. MATHIAS, APÔTRE (du 24 Février). Double de 2^e classe. Rouge.

Mardi, 26. — S^{te} Marguerite de Cortone, Pénitente (au Supplément). Semi-double. Blanc.

Mercredi, 27. — Chaire de S. Pierre à Antioche. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 28. — S. Ruellin, Evêque (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Vendredi, 1^{er} Mars. — Le Saint Suaire de N. S. Jésus-Christ. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 2. — S. Joévin (ou Jaoua), Evêque (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Dimanche, 3. — 3^e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Renan. du 24 au 28 Février.
Saint-Hernin. du 1^{er} au 3 Mars.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Instruction pastorale sur la situation présente de l'Eglise catholique en France, et Mandement pour le Carême de 1907 (fin).

III. — Il est un autre devoir, Nos très chers Frères, plus pressant encore, mieux à la portée de tous, et qu'il importe de remplir sans délai, c'est celui qui nous oblige de conserver au milieu de nous le clergé catholique, nos Evêques et nos prêtres. Tout le monde a compris qu'à l'heure actuelle, c'est sur eux que se porte tout l'effort de la lutte. Pendant qu'on laisse, provisoirement du moins, les églises à la disposition des fidèles, vos Evêques et vos prêtres sont, pour le redire encore, dépouillés de leur traitement, chassés de leur demeure et jetés à la rue comme de pauvres vagabonds. Ce n'est pas assez; s'ils célèbrent nos saints mystères devant la foule assemblée sans en avoir au préalable informé le magistrat municipal, ils sont frappés d'amendes et menacés d'autres peines. Pour eux, on a inventé un nouveau délit, le *délit de messe*. La loi est allée beaucoup plus loin encore. Elle ne s'est pas contentée d'atteindre les prêtres en exercice, elle s'est attaquée aux prêtres réduits à l'inaction par l'âge et les infirmités, et les a privés sans miséricorde des secours que leur assurait la charité des fidèles, par la caisse diocésaine. Nos élèves du Séminaire, qui sont l'espoir de l'avenir et les prêtres de demain, elle les a chassés de ces asiles où ils apprenaient la dure vie de l'apostolat. Vous le voyez clairement, Nos très chers Frères, si l'on paraît respecter extérieurement votre foi, on cherche par tous les moyens à la tuer dans vos âmes, en paralysant pour le présent et en supprimant pour l'avenir les intermédiaires qui vous l'apportent et vous la conservent, c'est-à-dire, vos prêtres si dévoués, si généreux, si pleins d'abnégation dans l'exercice du saint ministère.

Comment, en effet, la foi pourrait-elle se maintenir dans les âmes qui déjà l'ont reçue, ou naître dans celles où elle n'existe pas encore, sans la prédication du prêtre, sans les sacrements dont il est le ministre? C'est lui qui baptise, c'est lui qui absout, c'est lui qui consacre le corps et le sang de Jésus-Christ. L'apôtre saint Paul, dans son Epître aux Romains (Rom., x, 14, etc.,) nous indique avec sa précision ordinaire toute l'économie de la foi catholique. Nous arrivons à la foi, nous dit-il, non par des recherches personnelles et scientifiques, mais par la parole qui nous l'apporte du dehors : *Fides ex auditu*. Sans prédicateur, pas d'enseignement, et

sans enseignement, pas de foi possible : *Quomodo autem audient sine prædicante*. Et le prédicateur, d'où nous vient-il? Non de la terre, mais du ciel, député auprès de nous, non par les hommes, mais par Dieu. En dehors de cette mission divine, émanant de Jésus-Christ par le successeur de Pierre et par les Evêques, ses frères dans l'apostolat, il n'y a pas de prédicateur autorisé, pas d'enseignement surnaturel, pas de véritable foi : *Quomodo vero prædicabunt nisi mittantur?*

Vous comprendrez donc, Nos très chers Frères, que si tout l'effort de l'ennemi se porte sur nos prêtres catholiques pour les faire disparaître du milieu de vous, le grand souci des Evêques est de les maintenir dans chacune de vos paroisses, de vous conserver des prédicateurs selon le cœur de Dieu, de fidèles ministres des sacrements, en un mot des pasteurs inébranlablement attachés à la Hiérarchie sainte, au Pape et aux Evêques, qui seuls peuvent leur conférer une légitime mission. Et remarquez, Nos très chers Frères, qu'il ne suffit pas d'assurer le présent en procurant à chacun de nos prêtres le pain nécessaire à la vie : il faut encore songer à l'avenir, et, maintenant que nos séminaires sont fermés, trouver d'autres moyens pour former la nouvelle génération sacerdotale qui doit venir après nous.

Or, pour remplir cette double tâche, l'entretien des prêtres en exercice et la formation de la jeunesse cléricale, de très lourds et très nombreux sacrifices nous sont imposés. Il faut l'avouer sans fausse modestie, seul, abandonné à Nous-même, à Nos propres ressources, Nous demeurons impuissant, Nous ne pouvons rien ou à peu près rien faire. Et si Nous ne comptons sur la charité des fidèles de Notre cher diocèse, Nous n'aurions qu'à Nous croiser les bras, tomber à genoux, prier et verser des larmes amères sur une situation humaine sans espoir.

Mais non, il n'en saurait être ainsi chez nous, car s'il y a de la foi sur notre terre de Bretagne, il y a aussi de la générosité et du dévouement. A tout prix, vous Nous aiderez à relever les brèches énormes que des mains sacrilèges ont faites dans nos établissements catholiques; à tout prix, vous Nous aiderez à consolider ce qui reste encore debout de nos vénérables institutions. Rarement, Nous avons fait appel à votre charité et à vos aumônes, parce que Nous savons la médiocrité de vos ressources et le peu que vous donne un dur et persévérant travail sur terre et sur mer. Aujourd'hui, il ne Nous est plus permis de garder le silence, et Nous vous crions de toutes les forces de Notre âme : N'abandonnez pas vos prêtres dans la détresse, ayez pitié de nos jeunes séminaristes brutalement expulsés de nos maisons diocésaines et désormais sans abri. Aujourd'hui, Nous vous tendons la main, non pour Nous, qui sommes votre Evêque, et qui ne voulons être à charge à personne, mais pour Dieu, pour ses

ministres et pour son Eglise, et Nous osons le dire, pour vous-mêmes ; car que deviendriez-vous, que deviendraient vos âmes sans prêtres, sans sacrements, sans lieux de culte et sans cérémonies saintes ? Nous en sommes persuadé, vous Nous donnerez autant que vos ressources vous le permettront, largement, abondamment, et cela non pas seulement cette année, mais aussi longtemps que la tempête antireligieuse sévira sur nous, mais aussi longtemps que durera l'épreuve. Ainsi, par nos efforts combinés, nous conserverons nos prêtres dans nos paroisses ; la foi, l'espérance et la charité dans nos âmes et dans l'âme de nos enfants ; ainsi sera sauvée la Religion dans notre chrétienne Bretagne, et ceux qui viendront après nous pourront répéter ce chant patriotique que Nous aimons tant à entendre sur vos lèvres : « Catholiques et Bretons toujours » !

Dans quelques mois, Nos très chers Frères, quand la situation de la Religion catholique en France sera mieux définie, Nous établirons dans le Diocèse l'*œuvre du denier du culte*, avec sanctions collectives et individuelles ; collectives pour les paroisses, individuelles pour les familles et les personnes qui auront refusé de s'y associer. Ce projet est à peu près complètement élaboré, et, si Nous ne le mettons pas à exécution dès la présente année, c'est que MM. les Recteurs et les Curés Nous ont demandé que cette charge, pouvant devenir lourde pour plusieurs, ne fût pas prématurément imposée.

Nous avons cédé à leurs désirs. Toutefois, comme de grands besoins se font sentir dès maintenant, soit pour l'entretien de nos prêtres moins favorisés, soit pour le rétablissement de nos séminaires et l'éducation de nos clercs, Nous avons décidé, de l'avis de Notre Conseil, que, dans toutes les paroisses de Notre Diocèse, des souscriptions fussent ouvertes sans retard pour Nous venir en aide. Ces souscriptions devront être faites à domicile et payées pendant le saint temps de Carême, avant le dimanche des Rameaux. MM. les Recteurs et Curés, aidés, s'il est besoin, par des personnes charitables, se partageront entre eux les divers quartiers de la paroisse et feront en sorte que nulle famille ne soit exceptée. Dans chacune, au nom de l'Evêque, ils demanderont l'obole de la charité pour l'œuvre du denier du culte, et se contenteront de ce qui sera offert, sans récrimination, sans murmure et surtout sans menaces, si leur demande était accueillie par un refus. Ces visites seront annoncées du haut de la chaire, à toutes les messes, le dimanche qui en précèdera l'ouverture. On aura soin, en faisant cette annonce, de bien faire observer que les fonds recueillis ne sont pas seulement pour les prêtres, mais aussi pour les séminaires, et qu'ils seront intégralement envoyés à l'Evêque. Celui-ci en fera une juste et équitable répartition, après s'être entouré de tous les renseignements utiles ou nécessaires. Nous ne parlons au-

jourd'hui ni des églises, ni des presbytères, Nous réservant de donner à ce sujet des explications complètes, quand Nous connaîtrons définitivement et par les faits la pensée du gouvernement sur la destination des anciens édifices du culte.

IV. — En attendant, Nos très chers Frères, et pour terminer cette Lettre déjà longue, il Nous plaît d'appeler d'une façon toute spéciale votre bienveillante attention sur l'Encyclique de Pie X du 6 Janvier dernier, adressée aux Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, et que Nous sommes heureux de vous transmettre officiellement aujourd'hui. Déjà, un grand nombre d'entre vous en ont pris connaissance et l'ont méditée dans les feuilles publiques. Nous-même avons pris soin de la publier dans Notre *Semaine religieuse*, et c'est avec une vive satisfaction que Nous avons appris qu'elle avait eu plusieurs traductions dans votre belle et poétique langue bretonne. Nous vous engageons, Nos très chers Frères, à la relire et à la méditer encore, et Nous voudrions qu'à cette fin il y en eût un exemplaire breton ou français dans chacun de vos foyers. Vous pourriez y revoir, de temps en temps, à l'occasion des attaques ineptes et odieuses dont il est l'objet de la part d'une presse éhontée et sans pudeur, avec quelle force et quelle sérénité d'âme Pie X répond à ses indignes calomniateurs ; avec quelle clarté et quelle énergie, ce vieillard désarmé parle à ses persécuteurs ; avec quels paternels accents il s'incline vers les catholiques de France, qui sont ses enfants. A relire ces admirables pages, vous vous sentirez transportés de ce milieu terrestre, où dominant la haine, la discorde et les rivalités de toute sorte, dans un monde supérieur, où habitent les hautes pensées avec la force et la paix pour compagnes, où règnent en maîtresses toutes les vertus qui font les âmes grandes, élèvent les cœurs et trempent les caractères. Nul mieux que Pie X n'a démasqué l'hypocrisie de nos persécuteurs, quand il écrit : « Ils veulent détruire l'Eglise et déchristianiser la France, mais sans que le peuple y prenne trop garde, et qu'il y puisse pour ainsi dire faire attention. Si leur entreprise était vraiment populaire, comme ils le prétendent, ils ne balanceraient pas à la poursuivre, visière relevée, et à en prendre toute la responsabilité. Mais cette responsabilité, loin de l'assumer, ils s'en défendent, ils la repoussent, et pour y mieux réussir, ils la rejettent sur l'Eglise, leur victime. De toutes les preuves, c'est la plus éclatante que leur œuvre néfaste ne répond pas aux vœux du pays. »

Dans cette même lettre, quelle conviction profonde, quelles vigoureuses expressions, quand Pie X en appelle contre ses persécuteurs, non au tribunal de Dieu que sa belle âme ne peut redouter, mais au verdict de l'Histoire ! « Elle dira, s'écrie-t-il, que, les yeux immuablement fixés sur les droits

supérieurs de Dieu à défendre, Nous n'avons pas voulu humilier le pouvoir civil, ni combattre une forme de gouvernement, mais sauvegarder l'œuvre intangible de Notre-Seigneur et Maître, Jésus-Christ. Elle dira que Nous vous avons défendus de toute la force de Notre immense tendresse, ô bien aimés fils ; que ce que Nous avons réclamé et réclamons pour l'Eglise, dont l'Eglise de France est la fille aînée et une partie intégrante, c'est le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et la liberté ; que si l'on avait fait droit à Notre demande, la paix religieuse n'aurait pas été troublée en France, et que le jour où on l'écouterait, cette paix si désirable y renaîtra. Elle dira enfin que si, sûr d'avance de votre générosité magnanime, Nous n'avons pas hésité à vous dire que l'heure des sacrifices avait sonné, c'est pour rappeler au monde, au nom du Maître de toutes choses, que l'homme doit nourrir ici-bas des préoccupations plus hautes que celles des contingences périssables de cette vie, et que la joie suprême, l'invincible joie de l'âme humaine sur cette terre, c'est le devoir surnaturellement accompli, coûte que coûte, et, par là même, Dieu honoré, servi et aimé malgré tout. »

Terminons, Nos très chers Frères, sur ces admirables paroles et envoyons à notre Père, qui les a si bien écrites, l'unanime témoignage de notre reconnaissance, de notre respect et de notre amour ; que Dieu le conserve dans toute sa vigueur d'esprit et dans toute sa force de volonté, pour les luttes et les revendications que nécessite désormais la situation de notre chère Eglise de France ! Que Dieu nous inspire à chacun, Evêques, prêtres et fidèles, avec le même désir de travailler à la paix sociale, la généreuse résolution de tout sacrifier et de nous sacrifier nous-mêmes à la cause de l'Eglise, et, par le fait, à la cause de notre Patrie qui en est inséparable.

A ces causes :

Après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne Cathédrale ;
Le saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

En ce qui concerne l'Encyclique du 6 Janvier 1907.

Article 1^{er}. — La Lettre Encyclique de Sa Sainteté Pie X, datée du 6 Janvier 1907, est et demeure publiée dans Notre Diocèse de Quimper et de Léon.

Article 2. — Elle devra être lue le plus tôt possible dans toutes les églises et chapelles de Notre Diocèse, là où la lecture n'en aurait pas encore été faite.

En ce qui concerne le Denier du Culte.

Article 1^{er}. — Une souscription est ouverte, dans toutes

les paroisses de Notre Diocèse, à l'effet de venir en aide aux prêtres sans traitement et de pourvoir au rétablissement de nos séminaires.

Art. 2. — Cette souscription sera faite à domicile pendant le saint temps du Carême, aux jours qui paraîtront mieux convenir à MM. les Curés, et le produit en sera expédié sans retard au Secrétariat de Notre Evêché.

(Le Dispositif concernant le Carême a été publié dans le n° de la *Semaine religieuse* du 8 Février.)

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre demeure épiscopale, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 2 Février 1907, en la fête de la Purification de la Sainte Vierge.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY, Vic. gén.,
Secrét. gén. de l'Evêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

II. 1^o Après la discussion qui vient d'avoir lieu, le 19 Février, à la Chambre des députés, Nous maintenons tous les renseignements que nous avons donnés dans le dernier numéro de Notre *Semaine religieuse*. Nous demandons que tous les actes de concession de jouissance gratuite des églises aux curés ou aux recteurs soient conformes au modèle que Nous vous avons envoyé. Il y aura lieu de voir ce qui devra être réglé, plus tard, dans les paroisses où les maires auront refusé leur signature. Provisoirement on y gardera le *statu quo*, c'est-à-dire qu'on y continuera le service religieux, comme précédemment.

2^o Il y a lieu, d'ailleurs, de remarquer que d'après la loi du 2 Janvier 1907, les maires n'ont à intervenir pour la concession des églises que dans les localités où ces églises appartiennent à la commune. Si elles étaient propriété fabricienne, c'est-à-dire biens ecclésiastiques, c'est d'abord au séquestre, puis aux bureaux de bienfaisance auxquels les dits biens auraient été dévolus qu'il faudrait s'adresser pour en obtenir la jouissance gratuite.

III. Cette distinction Nous paraît plus essentielle encore, quand il s'agit des presbytères et de leurs dépendances. C'est à tort, croyons-Nous, que certains maires ont proposé à nos prêtres la location de ces immeubles. Ceux-ci, n'étant pas biens communaux, mais biens ecclésiastiques, sont, d'après les lois de séparation, constitués sous l'administration non des maires, mais des séquestres, en attendant la dévolution.

Ces biens, Nous le répétons, ne peuvent être pris à bail par le clergé sans de graves nécessités et sans une permission

spéciale de l'Evêque (*toties quoties*). Il serait téméraire, d'ailleurs, d'entrer en négociations pour les louer sans savoir quel en est l'administrateur légal.

IV. Dans le cas où le clergé paroissial aurait à chercher un logement en dehors du presbytère actuel, il devra éviter de se retirer soit dans un local scolaire soit dans un bâtiment où logent d'anciennes religieuses, à moins que les appartements soient distincts, et aient des entrées complètement séparées, sans communications par l'intérieur.

V. Nous avons déjà reçu un grand nombre de baux dûment établis et régulièrement signés. Nous prions les intéressés de ne point se préoccuper si Nous attendons encore quelques jours avant de les leur retourner revêtus de Notre approbation.

VI. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Rouzot, curé-doyen du Faou, décédé le 19 Février.

VII. Nominations. — Par décision du 19 Février, ont été nommés :

M. Goret, vicaire à Plougoulm, vicaire à Lanmeur ;
M. Calvarin, vicaire à Lampaul-Guimiliau, vicaire à Plougoulm ;
M. Didou, vicaire à Plougar, vicaire à Lampaul-Guimiliau ;
M. Buors, ancien vicaire de Plouyé, vicaire à Plougar ;
M. Quélenec, vicaire à Mellac, vicaire à Scaër ;
M. Saillour, vicaire à Plounéour-Ménez, vicaire à Mellac.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — L'œuvre des Séminaires.
- III. — Les prédications du Carême.
- IV. — Adoration prêchée : SAINT-RENAN, du 24 Février au 2 Mars.
Retraites. — QUIMPER et QUIMPERLE, retraites bretonnes pour les hommes, du 10 au 16 Mars.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Pendant le Carême, sermon français par M. l'abbé Crosson, missionnaire : le dimanche, après les vêpres qui se chantent à 2 h. 1/2 ; le mardi et le jeudi, à 7 h. 3/4 du soir. — Instruction bretonne, le dimanche et le mercredi, à 7 h. 3/4 du soir. — Des places sont réservées pour les hommes, au haut de la nef. Le vendredi, à 7 h. 3/4 du soir, exercice du Chemin de la Croix. N. B. — Tous les vendredis du Carême, la Relique des Trois Gouttes de Sang est exposée à la vénération des fidèles.

— SAINT-MATHIEU. — Sermon français, par M. l'abbé Gauthier, missionnaire : les dimanche, mercredi et vendredi, à 7 h. 3/4 du soir. — Instruction bretonne, le jeudi, à la même heure.

La semaine prochaine, du mardi au vendredi, le prédicateur de la Station donnera une suite d'instructions, formant une retraite préparatoire au premier vendredi du mois. Les sermons auront lieu à 4 h. 1/2 de l'après-midi.

La dévotion au Sacré Cœur, la confiance en la bonté et miséricorde de Jésus, est la caractéristique du vrai sentiment religieux à notre époque. Espérons que cette retraite, donnée spécialement pour développer et répandre la vraie piété, produira des fruits abondants !

Anniversaire du sacre de Monseigneur. — Il y aura 7 ans, dimanche prochain 24 Février, que Mgr Dubillard reçut, en l'église métropolitaine de Besançon, la consécration épiscopale. En cet anniversaire tout spécialement, les prêtres et les fidèles du diocèse de Quimper et de Léon feront monter vers le ciel de ferventes prières pour celui qui réalise si bien parmi nous les deux titres de pasteur et de père. Que Dieu le soutienne dans son incessant labeur et ses préoccupations sans nombre, au milieu des difficultés présentes. *Dominus conservet eum !...*

Nécrologie. — Nous avons appris avec une douloureuse émotion, que partageront nos lecteurs, la mort tragique de M. Rouzot, curé-doyen du Faou, survenue mardi 19 Février. Accompanyé de son vicaire, d'un de ses neveux, M. Pérennès, professeur au Grand-Séminaire, et de deux marins, il faisait une promenade en bateau ; vers 11 heures du matin. Par suite d'une rafale, l'embarcation chavira, et les cinq personnes qui la montaient furent précipitées à la mer. Un des marins gagna le bord à la nage et alla chercher du secours. Quand on arriva sur le théâtre de l'accident, on trouva M. Pérennès et le vicaire avec l'autre matelot cramponnés au mât : M. Rouzot avait cessé de vivre.... Il venait d'accomplir sa 58^e année.

Né à Lennon le 15 Février 1849, ordonné prêtre le 10 Août 1873, M. Rouzot (Henri-Michel) fut vicaire d'abord à Querrien (20 Octobre 1873), ensuite à Saint-Martin de Morlaix (6 Janvier 1874), puis à Plouescat (1^{er} Octobre 1884). Nommé recteur de Locronan le 4 Juillet 1889, il fut transféré (12 Avril 1894) à Névez, où il eut le grand mérite de mener à bien la construction de la belle église qu'on y admire aujourd'hui. Il était curé-doyen du Faou depuis le 3 Août 1900.

Partout où il a exercé le saint ministère, M. Rouzot s'est fait apprécier comme un prêtre plein de talent et de zèle. On l'aimait pour sa nature droite, son cœur d'or et sa franchise incapable de déguisement. Les tristes circonstances où il a trouvé la mort ajoutent aux regrets de ses amis et augmentent la douleur de ses parents, en particulier de sa vénérable mère, à laquelle nous adressons nos plus sincères condoléances.

Après un service funèbre célébré au Faou, jeudi, le corps de M. Rouzot a été transporté à Tréboul, où l'enterrement a lieu aujourd'hui 22 Février.

Le service d'octave pour M. Rouzot sera célébré, au Faou, mercredi 27, à 10 heures.

TRÉLÉVÉNEZ. — Mort d'un homme de bien. — M. Hilarion du Rusquec, maire de Tréllévénéz, est décédé subitement, le 12 Février, à l'âge de 59 ans, chez ses beaux parents, M. et M^{me} du Penhoat, à Quimper.

Descendant d'une race vaillante toujours fidèle à son Dieu et à son pays, Hilarion du Rusquec fut officier aux zouaves pontificaux et défendit les Etats de l'Eglise contre les bandes garibaldiennes ; puis il prit part à la désastreuse guerre de 1870, dans l'héroïque bataillon du baron de Charette. Depuis, vivant à la campagne, maire de sa commune, aimé de tous pour sa bonté affable et son obligeance, il se fit surtout estimer par la dignité de sa vie et l'exemple de sa conduite. La mort l'a frappé, le soir du jour où il venait de s'entretenir avec Mgr l'Evêque des conséquences funestes de la loi de Séparation. La disparition de cet homme de bien, de ce chrétien convaincu, sera douloureusement ressentie spécialement dans le Léon où il comptait tant d'amis.

Une assistance nombreuse et choisie assistait, le jeudi 14 Février, au service funèbre célébré pour M. H. du Rusquec, en l'église de Saint-Mathieu à Quimper ; une assistance plus nombreuse encore se pressait, le lendemain, dans l'église — insuffisante pour la circonstance — de Tréllévénéz où s'est faite l'inhumation.

R. I. P.

Suppression des aumôniers de la marine. — Le cadre des aumôniers de la marine était de 65 jusqu'à la loi de finances de 1878, qui en a réduit le nombre à 24. Une circulaire de M. Pelletan, en 1903, décida qu'on n'en prendrait plus de nouveaux, de sorte qu'à la fin de 1906 il ne restait que 17 aumôniers, dont 4 embarqués sur les escadres, 3 dans les écoles de la marine et les autres employés dans les ports. Un vote des Chambres vient de les supprimer entièrement.

En vain M. l'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère, avec sa compétence reconnue de tous, a réclamé au nom de la justice et de l'humanité, le maintien des aumôniers dans les divisions navales et les corps de troupes en campagne : « Vous ne pouvez ignorer, dit-il, que la foi religieuse soutient nos marins dans les épreuves d'une carrière pénible et dangereuse entre toutes, et que c'est elle qui inspire ces actes d'héroïsme dont nous sommes chaque jour les témoins. Croyez-vous fortifier la marine en supprimant les idées religieuses qui, grâce à Dieu, sont encore celles de cette terre de Bretagne qui vous donne les trois quarts de nos marins ? Vous le regretterez un jour... »

Le vote sectaire était acquis d'avance ; les aumôniers de la

marine sont donc supprimés, et cela — odieuse et misérable ironie ! — au nom de la liberté de conscience. Ainsi donc, à des marins croyants on arrache brutalement la faculté de remplir leurs obligations religieuses et jusqu'à la consolation de voir un prêtre à leur lit de mort. Et tandis que sans nécessité, sans raison, sans prétexte, uniquement en haine de Dieu, l'on inflige cette blessure à leur conscience et l'on met cette entrave à leur liberté, on a le cynisme d'invoquer la liberté de conscience !... Comme on voit, dans ce seul fait, tout ce qu'il y a de furieuse intolérance au fond de la liberté révolutionnaire ! Garantir la liberté de conscience, aux yeux des Jacobins, ce n'est point donner aux croyants la liberté de remplir leurs devoirs ; non, c'est épargner aux renégats tout ce qui pourrait leur rappeler les devoirs qu'ils ne veulent pas remplir...

Qu'est-ce que le Pape ?

(Suite.)

IV. La France catholique et la Papauté. — Mgr de Ségur demeura surpris, en entendant le jeune père de la campagne romaine lui définir le Pape : « Le Christ sur la terre ». Plus grandes furent encore la surprise et l'admiration du docte et saint prélat, quand on s'empessa de lui apprendre que l'enfant des champs s'était découvert avant de répondre à la question : Qu'est-ce que le Pape ? Cette marque extraordinaire de vénération pour le Souverain Pontife était inconnue jusqu'alors, de lui, évêque français. On ne pouvait pourtant pas supposer chez le jeune berger une science théologique de la question, acquise par des études préalables ou par des lectures personnelles : son âge, l'humble condition de ses parents, les occupations journalières de l'enfant écartaient, évidemment, pareille hypothèse. A la seule éducation, reçue au foyer domestique, devaient être attribués cette exacte notion du Pape et ce profond respect pour la personne de l'*aller ego* du Christ. Aussi Mgr de Ségur a-t-il tenu à consigner dans ses écrits ce fait édifiant, qu'on ne saurait rencontrer en France, même dans les familles les plus chrétiennes d'ailleurs.

Rien d'étonnant que la notion de la papauté soit moins nette en France qu'en Italie et chez les autres nations chrétiennes. Depuis plusieurs siècles, cette question : « Qu'est-ce que le Pape ? » a été reléguée, dans notre infortunée patrie, et maintenue, pour raisons politiques surtout, dans une pénombre voulue et calculée, comme nous le prouverons plus tard. Malgré tout, aucun peuple, pas même le peuple romain, ne peut prétendre disputer à la nation française l'honneur de la supériorité pour l'attachement et pour le dévouement au siège de Pierre.

Le titre de Fille aînée de l'Eglise catholique est accordé à la France et reconnu de tous, de temps immémorial. L'union est si étroite, que l'on confond la Fille et la Mère, même aujourd'hui. Le regretté M. Brunetière, revenant d'un long voyage en Améri-

que et en Italie, ne s'écriait-il pas, il y a quelques années à peine, dans une éloquente conférence faite à Besançon : « C'est que partout où j'ai passé, j'ai pu constater que le catholicisme, c'était la France, et la France, c'était le catholicisme. Je l'avais souvent entendu dire, et j'étais assez disposé à le croire. Je l'ai vu et j'en suis convaincu maintenant. Sans doute, je n'aurais pas beaucoup de peine à vous en convaincre vous-mêmes. Mais, je voudrais, en dehors de tout esprit de parti, et dans le seul intérêt de la grandeur du nom français, que tout Français en fût convaincu, comme vous. Je dis bien, messieurs, dans le seul intérêt du nom français et de la puissance de la patrie. Tel est, aujourd'hui, l'état du monde civilisé, qu'un Français ne saurait rien faire contre le catholicisme, qu'il ne le fasse au détriment de la grandeur de la France, pour le plus grand avantage de quelque puissance ennemie; et, réciproquement, dans le monde entier, que ce soit en Chine ou au Canada, tout ce que l'on fait dans l'intérêt du catholicisme, on le fait, ou du moins on l'a fait jusqu'ici, dans l'intérêt de la France, elle-même. » Cette noble et fière profession de foi patriotique ne concorde-t-elle pas avec l'aveu échappé à l'auteur du cri fameux : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ? » « La guerre au catholicisme, avait Gambetta, n'est pas une marchandise d'exportation. » L'histoire de France en entier ne confirme-t-elle pas ces constatations glorieuses ? N'est-ce pas la France qui, la première des nations, lors du grand schisme d'Occident, fit entendre cette parole, présage de l'union tant désirée : Ne soyons plus urbanistes, ni clémentins; redevenons catholiques ? Le grand schisme compte cependant parmi les plus redoutables épreuves qu'ait traversées la Papauté; et la France lui est restée fidèle....

Que veulent donc ces politiciens sectaires qui, après avoir accaparé le pouvoir au prix de compromissions électorales inavouables, osent, de nos jours, se porter à l'encontre d'une expérience de quatorze siècles de catholicisme ? La rupture avec le Saint-Siège est consommée, sans dénonciation préalable du Concordat de 1801. Le délégué de Pie X, chargé de la garde des archives pontificales à Paris, est soudainement et brutalement conduit à la frontière, comme le serait un malfaiteur étranger. En présence de ces actes attentatoires au droit international et à la foi catholique, la France semble demeurer indifférente. Notre infortunée patrie serait-elle, comme l'observe Taine à la fin de son livre « Les Origines de la France contemporaine », serait-elle, cette France, enivrée par la mauvaise eau-de-vie du *Contrat Social* et de vingt autres boissons frelatées ou brûlantes ? Qu'elle soit anesthésiée par les doctrines malsaines du rationalisme, présentées sous les pompeuses et fallacieuses étiquettes de libertés de toutes sortes, rien d'étonnant, du moins, pour cette portion pratiquant l'indifférence religieuse, sectaire ou intéressée ! Les événements de ces dernières années laissent entrevoir que cette portion atteinte par le poison est loin de former la majorité du peuple français, qui conserve au cœur ses convictions catholiques et son antique attachement au Pape.

Ne remontons pas au-delà de la loi de Séparation, qui commence par déclarer « que la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». Cette loi préconise un genre nouveau d'association cultuelles sous des termes imprécis. Des catholiques « intelligents » et libéraux discutent, et ne craignent pas d'émettre une opinion favorable à l'acceptation de ces associations. Le poison est si soigneusement distillé par ces hommes d'Etat, dont le but satanique est d'éteindre la foi catholique en France ! Il est si habilement présenté que son refus entraîne la spoliation entière des églises, des évêchés, des menses, des séminaires, des presbytères, de tous les biens des anciennes fabriques supprimées. La proposition est alléchante. La loi est promulguée. Pie X la condamne et rejette les associations cultuelles et leurs similaires. La conséquence est la complète spoliation de l'Eglise de France. Quoi qu'il en résulte, tous, évêques, clergé et fidèles s'empressent de se soumettre à la décision pontificale, et remercient le saint et vaillant Pape Pie X d'avoir arraché leur patrie aux embûches des ennemis de sa foi catholique. Des essais d'associations cultuelles ont lieu : tous échouent devant la répugnance et le mépris du peuple français. Est-il besoin de rappeler les splendides et héroïques manifestations à l'occasion des inventaires, tant à Paris que dans la France entière ?...

Aussi, est-elle indéniable cette observation de Pie X, dans sa magistrale Encyclique du 6 Janvier dernier : « Le texte imprécis et ambigu de certains des articles de la nouvelle loi de Séparation met dans une nouvelle lumière le but poursuivi par nos ennemis. Ils veulent détruire l'Eglise et déchristianiser la France, ainsi que nous l'avons déjà dit, mais *sans que le peuple y prenne trop garde*, et qu'il y puisse, pour ainsi dire, faire attention.

« Si leur entreprise était vraiment populaire, comme ils le prétendent, ils ne balanceraient pas à la poursuivre, *visière relevée*, et à en prendre hautement toute la responsabilité. Mais cette responsabilité, loin de l'assumer, ils la rejettent sur l'Eglise leur victime. *De toutes les preuves c'est la plus éclatante que leur œuvre néfaste ne répond pas aux vœux du pays* ».

(A suivre.)

P. B.

Pour la propagande. — On vient de lire du haut de la chaire, dans toutes les paroisses du diocèse, l'Instruction pastorale pour le Carême. En montrant avec netteté la situation présente de l'Eglise catholique en France, elle indique aux fidèles les obligations qui leur incombent en vue d'assurer l'exercice du culte. Pour leur mieux faire comprendre encore ce devoir et les préparer à l'accomplir, plusieurs pensent qu'il est utile de répandre le plus possible la Lettre pastorale. Dans ce but, l'Imprimerie de l'Evêché prépare un tirage spécial du MANDEMENT BRETON, aux conditions suivantes :

1 exemplaire : 0 fr. 05 ; 50 : 2 fr. 25 ; 100 : 4 fr. 50 (port en sus).
Adresser les demandes, le plus tôt possible, à l'Imprimerie de l'Evêché.

On trouve également à l'Imprimerie A. de Kerangal la traduction bretonne de la dernière Encyclique, au prix de 1 fr. 40 les 100 exemplaires, pris à l'Imprimerie ; 2 fr. par la poste.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le jour de la fête de Notre-Dame de Lourdes (11 Février), le Saint-Père a tenu à faire son pèlerinage à la grotte monumentale érigée au milieu des jardins du Vatican.

La fête a été célébrée avec solennité à Sainte-Marie in Aquiro.

Le Pape a donné audience, selon la coutume, aux prédicateurs du Carême des paroisses et églises de Rome qui viennent demander sa bénédiction. La station à Saint-Louis des Français est prêchée par M. l'abbé Gaudeau, missionnaire apostolique, ancien professeur à l'Institut catholique de Paris.

Le mercredi des Cendres, ont commencé au Vatican, dans la salle du Trône, les prédications du Carême auxquelles assistent le Pape, les cardinaux, les prélats et les supérieurs des ordres religieux. En vertu d'un privilège déjà ancien, le prédicateur est un capucin. Cette année, c'est le Père Pacifique de Seggiano.

Le Pape assiste aux sermons caché par une jalousie placée dans l'ouverture de la porte voisine de la chaire. Celle-ci est installée sous le baldaquin. Aucun des dignitaires laïques n'assiste aux prédications, pas même les gardes-nobles et les camériers secrets de service. Quand l'heure du sermon est arrivée, ils quittent la salle du trône dont la porte reste fermée jusqu'au moment où le maître des cérémonies vient les inviter à reprendre leurs postes.

Ces prédications se font en italien.

On annonce l'arrivée très prochaine à Rome de plusieurs évêques français : NN. SS. Delamare, coadjuteur de Cambrai ; Bougoin, évêque de Périgueux ; Chesnelong, évêque de Valence ; Villard, évêque d'Autun ; Lobbedey, évêque de Moulins ; Gouraud, évêque de Vannes ; Lecœur, évêque de Saint-Flour.

FRANCE. — La Séparation. — La question religieuse n'a guère avancé, depuis huit jours. On sait que des négociations en vue du contrat de jouissance des églises étaient ouvertes entre l'archevêché de Paris et le Préfet de la Seine autorisé par le gouvernement... Sur quels points portait la discussion ? Aucun texte précis ne l'a fait connaître... Les pourparlers, suspendus en attendant le résultat de la discussion de mardi à la Chambre, vont être repris après le vote de confiance accordé au ministère par une écrasante majorité de 384 voix contre 33.

Dans cette séance, M. Briand a affirmé, une fois de plus, son désir de conciliation et d'apaisement ; il entend que les églises restent ouvertes aux catholiques ; il laisse toute liberté aux maires de conclure des contrats de jouissance, d'accord avec leurs conseils ; si ces actes contiennent une clause de successibilité, ils seraient sans valeur juridique ; mais il appartiendrait aux tribunaux, non au Gouvernement (ni aux préfets) de les annuler.

Les résultats, déjà publiés, du referendum municipal provoqué par la déclaration des évêques prouvent que l'immense majorité est pour la signature des contrats.

BELGIQUE. — Une rétractation. — M. l'abbé Daens, le chef des démocrates chrétiens belges, gravement malade, a rétracté publiquement toute sa vie politique. L'ex-député a voulu que cette rétractation fût connue du monde entier ; aussi a-t-il prié le *Patriote de Bruxelles* de publier la note suivante :

« Prêtre catholique, voulant obéir à mon évêque qui est en communauté de vues avec le Souverain Pontife, je prie l'assemblée générale du parti démocratique chrétien de ne pas me réélire comme président actif ou président d'honneur du parti.

» Alost, 3 février 1907.

» Abbé DAENS. »

A ceux qui ont voulu attribuer cette rétractation à un affaiblissement de ses facultés ou à une pression de son entourage, l'abbé Daens a fait répondre : « Je n'ai subi qu'une seule pression, celle de ma conscience. J'ai été et je suis encore fort malade et, sur le point de mourir, j'ai voulu être prêt à comparaître devant le Souverain Juge. J'ai prié ardemment. Il m'a éclairé. J'ai vu que je m'étais trompé. J'ai compris que le premier devoir d'un prêtre était de vivre en conformité de vues avec son évêque, qui est en conformité de vues avec le Pape. »

Il a ajouté, dans une autre interview : « J'ai erré ; je me suis laissé griser par la tribune ; je reconnais avoir fait fausse route. Le salut du peuple n'est pas dans les luttes sociales, il est dans un idéal plus élevé, dans la foi d'abord, dans l'entente du maître et de l'ouvrier ensuite. Sous l'empire d'un zèle malheureux, et qui n'a que trop duré, j'ai méconnu ces grands principes chrétiens. J'en demande pardon à Dieu.... Et si le ciel permet à l'abbé Daens de revoir jamais la rue, ce sera pour y crier sa faute... »

AISANCE

à Messieurs, Dames, anciens Congréganistes, Membres du clergé, en plaçant aux Consommateurs huiles, savons, cafés cuits en boîtes. Travail facile, lucratif sans négliger occupations. Cadeau à qui nous adressera liste de personnes s'occupant de placements. Ceux faisant de la représentation ont intérêt à nous écrire. Société des Planteurs, Marseille.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

Ancienne Maison TOULARC'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRÉSBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Ancienne
Maison
PIRIOU**SAUVAGE**3, rue Kéréon **SUCCESSEUR** QUIMPER**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.**ORFÈVRE DE TABLE**
Qualité supérieure, prix exceptionnel.**VINS ET SPIRITUEUX**ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**

— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

22^e ANNÉE.Vendredi 1^{er} Mars 1907.

N° 9

LA SEMAINE RELIGIEUSEDU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON**SOMMAIRE****I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.****II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière.****III. — Chronique du diocèse :**
Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Le Mois de Saint-Joseph ; Neuvaine de la « grâce » ; Quimper ; Nécrologie ; Avis de service anniversaire ; Les crucifix des écoles ;

Lesneven ; La question des presbytères ; Les acheteurs de biens volés ; Le culte des Saints (à suivre) ; Bibliographie bretonne ; Pour la propagande ; Pièces pour œuvres de jeunes gens.

IV. — Chronique générale :
Rome ; France ; Mort du R. P. Monsabré ; Pamiers ; Toulouse.**V. — Bibliographie.****VI. — Annonces et avis.****Offices de la semaine.****Dimanche, 3 Mars. — 3^e Dimanche du Carême. Office du jour semi-double. Violet.**

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant et de S. Lucius, Martyr, puis les Suffrages communs.

Lundi, 4. — S. Casimir, Confesseur. Semi-double. Blanc.**Mardi, 5. — S. Guénolé, Abbé (du 3 Mars, au Propre diocésain). Double-majeur. Blanc.****Mercredi, 6. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.****Jeudi, 7. — S. Thomas d'Aquin, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.****Vendredi, 8. — Les Cinq Plaies de N.-S. Jésus-Christ. Double-majeur. Rouge.****Samedi, 9. — S^{te} Françoise, Veuve. Double. Blanc.****Dimanche, 10. — 4^e Dimanche du Carême.****Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.**

Saint-Hernin	du 1 ^{er} au 3 Mars.
Goulven	du 4 au 6 —
Le Tréhou	du 7 au 9 —
Meilars	du 10 au 12 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'EVÊCHÉ

I. Jusqu'à ce jour Nous avons reçu plus de 100 contrats de jouissance rédigés d'après la formule des Evêques et dûment signés par les Maires et Recteurs. Ces envois Nous ont fait le plus grand plaisir, et Nous adressons Nos sincères remerciements à tous ceux qui s'y sont intéressés. Le même accueil est réservé aux documents de ce genre qui pourraient encore Nous arriver.

A défaut de tout autre effet, ces actes établiront d'une manière péremptoire que nos chrétiennes populations bretonnes tiennent à leur culte, à leurs églises et à leurs prêtres.

Toutefois, après la dernière déclaration du gouvernement, Nous jugeons nécessaire de suspendre tous les projets de contrat qui seraient encore en discussion, et de maintenir rigoureusement le *statu quo* jusqu'à nouvelle décision.

II. Plusieurs personnes se disant « catholiques » ont pris la peine de Nous écrire, pour Nous déclarer qu'elles ne suivront jamais les offices du culte dans des locaux privés. Redisons, une fois pour toutes, qu'il n'est pas en Notre pouvoir de conserver le culte dans nos églises, et que désormais tout dépend du Gouvernement. Mais, Nous le répétons, nous ne quitterons nos églises que quand nous en serons chassés.

III. Il existe, dans le diocèse, un certain nombre de chapelles publiques qui appartenaient aux fabriques. Les municipalités n'ont pas le droit d'en disposer, même par un contrat de bail. Si le clergé paroissial veut se mettre, de ce côté, en règle avec la loi, c'est à l'administrateur-séquestre qu'il doit s'adresser. En attendant, qu'il continue les offices dans ces chapelles, comme précédemment.

IV. La location des presbytères présente plusieurs difficultés. Nous demandons, dans la mesure du possible : 1° que le bail soit fait pour 18 ans, en faveur du titulaire actuel et de ses successeurs, nommés par l'Evêque ; 2° que le bail soit fait à la seule charge des impôts, des assurances et des réparations locatives, surtout si le presbytère appartient à la fabrique, ou a été construit par ses soins. Cependant, s'il était exigé une légère redevance, ne dépassant pas 50 francs, elle pourrait être consentie. On devra, d'ailleurs, se conformer, en cette matière, aux prescriptions que Nous avons faites précédemment et qui requièrent une permission spéciale de l'Evêque pour le cas où le presbytère appartient à la fabrique.

V. La souscription que Nous avons prescrite pour l'*Œuvre du culte* est et demeure obligatoire dans toutes les paroisses du diocèse. Le produit en sera envoyé *intégralement* au Secrétariat de Notre Evêché. Si quelques aumônes Nous étaient envoyées directement par les fidèles, Nous les ferions figurer scrupuleusement dans le compte de la paroisse à laquelle ils appartiennent, ou pour laquelle ils ont l'intention de donner.

VI. Nominations. — Par décision du 25 Février, ont été nommés :

M. Péron, vicaire à Sibiril, vicaire à Plounéour-Ménez ;
M. Thibault, vicaire à Lennon, vicaire à Sibiril ;
M. Paubert, jeune prêtre de Douarnenez, vicaire à Lennon.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR MARS 1907

Les Œuvres sociales.

Les œuvres sociales s'imposent et s'imposeront de plus en plus. Œuvres ou institutions, elles excitent la sollicitude des papes et inspirent plusieurs de leurs encycliques ; elles pénètrent dans les écoles de théologie et de droit, après avoir profité des leçons de l'histoire ; elles occupent les travaux des législateurs et se font dans les lois une place toujours plus large ; elles passionnent les multitudes laborieuses, d'autant plus que, pour elles, vivre c'est travailler ; et elles ne seront utilement fondées que par ceux qui sont à même de les établir sur la justice et la charité ; elles intéressent l'Eglise dans chaque pays et dans chaque paroisse, parce qu'une mère n'est pas indifférente, ne peut pas être indifférente au sort temporel, au salut éternel de ses enfants. « L'expérience a montré, écrivait le pape Léon XIII aux évêques polonais, combien les institutions catholiques, corporations ouvrières, associations de secours mutuels et autres, ont d'efficacité soit pour adoucir les épreuves des pauvres soit pour instruire le peuple. Assurément ceux qui consacrent leurs conseils ou leur autorité, leur fortune ou leur travail à ces œuvres, dans lesquelles se trouve le salut, même éternel, d'un grand nombre d'hommes, méritent beaucoup de la religion et de leurs concitoyens. »

Ajoutons que sur ces mêmes questions, malgré des intentions chez tous également droites, l'opinion catholique s'est malheureusement scindée, et de l'hésitation dans la pensée est née la lenteur dans le travail. L'ennemi, le socialisme, en a profité pour prendre une redoutable avance.

De telles raisons justifient amplement le choix de l'intention proposée à nos associés : *Les œuvres sociales*, propagées spécialement par l'Action Populaire, en la comprenant ainsi qu'elle a été définie par les souverains pontifes Léon XIII et Pie X.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — L'œuvre des Séminaires.
- III. — Les prédications du Carême. La conversion des pécheurs.
- IV. — Retraites. — QUIMPER et QUIMPERLE, retraites bretonnes pour les hommes, du 10 au 16 Mars.
- V. — Retraites pascuales aux Bretons de Paris, prêchées par M. Le Jollec, missionnaire, en résidence à Quimper.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Tous les mercredis du mois de Mars, la messe de 8 heures est dite à l'autel de saint Joseph, et après la messe on récite une prière en son honneur.

Dimanche prochain 3 Mars, des quêtes au profit des pauvres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul des hommes seront faites, à la messe de 9 heures et aux vêpres, à la Cathédrale et à Saint-Mathieu.

Les personnes qui ne pourraient assister aux cérémonies sont priées d'adresser leur offrande à M. André de Couesnongle, trésorier, pour Saint-Mathieu ; à M^{me} de la Villemarqué, rue Verdet, et à M^{me} du Châtelier, rue Mesgloagnen, pour Saint-Corentin.

Le Mois de saint Joseph. — Ce fut, sans doute, par une inspiration du ciel que le Pape Pie IX, prévoyant les calamités que préparaient au monde l'injustice et l'impiété triomphantes, proclama saint Joseph « Patron de l'Eglise universelle ». Léon XIII, à son tour, spécialement dans sa Lettre encyclique du 15 Août 1889, exhorte instamment les fidèles à implorer le secours du saint Patriarche : il prescrit pour le Mois du Rosaire, à perpétuité, la prière : « Nous recourons à vous, ô bienheureux Joseph... » en même temps, il recommande de « consacrer, par des exercices quotidiens de piété », le mois de Mars en l'honneur du Père nourricier du Sauveur.

Saint Joseph a gardé Jésus à l'heure de la violente persécution d'Hérode. Qu'il le garde aujourd'hui dans notre France, à l'heure de la violente persécution des sectaires impies qui n'ont qu'un but : faire oublier Jésus... La protection du Gardien de la Sainte Famille est plus nécessaire que jamais aux chrétiens : redoublons de piété et de confiance pour l'implorer durant ce mois béni...

Prions pour nos propres besoins, prions surtout pour l'Eglise, pour notre pays, afin que Dieu, par l'intercession de nos célestes protecteurs, nous donne de voir s'apaiser l'orage qui a déjà fait tant de ruines !

Nous rappelons les indulgences attachées à la pieuse pratique du Mois de saint Joseph :

1^o *Trois cents jours*, chaque jour du mois, pour ceux qui font le Mois complet en l'honneur de saint Joseph ; 2^o Une indulgence, le jour qu'ils voudront, pourvu qu'ils remplissent les conditions ordinaires. — Rien, du reste, n'est prescrit spécialement : toute pratique, prière ou acte de vertu en l'honneur de saint Joseph suffit pour mériter ces faveurs spirituelles.

N. B. — Ces indulgences sont distinctes et sans préjudice de celles accordées pour les neuvaines précédant la fête de S. Joseph (19 Mars) ou celle de son Patronage (3^e dimanche après Pâques), et pour chacune de ces fêtes.

Neuvaine de « la grâce ». — Toutes les personnes pieuses connaissent cette pratique de dévotion en l'honneur de saint François Xavier, l'apôtre des Indes. D'après un acte pontifical du 23 Mars 1904, la neuvaine, qui ne se faisait que du 4 au 12 Mars, peut se faire — en public ou en particulier — à n'importe quelle date, et deux fois par an. Cependant, il semble tout indiqué de choisir pour la terminer les deux dates suivantes : 1^o le 12 Mars, l'anniversaire de la canonisation de saint François Xavier ; 2^o le 3 Décembre, jour de sa fête.

Outre la grâce promise par une révélation du saint missionnaire, le Souverain Pontife a enrichi la pieuse pratique de précieuses indulgences : 1^o 300 jours, chaque jour de la neuvaine, à la condition de réciter la prière indiquée ou, si on ne le peut, dire 5 *Pater*, 5 *Ave* et 5 *Gloria*, d'un cœur contrit ; 2^o une indulgence plénière à ceux qui, ayant accompli le pieux exercice de la neuvaine, se confesseront, communieront et prieront aux intentions du Souverain Pontife, au cours de la dite neuvaine.

QUIMPER. — M. le chanoine Rossi, qui se trouvait à Saint-Renan pour présider les exercices de l'Adoration, a fait, dimanche soir, une chute dans laquelle il s'est fracturé la rotule du genou droit. Grâce à Dieu, l'accident n'est pas aussi grave qu'on aurait pu le craindre : le malade, ramené à Quimper, est aussi bien que possible, et la guérison n'est qu'une affaire de temps. Nous sommes heureux de rassurer à cet égard les nombreux amis du sympathique chanoine.

Nécrologie. — On recommande aux prières le R. P. J. Morvan, en religion P. Benoit-Joseph, de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, dite de Picpus. Il chanta sa première grand'messe à Pleyben,

sa paroisse natale, le dimanche du Rosaire de l'année dernière. « Très intelligent, très pieux, travailleur acharné, il nous donnait les plus belles espérances. » Ainsi s'exprime, dans une lettre à un ami, le R. P. Supérieur de la maison de Courtray où vient de mourir si prématurément le jeune religieux...

R. I. P.

Avis de service anniversaire. — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Jacq (Goulven), jeune prêtre de Plounéour-Trez, sera célébré, dans cette paroisse, le mercredi 13 Mars prochain, à 10 heures.

Les crucifix des écoles. — **Plounéour-Trez.** — La chrétienne population de Plounéour-Trez a tenu à manifester sa foi et son respect au signe sacré de notre Rédemption, par une protestation solennelle contre l'enlèvement des crucifix des écoles.

La cérémonie a été le digne pendant de celles dont la *Semaine religieuse* a précédemment rendu compte. La population en masse y assistait, ayant à sa tête le maire et les deux adjoints avec tout le conseil municipal. Les images saintes, placées sur des brancards, ont été portées processionnellement autour du bourg, au chant du *Vexilla Regis*, du *Parce* et du cantique *Oll da Zoue*... Après le sermon et la bénédiction du T. Saint-Sacrement, un des crucifix est resté exposé dans l'église; l'autre a été porté par les conseillers municipaux à la mairie et placé dans la salle des délibérations.

LESNEVEN. — **Retraite d'hommes, du 17 au 23 Février.** — 41 paroisses; 98 retraitants: Plabennec, 12; Saint-Méen, 10; Plouvien, 6; Ploudaniel, 5; Plougouvelin, 5; Plouguerneau, 5; Cléder, 4; Plouider, 4; Plouneventer, 4; Landunvez, 3; Loc-Maria-Plouzané, 3; Guilers, 2; Guissény, 2; Kernilis, 2; Lesneven, 2; Milizac, 2; Plourin, 2; Plouzévédé, 2; Bodilis, 1; Bourg-Blanc, 1; Brélès, 1; Coat-Méal, 1; Le Drennec, 1; Le Folgoët, 1; Guiclan, 1; Kerlouan, 1; Kernouës, 1; Lanarvily, 1; Lanhouarneau, 1; Plouarzel, 1; Plouédern, 1; Plougastel-Daoulas, 1; Plouguin, 1; Plounévez-Lochrist, 1; Plouzané, 1; Saint-Derrien, 1; Saint-Frégant, 1; Saint-Pol de Léon, 1; Saint-Thonan, 1; Trébabu, 1; Trégarantec, 1.

La question des presbytères. — Par ordre de Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, les Curés et Recteurs du diocèse ont lu en chaire la note suivante de la *Semaine religieuse*:

« Dans notre réunion des Doyens, il a été décidé — et la même résolution d'ailleurs a été prise dans tous les diocèses de France — que c'était aux habitants de chaque paroisse qu'il devait incomber la charge de payer la location du presbytère de leur commune,

location devenue désormais une triste nécessité depuis le vote de l'unique Loi de Séparation. Les paroissiens sont donc directement intéressés à ce que cette location ne s'élève pas à un taux excessif, soit faite à *un prix très modéré* et ne constitue pas pour eux une charge trop lourde; d'autant plus qu'ils auront encore à payer les contributions, les assurances et les réparations locatives. Les Maires qui, pouvant faire autrement, ont taxé cette location à un prix trop élevé — et plusieurs communes ont ce malheur — travaillent, en conséquence, contre leurs propres administrés et les grevent d'un fardeau qu'il est possible de rendre moins onéreux. On ne saurait trop attirer l'attention sur ce point; et les paroissiens, qui sont des *électeurs*, peuvent et doivent montrer aux maires choisis par eux qu'ils les tiennent responsables d'une surcharge de dépenses facile à éviter. Dieu veuille même que l'Autorité Diocésaine ne soit pas, en présence d'une location de presbytère d'un prix exagéré, dans la pénible obligation de retirer le recteur, et qu'ainsi la paroisse ne demeure, par la faute de la Municipalité, sans prêtre et sans culte religieux!... »

Les acheteurs de biens religieux volés. — Le mardi 11 Février, trois ans juste après l'expulsion des Frères de Lamenais, on a mis en vente leurs déponilles. Cette vente judiciaire a été plutôt un gaspillage. Les cloches, d'une valeur de 15.000 à 18.000 francs, ont été adjugées 1.340 fr. La belle horloge du clocher, excellente, n'a été vendue que 180 francs. Ainsi des appareils d'hydrothérapie, des pompes de jardin, etc. C'est ce qu'on appelle liquider au bénéfice des anciens propriétaires! Amère dérision, stupidité juridique! Ce qu'il y a de plus écœurant, c'est qu'il y a eu des acheteurs, se faisant excommunier à ces prix-là.

(*Semaine religieuse de Vannes.*)

Le culte des Saints (suite).

Après les Saints qui ont fait la Bretagne, depuis la prédication de l'Évangile jusqu'au règne de Nominoë, puis des grands patriotes qui ont relevé les ruines accumulées pendant le ix^e et le x^e siècle, nous voici donc arrivés aux Saints du Moyen-Age; ce ne sont pas nos pères dans la foi, mais ils s'imposent cependant à notre vénération et leur mémoire doit nous être très chère. Leur histoire, d'ailleurs, nous apparaît dans une plus grande lumière; la société dans laquelle ils ont vécu nous est mieux connue que celle des périodes antérieures; enfin, l'action de quelques-uns d'entre eux se fait sentir encore de nos jours, comme j'aurai à le dire bientôt. Avouons qu'ils ne sont ni bien nombreux, ni bien célèbres en dehors de la Bretagne, exception faite pour saint Yves.

L'ordre chronologique nous fait tout d'abord apparaître Ermen-garde d'Anjou. Albert Le Grand a donné sa *vie* et fixé sa fête au 25 Septembre. Il la qualifie *bienheureuse*, mais cette admirable

duchesse n'a pas officiellement droit à ce titre : le Saint-Siège ne l'a point béatifiée et la Bretagne ne lui a même pas rendu un culte populaire ; mais parmi les princes et les princesses qui, depuis le ^{xii}^e siècle jusqu'au ^{xvi}^e, ont en grand nombre donné sur le trône l'exemple de toutes les vertus, il n'en est guère qui aient surpassé l'épouse d'Alain Fergent, la mère du duc Conan III. Si ces deux excellents princes rendirent la Bretagne si prospère, ce fut d'abord, sans doute, par leurs qualités personnelles, par leur ferme volonté d'être vraiment les pères de leur peuple, mais ce fut aussi parce qu'ils acceptèrent l'ascendant d'une femme à la vive intelligence et au grand cœur. Ses principales qualités ne sont pas tant celles de la femme pieuse s'occupant de ses dévotions, que la perfection d'une souveraine toujours attentive à procurer le bien de ses sujets, et non seulement par les œuvres de charité, mais par la réforme des lois. Elle eut le grand honneur d'être l'amie de saint Bernard, et les lettres qu'elle reçut de lui montrent en quelle estime la tenait l'illustre abbé de Clairvaux, la plus grande lumière de l'Eglise au ^{xii}^e siècle.

La principale conséquence de cette sainte amitié fut le zèle d'Ermengarde à multiplier les monastères de l'ordre cistercien, de l'*Ordre blanc*, comme on disait alors ; les abbayes fondées en Bretagne soit par elle directement, soit grâce à l'impulsion qu'elle avait donnée, furent au nombre de treize (1130-1200). Fondées en général dans des lieux déserts, stériles et couverts de bois, elles exigèrent des moines de longs et pénibles travaux ; il leur fallait labourer, planter, créer des jardins et des étangs ; or, en Bretagne, l'agriculture était restée en souffrance depuis les invasions normandes ; l'exemple des moines cisterciens fit, au ^{xii}^e siècle, ce qu'avait fait le travail de leurs devanciers au temps lointain où s'élevèrent nos premières abbayes.

Espérons qu'un jour viendra où la Bretagne, l'Anjou et l'Ordre de Cîteaux s'uniront pour demander au Saint-Siège la béatification de la plus grande parmi les duchesses de Bretagne ; je n'hésite pas à la qualifier ainsi, car si la bienheureuse Françoise d'Amboise s'est élevée à une très haute sainteté et nous offre une figure très vénérable et très touchante, ce n'est point comme princesse souveraine ; non seulement son mari ne lui laissait aucune part dans le gouvernement, mais il la maltraitait ; l'existence de ces deux princesses fut donc absolument différente.

J'allais omettre un détail qui peut nous intéresser : parmi les abbayes cisterciennes dont j'ai parlé, il en est deux qui appartenaient au diocèse de Cornouailles, une au diocèse de Léon :

Notre-Dame du Relecq, fondée en 1132. Des constructions primitives il reste l'église abbatiale, aujourd'hui chapelle de dévotion, dépendant de la paroisse de Plounéour-Ménez.

Notre-Dame de Langonnet, fondée en 1136 ; d'après une tradition locale, elle aurait eu pour premier abbé un des frères de saint Bernard. Langonnet, dans l'ancienne Cornouaille, appartient désormais au diocèse de Vannes.

Notre-Dame de Carnoët, fondée en 1170. Comme tous les monastères de l'ordre de Cîteaux, celui-ci eut primitivement pour patronne Notre-Dame ; mais quand son premier abbé fut honoré comme saint, le nom de saint Maurice se substitua promptement au nom de la Vierge.

Ces trois abbayes ont eu leurs bâtiments claustraux reconstruits assez peu d'années avant la Révolution, mais elles ont gardé cependant leurs salles capitulaires, construites sur un même type ; celle de Langonnet, moins vaste que celle du Relecq, est remarquable par la pureté du style et l'élégance des sculptures ; elle a été convertie en chapelle. Un très beau vitrail y représente saint Bernard en colloque avec Ermengarde d'Anjou et son fils Conan. Ces trois salles sont du ^{xiii}^e siècle.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — I. Buez Hor Zalver Jesus-Christ, gant imachou. — Vol. in-12 de 96 pages, illustré. En vente chez MM. Derrien, libraire à Brest, J. Salaün, à Quimper ; et dans les librairies catholiques du département. — Broché, 0.30 ; relié, 0.50. Par la poste, port en sus. (Remises par quantité.) — Cette vie de Notre-Seigneur, extraite fidèlement des Evangiles, traduite en breton par un de nos prêtres déjà apprécié comme celtisant, est accompagnée de nombreuses gravures vraiment belles qui ajoutent au mérite de l'ouvrage et contribueront à en assurer le succès.

II. Le Memento du Bretonnant, *Manuel élémentaire et pratique de Langue bretonne usuelle*, divisé en huit leçons, par Tanguy Malmanche, ancien élève de l'Ecole pratique des Hautes Etudes (Brochure in-8° de 76 pages, 2 fr. Secrétariat de la Société LA BRETAGNE, 40, rue du Cherche-Midi, et G. Beauchesne, éditeur, rue de Rennes, Paris). Ce *Memento* est le résumé d'un *Cours* professé par l'auteur sous les auspices de la Société « La Bretagne ». L'auteur a pour but « de mettre à même d'acquérir, dans le minimum de temps, les notions de breton nécessaires et suffisantes pour tenir une conversation sur des matières usuelles et lire un texte en langue courante. » Le dialecte enseigné est celui du Léon, « le plus classique et le plus généralement compris ».

Pour la propagande. — Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils trouveront à l'Imprimerie de l'Evêché des exemplaires de l'*Encyclique* et du *Mandement* bretons, aux conditions suivantes :
Mandement breton : 1 exemplaire : 0 fr. 05 ; 50 : 2 fr. 25 ; 100 : 4 fr. 50 (port en sus).
Encyclique : 100 exemplaires : 1 fr. 40, pris à l'Imprimerie ; 2 fr. par la poste.

Pièces pour œuvres de jeunes gens. — Aux directeurs de patronages et aux supérieurs de maison d'éducation, en quête de pièces intéressantes et capables de développer de nobles et généreux sentiments

dans l'âme des jeunes gens, nous recommandons *Le drapeau du 1^{er} grenadier de la Garde et Claude Bardane*, par Julien Richer (René Haton, libraire-éditeur, 35, rue Bonaparte, Paris). La première de ces pièces surtout conviendrait aux patronages. Elle est d'un beau style, d'une trame simple et serrée, aussi bien que la seconde, mais elle est d'un pathétique plus prenant encore, même à la seule lecture.

J. G.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — La Congrégation des Rites a tenu, le 19 Février, au Vatican, une réunion dite préparatoire pour l'examen des miracles proposés pour la béatification de la vénérable Marie-Madeleine Postel. Les prélats et consultants de la Congrégation, ont donné leur vote motivé en présence des Em. cardinaux.

La vénérable Postel, née à Harfleur en 1736, est morte en 1846. Après la Révolution, elle fonda à Cherbourg les Sœurs des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde. Le diocèse de Coutances a fait introduire sa cause en Cour de Rome, en 1897. Léon XIII publia, le 31 Mai 1903, le décret constatant l'héroïcité de ses vertus.

Le programme des travaux de la Congrégation des Rites, pour l'année 1907, indique que cette Congrégation aura à discuter en dernier ressort les miracles de neuf vénérables, dont cinq sont de nationalité française. Ce sont, avec Marie-Madeleine Postel dont il vient d'être parlé : Jean Endes, fondateur des Eudistes, Sophie Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur, Marguerite Bourgeois, et enfin Jeanne d'Arc, dont la cause sera examinée dans la séance du 12 Novembre.

* * *

Recevant, lundi dernier, trois évêques français : Mgr Morelle, de Saint-Brieuc, Gauthey, de Nevers, et Gouraud, de Vannes, le Saint-Père leur a fait part officiellement de la rupture des négociations avec le gouvernement au sujet de la jouissance des églises. C'est par condescendance que le Pape avait autorisé les négociations dont il redoutait les obscurités et qu'il a vues échouer sans regret.

Il n'y a qu'une solution, à laquelle on viendra forcément un jour : l'entente directe et loyale. En attendant, on reste dans le *statu quo*.

* * *

Tous les journaux ont annoncé la mort du poète Carducci et parlé des « funérailles nationales » qui lui ont été faites. On a trop oublié — ou du moins laissé dans l'ombre — le « genre » de cet écrivain et le caractère de son œuvre. Doué d'un talent qui l'avait fait comparer à Victor Hugo, non moins incohérent, Carducci avait rêvé d'incarner l'ancienne Rome dans la nouvelle Italie. Mais Rome antique, c'était le paganisme. Carducci fut donc un sectaire, et, dans

ses fureurs poétiques mises au service de la révolution italienne, il ne recula même pas, un jour, devant l'invocation lyrique au prince des démons. Son *Hymne à Satan* est le délire d'un possédé, qui a juré de se donner au diable pour faire la guerre à Dieu.

FRANCE. — **La Séparation.** — Afin d'assurer le service public du culte et de conserver légalement les églises, sans enfreindre le principe de la hiérarchie, et aussi pour marquer leur désir de paix religieuse, les Evêques de France — approuvés par le Saint-Siège — avaient consenti à traiter avec l'autorité civile. Des négociations en vue de la jouissance des églises avaient été ouvertes entre l'archevêque de Paris et le préfet de la Seine autorisé par le gouvernement. L'archevêque avait formulé un texte parfaitement légal ; le gouvernement l'a rejeté, sans le faire connaître ; puis il a posé, à l'entente, des conditions inacceptables et tout est rompu : « C'était prévu », dit l'*Aurore*, journal de M. Clémenceau. Les responsabilités sont ainsi bien établies...

Les conditions qu'on prétendait imposer étaient, disions-nous, inadmissibles ; qu'on en juge : 1^o les curés auraient été personnellement responsables de toutes les réparations des églises dont ils n'auraient plus que l'usage précaire ; 2^o les évêques auraient dû exclure de tout ministère les prêtres étrangers, exclusion qui n'existe ni pour les rabbins, ni pour les pasteurs protestants ; 3^o il eût été défendu aux chefs des diocèses de confier au besoin des paroisses à d'anciens membres de congrégations, alors que, d'un côté, les congréganistes dispersés n'ont, pour la plupart, d'autre moyen de vivre et que, d'autre part, la fermeture des séminaires menace de tarir le recrutement du clergé séculier.... « De tels faits, écrit-on de Rome, prouvent que le gouvernement veut mettre l'Eglise et le clergé dans une situation inférieure à celles dont ils jouissent dans les pays barbares ».

Et cependant le pays veut la paix religieuse : la preuve évidente en a été donnée par l'empressement avec lequel, dans toutes les régions, l'immense majorité des maires, d'opinions, d'origine, de convictions si différentes, a signé le contrat de jouissance des églises proposé par les évêques. Voilà le fait indéniable, qui marque la véritable opinion du pays et qui demeurera acquis, quoi qu'il arrive.

Mort du R. P. Monsabré. — Le 22 Février s'est éteint, au Havre, dans sa 80^e année, le R. P. Monsabré, Dominicain, la plus grande gloire de la chaire chrétienne en France, à la fin du 19^e siècle.

Né à Blois, il y fut ordonné prêtre en 1851 et employé, pendant quatre ans, au ministère paroissial. En 1855, il entra dans l'Ordre des Frères Prêcheurs et se fit bientôt connaître comme un orateur remarquable en qui l'éloquence était soutenue par un riche fonds théologique et philosophique....

Après avoir fait entendre dans les principales églises de Paris et dans plusieurs grandes villes de province sa parole claire et vibrante, le R. P. Monsabré fut appelé (1869) à succéder au malheureux P. Hyacinthe, pour la station de l'Avent, à Notre-Dame de Paris. Son succès le fit désigner pour recueillir la lourde succession du R. P. Félix, qui terminait en 1870 la brillante série de ses Carêmes. Mais la guerre survint, et c'est à Metz que le P. Monsabré donna le Carême de 1871.

La population en deuil se pressa autour de la chaire du prédicateur qui savait lui parler le langage du réconfort et de l'espérance. Le jour de Pâques, faisant ses adieux aux Messins, il ne put contenir le cri de son cœur de patriote :

Les peuples aussi ressuscitent, quand ils ont été baignés dans la grâce du Christ ; et quand, malgré leurs vices et leurs crimes, ils n'ont pas abjuré la foi, l'épée d'un barbare et la plume d'un ambitieux ne peuvent pas les assassiner pour toujours. On change leur nom, mais non pas leur sang. Quand l'expiation touche à son terme, ce sang se réveille et revient, par sa pente naturelle, se mêler au courant de la vieille vie nationale. Vous n'êtes pas morts pour moi, mes frères mes amis, mes compatriotes. Non, vous n'êtes pas morts ! Partout où j'irai, je vous le jure, je parlerai de vos patriotiques douleurs, de vos patriotiques aspirations, de vos patriotiques colères ; partout je vous appellerai des Français, jusqu'au jour béni où je reviendrai dans cette cathédrale, prêcher le sermon de la délivrance, et chanter avec vous un *Te Deum* comme ces voûtes n'en ont jamais entendu.....

Secoué par une émotion indicible, l'auditoire se leva et, aux milieu des sanglots, acclama le vaillant Dominicain.... Le lendemain, un colonel allemand se présentait à l'évêché pour l'arrêter ; mais Mgr Dupont des Loges lui avait fait passer la frontière le jour même.

.... C'était à cette même époque qu'une Loge maçonnique préférait voir l'Alsace rester allemande, ce qui montre bien où étaient vraiment — déjà — les « fonctionnaires de l'étranger ».

Ce fut en 1872 que, sur l'invitation de Mgr Guibert, le nouvel archevêque de Paris, le R. P. Monsabré commença ses conférences du Carême à Notre-Dame de Paris. Pendant dix-neuf ans, il occupa cette illustre chaire avec autant d'autorité que d'éclat, poursuivant son admirable exposé de la doctrine catholique, puisé aux grandes sources de la théologie, de saint Thomas d'Aquin en particulier, et admirablement approprié aux idées du jour comme aux besoins des esprits contemporains. Un de ses confrères, le R. P. Ollivier, a défini sa manière en trois mots : solidité, clarté, utilité.

En 1890, le P. Monsabré quitta la chaire de Notre-Dame. On aurait désiré qu'après avoir fait l'exposé du Dogme il abordât la Morale.... Mais il avait 65 ans, il craignit que les forces ne lui manquassent, et il céda la place à Mgr d'Hulst. Il continua cependant à prêter le concours de son éloquence à diverses œuvres et à de grandes solennités ; c'est ainsi qu'il prêcha à Clermont (1895) pour le 8^e centenaire de la 1^{re} croisade, à Reims pour le 14^e cen-

tenaire du baptême de Clovis.... Outre ses divers recueils de discours, il laisse de nombreux ouvrages de piété, également remarquables, dont le plus récent est *La Prière*.

Le R. P. Monsabré est mort hors de son cher couvent, d'où les lois de persécution l'avaient chassé en même temps que ses frères.

PAMIEES. — Mort de Mgr Rougerie. — L'évêque de Pamiers, Mgr Rougerie, vient de mourir à l'âge de 75 ans. Sentant sa fin approcher, il avait demandé lui-même et reçu avec les sentiments de la plus haute piété les derniers sacrements. Le vénérable prélat était originaire du diocèse de Limoges. D'abord professeur au petit séminaire du Dorat, curé de Magnac-Laval, puis archiprêtre de Rochechouart, il fut élevé, en 1881, sur le siège épiscopal de Pamiers où il a été, dans toute l'acception du terme, un bon évêque, homme de vertu et de caractère. Mgr Rougerie était, de plus, un savant modeste, mais remarquable : ses travaux en archéologie et surtout en météorologie (études sur les courants atmosphériques et marins) sont estimés des connaisseurs.

TOULOUSE. — Le R.-P. Marie-Antoine. — La ville de Toulouse vient de faire des obsèques triomphales à un humble religieux capucin, le R. P. Marie-Antoine, que sa foi, sa piété et son zèle avaient rendu très influent et très populaire dans le Sud-Ouest de la France.

Mgr l'archevêque de Toulouse, entouré de son clergé, attendait le corps à la cathédrale, au pied de l'autel. Sa Grandeur a donné l'absoute à la fin de la cérémonie. Une foule immense a accompagné ensuite le corps au cimetière.

Le P. Marie-Antoine, de son nom de famille Léon Clergue, était né à Lavar, en 1824. Sous ses dehors modestes, il cachait une culture intellectuelle étendue. Il écrivait et prêchait avec talent et onction. Nos pèlerins l'ont vu et ont pu l'entendre à Lourdes.

Le P. Marie-Antoine a traversé la persécution. Plus heureux que beaucoup de ses frères, il a pu arracher sa maison aux convoitises spoliatrices. Il l'a défendue en citoyen sûr de son droit.

On n'a pas eu le triste courage de chasser le P. Antoine de son couvent.

BIBLIOGRAPHIE

L'Annuaire pontifical catholique pour 1907, par Mgr BATTANDIER. Un volume petit in-8° de 672 pages à 2 colonnes avec 101 gravures. Prix, 3 fr. 50. (Maison de la Bonne Presse.)

L'apparition de l'*Annuaire pontifical* de Mgr BATTANDIER est, chaque année, un événement pour les chercheurs et les erudits, comme aussi pour les militants.

Outre les nomenclatures complètes et sûres qui en font un dictionnaire contemporain si précieux, l'Annuaire donne sur l'histoire, l'archéologie, le culte, etc., des articles illustrés qui sont souvent une véritable révélation.

Parmi les nombreuses lettres épiscopales d'approbation, nous relevons celle d'un prince de l'Eglise, le cardinal Lecot :

« C'est pour moi le livre de bureau par excellence ; il répond à toutes mes questions, il va au-devant de tous mes désirs et il m'apprend beaucoup de choses que je n'eusse jamais cherché à savoir sans lui. J'admire, cher Monseigneur, la clarté et la lucidité de toutes les notices dont vous enrichissez chaque année votre Encyclopédie. Vous nous avez déjà tant donné ! Avant peu d'années, nous aurons tout ce que nous pourrions désirer sur la Rome ecclésiastique. »

Neuf volumes sont en vente (le premier étant épuisé). Prix de chacun, 3 fr. 50.

Librairie J. Salaün, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Février 1907.

I. Les Deux Lettres collectives des évêques de France. — II. Les Dérivations dans le gouvernement de soi-même. — III. L'itinéraire d'un intellectuel, par Joseph FERCHAT. — IV. Le procès du ritualisme : III. Les Remèdes au mal, par Joseph BOURGÈS. — V. Le Saint : La Conversion, par Lucien ROURE. — VI. Le Lock-out de Verviers (Septembre-Octobre 1906), par Victor LOISELET. — VII. Nos Diaspidés, par L. DESHAYES. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

VICTOR RETAUX

Libraire-Editeur, 82, rue Bonaparte, Paris (6°).

LES JESUITES par Alexandre BROU. Deux forts volumes in-18 Jésus. 8 fr.

Chaque volume se vend séparément 4 fr.

La Vie des Saints, récit d'une grand'mère à ses petits-enfants, par la vicomtesse de BERNARD DE LA FRÉGEOLIERE, avec lettre d'approbation de M^r Rumeau, évêque d'Angers. 12 volumes in-18 Jésus 15 fr.

Chaque volume 1 fr. 25 | Franco 1 fr. 50

L'ouvrage complet relié en 4 volumes. Reliure amateur, tête dorée écriu 24 fr.

Visions d'Anne-Catherine Emmerich, sur la vie de N.-S. J.-C. et de la très Sainte Vierge Marie, par le R. P. Joseph-Alvare DELRY, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Traduction entièrement nouvelle du texte allemand, par Ch. d'Ebeling. 2^{me} édition, 3 volumes in-18 Jésus. 10 fr. 50

Jésus-Christ et les Prophéties messianiques, d'après les travaux les plus récents, par M. le chanoine Victor CAILLARD, vicaire général honoraire de Tours. Un fort volume in-8 écu. 5 fr.

Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par Louis VEUILLOT, 14^e édit. 1 fort volume in-18 Jésus 4 fr.

La Douloureuse Passion de N.-S. J.-C., d'après les méditations d'Anne-Catherine EMMERICH. Traduction intégrale, revue, corrigée et rendue entièrement conforme aux dernières éditions par l'abbé de Cazales. 3^e édition. 1 volume in-8 Jésus. 2 fr. 50

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la Semaine religieuse de Quimper.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Ancienne Maison TOULAROHOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

EX-INSTITUTEUR RELIGIEUX est demandé pour placer huiles et savons. Bonnes remises.
V. GIRARD et C^{ie}, avenue gare Batignolles, Salon (Provence).

SAISANCE

à Messieurs, Dames, anciens Congréganistes, Membres du clergé, en plaçant aux Consommateurs huiles, savons, cafés ouits en boîtes. Travail facile, lucratif sans négliger occupations. Cadeau à qui nous adressera liste de personnes s'occupant de placements. Ceux faisant de la représentation ont intérêt à nous écrire. Société des Planteurs, Marseille.

AUX GRANDS MAGASINS

(Maison de Confiance)

ÉLY-LABASTIRE
BREST**MAGASINS :** Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38
BUREAUX : Rampe, 53.**FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES**
Grand Choix d'Ameublements de tous Styles
ATELIER SPECIAL DE MEUBLES D'ART BRETON**EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES**
ET DESSINS**ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.**
Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.**BRONZE DIVERS :**
Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc..
ORFÈVREURIE : Calices, Ciboires, Ostensoirs, Custodes, etc..
DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,
Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc...**RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.***Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.***ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE****VINS ET SPIRITUEUX**
ANCIENNE MAISON Ferdinand LALANDE
— Fondée en 1858 —**DUPOUY & MAYAUDON**51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie
et Communautés religieuses.Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
*Références, tarifs et échantillons sur demande.*Agent : **E. DANTEC**, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX.*L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.*

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 8 Mars 1907.

N° 10

LA SEMAINE RELIGIEUSE**DU DIOCÈSE**
DE QUIMPER ET DE LÉON**SOMMAIRE****I. PARTIE OFFICIELLE. — Com-**
munications de l'Evêché.**II. PARTIE NON OFFICIELLE. —**
Chronique du diocèse : Inten-
tions recommandées aux prières;
Offices extraordinaires; Prédica-
tions du Carême; Secours aux
prêtres âgés ou infirmes; Ques-
tions d'enseignement (à suivre);Quimper; Association catholi-
que de la Jeunesse Française;
Qu'est-ce que le Pape? (à suivre);
Le culte des Saints (à suivre).**III. — Chronique générale :**
Rome; Le Jubilé sacerdotal de
Pie X; France; Rennes.**IV. — Bibliographie.****V. — Annonces et avis.****Offices de la semaine.****Dimanche, 10 Mars. — 4^e Dimanche du Carême.** Office du
jour; semi-double. Violet. A la messe, mémoire des Qua-
rante Martyrs.Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant et des
Quarante Martyrs, puis les Suffrages communs.**Lundi, 11. — De la férie. —** Ou office votif des Saints Anges;
semi-double. Blanc.**Mardi, 12. — S. POL-AURÉLIEN, ÉVÊQUE DE LÉON, 2^e Patron**
du diocèse (au *Propre diocésain*). Double de 2^e classe.
Blanc.**Mercredi, 13. — S. Grégoire I^{er}, Pape, Docteur (du 12 Mars).**
Double. Blanc.**Jeudi, 14. — De la férie. —** Ou office votif du T. Saint-Sacre-
ment; semi-double. Blanc.**Vendredi, 15. — Le T. Précieux Sang de N. S. Jésus-Christ**
(au *Supplément*). Double-majeur. Rouge.**Samedi, 16. — De la férie. —** Ou office votif de l'Immaculée
Conception; semi-double. Blanc.**Dimanche, 17. — Dimanche de la Passion.****Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.**Meilars. du 10 au 12 Mars.
Pleyben. du 13 au 18 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'EVÊCHÉ

I. Nous avons reçu, dans le courant de la semaine dernière, un certain nombre de contrats établis selon la formule des Evêques ; Nous continuerons à recevoir avec empressement ceux qui pourraient encore Nous être envoyés.

II. En ce qui concerne la location des presbytères, Nous avons posé en principe général, d'accord avec Notre conseil, que Nous ne maintiendrions Nos prêtres en service régulier dans les paroisses qu'à la condition qu'un logement convenable leur soit assuré gratuitement ou à peu près, soit par les communes, soit par les habitants. Nos prêtres, déjà privés de tout traitement, sont, pour la plupart, dans l'impossibilité de payer un loyer quelque peu élevé. Du reste, ne donne-t-on pas le logement gratuit aux instituteurs, aux institutrices, en un mot, à ceux qui consacrent leur temps et leur vie à un service public ?

III. Nous insistons sur un point déjà signalé dans Nos précédents avis. Si le presbytère est la propriété de la fabrique, il échappe à l'administration municipale et, par conséquent, le maire n'a pas droit de le donner à bail. Ce droit est réservé d'abord au séquestre, puis à l'œuvre de bienfaisance attributaire. Dans certaines localités, les maires ont eu cette prétention, et Nous en connaissons un qui, par ministère d'huissier, n'a pas craint de signifier à son Recteur d'avoir à quitter le presbytère, propriété de la fabrique. Cette manière d'agir est absolument illégale, et Nous demandons à ceux de Nos prêtres qui seraient dans ce cas de se laisser traduire devant les tribunaux plutôt que d'abandonner leur presbytère sur sommation du maire, signifiée même par ministère d'huissier.

IV. Dans le cas où Nos prêtres seraient expulsés des presbytères, soit par sentence du tribunal soit par la force, ils devront se retirer dans des maisons particulières de la paroisse ou d'une paroisse voisine. De là, sans aucun retard, ils Nous informeront de ce qui se sera passé, et aussitôt Nous leur donnerons la ligne de conduite à suivre vis-à-vis de leurs paroisses.

V. On Nous demande à quoi doit servir la souscription prescrite dans Notre Mandement de Carême, et si elle aura lieu, désormais, chaque année.

Nous répondons que cette souscription servira, cette année : 1° à venir en aide à nos prêtres qui sont sans traitement,

et seront bientôt sans domicile ; 2° à subvenir aux frais nécessités par la reconstitution de nos Séminaires de Quimper et de Pont-Croix ; 3° à établir avec l'excédent, s'il existe, une réserve à l'œuvre du denier du culte qui, à partir de 1908, sera régulièrement installée dans toutes les paroisses du Diocèse. Il s'agit donc, pour cette année, d'une souscription spéciale laissée à la générosité des fidèles, tandis que, pour l'année prochaine et les suivantes, il sera organisé une taxe à laquelle seront soumises toutes les familles catholiques, à raison de leurs charges et de leurs ressources.

En ce qui concerne l'envoi des souscriptions, il paraît plus pratique, à moins d'occasions particulières, de Nous les faire parvenir par l'intermédiaire de MM. les Doyens. Ceux-ci les expédieront au Secrétariat de l'Evêché le plus tôt possible, en se servant des moyens en usage pour les envois de fin d'année.

VI. Nominations. — Par décision du 4 Mars, ont été nommés :

Curé-doyen du Faou, M. Le Meur, recteur de Port-Launay ;
Recteur de Port-Launay, M. Guillerm, vicaire à Landerneau ;

Vicaire à Landerneau, M. Fléiter, vicaire à Saint-Marc ;
Vicaire à Saint-Marc, M. Miossec, vicaire à la Forêt-Fouesnant ;

Vicaire à la Forêt-Fouesnant, M. Le Lec, ancien professeur à l'Ecole Saint-Yves.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
II. — Les prédications du Carême. La conversion des pécheurs.

III. — Retraites. — QUIMPER et QUIMPERLE, retraites bretonnes pour les hommes, du 10 au 16 Mars.

IV. — Retraites pasciales aux Bretons de Paris, prêchées par M. Le Jollec, missionnaire, en résidence à Quimper.

Offices extraordinaires.

Quimper. — EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dimanche prochain (4^{me} Dim. du Carême), le sermon français aura lieu à l'issue des vêpres, qui seront chantées à 2 h. 1/2. Le reste de la semaine, il n'y aura pas d'instructions françaises.

Une retraite pasciale pour les bretons s'ouvrira dimanche soir à 7 h. 3/4. Tous les jours de la semaine jusqu'au vendredi inclusivement, à la même heure, sermon par M. Lavanant, recteur d'Ergué-Armel.

Prédications du Carême. — Le moment n'est pas venu de rendre compte de la station quadragésimale. Nous sommes heureux de dire, dès aujourd'hui, que dans notre ville elle est bien suivie. Les hommes ont répondu à l'appel qui leur a été adressé. Nous les voudrions encore plus nombreux ; il est si important, si nécessaire, dans les circonstances actuelles, de connaître son devoir et les moyens de l'accomplir, pour atteindre sûrement le but auquel, coûte que coûte, tous doivent arriver.

Le sujet que traite, à la cathédrale de Saint-Corentin, M. l'abbé Crosson, est la « vie éternelle ». Tous, tant que nous sommes, nous marchons vers l'éternité ; un jour ou l'autre, nous y aboutirons, nécessairement, et cette éternité sera heureuse ou malheureuse, selon la voie que nous aurons suivie...

Pendant la première semaine du Carême, le prédicateur a montré qu'au chemin de la vie éternelle il faut marcher dans la *voie étroite* des commandements de Dieu et de l'Eglise ; mieux encore, de la perfection chrétienne.

L'aboutissant de cette voie étroite est le *salut* de notre âme. Une seule chute pourrait compromettre ce salut, le *péché mortel*. Si la mort nous surprenait, avant que nous n'ayons pu nous relever par le repentir, cette chute serait irréparable.

Les entretiens de la seconde semaine ont eu pour objet le *guide* de la vie éternelle. *En suivre un autre* que Notre Seigneur Jésus-Christ, ou se détourner de lui, c'est s'égarer et se perdre aux abîmes du feu qui ne rendra jamais ses victimes.

Un seul guide, nécessaire, infaillible, mais, aujourd'hui, invisible, *Notre Seigneur Jésus-Christ* ; un seul guide, nécessaire, infaillible, mais visible, *l'Eglise*.

Avec la troisième semaine du Carême, M. le Prédicateur étudie les obstacles et les dangers, que nous rencontrons au chemin de la vie éternelle. La *tentation* nous y attend inévitablement. Le *tentateur*, Satan, nous guette et nous dresse ses embûches, de connivence avec la triple concupiscence, qui est en chacun de nous.

La *foi* est l'armure, dont nous devons nous revêtir pour le vaincre.

Ces instructions, où la doctrine est exposée avec méthode et netteté, sans développements inutiles, en un style simple, clair et précis, sont écoutées avec une attention qui est la meilleure preuve de l'intérêt qu'on y prend et le présage le plus certain du bien qu'elles produiront.

Dans ses prochaines conférences, M. le Prédicateur parlera de la *voie large*, qui conduit aux abîmes et où le tentateur multiplie ses triomphes, le *monde* ; du grand moyen de scandale, que le monde et Satan emploient pour perdre les âmes : le *mauvais journal*, le *mauvais livre* ; de l'aboutissant de la *voie large*, l'*enfer éternel*.

Il traitera ensuite du *remède* des chutes et des moyens d'assurer le salut, pour terminer par le *prix* et le *gage* de la vie éternelle : la Passion et la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous ne disons aujourd'hui qu'un mot de la station à Saint-Mathieu. Nous savons que le prédicateur, M. l'abbé Gauthier, y est très goûté par un auditoire nombreux dès le début et qui va toujours croissant... Puisse ce mouvement s'accroître encore, ici et dans toutes les églises où les prédicateurs de la sainte quarantaine s'efforcent de répandre à pleines mains sur les âmes la parole de Dieu ! Puisse cette parole, qui est lumière et force, être accueillie partout avec une égale bonne volonté ; puisse-t-elle produire des fruits abondants, opérer de nombreuses conversions et préparer de ferventes communions pasciales !... Les âmes pieuses ne manqueront pas de le demander à Dieu dans une prière fervente pour les « prédications quadragésimales ».

Secours aux prêtres âgés et infirmes. — La *Semaine religieuse* de Rennes du 2 Mars a publié la note suivante :

« On se rappelle la lettre digne et calme adressée par Monseigneur notre Archevêque à M. Briand, ministre des Cultes, lui rappelant le texte même des engagements pris par lui dans sa réponse aux interpellations Brager de la Ville-Moysan et Lemire, au sujet des pensions des prêtres âgés et infirmes. Nous sommes heureux d'annoncer que cette intervention si bien motivée a produit son effet et que M. le Ministre vient de donner des instructions aux Directeurs départementaux de l'Enregistrement pour que les arrérages dus soient immédiatement payés. »

Un journal de la région ajoute que « M. Briand a envoyé des circulaires identiques à tous les directeurs des Domaines », et que « le ministre des Cultes aurait également autorisé la transformation de la caisse diocésaine en caisse de secours mutuels ».

Nous sommes autorisé à dire que l'Evêché de Quimper n'a reçu aucune communication officielle à cet égard.

Questions d'enseignement. (suite).

Le grand danger de l'heure présente. — Parmi les crimes dont se chargent à plaisir les persécuteurs de notre foi, il n'en est pas de plus abominable que la destruction des croyances dans l'enfant. Ils sentent que c'est l'infaillible moyen de détruire la France chrétienne et d'édifier sur ses ruines la France de leurs rêves, la France de la libre-pensée. Et, désormais, ils ne cherchent plus à dissimuler leurs desseins criminels ; voici ce qu'écrivait récemment, dans une revue, M. Combes lui-même : « Notre tâche (la déchristianisation de la France) est singulièrement simplifiée, par la rupture entre l'enseignement de l'Etat et l'Enseignement de l'Eglise. C'est l'Ecole laïque qui a battu en brèche depuis 25 ans, sur toute la surface du territoire, les légendes des religions. Elle n'a qu'à poursuivre son œuvre. La dispersion des Ordres religieux, la suppression de l'enseignement congréganiste, ont complètement

déblayé le terrain devant elle. Aucun obstacle ne peut plus l'arrêter. Notre avenir est à ce prix... L'Ecole détruira l'Eglise. »

La sinistre prédiction pourrait se vérifier non pour l'Eglise elle-même, mais pour la religion dans notre pays, si l'on ne réagit pas énergiquement contre l'influence de l'école athée, que Mgr Delamaire, dans sa récente Lettre pastorale, dénonce comme « le grand danger » de l'heure présente. « On nous a dépouillés, dit l'éloquent prélat, et on nous dépouillera encore ; on va nous jeter dans la misère et nous réduire à la plus dure pauvreté ; ce n'est pas cela qui doit nous troubler, car, jamais ni nulle part, le dénuement n'a eu raison de l'Eglise. Le danger le plus à redouter n'est pas là. Il est dans la disparition graduelle de la foi ; il est dans l'accaparement des jeunes générations par l'indifférence religieuse et l'impiété ; il est dans l'envahissement de nos écoles par des maîtres qui pourraient, si nous n'y prenions garde, devenir pour notre race de véritables corrupteurs. Le grand, le très grand danger est là : il s'appelle l'école sans Dieu.

« C'est ce danger, de tous le plus grave et le plus menaçant, qui, plus que tout autre, doit retenir notre attention pastorale et votre sollicitude tant chrétienne que patriotique. »

Devant ce grave péril, un devoir rigoureux s'impose aux pères de famille : notre Evêque vénéré le leur trace, en ces termes, dans son Instruction pastorale pour le Carême de 1904 sur « l'éducation chrétienne ». Pour que les parents puissent en conscience mettre et garder leurs enfants dans les écoles publiques, il exige « que ces écoles resteront absolument neutres, c'est-à-dire que, si elles sont condamnées à ne parler ni de Dieu ni de la religion, elles éviteront avec soin tout ce qui pourrait blesser les croyances des enfants, intimider leur foi, amoindrir leur respect pour les choses saintes ou diminuer dans leurs esprits la confiance qu'ils doivent aux prêtres et à leurs enseignements. S'il en était autrement, il y aurait pour vous un devoir de conscience de faire entendre à qui de droit de légitimes et vigoureuses protestations et, pour le cas où vous ne seriez point écoutés, de retirer vos enfants d'une école où leur foi serait en péril. Et ici, nul intérêt temporel à ménager ne pourrait excuser votre négligence ou votre faiblesse ; car vous êtes les tuteurs de vos enfants et Dieu, en vous les confiant, vous a fait un précepte rigoureux, une obligation absolue de veiller sur eux, de les tenir dans le droit chemin et de les écarter, à tout prix, des sentiers qui conduisent aux abîmes. » Et après avoir rappelé les malédictions de « Notre-Seigneur, qui est toute vérité », contre ceux qui scandalisent « les petits », l'Evêque continue : « Sans doute, ce terrible anathème est principalement contre ceux qui corrompent l'esprit et le cœur de la jeunesse, mais il est aussi pour tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, coopèrent sciemment à cette œuvre criminelle. Parents chrétiens, cet anathème pèserait donc sur vous de tout son poids, si vous ne saviez retirer à temps vos enfants des écoles où l'on désapprendrait le Christ et ses divins enseignements. »

Pour appliquer pratiquement ces principes, que faire ? Dans grand nombre de localités, il s'est formé des associations qui s'engagent à surveiller l'instruction donnée à l'école et à en signaler les écarts au maire, au préfet, à l'inspecteur d'Académie, aux journaux et aux députés de la région. Cette œuvre de défense religieuse convient spécialement aux membres de nos cercles et associations de jeunes catholiques, et nous la recommandons de nouveau à leur zèle vigilant.

Si les observations et réclamations restent sans succès et si les instituteurs impies, au lieu d'être blâmés, sont encouragés et soutenus par leurs chefs, il ne reste qu'une chose à faire : retirer les enfants de l'école où on les empoisonne. Les maîtres ainsi abandonnés sont naturellement mécontents et viennent dans les familles donner de prières, peut-être de menaces, pour qu'on leur rende leurs élèves. Il est bon de faire savoir que ces menaces sont absolument vaines. Qu'on ne se laisse donc pas intimider. Quand les instituteurs violent la loi de la neutralité, ce sont eux qui doivent être repris et menacés ; et s'ils ne s'amendent pas, s'ils ne respectent pas la foi et la conscience des enfants, il faut les fuir comme des malfaiteurs, et en venir à la grève des écoliers, la plus juste et la plus sainte de toutes les grèves.

(A suivre.)

QUIMPER. — Patronage Saint-Joseph. — Dimanche prochain 10 Mars, à 4 heures précises, aura lieu, au Patronage Saint-Joseph, une séance musicale et dramatique qui sera certainement intéressante, étant donné le talent déjà connu des artistes qui doivent exécuter le programme suivant :

1^o *A Clichy*, opéra-comique d'ADAM, avec accompagnement d'orchestre ;

2^o *Notre-Dame Guesclin*, poème dramatique en trois parties, par Th. BOTREL ;

3^o *La Chanson de Roland*, traduite par M. L. PETIT DE JULLEVILLE. (Une quête sera faite au profit de l'œuvre.)

On peut se procurer des cartes chez MM. Salaun et Bernard, libraires à Quimper. — Premières, chaises réservées : 2 fr. ; Secondes, carte personnelle, 1 fr. ; carte pour 2 personnes, 1 fr. 50, — pour 3 personnes, 2 fr.

Association catholique de la Jeunesse Française. — I. Le Congrès national de la Jeunesse Catholique qui se tiendra à Bordeaux, les 8, 9 et 10 Mars, sous la présidence de S. Em. le Cardinal Lecot, semble devoir dépasser les espérances des organisateurs.

Déjà plus de trente de NN. SS. les Evêques ont, par des lettres pleines de bienveillance, assuré le président Jean Lerolle de l'intérêt tout particulier qu'ils prennent à cette réunion solennelle ; ils l'encouragent et forment les meilleurs vœux pour le plein succès

de ce Congrès. Plusieurs prélats ont bien voulu promettre d'y assister.

II. Le Saint-Père a daigné bénir la *Vie Nouvelle*, l'excellent petit journal fondé récemment par la Jeunesse Catholique, et il a inscrit de sa main les termes de la bénédiction sur sa photographie. En voici la traduction :

Nous bénissons de tout cœur nos bien-aimés fils les rédacteurs, vendeurs et lecteurs du journal la Vie Nouvelle. « Je vous écris, jeunes gens, parce que vous êtes forts, parce que la parole de Dieu demeure en vous et que vous avez vaincu le démon. » (I Epit. S. Jean, II, 14).

PIUS PP. X.
Palais du Vatican, 3 Février.

Qu'est-ce que le Pape ?

(Suite.)

V. Vocation de la France. — L'histoire rapporte que, du temps de Clovis, roi de France, des peuples catholiques, entiers, devenaient ariens, sans s'en apercevoir, trompés sans doute par ceux qui étaient chargés de les conduire. L'arianisme, c'est-à-dire la négation de la divinité du Christ, inoculait son poison mortel dans les esprits sous de pompeuses et mensongères protestations de foi chrétienne. Un fait analogue se produit, aujourd'hui, dans notre malheureuse patrie. La franc-maçonnerie a réussi à s'emparer du pouvoir, et s'efforce, par des degrés progressifs et calculés, d'entraîner le peuple, foncièrement catholique, dans une erreur plus grave, plus funeste que l'hérésie arienne. Cette erreur a été condamnée par le Concile du Vatican, sous la dénomination de Naturalisme ou de Rationalisme. Elle renferme toutes les hérésies, nie le surnaturel, toute religion.... Par la loi de séparation, le gouvernement se proclame « a-religieux », sans religion, et s'acharne à détruire l'Eglise de France.

Que de ruines déjà amoncelées ! Jamais, le mensonge, la calomnie, l'hypocrisie ne se sont affichés avec plus d'impudence et de désinvolture. N'a-t-on pas voulu justifier le vol sacrilège des biens de l'Eglise par l'affirmation éhontée de manque de propriétaire, qu'on a tué en supprimant les fabriques ! Bien plus, la loi de séparation préconise, dans son article 1^{er}, la liberté de conscience et le libre exercice du culte, en France. Cette liberté tant préconisée se réduit à cette alternative : ou acceptation des associations cultuelles, ou spoliation entière des églises, évêchés, presbytères, menses, séminaires. Or, les associations cultuelles sont essentiellement schismatiques, puisqu'elles ne reconnaissent pas la hiérarchie catholique... Ces rationalistes sectaires prétendent vouloir ignorer le Pape, et protestent de leur profond respect pour la religion. L'image bénie du divin Jésus, attaché à la croix, est arrachée, sur leurs ordres formels, des hôpitaux, des prétoires, des écoles publiques, et est

ainsi soustraite aux yeux des souffrants, des coupables et des enfants. L'instinct de leur impiété confond Papauté et Rédemption dans le même bannissement. Pour lui, quoiqu'aveuglé par la haine, le Pape et le Christ, c'est tout un...

Tant d'audace insensée et tyrannique devrait révolter les consciences catholiques. La nation française semble pourtant demeurer indifférente, impassible. Cette apathie, incompatible avec son tempérament loyal et généreux, révèle, chez la Fille aînée de l'Eglise, un déplorable affaiblissement de l'énergie chrétienne et française. Depuis de longues années, les erreurs modernes, dénoncées et condamnées par le *Syllabus*, exercent sur elle une influence délétère par la presse, par le théâtre, par les écoles, par la législation, par les scandales, etc... « On dit qu'en temps de peste, écrit Mgr Pie, ceux-là même, qui échappent à la contagion, subissent plusieurs symptômes de l'influence morbide. Hélas ! il s'est formé, peu à peu, autour de nous, grâce au Naturalisme, un air ambiant devenu très malsain pour beaucoup de chrétiens de notre temps... En somme, la lumière baissait dans les esprits, en même temps que la foi et la charité dans les âmes ; les principes s'y effaçaient, les vérités y diminuaient, le sens catholique s'y émoussait... » De fait, l'hérésie satanique accomplit son œuvre antireligieuse et antisociale, sans que la masse du peuple français s'en aperçoive.

La Fille aînée de l'Eglise, malade, serait-elle mortellement atteinte ? Doit-on renoncer à tout espoir de salut ? On a vu des régions entières perdre la foi. Elles étaient jadis florissantes, les chrétientés d'Afrique, patrie de saint Augustin, celles de l'Angleterre, appelée l'île des Saints, etc... Elles ont disparu dans les ténèbres de l'islamisme et de l'hérésie protestante. Mais, une observation se présente. Il est bien effacé, le rôle de ces nations devenues renégates auprès du rôle prépondérant de la France dans l'histoire du monde ! Ancienne de quatorze siècles, la nation française n'a pas de rivale en Europe, depuis sa conversion. Elle s'est toujours présentée, entourée de l'auréole de soldat-apôtre. Or, qui dit soldat ou apôtre et surtout soldat-apôtre, dit vocation, intervention divine par un appel divin adressé et par une protection spéciale octroyée. Cela est si vrai, qu'il est impossible d'expliquer et de comprendre l'histoire de la France, sans admettre l'existence d'une vocation providentielle.

Il y a là une source de vie catholique, inaccessible, jusqu'ici, aux atteintes empoisonnées de l'hérésie, du schisme et des sectes maçonniques. Les infidélités, en France, préludent à des humiliations, à des déchéances nationales. Des faits prodigieux qui réclament l'action d'une puissance surhumaine, surnaturelle, surviennent pour sauvegarder l'intégrité du territoire compromise, ou l'ordre social ébranlé de fond en comble par des révolutions sanglantes. A première vue, les événements paraissent se dérouler spontanément sous l'unique impulsion des volontés particulières ou des ambitions nationales. Leur observation réfléchie, une vue d'ensemble découvrent, au milieu de ces vicissitudes et de ces

perturbations, des lignes nettement tracées, coordonnées vers une fin, vers le salut de la patrie menacée. Toute coordination suppose évidemment la combinaison d'un plan conçu et exécuté par une intelligence supérieure et toute puissante.

Il est un livre que « l'Histoire de la littérature française » de Frédéric Godefroy qualifie « le plus beau monument historique qui soit dans aucune langue ». Le sceptique Sainte-Beuve en fait même l'objet de son admiration. Bossuet, en effet, avec son coup d'œil d'aigle, a fixé pour toujours, dans son « Discours sur l'Histoire universelle », les étapes clairement marquées des grands empires, évoluant autour du peuple choisi, la nation juive, pour frayer les voies au Messie promis.

Il est de toute évidence, observe Mgr Langénieux, dans sa préface pour « La France chrétienne », que les vues éternelles de Dieu sur le monde doivent demeurer la loi suprême des choses. L'histoire, dans le sens complet et élevé du mot, n'est pas le récit quelconque des événements qui créent ou modifient les relations des peuples entre eux ; c'est l'évolution providentielle de l'humanité autour de Jésus-Christ, véritable centre de l'histoire. La vocation des peuples n'est autre chose que le concours, conscient ou non, l'appui qu'ils sont appelés à donner, de siècle en siècle, et selon leurs aptitudes nationales, à l'action extérieure de l'Eglise, pour l'extension du règne social de J.-C. sur la terre. Il y a même des signes manifestes de prédestination, qui marquent certains peuples entre tous les autres et les associent plus étroitement à la vie de l'Eglise, continuation de l'œuvre rédemptrice. Ceux-là sont l'objet d'une élection. Ils sont voués, pour ainsi dire, à l'apostolat catholique, comme les âmes d'élite sont consacrées par la vocation religieuse au service des autels. Ce pacte positif devient réellement la loi fondamentale de leur constitution et de leur vie nationale.

Quatorze siècles d'existence et de fidélité au catholicisme composent les annales de notre histoire de France. Une si longue existence a été, sans doute, traversée par bien des épreuves, plus ou moins terribles. Notre bien aimée Patrie s'est montrée, en définitive, rebelle aux doctrines dissolvantes de l'erreur religieuse, politique et sociale. Aucune hérésie n'a pu prendre racine ni se généraliser en France. Les tentatives de schisme ont échoué à toute occasion. La France est restée attachée à la Chaire de Pierre, malgré les insolentes cupidités du faux monnayeur Philippe le Bel, malgré les circonstances si favorables au gallicanisme du grand schisme d'Occident, malgré l'omnipotence de Louis XIV, malgré les brutales revendications de Napoléon I^{er}.

Dès l'origine de sa conversion, les conquêtes de la nation franque deviennent les conquêtes de l'Eglise. Dijon et Vouillé rappellent les victoires remportées sur les Burgondes, Alaric et les Visigoths. Les Sarrasins sont écrasés à Poitiers. Les Lombards menaçaient Rome. Leur défaite donne à Pépin le Bref et à Charlemagne l'occasion de fonder le pouvoir temporel des Papes. La France n'a-t-elle pas pris la plus grande part dans les Croisades ? Ses

armes victorieuses n'ont-elles pas aidé les missionnaires à propager la foi au Canada, en Indo-Chine, au Sénégal, à Madagascar, au Dahomey ?...

Les prières de saint Rémi, dit l'historien Baronius, ont obtenu à notre pays la promesse faite à la postérité de David : « Si vos fils violent le pacte que j'ai fait avec vous, je visiterai leurs iniquités, la verge à la main ; mais je n'écarterai pas ma miséricorde ». Les concussions, les insolences de Philippe le Bel à l'endroit de Boniface VIII, les fomentations initiales du grand schisme d'Occident sont suivies de la guerre de Cent ans. Le désastre de la France paraissait irréparable. Presque toute la noblesse avait péri à Crécy, à Poitiers, à Azincourt. Une reine infâme, Isabeau de Bavière, avait souscrit à l'asservissement définitif de notre infortunée patrie, au traité de Troyes. Le dernier rempart, la ville d'Orléans était assiégée par les Anglais, déjà maîtres des autres provinces et allait succomber, quand se présenta une jeune bergère de 18 ans, appelée de Dieu pour sauver la France. L'intervention divine dans la mission de Jeanne d'Arc est aujourd'hui un fait historique avéré.

On n'en finirait. Le grand roi très chrétien Louis XIV ne craint pas de faire ériger en doctrine, par la déclaration de 1682, les maximes hérétiques du gallicanisme. Aussitôt, il est puni dans sa famille. La nation française est livrée aux erreurs des jansénistes et des philosophes, aux mœurs dégradées du dix-huitième siècle, et aux horreurs de la grande Révolution. Survint un général, au génie militaire, qui arrache son pays aux étreintes de l'anarchie, et triomphe des armées ennemies coalisées. Enivré de domination, Napoléon I^{er} lui-même s'attaque à Pie VII, le retient à Fontainebleau. Le vainqueur de Lodi, d'Arcole, d'Austerlitz, de Wagram, etc., est défait et, à son tour, meurt prisonnier des Anglais.

La politique machiavélique de Napoléon III n'a-t-elle pas conduit notre patrie aux désastres de 1870 et à la Commune de 1871 ? Malgré tout, doit-on désespérer du salut de la Fille aînée de l'Eglise, malade il est vrai, mais favorisée de la Providence dans les faits surnaturels de Lourdes, édifiatrice de l'Eglise du Vœu national, visitée par l'épreuve de l'humiliation et de la spoliation, plus que jamais unie à la Papauté ?... P. B. (*A suivre.*)

Le culte des Saints (suite).

Nous avons vu combien fut efficace la pieuse initiative d'Ermenegarde d'Anjou pour la rapide diffusion des communautés cisterciennes en Bretagne. Après cette influence-là, il y en eut une autre, non plus il est vrai pour créer des monastères en nombre déjà suffisant, mais pour y attirer des hommes sincèrement désireux de perfection. Ce fut là l'œuvre de saint Maurice.

Maurice Duault était né au village de Croixenvec, du diocèse de Vannes, mais aux portes de Loudéac, du diocèse de Saint-Brieuc.

Après de fortes études, il fut promu à la haute dignité d'« écolâtre », sans que nous sachions dans quelle localité. Cette charge était souvent l'acheminement vers les plus hautes fonctions ecclésiastiques, mais le jeune maître (il ne devait guère avoir plus de trente ans ; l'on n'est pas bien fixé sur les dates de sa vie) se constitua humble disciple au monastère de Notre-Dame de Langonnet, où il fit bientôt profession. Deux ans après, probablement en 1145, ses frères en religion le choisissaient pour leur abbé ; il fallait qu'ils tinssent en grande estime ses hautes vertus et sa science. Trente années, il exerça les fonctions abbatiales ; mais après cette longue période, il se démit du gouvernement de l'abbaye (1174 ou 1175). Or, depuis sept ou huit ans déjà, le duc Conan IV, fils de Conan III et petit-fils de la sainte duchesse Ermengarde, avait fait don à saint Maurice de vastes terrains qui lui appartenaient dans la forêt de Carnoët et sur les rives de la Laita, à charge d'y établir, avec le concours de douze moines de Langonnet, une communauté de l'Ordre de Cîteaux. Rien de plus gracieux, de plus riant que le lieu où s'élève l'ancienne abbaye devenue château ; mais à l'arrivée des religieux c'était un affreux désert. En 1177, la communauté était constituée ; deux ans donc seulement s'étaient écoulés entre la démission du saint abbé de Langonnet et sa prise de possession comme abbé de Carnoët ; si dans sa renonciation à la dignité abbatiale il avait été dirigé par le désir du repos, il ne devait pas en jouir de longtemps, car tout ici était à créer, et cela dans la pauvreté la plus grande ; les terres étaient vastes, mais pour longtemps improductives, et l'abbaye était peu ou point dotée, si bien que, sans la charité des bons chrétiens du voisinage, et surtout d'une noble dame riche de Quimperlé, on n'y aurait eu d'autre ressource que de mourir de faim. Un jour, le saint abbé se trouva sans une goutte de vin pour dire la messe, et cette privation, cruelle pour sa piété, lui fit verser des larmes ; mais Dieu le consola par un double miracle, d'abord il lui procura le vin strictement nécessaire pour le moment, puis une provision suffisante pour quelque temps.

La pauvreté n'était pas le seul ennui des bons religieux : les rats firent invasion dans les bâtiments claustraux, et leur nombre même semblait les rendre plus insolents ; ils se promenaient librement dans les cellules ; dès que les moines s'endormaient, ils étaient réveillés par les rongeurs s'attaquant à leurs souliers, surtout quand le cuir avait été fraîchement graissé. Privés de sommeil, les pauvres cisterciens supplièrent le père abbé de réclamer de Dieu un miracle. Le Saint les exhorta à la patience, leur conseilla de garder leurs chaussures aux pieds, ajoutant que lui-même les garderait par précaution ; moyennant quoi, la nuit suivante, ce furent ses souliers qui y passèrent : les rats lui laissèrent les deux semelles. Cette fois, le Saint eut pitié de ses frères et il maudit leurs insupportables ennemis. Dieu intervint encore, mais cette fois sans miracle : deux gigantesques corbeaux se précipitèrent sur les rats et leur firent une guerre d'extermination, et

quand le massacre fut fini, ils se mirent à enlever un à un les cadavres des affreuses bêtes pour en débarrasser toutes les dépendances du monastère.

Un certain temps s'écoula, et saint Maurice eut encore à subir d'ardentes supplications, non des moines, mais de braves gens du voisinage, qui venaient lui demander d'intervenir auprès de Dieu pour les délivrer de terribles ennemis : de la forêt de Carnoët les loups sortaient effrontément et ils exerçaient leurs ravages en plein jour. Le Saint déclinait adroitement toute intervention thaumaturgique, et il répondit aux bons cultivateurs que les loups ont leur avantage : si on n'avait pas à défendre contre eux les bestiaux, que deviendraient les orphelins et les autres enfants pauvres qui vivent de leur profession de *pot-saout* ? Mais en réalité, il avait été touché d'une profonde pitié et, le lendemain, sur le bord d'une fontaine publique à Moëlan, on trouvait morts un loup et une louve, et nul de leurs congénères ne parut dans la région tant que vécut saint Maurice. Le saint abbé quitta cette vie le jour de la fête de saint Michel (il l'avait demandé par l'intercession du saint archange), 29 Septembre 1191. Il avait 76 ans et il en avait passé 50 dans l'Ordre de Cîteaux.

J'ai emprunté ce récit très succinct à une brochure publiée par Dom Plaine en 1880, d'après un manuscrit composé par un homme qui avait été le compagnon de saint Maurice dans le monde, puis dans la vie monastique. Après avoir raconté les prodiges que j'ai indiqués, il narre aussi les tribulations, les guérisons et le rechutes d'un pauvre possédé originaire de l'île de Groix, trois fois moine, trois fois déserteur, trois fois repentant et finissant par mourir en bon religieux.

Le biographe raconte aussi les miracles posthumes du Saint dont il avait été le compagnon et l'ami ; il y en a plus de vingt ; les détails en sont intéressants ; on peut y voir que, du haut du ciel, le saint abbé de Carnoët s'intéresse de préférence à trois espèces de clients : les enfants, les marins, les épileptiques. Eh bien ! puisqu'il est très bon et que son intercession auprès de Dieu a de l'efficacité, prions-le pour notre pauvre marine si terriblement éprouvée depuis quelque temps ; c'est une des grandes forces de la France et c'est le grand honneur de la Bretagne de fournir par elle tant de bons serviteurs au pays ; prions-le pour les marins-pêcheurs, souvent hélas ! aussi pauvres que les bons moines de la forêt de Carnoët ; que l'aisance revienne chez eux, comme par la culture elle revint naguère à l'abbaye. Prions-le pour les enfants ; il ressuscita jadis un petit garçon qui s'était noyé à Quimperlé ; est-il plus difficile de conserver la foi aux pauvres enfants chez qui on la remplace par la haine de Dieu et de tout ce qui est à Dieu ? Quant aux épileptiques, je ne sais s'il y en a beaucoup à notre époque, mais il existe certainement des gens qui ressemblent à ces malheureux : tout ce qui est religieux, la vue d'une soutane ou d'un froc, le voile d'une religieuse ou la pauvre petite robe rouge d'un enfant de chœur, le son d'une cloche ou la voix d'un chantre

affectent si douloureusement leur système nerveux, qu'ils en ont de cruelles convulsions. Puissent saint Maurice et tous les Saints du paradis leur obtenir le retour au bon sens, ou s'ils ont trop abusé des grâces de Dieu pour que cette faveur leur soit accordée, puissent-ils devenir tout à fait imbéciles afin qu'on les enferme et qu'on en débarrasse les honnêtes gens !

Je termine par un dernier vœu : saint Maurice et les compagnons de sa solitude ont sérieusement souffert des déprédations de deux sortes d'ennemis fort incommodes : les rats et les loups. Les premiers semblaient moins dangereux, et ils leur ont été plus nuisibles puisqu'ils ne leur laissaient que leurs semelles ; de plus, ils étaient dégoûtants. Nous aussi nous avons de répugnants adversaires, inégaux en cruauté peut-être ? mais également pernicieux. Ils ne sont pas de ceux que peuvent détruire des corbeaux même gigantesques ; mais, comme tous les êtres vivants, ils disparaîtront quand l'heure de Dieu sera venue ; beaucoup de leurs victimes prient pour eux et demandent leur conversion, ce qui est d'un bon esprit chrétien ; j'y souscris, mais sans oublier que le Dieu tout-puissant n'a qu'à vouloir pour concilier deux choses : un peu de repentir et de charité dans le cœur de ces enragés, et à la suite une place dans le paradis ! Oui, mais aussi la honte d'un ridicule échec dans leurs tentatives sataniques ; nous savons d'ailleurs, avec certitude, que cela viendra ; c'est l'éternel recommencement, mais il est long d'attendre. Ah ! si seulement les rats de Carnoët avaient laissé des petits et si leur descendance voulait bien ronger non les souliers des moines, mais le tablier des francs-maçons, cela serait amusant et nous permettrait d'attendre.

(A suivre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le 28 Février, le Saint-Père a reçu 400 pèlerins milanais présentés par le cardinal Ferrari. Pie X les a remerciés du réconfort qu'ils lui apportent, dans les tribulations présentes causées par les fils rebelles qui font pleurer l'Eglise, leur mère, par leurs actes d'ingratitude. « Vous montrez, vous, a dit le Pape, votre attachement à l'Eglise, de qui vous attendez non seulement vos fins éternelles, mais encore le bien temporel. Dans votre diocèse, la foi triomphe, la morale prospère, les œuvres de religion et de charité se multiplient. Votre fidélité à vos pasteurs, qui nous console, est le gage du succès de votre apostolat. Merci pour vos offrandes pour vos pauvres frères de France qui gémissent d'une persécution cruelle ».

Le Pape a terminé son allocution en disant : « La persécution est le pain quotidien de l'Eglise. Malheur à elle si elle n'était pas persécutée ».

Sa Sainteté a donné ensuite sa bénédiction aux pèlerins.

Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc, représentait à l'audience l'épiscopat français.

Voici, d'autre part, le récit de son audience envoyé de Rome par Mgr Gouraud, évêque de Vannes, à ses vicaires généraux :

« Je sors de l'audience de Pie X. Vous devinez mon émotion de me retrouver à ses pieds, un an après les inoubliables impressions de mon sacre !

« C'est toujours la même bonté si condescendante pour tous ! Vous en aurez une preuve nouvelle en apprenant que le Saint-Père a voulu participer à notre Denier du culte. Nos prêtres en seront touchés comme moi, et y trouveront, avec un motif de plus de s'attacher à la personne du Saint-Père, un encouragement à travailler à cette œuvre dont le Pape leur marque ainsi l'importance. Les fidèles aimeront à suivre un exemple qui part de si haut.

« J'ai trouvé le Pape moins attristé que l'an dernier. Il ne se dissimule pas les difficultés qui nous attendent, et il m'a félicité du sujet de ma Lettre pastorale, en me disant qu'il faut éclairer les fidèles et leur donner du courage. Mais ayons confiance, ajoute-t-il, Dieu est le plus fort.

« Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel empressement Sa Sainteté a béni notre diocèse, nos œuvres, nos communautés, nos écoles, nos séminaires. Pie X s'est réjoui de la rapide reconstitution de ces derniers. »

Mgr Lecœur, évêque de Saint-Flour, Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc, et Mgr Gouraud, évêque de Vannes, ont été reçus en audience de congé, le 1^{er} Mars.

Les catholiques d'Italie, voulant protester à la fois contre les manifestations qui ont eu lieu, dimanche 17, à l'occasion de l'anniversaire de Giordano Bruno et contre l'apothéose de Carducci, ont adressé ces jours-ci au Pape un grand nombre de télégrammes de respect et de filial dévouement.

Pie X a fait répondre à tous par l'entremise du cardinal Merry del Val en accordant la bénédiction apostolique.

Le Jubilé sacerdotal de Pie X. — Comme nous l'avons déjà dit, le Souverain Pontife Pie X, doit célébrer, au mois de Septembre prochain, son Jubilé sacerdotal — 50^e anniversaire de son ordination. Voici, dans ses grandes lignes, le programme des manifestations de piété catholique qui se préparent à cette occasion et auxquelles sont conviés les fidèles du monde entier.

L'année jubilaire commencera en septembre 1907 ; elle se terminera avec le mois de septembre 1908.

Afin que les pèlerinages que l'on prévoit ne fatiguent pas le Saint-Père, il s'espaceront de quinze jours en quinze jours.

Le mois de septembre 1907 est, d'ores et déjà, occupé par deux pèlerinages français : celui de la « France catholique » dirigé

par M. Léon Harmel, au début, et celui de la « Jeunesse catholique » conduit par M. Lerolle, dans la seconde partie du mois.

Le premier pèlerinage d'Octobre viendra de Trévise, le diocèse d'origine de Pie X.

En Septembre 1908 — pour clore l'année jubilaire — un Congrès international des associations de jeunesse se tiendra à Rome.

L'on se propose aussi d'offrir au Saint-Père, des listes de souscriptions venant de tout l'univers catholique, groupées par pays et par diocèse, qui soient au Pape comme un signe sensible de l'amour de ses fils. Il s'agira bien moins, en effet, de réunir des dons considérables que de grouper des souscriptions innombrables de très petites offrandes.



Recevant, il y a quelques jours, le Comité organisateur du Jubilé sacerdotal présenté par le comte Pericoli, président, de la Jeunesse catholique d'Italie, le Pape a indiqué le sens de ces fêtes et le bien qu'il en attend :

« Si c'était pour ma pauvre personne, je préférerais que ce Jubilé passe inaperçu ; dans la paix, le recueillement et la tranquillité de ma chapelle, je répandrais mon âme devant Jésus ; je demanderais pardon pour les défaillances de ma vie sacerdotale. Mais ces marques d'attachement s'adressent au Vicaire de Jésus-Christ et témoignent de la dévotion du monde à la chaire de Saint-Pierre.

« Voici Nos recommandations pour votre, pour notre fête du 18 Septembre. Ne faites pas de choses extraordinaires, fastueuses : fondez des œuvres utiles à la société ; aidez à vivre celles qui existent ; bâtissez, meublez des églises, asiles de prières ; instituez des œuvres de jeunesse, des écoles, des associations sociales et charitables, des œuvres féministes. Permettez-moi d'être généreux pour les églises pauvres. Tout cela aidera le triomphe de l'Eglise, triomphe consistant à faire le bien au milieu même des tribulations, des persécutions, des souffrances.

« Soyez tranquilles : « J'ai vaincu le monde », a dit notre Sauveur. Mais le vrai triomphe n'est définitif qu'au Paradis. »

FRANCE. — La situation religieuse. — Devant les dispositions hostiles du Gouvernement, on a renoncé à l'espoir d'une entente au sujet des églises, qui eût été un acheminement vers la pacification religieuse désirée par le pays.

« L'Eglise, écrit M. Arthur Loth dans l'*Univers*, reste en France dans la condition où l'a mise la loi de séparation. Privée de tout droit et dépouillée de tous ses biens, elle ne conserve qu'une existence précaire et chétive. Elle reste absolument à la merci du pouvoir civil, des sectes, des passions populaires. Elle vivra comme elle pourra, au jour le jour, à ses risques et périls.... Mais elle reste dans toute l'intégrité de sa foi et de son orthodoxie. Le principe de l'unité est sauf en elle. Son sort est assuré pour l'avenir.

« Aux yeux de la foi, c'est une souveraine compensation aux maux de la séparation, aux épreuves futures de la persécution. Il n'y a qu'à s'en remettre à la Providence des destinées de l'Eglise dans notre pays. Nos évêques ont fait leur devoir ; unis à eux, les fidèles feront le leur aussi. Par la communion avec le Saint-Siège et dans l'orthodoxie disciplinaire, il nous reste le principal. L'Eglise est debout au milieu des ruines de la séparation ; elle vivra, puisqu'elle a gardé en elle le principe de vie. Dieu pourvoira à ses besoins. »

— **Les papiers de la Nonciature.** — Le Gouvernement français s'efforce de tirer parti contre le Saint-Siège des papiers saisis contre tout droit, à l'ancienne Nonciature à Paris.

Tout l'odieux de cette campagne calomnieuse retombe sur ses auteurs, en discréditant la diplomatie française. D'ailleurs, ces rancœurs sont moins des indiscretions que des fantaisies imaginées à propos de papiers volés, comme la prétendue intervention du Vatican contre le voyage du roi d'Espagne à Paris, fautive de tous points. Du reste, comme le fait remarquer l'*Osservatore Romano*, si l'intervention avait eu lieu, ce n'eût pas été à Paris mais à Madrid.

— **Les dispensés ecclésiastiques.** — On annonce que l'affaire des pourvois formés par les séminaristes et les prêtres rappelés sous les drapeaux le 7 Janvier dernier est inscrite au rôle, au Conseil d'Etat, pour l'audience de vendredi prochain 8 Mars.

Quoi qu'il convienne d'attendre de l'issue finale de la cause, nous estimons que cette nouvelle apportera quelque joie aux prêtres et aux clercs qu'elle concerne personnellement. Ils peuvent, tout au moins, espérer que sous peu d'heures l'incertitude dont ils souffrent depuis deux mois aura pris fin.

A qui attribuer les églises ? — L'empereur Aurélien a formulé, en 272, la règle qui doit présider à la dévolution des biens ecclésiastiques.

Paul de Samosate, devenu hérétique, avait été déclaré déchu de l'épiscopat. Ses partisans prétendirent cependant avoir la propriété des églises d'Antioche, réclamées par les catholiques. L'empereur eut à juger entre eux, et voici la sentence qu'il rendit : « L'immeuble contesté appartiendra à ceux qui sont en communion avec les évêques d'Italie et avec l'évêque de Rome ».

EUSEBE, *Hist. eccl.*, VII, 30.

BIBLIOGRAPHIE

La charité chez les jeunes. — Conférences par Auguste Texier, prêtre. Un vol. in-12 de xvi 422 pages, 3 fr. 50 (Téqui, éditeur).

Il y a trois ans, M. l'abbé Texier, alors directeur spirituel au petit Séminaire de Montmorillon, publiait *La Piété chez les jeunes*. Cet ouvrage le révéla au clergé enseignant comme un apôtre et un écrivain de premier ordre pour la jeunesse.

La Piété chez les jeunes, rapidement parvenue à sa troisième édition, appelait une suite, et voilà que l'aimable apôtre de la jeunesse vient de nous donner *La Charité chez les jeunes*.

Ce nouveau volume est de tous points digne de son devancier. Même méthode lumineuse d'exposé et de division; même style vivant, émaillé de citations anciennes et modernes des plus heureuses, de traits historiques, la plupart inédits, et, surtout illustré de paroles de nos saints Livres, merveilleusement commentés et ingénieusement appliquées à chaque sujet.

L'ouvrage est un traité complet sur la charité sous ses diverses formes et manifestations pratiques.

Sur la divinité de Jésus-Christ. — *Controverses du temps de Bossuet et de notre temps*, par le comte H. de Lacombe. Un vol. in-8, 5 fr.

Lorsque M. de Lacombe fit paraître la première des Etudes contenues dans ce livre, le Cardinal Perraud lui écrivit qu'elles formaient une nouvelle et très saisissante apologie du christianisme. Une foule d'imposants suffrages se joignit à la parole de l'éminent prélat; et, sur leurs instances, l'auteur se décida à publier le présent volume.

La question capitale de la divinité du Christianisme n'y est pas seulement traitée en elle-même, dans ses arguments et dans ses preuves. Elle y est étudiée tout particulièrement dans l'œuvre de l'homme de génie qui l'a fait le plus resplendir d'une lumière impérissable. L'ouvrage de M. de Lacombe que relèvent, avec la documentation d'un penseur tout moderne, la puissance et l'éclat de l'écrivain, fait aimer le christianisme par la science et la science par le christianisme.

Librairie J. Salaün, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Février 1907.

I. Gilbert de Choiseul à Tournai, d'après une prochaine publication, par Marc DEBRUEL. — II. Galilée et les Jésuites, par Pierre de VREGILLE. — III. Le saint. L'Ascension, par Lucien ROURE. — IV. Formules scientifiques et et réalités concrètes : A propos de quelques livres récents et anciens, par André de LA BARRE. — V. Une grande nation qui se prépare, par Joseph BURNICHON. — VI. Bulletin d'écriture sainte, par Joseph BRUCKER. — VII. « La Déclaration des Evêques », par Hippolyte PRELOT. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Événement de la quinzaine.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

LIEBIG VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
est un PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF
indispensable dans la CUISINE

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSION QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de son-
liers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Ancienne Maison TOULARC'HOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies,
Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.
Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

EX-INSTITUTEUR RELIGIEUX est demandé pour placer huiles et savons. Bonnes remises.
V. GIRARD et C^{ie}, avenue gare Batignolles, Salon (Provence).

AISANCE

à Messieurs, Dames, anciens Congréganistes, Membres du clergé, en plaçant aux Consommateurs huiles, savons, cafés cuits en boîtes. Travail facile, lucratif sans négliger occupations. Cadeau à qui nous adressera liste de personnes s'occupant de placements. Ceux faisant de la représentation ont intérêt à nous écrire. Société des Planteurs, Marseille.

VINS ET SPIRITUEUX
 ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
 — Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
 Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie
 et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
 Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : **E. DANTEC**, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

Nous vous offrons les moyens de devenir riche
Lisez d'abord.... puis..... Ecrivez-nous

3
 GROS LOTS de **500.000** FRANCS

3 Gros Lots de 250.000 fr. — 3 Gros Lots de 100.000 fr.
 et 354 autres Lots de 1.000 à 10.000 francs
SIX Tirages par AN, 3.390.000 francs de Lots

TIRAGE 15 AVRIL 1907

On reçoit 100 NUMÉROS

LOTS DE PANAMA pour **CINQ** fr. **LOTS DE PANAMA**

Pour CINQ francs on reçoit CENT numéros des lots Panama dont
 on devient copropriétaire et l'on participe aux prochains tirages.

Listes gratuites après Tirages.

*Les paiements des lots indiqués sont faits en espèces et sont
 garantis par un dépôt de 150 millions au Crédit Foncier, à Paris.*

POUR RECEVOIR LES 100 NUMÉROS FRANCO DOMICILE

il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs
 à MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA BANQUE MOBILIÈRE DE CRÉDIT,
 33, rue de Richelieu, PARIS (1^{er} Arrondissement).

On accepte les ordres contre remboursement.

VIN BLANC DE TOURAINE, garanti pur, pour
 la Messe : 60 fr. la pièce, 35 fr. la
 1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu.
 Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire).
Demande Représentants.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
 DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. —
 Pour la fête de saint Joseph ; Le
 Carême.

III. — *Chronique du diocèse :*
 Intentions recommandées aux
 prières ; Offices extraordinaires ;

Paroisse de St-Mathieu ; Paroisse
 de Kerfeunteun ; Nécrologie ;
 Quimper ; Angers ; Le culte des
 Saints (à suivre).

IV. — *Chronique générale :*
 Rome ; France ; Bordeaux.

V. — *Annonces et avis di-*
vers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 17 Mars. — Dimanche de la PASSION. Office du
 jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. Pa-
 trice, Evêque.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de
 S. Patrice.

Lundi, 18. — S. Gabriel, Archange (au Supplément). Double,
 majeur. Blanc.

Mardi, 19. — S. JOSEPH, ÉPOUX DE LA T. SAINTE VIERGE.
 Double de 1^{re} classe. Blanc.

Mercredi, 20. — S. Cyrille de Jérusalem, Evêque, Docteur (du-
 18 Mars). Double. Blanc.

Jeudi, 21. — S. Benoit, Abbé. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 22. — Les Sept Douleurs de la T. Sainte Vierge.
 Double-majeur. Blanc.

Samedi, 23. — Office du jour ; simple. Violet.

Dimanche, 24. — Dimanche des Rameaux.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le Temps pascal empêchera l'Adoration d'avoir lieu, aux
 époques fixées par le tableau, dans les paroisses de : Pleyben,
 Taulé, Tréfléz, Saint-Cadou, Collorec, Saint-Urbain, Plouzané-
 Combrit et Guilligomarc'h. Elle se fera dans les communan-
 tes désignées ci-après :

Orphelinat (ancien Refuge) de Brest.. . . .	17-18 Mars.
Providence de Saint-Pol de Léon.. . . .	19-20 —
Petites Sœurs des Pauvres, à Brest.. . . .	21-22 —
Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon..	23-25 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Les églises paraissant devoir être laissées, du moins provisoirement, à l'usage des fidèles et des prêtres en exercice, Nous n'avons plus à nous en préoccuper d'une manière spéciale, pour le moment du moins.

Nous croyons utile cependant d'attirer l'attention de Notre clergé sur cette réponse de M. Briand à M. Brousse, député : « Le Maire, en refusant une clef de l'église à l'ecclésiastique chargé du soin de la paroisse, s'exposerait à des difficultés qu'il est plus sage d'éviter... »

II. La question des presbytères demeure beaucoup plus grave, et voilà pourquoi Nous y insistons. Le principe général que Nous avons posé et que Nous maintiendrons rigoureusement, c'est que les paroisses du diocèse, si elles veulent conserver leur clergé et obtenir régulièrement de lui le service religieux en usage, devront lui fournir gratuitement et à leurs frais une habitation suffisante et convenable.

Les fidèles ont à leur disposition plusieurs moyens de remplir cette obligation :

a) En prenant en leur nom et à leur charge le bail tel qu'il sera proposé par la municipalité ou par le séquestre. Une ou plusieurs personnes peuvent représenter toutes les autres. Le presbytère sera ainsi remis entre les mains du curé ;

b) En louant, également en leur nom et à leur charge, de la même manière, tout immeuble propre à servir de logement au clergé paroissial. Cet immeuble pourrait, dans certains cas, être fourni par une seule personne à laquelle il appartiendrait, ou par plusieurs ;

c) En construisant, à frais communs et par corvées sur un terrain particulier, un nouveau presbytère qui, en droit, serait la propriété de tous et reposerait légalement sur un ou deux noms, pour éviter toute complication. Cette entreprise pourrait aussi être le fait d'un ou de quelques paroissiens seulement.

III. Avant d'en venir à ces moyens extrêmes, Nous voulons bien, dans un esprit de conciliation, autoriser Nos prêtres à prendre à bail et en leur nom les anciens presbytères appartenant soit aux communes, soit même aux fabriques, moyennant les conditions suivantes, auxquelles Nous tiendrons rigoureusement :

a) Le prix de location ne dépassera pas la somme de 50 fr.,

les réparations locatives et les impôts restant à la charge du preneur ;

b) Le bail sera consenti pour une durée de 18 ans (3, 6, 9, 15, 18). Le preneur sera le Recteur actuel, sans mention de son successeur ; résiliation de droit par suite du décès, du déplacement ou de la mise à la retraite du locataire ;

c) Il demeure réglé que, pour la location d'un presbytère appartenant à la fabrique, une autorisation spéciale de l'Evêque est nécessaire (*toties quoties*).

IV. Dans le cas où, ni par l'un ni par l'autre de ces moyens, le clergé ne pourrait être logé convenablement dans la paroisse, il se retirerait dans une localité du voisinage où, après Nous avoir prévenu, il attendrait Nos ordres soit en ce qui le concerne lui personnellement, soit en ce qui concerne le service religieux dans la paroisse abandonnée.

V. Nous croyons pouvoir annoncer que le diocèse sera très prochainement en possession d'un local pour le Grand Séminaire : il s'établirait dans l'ancien couvent des Carmélites, à Lambézellec. Les négociations sont en bonne voie, et Nous espérons être en mesure, d'ici quelques jours, de fixer la date de la rentrée.

VI. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Tardivau, supérieur de l'Institut catholique Saint-Michel (diocèse de Bourges), chanoine honoraire de Quimper, décédé le 4 Mars.

VII. Nous Nous faisons un devoir de publier, dans Notre *Semaine religieuse*, le Bref si élogieux que le Souverain Pontife vient d'adresser à M. Jean Lerolle, président de l'Association catholique de la Jeunesse Française. Nous recommandons à Nos prêtres de lire très attentivement ce grave document. Nous en avons pris connaissance avec un réel bonheur ; car Nous y avons trouvé une approbation de la ligne de conduite que Nous n'avons cessé de suivre et d'indiquer au clergé et aux fidèles de Notre diocèse.

A notre cher fils Jean Lerolle, président, et à nos chers fils, les membres du Comité général de l'Association catholique de la Jeunesse française, à Paris.

PIE X, PAPE

Chers fils, salut et bénédiction.

Votre dévouement pour Notre personne et votre obéissance au siège apostolique Nous étaient déjà bien connus ; Nous en avons un nouveau témoignage dans la lettre récente par laquelle vous Nous annoncez le congrès national que votre association va bientôt tenir à Bordeaux. Et ce n'est pas seulement cette preuve de respect et de soumission qui Nous a réjoui ; c'est la nouvelle même du congrès.

Nous voyons que le projet est approuvé et encouragé par nombre d'évêques, et que vous devez vous réunir sous la présidence de Notre cher fils le Cardinal Archevêque de Bordeaux et de Nos vénérés frères les Evêques d'Angers et d'Agen. Il Nous est très agréable de voir ainsi l'autorité épiscopale favoriser une association qui Nous est chère et que Nous souhaitons voir estimer par tous les gens de bien.

La fin qu'elle se propose est ce qu'il y a de plus utile et même de plus nécessaire aujourd'hui : en un temps où l'hostilité contre la foi et les mœurs chrétiennes va en croissant, elle veut préserver ses membres d'un tel danger, et par eux sauver les autres jeunes gens de France, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent.

Pour atteindre cette fin, ses moyens sont excellents : donner ouvertement l'exemple des vertus chrétiennes, se tenir en dehors des disputes et passions politiques, s'occuper avec ardeur des doctrines sociales et de leur mise en pratique, poursuivre vigoureusement son dessein par la parole, les écrits et les institutions convenables.

Il y a lieu également d'approuver votre genre d'organisation, grâce auquel, en se multipliant par toute la France, les groupes de jeunes gens restent harmonieusement unis comme les membres d'un corps unique.

Rien n'est plus sage, Nous tenons à le dire, car c'est l'affaire de tous que le salut de toute la jeunesse nationale, et voilà pourquoi Nous estimons, chers fils, qu'il vous faut garder avec soin votre cohésion.

Continuez aussi cette pratique, dont vous vous êtes fait sagement une règle, d'avoir dans chacun de vos groupes un prêtre pieux et instruit, non seulement pour présider aux réunions religieuses, mais pour diriger les études et les discussions doctrinales. De la sorte il vous sera facile, dans des questions qui touchent de près à la religion, d'éviter les erreurs auxquelles vous seriez exposés.

D'ailleurs, l'initiative et la sainte liberté ne seront pas entravées par la présence du prêtre ; il n'est présent dans vos groupes et dans vos comités que pour y être, selon les cas, le docteur, le conseiller, le guide.

Mais ce qui fait votre plus grand mérite, c'est l'exacte obéissance avec laquelle vous suivez les prescriptions du Pontife romain sur l'action catholique sociale et le soin que vous avez, quand il s'agit de les mettre en pratique, de vous laisser guider par les évêques et les autres pasteurs ; vous tiendrez avant tout à mériter cet éloge ; Nous vous y exhortons fortement.

En effet, la principale raison d'attendre de votre association les fruits désirés, c'est son union étroite avec l'Eglise. Votre prochain congrès, qu'accompagne la faveur si mar-

quée et l'adhésion des évêques, servira encore à resserrer cette union.

Courage donc, chers fils. A la voix bienveillante de vos pasteurs, la Nôtre s'ajoute pour affermir vos âmes : cherchez comment vous pourrez, à une époque qui en a tant besoin, concerter vos efforts d'une façon plus utile à l'Eglise et à votre patrie.

Nous, cependant, dans la sollicitude particulière et les soucis où Nous sommes à l'égard de la chère France, Nous prions Dieu avec ardeur de vous soutenir des meilleurs dons de sa bonté, vous, chers fils, avec qui grandissent les espérances d'un meilleur avenir. Comme gage de ces dons, Nous vous accordons très affectueusement, à vous et à toute votre association, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 22 Février de l'année 1907, quatrième de Notre pontificat.

PIUS PP. X.

PARTIE NON OFFICIELLE

POUR LA FÊTE DE SAINT JOSEPH (19 Mars.)

C'était au milieu de l'année terrible, en 1870, quand la Révolution menaçait le Vicaire de Jésus-Christ jusque dans sa prison du Vatican. A ce moment de suprême péril, Pie IX leva les yeux vers le ciel pour y chercher une inspiration. Il se recueillit dans la prière ; puis il fit entendre au monde troublé sa voix de Père universel, proclamant saint Joseph patron et défenseur de l'Eglise catholique. Depuis lors, en face des épreuves présentes et des menaces de l'avenir, Pie IX n'a cessé de redire jusqu'à son dernier jour : « Confiance en saint Joseph, il nous sauvera ».

En couronnant ainsi, devant le monde entier, l'humble charpentier de Nazareth, Pie IX a voulu enseigner au monde chrétien la nécessité et la dignité du travail.

Saint Joseph travaillait de ses mains. Ainsi nous l'enseigne l'Evangile quand il nous présente les habitants de Nazareth disant, en parlant de Jésus : « N'est-ce pas un fils d'artisan ? » Gerson, avec son parler naïf, nous le dépeint occupé dès son bas âge « à être orfèvre en bois, comme à faire des charrettes, ou huches, ou fenêtres, ou nefs, ou maisons, quoiqu'il fût de très honnête et noble lignée en la cité de Nazareth ».

Rien de plus consolant que ce spectacle pour ceux qui s'adonnent à de rudes labeurs ; rien de plus instructif pour les chrétiens de toutes conditions.

Il faut travailler : ce n'est pas un conseil, c'est une loi formelle, et celui qui ne veut pas s'y soumettre est indigne de vivre : « Celui

qui ne travaille pas, dit saint Paul, ne mérite pas de manger ». Avant la chute originelle, cette obligation était remplie sans peine ; le travail n'était, suivant l'expression de saint Augustin, que l'épanouissement joyeux de la volonté humaine. Mais, depuis le péché d'Adam, il est devenu le châtement, et, par suite, exige des efforts douloureux ; il est une lutte perpétuelle contre la nature et les éléments rebelles. En vain l'on a parfois essayé d'en voiler les aspects austères et d'en faire ressortir les côtés attrayants ; en vain l'on s'efforce d'en émousser toutes les épines et de le couvrir de fleurs ; on ne fait qu'irriter davantage les foules qui savent à quoi s'en tenir.

Sans doute il faut applaudir à tous les progrès économiques qui permettent d'alléger la tâche de l'ouvrier et de le garantir plus efficacement contre la misère ; mais on se trompe lorsqu'on espère par là résoudre toutes les difficultés et prévenir les crises sociales qui nous menacent. D'après les observations les plus sérieuses de la science comme d'après les lumières du bon sens et de la foi, le grand moyen d'organiser toute espèce de travail et d'améliorer la condition des travailleurs de tout rang, c'est de rétablir dans les esprits les croyances religieuses ; c'est de montrer cette terre, non comme le séjour définitif de l'homme, mais comme le lieu de son exil ; c'est de faire accepter le travail comme châtement, afin de le transformer en expiation volontaire et en instrument du bonheur à venir ; c'est, en un mot, de présenter le travail sous les traits sévères du devoir, afin de pouvoir ensuite en faire ressortir la noblesse et l'excellence.

Le chrétien n'a qu'à regarder l'atelier de Nazareth pour se sentir pleinement réconcilié avec le travail, et pour échapper à la tentation de rougir de son état ou de celui de ses frères. S'il est pauvre et obligé de demander au travail manuel l'entretien de sa vie, il se résigne sans trop de peine à son sort et ne jette pas un regard d'envie sur le riche ; il s'estime heureux d'avoir un trait de ressemblance avec Celui qui a passé trente ans dans l'obscur atelier de saint Joseph. S'il a pour partage les travaux de l'esprit, soit que sa fortune lui donne des loisirs pour s'y livrer, soit qu'il ait la vocation de la science, il accepte les tourments de la pensée à la place des fatigues corporelles ; loin d'être fier de sa supériorité, il se considère comme le serviteur des ouvriers, met à leur disposition les ressources de son intelligence, et leur témoigne le respect dû aux représentants du Divin Travailleur.

Puisse régner parmi nous cette vraie fraternité, seule capable de ramener la paix sociale !...

O glorieux saint Joseph, soyez notre Patron et restez notre protecteur au milieu des épreuves qui se multiplient et des luttes qui ont déjà fait tant de ruines. Prenez en pitié ces travailleurs qu'on détourne de plus en plus du chemin de Nazareth pour les jeter dans les voies de l'erreur et de la perdition. Obtenez-nous le courage de supporter chrétiennement nos souffrances, et de persévérer dans l'accomplissement de la tâche qui nous est déparée, mal-

gré toutes les résistances et toutes les lassitudes, jusqu'au jour de l'éternel repos en votre compagnie !

Le Carême. — N'oublions pas nos devoirs de Carême : faisons pénitence ; prions avec ferveur ; convertissons-nous en devenant plus chrétiens ; par nos prières et nos exemples travaillons à convertir les pécheurs.

Une dévotion tout indiquée, spécialement pendant la quinzaine où nous allons entrer, est celle du *Chemin de la Croix*. Cette pieuse pratique est excellente entre toutes. S. Léonard de Porte-Maurice avait coutume de dire qu'elle était suffisante pour sanctifier une paroisse et attirer sur elle d'une manière frappante les bénédictions même temporelles, et tout le monde sait que les Souverains Pontifes y ont attaché les plus précieuses indulgences.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — Les prédications du Carême. Les communions pascales.
- III. — Retraite pascale prêchée, à Châteaulin, du 24 au 31 Mars, par M. l'abbé Cornou.
- Retraites pascales aux Bretons de Paris, prêchées par M. Le Jollec, missionnaire, en résidence à Quimper.

Offices extraordinaires.

Quimper — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — A l'occasion de la fête de saint Joseph, *lundi et mardi, 18 et 19 Mars, à 4 heures* de l'après-midi, instruction française, suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dans la semaine, sermons français, comme à l'ordinaire.

Lundi, mardi et mercredi, 18, 19 et 20 Mars, retraite pour les enfants qui n'ont pas l'âge de faire leur première communion. Un seul exercice par jour, à 4 h. 1/4.

Jeudi 21, à 8 h. 1/2, messe à laquelle assisteront les enfants ; courte instruction, consécration à la Sainte Vierge et bénédiction du T. S. Sacrement.

Lundi 25 Mars, à 8 h. 1/2, messe pour l'**Œuvre des Campagnes**. (Indulgence plénière.)

— EGLISE DE LOC-MARIA. — *Vendredi 23 Mars, fête de N.-D. des Sept-Douleurs*, Pèlerinage des Dames, enfants de Marie du Sacré-Cœur.

A 8 heures, messe suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — La réunion annuelle de l'**Œuvre de N.-D. de Salut** en l'honneur de saint Joseph aura lieu aux Ursulines le *Mercredi 20 Mars, à 8 heures*.

Après la messe, sermon par le prédicateur de la cathédrale et bénédiction. Indulgence plénière.

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent de Paul aura lieu, le *lundi 18 Mars, à 4 h. 1/2, à la salle Autrou*.

La loterie sera exposée le dimanche 17, de 11 h. 1/2 à 6 h. 1/2.
Les lots seront reçus avec reconnaissance chez M^{me} du Penhoat,
31, rue Royale ou salle Autrou.

PAROISSE DE SAINT-MATHIEU. — Conférences pour les hommes. — Mardi 19, jeudi 21 et samedi 23 Mars, salle Jeanne-d'Arc, à 8 heures précises du soir, conférences (avec projections) sur la divinité de N. S. Jésus-Christ, données par M. l'abbé Gauthier, prédicateur de la station quadragesimale.

Ne seront admis que les hommes, et les jeunes gens d'au moins seize ans, qui devront, à l'entrée, présenter leur carte d'invitation.

PAROISSE DE KERFEUNTEUN. — Chapelle de la Mère de Dieu. — Vendredi, 22 Mars, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, Mgr l'Evêque présidera le pèlerinage annuel qui a lieu, ce jour-là, au sanctuaire de la Mère de Dieu.

Messes à 6 heures, à 7 heures et à 7 h. 1/2.

A 8 h. 1/2, messe de Monseigneur, qui adressera une allocution aux pèlerins.

Nécrologie. — Nous empruntons à l'*Univers* la notice biographique qu'il a consacrée à M. Tardivau, dont nous annonçons plus haut la mort.

« Le diocèse de Bourges vient de perdre un de ses prêtres les plus éminents, M. l'abbé Tardivau, chanoine honoraire de Bourges et de Quimper, supérieur du collège libre de Lourdoneix-Saint-Michel. Il y a cinquante ans que l'abbé Tardivau avait créé dans la vallée de la Creuse, loin des villes et des chemins de fer, le bel établissement qui fait aujourd'hui l'orgueil du Bas-Berry. Un grand nombre de prêtres distingués — l'un est encore curé d'une très importante paroisse de Paris — d'officiers, de professeurs, de médecins, de journalistes, de savants ont passé par l'institution de Lourdoneix. Tous ont eu pour leur supérieur l'affection la plus profonde. L'abbé Tardivau répétait sans cesse qu'il ne s'était jamais repenti d'avoir été indulgent. Jusqu'à la fin, on a pu puiser chez lui cette bonté charmante qui le faisait tout à tous. Grand, vigoureux, distingué, l'abbé Tardivau portait allègrement ses 74 ans. Une maladie qu'on eût pu croire insignifiante l'a emporté en quelques jours. Il est mort pieusement, le 4 Mars; il veillera sur son œuvre qui sera, espérons-le, continuée par ses élèves et ses amis.

» J. AG. »

M. Tardivau avait été nommé par Mgr Lamarche, en 1888, chanoine honoraire de Quimper.

R. I. P.

QUIMPER. — Ligue patriotique des Françaises. — Mardi, 12 Mars, à 1 h. 1/2, dans la salle du patronage Saint-Joseph, s'est tenu le congrès régional de Cornouailles. Il était présidé par M^{me} la vicomtesse de Vélard, du Comité central de Paris.

Les divers comités locaux, dans des comptes-rendus très intéressants, ont fait connaître les résultats de l'année écoulée.

Quimper a raconté ses efforts pour la diffusion de la bonne presse, les nombreuses conférences données par MM. Chuto et Coadon, par M^{ms} Béléguic et de La Landelle; Quimperle a su découvrir une veine nouvelle dans l'œuvre de la couture; Concarneau a suivi ses traces par l'œuvre de la dentelle et s'est acharné à combattre les mauvais journaux; Châteauneuf, dans un élan d'enthousiasme, a pris l'initiative de nombreuses œuvres de bienfaisance; Châteaulin n'a rien épargné ni pour les bons journaux, ni pour les conférences populaires; Douarnenez enfin, vaincu un instant, jamais découragé, s'est appliqué à l'œuvre des catéchismes, des bibliothèques populaires.

M^{me} de Vélard, heureuse de constater de si beaux résultats, a demandé aux adhérentes de faire un peu plus, un peu mieux encore. Ce n'est pas de l'argent seulement qu'il faut donner, mais son cœur, son dévouement. En termes émus, elle a recommandé la prière qui fortifie, le travail qui donne des résultats, la souffrance qui épure.

S'élevant au-dessus des petites rivalités, elle a montré la nécessité absolue de l'union qui donne la victoire, de réunions fréquentes où l'on se « sente les coudes », où l'on se connaisse.

La lutte appelle toutes les personnes qui veulent le bien. La patrie, la religion exigent que l'on se mette en avant, sans se décourager jamais. Il n'est pas besoin de pleurs, de gémissements, mais d'action et de vaillance...

Après ce beau discours, l'on a parlé des œuvres à établir, des réformes à faire, de l'utilité de l'union intime, cordiale, entre tous les comités. Loin de nous les mesquines rancunes! A supposer que telle personne vous déplaît, qu'une faute soit commise, de quel droit abandonneriez-vous la lutte?...

Les membres du clergé, présents à cet intéressant congrès, sont heureux des résultats obtenus et pleins de confiance dans l'avenir d'une œuvre déjà si prospère (elle compte 400.000 adhérentes) et si docile à la direction du Pape et des évêques.

Cette réunion ne peut manquer de porter ses fruits. C'est avec une nouvelle ardeur et l'espérance du succès que les vaillantes chrétiennes de la Ligue patriotique des Françaises ont repris le chemin de leurs demeures pour y porter les bonnes, réconfortantes et pratiques paroles entendues.

— Un nouveau journal. — Depuis le 1^{er} Mars paraît (chaque vendredi), à Quimper, un nouveau journal le *Progrès du Finistère*. Son programme est nettement catholique; il promet de défendre avec vigueur — ses premiers numéros montrent qu'il le

fera avec talent — la religion et la société contre les calomnies et les sophismes dont une certaine presse inonde nos villes et nos villages.

A ce nouveau champion de la bonne cause nous adressons, avec notre plus cordial salut, nos meilleurs vœux de succès.

L. R.

ANGERS. — Une séance en langue bretonne. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* du diocèse d'Angers :

« Je crois bien que la séance du dimanche 3 Mars, en la salle de notre patronage, marquera une date mémorable dans les annales de notre population bretonne de Trélazé. Son zélé aumônier, M. l'abbé Prigent, eut l'excellente idée de demander à M. l'abbé Kervella, qui remplit les mêmes fonctions à Sainte-Madeleine, de venir redonner chez nous la représentation qui eut tant de succès à Angers, le dimanche 23 Février. Si notre salle ne fut pas aussi comble, notre association fut aussi sympathique et nos Bretons aussi ravis ; et à Trélazé comme à Sainte-Madeleine, il y eut beaucoup d'Angévins à venir témoigner leur dévouement et leur admiration à la belle œuvre de nos deux chers aumôniers.

« Mgr Dupanloup, admirateur passionné des classiques, eut un jour la belle audace de faire représenter, par les élèves de son petit-séminaire de la Chapelle et dans la noble langue de Sophocle, la tragédie de Philoctète. On dit que les dames d'Orléans, invitées à la séance, qui pourtant n'y devaient rien entendre, pleurèrent à chaudes larmes sur les infortunes du héros grec, les yeux suppléant aux oreilles.

« M. Kervella, fier à si juste titre de sa belle langue celtique, donna donc à ses Bretons et aux nôtres le doux et nouveau plaisir d'entendre la langue maternelle moduler des périodes harmonieuses dans trois saynètes très prestement enlevées. Et je me persuade, moi, que, même au point de vue des lettres et de la linguistique, c'est presque un événement et pas banal du tout. Nous, qui n'entendions *ket*, nous n'avons pas pleuré comme les dames orléanaises ; mais, en revanche, la mimique étant parfaite, nous avons beaucoup ri et applaudi. Nous avons deviné, dans *Yan Irou*, le bon paysan qui n'est jamais monté en wagon... et qui n'y montera pas encore cette fois. Nous avons reconnu, dans *Alanik al Louarn*, l'anonyme et jolie pièce du xv^e siècle : *La farce de maître Patelin*. Une mention spéciale à l'opérette *Ar C'hornandoned* (Les Korrigans), poétique évocation de la vieille Armorique avec ses landes, ses menhirs, ses lutins tour à tour malins et bienfaisants, ses chants, mélodées plaintives, et ses voyageurs attardés dans la nuit qui ne reconnaissent plus leur chemin parce qu'ils ont mis le pied sur l'*herbe d'égarement* que je soupçonne bien être... la vigne. Qu'en pensent nos botanistes ?

« Honneur à MM. nos Aumôniers pour leur belle initiative ! Qu'ils ne s'arrêtent pas en si bon chemin : ils ont trouvé là une corde qui vibre dans le cœur et l'âme de leurs chers compatriotes.

En leur nom, merci à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, au succès de leur séance, en particulier aux auteurs des trois saynètes, à l'artiste qui les a si adroitement accompagnées au piano, à la main délicate qui a si gentiment costumé les acteurs. Merci surtout aux acteurs qui nous ont si fort amusés.

J. G.

« Un ami de tous les Bretons. »

Le culte des Saints (suite).

Lorsque, il y a quelques années, la France voyait encore des religieux dans ses monastères, il y avait deux catégories d'abbayes et de prieurés qui restaient à peu près sans histoire : les communautés des trappistes ou cisterciens, et les maisons des chartreux ; mais, au Moyen-Âge, la société chrétienne s'intéressait bien plus vivement à ce qui se passait dans les établissements monastiques, et les moines étaient amenés à exercer dans la vie publique une influence quelquefois très grande ; c'est ce qui arriva à saint Maurice.

En 1161, existait un conflit entre l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix de Quimperlé et le Chapitre de la cathédrale de Nantes. Il s'agissait de savoir à qui appartenait la possession de l'église de Notre-Dame de l'Assomption, à Quimperlé. Les moines choisirent trois arbitres, parmi lesquels saint Maurice ; les chanoines en désignèrent trois autres, et l'évêque de Quimper (Bernard, de Moëlan), se rendit à Nantes. L'arbitrage fut favorable aux moines de Sainte-Croix, moyennant une indemnité annuelle de douze sous qu'ils s'engageaient à payer au Chapitre de Saint-Pierre de Nantes.

Cinq ans après (1166), saint Maurice eut encore à faire un voyage analogue, mais moins long cette fois : le même évêque Bernard l'appela à un synode convoqué par lui pour soutenir ses droits sur certaines paroisses données naguère à l'abbaye de Sainte-Croix par son fondateur, Alain Canihart, comte de Cornouailles. L'assemblée synodale ne laissa aux moines qu'un droit de présentation des prêtres appelés par eux à l'administration de ces paroisses.

Saint Maurice a donc été un pacificateur et, à son époque, ce rôle était d'une grande importance ; car le régime féodal engendrait quantité de procès, aussi bien pour les seigneurs ecclésiastiques que pour les seigneurs laïques ; les abbés de Sainte-Croix se sont généralement montrés fort jaloux de leurs droits et de leurs privilèges, et leurs recours aux tribunaux n'étaient que trop fréquents. Une particularité amusante dans la suite de leurs démêlés, c'est que leur patient historien, dom Placide Le Duc, identifie toujours sa communauté de *Sainte-Croix* avec la Croix de Notre-Seigneur ; pour lui, être en différend avec son révérendissime Père Abbé, c'est s'attaquer au Sauveur lui-même, c'est mériter les châ-

timents qui ont atteint les plus grands criminels de l'Ancien et du Nouveau Testament, et il les énumère avec complaisance. Vis-à-vis d'hommes qui avaient une telle notion de la justice, l'arbitrage de personnages désintéressés, comme saint Maurice, était fort utile et quelquefois même indispensable. Saluons donc ce pacificateur.

Sur le culte du saint abbé il y aurait beaucoup à dire. Je crois n'avoir rien omis à ce sujet dans mes annotations à la dernière édition d'Albert Le Grand ; je ne dirai ici que l'essentiel pour expliquer l'existence de ce culte : le récit de ses miracles, tel qu'il est donné par son premier historien, indique que les marques de vénération pour le saint abbé se multiplièrent à son tombeau dès le moment même où son corps y fut déposé. Peu de temps après, il en fut exhumé pour être plus commodément offert à la vénération publique.

Dès le commencement du XIII^e siècle, l'évêque de Quimper prit l'initiative d'une démarche près du Chapitre général de l'Ordre de Cîteaux, alors réuni ; plusieurs autres évêques y adhérèrent, parmi lesquels ceux de Vannes, de Saint-Brieuc, de Léon et de Tréguier. A la prière de ces prélats, l'Ordre de Cîteaux demanda au pape Honorius III d'ordonner une enquête juridique sur la vie, les mérites et les miracles du Bienheureux Maurice, pour procéder, s'il y avait lieu, à une canonisation solennelle. Par un Bref donné à Rieti, le 4 Septembre 1221, le Pape ordonna cette enquête et en chargea l'évêque de Léon avec l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé. Ceux-ci procédèrent sans retard à l'exécution du mandat apostolique ; ils se rendirent à l'abbaye de Carnoët, convoquèrent les témoins, les interrogèrent, mais en masse et en public, au lieu de les entendre séparément et en secret. Ce vice de forme rendait nulle toute la procédure, comme il fut déclaré dans un nouveau Bref adressé le 1^{er} Septembre aux évêques de Quimper et de Tréguier et à l'abbé de Sainte-Croix. Ils étaient délégués tous trois pour interroger (mais dans les formes canoniques) les témoins, à Carnoët même.

Cette nouvelle enquête eut-elle réellement lieu ? — Le Pape rendit-il une sentence de canonisation ? — On n'en trouve aucune trace, mais il faut constater que, dans un premier Bref, Honorius III déclarait, du moins implicitement, que le Bienheureux Maurice avait droit au titre de SAINT. Il y constate que l'abbaye de Carnoët, fondée primitivement sous le vocable de Notre-Dame, a échangé ce nom pour celui de SAINT-MAURICE. Dès le XIV^e siècle, elle célébrait sa fête et chantait ou récitait à la messe une *prose* spéciale en son honneur. Son image ornait l'autel principal ; à la croix de procession et sur les principaux calices il était représenté comme patron.

La fête de saint Maurice (5 Octobre) fut adoptée par tout l'Ordre de Cîteaux, à une date que l'on ne saurait préciser. En 1710, Clément XI l'éleva au rite double-majeur pour toute cette famille religieuse. Benoît XIV qui, dans son livre de la *Béatification des*

Serviteurs de Dieu, n'avait donné à saint Maurice que le titre de *vénérable*, fit insérer au 13 Octobre le nom du saint abbé dans le martyrologe cistercien, avec cette formule : « Au diocèse de Quimper, en Bretagne, saint Maurice, abbé de l'Ordre de Cîteaux, de la sainteté et de la gloire duquel on a plusieurs preuves éclatantes ».

J'ai dit aussi, dans la nouvelle édition d'Albert Le Grand, comment la translation d'une relique, de Carnoët à Notre-Dame de Langonnet, le 8 Août 1880, fut l'occasion d'une fête admirable et d'un vrai renouvellement dans la dévotion au bienheureux moine qui sanctifia naguère ces deux abbayes. (A suivre.)

On demande pour château à la campagne un valet de chambre au courant du service. Inutile de se présenter sans références sérieuses.

S'adresser aux bureaux de la *Semaine religieuse*.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le Saint-Père continue à donner de nombreuses audiences. Il a reçu, lundi dernier, Mgr Lobbedey, évêque de Moulins, qui lui a remis les aumônes du Denier de Saint-Pierre recueillies dans son diocèse.

— L'action populaire chrétienne. — L'*Osservatore Romano* a publié une lettre du Pape à la direction provisoire de l'« Union économique sociale », à l'occasion de l'assemblée générale appelée à élire la présidence définitive. Cette lettre fut lue dimanche à Bergame, lieu de réunion de cette assemblée générale.

Le Pape constate la parfaite obéissance au Pontife romain qui le console du manque de docilité de certains autres fils. Le Pape loue et encourage la nouvelle revue *Azione sociale*.

Le Pape insiste sur l'esprit religieux qui doit pénétrer toutes les branches d'une action sans doute temporelle, mais dont le but est la restauration sociale et l'organisation de la société.

FRANCE. — La situation. — Les journaux catholiques, certainement bien informés, ont publié la note suivante :

« Toutes les informations qui parleraient encore de reprises de négociations touchant le contrat de jouissance doivent être considérées comme controuvées. Avant de recommencer de nouvelles tentatives, il faudrait des preuves sérieuses de bonne volonté de la part du gouvernement. Inutile d'ajouter que ces preuves manquent aujourd'hui tout à fait. »

Nous restons, provisoirement, dans le *statu quo*, qui serait, assure-t-on, prochainement modifié par une nouvelle loi — la 4^e — proposée par M. Briand.

BORDEAUX. — Congrès de la Jeunesse Catholique. — L'Association Catholique de la Jeunesse Française vient de tenir, à Bordeaux, avec un succès sans précédent, son Congrès national, qui a vraiment justifié son titre par la foule de congressistes venus de tous les points de la France et appartenant à toutes les classes de la société. Plus de cinquante évêques, parmi lesquels Mgr de Quimper, avaient adressé au Congrès des lettres de sympathie, avec leur bénédiction. « C'est, dit l'*Univers*, un véritable plébiscite de l'épiscopat. »

Au cours des séances, le Président a donné lecture, au milieu d'acclamations enthousiastes, de la lettre *autographe* du Souverain Pontife que nous avons publiée en tête de ce numéro : c'est une marque de la haute bienveillance du Pape en même temps que l'approbation la plus nette et la plus entière du programme de l'Association, ainsi que le plus précieux encouragement pour l'avenir.

Dans les séances de travail, on a étudié spécialement le mode d'action le plus propre à développer le mouvement de l'Association et de travailler à la rénovation sociale par l'organisation des groupes ruraux.

Aux réunions générales, on a entendu et applaudi de beaux rapports et d'éloquents discours d'orateurs connus : MM. Reverdy, Arnaud (le meunier vendéen), Zamanski, Bazire, Jean Lerolle, etc...

Dimanche, à 7 heures, en l'église Notre-Dame, a eu lieu la messe de communion ; 2.000 congressistes au moins sont revenus recevoir la sainte Eucharistie. Tous ont ensuite assisté à la grand'messe, célébrée à 10 heures, à la cathédrale, par Mgr Barthet, évêque d'Abdère. Mgr Rumeau, évêque d'Angers, a adressé de nobles paroles d'encouragement et d'éloge aux jeunes catholiques qui, dit-il, réalisent en ces temps douloureux la parole de Notre-Seigneur à ses disciples : « Vous serez mes témoins ».

La séance solennelle de clôture, présidée par Son Em. le cardinal Lecot, a été une manifestation particulièrement grandiose et le digne couronnement de ce magnifique Congrès. M. Jean Lerolle y a donné lecture du télégramme suivant qui a été adressé à Son Em. le cardinal Merry del Val : « Six mille membres de la Jeunesse catholique française, réunis en congrès national à Bordeaux, sous la présidence du cardinal Lecot, acclament le Saint-Père, lui expriment leur profonde reconnaissance pour son admirable lettre, assurent le Souverain Pontife de leur filiale et résolue soumission, et suivront fidèlement la direction donnée. Vive Pie X ! »

Après une brève et énergique allocution du cardinal Lecot, l'immense assemblée s'est formée en cortège derrière ses drapeaux et a traversé la ville entière pour revenir à la Cathédrale. « Ce fut, écrit M. P. Le Cointe dans l'*Univers*, un spectacle que Bordeaux n'est pas près d'oublier, que celui de cette colonne de six mille jeunes gens se déroulant à perte de vue, avançant dans l'ordre, la dignité, le calme les plus parfaits, et suivant avec une fierté tranquille ses étendards déployés ; la police, mobilisée tout

entière, n'a pas eu un geste à faire : pas un cri ne fut poussé, ni dans le cortège ni contre lui. Ce n'est pas aux Bordelais qu'il faudrait essayer désormais de raconter qu'il n'y a plus de catholiques en France.

« La cathédrale se retrouva remplie comme le matin : les mêmes chants de foi y retentirent, pendant le salut donné par S. G. Mgr Touzet, évêque d'Aire et de Dax, et pendant la procession du Très-Saint Sacrement. La journée finit comme elle avait commencé, dans l'enthousiasme et le recueillement... Parmi les belles pages que comptait déjà l'histoire de la Jeunesse catholique, celle-ci restera l'une des plus éclatantes. »

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Lettre de M^{gr} l'Evêque de Quimper et de Léon au Clergé de son diocèse, à l'occasion du désastre de l'Éna ; etc.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — La Semaine Sainte.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Quimper ; Retraites d'hommes ; Suppression de l'aumônerie de la

marine ; Terrible catastrophe ; Les dispensés ecclésiastiques et le Conseil d'Etat ; A propos de location des presbytères ; Qu'est-ce que le Pape ? (à suivre) ; Pour la propagande ; Avis.

IV. — *Chronique générale* : Rome ; Le Pape et la France ; Auch ; Celles que l'on chasse ; Pèlerinage de Jérusalem et de Rome.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 24 Mars. — Dimanche des RAMEAUX. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du jour, sans mémoire.

Lundi, 25. — Lundi Saint. Office du jour ; simple. Violet.

Mardi, 26. — Mardi Saint. Office du jour ; simple. Violet.

Mercredi, 27. — Mercredi Saint. Office du jour ; simple. Violet.

Jeudi, 28. — JEUDI SAINT : INSTITUTION DE LA T. SAINTE EUCHARISTIE. Double de 1^{re} classe. Blanc.

Vendredi, 29. — VENDREDI SAINT : MORT DE N.-S. JÉSUS-CHRIST. Double de 1^{re} classe. Noir.

Samedi, 30. — SAMEDI SAINT : VEILLE DE PAQUES. Double de 1^{re} classe. Blanc (à la messe).

Dimanche, 31. — DIMANCHE DE PAQUES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon. 24-25 Mars.
Hôpital de Quimper. 25-27 —
(Nulle exposition, les 28, 29 et 30 Mars.)

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à **M. VINCENT**, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

EX-INSTITUTEUR RELIGIEUX est demandé pour placer huiles et savons. Bonnes remises.
V. GIRARD et C^{ie}, avenue gare Batignolles, Salon (Provence).

AISANCE

à Messieurs, Dames, anciens Congréganistes, Membres du clergé, en plaçant aux *Consommateurs huiles, savons, cafés cuits en boîtes*. Travail facile, lucratif sans négliger occupations. Cadeau à qui nous adressera liste de personnes s'occupant de placements. Ceux faisant de la représentation ont intérêt à nous écrire. *Société des Planteurs, Marseille.*

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : **E. DANTEC**, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : **AR. DE KERANGAL.**

Quimper, typographie de **KERANGAL**, imprimeur de l'Evêché.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. LETTRE DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON
AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE
A L'OCCASION DU DÉSASTRE DE L'ÉNA

Quimper, le 17 Mars 1907.

BIEN CHER MONSIEUR LE CURÉ,

La catastrophe de l'*Iéna* jette un nouveau deuil dans la France et surtout dans notre Finistère, qui comptait dans l'équipage du malheureux cuirassé un certain nombre de ses enfants (1).

En pareille circonstance, notre devoir, et Nous avons à peine besoin de le dire dans un pays catholique comme le nôtre, notre devoir est de prier pour les victimes de cet horrible drame et aussi pour les familles que leur mort plonge dans la désolation et, en plus d'un endroit, dans la misère.

Demandons à Dieu son repos éternel pour ceux qui sont morts, victimes de leur devoir et de leur dévouement envers la Patrie, demandons-Lui pour leurs parents et leurs amis désolés les secours et les consolations que seules peuvent donner les espérances de la foi chrétienne.

Et ici, Nous ne pouvons que Nous faire votre interprète à tous en protestant, de toute l'énergie de Notre âme, contre la méchanceté, j'allais dire la barbarie, avec laquelle on a refusé à ces fils de la Bretagne catholique les derniers secours de notre sainte religion. Pour qui a connu ces jeunes gens, pour qui a vécu dans leur compagnie et fut témoin de leur vie bien chrétienne, il n'y a pas à en douter, tous, et sans qu'il fût besoin d'écrit pour l'attester, tous, dans les affres de l'agonie pensaient à leur famille, à leur église, à leur clocher et attendaient avec confiance, comme suprême consolation, l'absolution du prêtre. Pourquoi la leur a-t-on refusée ? Au nom du règlement, nous dit-on. Il y a donc, en France, de par la volonté de nos législateurs, une loi qui empêche nos soldats et nos marins de mourir en chrétiens ! Il y a donc une loi qui, après leur avoir imposé tous les genres de sacrifice, même celui de la vie, les condamne à périr comme les animaux de nos étables ou comme une vile semence de bétail, dirait le Talmud !

(1) Dix au moins des victimes, croyons-nous, étaient originaires de notre département.
N. R.

Eh bien ! non, cette loi ne peut exister chez un peuple civilisé, et si elle existe, il faut l'abolir au plus tôt. Non, une pareille tyrannie des âmes ne peut s'exercer dans un pays libre comme la France, et tant que nous aurons une âme chrétienne et bretonne, tant qu'il nous restera un souffle de vie, nous ne cesserons de protester contre de semblables abominations.

La Bretagne donne volontiers ses fils à la Patrie, et ceux-ci deviennent rapidement les meilleurs marins du monde. Qu'à tout le moins, on respecte leur foi et qu'on n'empêche point le prêtre de s'approcher de leur lit d'agonie.

Nous demandons à nos populations bretonnes, aux Sénateurs et aux Députés catholiques qui les représentent au Luxembourg et au Palais-Bourbon, de se faire l'écho de Notre juste plainte, devant les pouvoirs publics. A tout prix, nous devons obtenir que la législation soit reformée sur ce point et que le scandale de Toulon ne puisse jamais se reproduire.

Que dire aussi des obsèques faites aux victimes de l'*Iéna* ? Sans doute, la ville de Toulon s'est montrée dans son ensemble pieuse et recueillie ; mais pourquoi les représentants de l'Etat ont-ils refusé de paraître à la cérémonie religieuse et de mêler, sinon leurs prières, du moins leur compassion à celle de la foule ?

Plusieurs d'entre eux l'auraient voulu, Nous n'en doutons pas, car ils conservent au cœur le culte de l'honneur et de la religion ; mais hélas ! ils sont pris, pour la plupart, dans ce terrible engrenage qui s'appelle la Franc-Maçonnerie, et il est impossible de se mettre par un seul acte en contradiction avec elle ; et il faut marcher sous ses ordres, marcher toujours, sous peine d'être broyé sous ses puissants tentacules.

Plaignons un pays qui se laisse tomber dans d'aussi tristes défaillances et qui s'endort dans d'aussi lamentables aberrations. Et cependant, tournons toujours nos regards vers le Ciel, d'où vient le secours, et n'oublions pas que nulle sentinelle ne peut faire le salut de la cité, si Dieu lui-même ne la garde : « *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam* » (Psalm., 126, 1).

Lundi 25 Mars, dans Notre église cathédrale, à 9 heures du matin, Nous célébrerons un service solennel pour les victimes du cuirassé *Iéna*. Nous prions instamment tous les fidèles de Notre ville épiscopale de vouloir bien y assister.

Nous demandons aux Curés et Recteurs de Notre Diocèse de faire, à la même intention, une absoute solennelle, à laquelle ils convoqueront leurs paroissiens, au jour et à l'heure qu'ils jugeront mieux convenir. Ces prières seront rigoureusement obligatoires dans les paroisses auxquelles appartiendrait quelqu'une des victimes.

Veillez agréer, cher Monsieur le Curé, l'assurance de Notre affectueux dévouement.

FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

II. L'installation du Grand-Séminaire dans les bâtiments de l'ancien Carmel de Brest (Lambézellec) est définitivement réglée. Le bail a été signé mardi soir, 19 Mars, fête de saint Joseph. Les dispositions à prendre pour la rentrée exigeront un certain temps. Nous espérons toutefois que les travaux d'adaptation seront rapidement terminés et que Nos chers séminaristes pourront reprendre leurs études, au plus tard le 15 avril. Le jour précis et l'heure de la rentrée leur seront ultérieurement indiqués.

III. Jusqu'ici Nous avons été moins heureux pour les élèves de Notre Petit-Séminaire de Pont-Croix. Malgré Nos recherches et Nos démarches multipliées, il Nous a été impossible de trouver pour les installer un local convenable.

Dans ces conditions, Nous avons décidé que les élèves de rhétorique resteraient à Saint-Yves et que ceux des autres classes pourront être envoyés, par leurs parents, aux collèges de Lesneven ou de Saint-Pol-de-Léon, dans les mêmes conditions pécuniaires où ils étaient à Pont-Croix, l'Evêché se chargeant de payer la différence existant entre le prix des pensions.

Nous avons plein espoir que, pour la rentrée d'Octobre, Nous aurons un établissement où Nous pourrions recevoir tous les jeunes aspirants à l'état ecclésiastique.

IV. Plusieurs de MM. les Curés ou Recteurs nous ont demandé de vouloir bien leur retourner un des exemplaires de l'acte concernant la jouissance des églises (formule des Evêques). Nous ne pensons pas devoir satisfaire à leurs demandes; les contrats ne pouvant, dans l'état actuel des choses, obtenir aucune approbation de l'administration civile, il est préférable présentement de les tenir en sûreté pour nous en servir plus tard, selon les circonstances.

MM. les Maires n'auront pas à souffrir de cette manière d'agir, puisque, d'après les termes mêmes du contrat, celui-ci ne peut valoir qu'après la signature de l'Evêque, laquelle n'est pas encore donnée. Interrogés par la Préfecture, ils pourront toujours répondre que le contrat n'est pas entre leurs mains et qu'ils n'en disposent pas.

V. Autels privilégiés. — La période de sept années pour la concession des autels privilégiés dans les églises et chapelles du diocèse touchant à sa fin, Nous avons obtenu de Rome, à la date du 12 Mars 1907, un Indult Nous autorisant à concéder à nouveau ce même privilège *ad septennium*.

En conséquence, Nous renouvelons le dit privilège à chacun des autels qui avaient été désignés antérieurement pour jouir de cette faveur.

La nouvelle période septennale courra, pour tous les autels, à partir du 28 Mars 1907 pour expirer, par conséquent, le 28 Mars 1914.

Ceux de MM. les Curés, Recteurs ou Aumôniers qui désireraient attacher l'indulgence à un autel autre que celui qui en jouissait jusqu'ici devront Nous en faire la demande dans le plus bref délai; sans quoi le privilège resterait acquis au premier.

VI. Nomination. — Par décision du 18 Mars, M. de Kervénoaël (Jean), jeune prêtre de St-Pol-de-Léon, a été nommé vicaire à Saint-Louis de Brest.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Semaine Sainte.

Nous allons entrer dans la Semaine Sainte, que l'Eglise appelle la « Grande Semaine »; de nouveau vont se dérouler devant notre âme les souvenirs douloureux de la Passion du Sauveur. En quel temps fut-il plus opportun de les méditer, pour se pénétrer des grandes leçons qu'ils nous offrent, et bénéficier des grâces qu'ils nous apportent? Mettons-nous donc, avec recueillement, componction, amour, à la suite de Jésus-Christ s'en allant à la mort pour le salut du monde. La voie douloureuse suit de près la voie triomphale; le chemin de la Croix part même du chemin des Rameaux. Ainsi dans la vie de l'Eglise: ce sont les victoires qu'elle remporte qui excitent la haine des impies, et ceux-ci, pour la vaincre, essaient de la tuer. Vains efforts! Le Christ n'est pas mort d'une manière définitive, et il ne permet pas à son Eglise de mourir. Dans les tristesses qui nous environnent, réconfortons-nous à cette pensée; portons vaillamment la croix de la persécution, nous souvenant que c'est de nos sacrifices, unis à celui de Jésus-Christ, que Dieu prépare à l'Eglise de magnifiques triomphes.

C'est, plus que jamais, le moment de travailler à l'extension du « règne » de Dieu. N'oublions pas que nous sommes dans le temps fixé pour l'accomplissement du grand devoir: *Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques, humblement.* Préparons-nous! Et prions avec ferveur pour qu'autour de nous, dans notre famille, dans notre paroisse, tout le monde se prépare! Faisons par nos prières le siège des âmes! Combien, hélas! sont rebelles à Dieu! Combien qui restent sourdes à l'appel du Maître divin qui frappe à leur porte! Elles ne songent pas, ces âmes infortunées, qu'elles fatiguent la patience de Dieu. Elles n'entendent pas la menace qui

gronde au-dessus d'elles : « J'étais voyageur sur la terre, je vous ai demandé l'hospitalité, et vous ne m'avez pas reçu », pas même une fois l'an ! A mon tour, je ne vous recevrai pas dans ma demeure : « Allez-vous en au feu éternel ! » Prions pour ces pauvres âmes. N'en sauverions-nous qu'une, quel bonheur pour elle, quelle gloire pour nous, quelle joie pour le Ciel !

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — Les prédications du Carême. Les communions pascales.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche des Rameaux.* La première messe est à 5 h. 1/2 ; la dernière messe basse à 8 h. 1/2.

A 9 h. 1/2, bénédiction et procession des Rameaux ; grand'messe.

A 2 h. 1/2, vêpres ; sermon et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Le soir, à 7 h. 3/4, sermon de la Passion, en breton, par M. Guirriec, aumônier des Frères.

Lundi 25, à 9 heures du matin, service prescrit par Mgr l'Evêque pour les victimes de la catastrophe de l'Iéna.

Lundi, mardi et mercredi, à 7 h. 3/4 du soir, sermon français. Les hommes y sont spécialement convoqués ; la nef leur sera réservée.

Le Jeudi-Saint, à 7 h. 1/2, messe de communion, au grand chœur. A 9 heures, office pontifical : consécration des Saintes Huiles. A 2 h. 1/2, Lavement des pieds.

Vendredi-Saint, l'office commence à 9 h. 1/2. (Quête pour les œuvres de Terre-Sainte). — A 5 heures de l'après-midi, exercice du Chemin de la Croix. Le soir, à 8 heures, sermon de la Passion et bénédiction de la vraie Croix.

Samedi-Saint, l'office commence à 8 h. 1/2.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Le dimanche des Rameaux, messes basses à 6 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures et 11 h. 1/2. La grand'messe commence à 9 h. 3/4, à cause de la cérémonie des Rameaux.

Après les vêpres, sermon français et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Le soir, à 7 h. 3/4, sermon de la Passion, en breton, par M. Lavanant, recteur d'Ergué-Armel.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 h. 3/4 du soir, sermon français.

Jeudi, vendredi et samedi, l'office du jour commence à 8 h. 1/2.

Le Vendredi-Saint, à 5 heures, exercice du Chemin de la Croix.

— CHAPELLE DES URSULINES. — Mardi 26 Mars, réunion des Mères chrétiennes. Sainte Messe ; instruction ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

La nouvelle du transfert à Brest du Grand-Séminaire a causé, dans la population de Quimper, une douloureuse surprise et y donne lieu à de nombreuses protestations.

Il serait injuste d'en vouloir pour cette mesure à l'administration diocésaine : c'est seulement après de longues et inutiles recherches pour trouver à Quimper ou dans les environs un local susceptible d'abriter, même provisoirement, les élèves du sanctuaire, que Mgr l'Evêque, d'accord avec les Directeurs et pour ne

pas compromettre gravement les intérêts dont il a la charge, a dû se résoudre à la pénible nécessité d'établir le Séminaire loin de la ville épiscopale.

Nous souhaitons que cet état de choses ne soit point définitif, et que les circonstances permettent de ramener, au plus tôt, à Quimper le Séminaire diocésain.

QUIMPER. — A la salle Jeanne d'Arc. — La première conférence pour hommes seuls avait attiré une nombreuse assistance. Plus de trois cents personnes ont suivi, avec un intérêt manifeste, la causerie toute simple, parfois véhémement, dans laquelle M. l'abbé Gauthier a démontré la divinité de N.-S. Jésus-Christ : un Dieu, seul, peut commander aux flots et à la tempête, rendre l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles ; un Dieu, seul, peut faire rendre à la mort sa proie, fuir les démons, en un mot régner en maître sur la nature entière...

De belles projections faisaient passer sous les yeux les tableaux de grands maîtres reproduisant les principaux miracles des Evangiles.

Pour terminer, M. Bargilliat, admirateur passionné des sites quimpérois, a révélé à ses compatriotes des beautés qu'ils ne soupçonnaient pas.

N. B. — Conférences encore jeudi et samedi, à 8 heures très précises.

Retraites d'hommes, du 10 au 16 Mars. — I. QUIMPER. — 12 paroisses ; 29 retraitants : Briec, 10 ; Plogonnec, 4 ; Ile-de-Sein, 3 ; Beuzec-Cap-Sizun, 2 ; Landrévarzec, 2 ; Plouhinec, 2 ; Clédén-Cap-Sizun, 1 ; Dinéault, 1 ; Elliant, 1 ; Ederne, 1 ; Ergué-Armel, 1 ; Lothey-Landremel, 1.

QUIMPERLÉ. — 10 paroisses ; 27 retraitants : Moëlan, 8 ; Bannalec, 5 ; Clohars-Carnoët, 3 ; Mellac, 3 ; Le Trévoux, 3 ; Baye, 1 ; Guilligomarc'h, 1 ; Quimperlé, 1 ; Riec, 1 ; Trégunc, 1.

Suppression de l'aumônerie de la marine. — Nous avons déjà parlé du décret supprimant les aumôniers de la marine. La mesure sectaire a reçu son exécution le 10 Mars. « A Brest, lisons-nous dans le dernier numéro de l'*Echo paroissial*, trois aumôniers ont déjà quitté leurs postes : M. l'abbé Rével, l'escadre du Nord ; M. Bridonneau, la *Bretagne* ; M. Julian, les Pupilles. Les trois postes vont-ils être pourvus de nouveaux titulaires ? Si dans le corps des aumôniers personne ne consent à prendre, aux conditions du décret, la place de ceux qui sont partis, comment se fera le service religieux à l'escadre du Nord, à la *Bretagne* et aux Pupilles ? Les marins de l'escadre, les mousses de la *Bretagne* et les Pupilles de la Villeneuve ont droit d'avoir la messe le dimanche. Le ministre de la Marine se préoccupe-t-il de la leur assurer ?.....

« La première communion approche. Beaucoup de Pupilles sont appelés à la faire. M. l'abbé Julian les y préparait avec un zèle d'autant plus admirable que les nouveaux règlements de la Maison lui créaient des embarras pour l'instruction religieuse des enfants. Cette instruction religieuse sera-t-elle continuée ? Par qui et dans quelles conditions ? M. Thomson y a-t-il même pensé ?... »

L'*Echo paroissial* en terminant déplore, avec raison, l'indifférence du moins apparente des familles. « Tout cela est bien attristant. Si du moins les familles intéressées, voulaient protester contre une mesure irréligieuse et tyrannique, nous aurions la satisfaction d'entendre une plainte générale, et nous pourrions espérer que M. Thomson se déciderait à assurer le culte tous les dimanches soit à bord des bâtiments, soit dans les écoles de la marine. Malheureusement, les familles des marins, des Mousles et des Pupilles, se taisent. Elles gémissent peut-être sur la disparition des aumôniers, mais elles n'oseront pas exiger que le service religieux se fasse comme par le passé.

« Je le répète, tout cela est bien attristant. »

Terrible catastrophe. — Nous ne voudrions pas établir une relation rigoureuse de cause à effet entre cette injustifiable suppression des aumôniers et les catastrophes qui se continuent dans la marine — hier, c'étaient de nouveaux accidents à Toulon même, à Ajaccio (avec mort d'hommes), aux Sables d'Olonne — depuis qu'a commencé la série des attentats contre l'âme religieuse de la France. On conviendra, du moins, que la coïncidence est frappante (l'instinct populaire ne s'y trompe pas), poignante aussi pour quiconque rapproche les événements, mesure leur portée et recherche leur enseignement. *Deus non irridetur* : Dieu, dont on méconnaît les droits, retire sa protection qu'on affecte de dédaigner ; et, laissée à elle-même, la science qui se vante d'avoir éteint les lumières au ciel devient tristement dévastatrice.

C'était un superbe navire que l'*Iéna*, un des plus beaux, des plus perfectionnés, le meilleur peut-être de nos cuirassés ; il a été détruit, en un instant, par une explosion dont la cause n'est pas déterminée. Des 600 hommes qui composaient l'équipage, 118, dont 8 officiers, ont été tués ; plus de 60 sont blessés, plusieurs grièvement.... On a lu, plus haut, la noble et énergique protestation de notre Evêque contre l'interdiction signifiée aux prêtres d'aller offrir le secours et les consolations de leur ministère aux blessés et aux agonisants, sous prétexte « qu'ils ne l'avaient pas demandé » ! Hélas ! effondrés dans leurs souffrances physiques, ils ne pouvaient pas plus demander le médecin de l'âme que le médecin du corps : pourquoi celui-ci seul a-t-il été admis à leur chevet ?

Une question à ce sujet va être adressée au gouvernement par M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, qui saura flétrir éloquemment la barbarie de la mesure sectaire et venger les droits méconnus des âmes catholiques et bretonnes. Nous l'en remercions

d'avance. Dans sa réponse, le ministre ne manquera pas d'invoquer la loi ; il parlera même, sans doute, de la liberté de conscience ; et l'immense majorité de la Chambre, feignant d'être convaincue, applaudira une fois de plus, sous le nom de prescriptions libérales, les faits de l'oppression la plus tyrannique, la plus abominable qui fut jamais !

Les dispensés ecclésiastiques et le Conseil d'Etat.

— La section contentieuse du Conseil d'Etat, après un délibéré de plusieurs jours, a rendu ses arrêtés dans l'affaire des dispensés ecclésiastiques.

Le Conseil admet : 1^o le pourvoi de tous les jeunes prêtres âgés de moins de 26 ans qui ont produit, dans le courant de l'année 1906, un certificat d'ordination ou de fin d'études. — En conséquence, sont annulées les décisions par lesquelles le ministre des cultes a refusé de viser les certificats en question et les décisions par lesquelles le ministre de la guerre a rappelé sous les drapeaux les prêtres de cette catégorie.

2^o Les jeunes gens qui, au moment de leur entrée dans l'armée, avaient en plus de leur qualité d'élève ecclésiastique un autre cas de dispense à faire valoir, comme par exemple, celui de fils aîné de veuve, peuvent maintenant faire valoir ces cas de dispense auxquels ils avaient renoncé pour se réclamer de la dispense à titre d'élève ecclésiastique.

3^o Le Conseil a rejeté les recours des professeurs de petits Séminaires et des élèves des grands Séminaires, les premiers « n'étant pas attachés à un lieu de culte, ne peuvent être légalement considérés comme des ministres du culte » ; les seconds « ne faisant point partie d'un grand Séminaire administré par une association cultuelle. »

Au sujet des « élèves ecclésiastiques » la *Croix* note ce fait important : « leur pourvoi est rejeté en vertu de l'article 25 de la loi de recrutement. D'où il suit que ces élèves (demeurant soumis à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent) ne sont pas rappelés pour deux ans, mais seulement jusqu'au moment où leur classe d'âge aura rempli ses obligations d'activité ; d'où il suit encore que le rappel au service ne pourra être prononcé à l'encontre de séminaristes ayant atteint leur *vingt-quatrième année*. »

A propos de location des presbytères. — La force d'inertie. — A citer ces paroles de M. Galpin, député de la Sarthe et maire d'Assé-le-Boisne :

« Mon conseil municipal et moi nous avons voté la location du presbytère au curé pour 10 francs, avec considérants à l'appui. Mon arrêté sera évidemment annulé par le préfet ; nous revoterons la location pour 12 francs ; le préfet annulera encore ; nous voterons alors la location pour 14 francs, et ainsi de suite.

« Je suis persuadé qu'en résistant ainsi par la force d'inertie, les municipalités catholiques obtiendraient un résultat. »

L'évêque de Belley, de son côté, invite les municipalités, dont les contrats de location seraient annulés par décision préfectorale, à se comporter de la manière suivante :

« 1^o N'avoir pas peur de M. le Préfet, ne pas céder et reprendre la même délibération ;

« 2^o Rappeler très respectueusement à M. le Préfet la loi de 1884 sur les pouvoirs municipaux et les déclarations très claires faites par M. Briand, le 19 Février dernier. « J'ai déclaré, a dit M. le Ministre, que le gouvernement n'avait pas le droit de donner sur cette question des ordres aux maires qui restent libres de passer ou non des contrats et de leur donner la durée qu'ils veulent. »

« Que veut-on de plus ? »

Qu'est-ce que le Pape ?

(Suite.)

VI. Une objection populaire. — A cette question « qu'est-ce que le Pape ? » les partisans de la sécularisation à outrance s'empressent de répondre, avec un dédain affecté : « Le Pape est un homme comme un autre ». Cette réponse de mauvais aloi n'éclaircit nullement la question, et décèle une ignorance mal-intentionnée. Elle semble vouloir donner une définition du Pape ; et, sans rien définir, elle ravale le plus auguste des souverains de ce monde au rang des simples mortels. Être un homme comme un autre est une proposition vague, que l'on peut, indistinctement, appliquer au dépositaire de toute autorité religieuse ou profane, aussi bien qu'au dernier des manœuvres. Tous sont des hommes comme les autres. Ce qui fait le Pape, un roi, un président de République, un empereur, un général, etc., ce n'est pas ce qu'ils ont de commun avec les autres hommes. Toute dignité, quelque élevée soit-elle, ne sépare pas de l'humanité celui qui en est investi. Elle l'élève au-dessus de ses semblables sans rien retrancher de ce qu'il y a d'humain en lui. Le biographe Daëlli raconte, que, dans l'après-midi de la troisième obédience de son exaltation au souverain Pontificat, Pie X avait reçu le chevalier Rosa, statuaire religieux et ancien ami de Sa Sainteté. Celui-ci avait eu la permission de modeler la première statue du nouveau Pontife. Les praticiens qui l'accompagnaient s'agenouillèrent. « Debout, debout, levez-vous », leur dit le Pape, avec sa bonté habituelle. Rosa se tenait toujours à ses pieds, muet et tremblant. Tout à coup Pie X lui offrit une prise de tabac, et lui dit aimablement : « Mais c'est toujours moi ! ».

Que le Pape soit un homme, rien de plus facile à démontrer.

Qu'il est un homme comme un autre, là est le sophisme, l'erreur. Le chef de l'Eglise doit être un homme et non un ange. Toute société ici-bas doit être nécessairement gouvernée et régie par des hommes. Une organisation s'impose. Or, toute organisation civile ou religieuse réclame une hiérarchie, une autorité reconnue et obéie. Sans cela, c'est l'anarchie et, partant, la dissolution à brève échéance. Cette autorité, pour être reconnue et obéie, réside évidemment dans un homme, mortel comme ses semblables qui deviennent ses subordonnés.

L'Eglise catholique forme une société vivante, divinement constituée, organisée. Elle se compose, sur cette terre, des chrétiens gouvernés par Notre Saint Père le Pape, et par les Evêques unis au Pape. Ces chrétiens de tout âge, répandus dans toutes les parties du monde appartiennent à des races variées, à des nationalités diverses, à toutes les conditions. La vie chrétienne, différente de la vie corporelle et intellectuelle, leur vient des mérites infinis de la mort du Christ sur la croix, par le baptême. La même foi, les mêmes sacrements, le même gouvernement les unissent en un seul bercail, en une seule famille, sous la houlette d'un même pasteur. Ils sont les membres d'un même corps, dont le chef, la tête est le Christ Rédempteur. Notre Seigneur Jésus-Christ, une fois son œuvre consommée, ressuscita et alla rejoindre Dieu le Père au ciel, siège de la divinité dévoilée. Mais avant son ascension, il institua une survivance visible, la papauté chargée de continuer, au milieu des hommes, son œuvre rédemptrice, par la triple fonction de docteur, de pasteur et de sanctificateur.

Sans doute, cette survivance avec ses divines attributions aurait convenu aux intelligences les plus sublimes, aux créatures les plus saintes, les plus parfaites. Mais l'ange, malgré la supériorité de sa nature, ne peut, en aucune façon, répondre au but que s'est proposé le Fils de Dieu Sauveur en instituant la papauté. Avec une créature angélique, invisible, quelque sublime soit-elle, à la tête de l'Eglise, on aboutit nécessairement au spiritualisme de Luther. Libre carrière est ouverte aux inspirés, aux illuminés, aux fanatiques les plus dangereux, les plus ridicules. Une autorité, exclusivement spirituelle, ne maintiendra jamais une hiérarchie humaine. La présence d'un homme est nécessaire pour communiquer aux chrétiens les pouvoirs d'ordre et de juridiction, pour leur apporter la parole de Dieu, pour leur administrer les sacrements, ces canaux de la grâce divine. C'est si vrai que Notre Seigneur Jésus-Christ a revêtu cette grâce divine, spirituelle en elle-même, d'un signe sensible, du sacrement, avant d'atteindre et de pénétrer l'âme. « C'est une loi établie, s'écrit Bossuet, dans son sermon sur la Parole de Dieu, pour tous les mystères du Christianisme, qu'en passant à l'intelligence ils doivent, premièrement, se présenter aux sens ; et, il l'a fallu en cette sorte pour honorer celui qui était invisible ». Qui donc appliquera ces signes sensibles, sinon un homme ? Un ange, à moins d'un miracle permanent, ne saurait s'acquitter de la triple fonction attachée au souverain Pon-

tificat. Le Pape, cet *alter ego* ou survivance du Christ sur la terre, est et doit être un homme semblable par nature à ceux qu'il a mission d'enseigner, de conduire et de sanctifier.

Est-ce une raison pour ajouter : « Le Pape est un homme comme un autre ? » Non. Il y a là une restriction mentale, volontairement calculée, qui révèle une intention hostile et une mauvaise foi évidente. Le vulgaire ignorant et irréfléchi ne se doute pas du piège tendu, et se plaît à trouver dans ce propos irrévérencieux et fallacieux un prétexte de plus pour demeurer dans son indifférence religieuse. Aussi l'entendons-nous, trop souvent, répéter avec une désinvolture inconsciente : « Le Pape est un homme comme un autre. »

Pourquoi ne rappeler dans le Pape que la nature humaine qui l'assimile aux autres hommes, et tenir complètement dans l'ombre son autorité pontificale et ses divines prérogatives ? Ce procédé déloyal de prosélytes sectaires ne surprend pas et contient le haineux esprit égalitaire du philosophisme révolutionnaire. Le comte de Maistre, dans le Discours préliminaire à son livre « Le Pape », n'a-t-il pas constaté : « La rage antireligieuse du dernier siècle contre toutes les vérités et toutes les institutions chrétiennes s'était tournée contre le Saint-Siège. Les conjurés savaient assez, et ils savaient, malheureusement bien mieux que la foule des hommes bien intentionnés, que le christianisme repose entièrement sur le Souverain Pontife. C'est donc de ce côté qu'ils tournèrent tous leurs efforts... » Dès lors s'organisa un vaste complot, sous le prétexte de science, pour fausser l'histoire, calomnier la papauté, et répandre dans le peuple le sophisme et le sarcasme. Ce propos malsonnant : « Le Pape est un homme comme un autre » provoque toujours un rictus sur les lèvres de celui qui le tient. Il est faux, et, méchamment refuse à une souveraineté sans égale les égards accordés, avec empressement, aux dignités humaines.

Dans le Pape il y a l'homme et le dignitaire. L'homme est éclipsé, demeure dans l'ombre en présence de la splendeur de la dignité, comme la base d'un monument disparaît devant l'édifice, l'abstrait devant le concret. Faire mention des fondements nullement intéressants et couverts de terre, et passer sous silence la magnificence de l'édifice, c'est ne pas reconnaître le monument, et vouloir, de parti pris, l'ensevelir dans l'oubli. Cependant l'édifice, la Papauté, chef-d'œuvre d'architecture, se dresse devant tous, imposante, absorbant toute notre admiration et toute notre vénération filiale.

L'on ne peut séparer le Pape de l'homme, pas plus que l'édifice de sa base ; la souveraineté pontificale n'est pas un titre accessoire, qu'on dépose, comme on dépose un vêtement. Elle consacre la personne, qui en est investie, l'élève, la met à part des autres hommes, la rend sacrée, soit qu'elle exerce ses augustes fonctions de premier Pasteur des âmes chrétiennes, soit qu'elle jouisse du laisser aller de la vie intime. Le palais du Vatican n'abrite pas, à certains jours, à certaines heures, l'illustre enfant de Riese, Joseph

Sarto. Il est et sera, jusqu'à sa mort, la demeure de Pie X, glorieusement régnant.

Du reste, pourquoi vouloir dénier à cette suprême autorité religieuse ce que l'on accorde volontiers à tout homme revêtu d'une magistrature civile ? Les plus ardents démocrates ne songent pas à séparer l'homme du Président de la République Française pour en faire leur égal. L'Elysée ne sera jamais pour eux l'hôtel ou le palais d'un simple citoyen, d'un homme comme un autre, mais l'habitation respectée du premier magistrat de la France actuelle. Chez tous les peuples, les dignitaires et les personnes appelées à vivre au service ou dans l'intimité des rois et des empereurs manqueraient gravement de convenances et à leur devoir, s'ils n'observaient pas strictement, dans leurs paroles et dans leurs actes, l'étiquette reçue. En tous temps et partout, on s'est empressé d'entourer la personne des souverains des marques de la plus grande déférence, et de cette haute distinction due à leur rang. L'histoire nous apprend même qu'on est souvent tombé dans un excès d'hommages exagérés et d'adulations ridicules. Quelle différence pourtant de dignité et d'autorité entre ces souverainetés humaines, sujettes à la corruption la plus scandaleuse et aux révolutions les plus soudaines, et la Papauté, cette institution divine, centre immuable de vérité et de sainteté, triomphant de la perversité des hommes et de l'instabilité des choses, répandant autour d'elle les lumières et les bienfaits de la civilisation chrétienne, comme l'observe Mgr Gibier dans son livre « Objections contre l'Eglise » ! Le Pape a des pouvoirs et une physionomie qui n'appartiennent qu'à lui. Il est l'homme le plus remarqué et le plus discuté. Ni dans l'Eglise ni dans le monde, le Pape n'est un homme comme un autre ».

P.-B.

(A suivre.)

Pour la propagande. — *Peden da Zant Mikeal*. — C'est la traduction en langue bretonne de l'« Appel à saint Michel pour le salut de la France ». Des exemplaires (50 ou 100) sont envoyés gratuitement à tous les ecclésiastiques qui en feront la demande ou enverront leur carte à : M. L. Martin, 146, Boulevard Raspail, Paris.

Avis. — La *Semaine religieuse* de Paris publie la note suivante :

« Le clergé et les fidèles sont priés de se mettre en garde contre les offres plus ou moins intéressées de sociétés artistiques ou industrielles qui s'autorisent d'une prétendue circulaire de Son Em. le Cardinal Richard pour solliciter des travaux dont la commande donnerait lieu à une *commission* pour MM. les Curés ou leurs paroissiens. Son Eminence déclare rester étrangère à toute entreprise commerciale de ce genre. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Lundi 18 Mars, veille de la fête de saint Joseph, son patron, le Souverain Pontife a reçu les félicitations et les vœux du Sacré-Collège présentés par le doyen, Son Em. le cardinal Oreglia. Il n'y a pas eu de véritable discours, mais une conversation familière dans laquelle on a parlé des événements du jour, du désastre de l'Éna qui a beaucoup affligé le Pape, des explosions de mines en Lorraine, etc.

Le lendemain, le Saint-Père a célébré la messe comme de coutume dans sa chapelle privée ; ses sœurs et quelques intimes seuls y ont été admis. Dans la matinée le Pape a reçu les membres de son antichambre secrète, puis une délégation du cercle Saint-Pierre. Le soir, il a assisté, de la galerie extérieure du Belvédère, au concert et au feu d'artifice organisés par la gendarmerie pontificale.

Les jours suivants, les diplomates accrédités près du Saint-Siège ont présenté les vœux de leur gouvernement... La France officielle n'était pas représentée ; mais la voix de la France catholique est parvenue au Pape sous la forme de souhaits, et surtout de prières que les fidèles n'ont pas manqué de faire monter vers le ciel pour le Père commun...

— Le 5 Mars, au Vatican, dans la salle du Consistoire, la Congrégation des Rites a tenu une séance à laquelle ont assisté les cardinaux appartenant à cette Congrégation. Parmi les questions traitées, nous signalerons les suivantes : Révision des écrits du Père Jean-Claude Colin, fondateur de la Société de Marie, vulgairement appelée les Maristes ; Révision des écrits de la Mère Anne Javouhey, fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

— Denier de Saint-Pierre. — L'une des préoccupations de la secte est de tarir le Denier de Saint-Pierre. Il y a quelques mois, on rééditait la vieille nouvelle des trésors laissés par Léon XIII et des dons ou legs faits par des milliardaires américains.

Aujourd'hui, on répand le bruit que Notre Saint-Père le Pape, touché de la misère où la loi de séparation a jeté le clergé de France, refuse tout argent venant de notre pays.

Assurément, Notre Saint-Père le Pape est profondément ému du dénuement où se trouvent réduits bon nombre de prêtres français. Bien certainement encore, il se propose de leur venir en aide. Mais pour donner d'une main, il faut qu'il reçoive de l'autre, car il n'a rien.

Voici ce que disent à cet égard les évêques français récemment admis à l'audience pontificale. Dans la Lettre pastorale qu'il adresse à ses diocésains, au retour de son voyage *ad limina*, Mgr Gouraud, évêque de Vannes, écrit :

« S'intéressant jusqu'à la situation précaire faite désormais au clergé, il (le Pape) Nous força de reprendre, pour les besoins du diocèse, l'offrande des quelques milliers de francs que Nous lui apportions en votre nom. Nous avons hésité à l'accepter ; Nous avons même essayé de refuser, en alléguant que vous Nous le reprocheriez. Mais Nous avons dû céder à sa charité paternelle, en Nous consolant à la pensée que Nous lui avons fait accepter, il y a quelques mois, le principal de vos offrandes, et en Nous disant que son exemple et sa charité seraient une bénédiction pour Notre *Œuvre du denier du culte*. »

En rentrant dans sa ville épiscopale, Mgr Morelle, évêque de Saint-Brienc, est monté en chaire et a raconté sa réception par le Souverain Pontife : « Après avoir présenté, dit-il, les hommages de mon diocèse, qui a gardé, au milieu des terribles épreuves présentes, sa foi et ses mœurs chrétiennes, je tendis à Sa Sainteté l'aumône des catholiques bretons... Sa main repoussa d'abord l'offrande en me disant : « Vous êtes pauvres, et vos prêtres sont pauvres, gardez... » Non, répondis-je, je suis riche en ce moment de bonheur, et ce bonheur, Très Saint-Père, ne le troublez pas en refusant le tribut d'hommages de mes fidèles Bretons. Alors Sa Sainteté accepta... »

Le Pape et la France. — Un autre point sur lequel tous les évêques revenant de Rome sont d'accord, c'est l'intérêt affectueux avec lequel Pie X suit les événements de France, qu'il connaît « aussi bien et mieux que nous ». Cette connaissance que le Pape a de nos besoins et de nos périls est, évidemment, un des meilleurs et des plus puissants motifs de confiance dans l'avenir que nous puissions avoir au milieu de nos terribles épreuves du moment. Sa dernière parole à Mgr Delamaire, coadjuteur de Cambrai, a été une parole d'espérance affirmant « sa forte conviction que Dieu écouterait nos prières, et qu'après une recrudescence peut-être prochaine de la persécution, son infinie Bonté rendrait enfin la paix et la prospérité à notre chère et noble patrie, la France. »

Il disait à Mgr Gouraud : « Aux catholiques de France de faire leur devoir, la Providence ne les abandonnera pas, et bientôt ce sera le triomphe. » Et le prélat ajoute, rendant compte de sa conversation avec le Saint-Père : « C'est ce qu'il faut prêcher », disait-il, quand il nous eut laissé exposer le sujet de notre lettre pastorale de carême ; « il faut prêcher à tous le courage. »

« Il marquait encore mieux sa pensée quand, répondant à l'assurance que nous lui donnions que les Bretons priaient pour lui, il disait : « Je ne me recommande pas seulement à leurs prières, mais surtout à leurs actes. »

« C'est l'action dans l'union que le Saint-Père nous demande, en insistant pour que nous sachions nous occuper uniquement de défendre nos droits de catholiques. »

« C'est aussi l'action dans le sacrifice que le Pape souhaite et attend de tous. »

En apprenant le désastre de l'*Iéna*, le Souverain Pontife a fait adresser ce télégramme à Mgr Guillibert, évêque de Fréjus :

« Le Saint-Père, profondément affligé par le malheur qui frappe la nation et la flotte françaises, vous exprime, en cette triste circonstance, ses sentiments de douloureuse sympathie.

« Priant pour le repos éternel des victimes, il bénit les familles si terriblement éprouvées. » Cardinal MERRY DEL VAL. »

L'Evêque de Fréjus a répondu qu'il a transmis aux autorités maritimes les condoléances de Sa Sainteté à la nation française et à la flotte.

« Les familles éprouvées sont, dit-il, profondément reconnaissantes de l'auguste témoignage envoyé par leur Père bien aimé, qui soulage au nom de Dieu. »

AUCH. — Mort de Mgr Enard. — Le pieux et vaillant archevêque d'Auch a succombé, le 14 Mars, au mal qui le minait depuis plusieurs mois, et dont il avait supporté les souffrances avec une admirable résignation. Il était dans sa 68^e année.

Né, en 1839, à Villotte (diocèse de Verdun), ordonné prêtre en 1863, Mgr Enard était archiprêtre de Commercy, quand il fut nommé (Juin 1896) à l'évêché de Cahors, où, pendant dix ans d'un fructueux épiscopat, il s'attacha profondément ses diocésains. Transféré au siège archiepiscopal d'Auch, Mgr Enard fut préconisé le 21 Février 1906 et assista, le lendemain, avec Mgr Luçon, le Souverain Pontife dans l'immortelle cérémonie du sacre des évêques français, à Saint-Pierre... Dans son nouveau diocèse, il n'a passé que le temps nécessaire pour se faire aimer et vivement regretter...

Homme de grand caractère, d'une activité tout apostolique, d'une éloquence simple, chaleureuse et nourrie de doctrine, Mgr Enard s'était fait apprécier comme orateur dans des circonstances solennelles, notamment au Congrès eucharistique, aux fêtes de la consécration de l'église du Rosaire à Lourdes, et surtout pendant le dernier pèlerinage des hommes, en 1905.

Celles que l'on chasse. — Sous ce titre, nous lisons dans la *Libre Parole* :

« Au cours d'une récente discussion à la Chambre, comme on citait une religieuse appelée au chevet d'un malade, un agité de l'extrême-gauche clama :

« On voulait donc empoisonner ce malade ! »

Ce sont des infirmiers civils qui ont été appelés à l'ensevelis-

sement des varioleux de Dunkerque ; mais ils se sont énergiquement refusés à cette dangereuse besogne.

Et on rendit alors aux Sœurs cet éclatant témoignage de leur abnégation de les appeler à prendre le poste de combat, le poste d'honneur déserté par les infirmiers de l'administration.

Deux Sœurs se rendirent immédiatement à cet appel, ensevelirent les deux abandonnés ; *mais elles en moururent*, et toutes les notabilités dunkerquoises assistaient au service célébré en l'honneur de ces victimes du devoir.

Elles n'ont pas empoisonné leurs malades ; mais les deux morts les ont empoisonnées.....

Il est difficile de blâmer ces infirmiers, peut-être pères de famille, se refusant à contaminer leur foyer : ce n'est peut-être pas héroïque, mais c'est humain, et on ne saurait leur demander l'esprit de sacrifice que commandent la foi et les traditions d'un Ordre.

Qu'advient-il donc si une épidémie désolait la capitale ou le pays ? Où trouverait-on le personnel hospitalier, plus que jamais nécessaire ?

On appellerait les Sœurs, le bataillon sacré ; mais il faudrait les aller chercher à l'étranger, où les a chassées la proscription.

L'anticléricalisme ne deviendrait peut-être pas un article d'exportation ; mais le cléricisme deviendrait un article d'importation.

Nous verrons cela, et ce sera la vengeance des saintes filles, la seule qu'elles souhaitent : se dévouer. » Albert MONNIOT.

La prédiction pourrait se réaliser, car on signale, dans différentes parties de la France, des cas de variole noire.

Jérusalem, Athènes, Constantinople, Rome. — Le Pèlerinage de Jérusalem et de Rome a toujours été regardé dans l'Eglise comme l'œuvre expiatoire, la satisfaction par excellence pour les grands crimes privés ou publics. C'est dans cette pensée de foi que le Comité des Pèlerinages de Pénitence en Terre Sainte propose, cette année, le XXXIII^e Pèlerinage de Pénitence. Ce sera avant tout un acte solennel de réparation pour l'apostasie officielle imposée à notre chère France, et une ardente protestation qu'elle veut rester, malgré les impies, la Fille aînée du Christ et de l'Eglise.

Départ de Marseille, le 15 Mai ; Retour, le 24 Juin.

Les deux grandes stations seront Jérusalem et Rome, où le Souverain Pontife recevra et bénira les pèlerins.

Mais le trajet sera coupé par diverses escales, à Constantinople, Mont-Athos, Athènes, Naples.

Demander le programme détaillé et tous renseignements à M. le Secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 4, avenue de Breteuil, Paris, VII^e.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets collectifs de Famille à prix réduits à l'occasion des vacances de Pâques 1907 — En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre du Samedi, veille des Rameaux (23 Mars), au Lundi de Pâques (1^{er} Avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute autre station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour collectifs de Familles en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé :

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1^{er} du Tarif spécial G. V. n° 2 ; pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 % sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et de retour.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée en villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Le chef de famille conserve le choix de la classe dans laquelle il pourra effectuer ses voyages à demi-tarif. Exceptionnellement il peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

La durée de validité est fixée à 33 jours et ne peut être prolongée.

Le délai de validité part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris.

Arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Joseph, par V. D. ARTAUD, prêtre du diocèse d'Orléans. 1. vol. in-16 double couronne (VIII-196 pages). 2 fr. (G. BEAUCHESNE ET C^{ie}, Editeurs, Paris).

Voici un livre nouveau sur saint Joseph. Nouveau, moins par la date de son apparition, que par la manière dont il traite un sujet trop souvent défiguré en des opuscules fades et vides qui ont jeté comme un discrédit sur la grande et belle figure du père nourricier de Jésus. Le nouveau livre de M. l'abbé ARTAUD est une œuvre pleine de sage et forte doctrine.

C'est une étude complète sur saint Joseph, aux sujets précis, aux divisions nettes, étude en même temps actuelle et pratique, qui nous présente un saint Joseph vivant et nous fait admirablement comprendre toute l'héroïque beauté de sa personne et toute la grandeur de son incomparable mission.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Mars 1907.

I. Les Dernières Elections allemandes, par Henri BERCHOIS — II. Galilée et les Jésuites, par Pierre de VREGILLE. — III. De quelques arguments des hypergéomètres : A propos d'un livre récent, par Robert MARCHAL. — IV. Paganisme et Poésie, par Victor DELAPORTE. — V. Le Foyer stable : Retour sur nos brisées, par Pierre LHANDÉ. — VI. L'Episcopat concordataire, par Adhémar D'ALÈS. — VII. Bulletin de l'enseignement et de l'éducation, par Joseph BURNICHON. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

VINS ET SPIRITUEUX

ANCIENNE MAISON Ferdinand LALANDE

— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 32, rue Saint-Melaine, MORLAIX

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie, un moyen infallible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

EX-INSTITUTEUR RELIGIEUX est demandé pour placer huiles et savons. Bonnes remises. V. GIRARD et C^{ie}, avenue gare Batignolles, Salon (Provence).

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.
Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. e. d. g.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

AISANCE

à Messieurs, Dames, anciens Congréganistes, Membres du clergé, en plaçant aux Consommateurs huiles, savons, cafés ouits en boîtes. Travail facile, lucratif sans négliger occupations. Cadeau à qui nous adressera liste de personnes s'occupant de placements. Ceux faisant de la représentation ont intérêt à nous écrire. Société des Planteurs, Marseille.

VIN BLANC

DE TOURAINE, garanti pur, pour la Messe : 60 fr. la pièce, 35 fr. la 1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu. Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire).
Demande Représentants.

LIEBIG VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
est un PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF
indispensable dans la CUISINE



ANÉMIE PALES COULEURS
FLUEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE. CROISSANCE
CONVALESCENCES très rapides.

GUÉRISON

RADICAL INFAILLIBLE

20 JOURS

par l'**ÉLIXIR DE S^t VINCENT DE PAUL**
ADMIS OFFICIELLEMENT PAR LE SERVICE DE SANTÉ DES COLONIES
en sous forme solide par la **CONFITURE DE S^t VINCENT DE PAUL**
GUINET, Pharm. J. Rue Saunier, PARIS — Toutes Pharmacies. Brochure franco.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 29 Mars 1907.

N^o 13

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — La Résurrection de Jésus et l'Eglise; Faites vos Pâques.

III. — *Chronique du diocèse:* Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; La Bénédiction papale; Nécrologie; Association de N.-D. de Salut; Pour les victimes de

l'Iéna; Le Grand-Séminaire à Brest; Nos Missionnaires; Les militaires et le devoir pascal; Association de la Jeunesse Catholique.

IV. — *Chronique générale:* Rome; Bayeux; Une paroisse sans prêtre.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 31 Mars. — PAQUES : RÉSURRECTION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. Double de 1^{re} classe, avec Octave privilégiée. Blanc.

Lundi, 1^{er} Avril. — LUNDI DE PAQUES. Double de 1^{re} classe. Blanc.

Mardi, 2. — MARDI DE PAQUES. Double de 1^{re} classe. Blanc.

Mercredi, 3. — Office de l'Octave; semi-double. Blanc.

Jeudi, 4. — Office de l'Octave; semi-double. Blanc.

Vendredi, 5. — Office de l'Octave; semi-double. Blanc.

Samedi, 6. — *In albis.* Office de l'Octave; semi-double. Blanc.

Dimanche, 7. — Dimanche *In albis* (Quasimodo).

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Sacré-Cœur de Quimper. 31 Mars, 1-2 Avril.

Hôpital de Plougastel-Daoulas. . . 3-4 Avril.

Hôpital de Quimperlé 5-6 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Apprenant que dans Notre diocèse et les diocèses voisins il doit se donner, prochainement, des conférences *contradictaires* sur des questions politico-religieuses, pour Nous conformer à l'esprit et à la pratique de l'Eglise, Nous interdisons d'une façon rigoureuse aux ecclésiastiques, prêtres et séminaristes, du diocèse d'y prendre part, même à titre de simples auditeurs, sans en avoir obtenu de Nous la permission par écrit.

II. Mardi dernier 26 Mars, en vertu d'un jugement en référé, rendu la veille par le tribunal de Quimper, Nous avons reçu, dans Notre nouvel évêché de Saint-Joseph, la visite de l'huissier, qui est venu faire une enquête domiciliaire au sujet du mobilier *appartenant soi-disant à la mense*. Il n'a pu que constater la présence de quelques objets ayant appartenu *en propre* à Nos trois derniers prédécesseurs, et qui Nous ont été laissés par leurs héritiers, comme il est facile de l'établir par les documents que Nous avons entre les mains.

Nous avons tenu à mettre Nos chers diocésains au courant de cette nouvelle phase de la lutte, afin qu'ils n'aient pas à s'en effrayer.

III. A l'approche de la visite pastorale pour les tournées de Confirmation, Nous tenons à informer MM. les Curés et Recteurs que, pour ne pas leur créer d'embarras, Nous n'aurons pas de stations dans les paroisses où le clergé aurait été expulsé du presbytère ou serait à la veille de l'être. Dans ce cas, les intéressés s'entendraient avec Nous et Nous amèneraient leurs enfants dans celle des paroisses voisines que Nous leur indiquerions à cet effet. Nous pourrions alors avoir deux cérémonies dans cette dernière paroisse, soit consécutivement, soit l'une le matin et l'autre l'après-midi.

IV. Plusieurs de Nos prêtres Nous ont écrit pour Nous exposer leur embarras au sujet de la location des presbytères. Ils doivent s'en tenir rigoureusement aux dernières instructions que Nous avons données à ce sujet dans Notre *Semaine religieuse*. Du reste, ils n'ont pas à se presser... *Deus providet*, comme répète souvent le Souverain Pontife. Attendez donc patiemment, dans le *statu quo*, que l'on vous fasse des propositions conformes à Nos instructions, ou que l'on vous oblige à sortir.

Les Maires eux-mêmes n'ont pas à précipiter leurs déci-

sions ; eux aussi feront bien d'attendre. Les presbytères, en effet, sont devenus par le fait de l'attribution propriété strictement communale. Il leur appartient donc de les administrer comme ils le jugeront convenable, pour l'utilité et l'avantage de tous. Rien ne les oblige à les louer ou à ne pas les louer, à celui-ci plutôt qu'à celui-là, à tel ou tel prix, même infime. L'autorité supérieure ne peut *leur imposer* quoi que ce soit en pareille matière. L'approbation préfectorale pourra se faire attendre ; mais ils insisteront, et, pendant ce temps-là, le prêtre restera dans son presbytère et le service religieux se fera comme par le passé...

V. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Colin, recteur de Hanvec, décédé le 23 Mars.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Résurrection de Jésus et l'Eglise.

La Résurrection fut, pour Jésus, un mystère de triomphe, de gloire et d'allégresse. Que sera-t-elle pour l'Eglise ?

Nous le savons, l'Eglise est la continuation et l'extension dans le monde de la vie de Jésus, et il faut que tous les mystères du Sauveur se reproduisent en elle. Jésus a été persécuté, l'Eglise le sera aussi. Jésus a subi les douleurs de la Passion, l'Eglise les subira également.

Mais Jésus est sorti vainqueur de l'épreuve, et tous les efforts de ses ennemis sont venus se briser contre la pierre de son sépulcre. Ainsi en doit-il être de l'Eglise. Son divin fondateur lui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle. Depuis que les Apôtres, fidèles à la mission qui leur a été assignée et confiants aux promesses de leur divin maître, ont fondé l'Eglise, cette parole n'a cessé d'avoir son accomplissement. La vie de l'Eglise a été une vie de lutte incessante contre la violence des tyrans, contre les séductions des schismes et des hérésies, contre les entraînements plus dangereux encore des passions corruptrices. Elle a traversé des crises formidables où tout semblait conjuré contre elle ; plus d'une fois ses ennemis ont annoncé que le moment était venu où elle allait disparaître, et, humainement parlant, il en devait être ainsi. Mais toujours elle est sortie glorieuse et triomphante de l'épreuve où elle semblait devoir succomber. La vérité des promesses de Jésus-Christ a donc été confirmée par les faits.

Ces promesses, sans nul doute, se vérifieront de même dans la suite des siècles et toujours, pour l'Eglise comme pour Jésus-Christ ; au mystère douloureux de la Passion succèdera le mystère glorieux de la Résurrection.

Pensée pleine de consolation, que nous ne devrions jamais perdre de vue ; source et fondement d'une inébranlable confiance pour les vrais enfants de l'Eglise, au milieu des persécutions qu'elle subit, des tempêtes qui l'agitent. Ces épreuves ne doivent pas, il est vrai, nous laisser insensibles ; notre amour pour l'Eglise nous fait un devoir d'y prendre part, comme ces jours derniers nous prenions part aux douleurs de Jésus ; mais la tristesse qu'elles nous causent ne sera jamais du découragement, comme si tout était perdu sans ressource. Le monde fût-il bouleversé de fond en comble. L'Eglise, nouvelle arche portée sur les eaux du déluge, échappera à tous les naufrages ; édifice construit sur la pierre de la main de Dieu, elle demeurera debout au milieu des ruines accumulées autour d'elle.

BRANCHEREAU.

Faites vos Pâques.

Faites vos Pâques, pour le Christ... pour « l'expulsé » de demain !.... On le chasse de ses temples, mais il en est un superbe où il serait si bien à l'abri.... c'est ta poitrine, ô baptisé !

Tu parles quelquefois, avec des airs résolus, de messes dites dans les granges aux heures troublées ; mais que signifie la messe si tu n'y communies jamais !....

Tu protestes contre la fermeture des églises, mais tu fermes à Dieu l'église que, par-dessus tout, il désire !....

Tu prétends faire triompher la cause de Dieu dans le monde et tu la laisses secrètement battre en toi-même !

Tu t'indignes contre ceux qui persécutent la religion !.... Et ton abstention est, chaque année, un argument contre elle !.... Car on te connaît, on sait que tu ne les fais pas, les Pâques !

Non..... vois-tu..... choisis !.... Sois d'un camp ou d'un autre..... Si tu es catholique, sois catholique, mais alors tout entier !.... mais jusqu'au bout !.... pas un quart..... pas un tiers..... pas une moitié.....

Tu me diras :

— Je ne peux pas communier, car je n'ai plus la foi.

— Pardon !.... tu n'as plus la foi parce que tu as cessé de communier, ce qui est tout différent.

Ligote ton bras dix ans et essaie de t'en servir !

Oublie une allée de ton jardin vingt ans, et essaie d'y passer.....

Toutes les épines et toutes les ronces ensanglanteront tes pieds !....

Pour la foi, c'est pareil.

Tu l'as perdue ?.... Mais qu'as-tu fait pour la nourrir ?.... pour la défendre ?.... Quel livre sérieux as-tu lu ?.... Quel prêtre as-tu consulté ?....

Et maintenant, il te faut aller à Dieu au milieu des attaches de toutes sortes.....

C'est ta faute !....

Tu laisseras sur la route l'orgueil de ton intelligence et le sang de ton cœur !....

C'est ton expiation !....

Lève-toi, et marche..... Lazare ! Passe sur les vanités !.... le salut est à ce prix..... Confesse-toi, malgré tes doutes !.... On mange par raison, communie par devoir, en répétant la parole évangélique, superbe dans sa contradiction : *Credo ! adjuva incredulitatem !....* Je crois !.... ayez pitié de mon incrédulité !....

Et si la persécution devait réveiller les catholiques.....

Si, sur les ruines de nos temples matériels, devait s'élever l'église surnaturelle des âmes régénérées dans la croyance.....

Si, au milieu du béant troupeau des trente-six millions de soi-disant catholiques, la crise religieuse faisait surgir, autour de chaque clocher, des groupements d'hommes profondément convaincus !.... cette mort apparente serait pour le bien et la résurrection..... Le vent de l'orage, en passant sur l'arbre de l'Eglise....., en le débarrassant du bois mort ferait place aux frondaisons des renouveaux.....

Catholique !.... ne sois pas le bois mort !....

Fais tes Pâques !

Pierre l'ERMITE.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — Les communions pascales.
- III. — Les retraites de Premières Communions et de Confirmation.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Samedi soir, veille de Pâques, après 8 heures on ne confessera que des hommes.

Dimanche de Pâques, 1^{re} messe à 5 h. 1/2

A 7 heures, messe de communion pour les hommes : la nef leur est réservée. Pour l'édification et le bien général, surtout dans les circonstances présentes, il est à souhaiter que le groupe d'hommes soit le plus considérable possible ; ils doivent avoir à cœur de donner cet exemple, et sacrifier même la joie de se trouver à la sainte Table avec leurs familles.

A 10 heures, messe pontificale à l'issue de laquelle Monseigneur donnera la bénédiction papale.

A 2 h. 1/2, vêpres ; sermon de clôture de la Station quadragesimale. Bénédiction solennelle du T. Sacrement.

A la grand'messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires.

Lundi et Mardi de Pâques, messes et offices comme les dimanches.

N. B. A partir du Dimanche des Rameaux, la 1^{re} messe est à 5 h. 1/2 sur semaine comme le dimanche.

— EGLISE SAINT-MATHIEU. — A partir de Pâques, l'Angelus sera sonné, le matin, à 5 heures, et la 1^{re} messe sera dite à 5 h. 1/2 ; la 2^e messe (le

dimanche) à 7 h. 1/2 et la 3^e à 9 heures. — Grand'messe à 10 heures. — A 11 h. 1/2, messe basse spécialement pour les militaires de la garnison.

Pendant la semaine, la 2^e messe a lieu à 7 heures et la 3^e à 8 heures.

Dimanche de Pâques, les vêpres à 5 heures, suivies du sermon et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Lundi et Mardi de Pâques, grand'messe à 8 heures, le soir à 7 h. 3/4, Complies et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

La Bénédiction papale. — Comme il est dit plus haut, dimanche à l'issue de la messe solennelle, Mgr l'Evêque donnera la « bénédiction papale ». Nous croyons utile de rappeler en quoi consiste cette faveur, trop peu appréciée parce qu'elle n'est pas assez connue.

Avant l'usurpation italienne qui l'a fait prisonnier au Vatican, le Pape, aux jours de grandes fêtes, donnait, dans une des Basiliques romaines, *Urbi et Orbi* une bénédiction solennelle à laquelle était attachée une indulgence plénière. Pour permettre à un plus grand nombre de participer à cette grâce, les Souverains Pontifes ont communiqué à d'autres le pouvoir de donner, en leur nom, la bénédiction *papale* avec l'indulgence qui y est attachée. Les évêques jouissent de ce privilège deux fois par an, à Pâques et à une autre fête solennelle à leur choix (généralement Noël).

Le cérémonial à observer est réglé par la bulle *Inexhaustum* du 3 Septembre 1762 : la messe achevée, un prêtre donne lecture de l'acte pontifical accordant le privilège ; puis l'Evêque, du haut d'un trône spécial dressé à cet effet, prononce une formule d'absolution sur les assistants, avec la bénédiction solennelle. Le Vicaire général promulgue ensuite l'indulgence plénière accordée. Elle peut être gagnée par tous les fidèles présents qui, s'étant confessés et ayant communie, prient pour l'Eglise, pour son Chef et pour l'Evêque officiant.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Colin, recteur de Hanvec, décédé presque subitement le 23 Mars, dans sa 61^e année.

Né à Lambézellec le 18 Mai 1846, ordonné prêtre le 23 Décembre 1871, M. Colin (René-Marie) fut vicaire d'abord à Locmélard (1871), ensuite à Bohars (31 Août 1872), puis à Henvic (6 Septembre 1874) et à Sizun (11 Juin 1882). Nommé recteur de Landévennec le 21 Avril 1887, il fut transféré le 25 Janvier 1892, à Hanvec où il vient de mourir. Dans les différentes paroisses où il a exercé le saint ministère, M. Colin s'était fait aimer par sa bonté douce et affable, et laisse à tous ceux qui l'ont connu, le souvenir d'un prêtre pieux, dévoué à la gloire de Dieu et au bien des âmes.

R. I. P.

Association de Notre-Dame de Salut. — La réunion annuelle de l'Association de N.-D. de Salut, qui se tient ordinairement à l'évêché, sous la présidence de Monseigneur, n'a pu avoir

lieu, cette année, à cause des absences répétées et des occupations multiples que les circonstances actuelles ont occasionnées au chef du diocèse.

Le comité de Quimper, qui a eu, cette année, le regret de perdre sa dévouée secrétaire, M^{lle} Desgrées du Loû, a terminé ses comptes et fait ses répartitions pour l'année 1906.

Il a été heureux de pouvoir distribuer des secours ainsi qu'il suit :

Oeuvre des prêtres, 100 fr. ; Oeuvres des séminaires, 100 fr. ; Patronage Saint-Joseph, à Quimper, 50 fr. ; Patronage de M^{lle} Violette, de Brest, 100 fr. ; Patronage de M. l'abbé Corvez, Morlaix, 50 fr. ; Ecole libre des filles d'Ergué-Gabéric, 30 fr. ; Ecole libre de Plougastel-Daoulas, 50 fr. ; Ecoles libres de Pluguffan, 30 fr. ; Ecole libre d'Audierne, 30 fr.

L'Association de N.-D. de Salut, fondée au lendemain de la guerre de 1870 a, depuis cette époque, contribué pour une part importante au relèvement moral et religieux de la France : organisation de pèlerinages, secours aux patronages et aux écoles, diffusion de la bonne presse pour atténuer les effets désastreux de la mauvaise, sont quelques-uns de ses moyens d'action.

C'est dire que l'utilité de cette Oeuvre est des plus actuelles.

On peut en faire partie moyennant la faible cotisation de 1 franc par an. Les personnes qui désireraient s'associer peuvent se faire inscrire chez M^{me} Guépin, présidente, 30, place Terre-auduc, ou chez M^{me} Hamonic, trésorière, ancienne route de Douarnenez, Quimper.

Pour les victimes de l'ÉNA. — I. QUIMPER. — Lundi, à 9 heures, a été célébré à la cathédrale, en présence de Mgr l'Evêque, du Chapitre et de plusieurs membres du clergé de la ville, un service solennel pour le repos de l'âme des victimes de la catastrophe qui a plus spécialement atteint le diocèse de Quimper.

Le catafalque, orné de drapeaux tricolores et de plantes vertes, se dressait à l'entrée du chœur ; auprès flottait le drapeau du « Souvenir français » dont les Vétérans avaient tenu à venir nombreux remplacer ceux à qui la tyrannie d'une politique inqualifiable imposait une abstention, que le bon sens populaire ne voudra jamais admettre. Car ces victimes, trop nombreuses hélas ! elles étaient, à quelques exceptions près, toutes catholiques ; et c'est dans un pays catholique que le même jour aura vu, dans un deuil national, les autorités de tous ordres s'interdire l'accès des églises au nom de la liberté de conscience, pour réserver toute la pompe de ses costumes officiels à la glorification, au Panthéon, dans une apothéose de discours ampoulés et de fleurs éphémères, de la libre-pensée scientifique qu'on y avait traînée la veille au soir, vaincue elle aussi par la mort.....

Après le chant du Nocturne, la messe de *Requiem* ne pouvait pas être chantée, à cause de la Semaine Sainte ; mais, pendant la messe du jour, dite par M. le chanoine Pouliquen, le grand orgue

fit entendre des morceaux funèbres alternant avec le chant du *Dies iræ*. Puis Monseigneur monta en chaire : « Les grandes douleurs sont muettes, dit-il, je ne puis cependant me résoudre à ne pas interpréter, devant cette belle assistance, les grands enseignements qui se dégagent de la nouvelle catastrophe que nous pleurons.

« Hier, à Plougastel-Daoulas, je présidais les obsèques de trois des victimes du *Iéna*, qui laissaient dans le malheur des parents âgés, des veuves et des orphelins. Aujourd'hui ici nous les réunissons dans un religieux souvenir, ces marins de tous grades qui ont trouvé une mort atroce dans les flancs même du vaisseau où le devoir militaire les avait enfermés.

« Maintenant ce n'est plus seulement contre les ennemis du dehors que le soldat, le marin a à lutter ; les forteresses, les vaisseaux recèlent dans leurs profondeurs les engins les plus terribles de destruction. Et c'est au moment où l'homme se trouve le plus exposé à devenir victime de ces tristes fruits des progrès de son esprit inventif, qu'il se prend, affolé par l'orgueil, à se croire semblable à Dieu, à vouloir se passer de Lui, à nier même son existence !.....

« O maîtres des destinées de la patrie, c'est devant ces cercueils qu'il vous faudrait méditer cette grande leçon du néant de toutes les combinaisons humaines, en face de ces coups de foudre devant lesquels la science sans Dieu se voit confondue !.....

« Une seconde leçon nous est aussi donnée, à chacun de nous en particulier : celle d'adresser d'ardentes prières pour le repos éternel de tous ces braves à qui, par un attentat abominable devant Dieu et devant les hommes, on a impitoyablement refusé les dernières consolations de la religion, sous prétexte que, tout pantelants sur leurs lits d'hôpital, au milieu des affres de l'agonie, ils n'ont pas écrit de leurs mains mutilées qu'ils réclamaient la visite d'un prêtre !..... »

Après cette solennelle et émouvante protestation, Monseigneur se rend près du catafalque pour donner l'absoute ; puis la foule, visiblement impressionnée, s'écoule aux accents de la marche funèbre de Chopin, que le grand orgue exprime avec une si majestueuse puissance.

II. DANS LES PAROISSES DES VICTIMES. — Nous étions, hélas ! bien au-dessous de la triste réalité en évaluant à un minimum de dix le chiffre des marins originaires de notre diocèse qui ont péri dans la catastrophe de l'*Iéna*. Ils sont au nombre de 22, appartenant à 17 paroisses différentes, savoir : Plougastel-Daoulas, Brest (Saint-Louis), Recouvrance, Lambézellec, Guipavas, Ouessant, Plouguerneau, Plounéour-Trez, Cléder, Roscoff, Locquéholé, Morlaix (Saint-Martin), Landerneau, Carhaix, Plouyé, Concarneau, Quimperlé, Esquibien.

Plougastel-Daoulas en compte trois, dont deux jeunes pères de famille et le troisième soutien de ses vieux parents et de plusieurs autres enfants. Comme on l'a vu plus haut, Mgr l'Evêque a tenu à donner à cette population, la plus cruellement éprouvée, une

marque spéciale de sa douloureuse sympathie, en allant lui-même prendre part à son deuil et présider les obsèques des trois victimes... La cérémonie, célébrée dimanche dans l'après-midi, au milieu d'une foule immense, a eu un caractère à la fois grandiose et touchant que nous ne saurions exprimer...

Dans chacune des autres paroisses, les cérémonies funèbres ont été également très émouvantes : les populations, les autorités locales en tête, sont venues en masse prier pour les victimes et témoigner de leur commisération pour les familles frappées si soudainement dans leurs soutiens comme dans leurs vives affections. De beaux discours, dont les échos nous arrivent de toute part, ont traduit les sentiments patriotiques et chrétiens qui rendent si fortes les générations maritimes du littoral breton. Car, il est bon de le redire avec le vaillant amiral de Cuverville, qui écrivait tout récemment, « c'est dans leur foi religieuse, dans les espérances qu'elle engendre que nos marins puisent le sentiment du devoir et l'esprit de sacrifice qui sont l'honneur de leur noble profession. *La foi religieuse fait les forts* ; en la persécutant chez nos marins et chez nos soldats, on commet un véritable crime de lèse-patrie. »

Tous ces sentiments se trouvaient dans le cœur des catholiques Bretons conduisant le deuil de leurs compatriotes ou de leurs parents : ils pleuraient, mais ils priaient surtout, ils continueront à prier avec confiance : Dieu n'a pas manqué de tenir compte aux mourants du désir qui était certainement dans leur cœur, si leurs lèvres agonisantes n'ont pu le formuler... Et puis, comme l'a dit Mgr Amette, au service célébré à Notre-Dame de Paris, « la mort, courageusement subie dans l'accomplissement du devoir, est une sorte de martyre, qui, s'il n'a pas les infailles promesses du martyre enduré pour la foi, constitue cependant un titre puissant aux miséricordes divines.

« Que cette pensée et les espérances qu'elle autorise soient la consolation des familles en larmes dont nous partageons la douleur ! »

III. BREST. — On nous écrit :

« Mardi ont été célébrées, à Saint-Louis, les obsèques des marins Bozec et Huelvan, qui ont trouvé la mort dans la terrible catastrophe de l'*Iéna*. Aug. Tudoré, la troisième victime de Brest, n'ayant pu être identifié, son corps n'a pas été rendu à sa famille.

A 9 h. 1/2, les prêtres au nombre de 50 se rendent, en habit de chœur, à la chapelle de la marine. M. le Curé de Saint-Louis dit les prières liturgiques ; les cercueils sont placés sur des affuts de canon et le cortège se met en marche. Les parents des défunts sont groupés autour des cercueils et à leur suite viennent le préfet maritime, le vice-amiral Péphau, le général commandant, le Sous-préfet et le Maire de Brest, des délégations nombreuses de tous les corps de troupes et de diverses sociétés. La musique des équipages de la flotte exécute plusieurs marches funèbres.

A l'église, le chœur est tout tendu de noir, la nef est ornée de tentures aux couleurs nationales. Les cercueils sont déposés sur

deux catafalques dressés au milieu de la nef ; ils sont surmontés de drapeaux tricolores cravatés de deuil et encadrés de lumières et de plantes vertes.

Pendant la messe, qui est dite par M. l'abbé Bridonneau, aumônier de la marine en retraite, la maîtrise de Saint-Louis exécute divers motets liturgiques. Puis M. le Curé de Saint-Louis monte en chaire et, au milieu d'un recueillement profond, il prononce une émouvante allocution qui fait venir les larmes en bien des yeux.

L'absoute est donnée par M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin, et aussitôt après le clergé se reforme en cortège et conduit au cimetière de Brest les restes de nos deux malheureux compatriotes.

Sur tout le parcours stationne une foule sympathique et émue ; on sent qu'elle veut prendre part au deuil qui a si cruellement frappé la France et surtout la Bretagne. On sent aussi sa satisfaction que le clergé soit venu en habit de cœur, et malgré l'arrêt de M. le Maire de Brest, donner à cette douloureuse conduite le caractère religieux que réclamait notre foi, demander à Dieu miséricorde et pardon pour les pauvres victimes, consolation, force et confiance pour leurs familles.

Le Grand-Séminaire à Brest. — Après avoir annoncé l'installation du Grand-Séminaire dans l'ancien couvent des Carmélites, l'*Echo paroissial* de Brest ajoute :

« C'est avec bonheur que nous accueillerons les séminaristes. Ils trouveront à Brest de la sympathie. Quelques-uns de leurs plus dévoués amis voient avec quelques appréhensions leur arrivée dans notre ville. Ils craignent que le milieu où ils vont vivre ne leur soit pas favorable et qu'ils n'éprouvent de graves ennuis de la part de certains sectaires. Ces craintes ne nous paraissent pas fondées. Brest a été quelquefois troublé par des grèves ou des mouvements ouvriers. Mais il y a longtemps que ceux qui voulaient faire dégénérer ces agitations en émeutes contre le clergé et la religion, ont dû reconnaître leur impuissance. Le clergé est respecté de l'immense majorité de la population brestoise. »

NOS MISSIONNAIRES. — Jubilé sacerdotal du R. P. CHALMET, O. M. I. — Il y a quelques semaines, le R. P. François Chalmet, o. m. i., originaire de Lesneven, célébrait à P..... le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale.

Ils sont nombreux, dans le Diocèse de Quimper et dans la Congrégation des Oblats, ceux qui connaissent le R. P. Chalmet, mais pas plus nombreux que ceux qui l'aiment ; car il est de la famille de cet aimable saint, Eusèbe de Vercell, à qui le *Bréviaire* décerne cet éloge : « Ses diocésains ne mirent aucun intervalle entre le

voir, l'estimer et l'aimer. » Au jour de sa profession, ajouta-t-il aux trois vœux de religion celui d'être toujours affable, gracieux, attentif à dire le mot qui met le sourire aux lèvres et la joie au cœur ? Nous le supposerions, tant il a été fidèle à réaliser ce programme. Qui aurait recueilli toutes les perles jaillies de ses lèvres, en remplirait des écrins et même..... des valises !....

L'heure n'est pas venue de raconter l'abondante moisson spirituelle, fruit de la bonté du vénéré Père Chalmet. Ceux qui ont vu et qui voient l'interminable procession d'âmes qui vont s'agenouiller à son confessionnal pourraient seuls nous instruire ; mais savent-ils tout ?....

La fête du cinquantenaire, aux proportions bien modestes, demeura strictement familiale et ne prit aucun caractère officiel, bien que, par l'entremise du R. Père Procureur des o. m. i. près du Saint-Siège, le Souverain Pontife eût envoyé au vénéré Jubilaire une paternelle bénédiction. Nous n'en dirons donc rien, si ce n'est que, par une coïncidence imprévue, mais très heureuse, le R. P. Baffie, Assistant général, put se trouver à P..... à cette occasion et lui offrir les félicitations et les vœux — en même temps que la bénédiction — du T. R. P. Supérieur général....

Un mot seulement pour finir. Les deux incomparables religieux, — dont saint François de Sales a immortalisé, dans son « Introduction à la Vie dévote », l'humeur aimable et enjouée, — saint Antoine et saint Romuald atteignirent, l'un la cent cinquantième, l'autre la cent vingtième année de leur âge. Nous faisons des vœux pour que le bon P. Chalmet, leur émule en amabilité, soit leur concurrent très heureux en longévité, ce qui nous donne une vaste marge pour écrire en gros caractères : *Ad multos annos ! Buhez hir d'an Tad F. Chalmet !* T...., O. M. I.

Les militaires et le devoir pascal. — Au sujet des permissions accordées aux militaires de la garnison de Paris, M. le général Dalstein, gouverneur militaire, a écrit à M. le chanoine Binz la lettre suivante :

« M. L'Abbé,

« En réponse à votre lettre du 16 Février, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'aux termes des règlements, les militaires ne sont astreints, le dimanche, à aucun exercice et peuvent disposer librement des loisirs qui leur sont laissés ce jour-là.

« Je n'ai donc aucune permission spéciale à leur accorder.

« Général DALSTEIN. »

Les soldats peuvent donc, tous les dimanches, assister à la messe, et ont toute facilité pour remplir leur *devoir pascal*. Une fois pour toutes, cette question est tranchée. Les soldats ne peuvent plus invoquer cette excuse pour ne pas accomplir les préceptes de leur religion. Il est bon que les familles en soient informées, comme le clergé paroissial.

Association de la Jeunesse Catholique. — M. L. Du-bois, président de l'Union provinciale de la J. C. Bretonne, a reçu de Rome la lettre suivante :

« ILLUSTRISSE MONSIEUR,

» Je suis heureux de porter à votre connaissance que le compte rendu du dernier Congrès provincial, tenu à Saint-Brieuc, en Avril 1906, a été très agréable au Saint-Père.

» Par ce rapport, Sa Sainteté a eu la confirmation consolante du zèle et de l'activité de l'Association de la J. C. et de la foi vive des Catholiques de Bretagne. Et pour vous remercier de l'hommage que vous lui en avez fait, le Saint-Père, en des termes d'une bienveillance particulière, vous a béni, vous, votre aumônier et tous les jeunes gens de votre Union Provinciale de Bretagne.

» Avec des sentiments de particulière estime, je suis heureux de me dire

» Votre tout dévoué pour vous servir,

» Cardinal MERRY DEL VAL.

» Rome, le 11 Mars 1907. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le 15 Avril prochain, le Souverain Pontife tiendra un Consistoire dans lequel il créera plusieurs cardinaux, entre autres Mgr Mercier, archevêque de Malines, et Mgr Lorenzelle, archevêque de Lucques, ancien nonce de France.

A Rome, on n'a pas été grandement ému de la nomination, par la Chambre française, d'une commission chargée d'examiner les papiers saisis, contre tout droit, à l'ancienne Nonciature. Il serait facile d'user de représailles ; mais le Vatican se gardera bien de violer les traditions diplomatiques en publiant autre chose que ce qui sera nécessaire pour répondre aux calomnies.

Du reste, il apparaîtra avec certitude, des papiers Montagnini, que le Vatican n'a jamais rien fait contre la France, ni contre la forme du gouvernement. Quant aux vœux du Souverain Pontife pour le succès des candidats de l'*Action libérale*, et son désir que les catholiques défendent énergiquement leurs droits, il n'est pas besoin de papiers pour les connaître. En France, comme partout, le Saint-Siège en agissant dans ce sens remplit un devoir auquel il ne saurait faillir.

BAYEUX. — Le « Sillon » et le clergé. — Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la grave et très opportune communication officielle faite par Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, par l'organe de sa *Semaine religieuse* :

« Diverses circonstances nous ont montré l'opportunité de déterminer, par des instructions précises, quelle doit être l'attitude

de notre clergé, et notamment des directeurs d'œuvres de jeunesse, à l'égard du mouvement dit « Silloniste ».

» Sincèrement désireux de développer en eux-mêmes et autour d'eux la ferveur de la vie chrétienne, les membres du *Sillon* protestent toutefois, par l'organe de leurs chefs les plus autorisés, que le progrès religieux n'est pas l'*objet propre* de leur entreprise, mais seulement une condition de succès. Le but direct et caractéristique de leur association est la réalisation d'une *forme préférée d'organisation politique et sociale* : l'établissement de la *République démocratique*. (Lettres de M. M. Sangnier au *Matin* et à la *Croix*, Août 1906.)

» Dans ces conditions, il convient de rappeler que l'action propre du prêtre doit rester en dehors des opinions politiques. Uniquement soucieux de rendre les âmes plus chrétiennes, le prêtre de Jésus-Christ se gardera bien de restreindre l'efficacité de son influence morale, en se posant en champion d'une entreprise politique particulière : s'y inféoder serait s'aliéner la confiance des tenants, tout aussi sincères sans doute, de doctrines différentes. Notre attitude, tout au contraire, sera celle qu'a si bien définie saint Paul, ce grand modèle des hommes apostoliques : *Gracis ac Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum*. (Rom. 1, 14)... *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos*. (I Cor. ix.)

» En conséquence :

» 1^o Nul prêtre, appliqué au ministère des âmes dans notre diocèse, ne s'inscrira parmi les associés du *Sillon* ;

» 2^o Aucun, non plus, ne s'emploiera à propager l'influence de cette association politique ;

» 3^o Les directeurs et aumôniers des *Œuvres catholiques de Jeunesse* seront particulièrement soucieux de conserver à ces institutions leur caractère d'*apostolat chrétien*, et de n'en pas faire des centres d'influence politique particulière, soit « Silloniste », soit autre ;

» 4^o Les jeunes gens qui fréquentent nos cercles et patronages demeurent libres d'adhérer, *par ailleurs*, soit au *Sillon*, soit à tel autre centre d'influence politique conforme à leurs convictions personnelles ; mais ces associations d'un autre ordre doivent demeurer distinctes de l'œuvre catholique : autres seront leurs réunions, autres leurs directeurs. Au patronage, où tous seront reçus avec la même cordialité, les membres de ces associations diverses ne doivent plus avoir qu'une même prétention : cultiver en eux la *vie chrétienne*.

» † THOMAS,

» Évêque de Bayeux et Lisieux.

» Caen, le 17 Mars 1907 ».

Une paroisse sans prêtre. — Ceci se passait, il y a quelques jours, dans un département très catholique de l'Ouest ; Ce sera, vraisemblablement, sous peu, l'histoire de plusieurs

paroisses de notre diocèse : on en est déjà aux faits préliminaires.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* d'Angers :

« Le Maire d'Echemiré, canton de Baugé, ayant, par sommation d'huissier, chassé du presbytère le curé de la paroisse, M. l'abbé Chupin, celui-ci a quitté sa cure le jeudi 7 Mars, et c'est avec un sentiment de profonde tristesse que les catholiques d'Echemiré se réunissaient à 2 heures de l'après-midi, dans le bourg, pour accompagner leur curé à sa nouvelle demeure, à Jarzé.

Quelle sera désormais la situation de la paroisse d'Echemiré ?

Par décision épiscopale, elle est rattachée à celle de Sermaise.

Dans l'église d'Echemiré, il ne sera plus célébré de messe le dimanche et il ne sera plus administré de sacrements : ni baptêmes, ni communions, ni confessions, ni mariages.

Seules pourront y être célébrées les sépultures.

M. l'abbé Gilbert, curé de Sermaise, présent à la manifestation des catholiques d'Echemiré en l'honneur de leur curé, leur a fait savoir qu'il était chargé officiellement par Monseigneur de l'administration spirituelle de leur paroisse, et qu'il se mettait à leur disposition pour la visite de leurs malades à domicile, comme pour l'administration des sacrements, mais *dans l'église de Sermaise*.

Il est allé ensuite notifier à M. Dubois, maire d'Echemiré, la décision de l'Evêché.

M. le Maire d'Echemiré fut assez désagréablement surpris de cette nouvelle, et il n'est pas sans inquiétude sur les conséquences possibles de l'acte qu'il a accompli, bien plus pour satisfaire ses haines sectaires et obéir à un sous-préfet, que pour défendre les intérêts moraux et matériels dont la gestion lui est confiée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1907. — Extension de la durée de validité des billets aller et retour. — A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables pour le retour, jusqu'au dernier train du jeudi 11 Avril :

1° Les billets aller et retour ordinaires, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102 à partir du Samedi 23 Mars ;

2° Les billets aller et retour de Bains de mer dits de Semaine, à prix réduits, qui auront été exceptionnellement délivrés tous les jours pendant la période précitée, aux prix et conditions du Tarif spécial G. V. n° 6, chap. II, § 1^{er}, savoir :

Pour les stations balnéaires de Concarneau, Pont-l'Abbé (Langos, Loctudy) et Douarnenez, au départ des gares de Lorient et de Landerneau, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

NOTA. — Ces différents billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 11 avril.

BIBLIOGRAPHIE

Valeur des Décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège. — Syllabus ; Index ; Saint-Office ; Galilée, par le R. P. Lucien CHUPIN, S. I., (Paris, Beauchesne), 4 francs.

Dans la discipline actuelle de l'Eglise, les *Congrégations romaines* ont le pouvoir, selon leur compétence spéciale, de porter au nom et sous le contrôle du Chef suprême de l'Eglise, des sentences doctrinales ou disciplinaires sur toutes questions concernant la foi et les mœurs. Il importe donc souverainement de déterminer la valeur du document. Et à ce propos, il faut éviter deux excès : Voir en tout et partout des documents *infaillibles*, des définitions *ex cathedra*, ou se croire *libre de toute obligation* sous prétexte qu'il ne s'agit pas d'une doctrine infaillible, d'une définition *ex cathedra*.

Quelle est la valeur de ces différentes décisions du Saint-Siège ? Quel genre d'assentiment comportent-elles ? Telle est la double question à laquelle répond le remarquable travail qui se présente au public.

Figures de Martyrs. — Les seize bienheureuses Carmélites de Compiègne, les martyrs de la foi au temps de la Révolution, trois bienheureux martyrs, en Hongrie 1619, deuxième édition, revue d'après les corrections de l'auteur et augmentée de nombreux documents nouveaux avec facsimilé inédit des signatures des Carmélites, par Eugène GRISSELLE, docteur ès lettres. — (Paris, Beauchesne), 4 francs.

Nous recommandons vivement la lecture de ces pages, publiées par les soins du R. P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus. Il nous suffira, pour les recommander, de lire la lettre adressée à l'auteur par l'éminent Evêque de Montpellier :

« J'ai lu, écrit-il, ces pages si palpitantes des plus nobles sentiments, comme j'aurais lu les actes de quelques martyrs du second et du troisième siècle. Et j'espère que l'émotion profonde que cette lecture m'a causée ne tombera pas de sitôt. »

Librairie J. Salaün, Quimper.

Ancienne Maison TOULARC'HOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

EX-INSTITUTEUR RELIGIEUX est demandé pour placer huiles et savons. Bonnes remises. V. GIRARD et C^{ie}, avenue gare Batignolles, Salon (Provence).

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Vêtements Ecclésiastiques.

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

VINS ET SPIRITUEUX

ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie
et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : **E. DANTEC**, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : **AR. DE KERANGAL**.

Quimper, typographie de **KERANGAL**, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière.

III. — Chronique du diocèse :
Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; La Confirmation ; Nécrologie ; Quimper ; Landerneau ;

Le « Sillon » et le clergé ; Dernière heure.

IV. — Chronique générale :
Rome ; France ; Paris ; Coutances ; Vannes ; Jurisprudence ; La question des écoles en Angleterre et en Amérique ; A l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 7 Avril. — 1^{er} Dimanche après Pâques. (Quasimodo). Office du jour ; double, Blanc.

Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 8. — ANNONCIATION DE LA T. SAINTE VIERGE
(fête transférée du 25 Mars ; — se célèbre sans solennité).
Double de 1^{re} classe. Blanc.

Mardi, 9. — S. Jean Damascène, Docteur (du 27 Mars).
Double, Blanc.

Mercredi, 10. — S. Isidore, Evêque, Docteur (du 4 Avril).
Double, Blanc.

Jeudi, 11. — S. Léon I, Pape, Docteur. Double, Blanc.

Vendredi, 12. — De la férie. Blanc. — Ou office votif de la Passion ; semi-double, Rouge.

Samedi, 13. — S. Herménegilde, Martyr. Semi-double, Rouge.

Dimanche, 14. — 2^e Dimanche après Pâques. S. Justin, Martyr.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Hôpital de Morlaix 7-8 Avril.

Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Morlaix. 9-10 —

Maison de la Miséricorde (Kernisy), à Quimper 10-12 —

Dame de la Retraite de Lézérazien 13-14 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nous appelons de nouveau l'attention de MM. les Curés et Recteurs sur les revendications auxquelles peut donner lieu l'attribution des biens ecclésiastiques soit au séquestre, soit à quelque œuvre de bienfaisance.

Les biens donnés originairement aux divers établissements du culte, avec ou sans charge particulière, peuvent, par le seul fait qu'ils changent de propriétaire, être réclamés par les héritiers des donateurs en ligne directe. Ceux-ci ont six mois, à partir du décret d'attribution, pour faire valoir leurs droits.

Les biens comportant des charges telles que services religieux, aumônes, etc., peuvent en outre être revendiqués par chacun des héritiers, même en ligne collatérale, pendant l'espace de 30 ans, si les charges ne sont pas fidèlement acquittées par les attributaires de ces biens.

II. Pour faciliter l'étude de ces questions parfois difficiles et faire établir avec plus de sécurité les dossiers des diverses causes qui peuvent se présenter, Nous avons constitué dans Notre ville épiscopale un comité de jurisconsultes dont Nous donnerons la liste dans le prochain numéro de Notre *Semaine religieuse*. En attendant, les consultations et les dossiers peuvent être adressés à M. Morel, avoué, quai de l'Odéon, 48.

III. Nous désirons vivement qu'il s'établisse dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement du diocèse des comités similaires qui, pour les cas plus difficiles, se mettraient en relations avec le comité départemental, lequel pourrait à son tour, s'il y a lieu, recourir aux lumières du Comité central de Paris. A cet effet MM. les Archiprêtres, chacun dans leur ressort, s'aboucheront avec des hommes compétents et les prieront de vouloir bien faire partie de ces comités. Aussitôt que ceux-ci seront formés, la liste des membres Nous sera envoyée et Nous la publierons dans Notre *Semaine religieuse*.

IV. On nous a demandé si les Curés ou Recteurs devaient faire des démarches afin d'obtenir des Séquestres les honoraires des fondations dont le gage ou les valeurs ont été confisqués.

Nous répondons que nulle démarche ne doit être tentée en ce sens, car cette initiative ne manquerait pas d'être considérée comme une acceptation ou même une approbation du vol commis.

Cependant, si de lui-même et de son initiative personnelle le Séquestre ou l'établissement attributaire apportait aux prêtres de la paroisse, dans laquelle la fondation existe, les sommes nécessaires pour l'acquit des services imposés, ces honoraires devraient être acceptés dans l'intérêt spirituel de l'âme des défunts. Pour la même raison, on pourrait délivrer un reçu mentionnant strictement la somme perçue et la charge à remplir, sans aucune allusion à l'acquit définitif de la fondation.

V. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de :

M. Colin, vicaire à Saint-Thégonnec, décédé le 26 Mars ;

M. Guirriec, ancien recteur de Saint-Yvi, décédé le 31 Mars ;

M. Grall, recteur de Ploujean, décédé le 3 Avril ;

M. Quentric, prêtre des Missions Etrangères, décédé dans sa mission de Siam, le 22 Février.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR AVRIL 1907

Les classes ouvrières.

Depuis le jour où le Sauveur, jetant un regard ému sur la multitude affamée qui l'entourait, s'écria : « *Misereor super turbam*, J'ai pitié de cette foule, » l'Eglise s'est préoccupée du sort des humbles. C'est elle qui a proclamé l'égalité de tous les hommes ; c'est elle, qui avec les précautions nécessitées par la prudence, mais sans se laisser jamais, adoucit d'abord, puis supprima l'esclavage et le servage. C'est elle qui imposa jadis la trêve de Dieu, afin de permettre aux cultivateurs de semer et de récolter en paix. Durant tout le cours des siècles, nous la retrouvons dressée entre l'opprimé et l'oppresser, s'opposant aux injustices de l'un et aux représailles de l'autre. Dès les premières années de son pontificat, Léon XIII élevait la voix pour soustraire les travailleurs à la séduction des doctrines révolutionnaires, et, en 1891, son admirable encyclique « sur la Condition des Ouvriers », a tracé les règles de la plus sage législation sociale.

Dès qu'on parle des classes ouvrières, certains catholiques crient au socialisme ; d'autres, au contraire, s'empressent d'accepter en bloc toutes les réclamations qui viennent d'en bas, sans prendre toujours le temps de les discuter. La vérité, nous enseigne Léon XIII, est entre ces deux extrêmes. L'Eglise rappelle sans crainte aux patrons que, s'ils ont des droits certains de propriété,

ils ont aussi des devoirs de justice et de charité envers leurs coopérateurs et qu'ils doivent être pères encore plus que maîtres ; elle ne leur permet nullement d'être tyrans, mais elle ne veut pas davantage qu'ils soient victimes.

Quant aux ouvriers, elle reconnaît aussi leurs droits, droit d'être traités comme des hommes et des chrétiens, non comme des bêtes de somme, droit au juste salaire, droit à une protection spéciale pour assurer leur avenir par l'épargne et par la constitution d'un bien de famille insaisissable, droit d'association pour la protection des intérêts communs, etc... En revanche, elle n'hésite pas à leur défendre absolument toute atteinte à la propriété d'autrui, à plus forte raison les pillages, les émeutes et les violences, où les poussent, plus par ambition personnelle que par pitié sincère, les fauteurs de grèves injustifiées.

Que les catholiques, dociles aux enseignements de Léon XIII, adoptent la même attitude ; qu'ils se gardent de s'enfermer dans un isolement aussi peu chrétien qu'impolitique ; qu'ils se dévouent de toute leur âme à l'amélioration morale et matérielle de la classe ouvrière, en évitant toutefois de favoriser ce qu'il pourrait y avoir d'excessif dans certaines de ses revendications. Le salut de la société est dans l'union cordiale des patrons et des travailleurs, nullement dans l'écrasement des uns au profit des autres.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — Les retardataires du devoir paschal.
- III. — Les premières Communions et les Confirmations.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-COSENTIN. — A partir du dimanche de Quasimodo (inclus) jusqu'à la Toussaint, sauf avis contraire, les vêpres sont chantées à 5 heures.

TABEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Avril.	Matin.	Soir.
Lundi, 8.....	Plouneventer. — St-Servais.	Lanhouarneau. — St-Derrien.
Mardi, 9.....	Bodilis — Plougar.....	Plougourvest.
Mercredi, 10.	Landivisiau.....	Lampaul-Guimiliau. — Loc-Mélar.
Jeudi, 11....	Guimiliau.....	Saint-Sauveur. — Loc-Eguiner.
Vendredi, 12.	Saint-Thégonnec.....	Guiclan.
Samedi, 13...	Plouvorn. — Mespaul.....	Tréflaouénan.

Mgr l'Évêque sera accompagné, dans la première partie de sa tournée pastorale, par M. le Vicaire général Fléiter.

La Confirmation. — Au moment où vont avoir lieu les Visites pastorales, il est nécessaire de faire comprendre l'importance du sacrement de Confirmation, en rappelant les effets qu'il produit dans les âmes bien disposées pour le recevoir.

Le sacrement de Confirmation est ainsi appelé parce qu'il a pour objet d'affermir et de perfectionner la vie surnaturelle. Cette vie, communiquée par le Baptême, a besoin de se fortifier ; il faut qu'elle soit armée pour se défendre : par la Confirmation le Saint-Esprit se donne à nous dans une plus large mesure et avec une forme spéciale de grâce, qui est caractérisée par la force et l'énergie pour la résistance au mal et pour l'accomplissement du bien.

Cette grâce particulière, qui est la grâce propre du sacrement de Confirmation et qui résulte de la présence plus efficace de l'Esprit Saint dans l'âme, porte avec elle de divines influences qu'on nomme *les sept dons du Saint-Esprit*. Quatre de ces dons fortifient l'âme dans la connaissance de la vérité ; les trois autres la rendent plus constante dans l'amour du bien. Ce sont :

1° *La Sagesse*, qui donne à l'âme le goût des choses divines.

2° *L'Intelligence*, qui l'aide surnaturellement à saisir les vérités de la foi, devant lesquelles doit s'incliner notre raison.

3° *La Science*, qui instruit le chrétien des vrais rapports de toutes choses avec la vie présente et avec la vie future.

4° *Le Conseil*, lumière divine, à la clarté de laquelle nous discernons ce que nous devons dire, faire ou éviter pour nous maintenir dans le service de Dieu.

5° *La Force*, qui nous rend courageux dans les épreuves, fermes dans les tentations, intrépides au milieu des persécutions et disposés à tout souffrir pour l'amour de Jésus-Christ.

6° *La Piété*, qui remplit l'âme de zèle pour la gloire de Dieu et de ferveur à son service.

7° *La Crainte*, dont l'effet est de nous inspirer un respect souverain pour la majesté infinie de Dieu, de telle sorte que nous ne redoutions rien tant que de lui déplaire et de l'offenser par le péché.....

L'Esprit Saint descendant sur les Apôtres a allumé en leur cœur la flamme rayonnante de la charité, leur a donné une clarté d'intelligence et une énergie de volonté qui a fait d'eux des hommes nouveaux ; et les prodiges qu'il a accomplis en cette première Pentecôte chrétienne, il les renouvelle, depuis dix-neuf siècles, en l'âme de tout chrétien recevant, avec les dispositions requises, le sacrement de Confirmation.

Daigne ce divin Esprit nous faire mieux comprendre les avantages spirituels, hélas ! trop souvent méconnus, de sa venue en nos âmes, et qu'il nous donne, avec la grâce de la persévérance dans le bien, la force d'être, dans les temps calamiteux que nous traversons, de vrais soldats du Christ Jésus !

Nécrologie. — I. Nous avons appris trop tard, pour l'annoncer dans notre dernier numéro, la mort de M. COLIN, vicaire à

Saint-Thégonnec, décédé le 26 mars, après une courte maladie, à l'âge de 42 ans.

Né à Plabennec le 9 Février 1865, ordonné prêtre le 11 Août 1889, M. Colin (Jean-Guillaume) fut d'abord nommé vicaire à Ederu où il ne fit que passer, puis (2 Mai 1891) à Saint-Thégonnec « où, à la satisfaction de tous, nous écrit un témoin, il exerça le saint ministère jusqu'à sa mort. »

« La bonté et la piété faisaient le fond de son caractère. Son obligeance était connue de tout le monde, et jamais l'idée ne lui venait d'opposer un refus à une demande de service qu'on lui faisait. Ce qui était dit ne tardait pas à être exécuté, tant était vif son désir d'obliger..... Il se dégageait de sa personne un charme parfois ingénu qui lui attirait les sympathies de tous. Ses confrères et les paroissiens qui l'ont vu de près l'appelaient simplement : « le bon Monsieur Colin. »

« Par son zèle actif et discret, il a grandement contribué à répandre l'œuvre si utile — si nécessaire aujourd'hui — de la bonne presse. Mais il avait surtout au cœur une passion, la passion de la musique religieuse et du chant grégorien. Son dévouement et sa patience inlassables lui permirent de tirer, des éléments qu'on peut trouver dans une paroisse rurale, des effets d'harmonie et d'heureux résultats que bien des maîtrises de ville pourraient envier à Saint-Thégonnec. Aux jours de grande fête, il se surpassait, et le succès des messes en musique qu'il exécutait à cette occasion ne s'arrêtait pas aux limites de la paroisse. Il rêvait encore de perfectionner sa maîtrise, lorsque Dieu vint lui dire que sa tâche était finie et qu'en bon serviteur il avait mérité la récompense promise aux élus. Une pneumonie, qui se déclara subitement dans la nuit du 21 Mars, l'enleva au bout de quatre jours à l'affection des siens et de ses confrères.

« Les paroissiens tinrent à honneur de lui donner un dernier témoignage d'affectueuse reconnaissance en assistant en foule à ses obsèques ; plusieurs même accompagnèrent sa dépouille mortelle jusqu'à Plabennec où eut lieu l'inhumation, le Jeudi-Saint. Malgré les obligations du temps pascal, les prêtres, dont on comptait 54 à la cérémonie funèbre à Saint-Thégonnec, se trouvèrent encore au nombre de 30 aux funérailles célébrées dans la paroisse natale du regretté défunt. »

Le service de huitaine pour le repos de l'âme de M. Colin aura lieu, le mardi 16 Avril, à 10 h. 1/2, à Saint-Thégonnec ; le jeudi 18 avril, à 10 heures, à Plabennec.

II. Nous avons le regret d'annoncer également la mort de M. GUIRRIEC, ancien Recteur de Saint-Yvi, décédé à Châteauneuf-du-Faou, le 30 Mars, à l'âge de 51 ans.

Né à Plouneventer le 13 Janvier 1856, ordonné prêtre le 10 Août 1880, M. Guirriec (Pierre) fut vicaire d'abord à Trefflaga (5 Novembre 1880), ensuite à Huelgoat (31 Janvier 1883), puis à Plomodiern (23 Janvier 1888), à Plouneour-Trez (16 Mars

1895) et à Mellac (19 Décembre 1896). Nommé recteur de Loc-Maria-Berrien, le 17 Mars 1899, il fut transféré (16 Novembre 1903) à Saint-Yvi. Membre de la Commission diocésaine d'Archéologie, M. Guirriec aimait à s'occuper, dans ses moments de loisirs, de recherches sur l'histoire locale et les traditions des paroisses où il avait passé. Quelques-unes de ses études ont été publiées. Mais sa santé, depuis longtemps compromise, continuait à décliner. Ne pouvant remplir les obligations de son ministère, il demanda à être relevé de ses fonctions, au mois de Février dernier, pour se retirer chez son frère à Châteauneuf-du-Faou, où il s'est éteint le jour de Pâques.

III. Une lettre de Bodilis nous apprend la mort d'un prêtre originaire de cette paroisse, le R. Père Y.-M. Quentric, des Missions Étrangères.

Il est décédé à l'hôpital Saint-Louis, de Bangkok (Siam), le 22 Février dernier, d'une hémorragie interne occasionnée par une hydropisie. Le bon missionnaire s'attendait depuis quelques jours à ce dénouement, et il l'acceptait avec une entière et complète résignation à la volonté de Dieu. *Fiat ! Fiat*, disait-il souvent.....

L'avant-veille de sa mort, il avait reçu de nouveau le saint Viatique, et à tous les confrères ou chrétiens qui venaient le visiter il disait : « Aujourd'hui, c'est jour de fête ; ah ! que je suis heureux ! Oui, j'espère en la miséricorde de Dieu, car j'ai toujours eu bonne volonté. *Gratias agamus Domino Deo nostro.* »

Dieu a sans doute déjà récompensé son serviteur pour ses 36 années de travaux apostoliques. Nous le recommandons néanmoins aux prières de nos lecteurs, spécialement ceux qui furent ses amis et ses condisciples à Saint-Pol de Léon et au Grand-Séminaire de Quimper.

IV. On nous prie encore d'annoncer à nos lecteurs la mort du R. P. Monjaret, pieusement décédé à Versailles, le dimanche de Pâques. Il était âgé de 79 ans.

Né à Plonha (diocèse de Saint-Brieuc), en 1828, il fut ordonné prêtre en 1852. Après avoir longtemps exercé le ministère paroissial dans son diocèse d'origine, il entra dans la Compagnie de Jésus. C'est à Quimper, à la Maison Saint-Joseph, qu'il a passé la majeure partie de sa vie religieuse. Il prêcha de nombreuses retraites et missions dans les diocèses de Quimper et de Saint-Brieuc. En 1893, il fut envoyé à Versailles, pour prendre, à la mort du P. Bleuzen, la direction de l'Œuvre des Bretons. Il ne cessa de se dévouer à cette œuvre si pénible qu'au moment où il se vit condamné à l'inaction par l'âge et les infirmités.

Ceux qui ont connu le vieux missionnaire — si justement célèbre par son originalité — voudront bien lui accorder un pieux souvenir dans leurs prières.

V. — Au dernier moment, nous recevons par télégramme la nouvelle aussi imprévue que douloureuse de la mort de M. GRALL, recteur de Ploujean, décédé le 3 Avril, dans sa 54^e année.

Né à Sibiril le 24 Avril 1853, ordonné prêtre le 10 Août 1877, M. Grall (Yves) fut d'abord vicaire à Plonévez-du-Faou (8 Octobre 1877), puis à Plougastel-Daoulas (13 Juillet 1882). Nommé recteur de Saint-Jean-du-Doigt le 27 Octobre 1896, il fut transféré à Ploujean le 19 Juin 1905. Partout où il a exercé son ministère, M. Grall s'était fait vite apprécier par sa droiture et sa bonté, comme par son zèle et son dévouement au salut des âmes dont il avait la charge. Sa mort prématurée cause les plus vifs regrets parmi ses confrères et ses paroissiens.

R. I. P.

Un service de huitaine pour le repos de l'âme de M. Grall sera célébré à Ploujean, le jeudi 11 Avril, à 10 heures.

QUIMPER. — Les fêtes de Pâques. — Les fêtes de Pâques ont donné lieu, comme de coutume, dans nos chrétiennes paroisses, à de belles et touchantes manifestations de foi. Grâce à Dieu, si la guerre faite à nos croyances, si la persécution qui s'affirme de plus en plus haineuse arrête quelques hésitants et éloigne quelques... timides, elle en réveille d'autres de leur torpeur et les rappelle à leurs devoirs : ce n'est pas au moment où la lutte est si vivement engagée, qu'un homme de cœur doit reculer devant l'obligation d'affirmer sa croyance et de la défendre, à l'occasion, contre les attaques et les railleries en revendiquant, sans crainte, le droit d'y conformer sa conduite...

A la cathédrale, pour les offices pontificaux, spécialement à certains jours, l'ampleur des cérémonies s'est ressentie de l'absence si regrettable des séminaristes ; mais les fidèles y ont assisté aussi nombreux et peut-être plus recueillis encore que de coutume. Dimanche surtout, nos églises n'ont, pour ainsi dire, pas désempé. Les communiant étaient nombreux, comme toujours, mais — comme toujours aussi — les hommes, disséminés dans la foule, aux différentes messes. Rien de plus légitime, certes, que le désir d'accomplir au milieu des siens ce grand acte de la vie chrétienne qu'est le devoir pascal ; mais pour l'exemple, pour l'édification, nous aimerions à voir les hommes groupés en pareille circonstance, comme cela se fait dans nombre de villes...

A la grand'messe, suivie de la bénédiction papale donnée par Monseigneur, l'affluence était considérable ; elle l'était plus encore aux vêpres et au sermon, qui a clôturé la station quadragésimale. M. l'abbé Crosson a terminé par un beau discours sur la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ la série d'instructions que, durant six semaines, il a données sur ce sujet : la vie éternelle ; instructions pleines d'une doctrine forte et sûre, exposée méthodiquement en termes clairs et précis, avec cette chaude conviction où l'on sent l'âme de l'orateur et qui est la véritable éloquence. Le digne missionnaire a été bien goûté de ses nombreux auditeurs, et — ce sera pour lui le plus précieux éloge — il leur a fait beaucoup de bien.

Nous n'aurons garde d'oublier la station bretonne, suivie avec une constante assiduité qui est le meilleur témoignage rendu par les fidèles au zèle et au talent du prédicateur.

A Saint-Mathieu, le sermon breton de chaque semaine ne suffit pas à satisfaire la piété des fidèles, et pour la population bretonne la station du Carême se termine par une série d'instructions formant retraite, et par le récit de la Passion. Le recteur d'Ergué-Armel, M. Lavanant, a vu son auditoire augmenter chaque fois et l'écouter avec un intérêt toujours croissant. Nous n'avons qu'un regret, c'est que les hommes ne soient point venus assez nombreux dès le premier jour.

Pour la station française, la même remarque s'impose : ce n'est qu'à la dernière quinzaine qu'ils deviennent plus assidus. Jamais pourtant il n'a été plus nécessaire de connaître à fond sa religion, pour être à même de la défendre... Aux conférences avec projections que M. l'abbé Gauthier a données, à la salle Jeanne d'Arc, les hommes semblent avoir admirablement senti tout l'intérêt que présente l'apologie bien comprise. Pour faire toucher du doigt l'évidence de la divinité de N.-S. Jésus-Christ, il a suffi que l'orateur évoquât la série des miracles, les circonstances de la Passion et de la Mort, et surtout cette preuve triomphante de la Résurrection pour que tombent les objections des Renan et autres adversaires du catholicisme....

Ce qu'il faut de plus en plus, c'est la lumière, la preuve tangible.

L'auditoire semblait reconnaissant à M. l'abbé Gauthier d'avoir insisté sur ce côté de la question religieuse. Quand, le dimanche de Pâques, à vêpres, dans une église comble, il a dépeint la guerre acharnée, sans merci, faite à Dieu ; quand il a rappelé qu'on n'abandonne point sa patrie en détresse, ni l'Eglise, notre Mère, attaquée par la Franc-Maçonnerie et ses adeptes, tous les cœurs, vibrant à l'unisson, répondaient de façon manifeste :

Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres !

et ce n'est pas, au milieu d'une guerre sans nom que nous aurions l'idée de l'abandonner.

LANDERNEAU. — Instituteurs « émancipés. » — Le jeudi 28 Mars, l'*Emancipatrice*, association amicale des instituteurs et institutrices publics du Finistère, tenait sa réunion annuelle, à Landerneau. Une conférence professionnelle a eu lieu dans l'après-midi. Le soir, des membres de la société, au nombre de 100 environ, ont pris part à un banquet après lequel on a dansé jusqu'à l'aube. C'était la nuit du Jeudi au Vendredi-Saint, et le repas avait été servi, naturellement, en gras.

Nous protestons de toutes nos forces contre ces faits de bravade impie, véritable défi à l'opinion dans un pays catholique, outrage voulu aux croyances de l'immense majorité de la population.... On se demande s'il est possible que de tels maîtres respectent dans

leur enseignement la neutralité prescrite par la loi. Il appartient aux parents d'y veiller avec soin et de tout faire pour sauvegarder la foi de leurs enfants : c'est une obligation rigoureuse que nous ne cesserons de leur rappeler.

Le « Sillon » et le clergé. — RENNES. — La *Semaine religieuse* de Rennes du 30 Mars dernier, après avoir cité l'ordonnance de Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux (que nous avons donnée dans notre dernier numéro, p. 220), puis des notes concordantes du *Bulletin du diocèse de Reims* et de la *Semaine religieuse* de Nevers, publie la communication officielle suivante signée de l'archevêque, Mgr Dubourg :

« La conclusion qui se dégage de ces trois documents et des autres documents similaires ayant trait à la même question paraîtra à tous les esprits judicieux de la plus évidente clarté.

« La *régle inflexible* du diocèse de Rennes est que le prêtre, constitué par son caractère sacré l'homme de tous sans exception et sans acception de parti ou d'opinion, doit faire uniquement de la *religion*, et jamais de *politique* dans l'exercice de son ministère et dans la direction des œuvres dont il a la charge : restaurer le règne du Christ dans l'individu, dans la famille et dans la société, voilà son but principal et sa très noble mission : *Instaurare omnia in Christo*.

« Or, le « Sillon » n'étant pas, de l'aveu de ses partisans eux-mêmes, une *Œuvre catholique*, et ayant un caractère nettement *politique*, l'Autorité diocésaine, après s'être entourée des lumières des conseillers les plus sages, les plus dénnés de parti-pris et les plus dévoués à la sainte Eglise, estime qu'il est impossible, dans ces conditions, que les membres du Clergé puissent sans manquer au principe établi plus haut, prendre part aux séances et aux travaux du Congrès du 1^{er} Avril.

« En conséquence, dans l'intérêt même du sacerdoce et pour le plus grand bien des âmes, l'*abstention* se commande et s'impose d'elle-même.

» † A. »

DERNIÈRE HEURE. — On nous communique le télégramme suivant, de Quimperlé, 3 Avril :

Les Religieuses Ursulines ont été expulsées ce matin. Tout était terminé à 11 h. 1/2, sans incident.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Comme chaque année, la Semaine Sainte a amené à Rome une multitude de pèlerins de tous les points du globe : les Américains du Nord étaient cette fois particulièrement nombreux. Plusieurs groupes ont été reçus par le Saint-Père en audience collective, dans les premiers jours de la semaine.

Un pèlerinage de deux cents Wurtembergeois, arrivé le 27 Mars sous la présidence du docteur Willer, de Stuttgart, a eu son audience le jour de Pâques.

Le Jeudi Saint le Pape a célébré la messe dans sa chapelle privée et a distribué la sainte communion aux membres de sa famille ecclésiastique auxquels s'étaient joints quelques séminaristes de l'Université d'Innsbruck.

Le cardinal Macchi, ancien majordome et préfet des palais apostoliques, vient de mourir à l'âge de 76 ans. C'était un des prélats les plus connus à Rome, où son accueil était toujours plein d'une distinction affable et courtoise.

Les journaux ayant donné des extraits et des analyses plus ou moins fidèles des papiers de la Nonciature de Paris, on assure que le Saint-Siège est résolu à publier intégralement les documents, pour faire la lumière complète. Cette lumière sera plus gênante pour les adversaires de l'Eglise que pour les catholiques.

FRANCE. — La nouvelle loi sur les réunions publiques. — L'accord s'étant établi entre la Chambre et le Sénat, la loi sur les réunions publiques — auxquelles sont assimilées les réunions du culte — est définitive.

Les réunions publiques, quel qu'en soit l'objet, pourront être tenues sans déclaration préalable. Sont abrogées, en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi, les dispositions des lois du 30 Juin 1881, 9 Décembre 1905 et 2 Janvier 1907.

PARIS. — Les fêtes de Pâques, à Paris, ont été admirablement consolantes, par l'empressement et la piété des fidèles. A Notre-Dame, en particulier, la communion des hommes a offert un spectacle incomparable.

COUTANCES. — Le Grand-Séminaire. — La population de Coutances pétitionne pour qu'on ramène le Grand-Séminaire en cette ville.

VANNES. — L'affaire du Refuge de Sainte-Anne d'Auray. — A la suite de « dénonciations » faites au préfet du Morbihan par sa jeune domestique, jadis pensionnaire de l'établissement, les Religieuses qui dirigent le Refuge de Sainte-Anne d'Auray avaient été citées devant le tribunal correctionnel de Lorient. Voici en quels termes la *Semaine religieuse* de Vannes a rendu compte de cette affaire :

« Comme on s'y attendait, l'interrogatoire et les débats du procès ont réduit à presque rien les abominables calomnies dont une certaine presse s'était fait l'écho intéressé... Mauricette elle-même (la domestique du préfet) a dû avouer qu'elle n'avait pas eu à se

plaindre, qu'elle n'avait rien vu, mais qu'elle avait entendu dire. Les autres témoins ou se sont rétractés ou ont affirmé des impossibilités ; président, médecins, avocat, n'eurent point de peine à percer l'abcès de ces imaginations déséquilibrées. Le procureur de la République lui-même a dû reconnaître que l'accusation n'avait rien de solide, que c'était un coup monté par la presse, il n'a point dit laquelle. Est-ce par acquit de conscience vraiment qu'il a retenu comme sévices certaines vivacités de maîtresses poussées à bout, et certaines applications d'hygiène courante, douches et immersions rapides de la face ? Il ne réclame d'ailleurs qu'une sanction d'avertissement, sachant bien que le tribunal connaît et apprécie la vérité des choses.

» M. Robic, l'éloquent défenseur des Religieuses, repousse énergiquement même cette sanction, car elle serait injuste. Pied à pied il attaque le réquisitoire, il le démolit dans tous ses détails avec une précision parfaite. Tous les auditeurs sont d'accord avec lui : il ne reste rien, absolument rien, de l'accusation.....

» Quelques jours plus tard, à la stupéfaction universelle, le tribunal rendait une sentence de condamnation. Vrai jugement pharisaïque. Il comble d'éloges les Religieuses, leur dévouement et les succès de leur zèle ; puis, retenant des faits écartés même par le procureur, comme s'il s'agissait de malandrins et de violences volontaires, il condamne, sans sursis, M^{me} la Supérieure à 200 francs d'amende, les autres Sœurs à 100 francs et les surveillantes à 50 francs.

» Si les Religieuses n'étaient que la justice et la simple fierté de la nature humaine, elles renverraient à l'Assistance publique ses pupilles ingouvernables, qui leur coûtent, en échange de leurs peines, tant de déboires et de frais. On verrait comment les préfets et les inspecteurs se débrouilleraient avec elles : ce serait peut-être une leçon nécessaire.

» Quant à vous, mes Révérendes Mères, souvenez-vous que condamnation n'est pas faute ; reprenez, tête haute malgré votre tristesse, votre mission surhumaine. Ayez confiance ; on vous a fait passer par le chemin de la croix, c'est le chemin du mérite et de la gloire. »

JURISPRUDENCE. — 1. Fondations. — Le tribunal civil de Lorient vient d'être appelé à statuer sur une question importante, conséquence de la loi de Séparation : les fondations de messes qui ne sont plus acquittées par suite de la mise sous séquestre des biens des anciennes fabriques.

Une dame veuve Glotin avait assigné l'administration des domaines, séquestre des biens de l'ancienne fabrique de Merville, en restitution immédiate d'une somme qu'elle avait jadis versée à charge de célébration de messes.

Le séquestre s'opposait à cette demande, prétendant qu'il n'avait pas qualité pour répondre à cette action, laquelle, selon lui, ne pourrait être exercée qu'après l'attribution des biens de l'ancienne fabrique au bureau de bienfaisance.

Le tribunal a décidé que le séquestre avait, d'après les arrêtés ministériels eux-mêmes, qualité pour représenter en justice l'ancienne fabrique et que les fondateurs pouvaient dès maintenant agir contre lui en révocation des fondations pour inexécution des charges et conditions imposées, sans attendre l'attribution des biens aux établissements de bienfaisance, attribution qui, du reste, peut être retardée pendant de longues années.

En conséquence, le tribunal vient de condamner le séquestre à restituer à Mme Glotin, dans la huitaine de la notification du jugement, le capital de la fondation avec tous les arrérages échus depuis le 1^{er} Janvier dernier.

II. Les dots des religieuses. — La Cour de Lyon a rendu un intéressant jugement, qui oblige un liquidateur à rembourser la dot versée par une religieuse à sa congrégation. Ce jugement a été précédé par plusieurs autres arrêts qui ont été rendus dans le même sens.

Or, cette jurisprudence vient d'être confirmée par la Cour suprême qui, le 13 Mars, a cassé le seul arrêt rendu — par la Cour d'Agen — dans un esprit contraire.

La question des écoles en Angleterre et en Amérique. — Au dernier Congrès catholique de Tournai, un prêtre anglais, faisant allusion à la loi scolaire qui est encore en discussion au Parlement, a déclaré que les catholiques anglais sont décidés à se montrer irréductibles sur cette question : « Nous ne souffrirons pas, dit l'orateur, que le gouvernement supprime nos écoles. Nous recourrons, s'il le faut, à la force pour maintenir les droits dont Dieu nous a investis sur l'enfance chrétienne. Nous pouvons nous passer d'églises, mais nous ne pouvons pas nous passer d'écoles. Si une fâcheuse pusillanimité nous inclinait à la capitulation, qu'arriverait-il ? Les générations nouvelles ignoreraient le chemin de nos temples et vivraient en dehors de nous. Nous ne nous expliquons pas que les catholiques français hésitent à boycotter les écoles antichrétiennes. »

Quand le prêtre anglais eut fini de parler, un religieux américain prit la parole à son tour pour soutenir la même thèse.

« Aux Etats-Unis, dit l'orateur, quand nous décidons de fonder une nouvelle paroisse, nous commençons par construire l'école ; l'église ne vient qu'après. »

A l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, Paris. — Le mercredi 13 Mars, à six heures du matin, on a procédé à la mise en place de la « Savoyarde », dans le clocher de l'église ; les ouvriers charpentiers, partagés en deux équipes de neuf hommes chacune, destinées à se remplacer, étaient aux treuils, et quatre heures après, sans aucun à-coup, la « Savoyarde » et son chariot, qui ajoutait, avec les chaînes en acier, les palans et les balan-

ciers, à son poids énorme de 25 tonnes, arrivait à la soixante-dixième assise sur laquelle elle doit reposer jusqu'à ce que les circonstances permettent de la placer définitivement dans son beffroi. Aussitôt, un plancher, dont tous les éléments avaient été préparés, fut disposé dans l'échafaudage pour la recevoir provisoirement, et, après un repos bien mérité, les charpentiers se mirent en devoir de diriger le chariot dans le clocher lui-même. Ce travail ne demanda pas moins de trois heures, il était fort délicat, mais, grâce au dévouement et à l'habileté de tous, il fut effectué sans encombre, et la « Savoyarde », surélevée de 80 centimètres, de manière à permettre ultérieurement aux ouvriers fondeurs de travailler à l'intérieur, était placée dans l'axe qu'elle doit occuper prochainement.

Les charpentiers vont maintenant construire son beffroi, dont les superbes éléments, depuis quelques jours au chantier, sont déjà montés à la soixante-dixième assise. Ce travail occupera une quinzaine, et on espère qu'à ce moment, le jong en acier et les appareils, qui doivent faciliter la suspension en équilibre de la cloche et simplifier beaucoup le mode de sonnerie, seront arrivés; la grève du Val d'Osne en a retardé la livraison. Alors, MM. Paccard procéderont à ces opérations et, s'il plaît à Dieu, notre belle « Savoyarde » chantera, le jour de la fête du Sacré-Cœur, les gloires et les miséricordes divines sur notre chère et malheureuse patrie !

(Semaine religieuse de Paris.)

BIBLIOGRAPHIE

Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie, d'après les manuscrits et les documents originaux, par Auguste RAMON, docteur ès lettres, lauréat de l'Académie française. Ouvrage orné de trois dessins à la plume, d'une gravure et du fac-similé d'un autographe de la bienheureuse Marguerite-Marie. — (Paris, Beauchesne.) Prix 7 fr. 50.

Le titre seul de ce bel ouvrage en indique l'importance. Précédée d'une intéressante préface, d'une étude des sources auxquelles l'auteur a puisé son travail, d'une longue liste des auteurs qu'il a consultés, cette nouvelle vie de la bienheureuse Marguerite-Marie nous paraît le dernier mot de ce que l'on peut dire sur la célèbre religieuse de Paray-le-Monial. Non seulement les âmes pieuses, mais aussi les personnes du monde le liront avec un réel intérêt et un grand profit.

L'Eglise de France sous la troisième République (1870-1878), par E. LECANUET. Un volume in-8° écu, 5 francs (Poussielgue, Editeur).

Le grand ouvrage dont M. l'abbé Lecanuet nous donne aujourd'hui la première partie est l'histoire complète et saisissante de la guerre engagée depuis trente ans entre l'Eglise et la Libre Pensée. L'auteur expose en ce livre les causes et les débuts de cette lutte. D'autres volumes raconteront le pontificat de Léon XIII et la période actuelle. Est-il besoin d'insister sur l'importance et l'intérêt d'un tel travail ?

L'ACTION POPULAIRE. — N° 130. — Eugène FLORNOY. **Le Comte Albert de Mun.** — M. le Comte de Mun a formulé des doctrines — déterminé une action — rédigé tout un programme de réformes sociales et donné l'exemple par ses œuvres à ceux qui veulent conquérir l'âme populaire.

L'exemplaire : 0 fr. 25 centimes.

En vente dans les principales librairies.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSION QUIMPER

Forte remise sur tous les Catalogues.

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

Fcois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

EX-INSTITUTEUR RELIGIEUX est demandé pour placer huiles et savons. Bonnes remises.
V. GIRARD et C^{ie}, avenue gare Batignolles, Salon (Provence).

IMPRIMEZ vous-même, avec l'A. B. C. COPISTE, nouvelle Pâte Auto-graphique, supprimant les anciennes pâtes gélatineuses, auxquelles elle est bien supérieure. — Mao-Garrey, 12, rue Vivienne. Paris.

VIN BLANC DE TOURAINE, garanti pur, pour la Messe : 60 fr. la pièce, 35 fr. la 1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu.
Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire).
Demande Représentants.

AUX GRANDS MAGASINS
(Maison de Confiance)
ÉLY-LABASTIRE
BREST

MAGASINS : Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38
BUREAUX : Rampe, 53.

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES
Grand Choix d'Ameublements de tous Styles
ATELIER SPÉCIAL DE MEUBLES D'ART BRETON

EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES
ET DESSINS

ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.
Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.

BRONZE DIVERS :
Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc..
ORFÈVREURIE : Calices, Ciboues, Ostensoirs, Custodes, etc..
DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,
Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc...

RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.

Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.

ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie
et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : **E. DANTEC**, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : **AR. DE KERANGAL**.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine; Indulgences; Nécrologie; Expulsions; Mespaul; Brest.

III. — Chronique générale : Rome; Les papiers de la nonciature; Le XVIII^e Congrès Eucharistique International; Les armateurs de la flotte anglaise; Pensée.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 14 Avril. — 2^e Dimanche après Pâques. S. Justin, Martyr. Double. Rouge. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Tiburce et ses compagnons, Martyrs.

Vêpres de S. Justin, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 15. — De la férie. — Ou office votif des S^{ts} Anges; semi-double. Blanc.

Mardi, 16. — S. Patern, Evêque (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Mercredi, 17. — S. Anicet, Pape, Martyr. Simple. — Ou office votif de S. Joseph; semi-double. Blanc.

Jeudi, 18. — Office votif du T. Saint-Sacrement; semi-double. Blanc.

Vendredi, 19. — De la férie. — Ou office votif de la Passion; semi-double. Rouge.

Samedi, 20. — Office votif de l'Immaculée Conception; semi-double. Blanc.

Dimanche, 21. — 3^e Dimanche après Pâques. PATRONAGE DE S. JOSEPH.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Guilligomarc'h	du 13 au 15 Avril.
Lampaul-Ploudalmézeau	du 16 au 18 —
Plouvorn	du 19 au 25 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Voici, comme nous l'avions annoncé, la composition du Comité de juriconsultes constitué, à Quimper, en vue de la revendication des biens ecclésiastiques :

M. de Chamaillard, avocat, sénateur ;
M. de Chabre, avocat ;
M. Chauvel, ancien directeur des contributions directes ;
M. Morel, avoué ;
M. Le Ninivin, avoué ;
M. du Rusquec, avocat.

II. MM. les Recteurs qui étaient titulaires d'allocations de 8 ans (loi du 9 Décembre 1903, art. 11) ne toucheront désormais que le reliquat des allocations de 4 ans, savoir : en 1907, les 2/3 de leur dernier traitement ; en 1908, la 1/2 ; en 1909, le 1/3.

Pour se faire délivrer les arrérages, dont le 1^{er} trimestre est échu le 31 Mars dernier, ils doivent demander à leurs maires respectifs *un certificat de vie* (modèle n° 1 de la circulaire du 24 Mars 1906), et faire parvenir cette pièce à la Préfecture.

MM. les Préfets ont reçu (circulaire du 13 Février 1907), les instructions nécessaires pour transformer *d'office* les allocations primitives de 8 ans en allocations de 4 ans, sans autre formalité de la part des intéressés.

III. Nominations. — Par décision du 6 Avril, ont été nommés :

Recteur de Hanvec, M. Le Moal, recteur de Locmaria-Berrien ;

Recteur de Loc-Maria-Berrien, M. Bourc'his, vicaire à Ergué-Gabéric ;

Vicaire à Ergué-Gabéric, M. Le Roux (Henri), précédemment maître d'études au Petit-Séminaire de Pont-Croix ;

Recteur de Ploujean, M. Féroc, recteur du Juch ;

Recteur du Juch, M. Portier, vicaire à Briec ;

Vicaire à Briec, M. Prigent (Jean-Louis), jeune prêtre de Guissény ;

Vicaire à Saint-Thégonnec, M. Bonizec, précédemment vicaire dans le diocèse de Saint-Brieuc.

M. Pilven, professeur au Petit-Séminaire, est nommé (à titre intérimaire) secrétaire de l'Evêché.

IV. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos

éternel de l'âme de : M. Stéphan, curé-doyen de Saint-Renan, décédé le 5 Avril ;

M. Le Borgne, ancien recteur de Meilars, décédé le 6 Avril.

V. Lettre de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon à M. le Président du Conseil général du Finistère.

Quimper, le 6 Avril 1907.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Avant la dernière session du Conseil général, j'ai eu l'honneur de vous adresser une lettre dans laquelle je m'offrais à prendre à bail les immeubles de l'Evêché, au prix annuel de 1.500 francs. Je n'ai pas su officiellement quel accueil avait été fait à ma proposition ; cependant, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, il m'a paru que le Conseil général, dans sa majorité, lui était plutôt favorable.

Depuis, les événements se sont précipités, de telle sorte que, dès les premiers jours de cette année, je fus amené à m'installer dans la Maison de Saint-Joseph, que j'avais achetée récemment pour mon compte personnel.

Cette décision a été prise, Monsieur le Président, en vue de parer aux redoutables éventualités qui menaçaient dès lors les Evêques et leur administration. Elle devint définitive après la réception d'une lettre de M. le Préfet, m'annonçant qu'à partir du 14 Décembre, je n'aurais plus la jouissance gratuite de l'Evêché. Je me demandais alors si le Conseil général consentirait à me louer cet immeuble, et quelles seraient ses exigences. Ces questions ne pouvant être solutionnées en temps utile, j'ai dû me déterminer à un déménagement immédiat. Et c'est ainsi que j'habite Saint-Joseph, depuis le 6 Janvier.

J'avais tout d'abord destiné cet immeuble à un autre usage, et, en ce moment même, combien ne me serait-il pas utile pour le rétablissement de mon Grand Séminaire dans la ville de Quimper ! S'il ne s'agissait que de ma personne, j'avoue que cette habitation plaît à mes goûts simples et modestes ; mais je dois dire que, pour mon ministère épiscopal et aussi pour mon administration, elle a le grave inconvénient d'être trop éloignée de la Cathédrale et du centre de la ville. Notamment les jours où mes fonctions m'appellent à célébrer ou à présider les offices liturgiques, il m'est très incommode d'avoir à transporter, chaque fois, tout un mobilier qui ne peut trouver place et que je ne sais où déposer, dans une sacristie trop étroite déjà pour le clergé paroissial et pour les membres du Chapitre, et dont aucune partie ne peut être mise à la disposition exclusive de l'Evêque, avant ou après les cérémonies.

Je ne crois pas, cela étant, que la Maison de Saint-Joseph puisse devenir jamais la résidence définitive des Evêques de Quimper.

Il est un autre point de vue, Monsieur le Président, sur

lequel je me permettrai aussi d'attirer votre attention. L'Evêché est un des rares monuments de notre ville de Quimper : ne serait-il pas bien regrettable qu'il soit livré à des services publics ? Les modifications que l'on serait dans la nécessité d'y introduire, outre qu'elles occasionneraient de grandes dépenses, lui enlèveraient son caractère archéologique et une notable partie de sa valeur.

Dans cette situation, Monsieur le Président, je viens vous prier de vouloir bien présenter à l'agrément de Messieurs les Membres du Conseil général l'une ou l'autre de ces deux solutions, que j'accepterais volontiers :

Ou bien, louer à l'Evêque l'ancien palais épiscopal à des conditions modérées qui ne pourraient être inférieures à celles énoncées dans ma lettre de l'été dernier ;

Ou bien, dans le cas où l'Evêché serait destiné à devenir un musée archéologique, laisser à la disposition de l'Evêque :

a) Une ou deux des chambres du 1^{er} étage qui sont contiguës à la Cathédrale et plus spécialement la salle dite synodale, qui renferme encastrés dans ses boiseries plusieurs portraits des anciens Evêques, et qui était précisément affectée au service cultuel de la Cathédrale à titre de sacristie épiscopale ;

b) Les pièces qui sont au-dessus et qui forment la bibliothèque des Evêques, soit 8.200 volumes estimés 20.000 francs ;

c) Enfin, la partie des combles où sont installés les registres de la Catholicité depuis le milieu du siècle dernier.

Si ces concessions m'étaient faites, je donnerais volontiers au musée archéologique l'importante collection de vieilles statues que l'on doit au zèle et au savoir-faire de M. le chanoine Peyron.

J'ai confiance, Monsieur le Président, que vous voudrez bien saisir de ma nouvelle requête votre très honorable assemblée, et je vous prie d'agréer, avec tous mes remerciements, l'assurance de ma respectueuse considération.

† F.-V. DUBILLARD,
Evêque de Quimper et de Léon.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.

II. — Les premières Communions et les Confirmations.

III. — Retraites. — Retraite aux Bretons d'ANGERS, prêchée par M. l'abbé Person, missionnaire, du 14 au 21 Avril.
— Retraite aux Bretons de NANTES, du 14 au 21 Avril.
— LESNEVEN : retraite bretonne pour les femmes, du 28 Avril au 4 Mai.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — Lundi 15 Avril, réunion des Mères chrétiennes à 7 h. 1/2. Sainte messe ; prières ; bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

TABEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Avril.	Matin.	Soir.
Dimanche, 14..	Plouzévédé.....	Saint-Vougay.
Lundi, 15	Plounévez-Lochrist. — Tréfléz.	Plouescat.
Mardi, 16	Cléder.....	Sibiril.
Mercredi, 17...	Roscoff.....	Santec.
Jeudi, 18.....	Saint-Pol-de-Léon.....	Collège.
Vendredi, 19..	Plougoum.....	Ursulines de St-Pol-de-Léon.
Samedi, 20....	Ile de Batz.	

INDULGENCES. — I. Récitation du Rosaire. — Sur la demande du R^{me} Père Général des Dominicains, Sa Sainteté a daigné déclarer que, désormais, toutes les indulgences du Rosaire pourront être gagnées même en récitant les dizaines séparément les unes des autres, alors que, jusqu'ici, en dehors du Rosaire hebdomadaire, il fallait dire au moins un chapelet sans interruption.

Les personnes qui ont la pieuse habitude de sanctifier les heures de la journée par la récitation d'une dizaine du Rosaire ; celles qui, pour achever le Rosaire entier dans la journée, sont obligées d'utiliser les petits moments disponibles, ici ou là, seront particulièrement reconnaissantes au Souverain Pontife de cette nouvelle preuve de sa condescendante bonté.

II. Indulgences pour la Première Communion. — 1^o Sa Sainteté Pie X, pour encourager « l'union pieuse des parents et de leurs enfants dans la participation aux saints Mystères », a daigné accorder, le 12 Juillet 1905, une indulgence plénière aux enfants qui communient pour la première fois et aux parents jusqu'au troisième degré qui communient en même temps que leurs enfants.

2^o Le renouvellement des promesses du baptême en une cérémonie quelconque autorisée et réglée par l'Ordinaire est enrichie d'une indulgence plénière (S. C. I., 1^{er} Juin 1906).

Nécrologie. — I. Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. STÉPHAN, curé-doyen de Saint-Renan, prématurément enlevé dans la 53^e année de son âge. Depuis plusieurs mois, il était souffrant ; mais rien ne faisait prévoir un dénouement si prompt : une angine phlegmoneuse a précipité sa fin. Vendredi matin 5 Avril, une opération, jugée nécessaire, fut faite par un médecin de Brest. Le soulagement procuré ainsi fit croire à une amélioration réelle ; le malade respira plus facilement pendant quelques

heures.... Vers le soir, une syncope cardiaque l'enleva rapidement, après qu'on lui eut administré l'Extrême-Onction.

« M. le Curé, nous écrit un témoin, conserva jusqu'au dernier moment sa pleine connaissance. Sa dernière parole a été un acte de foi vive : comme M. Monot (le premier vicaire) l'exhortait à se résigner à la volonté de Dieu et à se recommander à la Sainte Vierge — qu'il aimait tant —, le moribond répondit avec force : « Oui, de toute mon âme ! » D'ailleurs, durant sa longue maladie, il fit preuve de la plus grande résignation et d'une égalité d'humeur parfaite. Il n'avait pas voulu être privé de la consolation suprême du prêtre, celle de dire la sainte messe ; il la disait encore le lundi de Pâques, 1^{er} Avril. Le jour même de sa mort, il consacra une bonne heure à réciter son bréviaire, malgré la grande difficulté qu'il avait à respirer et à articuler les mots. Obligé de cesser, depuis quelque temps, tout travail intellectuel, il se reposait dans la prière et la récitation constante du chapelet.... C'est une belle et sainte mort terminant une vie remplie par des travaux considérables entrepris pour la plus grande gloire de Dieu... »

Né à Plounéour-Trez le 16 Mai 1854, ordonné prêtre le 10 Avril 1877, M. Stéphan (Yves-Louis-Michel) fut nommé, le 31 Mai 1878, vicaire à Saint-Mathieu de Morlaix ; aumônier des Ursulines de Quimperlé, le 7 Septembre 1886 ; recteur de Guerlesquin, le 18 Novembre 1890 ; transféré à Plounéour-Trez, le 29 Novembre 1894, il fut nommé curé-doyen de Saint-Renan, le 8 Février 1901. Partout où il a passé, M. Stéphan s'est fait apprécier par sa vive et brillante intelligence, son esprit très cultivé, son talent de parole et aussi par son naturel ouvert, enjoué et jovial à l'occasion. A Plounéour-Trez, il termina, de la façon la plus heureuse, l'ornementation de la belle église paroissiale par une série de vitraux dont il avait lui-même non seulement conçu et tracé la place d'ensemble, mais encore réglé l'exécution avec les détails les plus circonstanciés et les mieux étudiés. Il en a donné ensuite l'explication dans un beau volume, publié en 1903, qui dénote une grande érudition, spécialement en ce qui concerne l'histoire religieuse de notre pays (1).

Aux élections de 1902, M. Stéphan fut candidat à la députation contre M. l'abbé Gayraud. Il se consola très facilement de son échec en se consacrant, comme par le passé, aux soins de sa paroisse « où, écrit le correspondant cité plus haut, par son tact, sa large bienveillance, sa parole si chaude et si franche, il avait su réunir et grouper toutes les bonnes volontés, faire régner la paix et la concorde entre tous ses paroissiens. D'ailleurs, les œuvres qu'il a entreprises et menées à bonne fin : la restauration de l'église qui lui tenait tant à cœur et dont il a fait, en la transformant, un vrai bijou d'art ; les confréries qu'il a fait prospérer ; la récente Adoration du mois de Mars, qu'il avait si bien organisée (malgré son état de souffrance) et qui a produit une si réelle augmentation de vie

(1) M. Stéphan est également auteur d'un ouvrage sur Notre-Dame du Mur, patronne de la ville de Morlaix.

chrétienne dans la paroisse, toutes ces œuvres lui avaient conquis l'estime et la vénération affectueuse de tous... Aussi le nom de M. Stéphan ne sera pas, de si tôt, oublié de la chrétienne population de Saint-Renan ; on sent, à la façon dont elle parle de son curé, que la sympathie, déjà si grande avec laquelle il fut accueilli à son arrivée, n'avait fait que s'affermir et pousser des racines plus profondes.

« Les obsèques de M. Stéphan ont été célébrées dimanche, 7 Avril, à 3 heures de l'après-midi, au milieu d'un grand concours de fidèles (dont plusieurs venus de Guerlesquin, de Morlaix et surtout de Plounéour-Trez), devant une assistance de 71 prêtres, parmi lesquels : MM. les chanoines Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis, et Billant, curé de Saint-Martin de Brest ; M. Gloux, ancien missionnaire, chanoine de Port-au-Prince (Haïti) ; MM. les Curés de Bannalec, de Plouigneau, des Carmes (Brest), de Lambézellec, de Guipavas, de Plouguerneau ; M. le Principal du collège de Lesneven, M. le Recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, etc. La présence de ce grand nombre de confrères — un dimanche du temps pascal — témoigne de la grande place qu'occupait M. Stéphan dans leur estime et leurs sympathies. D'ailleurs, dans ces derniers temps surtout, l'affluence des prêtres venant le consulter dit assez quel grand cas le clergé faisait de ses connaissances si étendues et de sa grande sûreté de jugement. »

II. Nous apprenons également la mort de M. LE BORGNE, ancien recteur, décédé à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, le 6 Avril, à l'âge de 57 ans.

Né à Plouguerneau, le 21 Novembre 1849, ordonné prêtre le 10 Août 1875, M. Le Borgne (Michel) fut vicaire d'abord à Poul-laouen (10 Novembre 1875), ensuite à Plouvien (3 Août 1879), puis à Plourin-Ploudalmézeau (29 Septembre 1883) et à Tourc'h (7 Mars 1886). Nommé recteur du Ponthou, le 18 Mars 1889, à Locquirec, le 25 Septembre 1894, il avait été transféré à Meilars, le 20 Mars 1905. Démissionnaire pour cause de santé, au mois de Novembre 1906, il se retira à la maison Saint-Joseph où, écrit un de ses confrères, « on put conjecturer, dès son arrivée, que son séjour ne serait pas de longue durée. En effet, il y a quelques semaines, son état prit un caractère de gravité telle que l'on dut songer à lui administrer les derniers sacrements. Il les reçut avec un grand esprit de foi et de soumission à la volonté divine, répondant lui-même aux prières de la sainte liturgie. La réception des sacrements fut suivie d'une amélioration sensible, mais qui ne dura guère. Et samedi soir, 6 Avril, vers 7 heures, M. Le Borgne rendait son âme à Dieu paisiblement, sans souffrance apparente ».

Après un service religieux célébré dans la chapelle de Saint-Joseph, lundi à 9 heures, le corps de M. Le Borgne a été transporté à Plouguerneau, sa paroisse natale, où les obsèques et l'inhumation ont eu lieu mardi.

Expulsions. — I. QUIMPERLÉ. — Nous avons annoncé dans notre dernier numéro, sans pouvoir donner aucun détail, l'expulsion des Ursulines de Quimperlé.

Cette maison était de celles qui devaient être fermées au 1^{er} Septembre 1906; mais la notification du décret ne leur ayant pas été faite dans le délai légal, les Religieuses restèrent chez elles et rouvrirent leur pensionnat si florissant. On semblait autorisé à croire, après six mois écoulés, que l'année scolaire s'achèverait dans les mêmes conditions... Mais la présence de quelques Ursulines et de leurs élèves, dont plusieurs se préparaient aux prochains examens, mettait en danger la République; il était temps d'aviser!

Profitant des vacances de Pâques, l'Administration a fait procéder à l'expulsion, le mercredi 3 Avril. On a de nouveau assisté, ce jour-là, aux tristes scènes de brutalité et de vandalisme qui se sont si souvent hélas! renouvelées chez nous et auxquelles cependant on ne s'habitue pas, car elles sont indignes d'un pays civilisé. Une centaine de gendarmes commandés par deux officiers escortaient le procureur et le sous-préfet qui dirigeait « les opérations ». Les crocheteurs — trois repris de justice — durent briser six portes avant d'arriver jusqu'aux Religieuses réunies à la chapelle avec plusieurs personnes amies, venues les assister. Au sous-préfet signifiant l'arrêté d'expulsion, la révérende Mère Supérieure fit entendre la protestation qui suit :

« Avant d'être chassées de ce cloître qui, depuis plus de deux siècles, est l'asile de la prière, l'abri de l'enfance et le refuge du pauvre, nous voulons protester contre le décret qui nous en expulse.

« Je proteste de toutes mes forces, comme catholique et comme française, contre l'acte qui va s'accomplir.

« Cette maison est à nous qui l'avons non seulement bâtie à nos frais, mais qui l'avons encore rachetée après la Révolution.

« Notre devoir, M. le liquidateur, est de résister jusqu'à la dernière limite. Nous trahirions notre conscience, en vous livrant les biens du monastère dont Dieu nous a confié la garde. Nous sommes d'autant plus dans nos droits que nous attendons l'arrêt du Conseil d'Etat sur l'illégalité de la fermeture. Vous faites peu de cas du plus haut Conseil du pays, en devançant sa décision sans égard pour les familles, les blessant dans ce qu'elles ont de plus cher, leurs enfants, laissés sans l'appui de leurs mères adoptives.

« Que les amis fidèles qui nous entourent et nous assistent depuis sept mois avec tant d'abnégation et de dévouement reçoivent, ici, l'expression de notre reconnaissance.

« A l'exemple du Christ dont nous sommes les épouses, nous pardonnons à nos persécuteurs, mais nous rappelons à ceux qui touchent aux biens des religieux et à leurs personnes qu'ils sont frappés des anathèmes de l'Eglise et qu'ils attirent sur eux, sur leurs familles et sur leur pays, les plus tristes châtiments. »

Sur un ordre du sous-préfet, les gendarmes firent sortir les

personnes étrangères à la communauté, puis mirent la main à l'épaule de chacune des Religieuses qui sortirent alors de leur maison et se rendirent à l'église Saint-Michel à la suite de leur aumônier portant la sainte réserve. M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Sainte-Croix, prononça quelques paroles enflammées traduisant les sentiments de la nombreuse assistance qui venait d'acclamer les Sœurs aux cris de « Vive la liberté », et l'émouvante cérémonie se termina par la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Les Religieuses expulsées ont reçu l'hospitalité dans des maisons amies, en attendant leur départ pour Beaconsfield (Angleterre), où elles se sont pourvues d'un autre établissement pour remplacer celui qu'on leur a volé chez nous au nom d'une loi française. Elles y jouiront douloureusement de la liberté de prier en commun et de se dévouer à l'éducation des enfants et au soulagement des pauvres qu'on leur refuse dans leur patrie. Nos vœux et nos prières les suivent dans leur exil, et nous leur disons non adieu, mais au revoir.

II. BRIEC. — En revenant de l'« expédition » de Quimperlé, les gendarmes devaient, ont écrit certains journaux, procéder à l'expulsion des « Frères de Ploërmel » qui tenaient une école à Briec. Or, depuis 1903, il n'y avait plus à Briec de Frères, mais des instituteurs libres qui continuaient à diriger, à la très grande satisfaction des familles, l'école fondée par le curé, M. Poulhazan. L'établissement était la propriété de celui-ci, qui l'avait bâti, sur un terrain acheté par lui, au moyen de ses ressources personnelles, d'emprunts contractés en son nom et de souscriptions versées par des donateurs connus.

Cela était tellement clair que, en 1903, M. Poulhazan fut poursuivi en correctionnelle pour avoir favorisé, dans un local à lui appartenant, la reconstitution ou le maintien d'une congrégation légalement dissoute. Et, trois ans après, en 1906, il a cessé d'être propriétaire! Le tribunal de Ploërmel en a jugé ainsi, et la Cour d'appel de Rennes a sanctionné cette spoliation. A l'expiration des délais pour le pourvoi en cassation, le liquidateur a sommé les occupants d'évacuer l'immeuble, ce qui a été fait sans l'intervention de la force armée.

La fermeture de l'école libre de Briec porte un préjudice irréparable à toute la région. Et c'est par de tels « coups de liberté » que l'on prétend favoriser et répandre l'instruction!...

En apprenant l'expulsion des Religieuses Ursulines de Quimperlé (dont on a trouvé plus haut les détails), Mgr l'Evêque a adressé à la Supérieure la lettre suivante :

Quimper, le 4 Avril 1907.

MA TRÈS RÉVÉRENDE MÈRE,

L'iniquité triomphe dans notre cher pays de Bretagne, comme dans le reste de la France. Après sept mois de résistance admirable, votre bel établissement de Quimperlé succombe, à son tour, sous les coups

répétés de la force brutale. Je dis de la force brutale, car si on eût voulu agir loyalement, disons légalement vis-à-vis de vous, on eût attendu le jugement du Conseil d'État auquel vous en avez appelé et qui avait pris en considération votre pourvoi comme étant fondé en droit. Hélas ! ce n'est plus le droit qui nous régit, c'est le caprice et la méchanceté de quelques uns.

Vous allez donc, ma Révérende Mère, quitter ce pays de Quimper où, pendant près de deux siècles, vous avez enseigné la jeunesse et formé ces admirables mères de famille qui font la gloire de la région, et qui ont su vous défendre si généreusement jusqu'à la dernière heure.

Oh ! je vous en prie, n'ayez au cœur aucun sentiment de réprobation, ni sur les lèvres aucune parole d'amertume. Vous succombez non sous les attaques des populations au milieu desquelles vous viviez (elles n'ont à votre adresse que des louanges et des actions de grâce), mais sous les coups de la jalousie et de la haine, sous les coups de l'impiété libre-penseuse et franc-maçonne. Le moment est venu de vous appliquer, d'une façon plus personnelle et plus intime, la prophétie du Maître à ses disciples (S. Marc, XIII, 13) : *Et eritis odio omnibus propter nomen meum* ; à cause de moi, à cause de mon nom, vous serez pour tous les méchants un objet de haine... Mais soutenez la lutte jusqu'au bout, continuez de cultiver autour de vous les vertus de charité, dont j'ai donné l'exemple, au monde, et vous serez sauvées : *qui autem sustinuerit in finem, hic salvus erit*.

Et ces deux cents jeunes filles de la région que vous éleviez avec tant de soin dans votre monastère, et ces quatre cents enfants à qui vous donniez souvent le pain matériel en même temps que la nourriture intellectuelle, que vont-elles devenir ? Mon âme se trouble à ces pensées et je ne puis que demander à la divine Providence de les prendre sous sa garde et de les préserver de tout mal...

Vous allez partir pour la terre d'exil ; l'Angleterre va vous recevoir. Montrez-vous dignes de votre nouvelle patrie et, à force de générosité, de dévouement et de vertus, payez-lui la bienveillante hospitalité qu'elle vous donne. Les desseins de Dieu sont impénétrables et, parfois, la Providence permet que la tempête s'élève et que par sa violence elle emporte d'un continent à l'autre la bonne semence qui fait germer les élus et les saints. Allez, ma chère Mère, allez avec vos admirables filles porter par delà les mers l'exemple d'une vie vraiment chrétienne et parfaitement religieuse : la bénédiction paternelle de votre Evêque vous accompagne ; ses prières, ses conseils et ses encouragements ne vous feront jamais défaut.

Veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de mes sentiments respectueux et bien dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper et de Léon.

MESPAUL. — Jeunesse Catholique. — Dimanche 7 Avril, la paroisse de Mespaul était en fête. Le vénéré pasteur, M. Mesager, comprenant combien de jeunes gens même fervents souffrent de se sentir sans appui, sans guide, sans de réconfortantes amitiés et sont parfois tentés de se décourager dans le rude chemin de la vie, réunissait ses jeunes paroissiens et fondait un groupe de Jeunesse Catholique. Une dizaine de membres du groupe « Sacré-

Cœur », de Landivisiau, étaient venus s'unir à leurs amis de Mespaul. Ce fut pour tous une journée de doux apaisement, au milieu de ces rumeurs du dehors qui nous menacent dans ce que nous avons de plus cher : notre âme, notre foi, notre vie catholique.

Vers 1 heure, dans une chapelle privée aménagée pour la circonstance, se tenait la première réunion sous la présidence de M. Saliou, vicaire.

La conférence est faite par un Mespaulitain, François Boulc'h, qui parla de la franc-maçonnerie. Dans un langage expressif et énergique, il nous explique ce qu'est cette secte néfaste, le mal qu'elle fait et enfin la conduite à suivre pour la combattre. Ensuite la parole est donnée à Louis Guillerm, de Landivisiau. Sa tâche, dont il sut d'ailleurs s'acquitter à merveille, était de montrer ce qu'est l'Association de la J. C. F., son but, son organisation, sa formation, ses résultats en Bretagne...

On termine cette première réunion par le chant breton *Bro goz ma Zadou*. Puis l'on se rend aux vêpres en chantant : *Araok paotred*.... Nos voix retentissaient encore sous la voûte de la belle église de Mespaul, quand le gros bourdon égrenait le troisième son de l'office.

À l'issue des vêpres, la procession fit le tour de l'église à l'extérieur. C'était un spectacle touchant que de voir ces jeunes gens avec la croix sur leur poitrine ; sur leur front brillait l'auréole de la foi.

Dans la soirée, une conférence publique fut faite, aux abords de l'église, par Pierre Guivarc'h, de Landivisiau, sur la Séparation. « Puisse, dit notre ami, la parole du Pape éclairer, pacifier et unir enfin les catholiques ! Elle est un guide, une consolation, un encouragement. Dans le désarroi où nous sommes, dans la tempête où nous nous débattons, elle nous montre la vérité et nous trace la route.... » Nous croyons que sa parole a touché le cœur des braves Mespaulitains et qu'il leur a fait un peu de bien.

Après une causerie amicale, on se sépare, chacun se sentant vraiment plus fort pour aller de l'avant et faire son devoir, quel que soit l'avenir que Dieu nous réserve. ***

BREST. — On réclame un aumônier. — Les pupilles de la marine sont au nombre de 500 à l'établissement de La Villeneuve, près de Brest. Leurs familles ont été consultées pour savoir si elles désiraient qu'ils suivissent le culte catholique. Toutes, à l'exception d'une seule, ont répondu affirmativement.

Mais on ne tient pas plus compte de la volonté expresse des parents que des intérêts spirituels des enfants. Depuis la suppression des aumôniers de la marine et le départ de M. l'abbé Julian, chargé du service religieux de l'établissement, les Pupilles de La Villeneuve n'ont plus de messe le dimanche ; les plus grands n'ont pas eu la possibilité de remplir leur devoir pascal ; parmi les plus jeunes, plus de 100 auront, dans quelques semaines, à faire leur première communion, un plus grand nombre encore à recevoir la

confirmation... Et il n'y a plus de catéchisme préparatoire ! Aussi peut-on craindre que la plupart des enfants ne se trouvent pas suffisamment instruits, le moment venu...

Avec l'*Echo paroissial*, nous regrettons que ces faits n'aient pas été connus des députés et des sénateurs catholiques. Ils auraient donné lieu à une interpellation qui aurait au moins soulagé la conscience publique.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Pendant la semaine de Pâques, le Saint-Père a reçu par groupes de nombreux étrangers de passage à Rome. Il a donné audience notamment aux pèlerins Wurtembergeois, à 200 étudiants de Budapesth et à un pèlerinage autrichien.

Le Consistoire public du 18 courant n'aura pas lieu dans la salle royale, mais dans la salle des béatifications, au-dessus du portique de Saint-Pierre. Cette mesure est nécessitée par l'énorme affluence, prévue pour cette date, de pèlerins venant d'Italie, d'Allemagne, de Belgique, etc.

Le Souverain Pontife a reçu en audience, lundi 7 Avril, NN. SS. Chesnelong, évêque de Valence, et Chapon évêque de Nice. NN. SS. Villard, évêque d'Autun et Bougouin, évêque de Périgueux, se trouvent actuellement à Rome, où l'on annonce également l'arrivée de M. l'abbé Baudrillart, Recteur de l'Institut catholique de Paris.

Le Pape a adressé à Mgr Turinaz, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, une lettre où il le félicite du zèle et du talent par lui consacrés à la défense de la religion. Pie X ajoute :

« Ce jour, il est vrai, ne peut être heureux sans mélange. Au milieu des si grandes épreuves de l'Eglise et de la patrie, il vous apporte cependant cette joie intime qui vient de la conscience d'une conduite digne d'éloges. De plus, vous recueillez les fruits consolants de l'affection filiale et ardente de votre clergé, affection si précieuse pour un bon pasteur. »

Les papiers de la nonciature. — On continue à publier d'innombrables documents de toutes sortes provenant des dossiers saisis à la nonciature de Paris. Le gouvernement français encourt une grave responsabilité par cette divulgation attentatoire aux droits d'un grand nombre de personnes dont les secrets sont violés, tant dans le monde diplomatique que dans le monde religieux, — tout cela sans que l'on découvre rien de probant ni même de sérieux contre le Saint-Siège, dont l'attitude fut toujours d'une parfaite loyauté.

Rien n'était plus légitime que l'intervention de Rome dans les élections. La politique étant entrée dans la religion, la religion

était bien forcée d'entrer dans la politique, puisque toute politique, depuis quelques années, roulait sur les conditions dans lesquelles devait vivre l'Eglise, ou plutôt dans lesquelles l'Eglise devait mourir au dire de ceux qui la poursuivent de leur haine.

En s'occupant d'élections d'où dépendait la liberté de l'Eglise, la Papauté n'avait fait que son devoir.

Le bruit fait dans la presse maçonnique sert manifestement de diversion à d'autres questions, ennuyeuses pour le gouvernement : affaires du Maroc, révolte des fonctionnaires syndiqués (instituteurs et autres), sans compter la grève générale qui va éclater... On veut surtout troubler les esprits, semer l'inquiétude et la suspicion entre les catholiques ; mais les catholiques de France demeureront, autour de leurs évêques, unis au Saint-Siège ; c'est ce faisceau invincible que l'on s'efforce de rompre, mais on n'y parviendra point.

Et l'opinion publique ne se laissera pas égarer, une fois de plus, par la question, désormais usée, du cléricalisme.

Le XVIII^e Congrès Eucharistique International.

— Le XVIII^e Congrès Eucharistique International se tiendra à Metz du mardi 7 au dimanche 11 Août 1907. Il comprendra deux sections distinctes, la section de langue *française* et la section de langue *allemande*. Chacune de ces deux sections aura ses réunions d'étude et ses séances solennelles. Des sermons seront prononcés dans les deux langues. Le congrès durera six jours.

L'après-midi du mardi, premier jour, sera consacrée à la réception du Légat du Saint-Siège.

Les aumôniers de la flotte anglaise. — A l'occasion de la suppression des aumôniers de la flotte, en France, on ne peut s'empêcher de comparer ce qui se passe chez nous avec la manière dont les Anglais comprennent la liberté de conscience. Leur flotte compte cent trente-six aumôniers protestants, qui prennent rang avec les officiers. Les marins catholiques ne sont pas plus négligés que leurs camarades protestants. Tout récemment, les évêques anglais et irlandais appuyés par les amiraux ont réclamé contre l'insuffisance du nombre des aumôniers. Ils ont même menacé de faire publier qu'ils interdiraient aux catholiques de s'engager dans la flotte tant qu'il n'y aurait pas d'aumôniers à bord ; et l'Angleterre, faisant droit à leurs réclamations, a décidé de placer des aumôniers catholiques partout où le nombre des marins l'exigerait. Tout bateau au-dessus de trois cents hommes doit être pourvu d'un chapelain. De ce fait vingt-deux aumôniers catholiques sont à la solde de la protestante Angleterre, sous la direction de l'archevêque de Westminster qui est leur supérieur immédiat.

Pensée. — Le désintéressement est la vertu sacerdotale par excellence : la pauvreté volontaire a toujours été la source intarissable du prestige et de l'ascendant des moines. C'est là qu'ils ont toujours su, qu'ils sauront toujours se retremper et se rajeunir.

(*Les Moines d'Occident*, DE MONTALEMBERT.)

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèque de la vraie et solide piété, éditée par M. MARBEAU, chanoine, curé de Saint-Honoré d'Eylau, à Paris. — **Catéchisme du Concile de Trente, Manuel classique de la Religion** à l'usage du clergé et des fidèles, des paroisses, des familles et des maisons d'éducation pour l'instruction chrétienne.

Traduction nouvelle et intégrale par M. le chanoine A. CARPENTIER, missionnaire apostolique, suivie de tables très complètes. Le volume contient aussi les prières quotidiennes, prières de la messe, etc.

Relié en toile souple, tranche rouge, cadre sur les plats. 1 fr. 50.

Du Carmel à Sion. MOIS DE MARIE, par M. l'abbé A. DARD, du diocèse de Grenoble. Ouvrage précédé d'une lettre d'approbation de Sa Grandeur Monseigneur HENRY, évêque de Grenoble. Un joli volume in-18 de XII-267 pages. Prix : 1 fr. 50. — Victor Lecoffre, éditeur.

Le Mois de Marie se distingue de ses aînés par son plan qui est entièrement nouveau. Du premier au trente et unième jour, l'auteur suit pas à pas la vie de la divine Vierge ; et, pour qu'elle soit mieux comprise et plus sûrement méditée, il la replace dans son cadre et l'emprunte aux évangiles.

Trois paragraphes se partagent la lecture assignée à chaque jour du mois de Mai : le premier est une description de l'endroit qui localise le fait évangélique, où paraît la mère de Jésus ; le deuxième est un épisode de la vie de Marie, tiré des évangiles ; le troisième renferme des considérations pratiques, des réflexions pieuses, qui se terminent par des oraisons jaculatoires, des résolutions, des prières et des exemples.

La liberté de l'esprit humain. Pourquoi l'Eglise de France triomphera de la persécution, par Emile FLOURENS, ancien député, ancien ministre des Affaires étrangères. — Volume broché in-18° Jésus : 1 fr. (Garnier, Frères, éditeurs).

La liberté de conscience est violée, le droit sacré des pères de famille sur l'éducation de leurs enfants est foulé aux pieds, la liberté même de l'esprit humain est menacée.

Une secte despotique prétend imposer au pays sa doctrine matérialiste et athée.

Ce monstrueux attentat contre la Raison, non moins que contre la Foi, contre la Science, non moins que contre la Morale, pourra-t-il réussir ?

Le pays se le demande avec anxiété.

Dans quelques pages lumineuses, comme il sait les écrire, M. Flourens démontre l'insanité du complot et prédit son échec final.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 132. — J.-A. ROGEE. — **La Bourse du Commerce. — Le Marché de Paris. — La spéculation sur les produits du sol.** — Les producteurs, les négociants et les consommateurs ont naturellement le droit de débattre le prix de la marchandise. De ce droit, tous sont privés grâce à une législation et à des règlements qu'il faut dénoncer à l'opinion, pour en obtenir la réforme.

Avis aux agriculteurs notamment !

L'exemplaire : 0,25 centimes franco. — Abonnement annuel : (N° 97 à 132) 7 fr. 50.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Sommaire du numéro du 20 Mars 1907.

I. La Notion de vérité dans la « Philosophie nouvelle », par J. DE TONQUÉDEC. — II. Le Tunnel sous la Manche, par Robert MARCHAL. — III. Le Sentiment religieux et la Vie, par Lucien ROURE. — IV. Questions de langue et de littérature catalane, par Joseph BOUBÉE. — V. Les Contrats de jouissance, par Paul DUBON. — VI. Philibert Vrau et les Œuvres de Lille (1829-1905), par Victor LOISELET. — VII. Bulletin de sociologie, par Ch. AUZIAS-TORRENNE. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine. — X. Table du tome 110.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

MALADIES D'ESTOMAC ET NERVEUSES

chez l'Homme et chez la Femme.

MALADIES DE MATRICE HERNIES

Le Docteur Gérard, le spécialiste bien connu de Paris, 76, rue de Maubeuge, l'auteur de la MÉTHODE ORTHOSPLANCHNIQUE, la seule qui assure la cure radicale de la HERNIE sans opération et la guérison en quelques jours et sans médicaments internes, des *maladies de matrice*, des *maladies de l'estomac et des nerfs*, même les plus anciennes et les plus rebelles à tout traitement et régime, donnera ses consultations à :

QUIMPER, Lundi 15 Avril, Hôtel du Parc.

PLEYBEN, Mardi 16 Avril, Hôtel de la Croix Blanche.

ROSPORDEN, Jeudi 18 Avril, Hôtel Continental.

QUIMPERLE, Vendredi 19 Avril, Hôtel du Lion d'Or.

LANDERNEAU, Samedi 20 Avril, Hôtel Raould.

BREST, Dimanche 21 Avril, Hôtel Continental.

MORLAIX, Lundi 22 Avril, Hôtel de l'Europe.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU, Mardi 23 Avril, Hôtel du Midi.

LANDIVISIAU, Mercredi 24 Avril, Hôtel Dubois.

NOTA. — Le Docteur revient tous les deux mois environ. Notice franco.

Forté remise sur tous les Catalogues.

CHAPEAUX Barrettes, Rabats Faux-cols et Manchettes toile Ceintures Gilets de flanelle etc.	Vêtements Ecclésiastiques. F. JODELAIS, FILS AÎNÉ <i>Fournisseur du Grand-Séminaire</i> 20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20
--	--

ON DEMANDE A ACHETER

de suite, dans le Finistère et départements voisins, propriétés de rapport, d'agrément, châteaux, fermes, fabriques et industries diverses, usines, scieries, filatures, tissages, moulins, briqueteries, quincailleries, entreprises de travaux, constructions, menuiseries, transports, brasseries, distilleries, drogueries, conserves, pâtisseries, boulangeries, modes, nouveautés, chaussures, tailleurs, cafés, hôtels, restaurants, vins spiritueux, épicerie, etc... Solution rapide pour trouver associés, commanditaires, nantisements, capitaux pour sociétés et l'Industrie.

*S'adresser à la BANQUE D'ÉTUDES,
29, boulevard, Magenta, Paris (27^e année).*

La plus importante Maison de Paris. Mise en rapport directe et immédiate entre l'offre et la demande. (Discretion garantie.) Etude des affaires sur place à nos frais.

VINS ET SPIRITUEUX ANCIENNE MAISON Ferdinand LALANDE — Fondée en 1858 — DUPOUY & MAYAUDON 51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde) Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses. Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde). Références, tarifs et échantillons sur demande. Agent : E. DANTEC, 32, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 19 Avril 1907.

N^o 16.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché ; Allocution de S. S. le Pape Pie X au Consistoire du 15 Avril 1907.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — La procession de Saint Marc.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et

des Confirmations pendant la semaine ; Nécrologie ; Quimper ; Jeunesse Catholique ; Diocèses voisins ; Qu'est-ce que le Pape ? (à suivre).

IV. — Chronique générale : Rome ; France ; Le procès de M. l'abbé Jouin ; Paris.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 21 Avril. — 3^e Dimanche après Pâques. PATRONAGE DE S. JOSEPH. Double de 2^e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres du Patronage de S. Joseph, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 22. — S. Soter et S. Caius, Papes, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Mardi, 23. — S. Georges, Martyr. Semi-double. Rouge.

Mercredi, 24. — S. Fidèle de Sigmaringen, Martyr. Double. Rouge.

*Jeudi, 25. — S. MARC, EVANGÉLISTE. Double de 2^e classe. Rouge. (A la procession, messe du *Lundi des Rogations*. Violet.)*

Vendredi, 26. — S. Clet et S. Marcellin, Papes, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Samedi, 27. — S. Anselme, Evêque, Docteur (du 21 Avril). Double. Blanc.

Dimanche, 28. — 4^e Dimanche après Pâques. S. Paul de la Croix. Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouvorn.	du 19 au 25 Avril.
Plözévet.	du 26 au 30 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Grand Séminaire. — Les travaux d'aménagement de l'ancien Carmel de Brest où va s'établir le Séminaire diocésain sont poussés très activement. Néanmoins, la rentrée des séminaristes ne pourra avoir lieu que dans les derniers jours de la semaine prochaine. La date du vendredi **26 Avril** peut être considérée, dès à présent, comme définitive.

II. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de :

M. Guéguen, ancien recteur de Saint-Thois, décédé à la maison Saint-Joseph à Saint-Pol de Léon, le 15 Avril ;

M. Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou, décédé le 17 Avril ;

M. Péron, ancien recteur de St-Hernin, décédé à Saint-Pol.

ALLOCUTION DE S. S. LE PAPE PIE X

au Consistoire du 15 Avril 1807

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Les solennités de la Passion du Sauveur, que Nous célébrons récemment dans l'allégresse spirituelle de Nos cœurs, Nous ont rappelé à nouveau que l'Eglise, épouse du Christ, en poursuivant l'œuvre de la régénération humaine et en luttant à cette fin contre ce monde de ténèbres, n'est point appelée sur cette terre à la consolation, mais bien plutôt à la tribulation et au labeur. Nous avons entendu Jésus-Christ, Notre Chef, dire de lui-même : « Ne fallait-il pas que le Christ souffrit ces choses » ? (Luc. xxiv, 26.) Or, par où passa le Chef glorieux, doit passer aussi son corps mystique ; et cela est vrai, Nous le croyons, non seulement des joies du triomphe, mais encore des fatigues du combat.

C'est là, vénérables frères, la foi qui Nous anime, qui Nous soutient parmi tant d'adversités, si bien que, confiant en Dieu et non pas en Nous-même, Nous sommes prêt, pour accomplir saintement, pleinement Notre charge apostolique, à souffrir toutes les oppressions, toutes les douleurs. — Or, il n'est personne de vous, qui ne le sache, parmi toutes les douleurs que maintenant Nous souffrons dans le Christ, il n'en est point de plus angoissante pour Notre âme que celle qui Nous vient des dures conditions où se trouve réduite l'Eglise de France ; et Notre tristesse est d'autant plus profonde que plus grand est l'amour que Nous portons à cette très noble nation. Car, en toute vérité, Nous le pouvons dire, ses souffrances sont Nos propres souffrances, comme ses joies sont Nos joies.

Hélas ! ceux qui gouvernent aujourd'hui la France, non contents d'avoir, de leur seul et propre gré, brisé les pactes et les conventions les plus justes, arraché par violence à l'Eglise ses biens, répudié les antiques et solides gloires de leur pays, emploient maintenant tous leurs efforts à extirper totalement la religion de l'âme de leurs concitoyens ; et, pour y parvenir, ils ne reculent devant rien, pas même devant les actes les plus contraires à la vieille urbanité française, foulant aux pieds tous les droits, tant publics que privés. De plus, semant la calomnie, tantôt contre les évêques si dignes de France et leur clergé, tantôt contre ce siège apostolique, ils espèrent arriver à jeter le soupçon dans les âmes, à ébranler leur mutuelle confiance, afin de briser, s'il était possible, Notre fermeté et la leur dans la revendication de la foi du Christ et des droits de l'Eglise.

Ce n'est pas tout ; au moyen de sophismes manifestes, ils s'efforcent à confondre les institutions, la forme établie du régime républicain avec l'athéisme, avec la guerre à outrance contre tout ce qui est divin, et cela, afin de pouvoir accuser d'ingérence illégitime toute intervention de Notre part dans les affaires religieuses du pays, intervention que Nous commandons le devoir sacré de Notre charge. Ils espèrent du même coup arriver à faire croire au peuple que, quand Nous défendons les droits de l'Eglise, Nous Nous opposons au régime populaire ; et cependant, ce régime, Nous l'avons toujours accepté, toujours respecté. — Grâces en soient rendues à Dieu, une fois de plus s'est vérifiée cette parole : « Ils ont inventé des crimes ; mais ils se sont épuisés dans leurs recherches profondes. » (Ps. lxxiii, 7.)

Et, en effet, telle a été l'admirable concorde des pasteurs entre eux, telle l'union de ces mêmes pasteurs, de tout le clergé et aussi des fidèles avec le Siège apostolique, que, pour briser cet accord, nulle ruse, nul mensonge n'a pu prévaloir. C'est là justement, vénérables frères, ce qui Nous donne l'espérance que des jours meilleurs, des jours de salut se lèveront enfin pour l'Eglise et pour le peuple de France, opprimés par tant de maux. Quant à Nous, Nous ne cesserons pas un instant de poursuivre le bien de cette nation tant aimée. Ce que Nous avons fait, Nous continuerons de le faire. A la haine Nous opposerons l'amour ; à l'erreur, la vérité ; aux insultes et aux malédictions, le pardon ; désirant uniquement, demandant à Dieu, par Nos prières et nos larmes, que ceux qui foulent aux pieds avec tant d'obstination et de fureur les véritables gloires de leur nation, cessent enfin de haïr la religion très sainte ; et qu'ainsi, la liberté une fois rendue à l'Eglise, tous, tant qu'ils sont, et les catholiques, et tous ceux qui ont au cœur le simple amour du juste et de l'honnête, se joignent à Nous pour le bien commun et pour la prospérité de leur patrie.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Procession de Saint Marc.

Jendi prochain a lieu la « procession de Saint Marc ». L'appellation par laquelle on désigne cette cérémonie liturgique n'est pas historiquement exacte : en effet, la procession fut fixée par saint Grégoire le Grand au 25 Avril, alors que ce jour n'était pas encore assigné à la fête de l'Evangéliste saint Marc. Aussi est-elle indépendante de la fête qui, en raison de l'occurrence, peut être remise, tandis que la procession se fait toujours le 25 Avril, à moins que ce jour ne coïncide avec celui de Pâques.

Voici ce qui a déterminé S. Grégoire à établir cette procession. Dès le IV^e siècle, l'Eglise Romaine célébrait solennellement la journée du 25 Avril, anniversaire du jour où le Prince des Apôtres, entrant dans Rome, était venu apporter à la Ville éternelle la dignité inamissible de capitale suprême de toute la chrétienté. Saint Grégoire, le grand organisateur de la Liturgie, voulut que chaque année ce jour réveillât chez les Romains le souvenir de l'événement qui fait la principale gloire de leur cité, et il ordonna que l'église de Saint-Pierre fût le rendez-vous de la « grande Litanie » fixée pour jamais à ce jour.

Cette procession, où tout respire la pénitence, semble contraster avec une saison de l'année tout entière consacrée aux joies de la Résurrection du Sauveur : le 25 Avril est régulièrement un jour d'abstinence, et ce n'est que par un indult que l'on en est dispensé... L'Eglise veut nous faire rentrer, pour quelques heures, dans les sentiments de componction qui conviennent à des pécheurs comme nous. Il s'agit de détourner les fléaux que les iniquités de la terre ont mérités, d'obtenir, en s'humiliant et en invoquant le crédit de la Mère de Dieu et des Saints, la cessation des maladies, la conservation des moissons ; de présenter enfin à la divine justice une compensation à l'orgueil, à la mollesse et aux révoltes de l'homme. Entrons dans ces sentiments, et reconnaissons humblement la part qu'ont nos propres péchés dans les motifs qui ont excité le courroux céleste ; et nos faibles supplications, unies à celles de la sainte Eglise, obtiendront grâce pour les coupables et pour nous qui sommes du nombre.

Ce qui précède est résumé d'après l'*Année Liturgique* de Dom Guéranger. Le docte et pieux Bénédictin termine son étude par ces considérations que nous citons en entier :

« Qu'il nous soit permis de protester contre la négligence d'un grand nombre de chrétiens, de personnes même plus ou moins adonnées à la piété, et que l'on ne voit jamais assister à la procession de Saint Marc ni à celles des Rogations. Le relâchement sur ce point est à son comble, surtout dans les villes. Ces mêmes chrétiens ont accueilli cependant avec satisfaction la remise de l'absti-

nence ; il semble que cette indulgence devrait les rendre d'autant plus empressés à prendre part à l'œuvre de la prière, celle de la pénitence ayant été allégée par la dispense. La présence du peuple fidèle aux Litanies fait partie essentielle de ce rite réconciliateur, et Dieu n'est pas obligé de prendre en considération des prières auxquelles ne s'unissent pas ceux qui sont appelés à les lui offrir. C'est là un des mille points sur lesquels une prétendue dévotion privée a jeté dans l'illusion beaucoup de personnes. »

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — L'Œuvre des Séminaires.
- III. — Les premières Communions et les Confirmations.
- IV. — Retraite — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 28 Avril au 4 Mai.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Jeudi 25 Avril, fête de Saint-Marc, la procession sort de la Cathédrale à 9 heures, et se rend à la chapelle de Saint-Marc, où l'on chante la messe.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Avril	Matin.	Soir.
Dimanche, 21...	Plouénan	
Lundi, 22.....	Taulé. — Locquéholé....	Henvic.
Mardi, 23.....	Carantec.	
Mercredi, 24...	Morlaix, Saint-Martin....	Sainte-Sève.
Jeudi, 25.....	— Saint-Mathieu...	Collège.
Vendredi, 26...	— Saint-Melaine...	Garlan.
Samedi, 27....	Plourin. — Le Cloître.	

M. le Vicaire général Fléiter, rentré à Quimper, est remplacé près de Monseigneur, pour la suite de la tournée pastorale, par M. le chanoine Peyron.

Nécrologie. — I. Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. GUÉGUEN, ancien recteur de Saint-Thois, décédé le 15 Avril, à l'âge de 75 ans.

« M. Guéguen, écrit un de ses confrères, a été rappelé à Dieu subitement, dans la nuit de dimanche à lundi. Depuis une quinzaine de jours, il est vrai, il se sentait indisposé. Son état, toutefois, n'inspirait d'inquiétude ni à lui-même ni à son entourage.

» Dans la journée de dimanche, il reçut la visite d'un parent avec qui il s'entretint longuement et gaiement. Le soir, il prit une légère réfection et se coucha à son heure habituelle. Le lendemain

matin, lorsque, comme de coutume, on entra, à six heures, dans sa chambre, on le trouva inanimé....

• M. Guéguen ne s'était qu'imparfaitement remis d'une attaque de paralysie qui, au cours de l'été dernier, avait mis sa vie en danger. Depuis lors, la marche, déjà gênée auparavant, était devenue difficile ; de sorte qu'il lui fallait garder la chambre, dont il ne franchissait guère le seuil que pour assister parfois au saint sacrifice de la messe et aux divers exercices de piété en usage dans la maison. Le Jeudi-Saint, il avait pu prendre part, avec ses confrères, à la communion pascalle.

• Après un service religieux célébré, mardi, à 10 heures, dans la chapelle de Saint-Joseph, et présidé par M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon, le corps du défunt a été transporté à la gare pour être dirigé sur Locronan, où les funérailles et l'inhumation ont eu lieu le lendemain. »

Né à Locronan le 7 Mars 1832, ordonné prêtre le 26 Juillet 1857, M. Guéguen (Jean-Guillaume) fut nommé vicaire d'abord à Saint-Thurien (25 Septembre 1857), à Briec (16 Octobre 1861), ensuite à Loqueffret (21 Décembre 1863), à Saint-Hernin (27 Septembre 1864), puis à Plomelin (2 Mai 1866), enfin à Ergué-Armel (2 Juillet 1872). Devenu recteur de Pencran le 24 Mai 1875, transféré à Saint-Thois le 10 Décembre 1885, il donna sa démission le 16 Décembre 1899 et se retira, quelque temps après, à la maison Saint-Joseph, où il vint de mourir.

II. Au dernier moment nous recevons, par télégramme, la douloureuse nouvelle de la mort de M. BOHEC, recteur de Plonévez-du-Faon, décédé subitement le 17 Avril, à l'âge de 58 ans.

En attendant la notice biographique du regretté défunt, que nous donnerons dans notre prochain numéro, nous recommandons cet excellent prêtre, vaillant missionnaire breton, aux prières de ses confrères et des fidèles si nombreux qu'il a évangélisés.

R. I. P.

Voir Dernière heure, p. 270.

QUIMPER. — La question de l'Evêché au Conseil général. — On a lu, dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, la lettre par laquelle Monseigneur demandait au Conseil général de louer à des conditions modérées l'ancien palais épiscopal à l'Evêque, ou au moins de laisser à la disposition de celui-ci, en vue du service cultuel, quelques-unes des pièces qui sont contiguës à la cathédrale.

La question est venue à la séance du 11 Avril. Le rapport de la Commission de l'Intérieur proposait les conclusions suivantes :

1^o Rejet de la demande nouvelle de l'Evêque tendant à reprendre possession de l'ensemble de l'immeuble qu'il a volontairement quitté ;

2^o Avis favorable à la location, pour le service du culte, de

quelques pièces attenant à la cathédrale, à condition que ces pièces puissent être isolées du reste des bâtiments ; en tout cas, ajournement de la question à la session d'Août ;

3^o Au sujet de l'installation des services départementaux proposée par M. le Préfet, la Commission désire qu'il soit fait une étude en vue d'établir le devis exact des travaux à exécuter et des dépenses d'installation ; le rapport serait présenté à la session du mois d'Août.

M. le Préfet accepte l'ajournement à la prochaine session, pour l'appropriation des locaux aux services administratifs. Mais il s'oppose absolument à ce que l'Evêque reprenne possession, même partiellement, d'un immeuble qu'il a quitté de son plein gré et où il désire rentrer uniquement pour donner prétexte à une nouvelle agitation religieuse. M. le Préfet déclare en terminant qu'il refusera d'approuver toute délibération en vue d'une location à quelque degré que ce soit.

M. de Servigny présente un projet de résolution tendant à louer à l'Evêque, pour 9 ans, la totalité de l'Evêché, moyennant 2,000 fr. par an, les frais d'impôts et des réparations restant à la charge du locataire. Au mois d'Août dernier, dit-il, l'Evêque avait adressé une demande au Conseil général et formulé une offre à laquelle personne n'a répondu. Dans ces conditions, pouvait-il rester à l'Evêché, ignorant si la « bienveillance » de M. le Préfet lui permettrait d'y attendre la session d'Avril et la décision du Conseil général qui restait saisi ? L'offre est renouvelée aujourd'hui ; le Conseil général peut statuer. Il ne voudra pas enlever à sa destination — la seule qui lui convienne — l'Evêché qui fait pour ainsi dire partie de la Cathédrale...

M. Le Bail, député, conseiller général de Plogastel-Saint-Germain, s'oppose à tout projet de location : pour lui la rentrée de « M. Dubillard à l'Evêché serait une capitulation républicaine » ; et il déclare que, présentement, il n'y a plus à négocier avec l'Evêque.

On pourra trouver pour le moins étrange que le représentant de populations foncièrement catholiques se vante ainsi d'« ignorer » le chef religieux du diocèse...

M. Le Bail a parlé en termes violents qui ont été relevés par M. Hémon. L'honorable conseiller général de Fouesnant regrette que l'on introduise la politique dans une question qui devait être traitée au seul point de vue de l'intérêt départemental. Il refuse la location totale de l'Evêché, mais accepte la location partielle demandée ; il est d'avis que, dans un but d'apaisement, on donne aux populations catholiques ce gage de l'esprit de tolérance de la majorité du Conseil général.

Au scrutin public, qui suivit la discussion, l'amendement de M. de Servigny a été repoussé par 20 voix contre 15.

L'avis favorable à l'affectation de certaines parties de l'Evêché au service du culte (avec ajournement de toute décision jusqu'au mois d'Août) a été adopté par 27 voix contre 4.

Jeunesse Catholique. — I. PLOUGOULM. — Le lundi de Pâques, 1^{er} Avril, une réunion de la Jeunesse catholique était organisée à Plougoulm. Trente jeunes gens de Landivisiau avec J. Kerbiriou, de Brest, et M. Cloarec, de Lampaul-Guimiliau, y étaient venus.

Après avoir assisté à la grand'messe et pris place à un banquet, qui pour être modeste ne fut ni moins cordial ni moins joyeux, les jeunes gens se réunissent très nombreux dans la salle du patronage. La séance commence par divers chants bretons, quelques mots de bienvenue du camarade Combot, de Plougoulm, et la parole est donnée à Maurice Cloarec, qui fait en breton une remarquable conférence sur « La Séparation ». J. Kerbiriou, président de la Jeunesse catholique du Léon, le remplace et expose le but, le programme et les progrès de l'A. C. J. F.

MM. Calvarin et Salaün, vicaires de Plougoulm, au nom de M. le Recteur, empêché, encouragent leurs jeunes paroissiens à se grouper dans une association qui inspire une confiance absolue en raison de sa soumission à l'autorité ecclésiastique.

(*Courrier du Finistère.*)

II. LOC-MARIA-POUZANÉ. — Le Comité de la Jeunesse Catholique du Léon se dépense sans compter pour faire connaître et apprécier l'Association. Dimanche, 7 Avril, Joseph Kerbiriou, de Saint-Martin, était à Loc-Maria-Plouzané, accompagné de M. Cloarec, de Lampaul-Guimiliau et de M. Vérine, de Landivisiau.

A l'issue des Vêpres, les paroissiens se trouvent très nombreux dans la cour du presbytère. C'est en plein air, en effet, que doit se tenir la réunion, faute d'un local suffisant. La séance s'ouvre par la marche de la J. C. B., et la parole est donnée à J. Kerbiriou qui expose le but et l'organisation de la J. C. Il rappelle que cette Association a un but exclusivement religieux et social, mais ne se désintéresse pas pour cela des intérêts généraux du pays. N'est-ce pas, en effet, apprendre à être bon citoyen que de travailler à avancer chaque jour dans la vie chrétienne et de chercher, dans l'étude des questions sociales, les moyens de se rendre plus utile à ses semblables ?

D'ailleurs, le programme et l'organisation de l'Association viennent d'être de nouveau solennellement approuvés et bénis par le pape Pie X dans son Bref du 22 Février dernier.

Bien plus, pour marquer plus fortement la confiance qu'il met dans la Jeunesse Catholique et l'encourager à se maintenir dans la voie où elle est engagée, le Saint-Père a tenu à accompagner sa lettre de trois Croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre pour Piot et Zamanski, vice-présidents de l'Association, et pour Normand d'Authon, président de l'Union régionale de l'Ouest.

Après J. Kerbiriou, c'est Maurice Cloarec, de Lampaul-Guimiliau, qui prend la parole et fait, en breton, une conférence sur « la Franc-Maçonnerie et la Séparation », démasquant sans ménagement la perfidie de cette loi néfaste.

Puis les jeunes gens de Loc-Maria nous font assister aux Tribu-

lations de Yan Irou, dont les scènes comiques ne cessent de faire rire, malgré l'inclémence du ciel qui, à un certain moment, déverse un vrai déluge sur les spectateurs.

M. l'abbé Joncour, vicaire à Saint-Louis, dit ensuite quelques mots de la situation actuelle de l'Eglise de France et des devoirs des catholiques. « Comme sur un navire ballotté par une furieuse tempête, dit-il, tous depuis le dernier matelot jusqu'au capitaine en second doivent se conformer aux ordres du commandant, afin de prévenir toute fausse manœuvre qui à cette heure pourrait être funeste, de même dans l'Eglise de France, aujourd'hui en plein orage, les catholiques doivent accepter et suivre sans discuter les directions qui leur sont données par leur chef suprême, le Pape Pie X, et par ceux qui le représentent, les Evêques. » De ce côté, ajoute-t-il, la Jeunesse Catholique offre toutes les garanties, c'est le Pape lui-même qui l'affirme : « Mais ce qui fait votre plus grand mérite, c'est l'exacte obéissance avec laquelle vous suivez les prescriptions du Pontife Romain sur l'action catholique sociale et le soin que vous avez, quand il s'agit de la mettre en pratique, de vous laisser guider par les Evêques et les autres pasteurs ; vous tiendrez avant tout à mériter cet éloge ; nous vous y exhortons fortement. » (*Bref du 22 Février.*)

Il conclut en montrant le bien que peut faire, dans une paroisse et pour le salut de la France, la Jeunesse Catholique ainsi organisée.

M. l'abbé Gélébart, au nom de M. le Recteur absent, remercie bien vivement les conférenciers et demande à ses paroissiens de se rappeler toujours et de mettre en pratique ce qu'ils ont entendu, et la séance se termine par l'apothéose de la France avec feu de bengale.

...

Diocèses voisins. — I. SAINT-BRIEUC. — Dimanche dernier, 14 Avril, a été célébré le grand pardon de saint Briec, restauré il y a quinze ans par Mgr Fallières. Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, présidait, assisté de deux prélats : Mgr de Durfort et de Mgr Godin, doyen d'Albert (diocèse d'Amiens).

II. RENNES. — Dans une Lettre datée du 19 Mars, Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, fait un touchant éloge de son éminent prédécesseur, Mgr Labouré, et annonce pour le 22 Avril le service anniversaire du regretté cardinal. Il convoque ses diocésains, prêtres et fidèles, à cette cérémonie funèbre pour laquelle il a également adressé une invitation aux Evêques de la Province ecclésiastique et aux autres prélats qui ont plus particulièrement connu Mgr Labouré.

III. VANNES. — La *Semaine Religieuse* de Vannes publie une note officielle annonçant que la paroisse d'Erdeven, la seule du diocèse où l'on ait enjoint au curé d'évacuer le presbytère, allait être privée de service religieux, si réparation n'était pas faite.

Qu'est-ce que le Pape ?

(Suite.)

VII. Excellence de la Papauté. — Un homme sensé et loyal ne peut prendre au sérieux cette objection banale : « Le Pape est un homme comme un autre ». Quelqu'indifférent ou irréligieux que l'on soit, on éprouve un secret pressentiment de la grandeur du souverain pontificat. Il y a quelques années à peine, à la mort de Léon XIII, l'élection papale était l'objet des préoccupations et des conversations. Tous s'intéressaient, même les journaux les plus hostiles, à cette opération électorale accomplie par les cardinaux réunis en conclave, au palais du Vatican. Les détails les plus minutieux du cérémonial, les moindres événements étaient relatés et lus avec avidité. Ils apprenaient à tous la sollicitude et les mesures sages et prudentes que l'Eglise apporte dans cette circonstance solennelle pour assurer à l'élection la plus grande liberté, et la plus consciencieuse maturité.

C'est dans la solitude, dans le recueillement et la prière que les cardinaux s'appliquent à connaître la volonté de Dieu. Un point essentiel échappe d'ordinaire à l'attention. Peut-être est-ce parce qu'on en ignore l'importance. Ce point est la conséquence du consentement demandé à l'élu par le Doyen du Sacré-Collège. Il est la clé nécessaire à la solution de la question : « Qu'est-ce que le Pape ? » De ce consentement et non de l'élection dépend l'institution pontificale. La plupart demeurent convaincus que l'élection papale ne diffère pas des élections séculières, et qu'elle confère immédiatement à l'élu les pouvoirs et les sublimes prérogatives du souverain pontificat. C'est une erreur, qui voile ce qu'il y a de divin dans la Papauté. Le choix de cardinaux réunis en conclave ne transmet pas les pouvoirs. Elle désigne seulement l'élu, sans rien lui communiquer. Dans cette institution fondamentale, rien ne vient des hommes. L'investiture pontificale est octroyée par Dieu seul, au moment où l'élu du Conclave consent à l'élection. La Papauté n'est donc pas une institution humaine, mais une institution divine. Nous devons conclure que non seulement le Pape n'est pas un homme comme un autre, mais qu'aucun souverain de la terre ne lui ressemble. Rien d'étonnant que l'excellence de la Papauté domine l'histoire.

Elle la domine par sa durée incomparable, par la noblesse du caractère, par son inviolabilité et par la puissance surhumaine et son action civilisatrice.

Le Pape ne meurt que pour revivre. Comme l'a observé l'un de nos savants évêques, « deux cent-soixante-quatre fois il a changé de nom et de figure ; et aujourd'hui le voilà vivant dans la personne de Pie X, comme il l'était à l'origine, dans la personne de saint Pierre ». La Papauté a survécu aux empires romain et byzantin, aux royaumes des Goths et des Lombards, à tous les différents régimes politiques, à la monarchie française, la plus ancienne du monde.

Si elle voit passer, disparaître les dynasties et les empires, elle demeure toujours debout au milieu de ces ruines et des nouveaux régimes qui ont succédé. Peu important les perturbations sociales et politiques qui l'entourent, le successeur de Pierre gouverne l'Eglise de Dieu, la sérénité sur le front. Sûr de lui-même et de sa mission, confiant en la divine Providence, il conserve l'Evangile intact. Que des hérésies, des erreurs, des révolutions viennent à surgir, le Pontife infailible juge sans trouble, condamne sans passion et sans peur. Les persécutions, les tempêtes, au lieu d'ébranler son trône, l'affermissent et rehaussent sa gloire. Des potentats fameux, jaloux de l'autorité respectée et aimée de ce mystérieux vieillard, tantôt exilé, tantôt prisonnier, ont osé porter une main sacrilège sur ses divins pouvoirs ou sur sa personne sacrée. Aussitôt, un signe fatal les a marqués au front, et ils sont tombés du faite de la puissance et des honneurs, alors que personne ne pouvait prévoir leur chute. Le persécuteur de saint Grégoire VII, Henri IV, empereur d'Allemagne, meurt à Liège, abandonné de sa femme, repoussé par ses deux fils et réduit à l'indigence. Napoléon I^{er}, jusque-là vainqueur sur tous les champs de bataille, ordonne de lui amener Pie VII et renferme le saint Pontife à Fontainebleau. Il tombe lui-même au pouvoir des Anglais, qui le renferment à leur tour dans l'île de Sainte-Hélène. Le chancelier de fer Bismarck n'a-t-il pas été brisé, après avoir essayé d'étouffer le catholicisme en Prusse par le *kulturkampf*, par la légalité.....

Entre les Papes des premiers siècles qui ont reçu la palme du martyre, toute d'autres ont pratiqué les vertus évangéliques à un degré héroïque. Quatre-vingt-deux pontifes romains ont été canonisés, et huit béatifiés : Victor III, Urbain II, Eugène III, Grégoire IX, Grégoire X, Benoît XI, etc..... Dans la longue liste des Papes, on constate quelques taches. L'auteur du *Conclave* et de *L'élection papale*, Lucius Lector, après vingt années de recherches et d'études sérieuses et impartiales, constate que la chronique passionnée de Luitprand, un triste clerc lombard à la solde de l'allemand Othon, a faussé l'histoire du x^e siècle par une légende injuste. « La vérité, ajoute cet auteur consciencieux, est que, dans cette collision universelle, ces Papes, sans être des hommes de génie ni de grands saints, se montrent au fond toujours supérieurs aux hommes de leur temps, ne perdant jamais la conscience de leur rôle et de leur mission. On peut accuser chez eux des faiblesses de caractère, ou des faiblesses d'intelligence ; on peut relever chez l'un ou l'autre les écarts de la vie privée, cela importe peu. Non seulement le dogme et la doctrine n'en ont jamais ressenti d'atteinte ; mais, même dans les actes généraux de leur gouvernement ecclésiastique, à travers un déchaînement inouï des passions humaines autour d'eux, les papes du x^e siècle ne laissent point sombrer l'idée pontificale, la seule qui, au milieu de ces décadences, conserve le rayon régénérateur. »

A cette triste époque, l'histoire de la Papauté a été, comme aux autres époques, l'histoire de la civilisation. La société païenne,

égoïste, superstitieuse et corrompue s'est trouvée la première en contact avec l'Eglise. Elle s'est transformée peu à peu à la lumière des enseignements si pleins de vérité, de justice et de charité que n'ont cessé de lui donner, pendant plus de trois siècles, les pontifes romains et leurs dévoués coopérateurs. Des exemples héroïques, souvent couronnés par le martyre, confirmaient ces divins enseignements. L'esclavage, les jeux sanglants du Colysée ont disparu...

Dans la suite, « qui a arrêté, s'écrit Mgr Gibier, dans son livre *Objections contemporaines contre l'Eglise*, la barbarie et a fait reculer le sauvage Attila ? le pape saint Léon ; qui a civilisé l'Angleterre ? le pape Grégoire le Grand ; qui est entré en lutte avec le despotisme débauché des empereurs d'Allemagne ? un autre Grégoire, le pape Grégoire VII ; qui, dans la période la plus obscure du bas moyen âge, a porté haut l'étendard de la science ? Gerbert, devenu le pape Silvestre II (qui appliqua la force motrice de la vapeur à un orgue, et inventa la première horloge mécanique à poids, ainsi que le rouage de la sonnerie) ; qui a défendu l'Europe et les races latines contre le Mahométisme triomphant ? le pape Urbain II par les croisades ; le pape saint Pie V, qui rappelle la miraculeuse victoire de Lépante. Viennent ensuite les Innocent III, les Alexandre III, les Léon X, les Benoit XIV, dont le souvenir se lie étroitement avec l'abolition de l'esclavage, la protection des arts, l'éclat de la littérature. »

Rome est le grand centre de la science. Le pape Grégoire XV fonda la congrégation de la Propagande, qui fut secondée par le Collège romain et par l'Université de la Sapience. Au palais de la Minerve, au Vatican, se trouvent peut-être les plus riches bibliothèques du monde... Quelle dynastie royale pourrait soutenir d'être comparée au triple point de vue de la noblesse du caractère, de la vertu et de la science, à cette glorieuse et longue série des Papes ? Quelle souveraineté oserait prétendre égaler cette autorité pontificale pour l'efficacité et pour l'étendue ? Le Pape n'est sans doute pas défendu par des zones fortifiées. La prison du Vatican lui sert de demeure, et une poignée de soldats compose son armée. Le pontife-roi règne sur les âmes, qui lui sont soumises avec une vénération profonde et une affection filiale. Il éclaire, dirige les consciences, ce sanctuaire intime où ne peuvent pénétrer les souverainetés de la terre. Son autorité paternelle s'exerce sur deux cent cinquante millions d'hommes. Est-il vrai de dire qu'aucun souverain ne lui ressemble ! Oui, la Papauté domine l'histoire.

Cette durée sans égale, cette attitude sereine, ferme, cette fidélité inébranlable à leur mission, cette inviolabilité, cette puissance moralisatrice et civilisatrice de la dynastie des Papes offrent à tout observateur un spectacle qui réveille nécessairement l'idée de la vitalité surnaturelle et latente de cette institution divine. Celle-ci se renouvelle, se rajeunit, à travers les âges, dans la partie contingente de son organisation. Même, dans les vicissitudes extérieures de sa vie, l'on ne peut s'empêcher de soupçonner le

jeu d'une force providentielle. *Mens agitat molem*, devra se dire le penseur impartial lors même qu'il ne tiendra compte que des faits humains et purement historiques. Autre n'est pas le secret de l'excellence de la Papauté. P. B. (A suivre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Rome. — Lundi matin, 15 Avril, a eu lieu le Consistoire annoncé. Le Saint-Père a prononcé une solennelle et émouvante allocution, dont nous avons donné plus haut le texte. Il a ensuite fait l'éloge des sept nouveaux cardinaux qu'il vient de créer, entre autres Mgr Lorenzelli, ancien nonce à Paris, et Mgr Mercier, archevêque de Malines.

Un certain nombre d'évêques ont été préconisés ; deux de ces nominations intéressent la France. Nous les donnons plus loin.

Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, a été reçu en audience par le Souverain Pontife. NN. SS. Castellan, évêque de Digne, et Bougoüin, évêque de Périgueux, sont arrivés à Rome.

Au sujet de la publication des papiers Montagnini, le Vatican a adressé à la presse catholique la communication suivante :

« Certains journaux semblent persuadés que les informations envoyées par Mgr Montagnini au Vatican fournissaient au Saint-Siège les éléments principaux de sa décision. Cette façon de voir n'est pas sérieuse. Elle peut se comparer à l'appréciation de ceux qui ont attribué les récentes Encycliques pontificales aux conseils de telles ou telles personnes. La vérité est que les informations de Mgr Montagnini ne constituaient qu'une faible partie des informations que le Saint-Siège recevait et continue de recevoir, à commencer par celles de l'épiscopat français, informateur principal et autorisé du Saint-Siège pour les choses de France comme l'est pour chaque nation l'épiscopat du pays. En outre, d'une foule d'autres sources arrivaient et arrivent sans cesse des informations françaises au Vatican, lequel est, par conséquent, et n'a jamais manqué d'être complètement informé, de façon à prendre ses décisions en pleine connaissance de cause, tant et si bien que l'interruption des informations de Mgr Montagnini n'a eu aucun effet appréciable. »

FRANCE. — Episcopat. — Au Consistoire du 15 Avril, le Souverain Pontife a préconisé : archevêque d'Auch, Mgr Ricard, évêque d'Angoulême ; archevêque de Chambéry, Mgr de Pelacot, évêque de Troyes.

Mgr de Pelacot est né en 1840. Aumônier militaire en 1870, décoré de la Légion d'honneur pour sa belle conduite, secrétaire

de l'Evêché, puis vicaire général du Puy près de Mgr Le Breton et de ses deux successeurs, NN. SS. Fulbert Petit et Guillois, il avait été nommé évêque de Troyes en 1898.

Le nouvel archevêque d'Auch, Mgr Ricard, est âgé de 55 ans. Originaire du diocèse de Rodez, après avoir terminé ses études de théologie et de droit canon à Rome, il fut secrétaire, puis vicaire général du cardinal Bourret. Nommé, à la mort de Mgr Mando (1901), évêque d'Angoulême, Mgr Ricard était très apprécié dans son diocèse. Ajoutons qu'il a eu les honneurs de la Cour d'appel de Bordeaux devant laquelle il fut cité, en 1905, pour avoir loué à des religieuses sécularisées une maison à lui appartenant. Il comparut devant le tribunal en soutane violette et manteau de cérémonie...

Le procès de M. l'abbé Jouin. — On sait que M. Jouin, curé de Saint-Augustin, à Paris, avait été — à la suite de l'inventaire dans son église — poursuivi devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation d'avoir poussé à la résistance violente contre la loi de Séparation. C'était le prétendu complot fomenté par Rome, et qui a servi de premier prétexte à la saisie des papiers de la Nonciature. Or, des débats qui viennent d'avoir lieu il est ressorti clairement qu'il n'y avait dans le dossier aucune charge contre M. l'abbé Jouin, comme on n'a rien prouvé contre le Vatican. En revanche, M^e Danel, l'éloquent défenseur du curé de Saint-Augustin, a nettement établi que « les commandités de l'étranger » ne se trouvent pas dans les rangs des catholiques.

M. l'abbé Jouin a été condamné, par application de l'article 35 de la loi du 9 Décembre 1905, à 16 francs d'amende et aux dépens. C'est le minimum de la peine, qui équivaut à un acquittement.

Un des considérants du jugement est formulé en ces termes : « Attendu, d'autre part, que la loi du 9 Décembre 1905 apparaît comme une loi d'exception exorbitante du droit commun, en ce qu'elle crée un délit spécial aux ministres du culte devenus pour-tant, par son effet, de simples citoyens. »

L'appréciation est sévère, mais juste.

DERNIÈRE HEURE. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons un télégramme annonçant la mort — trop prévue hélas ! depuis plusieurs semaines — de M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix.

L'enterrement aura lieu demain, samedi, à 10 heures ; le service de huitaine, jeudi 25 Avril.

†

C'est également à la dernière heure que nous apprenons la mort de M. Péron, ancien recteur de Saint-Hernin, décédé à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon, le 16 Avril, dans sa 87^e année.

R. I. P.

BIBLIOGRAPHIE

Le Bienheureux Grignon de Montfort, d'après les documents inédits, par M. l'Abbé LAVEILLE, chanoine honoraire. In-8, avec portrait 5 fr. (Librairie V^{ie} Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris)

Voici un type admirable de prêtre évangélique, un de ces missionnaires comme il en faudrait en France des centaines au lendemain de la " Séparation ". Grâce à des documents peu connus, l'historien peint son héros avec l'abondance d'informations, la richesse de couleurs et la sûreté d'intuition psychologique qui lui ont valu pour un récent travail les suffrages de l'Académie française.

Cet ouvrage a valu à son auteur des lettres élogieuses de plusieurs évêques. Nous citerons ce passage de celle de Mgr de Cabrières, qui apprécie le livre en ces termes : « Vous n'avez point voilé les côtés tout surnaturels, et terribles pour la sensualité humaine, d'une existence vraiment héroïque, mais vous ne vous êtes point répandu en longues dissertations, et vous avez demandé simplement aux faits, constatés avec une rigoureuse exactitude, de parler pour votre Bienheureux et de lui rendre témoignage. Aussi, votre récit est vif, animé ; il semble courir vers les derniers chapitres, où éclatera particulièrement la sainteté du fervent apôtre de Marie et de Jésus crucifié. L'intérêt grandit à chaque page, et c'est à regret qu'on voit finir les dernières. »

En vente à la librairie J. Salaün, Quimper.

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris, (8^e).

Sommaire du n° de Mars-Avril 1907 (14^e année).

M. Th. COCONNIER : La charité d'après saint Thomas d'Aquin. — R. P. A. GARDEIL : La crédibilité et l'apologétique. — R. P. Alexandre MERCIER : Les actes surnaturels. — A. FARGES : Le critère de l'évidence. — L.-R. SCHLINKER : La vie scientifique. L'objet de la métaphysique, selon Kant et selon Aristote, par C. SENTROUL.

Vient de paraître, la 2^e édition du Catéchisme doctrinal et pratique sur la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, publié par ordre de Mgr du VAUROY, évêque d'Agén.

Cette nouvelle édition a été complètement remaniée d'après les lois et les circulaires ministérielles récentes.

La première édition a atteint le chiffre de 30,000.

Pour toutes les commandes : s'adresser à la *Maison du Bien du Peuple*, rue Grande-Horloge, Agén. L'exemplaire 0,15 c. ; les 50 ex. 4 fr., port en sus.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Porte remise sur tous les Catalogues.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTESur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies,
Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, bouillons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

VIN BLANC DE TOURAINE, garanti pur, pour la Messe : 60 fr. la pièce, 35 fr. la 1/2 pièce. Pût perdu, gare Richelieu. Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire).
Demande Représentants.


ANEMIE PALES COULEURS
FLUEURS BLANCHES
NEURASTHENIE. CROISSANCE
CONVALESCENCES très rapides.

GUÉRISON **20 JOURS**
RADICALE ET INFALIBILE en

par l'**ELIXIR DE S^t VINCENT DE PAUL**
ADMIS OFFICIELLEMENT PAR LE SERVICE DE SANTÉ DES COLONIES
en sous forme solide par la **CONFITURE DE S^t VINCENT DE PAUL**
GUINET, 100, rue Saunier, PARIS — Toutes Pharmacies. Brochure franco.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Allocution de S. S. le Pape Pie X aux nouveaux cardinaux, le 17 Avril.

II. — Apostolat de la Prière.

III. — Le Mois de Marie.

IV. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et

des Confirmations pendant la semaine ; Œuvre de la Propagation de la Foi ; Nécrologie ; Audierne ; Sonnerie des cloches ; Le culte des Saints (à suivre) ; Sainte-Anne d'Auray.

V. — *Chronique générale* : Rome ; Livres à l'index ; Orléans.VI. — *Annonces et avis.***Offices de la semaine.***Dimanche, 28 Avril.* — 4^e Dimanche après Pâques. S. Paul de la Croix, Confesseur. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Vital, Martyr.

Vêpres, à partir de Capitule, du suivant, avec mémoires de S. Paul de la Croix et du Dimanche.

Lundi, 29. — S. Pierre, Martyr. Double. Rouge.*Mardi, 30.* — S^{te} Catherine de Sienne, Vierge. Double. Blanc.*Mercredi, 1^{er} Mai.* — S. PHILIPPE et S. JACQUES, APÔTRES, Double de 2^e classe. Rouge.*Jeudi, 2.* — S. Athanase, Evêque, Docteur. Double. Blanc.*Vendredi, 3.* — INVENTION DE LA SAINTE CROIX. Double de 2^e classe. Rouge.*Samedi, 4.* — S^{te} Monique, Veuve. Double. Blanc.*Dimanche, 5.* — 5^e Dimanche après Pâques, TRANSLATION DES RELIQUES DE S. CORENTIN ET DE S. POL DE LÉON.**Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.**

Plozévet. du 26 au 30 Avril.

Clohars-Carnoët du 1^{er} au 6 Mai.

ALLOCUTION DE S. S. LE PAPE PIE X

aux nouveaux Cardinaux, le 17 Avril.

Nous accueillons avec le plus vif plaisir les sentiments de dévouement et d'amour filial que vous Nous avez exprimés ainsi qu'au Siège apostolique, en votre nom et en celui de vos chers confrères, à l'occasion de l'honneur de la pourpre cardinalice auquel vous avez été appelés.....

Nous sommes heureux d'avoir, non seulement l'espérance, mais aussi la certitude que, revêtus de cette nouvelle dignité, vous continuerez, comme par le passé, à consacrer vos forces et vos talents à assister le Pontife romain dans le gouvernement de l'Eglise.

Si les Pontifes romains ont toujours eu besoin de secours extérieurs pour accomplir leur mission, ce besoin se fait maintenant bien plus vivement sentir dans les très graves circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, et au milieu des assauts continuels auxquels l'Eglise est en butte de la part de ses ennemis.

Et ne croyez pas, vénérables frères, que Nous voulons faire allusion aux événements pourtant si douloureux de France, parce qu'ils sont largement compensés par les plus chères consolations : par l'admirable union de ce vénérable épiscopat, le généreux désintéressement du clergé et la pieuse fermeté des catholiques, disposés à tous les sacrifices pour la sauvegarde de la foi et la gloire de leur patrie. Il est avéré, une fois de plus, que les persécutions ne font que mettre en évidence et montrer à l'admiration universelle les vertus des persécutés, et tout au plus sont-elles comme les vagues de la mer qui, se brisant sur les écueils dans la tempête, se purifient, s'il est nécessaire, de la fange qui les souillait.

Et vous le savez, vénérables frères, c'est pour cette raison que l'Eglise ne craignait rien quand les édits césariens intimaient aux premiers chrétiens ou d'abandonner le culte du Christ ou de mourir, car du sang des martyrs surgissaient de nouveaux prosélytes pour la foi. Mais la guerre terrible qui lui fait répéter : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* est celle, dérivant de l'aberration des esprits, qui fait méconnaître ses doctrines et répéter dans le monde entier le cri de révolte, pour lequel furent chassés les anges rebelles du ciel.

Et rebelles ne sont que trop ceux qui professent et répètent, sous des formes subtiles, des erreurs monstrueuses sur l'évolution du dogme, sur le retour au pur Evangile, c'est-à-dire à l'Evangile débarrassé de sa frondaison, comme ils disent, des explications de la théologie, des définitions des conciles, des maximes de l'ascétisme ; sur l'émancipation de

l'Eglise, à leur manière nouvelle, sans se révolter pour n'être pas mis dehors, mais néanmoins sans se soumettre pour ne point manquer à leurs propres convictions ; enfin sur l'adaptation aux temps en toutes choses, dans la manière de parler, d'écrire et de prêcher une charité sans foi, toujours tendre pour les mécréants, mais qui ouvre à tous la voie de la ruine éternelle.

Vous voyez, vénérables frères, si Nous, qui devons défendre de toutes Nos forces le dépôt qui Nous a été confié, Nous n'avons pas raison d'être anxieux en présence de cet assaut, qui ne constitue pas une hérésie, mais le résumé et le suc vénéneux de toutes les hérésies, qui tend à miner les fondements de la foi et à anéantir le christianisme.

Oui, anéantir le christianisme, parce que pour ces hérétiques modernes la sainte Ecriture n'est plus la source sûre de toutes les vérités concernant la foi, mais un livre ordinaire.

L'inspiration se réduit pour eux aux doctrines dogmatiques, entendues à leur manière, et, pour un peu, ils ne feraient pas de différence avec l'inspiration poétique d'Eschyle et d'Homère. L'Eglise est le légitime interprète de la Bible ; elle est toutefois sujette aux règles de la science critique qui s'impose à la théologie et la rend son esclave.

Pour la tradition, tout est relatif et sujet à des mutations et, par suite, l'autorité des saints Pères est réduite à rien. Et toutes ces mille erreurs se propagent dans des opuscules, des revues, des livres ascétiques et jusque dans des romans et s'enveloppent de certains termes ambigus, sous des formes nébuleuses, afin d'avoir toujours un refuge prêt pour la défense, et de ne pas encourir une condamnation ouverte et aussi de prendre dans leurs lacets les esprits qui ne sont pas sur leurs gardes.

Aussi Nous comptons sur votre concours, vénérables frères, pour que, quand avec les évêques suffragants de votre région vous connaîtrez de ces semeurs de zizanies, vous vous unissiez à Nous pour les combattre, vous signaliez le péril auquel les âmes sont exposées, vous dénonciez leurs livres aux Sacrées Congrégations romaines et vous usiez au besoin de la faculté à vous concédée par les sacrés canons et les condamnerez solennellement, étant bien persuadés de la très haute obligation que vous avez assumée d'aider le Pape dans le gouvernement de l'Eglise, de combattre l'erreur et de défendre la vérité jusqu'à l'effusion du sang.

Du reste, Nous Nous confions, chers fils, dans le Seigneur qui Nous donnera dans le temps opportun les secours nécessaires.....

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR MAI 1907

La dévotion au Saint Cœur de Marie.

S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a pris l'initiative de présenter une supplique au Souverain Pontife à l'effet d'obtenir l'extension du culte de Marie par la consécration officielle du genre humain à son Cœur immaculé.

« Très Saint Père, dit le cardinal, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, les suppliants soussignés viennent solliciter la réalisation d'un ardent désir de leur piété.

« Ce désir, inspiré par notre dévouement filial à Marie Immaculée, n'a pour objet l'intérêt particulier d'aucune association pieuse. Etrangers à toute vue personnelle, nous n'avons à cœur, suivant les desseins de la Providence et les intentions de Léon XIII, de glorieuse mémoire, que « l'extension du culte de la divine Vierge Marie » pour « le salut de la société humaine ».

« C'est pour atteindre ce but que nous venons, Très Saint Père, supplier humblement Votre Sainteté de vouloir bien approuver et bénir notre consécration au Cœur Immaculé de Marie ; osant même, quand Votre Sainteté jugera le moment opportun, la supplier de consacrer tout le genre humain au Cœur Immaculé de Marie, Mère de Dieu et des hommes. »

Pour hâter cette consécration universelle, commençons par nous consacrer nous-mêmes à ce Cœur sacré. A lui nos corps, nos cœurs, nos âmes. A lui nos foyers, nos familles, notre patrie. Faisons en sorte que tout en nous, tout autour de nous, lui appartienne et participe aux bienfaits de ses bénédictions maternelles.

Et pour que cette Consécration soit vraiment efficace et durable, renouvelons aujourd'hui, aux pieds de la Vierge, les promesses de notre baptême et de notre première communion ; et engageons-nous à professer, courageusement et toujours, les vérités de la foi ; à vivre en catholiques pleinement soumis à toutes les directions du Pape et des évêques en communion avec lui.

Le Mois de Marie.

Le mois de Mai est le mois de Marie.

Aucune loi n'est intervenue pour cela, l'Eglise n'a rien ordonné : le cœur, la confiance, l'amour ont tout fait. Une âme d'élite a commencé, et bientôt, pour le monde entier, le mois de Mai est devenu une longue et douce fête en l'honneur de la Vierge bénie, de la Mère bien-aimée de la grande famille catholique.

Et voilà comment aujourd'hui, depuis la cathédrale jusqu'à

l'humble église de village, partout des cœurs joyeux préparent un trône de fleurs, des cantiques et des prières.

Ce qui se fait à l'église se pratique également au foyer de la famille. Dans la plus humble maison, pourvu que l'esprit chrétien n'en ait pas été banni, on trouve le petit autel de la Sainte Vierge devant lequel tous viendront offrir leurs hommages à la Mère de Jésus.

Ces actes de piété filiale, Marie les accueillera et les récompensera. Elle est bonne, elle est riche : demandons-lui beaucoup pour nous, pour les nôtres, pour les pauvres pécheurs, pour ceux qui souffrent, pour notre chère France et pour la sainte Eglise de Dieu...

Nous rappelons les indulgences attachées à la dévotion du Mois de Marie :

1^o *Trois cents jours*, chaque jour du mois, pour tous les fidèles qui honorent la T. Sainte-Vierge, en public ou en particulier, par des hommages, des prières ou d'autres actes de vertu ; 2^o *Indulgence plénière* une fois dans le mois, au jour de leur choix (qui peut être même le 1^{er} Juin) où, vraiment repentants, confessés et communisés, ils prieront aux intentions du Souverain Pontife (Pie VII, 18 Juin 1822 ; Pie IX, 8 Août 1859).

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — L'Œuvre des Séminaires.
- III. — Les premières Communions et les Confirmations.
- IV. — Retraites — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 28 Avril au 4 Mai.
— QUIMPER et MORLAIX (*La Salette*), retraites bretonnes, pour les femmes, du 12 au 18 Mai.
- V. — Mission. — QUERRIEN, du 12 au 26 Mai. Président, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — L'ouverture du Mois de Marie se fera *mardi 30 Avril*, à 7 h. 3/4 du soir. Tous les jours du mois de Mai, à la même heure, réunion : récitation du chapelet ; le *dimanche* et le *jeudi*, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement ; les autres jours, lecture ; chant de cantiques.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Mardi soir, 30 Avril, à 7 h. 3/4, ouverture du Mois de Marie. La réunion aura lieu à la même heure, tous les jours, excepté le dimanche où elle suit immédiatement les vêpres. Bénédiction du T. Saint-Sacrement le *dimanche*, le *mercredi* et le *vendredi*. Tous les *mercredis*, instruction ; les autres jours, lecture.

— ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LOC-MARIA. — Les exercices du Mois de Marie ont lieu tous les soirs, à 8 heures. Le *dimanche*, instruction ; les autres jours, récitation du chapelet, lecture. Bénédiction du T. Saint-Sacrement, les *dimanche*, *mercredi* et *vendredi*.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Avril	Matin.	Soir.
Dimanche, 28..	Ploujean.....	Plouézoc'h.
Lundi, 29.....	Plougasnou. — Saint-Jean-du-Doigt	Guimaëc. — Locquirec.
Mardi, 30.....	Lanmeur.....	Plouégat-Guerrand.
Mai.		
Mercredi, 1....	Plouigneau.....	Plouégat-Moysan. — Le Ponthou.
Jeudi, 2.....	Bolsorhel.....	Guerlesquin.
Vendredi, 3....	Scrignac. — Bolazec.....	Lannéanou.
Samedi, 4....	Plougonven. — St-Eutrope.	

A partir du 1^{er} Mai et jusqu'à la fin de la tournée dans l'arrondissement de Morlaix, Monseigneur sera accompagné de M. le chanoine Vieille-Cessay, secrétaire général de l'Evêché.

Œuvre de la Propagation de la Foi. — Le numéro de Mai des *Annales*, dont nous avons reçu communication, publie les comptes de l'œuvre de la Propagation de la Foi pour le dernier exercice échu. Les recettes, qui s'étaient élevées en 1905 à 6.497.697 fr. 01, n'ont été en 1906 que de 6.403.958 fr. 64 ; c'est donc une diminution de 93.738 fr. 37.

La crise douloureuse que traverse l'Eglise de France pouvait faire craindre une diminution beaucoup plus forte : elle a été compensée par l'élévation sensible du chiffre des aumônes recueillies aux Etats-Unis ; on peut saluer le jour prochain où la grande République atteindra son premier million pour le budget de l'apostolat.

Voici, par ordre de mérite, les diocèses qui ont donné plus de 100.000 francs :

1. — Lyon	392.364 fr. 91
2. — New-York	278.033 55
3. — Boston	242.585 75
4. — Metz	187.854 18
5. — Cambrai	182.162 75
6. — Strasbourg	159.167 50
7. — Saint-Brieuc	156.347 50
8. — Quimper	137.299 »»
9. — Paris	134.462 50
10. — Nantes	128.976 85
11. — Marseille	114.954 65

Notre diocèse, on le voit, occupe le 4^e rang parmi les diocèses de France, le 8^e parmi les diocèses de tout l'univers catholique ; cependant le total de nos recettes est inférieur de 6.950 fr. 45 à celui du précédent exercice (137.299 fr. au lieu de 144.249 fr. 45 en 1905).

Comme de coutume, le compte détaillé des aumônes par paroisses, avec le tableau de celles qui ont donné la plus forte moyenne, sera joint aux *Annales* de Mai.

Nécrologie. — Dans notre précédent numéro, nous n'avons pu qu'annoncer, sans aucun détail, la mort de trois confrères dont la nouvelle nous arrivait, coup sur coup, à la dernière heure.

I. C'est d'abord le doyen d'âge des prêtres du diocèse, M. Péron, ancien recteur de Saint-Hernin, décédé à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon, le 16 Avril, dans sa 88^e année.

Né à Plouénan le 15 Septembre 1819, M. Péron (Pierre), fut ordonné prêtre le 6 Juin 1846, et nommé aussitôt (8 Juin), vicaire à Guerlesquin. Devenu recteur de Saint-Hernin, le 19 Mai 1862, il fit le bien dans cette paroisse pendant 28 années, après lesquelles il demanda (22 Septembre 1890) à se retirer à la maison Saint-Joseph où il vint de mourir après quelques heures de maladie.

C'est seulement mardi 16 Avril, écrit l'obligeant correspondant habituel, que, ses forces le trahissant, M. Péron dut se résigner à garder le lit. Son grand âge ainsi que de graves symptômes laissant entrevoir la possibilité d'une fin prochaine, firent songer aux derniers sacrements. Son confesseur, accidentellement de passage dans la maison, lui en parla l'après-midi, et il mit un pieux empressement à les recevoir. La nuit suivante, à minuit moins le quart exactement, réconforté par une nouvelle et dernière absolution qu'un confrère, mandé en toute hâte auprès de lui, eut le temps de lui donner, il s'endormait dans la paix du Seigneur.

Le vénérable doyen du clergé diocésain, exposé sur sa couche funèbre, reçut, mercredi soir, la bénédiction de Mgr l'Evêque que la tournée de confirmation avait amené la veille à Saint-Pol de Léon. Sa Grandeur dit pour le repos éternel de son âme, un *De profundis* auquel tous les assistants répondirent.

Les funérailles de M. Péron, présidées par son neveu, M. Le Sann, recteur de Plouguin, ont été célébrées, le jeudi 18 Avril. L'inhumation a eu lieu dans l'humble cimetière de Saint-Joseph, où déjà reposent, dans l'attente de la bienheureuse résurrection, un si grand nombre de vétérans du sacerdoce.

II. M. Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou, est mort subitement, dans la nuit du 16 au 17 Avril, frappé en pleine force à l'âge de 58 ans et 10 mois.

Né à Guimaëc le 13 Juin 1848, ordonné prêtre le 10 Août 1875, M. Bohec (Yves-Marie) fut d'abord envoyé comme auxiliaire à Sainte-Sève (Octobre 1875) puis (10 Novembre 1878) vicaire à Cléden-Poher, où il gagna rapidement la sympathie universelle. La foule accourue de cette paroisse à ses obsèques témoigne assez du bon souvenir que Cléden conserve de son ancien vicaire.

Nommé (16 Mai 1887) aumônier du pensionnat des Frères, à Châteaulin, M. Bohec sut faire parmi les élèves un choix tout spécial d'enfants intelligents et pieux qu'il initia aux premières notions du latin. Si nous ne craignons de froisser la modestie de quelques-uns d'entre eux, nous dirions qu'ils ont aujourd'hui pris rang dans l'élite des prêtres du diocèse. Les Frères qui ont vécu avec lui n'ont pas oublié cet aumônier si bon, si aimable et si jovial. Il devait présider, cette année, la réunion des anciens élèves de l'établissement.

Après cinq ans de ministère d'aumônier, M. Bohec devint (9 Mars 1892) recteur de Loperhet, où il construisit une église justement admirée de tous les visiteurs et qui perpétuera sa mémoire dans cette paroisse. Il y donna une mission qui eut plein succès. De Loperhet aussi plusieurs paroissiens sont venus à Plonévez rendre à leur ancien recteur un témoignage de respectueuse sympathie et de regrets.

De Loperhet, M. Bohec fut transféré (12 Novembre 1899) à l'importante paroisse de Plonévez-du-Faou. « Ici, dès en arrivant, écrit un témoin, il s'est montré le « bon Pasteur » dans toute l'acception du terme. Il avait l'œil constamment ouvert pour veiller sur le troupeau qui lui était confié et pour le défendre contre les « loups ravisseurs », si fréquents de nos jours. Quand il a eu à réprimer des abus, il l'a toujours fait avec un tact, une bonté qui allait droit au cœur des plus indifférents. Plusieurs de ceux qui le pleurent aujourd'hui lui doivent d'être rentrés dans la bonne voie. Tout le monde reconnaît que, depuis son arrivée dans la paroisse, l'esprit chrétien et la pratique religieuse ont fait de très grands progrès. Lors de la mission qu'il donna en 1902, tous les missionnaires durent féliciter le zélé recteur des sentiments de foi que témoignait l'attitude recueillie de la population.

« Bon et généreux parfois à l'excès, M. Bohec avait toujours la main ouverte pour secourir les pauvres, ses amis privilégiés. Hospitalier et accueillant pour tout le monde, particulièrement pour les séminaristes en vacances, il fut pour ses vicaires un père véritable, leur donnant toujours l'exemple de l'étude et du travail. Comme eux il tenait à faire toute sa besogne et allait à son tour, par les plus mauvais temps, dire la messe à Saint-Herbot, chapelle distante du bourg de près de 12 kilomètres...

Sa grande préoccupation surtout était de trouver le moyen d'atteindre les jeunes gens et de les maintenir dans le droit chemin : il avait bâti pour eux une salle de patronage où il se plaisait à leur faire des conférences... Le mardi soir, veille de sa mort, il causait gaiement, comme d'habitude, avec ses vicaires ; ses dernières paroles furent celles-ci : « Oh ! mes chers vicaires, je vous en supplie, aimez nos jeunes gens, apportez tous vos soins à les bien former ! » C'est là le testament qu'il a laissé à ses collaborateurs, l'affectueux et suprême souvenir qu'il a donné à la jeunesse de Plonévez-du-Faou. Elle ne l'oubliera point. »

Nous n'avons rien dit encore du vaillant et zélé missionnaire

que fut M. Bohec. Aussi bien la chose nous paraît superflue : la plupart des paroisses du diocèse l'ont entendu et apprécié sa finesse d'observation, son esprit parfois caustique, son talent de narrateur, sa verve, en un mot cet ensemble de qualités qui l'avaient depuis longtemps, comme conférencier et surtout explicateur des tableaux dans nos missions bretonnes, placé au rang des maîtres les plus incontestés.

« La population de Plonévez a été littéralement consternée de la mort si inattendue de son recteur. Plus de 500 personnes se sont succédé près de son lit funèbre, pour la veillée. Très rares sont les familles qui n'étaient pas représentées aux obsèques, auxquelles assistaient plus de 80 prêtres ; ceux-ci eussent été plus nombreux encore sans les retraites d'enfants qui se donnent en ce moment.

« Dimanche dernier, dans une allocution émue, M. Bodeur, premier vicaire de la paroisse, a fait l'éloge funèbre du recteur défunt de Plonévez. Les larmes des assistants sont la meilleure preuve que la douleur des vicaires est partagée par la paroisse entière... La foule qui s'agenouille sur sa tombe, après chaque office, indique bien que la mémoire du pasteur regretté restera longtemps gravée dans les cœurs. »



III. Nous ne pouvons rendre à la mémoire de notre regretté ami, M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix, un hommage plus digne de lui qu'en publiant la lettre suivante. *Laudent eum opera ejus.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous m'avez demandé un article nécrologique sur Monsieur le Curé de Carhaix, qui fut un de vos meilleurs amis. C'est un désir auquel je réponds de grand cœur : d'abord à cause de cette affection profonde et réciproque qui nous a unis pendant un grand nombre d'années, et parce qu'il est doux de pouvoir dire tout haut du bien de ceux qu'on aime et qu'on pleure ; ensuite, pour mettre sous les yeux des pieux lecteurs de la *Semaine Religieuse* le spectacle de la mort la plus édifiante qui se puisse voir. Puissent-ils tous puiser, dans le court récit des souffrances et de la mort d'un saint prêtre, une plus grande fermeté de convictions, une résignation aussi généreuse dans la maladie et une semblable conformité de sentiments à la volonté de Dieu !

C'est en 1893 que M. l'abbé Alain Quiniou fut nommé curé de Carhaix. Il avait à peine 47 ans. Plein de force et de zèle, il y inaugura son ministère par cette belle mission de 1894, qui a laissé un impérissable souvenir dans l'esprit de tous ceux qui l'ont suivie. C'est également par une mission qu'il y a terminé. Elle n'eut pas le succès de la première ; l'indifférence que tant d'hommes montrèrent dans la circonstance ne contribua pas peu au progrès du terrible mal dont notre curé était déjà atteint. Dieu, nous

en sommes certain, l'aura récompensé de tout le tracas qu'il s'était donné pour rendre à cette paroisse qu'il aimait tant ce cachet de foi, de piété et de ferveur d'il y a dix ans. Il avait personnellement visité toutes les familles, les invitant à profiter tous de la grâce de la mission. Plusieurs hélas ! firent la sourde oreille, et le cœur du bon pasteur en éprouva un profond chagrin....

Dans l'intervalle de ces quatorze années de ministère, les contradictions ne lui furent pas ménagées. En 1898, il entreprit de créer une école chrétienne. Ce fut le point de départ d'une guerre menée sourdement contre lui, même par des personnes dont on était en droit d'attendre plutôt un appui et un concours empressé pour l'œuvre de l'éducation chrétienne.... On sait quel bien cette école a fait et continue de faire à Carhaix et dans toute la région.

Quelques années après, M. le Curé fondait un patronage. C'en fut assez pour le rendre encore plus impopulaire aux yeux de nos jacobins carhaisiens. Il le savait ; mais peu lui importait : il avait la satisfaction d'avoir fait son devoir. Citons encore deux autres œuvres qu'il a établies : la Congrégation des Dames et celle des Enfants de Marie... On peut, dans toute la force du terme, lui appliquer la parole de l'Evangile : ce fut un « bon pasteur ».

On peut aussi ajouter à son éloge qu'il fut charitable de toute façon ; jamais on n'entendit sortir de sa bouche une parole malveillante vis-à-vis d'un de ses paroissiens ou d'un de ses confrères. Ceux qui l'ont connu savent que, sous un extérieur un peu froid et réservé, il cachait un cœur dévoué, affectueux et bon. L'hospitalité que les prêtres recevaient à Carhaix n'avait qu'une forme : bonne, simple, la même pour tous ; le simple séminariste y était accueilli comme un chanoine.



Depuis la dernière mission, M. Quiniou ressentait les symptômes du mal qui devait l'emporter. Le mercredi 27 Février, il consentit enfin à consulter. Le jeudi matin, quand je lui demandai le résultat de la consultation, sa réponse me parut sublime de foi et de résignation chrétiennes. « Le médecin m'a dit que j'avais une tumeur à l'estomac ; je sais ce que cela veut dire. J'ai un cancer, voilà tout. Désormais mes jours sont comptés. Je suis condamné à mort. J'en ai tout au plus pour quelques semaines. D'ailleurs, j'ai fini ma mission en ce monde. Un autre plus jeune que moi fera mieux. »

Un suprême espoir lui fut laissé : une opération pouvait, disait-on, le guérir. On lui parla de l'excellente clinique du docteur Chauvel, à Quimper. — « Je veux bien, nous dit-il encore, essayer ce dernier moyen, pour n'avoir rien à me reprocher devant les hommes. Mais je crois que c'est peine inutile... »

Le mardi 5 Mars, il se rendit à Quimper. M. le docteur Chauvel entreprit, le vendredi, l'opération. Ce fut pour constater qu'elle ne donnerait aucun résultat : c'était trop tard. Le malade néanmoins avait tant souffert qu'il déclarait n'avoir pas su, avant ce

jour, ce qu'était la souffrance ; « mais je suis content de la connaître ; je veux faire mon purgatoire en ce monde. »

Le mardi 19 Mars, il rentrait à Carhaix. « Je reviens, dit-il, passer encore quelques jours au milieu de vous, et puis ce sera fini. » Quelque temps après, il disait à sa domestique : « J'en ai encore pour quinze jours ; sans le médecin, j'étais maintenant au cimetière.... Que la volonté de Dieu soit faite ! »

Son neveu, M. l'abbé Roudot, vicaire à Lannilis, et sa nièce, religieuse à Lille, l'entourèrent particulièrement de leurs soins. Quand celle-ci lui proposa, quelques jours avant sa mort, de lui faire une piqûre de morphine, il lui répondit : « Non, Marie, non, je veux souffrir pour mes paroissiens ».

Durant quatre semaines, il édifia son entourage par sa piété et sa résignation. Le Vendredi-Saint, il demanda lui-même à recevoir l'Extrême-Onction. Avant la cérémonie, il appela près de lui ses vicaires et leur demanda pardon des peines qu'il avait pu leur causer, ainsi qu'à tous les confrères réunis autour de son lit.

Le mal poursuivait son œuvre et le malade, conscient de son état, voyait la mort approcher avec une sérénité d'âme qui nous touchait tous jusqu'aux larmes. « Priez, répétait-il sans cesse, priez, car j'ai besoin de courage et de force ».

Le mardi 16 Avril, il sentit venir la fin. « Il est maintenant temps, me dit-il, de songer à l'indulgence de la bonne mort. Je ne veux pas mourir sans recevoir cette grâce suprême. » Le lendemain, on la lui donna : pour édifier une dernière fois ses paroissiens, il fit inviter tous les voisins à assister à cette pieuse cérémonie. Le jeudi matin, à 3 heures, il entra en agonie et, à 5 heures, il rendait son âme à Dieu. ***



L'enterrement de M. Quiniou a eu lieu à Carhaix, samedi 20 Avril, au milieu d'une assistance de fidèles qui eût été certainement plus considérable sans l'occurrence de la foire, devant une assistance d'au moins 100 prêtres, venus de toutes les parties du diocèse et aussi des paroisses voisines des diocèses de Saint-Brieuc et de Vannes, pour donner à leur regretté confrère ce suprême témoignage de leur respectueuse estime et de leur affection.

Né à Châteauneuf-du-Faou le 4 Octobre 1846, M. Quiniou (Alain) avait été ordonné prêtre le 16 Mars 1872 ; nommé vicaire à Saint-Martin de Brest, le 1^{er} Avril 1872 ; aumônier des Religieuses Augustines de Pont-l'Abbé, le 18 Août 1884 ; recteur de Bodilis, le 29 Avril 1888 ; curé-doyen de Carhaix, le 12 Mai 1893 ; décédé le 18 Avril 1907.... Dans tous les postes qu'il a occupés, comme dans les nombreuses missions auxquelles il a travaillé, M. Quiniou fut toujours ce qu'il a été jusqu'à la fin : un prêtre exemplaire, tout dévoué à la gloire de Dieu et au bien des âmes.

AUDIERNE. — Clôture des pâques. — Le pardon de saint Joseph peut être considéré comme clôturant, à Audierne, la pâque des adultes. Il a été ce que l'on pouvait espérer après les consolations du temps pascal : pieux et bien suivi. La procession s'est déroulée, suivant le parcours traditionnel, tout le long du quai. On a beaucoup remarqué l'attitude très respectueuse et pleine de foi des marins dont un grand nombre escortaient le célébrant.

Il paraît bien que le travail de la pâque ait porté des fruits abondants. Tout au début, une retraite de cinq jours, exclusivement réservée aux hommes, a été prêchée par M. l'abbé Y. Gargadennec, vicaire à Sizun. Le succès de ces exercices a dépassé toutes les espérances.

On le doit en partie à l'initiative prise par M. le recteur, M. Pellerin, de convoquer à part les hommes. Cette méthode, qui avait donné d'excellents résultats ces deux dernières années, a affirmé plus encore, cette fois, son excellence. Mais le succès a été dû aussi au prédicateur. Ses sujets appropriés au tempérament et aux besoins des marins, sa langue claire, forte, imagée qui, à l'occasion, sait rencontrer l'expression qui frappe et qui reste, ont dès le deuxième jour attiré un auditoire qui n'a trouvé de place qu'en se tassant dans le chœur et jusque sur les marches des autels.

Le dimanche de la Passion, l'on comptait déjà 600 communions d'hommes. On peut évaluer à 1.200 le nombre des hommes et jeunes gens qui ont, cette année, rempli leur devoir pascal. C'est un résultat très encourageant, surtout à cette époque où la puissance du mal s'exerce avec tant d'audace et trouve tant de complicités dans les publications de toutes sortes.

F. G.

Sonnerie des cloches. — Nous apprenons que certains maires prennent des arrêtés au sujet de la sonnerie des cloches, qu'ils réglementent au gré de leurs prétentions sectaires, mais contre leurs droits et la légalité. Il est bon de leur rappeler la circulaire de M. Briand, ministre des Cultes, à MM. les préfets, en date du 21 Janvier 1907. Il y est dit :

« L'usage des cloches pour les sonneries religieuses étant consacré en principe par la loi, vous tiendrez la main à ce que la réglementation de ces sonneries n'aboutissent pas à leur suppression ou à leur réduction dans des conditions telles que la pratique de la religion se trouve entravée. Les sonneries civiles ne sont admissibles que dans les cas déterminés en exécution du 3^e paragraphe de l'article 27 de la loi du 9 Décembre 1905, et par l'article 51 du décret du 16 Mars 1906. »

Les sonneries pour les baptêmes, mariages et enterrements civils ne rentrent dans aucun des cas prévus par ces articles. Par conséquent, un arrêté du maire pris en vue de les établir est illégal et ne peut qu'être annulé par le préfet.

Le culte des Saints (suite).

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur la naissance de la famille cistercienne et sur ses travaux en Bretagne ; nous avons dit quelle part y eut la sainte duchesse Ermengarde, son mari, puis son fils, enfin l'abbé de Langonnet et de Carnoët, saint Maurice.

Était-ce bien un nouvel ordre religieux qui apparaissait ? — Dans la pensée des abbés de Cîteaux, saint Etienne et saint Robert, c'était une simple réforme ; saint Bernard lui-même n'en jugeait pas autrement ; en fait, la règle de saint Benoît constituait la législation monastique dans la nouvelle obédience tout comme au Mont-Cassin, ou à Subiaco, ou à Saint-Maur de Glanfeuil ; toutefois la prodigieuse et rapide diffusion de cette réforme, la spiritualité que le grand Abbé de Clairvaux communiqua aux siens firent que la nouvelle branche bénédictine fut considérée comme un arbre distinct ; il en fut de même pour d'autres réformes, et ici nous voyons apparaître encore un saint moine breton : le bienheureux Robert d'Arbrissel. Bien qu'il ne reçoive point de culte dans notre diocèse de Quimper, je ne dois point tout à fait passer sous silence le nom de celui qui fonda l'abbaye et l'Ordre de Fontevrault. Voici ce qu'a dit de lui M. de La Borderie (*Hist. de Bret.*, t. III, p. 243) : « Né au pays de Rennes, à deux pas de la Guerche, il versa dans toute la France, surtout dans les régions du Centre et de l'Ouest, les trésors d'un zèle ardent et d'une brûlante éloquence qui soulevait les populations et entraînait des milliers de personnes à la suite de l'humble prêtre, dont cette éloquence était le moindre don ; car il était d'abord un apôtre, un convertisseur, il savait tenir dans les liens de la vertu, de l'austérité et de la charité, les masses qu'avait remuées sa parole. Et de là cette éclosion subite, cette merveilleuse floraison instantanée de la grande abbaye de Fontevrault (1) et des autres maisons de son ordre, Tiron du Perche, La Roë, Estival et Savigni au Maine, Cadouin en Périgord, Ni-Oiseau en Anjou, Orsan en Berri, etc., sans oublier Saint-Sulpice près Rennes... La Bretagne n'ayant pas été, malheureusement, le théâtre de ses travaux, nous devons nous borner à rappeler son nom, mais nous ne pouvions l'oublier. »

Je dirai, moi aussi, comme l'historien de la Bretagne, mais pas pour le même motif : j'ai déjà fait remarquer que le bienheureux Robert d'Arbrissel ne reçoit pas chez nous de culte local ; il n'est pas cependant sans avoir exercé quelque influence sur la Cornouailles : d'après plusieurs de ses historiens, il a eu parmi ses premiers moines un saint solitaire qui s'appelait Robert comme lui, qui avait eu son ermitage à Locronan et qui devint plus tard

(1) De cette illustre et splendide abbaye qui fut le Saint-Denis des premiers rois Anglo-Normands et la maison d'éducation des princesses de la famille royale de France, la Révolution n'a su faire qu'une prison ; voici plus d'un siècle que dure cette profanation imbécile de nos souvenirs historiques et de notre art national.

évêque de Quimper. Il est vrai que Dom Placide Le Duc, historien de Sainte-Croix de Quimperlé, revendique pour son abbaye l'honneur d'avoir eu parmi ses moines ce pieux personnage, et insinue avec justesse qu'il a très bien pu être non pas précisément ermite mais plutôt prieur de Locronan (ce prieuré dépendant, en effet, de Sainte-Croix) ; en ce cas, il aurait quitté l'ordre de Fontevault pour l'ordre de saint Benoît proprement dit.

Ce qu'il faut encore dire au sujet de Robert d'Arbrissel par rapport à la Cornouailles, c'est qu'une de nos abbayes embrassa sa réforme ; le monastère de Loc-Maria, à côté de Quimper, adopta la règle de Fontevault : ce qui caractérisait cette règle c'est qu'elle exigeait l'existence de deux communautés voisines, l'une pour les religieuses, l'autre pour les moines. C'est dans la communauté de femmes que siégeait la représentation de l'autorité abbatiale ; le but de cette organisation, qui nous semble aujourd'hui si étrange, était d'ordre purement mystique ; le bienheureux Robert, en soumettant à l'abbesse le prieur et les moines, leur donnait à imiter l'exemple de l'apôtre saint Jean obéissant à la Très Sainte Vierge Marie comme à sa mère adoptive, à partir de l'Ascension du Sauveur. L'église du prieuré d'hommes à Loc-Maria était dédiée à saint Colomban ; l'on ne connaît pas l'époque de sa disparition. La subordination de cette communauté et de son prieur à l'abbesse ne dut pas être de très longue durée ; M. de La Borderie dit, en effet (*Hist. de Bret.*, tome III, p. 166) : « Locmaria, quoique prieuré (il s'agit ici de la communauté de femmes), conserve d'ailleurs l'importance d'une abbaye ; mais le prieur, au XIII^e siècle tenait beaucoup à s'émanciper et à être l'égal de la prieure plutôt que son subordonné... En 1233, un conflit assez important s'étant élevé entre Locmaria et le sénéchal de Cornouailles, c'est avec le prieur que le sénéchal traite et accorde cette affaire, sans même mentionner la prieure. »

En parlant des Saints auxquels on s'adresse pour obtenir par leur intercession des guérisons ou autres faveurs spéciales, j'ai rappelé le peu que nous savons sur saint Gurloës (Gurlo ou Urlon), premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, au XI^e siècle ; on l'invoque surtout pour être préservé ou délivré des plaies aux genoux, des rhumatismes et de la goutte ; ses anciennes statues le représentent montrant du doigt son genou découvert, mais sans permettre de le confondre avec saint Roch, car il est vêtu du froc bénédictin.

Je n'aurai pas à m'étendre longuement sur ce qui concerne saint Yves ; il y a quelques années j'ai traduit pour la *Semaine religieuse*, dans son Procès de canonisation, le récit des miracles que ce saint prêtre a accomplis sur le territoire du diocèse actuel de Quimper et de Léon. Je ne signale donc que pour mémoire celui que le bon Albert Le Grand qualifie si pompeusement, et si justement d'ailleurs : « Miroir des ecclésiastiques, Advocat et père des pauvres veuves et orphelins, Patron universel de la Bretagne Armorique ». Demandons-nous pourtant si ce patronage sur toute

la Bretagne existe aujourd'hui ? — Je serai porté à répondre par la négative, en ayant soin cependant d'ajouter que, parmi tous nos Saints, c'est celui dont le culte est le plus répandu en Bretagne et hors de Bretagne. Mais le culte de sainte Anne, très ancien et très populaire chez nous, a pris désormais une telle extension, que nous croirions faire tort à la sainte Mère de la Vierge en parlant, pour notre pays, d'une patronne ou d'un patron autre qu'elle-même. Mais nous pouvons constater que la dévotion à saint Yves, après une période de décroissance, a repris de son intensité depuis que son tombeau a été reconstitué dans la cathédrale de Tréguier. Non seulement on n'enlève plus de nos églises les vieux groupes si curieux ou les vieilles statues de saint Yves et l'on n'en voit plus trace chez les marchands de *bric-à-brac*, mais beaucoup de statues modernes ont pris une place honorable dans les églises du diocèse ; à Quimper, une importante maison d'éducation a été élevée sous son vocable, et si nous ne subissions pas le régime que l'on sait, les élèves de son école pourraient, depuis quelques années déjà, prier dans une chapelle qui eût porté son nom.

Le Saint breton qui, avec saint Yves, obtint au Moyen-Age la plus grande notoriété, est incontestablement saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc. Nous avons son office dans le *propre* de Quimper, mais en dehors de là il reçoit chez nous peu ou point de culte ; dans sa ville épiscopale, son souvenir est devenu plus vivant depuis que Mgr Boucher a restauré son tombeau et remis en honneur ses reliques.

Avant de quitter la série des Saints et bienheureux qui appartiennent au Moyen-Age, il nous faut saluer la figure en même temps austère et bienveillante de saint Jean Discalceat, *Saintic du*.

Pour encore, le Saint-Siège n'a pas donné de sanction à la demande d'approbation du culte qui lui est rendu de temps immémorial ; mais dans les conditions où il existe, ce culte-là est parfaitement légitime et louable. Cet admirable fils de saint François, devenu quimpérois d'adoption, mourut victime de son zèle en soignant ceux qui avaient été blessés à la guerre ou atteints par la peste.

(A suivre.)

Sainte-Anne d'Auray. — Le pensionnat des Fidèles Compagnes de Jésus de Sainte-Anne d'Auray est transféré à Sainte-Marie Les Trouillots, à Guernesey (Iles Anglaises) où les classes commenceront le 1^{er} Mai prochain. Pour tous renseignements, s'adresser à Madame la Supérieure, Couvent F. C. J., Sainte-Anne d'Auray, Morbihan.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le 17 Avril, lors de la remise de la barette aux nouveaux cardinaux, le Souverain Pontife a prononcé une allocution

sur le péril de la foi, qui a produit une grande sensation. Nous avons donné plus haut le texte de ce grave document, qui est à méditer.

Le samedi 20, a eu lieu la réception du pèlerinage belge. A l'audience particulière accordée aux journalistes, le cardinal Mercier a dit que la Belgique tire sa force de la vie chrétienne et de sa fidélité au Saint-Siège... Aussi prend-il l'engagement solennel de se dévouer à la cause de l'enseignement chrétien à tous ses degrés. Il s'inspirera d'ailleurs des hautes recommandations formulées par le Pape lors de l'imposition de la barrette, pour la direction de l'Université et des séminaires. Il est sûr de la collaboration des catholiques belges. On peut compter aussi sur la presse catholique dont la discipline est irréprochable.

Le Pape a répondu brièvement par des paroles très bienveillantes pour la Belgique, petit pays par l'étendue mais grand par la foi et les œuvres de charité.

Un groupe de 200 pèlerins français venus spécialement du diocèse d'Amiens, avec quelques Bretons et Lyonnais, est arrivé à Rome.

Livres à l'index. — Un décret, publié le 16 Avril, met à l'index les quatre livres suivants : *Les mystères sataniques de Lourdes à travers les âges*, par Mgr Léopold Goursat ; *Un catéchisme en langue lithuanienne* ; *Le Secret de Mélanie*, bergère de La Salette, et *La Crise actuelle* par l'abbé Combe, curé de Dion (Allier).

Le Saint-Office avait censuré, le 20 Février dernier, *Saint Joseph Immaculé*, articles espagnols, par José Domingo Corbato.

ORLÉANS. — Le Gouvernement et les fêtes de Jeanne d'Arc. — Les fêtes que la ville d'Orléans célèbre, chaque année, en l'honneur de Jeanne d'Arc comportent de nombreuses cérémonies auxquelles participent à la fois le clergé, l'armée et les fonctionnaires. Or, M. Clémenceau a déclaré que, « en raison de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, des difficultés soulevées par l'application de cette loi et des agissements des représentants de Rome, à Paris », il n'autorisait ni l'armée ni les fonctionnaires à assister à aucune cérémonie publique où figurera le clergé.

Devant l'émotion soulevée par cette décision à Orléans et dans tout le pays, devant les protestations des journaux les moins suspects, M. Clémenceau essaie de se disculper, en disant qu'il n'a pas entendu « interdire tout ou partie de la fête de Jeanne d'Arc, mais simplement empêcher les fonctionnaires d'assister officiellement à une cérémonie religieuse pour laquelle onze évêques avaient été convoqués... »

C'est une maladresse, qui montre encore davantage le sectarisme obtus de l'auteur d'une pareille mesure. Ce qui caractérise la fête orléanaise de Jeanne d'Arc, c'est l'union de toutes les classes et

de toutes les autorités. En dissociant ces éléments, M. Clémenceau détruit donc réellement la manifestation traditionnelle.... Comme si, encore, Jeanne d'Arc pouvait se comprendre sans Dieu qui l'inspira ou sans l'armée qu'elle conduisit à la victoire ! « Le caractère mystique de notre héroïne, dit le maire d'Orléans — un radical connu — est inséparable de son caractère patriotique ; la pauvre bergère n'était pas une stratégiste, et c'est son inspiration religieuse qui nous a sauvés ». Et il ajoute : « Notre fête était une véritable trêve des partis. Ce jour-là tous les citoyens étaient unis à l'ombre de la bannière de Jeanne, et je considère qu'il est toujours très grave pour un gouvernement de violenter les sentiments unanimes d'une ville ».

P. S. — On pense que les fêtes de Jeanne d'Arc auront lieu, suivant la tradition immémoriale, avec la participation du clergé, les conditions posées par Mgr Touchet ayant été réalisées. Les revendications aussi fermes que dignes de l'Evêque d'Orléans et l'indignation de tous les bons Français ont fait reculer les sectaires dont M. Clémenceau sert les haines antipatriotiques.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray. — *Billets d'Aller et Retour, à prix réduits.* — A l'occasion du Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la Fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour les stations d'Auray et de Sainte-Anne-d'Auray, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des prix des Billets simples.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs (*les trains poste et les trains express exceptés*) ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour dans lequel ils ont été délivrés ; ceux délivrés au départ d'une gare située à plus de 100 kilomètres de Sainte-Anne-d'Auray ou d'Auray sont valables pendant quatre jours, compris de minuit à minuit, le jour de départ compris.

Les voyageurs, en provenance des au delà d'Auray vers Lorient, Quiberon ou Pontivy, porteurs de Billets pour Sainte-Anne-d'Auray, auront la faculté de s'arrêter vingt-quatre heures à Auray, tant à l'aller qu'au retour ; mais, dans ce cas, la durée de validité des Billets ne sera pas augmentée.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINE

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc.**, à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 300 MILLIONS

Assemblée générale annuelle du 29 Mars 1907.

Les Actionnaires de la Société Générale se sont réunis en Assemblée générale, le vendredi 29 Mars, pour recevoir communication des résultats et statuer sur les comptes de l'exercice 1906.

Le rapport du Conseil d'administration signale que ces comptes marquent un nouveau progrès dans le mouvement des opérations traitées par la Société Générale. Le mouvement général de la Caisse s'est élevé à 72 milliards, représentant un mouvement moyen de 240 millions par jour et une augmentation de 7 milliards sur le mouvement général pendant l'année précédente; celui du Portefeuille commercial est en nouvelle augmentation et passe de 20 à 23 milliards représentés par plus de 50 millions d'effets; les encaissements de Coupons ont atteint près de 712 millions et les ordres de Bourse au comptant 2.634 millions, en augmentation très sensible sur les chiffres de l'exercice antérieur. Le solde des comptes de Chèques, au 31 Décembre 1906, est de 323.087.783 fr., représentés par 146.464 comptes. Le solde de ces mêmes comptes, au 28 Février 1907, s'élève à 334.795.776 fr. Enfin, le montant des Dépôts à échéance fixe se chiffre par plus de 130 millions de francs.

Pendant l'exercice, la Société a encore étendu son réseau de guichets par la création, en province, de deux agences et de

40 bureaux rattachés; et dans la banlieue de Paris, de 3 bureaux. Le nombre total des guichets s'est ainsi élevé à 897.

La Société a participé, en 1906, aux plus importantes opérations d'émission et de placement traitées sur la place de Paris, notamment: emprunt Algérien 3 0/0; obligations 3 1/2 0/0 du Chemin de fer Métropolitain de Paris; emprunt Russe 5 0/0 1906; emprunt Tunisien 3 0/0; obligations 3 1/2 0/0 du Crédit Foncier Egyptien; emprunt 4 0/0 du Gouvernement Royal de Siam; actions du Crédit Foncier Argentin; obligations de la Compagnie des Mines d'Aniche; emprunt 3 0/0 de la Colonie de Madagascar; échange des obligations Communales 1880 du Crédit Foncier de France; conversion de la rente Italienne et des obligations Ottomanes de priorité 4 0/0; augmentation du capital de la Banque de l'Union Parisienne, de la Banque de l'Indo-Chine et de la Banque du Nord.

Le rapport signale que le concours prêté par la Société aux emprunts étrangers est subordonné à l'adhésion préalable du Gouvernement Français.

En ce qui concerne la Participation Guano et le port de Callao, aucun changement important n'est survenu au cours de l'année 1906. Toutefois, grâce à l'autorité, à la sagesse du Gouvernement Péruvien, la situation économique de l'Etat est en voie de développement et les intérêts de la Société dans ce pays ne peuvent que profiter d'une amélioration soutenue du crédit public et de la stabilité gouvernementale.

Le rapport rappelle que, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 7 Juin 1906, le capital social a été porté de 250 à 300 millions, avec le concours de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Le Conseil se félicite du succès de l'émission des nouvelles actions, à laquelle a répondu un nouvel essor des opérations, qui se traduit par une augmentation de 249 millions. Le nombre des actionnaires dépasse maintenant le chiffre de 37.000.

Les bénéfices nets de la Société, y compris le prélèvement sur la prime versée par les actionnaires, de la somme de 415.000 fr., destinée à égaliser la jouissance entre les actions nouvelles et les anciennes, et le reliquat du dernier exercice, se sont élevés à 10.603.705 fr. 08 c., sur lesquels 3.750.000 francs ont été payés aux actionnaires le 1^{er} Octobre 1906.

Le Conseil a proposé de distribuer à partir du 1^{er} Avril 1907, 9 fr. 25 c. nets par action, déduction faite de l'impôt sur le revenu, et de mettre 521.181 fr. 62 c. à la réserve qui se trouvera ainsi portée à 37.249.166 fr. 25 c.

Les Censeurs-Commissaires, dans leur rapport, exposent qu'ils ont suivi toutes les opérations de la Société, et que, durant toute l'année, ils ont examiné les livres, vérifié les écritures et constaté leur concordance avec les divers postes du bilan. Ils déclarent, en terminant, qu'ils approuvent la proposition du Conseil, en ce qui concerne la répartition des bénéfices, ainsi que le bilan et les comptes qui sont présentés aux actionnaires.

L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1906 et adopté la proposition du Conseil relative au dividende. Elle a réélu Administrateurs MM. Brodin, Defontaine et de Sessevalle; nommé Administrateurs, en remplacement de M. Laurent et de sir Edward Blount, MM. Bénac et Spitzer, et réélu Censeur M. Thirria.

Ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

EX-INSTITUTEUR RELIGIEUX est demandé pour placer huile et savons. Bonnes remises.
V. GIRARD et C^{ie}, avenue gare Batignolles, Salon (Provence).

GRANDS VINS DU ROUSSILLON

M. l'Abbé CANAC, ex-Econome du Grand-Séminaire de Perpignan, prévient MM. les Ecclésiastiques et autres personnes, qu'il continue en son nom personnel et avec l'autorisation de son Evêque, de fournir des Vins blancs de Messe, des Vins rouges Egrappés et des Vins de liqueur du Roussillon. Tous ses vins peuvent servir pour la Sainte Messe. Ce sont de vrais Rivesalles. Il livre ses vins :

1 ^o VINS ROUGES EGRAPPÉS, la pièce.....	110 fr.
— — — — — la 1/2 pièce.....	60 fr.
2 ^o VINS BLANCS DE MESSE, la pièce.....	155 fr.
— — — — — la 1/2 pièce.....	80 fr.

3^o LES VINS DE LIQUEUR OU VINS FINS, secs ou doux, depuis 1 fr. 50 le litre jusqu'à 3 fr., suivant âge et qualité.

Ces prix s'entendent, tous frais compris, gare destinataire.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. l'abbé Canac, propriétaire-viticulteur à Espira-de-l'Agly, Pyrénées-Orientales.

Ancienne Maison TOULARCHOAT

Fcois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. — Avis à nos correspondants.

III. PARTIE NON OFFICIELLE. — L'Ascension.

IV. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Tableau de la Visite pastorale et

des Confirmations pendant la semaine; Ergué-Gabéric; Grand-Séminaire; Association des Hommes de France au Sacré-Cœur; Brest; Qu'est-ce que le Pape? (à suivre); Sainte-Anne d'Auray.

V. — *Chronique générale* : Rome; Paris; Orléans; Rennes.

VI. — *Bibliographie.*

VII. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 5 Mai. — 5^e Dimanche après Pâques. TRANSLATION DES RELIQUES DE S. CORENTIN ET DE S. POL DE LÉON. Double de 2^e classe. Blanc. A la messe, mémoires de S. Pie V, Pape, et du Dimanche.

Aux Vêpres, mémoires du suivant, de S. Pie V et du Dimanche.

Lundi, 6. — *Rogations.* — Martyre de S. Jean, Apôtre, devant la Porte Latine. Double-majeur. Rouge.

Mardi, 7. — *Rogations.* — S. Stanislas, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Mercredi, 8. — *Rogations.* — Apparition de S. Michel, Archange. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 9. — ASCENSION DE N. S. JÉSUS-CHRIST. Double de 1^{re} classe, avec Octave. Blanc.

Vendredi, 10. — S. Antonin, Evêque. Double. Blanc.

Samedi, 11. — S. Grégoire de Nazianze, Evêque, Docteur (du 9 Mai). Double. Blanc.

Dimanche, 12. — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Clohars-Carnoët.....	du 1 ^{er} au 6 Mai.
Carantec.....	du 7 au 9 —
Gouesnou.....	du 10 au 14 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Comme les années précédentes, une quête doit être faite dans toutes les églises du diocèse, le jour de l'Ascension, pour l'Institut catholique de Paris et les écoles chrétiennes.

Cette quête devra être annoncée en chaire, *dimanche prochain*, et le produit envoyé au Secrétariat de l'Evêché.

II. Il sera utile de rappeler également, *dès dimanche prochain*, la Neuvaine que S. S. le Pape Léon XIII, dans sa Lettre *Provida matris* du 5 Mai 1895 et dans son Encyclique *Divinum illud munus* du 9 Mai 1897, a prescrit de célébrer, chaque année, pendant les jours qui précèdent la Pentecôte.

Cette neuvaine de prières à l'Esprit de lumière et de force, dont on comprendra la nécessité plus pressante que jamais, doit commencer, autant que possible, le *samedi 11 Mai*, pour se terminer le *dimanche 19*. Les prières recommandées (l'hymne *Veni Creator* avec le verset et l'oraison, la prose *Veni, Sancte Spiritus* et d'autres invocations au Saint-Esprit que l'on jugerait opportunes) peuvent être faites le matin après la messe, à la réunion du Mois de Marie ou à un exercice spécial pour lequel la bénédiction du T. Saint-Sacrement est autorisée.

Nous rappelons les indulgences accordées à ceux qui font pieusement la Neuvaine au Saint-Esprit, en public ou en particulier (si l'on est empêché d'assister aux exercices publics) :

1^o Sept ans et sept quarantaines chaque jour, à condition de prier aux intentions du Souverain Pontife ; 2^o une indulgence plénière, soit l'un des jours de la Neuvaine, soit le jour de la Pentecôte ou l'un des jours de l'octave de cette fête, moyennant la confession, la communion et une prière aux intentions précédemment indiquées.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

III. Nomination. — M. Moënner, professeur au collège de Lesneven, a été nommé principal de ce collège, en remplacement de M. Gloanec, démissionnaire.

Avis à nos correspondants. — A cause de la fête de l'Ascension, le tirage du prochain numéro de la Semaine religieuse devra être avancé. Les communications qui parviendraient passé le mardi, 4 heures — dernier délai — ne pourraient pas être insérées.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'ASCENSION

C'est sur le mont des Oliviers, au-dessus du lieu même de son agonie et de sa plus accablante humiliation, que le Sauveur, à la vue de tous ses disciples, accomplit son admirable Ascension. Après leur avoir donné ses dernières instructions et recommandé de rester à Jérusalem jusqu'à ce que l'Esprit-Saint les eût revêtus de la force d'en haut, il leva les mains et les bénit. Et, pendant qu'il les bénissait, il s'élevait lentement vers le ciel, porté par sa propre vertu. Les yeux des disciples le suivaient dans son Ascension, lorsqu'une nuée l'enveloppa et le déroba à leurs regards. Comme ils le regardaient toujours, deux anges apparurent qui leur dirent : « *Hommes de Galilée, pourquoi persister à regarder du côté du ciel ? Ce Jésus, que le ciel vient de vous ravir, en descendra de la même manière que vous l'y avez vu monter.* » Et ils retournèrent à la ville, adorant Dieu avec une grande joie.

Voilà ce que les disciples ont vu et nous ont rapporté ; mais ce n'est là que l'Ascension considérée d'en bas, du côté de la terre. Pénétrons la nuée qui dérobe Jésus-Christ à leurs yeux : voyons son corps, lumière de tous les corps glorieux, libre enfin de déployer un éclat qu'aucun regard terrestre n'aurait pu soutenir ; voyons l'innombrable cortège que lui font les âmes de tous les élus, depuis Abel jusqu'au bon larron ; voyons tous les chœurs des anges accourir au-devant de lui et chanter gloire éternelle à l'Agneau qui a été immolé ; voyons les portes du ciel s'ouvrir pour la première fois à notre humanité et le ciel même s'incliner pour le recevoir ; voyons-le monter, monter par-delà tous les Trônes et toutes les Vertus, monter jusqu'à la droite du Père qu'il n'a jamais quitté comme Dieu, et s'y asseoir comme Dieu-Homme, s'y asseoir, c'est-à-dire y régner dans la plénitude de sa puissance et de son repos.

Là, il est notre avocat, non par de longs discours, mais par la seule présentation de ses plaies et de son sang, dont la voix est toujours écoutée. Là, il est notre pontife et notre victime, continuant dans le ciel, après l'immolation sanglante de la croix, tous les actes intérieurs de son âme unie au Verbe, qui seuls ont fait le mérite et le prix de son immolation extérieure. Là notre précurseur, assis triomphant sur son trône, nous prépare une place à ses côtés ; notre introducteur nous attend ; sa voix nous appelle ; sa main laisse entr'ouvertes les portes du ciel, pour que nous y puissions continuellement entrer ; car son Ascension n'est pas achevée, ni son triomphe complet, tant qu'un seul de ses membres reste dehors et que tout son corps n'est pas sauvé.

Ne l'oublions pas : la grande grâce du mystère de l'Ascension c'est une grâce d'espérances, une grâce de désirs célestes. Que les

pensées et les aspirations de notre âme soient donc dans le ciel. Retenus sur la terre par nos devoirs, n'y tenons que par ce lien. Si la terre nous offre des plaisirs, que sont-ils auprès de ceux que nous attendons ? Si elle nous réserve des tribulations, faisons de ces épreuves une matière de mérite pour l'éternité, nous rappelant que Jésus-Christ a passé par ce chemin douloureux pour arriver à sa gloire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — L'éducation chrétienne et les œuvres de jeunesse.
- III. — Retraites — QUIMPER et MORLAIX (*La Salette*), retraites bretonnes, pour les femmes, du 12 au 18 Mai.
- IV. — Mission. — QUERRIEN, du 12 au 26 Mai. Président, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Lundi, mardi, et mercredi, 6, 7 et 8 Mai*, procession des Rogations ; elle sort de la Cathédrale à 9 heures et se rend : le lundi, à Saint-Mathieu ; le mardi, à Kerfeunteun ; le mercredi, à Loc-Maria.

En vertu d'un indult, on est dispensé de l'abstinence pendant ces trois jours.

Jeudi, 9 Mai, fête l'Ascension, messes et offices aux mêmes heures que le dimanche.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Les trois jours des Rogations, la procession a lieu à 7 heures, et se rend : le lundi, à Saint-Corentin ; le mardi, à Loc-Maria ; le mercredi, à Kerfeunteun.

Jeudi, fête de l'Ascension, les messes sont aux mêmes heures que le dimanche. — Il n'y a pas de Vêpres. A 7 h. 3/4, Complies suivies du sermon et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Samedi 4 Mai*, réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 5 Mai*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Mai.	Matin.	Soir.
Dimanche..	5 Pleyber-Christ.	
Lundi.....	6 Plounéour-Ménez.....	Comanna.
Mardi.....	7 Sizun. — Saint-Cadou.	

Mgr l'Evêque rentrera, mardi soir, à Quimper. Il repartira le samedi (11 Mai) pour se rendre à Landerneau, puis à Brest où il donnera la Confirmation — paroisses de la ville et banlieue — du 12 au 17.

ERGUÉ-GABÉRIC. — Pèlerinage à N.-D. de Kerdévot. — Le dimanche 12 Mai, aura lieu à Notre-Dame de Kerdévot un pèlerinage organisé par la Ligue patriotique des Françaises.

On invite à y prendre part tous les fidèles indistinctement de Quimper et de la région..... A l'heure où la tempête assaille de tous côtés l'Eglise de France, réveillons notre esprit de foi, venons en foule prier Marie de nous donner force, courage et persévérance !

PROGRAMME. — A 6 heures, messe. Toute la matinée on donnera la sainte Communion, à intervalles réglés et sur la demande des pèlerins.

A 10 heures, grand'messe.

A 1 heure, conférence bretonne ; 2 heures, vêpres et bénédiction.

Grand-Séminaire. — Comme nous l'avions annoncé, la rentrée du Grand-Séminaire a eu lieu vendredi, 26 Avril. Les cours ont commencé dès le lendemain.

Les séminaristes sont présentement au nombre de 216, qui ont tous trouvé place dans les dortoirs, cellules, classes, salle des exercices, etc., sans y être trop à l'étroit, surtout sans qu'on ait dû « les tasser » en aucune façon, comme l'a insinué un journal de Quimper. Il est vrai qu'il s'agirait seulement des élèves dépassant le chiffre de 250... Là où ce même journal a vu double, c'est pour le personnel de domestiques : au lieu de « quinze » qu'il a comptés, il y en a exactement sept ; mais peut-être le besoin d'un huitième se fera-t-il sentir.....

Quant aux bâtiments élevés en toute hâte, « dortoirs en planches » où l'on gèle en hiver où l'on grille en été, ils n'existent que dans l'imagination du correspondant — bien mal informé — du journal en question : les constructions nouvelles faites à l'ancien Carmel de Lambézellec, actuellement Grand-Séminaire, se réduisent à un préau et des cabinets d'aisance.

Association des Hommes de France au Sacré-Cœur. — Pour mieux faire connaître cette œuvre et ses progrès dans notre diocèse, on nous prie de publier la lettre suivante, adressée à M. le chanoine Kerisit, vice-président de la Fédération diocésaine des Œuvres catholiques :

Calvaire de Landerneau, 5 Avril 1907.

MONSIEUR LE CHANOINE,

Vous devez, sans doute, vous demander où en sont les groupements des Hommes de France au Sacré-Cœur, dans le diocèse, depuis que Monseigneur a bien voulu me charger officiellement de les organiser.

Le Breton, vous le savez comme moi, est lent à partir ; mais, dès qu'il a pris son élan, il ne s'arrête plus : c'est le cas pour notre chère œuvre. Comme il s'agissait de quelque chose de nouveau,

non nove sed nova, il y a eu des hésitations chez un bon nombre de chefs de paroisses ; mais cette hésitation n'a pas duré, et aujourd'hui nous sommes en marche. J'ai toute une liste de curés et recteurs qui attendent leur tour pour l'organisation de l'œuvre parmi leurs ouailles. *Deo gratias !* Mais je ne puis réunir les hommes que le dimanche, et il me faut aller lentement, en attendant des collaborateurs.

Voici une première liste de paroisses où les groupements sont organisés, et que vous voudrez bien rattacher à la Fédération diocésaine des Œuvres catholiques. J'ai fait moi-même toutes les démarches nécessaires, près de Monseigneur de Quimper et du Supérieur de la Basilique du Vœu National au Sacré-Cœur, pour affilier nos groupements paroissiaux à l'Archiconfrérie de Montmartre :

1. — Saint-Louis (Brest) ;
2. — Notre-Dame du Carmel (Brest) ;
3. — Saint-Sauveur (Brest) ;
4. — Saint-Marc ;
5. — Saint-Mathieu (Morlaix) ;
6. — Saint-Melaine (Morlaix) ;
7. — Ploudalmézeau ;
8. — Le Folgoët ;
9. — Saint-Martin (Morlaix) ;
10. — Kersaint-Plabennec ;
11. — Kernouës.

Chacun de ces groupements paroissiaux compte déjà de 50 à 300 hommes, et ils ne peuvent que grossir le chiffre de leurs membres, au fur et à mesure que l'œuvre sera mieux connue. Partout où s'établit un groupement, on convoque les hommes une fois par mois, généralement le dimanche, et le Saint-Sacrement reste exposé depuis la première messe jusqu'après vêpres. Les hommes du groupe s'entendent entre eux pour qu'il y ait toujours une garde d'honneur devant le Saint-Sacrement.... Quelle édification pour la paroisse et quel réconfort pour ces hommes ! Puissent nos chers compatriotes comprendre, de plus en plus, que là où le blasphème et la profanation s'étalent avec un cynisme impudent, où le défi et l'insulte à Dieu, non contents de se faire publics, poussent l'audace au point de se faire officiels, les prières et les pénitences de saintes femmes ne suffisent plus aux réparations réclamées par la justice divine, et qu'il appartient surtout aux hommes de réparer les forfaits des hommes !

Puissent les groupements paroissiaux s'établir bientôt dans toutes les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon, et les hommes venir nombreux se grouper autour du Cœur de Jésus pour y contempler leur modèle et se refaire à ce principe de toute perfection !

Votre bien respectueux et dévoué *in Corde Jesu*,

Félix LE LOUET.

BREST. — La prison du Bouguen. — La prison du Bouguen avait un aumônier, qui recevait de huit à neuf cents francs par an, y compris l'indemnité de logement.

Le ministre de l'Intérieur a fait enlever une partie de ce modeste traitement. C'est au moment où le prêtre qui remplit actuellement les fonctions d'aumônier allait signer les états trimestriels de compte, qu'il s'est aperçu que la somme qui y figurait était moindre.

Devant ce manque absolu de délicatesse, il dut en référer à l'évêque, qui l'avait nommé aumônier de la prison à des conditions bien déterminées et sans l'avis duquel aucune modification ne pouvait être apportée au traitement convenu.

L'évêque a présenté des observations, mais la direction des prisons, obéissant au mot d'ordre de son chef, M. Clémenceau, n'a pas voulu y prêter la moindre attention. En conséquence l'aumônier a dû cesser ses fonctions.

Depuis trois semaines il n'y plus de service religieux au Bouguen. On dira, sans doute, que les gens qui y sont renfermés sont bien peu intéressants et qu'il ne faut pas se mettre martel en tête pour leur procurer la messe, le dimanche. Parler ainsi, c'est oublier que l'Eglise n'a pas le droit de se désintéresser de l'âme de ses enfants, même quand ils sont mis au ban de la société. D'un autre côté, l'Etat a le devoir de respecter partout, même dans les prisons, la liberté de conscience. Au Bouguen, il y a des hommes et des femmes qui tiennent à avoir la messe le dimanche et, quand ils tombent gravement malades, à être assistés d'un prêtre. Pourquoi leur refuser ce qui leur est dû ?

D'ailleurs, la visite d'un prêtre ne peut que faire du bien à ces malheureux détenus, en réveillant un peu leur conscience, et en les empêchant ainsi de retomber dans les mêmes fautes ou du moins d'en commettre de plus graves... (*Echo paroissial.*)

Avec une insistance vigoureuse, à laquelle applaudiront tous les hommes de cœur, l'*Echo paroissial* revient sur la situation des Pupilles de la marine qui restent sans aumônier, privés par suite de la messe le dimanche et de toute instruction religieuse. La première Communion et la Confirmation vont avoir lieu incessamment à Brest : il semble que les enfants de la Villeneuve ne seront pas appelés à y prendre part. Cependant toutes les familles — moins une — ont exprimé formellement leur désir à cet égard. Leur devoir est de protester contre le déni de justice et la cruauté réelle dont leurs enfants sont victimes.

Sur la Bretagne, vaisseau-école des mousses, la messe se dit encore le dimanche et le catéchisme est enseigné aux enfants. Mais l'aumônier, chargé en même temps du service religieux du Borda, ne peut évidemment suffire à ce double emploi. Il ne faut pas oublier qu'il y a sur la Bretagne près de 800 enfants : un pareil groupement exigerait tous les soins et tout le temps d'un prêtre.

Qu'est-ce que le Pape ?

(Suite.)

VIII. — Cause de l'excellence de la Papauté. — L'histoire en mains, nous avons, dans une esquisse rapide, reconnu à la Papauté trois marques caractéristiques : une durée ininterrompue de dix-huit siècles ; une attitude généralement soutenue de fermeté dans la mission, de sérénité dans les épreuves, de sainteté, d'inviolabilité, de protection constante des sciences et des arts ; enfin une puissance civilisatrice sans égale.

L'existence avérée de ces caractères, leur maintien pendant un si long espace de temps, dans une série de pontifes aux nationalités variées, aux différentes dispositions, réclament l'action d'un même principe, principe naturel ou surnaturel. A tout effet, et surtout à tout effet se renouvelant pour atteindre un but identique, il faut une cause intelligente et permanente. La fidélité à des traditions de religion, d'honneur et de patriotisme, l'application continue du principe d'hérédité aident à expliquer l'antiquité d'une dynastie royale. La solidité et la prospérité d'un royaume, d'un régime politique dépendent beaucoup de leur constitution gouvernementale, plus ou moins sagement et justement élaborée. Des lois basées sur des principes vrais et équitables, une organisation perfectionnée garantissent un Etat contre les terribles surprises des guerres, des révolutions, des mauvaises administrations. L'Eglise catholique, la Papauté fondée pour continuer au milieu des hommes l'œuvre rédemptrice du divin Sauveur Jésus, possède aussi une constitution en partie humaine. L'un des chapitres les plus importants du droit constitutionnel de l'Eglise prescrit l'élection comme moyen humain préalable à la transmission du pouvoir pontifical. Rarement on a eu recours au système dit testamentaire.

Telles sont les causes principales qui servent de fondement aux institutions en ce monde. Elles donnent la raison naturelle de leur durée, de leur situation prospère ou chancelante. Malgré tout, quelque excellentes qu'aient été ces causes, elles n'ont pu préserver de la décadence, et d'une chute définitive, les plus anciennes dynasties, les régimes politiques, les gouvernements les mieux assis. Toutes ces personnifications, toutes ces formes de l'autorité séculière se sont succédé, après des périodes plus ou moins florissantes, et ont disparu. Pas une lignée de souverains n'a échappé à cette fatale destinée. Seule la Papauté demeure, se renouvelle et domine l'histoire par son antiquité, par sa grandeur, par sa puissance civilisatrice. Logiquement, on ne peut attribuer cette perpétuité, cette dignité, cette action moralisatrice du souverain pontifical à des principes, à des causes naturelles, qui inévitablement aboutissent à la caducité, à la décadence, à une infériorité impuissante.

Ces prérogatives de la Papauté réclament pourtant leur raison d'être. Cette raison d'être, ne pouvant appartenir à une cause de l'ordre naturel, exige l'existence d'un agent supérieur, surnaturel.

Sur cette conclusion rationnelle, comme sur un écueil, échoue

le rationalisme avec son orgueil et ses préjugés. Il proclame, avec emphase, l'omnipotence de la raison, et en même temps s'opiniâtre à en restreindre l'action aux étroites limites de ce monde terrestre. Un au delà s'impose à toute conscience, à tout esprit sensé. Cet au delà a ses horizons aussi réels que ceux qui nous entourent. Leur élévation seule les en distingue. Ces horizons, pour être interrogés et connus exigent un secours divin, la foi. Pourquoi la faculté intellectuelle en nous n'adopterait-elle pas une vertu spirituelle divine qui augmenterait sa perspicacité ? L'organe visuel du plus savant astronome accepte volontiers le télescope le plus perfectionné. Humble et libre de tout préjugé, le catholique sincère et éclairé poursuit la vérité sans crainte d'erreur. Les enseignements de sa foi le guident. Si sa raison ne trouve pas dans l'ordre naturel la solution du problème qui l'occupe, elle pousse ses investigations dans l'ordre surnaturel jusqu'à donner une noble et pleine satisfaction à son intelligence. A la rencontre du mystère, elle s'incline en reconnaissant les limites de sa sphère créée d'action.

Elle déroge aux lois ordinaires qui régissent, ici-bas, quoiqu'il en soit, la vie et les institutions humaines, cette longue existence de la Papauté, dont l'ancienneté ne porte aucun symptôme de vétusté ni de décrépitude. L'élection providentielle de Pie X nous fournit une preuve palpitante d'actualité. La moindre atteinte portée à leur liberté révolte les cardinaux du Conclave. Au commencement du troisième scrutin, le cardinal évêque de Cracovie fait connaître au doyen du Sacré Collège le veto qu'opposait l'empereur d'Autriche à l'élection éventuelle de l'éminentissime cardinal Rampolla. Les cardinaux, occupés en ce moment à écrire leur bulletin de vote, ne se rendent pas compte, d'abord, de cet acte attentatoire à la liberté du Conclave. Mais le cardinal doyen se lève, et répond à cette intervention impériale inattendue : « Cette communication ne peut être, dit-il, accueillie par le Conclave ni à titre officiel ni à titre officieux : et, il n'en sera tenu aucun compte ». Puis, le cardinal Rampolla, demandant à son tour la parole, proteste en ces termes : « Je regrette qu'une grave atteinte soit portée, en matière d'élection pontificale, à la liberté de l'Eglise et à la dignité du Sacré Collège, par une puissance laïque, et je proteste énergiquement. Quant à mon humble personne, je déclare que rien de plus honorable, et rien de plus agréable ne pouvait m'arriver ». Ces nobles protestations n'indiquent-elles pas une énergie de caractère, sainte et vigoureuse !

Elle échappe aux faiblesses ambitieuses et mesquines de l'humanité, cette attitude pontificale, généralement soutenue et toujours renouvelée, de fidélité à la mission reçue, de sainteté, de faveur accordée aux sciences et aux arts. Nous ne remonterons pas au delà du dernier Conclave. « On voyait le cardinal Sarto, raconte le biographe Daelli, prosterné au pied de l'autel, priant, le visage baigné de larmes, exprimant dans toute sa personne le chagrin immense qui l'oppressait, l'effroi que lui causait l'inévitable qui

s'approchait. Il voulut protester publiquement devant le Conclave que jamais, à aucun prix, il n'accepterait la charge suprême. Ses amis les plus intimes s'y opposèrent. Ils lui répétaient qu'il ne pouvait résister à la volonté de Dieu qui se manifestait aussi clairement... Retournez à Venise, si vous le préférez, lui dit une Eminence, mais vous y reviendrez l'âme blessée d'un remords qui vous poursuivra jusqu'à votre dernier jour... Appliquez-vous, lui dit un autre cardinal, la phrase de Caïphe : « Il vaut mieux qu'un seul meure pour le salut de tous ». L'élu du Conclave accepte, mais accepte le souverain pontificat comme une croix, *in cruce*. Telle est l'abnégation, l'humilité de Pie X, glorieusement régnant.....

La mystérieuse inviolabilité du Pape est un fait si avéré que tous connaissent cet adage : « qui mange du Pape en crève », ou encore : il est dangereux de toucher au Pape.

Elle dépasse les forces morales de l'homme, de toute autre religion schismatique et protestante (voir Balmès), cette puissance civilisatrice de la papauté. Elle est sans égale. « Enlevez la Papauté, dit Louis Veuillot dans les *Parfums de Rome*, on retombe au niveau de la brute, aux lois de l'instinct ».

L'institution pontificale renferme donc un principe, de tous points supérieur à l'ordre naturel. La cause recherchée appartient, dès lors, à l'ordre surnaturel. C'est là que nous trouvons la raison de cette durée exceptionnelle, de cette grandeur incomparable, et de cette action moralisatrice de la Papauté. Cette intervention de Dieu dans la conservation de son Eglise et de la Papauté trouve une raison d'être évidente, à la lumière de la foi. La toute miséricordieuse sagesse du Christ ne pouvait rationnellement se désintéresser de l'extension de son œuvre rédemptrice, sans voir ces multitudes d'âmes, enfantées à la vie chrétienne par le baptême, retomber sous le joug de Satan.

Dieu, dit saint Augustin, n'a pas créé le monde pour se retirer aussitôt. Il est demeuré présent à son œuvre créatrice par sa Providence toute puissante et toute sage. Il la soutient, cette œuvre, et la gouverne selon les desseins insondables de sa science infinie, tout en respectant la liberté de l'homme, sa créature de prédilection. A l'œuvre créatrice, conduite par la Providence divine, s'adapte inséparable l'œuvre rédemptrice, « centre de l'histoire du monde », pour employer l'expression du cardinal Langénieux. Cette œuvre rédemptrice est accomplie et dirigée par la même toute puissance, et par la même sagesse infinie. La bonté et la miséricorde s'y déploient même avec plus d'éclat et plus d'efficacité que les autres perfections divines. Est-ce à cause de nos faiblesses natives et de nos grandes misères, se demande saint Augustin ? « Dieu, dit l'apôtre saint Paul (Ephes. II, 4), qui est riche en miséricorde, à cause de l'amour extrême dont il nous a aimés, lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a vivifiés dans le Christ (par la grâce duquel vous êtes sauvés) ». Comment supposer, dès lors, que Dieu nous eût délaissés après l'Ascension de

son divin Fils comme des orphelins sur cette terre d'exil et d'épreuves de toutes sortes ? La charité du Sauveur Jésus ne pouvait raisonnablement abandonner ses enfants bien-aimés, sans chef visible, au gré des instabilités des passions humaines. Elle aurait ainsi exposé et, pour ainsi dire, livré aux attaques prépondérantes de la haine astucieuse et implacable de Satan, le salut de leurs âmes rachetées au prix des souffrances indicibles de sa Passion et de sa mort sur la croix du Calvaire. L'ange rebelle aurait repris son antique empire sur l'univers, et la rédemption serait devenue inutile. Cette hypothèse va à l'encontre de toutes les notions de la raisons et de la foi.

Aussi, Notre Seigneur Jésus-Christ a-t-il formellement déclaré, avant de retourner au ciel : « Et voici que je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation du siècle ». Cette présence sera de tous les jours, au milieu de ses apôtres et de leurs successeurs, pour les éclairer et les défendre. La fin du monde, c'est-à-dire l'achèvement de l'œuvre rédemptrice, mettra seule un terme à ces relations. Jusque là, Jésus ne quittera pas un instant ceux qu'il a choisis pour le représenter sur la terre. Donc, conclut le commentateur Fillion, l'Eglise du Christ, indéfectible et infaillible, suivra son cours à travers les âges, sans avoir rien à craindre des vicissitudes humaines, toujours forte, toujours dans le vrai, parce que son divin Epoux l'anime, la protège. Cette présence intime, pour être efficace dans une société humaine, doit se réaliser dans un homme, appelé de Dieu, choisi entre tous et investi du triple pouvoir doctrinal, ministériel et pastoral, du même pouvoir que Jésus-Christ lui-même. « Jésus-Christ, dit dom Gréa, a accompli cette merveille par l'institution d'un vicaire, son organe et son représentant, par qui le gouvernement de l'Eglise universelle est à jamais exercé en son propre nom et dans sa propre vertu. Le vicaire du divin Rédempteur est le Pape, qui est pour ainsi dire le nœud rattachant la hiérarchie catholique tout entière, par son sommet, à l'autorité et à l'action de Dieu lui-même. » Cet enseignement théologique ne nous expose-t-il pas d'une manière claire et péremptoire la cause de l'excellence de la Papauté et de ses divines prérogatives ?

(A suivre.) P. B.

Sainte-Anne d'Auray. — Le pensionnat des Fidèles Compagnes de Jésus de Sainte-Anne d'Auray est transféré à Sainte-Marie Les Trouillots, à Guernesey (Iles Anglaises) où les classes ont commencé le 1^{er} Mai. Pour tous renseignements, s'adresser à Madame la Supérieure, Couvent F. C. J., Sainte-Anne d'Auray, Morbihan.

On trouve à l'Imprimerie de l'Evêché, 18, rue des Boucheries, à Quimper, l'Acte de consécration au Cœur Immaculé de Marie (en breton), autorisé par le cardinal-archevêque de Paris.

Le cent, 1 fr. ; les 300, 3 fr. 50, par la poste ; le mille, 7 fr., postal gare.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Dimanche, 28 Avril, a eu lieu, devant le Pape, la lecture du décret reconnaissant l'authenticité des miracles requis pour la canonisation du bienheureux Oriol, chanoine de Barcelone.

Par lettre adressée le 15 Avril à l'archevêque de Fermo, le Souverain Pontife a chargé ce prélat d'annoncer à l'abbé Murri qu'il prononçait contre lui la peine de la suspension *a divinis*. On sait quelle orientation voulait donner cet ecclésiastique à la démocratie chrétienne dont il était un des chefs, et dans quelles erreurs il tomba pour avoir obstinément confondu l'action sociale et l'agitation politique. Par une aberration qui, malheureusement, ne lui est pas personnelle, il se déclarait l'adversaire du cléricalisme et soutenait que le « catholicisme officiel » fait tort au catholicisme fondamental et à l'esprit religieux.

» L'abbé Murri, remarque le correspondant romain de l'*Univers*, n'avait pas obtenu ni demandé la permission d'écrire dans la revue *Il Rinnovamento*. En y publiant son article sur l'anticléricalisme, il savait donc quelle peine il pouvait encourir. »

C'est là un fait plein de gravité, si on le rapproche des paroles que Pie X adressait naguère aux nouveaux cardinaux pour les inviter à défendre autour d'eux le dépôt de la foi contre ceux qui sont assez perfides pour chercher à répandre les erreurs, en évitant toute condamnation.

— Le Pape et la France. — Le pèlerinage d'Amiens dont nous annonçons l'arrivée à Rome comprenait des pèlerins de diverses régions : Rennes, Saint-Brieuc, Le Mans, Coutances, Alençon, Paris, Lyon. Ils ont été présentés, à l'audience pontificale, par le cardinal Mathieu. Le Pape les a reçus avec la plus grande bonté ; il leur a parlé de la France, déclarant de nouveau qu'il se sent grandement consolé, en ce moment d'épreuve, par l'union des évêques, des prêtres et des fidèles.

« Non, ce n'est pas la vraie France qui Nous abreuve de tristesse, a dit le Saint Père, car la vraie France, nous le savons, est attachée à la religion, elle est toute dévouée au Saint Siège.

» Quand vous retournerez dans votre pays, dites à tous ceux que vous verrez que le Pape aime beaucoup la France, et qu'il la considère toujours comme la fille aînée de l'Eglise.

» Détruisez l'accusation qui est lancée contre Nous. Non seulement Nous aimons votre noble patrie, mais Notre amour comprend tous les Français sans exception, même ceux qui Nous font souffrir en ce moment. Nous désirons seulement que ceux-ci reviennent à de meilleurs sentiments et comprennent mieux l'intérêt public. »

PARIS. — M. Pierre Veuillot. — La presse catholique vient de faire une grande perte dans la personne de M. Pierre Veuillot, un des directeurs de l'*Univers*, prématurément enlevé en pleine maturité d'esprit et de talent. Digne héritier de son oncle et de son père, il a porté avec honneur le nom qu'ils ont illustré.

Nous adressons au frère du regretté défunt, M. François Veuillot, et à la rédaction de l'*Univers*, nos humbles condoléances, en demandant à nos lecteurs une prière pour le vaillant champion de la cause catholique que Dieu vient de rappeler.

ORLÉANS. — Les fêtes de Jeanne d'Arc. — Dans une lettre très digne et très ferme, Mgr l'Evêque d'Orléans avait déclaré que le clergé ne paraîtrait pas aux fêtes de Jeanne d'Arc : 1° si les croix paroissiales n'y étaient pas admises, 2° si la prière traditionnelle aux Tourelles n'était pas maintenue, 3° si les francs-maçons devaient y figurer en corps. Ces conditions avaient été acceptées, et l'on croyait le conflit terminé. Mais la loge maçonnique a réclamé une place dans le cortège, et le conseil municipal la lui a accordée. A la suite de cette décision, l'Evêque a déclaré qu'il refusait de prendre part à la fête du 8 Mai.

La prétention de quelques francs-maçons a prévalu contre le vœu de tout un peuple et réussi à écarter d'une manifestation séculièrement religieuse et patriotique ce qui en faisait la substance.... On peut dire que c'est la fin des fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans.

RENNES. — La presse catholique. — Sur l'initiative du *Nouvelliste de Bretagne*, une réunion d'études pour la diffusion des journaux catholiques quotidiens ou hebdomadaires a été tenue à Rennes, le 15 Avril. Mgr Dubourg, métropolitain de Bretagne, présidait ; NN. SS. les évêques de Nantes, Quimper, Saint-Brieuc, Angers et Laval avaient donné leur adhésion et béni les travaux du Congrès. Le Saint-Père a daigné envoyer, « en témoignage de bienveillance », la Bénédiction apostolique en souhaitant « que la Bretagne, rempart de la foi en France, reste toujours fidèle à son glorieux passé ».

L'orateur de la réunion du soir était M. le chanoine Janvier, l'éminent conférencier de Notre-Dame, qui a prononcé un magnifique discours sur la nécessité de la bonne presse et sur les devoirs réciproques du public et des journalistes chrétiens : « Ceux-ci, dit-il, doivent travailler avant tout à faire l'unité ; ceux qui cherchent à mettre la division parmi les catholiques trahissent leur patrie et leur baptême ». Le meilleur moyen de réaliser cette unité indispensable, c'est la discipline sous la direction de nos chefs : le Pape, les Evêques et les prêtres... « Il y a quarante ans que nous aurions été les maîtres si nous avions été disciplinés... »

Avant de clôturer les travaux et de donner sa bénédiction aux congressistes, Mgr Dubourg donna lecture de la réponse suivante qu'il allait adresser à Rome :

TRÈS SAINT-PÈRE,

Organisateurs et membres presse régionale catholique, réunis en Congrès sous présidence archevêque de Rennes, et enthousiasmés par parole vibrante P. Janvier, envoient à Votre Sainteté expression de vive et ardente reconnaissance pour bénédiction apostolique et renouvellement hommage d'indéfectible attachement au Saint-Père avec promesse de travailler sans défaillance à l'union entre catholiques.

Archevêque de Rennes.

Tous les journaux vraiment catholiques s'associeront à ces engagements et s'efforceront de les réaliser, pour répondre au désir pressant du Saint-Père.

BIBLIOGRAPHIE**ÉTUDES**

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Avril 1907.

I. La Philosophie de Berthelot, par Paul ALBERT. — II. Au Pays des parfums, par Yves DROULET. — III. Qu'est-ce que la pensée chrétienne ? par Louis BAILLE. — IV. L'ancienne Littérature égyptienne : A propos d'un ouvrage récent, par Lucien DELAPORTE. — V. Bellarmin à l'index, par X-M LE BACHELET. — VI. Bulletin d'histoire moderne, par Paul DUDON. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine.

Les *Études* viennent d'achever leur cinquantième année d'existence. A cette occasion, la grande Revue catholique a reçu du Saint-Père une lettre de félicitations, dont voici le passage le plus saillant :

...Nous savons, en effet, avec quelle activité et quelle persévérance vous avez poursuivi le but de votre Revue, enseignant toujours la saine et pure doctrine de la foi catholique et défendant vaillamment les droits sacrés de l'Eglise. Les temps troublés que traverse la France, alors que le catholicisme subit une persécution aussi perfide que cruelle, ont encore ajouté au renom de votre zèle et à votre dévouement éprouvé pour Nous, par le soin que vous avez pris d'expliquer au public français les décisions et les instructions émanées du Saint-Siège, mettant ainsi en lumière et Notre souci de sauvegarder les intérêts les plus sacrés, et Notre amour pour la nation française. A ces causes, désirant récompenser vos efforts et en même temps les encourager, Nous saisissons avec plaisir l'occasion de vous féliciter cordialement des fruits abondants et féconds que votre œuvre a produits pour la religion et la science, surtout la science sacrée, et de vous exprimer Nos vœux sincères pour que votre Revue vive et grandisse, dans la conviction que vos progrès seront des progrès de la cause catholique, et dans la ferme confiance que, ni l'autorité ni la science ne vous faisant défaut, le courage non plus ne vous manquera pas, quand il faudra virilement soutenir et défendre, contre les théories fallacieuses de certains critiques modernes, les traditions sacrées reçues des Pères.

La rédaction des *Études* a droit d'être fière de ces éloges, et nous lui en offrons nos cordiales félicitations.

LIEBIG VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
est un **PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF**
indispensable dans la **CUISINE**

AUX GRANDS MAGASINS

(Maison de Confiance)

ÉLY-LABASTRE
BREST

MAGASINS : Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38

BUREAUX : Rampe, 53.

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES
Grand Choix d'Ameublements de tous Styles
ATELIER SPECIAL DE MEUBLES D'ART BRETON

EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES
ET DESSINS

ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.
Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.

BRONZE DIVERS :
Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc..
ORFÈVREURIE : Calices, Ciboires, Ostensoirs, Custodes, etc..
DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,
Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc..

RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.

Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.

ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE

C^{ie} D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE

PARIS — 87, Rue de Richelieu, 87 — PARIS

FONDÉE EN 1819

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État

La plus ancienne des Compagnies Françaises.

Fonds de Garantie : 830 Millions entièrement réalisés

RENTES VIAGÈRES

Rente servie pour chaque somme de 100 francs versée

à 30 ans.	6 fr. 46	à 65 ans.	10 fr. 12
à 35 ans.	7 fr. 31	à 70 ans.	11 fr. 98
à 40 ans.	8 fr. 47	à 75 ans.	13 fr. 50

Les Rentes Viagères peuvent être constituées aussi au profit de deux personnes ou différées d'un certain nombre d'années.

Rentes Viagères payées annuellement par la Compagnie d'Assurances Générales
45 MILLIONS

Envoi gratuit sur demande des notices et tarifs. S'adresser à M. Nouvel de la Flèche, agent principal, 23, rue Bourg-les-Bourgs, à Quimper.

Ancienne Maison TOULARC'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

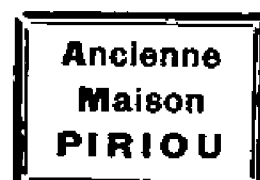
STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

**SAUVAGE**

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURSÉcume et Ambre 1^{er} choix.**ORFÈVRE DE TABLE**

Qualité supérieure, prix exceptionnel.

EX-INSTITUTEUR RELIGIEUXest demandé pour placer huiles et savons. Bonnes remises.
V. GIRARD et C^{ie}, avenue gare Balgnottes, Salon (Provence).**VIN BLANC**

DE TOURAINE, garanti pur, pour la Messe : 60 fr. la pièce, 35 fr. la 1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu.

Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire).
Demande Représentants.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Rien ne peut remplacer le Christ.

II. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Grand-Séminaire ; Nécrologie ; Succès universitaire ; Plo-bannalec ; Lanarvily ; Lesneven ;

Œuvres de jeunesse ; Location des presbytères ; Sainte - Anne d'Auray ; Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie X ; Le culte des Saints (à suivre) ; Bibliographie.

III. — *Chronique générale* : Rome ; Episcopat ; Nantes ; Orléans ; Les biens maudits ; Chaplets croisés.IV. — *Annonces et avis.***Offices de la semaine.***Dimanche, 12 Mai.* — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension. Office du jour ; semi-double. Blanc. A la messe, mémoires de S. Nérée et ses compagnons, Martyrs, et de l'Octave.Vêpres du suivant, avec mémoires 1^o du Dimanche, 2^o de S. Nérée et ses compagnons, 3^o de l'Octave.*Lundi, 13.* — S. Briec, Evêque (au *Propre diocésain*). Double. Blanc.*Mardi, 14.* — De l'Octave de l'Ascension ; semi-double. Blanc.*Mercredi, 15.* — S. Jean Baptiste de la Salle, Confesseur. Double. Blanc.*Jeudi, 16.* — Octave de l'Ascension. Double. Blanc.*Vendredi, 17.* — S. Pascal Baylon, Confesseur. Double. Blanc.*Samedi, 18.* — Vigile de la Pentecôte (sans jeûne ni abstinence). Office du jour ; semi-double, Rouge.*Dimanche, 19.* — PENTECOTE.**Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.**

Gouesnou	du 10 au 14 Mai.
Cast.	du 15 au 18 —
Coray.	du 19 au 23 —

Rien ne peut remplacer le Christ.

Il y a des hommes nés d'hier et promis à la mort pour demain, qui ont l'étrange et folle prétention de discuter Jésus-Christ, de le détrôner et de le remplacer. Qui sont-ils ces hommes et quelle existence est la leur ?

Leur intelligence mesure-t-elle un horizon plus vaste que le sien ? Leurs pensées ont-elles réalisé dans le monde plus de bien que les siennes ? Leurs vertus sont-elles plus grandes, leurs mœurs plus chastes, leur autorité plus haute ? Et à eux seuls, ramassés dans un jour et dans une idée, pèsent-ils autant que le Christ avec les siècles et les œuvres qui émanent de Lui ? Non, mille fois non. Les ennemis de Jésus-Christ n'ont que des négations et des blasphèmes sur les lèvres. Ils détruisent, ils n'édifient pas. Ils amassent des ruines sur le sol ; ils n'y jettent aucune semence de vie. Quand l'impiété aura fait la dix millionième partie du bien que le Christ a fait ici-bas, je lui reconnaitrai le droit de le discuter et je lui passerai l'ambition enfantine de le remplacer. Jusque-là, je la récuse, et je reste agenouillé, reconnaissant, attendri, devant le divin enfant de Bethléem. Et je vous invite à en faire autant. *Transeamus usque ad Bethleem*, Allons jusqu'à Bethléem. Jésus-Christ est nécessaire au monde. Personne ne peut le remplacer.

Rien ne peut le remplacer. On a essayé, on essaye encore aujourd'hui, on aboutit à des déceptions, à des énormités. Et voilà tout.

Ils éteignent la foi en Jésus-Christ, et avec elle, toutes les lumières supérieures qui scintillent au firmament de l'humanité chrétienne. En verrons-nous plus clair ?

Ils expulsent l'Evangile de Jésus-Christ. Pensent-ils sérieusement que le monde puisse vivre des négations de Renan et des obscénités de Zola ?

Ils abattent la croix de Jésus-Christ. Quel mal leur a-t-elle fait ? Et pourquoi supprimer ce signe adorable du dévouement, cette unique espérance de ceux qui pleurent ?

Ils ferment les écoles de Jésus-Christ. Que font-ils de la liberté ? Pourquoi meurtrir de la sorte le cœur des pères et des mères ? Et où donc trouver assez de locaux, d'argent, de dévouements pour suffire à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse ?

Ils chassent les ministres de Jésus-Christ, les âmes consacrées à Jésus-Christ. Mais c'est la fleur de l'humanité qui s'en va, et qui aurons-nous désormais pour prier, pour prêcher, pour absoudre, pour enseigner, pour se dévouer héroïquement ? Et puis, même au point de vue matériel, a-t-on prévu que l'on fait souffrir beaucoup de professions, que l'on prend à l'ouvrier son travail, et ses meilleurs clients à l'architecte, au commerçant, à l'entrepreneur, à l'artiste ?

Ils veulent se passer de la religion de Jésus-Christ. Mais en dehors du christianisme ils n'ont pas un système qui tienne, pas même assez de pierres pour édifier un pan de mur, un abri. Ils n'ont pas même de quoi établir le néant auquel ils espèrent après cette vie, et ce misérable partage ne leur est pas assuré. Ils démolissent sans pouvoir reconstruire.

Ils parlent de justice, de bonté et de solidarité. Mais en dehors des pays où la croix est plantée, on ignore ces biens et on les perd dès qu'on s'éloigne de Jésus-Christ.

Ils parlent de liberté, d'égalité et de fraternité. Mais ce ne sont là que de vaines paroles, si on les isole de l'Evangile qui seul peut en faire des réalités vraies, vivantes et agissantes.

Ils parlent des droits de l'homme. Mais les droits de l'homme sont inférieurs, postérieurs et conséquents aux droits de Dieu, et c'est Jésus-Christ qui, en promulguant les droits de Dieu, a restauré les droits de l'homme.

Ils parlent de paix, d'ordre, de progrès social. Mais ce sont là des fruits du christianisme, et on ne peut pas avoir les fruits en déracinant l'arbre qui les porte. Tourner contre le christianisme tous les progrès, toutes les lumières, toutes les forces qui viennent du christianisme, c'est une souveraine démente et une souveraine ingratitude, c'est vouloir garder les effets en supprimant la cause, c'est, en quelque sorte, lapider Jésus-Christ avec ses propres dons.

Transeamus usque ad Bethleem, Allons jusqu'à Bethléem. Jésus-Christ est nécessaire au monde. Rien ni personne ne peut le remplacer.

Mgr GIBIER, évêque de Versailles.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La défense du droit et de la liberté religieuse.
- II. — Les premières Communions et les Confirmations.
- III. — Retraites — QUIMPER et MORLAIX (*La Salette*), retraites bretonnes, pour les femmes, du 12 au 18 Mai.
— LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 26 Mai au 1^{er} Juin.
— QUIMPERLE, retraite bretonne pour les femmes, du 26 Mai au 1^{er} Juin.
- IV. — Mission. — QUERRIEN, du 12 au 26 Mai. Président, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — La neuvaine au Saint-Esprit commencera le samedi 11 Mai pour se terminer le dimanche de la Pentecôte ; elle se fera, chaque soir, à la fin de l'exercice du Mois de Marie ; chant du *Veni Creator*, avec l'oraison ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Voici quel sera, cette année, le parcours de la procession de la Fête-Dieu (dimanche 2 Juin) : place Saint-Corentin, rues Royale,

du Salé, des Boucheries, Saint-François ; Champ-de-Bataille (reposoir) ; rues Sainte-Thérèse, Sainte-Catherine et de l'Evêché.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

		Matin.	Soir.
Dimanche.. 12	Adoration		Lambézellec.
Lundi..... 13	Saint-Martin.....		Saint-Marc.
Mardi..... 14	Saint-Pierre-Quilbignon. — Les Pupilles.		
Mercredi.. 15	N.-D. du Mont-Carmel. — Hospice civil		L'Ecole de Bon-Secours.
Jeudi..... 16	Saint-Louis. — Les Mousses		La Retraite. — Le Lycée.
Vendredi.. 17	Saint-Sauveur.		

Mgr l'Evêque a dû avancer d'un jour son départ de Quimper, ayant accepté de chanter la messe au service anniversaire de Mgr Fallières, à Saint-Brieuc, samedi 11 Mai.

De Saint-Brieuc, Monseigneur se rendra à Brest, où il sera accompagné de M. Fléiter, vicaire général.

Grand-Séminaire. — On nous demande d'indiquer l'adresse exacte du nouveau Séminaire diocésain. La voici :

Adresse pour la poste : « ... Grand-Séminaire, Lambézellec » ;

Adresse télégraphique : « rue Kerfastras, 7, Brest. »

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. MEUDEC, recteur de Locquirec, emporté dans la force de l'âge par une affection du foie dont n'a pas pu triompher sa robuste constitution. Le lundi 29 Avril, il avait reçu la visite de Monseigneur en tournée pastorale, et il avait été très sensible à cette attention de son Evêque qui était venu spécialement le voir (Locquirec ne figurait pas dans l'itinéraire). En ce moment, M. Meudec paraissait encore fort, et tout espoir de guérison n'était pas, disait-on, perdu. Les jours suivants, le mal s'aggrava d'une façon alarmante ; le bon recteur comprit que c'était la fin et fit généreusement son sacrifice ; il a succombé le samedi 4 Mai, dans sa 46^e année.

M. Meudec (Yves), né à Pleyber-Christ, le 27 Juillet 1861, fut ordonné prêtre le 10 Avril 1885 et nommé, le 1^{er} Janvier 1886, vicaire à Taulé. Il passa plus de 19 ans dans cette paroisse où tout le monde l'aimait pour sa bonté simple et cordiale. Nommé le 20 Mars 1905, recteur de Locquirec, il sut en peu de temps se faire apprécier de ses paroissiens, qui sont unanimes à déplorer la mort de l'excellent pasteur si vite enlevé à leur affection.

R. I. P.

+

Un service de huitaine pour le repos de l'âme de M. Meudec sera célébré, à Locquirec, mardi prochain, 14 Mai, à 10 heures.

Succès universitaire. — M. l'abbé Gaonac'h (Jean-Marie), de Pluguffan, reçu licencié ès lettres à la session de Juillet 1906, vient de subir avec succès (mention très bien), devant la Faculté des Lettres de Rennes, les épreuves du certificat d'études supérieures de philosophie.

Nous sommes heureux d'annoncer ce brillant succès, en présentant au lauréat nos meilleures félicitations.

PLOBANNALEC. — Expulsion du clergé. — Samedi 4 Mai, dans l'après-midi, M. le Recteur de Plobannalec et ses deux vicaires ont été expulsés du presbytère par la force armée, à la requête du Maire de la commune. La population, accourue en foule au son du tocsin, a vivement protesté, témoignant qu'à Plobannalec, comme dans beaucoup d'autres localités, les catholiques, bien qu'en plus grand nombre, sont victimes d'une minorité sectaire plus audacieuse....

Les prêtres expulsés ont trouvé asile provisoirement dans des familles de la paroisse, en attendant que Mgr l'Evêque, à son retour, ait pris une connaissance plus complète de la situation et avisé aux mesures qu'elle comporte.

LANARVILY. — Bénédiction d'une école chrétienne. — On nous écrit :

« Il y a quelques mois, la *Semaine religieuse* voulait bien faire part à ses lecteurs d'un projet d'école libre pour les filles, qui venait d'être soumis à l'approbation de Mgr l'Evêque. Aujourd'hui, grâce à de généreux bienfaiteurs dont les noms sont ici sur toutes les lèvres, grâce au bon recteur qui, modestement, a tout mené à bien, le projet est réalisé : l'école, achevée, a été bénite, dimanche dernier, par M. le chanoine Billon, curé-doyen de Plabennec, entouré de plusieurs prêtres venus des paroisses avoisinantes.

« M. Tanguy, vicaire à Plouguerneau, dans une belle et touchante allocution sur la nécessité de l'éducation chrétienne, a félicité la paroisse de Lanarvily d'être l'objet d'une faveur, dont elle saura — personne n'en doute — se montrer digne. La population qui, on peut le dire, assistait tout entière à la cérémonie, a, par son attitude, répondu de la façon la plus éloquente qu'elle souscrivait à l'engagement formulé en son nom. »

LESNEVEN. — Retraite de femmes, du 28 Avril au 4 Mai. — 50 paroisses ; 141 retraitantes :

Saint-Pabu, 8 ; Plondaniel, 7 ; Guipavas, 7 ; Loc-Maria-Plouzané, 6 ; Guilers, 5 ; Kersaint-Plabennec, 5 ; Plouguerneau, 5 ; Saint-

Méen, 5; Plourin-Ploudalmézeau, 4; Brélès, 4; Lesneven, 4; Plouzané, 4; Landéda, 4; Saint-Divy, 4; Saint-Thonan, 4; Kernilis, 4; Lanrivoaré, 4; Bodilis, 3; Plabennec, 3; Guissény, 3; Trégarantec, 3; Cléder, 3; Plougastel-Daoulas, 3; La Forêt-Landerneau, 2; Ploumoguier, 2; Landerneau, 2; Le Drennec, 2; Milizac, 2; Trémaouézan, 2; Landunvez, 2; Plounéventer, 2; Tréflévénez, 2; Plouzévédé, 2; Le Bourg-Blanc, 2; Trébabu, 2; Crozon, 1; Plouider, 1; Saint-Frégant, 1; Ploudalmézeau, 1; Kernouës, 1; Lennon, 1; Saint-Servais, 1; Lanhouarneau, 1; Ploudiry, 1; Argol, 1; Plouguin, 1; Plouvien, 1; Plounéour-Trez, 1; Kerlouan, 1; Goulven, 1.

Œuvres de Jeunesse. — On nous demande de publier le projet suivant de statuts, dont peuvent s'inspirer tous ceux qui voudraient créer dans leur paroisse une œuvre vraiment catholique de jeunes gens.

STATUTS POUR UNE ŒUVRE DE JEUNES CATHOLIQUES

I. Formation et but de l'Œuvre.

Art. I. — Un groupe de jeunes gens catholiques est formé dans la paroisse de....., sous le nom et sous le patronage de.....

Art. II. — Son but est de préserver la foi et les mœurs chrétiennes d'abord parmi ses membres, ensuite au sein de la société et spécialement de la jeunesse.

Art. III. — Pour atteindre cette fin, il veut donner ouvertement l'exemple des vertus chrétiennes, se tenir en dehors des disputes et passions politiques, s'occuper avec ardeur des doctrines sociales et de leur mise en pratique, poursuivre vigoureusement son dessein par tous les moyens en son pouvoir : la parole, les écrits, les institutions convenables.

Art. IV. — Il s'unira étroitement aux autres groupes catholiques fondés autour de lui, et déjà constitués, pour plus de cohésion et d'efficacité, en fédération diocésaine et en association nationale.

Art. V. — Il demandera au pasteur de la paroisse, et par son entremise à Mgr l'Evêque, un aumônier, non seulement pour présider les réunions religieuses, mais pour diriger les études et les discussions doctrinales, et pour être non seulement l'ami au milieu du groupe, mais, comme s'exprime le Pape Pie X, selon le cas, le docteur, le conseiller, le guide.

Art. VI. — Il suivra avec une exacte obéissance les prescriptions du Pontife romain sur l'action catholique sociale et se laissera guider, quand il s'agira de le mettre en pratique, par l'évêque du diocèse et le pasteur de la paroisse.

Art. VII. — Les membres du groupe se feront un devoir de communier au moins une fois par mois.

II. Composition et administration de l'Œuvre.

Art. VIII. — Le groupe se composera de membres participants

et de membres honoraires, les premiers payant une cotisation de 0 fr. 05 par semaine, les autres de 5 fr. par an.

Art. IX. — Il sera dirigé par un bureau de six membres : un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et deux autres conseillers.

Le bureau sera nommé tous les ans en séance générale, et ses membres resteront indéfiniment rééligibles.

Art. X. — Les réunions auront lieu deux fois par mois. Un rapporteur, désigné quinze jours ou un mois d'avance, y exposera alternativement un sujet religieux ou un sujet professionnel, et les membres discuteront sous la direction du président et de l'aumônier. Au début de la séance, le président récitera un *Pater* et un *Ave Maria* pour les membres présents et absents de l'Association ; à la fin, un *Pater*, un *Ave Maria* pour le salut de la France et un *De profundis* pour les membres décédés.

Art. XI. — Une réunion générale annuelle se tiendra à l'occasion de la fête patronale : le secrétaire y lira un rapport sur la situation et les progrès de l'œuvre, le trésorier dira la situation de la caisse, et le président prononcera une allocution.

Art. XII. — Les admissions et les exclusions seront faites par le bureau, après consultation et approbation de l'aumônier.

Art. XIII. — Les relations et la propagande extérieures s'exerceront sous la direction et le contrôle du clergé des paroisses. Les jeunes gens s'imposeront de n'assister à aucun congrès qui n'ait été préalablement autorisé par l'évêque.

Location des presbytères. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« J'ai été saisi de réclamations de maires qui protestaient contre le refus d'approbation dont auraient été l'objet les baux passés par eux avec les curés et desservants pour la location des presbytères communaux.

« Ainsi que je vous l'ai indiqué par ma circulaire du 21 Janvier dernier, la question est de savoir si le loyer stipulé pour un presbytère désaffecté de plein droit à partir du 2 Janvier 1907 est ou non suffisant ne saurait être tranchée par des règles fixes. La solution dépend, dans chaque espèce, des circonstances de fait. La comparaison des loyers avec les valeurs locatives servant de base à la contribution mobilière n'est que l'un des éléments d'appréciation dont vous avez à tenir compte. Lorsque notamment la location a été faite à bas prix, il convient d'examiner si la modicité du loyer ne se justifie pas par des conditions particulières inscrites dans le bail qui sont de nature à augmenter les charges du preneur et à diminuer les obligations de la commune.

« L'intention du législateur, en effet, lorsqu'il a prescrit votre intervention par l'article 1^{er} de la loi du 2 Juin 1907 a été seulement d'assurer l'exécution de la loi du 9 Décembre 1903 en défen-

dant la passation de tout bail qui, par la vilité du loyer, affecterait manifestement le caractère de subvention indirecte au culte. Le droit d'approbation qui vous a été ainsi conféré doit être exercé avec le constant souci de laisser aux municipalités la liberté d'action qui leur appartient, en principe, dans cette matière...

» A. BRIAND. »

Après avoir pris connaissance de cette circulaire ministérielle, M. le Préfet du Finistère va, sans doute, modifier une fois encore — et dans un sens plus libéral, cette fois, — ses « instructions » aux maires du département...

SAINTÉ-ANNE D'AURAY. — Les deux trains spéciaux à prix réduits accordés par la Compagnie d'Orléans, de Lorient à Sainte-Anne, pour le 12 Mai, ont été supprimés par ordre du Gouvernement.

Malgré cette vexation mesquine, le pèlerinage demeure fixé au dimanche 12 Mai. Plus de 1.500 pèlerins lorientais se rendront à Sainte-Anne envers et contre tout.

— **Fêtes de la Pentecôte**, sous la présidence de Mgr Gouraud, évêque de Vannes. — **PROGRAMME** : Samedi 18 Mai, 5 heures, vêpres, sermon par M. Boëdec, directeur au Grand-Séminaire, bénédiction, procession ; 8 heures, récitation du chapelet, cantiques en l'honneur de sainte Anne.

Dimanche 19, 4 heures, première messe ; 9 heures, grand'messe ; 2 heures, vêpres, procession, bénédiction.

Lundi 20, pèlerinages d'Arzon, de Plouharnel, de Camors, de La Chapelle-Neuve de Plumelin et de Quiberon.

Intron Santez Anna, goarned hou Pretoned !

JUBILÉ SACERDOTAL DE SA SAINTETÉ PIE X

Pèlerinage de « la France à Rome », sous la haute présidence de Son Em. le cardinal COULLIÉ, archevêque de Lyon, sous la direction de M. Léon HARMEL, au Val-des-Bois (Marne). — Deux trains partiront de Paris (gare de Lyon).

I. Train Circulaire du 5 au 21 Septembre, 9 jours à Rome. Visite à l'aller : de Turin, Gênes, Pise ; au retour : de Assise, Florence, Venise, Milan. — Retour par le Simplon et la Suisse (Excursion facultative à Pompeï et Naples, à Lorette).

Prix. — Commission romaine : 3^e cl., 208 fr. ; 2^e cl., 253 fr. ; 1^{re} cl., 310 fr. ; — Hôtels : 3^e cl., 290 fr. ; 2^e 335 fr. ; 1^{re} cl., 392 fr.

II. Train Direct du 4 au 12 Septembre, 5 jours à Rome.

Prix. — Commission romaine : 3^e cl., 125 fr. ; 2^e cl., 162 fr. ; 1^{re} cl., 210 fr. ; — Hôtels : 3^e cl., 170 fr. ; 2^e cl., 207 fr. ; 1^{re} cl., 255 fr.

Ces prix comprennent tous les frais de voyage, logement et nourriture.

Les pèlerins des deux trains seront réunis à Rome, le dimanche 8 Septembre. L'audience du Saint-Père est assurée.

Des réductions sont accordées par les Compagnies pour rejoindre le train de pèlerinage.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser : au Secrétaire Général, Val-des-Bois, par Warmeriville (Marne) ; à M. l'abbé Vasseur, 36, boulevard Haussmann, Paris (IX^e) ; ou au Correspondant diocésain : M. Mauduit, 6, rue Verdelet, Quimper.

Le culte des Saints (suite).

Nous avons parlé en dernier lieu de saint Yves et de saint Jean Discalcéat ; encore un mot sur ces deux hommes dont le souvenir rappelle la charité pratiquée sous des formes très différentes, mais par tous les deux jusqu'à l'héroïsme.

Outre le tombeau dont nous avons déjà parlé, plusieurs objets rappellent encore la mémoire de saint Yves et sont toujours chers à la piété bretonne : la cathédrale de Tréguier, bâtie par lui, et plus particulièrement la chapelle qui borde son tombeau, l'église du Minihi, la chasuble qu'il portait pour dire la messe, etc. ; mais on déplore la destruction de cette église de Louarnec, où, pendant bien des années, il remplit ses fonctions de recteur et où il passait en prière non seulement des jours et des nuits ; cette destruction-là ne fut pas l'œuvre des vandales révolutionnaires, mais l'œuvre de braves gens, qui crurent faire acte de piété en bâtissant une église neuve. Déjà une autre destruction tout aussi regrettable avait eu lieu : le manoir de Kermartin, où naquit saint Yves et où il mourut après y avoir passé bien des années de sa vie, était encore debout dans les premières années du XIX^e siècle. Était-il intéressant au point de vue de l'art ? — Je l'ignore, mais il l'était certainement pour l'histoire et encore plus pour la piété. Il menaçait ruine et demandait d'être restauré, peut-être même reconstruit, mais en conservant tout ce qui pouvait être conservé. Le propriétaire de la petite gentilhommière s'appelait François-Hyacinthe de Quélen et il était archevêque de Paris ; sa vie est connue et l'on y lit quelques belles pages ; il fit démolir la maison de saint Yves pour la remplacer par la plus banale des fermes bretonnes, et il s'est trouvé un idiot pour faire graver au-dessus de la porte, sur une plaque de marbre blanc, les nom et qualité du grand personnage à qui était dû cet acte de dévotion. On aurait pu voir encore ce marbre, il y a quelques semaines, mais la laide bicoque vient d'être brûlée. Dans l'incendie a disparu le lit clos qu'on disait être le lit de saint Yves. Pour les amateurs de mobilier breton, ce meuble aurait eu quelque valeur ; il gardait de jolis panneaux du XV^e siècle, mais présentait surtout des planches non ouvragées, évidemment très modernes ; puisque les panneaux les plus anciens étaient du XV^e siècle, il n'y avait donc rien dans ce meuble qui ait pu appartenir à Saint-Yves, né en 1253, mort en 1303.

Je serais porté à croire qu'on a conservé là longtemps le lit clos qui servit à saint Yves, et qu'on y a fait des changements au fur et à mesure que l'exigeait l'état de quelques planches vermoulues, sans qu'il y ait eu de substitution totale et simultanée. Le récent incendie dont il est question n'a rien enlevé de particulièrement précieux.

Il y a déjà bien des années, j'ai consacré à saint Jean Discalcéat une longue série d'articles dans la *Semaine religieuse* ; aujourd'hui, je rappellerai seulement que l'église d'Ergué-Armel (le Petit-Ergué), près de Quimper, garde ses reliques ; la cathédrale possède son crâne et son ancienne statue vénérée ; son vieux reliquaire, provenant du couvent de Saint-François, de Quimper, est en dépôt au Musée de l'Evêché.

Comme nous l'avons dit, le saint religieux mourut en soignant les malades, lors de la peste qui sévit à Quimper après le siège de la ville par les soldats de Charles de Blois. Disons : « du bienheureux Charles de Blois ». Le culte rendu de temps immémorial à Charles de Châtillon, dit de Blois, compétiteur de Jean de Montfort au trône ducal de Bretagne, a été reconnu et approuvé par le Saint-Siège. Son projet de béatification avait été commencé peu de temps après sa mort et bientôt arrêté pour des motifs politiques. On ne s'étonne pas de voir les panégyristes faire de ce prince les plus grands éloges, mais ce ne sont pas seulement ces pieux écrivains, ce sont les historiens les plus graves et parfois sceptiques qui prouvent, par les faits, sa piété ardente et éclairée, son austérité, sa sévérité pour lui-même, sa charité exquise pour tous, mais surtout pour les petits et les humbles, enfin son amour pour son peuple. S'il fit la guerre, ce fut pour soutenir des droits dans lesquels il voyait des devoirs. Je ne reculerai pas devant la longueur d'une citation qui me paraît ici indispensable. Il me semble qu'elle sera de nature à inspirer une dévotion sérieuse envers le prince si intimement mêlé à l'histoire de notre pays. Voici donc le jugement de M. de La Borderie :

« Sainteté à part, ce prince reste l'un des hommes les meilleurs, les plus attachants, qu'on rencontre dans l'histoire du moyen-âge. Comme notre vieux roi breton Judicaël, il était « de prime face » doux et amiable à toutes gens », aux moyens et aux petits comme aux grands. « Jamais on ne vit seigneur plus affable, plus » bienveillant et plus accessible à tous », disent en chœur les témoins de l'Enquête pour sa canonisation, et plusieurs ajoutent : « jamais aucun moine si humble avec le prochain ». Il ne tutoyait personne, pas même ses valets, si ce n'est parfois en signe de satisfaction et de douce familiarité. Même devant les petites gens (*parvas personas*), pour les aborder, pour les saluer, il se découvrait. Une modeste bourgeoise de Saumur, chez qui il logeait de temps à autre quand il allait de ce côté en pèlerinage, il l'appelait par honneur « ma belle-mère », et la voyant un jour dans une rue large et boueuse, il traversa cette boue pour la saluer, l'aborda le chaperon à la main, et comme la digne femme, toute confuse

d'un tel honneur, voulait se jeter à ses genoux, il la retint gracieusement par le bras et l'en empêcha. De même, quand de pauvres gens lui présentaient des suppliques à genoux, il les relevait de suite disant : « Levez-vous, mes bons amis, que vous a-t-on » fait ? Je vais expédier votre affaire. » Et quand il ne pouvait accorder l'objet de la requête, il mettait dans son refus tant de bienveillance, que quiconque avait affaire à lui ne revenait jamais mécontent.

« Parmi les barons de son parti, plus d'un du haut de son blason lui eût volontiers reproché de s'encanailler : Charles laissait dire. Il aimait vivement, tendrement son peuple. Jaloux de lui procurer le bienfait d'une bonne justice, il ne voulait nommer pour magistrats que des hommes savants, intègres, et s'efforçait de diminuer les frais imposés aux justiciables. Malgré les réclamations de son trésorier, il se refusa presque toujours à augmenter l'impôt, préférant faire près du pape et du roi de France des emprunts, qu'il espérait rembourser facilement à la paix. Les souffrances de la Bretagne torturée par la guerre l'émuvaient cruellement : un jour, pendant sa captivité, après un petit séjour en Bretagne, obligé de retourner en Angleterre et de prendre la mer par un gros temps, il disait : — « Peu m'importe la tempête et la » rigueur de mes ennemis aux mains desquels je vais retomber ; » ce qui m'effraie, ce sont les calamités et les misères de mon » peuple. » Le seul moyen de mettre fin à ces misères, la paix, il la désirait vivement. Dans toutes ses prières, dans toutes les messes qu'il faisait dire, jamais il n'oubliait l'oraison pour la paix ; souvent on l'entendait répéter : « Dieu nous doint sa paix ! » Si chevauchant par la campagne il trouvait des hommes du peuple, il ne manquait pas de leur dire en leur donnant quelque argent : — « Mes amis, priez pour la paix, pour que Dieu accorde la paix » au pays de Bretagne, et qu'il nous assure la paix à tous ! » Il était d'ailleurs bien éloigné de cette intolérance politique, dont souvent les prétendants se font un point d'honneur ; quand il entendait ses partisans crier contre Montfort, il leur disait : — « Vous avez tort ; mon adversaire croit avoir le droit de son côté, » comme je crois l'avoir du mien ; il défend sa cause, et moi la » mienne. »

Oui ! prions pour notre pays celui qui parlait et agissait ainsi.
(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE. — **Almanach-Annuaire des Bretons de Paris, 1907 (1).** — La publication, à cette époque de l'année, d'un nouvel almanach pour 1907, paraîtra quelque peu étrange. Cependant, celui que nous annonçons mérite le meilleur accueil. On y trouve une foule de choses intéressantes concernant la Bretagne et spécialement les Bretons de Paris, dont il donne une première liste alphabétique. L'Almanach-Annuaire de 1908 donnera des renseignements plus étendus, avec une étude documentée

(1) Un vol. in-12 de 240 pages, illustré : 2 fr. 50.

sur l'émigration et sur les principales colonies bretonnes, en France. Car les éditeurs ont l'intention de faire mieux et plus complet, l'an prochain. Pour cela, ils demandent l'encouragement d'un accueil favorable pour le présent essai et, pour les éditions qui suivront, toutes les corrections et additions qu'on voudra bien leur adresser au Secrétariat de *La Bretagne*, 40, rue du Cherche-Midi.

Sainte-Anne d'Auray. — Le pensionnat des Fidèles Compagnes de Jésus de Sainte-Anne d'Auray est transféré à Sainte-Marie Les Trouillots, à Guernesey (Iles Anglaises) où les classes ont commencé le 1^{er} Mai. Pour tous renseignements, s'adresser à Madame la Supérieure, Couvent F. C. J., Sainte-Anne d'Auray, Morbihan.

On trouve à l'Imprimerie de l'Evêché, 48, rue des Boucheries, à Quimper, l'Acte de consécration au Cœur Immaculé de Marie (en breton), autorisé par le cardinal-archevêque de Paris. Le cent, 1 fr. ; les 500, 3 fr. 50, par la poste ; le mille, 7 fr., postal gare.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le 30 Avril, a eu lieu au Vatican la réunion préparatoire de la S. Congrégation des Rites pour l'examen des trois miracles proposés pour la béatification de la Mère Barat, fondatrice du Sacré-Cœur.

Dans une lettre adressée de Rome au directeur de sa *Semaine religieuse*, Mgr Villard, évêque d'Autun, raconte qu'il a reçu du Saint-Père lui-même l'assurance que trois autres causes françaises de canonisation « lui étaient à cœur » : celles de la bienheureuse Marguerite-Marie, du curé d'Ars et de Jeanne d'Arc.

Les journaux publient une lettre du cardinal Steinhuber, préfet de la Congrégation de l'Index, au cardinal Ferrari, archevêque de Milan, touchant la revue *Rinnovamento*. Au nom des cardinaux de ladite Congrégation, l'Em^e Steinhuber exprime un jugement sévère sur cette revue, qu'il déclare opposée à l'esprit et à l'enseignement catholiques. Il précise et détaille les raisons de ce jugement motivé.

Sans prendre encore contre le *Rinnovamento* la mesure exceptionnelle de la mise à l'index, les cardinaux de la Sacrée Congrégation de l'Index prient le cardinal Ferrari de faire connaître à l'éditeur l'interdiction de poursuivre cette publication et expriment le désir que cette lettre reçoive une large publicité.

Episcopat. — Le Souverain Pontife, ratifiant le choix des évêques de la région, vient de nommer évêque de Pamiers, en

remplacement du regretté Mgr Rougerie, M. l'abbé Izard, curé-archiprêtre de la cathédrale de Perpignan.

Mgr Izard, né en 1854, a été d'abord professeur au Grand Séminaire de Perpignan, dont il devint supérieur en 1889. Il ne quitta cette maison qu'en 1902, lorsqu'il fut nommé chanoine titulaire et curé-archiprêtre de la Cathédrale.

Il n'y a plus actuellement en France que deux sièges épiscopaux vacants : ceux d'Angoulême et de Troyes, dont les titulaires, NN. SS. Ricard et de Pélacot, viennent d'être promus aux archevêchés d'Auch et de Chambéry.

NANTES. — **Cambriolage d'un couvent.** — La liberté continue de s'affirmer : 50 gendarmes et de nombreuses forces de police ont entouré le couvent des Ursulines de la rue Saint-Clément. Les religieuses ayant refusé d'ouvrir, les portes ont été brisées ; les Sœurs qui s'étaient réunies à la chapelle ont été expulsées par la force et jetées à la rue... Quelques-unes, âgées ou infirmes, se traînaient péniblement, soutenues par leurs compagnes.

Cela se passait à 5 heures du matin, le 4 Mai.

ORLÉANS. — **La fête de Jeanne d'Arc.** — Mgr Touchet, dans une lettre aussi digne que sincèrement émue, adressée au clergé et aux fidèles d'Orléans, établit clairement les responsabilités dans les divers incidents qui se sont succédé au sujet des fêtes de Jeanne d'Arc. « Il a consenti, dit-il, toutes les concessions qui étaient compatibles avec son devoir ; le souci de la dignité du clergé et la discipline ecclésiastique ne lui permettaient pas d'aller plus loin, malgré son désir sincère d'apaisement et d'union. La lettre épiscopale se termine par « un mot d'espoir et un mot de pacification.

» Un mot d'espoir : ce n'est pas la première fois que la tradition s'est brisée quant aux fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans. Elle se brisa pendant les guerres de religion, elle se brisa pendant la grande Révolution, elle se brisa après 1830 ; toujours elle revécut, au bout de quelques années, plus vivace et plus forte. Attendons.

» Un mot de pacification : si je pouvais être entendu, je dirais : « Assez de discussions ! Assez de divisions ! Assez de récriminations ! Assez de querelle ! Que Jeanne protège sa ville et garde la France ! »

La fête religieuse en l'honneur de Jeanne d'Arc se fera, à la cathédrale, le dimanche 12 Mai.

— **Une bonne leçon.** — L'interdiction signifiée aux fonctionnaires de participer à la fête traditionnelle de la libération d'Orléans, a motivé une protestation unanime de la part de la municipalité : M. Clémenceau a répondu par cette leçon aussi sévère que méritée : « si le commerce orléanais a besoin de cérémonies

religieuses, permettez-moi de vous dire qu'il fallait s'en aviser avant le vote de la loi. Or, bien loin d'en avoir témoigné aucun souci, la ville d'Orléans, ayant deux députés, dont l'un avait voté pour la séparation et l'autre contre, a remplacé ce dernier par un partisan du régime nouveau. Nous sommes donc d'accord sur le principe. Alors comment pourriez-vous demander au gouvernement de faire ce que vous n'avez point vous-mêmes voulu ?

Les biens maudits.

Sous ce titre, M. l'abbé Trésal, professeur à l'Institut catholique de Paris, publiait récemment, dans *La Tarentaise*, un article aussi frappant que bien documenté dont nous donnons ici quelques extraits. Nos lecteurs y trouveront exprimé ce qui se pense et se dit en Bretagne sur cette question, redevenue de pleine actualité.

« Le clos des Capucins, à Conflans, a été définitivement acquis par la ville d'Albertville, pour la somme de 12.100 francs. »

Les journaux savoyards qui ont publié cette note, la semaine dernière, ont fait remarquer que ce domaine était en vente depuis plusieurs mois et ne trouvait pas d'acquéreur.

Pourquoi nos paysans n'ont-ils pas acheté une bonne terre, bien située, et qui se vendait pour rien ? La réponse est facile : les moins religieux d'entre eux savent que ces biens sont des *biens maudits*, qui portent malheur aux acquéreurs. La malédiction de Dieu pèse sur eux de tout son poids.

On garde, dans nos campagnes, le souvenir très vif de ce qui est arrivé après la grande Révolution aux acquéreurs des *biens nationaux* et à leurs descendants. Les sectaires d'alors avaient volé les biens de toutes les églises, les propriétés des nobles, et les avaient mis en vente. Beaucoup de nos compatriotes s'enrichirent en achetant de ces biens volés qui se vendaient à très bon marché.

Ils en furent terriblement punis.

C'est un fait général, bien connu dans nos campagnes, que les familles des acquéreurs de biens nationaux n'ont pas prospéré. J'en ai eu deux exemples frappants pendant mon enfance. Il y avait, à côté de la maison où habitaient mon père et ma mère, une grande et belle propriété d'une seule tenne, la plus belle de la commune. Elle avait formé, jusqu'en 1794, le patrimoine de la cure. Un paysan du voisinage l'avait achetée, au grand pillage révolutionnaire, et ses descendants continuaient à l'occuper. La famille, quand je l'ai connue, comptait plusieurs enfants ; les garçons étaient grands et forts, les filles belles et sages. Douze ans après, j'ai rencontré la mère à Aime ; elle mendiait de porte en porte ; le foyer avait été détruit, la propriété vendue et je n'osai m'informer de ce qu'il était advenu des enfants.

Dans la paroisse voisine, les biens du seigneur de l'endroit avaient été achetés par un petit commerçant ; j'ai connu ses des-

cendants vers 1885 ; ils étaient tous crétins, goitreux, sourds-muets et réduits à la misère la plus profonde.

J'avais tellement entendu parler, dans mon enfance, de la malédiction qui s'était acharnée sur les acquéreurs de biens nationaux et sur leurs enfants que, arrivé à l'âge d'homme, j'ai voulu savoir si ces dires reposaient sur des faits. Ayant à faire, en 1902, une thèse d'agrégation d'histoire, je choisis d'étudier l'état d'esprit des populations de la Haute-Savoie et de la Savoie de 1793 à 1815, d'après les archives inédites, composées surtout de rapports des administrateurs, des préfets, des évêques et des agents de police. J'ai eu entre les mains beaucoup de comptes rendus de vente de biens nationaux. Ces comptes rendus sont à la disposition du public, mais ils ne sont pas *publiés* ; je ne me reconnais pas le droit, par conséquent, de citer les noms propres. Je puis bien dire pourtant que ces documents ont pleinement justifié ce qui m'avait été dit dans mon enfance. J'ai trouvé, sur la liste d'acquéreurs de biens volés, les noms des ancêtres de maintes familles des deux départements, et sur lesquelles de génération en génération le malheur semble s'acharner ; j'ai aussi trouvé la raison de telles ou telles largesses faites à des œuvres religieuses ou charitables ; ce sont les arrière-enfants d'hommes qui, dans un moment de folie, ont pris part dans la curée générale ; leurs descendants, après cent ans écoulés, expient et achètent la paix de l'âme !

J'ai une pitié profonde pour ces pauvres victimes innocentes de la rapacité d'un ancêtre dont la vie se perd dans le passé, mais je constate que les paysans ne leur épargnent pas ces tristes souvenirs. Vers 1885, mon père m'avait amené sur le champ de foire de Bourg-Saint-Maurice. Une violente dispute s'éleva entre deux hommes de la commune. Un mauvais sujet, « un pas grand'chose », comme on dit là-bas, insultait grossièrement un très honnête homme qui avait été longtemps maire. « Tu n'as pas besoin d'être si fier ! Souviens-toi que pendant la Révolution ton ancêtre a acheté du bien de la cure, que c'est lui qui a fait casser la grande cloche ; les démolisseurs n'y arrivaient pas, il leur a crié : « frappez en dedans ! » et la cloche est tombée en morceaux. » L'honnête homme baissa la tête et pâlit affreusement ; le vaurien avait dit vrai.

Aujourd'hui, comme en 1794, le vol des biens d'Eglise et des congrégations est organisé selon les formes légales. Ce n'est pas moins un vol caractérisé. Et je suis bien sûr, qu'au vingtième comme au dix-neuvième siècle, l'opinion publique marquera d'une flétrissure indélébile, que la Justice éternelle poursuivra, dans leurs fortunes et leurs personnes, les acquéreurs de biens d'Eglise et leurs descendants. Dans cinquante, dans cent ans, on dira : l'ancêtre de monsieur un tel s'est enrichi en achetant du bien de congrégation ; l'ancêtre de tel autre a voté, comme député ou sénateur, le pillage des églises et des couvents, ou encore il a fait acheter,

pendant qu'il était maire, la propriété de tel couvent. Des innocents souffriront cruellement de s'entendre rappeler les souvenirs de vols ou de complicité morale dans les vols dont un parent lointain se sera rendu coupable dans un accès de sectarisme, d'ambition ou simplement de peur.

Je ne souhaite pas aux pires adversaires des idées religieuses d'acquiescer ou de faire acquiescer par leurs communes des *biens maudits* ; leur punition serait trop terrible.

Chapelets croisières. — Les personnes pieuses qui désirent des chapelets croisières, si riches en indulgences, toutes applicables aux défunts, sont priées de s'adresser sans retard à M. l'abbé Boyer, curé de Capdenac (Aveyron).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE LA PENTECÔTE 1907. — Validité exceptionnelle des billets aller et retour. — A l'occasion des Fêtes de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du vendredi 17 au dernier train du jeudi 23 Mai :

1° Les billets aller et retour ordinaires, à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102.

2° Les billets aller et retour de bains de mer dits de semaine, à prix réduits, exceptionnellement délivrés tous les jours pendant les périodes précitées, aux prix et conditions du tarif spécial G. V. n° 6, chap. II, § 1^{er}, savoir :

Pour les stations balnéaires de *Concarneau*, *Pont-l'Abbé* (Langoz, Locudy) et *Douarnenez*, au départ des gares de *Lorient* et de *Landerneau*, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

NOTA. — Ces différents billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après les dates extrêmes indiquées ci-dessus.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de *Candélabres*, *Garnitures d'autels*, *Thabors*, *Calices*, *Ciboires*, *Custodes*, *Boucles de souliers*, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau *candélabre* à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le *Chronomètre* « *A la Montre de Genève* » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 17 Mai 1907.

N° 20

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — La Pentecôte.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; La Visite pastorale en 1907 ; Notre-Dame de Rumengol ; Ergué-Gabéric ; Manifestants poursuivis ; Plougastel-Daoulas ; L'œuvre

des gares, à Paris, et les Bretonnes ; Congrès Eucharistique de Metz, du 7 au 12 Août 1907.

IV. — *Chronique générale* : Rome ; France ; Bourges ; Paroles épiscopales ; Les Congrégations françaises en Russie ; Lourdes ; Paris ; Pensée.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 19 Mai. — FÊTE DE LA PENTECÔTE. Double de 1^{re} classe avec Octave privilégiée. Rouge.

Vêpres de la fête sans aucune mémoire.

Lundi 20. — LUNDI DE LA PENTECÔTE. Double de 1^{re} classe. Rouge.

Mardi 21. — MARDI DE LA PENTECÔTE. Double de 1^{re} classe. Rouge.

Mercredi, 22. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Jeudi, 23. — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Vendredi, 24. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Samedi, 25. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Dimanche, 26. — 1^{er} Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DE LA T. SAINTE TRINITÉ.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Coray	du 19 au 22 Mai.
Guimaëc	du 23 au 25 —
Plonéis	du 26 au 28 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Un avis publié par la *Semaine religieuse* (n° du 3 Mai) a rappelé la Neuvaine au Saint-Esprit prescrite par Léon XIII pour les jours qui précèdent la Pentecôte.

Cette Neuvaine peut être renouvelée pendant l'Octave de la Pentecôte jusqu'au Dimanche de la Trinité, et ceux qui pendant ces jours feront, en public ou en particulier, les prières recommandées (*Veni Creator* avec le verset et l'oraison *Veni, Sancte Spiritus* et autres invocations au Saint-Esprit que l'on jugerait opportunes) pourront gagner une seconde fois les mêmes indulgences, à savoir : sept ans et sept quarantaines chaque jour ; une indulgence plénière un jour de l'Octave à leur choix, moyennant la confession, la communion et une prière aux intentions du Souverain Pontife. Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

II. Nominations. — Par décision du 10 Mai, ont été nommés :

Curé-doyen de Saint-Renan, M. Pellerin, recteur d'Audierne ;

Curé-doyen de Carhaix, M. Berthou, recteur de Dinéault ;
Supérieur de la Maison Saint-Joseph à Saint-Pol de Léon, en remplacement de M. le chanoine Le Roux, démissionnaire, M. Cardinal, recteur de Saint-Vougay ;

Recteur d'Audierne, M. Le Bihan (Stanislas), aumônier à Brest ;

Recteur de Dinéault, M. André, aumônier du Carmel de Morlaix ;

Aumônier du Carmel de Morlaix, M. Fortin, précédemment aumônier des Ursulines de Quimperlé ;

Recteur de Saint-Vougay, M. Rozec (Jean-François), recteur de Loc-Eguiner (Saint-Thégonnec) ;

Recteur de Loc-Eguiner (Saint-Thégonnec), M. Le Corre, vicaire à Santec ;

Recteur de Plonévez-du-Faou, M. Rozec, recteur de Plounévez ;

Recteur de Plounévez, M. Com, vicaire à Névez ;

Recteur de Lanriec, en remplacement de M. Moal, démissionnaire, M. Drogou, recteur de Loc-Maria-Quimper ;

Recteur de Loc-Maria, M. Guirriec, aumônier des Frères, à Quimper ;

Recteur de Locquirec, M. Moal (Jacques), vicaire à Pleyber-Christ ;

Vicaire à Pleyber-Christ, M. Abjean, vicaire à Goulien ;

Vicaire à Névez, M. Sichez, jeune prêtre de Saint-Louis de Brest ;

Vicaire à Santec, M. Bléas, jeune prêtre de Guiclan ;

Vicaire à Goulien, M. Le Pape, jeune prêtre de Saint-Martin de Brest.

M. Cardinal, supérieur de la Maison Saint-Joseph à Saint-Pol de Léon, et M. Moënner, principal du Collège de Lesneven, sont autorisés à porter la mosette des curés-doyens.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Pentecôte.

Jésus est venu apporter le feu sur la terre, le Saint-Esprit souffle pour l'aviver et étendre l'incendie divin. La terre doit être épurée et transfigurée par l'Esprit de Dieu.

Alors une chaleur de vie et des ardeurs d'amour inconnu sortiront de la doctrine du Christ. On quittera tout, pour le suivre, on sacrifiera tout pour embrasser sa croix ; des martyrs surgiront de toutes parts, plus avides de mourir pour Dieu que de vivre enivrés des délices terrestres ; et lorsque, les bourreaux manquant, le martyre du sang cessera pour un temps, celui de l'amour de Dieu et du prochain consumera encore les âmes au point de faire mourir parfois les corps.

Les flammes en langues de feu vinrent se poser et siéger sur la tête des cent vingt habitants du Cénacle, apôtres et disciples. Elles ne vont point à leur cœur, quoique leur cœur soit très fervent ; elles ne vont point à leurs mains, quoique ces mains soient pures et prêtes à toutes les bonnes œuvres. Mais elles se posent sur leurs têtes, parce que la tête, siège de l'intelligence, est la partie la plus noble, comme la plus élevée de notre corps ; parce que, à ce titre, il lui appartient de gouverner et les mains et le cœur, parce que, quand on veut faire d'un homme un roi ou un pontife, c'est sa tête qu'on couronne et qu'on sacre ; parce que la lumière, dont la tête est en nous comme le réceptacle et l'organe, est le premier principe du bien.

Mais, pour recevoir l'Esprit Saint avec toute l'abondance de ses grâces et de ses dons, ils persévèrent unanimement dans la prière pendant les jours qui s'écoulaient depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, selon la pensée du Sauveur. Car c'est à la prière que nous devons les faveurs dont Dieu nous comble.

Dieu, en effet, a fait à l'homme une loi de la prière. La prière occupe un rang d'honneur parmi les causes dont il a plu à Dieu, cause souveraine et universelle, de faire dépendre son action. Il en est ici-bas de la prière, comme du travail et des diverses formes de notre activité, conditions normales du succès de nos œuvres,

et même de la réussite, quant à ce qui nous concerne, de la plupart des œuvres divines. Comme nous devons semer pour récolter, marcher pour arriver au terme, manger pour vivre, parler pour communiquer nos pensées, nous devons prier pour obtenir. Sans doute Dieu n'a besoin de rien, ni de personne. Ce qui se fait, c'est qu'il l'a voulu ; mais prévoyant ce qui arrivera dans tous les cas, il veut que cela seul arrive qui se produit selon la règle, c'est-à-dire par l'emploi des moyens qu'il a lui-même prescrits. Hors le don de première grâce, qu'on ne saurait mériter, on ne voit pas qu'une grâce surnaturelle ait été accordée aux hommes sans avoir été demandée. Jésus-Christ lui-même, qui tient tout dans sa main, n'a presque jamais fait de miracle sans lever les yeux au ciel, et prier humblement ce Père avec lequel il est un. Et pour obtenir le grand bienfait de l'Incarnation, n'a-t-il pas fallu 4,000 ans de prières des justes, des patriarches, des prophètes, et enfin la prière de Marie ?

Prions donc avec ferveur pour appeler sur nous les dons du Saint-Esprit. Aimons à redire souvent la belle prière de l'Eglise : *Veni Creator Spiritus, Venez Esprit créateur*. Ne faisons aucune action importante de notre vie sans invoquer l'esprit de Dieu, qui est lumière et vie. Ranimons-nous dans une grande dévotion à l'Esprit-Saint, restons fidèles à ses inspirations et nous marcherons sûrement dans le chemin du Ciel.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La défense du droit et de la liberté religieuse, au Parlement et devant le pays.
- II. — L'éducation chrétienne et les œuvres de jeunesse.
- III. — Retraites — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 26 Mai au 1^{er} Juin.
— QUIMPERLE, retraite bretonne pour les femmes, du 26 Mai au 1^{er} Juin.
- IV. — Mission. — QUERRIEN, du 12 au 26 Mai. Président, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Samedi 18 Mai, veille de la Pentecôte, à 6 heures, bénédiction des Fonts baptismaux.

En vertu d'un antique usage des églises de Bretagne, il n'y a pas de jeûne dans le diocèse. La dispense de l'abstinence s'étendant à tous les samedis qui ne sont pas des jours de jeûne, il est également permis d'user d'aliments gras la veille de la Pentecôte.

Lundi de la Pentecôte, messes et offices comme les dimanches.

La visite pastorale en 1907. — Mgr l'Evêque achève aujourd'hui de donner la Confirmation dans les paroisses de Brest, où cette cérémonie a lieu tous les deux ans. La visite pastorale proprement dite, qui comprenait les deux archiprêtres de Saint-

Pol de Léon et de Morlaix, s'est terminée le 7 Mai. Elle a duré trente jours pendant lesquels Sa Grandeur, en 53 cérémonies différentes, a confirmé les enfants de 65 paroisses et de 4 établissements scolaires, sans compter les confirmations données à des malades à domicile, notamment à Morlaix et à Plougonven, — soit un total d'environ 13 000.

Durant tout le mois, on peut le dire, le temps n'a guère été favorable ; la pluie a même parfois empêché toute cérémonie extérieure, mais nulle part elle n'a arrêté le pieux empressement des fidèles.... La tournée commençait dans cette partie du diocèse qui — sans faire tort à aucune autre — a gardé le mieux les traditions de foi et de dévouement à l'Eglise. Dès le début, on a constaté que les réceptions faites à l'Evêque étaient plus belles que jamais ; les hommes surtout étaient plus nombreux, sans doute pour protester contre la guerre impie faite à la religion.

Il faudrait un compte rendu spécial pour une foule de localités, principalement pour ces centres et paroisses magnifiques de Landivisiau, Plouescat, Plouzévédé, Plounévez-Lochrist, Cléder, etc... Les cortèges y sont remarquables, par le nombre et la belle prestance des cavaliers montant des chevaux superbes. Sous ce rapport, une mention spéciale est due à Saint-Pol de Léon ; puis, au point de vue du pittoresque, à Santec et à Roscoff où figurait un groupe de jeunes gens en veste bleue et culotte blanche, montés sur des chevaux caparaçonnés de fleurs. Nous devons citer encore Trézilidé, où Monseigneur allait pour la première fois et où il fut reçu aux sons éclatants de la musique organisée par le sympathique recteur, M. Havas, et l'île de Batz, dont tous les bateaux, pavoisés, viennent au devant de l'Evêque pour lui former cortège...

Ce que nous venons de dire du Haut Léon s'applique également au Tréguier et à tout l'archiprêtré de Morlaix : les réceptions ont été de belles et touchantes manifestations de foi. Mais le temps était si mauvais, à certains jours, que Monseigneur a dû, dans plusieurs paroisses, défendre de lui faire escorte à l'arrivée ou au départ. A noter aussi que, dans cette région, les municipalités en général s'abstiennent de paraître ; mais les populations viennent en foule au devant de l'Evêque, s'agenouillant sur son passage et le suivant à l'église, avides d'entendre sa parole. Tous voient en lui le premier pasteur du diocèse, le père de leurs âmes, venant les visiter, les bénir, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ils savent le but de sa venue : apporter aux enfants la grâce de la Confirmation pour qu'ils soient, comme leurs pères, des chrétiens convaincus, forts dans la lutte, prêts à confesser leur foi et à la défendre au besoin.

Monseigneur s'inspirait de ces pensées dans l'allocution que partout il adressait à l'assistance. Il se faisait un bonheur de remercier les populations, surtout de les féliciter de leur attachement à la vieille foi bretonne, rappelant à l'occasion la résistance énergique qu'elles ont opposée aux spoliateurs, lors des inventaires. Puis

il les entretenait de la situation faite à l'Eglise en France et qui, vraisemblablement, va s'aggraver encore, indiquant leurs devoirs aux catholiques en face des épreuves du présent et d'un prochain avenir. Ces paroles et ces enseignements, partout écoutés avec une religieuse attention, porteront leurs fruits — comme, nous l'espérons, la leçon sévère qu'il s'est vu obligé de donner dans une paroisse, en supprimant la solennité habituelle des cérémonies et en se refusant à toute manifestation extérieure.

Dans le programme de sa visite pastorale il y a un article auquel notre Evêque est toujours fidèle : après les cérémonies liturgiques à l'église et une dernière bénédiction aux enfants confirmés, c'est le tour des petits que les mères tiennent par la main ou portent sur leurs bras ; partout on les amène très nombreux, et Monseigneur se fait un bonheur de les bénir jusqu'au dernier.

En résumé, cette tournée a été pour l'Evêque une source de grandes joies et de réconfortantes consolations, au milieu des déboires et des préoccupations constantes de sa charge ; elle laissera aux populations qu'il a visitées le meilleur souvenir, et elle aura encore resserré entre le diocèse et son chef les liens de sympathie et de confiance réciproques, si nécessaires surtout aujourd'hui : les fidèles savent de plus en plus qu'ils peuvent compter sur leur Evêque, comme celui-ci compte sur la docilité des fidèles à suivre ses enseignements et ses directions qui n'ont pour but que la gloire de Dieu et le bien des âmes.

NOTRE-DAME DE RUMENGOL. — Grand Pardon de 1907. — Voici le programme des cérémonies qui auront lieu les 24, 25 et 26 Mai :

Vendredi soir 24, ouverture du Pardon : à 5 heures, vêpres solennelles suivies de la bénédiction du T. Saint-Sacrement. A 8 heures, mois de Marie, prières du soir ; confessions jusqu'à 10 heures.

Samedi 25, première messe à 5 heures. Messes d'heure en heure jusqu'à 10 heures. A 10 heures, grand'messe chantée par M. Le Meur, curé-doyen du Faou ; sermon par M. Le Meur, recteur de Loperhet.

A 2 h. 1/2, vêpres solennelles. A 6 heures, grande procession « des Miracles » ; allocution aux pèlerins par M. Le Meur. Au retour à l'église, bénédiction du T. Saint-Sacrement. A 8 heures, mois de Marie, prières du soir ; confessions.

Dimanche 26 Mai, première messe à 3 heures, à la chapelle du Couronnement ; communion, à l'église, après la messe. Messes d'heure en heure, à l'église, jusqu'à 10 heures. A 10 h. 1/2, à la chapelle du Couronnement, grand'messe, chantée par M. Rogel, aumônier de la marine en retraite, chanoine honoraire de Tinos et d'Alger ; sermon par M. Le Meur, curé du Faou.

A 2 h. 1/2, vêpres solennelles, à la chapelle du Champ. Procession suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

En vertu d'un indult de Rome, Mgr l'Evêque dispense de l'abstinence, pour le samedi des Quatre-Temps, tous ceux, paroissiens et étrangers, qui se trouveront à Rumengol ce jour-là.

ERGUÉ-GABÉRIC. — Pèlerinage à Notre-Dame de Kerdévot, le 12 Mai. — En ce mois de Marie, la Ligue des Femmes Françaises a pris l'initiative d'un pèlerinage à N.-D. de Kerdévot. Et bien que le temps ne fût guère rassurant, on a saisi avec empressement cette occasion de venir saluer la Reine de l'Arvor, en l'une de ses résidences préférées.

Le site a été mille fois décrit : sur un petit plateau, entouré de vallons très pittoresques, l'antique chapelle émerge d'un océan de verdure où fleurent les pommiers.

Sur la route de Quimper, les voitures se suivent à la file, et, par tous les sentiers, les pèlerins accourent en petits groupes. Ceux de Landudal, de Langolen et d'Ergué-Gabéric sont organisés en procession et lentement, pieusement ils font le tour de la chapelle en égrenant le chapelet jauni.

Ils sont venus accomplir un acte de piété filiale et demander à la Vierge la douceur, la patience, par dessus tout, un accroissement de vie chrétienne. Quand la source déborde, elle inonde les prairies voisines y répandant la fraîcheur et la vie, ainsi de notre cœur lorsqu'il est rempli de l'amour de Dieu. C'est le sentiment que, dans une langue savoureuse, exprime le prédicateur, M. Breton, professeur à l'Ecole Saint-Yves, dont la voix puissante allait jusqu'à l'extrémité du placître et dont l'accent convaincu pénétrait jusqu'au fond de l'âme.

En même temps qu'un acte de piété, ce pèlerinage était une manifestation de foi. Vers 1 heure, monté sur un tas de cailloux, face au calvaire, le conférencier breton, M. Auguste Chuto, traduisit, en langage vibrant, ce sentiment de la foule. « Je crois, s'écria-t-il, je crois en Jésus-Christ, je crois en l'Eglise. Et j'éprouve un besoin d'autant plus pressant, une joie d'autant plus intense à le proclamer bien haut, que le Christ est plus méconnu, l'Eglise plus méprisée. Mais j'espère en l'avenir, même humainement parlant, parce que notre cause est celle de la Liberté !... » Dans un cadre plus modeste, cela ne rappelle-t-il pas les célèbres meetings où l'Irlande catholique secouait ses chaînes, au point de les faire tomber ?

A vêpres, le ciel se rassérène et la procession se déroule au chant du cantique en forme de complainte : *Mère de Dieu, ô Vierge soyez notre amour*. Après la bénédiction, M. le Recteur félicite les pèlerins d'être venus si nombreux, si recueillis. Il remercie les organisateurs de cette fête d'avoir apporté à tant d'âmes, que trouble l'apparente victoire du mal, un peu de réconfort.

Manifestants poursuivis. — I. PLOUGUERNEAU. — On n'a point oublié l'énergique résistance opposée par la population de

Plouguerneau à l'inventaire de son église, au mois de Novembre dernier. Après des pourparlers avec M. le Sous-Préfet de Brest qui dirigeait les opérations, et sur la promesse bien formelle faite par lui qu'aucune poursuite ne serait intentée contre les manifestants, ceux-ci cessèrent volontairement la résistance... Malgré l'engagement pris par M. Fontanès, 16 habitants de Plouguerneau, dont deux vicaires, MM. Floc'h et Tanguy, étaient cités à comparaître devant le tribunal correctionnel de Brest, le 10 Mai.

Les prévenus ne se sont pas présentés, se proposant de faire plaider l'incompétence du tribunal correctionnel, le délit qu'on leur reproche (rébellion à main armée) étant justiciable de la Cour d'assises. Ils ont été condamnés par défaut, M. Floc'h et deux paroissiens, à un mois de prison, les autres avec M. Tanguy à 15 jours, tous sans sursis, plus à 50 fr. d'amende chacun.

†

II. PLOUDANIEL. — Les manifestants de Ploudaniel, parmi lesquels M. Croc, maire, et M^{me} Croc, avec deux de leurs fils, ont été condamnés à des amendes variant de 16 à 100 francs. Cela fait juger de la gravité des faits relevés contre les très honorables « prévenus ».

PLougastel-Daoulas. — Pieuse mort après une vie de bonnes œuvres. — Nous apprenons la mort de M^{lle} Marie Goubin, décédée à sa propriété de Beauvoir, en Plougastel-Daoulas. Elle a rendu pieusement son âme à Dieu, le 13 Mai, après une longue vie de 80 ans tout entière consacrée à faire le bien. Très charitable envers les pauvres, dévouée à toutes les bonnes œuvres, spécialement à celle de l'instruction chrétienne dont elle comprenait l'urgente nécessité, M^{lle} Goubin a coopéré généreusement à la construction de nombreuses écoles libres, particulièrement à Plougastel et à Loperhet... Nous nous faisons un devoir de recommander aux prières de nos lecteurs cette grande bienfaitrice des œuvres catholiques.

L'œuvre des gares, à Paris, et les Bretonnes. — Nous lisons dans la *Paroisse bretonne*, de Paris :

« Une question qui nous tenait profondément au cœur vient enfin de recevoir une heureuse solution, et il nous tarde d'en faire connaître la nouvelle à nos amis.

« Bien des fois, nous avons eu l'occasion de nous élever ici contre l'exploitation cynique qui se fait de malheureuses jeunes filles bretonnes, à leur arrivée dans les gares. En dépit de la surveillance de la police, elles ne sont que trop souvent les victimes de misérables créatures qui ne cherchent que l'occasion d'abuser de leur inexpérience et de leur crédulité.

« Il était temps de couper court à cet abus. Après des démarches qui ont abouti, notre « Paroisse Bretonne » croit pouvoir dire qu'elle y remédiera désormais dans une large mesure, aidée par

une Société qui a été fondée, voilà quelques années, précisément pour faire face au mal, et que l'on appelle l'« Œuvre des gares ».

« Il faut qu'on le sache en Bretagne.

« A l'arrivée des trains venant de chez nous, spécialement à l'arrivée des trains de 4 heures 20 (matin) et de 10 heures et demie (soir), à Montparnasse, de 6 h. 59 (matin) et 10 h. 42 (soir), au quai d'Orsay, les Bretonnes trouveront les Dames de notre Société qui les guideront et leur fourniront le logement, en attendant que la « Paroisse Bretonne » leur procure des situations. Ces dames seront reconnaissables à leur brassard rouge et jaune et à l'insigne de la Société (une médaille aux hermines de Bretagne) qu'elles porteront sur la poitrine.

« Nous n'insisterons pas davantage sur cette nouvelle initiative de la « Paroisse Bretonne ». Tout le monde en comprendra l'importance. »

Congrès eucharistique de Metz, du 7 au 12 Août 1907. — Le programme du Congrès de Metz vient de paraître. Les questions qui y sont posées convergent toutes vers le décret pontifical sur la communion fréquente et quotidienne.

On s'occupera, tout d'abord, de la doctrine générale du décret pour la bien mettre en lumière. On étudiera ensuite, d'après les principes qui y sont énoncés, la Communion pascale, la Communion fréquente chez les hommes et la préparation des enfants à la Première Communion.

On s'appliquera aussi à envisager, au même point de vue, les œuvres qui concernent la Sainte Messe, la Sainte Communion, l'Adoration du T. S. Sacrement et la dévotion au Sacré-Cœur.

Les Congrès Eucharistiques diocésains et régionaux auront une large place dans les travaux du Congrès.

Outre la section générale, le Congrès de Metz comprendra une section de la Jeunesse, une section de Dames et une section Sacerdotale.

Le programme du Congrès présente donc une grande variété d'aperçus et se fait remarquer surtout par son unité et l'importance pratique des questions qu'il propose à l'étude des amis de Notre-Seigneur dans la Sainte-Eucharistie.

Pour recevoir le programme, il suffit de le demander à M. le Secrétaire du Comité des Congrès Eucharistiques, 25, rue Nicolo, Paris-XVI^e.

On sait que le Congrès sera présidé par Son Em. le cardinal V. Vanutelli, spécialement désigné par le Souverain Pontife.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le 7 Mai, le Saint-Père a reçu, dans la salle du Consistoire, 200 pèlerins anglais présentés par Mgr Bourne, évêque de Nottingham. Ces pèlerins revenaient d'un pèlerinage à Jérusalem ;

Pie X les a félicités de cette manifestation de leur foi dont ils fournissaient un nouveau signe par cette visite d'hommage au Pape.

Avant cette audience, le Pape avait daigné accueillir dans la salle Arazzi un groupe de cinquante institutrices protestantes anglaises. Leur adressant des paroles bienveillantes, Pie X leur recommanda de donner à l'éducation une empreinte fortement religieuse.

A l'occasion de la fête de l'Ascension, une centaine de personnes ont été admises à assister à la messe du Pape.

L'ordre des Bénédictins tient en ce moment, à Rome, sa Congrégation générale. Les réunions, qui ont commencé le jour de l'Ascension, se termineront le dimanche de la Pentecôte.

Le Souverain Pontife a reçu, lundi 13 Mai, M. Marc Sanguier, fondateur-président du *Sillon*.

FRANCE. — Les fêtes de Jeanne d'Arc. — Des fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc, et vraiment dignes d'elle, ont été célébrées, dimanche dernier, dans plusieurs villes. Elles ont été particulièrement belles et imposantes à Paris et à Orléans.

A Paris, la cérémonie, présidée par Mgr Amette, a eu lieu dans la basilique de Notre-Dame que remplissait une foule immense; Mgr Henry, évêque de Grenoble, a prononcé un panégyrique qui a soulevé à deux reprises, malgré la majesté du temple, les applaudissements enthousiastes de l'assistance. Retraçant les « merveilles de la vie de Jeanne d'Arc » dans sa vocation, ses victoires et ses malheurs, l'éloquent prélat a répondu, une fois de plus à l'inepte accusation (que l'on continue à exploiter) que c'est l'Eglise qui a brûlé l'héroïne, alors que sa condamnation est due à de misérables transfuges, évêque et prêtres indignes vendus aux Anglais. La vérité est que jusqu'à son dernier souffle, Jeanne en appela à Rome. Ce fut le Pape qui réhabilita sa mémoire et l'Eglise, qui chérit toujours son souvenir, se dispose à l'élever sur ses autels.

A Orléans, la fête — hommage solennel de réparation après la parade laïque du 8 Mai — a été splendide. M. l'abbé Poulin, curé de Ménilmontant à Paris, a prononcé un magnifique éloge de Jeanne d'Arc, « la grande, la première Française, le type idéal du plus pur patriotisme, l'ange visible de la Patrie »... Le soir, Mgr Touchet, dans un discours bref « à l'emporte-pièce » a montré que les incidents des derniers jours ont contribué à la gloire de Jeanne d'Arc; les catholiques seuls, dit-il, peuvent l'honorer comme elle veut être honorée, eux seuls l'ont comprise parce que, derrière sa faiblesse, ils ont « vu passer et repasser la puissance de Dieu »... Il a terminé, aux applaudissements de l'assistance, par ce cri : « Vive Jeanne d'Arc ! vive la France ! vive Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui donna Jeanne à la France ! »

BOURGES. — Une instruction du Saint-Siège. — Nous lisons, sous ce titre, dans la partie officielle de la *Semaine religieuse* de Bourges :

« La Sacrée Congrégation du Concile a coutume d'écrire aux Evêques après leur visite *ad limina* et la remise, entre les mains du Saint-Père, de leur Relation sur l'état de leur diocèse. Son. Em. le cardinal Vincent Vanutelli, préfet de cette Congrégation, nous adressa donc, à la date du 23 Janvier de la présente année, ses instructions à propos de notre Relation que nous avons portée à Sa Sainteté le 23 Novembre précédent.

« Il est une de ces instructions que nous avons le devoir de faire connaître au clergé et aux fidèles du diocèse, et qui est relative aux faits de Pellevoisin. Elle fut spontanée de la part de l'autorité romaine, car notre Relation ne contenait rien, même par allusion sur la question de Pellevoisin.

« Voici les termes employés par l'Eminentissime Préfet de la Congrégation du Concile :

« ...Veillez aussi à ce que, dans votre diocèse, surtout dans le lieu appelé « Pellevoisin », il ne soit fait aucune mention du récit de l'apparition de la Mère de Dieu en cet endroit, car la Congrégation de la Sainte Inquisition l'a absolument défendu. — *Advigila etiam ne, in tua diocesi, præsertim in loco vulgo « Pellevoisin » mentio fiat ulla de adserta ibidem apparitione Deiparæ, id enim Congregatio Sanctæ Inquisitionis omnino vetuit.* »

Paroles épiscopales. — Le savant et pieux évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières, sous la forme d'une lettre adressée au supérieur de son grand séminaire, vient de donner à ses jeunes clercs et à leurs maîtres des conseils très pratiques, à l'heure actuelle surtout. Il les met, d'abord, en garde « contre un instinct de nouveauté, qui se glisse partout et qui, bien innocent dans la plupart des cas, peut avoir, au point de vue de la formation sacerdotale, de graves inconvénients et de sérieux dangers ».

L'Evêque rappelle les principaux moyens de former les prêtres de demain à la piété et à la vie intérieure. Avant tout, il importe de mettre à la base de leur éducation sacerdotale de sérieuses études dogmatiques... L'éminent prélat parle ensuite de la situation résultant, pour le clergé, des lois sectaires et il expose les vertus qui, plus que jamais, seront nécessaires au prêtre. En première ligne viendra le désintéressement :

« Que nos séminaristes ne s'attendent pas à pouvoir mener une vie large... Si les ressources venaient à s'établir dans une médiocrité qu'il n'est pas défendu de redouter, nous serions plus que jamais loin de la richesse imaginaire qu'on nous a prêtée, et il faudrait courageusement revenir à l'austère maxime de S. Paul : *Habentes alimenta et quibus legamur his contenti sumus* ! Une nourriture frugale, d'humbles vêtements. Voilà la perspective ; il faut l'envisager sans effroi.

Une autre vertu indispensable au jeune prêtre, c'est le respect, la confiance envers ses anciens, surtout en ce qui concerne l'exercice du ministère paroissial. L'Evêque précise, en ces termes, ses avis sur un point dont l'importance et l'actualité n'échapperont à aucun de nos lecteurs :

« Ce que je dis là, écrit-il, s'applique aux objets particuliers de l'ardeur de quelques-uns de nos prêtres les plus pieux.

« Vous savez que, pratiquement, j'aime, j'honore et je professe le respect de la liberté, dans les domaines où elle est vraiment chez elle. Je conçois donc, même quand je devrais en souffrir intimement, qu'on ne partage pas mes opinions ; mais je n'en ai pas moins le devoir de surveiller l'action de quelques jeunes gens, rendus plus téméraires par leur âge, et qui s'engagent eux-mêmes, ainsi que ceux ou celles sur qui ils peuvent agir, dans des voies indécises, mal définies, et qui me semblent dangereuses...

« Le jour même où l'on m'apprenait que, dans une réunion privée, devant quelques dames spécialement invitées, de jeunes orateurs avaient chaudement recommandé l'œuvre du *Sillon*, le *Journal des Débats* publiait une lettre de M. Marc Sangnier, fondateur et inspirateur de cette œuvre, dans laquelle il disait expressément : « Le *Sillon* n'est pas une œuvre confessionnelle catholique ; c'est un mouvement laïque ». Qui ne voit dès lors que les prêtres n'ont ni à patronner ce mouvement, ni surtout à s'y mêler directement. Ils n'ont évidemment, s'ils connaissent de près ou de loin des sillonnistes, qu'à les aider « dans l'effort », que le *Sillon* se sent obligé de faire pour atteindre son idéal, et pour pratiquer « les vertus difficiles » que « la République exige plus que toutes les autres formes de gouvernement ».

« Je n'approuve pas non plus que des journaux, vraiment politiques, soient ou affichés ou distribués à la porte de nos églises, et qu'ils viennent pour ainsi dire, porter, jusque dans le lieu saint, les agitations douloureuses trop souvent stériles qui nous obsèdent sur les places publiques et presque au seuil même de nos demeures.

« Que deviendrions-nous si, quand nous allons nous recueillir et prier, nous voyions et nous entendions, comme les jours d'élection, des crieurs enroués nous fatiguer de leurs réclamations en faveur de tel ou tel journal ?...

« Notre pays souffre déjà si profondément des divisions qui se perpétuent dans son sein ! Gardons-nous d'y ajouter des divisions nouvelles.

« Que les ministres de Dieu, sans renoncer comme citoyens à leurs attaches ou à leurs penchants, songent plutôt à rapprocher, à rassembler, à grouper étroitement les fidèles dans l'unité souveraine de la foi. Que, loin d'inaugurer des sentiers nouveaux, des routes encore incertaines pour y introduire les âmes, ils les mènent dans les voies larges et sûres, ouvertes par la tradition et protégées par l'autorité du suprême Pasteur. »

« Mgr de Cabrières termine en rappelant les graves paroles pro-

noncées par le Souverain Pontife, au dernier Consistoire, sur les périls doctrinaux de l'heure présente.

Les Congrégations françaises en Russie. — Extrait d'une récente correspondance romaine :

« La nouvelle que le gouvernement russe avait permis à un certain nombre de congrégations françaises de s'établir en Sibérie, est confirmée officiellement au Vatican. Reproduite par tous les journaux italiens, elle a causé ici une certaine impression. Il importe d'observer que le tsar actuel, en donnant asile aux religieux français proscrits, reste fidèle à l'exemple de ses prédécesseurs. On se rappelle, en effet, que Catherine II avait recueilli chez elle les débris de la Compagnie de Jésus, qui, abolie par le Pape, et chassée de tous les pays d'Europe, continua, en Russie, à subsister jusqu'au jour de son rétablissement.

Paul I^{er}, pareillement, donna l'hospitalité à l'Ordre de Malte, chassé par Napoléon de l'Europe continentale. Le gouvernement russe actuel, en accueillant les congrégations françaises, est, d'ailleurs, persuadé qu'elles rendront des services précieux à l'œuvre de la colonisation en Sibérie.

L'expulsion de toute congrégation religieuse par la troisième République constitue, ainsi, une espèce de révocation de l'édit de Nantes, qui enrichira les autres pays au détriment de la France. »

LOURDES. — Le mouvement vers Lourdes s'accroît. Parmi les nombreux pèlerinages projetés pour 1907, dont le *Journal de Lourdes* dresse une première liste, nous relevons le vingt-troisième pèlerinage piémontais, le pèlerinage tyrolien, le pèlerinage national hollandais, trois pèlerinages espagnols, un suisse, ceux de Strasbourg et de Metz, quatre pèlerinages belges, dont deux nationaux : celui de Septembre comptera huit trains. Les pèlerinages diocésains français sont très nombreux, quelques-uns considérables, comme celui de Rodez qui annonce vingt trains. Et la liste n'est pas close.

On annonce même un pèlerinage croate.

PARIS. — **Pension de famille.** — Nous croyons rendre service à plusieurs de nos lecteurs en leur signalant une petite Pension de famille, très confortable et à des prix très modestes, située 14, rue de Bagnaux, Paris (vi^e). Elle offre aux jeunes gens et tout particulièrement aux ecclésiastiques devant séjourner quelque temps dans la capitale, de précieux avantages (chapelle, jardin, etc.). Ecrire à M. l'abbé Noguier de Malijay, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Pensée. — En reprenant les autres, on n'est pas sûr de les rendre meilleurs ; en les supportant, on se rend meilleur soi-même.

BIBLIOGRAPHIE

Publications de la Librairie BLOUD & Co.

I. Apologétique chrétienne, par MOULARD et VINCENT. Prix : 3 fr. 50.

La meilleure apologétique, a-t-on dit, est celle qui se fait sur les derniers travaux de la science. C'est la raison d'être du livre de MM. Moulard et Vincent qui, en convenant que la vérité est une, l'ont livrée intégralement, préoccupés seulement de l'adapter à l'intelligence et au degré d'instruction des lecteurs. Ce livre s'adresse aussi bien aux laïques instruits qu'aux prêtres. Il traite : 1° de *Dieu* : existence et nature ; 2° des *origines* : origine du monde, de la vie, des espèces, de l'homme, etc. ; 3° de la *religion en général* : de la religion révélée, de sa nécessité, de son existence, du christianisme et de sa divinité ; 4° de l'*Eglise* et de toutes questions historiques qui l'intéressent : procès de Galilée, Inquisition, Saint-Barthélemy, etc.

Sa place est désignée dans toutes les bibliothèques de cercles d'études.

II. Collection SCIENCE & RELIGION. Vol. in-12 à 0 fr. 60.

N° 419. TRAITEMENT DE LA VOLONTÉ ET PSYCHOTHÉRAPIE, par le Dr LAYRAND, prof. à la Faculté libre de médecine de Lille.

N° 420. Une organisation socialiste chrétienne. LES JÉSUITES AU PARAGUAY, par A. RASTOUL, archiviste-paléographe.

N° 421. LE CARÊME, par V. ERMONI (*Série liturgique*).

N° 422. LEIBNIZ, par le B^{re} CARRA DE VAUX (*Série Philosophes et Penseurs*).

N° 423. LA PROVIDENCE CRÉATRICE, par A. DE LAPPARENT, de l'Académie des sciences.

N° 423-424. LES ASSEMBLÉES DU CLERGÉ SOUS L'ANCIEN RÉGIME, par M. BOURLON, professeur au petit séminaire de Châlons-sur-Marne.

N° 425. LE TRAVAIL HISTORIQUE, par MM. BRÉHIER et DESDEVICES DU (A suivre.)

En vente à la librairie J. Salaün, Quimper.

« ROME »

Sommaire du numéro du 8 Mai.

Texte. — Le Pape et la France : Allocution du Consistoire secret du 15 Avril 1907. — Paroles du Pape : Le péril de la foi ; Aux évêques de Bolivie ; Lettre de Mgr Turinaz ; Eloge aux *Etudes* ; Visite apostolique et fondation d'un séminaire. — Consistoires d'Avril 1907. — Les médecins des Papes. — La Madone à Rome, par ABEL FABRE. — S. S. Pie X et le négus d'Abyssinie. — La mort du cardinal Macchi. — Chronique romaine.

Illustrations (20).

Un an, 8 francs le numéro, 0 fr. 30, franco. Paris, 5, rue Bayard.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Mai 1907.

I. Le Problème du parti catholique, par Maurice DE LA TAILLE. — II. Berthelot chimiste, par Joseph DE JOANNIS. — III. L'Angleterre religieuse : L'École, le Parlement, les Eglises, par Joseph BOUBÉE. — IV. Monisme et Psychologie, par Joseph FERCHAT. — V. Pour Jeanne d'Arc, par Paul DUBON. — VI. Bulletin de théologie, par Paul BERNARD. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Allocution de S. S. Pie X. — X. Evénements de la quinzaine.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Anolonne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Brèguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS

Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE

Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Porte remise sur tous les Catalogues.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les valeurs d'automobiles ont un marché très actif. Les actions Delahaye, à 42 francs, sont parmi les préférées. La société Delahaye présente cette particularité d'avoir à la fois une clientèle de grand luxe et une clientèle industrielle. On attend de fortes commandes de l'artillerie pour des fourgons, qui, à l'essai, ont donné les résultats les plus satisfaisants.

Les actions *El magistral Copper* sont recherchées aux environs de 63 francs. Quelles que puissent être les variations des valeurs cuprifères, ce titre a une large marge de hausse. Le cuivre de longtemps sera à peine suffisant pour la consommation, et l'exploitation de la mine se fait dans des conditions de facilité vraiment exceptionnelles.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Nous recommandons à nos lecteurs les **DOCKS CATHOLIQUES DE PROVENCE** Rue Espérandieu, MARSEILLE**VIN BLANC**

DE TOURAINE, garanti pur, pour la Messe : 60 fr. la pièce, 35 fr. la 1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu.

Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire).

Demande Représentants.

LIEBIG VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
 est un **PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF**
 indispensable dans la **CUISINE**

**Le Seul Véritable Sel de Vichy**extrait de l'eau des **SOURCES DE L'ÉTAT****CÉLESTINS, GRANDE-GRILLE, HOPITAL**

EST LE

SEL VICHY-ÉTAT**0^f10** LE PAQUET pour 1 LITRE d'EAU **0^f10**
 Dans toutes Pharmacies.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché*; Lettre de N. S. P. le Pape Pie X aux Archevêques et Evêques de France, protecteurs de l'Institut catholique.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — La croisade du chapelet pour la France; Le mois du Sacré-Cœur.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Pâroisse de Saint-Mathieu; Né-

crologie; Bannalec; Brest; Re-
 traites de femmes; le droit des
 Evêques dans la location des Sé-
 minaires; Saint-Brieuc; Tristes
 symptômes; Bibliographie.

IV. — Chronique générale :
 Rome; Paris; Un savant catho-
 lique; Blois; L'Episcopat et le
 « Sillon »; Jérusalem et tout
 l'Orient chrétien.

V. — Bibliographie.

**VI. — Annonces et avis di-
 vers.**

Offices de la semaine.

Dimanche, 26 Mai. — 1^{er} Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DE LA T. SAINTE TRINITÉ. Double de 2^e classe. Blanc. A la messe, mémoires de S. Philippe de Néri, Confesseur, du Dimanche, et de S. Eleuthère, Pape, Martyr.

Vêpres de la fête, avec mémoires : du suivant, de S. Philippe de Néri, du Dimanche et de S. Jean, Pape, Martyr.

Lundi, 27. — S. Bède le Vénérable, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 28. — S. Augustin de Cantorbéry, Evêque. Double. Blanc.

Mercredi, 29. — S^{te} Madeleine de Pazzis, Vierge. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 30. — FÊTE DU T. SAINT-SACREMENT (*Fête-Dieu*). Double de 1^{re} classe avec Octave privilégiée. Blanc.

Vendredi, 31. — S^{te} Angèle de Mérici, Vierge. Double. Blanc.

Samedi, 1^{er} Juin. — S. Ronan, Evêque (*au Propre diocésain*). Double. Blanc.

Dimanche, 2. — Dimanche dans l'Octave du St-Sacrement. *Au chœur, solennité du T. Saint-Sacrement.*

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plonéis du 26 au 28 Mai.

Trégarantec du 29 au 31 —

Loc-Maria-Berrien du 1^{er} au 3 Juin.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Arrivé à la fin de Nos visites pastorales pour l'année 1907, Nous tenons à exprimer à Nos chers diocésains Notre vive reconnaissance pour l'accueil empressé et vraiment religieux qui Nous a été fait dans toutes les paroisses, soit par le clergé, soit par la population. On est en droit de tout attendre d'un pays où les sentiments de foi et de piété se manifestent avec tant d'éclat. Nous le confessons en toute sincérité, Nous sommes rentré dans Notre maison de Saint-Joseph consolé des tristesses passées et grandement fortifié pour les luttes de l'avenir... Que tous reçoivent ici, avec Nos remerciements paternels, l'expression de Nos affectueuses félicitations.

II. Nous tenons à rappeler à Nos prêtres que Nous n'avons autorisé et que Nous n'autoriserons à l'avenir aucune location de presbytère appartenant à la commune, si le prix exigé dépasse cinquante francs et, en plus, les impôts et les frais ordinaires d'entretien. Ces cinquante francs ne représentent pas toujours la valeur locative, mais il est nécessaire de ne pas s'écarter trop du principe de gratuité. — La communauté chrétienne doit un logement convenable aux prêtres résidant chez elle.

Toutefois, le bail du presbytère peut être accepté par un ou plusieurs habitants de l'endroit, en leur nom et sous leur propre responsabilité. Les conditions seraient laissées au libre choix des contractants, et l'immeuble serait mis à la disposition du clergé sans autre formalité.

III. Nous sommes informé que l'Administration des Domaines a offert au clergé paroissial, à des conditions très modérées, la location des presbytères appartenant aux anciennes fabriques et placés actuellement sous séquestre.

Nous interdisons au clergé paroissial d'entrer dans cette combinaison. Les lois canoniques défendent absolument à tous les catholiques, et sous les peines les plus sévères, de louer ou d'acheter à leur profit des biens ayant appartenu à l'Eglise. Les prêtres doivent les premiers se conformer à ces règles et ne pas autoriser par leur exemple les actes de vandalisme et de spoliation qui ne manqueront pas de s'accomplir.

Toutefois, s'il se présentait dans la localité quelques personnes généreuses qui voulussent prendre à bail ces presbytères avec l'intention de ne s'en servir jamais pour leur

usage personnel, mais de les réserver uniquement au logement du clergé, Nous Nous empresserions de les y autoriser. En ce cas, en effet, elles agiraient en vue d'un intérêt religieux et pour le bien général de la communauté.

L'achat, dans ce cas, pourrait aussi être accepté, mais avec la promesse formelle, de la part des acquéreurs, de rendre l'immeuble à l'Eglise, moyennant le remboursement du prix de l'achat, aussitôt que les circonstances le permettront.

Lettre de N. S. P. le Pape Pie X aux Archevêques, et Evêques de France, protecteurs de l'Institut catholique.

A NOTRE CHER FILS FRANÇOIS-MARIE RICHARD, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE, ARCHEVÊQUE DE PARIS, ET AUX AUTRES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, PROTECTEURS DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS.

PIE X, PAPE

Cher Fils, vénérables Frères,
Salut et bénédiction apostolique,

Vers la fin de ce mois, ainsi que Nous l'avons appris, vous devez vous réunir tous ensemble pour vous faire rendre compte, suivant l'usage, de la situation de l'Institut catholique de Paris, dont vous êtes les protecteurs. Comme les difficultés des temps vous amèneront probablement à délibérer sur le sort futur de l'Institut lui-même, Nous avons pensé qu'il était de Notre devoir, en présence d'intérêts aussi graves, de vous adresser cette lettre.

Nous comprenons bien, certes, en quelle situation difficile vous a jetés cette séparation entre l'Etat et l'Eglise, si injustement accomplie chez vous. Dépouillés, en effet, des ressources que les lois vous assuraient, forcés de demander à la seule libéralité des fidèles tout ce qui est nécessaire pour l'entretien du culte divin, il vous sera bien souvent difficile de trouver de quoi subvenir à tant de besoins nouveaux, sans chercher à diminuer les dépenses qui, tout en étant utiles, ne seraient pas de première nécessité. Mais Nous ne voudrions pas que cette recherche d'économie se fit en quoi que ce soit au détriment de l'Institut dont Nous nous entretenons. Car il ne faut pas le mettre au rang des choses que l'on peut sacrifier, mais de celles au contraire que l'on doit conserver à tout prix. Il est facile de voir qu'en ces circonstances si malheureuses pour la France, ce qui, par-dessus tout, est en grand péril, c'est la jeunesse. Soustraite en grande partie à la sollicitude et à la tutelle de l'Eglise, elle est poussée en masse dans ces collèges publics et grands lycées, que l'on dirait faits tout exprès pour déraciner dans les âmes le

sentiment religieux. Eh bien ! si Nous ne pouvons complètement remédier à un pareil mal, du moins tout ce qui Nous reste, à l'usage de nos jeunes gens, d'établissements d'instruction catholiques, Nous devons faire tous nos efforts pour le conserver dans son intégrité.

Il n'y a donc pas d'hésitation possible : cet Institut catholique de Paris que vous avez soutenu jusqu'ici, vous voudrez le soutenir encore, et même le perfectionner, comme l'exige la défense de la Religion. Dans l'enseignement supérieur public, vous le savez, on a récemment fondé certaines chaires spécialement destinées à combattre la vérité catholique. Il est à souhaiter que, dans votre Institut, des enseignements analogues soient donnés par des maîtres capables de réfuter nos adversaires. Comment réaliser ce vœu avantageusement, c'est-à-dire sans créer de nouvelles charges ? C'est à vous d'y aviser. Mais vous veillerez à ce que l'Institut, pourvu de tous les enseignements nécessaires, soit encore florissant par le nombre de ses élèves : aussi aurez-vous à cœur, parmi les jeunes clercs de votre diocèse qui donnent de bonnes espérances, d'en envoyer un plus grand nombre à l'Institut, pour qu'ils y étudient à fond la philosophie et les sciences sacrées.

Pour ce qui est de la philosophie, Nous vous demandons de ne jamais souffrir que dans vos séminaires on se relâche sur l'observation des règles que notre prédécesseur a édictées avec tant de prévoyance dans son encyclique *Aeterni Patris* : ce point est de très grande importance pour le maintien et la protection de la foi. C'est certainement une douleur pour vous comme pour Nous de voir sortir des rangs du clergé, du jeune clergé surtout, des nouveautés de pensées, pleines de péril et d'erreur, sur les fondements mêmes de la doctrine catholique. Quelle en est la cause habituelle ? Evidemment, c'est un dédain superbe de l'antique sagesse, le mépris de ce système philosophique des princes de la scolastique, que l'approbation de l'Eglise a pourtant consacré de tant de manières. Pour vos élèves ecclésiastiques, vous ne devez donc pas vous contenter d'une instruction philosophique telle que la prescrivent les règlements officiels pour l'enseignement public des Lettres, mais exiger d'eux une étude d'autant plus étendue et plus profonde suivant la doctrine de saint Thomas d'Aquin : ainsi pourront-ils ensuite acquérir une science solide de la théologie sacrée et des matières bibliques.

Comme gage de l'assistance divine, et en témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement à vous, Notre cher fils, et à vous, vénérables Frères, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 Mai de l'année 1907, la quatrième de notre pontificat.

PIE X, PAPE.

PARTIE NON OFFICIELLE

I. La croisade du chapelet pour la France. — Il est à propos, au cours du mois de Marie, de rappeler aux fidèles la *Croisade du chapelet*. Les moyens humains sont insuffisants pour remédier aux maux dont souffrent, en ce moment, l'Eglise et la société, et pour triompher de la persécution religieuse qui sévit en France. Nous avons besoin, pour cela, de l'assistance divine. Cette assistance, les catholiques doivent la demander par des prières incessantes.

La croisade du chapelet a été bénie et encouragée par une grande partie de l'épiscopat français et, récemment, par Notre Saint Père le Pape Pie X.

Les membres s'engagent à réciter un nombre déterminé de chapelets pour la France, jusqu'au 1^{er} Octobre 1907. Cet engagement n'oblige pas sous peine de péché. En récitant le chapelet pour la France, on peut le réciter en même temps à d'autres intentions.

Voilà un moyen bien efficace pour contribuer au salut de la France et à la conservation de la religion dans notre pays. Ce moyen est à la portée de tout le monde ; il est à la portée des hommes, des femmes, des jeunes gens, des enfants, des riches et des pauvres.

Les promesses doivent être envoyées à M. le Directeur de l'*Echo de Fourvière*, 26, place Bellecour, Lyon.

II. Le mois du Sacré-Cœur. — S. S. Léon XIII, par un décret *Urbi et Orbi* (30 Mai 1902), a attaché à la pratique du Mois du Sacré-Cœur les indulgences suivantes, applicables aux âmes du Purgatoire :

1^o Sept ans et sept quarantaines une fois par jour pour tous les fidèles qui, soit en public, soit en particulier, durant le mois de Juin, honorent le Sacré-Cœur de Jésus par des prières spéciales et des pratiques pieuses ;

2^o Indulgence plénière pour ceux qui, ou chaque jour pratiqueront ce pieux exercice en particulier ou dix fois au moins pendant le mois de Juin prennent part à cet exercice fait en public. Ils gagnent cette indulgence un jour à leur choix durant ce mois, ou l'un des huit premiers jours du mois de Juillet, s'ils se confessent, communient, visitent une église ou chapelle publique et y prient aux intentions du Souverain Pontife.

Sa Sainteté Pie X, ajoutant aux faveurs de son prédécesseur, vient d'accorder des indulgences exceptionnelles qui combleront de joie tous les amis du Cœur de Jésus. De Naples, on lui a demandé de vouloir bien accorder les grâces suivantes, pour favoriser l'extension de la pratique du mois du Sacré-Cœur :

1^o Indulgence plénière *toties quoties*, applicable aux âmes du

purgatoire, le 30 Juin, dans les églises où le mois du Sacré-Cœur aura été solennellement célébré ;

2° Le privilège de l'autel grégorien *ad instar*, à la messe du 30 Juin, pour les prédicateurs du mois du Sacré-Cœur et les recteurs des églises où cet exercice aura été solennellement célébré ;

3° Pour les personnes qui propagent ce saint exercice, une indulgence de 500 jours à gagner par toute œuvre faite pour le propager ou le faire mieux célébrer ; une indulgence plénière pour les communions faites dans le mois de Juin ; le tout applicable aux âmes du purgatoire.

Voici le rescrit par lequel Sa Sainteté a daigné accueillir favorablement cette supplique :

« De l'audience de Sa Sainteté, 8 Août 1906. N. S.-P. le Pape Pie X, qui désire très vivement que le pieux exercice du mois du Sacré-Cœur se propage de jour en jour davantage et prenne parmi les fidèles des racines de plus en plus fortes, de plus en plus fertiles en fruit de salut, accordant avec plaisir ce que lui demandent les lettres ci-jointes, a daigné concéder les indulgences sollicitées, valables à perpétuité, et a donné de tout son cœur sa bénédiction apostolique.

» ALOYSIUS CARD. TRIPEPI,

» Préfet de la Cong. des Indulgences et des Reliq.

» Pro-préfet de la Cong. des Rites ».

La libéralité de Pie X, puisant à pleines mains, dans les trésors de l'Eglise pour la gloire du Sacré-Cœur, prouve combien cette dévotion lui est chère et combien il désire la voir se répandre de plus en plus parmi les fidèles.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.

II. — L'éducation chrétienne et les œuvres de jeunesse.

III. — **Retraites** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 26 Mai au 1^{er} Juin.

— GUIMPERLE, retraite bretonne pour les femmes, du 26 Mai au 1^{er} Juin.

— MORLAIX, retraite bretonne pour les femmes, du 9 au 15 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Le vendredi 31 Mai, clôture du Mois de Marie, pour les paroisses de Quimper, en l'église de Notre-Dame de Loc-Maria. On invite tous les habitants à prendre part à cette pieuse manifestation en l'honneur de la Patronne de Quimper.

La procession sortira de la Cathédrale à 7 h. 3/4. A la suite de la bannière paroissiale marcheront : 1° la Congrégation des Demoiselles, avec bannière et statue ; 2° la Congrégation des Dames avec sa bannière ; 3° les différentes confréries : Tiers-Ordre, Mères chrétiennes, membres de l'Adoration Réparatrice... Les hommes devront former groupe autour du clergé et prendre place dans le chœur, à Loc-Maria.

Pendant le parcours, outre les Litanies de la T. Sainte Vierge, on chantera différents cantiques ou l'on récitera le chapelet. Les groupes chargés du chant se tiendront au milieu de la procession.

L'église de Loc-Maria restera fermée jusqu'à l'arrivée de la procession.

Voici le programme de la cérémonie à l'église : 1° chant du cantique de Notre-Dame de Loc-Maria ; 2° courte allocution par M. le chanoine Corre, recteur de Saint-Mathieu ; 3° Salut solennel pendant lequel on fait une quête pour les frais du culte du sanctuaire de Loc-Maria ; 4° dernier cantique à la Reine du Ciel. — On ne revient pas en procession.

— **CHAPELLE DE LA RETRAITE.** — *Dimanche 26 Mai*, fête de la Sainte Trinité, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, rénovation des vœux du baptême et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— **PAROISSE DE SAINT-MATHIEU.** — Voici quel sera l'itinéraire de la procession de la Fête-Dieu, le dimanche 9 Juin :

Au sortir de l'église, rue de Douarnenez, rue de Locronan, chapelle de l'Adoration (station) ; rues de la Providence, du Chapeau-Rouge, place Terre-au-Duc (reposoir) ; rues du Quai, Laënnec, rue et place Saint-Mathieu.

Hier (jeudi 23), Monseigneur l'Evêque a donné la Confirmation à Douarnenez et à Tréboul.

Demain, samedi des Quatre-Temps, il ordonnera deux prêtres. La cérémonie se fera à Saint-Joseph.

Lundi matin, Sa Grandeur partira pour Paris, devant assister mardi à la réunion des évêques protecteurs de l'Institut catholique. Elle sera de retour à Quimper mercredi soir, et donnera la Confirmation, le jeudi 30 Mai, dans la matinée, au lycée de Quimper, le soir au pensionnat du Calvaire, à Landerneau.

Nécrologie. — On nous annonce la mort d'un séminariste, M. L'Hostis (Jean), décédé à Plouzané, à l'âge de 23 ans. Après un séjour de deux mois seulement au séminaire où il fut, comme au collège, d'une piété exemplaire, M. L'Hostis avait dû rentrer dans sa famille pour essayer de rétablir sa santé très compromise. Ce fut en vain. Le mal continuant ses progrès, le pieux séminariste comprit qu'il n'avait pas à espérer de guérison, et fit généreusement le sacrifice de sa vie. Il s'est éteint le lundi 13 Mai, après avoir édifié tous ceux qui l'approchaient, par sa douce résignation, sa patience et ses sentiments de vive piété. Après avoir reçu l'Extrême-Onction, il disait : « Je crois que mon agonie approche ; mais je compte sur la grâce de Dieu pour faire courageusement ce chemin de croix ». Ses dernières paroles furent : « Jésus, Jésus, que j'ai hâte de vous voir !... Que c'est long ! Oh ! venez donc me prendre, et le plus tôt possible ». Peu de temps après, il expirait, réalisant cette parole de l'Ecriture : « Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur ».

R. I. P.

BANNALEC. — Avis de service anniversaire. — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Hingant, mort aumônier de la Retraite de Quimperlé, aura lieu à Bannalec, lundi 27 Mai, à 10 heures.

BREST. — La Confirmation. — Du 12 au 17 Mai, Mgr l'Evêque a donné la Confirmation dans les paroisses de Brest et de la banlieue. Partout les cérémonies se sont faites dans le meilleur ordre, au milieu d'assistances très nombreuses de fidèles empressés à recevoir la bénédiction de l'Evêque. Les confirmands, surveillés par les dévouées catéchistes volontaires, avaient une attitude recueillie des plus édifiantes..... Puisse le souvenir de ces fêtes touchantes et de ces joies pures leur être un enseignement et une force pour l'avenir !

Le nombre des enfants confirmés, tant dans les paroisses que les établissements scolaires, dépasse 4.000.

Retraites de femmes, du 12 au 18 Mai. — I. QUIMPER, 19 paroisses, 46 retraitantes : Briec, 12 ; Plogonnec, 6 ; Douarnez, 5 ; Dinéault, 4 ; Plouhinec, 2 ; Le Juch, 2 ; Kerlaz, 2 ; Quimper, 2 ; Pont-Croix, 1 ; Goulien, 1 ; Pluguffan, 1 ; Plonéis, 1 ; Trefflagat, 1 ; Guilvinec, 1 ; Ile de Sein, 1 ; Landudal, 1 ; Beuzec-Cap-Sizun, 1 ; Elliant, 1 ; Locudy, 1.

II. MORLAIX (*La Salette*). — 16 paroisses ; 60 retraitantes : Guiclan, 17 ; Morlaix, 8 ; Taulé, 7 ; Plouénau, 7 ; Pleyber-Christ, 3 ; Guimiliau, 3 ; Saint-Sauveur, 3 ; Plounéventer, 2 ; Plonézoc'h, 2 ; Loc-Eguiner, 2 ; Roscoff, 1 ; Plouvorn, 1 ; Pleyben, 1 ; Locquéno, 1 ; Loc-Mélard, 1 ; Lannéan, 1.

Le droit des Evêques dans la location des Séminaires. — Les présidents des tribunaux d'Alençon et de Domfront ont rendu (8 et 13 Mai) des ordonnances de référé qui ont une grande importance. Faisant application de l'article 3 de la loi de 1905, confirmé par l'avis du Conseil d'Etat du 18 Janvier 1906, elles décident que les établissements publics du culte avaient conservé leur personnalité et capacité civiles jusqu'au jour de leur suppression définitive ; ils ont donc pu faire valablement, jusqu'à cette date, les actes d'administration et de dévolution que la loi les autorisait à faire. On doit donc considérer comme régulier en principe les baux passés jusqu'au 11 Décembre 1906 par les évêques agissant en qualité de directeurs du bureau de leurs Séminaires. Il appartient au juge des référés de connaître des questions soulevées par l'expulsion au mépris du bail consenti et aux mesures à prendre pour s'opposer aux prétentions du séquestre. Les ordonnances portent que les locataires devront être immédiatement réintégrés dans les locaux dont ils ont été indument expulsés.

D'autre part, le Tribunal des conflits (arrêté du 20 Avril 1907)

a annulé l'arrêté de conflit pris le 31 Janvier 1907 par le préfet de l'Ain, pour se soustraire à la sentence du juge des référés en ce qui concernait l'ancien séminaire de Meximieux. L'affaire reviendra devant le tribunal.

Ces décisions semblent bien s'appliquer à ce qui s'est passé chez nous... L'autorité diocésaine, après avoir sérieusement étudié la question, n'a pas encore pris de résolution définitive au sujet d'une nouvelle action à intenter par les bénéficiaires des baux de location du Grand-Séminaire de Quimper et du Petit-Séminaire de Pont-Croix.

SAINT-BRIEUC. — Pardon de N.-D. d'Espérance. — Le grand Pardon de Notre-Dame d'Espérance s'ouvrira le jeudi, 30 Mai, pour s'achever le samedi, 1^{er} Juin. La relique du *voile de la Très sainte Vierge* sera exposée dans la crypte.

Vendredi, 31 Mai, la fête de Notre-Dame d'Espérance sera célébrée en grande solennité ; elle se terminera par la procession générale aux flambeaux, et une messe de communion sera dite à minuit, avant le départ des pèlerins.

Tristes symptômes. — Je les trouve dans deux revues françaises que je me permets de signaler aux lecteurs de la *Semaine religieuse*, parce qu'elles semblent s'être donné pour mission de propager et de soutenir des idées qui ont été, ces temps derniers, l'objet de diverses condamnations de la part de l'Eglise.

Je veux parler de *Demain* et du *Bulletin de la semaine*.

Tout le monde sait que la Congrégation de l'*Index*, par un décret du 4 Avril 1906, a condamné les idées religieuses développées, dans son roman *Il Santo*, par le sénateur italien M. Fogazzaro. Or, la revue lyonnaise *Demain*, loin de rejeter, avec tous les vrais catholiques, les doctrines visées par l'*Index*, a encouragé M. Fogazzaro à persévérer dans la voie où il est entré. Quand, le 18 Janvier dernier, le sénateur italien a fait, à Paris, une conférence retentissante où il exposait à nouveau les théories de *Il santo*, la revue *Demain* s'est montrée « reconnaissante à l'illustre auteur d'avoir bien voulu lui réserver la primeur de la publication de sa conférence » (*Demain*, 8 Février 1907).

Et ne croyez pas que ce soit là uniquement une formule de politesse ou une manière d'information : dernièrement, la même revue *Demain* prenait pour son propre compte les doctrines de M. Fogazzaro. « La tâche la plus urgente, écrivait le docteur Rifaux, sera tout d'abord la réforme intellectuelle du catholicisme... Une refonte complète de l'enseignement religieux s'impose. La loyauté nous fait un devoir formel de rejeter tout ce que la science moderne a définitivement condamné... Les alentours de la doctrine devront être purifiés. La théologie elle-même devra se dépouiller de son caractère archaïque et rébarbatif. »

Comment s'accomplira cette réforme ? A condition que « les autorités ecclésiastiques encouragent le travail et bénissent les initiatives, et que les théologiens ne craignent aucun surcroît de lumière, se rappelant que les condamnations n'ont jamais été une source de paix.... Alors nous ne verrons plus dans l'Eglise, sous le couvert d'un faux zèle et sous le masque d'une fausse orthodoxie, toutes les incompétences *tenir en échec les intelligences qui nous honorent le plus.* »

Pour apprécier ce dernier paragraphe, il faut noter que l'auteur a cité plus haut M. Loisy comme étant une de ces « intelligences qui nous honorent le plus », et dont par conséquent on blâme la condamnation.

Ce n'est pas tout. Parlant de l'attitude à garder en face des condamnations doctrinales, le théologien laïque de la revue *Demain* dit : « Un catholique vraiment conscient de son catholicisme ne saurait, sans inconséquence, sortir du giron de l'Eglise parce que les idées qu'il veut faire prévaloir sont condamnées temporairement par son Eglise... »

« Si son erreur lui apparaît clairement, il se soumettra simplement et chrétiennement, puisant dans cette soumission un surcroît de force, pour reprendre sa marche. »

« S'il se sent au contraire incompris, il ne désespérera pas de l'avenir, sachant par expérience que l'Eglise finira par accepter tôt ou tard ce qui est vraiment confirmé par la raison et par la science. Et alors il reprendra ses travaux laborieusement. »

Voilà clairement exposée la tactique des catholiques modernistes de la revue *Demain* : n'admettre les condamnations de Rome que si leur sens privé leur en démontre la justice et, comme disait Pie X dans une allocution récente, « travailler à émanciper l'Eglise, à leur manière nouvelle, sans se révolter pour n'être pas mis dehors, mais néanmoins sans se soumettre pour ne point manquer à leurs propres convictions. »

Les mêmes tendances se révèlent dans le *Bulletin de la Semaine*, mais peut-être moins franchement.

Dans le n° du 23 Janvier, nous lisons : « Dans une réception intime, notre éminent collaborateur M. P. Imbart de la Tour, a réuni autour de M. Fogazzaro un certain nombre de notabilités du monde religieux, politique et littéraire. Nous sommes heureux de pouvoir publier ici le toast porté par M. Imbart de la Tour au maître de Vicence. »

Or, que dit dans son toast l'éminent collaborateur du *Bulletin de la Semaine* ? Il fait l'éloge de « son cher et illustre maître, M. Fogazzaro », et il termine par ces mots significatifs : « En portant votre santé, nous buvons, cher maître, à de longues années encore de travail, à la prospérité des vôtres, au rayonnement de votre gloire ; nous buvons aussi à l'avenir des idées qui nous sont chères, dont nous saluons ici, avec vous, auprès de vous, d'illustres représentants et que vous avez traduit d'un mot — les ascen-

sions humaines — qui est toute votre philosophie et qui demeure tout notre idéal ».

Quelles sont ces idées qui sont chères ? Celles de *Il santo*, que M. Fogazzaro venait d'exposer dans sa conférence, à Paris, et que la Congrégation de l'*Index* avait condamnées, au mois d'Avril précédent.

Dans le but de vulgariser ses doctrines, M. Fogazzaro a fondé, il y a quelques mois, une nouvelle revue, *Il Rinascimento*, dont la Congrégation de l'*Index* s'est occupée dans sa dernière réunion. Le cardinal Steinhuber, préfet de cette Congrégation, au nom de tous les membres, a exprimé, au cardinal Ferrari, archevêque de Milan, « le dégoût qu'ils ont éprouvé en voyant publiée par des soi-disants catholiques, une revue notoirement opposée à l'esprit et à l'enseignement catholiques », et il charge le même cardinal de faire connaître ce jugement au public et d'en prévenir le directeur de la Revue en lui enjoignant « de renoncer à une entreprise si néfaste et si indigne d'un vrai catholique ».

Le *Bulletin de la Semaine* du 15 Mai reproduit cette lettre *in extenso* ; il la fait précéder de quelques réflexions du *Journal des Débats*, et il ajoute lui-même ces quelques lignes qu'on ne saurait trop remarquer :

« Nous croyons savoir que la mesure qui afflige profondément les amis de l'illustre écrivain ne peut les décourager, pas plus qu'elle ne le découragera lui-même. Nous connaissons trop le maître pour douter de sa parfaite soumission dans l'épreuve nouvelle qui lui est infligée. Mais nous doutons que le système de condamnation, que la Curie semble devoir inaugurer, arrête le mouvement d'idées et de réformes qui se fait jour de plus en plus dans les profondeurs de la conscience catholique. Il contribue, en tout cas, à entretenir un malaise dont on ne saurait méconnaître la gravité et qu'il importe de dissiper au plus vite, si on ne veut paralyser toutes les forces vives que le catholicisme tient en réserve et qui sont pour l'avenir son plus solide appui. »

C'est donc toujours la même tactique : on suspecte *à priori* les décisions de l'Eglise « officielle », on blâme la mesure qu'elle croit devoir prendre pour la sauvegarde de la vérité, et on réclame pour son propre sens une indépendance sans limites ; en un mot c'est l'anarchie dans la doctrine religieuse.

Contre cet esprit d'indépendance le Pape ne cesse de protester. Dans sa récente lettre au cardinal Richard et aux archevêques et évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris, Pie X dénonce une fois de plus ces théories funestes et adresse des recommandations pressantes surtout au jeune clergé : « C'est certainement une douleur pour vous comme pour Nous, de voir sortir du rang du clergé, du jeune clergé surtout, des nouveautés de pensées, pleines de péril et d'erreur, sur les fondements même de la doctrine catholique ».

Puisse enfin la parole du Pape être écoutée, comprise et suivie,

et qu'on voie bientôt luire le jour où fidèles et prêtres, humblement soumis aux évêques et au Pape, accepteront sans condition tous les enseignements de l'Eglise ! Ce jour-là la France catholique sera près de chanter l'*Alleluia* de la Résurrection. J.

BIBLIOGRAPHIE. — Catholiques, défendons notre foi ! par l'abbé H. MORICE, *Professeur au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray* (1). — Sous ce titre, M. Morice nous donne un traité de l'apostolat dans ses formes différentes, selon les milieux où il s'exerce et la catégorie de personnes auxquelles il s'adresse.

Mgr Gouraud, dans une lettre des plus flatteuses qu'il a écrite à l'auteur, résume ainsi son œuvre, et en montre l'utilité pratique et l'actualité : « Votre ouvrage vient à son heure. Il vient dire aux catholiques ce qu'ils ont à faire pour défendre leur foi. Protester, c'est bien ; mais agir, c'est encore mieux. Résister, c'est bien ; mais s'organiser, c'est encore mieux. Préparer de bonnes élections, c'est très bien ; mais former de bons électeurs, c'est plus sûr. Et c'est à cela qu'arrivera l'apostolat pratiqué comme vous le dites. »

Cette appréciation d'un juge si compétent et si autorisé est la meilleure recommandation pour ce livre que liront avec profit tous ceux, prêtres ou laïques, qui s'occupent d'œuvres, spécialement d'œuvres de jeunesse.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Ces jours derniers, le Saint-Père a reçu les Premiers Communiant de quatre paroisses des quartiers les plus populeux de Rome : San Lorenzo in Damaso, San Giovanni in Augusta, San Lorenzo in Lucina et San Agostino in Trastevere. Pie X passa au milieu d'eux, les caressant et les questionnant l'un après l'autre. Puis il leur adressa une charmante allocution sur l'amour de Jésus pour les enfants et sur la reconnaissance qu'ils lui doivent ; et les petites têtes s'étant toutes inclinées, il les bénit...

Le 14 Mai, la Congrégation ordinaire des Rites, réunie au Vatican, a décidé l'introduction de la cause de béatification comme martyres des Filles de la Charité Marie-Madeleine Fontaine et ses compagnes d'Arras et des Ursulines de Valenciennes guillotonnées sous la Terreur. Conséquemment elles peuvent désormais être désignées du titre de vénérables.

Le Saint-Père a nommé consultant de la Propagande le R. P. Lefloch, de la Congrégation du Saint-Esprit, supérieur du Séminaire français.

(1) Un volume in-12 en vente à la librairie, J. Salaün, Quimper. Prix : 2 fr.

PARIS. — A l'Institut catholique. — On a lu, plus haut, la lettre que le Saint-Père vient d'adresser aux Evêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris ; elle montre une fois de plus la sollicitude toute spéciale de Pie X pour l'enseignement supérieur.

Non content de soutenir l'Institut catholique de Paris par ses exhortations, le Pape a prêché d'exemple, en daignant faire au recteur un don magnifique de cent mille francs, tant pour aider à la fondation de chaires auxquelles il fait allusion dans sa lettre que pour permettre à l'Institut catholique de traverser cette année difficile.

Un tel exemple servira, espérons-nous, à faire sentir aux catholiques que les œuvres de miséricorde corporelle ne sont point les seules qui méritent et exigent d'être soutenues ; et que même, en un temps comme celui-ci, la charité spirituelle est d'une nécessité plus urgente encore que l'autre...

— **Un savant catholique.** — L'Académie des sciences vient d'élire comme Secrétaire perpétuel pour les sciences physiques, en remplacement du libre-penseur M. Berthelot, M. de Lapparent, qui est, depuis 1875, professeur de géologie et de minéralogie à l'Institut catholique de Paris. Ses ouvrages spéciaux sont classiques dans le monde entier.

A Paris, M. de Lapparent est presque aussi connu par son inlassable dévouement aux œuvres catholiques, surtout à celles qui concernent l'enseignement. La marque de haute estime qui vient de lui être donnée par ses pairs n'en est que plus significative.... Et l'on continuera à dire que catholique est synonyme d'ignorant !

Blois. — Mort de Mgr Laborde. — Un nouveau vide vient de se produire dans l'Episcopat français : Mgr Laborde, évêque de Blois, a succombé, le 18 Mai, à la grave affection dont il était atteint et qui, vu surtout le grand âge du malade, ne laissait plus d'espoir depuis quelque temps. Mgr Laborde était dans sa 81^e année. Né à Saint-Nazaire le 1^{er} Novembre 1826, prêtre en 1850, il fut d'abord secrétaire de Mgr Jacquemé, évêque de Nantes, et devint vicaire général en 1857. En 1870, il fit la campagne comme aumônier des mobiles de la Loire-Inférieure, puis fut désigné comme curé de Saint-Similien. Il fut nommé, au mois de Juin 1877, évêque de Blois où, comme à Nantes, il se fit toujours remarquer par sa piété, son zèle et son amour du devoir. De lui par excellence on peut dire : ce fut un prêtre, ce fut un évêque selon le cœur de Dieu.

L'Episcopat et le « Sillon ». — Sous le titre « Une rectification », l'*Aquitaine, Semaine religieuse* de Bordeaux, publie la note suivante :

« Nous lisons dans la *Semaine religieuse* d'Aire, à propos du Congrès régional du Sillon à Bordeaux :

« Le vénérable cardinal Lecot, très respectueusement prévenu

de la tenue du congrès, voulut bien le bénir et s'offrit à présider tout ce qu'on voudrait.

Nous devons rectifier cette nouvelle inexacte. Son Eminence a été, il est vrai, prévenue peu de jours à l'avance de la tenue du congrès. Mais jamais il n'a été question ni de bénédiction, ni de présidence du cardinal.

Le Sillon manœuvrant avant tout sur un terrain politique, le vénéré prélat ne pouvait que se récuser si on lui avait demandé le moindre concours officiel.

D'autre part, la *Semaine religieuse de Cambrai*, publie la note suivante :

Personne n'ignore, dans le diocèse de Cambrai, que Mgr Delamare, ayant été informé qu'un congrès sillonniste doit avoir lieu ces jours-ci à Armentières, chargea M. le doyen de cette localité d'informer MM. les ecclésiastiques de l'interdiction de s'y rendre.

C'est une mesure qui se généralise d'un bout à l'autre de la France.

Jérusalem et tout l'Orient chrétien. — Le Comité du Pèlerinage Saint-Louis organise, comme chaque année, un pèlerinage de vacances à Jérusalem (le 17^{me}).

L'excellente organisation du Pèlerinage permet aux dames et à toute personne de bonne volonté d'y prendre part.

Le départ est fixé au 29 Août.

L'itinéraire comprendra : Rome, Athènes, Constantinople, Smyrne, Ephèse, Beyrouth, Le Liban, Damas, Tibériade, Le Mont-Thabor, La Samarie, Nazareth, Le Mont-Carmel, Jérusalem, Bethléem, Hébron, Jéricho, La Mer-Morte, Le Jourdain, Jaffa ;

Un arrêt de plusieurs jours, en Egypte, permettra aux pèlerins de visiter le sanctuaire de Matarieh, Le Caire, les Pyramides, Alexandrie.

Des facultés de prolongation seront accordées aux pèlerins qui voudraient faire en même temps un voyage d'étude.

Demander le programme détaillé à M. le chanoine Potard, secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 25, rue Humboldt, Paris XIV^e.

BIBLIOGRAPHIE

Petit Guide du candidat à la licence ès lettres et du jeune professeur, par J. CALVET, agrégé des lettres 1 vol. in-16 cartonné. Prix : 1 fr. 50. (Bloud, Editeur)

Beaucoup de jeunes gens, candidats à la licence ès lettres, perdent, à leur arrivée à la Faculté, plusieurs mois d'un temps précieux, faute d'indications pratiques. D'autres, dans l'isolement, voudraient travailler déjà en vue de l'examen futur, mais ils manquent des notions les plus élémentaires. M. Calvet, qui a l'expérience de l'enseignement supérieur, leur offre ses conseils. Il s'adresse en particulier aux ecclésiastiques candidats à la licence, dont le nombre augmente chaque jour en raison de la loi militaire et de la prochaine abrogation de la loi Falloux. Ce petit livre peut rendre les plus grands services dans les Facultés des lettres, dans les collèges et dans les grands séminaires.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

CHAPEAUX Barrettes, Rabats Faux-cols et Manchettes toile Ceintures Gilets de flanelle etc.	Vêtements Ecclésiastiques. F. JODELAIS, FILS AINE Fournisseur du Grand-Séminaire 20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20
---	--

Ancienne Maison TOULARC'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r
 63, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.
 Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les obligations 5 % *Port de Para* sont fermes à 468 fr. Elles offrent de rares garanties de sécurité et profiteront de la prospérité que les nouveaux travaux vont assurer à ce port, qui monopolise le trafic d'une vaste et riche région.

Les obligations *Nord du Parana* se négocient à 432 fr. Outre que leur revenu ressort à 5.50 %, elles jouissent d'une première hypothèque sur tous les biens de la Compagnie, et d'une garantie kilométrique, accordée par le gouvernement.

L'action *Automobiles Eclair* fait preuve d'une fermeté persistante aux environs de 130 fr. Dès que le marché aura meilleure tendance, elle atteindra le cours des valeurs similaires plus anciennes.

L'obligation *Gulf and Chicago Railway*, à 475 fr., est un titre d'autant plus séduisant, qu'en cas de conversion le remboursement anticipé s'effectuerait au prix prévu de 572 francs.



SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSION QUIMPER

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVREURIE
BRONZES & ORFÈVREURIE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à auge ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVREURIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

GRANDS VINS DU ROUSSILLON

M. l'Abbé CANAC, ex-Econome du Grand-Séminaire de Perpignan, prévient MM. les Ecclésiastiques et autres personnes, qu'il continue en son nom personnel et avec l'autorisation de son Evêque, de fournir des Vins blancs de Messe, des Vins rouges Egrappés et des Vins de liqueur du Roussillon. Tous ses vins peuvent servir pour la Sainte Messe. Ce sont de vrais Rivesalles. Il livre ses vins :

1 ^{er} VINS ROUGES EGRAPPÉS, la pièce.....	110 fr.
— — — — — la 1/2 pièce.....	60 fr.
2 ^{er} VINS BLANCS DE MESSE, la pièce.....	155 fr.
— — — — — la 1/2 pièce.....	80 fr.

3^{er} LES VINS DE LIQUEUR OU VINS FINS, secs ou doux, depuis 1 fr. 50 le litre jusqu'à 3 fr., suivant âge et qualité.

Ces prix s'entendent, tous frais compris, gare destinataire.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. l'abbé Canac, propriétaire-viticulteur à Espira-de-l'Agly, Pyrénées-Orientales.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière; Mois du Sacré-Cœur.

III. — *Chronique du diocèse*: Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Ordination du 25 Mai 1907; Né-

crologie; Plouzané; Notre-Dame de Rumengol; Plougar; Trégunc; Jurisprudence; Le culte des Saints (à suivre).

IV. — *Chronique générale*: Rome; Rennes; Troyes.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 2 Juin. — Dimanche dans l'Octave du T. Saint-Sacrement (2^e après la Pentecôte). Office du jour; semi-double. Blanc. A la messe, mémoires de l'Octave et de S. Marcellin et ses compagnons, Martyrs.

Vêpres du jour, avec mémoires de l'Octave et de Ste Clotilde, Veuve.

Au chœur, solennité du T. Saint-Sacrement, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 3. — De l'Octave. Semi-double. Blanc.

Mardi, 4. — S. François Caracciolo, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 5. — S. Boniface, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Jeudi, 6. — Octave du T. Saint-Sacrement. Double. Blanc.

Vendredi, 7. — FÊTE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. Double de 1^{re} classe. Blanc.

Samedi, 8. — Notre-Dame Auxiliatrice (du 24 Mai). Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 9. — 3^e Dimanche après la Pentecôte.

Solennité du Sacré Cœur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Loc-Maria-Berrien..... du 1^{er} au 3 Juin.

Cléder..... du 4 au 9 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. — Nous devons relever, dans une feuille religieuse de Notre diocèse, quelques inexactitudes au sujet de la quête que Nous avons prescrite pour l'œuvre du *Denier du clergé*.

La dite feuille affirme que les offrandes versées vont en partie à l'Œuvre diocésaine du Grand-Séminaire. Cela n'est pas tout à fait exact. L'œuvre des Séminaires est fondée depuis longtemps, et elle a des ressources propres qui lui suffisent en temps ordinaire.

Cette année, la fermeture de Nos Grand et Petit Séminaires Nous a occasionné des dépenses extraordinaires. Pour y subvenir et mettre Nos comptes en équilibre, Nous préleverons sur la quête prescrite les sommes nécessaires. Le reste entrera de plein droit dans l'œuvre du Denier du clergé, qui reste une œuvre à part, absolument autonome.

La même feuille ajoute que le plus grand nombre de familles ont fait remettre leurs offrandes à MM. les Curés, qui en réservent une partie pour les besoins des paroisses et envoient l'autre à Monseigneur pour les œuvres diocésaines. Ceci est erroné, car la somme tout entière recueillie dans la quête doit être envoyée au Secrétariat de l'Evêché, sans qu'il puisse en être rien retenu pour une paroisse en particulier. Nous disions, dans la Lettre pastorale qui prescrit cette quête (6 Janv. 1907, p. 16) : « On aura soin, en faisant cette annonce (de la quête), de bien faire observer que les fonds recueillis ne sont pas seulement pour les prêtres, mais aussi pour les Séminaires et qu'ils seront intégralement envoyés à l'Evêché. Celui-ci en fera une juste et équitable répartition, après s'être entouré de tous les renseignements utiles ou nécessaires ».

La Commission chargée de cette répartition est nommée depuis plusieurs semaines déjà, et ne tardera pas à se réunir pour procéder à son travail. Nous prions MM. les Doyens de Nous faire connaître, pour l'année courante, les besoins du clergé de leurs cantons, afin qu'aucun de nos prêtres dans la gêne ou le besoin n'en soit oublié.

Les demandes, pour plus de sécurité, pourront être adressées à l'Evêque, avec la mention : *personnelle*. Elles devront Nous être parvenues avant le 1^{er} Juillet, date à laquelle Nous présiderons la première séance du comité de répartition.

II. — Ordonnance concernant Plobannalec.

Nous, François-Virgile Dubillard, évêque de Quimper et de Léon,

Considérant que la résidence du clergé paroissial de Plobannalec a été rendue impossible, dans cette localité, par le fait du Conseil municipal et d'un certain nombre d'habitants,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. — MM. Guillou, recteur, Tréguer et Le Meur, vicaires, quitteront immédiatement les logements provisoires qu'ils occupent dans cette localité. Ils se retireront dans la ville voisine de Pont-l'Abbé, d'où ils continueront, aux mêmes titres et qualités, à administrer la paroisse de Plobannalec.

Art. II. — Une seule messe, basse, sera célébrée dans l'église de Plobannalec, les jours de dimanche et de fête, avec le prône et l'instruction d'usage.

Art. III. — Deux messes basses y seront célébrées chaque semaine, aux jours qu'il plaira à M. le Recteur de déterminer. On profitera de cette circonstance pour catéchiser les enfants, s'enquérir des malades et administrer les sacrements *pro opportunitate*.

Art. IV. — Quand les particuliers auront besoin du prêtre, soit pour les mourants ou pour les enterrements, soit pour les baptêmes ou les mariages, ils devront, à moins d'impossibilité, mettre une voiture à sa disposition tant pour l'aller que pour le retour.

Art. V. — Toutes les sonneries religieuses sont interdites, soit pour l'*Angelus*, soit pour les baptêmes, mariages ou enterrements. Exception est faite pour la sonnerie qui annoncera la messe du dimanche et celles de la semaine.

Donné à Quimper, le 23 Mai 1907.

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper et de Léon.

III. — Nominations. — Par décision du 24 Mai, ont été nommés :

M. Pondaven (Mathieu), vicaire à Douarnenez, aumônier des Pupilles de la marine, à Guilers-Brest ;

M. Keramoal, jeune prêtre de Saint-Martin de Morlaix, vicaire à Douarnenez ;

M. Abgrall (Yves), jeune prêtre de Lampaul-Guimiliau, vicaire à Plougouvelin, en remplacement de M. Daniélou, démissionnaire pour cause de santé.

IV. — Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Hlou, chanoine honoraire, curé de Plougastel-Daoulas, décédé le 29 Mai.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR JUIN 1907

La diffusion de l'Eucharistie par l'Apostolat de la Prière.

L'Apostolat de la Prière, dès ses premières années, a propagé de tout son pouvoir le culte de la Sainte Eucharistie. Il a pour but d'unir les supplications et les actes de vertu de tous les chrétiens aux prières et aux mérites du Cœur de Celui qui s'immole continuellement sur l'autel. Le Cœur de Jésus dans l'Eucharistie a donc toujours été l'intermédiaire, le modèle, le soutien des millions de fidèles qui prient chaque jour à la même intention. C'est à la messe, à la table de communion que nos associés puisent la force de se dévouer, corps et âme, au triomphe du divin Roi. Aussi la Communion Réparatrice est-elle devenue le troisième degré de notre Œuvre et son couronnement. C'est là que doivent tendre tous les desirs, tous les efforts. Des associés de l'Apostolat qui n'auraient pas un amour intense, actif, généreux pour la Sainte Eucharistie, cela ne se conçoit pas !

Mais, bien qu'il suffise d'une Communion hebdomadaire ou même mensuelle pour gagner les indulgences de la Communion Réparatrice, il ne s'ensuit pas que nos associés ne puissent et ne doivent faire plus. Nous savons que la plupart ne se contentent pas de ce *minimum*, que nos zélateurs et zélatrices par exemple sont des habitués fidèles du Saint Sacrifice et de la Sainte Table. Comment, en effet, uniraient-ils plus intimement leurs prières, leurs œuvres et leurs souffrances aux intentions du Cœur Sacré, que par la communion, qui est l'union la plus intime possible entre l'âme et son Dieu ?

Cependant le nouveau décret du Saint-Siège sur la Communion fréquente et quotidienne doit inspirer à nos associés, tout particulièrement à nos zélateurs et zélatrices, un redoublement de ferveur envers l'Eucharistie. Et c'est précisément la pratique de l'Apostolat qui leur donnera l'occasion et le moyen de répondre aux desirs du Saint-Père. La communion mensuelle était un acheminement à la réception plus fréquente du Corps de Notre-Seigneur : que les zélateurs travaillent avec plus d'ardeur que jamais à lui recruter des adhérents. Mais qu'ils ne considèrent pas ce résultat comme le terme de leurs efforts ; qu'ils tâchent avec prudence, mais sans faiblesse, d'amener les associés de leur dizaine à la communion hebdomadaire d'abord, puis, si c'est possible, à la communion quotidienne. Il leur sera évidemment nécessaire de donner l'exemple et de prouver l'excellence de cette pratique par la transforma-

tion qu'elle opérera en eux. Si une zélatrice se montre plus douce, plus discrète, plus charitable, plus dévouée, depuis qu'elle s'approche chaque jour de la Sainte Table, elle attirera bien des âmes à sa suite par son exemple, qui aura encore plus d'autorité que ses paroles.

Voilà le nouveau champ d'action que le Saint-Père, que le Cœur de Jésus ouvre au zèle de tous ceux qui veulent hâter par l'Apostolat de la Prière l'avènement du règne de Dieu. A nous de répondre à cet appel !

Mois du Sacré-Cœur. — I. Pour faire le mois du Sacré-Cœur de façon à gagner les indulgences énumérées dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, aucune prière spéciale n'est prescrite. On conseille — à défaut d'une courte instruction — une lecture méditée suivie de la récitation des Litanies du Sacré Cœur (auxquelles demeurent attachées, en plus, les 300 jours d'indulgences accordés par Léon XIII, le 2 Avril 1899). On peut y joindre les invocations et prières indulgenciées par Pie X :

Cœur sacré de Jésus, j'ai confiance en vous.

(300 jours d'indulgence.)

Cœur sacré de Jésus, que votre règne arrive.

(300 jours d'indulgence.)

La prière suivante pour obtenir l'extension de la dévotion au Sacré-Cœur :

O Jésus ! Vie éternelle dans le sein du Père, Vie des âmes faites à votre ressemblance, au nom de votre amour, faites connaître, révélez votre Cœur !

(300 jours d'indulgence.)

II. Les indulgences du *Mois du Sacré Cœur* sont sans préjudice de celles attachées à la fête et à la neuvaine préparatoire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. — Le Souverain Pontife et les Evêques.

II. — L'union des catholiques.

III. — Retraites — MORLAIX, retraite bretonne pour les femmes, du 9 au 15 Juin.

— LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 16 au 22 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche 2 Juin*, solennité de la Fête-Dieu, la dernière messe basse est à 8 h. 1/2.

A 9 heures, grand'messe. Des places seront réservées aux hommes et aux jeunes gens du Patronage, dans la partie supérieure de la nef. Ils se grouperont, à la sortie, immédiatement après le dais.

A l'issue de la grand'messe, procession du Très Saint-Sacrement présidée par Mgr l'Evêque. Elle suivra le parcours déjà indiqué, à savoir : Place

Saint-Corentin, rues Royale, du Salé, des Boucheries, Saint-François, Champ-de-Bataille (reposoir); rues Sainte-Thérèse, Sainte-Catherine et de l'Evêché.

Voici l'ordre de la procession : 1° L'orphelinat de la Providence avec sa bannière et son chœur de cantiques ; 2° le patronage de la Sainte-Famille ; 3° les écoles libres de filles ; 4° la congrégation des demoiselles, avec bannière et insignes ; 5° la congrégation des dames : le Tiers-Ordre ; 6° les confréries du T. Saint-Sacrement et de l'Adoration Réparatrice ; 7° les écoles des Frères et le patronage des garçons ; 8° la bannière de saint Corentin ; 9° les enfants de chœur ; 10° le clergé et le Chapitre de la Cathédrale ; 11° le dais abritant le T. Saint-Sacrement ; 12° le cortège d'honneur.

On fait, d'une manière spéciale, appel aux hommes de toutes les classes, pour qu'ils soient, cette année, plus nombreux que jamais à escorter Notre-Seigneur.

Pendant la semaine, le T. Saint-Sacrement reste exposé tous les jours depuis la première messe jusqu'aux vêpres, qui se chantent à 4 heures et sont suivies de la bénédiction.

Tous les jours de l'Octave, grand'messe à 9 heures.

Mois du Sacré-Cœur. — Tous les jours, pendant le mois de Juin, une messe de réparation se dit à l'autel du Sacré-Cœur, à 5 h. 1/2 ; elle est suivie de la récitation des Litanies du Sacré-Cœur.

Tous les vendredis du mois, à 7 h. 3/4 du soir, cérémonie réparatrice ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— **EGLISE DE SAINT-MATHIEU.** — Dimanche, messes basses à 5 h. 1/2, 7 heures et 8 heures. A 9 heures, grand'messe après laquelle on se rend à la Cathédrale pour la procession.

A 5 heures, Vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement, dans l'intérieur de l'église.

Pendant l'Octave, le T. Saint-Sacrement sera exposé après la première messe.

Le soir, à 8 heures, chant des Complies et Salut.

— **NOTRE-DAME DE LOC-MARIA.** — Pendant l'Octave du T. Saint-Sacrement, tous les soirs, à 8 h. 1/4, chant des Complies et Salut solennel.

Ordination du 25 Mai 1907. — Comme nous l'avions annoncé, le samedi des Quatre-Temps 25 Mai, Monseigneur a ordonné deux prêtres, qui sont :

MM. de Coataudon, Hyacinthe-Marie-Gabriel, de Landerneau ;
Lamendour, Yves-François, de Lambézellec.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Ilion, chanoine honoraire, curé de Plougastel-Daoulas, décédé mercredi 29 Mai, à l'âge de 65 ans.

L'heure un peu tardive à laquelle nous parvient la douloureuse nouvelle nous oblige à remettre au prochain numéro la notice biographique du regretté défunt.

R. I. P.

†

L'enterrement de M. le chanoine Ilion a lieu aujourd'hui (vendredi), à Plougastel.

Le service d'octave y sera célébré jeudi prochain, 6 Juin, à 10 heures.

Plouzané. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Cardinal, mort vicaire à Plouzané, sera célébré dans cette paroisse, mercredi 5 Juin, à 10 heures.

NOTRE-DAME DE RUMENGOL. — **Le grand Pardon, 1907.** — Les fêtes du Pardon de Rumengol se sont passées comme d'ordinaire. Les pèlerins étaient peut-être un peu moins nombreux, le samedi, à cause de l'incertitude du temps ; mais, le dimanche, il y a eu foule énorme. Le spectacle donné par cette masse de chrétiens assistant recueillis à la grand'messe, ou priant avec ferveur devant Notre-Dame était des plus édifiants. Le calme, la piété et la dévotion n'ont pas cessé de régner et la nuit et le jour : plusieurs ont trouvé que, sous ce rapport, il y avait même un progrès marqué. C'est donc une vraie consolation dans les circonstances présentes, et un sérieux motif d'espérer pour l'avenir.

M. le Recteur a rappelé aux pèlerins que l'année prochaine arrive le cinquantième anniversaire du Couronnement de Notre-Dame de Rumengol. Il a exprimé l'espoir de donner le plus grand éclat à cette solennité, si les circonstances le permettent. Mais l'horizon reste sombre et l'avenir bien menaçant ! C'est une raison de plus pour recommander aux prières de tous le succès de la fête projetée dont la nouvelle sera, sans doute, accueillie avec joie ; car elle ne peut manquer d'être pour tout le diocèse une source de grâces et de bénédictions.

...

Plougar. — **Jugement réformé.** — On n'a pas oublié dans quelles conditions particulièrement odieuses s'accomplit, l'année dernière, la laïcisation de l'école de Plougar dirigée par les Religieuses du Saint-Esprit. Mais la commune se trouva alors sans local scolaire, l'immeuble occupé par les Sœurs étant la propriété de la Supérieure, M^{me} Le Coz. Celle-ci resta naturellement dans sa maison et la municipalité, mise en demeure de la renvoyer pour faire place à l'institutrice laïque, s'y refusa. Le maire, l'honorable M. Le Bras, fut révoqué de ce fait, et la cause portée devant le tribunal de Morlaix qui, par une ordonnance de référé, prononça l'expulsion des Religieuses.

L'expulsion fut faite *manu militari*, le 10 Novembre, au milieu des protestations indignées de la population et des cris répétés de : « Vivent les Sœurs ! Vive la liberté ! »

M^{me} Le Coz en appela en cour de Rennes pour faire reconnaître son titre authentique de propriété. Et la Cour d'appel, s'appuyant sur la jurisprudence établie par la Cour de cassation, vient d'infirmer, comme radicalement illégale, l'ordonnance du tribunal de Morlaix.... C'est bien, mais il semble que d'autres réparations sont dues pour les dommages injustement causés.

TRÉGUNC. — Marins protégés par sainte Anne. —

Aux dernières fêtes de la Pentecôte, à Sainte-Anne d'Auray, parmi de nombreux pèlerins du Finistère, on remarquait un groupe de marins venus remercier la Patronne des Bretons de la protection qu'elle leur avait accordée, dans un danger imminent. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Semaine religieuse* de Vannes :

« Le 2 Novembre 1906, à cinq heures du matin, le *Saint-Corentin*, bateau de pêche monté par six hommes de Trégunc, fut assailli près de Groix par une horrible tempête. Il fallut amener les voiles et, pendant cinq heures, lutter sans succès contre le vent furieux qui les poussait au large. Epuisés, les matelots perdaient courage, quand le patron à genoux s'écria : *Sainte Anne, à notre secours !* Et il fit vœu que, s'ils échappaient au naufrage, tous iraient en pèlerinage à sa basilique.

« Aussitôt le vent s'apaise et bientôt ils gagnent le port, sains et saufs.

« Samedi, la promesse était remplie. A la procession, où l'on regretta l'absence du petit séminaire expulsé, où l'on remarqua les enfants des écoles et les jeunes du village, les *Nicolazics*, comme ils s'appellent, autour d'un clergé réduit, six marins en corps de chemise, portaient la statue miraculeuse. C'était l'équipage du *Saint-Corentin*. Le mousse les précédait, portant un cierge. A cette vue, bien des larmes coulèrent. Monseigneur voulut entendre de leur bouche le récit de leur danger et les féliciter de leur délivrance. »

JURISPRUDENCE. — Une question pratique. — L'intention manifestée par un maire d'expulser, en vertu de la loi du 9 Décembre 1905, le curé du presbytère qu'il occupe donne à la demande introduite par celui-ci, en vue de son maintien dans les lieux, un caractère d'urgence de nature à justifier la compétence du juge des référés.

Lorsque l'immeuble servant de presbytère a été donné à la commune à la condition formelle qu'il serait affecté à perpétuité au logement du curé, le droit d'habitation dont se prévaut le curé actuel, bénéficiaire des conditions de la libéralité, a pour source exclusive un contrat de droit civil régulièrement intervenu entre le donateur et la commune ; et l'obligation qui en résulte pour cette dernière n'a été supprimée par aucun article de la loi du 9 Décembre 1905.

Dès lors, le curé possédant un titre auquel provision est due, il appartient au juge du référé de renvoyer les parties à se pourvoir quant au fond, tout en autorisant le curé à continuer à habiter le presbytère tant qu'il n'en sera pas autrement décidé par la juridiction compétente.

(Tribunal civil de Troyes. Référé.)

Le culte des Saints (suite).

Jamais je n'ai mieux compris qu'aux tristes jours où nous sommes l'élan magnifique, le mot sublime du Père Lacordaire criant, de la chaire de Notre-Dame : « Mon Dieu, donnez-nous des Saints » ! Surtout depuis que j'ai à parler ici des Saints de notre Bretagne, je ne les nomme pas sans jeter un rapide coup d'œil sur l'exposé de leur vie ; mais il s'y trouve tant de charme, que ce qui devait être un simple regard devient souvent une lecture prolongée et d'un intérêt pénétrant. Rien n'est beau comme les Saints, et c'est là cependant une beauté que la génération française d'aujourd'hui, du moins en grande partie, ignore complètement, ne soupçonne même pas, puisque chez nous les fabricants de manuels élémentaires commencent l'histoire à 1789. Et comment l'exposent-ils !

Je sais bien que, parmi nos historiens catholiques, plusieurs ont eu le tort très grave d'être surtout des panégyristes, et (pour parler le langage à la mode) j'admire comme un des plus beaux « gestes » de Léon XIII d'avoir ouvert à tous, catholiques ou dissidents, les archives du Vatican, disant que la sainte Eglise catholique avait tout à gagner de la connaissance de la vérité intégrale. Mais si nos manuels sont trop tendancieux (et il ne nous en coûte nullement de l'avouer), que dire de ceux de nos adversaires ? C'est bien chez eux que se justifie la parole, si souvent répétée, de Joseph de Maistre : « Depuis deux siècles, l'histoire est une conspiration permanente contre la vérité ». Or, depuis qu'il écrivait cela, le mal a fait des progrès immenses, et non seulement les auteurs de manuels, mais les érudits réputés grands historiens n'ont que trop justifié cette accusation. Michelet et Henri Martin, Amédée et Augustin Thierry, même quand ils n'avancent pas d'erreurs formelles, dénaturent systématiquement l'histoire en gardant le silence sur certains faits religieux et surtout sur le rôle des Saints et leur influence dans la vie publique de la nation. Je n'ai jamais été aussi vivement frappé de cette falsification de l'histoire par de simples réticences, qu'en lisant récemment le premier volume de Taine sur les origines de la littérature anglaise. Non seulement le tableau qu'il fait des Bretons de l'île, puis de leurs vainqueurs les Saxons, enfin des Anglo-Saxons pendant tout le moyen-âge, nous présente des monstres de sauvagerie et de cruauté, mais il ne montre que cela ; aussi la lecture de ce livre est-elle singulièrement pénible. Cependant, les faits qu'il expose sont réels ; des documents bien authentiques le prouvent surabondamment ; mais ainsi groupés, ils constituent une histoire fausse. L'humanité n'a jamais été constituée exclusivement de monstres, du moins dans les sociétés chrétiennes ; à côté d'êtres violents, sauvages, cruels, il s'est trouvé des hommes et des femmes doués de bonté, il s'est trouvé des Saints. Tout ce que l'on peut accorder à Taine c'est que, dans ce mélange universel du bien et du mal, la part de la violence a été

plus grande en Angleterre que dans les autres pays chrétiens, et cependant, c'est en ces temps reculés que ce pays a eu l'honneur d'être appelé l'Île des Saints. Or, ce nom-là, elle l'a mérité.

Ce que je viens de reprocher à Taine pour ses études sur la littérature anglaise ne saurait d'ailleurs influencer sur l'opinion qu'on peut avoir de ses ouvrages postérieurs, en particulier, de ses *Origines de la France contemporaine*, il n'a pas eu seulement la préoccupation d'être impartial, mais il y a réussi, surtout dans les derniers volumes.

On dira que tout ceci est une digression, et l'on n'aura point tort ; aussi je reviens à mon point de départ et je répète : plus que personne, les Saints appartiennent à l'histoire de leur pays. En voulez-vous un exemple ? — Dans un de mes derniers articles, en parlant de la bienheureuse Ermengarde d'Anjou, j'établissais la principale différence qui a existé entre cette sainte duchesse et la bienheureuse Françoise d'Amboise ; la première a été une princesse régnante, exerçant une autorité politique d'autant plus considérable que plus grande était l'influence de sa haute intelligence, de son aimable bonté et de ses autres vertus. J'ajoutais que la duchesse Françoise n'avait eu, au contraire, qu'un rôle privé. Cela est vrai, mais appelle toutefois une restriction.

D'abord, indirectement, elle a rendu un immense service à la Bretagne. Son mari, le duc Pierre II, avait d'éminentes qualités ; mais, au début, il fut loin d'être un époux commode. Si quelqu'un n'avait pas le droit d'être jaloux, c'était bien lui ; très pieux lui-même, il avait tous les motifs pour être convaincu de la sainteté de sa femme, car la future duchesse avait été, depuis sa petite enfance, élevée à la cour de Bretagne par l'admirable duchesse Jeanne de France, femme du duc Jean V. (On peut se demander comment l'infâme reine Isabeau de Bavière pouvait avoir une fille aussi parfaite.) Fille de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmont, et de Marie de Rieux, Françoise appartenait par son père à la famille royale de France, par sa mère, à la plus haute noblesse de Bretagne. Elle fut confiée à sa mère adoptive, en prévision d'un futur mariage avec le prince Pierre ; ils se connaissaient donc bien l'un l'autre quand ils s'épousèrent, puisqu'ils avaient grandi sous les mêmes regards maternels, et cependant, Pierre, à peine marié, osa soupçonner la vertu de la jeune princesse et se laissa aller aux plus odieux traitements à son égard.

Permettez-moi de citer ici notre Albert Le Grand ; je commence par l'incident qui amena la scène de violence : « Françoise jouait parfaitement bien du luth et sçavoit la musique, même l'avoit apprise à ses damoiselles, avec lesquelles elle chantait quelques airs et chansons spirituelles que la défunte duchesse lui avoit appris. Un jour, quand elle s'occupoit à cet honnête et récréatif divertissement, en la haute salle du chasteau de Guengamp, son mary, qui étoit en son cabinet, entendant cette douce harmonie capable d'appriivoiser les bêtes farouches mêmes, sortit de la chambre tout furieux, et, entrant dans la salle, se prit à crier et à

tempêter, et vomit mille injures contre la princesse, et en vint jusques là que, fermant le poing et levant le bras, il s'avança pour la frapper. Alors, l'humble Françoise, regrettant plus l'offense faite à Dieu que le tort fait à son innocence, se jeta à genoux, et, les mains jointes, les yeux baignés de larmes, lui dit : « *Monseigneur et mary, differez un petit pour le present, et, quand nous serons en la chambre, vous pourrez faire punition, s'il y a cause* ». La voyant en cette humble posture, il ne la voulait frapper, mais lui commanda d'entrer promptement en la chambre, où il la suivit, peu après, garni de verges fraîchement cueillies, et lui ayant donné plusieurs soufflets sur la face, la fit dépouiller et la fouetta par tout le corps, avec une cruauté si barbare, qu'il la laissa demy noyée en son sang ; et pendant ce sanglant sacrifice, il ne lui échappa aucune parole que seulement : « *Mon amy, croyez que j'aymerais mieux mourir que d'offenser mon Dieu, ny vous ; mes pechez méritent plus rude châtiment que celui-ci ; mon cher amy, Dieu nous veuille pardonner* ».

Il faut bien le reconnaître, ce ne furent pas ces paroles si touchantes qui eurent raison des fureurs de ce mari aveuglé ; il n'y eut point de nouveaux sévices indignes d'un prince, mais il y eut des procédés odieux et mesquins. Or, la princesse était tellement aimée et vénérée, que « les seigneurs et barons du pays remontrèrent au prince le tort qu'il faisait à sa compagne et à soi-même ». Alors, enfin, il se repentit et demanda pardon à sa douce victime qui lui dit : « *Monseigneur, mon amy, je vous le pardonne de bon cœur ; ne pleurez plus...* »

Ainsi se vérifia pour elle la parole du Maître : « Bienheureux ceux qui sont doux..., Bienheureux les pacifiques ».

On le voit : elle exerça son influence sur son mari, elle l'avait déjà exercée sur les seigneurs et les barons ; plus tard, elle l'exerça sur le peuple de la ville de Nantes qui, voyant sa liberté menacée, se souleva pour la défendre ; pourtant alors elle n'était plus la femme du duc régnant ; elle ne revendiquait que le droit de se faire religieuse carmélite ; le roi de France Louis XI et le duc de Bretagne Arthur de Richemont voulaient la contraindre à un mariage conforme à leurs vues politiques ; un appel à ce peuple qui l'adorait suffit pour faire échec aux ruses et aux injustes exigences des deux princes.

(A suivre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le Saint-Père continue à donner de nombreuses audiences ; parmi les personnages qu'il a reçus, la semaine dernière, on cite Mgr Duchesne, directeur de l'Ecole française de Rome, et le R. P. Guépin, abbé de Saint-Dominique de Silos. Le P. Guépin représentait la Congrégation française à l'assemblée générale des Congrégations bénédictines qui vient de se tenir à Rome.

Le Pape a reçu, le 25 Mai, la Supérieure générale des Ursulines, Mère Saint-Julien, ancienne supérieure de Blois, avec les religieuses de son conseil, venues à Rome pour leur chapitre général, qui coïncide avec les fêtes centenaires de sainte Angèle de Merici, leur fondatrice. Lundi 27, pour marquer l'intérêt qu'il porte aux œuvres d'assistance, Pie X a reçu une délégation du Cercle Saint-Pierre chargée des cuisines économiques populaires.

* *

Lundi, 27 Mai, a eu lieu, dans la grande cour des Salésiens, via Porta-Lorenzo, une importante réunion des associations catholiques romaines.

Elles avaient été convoquées pour la première fois par la « Direction diocésaine », constituée à Rome comme dans les autres villes d'Italie suivant les règles envoyées par la secrétairerie d'Etat au congrès de Florence.

La direction diocésaine avait indiqué cette réunion pour inaugurer publiquement ses travaux en donnant une nouvelle impulsion à l'action catholique à Rome, et pour commémorer l'Encyclique *Rerum novarum*.

M. le professeur Persichetti, assesseur communal, a précisé le rôle de la direction diocésaine : elle n'absorbe aucune œuvre, ne comprime aucune initiative, mais veut être un lien et une direction pour les œuvres existantes.

* *

Par décret publié en date du 24 Mai, le cardinal vicaire, constatant que le livre de M. Le Roy, *Dogme et Critique*, est très funeste aux fidèles, défend sous peine de péché mortel à tous ceux qui sont soumis à sa juridiction de vendre, de lire ou garder le livre par devers soi.

Déjà l'*Osservatore Romano* avait blâmé le livre de M. Le Roy qui, disait l'organe du Vatican, surpasse ceux de M. Loisy en audace, augmente le cycle des ouvrages portant l'étiquette catholique pour mieux déchirer le catholicisme et couvrir l'attaque contre ses principes fondamentaux. De tels auteurs ruinent les dogmes qui sont la base même de l'Eglise. Ils sont des dissidents et prétendent cependant conserver droit de cité parmi les catholiques, pour mieux faire circuler leurs productions parmi le clergé et les fidèles.

L'*Osservatore* dénonce un tel jeu à la réprobation. Il demande à la presse catholique de jeter un cri d'alarme contre de tels attentats, et aux libraires vraiment catholiques de repousser des marchandises dignes d'être vendues par les seuls ennemis de l'Eglise.

M. Le Roy se dit catholique, il est vrai, et on sait, en effet, qu'il pratique. Mais il a du dogme catholique une idée tout à fait inadmissible.

Et puisque Rome parle, nous avons la certitude qu'entre le Pape et M. Le Roy, malgré ses affirmations de catholicisme, aucun de nos lecteurs n'hésitera jamais.

— Paroles du Pape. — Dans une lettre adressée par Mgr Gieure, évêque de Bayonne, à M. l'Archiprêtre de Saint-Martin, à Pau, et publiée, sur la demande du prélat, dans le *Bulletin religieux* du diocèse, nous lisons ce qui suit :

« Dans l'une des audiences que le Saint-Père a daigné m'accorder, il fut question d'œuvres de jeunesse, de séminaires.

— Avez-vous dans votre diocèse des œuvres de jeunesse ? me demanda le Saint-Père.

— Oui, nous avons surtout des œuvres de Jeunesse catholique, et d'autres groupes se rapprochant de celui-là par leurs tendances et leur esprit, quoique ne portant pas le même nom.

— Avez-vous le *Sillon* ?

— Oui, nous avons quelques groupes, trois ou quatre, peu nombreux.

Le Saint-Père poursuivit : « J'ai des craintes au sujet du *Sillon*. Quelques évêques de France m'ont écrit pour me demander ce que j'en pensais. J'ai lu les discours de Marc Sangnier ; j'ai lu aussi quelques-uns de ses articles ; tout cela m'inquiète. Ces jeunes gens suivent une voie fâcheuse : *Viam sequuntur damnosam*...

« Je n'aime pas que les prêtres entrent dans cette Association ; ils paraissent se laisser guider et conduire par des laïques. Or, ils sont constitués, eux, pour guider et conduire. En outre, c'est un mouvement purement laïque, nullement confessionnel ; en définitive, ces jeunes gens poursuivent un idéal politique, et pas autre chose, tout en se plaçant en dehors de la hiérarchie catholique. Les prêtres ne doivent pas se mêler à ce mouvement ; donnez-leur ce conseil : *Ne dent nomen huic associationi*. Toutefois, soyez bon pour ces jeunes gens : ils sont sincères et généreux... »

Ces paroles du Saint-Père sont textuelles. Je les avais écoutées en silence. Quand le Saint-Père se fût tu, je lui dis : « Très Saint-Père, je ne saurais assez vous dire ma joie ; ces avertissements, cette consigne que vous me donnez, je les avais déjà donnés, identiques, à mes prêtres, en Août dernier. Je suis heureux de me trouver en communion de pensées avec mon Chef et mon Père. »

Et Pie X ajouta aimablement, avec un gracieux sourire : « Et le Pape est tout satisfait d'être en communion de pensées avec ses évêques ».

A la suite, le Pape s'étendit longuement sur l'organisation projetée des Séminaires italiens, et il parla avec émotion de l'erreur qu'il venait de condamner peu de jours avant : *le modernisme*. « Ne laissez à aucun prix pénétrer cette erreur dans l'enseignement de votre séminaire, s'écria-t-il ; à vous, je redis ce que j'ai écrit aux évêques italiens : Veillez sur les professeurs ; que leur enseignement soit de la plus pure orthodoxie, sans concession aux idées fausses du jour. Et gardez-vous d'appeler aux Ordres tout élève qui manifesterait du goût pour ces idées ; on se repent toujours de les avoir laissés avancer ; on ne regrette jamais de les avoir écartés... »

Je donnai au Saint-Père l'assurance que dans notre séminaire, grâce à Dieu, nous n'avions rien à redouter de ce péril, que la bonne doctrine y était enseignée. »

Mgr Gieure ajoute : « Nous ne comprendrions pas l'empressement de certains prêtres à se faire les propagateurs acharnés, à ciel ouvert ou en secret, de cette œuvre, alors que ses chefs sont les premiers à demander aux prêtres et aux évêques une grande réserve, les invitant à se mêler à eux très discrètement, de peur de les compromettre par leur présence ou leur action. »

En outre, nous espérons bien que certaine action souterraine, par les écrits ou par la parole, action qui s'exercerait dans certains milieux et sur certains jeunes gens, cessera. Dans l'Eglise, ce sont les évêques, qui, soumis aux volontés et aux conseils du Pape, donnent des directions aux prêtres et aux fidèles. Les prêtres s'y soumettent simplement ; ils se gardent bien d'en donner d'autres, et surtout d'en donner de contraires. Ils se taisent quand ils n'arrivent pas à approuver... »

PARIS. — L'assemblée générale extraordinaire des Evêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris a eu lieu, mardi matin, de 10 heures à midi. Son Em. le cardinal Richard, le vénéré archevêque de Paris, la présidait en personne.

De graves décisions ont été prises au cours de cette réunion que la Lettre récente du Saint-Père et les préoccupations doctrinales de l'heure présente rendaient, s'il est possible, plus importante encore.

Les évêques ont concerté les termes de la réponse collective qu'ils se proposent de faire à la Lettre pontificale relative à l'Institut catholique.

RENNES. — Une paroisse en interdit. — La *Semaine religieuse* de Rennes annonce avec tristesse la mise en interdit de la paroisse de Bovel, canton de Maure.

Un tiers seulement des familles a souscrit pour le Denier du culte, et encore une somme insignifiante. Beaucoup avaient mal reçu le recteur, qui avait quêté lui-même.

Lundi 6 Mai, le maire, M. Jagu, qui n'avait rien voulu donner, demanda que les cloches sonnent en l'honneur du baptême de son fils. C'était contraire au règlement fixé par Mgr l'Archevêque. Le prêtre refusa. Alors, maire et parrain montèrent dans la tour et se firent sonneurs pendant près d'une heure. Pareil mépris des règlements ecclésiastiques, rendant la position impossible au clergé dans cette commune, Mgr Dubourg y a interdit le culte, et le dimanche 12 Mai, les portes de l'église ont été fermées, et le Recteur a quitté la paroisse.

TROYES. — Le préfet au tribunal des conflits. — Le tribunal des conflits vient de rendre son jugement sur l'arrêté de conflit pris par le préfet de l'Aube, au sujet du Petit Séminaire de

Troyes. M. l'abbé Berthelin, locataire régulier du Séminaire, s'était pourvu en référé contre l'arrêté préfectoral d'expulsion et avait obtenu gain de cause : le Préfet avait alors pris un arrêté de conflit, comme beaucoup de ses collègues, en pareil cas. Le tribunal des conflits lui donne tort, comme il a donné tort à plusieurs autres préfets, soulignant l'arbitraire inconcevable avec lequel ces Messieurs ont passé outre au jugement en référé et procédé souvent avec brutalité à des expulsions aussi illégales qu'injustes.

BIBLIOGRAPHIE

La glorification de Jeanne d'Arc. — Au moment où la Grande Française est injustement calomniée par des sectaires qui veulent ternir la gloire de notre héroïne nationale, les vrais patriotes auront à cœur de répandre des œuvres qui, à tous points de vue, méritent de frapper leur attention. Dans cette pensée, l'éditeur Lethielleux offre au public de nouvelles *Vies de Jeanne d'Arc*, qui ne peuvent manquer d'avoir le plus grand succès et qui seront répandues en très grand nombre, étant donnée la modicité de leur prix.

1. **CE QUE FUT JEANNE D'ARC**, par Mgr TOUCHET, évêque d'Orléans. Brochure in-18 de 32 pages, ornée de 4 gravures, couverture bleue illustrée, 0,10, franco, 0,15.

2. **JEANNE D'ARC / Vie illustrée couronnée par l'Académie française**, par H. DUNAND. Glorieux volume in-18 de 384 pages, orné de 10 cartes et plans, de 16 culs-de-lampe, de 18 gravures hors texte et 112 gravures dans le texte. Prix : 0,50, cartonné ou broché sous élégante couverture illustrée.

3. **JEANNE D'ARC**, brochure de propagande illustrée de 8 pages (11 gravures, dont 4 grandes hors texte et 7 petites), 0,05.

4. **QUI A FAIT JUGER, CONDAMNER ET BRULER JEANNE D'ARC ?** par H. DUNAND. Tract de propagande de 8 pages, 0,05, franco, 0,10. (Conditions spéciales de vente par nombre)

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Mai 1907.

I. La Notion de vérité dans la « philosophie nouvelle », par Joseph de TONQUÉDEC. — II. Berthelot chimiste, par Joseph de JOANNIS. — III. Les Finances du Saint-Siège au temps d'Avignon, par Jules DOIZÉ. — IV. Michel-Ange, sculpteur, par Gaston SORTAIS. — V. La Conception virginale du Christ : A propos d'un article récent, par L. DE GRANDMAISON. — VI. Les Lacunes du *Port-Royal* de Sainte-Beuve, par Eugène GRISSELLE. — VII. Bulletin canonique : Actes du Saint-Siège, par Lucien CHOUPIN. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les obligations 5 0/0 *Gulfand Chicago* sont recherchées au cours de 475 francs. Elles constituent un placement de 5 fr. 40, net de tous impôts ; de plus, elles sont susceptibles d'une importante plus-value, tout remboursement anticipé ne pouvant être fait qu'au prix de 572 francs.

L'action *El Magistral Copper* est séduisante à 65 francs. De longtemps les prix du cuivre resteront élevés ; les valeurs cuprifères, qui

n'ont pas été poussées par la spéculation, ont une importante marge de hausse. C'est tout particulièrement le cas d'une Société, dont le domaine minier des plus importants et des plus riches n'est pas encore en complète exploitation.

Ancienne Maison TOULAROHOAT

Fçois **CAUJAN**, Succ^r
63, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

SAUVAGE

Ancienne
Maison
PIRIOU

3, rue Kéréon SUCCESSION QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVREURIE BRONZES & ORFÈVREURIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS

Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVREURIE DE TABLE

Qualité supérieure, prix exceptionnel.

VIN BLANC

DE TOURAINE, garanti pur, pour la Messe : 60 fr. la pièce, 35 fr. la 1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu. Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire). Demande Représentants.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Fête du Sacré Cœur : Acte de consécration de la France au Cœur Sacré de Jésus.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Œuvre de Saint-François de Sa-

les; Ligue patriotique des Français; Quimper; M. Iliou, chanoine honoraire, curé de Plou-gastel-Daoulas; Quimperlé; Lesneven; Quimperlé; Primelin.

IV. — *Chronique générale* : Rome; Paris; Les papiers Montagnini; Saint-Brieuc.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 9 Juin. — 3^e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour; semi-double. Vert. A la messe, mémoire des S^{ts} Martyrs Prime et Félicien.

Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant et les Suffrages.

Au chœur, solennité du Sacré Cœur; mémoire du Dimanche.

Lundi, 10. — S^{te} Marguerite d'Ecosse, Veuve. Semi-double. Blanc.

Mardi, 11. — S. Barnabé, Apôtre. Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 12. — S. Jean de St Facond, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 13. — S. Antoine de Padoue, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 14. — S. Basile le Grand, Evêque. Docteur. Double. Blanc.

Samedi, 15. — Office votif de l'Immaculée Conception; semi-double. Blanc.

Dimanche 16. — 4^e Dimanche après la Pentecôte. S. Jean-François Régis, Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Cléder	du 4 au 9 Juin.
Le Cloître-Morlaix	du 10 au 11 —
Ploudiry	du 12 au 16 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Ordonnances. — Nous, François-Virgile Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, faisons Nôtres et rendons obligatoires dans toute l'étendue de Notre diocèse les deux ordonnances suivantes de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris, en date du 28 Mai 1907 :

1^o Considérant que le livre publié à Paris, par M. Edouard Le Roy, sous le titre : *Dogme et critique*, contient, sur l'interprétation des dogmes, et notamment sur la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des théories contraires à l'enseignement catholique, et gravement périlleuses pour la foi ;

Proscrivons ledit livre et en interdisons la lecture dans notre diocèse.

Nous avons la confiance que l'auteur, qui n'a cessé protester de sa volonté d'adhérer à l'enseignement de l'Eglise, accueillera cette décision avec une soumission parfaite.

2^o Considérant que la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, éditée à Paris, a, dans ces derniers mois, publié, outre certaines *Chroniques bibliques*, irrespectueuses, téméraires et dangereuses, plusieurs articles notoirement contraires au dogme catholique, à savoir trois articles signés *Dupin*, sur la Trinité, et un article signé *Herzog*, sur la Conception virginale du Christ,

Que, par suite, la collaboration d'ecclésiastiques à un tel recueil serait de nature à scandaliser les fidèles, et à lui donner une autorité périlleuse ;

Faisons défense à tous les ecclésiastiques soumis à Notre juridiction, de collaborer, de quelque façon que ce soit, à ladite Revue.

Donné à Quimper, le 3 Juin 1907.

† FRANÇOIS-VIRGILE, Evêque.

II. Sonneries de cloches. — On Nous signale, dans notre diocèse, divers arrêtés pris par les maires, à l'effet de réglementer à leur façon la sonnerie des cloches, tant au point de vue civil qu'au point de vue religieux. Nous devons avertir MM. les Curés et Recteurs que les maires ne peuvent rien régler, de leur propre autorité, en pareille matière, et que l'approbation du Préfet est absolument nécessaire. La loi est formelle.

Si le maire passe outre ou si le Préfet intervenant fait une réglementation abusive, il y a lieu de se pourvoir devant le Conseil d'Etat.

III. Plobannalec. — Après le départ du clergé de Plobannalec, plus de deux cents électeurs de cette localité se sont présentés en groupe au presbytère de Pont-l'Abbé, et ont prié M. le Doyen de vouloir bien se faire leur interprète

auprès de Mgr l'Evêque, afin d'obtenir de lui que les prêtres leur soient rendus et que les offices religieux continuent à se faire dans la paroisse, comme par le passé.

Communication de cette démarche Nous ayant été faite, Nous avons prié M. le Doyen de remercier ces braves gens en Notre nom et de les assurer que le clergé paroissial reviendrait prendre place au milieu d'eux, dès que le conseil municipal ou la communauté catholique lui aurait procuré un domicile convenable, tant au point de vue de l'habitation que de sa sécurité personnelle.

IV. Sur l'heureuse initiative de l'Association de la Jeunesse Catholique du Léon et avec Notre entière approbation, une réunion d'hommes et de jeunes gens aura lieu au Folgoët, le dimanche 23 Juin. Nous présiderons Nous-même cette réunion, qui, Nous en sommes convaincu, sera, comme la réunion de l'année dernière à Notre-Dame de Kérinec, une grandiose manifestation de notre foi bretonne.

V. Nous avons demandé dernièrement à MM. les Doyens de vouloir bien, avant le 1^{er} Juillet, époque à laquelle se fera la répartition des secours du Denier du Clergé, Nous faire connaître les besoins des prêtres exerçant le saint Ministère, dans leurs cantons respectifs. Nous insistons pour qu'il n'y ait pas de retard dans cet envoi et pour qu'on Nous indique exactement le chiffre de la pension ou de l'allocation attribuée par le Gouvernement à chacun des intéressés.

VI. Conformément au désir exprimé par Mgr l'Evêque (*Semaine religieuse* du 5 Avril 1907), un Comité consultatif est constitué à Brest pour la défense des intérêts religieux, et spécialement la revendication des biens ecclésiastiques, dans le ressort de l'archiprêtré.

Ce comité est composé comme il suit :

M. Le Guen, avocat, président ;

M. Péner, avoué ;

M. Fortin, ancien avocat, maire de Ploudalmézeau, conseiller général du Finistère ;

M. Robert, avoué ;

M. Feillard, avocat ;

M. Lhostis, avocat, maire de Lannilis, conseiller général du Finistère ;

M. de Rivérieulx, avocat ;

M. Masseron, avocat, secrétaire.

Les communications devront être adressées au Secrétaire, rue de la Rampe, 37.

VII. Nominations. — Par décision du 5 Juin, ont été nommés :

Aumônier de l'Ecole Saint-Louis, à Brest, M. Caroff, vicaire à Notre-Dame des Carmes ;

Vicaire à Notre-Dame des Carmes (Brest), M. Pouliquen, vicaire de Camaret ;

Vicaire de Camaret, M. Daré, jeune prêtre du Relecq-Kerhuon.

VIII. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Déniel (Mathias), clerc tonsuré, décédé le 7 Avril, à l'âge de 23 ans.

PARTIE NON OFFICIELLE

Fête du Sacré-Cœur.

Acte récité à la clôture de la 3^e Assemblée de NN. SS. les Evêques de France à Paris, le 19 Janvier 1907

CONSÉCRATION DE LA FRANCE AU CŒUR SACRÉ DE JÉSUS

Composée par les prêtres confesseurs de la foi à la grande Révolution, et récité chaque jour par eux dans les prisons, sur les pontons et les navires qui les transportaient à la Guyane.

O Jésus-Christ, tous vos saints nous disent que Votre Cœur a été ouvert pour tous les hommes ; mais bien des prodiges de miséricorde nous disent qu'il a été spécialement ouvert pour la France.

O vous qui, dans votre divine charité, avez pourvu à tous les besoins de l'avenir, en faisant naître cette dévotion dans notre Patrie, n'avez-vous pas voulu lui préparer une ressource dans ses malheurs ? Et, dans le miracle que vous opérâtes en faveur d'une de nos villes qui recourut à Votre Sacré Cœur, n'avez-vous pas voulu nous laisser un gage de ce que nous devons en attendre si nous y recourons aussi ? Au milieu du fleuve destructeur de la peste dans la malheureuse cité de Marseille, son charitable Pasteur, ses pieux magistrats, vont se prosterner devant Votre Cœur au nom de toute la ville en lui vouant un culte solennel, et aussitôt la contagion disparaît.

O mon Sauveur, en feriez-vous moins pour nous ? Les tristes effets de la contagion de l'impiété et du libertinage subsisteraient-ils encore, après que nous aurions réclamé la bonté infinie de Votre Cœur divin ?

Ah ! quand nous disons à un homme comme nous que nous comptons sur la bonté de son cœur, il ne saurait rien nous refuser. Et qu'est-ce, ô mon Sauveur, que le cœur de l'homme, le meilleur et le plus compatissant, auprès de votre Cœur ? Et nous ne nous confierions pas à Sa Bonté ? Et nous douterions que de ce Cœur d'où sont sortis tant de miracles de charité, il en sortit encore un, aujourd'hui, pour nous ?

Non, nous n'en douterons pas, ô Jésus-Christ, notre aimable

Sauveur, Nous nous souviendrons que Votre Cœur est le Sanctuaire de Votre Miséricorde, et la source de tous les biens ; nous implorerons avec la plus tendre confiance son immense charité pour nous.

Nous vouons, dès ce moment, avec les nôtres, tous les cœurs des évêques, des prêtres, des fidèles de l'Eglise de France ; nous les réunissons par les désirs de la charité, pour Vous les offrir tous ensemble : oui, Cœur Sacré et Miséricordieux de Jésus, nous Vous offrons notre Patrie tout entière, et les cœurs de tous ses enfants.

O Vierge Sainte, ils sont maintenant entre vos mains ; nous vous les avons remis en nous consacrant aussi à Votre Cœur Immaculé, au Cœur de notre Protectrice et de Notre Mère. Aujourd'hui, nous vous en supplions, offrez-les, offrez-les au Cœur de Jésus. Présentés par Vous, Il les recevra, Il leur pardonnera, Il les bénira, Il les sanctifiera, Il les sauvera, Il sauvera la France tout entière, Il lui rendra la paix, Il y fera revivre la foi, la piété et les mœurs chrétiennes. Il y fera re fleurir la sainte religion catholique, apostolique et romaine. Ainsi soit-il.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — Les œuvres en l'honneur du Sacré Cœur.
- III. — Retraites — MORLAIX, retraite bretonne pour les femmes, du 9 au 15 Juin.
— LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 16 au 22 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche 9 Juin*, solennité du Sacré Cœur. Messes aux heures ordinaires.

Les vêpres seront chantées à 2 heures. Elles seront suivies de la procession dans l'intérieur de la Cathédrale ; station à l'autel du Sacré-Cœur ; lecture de l'Amende Honorable et de l'Acte de Consécration. Bénédiction.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Dimanche prochain*, solennité du Sacré Cœur, à la grand'messe, sermon par M. Rospars, chanoine honoraire.

A 3 heures, vêpres, suivies de la *Procession solennelle du T. Saint-Sacrement*, présidée par M. le chanoine Peyron. Elle suivra le parcours déjà indiqué : rues de Douarnenez et de Locronan, chapelle de l'Adoration (station) ; rues de la Providence, du Chapeau-Rouge, place Terre-au-Duc (reposoir) ; rues du Quai, Laënnec, rue et place Saint-Mathieu.

Voici l'ordre de la procession : 1^o l'orphelinat de la Providence, avec sa bannière et son chœur de cantiques ; 2^o le patronage de la Sainte-Famille ; 3^o les écoles libres de filles et les petites filles de la communion ; 4^o les demoiselles de la Congrégation et le chœur des cantiques ; 5^o la Congrégation des Dames ; 6^o les enfants de l'Orphelinat ; 7^o les garçons des écoles libres et des communions ; 8^o le patronage des garçons ; 9^o les clairons du patronage Saint-Joseph ; les clairons et la musique de Kerfeunteun ; 10^o la schola de Saint-Yves ; 11^o les enfants de chœur de la cathédrale et de Saint-Mathieu ; 12^o le clergé ; 13^o le dais ; 14^o le cortège d'honneur.

On fait appel au clergé et aux hommes de toutes les classes pour qu'ils soient, dimanche prochain, plus nombreux que jamais à escorter Notre-Seigneur.

— EGLISE DE N.-D. DE LOC-MARIA. — *Dimanche 9 Juin*, première messe à 7 heures ; à 9 heures, grand'messe.

A 4 h. 1/4, vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement ; bénédiction.

Le soir, à 8 h. 1/4, Salut solennel.

Œuvre de Saint-François de Sales. — Avis important. — Nous avons reçu de la Direction générale de l'Œuvre l'avis suivant que nous nous empressons de communiquer aux intéressés :

« Nous engageons fortement nos associés, qui ont à nous adresser des demandes pour écoles ou patronages, à nous les faire parvenir dans le courant du mois de Juin, ou à les remettre au mois d'Octobre ; les mois de vacances n'étant pas très propices à un examen immédiat de ces demandes, l'effet en serait forcément retardé. »

Ces demandes, devant être au préalable apostillées par le directeur diocésain, prière de les lui adresser place de Brest, à Quimper. Il se chargera de les transmettre à Paris.

Ligue patriotique des Françaises. — Le Congrès provincial breton se tiendra à Quimper, les 15 et 16 Juin prochains.

La séance de clôture du dimanche 16 Juin aura lieu au Patronage Saint-Joseph, rue de Pont-l'Abbé, sous la présidence de Mgr Du-billard.

a) Rapport général sur la situation de la Ligue en Bretagne ;

b) Discours de M^{lle} de Valette, du Comité central ;

c) Discours du baron Amédée Reille, député du Tarn.

Le Comité régional de Cornouaille exprime à tous les membres du clergé du diocèse de Quimper et de Léon la reconnaissance qu'il éprouvera envers ceux qui lui feront l'honneur d'assister à cette réunion.

QUIMPER. — Clôture du Mois de Marie. — Après une journée assez maussade, une pluie torrentielle est venue, vendredi soir, contrarier la pacifique manifestation de foi et d'amour des Quimpérois envers la Très Sainte Vierge à l'occasion de la clôture du Mois de Marie. La procession, si originale dans la douce pénombre d'un soir de Mai, n'a pas pu se dérouler, comme de coutume, sous les frais ombrages des Allées, entré le verdoyant Frugy et l'Odét coulant à pleins bords. Mais la foule qui se pressait dans la Cathédrale ne voulut pas se tenir pour battue. Pendant tout le mois, elle avait été fidèle à venir au pied du trône de Marie entendre célébrer ses glorieuses prérogatives et chanter les titres de notre Mère du ciel à l'amour de ses enfants ; il ne sera pas dit qu'on aura capitulé devant la tempête, et c'est encore dans le sanctuaire de Loc-Maria que devra s'accomplir cette pieuse cérémonie. Et voici que la majeure partie de l'assistance laisse à l'abri

bannières et statues et, clergé en tête, affronte la bourrasque et pénètre bientôt dans l'église de Loc-Maria.

Le chœur de chant qui, sous la direction de M. l'abbé Gargadennec, s'était fait entendre pendant tout le mois avec un succès digne de son dévouement, salua, dans un délicieux cantique, Notre-Dame ; puis M. le chanoine Corre, recteur de Saint-Mathieu, du haut de la chaire, si curieuse avec ses ornements en céramique, dit les origines de l'antique église et prononce un court panégyrique de la Très Sainte-Vierge, dans une heureuse paraphrase de l'*Ave Maria*. Dites avec tout son cœur, ses paroles ne pouvaient manquer d'émouvoir son sympathique auditoire, comme, sans doute aussi son filial « Ave », adressé au nom de tous, dut aller droit au cœur de la Bonne Mère, et Elle saura récompenser ce nouveau témoignage d'une fidélité à toute épreuve : la bénédiction de son divin Fils dans le Saint Sacrement en fut le gage et le précieux couronnement de cette belle fête. J. B.

— **Procession du Très Saint-Sacrement.** — Beaucoup de ceux qui sont venus à la cathédrale, en cette matinée du 2 Juin, y sont entrés sous une impression de tristesse. Il ne pleuvait pas, mais le temps était maussade, et jusqu'à la fin le ciel devait rester tout gris ; or, nous savons tous ce qu'un rayon de soleil peut ajouter de beauté aux marronniers fleuris du *Parc* et à la masse verdoyante de la *Montagne* ; nous savons ce qu'il donne de charme aux blanches toilettes des premières-communiantes, de richesse aux bannières et aux ornements liturgiques. A vrai dire, chez ceux qui désirent le plus un beau triomphe pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce n'est là cependant qu'une légère contrariété que nous avons déjà connue dans les temps les plus heureux, et l'absence du soleil n'était pas ici la plus regrettable. Même les pessimistes ne prévoyaient guère, il y a un an, qu'au mois de Juin 1907, tous les séminaires de France seraient dispersés, et que nos pauvres jeunes clercs seraient entassés entre les murs étroits du Carmel de Brest, insuffisants pour les contenir ; que leur Bois, splendide au jeudi du Saint-Sacrement, n'entendrait pas le chant du *Sacris solemniis* et du *Pange lingua* ; que du rond-point dominant l'immense paysage, l'Hostie sainte ne s'élèverait pas pour bénir la cité qui remplit le valon et tout le pays, si beau, qui s'étend sur les deux rives de l'Odét. Chers séminaristes ! Comme ils ont dû souffrir, jeudi, de ne pouvoir célébrer comme jadis le triomphe du *Corpus Domini* !

Aujourd'hui, dimanche, ils souffrent encore, et nous souffrons aussi, parce qu'ils ne sont point là. Pour la beauté du coup d'œil, leur absence était peut-être moins regrettable qu'on ne l'aurait prévu, car le clergé de Quimper formait encore un cortège relativement considérable ; mais les motifs de nos regrets sont d'un ordre plus élevé, et nous avons autre chose à déplorer que la vue d'un spectacle charmant.

Une autre privation encore ! Faisant le tableau de je ne sais

quelle fête civile, Louis Veuillot citait un mot populaire qui avait couru tout Paris : « Ça manquait de musique » ! Et à nous aussi la musique a manqué. La présence du Pensionnat Sainte-Marie relevait nos processions de la Fête-Dieu. Les groupes bien nombreux des *likès* enfants et jeunes gens, réunis sur le passage du cortège, attireraient forcément l'attention. On ne remarquait pas seulement leur bonne attitude, mais aussi la variété de leurs costumes, puisqu'à côté de l'habit bleu et charmant des *glaziks* paraissaient les vestes noires du Léon, les vestes blanches du Morbihan. Avec eux a disparu leur fanfare.

Ce qui doit dominer à la procession du Saint-Sacrement, c'est le chant des hymnes liturgiques ; il ne nous coûte nullement d'avouer qu'ici la musique proprement dite n'est qu'un accessoire, mais combien précieux cependant ! et non seulement pour ceux qui entendent, mais aussi pour ceux qui chantent et qui, sur un long parcours, doivent avoir besoin de se reposer de temps en temps.

Ceux qui chantent... c'étaient, à la place des séminaristes, les rhétoriciens de Pont-Croix actuellement réfugiés à l'Ecole Saint-Yves ; tous ont été heureux de les entendre, à la messe et à la procession.

Si je disais que quelques clairons ont bien remplacé la musique absente, on aurait raison de ne pas me croire, mais il est vrai de reconnaître que la présence de nos jeunes gymnastes a fait un réel plaisir. C'est un petit groupe d'enfants et de jeunes gens du Patronage ; ils sont vêtus de blanc, ceinture noire, très jolie cravate rouge coquelicot à bouts pendants ; leur grand béret basque est brodé d'une hermine dont le noir se détache bien sur le fond blanc ; ce symbole héraldique de la Bretagne est en rapport avec le nom de leur groupe, qui s'appelle *la phalange d'Arvor*. En les voyant, leurs mamans ont dû les trouver charmants, disons qu'elles n'auront pas eu tort. Ajoutons qu'ils sont gentiment dégourdis.

Par ailleurs, je ne décrirai ni la décoration des rues ni la procession elle-même. La *Semaine religieuse* l'a souvent fait depuis vingt ans et ne pourrait ici rien dire de nouveau, excepté ceci.

Quimper aime les processions, surtout les processions de la Fête-Dieu ; sa population s'entend admirablement à les faire belles, elle y dépense beaucoup de zèle et de bon goût. J'ose affirmer que jamais (si ce n'est pour les inoubliables processions du Bras de Saint-Corentin) elle ne l'a fait comme cette fois ; or, il est évident que ce n'est point par hasard. Même des gens peu religieux mais simplement honnêtes ont voulu montrer qu'ils ont au cœur le respect des croyances chrétiennes, l'horreur de la persécution, le désir de l'apaisement et aussi (pourquoi ne pas le dire ?) le désir très vif de faire plaisir à leurs prêtres et à leur évêque. Voilà comment le bon peuple, à Quimper comme ailleurs, montre sa volonté ; il ne veut pas seulement qu'on laisse le Bon Dieu tranquille (ce qui serait déjà quelque chose) ; il veut que Dieu soit respecté, que Notre-Seigneur Jésus-Christ soit adoré, et il l'adore

lui-même, dût la chose déplaire à un quarteron de cacographes qui se croient maîtres de la situation lorsqu'ils ont fait rire quelques idiots ou quelques ivrognes en leur criant leurs *hou hou* ! Ils ont la lumière, ils ont l'intelligence, ils ont la science, etc., etc. ; ils nous répètent, dans leurs journaux, qu'ils vont nous communiquer tout cela, puisque jusqu'ici, pauvres Bretons, nous ne l'avions guère. Quand je lis leurs élucubrations, je souffre dans ma foi catholique, mais il m'est arrivé quelquefois de souffrir tout autant dans mon orgueil de Français, dans ma fierté d'homme. Eux, ils n'ont pas honte ; moi, j'ai honte pour mon pays, j'ai honte pour eux de les voir tant ignorants et tant idiots.

J'ai peut-être eu tort de me fâcher, d'autant qu'en ce jour de dimanche il n'y a pas eu une note discordante. Grâce à l'excellent esprit qui existe ici, grâce à la surveillance très discrète et très digne de la police municipale, tout s'est passé dans le plus grand ordre, sans que rien ait nui à cette manifestation de foi et d'amour.

Dans cette fête, très belle malgré ses tristesses, il y a eu un moment plus beau que tous les autres ; c'est celui que nous avons passé sur le *Champ-de-Bataille*. On connaît ce cadre superbe, très imposant et très riant à la fois. A l'entrée des allées s'élevait le reposoir. La dernière fois qu'il occupa cette place, il paraissait s'appuyer aux grands arbres qui commençaient la double avenue ; ces arbres ont dû disparaître, et leurs successeurs n'ont pas encore eu le temps de monter bien haut, mais ils ne faisaient pas trop regretter leurs devanciers.

Le reposoir d'il y a quatre ans était encore l'œuvre de Madame Créac'hcadic, œuvre d'un goût exquis et bien exercé ; d'autres mains, cette fois, ont élevé et orné ce monument d'un jour ; bien que les fleurs soient plus rares, cette année, le reposoir du *Champ-de-Bataille* était d'une fraîcheur exquise et d'un goût très gracieux, mais par ses dimensions et ses heureuses proportions, il justifiait ce nom de monument que je viens de lui donner.

Et maintenant, à l'année prochaine ! Et puisse alors Notre-Seigneur, aux sons de toutes nos cloches, de tous les instruments de musique, bénir avec nos jeunes gymnastes nos innombrables *likès* et nos deux cents séminaristes, prosternés avec leurs maîtres dans les rues de notre vieux Quimper.

M. ILIOU, Chanoine honoraire, Curé de Plougastel-Daoulas.

« Les vertus qui nous font aimer des hommes, disait Eugénie de Guérin, doivent aussi nous faire aimer de Dieu. » A ce compte, M. Iliou, curé de Plougastel, devait être aimé de Dieu. Car partout où il a passé, au Cloître-Pleyen où il fut vicaire, à Saint-Pol où il fut successivement vicaire et supérieur du petit Séminaire, à Langolen et à Kerfeunteun où il fut recteur, à Plougastel enfin, partout on a reconnu en lui les vertus qui nous font aimer des hommes.

On le vit bien à Plougastel lorsqu'on apprit, en pleine fête de l'Ascension, que M. le Curé était gravement malade. La paroisse entière, peut-on dire, se mit à prier pour son pasteur. Le dimanche suivant, le malade recouvrait sa connaissance : « C'est un miracle » disait-on. Et d'autres ajoutaient : « Le bon Dieu nous le devait bien ; nous avons tant prié ! » Mais huit jours plus tard, le lundi de la Pentecôte, le mal redevenait grave. Dès lors, il n'y eut plus d'espoir. Et le mercredi 29 Mai, vers 4 heures du matin, M. le Curé rendait son âme à Dieu.

Le vendredi suivant, 150 prêtres, dont un grand nombre de chanoines et de curés, précédaient le cercueil. Venus eux-mêmes pour donner un dernier témoignage de sympathie à celui qui fut le plus accueillant des confrères, ils ont vu que les paroissiens de Plougastel, eux aussi, étaient profondément attachés à leur pasteur : une foule immense et recueillie suivait le cercueil, et sur le parcours du cortège toutes les maisons étaient fermées en signe de deuil.

C'est qu'à Plougastel, plus que partout ailleurs, on avait eu le temps d'apprécier la bonté de M. Iliou. « C'est la bonté qui rend Dieu populaire, a-t-on dit, et l'homme à qui elle manque n'obtiendra jamais l'amour.... Elle est ce qui ressemble le plus à Dieu, ce qui désarme le plus les hommes. » Ce fut la qualité maîtresse de M. Iliou. Et la première réflexion qui venait à nos confrères en apprenant sa mort était celle-ci : « Il était bon ». Les paroissiens de Plougastel ne parlaient pas autrement... C'est le plus bel éloge funèbre qu'un prêtre puisse ambitionner.

« L'homme s'incline devant le talent ; il ne s'agenouille que devant la bonté ! » En cela, l'homme a raison. Car la bonté n'est pas une vertu particulière, mais un heureux assemblage de nombreuses vertus.

La bonté ne peut exister sans la bienveillance. Et Dieu sait si M. Iliou était bienveillant. Il avait de l'esprit, certes, et il aimait la plaisanterie. Mais nous ne croyons pas qu'il ait jamais dit, intentionnellement, une parole offensante pour le plaisir de faire de l'esprit. Par contre, comme il savait s'obstiner dans son indulgence à l'égard des hommes !

C'est la bonté aussi qui inspire l'amabilité, la prévenance : tous nos confrères diront que M. Iliou était d'une prévenance, d'une amabilité inlassables ; il n'y avait pas, avec lui, à exprimer de désirs : il les devinait, il les prévenait.

Sa bonté était active. Il y puisait son zèle. Quand il arriva à Plougastel en Mai 1887, il n'y avait là qu'une église bien vide et bien pauvre. Il en a fait une église riche et pieuse. Tout le monde connaît les vitraux de Plougastel. Les maisons Lavergne et Plonquet ont fait là une des plus belles collections de vitraux du diocèse. Pour dire quel fut le zèle de M. Iliou pour la maison de Dieu, il faudrait passer en revue tout le mobilier de l'église paroissiale de Plougastel : statues des patrons des chapelles, stalles du chœur, autels latéraux, confessionnaux, catafalques, chemin de croix, bap-

tistère, orgues, cloches.... Et sa sollicitude s'étendait aux chapelles : Saint-Guénolé, N.-D. de la Fontaine-Blanche...

Mais les constructions matérielles ne sont pas une fin ; M. Iliou y voyait seulement un moyen, le moyen de rattacher ses paroissiens à leur église, à leurs pratiques religieuses, le moyen de garder ou de gagner les âmes au bon Dieu. C'était là son grand souci : maintenir et conquérir. Et les deux écoles libres de Saint-Pierre et de Sainte-Anne, auxquelles il donna sans compter son temps, son argent, son cœur de prêtre, ces deux écoles rappelleront aux paroissiens de Plougastel que M. Iliou n'hésita devant aucun sacrifice pour sauver les âmes de leurs enfants.

La bonté de M. le Curé de Plougastel, source de sa bienveillance, de son amabilité, de son zèle, se traduisait encore par un désintéressement au-dessus de tout éloge. S'il était possible et permis de recueillir les innombrables traits de générosité dont ses journées étaient remplies, on ferait un livre bien glorieux pour notre clergé, bien édifiant pour nos fidèles. Cela serait bien difficile : car autant M. Iliou était généreux et désintéressé, autant il était délicat, modeste ; sa bonté n'était ni éclatante, ni tapageuse ; elle faisait le bien et s'en contentait. Et il pratiquait, à la perfection, la recommandation du Maître : « Que votre main gauche ignore les largesses que répand votre main droite ». Et pourtant il était impossible que tant de désintéressement passât inaperçu. Tout le monde savait que pour M. Iliou il y avait plus de plaisir à donner qu'à recevoir. Tout le monde savait qu'il avait lui-même des goûts très simples et qu'il se serait privé de tout pour les autres. Et c'était pour les paroissiens de Plougastel une prédication puissante que ce désintéressement de leur pasteur, prédication toujours opportune, prédication toujours féconde....

M. Iliou (Guillaume-Marie), né à Plouzané le 22 Février 1842, fut ordonné prêtre le 12 Août 1866. Vicaire d'abord au Cloître-Pleyben (22 Août 1866), puis à Saint-Pol de Léon (14 Octobre 1869) ; supérieur ensuite de la maison Keroulas (6 Novembre 1873), recteur de Langolen (18 Janvier 1880), de Kerfeunteun (18 Juin 1884), nommé curé de Plougastel-Daoulas le 8 Mai 1888, il était chanoine honoraire depuis le 29 Décembre 1894. Décédé le 29 Mai.

R. I. P.

QUIMPERLÉ. — Un défi. — Quand le maître dit « tue », les valets disent « assomme ».

C'est ainsi que les agents, qui ont accepté d'appliquer les lois de spoliation, votées par le bloc, s'ingénient à les rendre encore plus odieuses !

A Quimperlé, ils n'ont pas craint de fixer la vente du mobilier des Ursulines, expulsées en Avril dernier, au *dimanche 2 Juin, jour de la Fête-Dieu* !

Tous les ans, c'était la grande fête au couvent des Ursulines. Par les rues, tendues de blanc, jonchées de fleurs, la procession

s'y rendait ; et, de la chapelle du monastère, le prêtre élevant l'Ostensoir, bénissait la ville et le peuple agenouillé.

La visite du Saint-Sacrement au couvent a été, cette année, remplacée par celle des « vendeurs dans le Temple » et, sur les marches de la chapelle, désaffectée, le marteau des commissaires priseurs a adjugé aux enchères publiques les dépouilles des religieuses qui, depuis des siècles, répandaient leurs bienfaits dans la ville et dans toute la région.

De tels faits se passent de commentaires, c'est un odieux défi jeté aux croyances de toute une ville. Il suffit de l'avoir indiqué en ces lignes brèves pour que tous ceux qui en prendront connaissance, qu'ils soient croyants ou seulement respectueux des convenances, partagent notre indignation !

LESNEVEN. — Retraite d'hommes, du 26 Mai au 1^{er} Juin. — 34 paroisses ; 57 retraitants : Saint-Frégant, 4 ; Saint-Méen, 4 ; Plourin-Ploudalmézeau, 4 ; Plabennec, 4 ; Lesneven, 3 ; Ploudaniel, 3 ; Plouvien, 2 ; Cléder, 2 ; Plouguerneau, 2 ; Guissény, 2 ; Saint-Servais, 2 ; Plouzané, 2 ; Plougastel-Daoulas, 2 ; Saint-Pierre Quilbignon, 1 ; Le Relecq, 1 ; Guipavas, 1 ; Plougonvelin, 1 ; La Forêt-Landerneau, 1 ; Plouider, 1 ; Saint-Derrien, 1 ; Carantec, 1 ; Saint-Pol-de-Léon, 1 ; Kersaint-Plabennec, 1 ; Lanhouarneau, 1 ; Plouguin, 1 ; Saint-Brieuc, 1 ; Trégarantec, 1 ; Plouneventer, 1 ; Kernouës, 1 ; Bourg-Blanc, 1 ; Lanrivoaré, 1 ; Loc-Maria-Plouzané, 1 ; Plouénan, 1 ; Le Folgoët, 1.

QUIMPERLÉ. — Retraite bretonne de femmes, du 26 Mai au 1^{er} Juin. — 10 paroisses ; 40 retraitantes : Moëlan, 18 ; Arzano, 6 ; Bannalec, 4 ; Guiscriff, 3 ; Mellac, 2 ; Quimperlé, 2 ; Riec, 2 ; Baye, 1 ; Locunolé, 1 ; Rédéné, 1.

PRIMELIN. — Pardon de Saint-Tujen. — Voici le programme des cérémonies qui auront lieu les 22, 23 et 24 Juin :

Samedi 22, ouverture du pardon. A 9 heures, messe basse ; à 3 heures, vêpres suivies de la procession.

Dimanche 23, à 5 heures, première messe, à 6 heures, deuxième messe, à 10 heures, grand'messe chantée par M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre de Saint-Corentin ; sermon par M. Bourvon, recteur de Brasparts. A 3 heures, vêpres solennelles, procession à la croix de la grève de Saint-Tujen, bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Lundi 24, à 5 heures, première messe, à 6 heures, deuxième messe, à 10 heures, grand'messe. A 3 heures, vêpres, procession.

Le dimanche matin, les paroisses du Cap viendront en procession à la chapelle de Saint-Tujen.

N. B. — Le pardon de Saint-Tujen se célèbre toujours le dimanche qui précède la fête de saint Jean.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Pie X aime à recevoir les premiers communiant. C'est pour lui un moyen d'imprimer plus vivement, chez ces enfants, le souvenir du grand jour.

Parmi les groupes qui se rangeaient, le vendredi 30 Mai, dans la salle Clémentine, une quarantaine de jeunes garçons étaient accompagnés de plusieurs séminaristes de Santa Chiara : ils appartenaient à l'œuvre de « Sainte Catherine », établie au séminaire français pour les enfants du peuple, et les séminaristes étaient leurs catéchistes.

Le 2 Juin, le Saint-Père est entré dans sa 73^e année. En l'honneur de l'anniversaire de sa naissance, il y a eu un concert donné, dans la cour de Saint-Damase, par la musique des gendarmes pontificaux ; le soir, le P. Chevalier, représentant les missions du Liban, a donné dans la salle du Consistoire une séance cinématographique, à laquelle le Pape a pris beaucoup d'intérêt.

Pie X est entré plein de vigueur dans sa 73^e année. Avant la séance, il plaisantait sur les racontars de certains journaux français parlant de sa santé : « Ils prétendent, disaient-ils, que j'aurais besoin de sortir du Vatican ; mais, vraiment, je n'ai aucun désir de ce genre : le monde, hors de ces murs, n'est pas assez beau pour que je désire le voir ».

PARIS. — A l'Institut catholique. — Les évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris se sont réunis, on le sait, le 28 Mai, pour traiter des questions intéressant l'avenir de ce grand établissement d'enseignement supérieur ; ils étaient au nombre de vingt.

Au cours de la réunion, il a été donné lecture du rapport des administrateurs, puis de celui du Recteur. Le premier constate une amélioration sur l'exercice précédent. Quant au rapport de Mgr Baudrillart, il a été jugé si intéressant qu'on en a décidé l'impression.

L'assemblée des évêques a ratifié la création des chaires nouvelles et approuvé les noms proposés pour ces chaires : pour la chaire des origines du christianisme, M. l'abbé Lebreton, et, pour remplacer M. Lebreton, M. l'abbé Adhémar d'Alès ; pour les conférences sur l'histoire des religions, Mgr Le Roy, évêque d'Alinda, M. l'abbé Royer, MM. Carra de Vaux et La Vallée-Poussin, de Gand.

Tous les évêques ont été d'accord pour maintenir la Faculté de droit (grâce au don princier de Pie X et aux offrandes de ses imitateurs), et toutes les branches de l'enseignement donné à l'Institut catholique. Enfin, ils ont tous interdit aux prêtres de leur diocèse de collaborer à la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*.

— **Le Congrès diocésain.** — Le 3^e Congrès diocésain de Paris, présidé par Mgr Amette, coadjuteur de Son Em. le cardinal Richard, s'est ouvert le 27 Mai et a duré trois jours.

La présence des évêques, qui ont pu assister à un certain nombre de séances du Congrès, l'autorité particulière et la haute compétence des principaux rapporteurs des questions soumises à l'examen des congressistes, l'importance de ces questions elles-mêmes pour l'organisation générale et le groupement des œuvres religieuses et sociales, la nécessité qui se fait sentir partout de cette organisation des forces catholiques, tout contribue à donner à ce Congrès un très vif intérêt pour tout le clergé de France et pour tous les catholiques dévoués aux œuvres de défense, d'action, de propagande religieuse.

A ce Congrès a été fixé, par un avis venu du Vatican, un point important de l'organisation catholique : celle-ci doit se faire par comités paroissiaux et non par associations.

Il est entendu aussi que l'organisation politique demeure tout à fait indépendante.

Les papiers Montagnini. — La commission parlementaire, chargée de l'examen des papiers enlevés (dans les conditions que l'on sait) à l'ancienne Nonciature, a constaté que les pièces n'avaient été ni cotées ni paraphées par la justice. Ces irrégularités et d'autres encore sont avouées par le juge d'instruction chargé de l'affaire. Les copistes dactylographes comme les traducteurs — non assermentés et dont l'ignorance ou la mauvaise foi a été prouvée — appartenaient à la Sûreté générale... Le délégué des Affaires étrangères s'est enfermé trois jours avec eux et a emporté ou détruit tout ce qu'il a voulu sans contrôle : on a pu ajouter des pièces ou en détourner.

Et c'est là-dessus qu'on s'est appuyé pour lancer les accusations les plus graves contre le gouvernement pontifical et contre des personnes injustement mises en cause ! De tels procédés font juger de la valeur des accusations. Les journaux blocards, qui avaient fait grand tapage de certaines pièces aujourd'hui reconnues apocryphes, se garderont bien de l'avouer.

On annonce qu'une interpellation va être faite à la Chambre... Pour ce qui est du Saint-Siège, s'il n'a pas voulu s'abaisser à une discussion de détail, c'est par un sentiment de haute dignité qui est dans ses traditions ; mais il faut espérer que, désormais, le public, mieux averti, saura faire justice des procédés du gouvernement, dans cette aventure, dont il est certain qu'il ne pourra sortir qu'à sa confusion.

SAINT-BRIEUC. — Pèlerinage. — Un pèlerinage de Saint-Brieuc à Notre-Dame de Brebières, à Albert (Somme), au Sacré-Cœur de Montmartre et à Notre-Dame des Victoires, à Paris, aura lieu, sous la présidence de Mgr Morelle, du 16 au 21 Juin. Départ de Saint-Brieuc, le dimanche 16, à 7 h. 20 du soir ; arrêt de trois

heures à Rouen ; arrivée à Albert, le lundi, à 2 h. Départ, le mercredi, 10 h. ; arrêt à Amiens pour la visite de la cathédrale ; arrivée à Paris, à 3 h. 36. Départ le vendredi, à 10 h. du matin ; arrivée à Saint-Brieuc à 8 h. 32 du soir.

Prix, tout compris (chemin de fer et séjour) : en 3^e classe, 75 fr. ; en 2^e, 90 fr. ; en 1^{re}, 115 fr.

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAÎTRE

Actes de S. S. Pie X : Encycliques, *Motu proprio*, Brefs, Allocutions, etc., t. II. Un vol. in-8^e écu de 320 pages avec un portrait de S. S. Pie X. Prix : broché, 1 franc. (Editions des *Questions actuelles*.) Paris, 5, rue Bayard.

Ce second volume des actes pontificaux a été composé avec un soin particulier et un esprit méthodique dont les lecteurs n'auront qu'à se louer. Le livre est divisé en deux parties : La première contient les actes de Pie X proprement dits, c'est-à-dire les lettres, allocutions, etc. ; dans la seconde sont reproduits les principaux documents émanés des Congrégations romaines depuis l'apparition du premier volume. Deux tables, la table du volume et la table raisonnée et alphabétique des matières contenues dans les deux volumes, complètent cette publication qui met en valeur les actes si lumineux du Pape et contribuera à le faire aimer davantage.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

L'action *Automobiles Delahaye* est recherchée à 42 fr. La maison Delahaye a la première appliqué à la navigation le moteur à explosions, et combiné des moteurs qui marchent indifféremment à l'essence, à l'alcool ou au pétrole. Elle est jusqu'ici sans rivale pour la construction des poids lourds, fourgons et omnibus.

L'action *Compagnie industrielle d'Atlixco* vaut 390 fr. Aux cours actuels elle se capitalise à plus de 6 0/0, et l'on doit considérer le dividende de 23 fr. 40, distribué pour l'exercice 1906, comme un minimum qui sera dépassé cette année.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r
63, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

AUX GRANDS MAGASINS

(Maison de Confiance)

ÉLY-LABASTIRE
BREST**MAGASINS** : Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38
BUREAUX : Rampe, 53.**FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES**
Grand Choix d'Ameublements de tous Styles
ATELIER SPÉCIAL DE MEUBLES D'ART BRETON**EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES**
ET DESSINS**ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.**
Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.**BRONZE DIVERS :**
Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc..
ORFÈVREURIE : Calices, Ciboires, Ostensoirs, Custodes, etc...**DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,**
Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc...**RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.***Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.*

ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE

Vêtements Ecclésiastiques.**F. JODELAIS, FILS AÎNÉ**

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON**SOMMAIRE****I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.****II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Chronique du diocèse :** Intentions recommandées aux prières ; Nécrologie ; N.-D. du Folgoët ; Quimper ; Guimaëc ; Pont-l'Abbé ; Lorient ; L'Association de la Jeunesse catholique et les directions pontificales ; La spoliation condamnée.**III. — Chronique générale :** Rome ; Paris ; La guerre à l'enseignement religieux ; Le Puy ; Suites de la Séparation ; La location des presbytères ; Pèlerinage national à Notre-Dame de La Salette ; Pensée.**IV. — Bibliographie.****V. — Annonces et avis divers.****Offices de la semaine.****Dimanche, 16 Juin.** — 4^e Dimanche après la Pentecôte. S. Jean-François Régis, Confesseur. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Jean-François Régis, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 17. — S. Hervé, Confesseur (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.**Mardi, 18.** — S. Marc et S. Marcellien, Martyrs. Simple. — Ou Office votif des S^{ts} Apôtres ; semi-double. Rouge.**Mercredi, 19.** — S^{te} Julienne de Falconiéri, Vierge. Double. Blanc.**Jeudi, 20.** — Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.**Vendredi, 21.** — S. Louis de Gonzague, Confesseur. Double. Blanc.**Samedi, 22.** — Vigile de S. Jean-Baptiste. Simple. — Ou Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.**Dimanche, 23.** — 5^e Dimanche après la Pentecôte.**Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.**

Le Trévoux du 17 au 18 Juin.

Plouguerneau du 19 au 26 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nous rappelons à tous Nos prêtres les prescriptions des Statuts diocésains relativement aux retraites pastorales et leur recommandons instamment de s'y conformer.

Les deux retraites ecclésiastiques seront données à Quimper, dans l'ancien établissement des Frères (Pensionnat Sainte-Marie), rue de Kerfeunteun.

La première retraite s'ouvrira le *lundi soir, 19 Août*. Les prêtres ordonnés en 1901, 1902 et 1903 y sont convoqués et devront être rendus, le dimanche soir, 18 Août, à l'établissement indiqué plus haut, pour subir leur examen le lendemain.

La seconde retraite commencera le *26 Août*. Les prêtres ordonnés en 1904, 1905 et 1906 devront y prendre part et arriver le dimanche 25, pour l'examen du lundi.

II. La nouvelle circulaire Briand, bien qu'aggravant la situation dans les paroisses, ne Nous a nullement ému. Elle est plutôt contre les droits des municipalités et contre la loi de 1884 que contre le clergé.

C'est pourquoi, dans ces douloureuses circonstances, Nous recommandons à Nos prêtres autant de calme que de fermeté.

Ils se conformeront strictement aux dernières indications que Nous avons données dans Notre *Semaine religieuse*. Quant aux fidèles, s'ils veulent épargner à leur paroisse des épreuves redoutables, ils agiront sagement en s'organisant entre eux, afin qu'au moment de l'expulsion ils soient à même d'offrir à leurs prêtres un domicile convenable. A cette fin, et dans les conditions qu'ils jugeront acceptables, ils pourront eux-mêmes (un ou plusieurs) prendre à bail les presbytères communaux et même les presbytères fabriciens, mais avec Notre autorisation spéciale pour ces derniers.

III. On Nous a demandé si les Curés et Recteurs pouvaient prélever sur les ressources actuelles du culte, dans leurs paroisses, les sommes nécessaires pour rétablir en tout ou en partie les traitements autrefois attribués au clergé paroissial.

Nous répondons que *Nous autorisons* les Curés et Recteurs à rétablir dans le budget paroissial, sur ces mêmes ressources et dans la mesure où celles-ci le permettront, le supplément de traitement fourni autrefois par la fabrique.

Quant au traitement de l'Etat, Nous Nous chargeons Nous-même de le compléter s'il y a pension ou allocation, ou de le rétablir tout entier si le prêtre ne reçoit rien de l'Etat. C'est

principalement pour atteindre ce but que, dès cette année, Nous avons prescrit une quête à domicile. Beaucoup de Nos prêtres, pensons-Nous, n'auront pas besoin de ce secours pour l'exercice 1907; c'est pourquoi ceux qui désirent l'obtenir devront, par l'intermédiaire des Doyens, Nous en faire la demande, en indiquant exactement ce qu'ils sont en droit de recevoir de l'Etat pour la présente année et aussi les autres ressources sur lesquelles ils comptent pour pourvoir à leur entretien.

IV. On s'est quelque peu ému, dans certains milieux, de la nomination de nos comités de jurisconsultes, à l'effet de donner leur avis sur le bien fondé des revendications que les particuliers peuvent avoir à exercer contre le séquestre, au sujet des biens ecclésiastiques.

Nous tenons à dire que le rôle de ces Messieurs, purement gratuit d'ailleurs, se termine avec l'examen des pièces, leur avis motivé et l'indication de la procédure à suivre. Il appartient ensuite aux particuliers de reprendre le dossier, de poursuivre l'affaire, s'ils le veulent, et de s'adresser pour cela à tel ou tel avoué ou avocat qu'il leur plaira de choisir.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — L'éducation chrétienne. — Les œuvres de jeunesse.
- III. — Le pèlerinage d'hommes au Folgoët, le 23 Juin.
- IV. — Retraites. — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 16 au 22 Juin.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Gélot, prêtre missionnaire, décédé à Winooski-Parck, Etat du Vermont, diocèse de Burlington (Amérique du Nord), le 28 Mai dernier.

M. Gélot (Jean-Marie), originaire de Pluguffan, fut vicaire au Huelgoat avant son départ pour l'Amérique. Il était, ces dernières années, aumônier d'un hôpital auquel est annexée une école où enseignent des religieuses du Saint-Esprit.

Nous le recommandons aux prières de nos lecteurs, et particulièrement de ceux qui furent ses condisciples et ses amis.

R. I. P.

NOTRE-DAME DU FOLGOËT. — Pèlerinage d'hommes, sous la présidence de Mgr l'Évêque. — Comme on l'a vu par une note officielle publiée dans le dernier numéro de la *Semaine*

religieuse, ce pèlerinage, dû à l'initiative des Jeunes Catholiques du Léon et de leurs aumôniers, aura lieu le dimanche 23 Juin. On invite à y prendre part, en aussi grand nombre que possible, les hommes et les jeunes gens du diocèse, sans distinction d'œuvres ou groupements catholiques.

Monseigneur l'Evêque voudrait que ce pèlerinage fût une grande manifestation de notre Foi, et comme la réponse des Bretons du Finistère aux assertions de l'impiété officielle, qui proclamait naguère que les croyances chrétiennes étaient mortes à jamais au pays de France.

Nos hommes et nos jeunes gens reviendront du sanctuaire de Notre-Dame fermement résolus à travailler avec plus de force, plus de vaillance à l'œuvre nécessaire : *Défendre les droits de la Sainte Eglise, reconquérir nos libertés religieuses.*

Voici le programme et l'horaire de la journée :

Messes de communions : à 6 h., 7 h., 8 h., 9 h.

A 10 h., grand'messe, célébrée à l'estrade dressée au champ du couronnement, par M. le chanoine Gadon, vicaire général, supérieur du Grand-Séminaire. *Sermon breton*, par M. le chanoine Eveno, supérieur du Séminaire de Saint-Jacques de Lézérazien.

A 1 h., conférences en breton et en français. — Allocution de Mgr l'Evêque.

A 3 h., vêpres solennelles.

La Procession du Folgoët conduira Monseigneur, à la grand'messe et aux vêpres. Les paroisses des cantons voisins du Folgoët sont priées d'apporter une croix de procession et même, si possible, une bannière. Seront portées également en procession les bannières des Œuvres Catholiques.

N. B. — Les pèlerins ecclésiastiques, qui voudraient prendre leur repas de midi au presbytère du Folgoët, sont priés d'envoyer leur nom à M. le Recteur.

QUIMPER. — La procession à Saint-Mathieu. — Les rues et le peuple de Quimper ont fait au Dieu-Hostie le même triomphe calme, digne, complet du dimanche de la Fête-Dieu.

Depuis midi, toutes les rues désignées pour le parcours sont en pleine effervescence. Partout des échelles garnies de travailleurs, des draps qui déploient leur blancheur fleurie de roses et d'iris, des tentures frangées d'or qui flottent au vent, cherchant où se fixer en bordure, où en banderoles. Entrées, enseignes et devantures dérobent leur vulgarité ou leur laxité derrière le frais rideau qui s'étend le long des murs, accroché en cent endroits à la fois.

Tout ce qui rappelle l'intérêt, l'apreté des soucis quotidiens, les désirs de gain, se masque et se voile. Tout ce qui parle de Dieu et du Sacré Cœur s'affiche à la place : des inscriptions pieuses, des invocations liturgiques, des vivats d'amour, des images saintes, des bouquets de verdure qui grimpent jusqu'aux balcons et enguirlandent les fenêtres des étages.

Cela fait l'étonnement des étrangers. Dans la rue Laënnec, un

jeune soldat exprime ainsi sa surprise : « On m'avait parlé des fêtes religieuses de Quimper, mais on ne m'a pas dit la moitié de ce qui se fait ici ! Près de la Providence, quelqu'un fait cette remarque : « C'est incroyable qu'on trouve tant de gens disposés à décorer les rues et qu'on puisse voir encore de telles choses » !

C'est qu'en effet tout le monde s'y met, et quand sort la procession, vers trois heures et demie, dans l'ordre accoutumé, la métamorphose est achevée. Le Roi du ciel peut se montrer dans l'ostensoir d'or : toutes les voix qui s'élèvent chantent ses louanges, voix des élèves et des petits séminaristes de Pont-Croix, réfugiés à Saint-Yves, voix des clairons de la jolie Phalange d'Arvor, voix des instruments des musiciens de Kerfeunteun, descendus dans leur magnifique costume bleu pour faire cortège au divin Promeneur.

Il s'avance, longuement précédé et suivi, entre deux haies d'assistants, tous respectueux et émus, dont la plupart s'agenouillent à son passage. Une première station a lieu à la chapelle de la Providence où le Maître pénètre à travers les reflets chauds des étoffes rouges, tendues à profusion dans le vestibule. Les voix fraîches des petites filles l'y saluent d'un *Ave verum* et d'un *Tantum ergo* exécutés en musique. Quelques privilégiés seulement qui ont pu pénétrer dans la petite chapelle s'y associent.

Mais l'adoration triomphale est pour la place Terre-au-Duc. Le goût et la piété des paroissiens de Saint-Mathieu ont fait surgir là un imposant massif de verdure sur lequel repose un autel sous le rayonnement doré d'une grande croix. Tout autour, une foule énorme se presse, et le cortège peut à peine se frayer un passage à travers la foule dense et serrée. La place trop petite doit déverser le trop-plein des assistants dans la rue du Quai et les issues avoisinantes. Le cadre est des plus suggestifs. Par dessus les tentures qui voilent la partie basse des maisons, émergent les vénérables témoins d'une architecture déchue : étages surplombants, toitures fuyantes, arêtes affaissées de vieillesse. Plusieurs siècles effacent leurs agitations et leurs soucis : l'on évoque les temps d'autrefois, l'on songe à ce que furent les cérémonies de jadis, et l'on se demande si elles furent plus brillantes, plus pieuses, plus suivies, plus aimées. En réalité, la foi que l'on dit morte n'est qu'une foi sans audace, découragée qu'elle est dans ses manifestations extérieures par les prophètes intéressés des fins de religions et de dogmes. Là où elle rencontre l'appui du nombre et la contagion de l'exemple, elle se retrouve vivace, et elle donne aux traits, à l'attitude tout entière, les éloquentes expressions d'autrefois. Ces manifestations grandioses et calmes sont sa revanche à elle sur les démolisseurs qu'elle méprise, mais qu'elle craint. Et les foules qui se prosternaient là, il y a plusieurs siècles, n'étaient pas plus recueillies, plus sincères dans leur adoration, que celle qui s'inclinait dimanche — ne pouvant s'agenouiller faute d'espace — quand l'ostensoir éleva au-dessus d'elle le Dieu qui bénit et qui pardonne.

Après un morceau de musique brillamment exécuté par la fanfare de Kerfeunteun, le retour se fait sans incident vers l'église. M. le Recteur y lit une émouvante consécration au Sacré-Cœur de Jésus, et une dernière bénédiction achève cette cérémonie que les paroissiens de Saint-Mathieu ont faite si belle et si digne de sa vieille renommée.

F. G.

— A propos de la procession à Locmaria. — Si j'en juge d'après moi-même, ils sont heureux ceux qui ont étudié l'histoire et les coutumes de leur pays natal ; à chaque instant ils revivent les années du passé, ce qui est un moyen de doubler, peut-être même de décupler la durée de son existence.

Traversant les *allées* en ce jour de Fête-Dieu, je me représentais d'abord ce qui se passait ici, il y a un peu plus d'un siècle (et peut-être la coutume était-elle bien ancienne) : à l'endroit où les pêcheurs de l'Odet font aujourd'hui sécher leurs filets, une procession commençait à gravir la *montagne*, et j'imagine que le cortège du Saint-Sacrement ne devait guère être majestueux quand il escaladait un sentier bon tout au plus pour les chèvres ou pour les gamins de Quimper ; mais c'était un moyen d'affirmer les droits féodaux de Madame la Prieure de Locmaria et les limites de son *asile*, dont cette *troménie* fixait ainsi le pourtour. Eh bien, si nous regrettons beaucoup de choses dans le passé, ce n'est certes pas ce zèle intransigeant pour maintenir des prétentions, légitimes il est vrai, mais dont l'affirmation en pareil jour et par un tel moyen était assez malséante.

Vient la Révolution. Il n'y a plus de Prieure à Locmaria, mais la vieille église est encore debout et il est probable que là, comme ailleurs, la procession sortit encore en suivant un parcours plus facile et plus convenable ; je ne le dis point pour la gloire de la première République, car si à cor et à cri elle proclamait la liberté des cultes, c'était au profit des seuls schismatiques et en guillotinant de son mieux les confesseurs de la foi, restés fidèles à l'Eglise.

Et ici encore nous aimons mieux ce qui se passe en 1907 que ce qui se voyait en 1793. Aujourd'hui, dans quantités de villes de France, la liberté des processions est supprimée, c'est vrai, mais là où elles peuvent sortir comme chez nous, elles sont composées de prêtres fidèles, et les tentatives de schisme renouvelées d'il y a 117 ans ont abouti à la grotesque équipée de Vilatte et de H. des Houx.

Première tentative : quatre-vingts évêques consacrés illicitement mais validement ; assez de prêtres intrus pour pourvoir au moins les paroisses importantes ;

Deuxième tentative : c'est à peine si quatre ou cinq ecclésiastiques, déjà dévoyés et flétris, se trouvent dans la France entière.

Les « grands ancêtres » de la Révolution étaient d'abominables gredins et en même temps de très ridicules personnages, mais ils ont été plus heureux dans leurs essais que leurs petits descendants.

Quand les dits ancêtres eurent été guillotинés à leur tour ou

bien furent devenus ministres et chambellans de Napoléon, les processions tant regrettées du peuple rentrèrent bien vite dans les usages. Locmaria n'était plus paroisse, mais simplement chapelle dépendant de Saint-Corentin ; or, après le Concordat, le clergé de la Cathédrale adopta pour but de la procession du Saint-Sacrement la chapelle du château de Poulguinan. On sait qu'à cette époque, les règles liturgiques venant de Rome étaient singulièrement obliérées par le clergé de France ; nous avons peine à comprendre, aujourd'hui, qu'en pareil jour l'évêque et ses prêtres exposaient le Saint-Sacrement dans cette petite chapelle, dès la fin de la matinée, pour le reporter à Saint-Corentin, vers le soir. A l'aller et au retour, il y avait station à Locmaria. Je n'ai trouvé cela écrit nulle part, mais je l'ai entendu dire à des vieillards qui se souvenaient de l'avoir vu.

Depuis que le vieux sanctuaire de Notre-Dame est redevenu église paroissiale, il continue à voir affluer, chaque soir de l'octave, beaucoup de fidèles venant de la ville pour adorer Notre-Seigneur, et au dimanche où se termine cette série de pieux pèlerinages, il voit sortir de son large portique un cortège moins nombreux, sans doute, que celui des deux paroisses voisines, mais qui a cependant sa physionomie à part. Ici, tous sont voisins, tous se connaissent ; c'est comme une famille qui s'est réunie dans un même but et dans une même pensée, soit pour tout préparer en décorant l'église et la façade des maisons, soit pour prendre part à la procession.

M. le Supérieur de Saint-Yves porte le Saint-Sacrement ; il est assisté par quelques-uns des professeurs de l'école et par quelques-uns des prêtres émigrés du Petit-Séminaire de Pont-Croix, dont la belle chapelle hélas ! est aujourd'hui muette et vide. Quelques Frères, qui appartenaient au Pensionnat Sainte-Marie, marchent devant le clergé. Entre les rangs des fidèles est groupée la petite phalange d'Arvor accompagnée de son directeur, M. J. Le Goasguen. On la voit avec le même plaisir qu'à la procession générale du dimanche précédent. Ils ont vraiment bon air, ces enfants et ces jeunes gens. M. Guirriec, recteur de Locmaria depuis quelques semaines seulement, marche au milieu de son petit peuple, dont il sera bientôt aussi connu, et par là même aussi aimé qu'il l'était de ses *Likés*.

Le parcours dans les rues de Locmaria n'offre rien de particulier aux jours ordinaires ; les maisons sont vieilles pour la plupart, voire même délabrées, mais aujourd'hui, sous les draperies blanches, la verdure et les fleurs, elles ont un air de fête. Entre la place de l'église et la croix de Poulguinan, on longe d'assez près la rivière, très haute en ce moment, et ici le coup d'œil est charmant.

Enfin, nous voilà au pied de la *montagne* ; au flanc escarpé s'adosse un reposoir très élevé dressé, par M. Henriot dans la cour de sa manufacture. L'endroit est favorable, et tout le parti possible en a été tiré. Au moment où nous y stationnons il y a quelque

circulation sur l'autre rive de l'Odé, on va voir les régates ; mais qu'était-ce que le nombre des curieux attirés par ce spectacle, auprès de la foule qui se pressait pour aller, au retour de Locmaria, assister ou prendre part à la procession de Saint-Mathieu ?...



Ce que la *Semaine religieuse* a dit des processions de la Fête-Dieu à Quimper peut s'appliquer à toutes les paroisses du diocèse, où les solennités du T. Saint-Sacrement ont donné lieu, cette année plus que jamais, à des manifestations de foi aussi consolantes que significatives dans les circonstances actuelles.

Gloire en soit rendue à Dieu, et honneur à la Bretagne, catholique toujours !

— **Un Bazar au profit du Grand-Séminaire.** — Les élèves du Sacré-Cœur de Quimper avaient recueilli avec une pieuse angoisse les échos lugubres de l'expulsion du Grand-Séminaire. Elles s'étaient promis, sur le coup de cet événement, de venir en aide, selon leurs humbles moyens, à ceux que la foi leur montrait si grands dans la persécution.

L'idée d'un Bazar se fit jour parmi elles. On en parla à Monseigneur, qui se plut à encourager ce projet. Dès lors, tout alla à merveille. Bonnes volontés et talents naissants se multiplièrent, sous l'impulsion du cœur, tant et si bien que, le 1^{er} Juin, tout fut à point pour cette vente de charité.

Les acheteuses affluèrent, se disputant au poids de l'or les bibelots travaillés par leurs jeunes amies.

Monseigneur lui-même ne fit pas défaut. Quel bonheur sans égal, pour chacune des petites marchandes, de vendre à cet acheteur de marque un échantillon de son modeste étalage !

Et quelques jours plus tard, quelle joie pour les aînées de se rendre à l'Evêché et de remettre à Sa Grandeur un pli de 1.200 fr., qui renfermait, outre le produit du travail collectif, la somme destinée aux prix de fin d'année, dont elles avaient fait le sacrifice avec enthousiasme au profit du cher *Denier du Grand Séminaire* !

Toutes garderont le meilleur souvenir de cette œuvre si belle, et si bien réussie. Puisse leur généreuse initiative susciter des imitateurs !

GUIMAEC. — La Mission (19 Mai-1^{er} Juin 1907.) — La paroisse de Guimaëc devait avoir, cette année, les exercices de l'Adoration perpétuelle. M. le Recteur a profité de cette occasion pour procurer à ses paroissiens le bienfait d'une grande Mission. Il y avait 32 ans que la paroisse n'avait pas eu cette faveur. Aussi, dès la première annonce, la nouvelle en fut accueillie avec bonheur. La difficulté des temps donnait à tous de vives inquiétudes. Dans les familles, des prières se faisaient pour demander à Dieu d'écarter tous les obstacles.

Les dimanches qui précédèrent l'ouverture furent employés à

apprendre les airs des cantiques. Aussi, cette partie de la Mission a-t-elle eu un plein succès : MM. Puill et Coajou n'ont pas eu grande difficulté à faire exécuter les chants, même les plus difficiles du Recueil diocésain. Dans une Mission, « quand le chant va bien, tout va bien, » dit-on. L'adage, fondé sur un fait d'expérience, s'est réalisé, une fois de plus, à la Mission de Guimaëc.

Elle s'ouvrait le dimanche de la Pentecôte, jour favorable pour obtenir les grâces du Saint-Esprit, dont l'action ici fut visible dès le premier moment : le lundi matin déjà, les assistants étaient nombreux, tous avides d'entendre la parole de Dieu et pressés de mettre ordre en leurs consciences...

M. Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix, président de la première semaine, expliquait le Décalogue et le fit avec le talent et le savoir qui le caractérisent. M. Daniélou avait à traiter un sujet plus aride ; il sut le rendre intéressant au moyen d'exemples et de traits, qui avaient l'avantage d'égayer en même temps que d'instruire. Il a su réaliser ce mot d'un ancien : *Castigat ridendo*.

Les tableaux, particulièrement, avaient le don d'attirer la foule et de l'intéresser. M. Y. Gargadennec, vicaire à Sizun, avec sa voix sympathique, nous faisait tantôt frémir d'horreur par la peinture de l'état lamentable d'une âme oublieuse de son Dieu, et tantôt nous arrachait des larmes de joie par la peinture d'une âme fidèle à suivre le sentier de la vertu. Ces peintures, vraiment vivantes, sont de nature à attendrir les cœurs les plus insensibles.

MM. Léal et Castel nous ont fait comprendre nos devoirs envers l'Eglise, en ce temps de persécution.

Avec de tels orateurs, il était impossible que la Mission ne remuât point les paroissiens de Guimaëc. A la fin de chaque journée, en rentrant chez soi, chacun racontait le bonheur qu'il sentait à suivre les exercices de la Mission, et ceux qui attendaient leur tour éprouvaient une sainte hâte de venir prendre leur part des grâces de Dieu. Dans chaque quartier, on employait toutes sortes d'industries pour déterminer les hésitants à venir faire leur Mission. Aussi, le résultat a été des plus consolants. Nous avons eu la joie de voir un grand nombre de personnes revenir sincèrement au Dieu de leur baptême et de leur première communion... Il y a eu, cette première semaine, 442 communions.

Le renom des orateurs et aussi le bonheur qu'éprouvaient les retraitants de la première série avaient préparé le terrain pour la seconde. Dès le lundi matin, les assistants étaient encore plus nombreux que la semaine précédente. M. Colin, curé de Saint-Thégonnec, présidait et donnait les conférences sur la Pénitence ; M. Gouzard expliquait le Décalogue. Avec son talent si remarquable et des considérations adaptées aux temps présents, il a su rajeunir un sujet si souvent rebattu. Pendant une heure, l'auditoire restait suspendu à ses lèvres et, loin de se plaindre de la longueur des conférences, tous éprouvaient un saint dépit de les voir finir si tôt... M. Balanant expliquait les tableaux. Son éloge n'est plus à faire ; les habitants de Guimaëc lui ont montré qu'ils

savaient apprécier son talent : à chaque séance, l'église devenait insuffisante, le chœur même était envahi. M. Messenger avait à traiter des sujets plus difficiles peut-être, parce qu'ils sont plus actuels : nos devoirs envers l'Eglise et l'autorité religieuse, en ces temps de trouble et d'agitation. Il les a traités de main de maître : les assistants lui ont témoigné, par l'attention soutenue et recueillie avec laquelle ils l'écoutaient, combien ses paroles leur allaient droit au cœur. « N'était le respect dû au lieu saint, disaient plusieurs, nous l'aurions applaudi... »

Le succès de la seconde semaine a encore dépassé celui de la première. Les retours ont été plus nombreux. On a compté 530 communions.

Grâces soient donc rendues à Dieu d'avoir répandu ses grâces sur les âmes avec tant d'abondance ! Honneur aussi aux habitants de Guimaëc pour le bon exemple qu'ils ont donné, en venant dès les premiers exercices et en les suivant fidèlement pendant toute la semaine. Ils ont montré que la foi est loin d'être éteinte dans leurs cœurs. Puisse-t-elle grandir encore et porter des fruits abondants de salut !...

PONT-L'ABBÉ. — Noces d'or de deux Religieuses. — La communauté des Augustines Hospitalières, dont la résidence était alors à Carhaix, assistait, il y a cinquante ans, à la profession de six nouvelles religieuses dont l'une, Mlle Elisa Martin, était née à Quimper et devait s'appeler désormais Mère Saint-François-Xavier ; une autre, Mlle Sainte Le Brun, originaire de Vitré, prenait le nom de Mère Saint-François d'Assise. Des six, elles devaient avoir, seules, le rare bonheur de célébrer leurs nocces d'or.

La fête était fixée au 5 Juin dernier. Malgré la tristesse des temps et les pénibles épreuves qu'a récemment traversées la communauté, la révérende Mère Supérieure avait tenu à lui donner tout l'éclat qu'elle pouvait comporter, sans lui enlever son caractère d'intimité.

M. le chanoine Fléiter, vicaire général et supérieur de la maison, présidait la réunion, assisté de M. le Curé-doyen, de MM. les chanoines Montfort et Durand, de M. le Recteur de Plo-meur, et du clergé de la ville. Mgr l'Evêque avait daigné faire parvenir aux deux « jubilaires » sa paternelle et affectueuse bénédiction.

A l'issue de la messe solennelle, avant d'entendre la rénovation des vœux, M. le Vicaire général commenta devant les religieuses, en une touchante allocution, la parole de l'Ecriture : « *Renovabitur ut aquilæ juvenus tua...* ». Au cours d'une vie entièrement vouée au service de Dieu dans la méditation, la prière, la pureté et l'obéissance, les années s'écoulaient bien vite ; mais le cœur ne vieillit pas : sa jeunesse se renouvelle comme celle de l'aigle. Quand l'aigle déploie les ailes et prend son essor, il gagne rapi-

dement les hauteurs des cieux : de même, l'âme chrétienne élevée par la grâce du baptême à la vie surnaturelle, lorsque Dieu daigne l'appeler à la vie religieuse, ne connaît plus d'obstacle à ses progrès dans la voie de la perfection, portée sur les ailes de la grâce à laquelle elle correspond avec toute la générosité dont elle est capable...

« L'aigle a le regard perçant : c'est avec une sûreté de vue plus grande encore qu'une âme apprécie, sous l'inspiration divine, la valeur relative des choses d'ici-bas et de celles de l'éternité, et se consacre à Dieu dès la jeunesse : elle choisit la meilleure part, en préférant aux vanités du siècle la vie cachée en Dieu dans la pratique du recueillement et de la mortification : folie aux yeux du monde, sublime résolution au regard de Dieu et de ses Saints. »

Et, s'inspirant d'une troisième comparaison empruntée à la longévité de l'aigle, M. le Vicaire général exprime aux deux bonnes religieuses ses meilleurs vœux et ceux de l'assistance. « *Ad multos annos !* Puissent-elles, longtemps encore, édifier et reconforter la communauté par leur régularité et leurs bons exemples en toutes choses ! »

Dans l'après-midi, par une bienveillante autorisation de M. le grand vicaire, la porte de la clôture s'ouvrit pour quelques instants, à l'effet de permettre aux invités de visiter les salles et les jardins, et d'assister à la récréation de famille, où la poésie et le chant rivalisèrent d'entrain pour célébrer les douces vertus des deux heureuses jubilaires.

En leur offrant nos respectueuses félicitations, nous souhaitons que pareille fête puisse se renouveler souvent encore dans la maison, et que cet exemple soit d'un puissant attrait pour les jeunes personnes que la divine Providence appellerait à suivre la même voie.

J. C.

LORIENT. — Un avis opportun. — M. le Receveur des Domaines annonce par affiche, pour le 26 Juin, l'adjudication du bail d'un immeuble, dit patronage.

A cette affiche, M. l'archiprêtre Ad. Duparc en oppose une autre, qui établit clairement les droits de la paroisse Saint-Louis à l'absolue possession et jouissance de cette maison.

AVIS

La maison n° 17 de la rue du Lycée, connue sous le nom de Patronage Saint-Joseph, est la propriété de la paroisse Saint-Louis depuis 1876.

Les catholiques seuls ont aidé le curé à l'acquérir et à la restaurer. Le gouvernement n'y a pas contribué pour un sou.

Il prétend pourtant la mettre en location, comme si elle lui appartenait.

J'ai le devoir de rappeler aux catholiques qu'il n'est pas permis de coopérer à un acte que la conscience réprouve et qu'aucune loi civile ne peut légitimer.

Quiconque prendrait part à l'adjudication proposée encourrait les peines spirituelles édictées par l'Eglise.

Ad. DUPARC,
Curé de Saint-Louis.

L'association de la Jeunesse catholique et les directions pontificales. — A l'une des séances du congrès que le Conseil fédéral de l'A. C. J. F. vient de tenir à Paris, on travaillait à la révision des statuts. Or, dans l'article premier de ces statuts est affirmée, comme règle de l'Association, sa pleine adhésion à tous les enseignements du Saint-Siège.

« Certains de nos camarades, dit quelqu'un, ne seront-ils pas inquiets de cette affirmation ? N'a-t-elle pas une signification politique ? »

— « Je suis heureux de cette objection, déclare Jean Lerolle ; car elle me donne l'occasion de proclamer bien haut que, justement, en matière politique, nous sommes entièrement soumis aux directions pontificales. »

— « Nous ne faisons pas de distinction dans les enseignements du Saint-Siège, » appuie l'aumônier général de l'Association, aux applaudissements de toute l'assistance.

La spoliation condamnée. — Un jugement important.

— Le tribunal civil d'Avranches vient de rendre, le 30 Mai dernier, un jugement des plus importants. Aux termes d'un acte notarié, en date du 16 Février 1899, Mlle Caroline Hardy, propriétaire à Villedieu-les-Poêles (Manche), avait versé dans la caisse de la Fabrique de Saint-Pierre du Tronchet un titre de rente de 150 francs sur l'Etat français. Moyennant ce versement, la Fabrique s'était engagée à faire célébrer tous les ans : 1^o sept messes chantées, dans la semaine du Saint-Sacrement, 2^o autant de messes basses que le permettait le tarif diocésain, à raison de 2 fr. par messe, le tout pour le repos de l'âme des ascendants de Mlle Hardy.

Ayant constaté que, depuis le 1^{er} Janvier 1907, les messes n'étaient plus célébrées par suite de la mise sous séquestre des biens de la Fabrique, Mlle Caroline Hardy fit sommation au receveur des Domaines de Villedieu, M. Cerisier, nommé séquestre, « d'avoir à lui rendre le titre de rente de 150 francs, dans le délai de huitaine, faute de quoi elle intenterait contre lui l'action en reprise prévue par l'article 9, § 3, de la loi du 9 Décembre 1905. »

Cette sommation, faite le 4 Février 1907, étant restée infructueuse, Mlle Hardy assigna, le 23 Février, le Receveur des domaines devant le Tribunal civil d'Avranches.

La Direction générale de l'Enregistrement, ainsi mise en cause, prétendit que la demande était prématurée et par conséquent irrecevable. Le séquestre, dit l'avocat des Domaines, ne remplace pas l'établissement ecclésiastique supprimé. D'autre part, c'est seu-

lement contre l'établissement attributaire que l'action pourrait être exercée, si celui-ci n'exécutait pas les charges imposées.

Dans des considérants fortement motivés, le tribunal d'Avranches a repoussé cette prétention et cette doctrine :

Attendu, lisons-nous dans le jugement, que, en fait, depuis le 1^{er} Janvier 1907, il y a suppression du service des messes, qu'on n'en peut déterminer ni la durée ni le terme, que d'ores et déjà il est acquis que les charges de la fondation ne sont pas exécutées...

Par ces motifs, le Tribunal dit et juge que la demoiselle Hardy est bien fondée à exercer contre M. Cerisier, es qualités, l'action en reprise ou en revendication...

Dit et juge que M. Cerisier sera tenu, dans la huitaine, de remettre à la demoiselle Hardy le titre de 150 fr. de rente 3 %, et qu'il devra, dans le même délai, en faire opérer le transfert régulier au profit de la demoiselle Hardy ;

Dit et juge qu'il devra également lui remettre les arrérages de ce titre qui auraient été encaissés par lui depuis le 31 Décembre 1906.

C'est pour la troisième ou quatrième fois que la Direction des Domaines est condamnée à restituer le patrimoine ecclésiastique dont elle s'est nantie. Il faut que, dans tous les diocèses, la même administration reçoive la même mise en demeure.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — La Commission biblique a publié ses réponses à trois questions sur l'auteur et la vérité historique du quatrième Evangile.

Elle affirme, en s'appuyant sur des arguments extrinsèques et intrinsèques, que l'apôtre saint Jean est vraiment l'auteur du quatrième Evangile. Elle nie que les faits racontés dans le quatrième Evangile soient, même partiellement, allégoriques ou symboliques ou des compositions théologiques.

La Congrégation des évêques et réguliers vient de publier le programme général des études pour tous les séminaires d'Italie. Les petits séminaires suivront les programmes de l'enseignement public italien, « afin, dit la Congrégation, que le clergé ne soit pas au-dessous des séculiers comme science, et que la liberté de leur vocation soit plus assurée ». Le programme fixe à quatre années la durée des études de théologie.

PARIS. — Tué en haine de la foi. — Le dimanche 2 Juin, dans l'après-midi, 200 jeunes gens faisant partie du patronage des Epinettes (paroisse de Saint-Michel des Batignolles) étaient allés, avec le directeur, M. l'abbé Firmery, assister à Dugny à la procession du T. Saint-Sacrement dans le parc d'une propriété privée.

Au retour, ils furent assaillis par d'autres jeunes gens qui ne se contentèrent pas de leur jeter des pierres, mais tirèrent sur eux plus de 30 coups de revolvers chargés de balles blindées.

La préméditation est évidente : les « laïques », n'ayant pu pénétrer dans l'enclos où la procession avait lieu, étaient allés se poster sur la route du Bourget où devaient passer les jeunes catholiques... L'abbé Firmery, qu'on visait particulièrement, fut blessé ainsi qu'un jeune homme : un autre, Hippolyte Debroise, ouvrier électricien, fut mortellement atteint et succomba quelques heures après, à l'hôpital de Lariboisière.

Les associations catholiques de Paris ont invité leurs membres à assister aux obsèques de la victime, vrai martyr tué en haine de la foi. La cérémonie a eu lieu dans l'église de Saint-Michel, le jeudi 6, au milieu d'une foule considérable. Mgr Amette, coadjuteur, qui présidait, a prononcé une allocution dont nous citons ces passages :

« ...Ne croyez pas, dit l'éloquent prélat, que je veuille faire entendre ici une parole de malédiction et de vengeance. Nous ne connaissons pas ces paroles, nous autres, les ministres de Celui dont il est dit que quand on le maudissait, il ne maudissait pas ; que quand on le frappait il ne menaçait pas... Mais nous avons bien le droit, nous avons le devoir de dire à ceux qui, tous les jours, par la parole ou par la plume, excitent dans l'âme populaire des passions aveugles et haineuses contre la religion, contre les prêtres, contre Dieu, en disant au peuple : « Voilà l'ennemi » ; nous avons bien le droit de leur dire : « Cette mort, c'est votre œuvre » ! Quand on sème le vent, on récolte la tempête ; quand on sème la haine, tôt ou tard on fait germer la violence et le meurtre.

Et nous plaignons les meurtriers plus encore que leurs victimes.

Cette parole, ce n'est pas moi qui vous la dis, messieurs. Je l'ai entendue sortir, hier, du cœur et des lèvres de cette mère vraiment chrétienne ; ne se doutant pas, certes, qu'elle rééditait le mot de Blanche de Castille, elle me disait en sa simplicité sublime : « Je suis bien malheureuse d'avoir perdu mon fils, mais j'aime mieux le voir mort plutôt qu'à la place de celui qui l'a tué ».

On a dit : « Ce sont les victimes innocentes qui sauvent les nobles causes, et l'Eglise a toujours fleuri dans le sang de ses martyrs ».

O Dieu — je le dis sans prétendre usurper les droits du magistère de l'Eglise — c'est un jeune martyr dont nous escortons ici la dépouille ! Que de son sang naisse pour l'Eglise de Paris, pour l'Eglise de France, une floraison nouvelle. Sur son cercueil, nous jurons d'aimer plus que jamais notre religion et notre pays et à force de vertus, de travailler à rapprocher pour toujours la France de l'Eglise, la patrie de Dieu ! »

— Les vrais coupables. — Les assassins présumés du jeune Debroise ont été arrêtés, et l'affaire est instruite par M. le juge Larcher, qui interroge les prévenus, relève les casiers judiciaires, examine les revolvers, les balles blindées recouvertes de cuivre... Mais, écrit M. Henri Bazire dans l'*Univers*, « nous croyons

qu'une pièce à conviction lui manque. Jadis, quand les pistolets se chargeaient avec une baguette, la bourre formée par un papier déchiré, par un fragment de journal, servait fréquemment à faire découvrir l'assassin.

« Nous nous permettons de signaler à M. le juge d'instruction un article de journal qui vraisemblablement a bourré l'arme meurtrière.

« C'est l'article publié le *matin même* du crime par la *Lanterne*, en première page, sous la signature de M. Boissier, sénateur de l'Allier. Le document — intitulé « le port de la soutane » — est long ; nous n'en donnons que la partie principale : « Si la soutane séduit certains esprits faibles, ils sont peu nombreux. Par contre, elle sert à faire connaître au public la secte malfaisante qui vit en exploitant la bêtise humaine, cet être que l'on ne considère plus aujourd'hui que comme un escroc, vendant des prières sans valeur et des parts d'un paradis auquel il ne croit même pas.

« Pour mon compte, je ne vois jamais un prêtre passer dans la rue sans me dire : « Encore un fainéant ! » et cela m'encourage à le combattre... Certains maires ont pris des arrêtés pour interdire aux prêtres le port de la soutane sur la voie publique... *Ce n'est pas seulement la soutane qui doit disparaître, c'est surtout celui qui la porte.* »

« M. le sénateur Boissier et la *Lanterne* peuvent être fiers de l'influence qu'ils exercent sur la jeunesse laïque d'Aubervilliers. Quelques heures après avoir lu leurs exhortations, la bande des *Boit-sans-soif* — c'est le nom qu'elle-même s'est donné — s'attaquait aux curés et aux cléricaux qui revenaient de la procession, et au cri de « Chacun son homme » déchargeait sur eux plus de trente coups de revolver. Voilà comment il faut agir quand on déteste la soutane et quand on veut vraiment faire disparaître ceux qui la portent.

« Voilà bien, en effet, le résultat des excitations abominables, des campagnes infâmes dirigées avec tant d'acharnement contre le prêtre. A toutes les tribunes, dans les écoles officielles, dans la presse gouvernementale, on ne cesse de développer ce programme et de donner ce mot d'ordre : « A bas la calotte ! Le curé voilà l'ennemi ! » A la haine ainsi prêchée est-il étonnant que la violence et le meurtre répondent ?

« La foule est simpliste. « A bas » veut dire « à mort ». L'ennemi est celui sur lequel on tire et qu'on « supprime ». Les jeunes Apaches d'Aubervilliers sont logiques. Ils ont entendu M. le sénateur Boissier, un important personnage de l'Etat, un sénateur du Bloc, ami de M. Combes, intime de M. le Président de la République, leur dire qu'il fallait faire disparaître non seulement la soutane mais ceux qui la portent ; ils se sont munis de revolvers à gros calibre, ils ont acheté des balles blindées et ont tiré à bout portant.

« Ces jeunes gens ont dix-huit ans à peine, pas d'antécédents

judiciaires, dit-on ; ils n'avaient aucun motif d'animosité personnelle contre le prêtre et ses compagnons ; mais ce sont de bons citoyens, des purs ; ils veulent mettre en pratique l'enseignement que leur donnent des journaux au civisme éclatant, comme la *Lanterne*, organe de MM. Briand et Viviani, les recommandations que leur adresse l'honorable sénateur Boissier, un vieillard chargé d'ans et d'honneurs, bourgeois cossu, qui touche quinze mille francs, chaque année, pour servir la démocratie.

Le juge d'instruction, conclut M. H. Bazire, peut interroger, confronter les apaches arrêtés ; il ne tient que des complices. Les véritables assassins ne sont pas aux mains de la Justice.

A retenir — et à rapprocher de ce qui précède — une parole prononcée, ces jours derniers, en Cour d'assises, par l'ouvrier Bousquet traduit en justice (et condamné) pour avoir voulu mettre en pratique les doctrines des Clémenceau et des Briand, dont il fut jadis le compagnon de lutte et qui, arrivés au pouvoir, le font saisir par leurs gendarmes et le livrent à leurs procureurs : « N'avez-vous pas approuvé, dans un de vos discours, lui demandait le président, la Jacquerie, les assassinats et incendies dont elle s'est rendue coupable et écrit que la haine appelait la haine ? »

Et Bousquet répond : « J'ai appris à connaître la Jacquerie dans l'histoire de France qu'on a mise, à la laïque, entre les mains de ma petite fille ».

Bousquet était inculte et illettré, un primaire et, voulant lire et s'instruire un peu, il ouvre les livres qu'à l'école des sans-Dien et des sans-Patrie on distribue aux enfants et dans lesquels on pervertit leurs esprits, on travestit la vérité, on enseigne le mépris de toute autorité, de toute divinité, de toute vérité.

Et la société poursuit en Cour d'assises, comme criminelle, dans la personne du père, la doctrine qu'elle impose à l'enfant !

La guerre à l'enseignement religieux. — Le *Journal Officiel* vient de publier une liste de 137 établissements congréganistes, écoles ou classes annexes, qui devront être fermés le 1^{er} Septembre prochain.

C'est l'œuvre de laïcisation, qu'on voudrait bien être une œuvre de déchristianisation définitive, qui se poursuit sans relâche — toujours, selon la formule chère à M. Briand, « à coups de liberté ».

Dans cette nouvelle liste de proscription ne figure aucune école du Finistère.

Le Puy. — Nouvel évêque. — SS. Pie X a nommé évêque du Puy, en remplacement de Mgr Guillois, démissionnaire, Mgr Boutry, qui était depuis 1893 vicaire général de l'évêché de Moulins. Mgr Boutry est né en 1845. C'est un théologien et littérateur distingué. Il sera sacré à Moulins, le 24 Juin, par Mgr Lobbedey,

assisté de NN. SS. de Rodez et de Périgueux, anciens élèves comme lui du Séminaire français de Rome.

Mgr Guillois, qui était évêque du Puy depuis 1894, a prié le Souverain Pontife de le décharger de l'administration de son diocèse que l'état de sa santé lui rendait trop difficile. On sait que Mgr Constant Guillois est originaire du diocèse de Vannes ; il est né à Mauron en 1833. Ayant fait ses études au petit séminaire de Saint-Méen, il suivit ses condisciples au grand séminaire de Rennes, dont il fut ensuite longtemps supérieur.

Le Saint-Père vient d'accorder un titre archiépiscopal à Mgr Guillois qui, après avoir fait ses adieux en termes touchants à ses diocésains du Puy, s'est retiré à Mauron, sa ville natale.

Suites de la Séparation. — Un avis de l'archevêché de Bordeaux déclare que le culte sera interdit dans les églises dont les cloches auront sonné pour un mariage ou un enterrement faits sans l'intervention du prêtre chargé de la paroisse.

La même mesure sera prise dans le cas où un mariage ou un enterrement civils auraient pénétré dans l'église avec ou sans le concours de l'autorisation communale.

Dans le diocèse de Moulins, un certain nombre de paroisses sont actuellement privées de prêtres, par suite des exigences des municipalités relativement à la location des presbytères.

A Isserpent, grosse commune de la montagne, l'administration locale a demandé un curé « remplaçant » à l'archevêque schismatique Villatte. Celui-ci a répondu que l'on devrait préalablement assurer à son disciple un logement gratuit et un traitement fixe de 2.000 francs. Sans cela, pas de remplaçant !

La location des presbytères. — Le ministre des Cultes, M. Briand, sous prétexte de compléter ses instructions relatives aux presbytères, a adressé aux préfets une nouvelle circulaire qui est en contradiction avec ses instructions précédentes et avec la loi elle-même.

M. de Ramel, député du Gard, interpelle aujourd'hui (vendredi) le ministre au sujet de cette circulaire. L'interpellation vise le caractère illégal de certaines des mesures que le ministre conseille à ses préfets, et qui constituent à la fois une usurpation sur les franchises municipales consacrées par la loi du 5 Avril 1884 et une violation des principes fondamentaux du droit commun qui sont la garantie des citoyens.

C'est ainsi qu'au mépris des attributions de l'autorité municipale, il invite les préfets à porter en recette d'office le montant d'un loyer hypothétique, alors qu'il n'y a pas de bail et que le conseil municipal peut seul consentir une location pour le compte de la

commune et que le préfet est sans droit pour se substituer à son initiative. Au mépris des lois et du principe de la séparation des pouvoirs, il prétend donner aux préfets le droit d'expulser administrativement les curés des presbytères qu'ils occupent sans bail, alors qu'il s'agit de la gestion des intérêts communaux et que l'autorité judiciaire est seule compétente pour ordonner des mesures d'expulsion.

Les municipalités n'ont pas à tenir compte de ces mesures draconiennes, et si on passe outre à leurs décisions, elles ont le droit et le devoir d'en appeler au Conseil d'Etat.

Au sujet de la question des presbytères, Mgr Laurans, évêque de Cahors, écrit :

« Certains catholiques s'étonnent de ce que les curés n'obéissent pas à la première injonction qui leur est faite d'abandonner l'immeuble communal. Or, MM. les curés ainsi mis en demeure de s'en aller du presbytère qui fut bâti pour eux, font très bien d'attendre la dernière sommation juridique. Cette attitude de résistance passive fait constater par les paroissiens que le prêtre ne quitte qu'au dernier moment et contraint le poste dont la garde lui était confiée.

« Cette attitude a encore pour effet de démasquer les auteurs responsables de telles conséquences. Il convient que les paroissiens d'aujourd'hui et ceux de demain sachent par ordre de qui le presbytère fut évacué, quel maire ou adjoint prit sur lui de signer l'arrêté d'expulsion. De tels souvenirs restent dans les paroisses, et peu de familles s'honorent d'avoir pour chef un expulseur de curé. »

Pèlerinage national à Notre-Dame de La Salette pour les vacances de 1907. — Départ de Paris, le mardi 27 août ; retour le vendredi matin 6 septembre. — Stations à Paray-le-Monial, à Notre-Dame de Fourvière, à Notre-Dame du Laus et à Ars. — Visite facultative au Désert de la Grande Chartreuse.

Prix du pèlerinage, tous frais compris, chemin de fer, voitures, logements, repas, gratifications : 1^{re} classe : 195 fr. — 2^e cl. : 170 fr. — 3^e cl. : 155 fr. Les Pèlerins obtiendront des réductions pour rejoindre à Paris le Train spécial.

Dès maintenant, les mesures sont arrêtées pour parer à toutes les éventualités et pour prévenir les surprises et les mécomptes de la dernière heure.

Pour tous renseignements et pour le programme détaillé, s'adresser à M. l'Abbé Louis Petit, directeur de l'Œuvre de Sainte-Philomène, 98 bis, rue de l'Abbé-Groult, Paris-Vaugirard, 15^e arrondissement.

Pensée. — On ne peut pas faire provision de bonheur, comme on amasse de l'argent pour sa vieillesse.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître :

Le chrétien intime. III. Les Litanies du Cœur de Jésus (JÉSUS NOTRE VIE), Élévations. — Un beau volume in-12 de 490 pages (Vic et Amat, éditeurs). Prix : broché, 3 fr. 50.

Lettre d'un Supérieur de Grand Séminaire, ancien professeur de Dogme et de Morale, à l'auteur des *Litanies du Cœur de Jésus* :

« Je viens de finir la lecture de vos Élévations. Soyez heureux d'être à même de donner aux âmes une si riche nourriture, et, avec elle, la santé spirituelle dans toute sa force et sa joie.

« Ce livre fera un bien immense à tous ceux qui voudront se rapprocher de Dieu et connaître la vie intime avec lui. Il ira consoler les prêtres aujourd'hui si éprouvés. Il agrandira nos horizons, il élèvera nos âmes abattues. Il détournera le cœur des turpitudes de notre malheureuse France et fera prendre courage. Bénissons Dieu ensemble de votre travail.

« Je trouve que l'idée d'amitié, d'amour réciproque, entre Jésus, qui nous offre son cœur, et nous, rayonnant, comme une broderie d'or, à travers tout votre volume, ajoute un grand charme aux charmes suaves et profonds de chaque Élévation. Vous avez été parfaitement inspiré de prendre pour point de vue général cette grande idée magnifiquement affirmée par Léon XIII dans la Bulle *Annum Sacrum*. »

Sous l'Orage. Histoire du temps présent, par Jean des Tourelles. In-12, 1.50. — (P. Lethielleux, éditeur.)

Voici un nouveau livre de Jean des Tourelles.

Le titre du volume indique bien quelle est la note dominante des nouvelles qui y sont contenues. Les épreuves que la Séparation a déchainées sur l'Eglise de France n'ont fourni à l'écrivain catholique que de trop nombreux et affligeants sujets d'études.

Les lecteurs assidus de Jean des Tourelles retrouveront dans *Sous l'Orage* les qualités d'observation, de critique et de style qui ont rendu ses œuvres populaires. Ils aimeront à voir comment il démasque impitoyablement tant d'hypocrisies perverses et de mensonges hardis répandus habilement dans l'opinion pour lui faire prendre le change.

Vous qui avez à cœur de faire du bien autour de vous, répandez ce livre : il fera plus pour éclairer les esprits que maintes discussions où la vérité n'a pas toujours le dernier mot.

Une couverture finement dessinée, un prix modique, une impression soignée font de *Sous l'Orage* un excellent volume de propagande. Il est à souhaiter qu'il pénètre partout pour y faire œuvre salutaire.

Librairie J. Salaün, Quimper.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages d'excursions aux Plages de la Bretagne, TARIF G. V. n° 5 (ORLÉANS). — Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyages d'excursions aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe : 45 fr. — 2^e classe, 36 fr.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité, moyennant supplément.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la
Semaine religieuse de Quimper.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies,
Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels,
Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de sou-
liers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez
M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant
à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans
contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté
sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet,
balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

**LIEBIG VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE**

est un **PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF**
indispensable dans la **CUISINE**

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Com-
munications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. —
Le Denier de Saint-Pierre.

III. — *Chronique du diocèse :*
Intentions recommandées aux
prières ; N.-D. du Folgoët ; Né-
crologie ; Brèles ; Pouldavid ;
Ligue patriotique des Françaises ;
Morlaix ; Œuvre de la Propaga-

tion de la Foi ; Morlaix ; Nos
Missionnaires ; L'Episcopat et le
« Sillon » ; Qu'est-ce que le Pape ?
(à suivre) ; Avis.

IV. — *Chronique générale :*
Rome ; Indulgences ; Vannes ; A
propos du soulèvement du Midi.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis di-
vers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 23 Juin. — 5^e Dimanche après la Pentecôte.
Office du jour ; semi-double. Vert.

Vêpres du suivant, sans aucune mémoire.

Lundi, 24. — NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE. Double
de 1^{re} classe, avec Octave. Blanc.

Aux vêpres, mémoire du suivant.

Mardi, 25. — S. Guillaume, Abbé. Double. Blanc.

Mercredi, 26. — S. Jean et S. Paul, Martyrs. Double. Rouge.

Jeudi, 27. — S. Irénée, Evêque, Martyr (au Supplément).
Double. Rouge.

Vendredi, 28. — *Jeûne.* — Vigile des S^{ts} Apôtres. — S. Léon,
Pape. Semi-double. Blanc.

Samedi, 29. — S. PIERRE ET S. PAUL, APOTRES. Double
de 1^{re} classe, avec Octave. Rouge.

Dimanche, 30. — 6^e Dimanche après la Pentecôte. Commé-
moration de S. Paul, Apôtre.

Au chœur, solennité des S^{ts} Apôtres Pierre et Paul.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouguerneau du 19 au 26 Juin.

Saint-Goazec 27-28 Juin.

Bénodet 29-30 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Une quête pour l'œuvre du Denier de Saint-Pierre est prescrite dans toutes les églises du diocèse, le jour de la solennité des saints Apôtres Pierre et Paul, c'est-à-dire le *dimanche 30 Juin*. En annonçant cette quête au prône, *dimanche prochain*, il sera utile de faire comprendre en quelques mots aux fidèles l'excellence et la nécessité de plus en plus grande d'une œuvre destinée à venir en aide au Saint-Père.

II. Dans un décret portant la date du 11 Mai 1904, la S. Congrégation du Concile avait donné les règles à suivre pour les honoraires de messes devant être acquittés soit par le prêtre qui les reçoit, soit par d'autres prêtres à qui il peut les transmettre. Ces règles sont gravées dans la mémoire de tous Nos prêtres, et Nous n'avons pas à les rappeler.

Dans ses réunions du 23 Mars et du 27 Avril 1907, la même Congrégation a jugé bon de compléter son décret du 11 Mai 1904 par les ordonnances suivantes, qui obligent désormais *sub gravi* tous les prêtres aussi bien que les Evêques :

I. Ut in posterum quicumque Missas celebrandas committere velit sacerdotibus, sive saecularibus sive regularibus extra dioecesim commorantibus, hoc facere debeat per eorum Ordinarium, aut ipso saltem audito atque annuente.

II. Ut unusquisque Ordinarius, ubi primum licuerit, suorum sacerdotum catalogum conficiat, describatque Missarum numerum, quibus quisque satisfacere tenetur, quo tutius deinceps in assignandis Missis procedat.

III. Denique si qui vel Episcopi vel sacerdotes velint in posterum Missas, quarum exuberet copia, ad Antistites aut presbyteros ecclesiarum quae in Oriente sitae sunt, mittere, semper et in singulis casibus id praestare debebunt per S. Congregationem Propagandae Fidei.

III. A l'approche du 1^{er} Juillet, Notre devoir est de faire connaître aux intéressés que quand il s'agit de biens ecclésiastiques placés sous le séquestre, le délai de six mois accordé pour l'action *en reprise* ou *en revendication* ne commence à courir qu'à partir du jour où aura paru le décret d'attribution dans le *Journal officiel*.

L'action *en révocation* pour inexécution des conditions, dont la loi de 1905 ne parle pas, ressort du droit commun et peut être exercée non seulement par le donateur ou ses héritiers directs, mais aussi par tous ses ayants-cause (Code civ., art. 953-954, 1046).

Cette action a pour point de départ le fait d'inexécution des charges et peut se produire pendant trente années. Bien

que ces deux actions, action *en reprise* et action *en révocation*, soient différentes l'une de l'autre, elles peuvent être exercées cumulativement, parce qu'elles tendent au même but et que la maxime *electa una via* est inapplicable dans l'espèce.

IV. Presbytères. — Si un immeuble a été donné ou légué avec cette clause qu'il sera affecté à usage de presbytère, les ayants-droit du donateur pourront intenter l'action *en révocation* pour inexécution, aussitôt que le curé aura été mis en demeure par le séquestre d'avoir à quitter l'immeuble ou de le prendre à bail.

Quand une parcelle de terrain a été léguée à une fabrique d'église à condition que la jouissance en soit laissée aux curés successifs de la paroisse, le séquestre des biens de cette fabrique viole le droit d'usufruitier du curé en invitant le locataire de la dite parcelle à verser désormais le loyer entre ses mains. L'usufruitier est donc fondé à demander, par voie de référé, à être maintenu provisoirement dans les droits à lui conférés par le testateur.

V. A raison du grand nombre de personnes qui seront réunies à Quimper, le vendredi 21 Juin, pour le concours hippique, Nous dispensons de l'abstinence, ce jour-là, les habitants de la ville et les étrangers qui pourront s'y rencontrer.

VI. Nomination. — Par décision du 15 Juin, M. Tanguy, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, a été nommé curé de Plougastel-Daoulas.

VII. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Le Roux, chanoine honoraire, ancien supérieur de la Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, décédé le 15 Juin.

PARTIE NON OFFICIELLE

LE DENIER DE SAINT-PIERRE

La presse maçonnique se plaît à répandre les bruits les plus absurdes sur des dons fantastiques qui seraient faits au Pape par les évêques du Nouveau-Monde, de riches américains ou divers groupes de catholiques d'autres pays. Une agence est même allée jusqu'à déclarer qu'en présence de l'augmentation des recettes, le Vatican invitait les fidèles à suspendre tout envoi de subsides.

Autant d'allégations aussi fausses que perfides. Loin d'avoir augmenté, les recettes ont, au contraire, décliné dans une proportion considérable. C'était la France qui fournissait autrefois le plus notable contingent : le Denier de Saint-Pierre s'est ressenti natu-

rellement de la situation qui est faite aux catholiques français par la persécution. Les racontars des journaux antireligieux n'ont pour but que d'arrêter l'élan de la générosité catholique.

« A nous, comme l'écrivait Mgr Ricard au clergé d'Angoulême, au moment où il le quittait pour prendre possession de l'archevêché d'Auch, à nous de déjouer ces faux calculs, en donnant et en faisant donner pour le Pape qui n'a, pour subvenir aux besoins de sa charge, que la charité de ses enfants.

» Pendant qu'on quête pour le Denier du culte, on n'oubliera pas que celui qui a le premier droit à ce Denier, c'est-à-dire à la charité qui l'inspire, c'est le père commun des fidèles, le Chef de l'Eglise catholique, qui a donné d'ailleurs à la France des preuves de grande bonté et de sollicitude éclairée. »

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.
- II. — L'instruction chrétienne des enfants et les œuvres de jeunesse.
- III. — Le pèlerinage d'hommes au Folgoët, le 23 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Lundi 24 Juin*, fête de S. Jean-Baptiste, messes et offices comme les dimanches, sauf qu'il n'y a pas de messe de 9 heures.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Lundi 24 Juin*, réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

NOTRE-DAME DU FOLGOËT. — Pèlerinage du 23 Juin. — *Avis important.* — La grand'messe commencera non à 10 heures mais à 10 h. 1/2, afin de permettre aux pèlerins qui viendront par le train de Landerneau d'arriver au Folgoët pour le commencement de l'office.

Nécrologie. — On a lu plus haut l'annonce de la mort de M. Le Roux, chanoine honoraire, ancien Supérieur de la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon. Il a succombé, samedi dernier 15 Juin, après une longue maladie qui l'avait déterminé, il y a six semaines, à se démettre de ses fonctions.

Nous publierons, dans notre prochain numéro, une notice biographique sur le vénéré défunt, nous contentant de donner aujourd'hui l'indication des postes qu'il a occupés.

Né à Plounévez-Lochrist le 30 Septembre 1831, ordonné prêtre le 17 Mai 1856, M. Le Roux (Paul) fut vicaire d'abord à Ouessant (30 Mai 1856), puis à Lanmeur (4 Mars 1857). Précepteur dans la famille de Champagny (29 Avril 1862), il devint aumônier de

l'Hospice de Landerneau (28 Septembre 1864), puis de la Retraite, à Quimper (7 Août 1871). Nommé recteur de Landévennec, le 25 Janvier 1874, curé d'Ouessant le 12 Mars 1875, il fut supérieur de la Maison Saint-Joseph du 1^{er} Mai 1890 au 10 Mai 1907. Il avait été nommé chanoine honoraire par Mgr Valleau, le 20 Mars 1893.



Un grand service pour le repos de l'âme de M. le chanoine Le Roux sera célébré : 1^o à Saint-Joseph, le jeudi 27 Juin, à 10 heures ; 2^o à Plounévez-Lochrist, le lundi 1^{er} Juillet, à 10 heures.

BRÉLÈS. — Pieuse mort couronnant une sainte vie. — M. Ernest de Poulpiquet de Brescanvel est pieusement décédé, à Brélès, le dimanche 9 Juin, jour de la solennité du Sacré Cœur.

Terrassé, le 23 Mai, par le mal qui devait le conduire au tombeau, M. de Poulpiquet a, jusqu'à son dernier soupir, grandement édifié, par sa résignation chrétienne, tous ceux qui ont été témoins de ses souffrances.

Les obsèques ont eu lieu, à Brélès, le mardi 11, au milieu d'une assistance considérable et recueillie, dans laquelle on remarquait, mêlés aux paroissiens venus en foule, un grand nombre de parents et d'amis venus de toute la région. Et c'est ainsi que l'honorable famille du cher défunt, et spécialement sa digne fille, M^{me} de Parcevaux, ont eu la douce consolation de pouvoir constater, une fois de plus, combien il avait su gagner l'estime et la sympathie de tous.

Homme de prière et de pénitence, d'une foi robuste et constamment pratique, fervent tertiaire de Saint-François, M. Ernest de Poulpiquet était le modèle du vaillant catholique qui, n'écoulant que sa conscience, et sans respect humain, marche toujours droit dans le chemin du devoir et de l'honneur. C'était vraiment beau et de bon exemple, de voir, tous les dimanches et fêtes, plus souvent même, ce vénéré vieillard de 80 ans, bravant la longueur, les difficultés de la route et les intempéries des saisons, pour recevoir, dans l'église paroissiale, le Dieu des forts, Celui qui, seul, peut donner la grâce de vivre et de mourir en solide chrétien...

Durant la cérémonie funèbre, j'ai vu des larmes couler, en abondance, des yeux du pauvre et se mêler à ses prières. C'est que, à l'exemple de son divin Maître, M. de Poulpiquet voyait dans le pauvre un ami de prédilection. Avec quelle discrétion, quelle tendresse et quelle générosité il savait le secourir !

Dévoué à toutes les bonnes œuvres, il avait bien compris que la première de toutes est celle des écoles chrétiennes ; aussi, n'a-t-il cessé de la défendre et de la soutenir de ses plus grandes largesses ; et les enfants des écoles chrétiennes, surtout les enfants pauvres, qui occupaient le premier rang dans le cœur généreux de M. de Poulpiquet, étaient bien à leur place à la tête de son convoi funèbre.

La tendre dévotion de M. de Poulpiquet au T. Saint-Sacrement,

au Sacré-Cœur et à la Sainte-Vierge, lui aura sans doute mérité la grâce spéciale de rendre son âme à Dieu, *le jour même de la solennité du Sacré Cœur*, après avoir saintement fait sa préparation prochaine à la mort, pendant l'octave du Saint-Sacrement, les fêtes du Sacré-Cœur et de Notre-Dame Auxiliatrice.

Nous avons toute confiance que M. de Poulpiquet est du nombre de ceux dont on peut dire cette parole, consolante pour tous et spécialement pour les siens : « Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur ; *Beati qui in Domino moriuntur* ». G. S.

POULDAVID. — Avis de service anniversaire. — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Tanguy, ancien vicaire de Tourc'h, sera célébré à Pouldavid, mercredi 26 Juin, à 10 heures.

Ligue patriotique des Françaises.

Le Congrès provincial Breton tenu à Quimper, samedi et dimanche 15-16 Juin, a réussi au delà de toutes les espérances ; en montrant, de la manière la plus palpable, les progrès réalisés par la Ligue dans notre pays, lent à s'ébranler mais aussi tenace dans les idées une fois admises, il contribuera puissamment à étendre parmi nous une association appelée à produire des fruits aussi abondants que durables, pour la plus grande gloire de Dieu et le bien des âmes.

†

La journée du samedi était consacrée aux rapports sur les différentes œuvres auxquelles se dévouent les ligueuses. La lecture de chaque travail est suivie d'une discussion où l'on échange ses idées, où chacune apporte les leçons de son expérience et l'exemple des résultats acquis ; à la suite, on prend des résolutions pratiques pour donner aux œuvres une impulsion et une vitalité nouvelles.

Le soir, comme délassement (bien mérité), eut lieu, avec le concours des membres de la Jeunesse Catholique et des Noëlites de Quimper, une séance musicale et dramatique dont le programme bien choisi — composé en partie pour la circonstance — a été parfaitement exécuté par des artistes que nous avons déjà eu et que nous espérons avoir encore occasion d'applaudir.

†

Dimanche, à 10 heures et demie, une messe (avec musique et chants) fut dite en la chapelle de Saint-Joseph qui, malgré ses vastes proportions, se trouva insuffisante à contenir la nombreuse assistance.

Après l'Evangile, Mgr l'Evêque monta en chaire et, dans une allocution très substantielle, rappela le but et les moyens d'action de la Ligue patriotique des Françaises. Le but, c'est de relever,

de sauver la patrie ; or, les causes qui peuvent sauver un pays sont celles qui lui ont donné la vie, qui l'ont rendu jadis florissant et glorieux. La France chrétienne est née au baptistère de Reims ; elle y a reçu sa mission ; tant qu'elle y demeura fidèle, elle fut grande et prospère. Pour qu'elle le redevienne, il faut y faire renaître la vie chrétienne dans les âmes, et ainsi ranimer l'amour véritable de la patrie ; car la base nécessaire du patriotisme est la Religion, principe de toutes les générosités et de tous les dévouements... Travailler à cette œuvre de résurrection et de salut, en assurer le succès, c'est la mission qui incombe à vous toutes qui êtes ici, comme chrétiennes et comme ligueuses : tâche immense, mais non impossible avec la grâce de Dieu fécondant l'action que vous exercerez, dans vos familles par vos leçons et vos exemples, au dehors par les œuvres de zèle et d'apostolat... Monseigneur donne quelques conseils pratiques sur les moyens à employer, et termine en saluant, comme un signe d'espérance, cette croisade entreprise par des vaillantes chrétiennes « qui veulent répandre l'amour de Dieu dans les âmes, afin d'y remettre le vrai patriotisme et préparer ainsi pour notre France une rénovation qui ne peut pas venir d'ailleurs »...

† †

A 2 heures de l'après-midi s'est tenue, dans l'enclos du Patronage Saint-Joseph, la séance de clôture sous la présidence d'honneur de Mgr l'Evêque, accompagné de M. Fléiter, vicaire général, et de plusieurs autres prêtres. M^{me} de Vélard, qui remplaçait la présidente générale, M^{me} la baronne Reille, retenue par la maladie, expliqua, dans une courte allocution, le programme de la Ligue et le but qu'elle poursuit : unir les cœurs et les volontés, pour travailler au relèvement de la patrie en guérissant les plaies dont elle souffre et qui l'épuisent.

Ensuite M^{me} Benoist, du comité de Châteaulin, lut un rapport très documenté sur la situation de la Ligue en Bretagne, exposant, avec autant de distinction que de clarté, ce qui a été fait jusqu'ici pour répondre à ces deux points du programme : *prière* (pèlerinages aux sanctuaires les plus vénérés, retraites fermées pour les ligueuses, neuvaines, messes réparatrices) et *action* (diffusion de la bonne presse, conférences ; bibliothèques populaires, salles de lecture ; œuvres post-scolaires, catéchismes ; assistance par le travail, mutualités familiales). Des chiffres cités dans ce rapport nous regrettons de n'avoir retenu que ceux-ci : effectif de la Ligue en Bretagne, 112.892 adhérentes ; journaux distribués par le comité de Quimper, 104.000 ; 80 conférences bretonnes données dans le rayon de Quimper, 26 dans celui de Quimperlé...

La lecture de cet intéressant travail est, un moment, interrompue pour donner communication d'un télégramme de Rome dans lequel le Saint-Père, par l'intermédiaire du cardinal Merry del Val, remercie les membres du Congrès pour les sentiments exprimés dans l'adresse envoyée la veille et donne aux ligueuses et à toutes les personnes présentes sa paternelle bénédiction.



Après M^{me} Benoist la parole est à M^{lle} de Valette, membre du Comité central, qui en termes vibrants « sonne la charge », appelant les femmes de France à lutter non pour des intérêts de parti, mais pour Dieu et pour la patrie. Et pour cela, elle demande aux ligueuses : un grand courage, prêt à braver les obstacles, la douleur et les sacrifices ; un dévouement inlassable ; un véritable esprit d'apostolat pour résister à l'effort qui tend à arracher les âmes à Dieu ; un ardent patriotisme, puisé à sa véritable source la foi chrétienne... Nous ne parlerons pas davantage de ce superbe discours ; disons seulement que le « coup de clairon » a été entendu et compris ; les échos en retentiront longtemps aux oreilles des auditeurs.

M. le baron Amédée Reille, député du Tarn, montre qu'il ne suffit pas de gémir sur les malheurs du temps ; avec une fine ironie il fait le procès de la confrérie trop nombreuse des « saules-pleureurs » et... des « bras croisés ». Contre le bloc maçonnique et son œuvre néfaste l'action est nécessaire, mais une action disciplinée par l'union de tous ceux « qui veulent efficacement le salut de la France en l'orientant vers sa destinée la plus haute : celle d'être et de rester la fille aînée de l'Eglise... ».

C'est le tour de M. le vicomte Henry du Rusquec, le sympathique et éloquent conférencier des réunions bretonnes, qui nous prouve qu'il est aussi bon orateur français, comme, au besoin et toujours pour la même cause sainte, écrivain élégant. Il dit un merci chaleureux (*bennoz Doue*) à « Mgr l'Evêque, pour le bienveillant appui qu'il n'a cessé de donner à la Ligue ; à ces dames et à M. le baron Reille, qui sont venus reconforter nos cœurs par leur ardente parole ; à toutes les ligueuses accourues pour affirmer leur foi avec leur volonté de lutter, sous le drapeau de la Croix, contre la marche envahissante des doctrines malsaines ; à celles qui ont pris la charge d'organiser ce congrès et, spécialement, à la dévouée présidente du comité de Cornouailles... Toutes emporteront au cœur la forte résolution de ne jamais faiblir à la tâche, fidèles à la devise : « Debout ! En avant, pour Dieu et pour la patrie ; *Var zao ! Araok, evit Doue hag ar vro !* ».

Pour répondre au désir qu'on lui témoigne, Monseigneur, avant de bénir les assistants, leur adresse une dernière parole. Il ne lui reste, dit-il, qu'à joindre ses félicitations et ses remerciements à ceux qui viennent d'être exprimés en si bons termes. Il demande aux ligueuses de garder le souvenir de ce qu'elles ont entendu en ces jours, d'être fidèles aux résolutions prises ; il insiste avec force sur la nécessité de l'union dans les esprits et dans les cœurs, l'union, en dehors de la politique qui divise, sur le terrain de la défense catholique : faisons pour Dieu et pour l'Eglise ce que l'on fait ailleurs pour les intérêts temporels. Etant unis nous serons forts et, avec l'aide de Dieu dont nous soutenons la cause, nous aurons la victoire....

Après avoir reçu la bénédiction de l'Evêque, la foule se dispersa, chacun emportant de cette journée bien remplie l'impression la plus douce et le plus reconfortant souvenir, avec « un peu plus d'amour de Dieu et de la patrie ».

MORLAIX. — Religieuse décorée. — Le *Journal officiel* a publié, il y a huit jours environ, un décret du ministre de la guerre, accordant une médaille d'honneur à une religieuse de Morlaix ; les motifs sont exposés en ces termes :

11^e CORPS D'ARMÉE

Hospice mixte de Morlaix.

M^{me} Mengant (Marie-Françoise), en religion Sœur Saint-Amaury, Sœur hospitalière attachée au service des salles militaires ; au cours d'une grave épidémie de fièvre typhoïde qui a sévi en 1906 sur la garnison de Morlaix, a prodigué sans compter, avec le dévouement le plus absolu, des soins éclairés aux malades militaires.

Nous applaudissons, certes, de tout cœur à la distinction méritée dont la Sœur Saint-Amaury vient d'être l'objet. Il n'en est pas moins vrai que, demain peut-être, pour satisfaire aux besoins de la surenchère électorale, on l'enverra rejoindre tant de ses sœurs, ses rivales en matière de dévouement, qui expient sur la terre d'exil le crime de s'être réunies pour prier, pour soigner les malades, et, s'il le fallait, pour mourir... La chose eût déjà été faite, sans cette considération qui a eu sur les édiles morlaisiens plus d'influence que la charité la plus héroïque : la caisse municipale, comme beaucoup d'autres, est à peu près à sec, et pourrait difficilement faire face au surcroît de dépenses qu'entraînerait la laïcisation de l'hôpital. C'est — en dehors de la protestation indignée d'un médecin, juste appréciateur des services rendus par les Religieuses — le principal argument que l'on a fait valoir en faveur du maintien de la Sœur Saint-Amaury et de ses compagnes.

Œuvre de la Propagation de la Foi. — Rectification au compte-rendu. — Par suite d'une transposition de chiffres il s'est glissé, dans le compte des aumônes du diocèse, une erreur qu'il importe de rectifier. A la page 19 du Rapport français (p. 113 des Annales bretonnes de Mai), on doit rétablir ainsi l'ordre des paroisses et le chiffre des recettes :

	1905.	1906.
Plouézoc'h	381 f. 60	400 f. »
Plougasnou.	267 »	261 »

MORLAIX (*La Salette*). — Retraite bretonne de femmes, 9-15 Juin. — 16 paroisses, 42 retraitantes : Morlaix, 8 ; Guiclan, 5 ; Taulé, 4 ; Pleyber-Christ, 4 ; Loc-Eguiner, 4 ; Carantec, 3 ; Plouguin, 3 ; Plounéventer, 2 ; Saint-Thégonnec, 2 ; Guipavas, 1 ; La Feuillée, 1 ; Bodilis, 1 ; Ploujean, 1 ; Plouvorn, 1 ; Plounéour-Ménez, 1 ; Plougonven, 1.

Nos missionnaires. — Nous lisons dans *l'Univers* : « M. Corre, missionnaire à Kumamoto, a reçu de l'empereur du Japon la décoration du « Mérite civil ».

• Ce prêtre zélé dirige, dans le diocèse de Nagasaki, une œuvre bien faite, en effet, pour attirer toutes les sympathies, car elle a pour objet de soigner et de secourir malades et mourants, principalement païens. Cette œuvre est établie dans quatre localités de la province de Higo : Kumamoto, Buvasaki, Nakaomaru, Yatsushiro. A Bivasaki se trouve une léproserie desservie par les religieuses Franciscaines missionnaires de Marie. Ces dévouées servantes des pauvres lépreux sont aussi chargées du dispensaire de Nakaomaru. Celui de Kumamoto est confié aux religieuses du Saint-Enfant Jésus ou Dames de Saint-Maur et les Sœurs de Saint-Paul de Chartres ont la charge de l'hôpital de Yatsushiro. »

M. Corre, de la Société des Missions Etrangères, est originaire de Plougastel-Daoulas, dans notre diocèse.

L'Episcopat et le « Sillon ». — Mgr Germain, archevêque de Toulouse, fait insérer les lignes suivantes dans sa *Semaine catholique* :

• Plusieurs nous demandent ce qu'on doit penser d'une nouvelle feuille périodique ayant pour titre : *l'Eveil démocratique* et qui est offerte le dimanche aux abords des églises de Toulouse comme patronnée par le clergé.

• Tout d'abord, nous pouvons affirmer que le clergé reste étranger à cette propagande.

• En ce qui nous concerne, nous croyons que certaines tendances doctrinales de la rédaction sont de nature à exciter la vigilance des bons catholiques.

• Nombre d'évêques se sont expliqués déjà sur ce point en des termes qui sont loin d'exprimer une pleine confiance et des encouragements.

• Notre désir sincère de nous tenir en dehors des partis politiques, ainsi que l'estime et la sympathie dont nous sommes pénétré à l'égard de certaines personnalités plus ou moins engagées dans le mouvement dont *l'Eveil démocratique* est l'organe, nous ont empêché de dire plus tôt notre avis.

• Il nous semble aujourd'hui que le moment est venu de ne plus le cacher aux amis qui nous font l'honneur de nous interroger. »

Qu'est-ce que le Pape ?

(Suite.)

IX. Négation de l'ordre surnaturel. — Les rationalistes sectaires, maîtres du pouvoir, ont officiellement nié l'ordre surnaturel en votant la loi de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Séduite par des paroles sophistiques, charlatanesques, la France

s'est laissé endormir. Un poison mortel lui a été administré. Les circonstances sont graves en réalité. Le peuple ne s'en doute pas. L'existence de notre bien aimée patrie non seulement comme Fille aînée de l'Eglise, mais encore comme nation, est sérieusement menacée. L'espoir du salut est en Dieu, en sa Providence toute puissante et toute miséricordieuse, et dans une soumission entière et filiale au Pape.

Cet espoir repose sur des faits surnaturels accomplis, et sur la foi vivace de la grande majorité de ses enfants.

Depuis cinquante ans, la France chrétienne, docile à l'appel de la Vierge Immaculée, se rend, chaque année, suppliante et confiante, à la grotte de Massabielle ; et, tous les ans, elle s'en retourne, enrichie de plusieurs grâces privilégiées.

Si le peuple Français est fidèle aux prescriptions de l'apparition miraculeuse de Lourdes, ses rois gallicans étaient demeurés sourds à la voix du Sacré Cœur (1689). La France contemporaine éprouvée s'est rappelé, au lendemain des désastres de 1870 et de 1871, cette négligence irrespectueuse et coupable, et a tenu à la réparer, au nom de la nation. Sur le rapport de M. Keller, député, l'Assemblée nationale vota la loi suivante (16 Juillet 1873) : « Est déclarée d'utilité publique la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande qui a été faite par l'Archevêque de Paris, dans sa lettre du 5 Mars 1873, adressée au Ministre des Cultes. Cette église, qui sera construite exclusivement avec des fonds provenant de souscriptions, sera, à perpétuité, affectée à l'exercice du culte catholique ». On sait que toutes les classes de la société française ont répondu, avec empressement, à ce sentiment de foi confiante par de généreuses offrandes. La superbe et monumentale église du Vœu national sur la colline de Montmartre, au centre de Paris, montre aux étrangers que la France a reconnu et reconnaît encore la main divine qui, seule, peut la guérir et la sauver. Le complot, si habilement ourdi par les prétendus libéraux, ennemis de l'ordre surnaturel, a misérablement et complètement avorté. La France, quoique empoisonnée, ne veut pas du schisme. Elle reste inébranlablement attachée à la chaire de Pierre.

Une œuvre de déchéance morale et de ruine sociale a été consommée par la loi de Séparation. La dissolution effrénée des mœurs, les troubles, les grèves permanentes, l'incohérence du gouvernement en sont des preuves palpables, évidentes. Au point de vue humain, nous espérons contre l'espérance. Notre foi est en Dieu. Le mal n'est pas là où on pourrait le croire, dans la forme gouvernementale. Il est plus radical. Il est dans la négation de l'ordre surnaturel. C'est une question théologique ; et ainsi se réalise, sous nos yeux, cette parole de Proudhon : « Au fond de tout débat politique, il y a une question de théologie ». Nier l'ordre surnaturel, proclamer l'Etat a-religieux, c'est nier la papauté, l'Eglise, la rédemption... toute religion ; peu importe le prétexte, même celui de liberté de conscience, si effrontément invoqué.

Avec la négation de l'ordre surnaturel, la trame de l'histoire universelle devient un problème insoluble pour la raison humaine. Il est inutile de vouloir saisir les causes du vrai, du bien, du beau qui ont fait la France glorieuse, et l'ont élevée au premier rang des nations civilisées. A notre insu, peut-être, notre société actuelle est tout imprégnée de surnaturel et, malgré les négations haineuses des libres-penseurs, cette influence chrétienne ne disparaîtra pas de si tôt.

Supprimer l'ordre surnaturel, c'est supprimer les bases de la société. La religion entraîne dans sa chute la morale, la justice, la liberté, la propriété, la famille... C'est la lutte pour la vie, le retour au paganisme, à la barbarie. Le seul principe reconnu se résume en ces mots de Bismarck : « La force prime le droit ». Une politique athée conduit inévitablement au césarisme, à la tyrannie ou à l'anarchie.

Les utopistes, victimes de l'hérésie rationaliste, nous répéteront à satiété la fameuse devise de la Révolution : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Le peuple, dupé et exploité, constatera toujours l'inanité de ces paroles sonores, interprétées en dehors du catholicisme, de l'ordre surnaturel. S. Paul écrivait aux Ephésiens : « Ne soyez point durs et impitoyables envers vos subordonnés ; songez que vous avez tous le même Dieu, et qu'il vous mandera les uns et les autres à son tribunal ». L'égalité repose sur l'anéantissement du Christ devenu notre frère dans la crèche de Bethléem. La liberté a pour fondement le Décalogue, et la fraternité puise sa vie dans la foi et dans l'amour de Dieu ; autant de raisons d'être appartenant exclusivement à l'ordre surnaturel.

La propriété, dit l'erreur naturaliste, au lieu d'être de droit naturel, comme l'enseigne l'Eglise, est de droit civil. Dès lors, le pouvoir civil peut en disposer à son gré, selon ses caprices. Ce fruit de tant de labeurs perd son caractère inviolable, et peut être confisqué. Cette erreur monstrueuse nie encore l'indissolubilité du mariage, et place cet acte essentiellement religieux au rang des contrats ordinaires, résiliables au gré des contractants... Elle adopte l'union libre... Que deviendra la famille et par suite la société ?... Est-ce une exagération de dire que l'existence de la nation française est compromise par cette hérésie, qui est la négation de l'ordre surnaturel ?...

P. B. (A suivre.)

AVIS. — M. Pierre Pêche, orfèvre, marchand d'ornements d'église, à Quimper, a suspendu momentanément ses voyages, vu la crise commerciale. Il prie ses nombreux clients de lui continuer leur confiance en s'adressant directement à sa maison, 14, boulevard de l'Odéon, où les commandes, achats et réparations, continueront à être exécutées dans les meilleures conditions.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — L'*Osservatore Romano* a publié le texte de la lettre par laquelle les évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris ont répondu à la lettre et à la généreuse offrande du Saint-Père. Les prélats déclarent qu'ils s'appliqueront à développer l'enseignement supérieur et à sauvegarder la saine doctrine, conformément aux recommandations du Souverain Pontife.

— Le procès sur le culte immémorial rendu à Jean Duns Scot, le théologien de l'Immaculée Conception, ayant été heureusement clos vers la fin de l'année dernière, le postulateur général de l'ordre des Frères Mineurs espère que la cause pourra être soumise à la sanction du Souverain Pontife au cours de cette année 1907.

— Confirmant l'approbation donnée le 9 Juillet 1886 par Léon XIII, le Souverain Pontife vient d'approuver définitivement, le 6 Mai dernier, les constitutions des Petites Sœurs des Pauvres.

— Indulgences. — I. Sur la demande de Mgr Le Roy, évêque d'Alinda, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, Sa Sainteté Pie X accorde une indulgence de 300 jours, *toties quoties*, à tous ceux qui réciteront l'invocation : « *Veni, sancte Spiritus, reple* », etc.

— II. Chapelets des Pères Croisiers. — Jusqu'à ces derniers temps, quiconque désirait faire attacher ces indulgences à un chapelet, devait s'adresser en Belgique, aux religieux de la Sainte-Croix, à qui, seuls, le Pape Léon X, en récompense de signalés services rendus à l'Eglise, avait réservé le pouvoir, confirmé ensuite par ses successeurs, d'appliquer 500 jours d'indulgence à chaque grain de chapelet.

Pie X, dans sa paternelle bonté, vient de lever tous ces obstacles en accordant le privilège des Pères Croisiers aux prêtres qui lui seraient spécialement recommandés, à cet effet, par leur Evêque respectif.

VANNES. — Les religieuses de Sainte-Anne d'Auray en appel. — La Cour de Rennes a reconnu, après enquête et plaidoirie, que les faits dénoncés par le Préfet du Morbihan et sa bonne au préjudice du Refuge de Sainte-Anne étaient singulièrement exagérés. En conséquence, son jugement acquitte la sœur Saint-Étienne, maintient les autres amendes, mais avec sursis, en proclamant le dévouement des religieuses.

Comme il faut que les religieuses soient sans reproche pour que la Cour se soit ainsi prononcée, sous le régime actuel !

(Semaine religieuse de Vannes.)

A propos du soulèvement du Midi. — Les manifestations organisées dans le Midi par la population viticole, qui ont réuni à Montpellier, le 10 Juin, plus de 500,000 personnes criant leur misère et qui semblent devoir aboutir à une vraie révolution, ont inspiré à la *Semaine religieuse* diocésaine (de Montpellier) les réflexions suivantes :

« Autrefois, à pareille époque de l'année, nos populations en liesse, en proie à un saint enthousiasme, fêtaient le pain descendu du ciel, le vin qui assoupit les angoisses terrestres ; nos processions déroulaient leurs anneaux dans les rues et sur les places parfumées d'encens et jonchées de fleurs.

Aujourd'hui, les processions sont refoulées dans nos églises devenues pour nous des demeures d'emprunt. Mais, en échange, des hordes innombrables vont envahir notre cité, clamant la faim et le désespoir par tous les pores de leur être.

Y a-t-il entre ces deux faits une simple analogie par contraste ? Ne sont-ils pas unis par un rapport mystérieux et profond ?

Dieu, maître reconnu des éléments qui s'agitent dans la nature, n'a-t-il pas la haute main sur ce qu'on appelle les « phénomènes économiques » ?

Notre Midi n'est-il pour rien dans la longue série des faits qui ont amené la situation lamentable au sein de laquelle l'Eglise se débat ?

Et puis, a-t-on « bougé » suffisamment quand nos religieuses ont été jetées à la rue, quand nos églises ont été profanées ?

Enfin, les protestataires contre la falsification du vin manifestent-ils la même indignation à l'endroit de la falsification de cette denrée morale qui est la doctrine et dont pâtissent nos adolescents ? »

Le Directeur de la Maison de famille de l'Institut catholique de Paris, rue Cassette, 24, reçoit pour un prix minime pendant les mois de vacances (Juillet à Novembre) les prêtres que leurs affaires appellent à Paris.

Pendant l'année, la Maison est réservée aux Etudiants catholiques.

S'adresser à M. l'abbé Foucher, directeur, rue Cassette, 24, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

La Théologie du nouveau Testament et l'Évolution des Dogmes, par M. l'abbé J. FONTAINE. Un vol. in-12 de XXXII — 580 pp. Pr. 4.00. — (P. Lethiellieux, éditeur).

Des nombreuses lettres d'évêques français, approuvant et recommandant cet ouvrage, nous reproduisons celle de Mgr Ricard, récemment promu à l'archevêché d'Auch :

« Mon Révérend Père,

« J'aurais dû vous remercier plus tôt de l'envoi de votre volume, *la Théologie du Nouveau Testament et l'évolution des dogmes*, et surtout vous féliciter du grand service que vous avez rendu à l'Eglise en l'écrivant.

« Soyez béni pour l'œuvre réparatrice que vous avez entreprise et que vous poursuivez avec une si admirable ténacité.

« Vous avez pris à tâche de combattre les démolisseurs de nos dogmes néo-testamentaires ; il serait difficile de le faire avec plus de science et de lumineuse clarté.

« Ceux qui veulent savoir comment et dans quel sens évoluent les dogmes, l'apprendront dans vos savantes études. Ils comprendront qu'il n'est pas nécessaire, pour l'expliquer, d'en appeler aux méthodes kantienues dont vous dénoncez d'une manière si saisissante les coupables et douloureux méfaits. Que Dieu vous soutienne, M. R. P., dans vos efforts et qu'il les bénisse.

« Agréez l'expression de mes sentiments très dévoués en N. S.

« † ERNEST, évêque d'Angoulême. »

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

En dépit des variations du cuivre, l'action *El magistral Copper* est demandée à 66 fr. La Compagnie vient d'agrandir son domaine par l'acquisition de vastes terrains environnant sa concession minière. Un matériel, ne comportant que les types les plus perfectionnés, est en route pour la mine.

Les obligations 5 % *Gulf and Chicago* ont des demandes suivies aux environs de 475 fr. Revenu élevé, large marge de hausse, profit sensible en cas de remboursement anticipé, cela explique le succès du titre. L'incorporation du *Gulf and Chicago* dans le puissant système du *Rock Island*, lui assure toute garantie.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Nous recommandons à nos lecteurs les **DOCKS CATHOLIQUES DE PROVENCE** Rue Espérandieu, MARSEILLE

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Apostolat de la Prière.*

III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Nécrologie ; Les hommes et les jeunes gens au Folgoët ; M. Le Roux, chanoine honoraire, ancien Supérieur de la Maison St-Joseph, à St-Pol de Léon ; Brest ; Le Huelgoat ; Fer-

meture d'établissements congréganistes ; Œuvre de St-François de Sales ; Lesneven ; Grand Pardon de Guingamp et Pèlerinage de N.-D. de Bon-Secours ; *Vie des Saints de Bretagne.*

IV. — *Chronique générale :* Rome ; L'influence des laïciseurs.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 30 Juin. — 6^e Dimanche après la Pentecôte. Commémoration de S. Paul, Apôtre. Double-majeur. Rouge. A la messe, mémoires de S. Pierre, du Dimanche et de l'Octave de S. Jean.

Aux Vêpres, mémoires de S. Pierre, de l'Octave de S. Jean et du Dimanche.

Au chœur, solennité de S. Pierre et de S. Paul ; mémoire du Dimanche.

Lundi, 1^{er} Juillet. — Octave de S. Jean-Baptiste. Double. Blanc.

Mardi, 2. — VISITATION DE LA T. SAINTE-VIERGE. — Double de 2^e classe. Blanc.

Mercredi, 3. — De l'Octave des SS. Apôtres ; semi-double. Rouge.

Jeudi, 4. — De l'Octave des SS. Apôtres ; semi-double. Rouge.

Vendredi, 5. — S. Antoine Marie Zaccaria, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 6. — Octave des SS. Apôtres Pierre et Paul. Double. Rouge.

Dimanche, 7. — 7^e Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DU T. PRÉCIEUX SANG.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Bénodet. 29-30 Juin.

Telgruc. 1^{er}-4 Juillet.

Lampaul-Plouarzel. 5-7 —

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats
Paux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdalet — QUIMPER — rue Verdalet, 20

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

63, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

GRANDS VINS DU ROUSSILLON

M. l'Abbé CANAC, ex-Econome du Grand-Séminaire de Perpignan, prévient MM. les Ecclésiastiques et autres personnes, qu'il continue en son nom personnel et avec l'autorisation de son Evêque, de fournir des Vins blancs de Messe, des Vins rouges Egrappés et des Vins de liqueur du Roussillon. Tous ses vins peuvent servir pour la Sainte Messe. Ce sont de vrais Rivesaltes. Il livre ses vins :

1 ^o VINS ROUGES EGRAPPÉS, la pièce	110 fr.
— — — — — la 1/2 pièce	60 fr.
2 ^o VINS BLANCS DE MESSE, la pièce	155 fr.
— — — — — la 1/2 pièce	80 fr.

3^o LES VINS DE LIQUEUR OU VINS FINS, secs ou doux, depuis 1 fr. 50 le litre jusqu'à 3 fr., suivant âge et qualité.

Ces prix s'entendent, tous frais compris, gare destinataire.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. l'abbé Canac, propriétaire-viticulteur à Espira-de-l'Agly, Pyrénées-Orientales.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. A la demande de plusieurs prêtres de notre diocèse, qui Nous ont exposé les dangers que couraient les récoltes de la saison, Nous autorisons tous ceux de MM. les Curés et Recteurs qui le jugeront bon, de faire, au jour qu'il leur plaira de choisir, une procession de pénitence pour demander le beau temps. Les prières à réciter ou à chanter se trouvent dans le Rituel Romain (*ad postulandum serenitatem*).

II. Après l'affreuse catastrophe de l'*Iéna*, des chrétiennes généreuses et profondément émues ont pris l'initiative d'un immense pétitionnement à l'effet d'obtenir de nos gouvernants que les aumôniers des hôpitaux militaires puissent librement pénétrer dans ces établissements pour administrer en temps opportun aux soldats ou marins malades les secours religieux dont ceux-ci peuvent avoir besoin.

Exiger que ces jeunes gens les réclament eux-mêmes, alors qu'ils sont rongés par la fièvre ou à demi privés de l'usage de leurs sens, est une mesure aussi absurde que cruelle, indigne d'un peuple civilisé. Aussi Nous ne pouvons qu'approuver hautement nos vaillantes chrétiennes dans leur énergique protestation en faveur de l'âme de leurs enfants ou de leurs frères. C'est assez que la patrie leur demande le sang de ces infortunés, qu'elle laisse du moins à celles qui les pleurent l'espérance de les revoir un jour dans la patrie du Ciel.

Nos prêtres comprendront ces sentiments et ne manqueront pas de faire connaître à leurs paroissiens la généreuse entreprise des femmes chrétiennes. Ils en parleront du haut de la chaire et multiplieront leurs efforts pour la faire aboutir.

On peut se procurer des feuilles chez M^{me} Piriou, rue du Chapeau-Rouge, Quimper.

III. On Nous a demandé plusieurs fois si les locataires de biens de fabrique devaient payer le fermage au séquestre et quelles seraient, au point de vue légal, les conséquences de leur refus.

Nous avons dit qu'au point de vue canonique, Nous autorisons les locataires à payer au séquestre le bail en cours, mais que Nous leur interdisions absolument d'en contracter un nouveau, sous peine d'encourir l'excommunication.

Au point de vue légal, il est certain qu'ils ne peuvent payer à un autre qu'au séquestre, sans s'exposer à payer deux fois.

Mais les fermiers et locataires des biens ecclésiastiques ont la conscience trop délicate pour faciliter au gouverne-

ment son travail de spoliation ; c'est pourquoi ils s'abstiendront de signer aucune formule, de faire en ce sens aucune des démarches qu'on leur demande, mais que personne n'a le droit d'exiger d'eux. Ils attendront patiemment que le séquestre recoure à la voie judiciaire. Malgré les menaces de plusieurs receveurs de l'Enregistrement, il est certain que les frais de notification devront être supportés en définitive par les établissements qui seront appelés à recueillir les biens des fabriques.

IV. Plusieurs maires, dans ces derniers temps, ont émis la prétention de s'immiscer dans la sonnerie des cloches, à l'occasion des cérémonies religieuses. Quelques-uns même n'ont pas hésité à sonner eux-mêmes ou à faire sonner contre la défense formelle du curé. Cette prétention est absolument illégale et viole formellement la loi de 1905 (sans parler des anciens règlements concernant la matière). Nous engageons Nos prêtres à dénoncer à M. le Préfet toutes les illégalités qui pourraient se produire. Cela suffira, pensons-Nous, pour mettre fin à ces abus.

V. Nomination. — Mgr l'Evêque a nommé chanoine honoraire de la Cathédrale de Quimper, M. Eveno, vicaire général et supérieur du Grand-Séminaire d'Haïti, à Saint-Jacques (Finistère).

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR JUILLET 1907

Les âmes en état de péché mortel.

Une des intentions les plus chères au Cœur de notre Sauveur, et que par conséquent nos associés doivent fréquemment avoir en vue dans leurs prières, c'est la conversion des âmes en état de péché mortel. Durant ce mois, prions et mortifions-nous spécialement pour elles, mais ne limitons pas à ce court espace de temps notre intercession en leur faveur.

Le chrétien qui pèche mortellement tombe dans un dénuement absolu. Il est d'abord dépouillé de la grâce sanctifiante, de cette vie surnaturelle qui le rendait participant de la nature divine et apte à jouir du ciel. En revanche, il devient ennemi de Dieu, qui ne le reconnaît plus pour sien et lui réserve les châtiments de l'enfer. De plus, tous les mérites qu'il a pu acquérir jusqu'ici ne lui sont plus d'aucune utilité, tant qu'il reste dans cette déplorable situation. C'est vraiment l'enfant prodigue, qui a dépensé tout son bien et végète misérablement loin de son père.

Il est non seulement dépouillé, mais esclave. Celui qui commet le péché, dit la sainte Ecriture, devient esclave du péché. Au lieu de porter le joug du Seigneur, qui est doux et léger, il doit traîner la lourde chaîne par laquelle le démon le tient asservi. La grâce sanctifiante l'avait jusqu'à présent aidé à lutter contre la concupiscence ; maintenant, privé de ce secours surnaturel, il se sent affaibli, diminué, impuissant à résister aux poussées des passions. Son intelligence ne voit plus si clairement qu'autrefois la voie du devoir et sa volonté n'a plus la même énergie ; ses sens eux-mêmes et ses facultés naturelles ont contracté, par suite de l'habitude du péché, une propension au mal, qui, à certains moments, lui paraît invincible. Aussi cet esclave, loin d'aspirer à la délivrance, en arrive-t-il bientôt à se décourager, à considérer tout relèvement comme impossible, peut-être à tomber dans le désespoir.

C'est que vraiment il lui reste bien peu de force pour se redresser et revenir vers son père. Il ne lui est plus possible de faire des actes véritablement méritoires ; il peut seulement, aidé de la grâce actuelle, implorer, comme de bien loin, le pardon du Dieu qu'il a offensé. Mais que de victoires il lui faudra remporter pour retourner à la maison paternelle, victoires sur le démon, qui le tient en esclavage, sur le respect humain, sur ses passions. C'est un blessé qui gît au bord du chemin, capable tout au plus de gémir, qui peut-être, plongé dans un profond engourdissement, ne sent même pas la gravité de son état.

Et les chrétiens ainsi dépouillés, esclaves et sans force, combien sont-ils autour de nous ? N'est-ce pas un puissant motif de redoubler nos prières et nos œuvres, afin que Dieu tende à ces malheureux une main secourable et les aide à reconquérir la vie de la grâce, avec les espoirs de la céleste récompense ?

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.
- II. — L'Œuvre du Denier de Saint-Pierre.

C'est avec un vrai bonheur que nous avons eu à publier ci-dessus la nomination de M. l'abbé Eveno, le sympathique supérieur du Séminaire haïtien, dans notre diocèse, comme chanoine honoraire de Quimper. Cette distinction si bien méritée a déjà reçu les applaudissements unanimes de nos confrères et nous sommes heureux d'y joindre les respectueuses félicitations de la *Semaine*.

Nécrologie. — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Jézéquel, recteur de Ploujean, sera célébré le lundi 8 Juillet prochain, à 10 heures, à Ploujean.

Les hommes et les jeunes gens au Folgoët.

Monseigneur avait exprimé le désir que le Pèlerinage de la Jeunesse catholique au Folgoët fût une grandiose manifestation de notre foi bretonne. Les vœux de notre Evêque se sont réalisés au delà de toute espérance. La fête a été vraiment magnifique. D'après des calculs aussi précis que possible, 15.000 hommes au moins étaient massés au champ du couronnement pour entendre la grand'messe.

Dès 6 heures du matin, les pèlerins sont nombreux à la basilique. Les confessionnaux sont assiégés durant cette matinée ; environ onze cents communions furent constatées ; et encore la plupart des pèlerins avaient communie, nous dit-on, dans leurs églises paroissiales avant de se mettre en route. Oui, c'était vraiment pour une manifestation publique de leur foi que nos Bretons accouraient au sanctuaire de Notre-Dame du Folgoët.

Vers 9 heures, commence le défilé des processions, toutes manifestement gênées dans leurs mouvements par les omnibus, les camions et les chariots qui débouchent de tous les chemins et qui déversent sur la grande place des centaines et des milliers d'hommes.

Du chemin de la gare, resté libre, nous voyons arriver un groupe encore plus imposant, chantant à voix pleine et assurée le *Magnificat* et le cantique du Folgoët. C'est le bataillon venu, par train spécial, de Brest et des paroisses voisines, et de Plougouven, de Plouzané, de Loc-Maria. Tout à l'heure viendra s'y joindre une escouade de marins-pêcheurs du Conquet qui, hier seulement, retournaient d'une longue et pénible station de pêche sur les côtes anglaises.

A 10 heures, arrivent de Lesneven les pèlerins du train de Landerneau. Parmi eux, il en est, et en bon nombre, qui viennent de très loin. On remarque les groupes de Roscoff, de Lanmeur, de Plouigneau, de Plougoum, de Plourin, de Berrien, de Guimaëc, de Trégunc, de Plouhinec, du Cap... et aussi un groupe de « glaziks » des environs de Quimper, surtout de Plogonnec, de Pluguffan, de Guengat. Et nous en oublions.



Avec sa générosité infatigable, Monseigneur convie, dès 9 h. 1/2, les jeunes gens à une réunion organisée dans la grande cour de l'établissement des frères.

C'est devant cette immense assemblée que Sa Grandeur, visiblement émue, remercie et félicite les organisateurs de cette belle manifestation religieuse.

« La défense des intérêts religieux, sous la direction du Pape et des Evêques, devrait unir tous les hommes de foi et de cœur... Il n'en est point ainsi.

« Les jeunes gens, surtout, sont divisés en mon diocèse. Les uns sont affiliés à la Jeunesse Catholique, les autres suivent le

Sillon. Cette division me préoccupe et me cause de grandes inquiétudes.

• Je crois donc de mon devoir de vous dire ce que je pense de les deux associations.

• Et d'abord, l'A. C. J. F. : 1^o Celle-ci est une association catholique. Les catholiques seuls peuvent s'y affilier.

• 2^o Le but de la Jeunesse Catholique est de former des chrétiens robustes et aptes à défendre ou à conquérir la liberté religieuse, à propager la doctrine catholique et la justice sociale.

• 3^o La J. C. n'est nullement une association politique. Elle n'est au service ni à la remorque d'aucun parti. Mais, elle défend, partout et sur tous les terrains, les droits et les intérêts de l'Eglise et de la patrie.

• 4^o La Jeunesse Catholique est filialement soumise au curé, à l'Evêque et au Pape. Elle est toujours prête à leur donner son concours absolu et sans réserve.

Le Sillon : 1^o Cette association, de l'aveu même de son président et fondateur, Marc Sangnier, est un groupe laïque et nullement confessionnel.

• 2^o Le but du « Sillon » est d'établir la république démocratique.

• C'est donc un groupement politique qui admet dans son sein les protestants, les libres-penseurs, etc., pourvu qu'ils poursuivent le même idéal : l'établissement de la république démocratique.

• La conclusion se tire d'elle-même. L'Eglise ne peut qu'encourager la J. C., qui se propose, avec Elle et sous sa direction, de défendre et de propager la doctrine de Jésus-Christ. Aussi le Saint-Père dit dans une récente lettre à Jean Lerolle : « Qu'il lui est agréable de voir l'autorité épiscopale favoriser une association qui lui est chère et qu'il souhaite voir estimer par tous les gens de bien. » Mon devoir à moi, Evêque, le devoir des curés et des vicaires de mon diocèse, est de favoriser cette association et de travailler à sa diffusion.

• Le « Sillon », au contraire, ayant un but politique, le prêtre ne peut y adhérer. Le prêtre ne peut y entrer, ni comme directeur, ni comme conseiller. Nous ne comprendrions pas un prêtre qui se ferait le propagateur, à ciel ouvert ou en secret, de cette œuvre, alors que ses chefs sont les premiers à déclarer qu'ils font une œuvre purement laïque, non confessionnelle, et que par conséquent ni les évêques, ni les prêtres n'ont à s'en préoccuper.

• Néanmoins, le prêtre ne refusera pas plus les secours de la religion aux Sillonistes, en tant qu'individus, qu'il n'a le droit de refuser son ministère aux monarchistes : Devant lui il n'y a ni Juifs ni Gentils, ni Grecs ni barbares, mais seulement des âmes à sauver.

†

Après ces graves paroles, Monseigneur, précédé des croix, des bannières et des drapeaux, est conduit près du grand autel, élevé en plein air et où va se chanter la messe.

M. le chanoine Gadon, vicaire général et supérieur du Grand-Séminaire, assisté de MM. Manchec, vicaire aux Carmes, et Odey, vicaire à Saint-Mathieu de Quimper, officie. Quelle est belle et édifiante l'attitude de ces milliers d'hommes et de jeunes gens qui s'inclinent devant leur Dieu ! Quel réconfortant exemple de les voir attester ainsi leur foi avec un mâle courage, les uns récitant le chapelet, les autres prenant part aux chants liturgiques !....

Oui ! manifester et fortifier leur foi c'est le but que se sont proposé tous ces hommes, en affluant au Folgoët.

C'est le thème développé par M. le chanoine Eveno, supérieur du Séminaire d'Haïti (Saint-Jacques), en commentant, avec la maîtrise et la sûreté de doctrine qui lui sont particulières, ces paroles du livre divin : « *Domine ad quem ibimus ? Verba vitæ æternæ habes* ».

La messe est terminée. M. le Recteur du Folgoët, dont l'amabilité n'a d'égale que sa générosité, invite les ecclésiastiques à sa table.... Quelle agréable surprise ! Après avoir applaudi les toasts courts et délicats de MM. le Recteur, le chanoine Kérisit et Gellé, tous acclament Monseigneur, lorsqu'il annonce qu'il nomme M. Eveno chanoine honoraire de sa cathédrale.

†

A 1 h. 1/2, Monseigneur, suivi du clergé et de la foule, se dirige vers la chapelle dressée dans le champ du Couronnement.

M. l'abbé Thomas, aumônier du lycée de Brest, a la parole :

« De même, dit-il, que les fraudeurs ont enlevé leur pain aux viticulteurs du Midi, de même les athées et les sectaires veulent nous ravir le pain de la vie éternelle.

• Aujourd'hui, la liberté est accordée à tous ; l'Eglise et ses enfants seuls en sont dépouillés. Pourquoi cela ? Ne sommes-nous pas, nous catholiques, les sujets les plus dociles à toute autorité s'exerçant légitimement ? Ne sommes-nous pas les meilleurs défenseurs de la patrie et de l'ordre ? les citoyens les plus paisibles, les plus justes, les plus généreux et les plus charitables ? Néanmoins, on nous persécute. Jésus, notre Dieu, est chassé de l'école, des hôpitaux, des tribunaux, de l'armée ; on menace de le jeter hors de l'église ; en un mot, on médite de l'expulser de la France. Demeurerons-nous impassibles devant toutes ces violations du droit, de la justice et de la charité ? Non. Comme les Méridionaux nous crierons à l'injustice ; nous saurons nous unir, et, sans blesser les droits de personne, défendre nos libertés les plus sacrées. » A ce moment, s'adressant plus particulièrement aux jeunes catholiques, le conférencier leur dit : « Mes amis, le Pape vient de donner à votre Association un témoignage de confiance et d'affection que jamais l'Eglise n'avait accordé à un groupement de laïques chrétiens : je veux parler du Bref à Jean Lerolle. Vous ne trompez pas la confiance du Pape ; vous serez des jeunes gens soumis, instruits, au cœur pur, ardents pour le bien ; en un mot, de véritables apôtres ».

Cette brillante et solide conférence bretonne a été plusieurs fois interrompue par les applaudissements de la foule.

Monseigneur donne la parole à M. Gellé, délégué du Comité général de l'A. C. J. F.

L'orateur exprime tout d'abord la joie qu'il éprouve à se trouver, Breton lui-même, devant un auditoire de Bretons, devant un peuple tout entier qui, ce matin à genoux devant Dieu, saurait, il n'en doute pas, à l'occasion se dresser debout devant les tyrans qui nous oppriment.

Mais, il ne suffit pas de résister à la tyrannie ; parce que catholiques, nous avons une seconde mission à remplir.

Dépositaires d'une richesse plus grande, plus précieuse que l'or, nous montrerons-nous mauvais riches ? Possédant la vérité chrétienne qui console et qui fortifie, la garderons-nous, pour nous seuls, sans en faire profiter nos frères ? Non certes. Dans notre France déséquilibrée, l'Eglise, interprète de la volonté divine, est la seule autorité qui puisse ramener l'ordre et la paix. Nous la ferons connaître, nous la ferons aimer.

Mais afin d'atteindre ce but, nous devons tout d'abord bien connaître nous-mêmes sa doctrine et surtout être assez forts, assez unis pour assurer son triomphe sur ses ennemis.

Il est une association qui, laissant de côté la politique qui divise, n'a d'autre but que d'aider ses membres à mener une vie chrétienne en leur faisant mieux connaître la religion de leurs pères, et de leur permettre de répandre autour d'eux la vérité qu'ils détiennent. C'est l'A. C. J. F. Cette association, le Souverain Pontife l'a bénie, d'elle il a dit qu'elle était l'œuvre nécessaire.

Vous tous, qui voulez faire quelque chose pour le triomphe de l'Eglise, venez donc à ce groupement nettement, purement catholique ; venez vous unir à cette génération croyante qui monte derrière la génération des Combes, dressée à la lutte par les propres attaques de ses adversaires, par les tristesses des inventaires, par les douleurs des expulsions. Le catholicisme est battu en brèche et dans son dogme et dans sa hiérarchie ; on veut séparer les évêques du Pape, les prêtres des évêques, les laïques de leurs prêtres. Venez à cette Association qui, quoi qu'il arrive, saura rester fidèlement unie à ses pasteurs. Si nous étions simplement des hommes, si nous agissions dans un but purement humain, nous pourrions désespérer. Mais c'est pour Dieu que nous travaillons, Dieu ne peut nous refuser son appui.

Souvenons-nous de l'évangile de la résurrection de Lazare : Jésus n'avait besoin de personne pour opérer ce miracle, et pourtant il voulut se faire aider par ses apôtres ; il leur fit écarter la pierre du sépulcre.

De nos jours, la France catholique semble morte, ensevelie dans le sépulcre. C'est l'œuvre de Dieu de la ressusciter ; mais pour cette œuvre, Dieu demande notre concours, le concours de tout

notre dévouement, de toute notre énergie, de tout l'amour de nos cœurs de catholiques.

Quelles que soient nos divisions sur d'autres points, unissons nos efforts pour faire tomber la pierre qui sépare du Christ le peuple de France. Et, lorsque nous aurons remis face à face le peuple et le Sauveur Jésus, il est impossible que, comme nous, le peuple ne tombe pas à genoux.

Monseigneur, se faisant l'interprète applaudi de tous les pèlerins, remercie les deux conférenciers et conjure ses enfants d'être unis d'esprit et de cœur dans l'action.

Cette magnifique fête se termine, comme elle avait commencé, par des cérémonies religieuses : vêpres, procession, Salut du Très Saint-Sacrement, puis bénédiction du feu de saint Jean.

L'impression générale qui de cette belle journée est restée au cœur des pèlerins, c'est que les catholiques, indissolublement unis, seraient vraiment une force et auraient vite fait de reconquérir leurs libertés.

Que Notre-Dame du Folgoët, dont 15.000 hommes, dimanche, ont chanté de toute leur âme les grandeurs et la bonté, obtienne pour nous, de son divin Fils, ce grand bien de l'union, l'union par l'obéissance aux chefs spirituels que Dieu nous a donnés, au Souverain Pontife et à notre Evêque !

X.

M. LE ROUX, Chanoine honoraire,
ancien Supérieur de la Maison St-Joseph, à St-Pol de Léon.

On nous écrit :

« C'est le dimanche 9 Juin, jour de la solennité du Sacré-Cœur de Jésus, que M. Le Roux, malade depuis de longs mois et sachant pertinemment qu'il n'était plus pour lui, désormais, de retour possible à la santé, fut informé, suivant la recommandation expresse qu'il en avait faite dès le début de sa maladie, de l'approche de sa fin. Il en reçut l'annonce avec une sérénité parfaite et, peut-être même, avec une secrète joie, car sa vie tout entière, vie d'abnégation et de dévouement, de constante fidélité au devoir, n'avait été qu'une longue préparation à la mort. Tout passe, excepté Dieu et l'âme ». Ce fut sa devise. Chaque soir, en se couchant, il pouvait la lire au bas d'une gravure fixée à l'intérieur de son lit, au-dessus du chevet, et représentant une tête de mort.

Fidèle à l'avertissement, il demanda aussitôt à être administré : La suprême cérémonie eut un caractère d'émotionnante et d'inoubliable grandeur. C'était le soir, le saint ciboire venait d'être posé sur un autel improvisé, tous les prêtres de la maison étaient là, dont quelques uns revêtus du surplis tenaient en mains des flambeaux. Tout à coup, le malade, se soulevant avec effort sur son lit de souffrance, pria l'assistance de vouloir bien l'écouter un instant. Et, d'une voix entrecoupée par l'émotion, il prononça ces paroles :

« Mes chers Confrères, j'éprouve en ce moment le besoin de demander pardon à chacun de vous de la peine que j'ai pu lui faire. Si j'ai offensé quelqu'un, soyez persuadés que c'est bien involontairement que je l'ai fait. Quant à moi, je pardonne du fond du cœur toutes les peines qui ont pu également m'avoir été causées. Veuillez avoir la charité de vous souvenir de moi jusqu'à mon heure dernière, et surtout après ma mort. »

Ce grand acte d'humilité chrétienne accompli, le vénéré malade reçut le saint Viatique, l'extrême-onction et les indulgences de la bonne mort, répondant lui-même, avec les élans de la foi la plus vive, aux prières de la Liturgie.

A partir de ce moment, le bon Supérieur, toujours admirable de patience et de résignation, alla, chaque jour, s'affaiblissant. Le vendredi 14, il put encore recevoir la sainte communion. Et, le lendemain, à 3 heures de l'après-midi, en ce jour que la piété chrétienne a consacré à Marie, reine du clergé, il expirait doucement, paisiblement, entre les bras de cette bonne Mère.

Après l'ensevelissement, la dépouille mortelle de M. Le Roux fut portée à la chapelle, comme c'est la coutume à la Maison Saint-Joseph, et exposée sur un catafalque dressé à l'entrée du sanctuaire et orné de tentures noires, semées de larmes...

Toute la journée du dimanche, ce fut, dans la modeste chapelle, un incessant défilé de personnes de la ville et de la campagne, venant contempler, une dernière fois, le visage souriant, jusque dans la mort, du saint prêtre de Jésus-Christ, et prier pour le repos éternel de son âme.

Le lundi 17, après un service religieux, tout intime, chanté par les ecclésiastiques en résidence à la maison Saint-Joseph, eurent lieu, à la cathédrale, les funérailles solennelles, au milieu d'une nombreuse assistance de prêtres, parmi lesquels treize chanoines, curés-doyens ou assimilés, ainsi que de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine Treussier, curé-archiprêtre de Saint-Pol de Léon, la messe chantée par M. Cardinal, le nouveau Supérieur de la maison Saint-Joseph, assisté de M. P. Messenger, aumônier de la Retraite, à Quimper, et de M. Renaot, premier vicaire de Saint-Pol.

L'absoute fut donnée et la conduite au cimetière présidée par Mgr Dulong de Rosnay, prélat de la Maison de Sa Sainteté Pie X, ami et ancien condisciple du défunt.

C'est au cimetière de Saint-Joseph que M. Le Roux a voulu reposer, donnant ainsi aux siens, à ceux dont il fut le père et l'ami, un dernier témoignage, et non le moins touchant, de la forte affection qui leur avait vouée. Les siens, fidèlement et unanimement reconnaissants, ne l'oublieront pas. L'amour est plus fort que la mort. »

BREST. — Service funèbre pour Hippolyte Debroise. — Hippolyte Debroise est ce jeune homme de 19 ans qui, en compagnie de ses collègues du Patronage des Espinettes à Paris, tomba

sous la balle d'un apache, le dimanche 2 Juin dernier, vers le soir. Il revenait de Digny, où tous avaient pieusement assisté à la procession du Saint-Sacrement dans un parc privé, lorsqu'il fut lâchement assassiné dans un guet-apens organisé par de jeunes égarés contre l'abbé Firmery, directeur du Patronage des Espinettes et ses enfants.

Ce vénérable prêtre y fut blessé lui-même, avec plusieurs de ses apprentis, et Hippolyte Debroise fut tué.

Dans un sentiment de confraternité chrétienne et en témoignage de sympathie, le Patronage de Saint-Louis de Brest organise pour dimanche prochain, 30 Juin, une solennité religieuse, que l'*Echo paroissial* annonce en ces termes :

Dimanche, 30 Juin, à 8 heures du matin, messe à Saint-Louis à l'intention d'Hippolyte Debroise ; après l'évangile, courte allocution ; à la fin de la messe, chant du *Libera*.

Une quête sera faite et le produit en sera adressé à M. le Curé de Saint-Michel des Batignolles pour le monument qui doit être érigé à la mémoire d'Hippolyte Debroise.

LE HUELGOAT. — Invasion d'un presbytère par effraction ; expulsion du clergé « manu militari ». — La lettre suivante a été adressée, samedi dernier, par M. l'abbé Robinand, curé du Huelgoat, à Mgr l'Évêque de Quimper :

« MONSEIGNEUR,

« Depuis 7 heures ce matin, mon vicaire et moi, nous sommes hors du presbytère.

« Hier et avant-hier, l'huissier a fait de très nombreuses démarches pour trouver les deux témoins dont il avait besoin pour notre expulsion. Le maire l'a aidé autant qu'il l'a pu. Partout ils ont essuyé des refus ; les gens dont ils se croyaient le plus sûrs ont déclaré ne vouloir en aucune façon prendre part à une aussi vilaine besogne. Hier soir enfin, deux carriers, deux malheureux sans foi ni loi, ont accepté de rendre ce service déshonorant.

« A 5 heures ce matin, l'huissier frappait à la porte du presbytère. Il m'a invité à quitter la maison ; j'ai dit : « Non » ! Une demi heure après, il revenait avec le juge de paix : nouvelle sommation et même réponse. Les volets du rez-de-chaussée étaient fermés, les portes aussi et à clefs ; il fallait un crocheteur ; un forgeron, créature du maire, a été prié d'ouvrir ou d'enfoncer une porte, il ne l'a pas voulu ; un ouvrier, originaire de la localité, et qui se trouve depuis huit jours à Huelgoat, s'est chargé de ce rôle.

« Vers 6 h. 1/2, le juge et l'huissier avec les témoins et le crocheteur se représentent : j'étais à l'étage, à une fenêtre. On m'invite une dernière fois à ouvrir ; mon attitude reste la même. Sur la demande du juge, le crocheteur se met au travail. Voyant que la porte lui offrirait une sérieuse résistance, il s'attaque à une fenêtre ; avec un levier de fer il soulève un volet, il brise une vitre et ouvre la fenêtre.

» Par là l'huissier et lui entrent dans la maison. Je refuse toujours de sortir. Il faut réquisitionner la gendarmerie. La brigade au complet arrive vers 7 heures. Sur l'ordre du brigadier, un gendarme saisit par le bras mon vicaire et le met dehors ; puis, c'est mon tour.

» Une centaine de personnes dont quelques hommes assistaient à l'expulsion ; elles ont plusieurs fois conspué les témoins et le crocheteur ; plusieurs pleuraient.

» Je me suis rendu tout de suite à l'église où j'ai fait prier pour tous ceux qui ont contribué à mon expulsion ; j'ai dit la messe. On m'a alors demandé de donner la bénédiction du Saint-Sacrement ; je l'ai fait ; pendant le Salut on a chanté le *Parce Domine*....

» Quelques ouvriers, hostiles au prêtre, étaient groupés non loin du presbytère, mais pas un n'a proféré une parole contre nous. Ils paraissaient plutôt peinés de ce qui se passait.

» Je me hâte de vous donner ces détails que je vous écris au courant de la plume.... Vos instructions seront fidèlement suivies.

» Comptez, Monseigneur, sur mon inaltérable dévouement et ma très filiale soumission. J^b ROBINAUD, *Curé-doyen*.

Fermetures d'établissements congréganistes. — Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient de prendre l'arrêté suivant :

« Article 1^{er}. — Seront fermés à la date du 1^{er} Septembre 1907, les établissements congréganistes ci-après désignés, situés dans les départements suivants :

» *Finistère*. — Frères des écoles chrétiennes de Paris : Quimper, rue de Brest ; Quimper, rue Saint-Joseph ; Quimperlé, Concarneau ; Plonéour-Lanvern ; Brest, rue Bugeaud ; Brest, rue Lannourou ; Brest, rue Vauban ; Saint-Marc ; Plougastel-Daoulas ; — Sœurs de la Charité de la Providence, de Ruillé-sur-Loir (Sarthe) : Brest, rue d'Aiguillon ; — Ursulines de Saint-Pol-de-Léon ; — Filles de la Retraite, dites du Sacré-Cœur de Jésus, de Quimper : Brest, rue Voltaire ; Lesneven ; — Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) : Saint-Pierre-Quilbignon (au bourg) ; Saint-Pierre-Quilbignon (Pen-ar-Vally) ; Saint-Pierre-Quilbignon (Kerbonne) ; Ploudalmézeau ; Rosporden ; Ergué-Armel ; Plomeur ; — Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, de Paris : Brest, rue Vauban ; Brest, place des Ecoles ; Bannalec ; Briec ; Landrévarzec ; — Filles de la Divine Providence, de Créhen (Côtes-du-Nord) : Guimaëc ; — Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, de Paris : Tréboul.

» Article 2. — Seront fermées à la date du 1^{er} Septembre 1907, les écoles ou classes annexées aux établissements ci-après désignés, situés dans les départements suivants :

» *Finistère*. — Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) : Elliant ; Plouguerneau ; — Filles de la Sagesse, de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) : Guipavas,

» Article 4. — Le présent arrêté, qui vaudra mise en demeure à l'égard de qui de droit, sera inséré au *Journal officiel*.

» Les Préfets des départements intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

» Fait à Paris, le 20 Juin 1907.

» G. CLEMENCEAU.

Soit 32 nouvelles fermetures d'écoles pour notre département, tout spécialement recommandé, on le sait, à la sollicitude laïque de son préfet Ramonet. Dans la Mayenne, 9 établissements congréganistes, dans le Maine-et-Loire, 10, dans la Loire-Inférieure, 11, sont victimes du même décret pour notre région.

C'est, en un mois, plus de 200 nouvelles écoles chrétiennes sacrifiées à l'utopie de la déchristianisation de la France par la rage cyniquement méthodique et brutale des maîtres qu'elle s'est donnés dans une crise d'aberration.

En présence d'un pareil forfait, l'on ne peut s'empêcher de songer aux beaux cris de conscience lésée que pousseront ces mêmes laïciseurs à outrance si, par un juste retour des choses, des mesures aussi draconiennes étaient un jour prises par les catholiques contre l'enseignement athée.

En ces douloureuses circonstances, la *Semaine religieuse* présente aux Communautés si injustement frappées l'expression de ses bien vifs regrets et de ses respectueuses sympathies.

Œuvre de Saint-François de Sales. — *Une nouvelle indulgence.* — Les associés de l'Œuvre de Saint-François de Sales apprendront avec satisfaction que, dorénavant, les chapelets accordés par l'œuvre aux demandes qui lui sont adressées, seront enrichis des indulgences spéciales des PP. Croisiers, en vertu d'un Bref récent de Rome, concédant au Président général de l'Association le pouvoir de bénir ces chapelets et d'y attacher les dites indulgences applicables aux âmes du Purgatoire.

LESNEVEN. — *Retraite de femmes, du 16 au 22 Juin.* — 29 paroisses ; 61 retraitantes. — Lesneven, 6 ; Plabennec, 5 ; Plouguerneau, 4 ; Plouzané, 3 ; Guilers, 3 ; Guipavas, 3 ; Saint-Thonan, 3 ; Landéda, 2 ; Saint-Pabu, 2 ; Ploumoguier, 2 ; Ile-Molène, 2 ; Plouider, 2 ; Plouzévédé, 2 ; Guissény, 2 ; Lambézellec, 2 ; Plourin, 2 ; Lampaul-Plouarzel, 2 ; Plouarzel, 2 ; Plouédern, 1 ; Loperhet, 1 ; Saint-Renan, 1 ; Ploudaniel, 1 ; Cléder, 1 ; Plouescat, 1 ; Kerlouan, 1 ; Saint-Divy, 1 ; Saint-Méen, 1 ; Brélès, 1 ; La Martyre, 1.

Grand Pardon de Guingamp et Pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours. — Les solennités du pardon de Guingamp et du Pèlerinage annuel de Notre-Dame de Bon-Secours vont se renouveler les samedi 6 et dimanche 7 Juillet 1907,

elles seront présidées par Sa Grandeur Monseigneur Morelle, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

L'an de grâce 1907 marque le cinquantième anniversaire du couronnement par Pie IX de Notre-Dame de Bon-Secours. La Vierge de Guingamp fut la première, sur le sol breton, et la quatrième, en France, qui reçut l'honneur des couronnes d'or décerné par le chapitre du Vatican après enquête, aux Madones les plus célèbres du monde (Fondation romaine du comte Storza Pallavicini).

Vie des Saints de Bretagne. — Aux approches de l'ordination générale, nous rappelons aux parents et aux amis des ordinands qu'ils ne peuvent leur faire un cadeau plus utile et plus agréable que le beau livre de notre vieil hagiographe breton, Albert Le Grand.

L'éditeur, M. Jean Salaun, a encore en librairie des exemplaires de cet ouvrage si parfaitement imprimé par la célèbre maison Vatar, de Rennes. (Librairie catholique, 56, rue Kéréon, Quimper, et 85, rue de Siam, Brest.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Au Vatican. — Le Pape a reçu, le 17 Juin, Mgr Sueur, archevêque d'Avignon. Le lendemain, chez le cardinal Oreglia, ponent de la cause, s'est tenue une congrégation antipréparatoire des Rites pour la discussion de l'héroïcité des vertus de la vénérable Marguerite Bourgeois, fondatrice des Sœurs de Notre-Dame.

— Les pèlerins de Terre-Sainte. — Le 20 Juin, à midi, il y eut réception, salle Clémentine, des pèlerins de Terre-Sainte, à la suite de laquelle une audience particulière fut accordée par le Pape aux Pères Emmanuel Bailly, général des Assomptionnistes, et Vincent de Paul Bailly, directeur du pèlerinage. Après avoir passé entre les rangs des pèlerins, Pie X leur adressa une affectueuse allocution, que le Père Bailly traduisit en français.

Il les félicita d'abord des sentiments de foi et de piété qui les avaient conduits en Terre-Sainte et des grâces qu'ils avaient certainement reçues.

« Car je sais, dit-il, les fins très saintes que vous vous êtes proposées et les intentions qui ont dirigé vos prières. Vous n'avez pas oublié l'Eglise catholique et son chef; vous avez pratiqué la dévotion excellente entre toutes de la communion quotidienne; vous avez pensé dans vos prières aux âmes du purgatoire : toutes œuvres très saintes à cause desquelles Dieu exaucera vos prières. »

Rappelant alors que ce pèlerinage était le vingt-cinquième, le Pape félicita cordialement les bons Pères Assomptionnistes qui ont assumé ce labour méritoire. S'adressant spécialement au Père Vin-

cent de Paul Bailly qui, depuis vingt-cinq ans, dirige ces pèlerinages, il lui souhaita gracieusement de continuer cet excellent apostolat pendant au moins dix ans encore.

Le Saint-Père termina en chargeant les pèlerins de dire à leurs compatriotes que le Pape les aime et qu'il se recommande à leurs prières afin que ces prières allègent le fardeau que le Seigneur lui a imposé.

Pie X donna ensuite à haute voix la bénédiction apostolique.

L'influence des laïcisateurs. — S'il est deux hommes néfastes dont l'influence s'est exercée contre l'enseignement religieux et dont le nom restera gravé au frontispice de l'école sans Dieu, ce sont Paul Bert et Jules Ferry. Or, que se passe-t-il dans leurs départements respectifs.

Département de Paul Bert (l'Yonne) : Pour 1906 écoulé, on a pu constater cent seize suicides et seize tentatives de suicide; et depuis les premiers jours de janvier, c'est-à-dire en deux mois, la presse a pu déjà enregistrer quinze suicides, dont celui d'un enfant de quatorze ans, et trois tentatives.

Département de Jules Ferry (les Vosges) : Quoique plus réfractaire, Dieu merci, à l'infiltration de la morale sans Dieu, il vient tout de même avec soixante-dix-sept suicides en 1906 et quinze pour les débuts de 1907.

Que conclure ? — Le progrès aura beau aller croissant et s'ingénier de toutes manières à perfectionner et à faciliter les moyens d'existence : tant que le niveau moral par le fait de l'enseignement impie et de la mauvaise presse, baissera en proportion, le suicide apparaîtra comme une délivrance aux malheureux qui n'auront plus la foi pour leur rappeler le sens et le prix de la vie, la lâcheté et les responsabilités du suicide. C'est un des fruits pour ainsi dire fatal de la libre-pensée, inspiratrice de nos laïcisateurs modernes, et s'il ne fait pas plus de victimes pour encore, nous en sommes redevables à l'esprit du christianisme, dont l'influence continue à animer la Société qu'il a constituée. La libre-pensée, elle, n'a pas de doctrine intellectuelle; elle est impuissante à expliquer la vie présente et à découvrir le mystère de la vie future; la foi au contraire offre à notre raison une satisfaction souveraine, en donnant une solution à tous les problèmes qui tourmentent l'intelligence des hommes. La libre-pensée n'a pas de doctrine morale, et de même qu'elle ne peut répondre à cette question : Qu'est-ce que la vie? elle est impuissante à nous dire comment il faut vivre notre vie. Le christianisme au contraire ne nous protège pas seulement contre les désordres de l'esprit; il nous fortifie aussi contre les délires des sens. Il nous donne une doctrine morale efficace; il nous apprend que la vie est bonne et qu'elle vaut la peine d'être vécue; il nous élève par des ascensions glorieuses vers la vertu, vers la justice, vers la charité; il nous élève vers notre père et notre Dieu.

BIBLIOGRAPHIE

Une Retraite de Première Communion, par V. D. ARTAUD, prêtre du diocèse d'Orléans. 1 vol. in-16 double couronne, 2 fr. 50. — (Gabriel BEAUCHESNE, Editeur.)

Une revue compétente, *l'Ami du Clergé*, a écrit de la présente retraite, qu'elle est de toute première valeur. Elle sort du cadre ordinaire et se recommande immédiatement à l'attention par sa division nette, originale, admirablement comprise.

Dès le premier sujet intitulé : *La Préparation*, l'âme de l'enfant se trouve fortement saisie, puis doucement conduite au travers de toutes les grandes idées, de tous les nobles sentiments qui doivent la préparer à l'acte sublime qui la mettra en contact avec l'âme de Jésus.

Les traits nombreux qui parsèment chaque instruction, qu'ils soient connus ou inédits, sont toujours présentés d'une manière nouvelle et frappante, mettant à la portée de tous les jeunes esprits les idées les plus abstraites du dogme catholique.

La Crise Morale des temps nouveaux, par Paul BUREAU, professeur à la Faculté de Droit de Paris et à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, préface de M. Alfred CROISSET, Membre de l'Institut. 1 vol. in-16 de 480 pages de la collection *Etudes de Morale et de Sociologie*. Prix : 4 fr. (Librairie Bloud et Co.).

Le problème moral est si vaste qu'il est toujours possible de l'envisager d'un point de vue nouveau. C'est ce que vient de faire M. Paul Bureau, dans un ouvrage où il s'est délibérément confiné sur le terrain social.

Les deux premières parties, sont consacrées à l'étude objective des maladies morales et de leurs causes.

Dans la troisième partie, l'auteur se livre à un examen critique de la morale évolutionniste et de la morale de la solidarité, et il démontre que la solidarité, loin de pouvoir être le fondement de notre vie morale, est au contraire l'auxiliaire dévoué de nos désertions et de nos lâchetés.

Enfin, toujours fidèle à la méthode rigoureuse d'observation, en honneur parmi les disciples de la *Science Sociale*, M. Paul Bureau demande au fait social lui-même de nous indiquer dans quelle direction peut être tournée la solution cherchée. D'après son témoignage, le sentiment religieux est nécessaire à l'homme pour le décider à vivre socialement.

Librairie J. Salaün, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Juin 1907.

I. Le « Péché » des missionnaires, par Alexandre BROU. — II. Lettres de partout : Première série, par Louis PERROY. — III. Les Ailes de l'esprit, par Joseph FERCHAT. — IV. L'obéissance dans l'armée, par Maurice DE LA TAILLE. — V. L'« Imitation de Jésus-Christ », par Joseph BRUCKER. — VI. Réponse de la Commission biblique. — VII. Bulletin des sciences politiques : I. Le Catholicisme et la société, par Adhémar d'ALÈS ; II. L'Homme au fouet, par A. DE LA BARRE. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. X. Evénements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nécrologie ; La guerre à l'enseignement chrétien ; Brest ; Douarnenez ; Notre-Dame du Folgoët ; Contre la pornographie ; Devant les tribunaux ; Kerfeunteun ; Plo-

nés ; Sainte-Anne d'Auray ; Les Bretons de Paris ; Qu'est-ce que le Pape? (à suivre) ; Bibliographie.

III. — *Chronique générale* : Rome ; Dévolution des biens d'église ; Maires et curés ; Celles que l'on chasse ; Belgique ; Maison de famille de la Réunion des Etudiants, à Paris.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 7 Juillet. — 7^e Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DU T. PRÉCIEUX SANG de N. S. J.-C. Double de 2^e classe. Rouge. A la messe, mémoires de St^e Pulchérie, Vierge, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de St^e Pulchérie et du Dimanche.

Lundi, 8. — St^e Elisabeth, reine du Portugal, Veuve. Semi-double. Blanc.

Mardi, 9. — S. Goulven, Evêque (au *Propre diocésain*). Double. Blanc.

Mercredi, 10. — Les Sept Frères et leurs compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Jeudi, 11. — S. Thurien, Evêque (au *Propre diocésain*). Semi-double. Blanc.

Vendredi, 12. — S. Jean Gualbert, Abbé. Double. Blanc.

Samedi, 13. — S. Anaclet, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 14. — 8^e Dimanche après la Pentecôte. S. Bonaventure, Evêque, Docteur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Guerlesquin.	8-10 Juillet.
Saint-Sauveur (Sizun).	11-13 —
Plogoff.	14-17 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. A la date du 18 Juin, Nous avons envoyé à MM. les Curés et Recteurs une feuille dans laquelle Nous demandons des renseignements précis sur la situation matérielle du clergé paroissial. Beaucoup Nous ont envoyé ces renseignements ; d'autres, par oubli ou par négligence, ont omis de le faire. Ces renseignements Nous étant absolument nécessaires pour la réunion de la commission de l'œuvre du Denier du clergé, Nous conjurons les retardataires de vouloir bien s'acquitter au plus tôt de ce devoir. Le dernier délai pour cet envoi est fixé au mardi 9 Juillet — la commission devant se réunir le jeudi 11.

II. Retraites pastorales. — Les demandes d'inscriptions pour les retraites ecclésiastiques (2^e quinzaine d'Août) doivent, selon l'usage, être adressées à M. l'Econome du Grand-Séminaire, actuellement à Lambézellec.

Les deux retraites seront données par le R. P. Montagne, O. P., professeur de théologie à l'Université de Fribourg (Suisse).

Nos jeunes prêtres appelés le 19 Août sous les drapeaux, pour accomplir une période de 28 jours, passeront leurs examens annuels au Séminaire, à Lambézellec, le samedi 17 Décembre. Quant à la retraite, ils la feront, cette année, en leur particulier, autant que possible dans des maisons religieuses. Ils auront ensuite à fournir à M. le Supérieur du Grand-Séminaire un certificat du prêtre qui les aura dirigés dans ces pieux exercices.

III. En vertu d'un Rescrit émanant de la S. C. du Concile sous la date du 15 Juin, après avoir procédé aux enquêtes prescrites par le droit canonique, Nous avons créé, par ordonnance du 26 Juin courant, deux nouvelles paroisses dans Notre diocèse : l'une à Saint-Pierre-Quilbignon, sous le vocable de *Notre-Dame de Kerbonne*, comprenant environ 4.000 âmes, l'autre à Lambézellec, sous le vocable de *Saint-Joseph du Pilier-Rouge*, comprenant plus de 7.000 âmes. Nous recommandons d'une façon toute spéciale aux prières de Nos chers diocésains ces deux nouvelles paroisses.

IV. Un certain nombre de presbytères, dans notre diocèse, ont été donnés soit à la fabrique, soit à la commune à « usage de presbytère », ou « pour servir de logement à l'ecclésiastique qui remplira les fonctions de curé ou recteur ».

Nous attirons l'attention de ceux de Nos prêtres dont les presbytères seraient dans ce cas sur un jugement en référé

rendu par le tribunal de Fontainebleau (21 Mars 1907), et duquel il résulte « qu'il sera sursis au changement d'affectation de l'immeuble occupé par le curé et, par suite, à l'expulsion de ce dernier, jusqu'à ce qu'il ait été statué au fond par la juridiction compétente ».

V. Nous faisons observer à Nos prêtres qu'en vertu de la loi de 1905 et de sa mise à exécution par la loi du 2 Janvier 1907, la question des presbytères appartenant aux communes est devenue une question d'ordre patrimonial et privé, du ressort de l'initiative communale. Dès lors, il n'appartient pas à l'initiative préfectorale d'ordonner la location de ces presbytères et d'en fixer le prix, encore moins de procéder à l'expulsion des prêtres qui les habitent. Si l'expulsion vient à se produire, les catholiques de la localité devront donc en attribuer la responsabilité à qui de droit, c'est-à-dire aux maires et à leurs conseils.

VI. A la suite de l'expulsion *manu militari* du Curé et du Vicaire d'Huelgoat, Nous avons dû prendre vis-à-vis de cette paroisse les mêmes mesures que pour celle de Plobanalec. Ces Messieurs se sont réfugiés au presbytère de Berrien, d'où ils continuent à administrer la paroisse d'Huelgoat dans les conditions que Nous leur avons prescrites.

VII. Nominations. — Par décision du 1^{er} Juillet, ont été nommés :

Recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, M. Henry, recteur du Guilvinec ;

Recteur du Guilvinec, M. Kerbaol, vicaire à Douarnenez ;

Recteur de Notre-Dame de Kerbonne, M. Daniélou, vicaire à Saint-Sauveur de Brest ;

Recteur de Saint-Joseph du Pilier-Rouge, M. Milin, vicaire à Saint-Martin de Brest ;

Recteur de Plouégat-Moysan, M. Picart, vicaire à Plouneour-Ménez ;

Vicaire à Douarnenez, M. Hénaff, vicaire auxiliaire à Plouguffan.

VIII. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Guenver, recteur de Botsorhel, décédé le 30 Juin.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.

II. — L'union des catholiques.

III. — Le maintien à tout prix des écoles chrétiennes.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 7 Juillet*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte Messe suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Nécrologie. — Nous avons le douloureux regret d'annoncer la mort de M. GUENVER, recteur de Botsorhel, décédé dans la nuit du 29 au 30 Juin, à l'âge de 51 ans. Il a succombé à une hémorragie cérébrale, qui ne fut pas cependant foudroyante : frappé vers 9 heures du soir, le malade garda sa pleine connaissance une heure environ. Il reçut les derniers sacrements avec une grande piété, répondant aux prières et surtout, d'une voix plus forte, à l'invocation de sainte Anne pour laquelle il avait une dévotion spéciale. Après une courte agonie, il s'est éteint doucement. Sa fin, bien que prompte, n'a été en aucune façon imprévue. Il parlait souvent, avec le plus grand calme, de ce dont il se savait menacé « ayant déjà reçu, disait-il, deux avertissements », et il se préparait à la mort, simplement, en bon et saint prêtre qu'il a toujours été durant sa trop courte carrière.

Né à Loc-Maria-Berrien, le 25 Mai 1856, ordonné prêtre le 10 Août 1882, M. Guenver (Jean-Louis) fut d'abord professeur à l'école Notre-Dame de Bon-Secours, à Brest. Nommé (18 Août 1891) vicaire à Lambézellec, il se fit grandement apprécier dans cette paroisse par son activité et son zèle : au milieu des occupations d'un ministère très chargé, il trouvait le moyen de donner des leçons et prépara plusieurs élèves aux études secondaires.

Au mois de Septembre 1901, les PP. Jésuites durent quitter leur établissement de Brest; M. Guenver consentit à y revenir et prit la lourde charge de la direction de l'école dont il avait, en outre, l'administration temporelle. A ces emplois multiples — nous l'avons vu nous-même à l'œuvre — il se dépensa au delà de ses forces, et quand il fut nommé recteur de Botsorhel (31 Août 1903), sa santé était déjà irrémédiablement compromise. Il n'en travailla pas avec moins d'ardeur pour le bien de sa paroisse, où il établit dès les premiers jours un patronage de jeunes gens, œuvre sur laquelle il fondait — avec raison — les plus grandes espérances. Il avait d'autres projets encore, que la mort l'a empêché de réaliser. Dieu, nous en avons la douce conviction, a donné sa récompense à ce serviteur fidèle et dévoué.

Après un service célébré à Botsorhel, mardi, devant une assistance d'environ 40 prêtres, le corps de M. Guenver a été transporté à Loc-Maria-Berrien où l'inhumation a eu lieu le lendemain.

R. I. P.

Un service d'octave pour le repos de l'âme de M. Guenver aura lieu, à Botsorhel, mardi prochain, 9 Juillet.

La guerre à l'enseignement chrétien. — La *Semaine religieuse* a donné la liste, aussi longue que douloureuse, des 32 écoles congréganistes fermées dans notre département par

arrêté ministériel du 20 Juin. Nous avons le regret de voir s'y ajouter encore une nouvelle série de proscriptions. Six établissements tenus par les Religieuses du Saint-Esprit qui, vu leur situation particulière (décret de tutelle), étaient en instance d'autorisation, ont reçu notification du rejet de leur demande. Ce sont les maisons de : Cléder, Le Conquet, Guerlesquin, Pleyben, Plouénan et Trégunc.

BREST. — **Solidarité catholique.** — Le service religieux pour Hippolyte Debroise, annoncé dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, et organisé sur l'initiative de la Jeunesse Catholique de Brest, a été célébré dimanche, à 8 heures, à Saint-Louis.

Dans l'assistance aussi nombreuse que recueillie, nous avons remarqué beaucoup d'hommes et de jeunes gens ; parmi ces derniers, des délégations des divers cercles et patronages de la ville et les membres de la Jeunesse Catholique de Brest qui se pressaient en rangs serrés, la croix de Malte sur la poitrine, autour de leur drapeau cravaté de deuil.

Après l'Evangile, M. le Curé de Saint-Louis, dans une courte allocution, a justement flétri ceux qui poussent à la haine contre l'Eglise et qui sont les véritables auteurs de l'assassinat du jeune Debroise, et exhorté tous les jeunes gens à se fortifier de plus en plus dans la connaissance et l'amour de Notre-Seigneur.

L'absoute a terminé la cérémonie.

J.

DOUARNENEZ. — **Une fête à l'école chrétienne.** — Dimanche, 30 Juin, avait lieu la réunion annuelle des Anciens Elèves de l'école Saint-Blaise, à Douarnenez, en même temps que le 25^e anniversaire de la fondation de l'établissement et les noces d'or de son ancien directeur, le vénéré M. Charles.

La fête, à laquelle ont pris part plus de 200 anciens élèves et de nombreux amis de l'école Saint-Blaise, était présidée par Monseigneur l'Evêque. Elle commença par la messe, célébrée dans la chapelle de Saint-Michel, par M. le chanoine Le Duc, archiprêtre de Morlaix, ancien curé de Douarnenez, sous les auspices de qui fut fondée l'école.

Après le *Credo*, chanté à pleines voix par les assistants, Monseigneur prit la parole et exprima d'abord sa joie de pouvoir remercier publiquement les maîtres dévoués qui ont fait et qui continuent de faire la prospérité d'un établissement dont toute la région de Douarnenez est fière à juste titre... S'adressant ensuite aux anciens élèves réunis, l'Evêque les félicita de l'attachement qu'ils témoignent à leurs maîtres persécutés, et les exhorta à demeurer fidèles à leurs enseignements ; puis il termina en les adjurant de rester unis autour de leurs prêtres et de leur évêque, sur le terrain catholique, pour la défense de l'Eglise et de la liberté religieuse.

Cette première cérémonie s'est terminée par les prières de l'absoute pour les membres défunts de l'Association.

Après avoir assisté à la grand'messe à l'église paroissiale, Monseigneur se rendit à l'école Saint-Blaise, et présida le banquet servi dans une vaste salle magnifiquement ornée pour la circonstance. Le repas, où régna la plus grande cordialité, fut égayé d'intermèdes divers : monologues, chants et morceaux de musique instrumentale, parfaitement exécutés par des amateurs et par les jeunes gens du Patronage sous l'habile direction de M. Le Treut.

Au dessert, des toasts fort applaudis furent portés d'abord par le dévoué et sympathique directeur de l'école, M. Nicol, puis par M. J. Béléguic, vice-président de l'Association ; ensuite M. l'abbé Cornon fit un parallèle saisissant entre l'œuvre de Jules Ferry et celle de Jean-Marie de Lamennais ; M. le chanoine Le Duc — n'oubliant que lui-même — rappela la fondation de l'école Saint-Blaise et ses débuts sous la direction du jubilaire de ce jour, M. Charles ; enfin, Mgr l'Evêque proclama les éminents services rendus par M. Nicol à la cause de l'enseignement libre. Ces éloges aussi délicats que mérités furent accueillis par les applaudissements répétés de l'assistance.

Dans l'après-midi, eut lieu, à la salle du Patronage, la représentation du drame de F. Coppée *Pour la Couronne*. Les acteurs — vrais artistes — exercés par M. Le Treut, ont admirablement rendu leurs rôles et ont su communiquer au nombreux auditoire les beaux sentiments qui animent l'œuvre du poète chrétien... Ce fut le digne couronnement de cette fête de tous points réussie.

NOTRE-DAME DU FOLGOET. — Pèlerinage du 23 Juin. — On nous signale dans le compte-rendu de cette fête, publié par la *Semaine religieuse*, quelques erreurs ou omissions involontaires que nous nous empressons de réparer. Dans le groupe des « glaziks » remarqué par notre correspondant, il y avait neuf jeunes gens de Kerlaz avec M. Louboutin, jeune prêtre de cette paroisse. Ajoutons que le pays de Fouesnant était représenté au Folgoët par une douzaine de pèlerins de Clohars et spécialement de Gouesnac'h.

Contre la pornographie. — Vendredi 28 Juin, à 8 h. 1/2 du soir, salle du Gymnase municipal, à Quimper, M. Emile Pourézy, agent général de la Ligue française de la *Moralité publique*, a donné une conférence sur l'un des fléaux qui ravagent la jeunesse : la *pornographie*.

Les jeunes gens et les jeunes filles n'y étaient pas admis ; mais hâtons-nous d'ajouter que pas une seule des paroles de l'orateur n'aurait pu offenser l'oreille la plus chaste. Il y avait dans l'assistance, composée de près de deux cents personnes, des mères de famille, des professeurs, des magistrats et un assez grand nombre d'ecclésiastiques.

Tous ont été frappés de l'étendue du mal, du développement progressif de l'immoralité, des moyens innombrables employés pour corrompre la jeunesse et l'enfance : la carte postale obscène, les journaux à illustrations honteuses, le roman pornographique à la Zola, certaines industries clandestines...

Et quand M. Pourézy, avec une éloquence vraiment entraînante, a montré que c'était ruiner la famille, anéantir le véritable amour et détruire la patrie, des applaudissements unanimes ont éclaté dans la salle.

Une résolution pratique a été prise. Si les municipalités font balayer les ordures et immondices qui souillent les rues, par raison d'hygiène, il est encore plus important de faire enlever des murs et des vitrines tout ce qui provoque à l'immoralité. Aussi un comité de vigilance va être constitué, et il aura pour mission de dénoncer au parquet les infractions à la loi du 16 Mars 1898.

Les catholiques ne doivent pas se désintéresser de ces mesures de salubrité publique. Compter sur l'Etat pour la protection morale de la jeunesse ou pour la répression de la licence des rues, c'est se bercer d'illusions.

« Le Français s'en remet aux pouvoirs publics pour tous ses intérêts vitaux, disait dernièrement un anglais, choqué de ces provocations à la débauche ; chez nous, chacun veille à l'observation des lois ! »

Aux catholiques, à tous les honnêtes gens de recourir à tous les moyens légaux pour arriver à la propreté morale de nos rues, et de signaler, au Comité de vigilance qui sera constitué, toute infraction qu'ils pourraient constater.

Devant les tribunaux. — I. QUIMPER. — La spoliation condamnée. — Dans son audience du 26 Juin, le Tribunal civil de Quimper, sous la présidence de M. Lignier, juge-doyen, a rendu un jugement fort intéressant et conforme, d'ailleurs, aux décisions rendues sur la matière par les tribunaux d'Alençon, Domfront, Avranches, Riom, Lorient, etc.

Il a jugé que le séquestre des biens de la Fabrique de Trégunc, actionné par M. Ferdinand de la Lande de Calan en résolution des fondations pieuses qu'il avait faites au profit de la dite Fabrique pour le repos de l'âme de ses parents, était irrecevable à prétendre que la demande de M. de Calan ne pouvait être accueillie, tant que les biens de la Fabrique ne seraient pas dévolus à un établissement de bienfaisance en vertu des lois de 1905 et 1907.

En conséquence, le séquestre a été condamné à restituer à M. de Calan le capital d'une rente de 400 fr. que M. de Calan avait constituée.

Le tribunal, pour prononcer la résolution de cette donation, s'est fondé sur ce que, par le fait même de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les conditions et les charges de la donation ne pouvaient plus être exécutées.

II. BREST. — Suite des inventaires. — On se rappelle que, le 10 Mai, le Tribunal correctionnel de Brest condamna par défaut, pour faits relatifs à l'inventaire de l'église de Plouguerneau, au mois de Novembre dernier, seize « manifestants » dont deux vicaires, MM. Floch et Tanguy, à des peines variant d'un mois à quinze jours de prison sans sursis, plus à 50 fr. d'amende chacun. Les condamnés ont fait opposition à ce jugement et se sont présentés tous — sauf un qui habite actuellement au Canada — à l'audience du 21 Juin. Leurs avocats, MM. Le Guen, Feillard et de Riverieulx, ont plaidé l'incompétence de la juridiction correctionnelle, le délit relevé contre les « prévenus » (rébellion à main armée) étant justiciable de la Cour d'assises.

Dans son audience du 28 Juin, le Tribunal correctionnel a déclaré recevable l'opposition faite par les condamnés, a relevé ceux-ci des peines prononcées contre eux le 10 Mai, s'est déclaré incompétent et a renvoyé les « inculpés » devant la Cour d'assises du Finistère.

KERFEUNTEUN. — Chapelle de la Mère-de-Dieu. — Grand Pardon, le dimanche 7 Juillet.

Samedi 6 Juillet, à 5 h. 1/2, premières vêpres.

Dimanche 7, messes basses à 6 h., 7 h. et 8 h. A 10 heures, grand'messe chantée par M. le chanoine Péron, curé de Château-neuf; sermon par M. Breton, professeur à Saint-Yves.

A 3 heures, vêpres suivies de la procession.

La musique de la paroisse prêtera son concours à la fête.

Le jour du Pardon et pendant l'octave, indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Chaque jour, pendant la semaine, messes à la chapelle à 6 h., à 7 h. et à 8 h. Des prêtres seront à la disposition des pèlerins pour entendre les confessions.

PLONÉIS. — Pardon de Sainte-Anne. — Le Pardon de Sainte-Anne de Prat-ar-Raz en Plonéis, qui a lieu habituellement le 3^e dimanche de Juillet, sera célébré, cette année, le 2^e dimanche, c'est-à-dire le 14 courant.

SAINT-ANNE D'AURAY. — Pèlerinage de la Bretagne. — Les 25 et 26 Juillet aura lieu, à Sainte-Anne d'Auray, un grand pèlerinage de toute la Bretagne, sous la présidence de Mgr l'Archevêque de Rennes et de Mgr l'Evêque de Vannes.

Tous les autres évêques de Bretagne ont promis d'y assister.

Les solennités commenceront le jeudi 25, veille de la fête de sainte Anne : le matin auront lieu les pèlerinages particuliers des divers diocèses ; le soir, vêpres pontificales, sermon et procession ; à 8 heures, procession aux flambeaux.

Le vendredi 26, fête de sainte Anne, office pontifical et procession.

Les Bretons de Paris. — Le mois de Mai semble le mois national pour nos compatriotes de Paris. Avec le beau temps les réunions deviennent plus faciles et plus fréquentes. Après le grand pèlerinage au Sacré-Cœur de Montmartre, avant Pâques, le mois de Mai ramène le *pardon de la Paroisse bretonne*, à Notre-Dame-des-Champs. Dès le matin du dimanche choisi, les groupes aux costumes les plus variés se dirigent vers le boulevard Montparnasse. Cette année leur fête fut présidée par Mgr Le Roy, supérieur général des PP. du Saint-Esprit, et un parisien naturalisé breton, le R. P. Léon, endiste, les exhorta très éloquemment à conserver leur foi intacte en conservant les habitudes de piété bretonne. A la procession, dit la *Paroisse bretonne*, on se serait cru à Sainte-Anne un jour de grand pèlerinage.

Cette revue, outre un aperçu de la fête, annonçait pour le 30 Juin, au profit des œuvres de la Paroisse bretonne, un concert de M. et Mme Botrel, à l'Athénée Saint-Germain, 23, rue du Vieux-Colombier.

Dans le même numéro, on lit une étude sur le grand soldat breton, Lamoricière, et une autre étude attristée sur les procédés abominables de la *Traite des Blanches* en Bretagne, par des exploiters qu'envoient de Paris certains bureaux dits de placement. Après avoir alléché les malheureuses par des promesses, on les expédie à une gare où les attend un émissaire qui, dès l'arrivée du train, leur crie : « Les personnes pour la maison X... ou Z... par ici ! » Et elles le suivent comme moutons de Panurge, sans que l'œuvre des dames de la gare puisse rien contre ces trop souvent malhonnêtes industriels.

Le bulletin de la société *La Bretagne, Bretoned Paris*, nous arrive en retard, mais transformé, publiant un article de M. de Courcy sur la Bretagne au recensement de 1906, qui constate une augmentation de 34.000 habitants ; le discours de M. le chanoine Coriton au pèlerinage de Montmartre ; un récit par M. de Kernévès du rétablissement de Grégoire XI, en 1377, sur le siège pontifical, par une armée de 7 000 Bretons ; enfin une très jolie pièce de vers dédiée aux *Sinagots* par M. J. Martin. Une notice nécrologique, pour le dernier semestre, publie les noms d'un grand nombre de Bretons décédés à Paris. La liste constate que les trois quarts sont morts de la tuberculose. Allez donc à Paris, jeunes gens et jeunes filles, si vous voulez devenir poitrinaires !

Qu'est-ce que le Pape ?

(Suite.)

IX. Négation de l'ordre surnaturel (suite). — Cet ordre surnaturel est pourtant un fait accompli, enseigné par la foi et constaté par la raison humaine dans la chaîne des événements passés. Il est l'exécution du plan conçu par Dieu dans la création du monde visible et invisible, et comprend l'Incarna-

tion de son divin Fils, l'élévation des anges et des hommes à la participation de la nature divine par la révélation et par la grâce, et enfin la vision béatifique. Dieu, créateur du ciel et de la terre, infini par toute perfection, a constitué cet ordre surnaturel par un acte purement gratuit de sa bonté toute puissante et toute miséricordieuse. Des liens non seulement de Seigneur, de Souverain Maître, mais encore de réelle paternité adoptive ont été ainsi établis entre Dieu et sa créature limitée, faible, nécessairement dépendante. La charité divine pour l'homme, objet spécial de la prédilection du Créateur, a rapproché les distances, et a uni le ciel et la terre. Cette union mystérieuse, que la faute originelle a semblé rendre plus étroite, existe par l'Eglise, par la Papauté. Le trait d'union est la grâce sanctifiante, don surnaturel et d'ordre divin, inhérent à l'âme d'une façon permanente, qui nous rend justes, agréables à Dieu, et nous constitue dans un état de ressemblance et d'union avec lui, en faisant de nous ses enfants adoptifs et ses héritiers, capables de produire des œuvres méritoires de la vie éternelle. Ce don d'ordre surnaturel se compose de lumière et de force qui s'adaptent à l'âme, une fois le péché pardonné, et la rend plus croyante, plus vertueuse. Il confère à la raison une puissance plus forte, plus certaine ; à la volonté, une action plus droite ; à l'esprit, au cœur et à la conscience, le contentement, la paix. Aussi « l'infidélité, s'écrie S. Thomas d'Aquin, est-elle contre nature ».

Ces droits imprescriptibles, cette charité ineffable de Dieu, créateur et rédempteur, malgré leur justice et leurs bienfaits, ont donné occasion à l'orgueil humain, comme autrefois à la superbe de Satan, de se révolter contre le Christ et son Eglise, et de fonder une doctrine antichrétienne au premier chef. Cette doctrine, radicalement anticatholique, est nommée par le Concile du Vatican Rationalisme ou Naturalisme. Elle a pour auteurs Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, philosophes et écrivains du XVIII^e siècle. La haine contre le christianisme fit du premier le coryphée de l'impie ; le second, « faux d'esprit, faux de caractère, de cœur, dit Frédéric Godefroy dans son *Histoire de la Littérature française*, brillant littérateur d'ailleurs, déclina les mauvaises passions populaires, et prépara la grande Révolution ». L'un est mort en désespéré, au rapport du médecin Tronchin ; l'autre, devenu fou, mit fin à sa vie ou succomba à un épanchement au cerveau. Autres ne sont pas les patriarches de la négation de l'ordre surnaturel.

Le concile du Vatican définit le Rationalisme ou le Naturalisme : « cette doctrine qui, combattant en tout la religion chrétienne, comme institution surnaturelle, s'acharne, avec une ardeur inouïe, à exclure Jésus-Christ, qui est notre seul Seigneur et Sauveur, de l'âme humaine, de la vie et des mœurs des peuples, pour établir le règne de ce qu'on appelle la raison pure et la nature. » Cette erreur se résume en deux mots : destruction du Christ et de son Eglise, et indépendance absolue de la raison ; et ces deux points se résument dans la parole de Voltaire : « Ecrasons l'infâme ».

Le règne de la raison pure est utopique. La raison humaine, surtout orgueilleuse et révoltée, n'a jamais produit que la confusion, l'erreur, l'immoralité. Les principes rationnels n'ont été maintenus vrais, universels, justes, moraux, que par la Révélation. On peut conclure que pour être disciples du naturalisme, une seule condition suffit : haïr le Christ. Peu importent les doctrines soutenues, déisme, panthéisme, athéisme, naturalisme... Elles sont très secondaires. La haine satanique implacable forme l'essence du naturalisme ; de là cet aveuglement obstiné dans la sécularisation à outrance jusque dans la vie privée, naissance, mariage, sépulture... Périssent plutôt la France ! De là cet acharnement contre la hiérarchie catholique, ordres religieux, clergé séculier, propriétés, immunités ecclésiastiques, séparation du prêtre de l'évêque, chasteté sacerdotale... Pour atteindre ce but infernal et antipatriotique, tous les moyens sont bons : mensonges historiques, erreurs, sophismes, hypocrisie, violence, scandale, corruption...

Rappelons-nous donc ces paroles du savant et saint M. Olier : « Qui est capable de résister à toutes les erreurs, à toutes les illusions, à toutes les hérésies, à tous les mensonges de l'enfer, si ce n'est la Sagesse incarnée qui s'est établie en saint Pierre, comme dans une pierre inébranlable ? » De la soumission entière et filiale au Pape dépend le salut. Dans la lutte décisive engagée, les calculs personnels, les imprudentes combinaisons des partis doivent disparaître, être sacrifiés devant les plans et les ordres du général en chef, qui est le Pape infallible. La victoire est à ce prix.

P. B. (A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE. — La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle, par M. le Vicomte Charles de CALAN. — Le distingué historien breton qui de 1902 à 1906 fit, à la Faculté de Rennes, un cours si apprécié, vient de commencer la publication de ses leçons en un superbe volume in-quarto.

M. L. Bahon-Rault, libraire à Rennes, vient d'en lancer la souscription au prix de 12 francs, reliure comprise (1).

Les deux premiers fascicules viennent de paraître et relatent avec la verve, le coloris et la science qu'on admire chez le professeur, après un remarquable tableau des institutions bretonnes au XVI^e siècle, le mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII, les fêtes qui le célébrèrent, les mécontentements qu'il suscita, et la manière habile dont le roi de France sut tout arranger.

Le reste de l'ouvrage comprendra les sujets suivants : Voyage en Bretagne des rois et reines de France, fêtes données à cette occasion. — Officiers et marins bretons au service de France (Rohan, Porzmoguer, du Chastel, etc.). — L'Episcopat breton, le Bienheureux Yves Mahyeuc. — Négociations en vue de l'union définitive de la Bretagne et de la France. — Voyage de découvertes de Jacques Cartier. — Débuts et décadence du protestantisme, etc., etc.

Nul doute que ce volume si intéressant ne reçoive de tous le plus chaleureux accueil.

Joseph MATHURIN.

(1) On peut souscrire chez M. Salaün, libraire à Quimper, et chez M. Derrien, libraire à Brest.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le Pape a reçu en audience solennelle la mission extraordinaire envoyée par le shah de Perse pour lui notifier son avènement. Elle est formée de quatre personnes, dont l'ambassadeur. Celui-ci a lu une adresse affirmant la résolution du nouveau sultan de maintenir les bonnes relations avec le Saint-Siège et de continuer la protection dont jouissent les catholiques persans. Le Pape a répondu en reconnaissant les excellents rapports qui existent entre l'empire persan et le Saint-Siège, en remerciant pour la protection bienveillante accordée aux catholiques de la Perse, qui peuvent ainsi pratiquer librement leur religion et vivre tranquilles. Le Pape charge l'ambassadeur d'exprimer sa gratitude au sultan pour un tel bien, qu'il regarde comme fait à lui-même. Il souhaite au nouveau prince que la Providence lui accorde de longues années et un gouvernement tranquille et prospère.

La mission rendit ensuite visite au cardinal Merry del Val, puis elle se rendit à la basilique Saint-Pierre.

Le Saint-Père continue à recevoir, chaque dimanche, des groupes de jeunes garçons et de petites filles qui ont fait le matin leur première communion dans des paroisses ou des instituts religieux. L'accueil de Pie X, les conseils qu'il leur adresse, la bénédiction qu'il leur donne, reste un des souvenirs du plus beau jour de leur vie.

Le Souverain Pontife a écrit récemment à l'archevêque de Milan pour remercier l'épiscopat lombard de la lettre qui lui a été adressée lors des conférences annuelles à Rho.

Pie X félicite les évêques lombards du zèle qu'ils déploient contre le « modernisme », qui lui cause à lui-même tant d'amertumes.

La fête de saint Pierre a été célébrée avec la solennité accoutumée. La veille de la fête, après le départ de la foule, le Pape est descendu dans la basilique vaticane fermée. Il était accompagné de ses prélats familiers et des gardes-nobles.

Il pria longuement près du tombeau de saint Pierre, puis baisa le pied de la statue.

Dévolution des biens d'église. — M. Briand, ministre des cultes, a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif à la liquidation des biens des établissements ecclésiastiques qu'il avait soumis au conseil des ministres.

Ce projet a pour but de liquider les charges afférentes aux biens des anciens établissements ecclésiastiques. Il simplifie la procédure concernant l'attribution de ces biens à des établissements communaux : il rend possible à bref délai la solution des

difficultés relatives soit aux charges sus-indiquées, dont l'exécution n'est plus assurée, soit aux dettes que les établissements ecclésiastiques ont laissées impayées au moment de leur disparition.

Le paiement de ces dettes se trouverait assuré de manière que ni les établissements attributaires ni les communes n'aient à les supporter.

D'autres dispositions du projet sont relatives soit aux églises qui étaient propriété des fabriques et qui demeurent affectées au culte en vertu de la loi du 5 Janvier 1907, soit aux caisses de retraites et maisons de secours constituées, sous le régime concordataire, au profit des prêtres âgés ou infirmes, dont le fonctionnement provisoire continuerait, soit aux meubles placés dans les édifices du culte, et aux livres rares, manuscrits précieux, objets d'art ayant fait partie du patrimoine des établissements du culte.

Il s'agit, au fond, pour l'Etat et les spoliateurs de bénéficier le plus tôt possible et sans procès, du vol légal qui a été commis.

Maires et Curés. — Dans une lettre adressée à MM. les Curés de son diocèse, Mgr l'Evêque de Perpignan appelle l'attention sur ce fait que dans diverses paroisses MM. les Maires mal informés des prescriptions légales qui régissent l'exercice du culte, émettent la prétention de s'immiscer dans la vie paroissiale, d'en régler à leur gré les manifestations, même à l'intérieur de l'église; et d'exercer un contrôle sur la gestion de MM. les Curés.

Ces prétentions, inadmissibles en droit, constituent en fait une ingérence incompatible avec les lois de l'Eglise et avec la dignité de la célébration du culte. Elles ne doivent être tolérées en aucune manière, et MM. les Curés doivent s'y opposer par les voies conciliantes d'abord, et au cas où la conciliation serait inutile, par un recours à la loi et à ceux qui ont mission de la faire exécuter. Le maire ne peut donc en aucune manière s'immiscer dans l'exercice du culte, il *n'est à l'église qu'un simple fidèle* et n'a pas plus de droits que les autres. Les seuls cas dans lesquels la loi lui reconnaît le droit d'intervenir, en tant que représentant de l'autorité, sont pour réprimer des *troubles graves* ou pour assurer l'entretien et la restauration de l'immeuble. En dehors de ces cas, parfaitement déterminés par la loi, il devient simple fidèle, et toute intervention de sa part qui entraverait le libre exercice du culte et porterait ainsi atteinte au droit d'usage des catholiques, serait passible de la correctionnelle, en vertu de l'article 32 de la loi du 9 Décembre 1905.

Celles que l'on chasse. — Par arrêtés du président du conseil, ministre de l'intérieur, la médaille d'honneur des épidémies a été décernée aux religieuses ci-après désignées :

« M^{mes} Deschamps, en religion Sœur Saint-Joseph, et Houbart (Denise), en religion Sœur Sainte-Eustolie,

» Ont fait preuve, lors des cas de variole récemment observés à

Dunkerque, du plus louable dévouement, soit auprès des malades isolés, soit dans l'application des mesures de prophylaxie. »

C'est M. Clemenceau qui a signé les arrêtés ci-dessus. Et c'est M. Clemenceau également qui signait, il y a moins de 15 jours, deux autres arrêtés fermant deux cents établissements congréganistes et mettant sur le pavé les religieux ou les religieuses qui les occupaient.

Sectarisme et incohérence !

BELGIQUE. — M. l'abbé Daens, qui joua un rôle important dans le mouvement démocratique belge, et qui était resté longtemps en révolte contre l'autorité ecclésiastique, vient de mourir. Nous avions déjà annoncé sa maladie et sa conversion. Il a persisté jusqu'à la fin dans ces heureuses dispositions.

« Quelques jours avant sa mort, rapporte le *Bien Public* de Gand — c'était le vendredi 7 Juin, à 11 heures du matin — en présence de trois témoins, il a adressé à son frère les paroles suivantes, avec toute sa lucidité d'esprit et avec un accent de profonde conviction : « Pierre, allez à Gand chez notre évêque et demandez-lui pardon pour nous. Pierre, revenez au parti catholique dans lequel nous sommes nés, car vous êtes sur un mauvais chemin. Ecoutez mes paroles, car ce sont les paroles d'un frère mourant. »

Maison de famille de la Réunion des Étudiants, rue de Vaugirard, 104, à Paris (VI^e). — La maison de famille de la *Réunion des Étudiants*, spécialement réservée pendant l'année aux jeunes gens, peut offrir pendant les vacances, à MM. les *Ecclésiastiques* des conditions avantageuses et un séjour agréable.

Sa situation, — au centre de Paris, dans un quartier tranquille, non loin des Ecoles et des Bibliothèques, à proximité de la gare Montparnasse et de nombreuses stations de tramways électriques, d'autobus et de métro, — la recommande également et à ceux qui viennent à Paris pour travailler, et à ceux qui désirent trouver toutes facilités pour visiter la capitale et ses environs.

Le prix de la pension est de 6 à 8 fr. par jour selon la chambre, y compris l'éclairage électrique.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Gérant de la maison de famille, 104, rue de Vaugirard (Paris, VI^e).

BIBLIOGRAPHIE

La Piété, par J. Guibert. 1 vol. in-32. (Poussielgue, éd.) — Nature, fruits, exercices de la piété, c'est à ces trois objets que M. le Supérieur de l'Institut catholique de Paris ramène tout son enseignement, en vue d'apprendre aux personnes de piété en quoi elle consiste véritablement, ce qu'elles ont à faire pour y trouver la vie surnaturelle, et venger la piété elle-même des attaques dont elle est l'objet.

Vers l'Action, par S. G. Mgr PÉCHENARD, évêque de Soissons, ancien recteur de l'Institut Catholique de Paris. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. (Bloud, éditeur.)

Cet volume résume dix années d'une expérience acquise dans la direction du premier établissement catholique d'enseignement supérieur de France. Pour le composer, l'auteur a fait un choix parmi les discours adressés au cours de son rectorat, si riche, on le sait, en résultats pratiques, à des jeunes gens qui se préparent à entrer dans la vie publique. Ces discours forment un programme, celui que doivent avoir à cœur de réaliser les jeunes gens catholiques de l'heure actuelle. Être de son temps et de son pays, en acceptant les institutions et en partageant les légitimes aspirations de ses contemporains, sortir de l'isolement et rompre avec l'individualisme, par l'organisation de groupes solides ; ainsi préparée, renier l'attitude passive et effacée des générations qui l'ont précédée et se diriger peu à peu *Vers l'Action*, telle est la mission qui s'impose aujourd'hui à la jeunesse française. L'éminent auteur n'a pas craint d'entrer dans le détail et de donner des conseils d'une application immédiate. Ainsi ce beau recueil, en même temps qu'il constitue un modèle d'exposition oratoire, s'offre à la méditation et à l'étude de jeunes gens soucieux de connaître les lois de l'action féconde et directement utile. *Librairie J. Salatin, Quimper.*

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

C^{ie} D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE

PARIS — 87, Rue de Richelieu, 87 — PARIS

FONDÉE EN 1819

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État

La plus ancienne des Compagnies Françaises.

Fonds de Garantie : 830 Millions entièrement réalisés

RENTES VIAGÈRES

Rente servie pour chaque somme de 100 francs versée

à 30 ans.	6 fr. 46	à 65 ans.	10 fr. 12
à 55 ans.	7 fr. 31	à 70 ans.	11 fr. 98
à 60 ans.	8 fr. 47	à 75 ans.	13 fr. 50

Les Rentes Viagères peuvent être constituées aussi au profit de deux personnes ou différées d'un certain nombre d'années.

Rentes Viagères payées annuellement par la Compagnie d'Assurances Générales

45 MILLIONS

Envoi gratuit sur demande des notices et tarifs. S'adresser à M. Nouvel de la Flèche, agent principal, 23, rue Bourg-les-Bourgs, à Quimper.

MAISON DE SANTÉ
Chirurgie — Médecine — Gynécologie
 Les **SOINS** sont **DONNÉS** par des **RELIGIEUSES**
 Téléph. 719.16 VASTE PARC 7, Rue de la Chaise, PARIS VII^e

IMPRIMEZ vous-même, avec l'A. B. C. COPISTE, nouvelle *Pâte Auto-graphique*, supprimant les anciennes pâtes gélatineuses, auxquelles elle est bien supérieure. — Mac-Garrey, 12, rue Vivienne. Paris.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSION QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS

Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE

Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Ancienne Maison TOULARCHOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché,

22^e ANNÉE.

Vendredi 12 Juillet 1907.

N° 28

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Notre-Dame du Mont-Carmel.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières; Nécrologie; Avis de services funèbres; La Feuillée; La guerre à l'enseignement religieux; Sainte-Anne la Palue; La Jeu-

nesse Catholique; Sainte-Anne d'Auray; Chez les Bretons du Havre; Le culte des Saints (suite).

IV. — *Chronique générale* : Rome; France; Les fêtes de l'école laïque; Les lycées de jeunes filles; Pèlerinage de Rome; Pensée.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 14 Juillet. — 8^e Dimanche après la Pentecôte. S. Bonaventure, Evêque, Docteur. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Bonaventure, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 15. — S. Henri, Empereur, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Mardi, 16. — Notre-Dame du Mont Carmel. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 17. — S. Alexis, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 18. — S. Camille de Lellis, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 19. — S. Vincent de Paul, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 20. — S. Jérôme Emilien, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 21. — 9^e Dimanche après la Pentecôte. S. Ténénan, Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plogoff. 14-17 Juillet.

Quéménéven. 18-20 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Un projet de loi vient d'être déposé à la Chambre, destiné à enlever à tous autres qu'aux *héritiers directs* l'action en révocation des fondations pieuses pour cause d'inexécution des charges. Les héritiers directs eux-mêmes se verraient soumis, pour l'exercice de cette action, à des conditions très strictes et très rigoureuses, si la loi venait à être votée.

Il importe donc d'agir dès maintenant et sans retard, avant que le projet ne devienne une loi.

Sous la loi présente, ces actions ont un succès certain et, la jurisprudence étant maintenant fixée sur ce point, on peut s'engager sans la moindre crainte. Ces actions sont recevables tant que la nouvelle loi ne sera pas promulguée et une fois intentées, le bon sens aussi bien que la jurisprudence le disent, elles pourront se poursuivre, même au cas où le paragraphe 3 du nouvel article IX, proposé par M. Briand, serait voté.

Parmi les raisons à faire valoir, la plus spéciale est que le service des messes n'est plus assuré depuis la mise sous séquestre des biens de la fabrique et qu'il est d'ores et déjà certain que l'exécution, pour l'avenir, des fondations pieuses est impossible, ainsi que l'ont reconnu d'ailleurs M. le Directeur général de l'Enregistrement, dans son instruction du 4 Décembre 1906 (n° 48) approuvée par M. le Ministre des Finances, et M. le Ministre des Cultes lui-même dans son discours du 4 Novembre 1906, à la Chambre des députés.

Nous engageons donc tous les intéressés à remettre, sans retard, leurs pièces et titres entre les mains de leurs avoués et d'introduire immédiatement leur action en révocation pour inexécution des charges. Dans quelques jours, il serait probablement trop tard.

II. Nous avons le regret d'annoncer à Nos diocésains que, par ordonnance datée du 3 Juillet, Nous avons dû, après une enquête officielle faite sur les lieux, interdire l'église de La Feuillée, à cause de la profanation sacrilège dont se sont rendus coupables, le 24 Juin dernier, dans l'intérieur même de cette église, un certain nombre d'habitants de la paroisse.

Jusqu'à nouvel ordre, cette église restera donc fermée au culte, sans prêtres et sans offices religieux. Un vicaire auxiliaire nommé par Nous dans la paroisse de Brennilis et y résidant sera chargé de visiter les malades, de catéchiser les enfants, d'administrer les sacrements et de célébrer les

funérailles dans la chapelle de Saint-Houardon située au bas du bourg. Une messe basse avec prône, spécialement réservée aux habitants de La Feuillée, sera célébrée chaque dimanche dans l'église de Brennilis.

III. Nominations. — Par décision épiscopale, ont été nommés :

M. Lanchès, jeune prêtre de Châteauneuf, vicaire auxiliaire à Pluguffan ;

M. Guinvarc'h, jeune prêtre de l'île Tudy, vicaire auxiliaire à Brennilis pour le service religieux de la Feuillée.

IV. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Daridon, vicaire de Lanrivoaré, décédé le 8 Juillet.

PARTIE NON OFFICIELLE

NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL

16 Juillet.

Le Scapulaire.

C'est à saint Simon Stock, supérieur général de l'Ordre du Carmel, qu'est dû l'établissement de la pieuse Confrérie du Scapulaire. On connaît l'austérité de sa vie, sa haute piété, son zèle pour les âmes. Une grande peine affligeait son cœur de missionnaire, c'était de voir qu'en ce monde on fût si peu touché des maux de l'autre vie. « Il ne pouvait penser, dit un de ses enfants spirituels, ni au supplice éternel des réprouvés dans l'enfer, ni aux tourments des âmes du Purgatoire, sans être ému de la plus vive compassion. Aussi souhaitait-il quelque faveur singulière de la Sainte-Vierge, pour préserver les hommes de ce double malheur. Sans cesse il avait recours à Marie pour obtenir ce qu'il désirait. Après six ans de vœux, de soupirs, de larmes, de jeûnes et de veilles, Simon Stock eut enfin la consolation d'être exaucé. » (Le P. Grassi.)

Un jour, c'était le 16 Juillet 1251, la Vierge lui apparut tenant un Scapulaire et lui dit : « Voici pour vous et pour les vôtres, mon cher fils, ce signe de protection que vous me demandez ; il sera un gage de paix et d'éternelle alliance, un signe de salut, une sauvegarde dans les périls de l'âme et du corps. Il distinguera ma Confrérie, et celui qui mourra revêtu de cet habit sera préservé des feux éternels (*in quo quis moriens, æternum non patietur incendium*). » (V. le P. Grassi, S. Liguori, etc.)

Le Saint-Siège, comme on le pense bien, fut appelé à se prononcer sur la réalité d'une si prodigieuse promesse. L'affaire fut examinée avec cette prudence et cette sagesse qui caractérisent les actes de la Cour de Rome, et de cet examen sortit une glorieuse approbation pour la Confrérie du Scapulaire du Carmel.

On l'aura peut-être remarqué, les vœux du zélé général des Carmes n'avaient été exaucés qu'à moitié. Sans doute, la promesse d'arracher à l'enfer quiconque mourrait après avoir porté pieusement le Scapulaire était précieuse, mais la pensée du Purgatoire poursuivait le Saint. Toutefois, ce ne fut pas à lui, mais au Pape Jean XXII que fut faite la promesse relative à la délivrance du lieu d'expiation. La Mère de Dieu, selon ce que raconte le Pape lui-même, lui apparut environnée de lumière et lui dit : *« Jean, vicaire de mon Fils, j'attends de vous une pleine confirmation du Saint Ordre des Carmes qui m'est si dévoué... Si parmi les confrères qui quitteront cette vie il s'en trouve qui doivent, à cause de leurs péchés, passer par le purgatoire, je descendrai, comme une bonne mère au milieu d'eux, le samedi qui suivra leur mort ; je les délivrerai et les ramènerai dans le séjour des bienheureux. »*

Bientôt après, Jean XXII publia cette nouvelle promesse de Marie dans une bulle célèbre appelée l'*Indulgence sabbatine*. Vingt-deux papes, parmi lesquels le savant Benoît XIV, après avoir reconnu, comme un fait certain, la vision de saint Simon Stock, ont également pris la défense de la révélation faite au pape Jean XXII.

Comprenons bien les précieux privilèges attachés au Scapulaire. Il nous admet dans l'Ordre du Carmel et nous fait jouir d'une sorte de participation aux mérites des religieux et des religieuses Carmes. Il nous assure un droit spécial à l'amitié de la Sainte Vierge, à sa protection dans les dangers de cette vie et spécialement à l'heure de la mort. Sans doute, explique Benoît XIV, la promesse faite à saint Simon Stock ne veut pas dire que celui qui aura porté le Scapulaire sera par là-même, et *par cela seul*, préservé du feu éternel ; mais cela veut dire que quiconque désire sauver son âme, fût-il pécheur, n'invoquera pas en vain celle dont il porte les saintes livrées. Marie ne manquera pas à ses promesses, soit qu'elle prépare à ses serviteurs une sainte mort, par une sainte vie, soit qu'elle mette en œuvre toutes les ressources de sa puissance pour leur inspirer le repentir et les sauver jusque dans les bras de la mort. Enfin, comme on l'a vu, les bienfaits du Scapulaire pénètrent au delà du tombeau.

A la pensée de tant de privilèges, soyons fidèles à porter toujours avec respect le saint Scapulaire et aimons à répandre cette dévotion si salutaire.

Notre-Dame du Mont-Carmel, priez pour nous.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.
- II. — Le maintien à tout prix des écoles chrétiennes.
- III. — L'Ordination du 25 Juillet (Retraite préparatoire du 20 au 24).

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. DARIDON, vicaire de Lanrivoaré, survenue dans des conditions particulièrement douloureuses. Il était en route pour Vichy où il allait faire une saison, lorsque lundi 8 Juillet, en chemin de fer, il se trouva indisposé. Descendu à la station de Bengy (Cher) vers 11 heures du matin, il a succombé une heure après, au mal subit dont il venait d'être frappé. La nouvelle de sa mort a été télégraphiée à l'Evêché par M. Brisset, curé de Bengy.

Né à Roscoff, le 31 Août 1867, ordonné prêtre le 10 Août 1891, M. Daridon (Yves) fut vicaire d'abord au Cloître-Plourin (1^{er} Mars 1892), à Plongasnou (31 Mars 1894) puis à Scaër (16 Décembre 1899-27 Mai 1902) ; vicaire ensuite à Lanhouarneau (22 Juillet 1902-1^{er} Juillet 1903), puis nommé à Lanrivoaré, le 15 Juillet 1906, il est décédé le 8 Juillet, dans sa 40^e année.

R. I. P.

Avis de services funèbres. — I. LOC-MARIA-BERRIEN. — Un service de quinzaine pour le repos de l'âme de M. Guenver, recteur de Botsorhel, aura lieu à Loc-Maria-Berrien, le mardi 16 Juillet, à 10 heures.

II. PLOUARZEL. — Le service anniversaire pour M. Goasven, mort recteur de Plouarzel, sera célébré dans cette paroisse, mardi 16 Juillet, à 10 heures.

III. MESPAUL. — Un service anniversaire pour le repos de l'âme du R. P. Messenger, missionnaire, sera chanté à Mespaul, le mercredi 17 Juillet, à 10 heures.

LA FEUILLÉE. — Paroisse sans prêtres. — On a lu, à la partie officielle, le résumé de l'ordonnance épiscopale mettant en interdit l'église paroissiale de La Feuillée. Voici, en quelques mots, les faits qui ont motivé cette grave mesure.

M. le Recteur de La Feuillée, après avoir pris conseil de Mgr l'Evêque, avait décidé que la fête patronale (24 Juin) se ferait, cette année, sans la solennité habituelle et supprima notamment la procession de l'après-midi, l'autorité municipale ne voulant point s'engager à empêcher les manifestations hostiles ou inconvenantes qui s'étaient déjà produites en pareille occasion. Pour protester contre cette suppression très justifiée, les mécontents organisèrent un simulacre de procession, en tête de laquelle on menait en laisse un renard enrubanné ; le cortège parcourut les rues du bourg et, suivi de la foule, pénétra dans l'église où se commirent de graves irrévérences pendant que, par ordre du maire, les cloches sonnaient à toute volée...

L'administration diocésaine ne peut tolérer et ne tolérera point de telles profanations sacrilèges... Dimanche dernier, M. le curé-doyen d'Huelgoat, conformément aux instructions qu'il avait reçues, s'est rendu à La Feuillée et a lu, du haut de la chaire, l'or-

donnance de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon interdisant le culte dans l'église, jusqu'à nouvel ordre ; la grand'messe terminée et les saintes espèces consommées, la lampe du sanctuaire a été éteinte et les portes fermées. Les prêtres ont quitté la paroisse et attendent, dans leur famille ou chez des amis, qu'on leur donne une autre situation.

Nous recommandons aux prières cette malheureuse paroisse, voulant espérer que, bientôt, elle reviendra à de meilleurs sentiments, consciente de ses torts et disposée à faire ce qu'il faut pour les réparer.

La guerre à l'enseignement religieux. — En vertu d'un nouvel arrêté ministériel, devront être fermés, à la date du 1^{er} Septembre prochain, les établissements suivants : Dames du Sacré-Cœur, à Quimper ; Ursulines de Quimper ; Ursulines de Carhaix.

Cet arrêté, est-il dit, a pour objet de confirmer « en tant que besoin, à l'égard des dits établissements, les termes des arrêtés antérieurs qui n'ont pas reçu, à ce jour, leur exécution ». On se rappelle que les décrets de fermeture rendus, l'année dernière, avaient été déferés au Conseil d'Etat comme nuls, pour n'avoir pas été signifiés dans les délais légaux. C'est ce qu'a reconnu le ministre en prenant son nouvel arrêté.

Par là même on déclare non fondée l'information judiciaire ouverte par le parquet de Quimper contre les Dames du Sacré-Cœur, pour désobéissance à l'arrêté de 1906, et nulle la procédure du référé introduite par le liquidateur, réclamant — en vertu du même arrêté — l'expulsion immédiate des religieuses et la remise des immeubles qu'elles occupent.

Le liquidateur ne pourra prendre possession que le 1^{er} Septembre. A cette date, les Dames du Sacré-Cœur, dépouillées « légalement » mais contre toute justice et chassées d'une maison qui, incontestablement, leur appartient, prendront le chemin de l'exil. On nous dit que plusieurs de leurs pensionnaires les suivront dans l'établissement qu'elles vont ouvrir en Angleterre, à la prochaine rentrée... Que vont devenir les 250 enfants pauvres qu'elles instruisaient avec le même dévouement et les familles indigentes qu'elles secouraient de leurs généreuses aumônes?... Les proscriptionnaires sectaires ne s'arrêtent point à de telles considérations.

P. S. Le *Journal Officiel* du 10 Juillet a publié un décret ministériel ordonnant la fermeture, le 1^{er} Septembre prochain, de l'établissement des Filles du Saint-Esprit situé à Châteaulin.

SAINTE-ANNE-LA-PALUE. — Pèlerinage de la Ligue patriotique des Françaises. — Le 2^e pèlerinage de la L. P. D. F. de Douarnenez à Sainte-Anne-la-Palue a eu lieu dimanche dernier, organisé par la si dévouée présidente, M^{me} Louis de Penanros.

Plus de 2.000 Ligueuses se sont empressées de répondre à son appel, et l'excellente musique du patronage de Douarnenez a prêté son concours à la fête.

La grand'messe a été chantée, à 10 heures, par M. Soubigon, recteur de Plonévez-Porzay, dans la chapelle débordante de la foule des pèlerins. M. Carval, recteur de Plogonnec, y a prononcé une émouvante allocution où il a éloquemment invité les Ligueuses à aider, dans leurs familles, l'apostolat de leurs prêtres.

Après-midi, une réunion en plein air réunissait plus de 3.000 auditeurs pour entendre M. l'abbé Cornou qui, avec beaucoup de vigueur, a parlé des dangers de l'école laïque et des moyens de défendre contre les mauvais instituteurs l'âme des enfants. Il a félicité les Ligueuses de leur dévouement à répandre la bonne presse et leur a demandé de se dévouer entièrement à cette œuvre qui est l'une des plus pressantes à l'heure actuelle.

Le chant des vêpres et la procession sur la Palue ont achevé cette belle fête, qui aura certainement produit d'excellents résultats.

LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — I. Déclarations de Jean Lerolle, au Congrès de Saint-Jean-d'Angély (23 Juin) :

« Nous sommes des *catholiques*, des *Français*, des *jeunes*.

« Notre programme social, c'est le programme de l'Encyclique *Rerum novarum*.

« Nous ne sommes pas un parti politique. Nous ne sommes pas ennemis de la forme républicaine. Il est temps que finisse une légende qui a trop duré. S'il en est qui pensent faire servir notre œuvre à leurs desseins politiques et prétendent nous mener à l'assaut des institutions établies, ils se trompent. Qu'ils quittent nos rangs et s'adressent ailleurs... Du jour où je m'apercevrais que l'A. C. J. F. est une organisation antirépublicaine, je ne vous le cache pas, j'en sortirais !

« Nous voulons faire œuvre de catholiques sociaux, rien de plus. D'autres, à côté de nous, poursuivent un but politique. C'est leur affaire. Ils pourront rester nos amis, ils ne seront jamais des nôtres. »

— II. Une lettre de Mgr l'Evêque de Périgueux. — Le 9 Juin avait lieu, à Groljac (Dordogne), un congrès intercantonal de l'A. C. J. F. ; vingt-deux paroisses étaient représentées. A cette occasion, Mgr l'Evêque de Périgueux a adressé à M. le curé de Groljac la lettre qu'on va lire et qui constitue, pour l'Association, un nouveau et précieux témoignage de la sollicitude de l'Episcopat :

« Cher Monsieur le Curé,

« J'arrive à temps pour bénir votre jeune groupe ; je le fais avec effusion, qu'on le sache ; et qu'on sache aussi que rien ne me sera plus agréable que la formation prompte et ferme des groupes pareils au vôtre, non seulement dans votre région, mais par tout le diocèse de Périgueux.

• *Je suis sûr* (1) d'interpréter ainsi le désir du Souverain Pontife. Il est temps qu'on le sache et qu'on s'y conforme.

• Vous me faites plaisir en me disant que l'orthodoxie la plus pure règlera la foi de vos jeunes gens, et qu'ils se garderont des témérités et des équivoques : témérité de doctrine, équivoques en discipline chrétienne.....

† HENRY-JOSEPH,
Evêque de Périgueux.

SAINTE-ANNE D'AURAY. — I. Pèlerinage du Tiers-Ordre Franciscain, 20-21 Juillet. — Si de tout temps, la prière et l'expiation ont été un devoir pour les chrétiens, qui pourrait dire qu'elles ne sont pas une absolue nécessité dans les heures de crimes que nous vivons ? Or, il incombe spécialement aux enfants de saint François de le comprendre et d'en donner l'exemple. C'est pour cela qu'on les invite à venir nombreux et plus fervents que jamais aux pieds de la bonne Mère sainte Anne, le samedi 20 et le dimanche 21 Juillet.

La première réunion aura lieu à la Basilique, le samedi à 8 heures du soir ; adoration nocturne.

Le dimanche, messes de communion à 1 h. du matin, puis à 3 h., 5 h. et 7 h. A 8 h., procession à la Scala ; messe et sermon, A 1 h. du soir, Salut ; clôture du pèlerinage.

N. B. — Les Tertiaires sont priés d'apporter leurs insignes et cantiques, ainsi que leurs bannières.

II. Pèlerinage de la Bretagne, 25-26 Juillet. — Comme nous l'avons annoncé, les 25 et 26 Juillet, aura lieu, à Sainte-Anne d'Auray, un grand pèlerinage de toute la Bretagne.

Mgr l'Evêque de Vannes vient de l'annoncer dans une Lettre pastorale en date du 2 Juillet.

• Nous projetons, dit-il, de faire encore, cette année, de la solennité de sainte Anne, une fête grandiose qui, par son éclat, proclamera l'invincible fidélité des Bretons.

• Nous voulons y inviter, en effet, tous les Bretons, nous rappelant que, si notre diocèse a l'insigne faveur d'en être le gardien, Sainte-Anne d'Auray appartient, en quelque manière, à toute la Bretagne. Sa superbe basilique est l'*ex-voto* de la Bretagne entière, ses pèlerinages y sont le rendez-vous de tous ses enfants, les faveurs et les miracles qui s'opèrent en ce lieu sont une bénédiction sans cesse renouvelée, et accordée indistinctement à tous les fils de l'Armorique.

• Notre vénéré Métropolitain, Mgr l'Archevêque de Rennes, a bien voulu accepter de présider nos fêtes prochaines. NN. SS. les Evêques de Quimper, de Nantes et de Saint-Brieuc l'y accompagneront. Nos illustres compatriotes, Mgr Guillois, ancien évêque du Puy, et Mgr Morice, évêque du Cap-Haïtien, compléteront cette

(1) C'est Monseigneur qui souligne.

belle couronne d'évêques que Nous serons si fier de grouper, pour la première fois, au sanctuaire de la sainte Patronne des Bretons.

• Pour Notre part, il Nous tarde d'offrir à sainte Anne un hommage qui soit digne du passé et qui répare les offenses du présent... •

Les fêtes commenceront le 25, à 3 heures de l'après-midi, par les Vêpres pontificales suivies du sermon par Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc, et de la Procession. Elles se continueront le lendemain : Messe pontificale à 9 heures, Vêpres à 2 heures, Allocution en breton, par Monseigneur l'Archevêque de Rennes.

Chez les Bretons du Havre. — Sur l'appel que leur a adressé leur excellent aumônier, M. l'abbé Nicolas, les Bretons du Havre se disposent à célébrer solennellement la fête de sainte Anne, Patronne de la Bretagne. On a bien voulu nous communiquer le programme, que nos lecteurs aimeront à trouver ici :

Le vendredi 26 Juillet, à 7 heures, messe à l'autel de Sainte-Anne ; ce même jour et le lendemain, à 8 heures du soir, prières, cantiques et allocution par M. Penndu, recteur de Lampaul-Guimiliau.

Le dimanche 28 Juillet, à 5 heures du soir, réunion générale, dans l'église Saint-François :

1^o Petites vêpres de la Sainte Vierge chantées sur les tons bretons ; 2^o Procession avec les statues de saint Yves, de la Sainte Vierge et de sainte Anne ; 3^o Sermon breton par M. Penndu ; allocution par M. le chanoine Agasse, curé de Saint-François. Bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Cette fête promet d'être très belle. Nous espérons pouvoir en publier le compte-rendu.

Le culte des Saints (suite).

Depuis qu'avec vous, lecteurs, je passe en revue tant de Saints, j'ai dû souvent m'étendre sur les faits marquants de leur histoire, du moins pour quelques-uns d'entre eux ; mais j'ai dû éviter de donner à ces notices le caractère d'une Vie plus ou moins complète, et c'est pourquoi, aujourd'hui encore, malgré le caractère très attachant de la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise, je la laisse à regret au seuil de son monastère, et je me contente de résumer toute son existence monastique dans le mot dont elle avait fait sa devise : « Sur toutes choses, faites que Dieu soit le mieux aimé ». Et ce n'était point chez elle une vaine formule ; non seulement elle le voulait, mais elle ne voulait que cela. Que penser d'une vie toute dirigée par cet ardent désir, ou plutôt, par cette ferme volonté. Elle y dépensait non seulement tous les efforts de sa charité mais toutes les lumières de son intelligence ; or, sous ce rapport aussi, elle était très remarquablement douée. Ses bio-

graphes transcrivent les conseils dans lesquels elle résumait les devoirs de ses religieuses ou de toutes les personnes visant à la perfection ; il y en a trente-neuf, remplissant environ deux pages du livre d'Albert Le Grand ; or, comme je l'écrivais naguère dans une note de cet ouvrage : elles ne prouvent pas seulement chez la bienheureuse une haute sainteté, mais aussi un esprit très fin, très judicieux, une remarquable connaissance du cœur humain.

En quittant ce modèle exquis de la perfection sur le trône, dans le monde et dans le cloître, admirons donc sans réserve l'angélique princesse qui, à cinq ans, était affamée de l'Eucharistie et qui, vivant et mourant, ne désira jamais que deux choses : répandre autour d'elle le bonheur, puis aussi et surtout allumer le feu de la charité.

On aime à connaître même l'extérieur des Saints. En ce qui la concerne, notre pieuse curiosité peut être satisfaite. Sa physionomie, très gracieuse et très sympathique, nous a été conservée par les peintres de son temps ; le meilleur de ses portraits a été reproduit avec celui de son mari, le duc Pierre II, dans l'histoire de Bretagne de M. de La Borderie ; il a été reproduit fidèlement dans plusieurs églises en ces dernières années ; statues (en duchesse) dans l'église de Guingamp, autrefois collégiale ; (en religieuse carmélite) au Carmel de Vannes et à la cathédrale de Nantes ; vitraux (en duchesse), au Carmel de Morlaix, à Saint-Donatien de Nantes, à la cathédrale de Saint-Pol, au Grand-Séminaire de Quimper et à l'église de Plounéour-Trez ; (en carmélite) à l'église Notre-Dame des Carmes de Pont-l'Abbé et dans la basilique de Sainte-Anne d'Auray. Dans la chapelle des fonts-baptismaux à l'église du Folgoat, la pieuse princesse et son mari figurent dans une peinture que M. Abgrall croit être du XVII^e siècle. A Guingamp et à Saint-Pierre de Nantes, de belles verrières représentent divers épisodes de sa vie ; à Plougastel-Daoulas est un vitrail que j'ai longuement décrit jadis et qui représente la bienheureuse communiant pour la première fois en présence de sa pieuse mère adoptive (plus tard sa belle-mère), la duchesse Jeanne de France, du duc Jean V et des princes leurs fils, François, Gilles et Pierre. De tous les beaux vitraux modernes, que notre diocèse possède en grand nombre (ce qui ne l'empêche pas d'en avoir de médiocres et d'affreux), celui-ci est un des meilleurs, et à coup sûr le plus intéressant, non seulement par le sujet lui-même, mais aussi par la manière dont il a été interprété.

Les reliques de la bienheureuse duchesse ont pu être sauvées pendant la Révolution ; ce sont à peu près les seules que possède la cathédrale de Nantes. Dans mes annotations d'Albert Le Grand, j'ai raconté, d'après S. E. le cardinal Richard, l'histoire de ces restes précieux depuis la mort de François d'Amboise jusqu'à l'approbation de son culte par Pie IX (16 Juillet 1863).

Je crois devoir énumérer les lieux sanctifiés autrefois par la présence de la douce et gracieuse souveraine : le château de Guingamp ; il en reste une grosse tour où j'ai vu, il y a quelques

années, une école enfantine ; le château de Nantes, actuellement caserne ; le couvent de Nazareth de Vannes ; l'ancien Carmel de Notre-Dame des Couëts, aux environs de Nantes et non loin de la Loire. C'était, récemment encore, un petit-séminaire très florissant et où la piété du supérieur avait fait revivre, plus que partout ailleurs, le souvenir de la bienheureuse François d'Amboise ; comme dans tous les séminaires, les maîtres et les élèves en ont été chassés.

Et maintenant, j'ai fini mon étude sur les Saints bretons du moyen-âge ; il en reste bien trois ou quatre qui ont édifié leur pays au XV^e siècle, mais ils ne sont guère connus dans notre diocèse, même le bienheureux Yves Mahyeuc qui, cependant, est né chez nous : à Plouvorn, en Léon. Il fut religieux dominicain et devint évêque de Rennes. Sa *Vie* se trouve dans le recueil d'Albert Le Grand et j'y ai ajouté quelques annotations sur son culte ; je les ai empruntées à l'abbé Guillotin de Corson. Après la *Vie* d'Yves Mahyeuc, le recueil hagiographique de l'abbé Tresvaux consacre une courte notice « aux confesseurs de la foi en Bretagne pendant les troubles du Calvinisme ». Comme le Protestantisme ne fit chez nous que peu d'adeptes, il n'y eut d'autres victimes que quelques religieux franciscains du couvent de Saint-Martin de Teillé, près de Châteaubriand, et un prêtre dont le nom est demeuré inconnu mais dont la mémoire nous est chère. Il se trouvait à Châteauneuf-du-Faou au moment où du Liscoet, gentilhomme du parti de Henri IV, s'empara par surprise de cette petite ville ; ses soldats, huguenots pour la plupart, prirent dans le tabernacle de l'église un ciboire où était une hostie consacrée. Ils la jetaient à terre, quand le prêtre se précipita et se communia lui-même pour soustraire à la profanation la sainte Eucharistie. Un des soudards le tua d'un coup d'épée en lui criant : « Eh quoi ! misérable, tu idolâtres encore en ma présence ! »

Cette scène, en même temps hideuse et admirable, a été représentée dans un vitrail de la chapelle de Notre-Dame des Portes.

Après cette période de troubles, la Bretagne a eu de très saints personnages ; jamais même, sauf en ses temps primitifs, elle n'en avait eu en si grand nombre ; mais l'Eglise ne s'est pas encore prononcée sur leur sainteté. Je me contenterai donc d'en énumérer quelques-uns, et de préférence ceux qui appartiennent à la Cornouaille ou au Léon, soit par leur naissance, soit par le long séjour qu'ils y ont fait (encore ne citerai-je que les plus connus) : le Père Pierre Quintin, dominicain du couvent de Morlaix ; le vénérable Dom Michel Le Nobletz, prêtre séculier, fondateur des Missions de Bretagne ; Marguerite Le Nobletz, sa sœur ; le Vénérable Père Julien Maunoir, S. J., continuateur de D. Michel ; le Père Pierre Bernard, S. J. ; Marie-Amice Picard, de Guiclan ; Catherine Daniélou, de Quimper. Je dois aussi citer trois personnages du diocèse de Vannes dont les noms sont illustres et aimés chez nous : Yves Nicolazic, le bon serviteur de sainte Anne ; Pierre Le Gouvello de Kerioulet, le grand converti, et Mademoiselle de Francheville,

fondatrice des religieuses de la Retraite. Tout le monde sait qu'à cette même famille religieuse appartenait Madame Victoire de Saint-Luc, née au château du Bot, en Quimerc'h, condamnée à mort et guillotinée à Paris, sous la Terreur, pour avoir dessiné et distribué des images du Sacré-Cœur. La *Semaine religieuse* a publié, autrefois, les lettres pleines de gaieté et d'esprit que Victoire écrivit, à l'Hôpital de Carhaix, transformé en prison sous la Révolution.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Pendant huit jours il n'y a eu aucune réception au Vatican, à cause de la retraite qui s'est poursuivie dans le plus grand recueillement. Le Souverain Pontife et le cardinal secrétaire d'Etat donnaient les premiers l'exemple de l'assiduité à tous les exercices.

Les points de méditations étaient donnés par le P. Remer, de la Compagnie de Jésus, qui avait déjà prêché au Vatican la retraite de l'année sainte en 1900. Tous les prélats et prêtres habitant le palais pontifical y prenaient part, ainsi que ceux attachés à la Secrétairerie d'Etat. Le spectacle était profondément édifiant, et faisait un vif contraste avec l'agitation que causent dans Rome les fêtes garibaldiennes.

* * *

On vient d'avoir, au Vatican, la preuve de l'existence d'une mystérieuse organisation moderniste, composée de personnalités très en vue dans les milieux intellectuels allemands et anglais mais qui tente d'étendre ses ramifications sur tous les pays de l'Europe. Elle se propose d'obtenir du Pape, tout en se disant soumise au Saint-Siège, des réformes dans le sens moderniste, et demande spécialement la suppression de l'Index « cause, dit-elle, de troubles et discordes mortelles dans le sein de l'Eglise ». On exige des adhérents, déjà nombreux, un secret absolu.

On assure que le Souverain Pontife, comprenant la gravité de ce mouvement moderniste, interviendrait promptement par la publication d'un document solennel.

FRANCE. — **Nouvelles lois de persécution.** — 1. On a distribué aux députés le nouveau projet de loi sur la dévolution des biens d'Eglise, dont nous avons parlé. M. Briand a l'intention de le faire discuter — et voter — avant la clôture de la session parlementaire, c'est-à-dire d'ici peu de jours.

M. Groussau, l'éminent jurisconsulte député du Nord, au nom des députés indépendants, combattra énergiquement le projet qui « foule aux pieds le Code civil et le droit commun, méconnaît la volonté des morts et élève le vol à la hauteur d'une institution ». Non content de supprimer les droits des collatéraux en matière des

revendications de legs ou donations faits sous des charges, il réduit (pour les héritiers directs) à *trois mois* un délai que le droit commun fixait à trente ans. Le projet n'a qu'un but : rendre légalement plus facile le vol par l'Etat des biens légués aux églises pour fondation de messes, célébration du culte, etc.

II. La commission de l'enseignement, à la Chambre, a terminé l'examen du projet que M. Massé, son rapporteur, avait été chargé d'élaborer au sujet de la loi Falloux (sur l'instruction secondaire). Des modifications assez nombreuses y ont été ajoutées, aggravant (contre les catholiques naturellement) les dispositions de la loi Chaumié, adoptée par le Sénat.

Le rapport a été déposé, de façon qu'il pourra être distribué au mois d'Octobre, le jour même de la rentrée.

La Chambre a voté, la semaine dernière, la loi sur les habitations à bon marché. C'est une loi excellente, destinée à faciliter aux ouvriers l'accession à la propriété. Elle est due à l'initiative de M. l'abbé Lemire. Peu d'ouvriers le sauront parce que peu de journaux le disent, et on en fera honneur au gouvernement.

Les fêtes de l'école laïque. — A l'occasion du 25^e anniversaire de la loi établissant la laïcité de l'enseignement primaire (1882-1907), des fêtes ont eu lieu, par ordre, dans toutes les écoles publiques. Les enfants ont été invités à donner leur sou pour élever, à Paris, un monument en l'honneur de Jules Ferry. C'est l'apothéose de l'enseignement laïque qu'on veut faire, en glorifiant son fondateur. Et pourtant, le fruit de cette œuvre de Jules Ferry, c'est, à l'école, l'impiété et le mépris de toute autorité ; « on ne trouve presque plus d'instituteurs croyant en Dieu », disait en 1894, M. Devinat, directeur de l'école normale de la Seine, et c'est un fait public qu'une masse d'instituteurs, à la campagne même, font profession de socialisme. Dans le pays, l'école laïque produit l'antimilitarisme et l'antipatriotisme : on en a, chaque jour, de nouveaux exemples, si bien que les instituteurs honnêtes et raisonnables, si libres-penseurs qu'ils soient, épouvantés par l'accélération du désordre, avouent hautement la « banqueroute morale » de l'école primaire.

Glorifiez maintenant Jules Ferry !

Les lycées de jeunes filles. — Le 17 Mai, on a célébré officiellement, sous la présidence de M. Briand, ministre de l'Instruction publique, le 25^e anniversaire de la fondation du premier lycée de jeunes filles. L'initiateur de cette réforme, M. Camille Sée, a reçu de nombreuses félicitations pour les progrès de son œuvre : en effet, aujourd'hui presque tous les départements possèdent un ou même plusieurs établissements de ce genre, sous le nom de *collèges, lycées ou cours secondaires*.

Beaucoup de catholiques, peu éclairés sur le but des ennemis de notre foi, ne voient en cela qu'un zèle louable de l'Etat pour l'instruction et l'éducation des filles.

Il faut savoir découvrir sous ces dehors trompeurs les projets et le but de la franc-maçonnerie. Ceux qui mènent contre nous cette campagne (et plusieurs sont au pouvoir) n'ont cessé de déclarer que l'œuvre de déchristianisation de la France n'obtiendrait son plein succès que lorsque toutes les femmes auraient reçu l'éducation laïque.

Telle est l'opinion dès longtemps professée dans les Loges ; telle fut la pensée exprimée à la tribune par le premier auteur de la loi qui a créé les lycées de filles, le juif Camille Sée.

Dans son rapport à la Chambre, en 1880, il ne craignit pas d'écrire : « Tant que l'éducation des femmes finira avec l'instruction primaire, il sera presque impossible de vaincre les *préjugés*, les *superstitions*, la *routine* ».

Remarquons bien ces mots qui cachent la véritable pensée des Francs-Maçons ; *préjugés*, *superstitions*, *routine* sont les traditions catholiques, dogme et morale, léguées par Jésus-Christ et dont les fidèles sont nourris depuis dix-neuf siècles de christianisme.

Longtemps avant 1880, Montalembert avait recueilli cet aveu d'un franc-maçon : « Il faut refaire l'enseignement des femmes. Il faut le refaire par la science. » Encore un mot vague et trompeur : la science. Cette science n'est pas la vraie science, celle dont Pasteur est le plus notable représentant à notre époque. Non ! C'est la science détournée de son vrai sens et opposée à la foi ! Ce mot science n'est ici que pour tromper les simples et les catholiques trop crédules.

Ce mot, le Frère Ch. Cousin, grand-maître de la maçonnerie en 1885, le traduisait librement dans la circulaire adressée alors à toutes les Loges de France : « Il n'est pas une grande question religieuse politique et sociale dont nos ateliers n'aient préparé la solution. Avant tout, réformons et développons l'instruction et l'éducation des femmes. Quand nous aurons la femme, tout le reste nous viendra par surcroît.

« C'est le mot de la fin, mes frères » (1).

Comprenez-vous, catholiques ?

Enfin, il y a moins d'un an, le F. : Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, répétait à son tour, en se réjouissant d'avoir occupé ses vacances parlementaires à l'inauguration de nombreux lycées et collèges de filles : « Il s'agit de transformer les âmes féminines ». C'est ce que M. C. Sée appelle, dans son discours du 17 Mai, « libérer les consciences ».

Les gens initiés au langage maçonnique comprennent bien, mais beaucoup de catholiques, de mères surtout, ne veulent pas comprendre ce que cachent de tels mots : enlever à la femme ses croyances et sa foi pour lui substituer la libre-pensée et l'impiété.

(1) *Monde maçonnique*. Nov. 1885.

Fascinés par le mot de science, attirés par les bourses et demi-bourses accordées dans ces collèges, beaucoup de parents chrétiens y envoient leurs filles.

Une femme bien placée pour connaître les projets de nos gouvernants maçons, M^{lle} Révol, ancienne élève de l'Ecole normale de Sèvres, et auteur d'ouvrages à l'usage des lycées de filles, dit crument dans l'une de ses préfaces : « Qu'on l'avoue ou qu'on ne l'avoue pas, les lycées de filles aboutissent à l'idée socialiste, en aidant à la libération des femmes par l'émancipation de leur cerveau ».

Et le socialiste Bebel, faisant écho du fond de l'Allemagne, a dit au Reichstag allemand, en Février 1892 : « Là où se portera la femme pour le grand mouvement social, là sera la victoire ».

Entendez bien, parents chrétiens : encore une fois, c'est pour arracher à vos enfants cette foi que la mère leur a léguée avec la vie du corps que partout sont ouverts ces collèges et lycées de filles.

N'est-ce pas pour cela que des maîtresses étrangères à nos croyances, opposées même à notre religion, y professent lettres et sciences, et ne pourrait-on pas citer tel collège de ce genre, où dans le personnel enseignant se trouvent une protestante, une juive et une divorcée ? Singulières maîtresses pour des jeunes filles catholiques !

Parents chrétiens, prenez garde !

Pèlerinage de Rome. — Le pèlerinage national à Rome, qui s'organise régulièrement depuis 1904, sera présidé cette année par S. G. Mgr Amette, coadjuteur de Son Eminence le cardinal Richard. Il correspondra au début des fêtes du Jubilé de prêtrise de Notre Saint Père le Pape (18 Septembre) et offrira des facilités absolument nouvelles. Deux trains sont organisés pour donner satisfaction et aux pèlerins qui disposent de plus de temps et à ceux que leurs occupations ne laissent disposer que d'une dizaine de jours.

Voici un résumé succinct du programme :

1^{er} Train direct. — Départ le 23 Septembre. Arrivée à Rome le 24. Départ de Rome le 30 Septembre. Rentrée le 1^{er} Octobre. (Excursion facultative à Naples et à Pompéi.) 5 jours (6 nuits) à Rome.

Prix (tous frais compris) :

De Paris, 1^{re} cl., 249 fr. ; 2^e cl. (hôtel), 198 fr. ; 2^e cl. (Sainte-Marthe), 152 fr. ; 3^e cl. (Sainte-Marthe), 112 fr.

2^o Train circulaire. — Départ le 16 Septembre de Paris. Trajet par Nice, San Remo (coucher), Milan (coucher), Venise (coucher), Sienna, Naples, Pompéi, Pise. Rentrée aux points de départ le 1^{er} Octobre.

Prix (tous frais compris) :

De Paris, 1^{re} cl., 440 fr. ; 2^e cl. (hôtel), 370 fr. ; (Sainte-Marthe), 305 fr. ; 3^e cl. (hôtel), 295 fr. ; 3^e cl. (Sainte-Marthe), 250 fr.

Pour renseignements et programmes détaillés, écrire (joindre un timbre), au bureau central : 33, rue de la Barre, Paris.

Pensée. — Parlez peu de vous-même : parler de soi est une chose aussi difficile que de marcher sur la corde.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvre « Honneur et Conscience ». — Tous les fonctionnaires et même tous les catholiques ont le plus grand intérêt à connaître cette belle œuvre que vient de fonder M. l'abbé Coubé. Elle pourra leur être utile un jour, puisqu'elle a pour but de procurer des situations et des ressources à toutes les victimes de la tyrannie maçonnique. Ceux qui désirent être renseignés sur cette œuvre si importante devront lire la conférence que M. l'abbé Coubé lui a consacrée, le 30 Avril, à la réunion inaugurale sous ce titre : *Honneur et Conscience*, prix : 0 fr. 50 au *Bureau Libertas*, 29, rue Chevert, Paris. Au même bureau : *Sœur du Soldat et Sœur de l'Ouvrier*, vibrant appel aux femmes du monde en faveur de la classe ouvrière, prix : 0 fr. 50.

Sauvons l'Enfance et la Jeunesse française. Appel aux catholiques, aux honnêtes gens et aux vrais Français, par Mgr Turinaz. — 1 exemplaire, 0 fr. 10, franco ; 50 ex., 3 fr., port 0 fr. 35 (5, rue Bayard, Paris).

Examinant sommairement, texte en main, l'œuvre déplorable qui se poursuit dans la plupart de nos écoles publiques, au point de vue des croyances chrétiennes, de la morale, du patriotisme, de l'ordre social, l'éminent évêque de Nancy dénonce hautement le péril.

Et il propose le remède : l'intervention des pères de famille constitués en Comités actifs.

On ne saurait trop répandre cette brochure d'une poignante actualité.

Les Pilules Pink

guérissent l'anémie comme le pain guérit la faim.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition Maritime de Bordeaux. — *Faculté d'arrêt à Bordeaux pour les voyageurs passant en transit dans cette ville.* — A l'occasion de l'Exposition de Bordeaux, il est rappelé aux voyageurs passant en transit à Bordeaux du réseau d'Orléans sur l'un des deux réseaux du Midi et de l'Etat ou vice-versa avec un billet direct, qu'ils ont la faculté de *séjourner dans cette ville pendant 48 heures*, sous la seule condition de soumettre à l'arrivée leur billet au visa du chef de gare.

Toutefois, les bagages sont enregistrés pour la destination définitive et ne peuvent être retirés au passage à Bordeaux.

La faculté d'arrêt mentionnée ci-dessus est indépendante de celle autorisée, le cas échéant, en cours de route pour les billets dont les voyageurs peuvent se trouver munis.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; L'Ordination ; Nécrologie ; Succès scolaires ; Quimper ; Plogoff ; « Jeunesse catholique » et « Sillon » ; Une grâce de Lourdes ;

Sainte-Anne d'Auray ; Bibliographie bretonne.

III. — *Chronique générale* : Rome ; France ; Episcopat ; Les actions en revendication ; Une œuvre catholique et française.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 21 Juillet. — 9^e Dimanche après la Pentecôte.

S. Ténénan, Evêque (*au Propre diocésain*). Double. Blanc.

A la messe, mémoires du Dimanche et de S^{te} Praxède, Vierge.

Vêpres du suivant, avec mémoires de S. Ténénan et du Dimanche.

Lundi, 22. — S^{te} Marie-Madeleine. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 23. — S. Apollinaire, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Mercredi, 24. — S. Cyrille et S. Méthode, Evêques (*du 7 Juillet*). Double. Blanc.

Jeudi, 25. — S. JACQUES, APÔTRE. Double de 2^e classe. Rouge.

Vendredi, 26. — S^{te} ANNE, MÈRE DE LA T. SAINTE-VIERGE.

Double de 1^{re} classe, avec Octave. Blanc.

Samedi, 27. — S. Samson, Evêque (*au Propre diocésain*).

Semi-double. Blanc.

Dimanche, 28. — 10^e Dimanche après la Pentecôte.

Solennité de S^{te} Anne.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

La Feuillée 21-23 Juillet.

Bodilis 24-28 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Œuvre du Denier du clergé. — Jeudi 11 Juillet, la Commission de l'œuvre du Denier du clergé s'est réunie, à la maison Saint-Joseph, sous Notre présidence. Y assistaient : le trésorier de l'œuvre, le comptable et un certain nombre de prêtres choisis par le conseil épiscopal dans les différentes parties du diocèse.

M. le trésorier et M. le comptable ont d'abord rendu compte, avec pièces à l'appui, des sommes versées à l'œuvre après les quêtes faites dans les paroisses. — Environ dix de celles-ci n'avaient encore rien envoyé; mais, sur leur demande et à cause de leur situation particulière, elles étaient autorisées à ne faire leur quête que plus tard.

La Commission s'est montrée très satisfaite des résultats obtenus. La ville de Quimper mérite entre toutes les plus sincères félicitations pour sa grande générosité.

M. le trésorier et M. le comptable se sont mis immédiatement à la disposition de la Commission pour la vérification des sommes reçues et le versement immédiat des allocations à établir. L'assemblée a voté des remerciements à ces deux Messieurs, pour leur zèle et leur activité.

Les quêtes ayant été annoncées, dans la plupart des paroisses, comme étant principalement destinées à subvenir aux frais occasionnés par la fermeture de Nos deux Séminaires, on a tout d'abord mis à la disposition de M. le Supérieur la somme dépensée pour l'établissement du Grand-Séminaire dans l'ancien Carmel de Brest; puis on a voté les suppléments de pension que l'Evêque s'était engagé à payer pour les élèves du Petit-Séminaire de Pont-Croix recueillis à Saint-Yves, à Lesneven et à Saint-Pol de Léon.

Ensuite, la Commission s'est occupée des subventions à accorder aux membres du clergé paroissial. Il a été réglé, dès le début, que, pour cette répartition, on ne se baserait pas sur les pertes occasionnées aux prêtres par le fait de la suppression partielle ou totale du traitement : quelque abondantes qu'aient été les souscriptions, elles sont de beaucoup inférieures à la somme nécessaire pour cela. La Commission a donc pensé qu'en prenant pour base les ressources actuelles de chacun (casuel, intentions de messes, pensions ou allocations) et en y ajoutant le secours jugé nécessaire pour un entretien convenable, elle agirait d'une façon plus équitable et moins dispendieuse : plus équitable, puisque les seuls indigents seraient secourus; moins dispendieuse, puisque les prêtres ayant par ailleurs les ressources nécessaires n'au-

raient rien à recevoir, tant que durera leur situation d'aujourd'hui.

Ce principe posé, et grâce aux renseignements qui Nous ont été fournis, nous avons pu parcourir la longue liste de nos curés, recteurs et vicaires, nous rendre compte de leurs ressources et attribuer à chacun le secours jugé nécessaire.

Ces secours seront remis, pendant la première retraite pastorale, à MM. les Doyens, pour les prêtres de leurs cantons, en même temps que la liste de distribution. MM. les Doyens qui ne feraient pas partie de la première retraite voudront bien désigner un des prêtres voisins qui se chargerait de percevoir, en leur nom, la somme attribuée au doyenné.

Nous faisons remarquer, enfin, qu'un certain nombre de curés ou recteurs n'ayant pas renvoyé la feuille de renseignements qui leur a été expédiée, la Commission n'a pas pu, pour le moment, tenir compte de leurs demandes de secours. Il est donc nécessaire qu'ils Nous fassent parvenir ces feuilles le plus tôt possible. Nous demandons aussi que ces mêmes feuilles Nous soient envoyées par ceux de ces Messieurs qui croiraient n'avoir pas besoin de secours pour le moment. Ces renseignements sont nécessaires à l'Evêque pour établir l'œuvre qu'il étudie, et sur les bases de laquelle il s'est trouvé complètement d'accord avec les membres de la Commission.

II. On Nous a demandé si, dans l'état de jouissance précaire où se trouvent nos prêtres relativement aux églises et aux presbytères, ils étaient tenus de payer les primes d'assurances contre l'incendie. Nous croyons qu'ils n'y sont pas tenus légalement; mais, comme ils en jouissent actuellement et qu'un refus pourrait les exposer à des revendications sérieuses en cas d'accident, Nous estimons qu'il est mieux de continuer provisoirement ce qui s'est fait jusqu'ici.

III. La nouvelle loi Briand n'a pas été discutée à la Chambre, à la veille de la clôture; mais il est à croire qu'elle le sera dès la rentrée prochaine. C'est pourquoi Nous engageons vivement les héritiers indirects des auteurs de fondations pieuses à faire toute diligence, afin d'introduire leurs causes devant le tribunal avant la rentrée parlementaire.

IV. Nominations. — Par décision du 13 Juillet, ont été nommés :

Recteur de Botsorhel, M. Rannou, vicaire à Cléder;
Vicaire à Cléder, M. Le Meur, vicaire à Plobannalec;
Vicaire à Lanrivoaré, M. Guillou, jeune prêtre d'Esquibien.

V. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. l'abbé Cuillandre, instituteur libre à Plabennec, décédé le 17 Juillet.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.
- II. — Le maintien à tout prix des écoles chrétiennes.
- III. — L'Ordination du 25 Juillet.
- IV. — Retraite : LESNEVEN, Retraite française pour les dames, du 3 au 10 Août.

Mgr l'Evêque a présidé, hier (jeudi 18 Juillet), la distribution des prix au pensionnat du Sacré-Cœur, fête qui devait, cette année, se terminer hélas! par des adieux.

Lundi prochain, 22, Sa Grandeur présidera la distribution au Pensionnat Saint-Gabriel, à Pont-l'Abbé; le lendemain, mardi, à l'Ecole Saint-Yves, à Quimper; et le mercredi, 24, à l'Ecole Notre-Dame de Bon-Secours, à Brest. Dans l'après-midi, Elle donnera la Confirmation à l'établissement des Pupilles.

Après la double cérémonie de l'Ordination, annoncée plus loin, Monseigneur partira pour Sainte-Anne d'Auray, où il doit célébrer la messe pontificale, le vendredi 26, pour le pèlerinage des diocèses de Bretagne.

L'Ordination. — L'Ordination générale de fin d'année aura lieu, comme de coutume, le jour de la fête de S. Jacques, apôtre, c'est-à-dire jeudi 25 Juillet. Elle comprendra : 37 ordinands pour la prêtrise; 25 pour le diaconat; 30 pour le sous-diaconat.

Nous demandons à nos lecteurs, particulièrement aux communautés et à toutes les âmes pieuses, de prier, conformément au désir de l'Eglise, pour ceux que Dieu appelle à devenir ses ministres dans les temps calamiteux que nous traversons et en face d'épreuves plus graves encore que l'avenir semble nous réserver.

La retraite préparatoire à l'Ordination s'ouvre samedi soir, prêchée par M. l'abbé Goguyé, missionnaire.

L'Ordination de jeudi (ordres majeurs) se fera à l'église paroissiale de Saint-Martin, et commencera à 7 heures. La veille, à 7 heures du matin, aura lieu, au Séminaire, la cérémonie de la tonsure et l'ordination des minorés.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. CUILLANDRE, prêtre-instituteur à Plabennec, décédé le 17 Juillet, dans sa 45^e année.

Né à l'île Molène, le 21 Septembre 1862, M. Cuillandre (Julien-Philémon-Marie) fut ordonné prêtre le 27 Mai 1893, et devint, au mois d'Octobre suivant, directeur de l'école primaire libre de

Plabennec, charge pour laquelle le désignaient ses aptitudes spéciales et les titres précédemment acquis dans l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Il s'est dévoué jusqu'à la fin à cette œuvre pénible, mais si éminemment utile et nécessaire. Dieu, nous en avons la conviction, lui a donné la récompense du bon et fidèle serviteur.

R. I. P.

Succès scolaires. — I. LAMBÉZELLEC. — On nous communique, et nous sommes heureux d'annoncer les beaux succès obtenus, cette année (comme d'habitude), aux différents concours ou examens, par l'Ecole libre Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Keri-nou (Lambézellec) :

Certificat d'études primaires : 52 élèves présentés, 47 admis; Brevet simple : 15 élèves présentés, 13 admis; Concours d'admission à l'Institut catholique de Lille (Arts et Métiers) : 10 candidats présentés, 9 admissibles; pour l'emploi d'ouvriers-mécaniciens : 8 présentés, 6 reçus; pour l'emploi d'élèves-fourriers : 2 présentés, 2 admis.

Les examens pour l'école des élèves-mécaniciens et l'administration des Postes et Télégraphes n'auront lieu qu'au mois de Septembre.

II. QUIMPER. — Ecole Saint-Yves. — Voici les résultats obtenus jusqu'à ce jour par l'Ecole Saint-Yves aux examens du baccalauréat ès-lettres, session de Juillet : sur 19 élèves présentés, 13 ont été déclarés admissibles, à savoir :

1^{re} partie, section latin-grec : 4 élèves présentés, 2 admissibles; rhétorique des anciens élèves du Petit-Séminaire : 9 élèves présentés, 7 admissibles; section latin-langues : 1 présenté, admissible; section latin-sciences : 1 présenté, admissible.

2^e partie (Philosophie) : 4 élèves présentés, 2 admissibles.

QUIMPER. — Patronage Saint-Joseph. — Dimanche prochain, 21 Juillet, aura lieu au Patronage Saint-Joseph, rue de Pont-l'Abbé, une fête qui ne peut manquer d'avoir le plus grand succès. Nous nous faisons un plaisir d'en donner ici le programme :

A 7 heures, messe de communion. Les parents des enfants sont instamment priés d'y prendre part.

A 9 h. 1/2, grand'messe.

A 2 heures, réception de la musique de Douarnenez, à la gare.

A 3 heures, vêpres, sermon, bénédiction.

A 4 heures, représentation gymnastique par la « Phalange d'Arvor », sous la présidence de Monseigneur l'Evêque.

PLOGOFF. — Fête de Notre-Dame des Naufragés, à la Pointe du Raz, sous la présidence de Mgr l'Evêque, le dimanche 1 Août. — La première messe sera dite (sous l'abri élevé près de la statue), à 6 heures; deuxième messe à 8 heures.

A 9 heures 1/2, la procession partira de la chapelle de Saint-Michel pour venir prendre Monseigneur en face de l'hôtel Keraennec.

A 10 heures, grand'messe, chantée par M. le chanoine Vieille-Cessay ; sermon par M. Tanguy, curé de Plougastel-Daoulas.

Une dernière messe sera dite à midi.

A 2 heures, vêpres ; allocution de Monseigneur.

Le lundi 5 Août, à 10 heures, messe à Notre-Dame des Naufragés.

« Jeunesse Catholique » et « Sillon ». — A ceux qui, jadis, manifestaient quelque sympathie à la *Jeunesse Catholique* et faisaient des réserves sur le mouvement du *Sillon*, on disait qu'ils étaient de parti pris et qu'ils suspectaient sans raison l'esprit qui animait le *Sillon* et en faisait une œuvre d'action sociale catholique, ainsi que le proclamaient les affiches qui s'épalaient périodiquement sur les murs de nos villes.

Aujourd'hui, tout est changé ; le *Sillon* a évolué, et il semble s'être définitivement donné un but politique : établir en France la République démocratique. Dès lors, il a dû cesser de se dire une œuvre catholique, et les évêques lui ont retiré la sympathique protection dont ils entouraient jusque là cette jeunesse ardente et généreuse.

L'Eglise, en effet, a pour unique mission de sauver les âmes ; elle n'a pas à se mêler aux mouvements politiques ; aussi avons-nous vu un grand nombre d'évêques interdire à leur clergé d'assister aux congrès du *Sillon*. Il n'appartient pas à des inférieurs de louer les supérieurs de leur attitude ; mais on ne peut, dans le cas présent, que s'en féliciter quand on voit le président du *Sillon* figurer sur des affiches et parader dans des tribunes à côté des pasteurs protestants tels que Peyric, Soulié, Comte, et des librepenseurs comme Raoul Vimart, dans le but de collaborer (1) au salut de la civilisation chrétienne en péril. Il est certain, et la *Croix* l'a fait justement remarquer, la place des prêtres n'est pas dans ces réunions ; et si quelques-uns s'y égarent, nous ne pouvons que les plaindre et nous en attrister.

Malgré cela, d'aucuns ne veulent pas voir clair, et ne pardonnent pas à Mgr Dubillard d'avoir, au Folgoat, le 23 Juin, exposé clairement sa manière de voir au sujet de la *Jeunesse Catholique* et du *Sillon*, alors qu'il n'a fait qu'exprimer le sentiment du Pape lui-même sur ces deux associations.

On n'a pas oublié la lettre de Mgr Gieure, publiée dans la *Semaine religieuse* du 31 Mai, et dans laquelle l'évêque de Bayonne reproduisait textuellement un entretien qu'il avait eu avec Pie X. « J'ai des craintes pour le *Sillon*, disait le Pape... Ces jeunes gens suivent une voie fâcheuse, *viam sequuntur damnosam*... Ils poursuivent un idéal politique, et pas autre chose, tout en se plaçant en dehors de la hiérarchie. Les prêtres ne doivent pas se mêler à

ce mouvement : *ne dent nomen huic associationi*. Toutefois, soyez bon pour ces jeunes gens, ils sont sincères et généreux. »

Qu'on n'appelle pas de ces paroles de Pie X au jugement du Pape mieux informé ; au Vatican, on suit de près le mouvement des idées en France, et Marc Sangnier fut « joyeusement surpris de constater à quel point le Secrétaire d'Etat de Pie X était au courant des moindres détails quotidiens de la vie du *Sillon* et combien il était incapable d'être la dupe des ridicules calomnies que certains colportent partout contre ses amis » (*Eveil démocratique*, 26 Mai).

C'est donc, et nous n'en avons jamais douté, en pleine connaissance de cause que le Saint-Père a prononcé sur le *Sillon* le jugement sévère que nous avons relaté et demandé aux prêtres de ne point se mêler à ce mouvement.

D'autre part, tout le monde a encore présente à la mémoire la lettre si belle et si élogieuse que Sa Sainteté a adressé à Jean Lerolle et à la Jeunesse Catholique tout entière, à l'occasion du Congrès de Bordeaux. J'en relève les principaux points : « La fin qu'elle (la Jeunesse Catholique) se propose est ce qu'il y a de plus utile, et même de plus nécessaire... Pour atteindre cette fin, ses moyens sont excellents... Il y a lieu également d'approuver votre genre d'organisation. Continuez cette pratique dont vous vous êtes fait sagement une règle d'avoir dans chacun de vos groupes un prêtre pieux et instruit... »

« Mais ce qui fait votre plus grand mérite, c'est l'exacte obéissance avec laquelle vous suivez les prescriptions du Pontife Romain sur l'action catholique sociale et le soin que vous avez, quand il s'agit de les mettre en pratique, de vous laisser guider par les Evêques et les autres pasteurs... »

Aussi « Nous est-il très agréable de voir l'autorité épiscopale favoriser une Association qui Nous est chère et que Nous souhaitons voir estimer par tous les gens de bien ».

Après de telles paroles, est-il possible d'hésiter encore et de s'obstiner à méconnaître le désir du Souverain Pontife qui veut soustraire les jeunes catholiques de France à la politique qui divise, pour les unir sous la direction de l'autorité ecclésiastique ?

Plus que jamais, l'union est nécessaire pour résister efficacement aux assauts de la Franc-Maçonnerie, et elle n'est possible que sur le terrain catholique et autour de nos Pasteurs ; et c'est pour montrer l'urgence et les conditions de cette union que Monseigneur a parlé au Folgoat.

Dans son discours, Sa Grandeur n'a fait que commenter les paroles de Pie X que nous avons citées plus haut ; pour s'en convaincre, il suffit de relire le compte-rendu de la *Semaine religieuse* du 28 Juin. Dès lors, sa parole, comme celle du Pape dont elle est l'écho fidèle, devrait être reçue de tous avec respect et suivie avec la plus généreuse fidélité. En est-il ainsi ? On voudrait pouvoir le croire. Mais quand on voit un journal catholique tronquer dans ses colonnes le compte-rendu du pèlerinage du Folgoat, et suppri-

mer totalement le discours de Monseigneur aux jeunes gens et la partie la plus importante du discours de Joseph Gellé, délégué du Comité général de la Jeunesse Catholique, on peut craindre le contraire et se demander s'il y a, dans ce fait, simple omission ou parti pris.

P.

UNE GRACE DE LOURDES

M^{lle} Marie-Josèphe GUÉGUEN, du pèlerinage diocésain de Quimper de 1906. — Avec le pèlerinage diocésain d'Angers était revenue en action de grâces une jeune Bretonne du Finistère, guérie l'an dernier dans la piscine — au cours du pèlerinage diocésain de Quimper — d'une induration du sommet du poumon droit et d'une dyspepsie avec dilatation de l'estomac. Voici le récit de sa maladie et de sa guérison, que nous devons à l'obligeance de M^{lle} de Maistre, dont la jeune infirmière, maintenant postulante dans une Maison religieuse en Belgique, était l'heureuse protégée :

Mlle Marie-Josèphe Guéguen, de Tréflévénez, au diocèse de Quimper, actuellement âgée de 24 ans, avait été surmenée pendant la longue maladie de sa sœur aînée, morte de la tuberculose au mois d'Octobre 1905.

Atteinte à son tour de dyspepsie, et déjà très affaiblie, Marie-Josèphe devait être une proie facile pour la tuberculose.

Pendant l'été de 1906, elle ne put aller ni au lavoir, ni aux champs ; comme nourriture, elle se contentait d'une simple bouillie de froment ou d'un peu de café ; jamais elle ne pouvait manger de viande. Gardant le lit jusqu'à 9 heures-environ, elle était obligée de se recoucher dès qu'elle avait essayé de se livrer au moindre travail fatigant.

Au début, elle ne toussait que la nuit ; puis, la faiblesse s'accroissant, la toux vint la secouer même le jour ; Marie-Josèphe, douée d'une belle voix, ne pouvait plus chanter, elle était épuisée.

Vint, l'an dernier, le pèlerinage annuel du diocèse de Quimper à Lourdes ; Marie-Josèphe y prit part et partit de Landerneau, le 19 Septembre 1906, avec les autres paroissiens de Tréflévénez.

En route, elle mangea du pain à deux reprises, mais très peu chaque fois ; prit une poire ou deux, ne but jamais rien de chaud, ni bouillon, ni café. Elle était munie du certificat ci-joint :

« Je soussigné, docteur-médecin à Landerneau, certifie que
 • Mlle Guéguen, Marie-Josèphe, est atteinte de *dyspepsie avec*
 • *dilatation de l'estomac* et que, de plus, elle semble avoir une
 • *légère induration au sommet du poumon droit.*

• Landerneau, le 25 Août 1906.

• Dr A. TANGUY. »

Affaiblie par les fatigues du voyage et par l'insuffisance de l'alimentation en cours de route, Marie-Josèphe eut une forte syncope à Pau, mais sans perte complète de connaissance. Ses compagnes de voyage la crurent un moment perdue, mais des soins dévoués la ranimèrent.

En descendant du train à Lourdes, Mlle Guéguen put aller à pied jusqu'à la voiture de l'hôpital. Le mardi matin 11 Septembre, elle put se baigner dans la piscine ; elle en sortit plus faible et se recoucha immédiatement. Elle se leva cependant pour le repas de midi, mais sans pouvoir rien manger : le bouillon était trop fort pour son estomac, la viande trop difficile à couper pour ses mains affaiblies. Elle n'osa rien demander à ses dévouées infirmières, qui eussent été heureuses de lui rendre service.

Elle retourna à pied près des piscines et put se baigner de nouveau. Cette fois, ses jambes se raffermirent et elle se demanda si elle n'était pas complètement guérie. De retour à l'hospice, elle se hâta d'essayer ses forces en mangeant un petit gâteau ; hélas ! l'estomac le rejeta à l'instant. Résignée, la jeune malade alla se coucher sans manger.

Le lendemain, 12, Marie-Josèphe redescendit le matin dans la piscine, elle y fut saisie d'un frisson glacial qui faillit lui faire perdre connaissance ; puis, une fois sortie de l'eau, et le premier moment de saisissement passé, elle sentit la chaleur et la vie circuler dans tout son être ; elle ne douta pas cette fois : elle était guérie. Peu démonstrative, elle ne cria pas au miracle ; mais, à la Grotte, elle remercia longuement, à deux genoux, étonnée elle-même de pouvoir garder si longtemps cette position, l'Immaculée dont la blanche statue occupe la niche des Apparitions.

Au repas suivant, Mlle Guéguen mangea du bouillon, un œuf, de la viande, le tout avec du pain ; le soir, elle fit un repas semblable sans en être nullement incommodée.

Le jeudi 13, la jeune fille put se baigner deux fois et, à chaque immersion, elle sentit croître ses forces, la voix lui était revenue.

Au retour, Marie-Josèphe fut la plus vaillante du compartiment ; elle mangea si bien qu'elle pesait à son retour chez elle 4 livres de plus qu'à l'aller.

Huit jours après, elle avait gagné 6 autres livres, soit en tout 10 livres.

M. le docteur Tanguy, qui avait délivré le certificat de maladie, vit la miraculée (nous ne lui donnons ce nom que sous les réserves d'usage) le 15, jour de son retour de Lourdes ; il lui dit alors : « Attendons ! »

Mlle Guéguen alla le retrouver un mois après ; il se contenta, cette fois encore de répéter : « Attendons un peu plus ». Enfin, le 18 Janvier 1907, le docteur délivra le certificat suivant :

« Je, soussigné, docteur-médecin, résidant à Landerneau, certifie avoir examiné, le 15 Septembre 1906, jour de son retour de Lourdes, Mlle Marie-Josèphe Guéguen, de Tréflévénez, qui dit avoir été guérie à Lourdes le 12 Septembre. Je constate, en effet, que l'estomac fonctionne d'une façon normale, je ne trouve aucune lésion à l'auscultation des poumons, ni des autres organes. Ayant cependant, pour plus de sûreté, renvoyé la jeune fille à plus tard, afin de voir si le temps confirmerait cette guérison, celle-ci se maintient.

- Quatre mois après, je ne constate aucun trouble fonctionnel
- des organes, la malade déclare pouvoir manger de tout désor-
- mais et me dit avoir engraisé de 16 livres depuis son départ
- pour Lourdes.

• En foi de quoi, je lui ai délivré le présent certificat.

• Landerneau, le 18 Janvier 1907.

• Dr A. TANGUY. •

Gloire et reconnaissance à Notre-Dame de Lourdes !

(Journal de la Grotte de Lourdes, 26 Mai.)

X.

SAINTE-ANNE D'AURAY. — Pèlerinage de la Bretagne, 25-26 Juillet. — Voici le programme définitif des fêtes :

Judi. 25 Juillet. MATIN. Pèlerinage de Nantes.

SOIR. 3 heures. Vêpres pontificales à la *Scala Sancta*. Sermon par Mgr Morelle. Bénédiction. — Le Saint Sacrement porté à la basilique processionnellement sera escorté par les hommes.

6 heures. Cérémonie, à la basilique, pour les *pèlerins de langue bretonne*. Sermon breton, par Mgr Dubourg.

8 h. 1/2. Procession aux flambeaux.

Vendredi (1), 26 Juillet. MATIN. 9 h. 3/4. Départ des processions.

10 heures. Arrivée, par toutes les routes aboutissant à la *Scala Sancta*, des paroisses, délégations et groupes paroissiaux.

10 h. 1/2. Messe pontificale célébrée par Mgr Dubillard. Allocution de Mgr Rouard. Retour des évêques (2) à la basilique, précédés des croix, bannières et drapeaux. Bénédiction des évêques, sur les marches de la basilique.

Midi. Messe basse à la *Scala Sancta*.

SOIR. 2 h. 1/4. Départ des évêques pour la *Scala*.

2 h. 1/2. Vêpres pontificales. Allocution de Mgr Gouraud. Bénédiction du Saint-Sacrement. Procession.

Indulgences à gagner. — 1° Une indulgence plénière pour les associés de l'archiconfrérie de Sainte-Anne ;

2° Une indulgence plénière pour ceux qui, n'ayant pas encore communiqué pendant l'année à Sainte-Anne, y communieront pendant les fêtes ;

3° Une indulgence plénière accordée spécialement pour le jour du 26 Juillet ou l'un des jours de l'octave de la fête de sainte Anne ;

4° Les indulgences des sept autels privilégiés.

N. B. — Pour permettre aux Compagnies de chemins de fer de préparer le matériel et éviter l'encombrement, les directeurs des groupes paroissiaux sont instamment priés de faire connaître au plus tôt le nombre approximatif de leurs pèlerins aux chefs de leurs stations respectives, et de prendre le plus de billets possible la veille ou l'avant-veille de leur départ.

(1) Mgr l'Evêque de Vannes, en vertu d'un indult apostolique, permet aux pèlerins qui seront à Sainte-Anne le vendredi 26, d'y user d'aliments gras, les invitant à suppléer à l'abstinence par la récitation de quelques *Pater* et *Ave*.

(2) A la liste des sept évêques que nous avons nommés dans notre dernier numéro comme devant assister aux prochaines fêtes de Sainte-Anne il faut ajouter Mgr de Bonfils, évêque du Mans.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — Vocabulaire breton-français et français-breton, du dialecte de Vannes, par MM. A. GUILLEVIC, supérieur de l'école Saint-Michel, en Priziac, et P. LE GOFF, aumônier du Lycée de Pontivy. Edité chez Lafolie, Vannes. Prix, 2.50.

Ce vocabulaire complète, de la façon la plus heureuse, l'excellente *Grammaire bretonne* et les *Exercices* des mêmes auteurs ; il aura le même succès mérité, non seulement dans le Morbihan, mais au delà, et il sera d'un grand secours à tous les Bretons, même à ceux qui parlent les autres dialectes. On y trouve, selon un plan très bien conçu, les mots bretons en usage dans le pays vannetais, avec un certain nombre de néologismes nécessaires pour exprimer les idées nouvelles et formés, aussi régulièrement que possible, d'après le génie de la langue.

En adressant nos sincères félicitations à MM. Guillevic et Le Goff, qui ont contribué pour une très grande part à la restauration de leur dialecte et à l'unification de son orthographe, nous exprimons, une fois de plus, le regret de ne pouvoir constater le même progrès chez nous. Certes, les hommes compétents ne nous font pas défaut ; il ne leur manque que de s'entendre entre eux, première condition pour faire reconnaître leur autorité.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Comme nous le disions, la première semaine du mois de Juillet, le Pape a fait sa retraite annuelle, et, avec lui, le cardinal secrétaire d'Etat, ainsi que tous les prélats et prêtres qui habitent le palais pontifical. Pendant ce temps, le Saint-Père n'a accordé aucune audience. Il s'occupait exclusivement du salut de son âme, donnant ainsi un grand exemple aux prêtres et aux fidèles. Peut-on, d'ailleurs, travailler efficacement au salut des autres âmes en négligeant la sienne ?

La retraite s'est terminée le samedi. Après la cérémonie de clôture, célébrée dans la chapelle, Pie X a donné la bénédiction aux assistants qu'il a reçus ensuite dans ses appartements, et auxquels il a distribué une médaille en argent, avec l'image de la Sainte Vierge. Au P. Remer, Jésuite, qui avait été le prédicateur de la retraite, le Saint-Père a donné une médaille en or.

La découverte de la « Ligue secrète internationale » moderniste a produit une vive émotion, qui dure encore ; mais le plan des meneurs, étant connu, sera plus facilement déjoué.

L'*Osservatore Romano*, répondant à la supplique contre l'Index, a rappelé les vérités élémentaires sur la nature et la portée des décrets de cette Congrégation, justifiant la nécessité du maintien de ses règles. « L'Index, dit l'organe officieux du Vatican, est le moyen par lequel l'Eglise exerce sa fonction essentielle de magistère et de discipline pour préserver l'intégrité de la foi et la sain-

telé de la morale, plus nécessaire que jamais à une époque où la production littéraire est devenue plus abondante et plus rapidement répandue que jamais ; enfin, au moment où les attaques contre les dogmes élémentaires : résurrection, virginité, enfer, sont devenues de plus en plus audacieuses. Il y aurait lieu, plutôt que de penser à la suppression de l'Index, digne unique à apposer au débordement de courants pernicieux, de songer à l'instituer s'il n'existait pas. »

L'*Osservatore* ajoute : « Les auteurs de la supplique se plaignent encore que la dispense pour la lecture des livres prohibés soit réservée exclusivement à l'autorité épiscopale, au détriment du confesseur, lequel cependant, disent-ils, est mieux à même de juger des dispositions d'esprit et de la maturité de celui qui sollicite la dispense... C'est vraiment un symptôme déplorable de notre temps que cet esprit individualiste qui ne veut plus rien savoir de la hiérarchie et de l'autorité de l'Eglise, qui veut que tout dépende de l'individu, acceptant tout au plus la direction du confesseur, afin de repousser le magistère doctrinal de l'Eglise elle-même.

• Ils refusent à l'Eglise et aux évêques la mission de maîtres des consciences catholiques et ils ont la témérité de s'arroger celle de « guides spirituels », afin d'avoir la liberté de répandre impunément les fausses conceptions de leur esprit. »

Un service solennel pour Léon XIII sera célébré à la chapelle Sixtine, le jour anniversaire de sa mort, samedi 20 Juillet. Pie X y assistera avec toute sa cour et le Sacré Collège. Le patriciat romain et le corps diplomatique y seront représentés.

FRANCE. — Les Chambres sont en vacances pour trois mois. Pendant ce temps, les catholiques de France n'auront plus la crainte de se réveiller chaque jour sur une nouvelle loi de désorganisation sociale ou de persécution religieuse. Il est vrai que le ministère peut poursuivre, à coups de circulaires et de décrets, son œuvre anarchique et sectaire. Il ne faut pas trop compter sur la « trêve » des vacances...

La Chambre est partie sans aborder la discussion de la nouvelle loi Briand sur la dévolution des biens d'Eglise. Mais le projet demeure à l'état de menace pour la rentrée. « Il aura eu, remarque *La Croix*, l'avantage de constituer indirectement, mais officiellement, une reconnaissance de la légalité des actions intentées à l'administration des Domaines et de l'existence certaine du droit de révocation, tant pour les héritiers directs que pour les collatéraux. Puisqu'on a voulu faire une loi pour supprimer ce droit, c'est bien qu'il existait.

• Il est, par suite, tout indiqué d'intenter ces actions en s'entendant, pour les assignations à lancer, avec les Comités diocésains établis pour la défense juridique des droits des catholiques. »

Episcopat. — Dans un récent voyage à Rome, Mgr Sueur a prié le Saint-Père de bien vouloir accepter sa démission de l'archevêché d'Avignon, à cause du mauvais état de sa santé. Pie X s'est rendu au désir de Mgr Sueur, mais l'a prié de conserver l'administration de son diocèse jusqu'à la nomination de son successeur.

Les évêques de la région de Lyon se sont réunis pour désigner les trois candidats à présenter au Souverain Pontife pour le siège archiepiscopal d'Avignon.

Une réunion semblable a été tenue à Paris, en vue du remplacement de Mgr Laborde à l'évêché de Blois.

— M. l'abbé Marty, chanoine titulaire de Périgueux, ancien professeur du grand séminaire, est nommé évêque coadjuteur de Montauban. Il a 57 ans. C'est un orateur distingué et de grande doctrine.

— M. l'abbé Arlet, vicaire général de Cahors, est nommé évêque d'Angoulême.

Les actions en revendication. — Le tribunal de Nantes a rendu deux jugements concernant les biens des Ursulines de cette ville, expulsées récemment.

Donnant droit aux revendiquants de l'immeuble dans lequel habitait la congrégation, le tribunal a jugé qu'ils étaient co-propriétaires pour un tiers, comme représentants de M^{lle} Guéry de Lavergne, qui avait acheté la maison en 1808 pour en faire don aux Ursulines. Cet immeuble fait retour aux héritiers en vertu de la loi de 1825.

D'autre part, M. Pellerin, qui avait loué aux Ursulines des immeubles en bordure, en a été reconnu propriétaire.

Le liquidateur, débouté, a été, de plus, condamné aux frais.

— Le Tribunal de Domfront a rendu sur la plaidoirie de M^e Leschevin de Prévoisin, un jugement intéressant.

Il a admis le bien fondé de l'action en reprise basée sur l'art. 9 de la loi de 1905, dans une espèce où le donateur, encore vivant, avait donné à la cure un immeuble *sans aucune charge*.

Le Tribunal décide que la disparition de l'établissement public gratifié, dont l'existence était la cause impulsive et déterminante de la donation, donne ouverture de l'action en reprise ou en revendication de la part du donateur.

Une œuvre catholique et française. — Chacun sait, en France, que depuis quatre ou cinq ans notre colonie nord américaine est terriblement éprouvée de toutes façons.

Mgr Légasse, préfet apostolique de la colonie, actuellement à Paris, 39, rue de Clichy, adresse un appel pressant à la charité des catholiques en faveur de cette mission essentiellement fran-

çaise et, en particulier, pour la fondation et l'entretien d'écoles libres, pour l'achèvement de l'église de Saint-Pierre qui fut, on le sait, totalement détruite avec tous les objets du culte et l'habitation du clergé, en Novembre 1902.

Les cardinaux-archevêques de Paris, de Lyon et de Bordeaux ont envoyé, avec de généreuses offrandes, des lettres pleines de cœur et d'encouragements.

Les catholiques de France ne manqueront pas de suivre de tels exemples et de venir en aide à Mgr Légasse, qui ne cesse de plaider — et il le fait avec tout son cœur de prêtre et de fils de marin — la cause si intéressante de ces braves Bretons, Basques et Normands, perdus si loin dans les régions brumeuses et glacées de Terre-Neuve.

Les offrandes doivent être adressées à Mgr Légasse, 39, rue de Clichy, Paris.

Mgr Légasse répond à tout envoi d'offrande par un mot de remerciement. Les donateurs qui ne recevraient pas l'accusé de réception rendraient service à l'œuvre en le réclamant.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Juillet 1907.

I. La Tradition chrétienne dans l'histoire, par Adhémar d'ALÈS. — II. Lettres de partout : II. D'Italie : Venise et Ravenne, par Louis PERROY. — III. Autour des démissions épiscopales de l'an X, par Paul DUPON. — IV. La Notion de vérité dans la « philosophie nouvelle » : II. Critique : La Vérité libre, par Joseph DE TONQUÉDEC. — V. Histoire de la formation d'une légende hagiographique, par Léonard J.-M. CROS. — VI. L'Angleterre religieuse : Quelques traits d'union entre les Églises, par Joseph BOUNÉ. — VII. Bulletin d'histoire ecclésiastique, par Jules DOIZÉ. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Événements de la quinzaine.

Les Premières Communions en 1907, par UN MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE. Un volume in-8°. Prix : 1 fr. 50 (Téqui, éditeur).

L'importance de la bonne préparation des prédications de premières communions n'échappe à personne; l'auteur du présent volume y a mis toute la doctrine et toute l'actualité qui s'imposent de nos jours.

En vente à la librairie J. Saloin, Quimper.

Si les chaleurs fatiguent et dépriment,

Les Pilules Pink

fortifient, tonifient.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Trains rapides de bains de mer sur la Bretagne.

La Compagnie d'Orléans mettra en marche les 20, 27, 28, 29, 30, 31 Juillet, 1^{er}, 2, 3, 4, 10, 14, 17, 24, 29, 30, 31 Août, 1^{er}, 2, 7, 14, 21, 26, 27, 28, 29, 30 Septembre et les 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 Octobre, un train rapide de nuit comportant des voitures de toutes classes. Ce train partira de Paris quai d'Orsay à 9 h. 12 soir, arrivera à Nantes à 3 h. 33 matin, à Saint-Nazaire à 5 h. 48, au Croisic à 6 h. 19, à Redon à 5 h. 8, à Vannes à 5 h. 58, à Auray à 6 h. 17, à Quiberon à 7 h. 10, à Lorient à 6 h. 54, à Concarneau à 8 h. 26, à Quimper à 8 h. 3, à Pont-l'Abbé à 8 h. 45, et à Douarnenez à 8 h. 53.

Au retour, le départ des stations aura lieu les 21, 28, 29, 30, 31 Juillet, 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 11, 15, 18, 25, 30, 31 Août, 1^{er}, 2, 3, 8, 15, 22, 27, 28, 29, 30 Septembre, 1^{er}, 2, 3, 4, 5 et 6 Octobre; il partira de Douarnenez à 7 h. 16 soir, de Pont-l'Abbé à 7 h. 21, de Quimper à 8 h. 8, de Concarneau à 7 h. 17, de Lorient à 9 h. 18, de Quiberon à 8 h. 53, d'Auray à 9 h. 58, de Vannes à 10 h. 19, de Redon à 11 h. 12, du Croisic à 10 h. 10 soir, de Saint-Nazaire à 11 h. 10, et arrivera à Nantes à 12 h. 19 (ligne de Croisic) ou 12 h. 33 (ligne de Quimper et embranchements) matin et à Paris Quai d'Orsay à 7 h. 12 matin.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Librairie A. PICARD Fils et C^{ie}, 82, rue Bonaparte, Paris, 6^e

VIENT DE PARAÎTRE

NOUVEAU GUIDE DE TERRE-SAÎNTE

par le R. P. Barnabé MEISTERMANN, O. F. M.

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

Beau volume in-16 carré (pages XLIII-612) orné de 23 cartes en couleurs et de 110 plans de villes et de monuments dans le texte et hors texte.

PRIX RELIURE EN TOILE : 7 fr.; franco par la poste : 7 fr. 50.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSION QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels,
Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de sou-
liers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez
M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant
à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans
contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté
sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet,
balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

GRANDS VINS DU ROUSSILLON

M. l'abbé CANAC, ex-Econome du Grand-Séminaire de
Perpignan, prévient MM. les Ecclésiastiques et autres personnes, qu'il con-
tinue en son nom personnel et avec l'autorisation de son Evêque, de fournir
des Vins blancs de Messe, des Vins rouges Egrappés et des Vins de liqueur
du Roussillon. Tous ses vins peuvent servir pour la Sainte Messe. Ce sont de
vrais Rivesaltes. Il livre ses vins :

1 ^o VINS ROUGES ÉGRAPPÉS, la pièce.....	110 fr.
— — — — — la 1/2 pièce.....	60 fr.
2 ^o VINS BLANCS DE MESSE, la pièce.....	155 fr.
— — — — — la 1/2 pièce.....	80 fr.

3^o LES VINS DE LIQUEUR OU VINS FINS, secs ou doux, depuis 1 fr. 50
le litre jusqu'à 3 fr., suivant âge et qualité.

Ces prix s'entendent, tous frais compris, gare destinataire.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. l'abbé Canac, proprié-
taire-viticulteur à Espira-de-l'Agly, Pyrénées-Orientales.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 26 Juillet 1907.

N^o 30.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Com-
munications de l'Evêché: Décret
du Saint-Office *Lamentabili sanè*
exilu.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. —
Les Enfants en Vacances : Aux
Parents chrétiens.

III. Chronique du diocèse: In-
tentions recommandées aux priè-
res; Offices extraordinaires; Pè-
lerinage de Lourdes; Nécrologie;

Quimper; Pont-l'Abbé; Plaben-
nec; Autour des fermetures d'é-
coles dans le Finistère; Pèleri-
nage des Tertiaires de Saint-
François à N.-D. de la Salette,
à Morlaix.

IV. — Chronique générale :
Rome; France; Pèlerinage natio-
nal à la Salette.

V. Bibliographie.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 28 Juillet. — 10^e Dimanche après la Pentecôte.
Office du jour; semi-double. Blanc (à cause de l'Octave).
A la messe, mémoires de S. Nazaire avec ses compagnons,
Martyrs, et de l'Octave.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche, de
S. Nazaire, de l'Octave et de S. Félix et ses compagnons,
Martyrs.

Au chœur, solennité de S^{te} Anne; mémoire du Dimanche.

Lundi, 29. — S^{te} Marthe, Vierge. Double. Blanc.

Mardi, 30. — S. Guillaume, Evêque (au Propre diocésain).
Double. Blanc.

Mercredi, 31. — S. Ignace de Loyola, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 1^{er} Août. — S. Pierre aux liens. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 2. — Octave de S^{te} Anne. Double. Blanc.

Samedi, 3. — Découverte du corps de S. Etienne, Premier
Martyr. Semi-double, Rouge.

Dimanche, 4. — 11^e Dimanche après la Pentecôte. S. Domi-
nique, Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Bodilis.....	24-28	Juillet.
Pleuven.....	29-31	—
Port-Launay.....	1-3	Août.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

DÉCRET DU SAINT-OFFICE

« LAMENTABILI SANÈ EXITU » (1)

Mercredi, 3 Juillet 1907.

Notre temps, qui ne souffre aucun frein dans ses recherches sur les raisons profondes des choses, suit fréquemment les nouveautés et délaisse ce qui est comme l'héritage du genre humain, de telle sorte que, par une issue lamentable, il tombe en des erreurs très graves. Ces erreurs sont beaucoup plus périlleuses, s'il s'agit des sciences sacrées, de l'interprétation de la Sainte Ecriture, des principaux mystères de la foi. Or, il est déplorable de rencontrer, même parmi les catholiques, d'assez nombreux écrivains qui, sortant des limites fixées par les Pères et par la Sainte Eglise elle-même, poursuivent, sous prétexte de les approfondir et sous couleur d'investigation historique, un progrès des dogmes qui en constitue, en réalité, la corruption.

Afin d'empêcher ces erreurs de prendre racine dans l'esprit des fidèles parmi lesquels elles sont quotidiennement répandues, et de corrompre la pureté de la foi, il a plu à N. T. S. P. Pie X, Pape par la divine Providence, de confier à cette Sacrée Inquisition romaine et universelle la mission de noter et de réprover les principales de ces erreurs.

En conséquence, après un examen approfondi, et l'avis préalable des Révérends Consultants, les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux, Inquisiteurs généraux en matière de foi et de mœurs, ont jugé les propositions suivantes dignes d'être réprochées et prosrites, comme ils les réprochent et proscrivent par ce Décret général :

I. — La loi ecclésiastique qui prescrit de soumettre à la censure préalable les livres qui concernent les divines Ecritures, ne s'étend pas aux écrivains qui cultivent la critique et l'exégèse scientifique de l'Ancien et du Nouveau Testament.

II. — L'interprétation par l'Eglise des Livres Saints n'est pas à dédaigner, sans doute; elle est sujette cependant à un jugement plus approfondi des exégètes et à correction.

(1) Ni dans son titre, ni dans son texte, le décret ne porte le mot « Syllabus », il semble donc bon de le désigner par les premiers mots du texte, selon l'usage traditionnel. (Note du journal la Croix, auquel nous avons emprunté la traduction du document.)

III. — Des jugements et des censures ecclésiastiques portés contre l'exégèse libre et plus savante, on est en droit d'inférer que la foi proposée par l'Eglise est en contradiction avec l'histoire, et que les dogmes catholiques ne peuvent réellement pas se concilier avec les vraies origines de la religion chrétienne.

IV. — Le magistère de l'Eglise ne peut pas déterminer le sens propre des Saintes Ecritures, même par des définitions dogmatiques.

V. — Le dépôt de la foi ne contenant que des vérités révélées, il n'appartient à aucun égard à l'Eglise de porter des jugements sur les affirmations des sciences humaines.

VI. — L'Eglise enseignée et l'Eglise enseignante collaborent à ce point dans les définitions doctrinales, que l'Eglise enseignante n'a plus qu'à sanctionner les opinions communes de l'Eglise enseignée.

VII. — Lorsque l'Eglise proscriit des erreurs, elle ne peut exiger des fidèles qu'ils adhèrent par un assentiment intérieur aux jugements qu'elle a rendus.

VIII. — On doit estimer exempts de toute faute ceux qui tiennent pour non avenues les condamnations de la Sacrée Congrégation de l'Index ou des autres Sacrées Congrégations romaines.

IX. — Ceux-là font preuve d'une simplicité et d'une ignorance excessive qui croient que Dieu est vraiment l'Auteur de la Sainte Ecriture.

X. — L'inspiration des livres de l'Ancien Testament a consisté en ce que les écrivains d'Israël ont transmis les doctrines religieuses sous un certain aspect, peu connu ou même inconnu des païens.

XI. — L'inspiration divine ne s'étend pas de telle sorte à toute la Sainte Ecriture qu'elle la préserve de toute erreur dans toutes et chacune de ses parties.

XII. — L'exégète, s'il veut s'adonner utilement aux études bibliques, doit écarter avant tout toute opinion préconçue sur l'origine surnaturelle de l'Ecriture Sainte et ne pas l'interpréter autrement que les autres documents purement humains.

XIII. — Ce sont les évangélistes eux-mêmes et les chrétiens de la seconde et de la troisième génération qui ont artificiellement élaboré les paraboles évangéliques, et qui ont ainsi rendu raison du peu de fruit de la prédication du Christ auprès des Juifs.

XIV. — En beaucoup de récits, les évangélistes ont rapporté non pas tant la réalité que ce qu'ils ont estimé, quoique faux, plus profitable à leurs lecteurs.

XV. — Les Evangiles se sont enrichis d'additions et de corrections continuelles jusqu'à la fixation et à la constitution du Canon; dès lors, il n'y subsista de la doctrine du Christ que des vestiges ténus et incertains.

XVI. — Les récits de Jean ne sont pas proprement de l'histoire, mais une contemplation mystique de l'Evangile ; les discours contenus dans son Evangile sont des méditations théologiques dénuées de vérité historique sur le mystère du salut.

XVII. — Le quatrième Evangile a exagéré les miracles non seulement afin de les faire paraître plus extraordinaires, mais encore pour les rendre plus aptes à signifier l'œuvre et la gloire du Verbe incarné.

XVIII. — Jean revendique, il est vrai, pour lui-même le caractère de témoin du Christ ; il n'est cependant en réalité qu'un témoin éminent de la vie chrétienne, ou de la vie du Christ dans l'Eglise, à la fin du premier siècle.

XIX. — Les exégètes hétérodoxes ont rendu plus fidèlement le vrai sens des Ecritures que les exégètes catholiques.

XX. — La Révélation n'a pu être que la conscience acquise par l'homme de sa relation avec Dieu.

XXI. — La Révélation qui constitue l'objet de la foi catholique n'a pas été complète avec les Apôtres.

XXII. — Les dogmes que l'Eglise propose comme révélés ne sont pas des vérités descendues du ciel, mais c'est une certaine interprétation des faits religieux que l'esprit humain s'est acquise par un laborieux effort.

XXIII. — Il peut exister et il existe réellement entre les faits consignés dans la Sainte Ecriture et les dogmes de l'Eglise auxquels ils servent de base, une opposition telle que le critique peut rejeter comme faux des faits que l'Eglise croit comme très certains.

XXIV. — On ne doit pas condamner un exégète qui pose des prémisses d'où il suit que les dogmes sont historiquement faux ou douteux, à condition qu'il ne nie pas les dogmes mêmes directement.

XXV. — L'assentiment de foi se fonde en définitive sur une accumulation de probabilités.

XXVI. — Les dogmes de la foi sont à retenir seulement selon leur sens pratique, c'est-à-dire, comme règle préceptive d'action, mais non comme règle de croyance.

XXVII. — La divinité de Jésus-Christ ne se prouve pas par les Evangiles ; mais c'est un dogme que la conscience chrétienne a déduit de la notion de Messie.

XXVIII. — Pendant qu'il exerçait son ministère, Jésus n'avait pas en vue dans ses discours d'enseigner qu'il était lui-même le Messie, et ses miracles ne tendaient pas à le démontrer.

XXIX. — On peut accorder que le Christ que l'histoire présente est bien inférieur au Christ qui est l'objet de la foi.

XXX. — Le nom de *Fils de Dieu*, dans tous les textes évangéliques, équivaut seulement au nom de *Messie* ; il ne signifie point du tout que le Christ est le vrai et naturel Fils de Dieu.

XXXI. — La doctrine christologique de Paul, de Jean et des Conciles de Nicée, d'Ephèse, de Chalcédoine, n'est pas celle que Jésus a enseignée, mais celle que la conscience chrétienne a conçue au sujet de Jésus.

XXXII. — Le sens naturel des textes évangéliques est inconciliable avec l'enseignement de nos théologiens touchant la conscience de Jésus et sa science infallible.

XXXIII. — Il est évident pour quiconque n'est pas conduit par des opinions préconçues, ou bien que Jésus a enseigné l'erreur sur le prochain avènement messianique, ou bien que la majeure partie de sa doctrine contenue dans les Evangiles Synoptiques est dénuée d'authenticité.

XXXIV. — Le critique ne peut pas attribuer au Christ une science illimitée, si ce n'est dans l'hypothèse historiquement inconcevable et qui répugne au sens moral, que le Christ comme homme a possédé la science de Dieu et qu'il a néanmoins refusé de communiquer à ses disciples et à la postérité la connaissance de tant de choses.

XXXV. — Le Christ n'a pas toujours eu conscience de sa dignité messianique.

XXXVI. — La Résurrection du Sauveur n'est pas proprement un fait d'ordre historique, mais un fait d'ordre purement surnaturel, ni démontré, ni démontrable, que la conscience chrétienne a insensiblement déduit d'autres faits.

XXXVII. — La foi en la Résurrection du Christ, à l'origine, porta moins sur le fait même de la résurrection que sur la vie immortelle du Christ auprès de Dieu.

XXXVIII. — La doctrine sur la mort expiatoire du Christ n'est pas évangélique, mais seulement paulinienne.

XXXIX. — Les opinions dont les Pères de Trente étaient imbus sur l'origine des sacrements, opinions qui influencèrent sans aucun doute leurs Canons dogmatiques, sont bien éloignées de celles qui prévalent aujourd'hui à bon droit parmi les historiens du christianisme.

XL. — Les sacrements sont nés de ce que les Apôtres et leurs successeurs ont interprété une idée, une intention du Christ, sous l'inspiration et la poussée des circonstances et des événements.

XLI. — Les sacrements n'ont d'autre but que d'évoquer à l'esprit de l'homme la présence toujours bienfaisante du Créateur.

XLII. — La communauté chrétienne a introduit la nécessité du Baptême, en l'adoptant comme un rite nécessaire et en y annexant les obligations de la profession chrétienne.

XLIII. — L'usage de conférer le Baptême aux enfants fut une évolution de la discipline qui fut une des causes pour lesquelles ce sacrement se dédoubla en Baptême et en Pénitence.

XLIV. — Rien ne prouve que le rite du sacrement de

Confirmation ait été usité par les Apôtres ; au contraire, la distinction formelle des deux sacrements, savoir le Baptême et la Confirmation, n'appartient pas à l'histoire du christianisme primitif.

XLV. — Tout n'est pas à entendre historiquement dans le récit de l'institution de l'Eucharistie par Paul. (I. Cor. xi, 23-25.)

XLVI. — Le concept du chrétien pécheur réconcilié par l'autorité de l'Eglise ne s'est pas présenté dans la primitive Eglise ; mais l'Eglise ne s'est faite à ce concept que très lentement. Bien plus, même après que la Pénitence eut été reconnue comme une institution de l'Eglise, elle ne portait pas le nom de sacrement, regardée qu'elle était comme un sacrement honteux.

XLVII. — Les paroles du Seigneur : *Recevez l'Esprit-Saint ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez* (Io. xx, 22 et 23), ne se rapportent point du tout au sacrement de Pénitence, quoi qu'il ait plu aux Pères de Trente d'affirmer.

XLVIII. — Jacques n'entend pas, dans son Epître (vers. 14 et 15), promulguer un sacrement du Christ, mais recommander un pieux usage, et s'il voit peut-être dans cet usage un moyen de grâce, il ne l'entend pas avec la même rigueur que les théologiens qui ont fixé la notion et le nombre des sacrements.

XLIX. — La Cène chrétienne prenant peu à peu le caractère d'une action liturgique, ceux qui avaient coutume de présider la Cène acquirent le caractère sacerdotal.

L. — Les anciens, qui étaient chargés de la surveillance dans les assemblées des chrétiens, ont été établis par les Apôtres prêtres et évêques, en vue de pourvoir à l'organisation nécessaire des communautés croissantes, non pas proprement en vue de perpétuer la mission et le pouvoir apostoliques.

LI. — Le mariage n'a pu devenir sacrement de la Nouvelle Loi que beaucoup plus tard ; en effet, pour que le mariage fût tenu pour un sacrement, il fallait au préalable que la doctrine théologique de la grâce et des sacrements eût acquis son plein développement.

LII. — Il n'était pas dans la pensée du Christ de constituer l'Eglise comme une Société destinée à durer sur la terre une longue série de siècles ; au contraire, dans la pensée du Christ, la fin du monde et le royaume du ciel étaient également imminents.

LIII. — La constitution organique de l'Eglise n'est pas immuable ; mais la société chrétienne est sujette, comme toute société humaine, à une évolution perpétuelle.

LIV. — Les dogmes, les sacrements, la hiérarchie, tant dans leur notion que dans la réalité, ne sont que les interprétations et les évolutions de la pensée chrétienne, qui ont

développé et perfectionné, par des apports extérieurs, le petit germe latent dans l'Evangile.

LV. — Jamais, en vérité, Simon Pierre n'a même soupçonné que le Christ lui eût délégué la primauté dans l'Eglise.

LVI. — L'Eglise Romaine est devenue la tête de toutes les Eglises, non pas par une disposition de la divine Providence, mais en vertu de circonstances purement politiques.

LVII. — L'Eglise se montre ennemie du progrès des sciences naturelles et théologiques.

LVIII. — La vérité n'est pas plus immuable que l'homme lui-même, puisqu'elle évolue avec lui, en lui et par lui.

LIX. — Le Christ n'a pas enseigné un corps déterminé de doctrine qui fût applicable à tous les temps et à tous les hommes, mais il a plutôt inauguré un mouvement religieux qui s'adapte ou qui doit être adapté à la diversité des temps et des lieux.

LX. — La doctrine chrétienne fut, en ses origines, judaïque, mais elle est devenue, par évolutions successives, d'abord paulinienne, puis johannique, enfin hellénique et universelle.

LXI. — On peut dire sans paradoxe que, du premier chapitre de la Genèse au dernier de l'Apocalypse, aucun ne renferme une doctrine absolument identique à celle que l'Eglise enseigne sur la même matière, et, par conséquent, qu'aucun chapitre de l'Ecriture n'a le même sens pour le critique et pour le théologien.

LXII. — Les principaux articles du Symbole des Apôtres n'avaient pas pour les chrétiens des premiers siècles la même signification qu'ils ont pour ceux de notre temps.

LXIII. — L'Eglise se montre incapable de défendre efficacement la morale évangélique, parce qu'elle se tient obstinément attachée à des doctrines immuables qui ne peuvent pas se concilier avec les progrès modernes.

LXIV. — Le progrès des sciences exige que l'on réforme les concepts de la doctrine chrétienne sur Dieu, sur la Création, sur la Révélation, sur la Personne du Verbe Incarné, sur la Rédemption.

LXV. — Le catholicisme d'aujourd'hui ne peut se concilier avec la vraie science que s'il se transforme en un christianisme non dogmatique, c'est-à-dire en un protestantisme large et libéral.

Le jeudi suivant, 4 du même mois de la même année, rapport de tout ceci ayant été fait très soigneusement à Notre Très Saint-Père le Pape Pie X, Sa Sainteté a approuvé et confirmé le décret des Eminentissimes Pères, et Elle a ordonné que toutes et chacune des propositions ci-dessus consignées fussent tenues par tous comme réprouvées et proscrites.

PIERRE PALOMBELLI,
notaire de la S. I. R. U..

A la suite de ce grave document, Nous devons faire remarquer que les 65 propositions citées sont condamnées par le Souverain Pontife en vertu de son autorité suprême et infailible. Le décret s'impose à tous les catholiques, non seulement à titre d'ordonnance disciplinaire et pour la conduite extérieure, mais à titre d'enseignement doctrinal qui exige l'assentiment intérieur de l'esprit.

Pour avoir la doctrine vraie, on doit prendre la contradictoire des propositions condamnées.

Les fidèles qui voudraient prendre connaissance de ces propositions feront bien d'ajouter mentalement, avant l'énoncé de chacune d'elles, ces simples mots : « C'est une erreur d'affirmer que... »

Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de :

M. Kerninon, élève de première année de philosophie, au Grand-Séminaire, décédé le 20 Juillet ;

M. Melscoët, sous-diacre, décédé le 22 Juillet.

PARTIE NON OFFICIELLE

LES ENFANTS EN VACANCES

Aux Parents chrétiens.

Les vacances vont bientôt ramener les enfants dans leurs familles. Ce temps de repos nécessaire a une grande importance et impose aux parents, aux mères surtout, de graves devoirs sur lesquels il importe d'attirer leur attention.

Pendant les vacances, c'est aux parents seuls qu'incombe l'obligation de diriger, de former, d'élever les enfants. Or, le comprend-on toujours ? Et ne rencontre-t-on pas, trop souvent, des parents d'une faiblesse coupable, d'une inconscience effrayante, qui négligent totalement l'éducation de leurs fils et de leurs filles, durant ces deux longs mois ?

Qu'on veuille bien ne pas l'oublier : les meilleurs éducateurs de profession, de vocation, ne peuvent tout faire à eux seuls. Ils auront beau se dépenser, sans aucun ménagement pour leurs forces ou leur santé, durant dix mois de l'année ; si, pendant les vacances, ils n'ont pas avec eux la famille, pour continuer leur œuvre et la perfectionner, ils n'obtiendront jamais qu'un demi-succès. Tous les jours, les maîtres les plus exercés, les plus justement renommés, ceux aux mains intelligentes desquels avaient été confiés les héritiers des familles réputées les meilleures, se désolent du peu de fruit de leurs travaux...

I. Pour être un temps de repos, les vacances ne sont pas et ne doivent pas être un temps d'oisiveté. Le repos n'est pas l'absence complète de tout travail, de toute action ; jamais notre âme n'est complètement inactive ; l'oisiveté est l'absence de toute occupation volontaire, et comme une sorte de demi-sommeil pendant lequel l'âme ne s'applique à rien. Mais alors, n'étant point comprimée, point dirigée, l'activité suit sa pente naturelle, comme l'eau qui, un instant arrêtée, reprend son cours dès que l'obstacle disparaît ; et la pente naturelle de l'âme, dans notre état de nature corrompue, c'est la corruption ! Ne laissez donc jamais vos enfants oisifs ; qu'ils aient, chaque jour, quelques heures de vrai travail ; et quand ils n'étudient pas, qu'ils jouent à quelque jeu capable de fixer leur attention. Mais, de grâce, pas un instant d'oisiveté ! Elle est si vraie cette parole : « L'oisiveté est la mère de tous les vices » !

Et puis, l'homme est naturellement paresseux ; moins il travaille, moins il veut travailler. L'enfant qui aura passé oisif le temps des vacances aura d'autant plus de peine à se remettre à des études sérieuses.

II. Mais la plus grande partie des journées sera, naturellement, consacrée aux jeux, aux promenades, aux délassements divers. Ici les dangers pour l'innocence des enfants se trouvent : dans la fréquentation des camarades, dans les conversations qu'ils entendent, dans les livres qu'on leur permet de lire ou qu'on laisse traîner à leur portée, dans les images et photographies qu'on expose sous leurs yeux, dans une vie où la mollesse et la gourmandise ont une trop grande part. Le devoir des parents sur ce point se résume en un seul mot : vigilance, vigilance minutieuse, vigilance continuelle et sans répit.

Que d'illusions dans les familles sur la vertu des enfants et des jeunes gens, sur la confiance absolue que l'on croit pouvoir leur accorder, pendant les vacances !

— Mais vous n'y pensez pas ! va me répondre quelque mère un peu crédule. Mon grand fils ? vous ne le connaissez pas ! Un vrai bébé, l'innocence même !... Ma fille ? Elle est d'une simplicité, d'une candeur !...

— Oui, Madame, à vos yeux et sous vos yeux !

Cette excellente mère trouve que ses enfants sont des natures à part, pour lesquelles il n'y a ni péché originel, ni tentations. O touchante naïveté !

Pieuses lectrices, croyez-en les hommes qui ont l'expérience des jeunes âmes : pendant les vacances, surveillez vos garçons, fussent-ils, selon vous, de petits saints Louis de Gonzague, surveillez vos filles avec le même soin ; occupez-vous de leurs lectures, de leurs fréquentations même dans la famille, de leur correspondance — cartes postales illustrées envoyées ou reçues — ; informez-vous de l'accomplissement de leurs devoirs religieux et, mieux encore, faites les prières avec eux, communiez près d'eux... Pères et mères, veillez sur vos enfants et veillez sur vous-mêmes pour

leur donner le bon exemple toujours et ne les scandaliser jamais.

C'est votre tâche, parents chrétiens ; elle est difficile, pénible parce qu'elle réclame des soins minutieux, incessants ; mais il s'agit d'assurer le bonheur temporel et éternel de ceux qui vous sont si chers. Ne l'oubliez pas : Dieu, un jour, vous jugera devant vos enfants et, avant ce suprême jugement, vos enfants vous jugeront eux-mêmes.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.
- II. — Le maintien à tout prix des écoles chrétiennes.
- III. — Retraites : MORLAIX (*La Salette*), retraite pour les instituteurs libres, du 28 Juillet au 1^{er} Août, prêchée par M. l'abbé Mathorel, ancien aumônier des Frères de Plœrmel ;
LESNEVEN, retraite française pour les dames, du 3 au 10 Août.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Vendredi 26 Juillet, la messe de 8 heures sera dite à l'autel de Sainte-Anne. Pendant l'octave de sa fête, les reliques de sainte Anne seront exposées à la vénération des fidèles.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Vendredi 26, fête de sainte Anne, réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, sainte Messe ; instruction ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Pèlerinage de Lourdes. — Nous sommes heureux d'annoncer que le pèlerinage diocésain de Quimper à N. D. de Lourdes aura lieu du 22 au 28 Septembre. Les Compagnies de chemins de fer n'ont pu nous accorder la date du 8 Septembre que nous avions demandée, à cause des grandes manœuvres, qui doivent avoir lieu dans les Charentes à cette époque.

On apprendra avec le plus grand plaisir que S. G. Mgr l'Evêque se propose d'accompagner les pèlerins à Lourdes, cette année.

La circulaire paraîtra incessamment.

C.

Nécrologie. — Nous avons annoncé plus haut la mort de deux séminaristes : M. Kerninon (Ernest), d'Audierne, élève de philosophie, âgé de 21 ans, et M. Melscoët (Alain), sous-diacre, né à Plourin-Morlaix, décédé le 22 Juillet, à l'âge de 24 ans. Tous deux ont succombé aux suites d'une pleurésie qui s'est subitement aggravée, rendant inutiles les soins qui leur ont été prodigués.



En même temps que de celles de ces deux séminaristes, nous recommandons aux prières l'âme d'un jeune religieux de notre diocèse, décédé à Moëlan, le 22 Juillet, à l'âge de 22 ans.

Joseph Richard, en religion Frère Christophe, était profès de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dite de Picpus. Il était tonsuré depuis plus d'un an, mais la maladie l'a arrêté dans ses études et dans les ordres. Elevé à l'école apostolique de Sarzeau, puis au séminaire de Villepinte, et enfin à Courtrai (Belgique), il est venu consommer son holocauste à Moëlan, chez ses parents, et il a édifié tout le monde par sa dignité, sa piété et sa patience : *Consummatus in brevi explevit tempora multa* (SAP. IV. 13).

R. I. P.

QUIMPER. — Dernière Distribution des prix au Pensionnat du Sacré-Cœur, le jeudi 18 Juillet. — Dans une salle nue, Monseigneur est introduit, avec une nombreuse suite de prêtres. Il prend place entre le groupe des Religieuses et celui des élèves.

Ni musique, ni chants, ni vivats, mais un lourd silence d'expulsion et des angoisses d'adieux.

Une voix s'élève et dit le drame qui déchire les cœurs :

MONSEIGNEUR,

L'heure est venue, hélas ! l'heure si redoutée !...
Jusqu'en ses profondeurs, notre âme est attristée ;
Les larmes sont dans tous les yeux !
C'est le dernier départ et les derniers adieux !
A d'austères combats, le Maître nous convie ;
Il faut nous séparer, rompre la douce vie
Qui s'écoulait paisible à l'abri de son Cœur...
Et nos vertus d'enfant à peine sont en fleur !
Mais le secours de Dieu répond à la prière :
Nous prions pour rester dignes de notre Père,
Dignes du Sacré-Cœur, chrétiennes jusqu'au bout,
Pures toujours, toujours debout !
Aujourd'hui, Monseigneur, intime est la souffrance,
Mais plus intime encor, notre reconnaissance :
Votre nom est partout dans cet heureux passé ;
Comment de notre cœur serait-il effacé ?...
Votre chère présence embellissait nos fêtes,
Et la main qui bénit s'élevait sur nos têtes,
Pour que Jésus daignât nous conduire toujours
Dans nos joyeux départs et nos joyeux retours.
Près de Votre Grandeur, combattant avec Elle,
Des apôtres vaillants, pleins d'ardeur et de zèle,
Jusqu'à nous, maintes fois, portèrent en ce lieu
La parole de vie et les grâces de Dieu.
Nous voudrions à tous, en cette heure dernière,
Offrir l'humble merci qui jaillit en prière :
Que nos chers saints bretons, de crédit si puissant,
Entendent les secrets du cœur reconnaissant.
Vos enfants, Monseigneur, dans ces temps difficiles
Resteront à jamais, de tous, les plus dociles,
Et quand vous parcourrez nos campagnes d'Arvor,
Vous les reconnaîtrez encor.

Au milieu d'une émotion croissante, Monseigneur stigmatise l'iniquité légale qui se commet ; puis il dit aux maîtresses le mot de la reconnaissance, aux jeunes filles celui de la persévérance, à toutes de paternelles paroles de consolation et d'espoir.

A la hâte, on distribue rubans, cachets, couronnes. Point de prix ; les lauréates y avaient renoncé en faveur des élèves du Grand Séminaire, ces autres expulsés.

On passe à la chapelle, et avec le salut du Saint-Sacrement prend fin cet établissement quasi centenaire auquel on ne reprochera rien, sinon d'avoir poussé à une perfection désespérante son idéal d'honneur et de haute éducation.

Nous sortons, beaucoup sans espoir de rentrer. D'instinct, je me retournai vers le portail, et je crus lire sur le frontispice : ECOLE LAÏQUE, avec le premier et le dernier mot de notre fière devise bretonne, odieusement mutilée : *Potius... fedari.* X...

— La distribution des prix à l'Ecole Saint-Yves. — Mardi 23 Juillet, a eu lieu, devant une assistance nombreuse et choisie, la distribution des prix à l'Ecole Saint-Yves. Monseigneur l'Evêque présidait, entouré de plusieurs prêtres de Quimper et des paroisses voisines.

Après un morceau de musique exécuté, au piano et à l'harmonium, par MM. E. Thomas et l'abbé Mayet, M. Laboy, supérieur de l'établissement, a pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

MONSEIGNEUR,

Au nom de MM. les professeurs, de nos chers élèves, des parents, en mon nom personnel, je vous remercie d'avoir daigné accepter la présidence de notre distribution des prix. Vous honorez d'une protection spéciale, Monseigneur, l'Ecole Saint-Yves. Parents, maîtres, jeunes gens et enfants, vous en expriment aujourd'hui leur profonde reconnaissance. S'il n'était pas trop ambitieux de penser que notre collège dût avoir, un jour, une modeste histoire, comme d'autres établissements catholiques plus anciens, on y lirait que Votre Grandeur, en 1903 et en 1907, accédant aux instances pressantes des familles, une première fois, choisit parmi les prêtres les plus distingués du diocèse les successeurs de savants et saints religieux ; une seconde fois, suscita le dévouement d'une personne généreuse, pour empêcher notre maison de passer aux mains d'industriels peu scrupuleux, ou d'éducateurs irréligieux.

Mesdames, Messieurs, l'année scolaire 1906-07 a donné des résultats dont MM. les Professeurs et les élèves peuvent et doivent être fiers. M. F. Giffo a subi avec succès l'examen oral de la 1^{re} partie du baccalauréat. — Quatre élèves se présentaient à l'examen du baccalauréat latin-grec : MM. Clorennec et Trévidic y ont réussi. M. Trévidic a remporté la mention *bien*, assez rarement obtenue par les plus brillants élèves eux-mêmes, pour que nous le félicitions publiquement de cette juste récompense de son travail, et de l'honneur qu'il fait à sa famille et à ses excellents maîtres.

Neuf élèves de l'ancien et très regretté Petit-Séminaire de Pont-Croix se présentaient au même baccalauréat latin-grec. Sept, chiffre très honorable, ont réussi aux épreuves écrites. Deux ont échoué aux épreuves orales ; mais il n'est pas permis de douter que le succès cou-

ronne, en Octobre prochain, des études si bien dirigées. MM. Branquéc (mention *assez bien*), Fily, Le Cann, Le Corre et Pladec ont réussi aux épreuves écrites et orales.

Les deux candidats aux épreuves écrites des baccalauréats latin-sciences et sciences-langues vivantes, MM. de Laubrière et Lequer ont été déclarés admissibles à l'examen oral. Nous attendons avec confiance les résultats de cette dernière épreuve.

Des quatre candidats de la classe de philosophie, deux ont réussi à l'écrit et à l'oral : MM. Gautier et Mercier, M. Gautier, avec la mention *assez bien*.

M. le Supérieur rappelle les succès obtenus par l'Ecole, en 1906 : dix élèves reçus au baccalauréat, six pour la 1^{re} partie, quatre pour la seconde, et continue ainsi :

Ces succès universitaires prouvent la sûreté de l'enseignement donné par nos Professeurs, et l'esprit de travail qui anime nos élèves.

Chers élèves, Je ne voudrais pas retarder l'instant où vous devez recevoir les récompenses dues à votre discipline et à vos succès. Qu'il me soit permis seulement de vous dire que nous avons une grande confiance dans l'avenir de nos études communes. Vous imitez l'exemple de travail qui vous a été offert par vos condisciples plus âgés. Vous reviendrez, après les vacances, aussi bien disposés à reprendre la suite d'un enseignement qui vous est libéralement distribué.

Un élève chrétien ne doit jamais oublier qu'il décidera lui-même de son honneur, de l'honneur de sa famille et, en partie, de l'honneur de sa patrie, de l'honneur de l'Eglise. Instruit dans les meilleurs principes, accoutumé, dès la plus tendre enfance, à se conduire d'après les sentiments les plus généreux et les plus élevés, il sera le digne héritier des traditions de patriotisme et de foi qu'il a reçues de sa famille.

Ces paroles sont accueillies par d'unanimes applaudissements ; puis, Monseigneur se lève à son tour. « Mieux que les discours, dit-il en substance, les résultats proclamés font l'éloge de cette maison, et de tout cœur je félicite les maîtres et les élèves.... Je suis heureux aussi de trouver cette occasion d'entretenir les parents de la situation de l'Ecole Saint-Yves.

» L'incertitude où nous avons été pendant quatre ans a cessé : nous sommes assurés d'un personnel enseignant apte à remplir les conditions exigées par les lois présentes ou futures ; pour la question de propriété, nous sommes désormais à l'abri de toute inquiétude. Cette situation, acquise au prix de lourds et nombreux sacrifices, nous saurons la maintenir et la défendre...

» Mais ce n'est pas pour moi que j'ai fondé ou rétabli l'Ecole Saint-Yves : c'est pour vous, pères et mères de famille... Sachez le comprendre en catholiques vraiment attachés à leurs croyances et sincèrement désireux de procurer le bien moral et religieux de vos enfants...

» Pour la force des études, on l'a vu, nous sommes à la hauteur des autres établissements d'instruction, privés ou publics. Mais il ne suffit pas d'avoir ou de conquérir des diplômes et des brevets : ce n'est pas ce qui manque, et ce n'est pas ce qui sauve.

Ce qui manque, c'est la vertu qui inspire le dévouement, la générosité, l'esprit de sacrifice; ce qui importe, c'est de former le cœur des jeunes gens à la vertu, d'armer leur volonté, en faisant d'eux, avant tout, des chrétiens solides. C'est à cette œuvre que je vous convie, en vous demandant de me seconder, d'unir vos efforts aux miens pour assurer l'accroissement et la prospérité de notre Ecole Saint-Yves...

Ces paroles, écoutées dans un religieux silence, ont été comprises, et ne pourront manquer de produire des fruits dans un avenir prochain.

La rentrée des classes est fixée au 1^{er} Octobre 1907. La messe du Saint-Esprit aura lieu le lendemain, à 8 heures.

Les classes enfantines rouvriront le 11 Septembre, mais pour les externes seulement.

— Fête du Patronage Saint-Joseph. — La fête de dimanche, au Patronage Saint-Joseph, a eu le succès mérité que nous lui avions prédit. Le matin, eut lieu une première messe à laquelle un grand nombre de jeunes gens firent la sainte communion; tous assistèrent ensuite, avec une piété édifiante, à la grand' messe et aux vêpres qui furent suivies d'une instruction et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

A 4 heures, commença la représentation gymnastique donnée par la « Phalange d'Arvor » et dont Mgr l'Evêque avait bien voulu accepter la présidence. Au compliment, fort bien tourné, que lui lut un des gymnastes, Sa Grandeur répondit avec une paternelle bienveillance, exprimant sa joie d'avoir pu venir assister à la fête et donner cette marque d'intérêt à une œuvre qu'on ne saurait trop encourager; elle a pour but, en effet, de réaliser cette parole d'un ancien : *mens sana in corpore sano*, de former des hommes au corps robuste, à l'esprit sain... En demeurant fidèles à leur devise de chrétiens sans peur, les jeunes gens de la « Phalange d'Arvor » et du Patronage Saint-Joseph seront de vaillants patriotes, des citoyens utiles, soutiens de notre société qui s'écroule parce qu'on a laissé l'erreur corrompre l'intelligence et le vice corrompre le cœur...

Ensuite ont eu lieu les exercices divers annoncés au programme et que les gymnastes, petits et grands, ont admirablement exécutés sous la direction de leur habile et dévoué maître-instructeur. L'assistance, très nombreuse, les a chaleureusement applaudis ainsi que l'excellente musique du patronage de Douarnenez qui prêtait son concours à la fête et qui a grandement contribué à en relever l'éclat.

PONT-L'ABBÉ. — On nous écrit :

I. Dimanche dernier, le pardon de N.-D. des Carmes, à Pont-l'Abbé, a été célébré avec un éclat particulier : un enfant du pays, le P. Arsène Mell, de la congrégation du Saint-Esprit et du S. Cœur de Marie, chantait sa première messe solennelle.

A 10 heures, le jeune prêtre entra à l'église, sous le dais porté par quatre jeunes gens de ses amis, et précédé d'un nombreux clergé.

Au prône, M. le Curé-doyen a d'abord rappelé les premières années de M. Mell, à Quimper : « Le pieux enfant, a dit M. le Curé, ne semblait connaître que deux chemins : celui de la cathédrale et celui du cimetière où reposait son père, trop tôt ravi à son amour filial... Saint Corentin n'avait pas alors de petit ami plus fidèle que le petit Arsène, si ce n'est peut-être celle qui répond aujourd'hui au nom de Mère Sainte-Cécile, sa sœur, religieuse au couvent des Augustines de Pont-l'Abbé... Pour sa formation toute chrétienne, il eut la meilleure des mères, et pour veiller sur sa vocation, il eut l'un de ces prêtres dévoués qui semblent avoir pour mission spéciale de diriger les premiers pas de ceux que Dieu appelle à son service. S'il n'avait été retenu par une indisposition passagère, qu'il eût été heureux d'assister à la première messe de son élève !

« Dans quelques jours, le jeune missionnaire va partir pour la Guinée Française : son souvenir demeurera vivant à Pont-l'Abbé, surtout au patronage où il s'est dévoué pendant ses vacances ; de son côté, sur les plages lointaines il n'aura garde d'oublier devant Dieu ceux qu'il a aimés sur la terre de France.... »

Après les vêpres, la procession s'est déroulée, majestueusement et en bon ordre, à travers les principales rues de la ville. On sait que Pont-l'Abbé se distingue, entre toutes les paroisses, par la beauté de ses processions : vraiment, on ne se lasse pas de voir défiler et d'entendre l'Harmonie Saint-Gabriel et le groupe charmant des 40 enfants de chœur, en soutanes bleues et rouges, qui escortent la gracieuse statue de l'Enfant Jésus, spectacle réconfortant pour tous et qui contribue à ranimer la foi dans plus d'un cœur.

II. Lundi 23 Juillet, avait lieu la distribution des prix au pensionnat Saint-Gabriel. On savait que Mgr l'Evêque avait bien voulu promettre de présider la cérémonie : aussi l'assistance devait-elle être plus nombreuse que jamais.

A sa descente du train, Monseigneur était reçu par M. le Curé-doyen et ses vicaires et par la fanfare de Saint-Gabriel, venue là pour souhaiter la bienvenue à Sa Grandeur et l'accompagner jusqu'au presbytère.

A midi et demi, après le compliment que lui adressa l'un des premiers élèves de l'école, Henri Toullic, de Pont-l'Abbé, Monseigneur prit la parole. Il fit part à l'auditoire du bonheur qu'il éprouvait de présider les prix au pensionnat si florissant de Pont-l'Abbé. L'éducation chrétienne qu'y donnent les maîtres, avec un zèle au-dessus de tout éloge, fait sentir son influence dans deux cantons importants du diocèse. Ses brillants succès en font l'une des écoles les plus en vue de la région. Cette année encore, Saint-Gabriel a su répondre admirablement à l'attente de l'Evêque, des familles chrétiennes et des protecteurs de la maison : 2 brevets,

27 certificats d'études primaires, 45 diplômes élémentaires et 15 diplômes supérieurs d'agriculture, obtenus aux examens de fin d'année, attestent que les études n'y laissent rien à désirer. Ces résultats sont dus surtout à la direction si éclairée du chef de l'établissement, M. Nouelle, comme aussi au bon esprit des élèves. En paroles émues, Monseigneur rend hommage au dévouement du directeur : son vaste savoir, sa piété, son bon cœur font de lui le type de l'éducateur apôtre et lui donnent une autorité incontestée sur ses collaborateurs, sur les enfants et les anciens élèves de l'école. En son nom et au nom des familles chrétiennes du pays, Monseigneur lui exprima la profonde reconnaissance de tous pour l'œuvre qu'il accomplit.

Les applaudissements prolongés des assistants ont bien montré qu'ils s'associaient de tout cœur aux sentiments exprimés par Mgr l'Evêque.

Puis, les nominations sont proclamées, et la distribution des prix se fait, pour la grande joie des petits comme des grands, interrompue de temps à autre par des chansonnettes, des monologues, une pantomime et différents morceaux de musique. ***

PLABENNEC. — M. l'abbé Cuillandre, directeur de l'école chrétienne. — Le regretté M. Cuillandre, emporté le 16 Juillet par un anthrax, a été inhumé le 18, à Plabennec. Douze jeunes gens, anciens élèves du défunt, portaient le corps. Plus de cinquante prêtres et une foule énorme de fidèles formaient l'assistance.

M. Cuillandre a eu une bien belle vie, pénible et méritoire. Tous les jours, dès la première heure, on le voyait à l'autel ; que de fois même n'a-t-il pas attendu l'ouverture de l'église ! C'était l'aumônier des gens pressés. Six heures de classe par jour ne lui suffisaient pas : il confessait beaucoup, prêchait et chantait la messe, à Plabennec ou dans les paroisses voisines, aussi souvent qu'on le désirait ; il ne savait pas refuser un service.

Il faut avoir vécu avec lui pour savoir le scrupuleux emploi qu'il faisait de son temps. Il ne perdait pas un moment. Tous les jours, il lisait plusieurs pages de théologie et jamais n'abandonna un seul des exercices de piété du Séminaire.

Voilà bien, sans doute, une vie exemplaire. Mais M. Cuillandre ne se faisait pas seulement estimer, il se faisait surtout aimer.

Les séminaristes en vacances, spécialement, pourraient dire combien il était bon ; comme les pauvres, si généreusement reçus chez lui et dont l'un disait naïvement : « Des hommes comme cela ne devraient pas mourir ! » Pour ses jeunes élèves (qu'on voyait pleurer à son enterrement) c'était un vrai père.

En dépit des malaises qu'il éprouvait depuis quelques années, M. Cuillandre se montrait toujours gai et content. Sa piété fut toujours très vive : elle animait ses sermons si goûtés des fidèles, elle animait tous ses actes. Un détail montrera bien son esprit de foi : en classe, à toutes les heures, on le voyait se découvrir et

faire le signe de la croix, cependant que le premier des élèves disait : « Souvenons-nous que nous sommes en la présence de Dieu », et que tous se signaient.

Il avait vraiment une âme d'apôtre... et il a certainement fait beaucoup de bien à Plabennec. Ses exhortations et ses exemples lui survivront dans la mémoire de ses élèves et continueront le bien déjà accompli.

P. C.

Autour des fermetures d'écoles dans le Finistère.

— M. le préfet Ramonet a provoqué la fermeture, pour le 1^{er} Septembre prochain, de nos derniers établissements scolaires dirigés par les Congréganistes : soit plus de 40 écoles pourvues de 250 maîtres, et suivies par environ 12.000 élèves des deux sexes.

Que fera-t-il, M. Ramonet, de ces 12.000 petits Bretons, dont il a assumé la charge et qui attendent de lui l'instruction laïque, gratuite et obligatoire ? Où sont ses 40 écoles nouvelles et ses 250 maîtres nouveaux ?...

A Quimper seulement, 615 petits garçons et plus de 550 petites filles, la plupart enfants du peuple, vont se trouver sans école et sans maître, s'il est vrai, comme on l'affirme, qu'il n'y a pas une place disponible dans les écoles communales : 1.200 enfants qu'un trait de plume voue à l'ignorance et prépare à l'esclavage, dans cette ville de Quimper qui est le siège de l'Administration préfectorale ! N'est-ce pas aussi odieux que lamentable ?

Dans une ville importante du département, M. Ramonet a soumis à la fermeture une école qui n'est plus congréganiste depuis trois ans. L'an dernier, il avait laissé périmer une douzaine d'arrêtés de fermeture, en les signifiant trop tard. Il a dû reprendre, cette année, les opérations manquées ; mais de plus, il devra signaler à M. Briand l'arrêté qui porte à faux et en demander l'annulation au Conseil d'Etat. Ne voilà-t-il pas un préfet chanceux et tout à fait digne de nous gouverner ?...

Pèlerinage des Tertiaires de Saint-François (région de Morlaix) à Notre-Dame de la Salette, à Morlaix, le dimanche 11 Août 1907. — 9 heures, messe de communion, allocution.

10 h. 1/2, grand'messe, sermon ; repas.

1 heure, entretiens sur le Tiers-Ordre.

2 heures, vêpres, procession et salut du Saint-Sacrement ; rénovation de la profession ; bénédiction papale ; adieux.

N. B. — Les Tertiaires peuvent arriver la veille, elles trouveront un logement chez les Sœurs de la communauté de Saint-François. Elles auront aussi la nourriture à des prix modérés, servie par les religieuses, la veille et le jour du pèlerinage. En ce cas, prévenir à l'avance M. l'abbé Blouet, aumônier de la Salette, Morlaix.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — On a encore fait courir, ces jours derniers, des bruits alarmants sur la santé du Pape. Celui-ci, grâce à Dieu, ne s'est jamais mieux porté. Cette année même, il souffre à peine des chaleurs ; le temps est resté d'ailleurs jusqu'ici beaucoup plus frais que de coutume.

Les journalistes avaient pris comme diagnostic de la santé du Pape le petit nombre des audiences. C'est uniquement parce qu'en cette saison les étrangers qui ont à traiter des affaires avec le Pape arrivent moins nombreux.

* *

Le Saint-Père a assisté, comme nous l'avions annoncé, au service anniversaire célébré pour Léon XIII, à la chapelle Sixtine.

Dimanche dernier, il a entendu la lecture de deux décrets de la S. Congrégation des Rites, le premier dit *de tuto*, pour la béatification du vénérable Oriol, prêtre de Barcelone ; le second sur les miracles proposés pour la béatification de la vénérable Mère Madeleine Postel.

Après la lecture des décrets, Pie X a fait un émotionnant discours, prenant texte de l'Evangile de ce dimanche. Il a montré le Seigneur pleurant sur la ruine de Jérusalem. De même, dit le Pape, notre cœur pleure en pensant aux malheurs de l'Eglise de France et menaçant l'Espagne ; mais les Bienheureux seront leur sauvegarde et le ciel est une toute-puissante force.

FRANCE. — Décision importante de la Cour de Cassation. — La chambre civile de la Cour suprême a tranché un très important point de droit, en interprétation de la loi de 1901 relative aux congrégations.

La question soulevée était celle de savoir si les hypothèques consenties antérieurement à la promulgation de la loi de 1901 par les congrégations non autorisées étaient valables, et si les biens qui en étaient frappés devaient entrer ainsi grevés dans la masse à liquider.

Sur plaidoirie de M^e Mornard, la Cour a décidé que ces hypothèques étaient valables et que les prêts hypothécaires devront être remboursés aux prêteurs par les liquidateurs des congrégations.

Cet arrêt établit une jurisprudence qui va mettre fin à plusieurs procès pendants entre le Crédit foncier de France, des sociétés de crédit, des tiers, d'une part, et les liquidateurs des congrégations, de l'autre.

« Les dettes des congrégations, a dit M. le procureur général Beaudouin, doivent être payées par les liquidateurs, comme elles l'auraient été par les congrégations elles-mêmes. »

Pèlerinage national à la Salette. — Le pèlerinage national à Notre-Dame de La Salette partira de Paris, le mardi 27 Août ; retour, le vendredi matin 6 Septembre. Stations à Paray-le-Monial, Notre-Dame de Fourvière, Notre-Dame du Laus et Ars. Visite facultative au désert de la Grande Chartreuse. Des réductions seront faites aux pèlerins pour rejoindre à leurs frais le train spécial.

Pour tous renseignements et pour le programme détaillé, s'adresser à M. l'abbé Louis Petit, directeur de l'Oeuvre Sainte-Philomène, rue de l'Abbé-Groult, 98 bis, Paris (15^e).

BIBLIOGRAPHIE

Une page d'Histoire sur les Associations cultuelles, par l'abbé G. ANDRÉ, Supérieur du Séminaire universitaire de Lyon. In-12 écu, 0.60 ; franco, 0.75. (P. Lethielleux, Editeur.)

Dans cette brochure, M. l'abbé André nous retrace l'histoire des associations cultuelles en Amérique. Il s'agit, comme en France, d'associations établies selon les lois existantes du pays, pour subvenir aux frais du service divin et à la subsistance du clergé. Mais là s'arrête la similitude. En Amérique, ces associations appelées « Trustees » jouissaient d'une liberté complète. L'élément laïque y prit une prépondérance excessive. L'action des prêtres et des évêques fut paralysée et violemment contrariée. Des scandales se produisirent, des schismes éclatèrent. Il ne fallut rien moins que les efforts héroïques des évêques, l'intervention de Rome, les règlements disciplinaires de huit conciles, pour réfréner l'audace des « Trustéistes », et assurer la pleine indépendance du clergé. C'est l'histoire de ces luttes gigantesques et de la victoire finale que nous retrace M. André dans cette intéressante brochure.

LÉON-RIMBAULT. — Les Vaillantes du Devoir, Etudes féminines. Un volume in-12 de 408 pages, 2^e édition. — Prix : 3 fr. 50 (Téqui, éditeur).

Nous recommandons hautement les *Vaillantes du Devoir* comme un de ces ouvrages qui donnent la meilleure solution à la question du féminisme ; et il convient à la fois à toutes les femmes chrétiennes, et aux directeurs des diverses associations où des conférences, causeries ou instructions leur sont adressées. (Librairie J. Saladin, Quimper.)

Les Pilules Pink

soutiennent les forces des enfants pendant la croissance, au moment de la formation.

VIN BLANC DE TOURAINE, garanti pur, pour la Messe : 60 fr. la pièce, 35 fr. la 1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu. Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire). Demande Représentants.

LIEBIG VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
est un PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF
Indispensable dans la CUISINE

Ancienne Maison TOULARC'HOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r
63, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies,
Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels,
Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de sou-
liers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez
M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant
à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans
contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté
sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet,
balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui
sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, déman-
geaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de
la vessie, de rhumatismes, neurasthénie, un moyen infailible de se guérir
promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert
et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appré-
ciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo,
à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indi-
cations demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 2 Août 1907.

N^o 31.**LA SEMAINE RELIGIEUSE**

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — PARTIE OFFICIELLE : Adresse
des Evêques de Bretagne au Sou-
verain Pontife.

II. — PARTIE NON OFFICIELLE :
Apostolat de la Prière.

III. — Chronique du diocèse :
Intentions recommandées aux
prières ; Offices extraordinaires ;
Indulgence de la Portioncule ;
Avis de services anniversaires ;

Ordination ; Succès scolaires ;
Leuhan ; Quimperlé ; Sainte-
Anne d'Auray ; Avis ; Pèlerinage
de la « France à Rome » ; Lorient.

IV. — Chronique générale :
Rome ; Campagne anticléricale ;
Saint-Brieuc ; Le Concordat
quand même !

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 4 Août. — 11^e Dimanche après la Pentecôte. S. Do-
minique, Confesseur. Double-majeur. Blanc. A la messe,
mémoire du Dimanche.

Vêpres du suivant, avec mémoires de S. Dominique et
du Dimanche.

Lundi, 5. — Dédicace de Notre-Dame des Neiges. Double-
majeur. Blanc.

Mardi, 6. — Transfiguration de N. S. Jésus-Christ. Double-
majeur. Blanc.

Mercredi, 7. — S. Cajétan, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 8. — S. Cyriaque et ses compagnons, Martyrs. Semi-
double. Rouge.

Vendredi, 9. — S. Germain, Evêque (au *Propre diocésain*).
Semi-double. Blanc.

Samedi, 10. — S. LAURENT, MARTYR. Double de 2^e classe avec
Octave. Rouge.

Dimanche, 11. — 12^e Dimanche après la Pentecôte. S.
Alphonse-Marie de Liguori, Evêque, Docteur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Retraite de Quimper du 4 au 11 Août.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Adresse des Evêques de Bretagne
au Souverain Pontife.

Réunis à l'occasion des fêtes de Sainte-Anne d'Auray, le 26 Juillet, les évêques de Bretagne ont envoyé au Souverain Pontife l'adresse suivante :

TRÈS SAINT PÈRE,

Au milieu des épreuves qui les accablent, les évêques de France trouvent leur force à se réunir toutes les fois que l'occasion leur en est offerte ; mais ils trouvent leur consolation à marquer leurs réunions par un acte de déférence envers votre auguste personne et de respectueuse soumission au Saint-Siège apostolique.

Assemblés, en ce moment, avec nos fidèles auprès de la basilique insigne de Sainte-Anne d'Auray, nous n'avons garde de manquer à ce pieux devoir.

Archevêque, évêques de l'antique province de Bretagne, nous ne saurions oublier que le plus beau titre de gloire de la Bretagne est d'avoir défendu le Saint-Siège apostolique et de lui être toujours restée fidèle.

Aussi, est-ce l'hommage de la filiale affection de la Bretagne que nous venons déposer à vos pieds, Très Saint Père, en vous priant de nous bénir.

Au lendemain du jour où Votre Sainteté vient de montrer si magnifiquement au monde que le successeur de saint Pierre est toujours le vigilant gardien de la doctrine, l'ardent défenseur de la vérité évangélique, nous nous faisons un devoir de vous dire, en outre, Très Saint Père, toute la reconnaissance de nos fidèles et la nôtre.

Au nom d'une prétendue science, dont l'audace et la nouveauté étaient les seuls appuis, des hommes que Dieu éclairera, nous l'espérons, ont voulu porter la main sur l'Arche sainte, comme s'ils avaient mission de la soutenir.

Ainsi que le montre le tableau, si magistralement résumé par vous, de leurs erreurs, c'est à l'ensemble de la doctrine catholique qu'ils s'étaient arrogé le droit de toucher.

Dans une aberration étrange, oubliant que l'Eglise n'a pas pu atteindre le vingtième siècle pour savoir ce qu'elle devait croire et pour dicter aux âmes ce qu'elles devaient faire en vue de leur salut, sans aucun souci de ce qu'ont pensé nos pères dans la foi, ils avaient émis la prétention de réformer nos croyances traditionnelles sur l'autorité de l'Eglise et les Saintes Ecritures, sur la Révélation et sur Jésus-Christ, sur les Sacraments, sur l'établissement de l'Eglise.

Tentative insensée dont l'audace et la témérité suffiraient seules à montrer comment l'esprit d'orgueil peut aveugler même ceux qui se prétendent catholiques !

Tentative inouïe dont il semble bien pourtant que le seul souci de rester catholique aurait dû écarter à jamais la pensée, puisqu'elle est le renversement de toute notre doctrine et la négation de la divinité du Christ !

Tentative d'autant plus dangereuse qu'on se croirait arrivé à ces temps prophétisés par l'Apôtre, où les esprits, préoccupés de trouver des maîtres conformes à leurs désirs, ne pourront plus supporter la saine doctrine, se détourneront de la vérité et rechercheront les fables.

Mais, Très Saint Père, vous avez recueilli l'ordre du même Apôtre : « *Tu vero vigila, ministerium tuum imple.* Veille et remplis ton ministère. »

Votre parole a retenti. Elle est toujours celle qui se fait entendre jusqu'aux extrémités de la terre, et qui partout obtient, plus que le silence, l'affectueuse et éclatante soumission.

Cette soumission, nous vous l'apportons, Très Saint Père, d'un cœur ému et reconnaissant. Ce que vous réprouvez, nous le réprouvons, ce que vous condamnez, nous le condamnons. Cette soumission, nous vous l'apportons au nom des fidèles et des prêtres qui nous sont confiés.

Au moment où nous écrivons ces lignes, 40.000 Bretons lancent au ciel ce cri de supplication : « O sainte Anne, garde au cœur des Bretons la foi des anciens jours ! »

Notre catholique Bretagne a gardé sa foi antique, et elle veut la garder. Les erreurs que Votre Sainteté vient de condamner ne l'ont pas effleurée ; mais l'ennemi était là, prêt à l'envahir elle aussi. Notre sollicitude pastorale en était inquiète et attendait, de votre bouche, la parole de salut qui, nous l'espérons, conjurera à jamais le danger.

Puisse la splendide manifestation de foi à laquelle nous venons d'assister, consoler votre cœur, Très Saint-Père, et vous donner l'assurance que, comme ils aiment à le chanter, nos peuples resteront catholiques et Bretons toujours.

† AUGUSTE-RENÉ-MARIE, archevêque de Rennes.

† PIERRE-ÉMILE, évêque de Nantes.

† FRANÇOIS-VIRGILE, évêque de Quimper et Léon.

† JULES-LAURENT, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

† ALCIME, évêque de Vannes.

Les évêques soussignés, présents à la même manifestation, sont heureux de s'associer aux sentiments de leurs vénérés collègues.

† CONSTANT, archevêque de Pessimonte, ancien évêque du Puy.

† MARIE-PROSPER, évêque du Mans.

† JEAN-MARIE, évêque des Cayes.

II. Notre Petit-Séminaire de Pont-Croix, fermé à la fin du mois de Janvier en exécution de la loi de Séparation, ne pouvant se rouvrir, un nouvel établissement sera créé, à Quimper, dans les bâtiments de l'ancien Pensionnat Sainte-Marie, dit *le Likès*, qui ont été loués à Mgr l'Evêque par M. E. Bolloré, propriétaire.

La nouvelle école prendra le nom d'*Institution Saint-Vincent de Paul*. Les élèves y seront reçus dès la rentrée prochaine, qui se fera à l'époque accoutumée, c'est-à-dire dans les premiers jours d'Octobre.

On peut dès maintenant adresser les demandes d'admission à : *Monsieur l'abbé Salatin, économe de l'Institution Saint-Vincent de Paul (ancien Likès), Quimper.*

Les conditions seront les mêmes que celles de l'ancien Petit-Séminaire. Notons toutefois que tous les élèves seront désormais au régime de la pension. Il n'y aura pas de chambriers. Nous avertissons aussi les familles intéressées que les subventions exceptionnelles accordées par l'Evêché aux petits séminaristes réfugiés dans d'autres établissements pour l'achèvement de l'année scolaire 1906-1907, ne seront pas continuées.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR AOÛT 1907

LES AMES TIÈDES

La tiédeur dans le service de Dieu, c'est-à-dire l'absence de ferveur, le relâchement, le dégoût de la vie chrétienne, est un grand mal ; aussi croyons-nous utile de recommander, durant ce mois, à nos associés les âmes qui sont attaquées de cette dangereuse maladie spirituelle. La marque la plus certaine de la tiédeur est l'habitude du péché véniel, de ces péchés, moins graves assurément que les fautes mortelles, mais qui ont cependant de très funestes effets.

Le péché véniel est une désobéissance à un ordre de Dieu. Ce n'est pas une séparation complète avec notre bienfaiteur et notre ami le plus cher ; c'est pourtant une injure que nous lui adressons. Nous ne devons donc pas nous étonner si, dans cet état, il nous regarde avec moins de bienveillance et s'il est moins prompt à nous accorder son secours.

Ce qui prouve encore la gravité relative des transgressions de ces commandements divins que nous considérons parfois comme insignifiants, c'est la sévérité avec laquelle Dieu les punit. Il faut

dra les expier par de longues et terribles souffrances dans le purgatoire.

Le péché véniel ne nous fait pas perdre la vie surnaturelle, mais il affaiblit notre ardeur pour le bien ; il nous rend plus faibles, dans la lutte contre nos passions ; il nous mène même parfois insensiblement jusqu'aux limites de la faute grave. De là naissent les troubles de conscience, les remords, et quelquefois des chutes lamentables, que nous aurions facilement évitées, en veillant sur les petits manquements.

Nous, associés de l'Apostolat, qui aimons le cœur du bon Maître et qui faisons profession de tenir à ses intérêts plutôt qu'aux nôtres, nous serions impardonnables si nous ne livrions pas en nous-même d'abord une guerre acharnée au péché véniel. Ensuite nous tâcherons d'aider nos frères à remporter une semblable victoire, par nos conseils, par nos exemples, surtout par nos prières. Prions instamment, durant tout ce mois, le Cœur de Jésus, afin qu'il daigne nous faire comprendre la malice et le danger de cet état de tiédeur qui naît inévitablement de l'habitude du péché véniel ; supplions-le aussi de nous donner la force de le combattre efficacement.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.
- II. — Le maintien à tout prix des écoles chrétiennes.
- III. — Retraites : LESNEVEN, retraite française pour les dames, du 3 au 10 Août.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Dimanche 4 Août, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte Messe suivie de la Bénédiction du T. S. Sacrement.

Indulgence de la Portioncule. — Ce vendredi 2 Août, a lieu le « grand Pardon » d'Assise ou indulgence de la « Portioncule », grâce précieuse accordée par Notre-Seigneur lui-même à saint François et confirmée par l'Eglise en faveur des fidèles.

Cette indulgence a le rare privilège de pouvoir être gagnée plusieurs fois le même jour, *loties quoties*, c'est-à-dire autant de fois qu'avec l'intention d'y participer on visite — en priant aux intentions du Souverain Pontife — un sanctuaire auquel elle est attachée, et cela depuis les premières Vêpres (2 heures de l'après-midi) du 1^{er} Août, jusqu'au soir (coucher du soleil) du lendemain.

Cette indulgence est applicable aux âmes du Purgatoire.

A Quimper, l'indulgence de la Portioncule est attachée, on le sait, à la cathédrale de Saint-Corentin.

N. B. — La confession et la communion peuvent être faites dans toute église, le 1^{er} ou le 2 Août.

Avis de services anniversaires. — I. Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Moënnier, mort recteur d'Edern, sera célébré à Elliant, lundi 5 Août, à 10 heures.

Un autre service aura lieu à Edern, le mercredi 7, à 10 heures.

II. Un service anniversaire pour M. Grall, mort recteur de Saint-Ségat, sera célébré dans cette paroisse, le mardi 6 Août, à 10 heures.

Un autre service sera chanté à Plouguerneau, le jeudi 8 Août, à 10 h. 1/2.

Ordination. — Le mercredi 24 Juillet, dans la chapelle de l'ancien Carmel de Brest, actuellement Grand-Séminaire diocésain, Mgr l'Evêque a donné la première tonsure à 39 séminaristes qui ont achevé leur première année de Philosophie, et conféré les ordres mineurs à 49 clercs.

Le lendemain, a eu lieu, dans l'église paroissiale de Saint-Martin, l'ordination aux ordres majeurs qui comprenait : 29 sous-diacres, 25 diacres et 37 prêtres. La cérémonie, toujours belle et émouvante, s'est faite dans le plus grand ordre, devant une assistance nombreuse de fidèles, parents ou amis des ordinands, et 150 prêtres au moins venus de toutes les parties du diocèse.

Commencée à 7 heures, l'ordination s'est terminée vers 11 heures. Malgré sa fatigue, avant d'entonner le *Te Deum* final, Monseigneur a pris la parole. Rappelant la promesse de respectueuse obéissance que les nouveaux prêtres viennent de faire entre ses mains, il explique en quoi consiste cette vertu sacerdotale, dont la nécessité apparaît plus que jamais à notre époque. On discute, en effet, les doctrines les mieux établies, on méconnaît l'autorité la plus sainte et la plus haute... et l'on arrive à soutenir ces erreurs dont le simple énoncé a causé, chez beaucoup de catholiques, une douloureuse stupeur, lorsque tout récemment la voix infallible du Pontife suprême les a dénoncées et condamnées. Pour vous, ajoute avec émotion Sa Grandeur, en s'adressant spécialement aux nouveaux prêtres, ne vous laissez pas envahir par cet esprit d'insubordination et de révolte : soyez soumis, ne ménagez pas votre obéissance pleine et entière à l'Evêque qui vous parle en vertu de son autorité qui lui vient de Dieu. Cette docile obéissance vous donnera, avec la tranquillité de la conscience, la paix de l'âme, et sera pour vous le gage d'un ministère fécond, béni de Dieu : *vir obediens loquetur victorias...*

La cérémonie s'est terminée par le chant du *Te Deum* d'actions de grâces.

Voici les noms des ordinands promus, le 25 Juillet, aux ordres majeurs :

SOUS-DIACONAT

MM. Abolivier, Yves, de Plounévez-Lochrist ;
Jézéquel, Ténénan, de la Forêt-Landerneau ;
Kerveillant, Henri-Marie, de Landudec ;

MM. Le Grand, Hervé-Joseph, de Saint-Corentin de Quimper ;
Mazé, Joseph-Auguste-Marie, de Plouider ;
Suignard, Corentin, de Lopérec ;
Verne, Charles-Ambroise, d'Audierne ;
Bervas, François, de Guipavas ;
Caroff, Toussaint-Yves, de Guimiliau ;
Corre, Léon-François, de Lampaul-Guimiliau ;
Gouriou, Paul-Joseph-Marie, de Lambézellec ;
Gouriou, Ténénan, de Kersaint-Plabennec ;
Kermarec, Louis, de Plougastel-Daoulas ;
Le Bars, Alain-Yves-Marie, d'Esquibien ;
Le Lay, Jean-Marie, de Pluguffan ;
Léost, Joseph-François-Marie, de Ploudaniel ;
Le Pemp, Vincent-Jean, de Penmarc'h ;
L'Hostis, Athanase, de Kernouës ;
Lichon, Gabriel, de Ploudaniel ;
Lozac'hmeur, Corentin, de Ploaré ;
Madec, Jean-François-Marie, de Lambézellec ;
Mélanson, Louis-Pierre, de Concarneau ;
Morvan, Jean-Marie, de Guipavas ;
Paillier, Jean-Marie, de Lannilis ;
Pengam, Joseph-Marie, de Lesneven ;
Pensec, Lucas, de Querrien ;
Poupon, Henri-Joseph, de Landrévarzec ;
Sparfel, Jean-François-Marie, de Plounévez-Lochrist ;
Talabardon, Alain-Charles, de Roscoff.

DIACONAT

MM. Crenn, Yves-Marie, de Guiclan ;
Abgrall, François-Marie, de Landivisiau ;
Abgrall, Laurent-Joseph, de La Roche ;
Abiven, Yves-Marie, de Kerlouan ;
Baot, Prigent, du Relecq-Kerhuon ;
Caugant, Victor-Noël, de Pont-Croix ;
Corvez, Joseph-Marie, de Lannéanou ;
Fily, Jean-Pierre, de Plogoff ;
Guéguen, Jean-François, de Comanna ;
Guennégan, Jean-Marie, de Plounéour-Trez ;
Jézégou, Joseph-Gabriel, de Saint-Servais ;
Jézéquel, Hervé-Marie, de La Forêt-Landerneau ;
Jouanne, René-Léon-Marie, de Plouvorn ;
Le Roux, Augustin-François, de Lannilis ;
Le Stang, Albert-Jean, de Saint-Louis de Brest ;
Le Tiec, François, de Pont-Croix ;
Mazéas, Yves-Marie, de Plouescat ;
Neildé, Jean-René, du Juch ;
Pennarun, Guillaume-Marie, de Briec ;
Pichon, Pierre, d'Audierne ;
Prigent, Jean-François, de Trégarantec ;

MM. Quillévére, Jean-Yves-Marie, de Plounévez-Lochrist ;
 Salion, François-Marie, du Relecq-Kerhuon ;
 Séité, Goulven-Marie, de Plouider ;
 Thomas, Jacques-Yves-Marie, de Plomodiern.

PRÊTRISE

MM. Bédéric, Jean-Joseph, de Saint-Corentin de Quimper ;
 Autret, Pierre-Marie, de Châteaulin ;
 Sanquer, Jean, de Landivisiau ;
 Abily, Laurent, de Plougourvest ;
 Baron, Michel-Jean, de Gouesnou ;
 Boucher, Alphonse-Marie, de Landerneau ;
 Broudeur, Gabriel, de Plouvien ;
 Cabon, Jean-Louis, de Plouguerneau ;
 Calvez, René-Edouard-Marie, de Plouguerneau ;
 Chardonnet, Yves-Marie, de Plougouvelin ;
 Cornec, Jean-Marie, de Plougouvelin ;
 Cozanet, Florentin, de Landivisiau ;
 Foll, Joseph, de Bohars ;
 Goarin, Corentin-Marie, de Fouesnant ;
 Golias, Jean-Marie, de Locronan ;
 Gourlaouen, René-Joseph, de Lesneven ;
 Guinvarc'h, Jacques-Marie, de l'île Tudy ;
 Habasque, Jean-Marie, de Kernilis ;
 Jacopin, Pierre-Marie, du Drennec ;
 Jaouen, François-Louis, de Saint-Mathieu de Quimper ;
 Kermarec, Guillaume, de Saint-Thonan ;
 Kervarec, Jean-Marie, de Saint-Melaine de Morlaix ;
 Kervran, Joseph-Alain, de Lesneven ;
 Le Garrec, Charles-Corentin, de Douarnenez ;
 Le Goff, Paul-Marie, de Saint-Derrien ;
 Léon, François, de Pleyben ;
 Morvan, Jean-Louis, de Pleyben ;
 Moulec, Alexandre, de Lanriec ;
 Perrot, Yves-Corentin, de Châteaulin ;
 Pouliquen, Auguste, de Landivisiau ;
 Prigent, Nicolas, de Plouénan ;
 Riou, Yves, de Landivisiau ;
 Roudaut, Jean-Marie, de Saint-Vougay ;
 Rozec, Jean-Baptiste, de Saint-Derrien ;
 Saccadas, François-Pierre-Marie, de Gouézec ;
 Soubigou, Alexandre, de Ploudiry ;
 Traon, Louis-Marie, de Taulé.

Succès scolaires. — SAINT-POL DE LÉON. — Le collège de Saint-Pol a obtenu, cette année encore, de beaux succès aux examens du baccalauréat. Nous sommes heureux de les annoncer, en présentant nos sincères félicitations aux maîtres et aux élèves.

Philosophie : 3 élèves présentés ; 2 reçus : MM. Bécam et Penquer.

Première (latin-grec) : 13 présentés ; reçus : MM. Berder, Floc'h, Guillermin, Harnay, Le Goaziou et L'Elchat.

Admissibles : MM. Adam, Conseil et Le Flamanc.

Première (latin-sciences) : 6 présentés ; reçus : MM. Baron, Le Bos, Le Coty (mention assez bien) et Le Roux (mention assez bien).

Admissible : M. Bricet.

LEUHAN. — Un vrai « Pardon ». — Pour être de date relativement récente, les fêtes annuelles de N.-D. de Lourdes de Leuhan revêtent un tel caractère de piété et de dévotion qu'elles méritent vraiment une mention spéciale, comme elles réalisent ce nom symbolique de « pardon », donné naguère aux assemblées religieuses de la Bretagne, parce qu'elles étaient une occasion de s'approcher des sacrements, et qui sert aujourd'hui hélas ! à désigner même des fêtes exclusivement laïques...

Aussi bien, entre tous les sanctuaires élevés sur notre sol breton à la gloire de Celle qu'un prêtre poète a si justement appelée « Rouanez Arvor », ceux qui sont dédiés à Notre-Dame de Lourdes semblent exercer une toute spéciale attirance sur l'âme des fidèles...

A 8 heures, le samedi soir, la procession quittait l'église paroissiale. Plusieurs personnes suivaient, pieds nus et portant des cierges. Presque à chaque sentier des groupes attendaient à genoux, d'autres venaient à la rencontre, si bien qu'en arrivant à la gracieuse chapelle construite par les soins du pieux curé actuel de Notre-Dame des Portes, on pouvait évaluer à un millier le nombre des assistants.

M. Le Duc, curé-doyen de Scaër, préside les premières vêpres, et les « grands tons » (que les Bretons regretteront de voir supprimer) sont enlevés avec un remarquable entrain.... Mais voici que la chapelle s'embrase de mille feux ; c'est la procession aux flambeaux. Elle se déroule dans l'enclos, comme un flot de lumières, passe devant l'oratoire élevé par la piété reconnaissante de M. le Recteur Cabioc'h, et vient entourer la croix comme d'une étincelante couronne de feu. Alors M. Branquet, aumônier des Dames de la Retraite, à Brest, dans un langage tout vibrant de foi et de patriotisme, parle à la foule émue et recueillie des bienfaits prodigués par la Vierge Marie à son pays de prédilection, la France.... Un silence se fait, et, comme à Lourdes encore, la voix grave et majestueuse de la multitude chante le *Credo*.

Jusqu'à une heure du matin, les confessions se succèdent sans interruption, puis c'est le spectacle consolant du défilé à la Table Sainte. Qui dira les bons désirs, les généreux desseins éclos dans les cœurs pendant cette nuit de prières et de chants !

Le lendemain, beaucoup de promeneurs et de curieux se mêlent aux pèlerins ; cependant la note pieuse domine encore pendant et entre les exercices. A la grand'messe, chantée par M. le

Curé de Scaër, M. Sévellec, vicaire à Pleyben, rappelle les différents motifs de la dévotion à Marie et ses avantages multiples.

A 1 heure 1/2, le rosaire est récité à la chapelle, et les vêpres solennelles, suivies de la procession et du salut, clôturent ce vrai « pardon ». Vive Notre-Dame de Lourdes !

QUIMPERLÉ. — Une infamie de plus aux Ursulines. — Les Dames Ursulines avaient à Quimperlé une école exceptionnellement prospère, parce que très justement renommée. On ferme leur école : première infamie.

Elles faisaient métier d'enseignement, gagne-pain respectable et œuvre patriotique tout ensemble. On leur interdit d'enseigner, non seulement à Quimperlé, mais encore partout ailleurs qu'à l'étranger : deuxième infamie.

Elles logeaient chez elles. On les chasse de leur maison : troisième infamie.

Elles possédaient. On les dépouille de leur propriété : quatrième infamie.

Elles avaient une chapelle. On y met leurs meubles à l'encan : cinquième infamie.

Il s'agit maintenant de vendre aux enchères, mercredi 14 Août prochain, 5 hectares de l'enclos congréganiste, avec les bâtiments scolaires, en 37 lots, sur une mise à prix totale de 20.000 francs : sixième infamie qui s'ajoutera aux précédentes.

Toutes ces infamies, il faut en convenir, se dissimulent plus ou moins sous le manteau de la légalité. Mais il en est une septième qui sera le fait des hommes et non de la loi : chef-d'œuvre de crétinisme primaire, qui engage la responsabilité du conseil municipal de Quimperlé, et dont le seul projet suffit à couvrir ses auteurs d'une honte éternelle. Qu'on en fasse, sur l'heure, bonne et loyale justice !

Les Dames Ursulines habitaient donc le quartier poétique de *Bel-Air*. Eh bien ! on rêve d'y créer de toutes pièces une cité de l'anticléricalisme. Le plan de la cité future s'étale cyniquement sur la 4^e page d'une feuille locale, comme un défi au bon sens chrétien de la population. Voici marqué l'emplacement du portail. Devant vos regards s'étend la *rue Jules Ferry* (pourquoi pas l'avenue ?), celle-là même qui conduit à l'école amentée contre Dieu. Plus loin, vous vous croyez encore sur la place de la chapelle : détrompez-vous ; c'est la place Ernest Renan, vous savez, ce renégat de votre foi bretonne ! Circulez dans les jardins, allées et autres dépendances ; vous parcourrez tour à tour le boulevard Etienne Dolet, la rue du Chevalier de la Barre, les rues Galilée, Garibaldi, Jean Calas, Michelet, et jusqu'à Jeanne d'Arc, prisonnière de cette tourbe anticléricale. En est-ce assez ? Et n'allez-vous pas sortir précipitamment de ce lieu profané, le dégoût au cœur et l'indignation au cerveau ?

D'aucuns prétendent que ce *coup du plan* a été monté par quelques aigrefins sans probité, à seule fin d'éloigner des enchères les

catholiques. Pas n'était besoin de ce truc. Les catholiques n'achètent jamais le bien d'autrui ; et quand il s'agit de biens congréganistes, ils ont une raison de plus pour s'abstenir. Que les aventuriers en prennent donc à leur aise, qu'ils courent tout seuls les chances de l'excommunication. X...

SAINTE-ANNE D'AURAY. — Pèlerinage de la Bretagne, 25-26 Juillet. — Monseigneur l'Evêque de Vannes a voulu donner, cette année, un éclat tout spécial et une signification toute particulière à la fête de sainte Anne, dans sa basilique d'Auray, pour répondre à l'inventaire sacrilège accompli par surprise et trahison, après avoir une première fois échoué devant la protestation de milliers et de milliers de Bretons. Il a donc convié les fidèles à venir plus nombreux entourer la Patronne de la Bretagne, et il a adressé un appel aux évêques de la province, pour les prier de se joindre à lui dans cette manifestation de foi et d'amour.

La voix du Pasteur a été écoutée ; au cours des deux jours de fête, 25 et 26 Juillet, plus de 40.000 pèlerins sont venus offrir leurs hommages à sainte Anne. Huit prélats étaient présents : Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, avec ses trois suffragants de Vannes, Quimper et Saint-Brieuc ; puis Mgr Rouard, évêque de Nantes, Mgr de Bonfils, évêque du Mans, Mgr Guillois, ancien évêque du Puy, Mgr Morice, évêque des Cayes, en Haïti.

Le sermon français de la journée du jeudi a été donné par Mgr Morelle, de Saint-Brieuc. Mgr Dubourg a porté la parole en breton, à l'immense joie des pèlerins, heureux d'entendre le primat de leur province exalter leur bonne Mère dans leur langue nationale.

Au jour de la fête, vendredi, la messe pontificale a été célébrée, à la *scala sancta*, par Mgr l'Evêque de Quimper, et le sermon prononcé par Mgr l'Evêque de Nantes, devant une foule immense qui remplissait le champ de l'Epine et débordait au dehors ; on pouvait l'évaluer au chiffre de 25 mille au moins.

Après l'office du soir, présidé par Mgr Morice, Mgr Gouraud, évêque de Vannes, harangua la multitude, disant qu'il appartenait au pasteur du diocèse d'avoir la dernière parole, dans cette fête d'un caractère si particulier : car, si on la célébrait dans le deuil et sur des ruines, c'était cependant un triomphe et une joie pour la Bretagne et pour toute la France. En effet, un pareil concours de peuple montre qu'il y a ici, dans le pays breton, dans le pays apanage de sainte Anne, une réserve de foi qui permet d'espérer des jours meilleurs, la victoire sur Satan, un vrai relèvement pour la patrie...

Puis, répondant aux acclamations enthousiastes parties de la foule, l'Evêque a déclaré que ces manifestations devaient se traduire par un acte solennel, visible et tangible ; il a demandé que, après la bénédiction du Très Saint-Sacrement, tous les hommes présents fissent un cortège d'honneur à Notre-Seigneur, notre

Dieu et notre Rédempteur, pour le reconduire jusqu'à son tabernacle, dans la basilique. Et ce fut fait ainsi, et ce fut un spectacle grandiose que de voir ces cinq ou six mille hommes, rangés sur deux files, chantant de plein cœur l'*Hosannah Filio David*, escortant notre divin Sauveur, jurant de lui garder leur foi et leur amour...

Sainte Anne, l'Aïeule du Sauveur, a dû sourire à ses enfants.

✠ ✠

Les bâtiments du Petit-Séminaire, volés au diocèse, sont occupés par un détachement de soldats et de gendarmes. Un enfant de Sainte-Anne, M. Névo, a mis à la disposition de Mgr Gouraud, pour recevoir ses nobles invités, sa propriété et son habitation situées en dehors du village.

A la fin du repas de midi, Mgr l'Evêque de Vannes termina son toast de remerciement par la lecture d'une adresse au Souverain Pontife, dont on a vu le texte à notre partie officielle, et qui a été signée par les huit évêques présents.

Avis. — La *Semaine religieuse* d'Angers a publié, dans son dernier numéro, l'avis suivant qui peut avoir son utilité dans d'autres diocèses :

« Nous apprenons que deux prêtres se disant d'origine orientale parcourent le diocèse et demandent des messes à un franc. Nous nous faisons un devoir d'informer le clergé et les fidèles qu'ils n'ont reçu aucune autorisation de solliciter des honoraires de messes et des aumônes. »

JUBILÉ SACERDOTAL DE SA SAINTETÉ PIE X. — Pèlerinage de la « France à Rome », sous la haute présidence de S. Em. M. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon ; sous la direction de M. Léon Harmel, au Val-des-Bois (Marne). — Deux trains partiront de Paris.

I. Train circulaire du 5 au 21 Septembre, 9 jours à Rome.

Visite à l'aller : de Turin, Gênes, Pise ; au retour : de Assise, Florence, Venise, Milan. — Retour par le Simplon et la Suisse (excursion facultative à Pompeï et Naples, à Lorette).

Prix. — Commission romaine : 3^e cl., 208 fr. ; 2^e cl., 253 fr. ; 1^{re} cl., 310 fr. — Hôtels : 3^e cl., 290 fr. ; 2^e cl., 335 fr. ; 1^{re} cl., 392 fr.

II. Train direct du 4 au 12 Septembre, 5 jours à Rome.

Prix. — Commission romaine : 3^e cl., 125 fr. ; 2^e cl., 162 fr. ; 1^{re} cl., 210 fr. — Hôtels : 3^e cl., 170 fr. ; 2^e cl., 207 fr. ; 1^{re} cl., 255 fr.

Ces prix comprennent tous les frais des voyages, logement et nourriture.

S'adresser à M. l'abbé Vasseur, 36, boulevard Haussmann, Paris, ou au correspondant diocésain, M. Mauduit, 6, rue Verdet, Quimper.

LORIENT. — Un Congrès des « Jardins Ouvriers » de Bretagne doit se réunir à Lorient, le 5 Août prochain. Voici le programme du Congrès — qui nous est parvenu trop tard pour être publié dans notre dernier numéro :

Dimanche 4 Août : 8 heures du soir. — Séance d'ouverture ; Rapport général sur l'œuvre des Jardins Ouvriers en Bretagne.

Lundi 5 Août : 8 heures du matin, messe à l'église paroissiale ; 9 heures, séance de travail, suite du rapport général ; 3 heures, visite des Jardins Ouvriers de la ville ; 5 heures, séance de travail, question mise à l'étude, création de Jardins Ouvriers pour marins-pêcheurs ; 8 heures du soir, séance de clôture, discours de M. l'abbé LEMIRE.

Les séances de travail se tiendront à l'Ecole libre de la rue Duplex.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le 22 Juillet a eu lieu, dans la basilique de Saint-Jean de Latran, la remise, par le commandeur Tadolini, du monument funéraire qui doit recevoir les restes de Léon XIII. La dépouille mortelle du grand Pontife est toujours dans le *loculus* provisoire de Saint-Pierre. Le jour du transfert est encore inconnu, et sera fixé par le Pape.

— Un ambassadeur extraordinaire de l'empereur du Japon, reçu solennellement au Vatican, a assuré le Saint-Père de la bienveillance du mikado pour ses sujets catholiques. Pie X le pria de remercier l'empereur de l'accueil fait au délégué apostolique, Mgr O'Connell, et de la protection accordée aux missionnaires catholiques. Il invita ensuite l'ambassadeur à le suivre dans son cabinet privé, où il s'entretint quelque temps avec lui.

Pie X est le troisième pape qui reçoit les hommages d'un envoyé officiel japonais.

Il y a au Japon 58.000 catholiques sur 48 millions d'habitants.

— Après l'anniversaire du couronnement de Pie X (le 9 Août), le cardinal Merry del Val ira, comme les autres années, en villégiature au château papal de Castelgandolfo, d'où il viendra, chaque semaine, à Rome conférer avec le Souverain Pontife.

Campagne anticléricale. — A la suite des feuilles anticléricales d'Italie, la presse maçonnique française fait grand tapage d'un scandale donné, à Milan, par de prétendues religieuses mendiannes. Or, il est avéré que le pseudo-couvent ou asile, soi-disant congréganiste, a été désavoué par l'archevêché déjà en Juin 1897 ; les femmes qui le dirigeaient ont été dénoncées à diverses reprises à la police pour port abusif de l'habit religieux ; l'autorité ecclésiastique avait interdit, depuis longtemps, de donner les sacrements à la prétendue supérieure... Il y eut même des procès où les feuil-

les anticléricales prirent la défense de ces femmes contre les archevêques de Milan et de Turin, pendant que la police entourait les mêmes personnes d'une protection inexplicable... On préparait le scandale pseudo-clérical, dont on sentait sans doute le besoin, pour faire diversion à d'autres scandales trop réels, en Italie, en France et en Basse-Bretagne.

SAINT-BRIEUC. — Le lundi 22 Juillet, à 4 heures du matin, M. le Curé-Archiprêtre de Guingamp et ses vicaires ont été expulsés de la maison qui, depuis 200 ans en vertu d'un titre authentique, servait de logement au clergé paroissial. Les crocheteurs officiels, soutenus par un bataillon d'infanterie et un détachement de gendarmes, ont brisé en partie les portes de l'église pour pénétrer au presbytère. De nombreux paroissiens, accourus au son du tocsin, ont protesté contre ce coup de force.

Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc a écrit aux prêtres expulsés une lettre touchante où il rappelle les fêtes splendides du dernier pardon et le projet d'autres fêtes plus belles encore qui devaient avoir lieu au commencement de Septembre prochain, à l'occasion du 50^e anniversaire du couronnement de Notre-Dame ; mais, ajoute l'Evêque, « après votre expulsion, il y faut renoncer. Le rêve est évanoui. S'il se réalise, ce sera que des jours meilleurs auront lui, ou que Guingamp, se ressaisissant, saura, par un acte de réparation sans équivoque, affirmer sa volonté de faire respecter ses croyances et son culte.

« Pour moi, je ne me crois pas le droit d'appeler à Guingamp des évêques et des foules, au lendemain de cette audacieuse et sacrilège violation de domicile. J'en exprime à la piété guingampaise, à l'industrie guingampaise et au commerce guingampais, mes vifs regrets, et je laisse à qui l'a voulue la responsabilité de ces déceptions et de ces désastres. »

Le Concordat quand même ? — Mgr de Beauséjour, évêque de Carcassonne, a été condamné à 50 francs d'amende par le tribunal correctionnel, pour avoir célébré un mariage religieux « alors que le mariage civil n'avait pas eu lieu ». Cela, le 2 Juillet, époque à laquelle, on le sait, il n'y avait plus ni municipalité, ni officier d'état-civil, le préfet, d'autre part, n'ayant désigné personne pour remplir cet emploi.

Mgr de Beauséjour a fait appel.

En effet, le Concordat ayant été déchiré par la loi de séparation, il n'y a plus de culte reconnu. Les actes religieux sont inexistantes pour l'Etat. De quel droit celui-ci viendrait-il les réglementer ?

Comment peut-on poursuivre aujourd'hui un prêtre en vertu d'un article du Concordat ?

La cure d'air vivifie et purifie le sang.
Les Pilules Pink aussi.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Martin (316-397), par M. ADOLPHE REGNIER, sous-bibliothécaire de l'Institut. 1 vol. in-12 de la Collection " Les Saints ". Prix : 2 fr. Lecoffre, éditeur.

Saint Martin, le grand apôtre des Gaules, avait été l'objet de recherches longues et minutieuses. Nous n'avions pas sur lui de livre clairement, agréablement résumé et définitif. Ce livre, M. Regnier, docteur ès-lettres, sous-bibliothécaire de l'Institut, vient de nous le donner. On y suivra avec un intérêt passionné la lutte entreprise et menée à bien par saint Martin pour délivrer notre nation des dernières superstitions païennes et fonder partout le culte spirituel du vrai Dieu. Il n'est guère de région en France, en Belgique, dans l'Allemagne catholique qui n'ait des églises dédiées à saint Martin. Un ouvrage aussi sûr que celui qui vient de paraître y sera exceptionnellement bien accueilli.

Quimper, librairie J. Salaun.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Juillet 1907.

I. Le « Pêché » des missionnaires. La Question du clergé indigène, par Alexandre BROU. — II. Le Patriotisme chez les Grecs, par André BREMOND. — III. Lettres de partout III. D'Italie : Piémont et Lombardie, par Louis PERRON. — IV. La Crise religieuse d'Israël. Le Mouvement de conversion, par Paul BERNARD. — V. Autour des démissions épiscopales de l'an X, par Paul DUPON. — VI. Le Catholicisme et la Société. Suite d'une controverse, par Adhémar d'ALÈS. — VII. Une étude sur la démocratie, par Yves DE LA BRIÈRE. — VIII. Revue des Livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

Fortes remise sur tous les Catalogues.

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Tabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

AUX GRANDS MAGASINS

(Maison de Confiance)

ÉLY-LABASTIRE BREST

MAGASINS : Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38
BUREAUX : Rampe, 53.

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES
Grand Choix d'Ameublements de tous Styles
ATELIER SPECIAL DE MEUBLES D'ART BRETON

EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES
ET DESSINS

ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.
Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.

BRONZE DIVERS :
Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc..
ORFÈVREURIE : Calices, Ciboires, Ostensoirs, Custodes, etc..
DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,
Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc...

RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.

Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.

ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE

Ancienne Maison TOULARC'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies,
Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — PARTIE OFFICIELLE. —
Communications de l'Evêché.

II. — PARTIE NON OFFICIELLE.
— La Fête de l'Assomption.

III. — Avis à nos correspon-
dants.

IV. — Chronique du diocèse :
Intentions recommandées aux
prières ; Offices extraordinaires ;

Pèlerinage de Lourdes ; Plouzé-
védé ; Plogoff ; Le Havre ; Le
Culte des Saints (à suivre).

V. — Chronique générale :
Rome ; Livres à l'index ; Troyes ;
Vannes ; L'histoire du passé his-
toire de demain.

VI. — Bibliographie.

VII. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 11 Août. — 12^e Dimanche après la Pentecôte.
S. Alphonse-Marie de Liguori, Evêque, Docteur. Double.
Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche, de l'Octave de
S. Laurent et des S^{ts} Martyrs Tiburce et Susanne.

Vêpres, à partir de Capitule, du suivant, avec mémoires
de S. Alphonse, du Dimanche et de l'Octave.

Lundi, 12. — S^{te} Claire, Vierge. Double. Blanc.

Mardi, 13. — Office de l'Octave de S. Laurent ; semi-double.
Rouge.

Mercredi, 14. — Vigile de l'Assomption. Jeûne et abstinence.
Office de l'Octave de S. Laurent ; semi-double. Rouge.

Jeudi, 15. — ASSOMPTION DE LA T. SAINTE VIERGE
MARIE. Double de 1^{re} classe, avec Octave. Blanc.

Aux vêpres, mémoire du suivant.

Vendredi, 16. — S. Roch, Confesseur (au Supplément). Double.
Blanc.

Samedi, 17. — Octave de S. Laurent. Double. Rouge.

Dimanche, 18. — 13^e Dimanche après la Pentecôte. S. JOACHIM,
Père de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Retraite de Quimper du 4 au 11 Août.
Saint-Martin-Morlaix du 12 au 19 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Lettre du Souverain Pontife. — A l'adresse des Evêques de Bretagne réunis à Sainte-Anne d'Auray le 26 Juillet (1), le Saint Père a daigné faire répondre par la lettre suivante que Nous sommes heureux de communiquer à Nos diocésains.

« ILLUSTRISSE ET RÉVÉRENDISSE SEIGNEUR,

» L'adresse pleine d'affection et de noblesse que les Evêques du peuple Breton, réunis à Sainte-Anne d'Auray, à l'occasion des fêtes dernières, ont envoyée à l'Auguste Pontife, a comblé d'une joie légitime le cœur du Saint-Père. Sa Sainteté se réjouit grandement de l'adhésion parfaite et profonde que les mêmes Evêques ont donnée à la condamnation des erreurs du modernisme : c'était le plus bel hommage qu'ils pussent rendre au Vicaire du Christ. Sa Sainteté est également reconnaissante aux dits Prélats de la consolation qu'ils ont donnée au Suprême Pasteur, en joignant à leurs hommages l'assurance que le poison de ces erreurs n'a pas jusqu'ici contaminé l'âme catholique Bretonne. C'est donc en ratifiant les plus joyeuses espérances de voir, parmi ces excellentes populations, se maintenir indéfectible la défense de la foi glorieuse de leurs aïeux, que Sa Sainteté accorde, de tout cœur, la bénédiction apostolique à Votre Seigneurie Illustrissime et Reverendissime, aux Evêques ci-dessus mentionnés, aux autres Prélats qui se sont fait un honneur de s'unir à leur hommage, et à tout le peuple de Bretagne.

» Je saisis cette occasion de me dire, avec les sentiments d'une bien sincère estime,

de V. S. Illustrissime et Reverendissime,

» Rome, le 31 Juillet 1907.

le Serviteur,

» R. Card. MERRY DEL VAL. »

II. L'examen des prêtres ordonnés avant le 1^{er} Janvier 1897, susceptibles d'être appelés à avoir charge d'âmes, est retardé d'une année. Cette mesure doit s'étendre aux années subséquentes. En conséquence, l'examen de onzième année de sacerdoce sera désormais examen de douzième année.

III. Pèlerinage. — M. le chanoine Le Bail, curé-doyen de Plouzévédé, organise, pour le 13 Août prochain, au sanctuaire de Notre-Dame de Berven, un pèlerinage d'hommes et de jeunes gens. Nous sommes heureux de bénir ce projet

(1) Publiée dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse*. N. R.

et Nous déléguons M. le chanoine Le Bail pour présider, en Notre nom, la pieuse réunion.

IV. Nominations. — Par décision du 3 Août, ont été nommés :

Econome de l'Ecole Saint-Yves, à Quimper, M. Kermarrec, vicaire à Notre-Dame du Mont-Carmel, à Brest ;

Vicaire à Notre-Dame du Mont-Carmel, à Brest, M. Tanguy, jeune prêtre de Saint-Martin de Morlaix ;

Vicaire à Saint-Sauveur de Brest (Recouvrance), M. Pouliquen, vicaire de Guimiliau ;

Vicaire de Guimiliau, M. Bleunven, vicaire de Saint-Jean-du-Doigt ;

Vicaire de Saint-Jean-du-Doigt, M. Philippe, jeune prêtre du Juch ;

Vicaires à Saint-Joseph du Pilier-Rouge : 1^o M. Le Chat, vicaire de Guilligomarch ; 2^o M. Cozanet, jeune prêtre de Landivisiau ;

Vicaire de Guilligomarch, M. Jézéquel, jeune prêtre de Lambézellec.

La nomination de M. Ropars, ancien vicaire de Saint-Corentin, comme aumônier de la maison d'arrêt, à Brest, a été agréée par le gouvernement.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Fête de l'Assomption.

I. La T. Sainte Vierge Marie, notre Reine. — L'Eglise célèbre jeudi la fête de l'Assomption. Dans un pays chrétien comme le nôtre, et qui s'est flatté si longtemps d'être le royaume de la Reine du Ciel, il n'est pas de fête plus populaire. Marie ! Est-il un nom plus gracieux et plus pur ! N'évoque-t-il pas le charme mystérieux et divin de Celle qui est la Mère de Dieu, et à qui l'ange, un jour, adressa ces paroles suaves que les siècles ont redites depuis : « Je vous salue, Marie, pleine de grâces » !

Marie ! Est-il un nom plus glorieux et plus puissant ! Marie en ce jour de l'Assomption est couronnée au ciel, Marie est reine, Marie a reçu, comme son Fils, l'héritage des nations ; mais il en est une qu'elle favorise et chérit entre toutes : c'est la nation française.

« O Reine, s'écrie le P. Monsabré, écoutez en ce jour l'humble prière que nous vous adressons pour votre royaume. Vous y êtes méconnue par une foule d'enfants ingrats qui méprisent votre puissance, insultent à vos bienfaits et se moquent de vos fidèles serviteurs. Ayez pitié de leur aveuglement, et n'ayez de regards que pour ceux d'entre nous qui méritent d'être appelés votre

peuple... Vos sanctuaires sont-ils déserts ? Ne moissonne-t-on plus de fleurs, n'allume-t-on plus de feux, ne rassemble-t-on plus de richesses de la nature et de l'art pour vos autels ? N'entendez-vous plus le bruit de nos cantiques ? Votre mois béni a-t-il cessé d'être une fête pour nos cœurs ? Ne rencontre-t-on plus vos enfants sur la route des lieux où vous vous manifestez ? Nos vierges ne se consacrent-elles plus à votre culte ? Les confréries, garde d'honneur de votre sainte majesté, sont-elles moins nombreuses et moins ferventes ? Qu'importent les impies ? Ils ne sont pas la France, puisqu'ils se montrent prêts à la déshonorer en fêtant les plus ignobles ennemis de sa gloire.

La France, ô Reine, est aux pieds de vos autels. Bénissez-la ; gouvernez-la ; guérissez les plaies faites à sa foi et à son honneur ; sauvez-la des sinistres desseins de ceux dont l'ambition est de la déchristianiser ; rendez-lui sa force et son prestige en confondant l'esprit de parti qui la divise, en étouffant les passions qui l'agitent, en réveillant ses religieux sentiments. Qu'elle soit toujours, grâce à votre protection, la fille aînée de l'Eglise et le plus beau royaume de votre universel empire !

II. Origine de la procession de l'Assomption. — Au commencement de Juillet 1637, Louis XIII ayant extrêmement à cœur de reprendre les places que les Espagnols avaient enlevées, résolut de se rendre à Abbeville pour appuyer ses généraux. Il y vint avec Richelieu, et ce fut pendant son voyage, le jour de l'Assomption, qu'il voua son royaume à la Vierge, dans l'église des Minimes.

Le couvent des Minimes d'Abbeville est situé dans la rue de ce nom ; il fut fondé en 1500, par André de Rambures, sénéchal et gouverneur du Ponthieu, dont Abbeville était la capitale. Il fallut des lettres de Louis XI pour obtenir le consentement des officiers municipaux et l'autorisation spéciale des religieux de Saint-Pierre, seigneurs du territoire où la nouvelle communauté devait s'établir.

Ce couvent des Minimes, l'un des plus anciens de l'ordre, s'agrandit par différentes acquisitions, et en 1504 une église y fut construite et consacrée sous le titre de l'Assomption de la Vierge.

C'est dans cette église des Minimes, le jour de l'Assomption, en 1637, que Louis XIII mit sa personne, sa couronne et la France sous la protection spéciale de la Vierge. Après y avoir entendu la messe et communie, il y retourna après dîner pour assister aux vêpres. Une magnifique procession parcourut ensuite une partie de la ville. Le monarque et toute sa cour, le cardinal de Richelieu, plusieurs autres prélats suivaient l'image de la sainte Vierge. Les musiciens de la chapelle du roi, une foule de peuple et de soldats accompagnaient le cortège. Rentré dans l'église des Minimes, Louis XIII y reçut à genoux la bénédiction des mains de son ministre-cardinal ; et pour perpétuer le souvenir de cette consécration, il ordonna, par un édit, que tous les ans, le 15 Août, on fit une procession semblable à Notre-Dame de Paris et dans toutes les autres villes du royaume.

Un décret spécial du 14 Août 1792 abolit la procession du vœu de Louis XIII, mais Napoléon I^{er} la rétablit plus tard, en y rattachant l'anniversaire de sa naissance et la fête de son patron. Au mois d'Août 1814, Louis XVIII renouvela l'ordonnance de son aïeul.

Avis à nos correspondants. — *A cause de la fête de l'Assomption, qui tombe cette année le jeudi, le tirage du prochain numéro de la Semaine religieuse devra être avancé. Les communications qui parviendraient, passé le mardi, 4 heures — dernier délai — ne pourraient pas être insérées.*

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — L'union des catholiques.
- II. — Les écoles chrétiennes.
- III. — Les pèlerinages de Lourdes : Pèlerinage national, du 17 au 23 Août.
- IV. — Les retraites ecclésiastiques, du 19 au 24 et du 26 au 31 Août.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-COSENTIN. — *Jeudi 15 Août*, fête de l'Assomption de la T. Sainte Vierge, les messes basses sont aux heures ordinaires. A 10 h., messe pontificale, célébrée par Mgr l'Evêque.

A 2 h. 1/2, vêpres ; sermon ; procession du Vœu de Louis XIII, suivant le parcours des années précédentes. Au retour, bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

A la messe et aux vêpres, quête pour les séminaires.

Vendredi 16 Août, fête de saint Roch, la messe de 8 heures sera dite à son autel pour demander à Dieu de préserver la ville des épidémies et des maladies contagieuses.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Le jour de l'Assomption, les messes et offices sont aux mêmes heures que les dimanches. A la grand'messe, sermon. Après les vêpres, procession suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— EGLISE DE NOTRE-DAME DE LOC-MARIA. — *Jeudi 15 Août*, fête patronale. A 6 heures, première messe. A 10 heures, grand'messe chantée par M. Kermarrec, économe de l'école Saint-Yves ; sermon par M. Messenger, aumônier de la Retraite.

A 2 heures, vêpres suivies de la procession paroissiale et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Nous rappelons les indulgences accordées à perpétuité au sanctuaire de N.-D. de Loc-Maria (Indult du 16 Novembre 1857) :

Indulgence plénière : 1^o le jour de la fête de l'Assomption ou l'un des jours de l'Octave ; 2^o le jour de la fête de l'Immaculée Conception, ou l'un des sept jours qui suivent ; 3^o le 4^o dimanche du mois de Mai. — Conditions : s'être confessé, communier, visiter l'église de Loc-Maria et y prier aux intentions du Souverain-Pontife. La communion peut se faire ailleurs qu'à Loc-Maria.

Indulgence partielle de 100 jours pour toute visite à l'église de Loc-Maria, quelque jour que ce soit.

Ces indulgences sont applicables aux défunts.

Pèlerinage de Lourdes. — Les lecteurs de la *Semaine religieuse* trouveront, encartée dans le présent numéro, la circulaire concernant le prochain pèlerinage diocésain à Notre-Dame de Lourdes. Nous prions nos confrères d'en donner connaissance, au plus tôt, dans leurs paroisses.

Il importe, dans l'intérêt de tous, de se conformer aux recommandations faites par le Comité directeur, comme aussi de ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire.

Plouzévéde. — Pèlerinage de N.-D. de Berven. — On a lu plus haut l'annonce officielle du pèlerinage qui doit avoir lieu, le 15 Août, jour du Pardon annuel, à l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Berven, si connu et si vénéré dans le Haut-Léon.

Voici le programme de la fête :

Le matin, première messe à la chapelle, à 6 heures. Ensuite, me-ses d'heure en heure en heure, jusqu'à la grand'messe. Pendant ce temps, des prêtres se tiendront à la disposition des fidèles pour entendre les confessions et donner la communion.

A 10 heures, grand'messe chantée (dans la chapelle) par M. le chanoine Godec, curé-doyen de Plouescat ; sermon par M. Mengant, recteur de Plouvorn. A la fin de la messe, chant du nouveau cantique de N.-D. de Berven, avec accompagnement de la musique de Trézilidé.

Le soir, à 2 h. 1/4, arrivée des processions des paroisses voisines : Plouvorn, Plongourvest, Plougar, Saint-Vougay, Tréflaoué-nan, Trézilidé. — A 2 h. 1/2, chant des vêpres, en plein air, sur la grande place de Berven. Allocution par M. Le Jacq, curé-doyen de Crozon.

Après le sermon, repos. Ensuite on récitera le chapelet, et les processions retourneront dans leurs paroisses respectives où l'on donnera la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Notre-Dame de Berven, priez pour nous.

Plougoff. — Pardon de N.-D. des Naufragés. — C'est le troisième anniversaire de l'inauguration et bénédiction de la statue monumentale de N.-D. des Naufragés, et l'on peut constater que c'est une dévotion qui a pris racine et s'est établie aussi ferme, aussi stable que les rochers de la Pointe-du-Raz qui servent d'assise à l'image vénérée. La population du Cap accourt en foule à cette fête ; et si Douarnenez a fait défaut à cause de l'occurrence de la *Bénédiction de la Mer* en cette paroisse, Crozon a fait acte de présence : quatre bateaux de Morgat ont navigué toute la nuit, pour aborder à Brézellec et à la Baie des Trépassés ; la moitié de la population de l'Île-de-Sein a traversé le Raz ; de Quimper et jusque de Briec on s'est mobilisé ; et ce n'est pas sans surprise et sans joie que nous constatons la présence d'une vaillante députation de jeunes *glaziks* de Kerlaz sous la conduite d'un jeune sémi-

nariste. Cette jeunesse chrétienne s'élève un peu partout, elle se remue avec calme et fait l'expérience de sa force ; c'est notre espoir pour l'avenir.

Monseigneur l'Evêque arrive un peu après 10 heures, et la *Procession blanche* traditionnelle vient prendre Sa Grandeur dans la vaste cour de l'hôtel du Raz-de-Sein. C'est un magnifique coup d'œil, comme chaque année : jeunes filles tout de blanc habillées, portant bannières et statues, marins, mousses et moussaillons, en tenue blanche et col bleu, portant leurs si jolis navires. C'est toute une escadre qui vogue sur leurs épaules : vaisseaux de haut bord, avec leur grand pavois et leur gréement si délicat tout remis à neuf, bateaux nouveau modèle et armement moderne. Comme hommes d'équipage et unités de combat, c'est un diminutif de notre flotte nationale, car ce sont les paroisses de nos côtes bretonnes qui forment la grande réserve de notre marine française.

On s'en va en procession jusqu'à la statue de Notre-Dame et la petite chapelle-abri. Une foule serrée se presse, sur le parcours, pour recevoir la bénédiction de l'Evêque, qui est heureux de voir un concours si beau et si pieux. La messe est célébrée par M. le chanoine Vieille-Cessay, les chants liturgiques éclatent vigoureux et nourris ; et M. l'abbé Siou, recteur de Poullan, dans un sermon admirablement inspiré, s'empare de cette foule immense et fait pénétrer dans tous les cœurs sa conviction et son émotion.

A la fin des vêpres, c'est Monseigneur l'Evêque qui prend la parole ; et après avoir manifesté sa joie de voir les pèlerins accourus en si grand nombre pour rendre leurs hommages à N.-D. de la Pointe-du-Raz, après avoir montré tous les dangers qui menacent nos corps et nos âmes, les périls que court la société, le désarroi dans lequel s'agite notre pauvre patrie, la guerre satanique qui est faite à l'Eglise et à tout ce qui est chrétien, levant les yeux vers cette Vierge colossale qui plane sur toute l'assemblée et domine cet immense plateau, la Vierge calme et sereine, tendant son divin Fils pour porter secours au naufragé, dans un langage partant du cœur, avec un accent ému au plus haut degré et qui communique le frisson à son auditoire, il supplie la Vierge puissante et compatissante d'intervenir auprès de son Fils, Rédempteur et Sauveur, pour qu'il vienne à notre secours, au secours de chacun de nous, de nos familles, de notre diocèse, de notre douce France et de notre Mère l'Eglise...

Aux pieds de N.-D. des Naufragés, rien de plus naturel que de prier pour les trépassés si nombreux qui ont trouvé la mort dans le sein des flots ; et voilà pourquoi une absoute a été donnée, un *Libera* a été chanté pour les innombrables matelots qui ont péri en mer, et dont le souvenir est une pensée de deuil et de regret pour les familles réunies en ce moment autour de N.-D. de la Pointe-du-Raz.

LE HAVRE. — Fête de sainte Anne chez les Bretons.

— Il existe au Havre une colonie bretonne qui grandit de jour en jour, et qui est arrivée actuellement, tant elle est déjà considérable, à former presque à elle seule la population de deux des plus grandes paroisses de cette ville.

On a dit, et on répète sur tous les tons, que le Breton, dès qu'il a quitté son pays, dès qu'il n'aperçoit plus le clocher du village qui l'a vu naître, abandonne bien vite sa foi et devient alors plus irréligieux, plus mauvais que tous les autres. Il va d'un extrême à l'autre !... Disons-nous que cela n'est pas vrai ? Hélas ! nous ne le pouvons pas toujours, car c'est bien en effet l'histoire de beaucoup de nos compatriotes. Toutefois, nous croyons qu'il ne faut pas généraliser, et nous savons un moyen infailible de remédier au mal : que partout où il existe un groupement un peu considérable de Bretons, on fasse l'essai d'y envoyer un prêtre *du pays*, sachant leur langue, disposé à se dévouer à ses compatriotes *envers et contre tout*, et l'on verra à quels résultats on peut atteindre. Que là surtout où existe déjà l'*aumônier des Bretons*, on fasse des sacrifices pour l'y maintenir. Si ce prêtre est zélé, plein de Dieu, rempli du désir de lui ramener et de lui conserver le plus d'âmes possible, on pourra, nous en sommes convaincu, assister partout dans ces groupements, et souvent, à des spectacles du genre de celui auquel il nous était donné d'assister, le dimanche 28 Juillet, dans l'église Saint-François du Havre. Les Bretons y fêtaient leur patronne sainte Anne, et ce fut un spectacle inoubliable de foi intense, auquel nous ne sommes pas habitués en France, et que la Bretagne, seule peut-être aujourd'hui, est capable de nous donner encore.

† †

Les offices de la paroisse terminés à 5 heures du soir, l'église avait été abandonnée aux Bretons. Elle fut bien vite envahie, et nous n'exagérons pas en disant qu'ils étaient là de 1.200 à 1.500. Comme toutes les belles fêtes, celle-ci avait été préparée. Spécialement pour la circonstance, le dévoué aumônier des Bretons, M. l'abbé Nicolas, avait fait venir *du pays* un prêtre, véritable apôtre, dont nous ne ferons pas ici l'éloge, pour la raison que ceux qui liront ces lignes le connaissent encore mieux que nous : M. l'abbé Penndu, recteur de Lampaul-Guimilian. Pendant trois jours, le missionnaire avait préparé ses Bretons à la grande fête de sainte Anne, en leur parlant tour à tour de leur foi, de leur pays, des saints patrons de la Bretagne. Un grand nombre de confessions et de communions fut le résultat pratique de sa parole ardente et de son dévouement inlassable.

† †

Comme il avait été annoncé, la fête du dimanche 28 commença par le chant des petites vêpres de la Sainte Vierge, puis eut lieu la procession autour de l'église. C'était une vraie procession de *pardon*, la croix en tête, portée par un brave dont la poitrine était

Supplément à la SEMAINE RELIGIEUSE du 9 Août 1907.

XXVII^{me} Pèlerinage diocésain

A NOTRE-DAME DE LOURDES

Du 22 au 28 Septembre 1907

M

J'ai la joie de vous annoncer le prochain Pèlerinage du Diocèse de Quimper à Notre-Dame de Lourdes, et je vous prie d'en faire part à vos paroissiens, le plus tôt possible.

Le Pèlerinage partira de Landerneau et de Quimper, le dimanche soir, 22 Septembre, à des heures qui seront ultérieurement indiquées. Il sera de retour le samedi 28 Septembre.

Voici le prix des places :

I. — DE LANDERNEAU A LOURDES

1 ^{re} classe.....	102 fr.
2 ^{me} classe.....	70 fr.
3 ^{me} classe.....	46 fr.

II. — DE QUIMPER A LOURDES

1 ^{re} classe.....	92 fr.
2 ^{me} classe.....	65 fr.
3 ^{me} classe...	43 fr.

Le registre des inscriptions sera ouvert le 18 Août. Il sera fermé irrévocablement, le soir du 16 Septembre.

Toutes les demandes d'inscriptions devront être adressées à Quimper, à M. Coat, curé de la Cathédrale, ou à M. Le Sann, vicaire. *Ces demandes ne doivent jamais être faites par télégramme. La demande non accompagnée du prix intégral est considérée comme non avenue. Nous demandons instamment que tous les pèlerins se fassent inscrire par le clergé de leur paroisse. Il y a souvent des inconvénients à agir autrement.*

Il est important de ne pas perdre son billet, le Comité n'étant pas à même de le remplacer. Les enfants, au-dessus de trois ans, paient place entière. Les pèlerins désirant voyager dans les mêmes compartiments doivent s'inscrire en même temps et spécifier, dans leur lettre de demande : 1° le train qu'ils prendront ; 2° la gare où ils monteront ; 3° le lieu où les cartes de pèlerinage doivent leur être expédiées.

Si quelques pèlerins voulaient s'arrêter, au retour, à une gare, en deçà de leur destination, ils devront en faire leur demande, plusieurs jours à l'avance, à M. le Directeur, et désigner le point d'arrêt. L'administration leur accordera la facilité de s'arrêter, à condition qu'ils fassent l'abandon de leur coupon de retour.

Départ. — Les pèlerins devront se trouver à la gare une demi-heure avant le départ du train, et se munir de vivres pour le voyage.

Sur présentation du billet de pèlerinage, la Compagnie d'Orléans accorde une réduction de 50 %, pour rejoindre le train de Pèlerinage (aller et retour). Les pèlerins qui doivent voyager sur la ligne de l'Ouest pourront obtenir la même faveur, en présentant une demande directe à cette Compagnie, au nom d'un groupe de pèlerins.

Croix et Bannières. — Le fourgon est réservé aux Croix et Bannières. *On désire qu'elles soient bien nombreuses.* Les intéressés doivent se charger de les surveiller.

Malades. — Les malades qui voudront être hospitalisés à l'Hôpital de Notre-Dame des Sept-Douleurs, devront nous en faire la demande en s'inscrivant. Ils indiqueront si la nature de leur mal exige leur transport *en voiture* ou *en civière* de la gare à l'hôpital.

Si leur maladie présente un caractère de gravité, ils auront soin de se munir d'un certificat de leur médecin.

Les malades qui pourraient payer les frais de leur séjour à l'hôpital remettront la modique somme de 10 francs, en demandant leur billet. Une carte d'admission leur sera remise, avant le départ ou en cours de route.

Monseigneur autorise, comme par le passé, à réciter publiquement les prières de l'*Itinéraire*, *In viam pacis*, et à donner la bénédiction du Très Saint-Sacrement, dans toutes les églises et chapelles, le dimanche 22 Septembre, pour attirer les faveurs du Ciel sur le Pèlerinage diocésain.

Rappelons-nous les paroles de la T. S. Vierge à Bernadette : « Je veux que l'on vienne ici en procession..., priez pour les pécheurs ». Répondons à cet ordre, et allons nombreux et fervents demander à la Vierge Immaculée de bénir et de sauver notre France, de lui garder sa foi et sa fidélité à Jésus-Christ, le Divin Rédempteur. Oui; recourons, avec la plus grande confiance, à la Mère de Dieu, qui est aussi notre Mère. Elle est l'ennemie de Satan; et sa mission a toujours été de le combattre et de le vaincre. *Ipsa confect caput tuum*. Elle est notre espérance, *spes nostra*!

VIVE NOTRE-DAME DE LOURDES!

J.-C. COAT,

Chanoine,

Curé-Archiprêtre de la Cathédrale.

Quimper, le 5 Août 1907.

Quimper, impr. de Kerangal.

littéralement couverte de médailles, puis les bannières, avec la statue de saint Yves que portaient les marins et ouvriers bretons, la statue de la Sainte Vierge et celle de sainte Anne. La procession se mit en marche au chant des litanies qui fut suivi des cantiques à sainte Anne et à saint Yves.

La procession terminée, M. l'abbé Penndu monte en chaire. Après avoir donné quelques avis à ses auditeurs, il commence son sermon. Le prédicateur rappelle à ses Bretons que leur foi a été jusqu'ici leur plus beau titre de gloire, qu'ils ne doivent pas faillir. Si les dangers grandissent et se multiplient de jour en jour, qu'ils n'oublient pas que sainte Anne est là! Sainte Anne, c'est leur patronne, elle est à eux, si bien à eux qu'elle ne les a jamais abandonnés encore... Et l'orateur fait l'historique des grâces accordées par sainte Anne aux Bretons, dans ces dernières années. Il rappelle surtout le vœu fait par les marins bretons à sainte Anne lors des derniers troubles de Chine, comment celle-ci les exauça, et le spectacle inoubliable de ces marins sauvés par leur patronne, venant à Sainte-Anne-d'Auray l'en remercier et se consacrer de nouveau à elle.

Le sermon achevé, M. le chanoine Agasse adresse quelques mots à l'auditoire, puis le salut du T. Saint-Sacrement, donné par le R. P. de Kerdanet, termine cette belle fête qui laissera dans le cœur de beaucoup, nous en sommes persuadé un souvenir ému et réconfortant.

†

Dira-t-on maintenant que toujours le Breton, loin de chez lui, cesse aussitôt d'être « catholique et breton toujours »? Non, n'est-ce pas, au Havre du moins il n'en est pas ainsi. La raison, nous l'avons déjà indiquée : ils ne sont pas seuls ici, leur prêtre veille sur eux, il les connaît, il leur parle leur langue, il se dévoue à leurs âmes; c'est assez, Dieu fait le reste. V. K.

Le culte des Saints (suite).

Je parlais de Madame Victoire de Saint-Luc dans mon dernier article. On m'a fait très grand plaisir en observant que ce nom, quelque glorieux et quelque vénérable qu'il soit, n'est que celui d'une unité parmi les nombreux martyrs de la Révolution, et qu'il y a ici d'autres noms à citer. Eh bien oui, je les citerai, du moins ceux des martyrs de notre diocèse, et c'est même avec une joie profonde que j'évoque ces glorieux souvenirs, joie d'exalter les victimes, joie de honnir les bourreaux; on ne le fera jamais assez.

L'heure est venue, en effet, pour la glorification des Saints de Dieu. Sa Sainteté le Pape Pie X très glorieusement régnant a proclamé *bienheureuses* les seize Carmélites de Compiègne, victimes des fureurs révolutionnaires. C'est là un acte d'une importance

exceptionnelle, précisément parce qu'il ne constitue pas un tout complet, mais qu'il est un simple début de toute une série de béatifications et de canonisations, du moins il est permis de l'augurer. Quel est donc le diocèse de France qui, en 1793 et dans les années suivantes, n'a pas fourni au Christ son contingent de témoins héroïques ? Quelle est la ville un peu importante qui n'a pas eu ses pavés arrosés de leur sang ?

Mais avant de désigner ici quelques noms, disons tout d'abord que si l'effusion du sang rend plus facile le jugement de l'Eglise, elle n'est pas le seul moyen de donner à Dieu des martyrs. C'est ainsi que nous honorons comme tels les papes saint Marcel, saint Martin, saint Jean, etc., qui ont péri par suite de mauvais traitements continus. Or, ce n'est que justice de dire : le supplice des prêtres fidèles traqués dans leur propre pays, toujours errant pour remplir leur saint ministère ; jetés dans les prisons infectes de la République ; souffrant de la faim et rongés par la vermine sur les pontons ; déportés à l'île d'Aix, à l'île Madame, à l'île de Ré, fut bien plus cruel que la mort et, pour beaucoup d'entre eux, prouva mieux encore que ne l'aurait fait la guillotine leur indéfectible attachement à l'unité catholique, à l'autorité du Pontife suprême.

Je dois dire sans retard qu'il y aurait injustice à n'exalter ici que les prêtres, séculiers ou réguliers ; parmi les martyrs de la Terreur, il y eut aussi des laïques, mais il est probable que sur la sainteté de ceux-ci l'Eglise n'aura pas à se prononcer, et en voici la raison : à cette époque, la cause religieuse et la cause politique étaient étroitement unies, on était en même temps catholique et royaliste, républicain et irréligieux, voire même fanatique d'impiété (vers la fin de la période révolutionnaire les choses changèrent un peu) ; mais pour quiconque sait réfléchir il n'en pouvait guère être autrement. Au point de vue qui nous occupe, il résulte de cette situation que les catholiques laïques, dans leurs interrogatoires, ont presque toujours laissé paraître leur fidélité royaliste autant et plus que leur foi religieuse ; or, l'Eglise, avant de proclamer le martyr, exige que le mobile principal en ait été exclusivement d'ordre surnaturel. En général, les prêtres gardèrent le silence sur leur loyalisme très réel de fidèles sujets.

Je transcris ce qui va suivre dans le livre que M. J. Téphany, chanoine titulaire, et plus tard doyen du Chapitre, a intitulé : *Histoire de la Persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon, de 1791 à 1801*. Le volume a été édité en 1879. S'il eût été écrit quelques années plus tard, il aurait probablement offert beaucoup plus d'intérêt, car les documents mis au jour par M. Peyron et publiés par notre *Semaine* auraient offert ici ample matière ; puis par la publicité même de la *Semaine*, les nombreux détenteurs de pièces intéressantes, les prêtres au courant des traditions de leurs paroisses auraient fourni leur contingent. M. Téphany eut raison de compter sur la bonne volonté de ses confrères pour le renseigner, mais (si nos souvenirs sont fidèles) il ne fit qu'un ou deux appels ; or, c'est un fait d'expérience qu'en

cet ordre de choses il faut insister, presser, importuner pour arriver au résultat désirable. L'ouvrage est donc incomplet, mais en somme très intéressant, et il n'est pas aussi lu qu'il devrait l'être. Et maintenant, voici l'énumération de nos martyrs.

Charles-François CHEVREUIL,
dernier abbé commendataire de N.-D. de Langonnet
(de l'Ordre de Cîteaux).

Vicaire général, et official du diocèse de Paris, Mgr de Saint-Luc s'était démis de son abbaye en sa faveur en 1786.

Il était originaire du diocèse de Quimper. M. Téphany n'indique ni la date ni le lieu de sa mort ; c'est donc qu'il fut guillotiné à Paris même.

Jean-Etienne Riou,
Recteur de Lababan depuis 1774.

Il était né en 1735 au village de Hellez, en Dinéault. Dénoncé par le recteur intrus qui s'était établi sur sa paroisse, il fut arrêté au village de Kerbolu, conduit et incarcéré à Quimper.

Tout juge révolutionnaire qu'il était, le citoyen Kerincuff avait des sentiments d'humanité et voulut sauver l'accusé. Pour encore on ne condamnait pas à mort les sexagénaires ; comme M. Riou déclarait n'avoir pas encore soixante ans, le magistrat insistait, lui disant qu'il avait évidemment dépassé cet âge ; l'accusé déclara qu'il ne sauverait pas sa vie par un mensonge ; il persista dans ses dénégations et fut condamné à mourir dans les 24 heures. Il employa ses dernières heures à confesser ses compagnons et compagnes de captivité ; parmi celles-ci était Victoire de Saint-Luc. Comme plusieurs pénitents se pressaient encore autour de lui, le priant d'entendre leurs aveux, il leur dit : « Mes enfants, je cesse de confesser, car je n'ai plus qu'une demi-heure à vivre ; ce n'est pas trop pour me préparer à la mort ». En allant à l'échafaud, il chantait l'hymne des martyrs : *Sanctorum meritis*.

Ce ne serait pas assez de dire que ce glorieux trépas fut une mort résignée, ce fut une mort joyeuse. Elle produisit une profonde impression et amena des conversions nombreuses, en particulier à Landudec, à Plovan et dans la ville de Quimper.

(A suivre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — S. S. Pie X vient de commencer sa cinquième année de pontificat. A cette occasion, il a reçu d'innombrables dépêches venues de toutes les parties du monde.

Aujourd'hui (9 Août) on célèbre, à la chapelle Sixtine, l'anniversaire du couronnement. Le Saint-Père tient chapelle papale, c'est-à-dire assiste de son trône à la messe célébrée par S. Em. le cardinal Merry del Val, en présence du Sacré-Collège et des dignitaires de la Cour pontificale.

— **Pèlerinages suspendus.** — Le Souverain Pontife a ordonné de suspendre l'organisation des premiers pèlerinages annoncés à l'occasion de son jubilé. Cette décision concerne le pèlerinage de Trévis, puis celui de Cambrai, qui devait être amené par Mgr Delamaire, le pèlerinage ouvrier, qu'aurait conduit M. Léon Harmel (1), enfin le pèlerinage national français que devait présider Mgr Amette. Ces pieuses manifestations auraient eu lieu en Septembre. Pour les pèlerinages ultérieurs, le Pape décidera suivant les circonstances.

La grave mesure qu'il vient de prendre lui a été imposée par les violences de la campagne anticléricale. Les pèlerins risqueraient continuellement d'être attaqués par la populace, qu'excite la presse maçonnique et socialiste d'Italie et d'ailleurs. En effet, la « Correspondance Romaine » affirme que la franc-maçonnerie française soutient le mouvement et qu'elle aurait versé pour cela 150.000 francs.

Il y a eu de graves désordres dans plusieurs villes, des attaques contre des églises, des couvents, et des attentats contre les personnes. A Rome, des prêtres sont à chaque instant insultés, parfois frappés, et les ecclésiastiques étrangers ne sont pas épargnés. Les curés de la ville ont envoyé au préfet une vibrante protestation qui a été également signée par le Vicariat.

Il peut se faire que le Pape profite de la réception du Sacré-Collège, qui viendra lui offrir ses souhaits, pour prononcer un discours de protestation contre l'inertie des pouvoirs publics, qui permettent un tel débordement de fange et de violences, dont sont victimes des catholiques innocents et inoffensifs.

Livres à l'index. — Un décret de la Sacrée Congrégation de l'Index, du 26 Juillet, proscriit les ouvrages suivants :

Ernest Dimmet : *La Pensée catholique dans l'Angleterre contemporaine.*

Edouard Le Roy : *Dogme et Critique.*

Jean Le Morin : *Vérités d'hier : la théologie traditionnelle et les critiques catholiques.*

Albert Houtin : *La Crise du Clergé.*

Cœnobium (2) *Rivista internazionale di liberi studi* : Lugano.

Dans une note relative à la suspension de *Demain*, l'*Osservatore Romano* rappelle que cette revue a été réprouvée par de nombreux évêques et par le clergé ; il ne croit pas qu'elle reparaisse ; mais si cela devait être, il souhaite qu'elle fasse amende honorable.

— **Le décret du Saint-Office « Lamentabili sane exitu ».** — Le grave décret pontifical paru sous la date du 3 Juillet

(1) Ce pèlerinage est celui dont nous avons rappelé la date et les conditions dans notre dernier numéro. N. R.

(2) *Cœnobium* est une revue. Bien que ce soit pas l'habitude de mettre à l'index des périodiques, le cas s'est déjà présenté, et celui-ci est vraiment de ceux dont les hardiesses en matière religieuse sont intolérables.

et promulgué par les évêques est salué avec une respectueuse obéissance par tous les catholiques fidèles.

Les soixante-cinq propositions tirées des écrits d'auteurs contemporains qui prétendaient moderniser la doctrine de l'Eglise montrent bien jusqu'où allait le mal. On est épouvanté de l'audace des novateurs, qui prétendaient demeurer catholiques tout en niant ouvertement ou en ébranlant les vérités qui tiennent aux fondements mêmes du christianisme.

Ces erreurs, quoique déjà combattues, avec zèle et autorité, par des théologiens éclairés, produisaient dans les rangs des catholiques les plus funestes effets, grâce à l'audace de leurs propagateurs qui les présentaient, sans raison, comme le fruit des derniers travaux scientifiques. Elles inquiétaient les plus fermes et faisaient courir de très graves dangers à ceux dont l'instruction n'était pas assez solide.

Le nouveau *Syllabus*, puisqu'on lui donne ce nom, rappelant son caractère de recueil, bien que le Saint-Siège ne le lui ait pas donné, comme il l'avait fait pour l'acte mémorable de 1864, le nouveau *Syllabus* mettra fin à une situation aussi périlleuse.

Il faut espérer que la parole de Rome sera entendue de tous. Les catholiques qui ne se sont pas écartés de la saine doctrine seront très reconnaissants au Saint-Siège de la sécurité et de la force nouvelles qu'il apporte à leurs convictions et à leur bonne volonté.

Quant aux esprits imprudents qui avaient été séduits par ces funestes nouveautés, nous aimons à croire qu'ils rentreront dans la bonne voie pour ne plus la quitter, guidés désormais de la façon la plus sûre par l'éclatante lumière que la parole pontificale vient de projeter sur les écueils où leur foi risquait de faire naufrage.



Dans une lettre à son clergé, Mgr Dizien, évêque d'Arras, signale en ces termes les ravages occasionnés dans les âmes par les idées modernistes :

« Un mal intérieur, sûrement plus redoutable que les hostilités sans merci menées extérieurement contre nous, s'abattit naguère sur l'Eglise. Je veux parler des doctrines nouvelles que l'on a qualifiées depuis du terme générique : « le modernisme ». Elles viennent d'être solennellement condamnées par le décret pontifical *Lamentabili sane exitu*. Mais les ravages qu'elles ont causés déjà ne seront pas de sitôt réparés. Sans la parole du Souverain Pontife, ils menaçaient de tourner à la dévastation. Car, outre que de telles doctrines mirent en péril la foi même de plusieurs, elles eurent pour première conséquence — ou pour premier degré nocif — d'affaiblir visiblement parmi nous ce que saint Vincent de Lérins qualifiait de deux mots très clairs et très caractéristiques : le *Sensus ecclesiasticus*.

Or, cette diminution de l'esprit sacerdotal conduit rapidement à d'autres maux : le dégoût de la discipline, l'oubli (je ne veux pas prononcer le terme si pénible d'aversion) du principe d'auto-

rité. Puis, sont venues logiquement la tiédeur dans le devoir, l'excentricité dans le désir des réformes, la soif malade de rectifications dans tout ce qui constitue le vénérable dépôt de la Tradition et même la doctrine révélée de nos Livres sacrés.

« Ah ! chers Messieurs, prenons garde aux maladies et aux crises de la pensée ; elles tuent inmanquablement la piété candide, sous prétexte de science, et la transforment en piété raisonneuse que l'on qualifie à tout propos raisonnable. Ils me semblent bien à plaindre ceux qui, le cœur léger, ne craignent pas de lancer, dans les aventures de la curiosité superficielle et de l'orgueilleux libre examen, la direction de leur intelligence et de leur vie même, puis la joie et le calme de leur ministère, double bonheur que donne la possession modeste et tranquille de la vérité traditionnelle. *Gaudium de veritate.* »

TROYES. — Mort de Mgr de Pélacot. — Mgr de Pélacot, archevêque de Chambéry, administrateur de Troyes, est mort dans cette dernière ville le 5 Août, à l'âge de 67 ans. Prélat de grande distinction, orateur de talent, le vénéré défunt se faisait surtout remarquer par ce que l'on a appelé la vertu maîtresse du pasteur, la bonté.

Né au Puy, le 14 Juin 1810, Mgr de Pélacot termina ses études de théologie à Saint-Sulpice : ordonné prêtre, il fut aussitôt (1864) attaché à son évêque, Mgr Le Breton, comme pro-secrétaire. En 1870, il partit comme aumônier militaire et se signala par sa bravoure et son dévouement, toujours au poste le plus périlleux, sur les champs de bataille et dans les ambulances. Sa conduite lui valut la croix de la Légion d'honneur.

Rentré au Puy, il fut successivement secrétaire de l'évêché, puis (1874) vicaire général, fonctions qu'il garda pendant 25 ans. Nommé, en 1898, évêque de Troyes, il se fit vite apprécier de ses diocésains, auxquels il se donna tout entier. Il y a quatre mois à peine, Pie X l'appela au siège archiepiscopal de Chambéry : Mgr de Pélacot accepta par obéissance, malgré les regrets qu'il laissait après lui et qu'il éprouvait lui-même... Mais sa santé était, depuis plusieurs années, bien compromise, et dans ces dernières semaines n'a fait que décliner. Il est mort dans les plus vifs sentiments de foi et de piété, après avoir demandé lui-même et reçu en pleine connaissance les derniers sacrements, réconforté, d'autre part, par la bénédiction du Souverain Pontife.

VANNES. — La Semaine religieuse a publié l'avis suivant :

« Les Compagnies de chemin de fer n'ayant pas pu nous procurer des trains particuliers en Août et Septembre, le pèlerinage diocésain à Lourdes n'aura pas lieu cette année.

« Monseigneur, pour le remplacer, a conçu le projet de conduire ses diocésains à Paray-le-Monial, en Octobre prochain. »

L'histoire du passé histoire de demain. — En spoliant l'Eglise, nos modernes persécuteurs n'ont pas le mérite de la nouveauté. Sous Dioclétien notamment, les édits impériaux, qui ordonnaient l'abjuration des chrétiens, enjoignaient aux « gardiens des trésors » de livrer aux agents du fisc les objets du culte, le mobilier des églises et les livres sacrés. La résistance des chrétiens s'affirma sous des traits qui nous reportent, sans effort d'imagination, bien loin de la Rome du IV^e siècle. Le procès-verbal des perquisitions faites à Cirta existe encore. On y voit le sang des défenseurs de l'Eglise couler sur les diptyques sacrés. Ceux qui ont cédé aux exigences de la loi y sont flétris du nom de *Traditores*. Il n'y manque même pas le détail qui provoque le sourire ; le coffre-fort ouvert avec effraction et apparaissant aux regards désappointés des agents du fisc : quelques chiffons de papiers insignifiants.

A Milan, à la fin du IV^e siècle, les ariens convoitent, depuis longtemps, une des basiliques restituées aux catholiques en vertu du Concordat passé entre Gratien et l'Eglise de Milan. L'évêque Ambroise ayant reçu notification du décret impérial qui le déposait de son église, répondit simplement : « Empereur, vous n'avez pas le droit de violer la maison d'un simple particulier ; encore moins avez-vous celui d'envahir la maison de Dieu ». Et le peuple de Milan, simpliste comme son évêque, et voyant plus haut que les murailles et le mobilier de son église, commença de crier d'une même voix : « Nous sommes prêts à mourir pour la foi de Jésus-Christ ». La résistance se poursuivit dès lors avec des péripéties qui nous montrent que « rien de nouveau n'arrive sous le soleil ».

Il y eut des démarches des officieux auprès du clergé : « Des émissaires impériaux, raconte Ambroise, vinrent me supplier de faire en sorte que le peuple ne bougeât pas. Je répondis, comme je le devais, qu'un prêtre ne pouvait pas livrer le temple de Dieu. » D'autres négociateurs proposèrent une transaction. Si Ambroise renonçait à toute prétention sur la basilique intérieure, on lui abandonnait la politique suburbaine. Les catholiques informés de ce projet s'écrièrent ensemble à leur évêque : « Non, non, ne cédez rien » !

Cette fermeté impressionna le pouvoir. Au plus fort de la lutte, saint Ambroise avait prononcé cette fière parole : « Je suis le sujet des empereurs mais non leur esclave ». César eut peur d'un prélat aussi courageux. Les soldats cessèrent de monter la garde et furent renvoyés aux frontières.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE L'ASSOMPTION, Jeudi 15 Août. — *Validité exceptionnelle des billets aller et retour.* — A l'occasion de la Fête de l'Assomption, la Compagnie d'Orléans rendra valable, du samedi 10 au dernier train du mercredi 21 Août :

1^o Les billets Aller et Retour ordinaires, à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102.

2^o Les billets Aller et Retour de bains de mer, dits de Semaine, à prix réduits, exceptionnellement délivrés tous les jours pendant la période préci-

tée, aux prix et conditions du tarif spécial G. V. n° 6, chap. II, § 1^{er}, savoir :
Pour les stations balnéaires de Concarneau, Pout-l'Abbé (Langoz, Locudy) et Douarnenez, au départ des gares de Lorient et de Landerneau, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.
NOTA. — Ces différents billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 21 Août.

BIBLIOGRAPHIE

Le Dogme : Hors de l'Eglise point de salut, par le R. P. Edouard HUGON, des Frères-Prêcheurs, maître en sacrée théologie. Un volume in-12 de 360 pages. — Prix : 3 fr. 50. (Téqui, éditeur.)

Ce livre d'un maître en saint Thomas est revêtu de toutes les garanties d'une saine et scientifique doctrine. L'auteur a exploré la tradition catholique, comme le prouvent les nombreuses références aux œuvres des Pères. Il utilise sagement les ressources de l'histoire des dogmes, de la théologie positive, de la théologie rationnelle, le tout pour faire simplement de la vraie et bonne théologie. C'est une œuvre lumineuse et solide.

La Vie Surnaturelle, commentaire synthétique de la 3^e partie du Catéchisme : *la Grâce et les Sacrements*, par J.-C. BROUSSOLLE, aumônier du lycée Michelet. Un volume in-12 de xiv-392 pages. — Prix : 2 francs. (Téqui, éditeur.)

Ce volume est le troisième paru du COURS COMPLET D'INSTRUCTION RELIGIEUSE. Il fait partie du groupe dans lequel l'auteur se propose de commenter le Catéchisme. On a, dans ces Leçons, l'explication de la 3^e partie. En raison de l'importance du sujet, l'auteur s'est vu dans l'obligation de multiplier les Notes et les Lectures. Le livre paraîtra de ce fait très chargé de matière. Le prix, toutefois, reste le même que pour les autres parties du Cours.

Quimper, librairie J. Salaun.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Juillet 1907.

I. Décret de la Sainte Inquisition du 3 Juillet 1907. — II. Art et Archéologie : A propos de la basilique de Fourvière, par SAINTE-MARIE-PERRIN. — III. La Notion de vérité dans la « philosophie nouvelle », par J. DE TONQUÉDEC. — IV. La Tradition chrétienne dans l'histoire, par Adhémar d'ALÈS. — V. L'Évolutionnisme religieux condamné par le Saint-Siège, par Eugène PORTALIÉ. — VI. Le Décret du Saint Office : Sa valeur juridique, par Lucien CHOUPIN. — VII. Bulletin aéronautique : La Question du point en ballon, par Henri DUGOUT. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Événements de la quinzaine.

La cure d'air rend les forces perdues.

Les Pilules Pink aussi.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la Semaine religieuse de Quimper.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — PARTIE OFFICIELLE. —
Communications de l'Evêché.

II. — PARTIE NON OFFICIELLE. —
Que font les prêtres en retraite ?

III. — *Chronique du diocèse :*
Intentions recommandées aux prières ; Retraite des Tertiaires ; Quimper ; Tréboul ; Plonévez-Porzay ; Pardon de Notre-Dame

des Portes à Châteauneuf-du-Faou ; Association bretonne ; Le culte des Saints (suite).

IV. — *Chronique générale :*
Rome ; Le Congrès eucharistique de Metz ; Circulaire ministérielle concernant les fondations pieuses.

V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 18 Août. — 13^e Dimanche après la Pentecôte. S. JOACHIM, PÈRE DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 2^e classe. A la messe, mémoires de S. Hyacinthe, Confesseur, et du Dimanche.

Vêpres de S. Joachim, avec mémoires de l'Octave de l'Assomption, de S. Hyacinthe et du Dimanche.

Lundi, 19. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Mardi, 20. — S. Bernard, Abbé, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 21. — S^{te} Jeanne Françoise de Chantal, Veuve. Double. Blanc.

Jeudi, 22. — Octave de l'Assomption de la T. Sainte Vierge. Double. Blanc.

Vendredi, 23. — S. Philippe Béniti, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 24. — S. BARTHÉLEMY, APÔTRE. Double de 2^e classe. Rouge.

Dimanche, 25. — 14^e Dimanche après la Pentecôte. Fête du Cœur Immaculé de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Martin-Morlaix du 12 au 19 Août.

Carmélites de Brest. du 20 au 26 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. D'après des ordres reçus, les administrateurs-séquestres vont mettre prochainement en adjudication la jouissance des biens ecclésiastiques enlevés aux anciennes fabriques par la loi de 1905. De toute part on Nous écrit pour Nous demander la conduite à tenir en face de ces actes spoliateurs.

Voici notre réponse :

1° Les particuliers ne peuvent prendre ces biens en location pour une *utilité personnelle* sans encourir la peine d'excommunication et s'exposer à la privation des sacrements et de la sépulture ecclésiastique.

2° Si pour un *bien général* de la communauté chrétienne, par exemple pour assurer un logement convenable aux curés, recteurs, vicaires ou quelques autres serviteurs de l'église, des particuliers jugeaient bon de louer, à leur compte et sous leur responsabilité personnelle, maisons, jardins, vergers, etc., ayant appartenu aux fabriques, et cela à seule fin de favoriser la continuation du culte dans la paroisse, ils pourraient le faire après avoir pris l'avis du clergé paroissial et en avoir obtenu la permission de l'Evêque, seul administrateur des biens ecclésiastiques dans un diocèse.

II. Plusieurs prêtres sont mis en demeure, par l'administration des Domaines, d'avoir à payer un loyer pour la jouissance des biens dont ils sont censés avoir usé depuis le 14 Décembre 1906. Nous pensons que, en l'absence de tout bail ou de toute promesse de paiement faite au séquestre, MM. les Curés et Recteurs doivent répondre à ces demandes par un refus formel, se laisser traduire devant les tribunaux et attendre la sentence du juge.

III. La fermeture de 42 écoles libres qui aura lieu dans Notre diocèse, d'ici au 1^{er} Septembre, est pour Nous une cause de très grande perplexité. Les maîtres laïcs ou sécularisés nous feront défaut, surtout dans nos écoles de garçons.

C'est pourquoi Nous avons décidé de Nous adresser à Nos jeunes ecclésiastiques, prêtres ou clercs qui, ayant terminé leurs études théologiques, ne sont point encore employés au service du ministère paroissial. Nous Nous adressons même à ceux qui, étant déjà vicaires, consentiraient à quitter leurs postes pour devenir instituteurs : à tous ces jeunes gens nous demanderions, dans la mesure du possible, de vouloir bien se mettre à Notre disposition.

D'ici quelques jours Nous leur ouvririons, dans une de nos maisons d'enseignement libre, des cours normaux auxquels ils pourraient assister régulièrement pendant les mois d'Août et de Septembre et se préparer ainsi aux examens du brevet élémentaire pour le commencement d'Octobre. Nous Nous chargerions, sans qu'il y ait préjudice pour les autres œuvres, de payer Nous-même les frais de pension pour chacun.

Plusieurs de Nos jeunes prêtres réussiront, à n'en pas douter, et ainsi il Nous sera possible de faire face aux plus urgentes nécessités.

Les demandes d'admission devront Nous être adressées immédiatement, à l'Evêché.

IV. Parole du Pape. — Nous attirons, d'une manière toute spéciale, l'attention de Notre clergé sur une lettre que le Souverain Pontife adressait, il y a quelques semaines, au R^{me} Père Général des Frères Prêcheurs à l'occasion de la réunion du chapitre général de l'Ordre.

Cette lettre, bien que destinée à des religieux, ne peut être indifférente à aucun de ceux qui s'occupent de la formation du clergé, à un degré ou à un autre, ni à aucun de ceux qui, travaillant à la régénération de la France, s'occupent des œuvres religieuses ou sociales.

En voici quelques passages :

L'étude des sciences sacrées. — La soigneuse formation du cœur de vos novices sera en même temps, inutile de le dire, une excellente formation de l'esprit. Elle les disposera à s'appliquer, l'heure venue, à l'étude des sciences sacrées. Nous disons *sciences sacrées* parce que, dans leur esprit si bien formé, les mêmes études qui ont pour objet les sciences humaines et secondaires seront toujours ordonnées à l'acquisition de la science de Dieu, qui est la théologie.

Vous ne vous écarterez en rien de la source pure et limpide de l'angélique Docteur. Sous la direction de cet incomparable Maître, dont la méthode fait toujours de la raison l'auxiliaire de la foi, vous vous efforcerez d'appuyer l'exposition du dogme, d'une part, sur la philosophie rationnelle, dont aujourd'hui on ne tend que trop à discréditer et à anéantir l'influence ; d'autre part, sur la tradition de l'Eglise et la doctrine des saints Pères, à qui les modernes voudraient préférer, jusque dans les études bibliques, une critique intempérante, pleine d'elle-même, impatiente du joug, poussant la témérité jusqu'à scruter témérairement les divins mystères, *corruptrice* par conséquent de l'esprit de foi, bien qu'elle s'abstienne habilement d'en attaquer de front les divins oracles.

L'enseignement et la prédication. — Dans l'enseignement, bien loin de se laisser atteindre et entamer par le mal ambiant

du modernisme, mal qu'ils ont mission de soigner et de guérir, les professeurs sauront, du haut de leur chaire, combattre avec une charitable fermeté et une inlassable énergie les erreurs et les périlleuses innovations qui tentent d'envahir, au grand détriment des âmes, le domaine de la philosophie et de la théologie.

Dans la prédication, les prêtres exposeront au peuple les vérités de la foi et les préceptes de la morale, d'une manière claire, simple, et à la portée de tous. Ils éviteront les spéculations oiseuses, les théories risquées, les sujets étrangers au domaine sacré, qui sentent le profane et éblouissent les esprits infatués des folles théories du siècle, sans leur apporter aucun profit. Agir autrement, serait trahir leur divine mission et l'attente de l'Eglise qui leur confie ses propres enfants, pour être nourris avec amour et sagesse, non *in persuasibilibus humane sapientiæ verbis*, mais avec le pain substantiel de la doctrine de Jésus-Christ, les prémunissant ainsi contre les multiples erreurs qui circulent dans le monde. C'est seulement avec une telle prédication qu'ils pourront sauver les âmes des individus et consolider en même temps les bases de la prospérité sociale, substituant à l'égoïsme la charité, à l'orgueil l'humilité, à l'esprit d'une fausse indépendance une raisonnable subordination, et au sensualisme effréné la pureté et l'intégrité des mœurs.

PARTIE NON OFFICIELLE

QUE FONT LES PRÊTRES EN RETRAITE ?

Le monde est curieux de savoir pourquoi, chaque année, tant de prêtres se réunissent, pendant une semaine, sous la direction de leur évêque... Pour révéler le mystère, disons simplement ce qu'est une « retraite pastorale ».

Les prêtres en retraite méditent la parole de Dieu, prient, examinent leur conscience et travaillent à perfectionner leur vie. A cinq heures du matin, au son de la cloche, ils sont debout, sortent de leurs cellules et se rendent en silence à la chapelle. Trois ou quatre fois par jour, l'un d'eux monte en chaire, demande à l'évêque sa bénédiction, puis explique l'Evangile à ses frères. On l'écoute avec un profond respect. Il s'agit beaucoup moins d'instruire ces théologiens que de leur rappeler à eux-mêmes les grandes vérités qu'ils prêchent aux autres. Aussi l'orateur ne craint-il pas de traiter les sujets les plus terribles : la mort, le jugement de Dieu, l'enfer et ses feux éternels. Car si le grand apôtre saint Paul craignait d'être réprouvé lui-même, après avoir fondé tant d'églises, il n'y a point d'homme sur la terre qui ne doive opérer son salut avec tremblement.

Comme il est touchant de voir ces vieillards, blanchis dans les

travaux du saint ministère, suspendus aux lèvres de l'homme apostolique ! Lorsqu'il a cessé de parler, longtemps ils demeurent absorbés dans la méditation des sérieuses vérités qu'ils ont entendues. Ils sont là, tous confondus, jeunes et vieux, chanoines, curés, vicaires. On voit parfois de vieux prêtres, à demi-paralysés, venus des extrémités du diocèse, s'appuyer sur leurs confrères pour se rendre aux exercices. Des octogénaires se traînent lentement devant les quatorze stations du Chemin de la Croix, pour expier les fautes de leur fragilité et pour implorer la miséricorde de Jésus-Christ sur la triste indifférence de leurs paroissiens. L'évêque préside à tout, ne manque pas une seule conférence ; il s'est fait séminariste avec le clergé qui l'entoure.

Mais, une des choses qui frappent le plus, c'est le silence qui règne en ces lieux. Plusieurs centaines de prêtres sont là réunis, et l'on n'entend que le bruit des pas qui glissent le long des corridors. Tous ces amis, qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps, se rencontrent, se croisent, sans se parler, en dehors de la récréation qui suit le repas. Ils sont plongés dans les graves pensées qu'a exposées le prédicateur ou qu'ils ont eux-mêmes lues dans l'Evangile.

A la fin, quand ils ont bien secoué la poussière du monde et ravivé la flamme de l'amour divin dans leurs cœurs, ils vont deux à deux s'agenouiller devant l'évêque et, la main posée sur un cierge allumé, ils répètent avec joie la parole heureuse qu'ils prononcèrent dans leur jeunesse en revêtant la soutane : « Le Seigneur est la part de mon héritage » *Dominus pars hæreditatis meæ*, puis ils chantent le *Te Deum*.

Après ces jours de paix, fortifiés dans la résolution de servir Dieu et de sauver leur âme, ils retournent prêcher, pardonner les péchés, consoler les malheureux et souffrir les injures qui attendent tous ceux qui travaillent au salut des hommes.

Voilà ce que font les prêtres en retraite... Que doivent faire les fidèles pendant ce temps ? Ils doivent s'unir dans une commune prière pour obtenir de Dieu qu'il donne à ses prêtres une âme assez forte pour ne fléchir, ni devant les attaques du dehors, ni sous le poids des épreuves intérieures ; une vertu assez ferme et une vie assez pure pour qu'ils puissent répondre à l'ennemi, autant du moins que l'humaine condition peut le permettre, le *quis ex vobis arguet me de peccato ?* un esprit sacerdotal, en un mot, assez profond pour qu'ils deviennent de plus en plus la lumière qui éclaire les âmes et le sel vivifiant qui préserve les peuples des mortelles corruptions.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — Les écoles chrétiennes.

III. — Les pèlerinages de Lourdes : Pèlerinage national (20 trains), du 17 au 23 Août.

IV. — Les retraites ecclésiastiques, du 19 au 24 et du 26 au 31 Août.

Retraite des Tertiaires. — La retraite bretonne pour les Tertiaires annoncée comme devant se donner à Lesneven, du 29 Septembre au 5 Octobre, est retardée : elle aura lieu du 3 au 9 Novembre.

QUIMPER. — Comité de Vigilance pour la protection morale de la jeunesse et la répression de la licence des rues. — Les membres du Comité de Vigilance fondé dernièrement, à Quimper, par le dévoué M. Pourézy, l'éloquent apôtre de la lutte antipornographique, se sont réunis, il y a quelques jours, salle du gymnase municipal.

L'assemblée a adopté les statuts que voici :

ARTICLE PREMIER. — Le but du Comité est de centraliser tous les efforts pour lutter contre l'immoralité de la rue et notamment contre son envahissement par des publications et exhibitions pornographiques.

Le Comité recueille toutes les constatations de faits délictueux qui lui sont signalés par ses membres ou par des particuliers, pour les déferer, s'il y a lieu, à l'Autorité judiciaire.

ART. 2. — Les membres adhérents du Comité s'engagent, en souscrivant, à verser une cotisation *minima* de un franc par an. — Le Conseil se prononce sur les admissions. Les mineurs ne peuvent pas faire partie de la Société.

ART. 3. — Les membres adhérents, réunis chaque année en Assemblée générale, nomment un Conseil de 12 membres. Ce Conseil est renouvelé tous les ans, par tiers ; les membres sortants sont rééligibles.

ART. 4. — Le Conseil choisit dans son sein : un Président, 2 Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire général-adjoint, un Trésorier.

ART. 5. — Le Conseil convoque l'Assemblée générale pour lui rendre compte de sa gestion au moins une fois par an, plus souvent, s'il le juge nécessaire. Il doit réunir l'Assemblée générale quand il est saisi régulièrement d'une demande signée de vingt adhérents ou au-dessus.

ART. 6. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

ART. 7. — En cas de dissolution, l'actif social ne pourra être donné qu'à une Société analogue ou à une œuvre de Bienfaisance, au choix de l'Assemblée générale qui prononcera la dissolution.

Il a été procédé ensuite à la nomination du conseil, qui est composé de :

MM. Collorec, Trémintin, Boss, l'abbé Laboy, le capitaine du Chatellier, Le Goasduff ;

Avec les membres du bureau, ainsi formé :

Président, M. le docteur Lagriffe ; vice-présidents, M. le proviseur Aubril et M. l'abbé Corre ; secrétaire général, M. le pasteur Jones ; secrétaire général-adjoint, M. Quersy ; trésorier, M. Gentil.

Et maintenant, le Comité de Vigilance adresse un chaleureux appel à toutes les personnes à même de l'aider dans la tâche qu'il

a entreprise. Il compte tout particulièrement sur la sympathie et le concours des pères et mères de famille soucieux de la préservation de la santé morale et physique de leurs enfants.

TRÉBOUL. — Bénédiction de la mer, 11 Août 1907. — Nous avons reçu la lettre suivante que nous sommes heureux de publier, en remerciant de tout cœur notre sympathique et distingué correspondant.

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« Vous qui présidiez, dimanche, cette émouvante cérémonie de la bénédiction de la mer à Tréboul, vous avez dû beaucoup admirer comme nous, et, comme nous, être profondément édifié. Tout d'abord, quel cadre merveilleux pour une procession de marins ! De quelque côté que l'on regarde, on voit la mer. Dans l'estuaire gracieux où se mirent les maisons des pêcheurs, elle est bleue, presque plus que le ciel ; autour de la vaste baie de Douarnenez, c'est un cercle de *Ménez* aux croupes harmonieuses qui s'en vont en se haussant sur l'horizon comme pour mieux voir cette mer qui les enchante de ses éternels soupirs et les voile souvent de ses brumes légères. Terre de rêve et de mystère !... Les yeux cherchent d'instinct, sur ces sommets, la silhouette des vieux druides errant parmi les pierres sacrées ou mieux encore celle des ermites armoricains qui les sanctifièrent et qui les ont emplis de leurs naïves et pieuses légendes... Là-bas, miroitant au soleil, la grève de Sainte-Anne, la bonne grand'mère des Bretons. Voici devant nous l'île Tristan : en est-il de plus pittoresque au monde et de plus heureusement posée ? S'il est des fées en Bretagne, c'est une fée qui l'a fixée là, comme un navire à l'ancre. En face, Douarnenez qui, de tous côtés, court vers la mer ; plus haut, dominant les usines et les maisons, dominant les bois et les collines, fier et superbe, le clocher de Ploaré, une des sept merveilles de la Bretagne.

« Il y a régates à Douarnenez, et la baie est ravissante à voir sous tant de voiles blanches et rousses qui la sillonnent. Mais les bateaux de Tréboul ne sont pas sortis. Ils sont amarrés dans le petit port ; ils veulent être bénits. Au plus haut des grands mâts frissonnent les pavillons, et les filets bleus aux fines mailles ondulent à la brise. Que d'espérances réunies-là qui attendent d'être fécondées par la bénédiction du prêtre !

† †

« Les deux cloches ont appelé les Tréboulistes aux vêpres solennelles. L'église est comble. Hommes et femmes, novices et vétérans y chantent de bon cœur les psaumes et les cantiques des grands jours. M. l'abbé Gargadennec, vicaire à Saint-Corentin, monte en chaire et donne en breton un sermon plein de vigueur. L'assistance l'écoute avec un recueillement parfait. Que Dieu vous garde, ô mes amis, d'écouter d'autres prônes que ceux de vos prêtres et de votre très aimable Recteur ! Ce recueillement aux offices

est une des choses qui impressionnent le plus les étrangers de passage à Tréboul. Suivant l'antique usage, les hommes sont séparés des femmes par une allée centrale. Debout ou bien assis dans les chaises basses, ils se tiennent attentifs, graves, vigilants, immobiles : on dirait que dans cette église qui ressemble à un navire renversé, ils continuent le quart à bord de leurs bateaux.

La procession s'organise maintenant... elle dévale par les ruelles qui se précipitent vers le quai, parmi les pierres roulantes et les graviers. L'ordonnance en est fort belle et parfaite la tenue. MM. les Vicaires vont et viennent et commandent sans violence, sans bruit. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul maintiennent le bon ordre et le silence dans le bataillon presque innombrable des fillettes et des moussaillons. Admirables Sœurs ! Vous faites là un bien infini sous toutes les formes... et c'est pourquoi l'on vous chasse. Maudits ceux qui vous persécutent !

†

On s'en va donc en chantant tout le long des flots. Après les litanies, sur un rythme dolent et pieux, ce sont les cantiques en langue bretonne. Il y a du plaisir à les entendre, même quand on ne les comprend pas, parceque les marins, qui suivent en foule, se serrant les coudes, poussant le célébrant qui marche à leur gré trop doucement, les chantent à pleine voix. C'est rude, mais lancé vers le ciel d'un si bon cœur... De l'autre côté de Port-Rhu, on entend du canon, de la fanfare, des cris... Douarnenez s'amuse aux régates. Mais de quel côté pensez-vous que, ce soir-là, Dieu et les saints bretons aient abaissé leurs regards avec plus de complaisance ?

Vingt codaks indiscrets fixent les groupes qui passent. On veut garder le souvenir de ces jolies choses et les faire admirer à qui n'a pas eu la joie de les contempler. Ne blâmons pas trop les codaks indiscrets. Que ces châles si finement brodés, qui flottent aux épaules des Enfants de Marie et des jeunes épousées, sont décoratifs et charmants ! Il y a toujours des fées en Bretagne ! Où trouver plus gentils enfants que ces petits mousses qui portent gravement sur les épaules la barque de pêche idéale ? Rien n'y manque. Son nom ? Notre-Dame-des-Naufragés ! — Son numéro ? 1905. — Son grément ? Complet : elle a ses rames très fines, ses voiles blanches, ses deux mâts lisses, sa quille élancée, son filet bleu flottant. Petits mousses aux yeux bleus, qui aimez déjà tant la mer, la mer captivante et perfide, petits mousses si heureux aujourd'hui de porter sur vos épaules le symbole de vos espérances, que la mer vous soit clémente et que Notre-Dame vous garde de tout naufrage !

Aux trois jetées du port et de la rade, se renouvelle la même cérémonie. La procession a suspendu sa marche ; les chanteurs passent suivis du clergé que guide la croix d'or. La mer à cette heure est étale ; le flot vient doucement caresser la digue de granit où l'on débarque la pêche. Il ne donne aujourd'hui que des baisers. Tout se tait. Le spectacle est enchanteur. Alors le célé-

brant, d'un geste large et auguste élève la main et bénit l'étendue. Puis, ayant saisi l'encensoir, par trois fois il encense la mer : c'est comme un hommage à sa puissance et à sa majesté...

† †

Le soir, à la tombée du jour, les barques bénites sortirent du port l'une après l'autre. Elles semblaient plus légères ; l'espérance soufflait dans leurs voiles. La mer était calme et douce infiniment. On respirait dans l'air comme un parfum d'encens. Très avant dans la nuit, des voix fraîches et gracieuses chantèrent dans Tréboul-Coz :

Vogue, barque légère,
Sous l'Astre tutélaire !
Notre-Dame des Flots,
Notre puissante Mère,
Des pauvres matelots
Entendra la prière.

« L. H. »

PLONÉVEZ-PORZAY. — Grand Pardon de Sainte-Anne-la-Palue. le dimanche 25 Août, sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Dubillard.

Le samedi 24 Août, la première messe a lieu à 5 heures ; les autres messes se succèdent jusqu'à 10 heures. A 10 heures, la grand'messe. A 4 heures, vêpres solennelles ; sermon ; procession des « Miracles ».

Le dimanche 25, la première messe à 2 heures ; les autres messes de règle à 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 heures. A 10 heures 1/2, grand'messe ; sermon. A 2 heures, vêpres ; procession, bénédiction du Saint-Sacrement.

Le mardi 27 Août. — Le mardi après le grand Pardon, il y a des messes à Sainte-Anne-la-Palue, depuis 6 heures jusqu'à 10 heures ; à 10 heures, la grand'messe suivie de la procession, pour clore les exercices. La chapelle reste ouverte toute la journée.

Le samedi, toute la journée, pendant toute la nuit du samedi au dimanche et le dimanche jusqu'à midi, des confesseurs se tiennent à la disposition des pèlerins.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — Pardon de Notre-Dame des Portes, les 24 et 25 Août.

Samedi 24, messes à la chapelle à 6 heures et à 10 heures. Le soir, à 5 heures, la procession part de l'église paroissiale pour se rendre à la chapelle des Portes, où l'on chante les vêpres.

A 8 heures, procession aux flambeaux.

La chapelle des Portes reste ouverte toute la nuit, ainsi que l'église paroissiale où des prêtres se tiennent à la disposition des pèlerins pour les confessions.

Dimanche 25 Août. — La première messe est dite à 3 heures. Ensuite les messes se succèdent d'heure en heure jusqu'à 8 heures inclusivement. A 10 h. 1/2, grand'messe chantée par M. le cha-

noine Auffret, curé de Douarnenez ; sermon par M. le chanoine Eveno, supérieur du Séminaire de Saint-Jacques de Lézézien.

A midi, messe basse.

A 3 heures, vêpres suivies de la procession et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement, à l'église paroissiale.

Le dimanche 8 Septembre, fête de la Nativité de la T. Sainte Vierge, « petit Pardon » de N.-D. des Portes. Grand'messe à 10 h. 1/2 ; vêpres à 3 heures.

N. B. — Le jour du grand Pardon et pendant l'octave, les fidèles qui visitent la chapelle des Portes et y prient aux intentions du Souverain Pontife peuvent gagner (aux conditions ordinaires : confession et communion) une indulgence plénière.

Une indulgence de 300 jours est attachée à chaque visite à la chapelle.

A l'occasion du Pardon de N.-D. des Portes, la Cie des chemins de fer économiques mettra en mouvement, le dimanche 25 Août, des trains supplémentaires conformément à l'horaire ci-dessous :

STATIONS		MATIN	SOIR	STATIONS		SOIR
Carhaix . . .	<i>Départ.</i>	8 h 22	» »	Châteaulin (ville). <i>Dép.</i>	7 h 6	
Port de Carhaix . . .		8 33	» »	Port-Launay . . .	7 15	
Saint-Hernin-Cléden .		8 45	» »	Saint-Ségal . . .	7 28	
Spézet-Landeleau . . .		9 »	» »	Pleyben . . .	7 42	
Plonévez-du-Faou . . .		9 16	» »	Lennon . . .	7 56	
Châteauneuf-du-F. Ar.		9 30	» »	Langalet . . .	8 8	
	<i>Départ</i>	5 h 34	5 42	Châteauneuf-du-F. Ar.	8 17	
Langalet . . .	» »	5 42	5 50		<i>Départ.</i>	
Lennon . . .	» »	5 50	6 3	Plonévez-du-Faou . . .	8 34	
Pleyben . . .	» »	6 3	6 22	Spézet-Landeleau . . .	8 45	
Saint-Ségal . . .	» »	6 22	6 29	Saint-Hernin-Cléden .	8 58	
Pont-Launay . . .	» »	6 29	6 35	Port de Carhaix . . .	9 11	
Châteaulin . . .	<i>Arrivée</i>	6 35		Carhaix . . .	<i>Arrivée.</i>	
					9 27	

Association Bretonne. — Nous rappelons que le Congrès annuel de l'« Association Bretonne », aura lieu à Lamballe du 2 au 7 Septembre prochain, et que ce Congrès, qui promet d'être très brillant, sera accompagné d'un grand concours d'animaux des diverses races bovines bretonnes.

La direction de l'« Association Bretonne » fait connaître à ce sujet que l'expiration des délais pour demander à concourir est reportée du 10 au 28 Août inclus.

Le culte des Saints (suite).

M. RAGUÉNÈS, Vicaire à Landudec.

Il était né à Crozon et, par suite de l'établissement de l'Eglise constitutionnelle, il était venu, sous un habit de paysan, se réfugier dans sa paroisse natale, où il demeurait avec sa mère. Le

curé constitutionnel Savina était un exalté et faisait beaucoup de prosélytisme en faveur du schisme ; M. Raguénès l'interpellait en public, même sur le passage des processions que l'intrus présidait, et par ses plaisanteries caustiques montrait le ridicule de la nouvelle Eglise. Il n'était pas seulement très spirituel, mais aussi très énergique, et il employa toute la force de son caractère à maintenir ses compatriotes dans la fidélité ; aussi, dit M. J. Téphany, « les paroissiens de Crozon montrèrent, pendant les mauvais jours de la Révolution, qu'ils ne ressemblaient pas aux timides agneaux qui broutent le serpolet de leurs falaises et se laissent tondre par le premier venu. »

Malgré son habit de laboureur, il fut reconnu comme prêtre à la blancheur de ses mains, et arrêté à une demi-lieue du bourg, au village de Gouandour, chez un fermier du nom de Kerinec. Les mains liées, il fut conduit entre deux gendarmes, d'abord à Châteaulin, puis à Quimper, où sa mère le suivit. Elle accepta l'hospitalité dans une maison de la rue Sainte-Catherine (alors rue de la Révolution) chez M^{me} veuve Boustouler ; c'était à quelques pas du tribunal, c'est-à-dire de l'ancienne chapelle de l'Hôpital général, devenue d'abord salle de club, puis temple de la Raison, puis sanctuaire de la justice (comme on disait alors), et plus tard salle de vente appelée *salle du lycée*, en attendant la démolition. La dite salle occupait l'emplacement où s'élève en ce moment de terre la tour féodale du futur palais de la préfecture.

Bien entendu, M. Raguénès fut condamné à mort. Lui aussi aurait pu, comme M. Riou, sauver sa vie par un mensonge, il s'y refusa. C'était encore M. Kerinec qui présidait le tribunal, et qui prononça la condamnation. Le lecteur ne pourra pas s'empêcher d'avoir quelque pitié pour ce pauvre homme qui faisait son pauvre petit possible afin de sauver ses victimes, mais qui ne les en condamnait pas moins à la peine capitale. Aimant mieux sacrifier sa particule nobiliaire que sa tête, ce qu'on ne saurait blâmer, il avait ainsi réussi à faire oublier qu'il était *un ci-devant*. M. Raguénès eut pitié de ce malheureux. Le lendemain de la condamnation et, par conséquent, le jour de l'exécution, cet émule de Pilate « alla le voir en prison, causa quelque temps avec lui et le pria de lui pardonner sa mort. M. Raguénès lui sauta au cou, l'embrassa et lui dit : « Oui, Monsieur, je vous pardonne ma mort, et je souhaite que Dieu vous la pardonne aussi. »

La mère du confesseur de la Foi put voir son fils avant qu'on vint le chercher pour l'échafaud. C'était le samedi 12 Avril 1794, veille du dimanche des Rameaux. Comme la pieuse femme se laissait aller à sa juste douleur, son fils lui dit : « Dans nos églises de France, les catholiques fidèles ne recevront pas demain les rameaux bénits ; moi, ma mère, j'irai recevoir ma palme dans le ciel. » M^{me} Boustouler était présente quand fut dite cette parole, et sa fille (ma grand'mère) me l'a répétée bien des fois.

L'heure indiquée pour l'exécution fut devancée : le martyr marchait d'un pas si ferme que tous les témoins en étaient frappés

d'étonnement. C'est avec la même visible énergie qu'il franchit les degrés et se plaça lui-même sous le couteau fatal qui tomba, fit une profonde entaille, mais ne détacha point la tête. Ainsi atteint, le prêtre parla ; le couperet retomba, mais sans achever l'œuvre sinistre ; alors, le général présent, suppléant à l'inexpérience du bourreau, leva son sabre et fit tomber la noble tête du martyr. M. Raguénès n'avait guère plus de trente ans. Le général devenu exécuteur d'occasion ne put réprimer un sentiment d'admiration ; il s'écria : « C'est dommage que ce soit là un fanatique : il n'y a pas de républicain qui meurt avec autant de courage. »

Laissez-moi vous dire, citoyen général, que votre comparaison ne valait rien : en ce temps-là (sauf à l'armée), les républicains ne mouraient pas, ils tuaient ; ce n'est pas la même chose.

On dit, au pays de Crozon, qu'en embrassant sa mère pour la dernière fois, M. Raguénès lui aurait dit : « Quand vous arriverez au bourg, les cloches sonneront l'*Angelus* du soir ; elles vous annonceront ma mort, mais au lieu de pleurer, chantez le *Te Deum* d'actions de grâces, car j'espère être alors au ciel. »

Ce qui vient d'être dit prouve que, dans sa paroisse natale, le souvenir du jeune prêtre martyr est demeuré vivant ; à Quimper, théâtre de sa précieuse mort, il se conserva aussi bien longtemps ; on allait prier sur sa tombe, tout contre l'église de Locmaria. Vers 1850, un conseil municipal composé d'hommes très honorables il est vrai, mais passionnés d'amour pour la ligne droite et la belle architecture, supprima le petit cimetière tant vénéré, y fit passer une route et y construisit un bureau d'octroi.

D'après ce qui a été dit plus haut, je suis porté à croire que M. Raguénès subit sa courte incarcération dans une dépendance du couvent de Sainte-Catherine, mais je n'en suis nullement certain. Avant l'ère de la Liberté, c'est-à-dire avant la Révolution, Quimper était pauvre en prisons : les religieux Cordeliers, disposant d'un couvent beaucoup trop grand pour leur petit nombre, louaient au *Présidial* les pièces où siégeaient les juges et celles où l'on détenait les prévenus et les condamnés ; on peut voir encore, près du Cap-Horn, le local exigü qui servait de prison au prieuré de Locmaria ; enfin une troisième prison occupait une maison de la rue *Obscure*, aujourd'hui rue Royale. Mais depuis que les Parisiens avaient démoli la Bastille où étaient enfermés une douzaine de nobles (qui ne l'avaient pas volé), on avait couvert toute la France de maisons de détention à l'usage des honnêtes gens, et la bonne ville de Quimper, affublée du nom de *Montagne-sur-Odet*, était désormais bien pourvue sous ce rapport ; c'était la principale manière d'affirmer les fameux principes de 1789. Le couvent du Calvaire : une prison ; le prieuré de Locmaria : une prison ; l'abbaye de Kerlot : une prison ; l'hôpital Saint-Antoine (du moins en partie) : une prison ; le couvent des Ursulines : une prison..., et vive la Liberté ! On a incarcéré dans d'autres communautés confisquées par la Nation, c'est-à-dire par la canaille (car la pauvre nation prise en masse était bien innocente de ces turpitudes) ;

mais comme je ne suis pas certain de la destination alors donnée aux couvents des Capucins, de Saint-Joseph, à la Retraite des Hommes, à la Retraite des Femmes et au Grand-Séminaire, j'aime mieux être incomplet qu'inexact.

Je n'ai pas à dire seulement où furent incarcérées les victimes de la persécution religieuse, mais à préciser le lieu où furent immolés les martyrs. L'échafaud sur lequel furent guillotins M. Riou et M. Raguénès se dressait dans un coin de la place Saint-Corentin, entre l'entrée de la rue du Guéodet et l'entrée de la rue Royale. Il est bon de garder et de fixer ces souvenirs...

Il y a peu de temps, la *Semaine religieuse* a donné le récit très édifiant et très intéressant de la mort d'un autre prêtre martyr ; ce ne fut point un meurtre juridique, mais un assassinat perpétré par quelques fanatiques sur le territoire de la paroisse de Saint-Yvi, entre Quimper et Rosporden. Je n'y reviendrai pas.

(A suivre.)

Librairie catholique J. Salaün. — M. J. Salaün a l'honneur d'informer MM. les Ecclésiastiques du diocèse qu'il sera à l'établissement du Likès, pendant la durée des deux Retraites, à l'heure habituelle de la récréation, et qu'il sera particulièrement bien pourvu de tout ce qui pourra leur être utile et les intéresser en fait d'ouvrages nouveaux et d'actualité, sermonnaires, ouvrages de Théologie, Missels et Bréviaires, objets de piété, etc., etc.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le 9 Août, a été célébrée dans la chapelle Sixtine, au Vatican, la messe solennelle de l'anniversaire du couronnement de S. S. Pie.

Le célébrant a été le premier cardinal créé par Pie X, S. Em. le cardinal Merry del Val, assisté à l'autel par trois chanoines des basiliques patriarcales de Saint Jean de Latran, Saint Pierre et Sainte-Marie-Majeure.

Le Pape était au trône sous le baldachin dressé du côté de l'Evangile. Il est arrivé à pied précédé du cortège pontifical ; il portait la chape et la mitre précieuses.

Les chants ont été merveilleusement exécutés sous la direction du maestro Pérosi.

Le Saint-Père était en bonne santé, bien que les grandes chaleurs, et surtout l'abominable campagne anticléricale l'aient fort péniblement affecté.

Le cardinal Svampa, archevêque de Bologne, vient de mourir. C'était un des membres les plus distingués du Sacré-Collège, et aussi l'un des plus jeunes : il venait à peine d'accomplir sa 56^e année.

Le Congrès Eucharistique de Metz. — Le Congrès eucharistique s'est terminé, dimanche, par une procession solennelle à travers les rues de Metz. Le cardinal V. Vannutelli, légat du Pape, précédé de 28 archevêques, évêques et abbés mitrés, tous en grands ornements, portait le T. Saint-Sacrement. Derrière le dais venaient les membres du comité, du clergé (plus de 3.000 prêtres), ainsi que plusieurs députations venues de différents pays, des délégations de presque toutes les paroisses de Metz. Les pompiers faisaient le service d'honneur... Une foule immense, évaluée à 100.000 personnes au moins, stationnait sur tout le parcours, observant une attitude respectueuse et recueillie.

L'objet principal des délibérations du Congrès de Metz a été la communion fréquente et même quotidienne, d'après le décret de Pie X du 20 Décembre 1905. Il y a lieu d'espérer qu'il produira les résultats que le Saint-Père en attend et qu'il exposait, en ces termes, dans sa lettre au cardinal Vannutelli :

« Ce congrès sera particulièrement fécond en résultats pratiques de la plus grande importance. Nous le voyons par le programme des questions qui y sont traitées, et qui tendent toutes à ce but unique : *d'exciter dans toutes les classes de la société chrétienne l'amour du Banquet Eucharistique et spécialement l'habitude de la Communion fréquente.* C'est bien là le chemin le plus court pour procurer le salut de chaque homme en particulier aussi bien que celui de la société : exhorter tous les chrétiens à s'approcher de Jésus présent et vivant dans l'Eucharistie ; parce qu'il est pour Nous la cause de tous les biens, il ne cesse, poussé par son amour infini, de nous appeler et de nous inviter à venir à Lui, pour Nous relever dans nos infirmités. »

Circulaire ministérielle concernant les fondations pieuses. — On sait que l'administration des Domaines et le gouvernement, battus à peu près dans tous les prétoires de France par les auteurs de fondations pieuses ou leurs ayants-droit, tentent une suprême manœuvre pour esquiver le débat. Ils osent demander aux tribunaux de surseoir à statuer parce qu'une loi en préparation a pour but de modifier la législation actuelle.

Des interpellations seront adressées, à ce sujet, au garde des sceaux dès la rentrée des Chambres. En attendant, les catholiques ne doivent pas cesser de faire valoir leurs droits, et les tribunaux continueront à juger selon leur conscience. Il n'appartient pas au gouvernement de changer les lois ni d'arrêter le cours de la justice. Aujourd'hui, comme hier, les fondations pieuses, dont les conditions ne sont pas remplies, demeurent parfaitement révocables au profit de tous les ayants-droit. Nous supposons que le garde des sceaux fait injure aux magistrats, même libres-penseurs, en les croyant capables d'ériger sa volonté personnelle au-dessus du Code, dont l'article 4 est conçu en ces termes : « Le juge qui refusera de juger sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi pourra être poursuivi comme coupable de déni de justice. »

BIBLIOGRAPHIE

Jésus et ses Contemporains. Conférences prêchées à la chapelle de l'Institut Catholique de Paris, par M. l'abbé VIEILLARD-LACHARME. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. (Bloud, éditeur).

M. l'abbé Vieillard-Lacharme, qui s'est fait connaître avantageusement des lecteurs chrétiens, au cours de ces dernières années, par deux ouvrages d'apologétique : *La Divinité de Jésus-Christ* et *l'Œuvre messianique de Jésus-Christ*, vient de publier le troisième volume de ses belles et graves conférences sous le titre : *Jésus et ses Contemporains*. C'est la suite naturelle des ouvrages précédents et une précieuse contribution à l'étude psychologique des origines chrétiennes. Les personnages de l'Evangile nous y sont montrés avec leurs vrais visages, si souvent et parfois si odieusement défigurés par une critique impie ou égarée. La dernière conférence surtout mérite d'attirer l'attention par l'élévation et l'originalité des vues qui renouvellent les idées traditionnelles, par le relief extraordinaire qu'y prennent successivement les divers témoins de la Résurrection, les Apôtres, les Disciples, les Saintes Femmes.

La logique la plus serrée, la plus chaude éloquence réunies dans cette œuvre remarquable en font un des livres les plus propres à nourrir ou à ranimer la foi chrétienne à notre époque troublée.

Collection SCIENCE & RELIGION. Vol. in-12 à 0 fr. 60.
(BLOUD, éditeur)

N° 426. **LES PROGRÈS ACTUELS DE L'EGLISE.** — Petite Apologétique populaire, par André GODARD, auteur du *Positivisme chrétien*.

N° 427. **LES INDULGENCES.** Doctrine et Histoire, par G. de PASCAL.

N° 428. **INNOCENT IV ET LA CHUTE DES HOHENSTAUFEN,** par P. DESLANDRES, archiviste-paléographe.

N° 429. **SIXTE-QUINT ET LA REORGANISATION MODERNE DU SAINT-SIÈGE,** par Paul GRAZIANI, archiviste-paléographe.

N° 430. **Physiologie philosophique.** — DEFINITION DE LA PHYSIOLOGIE. — MÉTHODE EXPÉRIMENTALE. — GÉNÉRATION SPONTANÉE ET DARWINISME. Leçons professées à l'Université de Bucarest, par le Dr PAULESCO.

Quimper, librairie J. Salaun.

REVUE THOMISTE (Librairie Saint-Paul, 6, rue Cassette Paris).

Sommaire du n° 3. Juillet-Août 1907.

Sacrae Romanae et Universalis Inquisitionis decretum. Réponses de la Commission biblique sur le quatrième Evangile L'Hérésie du Renouveau, R. P. THOMAS PÉGUES, O. P. — Les preuves thomistes de l'existence de Dieu critiquées par M. Le Roy, R. P. R. GARRIGOU-LAGRANGE, O. P. — Les preuves scripturaires de la Théologie, R. P. J.-R. Bonhomme, O. P.

La Vie scientifique :

Note sur le « *probabilismus vindicatus* » ab Augustino Lehmkuhl, X... — Comment il faut réfuter Kant, A. FARGES. — Revue analytique des Revues. — Notes bibliographiques.

La cure d'air restaure l'appétit, tonifie les nerfs.

Les Pilules Pink aussi.

Nous recommandons à nos lecteurs les **DOCKS CATHOLIQUES DE PROVENCE** Rue Espérandieu, MARSEILLE

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. — PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.</i></p> <p><i>II. — PARTIE NON OFFICIELLE. — L'œuvre urgente, nécessaire.</i></p> <p><i>III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Retraite ecclésiastique ; Association des Hommes de France au Sacré-Cœur ; Quimper ; Plouzévé ; Le Trévoux ; Landivisiau ;</i></p> | <p><i>Lesneven ; Saint-Pol-de-Léon ; Pour nos émigrants ; Saint-Brieg ; Vannes ; Le culte des Saints (suite).</i></p> <p><i>IV. — Chronique générale : Rome ; France ; Paris ; Lourdes ; Les périodes militaires des ecclésiastiques.</i></p> <p><i>V. — Variétés : Sans église.</i></p> <p><i>VI. — Bibliographie.</i></p> <p><i>VII. — Annonces et avis.</i></p> |
|--|--|

Offices de la semaine.

- Dimanche, 25 Août. — 14^e Dimanche après la Pentecôte. Fête du Cœur Immaculé de la T. Sainte-Vierge (au Supplément). Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S. Louis, roi de France, et du Dimanche.*
- Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de S. Louis, du Dimanche et de S. Zéphyrin, Pape, Martyr.*
- Lundi, 26. — S. Zéphyrin, Martyr. Simple. — Ou office votif des SS. Anges ; semi-double. Blanc.*
- Mardi, 27. — S. Joseph de Calazanz, Confesseur. Double. Blanc.*
- Mercredi, 28. — S. Augustin, Evêque, Docteur. Double. Blanc.*
- Jeudi, 29. — Décollation de S. Jean Baptiste. Double-majeur. Rouge.*
- Vendredi, 30. — St^e Rose de Lima, Vierge. Double. Blanc.*
- Samedi, 31. — S. Raymond Nonnat, Confesseur. Double. Blanc.*
- Dimanche, 1^{er} Septembre. — 15^e Dimanche après la Pentecôte.*

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Carmélites de Morlaix. du 27 au 31 Août.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINE

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

Ancienne Maison TOULARCHOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESEUR **QUIMPER**

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS Ecume et Ambre 1 ^{er} choix.	ORFÈVRE DE TABLE Qualité supérieure, prix exceptionnel.
---	---

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Pratique superstitieuse. — Nous avons déjà, à diverses reprises, condamné une formule superstitieuse de prière que l'on fait circuler sous le nom de « Boule de Neige » ou de « Chaîne d'Or ». Nous sommes informé que des copies de ces prières sont de nouveau répandues dans Notre diocèse et envoyées d'ici dans des diocèses étrangers.

Nous demandons instamment aux fidèles de repousser avec indignation ces sortes de feuilles et de se refuser à toutes démarches pour en favoriser la diffusion. De plus, Nous leur défendons de se servir, sans en avoir obtenu l'autorisation de leurs prêtres, de toute formule de prière qui ne serait pas revêtue de l'approbation authentique d'un évêque.

Il est bon de savoir qu'un « Avis » du Cardinal-Vicaire de Rome a signalé ces envois de prières superstitieuses comme une manœuvre des sectes anticatholiques, ayant pour but de faire dévier la piété des fidèles et de les tourner ensuite en ridicule.

II. Nominations. — Par décision du 17 Août, ont été nommés :

M. Fily, ancien aumônier de Poul-ar-Bachet, aumônier de l'école libre de Saint-Joseph du Pilier-Rouge ;

M. Le Boetté, professeur à l'Ecole Saint-Yves, à Quimper, vicaire à Saint-Martin de Brest ;

M. Madec, jeune prêtre du Conquet, vicaire à Notre-Dame de Kerbonne.

III. Retraite pour les jeunes gens. — Une retraite fermée aura lieu à Quimper (maison de la Retraite), du 27 au 29 Septembre prochain.

Cette retraite est réservée aux membres de la Jeunesse Catholique et à tous les jeunes gens des œuvres catholiques de notre Fédération diocésaine. Elle sera prêchée par M. l'abbé Thomas, aumônier du Lycée de Brest.

A l'issue de la retraite, le dimanche 29, l'Association de la Jeunesse Catholique tiendra, à la Salle Jeanne d'Arc, un Congrès qui sera présidé par Monseigneur l'Evêque.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'ŒUVRE URGENTE, NÉCESSAIRE

D'après le plan des Loges, ce sont les instituteurs qui sont chargés d'éteindre *les lumières du ciel qui brillent encore* et de donner les derniers coups aux idées chrétiennes d'honneur, de patriotisme et de dévouement qui avaient rendu la France grande et forte.

On frémit en pensant à la nouvelle génération que l'école sans Dieu, ou plutôt contre Dieu, nous prépare.

Qu'y a-t-il donc à faire ? Lutter énergiquement sur le terrain de l'enseignement libre, tant qu'il nous reste en mains un lambeau de liberté, soutenir les écoles catholiques encore debout, en créer de nouvelles partout où c'est possible, subventionner généreusement les écoles normales pour la formation d'instituteurs et d'institutrices qui soient à même de lutter avantageusement contre la concurrence de l'école publique. Cette œuvre nouvelle des Ecoles normales, devenue nécessaire depuis la proscription des Ordres enseignants, a une importance capitale.

Des hommes intrépides, comprenant la nécessité d'agir sur le terrain de l'école, se sont dévoués d'une façon admirable à toutes ces œuvres d'enseignement. Mais le grand nombre reste indifférent, et cette indifférence vient de ce qu'on est trop sceptique.

On objecte volontiers que la liberté relative que nous possédons encore est des plus précaires, et que ce n'est guère la peine de faire des sacrifices onéreux pour des institutions qui tomberont demain sous les coups de nos ennemis. — Nous répondrons que, ces craintes seraient-elles encore plus immédiates qu'elles n'apparaissent actuellement, ce ne serait pas un motif suffisant pour désertier la lutte. Le devoir est toujours le devoir, il faut donc le remplir coûte que coûte et jusqu'au bout.

Tel le bon soldat qui, voyant son armée faiblir sur toute la ligne, ne se croit pas dispensé de combattre tant qu'il lui reste une dernière cartouche.

Et puis, savons-nous si la Providence ne nous réserve pas des secours inespérés ? N'y aura-t-il plus dans le monde, au moment opportun, l'intervention de « Celui qui met un frein à la fureur des flots » ? Tenons-nous donc prêts et cessons les lamentations.

D'ailleurs, si nous avons besoin de stimuler notre courage et de raviver notre foi pour continuer la lutte avec la même énergie qu'en des temps plus prospères, nous n'aurions qu'à regarder vers Rome. L'exemple qui est donné par le Pape devrait être pour tous irrésistible.

A l'audience des pèlerins belges, le 21 Avril dernier, S. Em. le cardinal Mercier, qui les présentait, a dit dans son adresse à Pie X :

« Très Saint Père, une indiscretion heureuse nous a appris que lorsque dans l'entourage de Votre Sainteté on se lamente parfois sur les malheurs des temps, le Chef, après avoir condescendu patiemment à la faiblesse de ses interlocuteurs, aime à couper court aux doléances stériles par ce mot qui lui est familier : « *Andiamo avanti! Courage, en avant!* »

Belle devise à l'esprit bien français et toute de circonstance dans nos épreuves. Sachons nous l'approprier et ne doutons pas que la victoire suivra.

J. BLANCHON.

(*Echo de Fourvière.*)

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — Les écoles chrétiennes.
- III. — Les retraites ecclésiastiques. — 2^e retraite, du 26 au 31 Août.

Retraite ecclésiastique. — La première retraite pastorale se continue en ce moment, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque assisté de M. Fleiter, vicaire général. Les exercices sont prêchés, on le sait, par le R. P. Montagne, dominicain, professeur de théologie à l'Université de Fribourg (Suisse), dont la parole forte, convaincue et pleine de doctrine est grandement goûtée de tous. Les retraitants sont au nombre de 276, et il y en aura encore plus de 200 la semaine prochaine : sous l'impression des graves événements qui se produisent et des menaces d'un avenir plus sombre encore, chacun sent le besoin d'entendre les avis de son Evêque et de faire lui-même provision de forces nouvelles pour accomplir sa mission, quoi qu'il arrive...

Nous demandons instamment aux fidèles de continuer, durant ces jours, à prier pour leurs prêtres afin qu'ils sortent de la retraite sanctifiés et prêts, plus que jamais, à tous les dévouements et à tous les sacrifices.

Association des Hommes de France au Sacré-Cœur. — On nous envoie une nouvelle liste de paroisses où sont formés des groupements affiliés à la Fédération diocésaine des œuvres catholiques et à l'Archiconfrérie de Montmartre. Ces paroisses sont :

- 1. Combrit ;
- 2. Lannilis ;
- 3. Bohars ;
- 4. Guimiliau.

D'autres groupements d'Hommes de France au Sacré-Cœur se préparent sur divers points du diocèse et viendront, sous peu, s'ajouter à ceux — actuellement au nombre de quinze — que la

Semaine religieuse a eu la joie d'enregistrer. « Plus que jamais, écrit un zélé, il importe que le clergé ait sous la main une élite de chrétiens résolus pour le seconder dans toutes les œuvres paroissiales. Cette élite, nulle œuvre assurément ne saurait mieux la former que l'œuvre du Sacré-Cœur, où tous les partis peuvent se rencontrer et où il ne peut être question pour chacun que d'établir solidement le règne du Sacré-Cœur dans son âme d'abord, puis dans sa famille et dans la société. Que nos hommes soient de bons chrétiens, et ils seront de bons citoyens. Le Cœur de Jésus, voilà véritablement le terrain d'union, en même temps que le foyer d'amour où nous pouvons retremper nos tempéraments anémiés et nous préparer aux combats à venir.

» Pour former un groupement sérieux d'Hommes de France au Sacré-Cœur dans une paroisse, les difficultés ne manquent pas : c'est nouveau, il y a déjà assez d'œuvres, on ne voit pas bien le but immédiat de cette nouvelle œuvre, etc. A mon avis, le grand obstacle c'est qu'on ne compte pas assez sur les moyens surnaturels et sur les promesses du Sacré-Cœur. Nous ne savons pas assez engager Dieu, qui n'attend que cela pour seconder nos efforts. J'ose espérer que peu à peu, grâce au zèle des pasteurs et à l'esprit du Sacré-Cœur qui animera de plus en plus nos hommes, les groupements déjà formés prendront de l'extension. »

QUIMPER. — Fondation d'une nouvelle école chrétienne. — Pour répondre au vœu de nombreux parents désireux de donner à leurs filles, avec une instruction approfondie, une éducation chrétienne, il a été décidé qu'une école paroissiale, avec cours spéciaux préparant aux brevets simple et supérieur, sera établie à Saint-Mathieu et ouvrira le 1^{er} Octobre prochain.

La Direction s'est déjà assuré la collaboration de plusieurs maîtresses pourvues de leur brevet supérieur. Pleine de confiance dans les familles de la paroisse, elle tiendra compte de leurs désirs pour faire de cette œuvre une œuvre d'intérêt commun, « une véritable école familiale ».

Le prospectus, énonçant les conditions d'admission, sera, sans tarder, adressé aux familles.

L'école aura des externes libres, des externes surveillées, et, si l'utilité en est reconnue, des demi-pensionnaires.

Plouzévédé. — Pèlerinage à N.-D. de Berven. — Le jeudi 15 Août, fête de l'Assomption, il y avait un grand et vrai « Pardon » à l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Berven. Les sept paroisses environnantes, avec l'autorisation et la bénédiction paternelle de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, s'étaient donné rendez-vous autour de ce trône magnifique élevé par nos ancêtres à la bonne Vierge Marie, dont un de nos architectes les plus distingués écrivait naguère : « J'ai fait effectivement le relevé de la chapelle, du clocher et de l'arc de triomphe de Berven. Je

connais donc bien la structure et l'ornementation de ce bel édifice, que je considère comme un véritable chef-d'œuvre. Le clocher notamment, tant par la combinaison de sa construction que par la recherche délicate des formes et de la silhouette, peut être considéré, à mon avis, comme le plus beau type de clocher à coupole du Léon. C'est autour de ce chef-d'œuvre d'architecture que les paroissiens de Plougourvest, de Plougar, de Saint-Vougay, de Tréflaouenan, de Trézilidé, de Plouvorn et de Plouzévédé, etc., sont venus se ranger, comme une garde d'honneur à la Reine du Ciel. A l'exemple de leurs pères, ces fiers catholiques du Haut-Léon ont tenu à témoigner de leur confiance en la Vierge Immaculée, triomphatrice de Satan, Mère de Dieu et des hommes. Ils sont accourus nombreux manifester, d'une manière publique et solennelle, leur foi chrétienne en face des négations haineuses et sarcastiques de la grande hérésie contemporaine, le naturalisme.

Dès 5 heures, les pèlerins se pressaient auprès des confessionnaux dressés pour la circonstance dans la chapelle. Le plus grand nombre eut le bonheur de prendre part au banquet eucharistique.

A 9 h. 1/2, les échos retentissaient des accents lointains de la fanfare organisée par M. Havas. La procession de Trézilidé, venant, elle, dès le matin, approchait. Bientôt elle fit son entrée dans le sanctuaire de Marie, au chant du nouveau cantique. Cet air si connu, l'harmonieux accompagnement de la musique instrumentale impressionnaient visiblement et religieusement tous les cœurs et répandaient déjà un pieux enthousiasme.

A 10 heures, commence la grand'messe, chantée par M. le chanoine Godec, curé-doyen de Plouescat. Après l'Evangile, M. Mengant, recteur de Plouvorn, monte en chaire. Il rappelle les persécutions actuelles, la puissante intercession de Marie, reine de France et de l'Armorique, et commente l'*Ave Maria* en un langage simple et clair. A l'élévation, M. Gloux, vicaire à Cléder, interprète un *O Salutaris* de Lefébure-Wely, avec toute la plénitude de sa voix sympathique. Le chant du cantique, assez long, du pèlerinage de Berven, alternant avec la fanfare, termine la cérémonie du matin. Tous les nombreux assistants prirent part à cette prière. Du reste, la chapelle ne se désemplit pas toute la journée.

A 2 heures, les belles cloches de Berven annonçaient l'arrivée de la longue procession de Plouvorn. Elle s'avancait, après avoir parcouru 7 kilomètres, en chantant les louanges de la Sainte Vierge, dont la dévotion est si en honneur dans cette bonne paroisse. M. le Curé de Plouzévédé, accompagné d'un crucigère, fut à la rencontre des pèlerins. La même cérémonie se renouvela à la réception de toutes les processions et établissait la fusion des cœurs, au pied du trône de Celle qui nous a été donnée pour Mère par Jésus expirant.

La chapelle ne pouvait contenir cette foule. On se groupa sur la grande place située au chevet du sanctuaire vénéré, devant une estrade richement ornée et encadrée par les croix et les splendides

bannières de Plougourvest et des autres paroisses. Les vêpres furent chantées aussitôt, avec un ordre et un ensemble admirables, par cette multitude de voix puissantes. L'assistance comprenait six mille pèlerins environ. Le spectacle était grandiose. Les vêpres achevées, M. Le Jacq, curé-doyen de Crozon, monte à une petite tribune élevée au milieu de la foule. Là, l'infatigable missionnaire, malgré la violence des rafales, développe pendant 3/4 d'heure, dans un langage énergique et éloquent, l'origine, les bienfaits et les conditions du pèlerinage. Pas un bruit ne vint troubler ce beau discours. Les deux dernières strophes du cantique furent chantées et un repos bien mérité fut accordé aux pèlerins.

Quelques coups de cloche suffirent pour rassembler, de nouveau, la foule, et, au milieu du plus grand recueillement, on récita le chapelet à l'intention de demander à la Mère de miséricorde, exterminatrice avérée des hérésies, la délivrance de notre infortunée patrie tombée sous le joug de Satan et de ses séides. On pria pour notre évêque si dévoué, le père de nos âmes. Aujourd'hui plus que jamais, l'union s'impose et elle se réalise dans l'obéissance filiale. On n'oublia pas ces énergiques populations du Haut-Léon, si fermes dans leur foi, et dont Notre-Dame de Berven est par situation la puissante protectrice. On se sépara dans un ordre parfait, au chant d'actions de grâces du *Magnificat*, après la proclamation solennelle de la promesse de rester toujours fidèles à sainte Anne, à la T. Sainte-Vierge et à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

LE TRÉVOUX. — Prêtre cité en justice. — M. Guyonvarc'h, recteur du Trévoux, a comparu, le mardi 13 Août, devant le tribunal de Quimperlé, sous l'inculpation de propos diffamatoires tenus contre des personnes de la paroisse. Voici les faits en quelques mots.

Parlant, dans une instruction pronale, du 7^e commandement de Dieu, M. le Recteur expliquait les différentes manières dont on prend ou on détient injustement le bien d'autrui : acheter, dit-il, un objet enlevé contre tout droit à son propriétaire légitime, c'est se faire complice du vol ; et, s'il s'agit de biens d'Eglise ou de Congrégations religieuses, l'acquéreur, outre qu'il commet un péché, encourt une peine canonique, l'excommunication... C'était une simple leçon de catéchisme, comme en fait et fera tout prêtre, à l'occasion.

Or, quatre paroissiens du Trévoux se trouvèrent visés et, par leurs protestations bruyantes, se désignèrent eux-mêmes comme ayant acquis, dans les conditions indiquées, des objets appartenant aux religieuses Ursulines de Quimperlé. L'écho de leurs plaintes arriva au Procureur de la République, qui s'empressa de prendre en mains la cause et assigna M. le Recteur pour diffamation. Mais il s'est trouvé que les citations (car il y en a eu deux) étaient entachées d'un vice radical de forme. M^e de Chabre, du bar-

reau de Quimper, l'a démontré péremptoirement dans une plaidoirie pleine d'humour... Le jugement, rendu mardi dernier, n'a pu que le reconnaître en prononçant la nullité de l'assignation.

Nous attendons avec confiance la suite de l'affaire.

LANDIVIRIAU. — Première messe. — Pour la quatrième fois, dimanche, Landivisiau était en fête : après l'abbé Cozanet, l'abbé Pouliguen ; après l'abbé Sanquer, l'abbé Riou chantait sa première messe solennelle. Malgré la pluie, une foule nombreuse de fidèles et plusieurs membres du clergé des paroisses environnantes ont tenu à venir témoigner au jeune prêtre leur sympathie et leur amitié.

Après le prône, M. l'abbé Grall, vicaire à Plouguerneau, a, dans un discours breton plein d'éloquence et d'à-propos, fait merveilleusement ressortir la bienfaisance et la nécessité de l'action du prêtre dans la vie du chrétien, tant au point de vue social qu'au point de vue individuel. Puis, s'adressant à son jeune ami, il a conclu en ces termes : « L'influence du prêtre est aujourd'hui méconnue, sa voix n'est plus écoutée ; loin de vous laisser décourager par ce lamentable état de choses, vous puiserez dans ce spectacle même des forces nouvelles pour les luttres qui vous attendent ; conscient des devoirs que vous impose votre charge, vous irez, avec de l'amour plein le cœur, à ce peuple qui trop souvent ne nous méprise que parce qu'il nous ignore, et vous le forcerez, par vos manières, votre bonté et l'exemple de toutes vos vertus, à rendre enfin témoignage à la justice et à la vérité ».

Je ne parlerai pas de la beauté du chant ; tout le monde sait avec quel zèle et quel succès M. Gouzien s'en occupe. Je ne parlerai pas davantage de la bonne tenue des enfants de chœur et de la parfaite exécution de toutes les cérémonies liturgiques ; il me suffira d'en avoir fait mention pour avoir le droit de dire que ce fut vraiment une belle fête et qu'on en gardera bon souvenir.

Un témoin.

LESNEVEN. — Retraite française pour les dames, du 3 au 10 Août. — 17 paroisses ; 48 retraitantes : Lesneven, 22 ; Brest, 9 ; Saint-Brieuc, 2 ; Lannilis, 2 ; Paris, 1 ; Landerneau, 1 ; Pleyben, 1 ; La Flèche, 1 ; Plouneventer, 1 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 1 ; Cléden-Ploher, 1 ; Plouguin, 1 ; Le Drennec, 1 ; Saint-Divy, 1 ; Guipavas, 1 ; Lanhouarneau, 1 ; Pleyber-Christ, 1.

SAINT-POL-DE-LÉON. — Les fêtes de la Translation des Reliques de saint Pol-Aurélien seront célébrées, le dimanche 1^{er} Septembre, avec la solennité ordinaire.

Suivant l'usage, elles seront présidées par Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon, et précédées d'un triduum de prières.

Le samedi, à 4 heures, vêpres solennelles ; — à 8 heures, procession aux flambeaux par les principales rues de la ville ; — illu-

mination de la Basilique ; — allocution de Mgr l'Evêque, et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Le dimanche, messes à l'autel de saint Pol, à partir de 8 heures ; — à 10 heures, messe pontificale ; sermon breton par M. l'abbé Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix ; — à 1 h. 1/2, vénération des Reliques et de la Cloche de saint Pol ; — à 3 heures, vêpres pontificales, et procession solennelle ; — au retour de la procession, allocution française par M. Kerjean ; *Te Deum* et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Le lendemain, à 10 heures, service solennel pour les Evêques et les prêtres de Saint-Pol-de-Léon.

On rappelle aux fidèles qu'une indulgence plénière peut être gagnée, aux conditions ordinaires, du jeudi 29 Août au mercredi suivant.

Pour nos émigrants. — On nous écrit du Havre :

« Depuis deux ou trois ans, de nombreux Bretons passent par le Havre, et s'embarquent pour les différentes parties du Canada. Ces émigrants sont presque tous du diocèse de Quimper : Châteauneuf, Pleyben, Brasparts, Plabennec, Guissény, Milizac, Ploudaniel, etc.

« La plupart viennent par le bateau de Brest, ou celui de Morlaix. Or, le bateau de Brest arrive ici le mercredi, et celui de Morlaix le jeudi. D'autre part, les steamers anglais qui font le service du Canada ne partent que le lundi. Donc, les pauvres émigrants doivent attendre au Havre cinq ou six jours avant de quitter la France — et il arrive souvent que ces braves gens prennent, pendant ces jours, pension et gîte dans des restaurants ou hôtels très peu recommandables, où parents et enfants ne voient que de mauvais exemples. »

L'excellent aumônier des Bretons du Havre, M. Nicolas, ému de cette situation, fait son possible pour y porter remède. Il s'est entendu avec quelques restaurateurs qui assureront aux émigrants, durant leur séjour, le vivre et couvert à des prix modérés. Il aura accès dans ces restaurants, et pourra donner à nos compatriotes des conseils pour leur voyage, en même temps qu'il s'occupera d'eux au point de vue spirituel. Pour cela il demande aux confrères des paroisses de vouloir bien lui écrire l'heure et le jour de l'arrivée au Havre de leurs paroissiens en partance pour le Canada, le nombre de ces émigrants, et il préparera ce qu'il faudra pour les recevoir : chambres, pensions, etc.

L'adresse de M. l'abbé Nicolas est : Aumônerie des Bretons, 4, Quai des Casernes, Le Havre.

SAINT-BRIEUC. — Congrégation des Filles du Saint-Esprit. — Le 12 Août a eu lieu, à la Maison Mère des Sœurs du Saint-Esprit, une cérémonie de profession présidée par Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc. Des 9 nouvelles professes, 4 sont origina-

res de notre diocèse : S^r Yves-Olivier Mingam ; S^r Jean-Vianney Olier ; S^r Clarisse-Joseph Hamon ; S^r Jeanne-Gertrude Tanguy.

Ce même jour, 19 Sœurs célébraient leurs noces d'or ou de diamant ; 3 d'entre elles appartiennent par leur naissance au Finistère : S^r Saint-Maurice Houéroux ; S^r Marie-Célestine Roudant ; S^r Marie-Apollinaire Etienne.

VANNES. — Création de nouvelles paroisses. — Par ordonnance, en date du 12 Août 1907, Monseigneur l'Evêque de Vannes a érigé de nouvelles paroisses dans les quartiers les plus populeux de son diocèse. Ce sont les paroisses de :

Keryado, dans la commune de ce nom, appartenant jusqu'à présent à la paroisse de Plomeur ;

Locmiquélic, en Riantec ;

Saint-Joseph du Plessix, en Caudan ;

Lochrist, en Penquesten et Inzinzac.

Une nouvelle paroisse sera également fondée au pont de Kerentrech-Caudan : ses limites sont déjà fixées ; mais, au point de vue religieux, l'état actuel est maintenu.

Le culte des Saints (suite).

M. LE COZ,

Recteur de Poullaouen.

Il était âgé de 48 ans, fut dénoncé et arrêté dans sa paroisse, conduit et exécuté à Brest. Quelque temps auparavant, ayant passé toute une nuit à confesser et à distribuer la communion aux fidèles de Leuhan, il leur avait exprimé simplement et éloquemment son ardent désir de mourir pour son Dieu. Condamné le 13 Mars 1794, il fut guillotiné le lendemain, au milieu d'une populace qui hurlait : « Vive la République ! » Son acte d'accusation énumère ses forfaits : « Considérant qu'il en était qui, pour troubler les consciences et inspirer aux citoyens faibles le désir de la restauration de l'ancien régime ecclésiastique, se cachaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, et faisaient des célébrations dans les maisons particulières, où ils n'avaient pour témoins que les aveugles qu'ils abusaient ; que, voulant nuire à la chose publique par plus d'un moyen, ils décriaient les assignats ; enfin, que le refuge que plusieurs d'entre eux cherchaient dans leurs anciennes paroisses n'avait d'autre but que d'y prêcher, dans le secret, les anciennes erreurs et les principes contre-révolutionnaires qu'ils avaient toujours professés, etc., etc. »

Ne trouvez-vous pas cela beau ?

Comment ! se cacher pour dire la messe quand ces doux agneaux de patriotes se seraient contentés de les égorger séance tenante s'ils l'avaient fait en public, c'était vraiment les priver d'une trop vive jouissance, et une pareille cruauté méritait bien la mort.

Bien que le recteur de Poullaouen fût prêtre du diocèse de Quimper, ce n'est pas en Cornouailles qu'il subit la peine capitale ; nous avons vu qu'il fut conduit de sa paroisse à Brest, et guillotiné dans cette ville qui fut hélas ! la plus révolutionnaire des villes de Bretagne et qui paie peut-être encore aujourd'hui des crimes plus que centenaires.

Jean-Sébastien ROLLAND,

Recteur de Trébrivan. (1)

La dénonciation qui amena la mort de ce digne prêtre a quelque chose de particulièrement odieux et suffirait à montrer le degré d'ignominie où pouvaient atteindre ceux qui s'appelaient alors « les patriotes ». Une jeune fille qui voulait se marier réclama le ministère du recteur de Trébrivan, qui vint à Carhaix pour faire droit à sa demande. Une fois célébrée la cérémonie nuptiale, dans une maison de la ville de Carhaix, M. Rolland se remettait en route un peu avant le jour, quand il se vit arrêté par des soldats postés par l'homme même dont il venait de consacrer l'union.

Celui-ci, continuant à jouer son rôle, lui offrit de lui servir d'intermédiaire pour tout ce qu'il aurait à dire à ses plus proches ; le recteur accepta cette offre et pria le misérable de faire connaître à son frère l'endroit où il avait déposé et caché un calice ; c'était s'avouer coupable d'un crime, et c'est pour ce méfait qu'il fut accusé, condamné et exécuté. C'est aussi à Brest qu'il mourut, le 14 Mai 1794.

M. Téphany transcrit en partie son acte d'accusation ; il est encore plus immonde et plus idiot que le précédent ; jugez-en :

« Il y a des scélérats armés au dehors contre la République, qui ne sont ni ses ennemis les plus acharnés, ni les plus difficiles à vaincre. Ceux-là, grâce au courage des hommes libres et dignes de l'être, seront bientôt abattus, détruits. Mais il en est d'une autre classe, et ceux-ci font plus de ravages ; trop lâches pour attaquer au champ d'honneur les défenseurs de la Révolution ; trop lâches encore pour se ranger de leur parti ou pour oser combattre l'idole des esclaves, la tyrannie ; des monstres proscrits pour leur désobéissance ; des monstres à qui la nature cria tant de fois que l'homme était égal à l'homme ; des monstres qui, couverts du manteau de la religion, ne s'en disent les apôtres, ne s'annoncent pour les vrais ministres d'un Dieu de paix qu'outrage leur révolte, que pour s'agiter dans l'ombre, que pour égarer, par l'hypocrisie, la crédulité, l'ignorance, la bonne foi des habitants des campagnes, malheureusement trop faciles à persuader. Tels sont les ci-devant prêtres, rebelles à la loi du serment, rebelles à la loi de la déportation. Voilà les hommes qui, secouant le flambeau du fanatisme jusque dans leurs propres foyers, veulent allumer ou alimenter dans leur patrie le feu de la guerre civile. »

(1) Aujourd'hui du diocèse de Saint-Brieuc.

Donc, c'est ainsi qu'on écrivait en 1794, et l'on trouvait des gens pour lire cette prose et pour faire semblant d'y croire ou même pour gober ces inepties. Or, en 1907, c'est-à-dire 113 ans après, on voit encore des Français qui écrivent ce charabia et trouvent également des lecteurs; les uns et les autres ne savent rien, ne comprennent rien et ne doutent de rien; surtout, ils ignorent que les croyances catholiques sont noblement et largement représentées à l'Académie Française, à l'Académie des Sciences, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ils l'ignoreront même toujours, car ils y sont bien décidés. (A suivre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le 13 Août, a eu lieu au Vatican la congrégation préparatoire relative à l'héroïcité des vertus du vénérable Libermann, fondateur de la congrégation du Saint-Cœur de Marie.

Le cardinal Merry del Val, en villégiature à Castel-Gandolfo, a été l'objet de manifestations hostiles de la part des anticléricaux de la région. Les catholiques de Rome ont envoyé une délégation pour exprimer leurs sympathies à Son Eminence, qui a reçu de nombreux télégrammes dans le même sens, notamment des ambassadeurs près du Vatican, des sociétés catholiques et de plusieurs évêques français.

Le Pèlerinage national français, que devait présider Mgr Amette, coadjuteur du Cardinal-Archevêque de Paris, et dont nous avons publié le programme sommaire, est ajourné officiellement au 18 Mai 1908.

FRANCE. — Pas d'aumôniers ! — En ce moment, on le sait, des marins et des soldats français combattent au Maroc, pour venger nos nationaux massacrés contre le droit des gens. Il y a déjà, dans le corps expéditionnaire, plusieurs blessés et hélas ! quelques morts.

Le premier tué a été un soldat de la légion étrangère, nommé Motz. Ses funérailles ont donné lieu à une cérémonie imposante : une compagnie en armes y assistait ; le général Drude, commandant en chef, conduisait le deuil. Un camarade du mort a dit un *Pater* et un *Ave* sur la tombe creusée près d'un camp. Un autre soldat a récité des prières en allemand... Ce geste, sublime dans sa simplicité, montre que nos soldats qui se battent si bien, comme nos marins, parmi lesquels les Bretons sont si nombreux, restent, pour la plupart, des croyants convaincus. Et dans leur haine sectaire qui, en de telles occasions, devient une monstrueuse cruauté, nos gouvernants leur refusent la suprême consolation de recevoir les secours de leur religion avant de mourir et d'être accompagnés à leur dernière demeure par les prières d'un prêtre !

Qu'on donne des aumôniers à nos soldats, du moins en campagne !

PARIS. — Un verdict réparateur. — M. l'abbé Santol, directeur et fondateur du Patronage familial, œuvre destinée au placement des enfants abandonnés, avait été poursuivi à la suite d'une abominable campagne de diffamation menée contre lui par la presse anticléricale, et condamné par défaut à six mois de prison. Sur opposition, le tribunal, rendant justice au dévouement de ce bon prêtre pour l'enfance pauvre et délaissée, l'a acquitté avec des considérants les plus élogieux. C'est la condamnation des journaux blocards qui ont si indignement calomnié l'abbé Santol, ... et qui se garderont bien de parler de l'acquittement triomphal auquel a abouti une enquête judiciaire de onze mois.

LOURDES. — Au dire des témoins les plus compétents et les plus autorisés, le pèlerinage national de 1907 dépasse tous les précédents par la ferveur et le nombre des pèlerins. Dans la plupart des hôtels, toutes les chambres étaient retenues depuis plusieurs semaines...

Ainsi se vérifie, à Lourdes, cette réconfortante constatation : que la persécution a ravivé la foi, exalté les courages et multiplié les dévouements.

De belles et nombreuses guérisons ont été la première récompense de ces manifestations de foi et de pieuse confiance en la protection de la Vierge Immaculée.

Vive Notre-Dame de Lourdes !

Les périodes militaires des ecclésiastiques. — Le ministre de la Guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée la circulaire ci-dessous :

« Un certain nombre d'élèves ecclésiastiques, anciens dispensés en vertu de l'article 23 de la loi du 15 Juillet 1889, ont été rappelés à l'activité au début de l'année courante comme n'ayant pas produit en temps utile le certificat justifiant de leur position et ont été renvoyés dans leurs foyers quelque temps après, en conformité d'un arrêt rendu par le Conseil d'Etat.

« J'ai décidé qu'il serait sursis à la convocation des ecclésiastiques de cette catégorie, jusqu'à ce que les dispositions spéciales que comporte leur situation particulière, et qui sont actuellement à l'étude, aient été arrêtées.

« En conséquence, des ajournements seront accordés à ceux d'entre eux qui auraient été l'objet d'une convocation pour une période de réserve. »

VARIÉTÉS

Sans église. — L'article suivant a paru dans le journal *le Gaulois*, il y a quelques semaines ; mais il n'a rien perdu de son actualité. L'auteur suppose venu le moment où la loi de sépa-

ration et les circulaires Briand appliquées par des préfets sectaires produisent leurs premiers effets désastreux :

« Il n'y a pas plus d'un mois que le village est, par la loi maudite, privé de son église. Un mois que les cloches ne sonnent plus, que les vieilles femmes ridées, les jeunes coquettes et bavardes, les hommes avec leurs blouses neuves ne montent plus, le dimanche, la petite pente qui mène au portail. La clôture du presbytère est complète, elle aussi. Le jardinet est abandonné. Monsieur le Curé s'en est allé bien triste, après une dernière distribution d'aumônes. Sa parole d'adieu a été : « Pourvu que ça ne porte pas malheur au pays ! Je prierai le Bon Dieu pour vous, mes pauvres amis ».

« Chez le marchand de vins, les esprits forts ont commencé par ricaner, par constater que la foudre ne tombait pas sur la mairie, que les bestiaux ne disparaissaient pas sous les coups d'une épidémie mystérieuse. L'esprit fort de l'endroit a déclaré : « Ceux qui ont besoin du surnaturel n'ont qu'à l'invoquer à domicile ». L'instituteur, qui est impie, a poussé un soupir de satisfaction. Désormais, sans crainte d'être contredit, il pourra enseigner aux enfants que la science moderne a résolu définitivement toutes les vieilles énigmes de l'univers et fera bientôt le bonheur du peuple.

« La suppression de la messe, le premier dimanche, avait causé d'abord un malaise. On avait pensé qu'on s'habituerait. Mais, chose étrange, le malaise a été en augmentant et, le troisième dimanche, un pèlerinage est parti pour le chef-lieu, où les plus riches se sont cotisés et où le culte fonctionne traditionnellement. Les pèlerins sont revenus fatigués.

« Un enfant vient de naître dans le village. Ce n'est pas très commode de faire dix kilomètres, aller et retour, pour la cérémonie du baptême. Aimablement, l'instituteur propose de régler la chose civiquement, comme sous la grande Révolution : « Vous n'aurez pas besoin de vous déranger. Au nom de la Justice et des droits du citoyen, je verserai trois gouttes de vin sur l'encéphale du gosse et je le baptiserai ami de l'humanité. Ensuite, nous finirons la bouteille ». Le père, embarrassé, se gratte la tête. Il n'ose pas refuser carrément, mais il se doute bien que la patronne ne voudra pas de cette manigance-là. Alors, l'instituteur se fâche et menace de renvoyer le petit frère qui achève sa seconde année d'études. Des voisins s'indignent. Est-ce cela la liberté de conscience promise ?

« Peu de temps après, quelqu'un meurt, un vieux paysan, une tête forte qui en tenait pour les grands principes et l'inutilité des sacrements. N'empêche qu'avant de passer l'arme à gauche, il a pleuré et gémé à l'idée qu'il s'en irait dans la terre comme un chien. Dans son délire, à chaque instant, il croyait entendre M. le Curé. On a dû recourir au chef-lieu. Le prêtre était loin, appelé dans une bourgade. Cette agonie tourmentée, privée de secours spirituels, a fait une impression pénible.

« Les vieilles ont prié sur le seuil, implorant le pardon de la

Providence, invoquant les saints accoutumés. Dans une chambre, à la lueur des chandelles, on voyait le vieux sur son lit, qui semblait encore supplier le ciel, les mains croisées sur un crucifix. Il en résulte, au fond des consciences, une inquiétude qui ressemble à un remords.

« Les heures de la journée n'ont plus de couleur, maintenant que le clocher est muet. Du temps de l'église, comme disent les gens, la vie mystique planait au-dessus du village et elle y descendait quelquefois, sans que personne s'en doutât, à l'improviste, sous forme d'un acte de dévouement, de générosité, de charité, inhabituel chez ces rudes vigneron. On voyait tout à coup des mains s'ouvrir, des yeux se mouiller, un cœur s'émonvoir à l'occasion de ces solennités qui sont les fêtes carillonnées de l'âme, et que célèbrent les plus durs quand ils sont frôlés par la grâce.

« On ne voit plus rien de pareil. Les bénédictions mystérieuses qui passent le soir au milieu des campagnes franchissent le village sans s'y arrêter, puisque Dieu n'y a plus de demeure. Là où le Tout-Puissant n'est plus honoré, n'est plus servi, on n'espère plus de miracles. N'espérant plus, on ne prie guère.

« Au bout d'un an de ce régime, les inimitiés du village sont devenues âpres et sauvages. La concurrence y est sans merci. Il n'y a plus parmi les habitants cette entr'aide qui est comme le balbutiement de la fraternité des Evangiles. Vous ne connaissez plus la population. Elle retourne lentement à la bête, par des détours insidieux qui font peur. La « maison qui ne sert à rien », comme l'instituteur appelait l'église, était donc seule, par sa présence, capable d'écarter les pires démons, ceux qui ajoutent l'orgueil aux autres péchés et rendent le rachat impossible.

« Bientôt, le bourg devient inhabitable. Chacun aspire à le quitter. Les moins fortunés réalisent leurs terres pour fuir cet endroit de haine et de douleur, où l'on ne baptise pas, où l'on n'enterre pas, où l'on s'est même déshabitué de prier. Il ne reste plus que quelques pauvres vieux, infirmes ou trop débiles pour changer de pénates à leur âge. L'instituteur, n'ayant plus d'élèves, a dû, lui aussi, fermer son école en maugréant. Mais il n'a pas compris la leçon et il répète que les cléricaux ont ruiné le village pour se venger. Les demeures abandonnées se lézardent. Les toits s'effondrent. On dirait qu'un cataclysme a passé là, et n'est-ce pas le pire des fléaux que la cessation de la vie morale ? »

Et dire que cette ruine matérielle et morale attend peut-être nombre de communes en France si, la Séparation étant accomplie, les générosités des paroissiens et leurs ligués pleines d'entrain et de cohésion ne portent pas remède à une aussi douloureuse situation !

Le traitement des
Pilules Pink
 équivaut à une cure d'air.

BIBLIOGRAPHIE

Les Annales de la Jeunesse Catholique.

ORGANE DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE
Paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois (76, rue des Saints-Pères, Paris).

Sommaire du numéro du 16 Août 1907.

Le prix de la vie (*suite et fin*). Gaston LACON. — Une faillite : A propos d'éducation. Maurice VALLET. — Quelques difficultés qu'on rencontre dans l'organisation des Cercles d'Etudes. Abbé Blaise SOULÉ.

— CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS : Mgr Henry et l'A. C. J. F. — Un Cercle d'études en action. M. G. — Le travail de Dieu dans une âme. Henry REVERDY. — Les colonies de vacances. Frédéric DUVAL.

VARIÉTÉS.

POUR L'ETUDE ET L'ACTION. — La Participation aux bénéfices (Plan de conférence). Henri AUBRUN.

CHRONIQUE DE L'ASSOCIATION — Les Livres et les Revues.

L'album du Cinquantenaire de Lourdes (1858-1908). — Les fêtes jubilaires du cinquantième anniversaire des Apparitions de Notre-Dame de Lourdes, à Bernadette Soubirous, vont être inaugurées par les nombreux pèlerinages qui se préparent pour Août et Septembre de cette année, en France et à l'étranger.

Répondant à cette actualité catholique et aux publications odieuses ou outrancières des détracteurs avérés de Lourdes, qu'il est inutile de nommer, ou de ses défenseurs tels qu'Huysmans, dont la foi fut supérieure aux pages naturalistes que l'on sait, un poète et un croyant, M. Boyer d'Agen, semble avoir jeté le vrai cri de l'âme compatissante à tant de maux guéris là-bas.

Le texte de ce voyageur et de cet artiste, se mêlant à un ensemble de gravures vraiment heureuses, interprète à souhait le paysage et l'histoire de Lourdes, en une journée d'extases pieuses et de curieuses observations, qui font de ces trente grandes belles pages, l'Album d'art et de piété qu'on aime voir placé aux alentours de la grotte de Massabielle, par les gardiens mêmes du sanctuaire.

L'Album du Cinquantenaire de Lourdes se trouve dans toutes les bibliothèques des gares, et chez les principaux libraires.

Du même auteur : Comment est mort Léon XIII, d'après un *Diario* d'Adriano Pierconti. — Paris, H. Falque, éditeur, rue de Savoie, 15.

LIEBIG VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
est un PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF
indispensable dans la CUISINE

VIN BLANC DE TOURAINE, garanti pur, pour
la Messe : 60 fr. la pièce, 35 fr. la
1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu.
Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire).
Demande Représentants.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — PARTIE OFFICIELLE. —
*Communications de l'Evêché.*II. — PARTIE NON OFFICIELLE. —
Apostolat de la Prière.III. — *Chronique du diocèse* :
Intentions recommandées aux prières ;
Retraite pour les jeunes gens ;
Retraites ecclésiastiques ; Quimper ;
Penmarc'h ; Plonévez-Porzay ;Lesneven ; Notre-Dame du Folgoat ;
Ergué-Gabéric ; Nécrologie ;
Nouvelle législation sur le mariage civil ;
Questions d'enseignement.IV. — *Chronique générale* :
Rome ; Lyon.V. — *Bibliographie.*VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 1^{er} Septembre. — 15^e Dimanche après la Pentecôte.
Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoires de S. Gilles, Abbé, et des 12 Frères Martyrs.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant et les Suffrages communs.

Lundi, 2. — S. Etienne, roi de Hongrie, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Mardi, 3. — S. Fiacre, Confesseur (*au Propre diocésain*). Semi-double. Blanc.

Mercredi, 4. — De la férie. — Ou office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 5. — S. Laurent Justinien, Evêque. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 6. — De la Férie. — Ou office votif de la Passion ; semi-double. Rouge.

Samedi, 7. — Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 8. — 16^e Dimanche après la Pentecôte. NATIVITÉ DE LA T. SAINTE VIERGE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Augustines de Pont-l'Abbé. . . du 1^{er} au 8 Septembre.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Les prêtres de Penmarc'h ont été expulsés de leur presbytère, lundi 26 Août, à 9 heures du matin. Ils se sont retirés provisoirement dans une maison dont la jouissance leur est assurée jusqu'au 29 Septembre seulement. Ce délai expiré, ils quitteront la paroisse si, dans l'intervalle, la population n'a pas pourvu à leur logement.

D'ailleurs, ces Messieurs ont reçu de Nous des instructions spéciales auxquelles ils se conformeront ponctuellement.

II. INDULGENCES.— I. Invocation « *Veni Sancte* ». — Beaucoup de personnes pieuses regrettaient qu'il n'y eût, en l'honneur de la troisième personne de la Sainte Trinité, aucune de ces courtes invocations auxquelles est attachée une indulgence *toties quoties*, c'est-à-dire pour chaque fois qu'on les récite. Comme Supérieur Général de la Congrégation du Saint-Esprit, Mgr Le Roy était spécialement qualifié pour provoquer la concession d'une faveur de ce genre.

Par un rescrit en date du 8 Mai 1907, le Saint-Père a accordé la faveur demandée.

Désormais, chaque fois que les fidèles réciteront, en forme d'oraison jaculatoire, et dans n'importe quelle langue, l'invocation bien connue « *Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende* ; Venez, Esprit Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles et allumez en eux le feu de votre amour », ils pourront gagner une indulgence de 300 jours, applicable aux défunts.

II. « *Dominus meus et Deus meus* ». — Cette exclamation de l'apôtre saint Thomas, enfin convaincu de la résurrection de Notre-Seigneur, est enrichie d'indulgences, si on la profère en regardant pieusement la Sainte Hostie soit à l'élévation de la messe, soit quand elle est exposée sur l'autel. Toutes les fois qu'on dit ces paroles en regardant Notre-Seigneur, on gagne *sept ans et sept quarantaines d'indulgence*. Une fois par semaine, ceux qui auront observé cette dévote pratique chaque jour et qui s'approcheront de la sainte communion, pourront gagner *une indulgence plénière*.

Ces faveurs accordées le 18 Mai 1907, ont été authentiquées au Secrétariat des Indulgences, le 12 Juin suivant.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR SEPTEMBRE 1907

LES ÉCOLES CATHOLIQUES D'ANGLETERRE

Nous invitons les associés de l'Apostolat dans le monde entier à aider de leurs prières les catholiques anglais dans la lutte qu'ils soutiennent actuellement pour la défense de leurs écoles.

La loi de 1902 leur avait accordé, avec une certaine liberté, le droit de recevoir des subsides de l'État pour les écoles fondées par eux. Les anglicans et les catholiques étaient en réalité les bénéficiaires principaux de cette législation ; aussi les protestants non-conformistes l'attaquaient-ils avec violence. Le ministère libéral Campbell-Bannerman a voulu favoriser ces dissidents fanatiques en proposant la fameuse loi Birrell, d'après laquelle on aurait pu imposer à des écoles catholiques des professeurs protestants ou athées et qui réduisait l'enseignement religieux à un minimum inacceptable. Ce n'était pas tout à fait l'enseignement neutre de France, mais il ne s'en fallait guère.

Les protestations s'élevèrent violentes et indignées chez les anglicans et les catholiques, unis par un péril commun. Elles n'empêchèrent pas la Chambre des Communes de voter la loi, mais elles la condamnèrent à l'avance. Aussi nul ne fut-il étonné que la Chambre des Lords la rejetât à une forte majorité, soutenue en cela par l'opinion publique. Depuis lors un nouveau projet, celui de M. Mac Kenna, a été proposé par les libéraux, moins radical que le bill Birrell, quoique très onéreux encore pour les écoles qui veulent un enseignement confessionnel. Certains anglicans s'y résigneraient peut-être, mais les catholiques se déclarent prêts à subir toutes les vexations plutôt que de se soumettre au régime qu'on leur prépare.

Prions de tout cœur pour que nos frères d'Angleterre finissent par remporter la victoire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — L'union des catholiques.
- II. — Les écoles chrétiennes.
- III. — Le pèlerinage diocésain à Lourdes, du 22 au 28 Septembre.
- IV. — Retraites de soldats :

LESNEVEN, 1^{re} retraite (pour les cantons de Brest, Lambézellec, Saint-

Renan, Ploudalmézeau, Lannilis, Lesneven et Plabennec), du 17 au 21 Septembre ;

2^e retraite (cantons de Landerneau, Ploudiry, Daoulas, Sizun, Landivisiau, Plouescat et Plouzévédé), du 24 au 28 Septembre.

N. B. — Il est bien entendu que les jeunes gens de tel canton qui auraient été empêchés pour une retraite pourront être admis à l'autre.

Retraite pour les jeunes gens. — La retraite fermée pour les jeunes gens des œuvres catholiques diocésaines, qui doit avoir lieu à Quimper du 27 au 29 Septembre prochain, sera donnée non dans la maison de la Retraite, rue des Regnaires, mais à l'Institution Saint-Vincent de Paul (ancien Pensionnat des Frères, dit des Likès), rue de Kerfeunteun.

Les retraitants devront être entrés pour le jeudi 26, à 7 heures du soir, heure du premier repas en commun.

On a fixé à 9 fr. le prix de la pension pour les trois jours de la retraite.

Les demandes d'inscription doivent être adressées à M. l'abbé Salaün, économe.

On prie instamment MM. les Curés et Recteurs, ainsi que MM. les Vicaires directeurs d'œuvres catholiques d'exhorter leurs jeunes gens à se rendre à cette retraite, dont on peut espérer les meilleurs fruits.

Retraites ecclésiastiques. — En ce moment la deuxième retraite pastorale s'achève, à l'ancien pensionnat des Frères qui devient, on le sait, l'Institution Saint-Vincent de Paul. L'établissement est vaste, mais, pour la commodité et le confort, rappelle seulement de loin le Grand Séminaire que la loi de spoliation nous a enlevé. Les retraitants ont vite pris leur parti d'un aménagement improvisé et aussi de quelques nuits à peu près blanches, dans les dortoirs communs : l'essentiel était de mettre à profit ces jours de grâce, et tous s'y sont appliqués de leur mieux.

La seconde retraite, présidée par Mgr l'Evêque assisté, cette semaine, de M. le Vicaire général Corrigan, a été sensiblement moins nombreuse que la première : 180 prêtres environ y ont pris part, ce qui donne pour les deux séries un total d'au moins 450 retraitants.

Pour les uns et les autres les exercices étaient prêchés par le R. P. Montagne, Dominicain, professeur de théologie à l'Université de Fribourg. Dans une suite d'instructions pleines de doctrine et d'une logique impeccable, sous une forme simple et sans recherche mais toujours noble et digne, l'éminent religieux a exposé la grandeur de la mission du prêtre, ses responsabilités, les moyens de réaliser sa noble tâche et d'être un digne ministre de Dieu, un sauveur d'âmes... Nous savons être le fidèle interprète des sentiments de nos confrères, en remerciant en leur nom le R. P. Montagne qui, parmi les prédicateurs des retraites pastorales, restera chez nous un des plus justement appréciés.

Comme d'habitude, pendant ces quinze jours, Mgr l'Evêque était avec ses prêtres ; dans l'intervalle des exercices qu'il présidait, chacun pouvait l'entretenir en particulier et recevoir de lui les conseils ou les décisions qu'il attendait. Dans ses conférences générales, Sa Grandeur, envisageant la situation nouvelle où se trouve l'Eglise de France, a mis tous ses soins à expliquer les mesures à prendre pour assurer l'exercice du culte, les moyens à employer pour maintenir la foi chrétienne dans nos populations : œuvres diocésaines indispensables, œuvres paroissiales nécessaires ou utiles ; en première ligne l'instruction religieuse, par les catéchismes surtout, par les écoles et les patronages, les cercles de jeunes gens ; confréries et autres associations pieuses. Mais, qu'on ne l'oublie pas, une des conditions essentielles du succès pour les catholiques, c'est l'unité d'action sous la conduite de leurs chefs hiérarchiques ; plus que jamais, notre devoir est de nous serrer étroitement autour de notre évêque, afin de nous tenir unis par lui et avec lui au Souverain Pontife, dans le lien sacré de l'obéissance, pour travailler ensemble à la gloire de Dieu et au salut des âmes...

Ces enseignements et ces avis, avidement écoutés, seront religieusement suivis ; quand il s'agit des intérêts de l'Eglise, nous ne pouvons avoir et nous n'avons qu'un même cœur et une même âme : *Cor unum et anima una*. Cette union admirable de ceux qui dirigent les fidèles sera pour ceux-ci, en ce temps de persécution, un réconfort et un nouveau motif d'espérer un avenir meilleur. Tel sera pour notre diocèse, nous l'espérons, le fruit des retraites pastorales de 1907.

QUIMPER. — La question de l'Evêché au Conseil général. — Au mois d'Avril dernier, on se le rappelle, le Conseil général du Finistère avait admis, par 28 voix contre 6, le principe de la location partielle à l'Evêque d'une partie de l'ancien Evêché, pour servir de sacristie épiscopale, ajournant toutefois sa décision définitive à la session d'Août.

La Commission spéciale nommée pour étudier cette question s'est contentée d'un examen superficiel, dont le rapport plus ou moins improvisé et déposé seulement au moment d'être discuté (22 Août), ne répond pas, dans ses conclusions, à la pensée de « pacification religieuse » qui avait inspiré le vote du mois d'Avril.

Ces conclusions ont été rejetées, sauf le 4^e article qui « met le jardin de l'Evêché à la disposition de la ville de Quimper pour être ouvert au public ». L'article 2^e, refusant de donner « suite favorable à la demande de location partielle de M. l'Evêque de Quimper », a été repoussé par 18 voix contre 18. Les choses restent donc en l'état. La Commission des Travaux publics est chargée, avec l'assistance de l'Administration, d'élaborer des propositions nouvelles, sur lesquelles il sera statué au mois d'Avril prochain.

Nous remercions les conseillers généraux qui ont appuyé de leur parole et de leur vote la demande si justifiée de Mgr l'Evêque...

Pour les « arguments » invoqués par les adversaires de la prise en considération, nous n'en relèverons qu'un détail : M. Le Bail, député, maire de Plozévet, a affirmé que l'Evêque, convoqué à trois reprises par la Commission, n'a pas répondu. Nous sommes autorisé à opposer à cette allégation le démenti le plus formel.

PENMARC'H. — Expulsion du clergé paroissial. — Depuis plusieurs mois, un jugement, rendu à la requête du maire de Penmarc'h, avait condamné les prêtres à quitter le presbytère. L'expulsion *manu militari* a eu lieu lundi matin, sous la direction d'un commissaire spécial assisté de 25 gendarmes. Pendant que deux de ceux-ci gardaient l'entrée de la tour, les autres ont fermé l'accès du presbytère.

Le commissaire lui ayant demandé « s'il voulait sortir tranquillement », M. le Recteur a répondu : « Je suis chez moi, j'y reste », et a fait fermer la porte de la cour.

On a recours alors à la force, et on veut expulser d'abord le Recteur. Celui-ci proteste, en disant au capitaine de gendarmerie : « Quand un navire est en perdition, quand le feu est à bord, le commandant doit quitter le dernier ». — « Vous avez raison, Monsieur le Curé », répond simplement l'officier.

L'expulsion a lieu ensuite, en présence des habitants du bourg et des environs, mornes et comme indifférents ; beaucoup semblent ne rien comprendre à ce qui se passe !

Les prêtres, suivis de plusieurs fidèles, se sont rendus à l'église où l'on a prié pour les vivants et pour les morts après avoir chanté trois fois le *Parce Domine...*

PLONÉVEZ-PORZAY. — Pardon de Sainte-Anne-la-Palue, 24-25 Août. — D'assister une première fois au pardon de Sainte-Anne-la-Palue, c'est proprement un charme ; et d'y assister pour la dixième, la vingtième fois, c'est toujours le même enchantement. Cette foi naïve et ardente que les Bretons font éclater à l'endroit de leur bonne « grand'mère » ; la splendeur des costumes qu'étaient, pour lui faire honneur, les « pardonneuses » de la paroisse ; la beauté et la grâce harmonieuse de cette baie de Douarnenez qui sert de cadre aux rites liturgiques de la solennité, tout cela n'est-il pas à souhait pour exalter l'imagination, pour faire vibrer les fibres les plus profondes et les plus sacrées de l'âme ?

Hélas ! pourquoi faut-il que, cette année, il y ait eu plus d'une ombre à ce tableau incomparable ! Comme l'avait annoncé la *Semaine religieuse*, Monseigneur qui, en dépit de ses occupations et préoccupations de l'heure présente, avait promis de présider la fête, n'a pu, bien malgré lui, donner suite à son projet.

Voici la chose en deux mots. Depuis quelques années, les saltimbanques ont, pour ainsi dire, collé leurs baraques au sanctuaire de sainte Anne. Naturellement, ils y font un vacarme malséant, vu

le lieu et la circonstance, et qui, de plus, trouble les cérémonies du pardon. M. le Recteur, frappé de ce désordre, en a saisi le maire, l'honorable M. Floch, lequel s'est empressé de déférer l'incident au conseil municipal, convaincu de reste que le conseil — tel était son avis à lui-même — déciderait qu'il fallait refouler ces forains cacophoniques à une distance convenable de l'église. M. le Maire s'était mépris sur les sentiments de la majorité du conseil, qui a décidé de maintenir le « statu quo ». Devant ce mauvais vouloir, Monseigneur a jugé qu'il ne pouvait paraître à Sainte-Anne, le jour du pardon. Il a même prié M. le Recteur de signifier, en chaire, le motif de son abstention. En outre, Sa Grandeur a le dessein de supprimer le pardon de Sainte-Anne, si l'on ne fait pas droit à sa requête. Ce serait une extrémité douloureuse ; mais on connaît ceux qui, seuls, devraient en assumer la responsabilité. Espérons que ces braves gens, un instant égarés, viendront bientôt à résipiscence.

D'autre part, les pèlerins étaient sensiblement moins nombreux cette année, parce que les marins de Douarnenez, si dévots à sainte Anne, et si éprouvés, actuellement, par le manque presque absolu de pêche, sont presque tous, en ce moment, aux alentours des Sables d'Olonne, peinant pour y trouver la sardine, qui semble fuir nos côtes bretonnes.

Et pourtant, je le répète, quel magnifique pardon, favorisé d'ailleurs par un temps radieux ! Le samedi, personne ne l'ignore, c'est le jour où viennent offrir leurs hommages à la Mère de la Très Sainte Vierge la fine fleur de ses dévots. C'est le jour de l'intimité, si j'ose m'exprimer ainsi. Et, quel bonheur de contempler l'ardent amour, la confiance filiale que respirent ces rudes faces de paysans, de marins, ces délicats visages de femmes !

La grand'messe a été célébrée par M. F. Henry, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, et M. Poulhazan, curé de Briec, a donné le sermon d'usage. Qui n'a goûté cette éloquence pleine de bonhomie, pittoresque, savoureuse, toute en images et comparaisons qui font « voir » la vérité ? M. Poulhazan nous a servi un commentaire à la fois très élevé et très pratique de l'antienne : « *O mater Patriæ, ... Britonum tuorum salus esto, serva fidem, mores corrobora, tribue pacem* ; O mère de la Patrie, soyez toujours le salut de vos Bretons, conservez la Foi dans leur âme, maintenez chez eux l'honnêteté et la pureté des mœurs, gardez-leur le bienfait de la paix chrétienne. »

Cette allocution si opportune terminée, la procession, toute pieuse — j'allais dire toute familiale — se déroule sur la dune toute parfumée de thym, de serpolet, de mainte autre fleurette, en face de la mer bleue qui mêle son murmure rythmé aux cantiques que nous entonnons à pleine voix, et aussi aux « ras » et aux « flas » énergiques du tambour traditionnel.

La nuit tombe. Tout simplement, quantité de bonnes gens s'hospitalisent es-maison de la « mère grand ». On prie, on se confesse, on sommeille un tantinet — honni soit qui mal y trouve !

— et puis, on fait la sainte communion aux messes qui se succèdent depuis la première heure du matin...

Voici le dernier son de la grand'messe. La chapelle est bondée de pèlerins jusqu'à déborder assez loin, à l'entour. C'est pour l'âme une jubilation et, tout de même, une jouissance artistique du meilleur aloi, d'entendre tout ce monde exécuter avec enthousiasme les chants liturgiques ou des cantiques bretons, soutenu, il faut le dire, par les infatigables protagonistes, MM. Havas et Coajou.

M. Henry monte en chaire; de sa voix chaude qui atteint aisément jusqu'aux derniers rangs des fidèles, ravis d'une éloquence aussi limpide et substantielle, il nous redit les gloires de sainte Anne, la prédilection qu'elle ne cesse de témoigner à ses féaux Bretons, l'intégrité de foi et de mœurs que nous devons à sa puissante intercession...

Le saint sacrifice achevé, la foule s'égaille sur la dune immense, aux fins de vaquer à la réfection corporelle. Et, c'est bien joli le coup d'œil de tous ces groupes en liesse, disséminés et se récréant, sous l'aile « grand maternelle ».

Ce pendant, une nuée de touristes s'abat autour du sanctuaire. On tient à voir la procession, qui va sortir à l'issue des vêpres. C'est le même parcours qu'hier : est-ce la même physionomie?... Nous avançons entre une double haie de curieux et de pèlerins mêlés. Les premiers ont une tenue fort respectueuse, en masse. Ils n'en font pas moins dissonance, à mon avis, dans l'harmonie générale. Mais qu'y faire? Et puis, sainte Anne, en aïeule avisée, peut aisément mettre à profit une curiosité profane pour déposer dans les âmes quelque idée du domaine surnaturel...

Le pardon est terminé avec la rentrée de la procession et la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Comme bouquet spirituel à ce trop long compte rendu — on n'a pas eu le temps d'être court — répétons avec la sainte Eglise : « O Mère de notre petite Patrie, soyez toujours l'égide et le salut de vos très chers Bretons ! »

J. M. G.

LESNEVEN. — Première messe d'un missionnaire. — Bénéficiant la première du grand nombre de vocations qui se forment dans son collège, la paroisse de Lesneven vient d'avoir le bonheur de voir encore trois de ses enfants monter à l'autel pour chanter leur première grand'messe : le 4 Août c'était M. Gourlaouen, le 11 M. Kervran, et le 15 enfin le P. Léon Huntziger, de la Société des Pères Blancs d'Afrique. Quelle fut touchante, cette fête de l'Assomption ! Comment décrire l'émotion de tous, lorsque l'on voit s'avancer sous le dais le jeune missionnaire, précédé de la croix d'or portée par son jeune frère, étudiant en médecine, escorté de son père, le si sympathique professeur de musique et d'allemand du collège, de son vieux grand-père d'Alsace, de son frère aîné, lieutenant d'infanterie coloniale, retour du Soudan, de ses sœurs, de ses parents et amis, tandis que montait vers le ciel le *Veni Creator* couvert par la voix superbe des cloches... Ah ! elles

ne furent jamais à pareille fête, les belles orgues de notre église ! Tour à tour majestueuses et sublimes comme au jour d'un triomphe, gémissantes et pleines de sanglots comme en un jour de deuil, elles nous ont dit, sous les doigts du maître qu'est M. Huntziger, elles nous ont dit et la joie du chrétien, heureux de l'honneur que lui fait Dieu de choisir un de ses fils pour en faire un prêtre, et la douleur résignée d'un père qui voit son fils missionnaire s'en aller au loin, là-bas, peut-être pour toujours ! Et c'est aussi ce que nous a dit, en un langage aussi châtié qu'éloquent, le jeune et distingué principal du collège, M. Moënner. Plus d'un cœur s'est senti ému, plus d'une paupière s'est mouillée de larmes au tableau, si touchant dans sa simplicité, de la vie passée du jeune missionnaire, et de la vie qui demain sera la sienne, là-bas où Dieu l'enverra : nous avons compris toute la grandeur et tout le mérite du sacrifice du jeune apôtre, et nous nous sommes inclinés tout humbles sous la bénédiction de celui qui s'en va consumer sa jeunesse au fond de l'immense continent africain, en pays allemand, sur les bords du lac Tanganika, pour Dieu, pour l'Eglise et pour la France...

Le soir, les vêpres terminées, la procession s'est déroulée, magnifique, en l'honneur de Marie, à travers les rues de la ville, sous la conduite du jeune Père Blanc, entraînée par l'excellente musique du patronage. Puis après la bénédiction du Très Saint-Sacrement, une voix mâle a chanté ce cantique si beau du *Départ des Missionnaires*... et l'on vous a dit adieu, Père Huntziger ! Adieu, et que Notre-Dame d'Afrique vous protège !

...

NOTRE-DAME DU FOLGOAT. — Grand Pardon, le samedi 7 et le dimanche 8 Septembre. — Samedi, depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures le lendemain, le Saint-Sacrement sera exposé en union de prières et de réparation avec le Sacré-Cœur de Montmartre.

A 10 heures, grand'messe, à l'église paroissiale.

A 4 heures, vêpres solennelles, au Champ du couronnement ; procession des miracles.

A 8 heures, procession aux flambeaux, illumination. Heure sainte.

Dimanche, 8 Septembre, 1^{re} messe à minuit ; puis messes d'heure en heure. Dès 8 heures, réception des processions.

A 10 heures, messe solennelle, chantée par M. le chanoine Ollivier, curé de Lannilis ; sermon par M. Messenger, aumônier de la Retraite, à Quimper.

A 2 h. 1/2, vêpres solennelles, bénédiction du T. Saint-Sacrement ; défilé des processions.

N. B. — Les pèlerins trouveront à toute heure des confesseurs à leur disposition. — Un prêtre se tient habituellement à la sacristie pour recevoir les honoraires de messes, les offrandes et pour bénir les objets de piété.

ERGUÉ-GABÉRIC. — Grand Pardon de Notre-Dame de Kerdévot, le dimanche 8 Septembre. — Le samedi 7, à 4 heures du soir, premières vêpres ; procession, suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement. Avant et après les vêpres, jusqu'à 6 h. 1/2, des confesseurs se tiendront à la disposition des pèlerins.

Le dimanche, à partir de 5 heures, les messes se succéderont sans interruption jusqu'à la grand'messe. — A 10 heures, procession ; grand'messe chantée par M. Balanant, recteur de Penhars ; sermon par M. Portier, recteur du Juch.

L'après-midi, à 3 heures, vêpres solennelles ; procession ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

N. B. — Une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire, peut être gagnée (aux conditions ordinaires) par les pèlerins de Kerdévot : 1^o aux deux Pardons, c'est-à-dire le dimanche de *Quasimodo* et le 2^o dimanche de Septembre ; 2^o le 4^e vendredi du Carême.

Nécrologie. — **LE R. P. PAUL HERRY, Missionnaire du Saint-Esprit**, originaire du diocèse de Quimper, décédé à N.-D. de Langonnet (Morbihan), le 5 Août 1907, à l'âge de 30 ans, 2 mois et 5 jours.

Le P. Paul Herry naquit à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), le 31 Mai 1877. Privé dès son bas âge des soins affectueux de la famille, l'enfant s'attira, par sa piété et sa figure douce et intelligente, la bienveillance d'âmes charitables, qui le placèrent, à l'âge de 11 ans, à Saint-Michel, en Priziac (Morbihan), où les Pères du Saint-Esprit dirigeaient, sur la limite des trois départements bas-bretons, une école professionnelle peuplée de 400 à 500 élèves, pour la plupart Parisiens, à peu près dans la même position que le petit Paul. Celui-ci attira bientôt l'attention de ses nouveaux maîtres ; il sentait dans son cœur innocent un attrait vif vers le sacerdoce et, avec trois de ses petits camarades, il fut confié au bon Frère Agathange Pichodo pour commencer à décliner *Rosa, Rosæ*. Le pieux instituteur ne perdit ni son temps ni sa peine ; de ses petits Eliacins trois sur quatre sont arrivés à la gloire du sacerdoce.

Vers la fin de 1891 (2 Octobre), Paul Herry fut dirigé par le R. P. Juillard sur l'établissement des petits clercs de Saint-Joseph, de Seyssinet (Isère), où il fit sa sixième et sa cinquième ; puis s'étant destiné aux missions africaines de la Congrégation du Saint-Esprit, ses supérieurs l'envoyèrent terminer ses humanités dans une de leurs maisons d'Irlande.

Après avoir achevé les cours de ses études classiques, Paul fut admis au noviciat de Grignon, près Paris, où après son année d'épreuves, il émit ses vœux de religion, le 1^{er} Octobre 1900, à l'âge de 23 ans. Il va maintenant s'appliquer sérieusement et joyeusement à l'étude de la philosophie et de la théologie et des autres sciences sacrées qui l'achemineront vers le sacerdoce. Le

6 Juillet 1901, il reçoit la tonsure cléricale ; puis successivement il est initié aux saints ordres ; enfin il est ordonné prêtre à Chevilly, le 28 Mars 1903 ; quatre mois après son ordination, il fait sa consécration solennelle à l'Apostolat et reçoit son obédience pour la Mission du Bas-Niger (Nigéria anglaise) ; la connaissance de la langue anglaise, qu'il avait acquise en Irlande, fut, sans doute, un des motifs qui déterminèrent ses Supérieurs à lui donner cette destination.

Le 28 Novembre de la même année 1903, le P. Paul Herry arrivait à la station de Sainte-Croix de Dékina. Cette station était de fondation très récente, commencée le 14 Octobre 1903 par le vaillant Père Lejeune, préfet apostolique, aidé du P. Joseph Lichtenberger, supérieur de la station. Les travaux d'installation se poursuivaient péniblement, quand le Supérieur fut attaqué de la fièvre bilieuse ; heureusement il se remit assez promptement.

Le jeune missionnaire est heureux de la portion de la vigne du Seigneur qui lui est échue en partage. « C'est un si beau pays, écrit-il le 15 Décembre, mais il nous faudra d'abord savoir un peu la langue, ou plutôt les langues, car ici on ne parle pas moins de quatre dialectes différents... Puis l'Islamisme a déjà envahi toute cette province de Bassa ; le chef de Dékina lui-même est musulman. Mais ces difficultés ne nous découragent pas. On ne se sauve déjà plus à notre approche... »

Quelques jours après, une grave insurrection soulevait les noirs contre les blancs. Tout le pays est en révolte ; des agents du gouvernement anglais, MM. O'Riordan et Burney sont massacrés avec tous leurs hommes, les autres blancs se sauvent hormis les missionnaires ; le P. Joseph reste au poste ; le P. Herry va avec un seul noir, au travers d'un pays soulevé, pour aller chercher du secours. « C'est d'un vaillant », écrivait le R. P. Préfet apostolique.

Ce n'était là que le commencement des épreuves ; la conséquence de la rébellion fut l'incendie de la Mission et de tout Dékina. Écoutons les détails navrants que le P. Herry envoie à Mgr Le Roy, son Supérieur général, à la date du 9 Février 1904 : « Dékina n'existe plus ! Toute la ville a été la proie des flammes, dimanche 31 Janvier, à 10 heures du matin. Le feu fut mis, on ne sait par qui, aux herbes sèches, à un kilomètre à l'Est de Dékina, du côté des Okpotos révoltés contre le gouvernement de la Nigeria... On a réussi à sortir de la maison la malle du P. Brey et la mienne... Tous nos livres, bréviaires, provisions, absolument tout ce qui n'était pas dans nos malles a été détruit... Tout cela fut l'affaire de moins de 20 minutes. Nous nous assimes tristement sur nos malles, en plein soleil tropical, nous demandant ce que nous devions faire... Nous décidâmes de rentrer au centre de la Mission à Onitsha ».

Voilà donc les missionnaires en route. Le voyage fut pénible : les PP. Joseph et Herry n'avaient que des pantoufles aux pieds, leurs souliers ayant brûlé comme tout le reste ; le soir, à 10 h. 1/2,

ils arrivent à moitié morts de faim et de fatigue dans un village nommé Oudougbo. Mais, reprenons le récit du P. Herry lui-même.

« Depuis le matin nous n'avions rien pris, et la marche que nous venions de faire nous avait donné un peu d'appétit. Nous n'avions malheureusement aucune provision. Le chef de village vint à notre secours. Il nous fit apporter du bois pour faire du feu et quelques ignames. Le P. Joseph se chargea de faire la soupe. Mais comment la manger ? Nous n'avions qu'une seule assiette. On la donna au P. Brey ; je pris le couvercle de la casserole, et le P. Joseph la casserole elle-même. Jamais on ne mangea avec meilleur appétit ! »

Après quatre journées pleines de péripéties, les pauvres sinistres arrivèrent enfin chez le R. P. Préfet. Sans hésiter, ils décident de relever leur œuvre de ses ruines. Le P. Joseph arriva dans les premiers jours de Mars ; il rendit les derniers devoirs aux restes du capitaine O' Riordan et du lieutenant Burney. « Ma conviction, dit-il, est que les corps de ces pauvres officiers ont été rôtis et mangés. Les Okpotos et les Bassas sont toujours menaçants ; mais je me confie à la divine Providence... Je vais me mettre quand même aux cases, pétrir la boue, couper du bois, etc. »

Le P. Paul Herry ne tarda pas à rejoindre son supérieur ; deux ans durant, il travailla à la résurrection morale et religieuse des Okpotos, des Bassas et de leurs congénères de la Nigeria. Mais, vaincu lui-même par la fièvre provoquée par son état pulmonaire, il dut rentrer en France, le 14 Mai 1906 ; c'était, hélas ! pour y consommer son sacrifice. La fièvre, résultat de la phthisie et des restes du paludisme contracté au Niger, le minait lentement. Toujours résigné toutefois, gai même et souriant, il était le premier à mettre la conversation sur sa fin prochaine qu'il envisageait en saint prêtre et en bon religieux. On l'avait, dans l'espoir de prolonger ses jours et même de le guérir, envoyé au sanatorium de Bligny (Côte-d'Or) ; mais les soins du docteur Guinard ne purent que retarder un peu le dénouement fatal. Un de nos supérieurs étant allé le visiter vers la fin de Février dernier, le cher P. Herry lui dit avec une courageuse simplicité : « Oh ! mon Père, je sens que c'est fini : je vous serais bien reconnaissant si vous pouviez me prendre avec vous ; je désire grandement mourir au milieu de ma famille religieuse. » Dieu exauça le pieux désir de son dévoué serviteur ; il put, sans trop de fatigue, revenir à Chevilly ; il s'y remit assez bien pour pouvoir entreprendre le voyage de la Bretagne et il vint édifier, par ses douces vertus, ses vieux confrères de N.-D. de Langonnet. C'est dans la nuit du 5 Août 1907, en la fête de N.-D. des Neiges, qu'il a rendu sa belle âme à Dieu, en priant pour sa Mission, pour la Congrégation et pour la Maison de Saint-Michel où il entendit, il y a 19 ans, la voix de Dieu qui l'appelait à la vie religieuse, sacerdotale et apostolique dans la Congrégation du Saint-Esprit.

LE DOUARIN, prêtre.

Nouvelle législation sur le mariage civil. — Une loi, du 21 Juin, modifie les conditions requises pour contracter le mariage civil. Il est assez important d'en être informé, certaines dispositions de la nouvelle loi pouvant d'ailleurs être d'un secours très appréciable pour faciliter, dans certains cas, la célébration du mariage religieux. Voici l'état des choses qui en découlent :

1. — Dorénavant la majorité matrimoniale est fixée à vingt et un ans pour le fils comme pour la fille. C'est donc jusqu'à cet âge que le consentement des ascendants est exigé, sous peine de nullité.

2. — Au dessus de cet âge, l'acte respectueux est supprimé. L'enfant majeur qui n'aura pu obtenir le consentement de ses père et mère pourra y suppléer, en faisant notifier par notaire l'union projetée à ses père et mère, ou à celui qui a refusé le consentement. Trente jours après, on peut procéder au mariage.

A noter que cette notification ne doit être faite qu'au père et à la mère, et nullement aux aïeux et qu'elle n'est exigée que jusqu'à l'âge de trente ans révolus.

3. — Le défaut de mention du consentement dans l'acte de mariage n'entraîne plus pour le maire qu'une amende de 300 francs au maximum, sans préjudice des dommages-intérêts envers les parties.

4. — La déclaration assermentée des futurs époux à défaut d'acte de décès des parents ne doit plus être appuyée du serment des quatre témoins à l'acte de mariage.

5. — Désormais une seule publication préalable suffit. L'affiche devra rester apposée pendant dix jours, de manière à englober deux dimanches dans la publication.

6. — Le mariage pourra être célébré dans la commune où l'un des futurs époux a, soit son domicile réel, soit sa résidence établie par un mois d'habitation continue.

L'art. 22 porte que le *Procureur de la République* peut dispenser, pour des causes graves, de la publication et de tout délai. Il fait ainsi disparaître l'obstacle au mariage civil *in extremis*, et, du même coup, au mariage religieux.

N. B. — Le droit canonique, non plus que les Statuts diocésains, n'ayant point déterminé l'âge de la majorité relativement au mariage, on se conformait jusqu'ici à l'article 148 du Code civil... Nous croyons que, désormais, pour la publication des bans et la célébration du mariage ecclésiastique, on peut s'en tenir à la nouvelle législation et considérer comme majeur un fils de famille ayant 21 ans accomplis.

Questions d'enseignement. — La *Semaine religieuse* d'Angers, du 14 Juillet, a publié, dans sa partie officielle, le communiqué suivant, qui se recommande aux instituteurs chrétiens : « Les livres classiques dans les écoles chrétiennes. — La question des livres en usage dans les écoles doit préoccuper plus que jamais maîtres et parents. Même dans nos écoles chrétiennes, la bonne foi de plus d'un a été parfois surprise. Depuis deux ou trois

ans, en effet, des livres, jusque là réputés bons, ont subi, dans leurs dernières éditions, un travail « d'épuration laïque » qui ne laisse plus de doute sur le mot d'ordre sectaire auquel on a obéi. Plus un mot de Dieu ni de tout ce qui rappelle de près ou de loin la religion.

De tels livres peuvent faire la joie des maîtres « sans Dieu » qui les ont voulu tels, afin d'éloigner de l'Eglise catholique les enfants et les adolescents de France ; ils ne peuvent honnêtement trouver place chez des chrétiens.

Tout livre qui a rayé Dieu de ses pages sera rayé de la liste de nos livres classiques ; il ne trouvera plus désormais entrée dans nos écoles chrétiennes.

La liste en sera dressée tout prochainement et les maîtres sont priés de surseoir à l'achat de leurs livres classiques jusqu'à cette publication.

On peut trouver déjà (35, rue de Grenelle, Paris ; prix : 0 fr. 20) un *Catalogue des livres classiques recommandés pour l'enseignement primaire*.

Pour éviter, à l'avenir, de nouvelles surprises, aucun livre nouveau ne sera introduit dans les écoles chrétiennes s'il n'a été autorisé par la Direction diocésaine de l'Enseignement.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le Saint-Père, en bonne santé, continue à vaquer à ses occupations et à donner des audiences ; mais, à cette époque de l'année, les étrangers sont moins nombreux.

Plusieurs commerçants et les cochers de Rome se plaignent vivement de la suppression des pèlerinages, et ont fait parvenir leurs doléances au Pape ; mais, la campagne anticléricale continuant, Pie X ne veut pas exposer les pèlerins à des insultes, peut-être à des violences, et l'on assure que les pèlerinages annoncés pour le mois d'Octobre seront également supprimés.

La S. Congrégation du Concile vient de publier, au nom et par l'ordre du Souverain Pontife, un décret très important sur les fiançailles et le mariage, qui entrera en vigueur au mois d'Avril 1908.

Nous publierons prochainement le texte de ce décret.

Le cardinal Taliani, ancien auditeur de nonciature à Paris, qui fut ensuite nonce à Vienne, vient de mourir dans sa 70^e année.

LYON. — Le T. R. P. PLANQUE, Supérieur général de la Société des Missions Africaines, vient de mourir à Lyon. Le vénéré défunt, qui avait plus de 80 ans, était très affaibli par l'âge et les fatigues de sa longue carrière.

Le R. P. Planque fut en 1856, avec Mgr de Mariac-Brésillac,

fondateur de la Société des Missions Africaines. L'œuvre nouvelle, bénie par Pie IX, commença ses premiers travaux sur la côte occidentale d'Afrique.

Depuis, sous la direction du P. Planque, des missions ont été fondées au Dahomey, en Egypte, dans le Niger, la Côte d'Ivoire, le Benin.

La Société des Missions Africaines comprend actuellement 330 membres, 245 novices, 3 écoles apostoliques et 2 grands séminaires. Un institut de religieuses, fondé par le P. Planque pour compléter l'œuvre des missions, compte 100 Sœurs missionnaires.

Avec le R. P. Planque disparaît une grande et noble figure d'apôtre et de patriote.

BIBLIOGRAPHIE

Après le Congrès de Metz. — On peut toujours souscrire pour 5 francs au compte-rendu complet du Congrès de Metz. Après son apparition le prix en sera augmenté.

En attendant la publication de ce volume, on prépare à Metz une brochure illustrée qui contiendra avec le compte-rendu sommaire du Congrès, les discours officiels et de nombreuses gravures. Prix, 2 francs.

Pour souscrire, s'adresser à M. l'abbé Bouquerel, 25, rue Nicolo, Paris.

Le dernier volume des « Conférences de saint Roch ». — Personne n'ignore le succès remporté pendant sept années consécutives par MM. les abbés Poulin et Loutil (« Le Parisien » et « Pierre l'Ermite ») dans des conférences dialoguées qui réunissaient autour de la chaire de Saint-Roch plus d'un millier d'hommes.

Ces conférences, réunies en volumes, ont obtenu un vrai succès de librairie. La dernière série (1904) seule manquait. Elle vient enfin de voir le jour sous le titre : *Nos Dogmes dans l'Evangile* : la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, la Grâce et les Sacrements, le Royaume de Dieu. Cette série de sept volumes est le véritable arsenal de tout prédicateur, tant pour la clarté de la doctrine que pour l'exposition et la réfutation des objections.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Août 1907.

I. Madagascar. I. Premiers occupants. Anciens missionnaires, par Pierre SUAU. — II. Un saint laïque : Herbert Spencer, par Lucien ROURE. — III. Le Pêché des missionnaires. La Question du clergé indigène, par Alexandre BROU. — IV. Autour d'un foyer stable. L'Emigration basque, par Pierre LHANDÉ. — V. Au pays de la neige, de la lune et des cerisiers en fleur, par Louis CHERVOILLON. — VI. Bulletin d'ancienne littérature chrétienne, par Adhémar D'ALÈS. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Ancienne Maison TOULARCHOT

Fçois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Ancienne
Maison
PIRIOU**SAUVAGE**

3, rue Kéréon SUCCESEUR QUIMPER

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Brèguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS

Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE

Qualité supérieure, prix exceptionnel.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 6 Septembre 1907.

N^o 36**LA SEMAINE RELIGIEUSE**

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — La Nativité de Marie.
 II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Retraites de soldats ; Saint-Pol de Léon ; Quimper ; Combrit ; Notre-Dame du Folgoat ; Grand Pardon de N.-D. de la Salette ; Brest ; Les fêtes religieuses de la mer ; Tendances fâcheuses ; abus à signa-

ler ; Le Trévoux ; Les municipalités et les biens d'Eglise ; Autour d'une affiche ; Pour nos étudiants.
 III. — Chronique générale : Nouvelles laïcisations en perspective ; Paris ; L'absence d'aumôniers au Maroc ; Pensée.
 IV. — Bibliographie.
 V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 8 Septembre. — 16^e Dimanche après la Pentecôte. NATIVITÉ DE LA T. SAINTE VIERGE MARIE. Double de 2^e classe. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Adrien, Martyr.
 Vêpres de la fête, avec mémoires du Dimanche et de S. Gorgon, Martyr.
Lundi, 9. — De l'Octave. Semi-double. Blanc.
Mardi, 10. — S. Nicolas de Tolentino, Confesseur. Double. Blanc.
Mercredi, 11. — De l'Octave. Semi-double. Blanc.
Jeudi, 12. — De l'Octave. Semi-double. Blanc.
Vendredi, 13. — De l'Octave. Semi-double. Blanc.
Samedi, 14. — Exaltation de la Sainte Croix. Double-majeur. Rouge.
Dimanche, 15. — 17^e Dimanche après la Pentecôte. Fête du T. Saint Nom de Marie.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Augustines de Pont-l'Abbé. . . du 1^{er} au 8 Septembre.
 Daoulas du 9 au 11 —
 Landivisiau. du 12 au 17 —

LA NATIVITÉ DE MARIE

Lorsque nos premiers parents, exilés du paradis terrestre, privés des joies angéliques de leur innocence première, l'âme enténébrée, le corps en proie aux souffrances dont la malédiction divine les avait frappés, comprirent, par le crime du premier fratricide, leur fils, quels maux leur prévarication avait déchainés sur le monde, ils n'eussent trouvé aucun soulagement à leur immense tristesse, sans la céleste apparition que Dieu avait fait luire, à leurs regards désespérés, de la Vierge bénie qui, après de longs siècles d'erreurs et de crimes, devait sortir de leur sang, pure et sans tache, et écraser, de son pied immaculé, le serpent mandit, auteur de tous leurs maux. Comme une aurore, en effet, cette Vierge, Mère de Dieu, « changeant le nom d'Eve », allait donner à l'humanité, gisant dans les ombres de la mort, le divin « Soleil de justice, le Christ notre Dieu, qui, en venant briser les liens de la malédiction, devait nous apporter la bénédiction, et, vainqueur de la mort, nous rendre la vie éternelle (1) ».

Saint Jean Damascène met sur les lèvres de nos premiers parents ces paroles qu'ils adressent à la Vierge : « Vous, notre sang, ô fille bienheureuse, vous avez réparé notre crime. Vous avez reçu de nous un corps fragile et mortel, vous avez enfanté pour nous un remède immortel ; vous avez enchaîné les lois de la mort et les conséquences des diverses douleurs. Vous nous avez rendu notre premier repos. Nous avons fermé les portes du ciel, vous les avez ouvertes. Par nous, les malheurs sont tombés sur le monde. Par vous, au contraire, aux malheurs ont succédé pour le monde des siècles d'or. »

De même que Marie avait été l'espérance de nos premiers parents, elle fut la consolation des justes de l'ancienne loi ; et sa sainte naissance a rempli ses pieux parents d'une joie qu'il est impossible d'exprimer et que le monde entier a partagée. Aussi, au jour anniversaire de cette bienheureuse naissance, l'Eglise ne sait comment faire éclater son allégresse autour de l'humble berceau où, il y a dix-neuf siècles, sous les regards de ses parents émerveillés, reposait cette bénie et gracieuse enfant appelée à de si hautes destinées. « Célébrons avec joie, s'écrie-t-elle, la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie, afin qu'elle intercède pour nous auprès de Notre-Seigneur Jésus-Christ (2) ».

« C'est à bon droit, dit saint Pierre Damien, qu'une joie universelle éclate en ce jour où l'Eglise tressaille d'allégresse à la naissance de la Mère de son divin Epoux, et chante alternativement les louanges de Marie. Réjouissons-nous dans le Seigneur et de toutes les forces de notre âme ; car nous célébrons, en quelque sorte, le principe et l'origine de toutes les fêtes du Nouveau Testa-

(1) *Liturgie*. — Office de la Nativité de Marie.

(2) *Ibid.*

ment. Cet anniversaire étant ainsi le premier dans l'ordre des événements, ne doit le céder à aucun autre en solennité. »

« Venez, peuples de la terre, dit saint Damascène, venez, fidèles de toute langue, de tout âge et de toute condition, fût-ce la plus élevée ; et, tous ensemble, célébrons, avec une commune allégresse, l'heureuse naissance de la Mère de Dieu, de la réparatrice du genre humain, de la nouvelle Eve, qui change en véritable joie les tristes souvenirs de la première femme. »

Saint François de Sales, écrivant à une supérieure de la Visitation, la veille de la Nativité de la Sainte Vierge, terminait par ces lignes qui, sous leur forme gracieuse, nous disent comment nous devons nous efforcer d'honorer Marie, pendant l'octave de sa Nativité : « Je les salue, ces très chères filles, en l'amour de la Très Sainte Vierge, sur le berceau de laquelle je les invite à jeter tous les matins des fleurs, pendant cette sainte octave, à savoir : des saints soucis de la bien imiter, des pensées de la servir à jamais, surtout des lis et des roses de pureté et d'ardente charité, avec les violettes de la très sacrée et très désirable humilité et simplicité. »

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — Les écoles chrétiennes.
- III. — Le pèlerinage diocésain à Lourdes, du 22 au 28 Septembre.
- IV. — Retraites de soldats :

LESNEVEN, 1^{re} retraite du 17 au 21 Septembre ;
2^e — du 24 au 28 Septembre.

QUIMPER : 1^{re} retraite (pour les cantons de Fouesnant, Concarneau, Elliant, Châteauneuf, Carhaix, Pleyben, Châteaulin et Briec), du 17 au 21 Septembre ;
— 2^{me} retraite (cantons de Quimper, Pont-l'Abbé, Plogastel-St-Germain, Pont-Croix, Douarnenez, Crozon), du 24 au 28 Septembre.

MORLAIX (*La Salette*), du 22 au 26 Septembre. On convoque à cette retraite les jeunes gens des cantons de Morlaix, Lanmeur, Plouigneau, Saint-Pol-de-Léon, Taulé, Plouzévédé, Saint-Thégonnec, Carhaix, Huelgoat.

N. B. — Nous le redisons encore, cet appel par cantons aux divers centres de retraites n'a rien d'exclusif. Les jeunes gens empêchés pour une retraite peuvent être admis à une autre qui serait plus à leur convenance. Il leur suffira de prévenir M. le Supérieur ou M. l'Aumônier de la maison de retraite où ils doivent se rendre.

Retraite pour les jeunes gens des œuvres catholiques, à Quimper (Institution Saint-Vincent-de-Paul), du 26 au 29 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Dimanche 8 Septembre, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 heures 1/2, sainte messe, suivie de la bénédiction du T. S. Sacrement.

Monseigneur l'Evêque est parti de Quimper, mardi matin, se rendant à Besançon. Il séjournera trois semaines environ dans son pays natal, pour y prendre un repos aussi nécessaire que mérité, et sera de retour à la fin de Septembre.

Retraites de soldats. — Nous annonçons plus haut les retraites qui vont être données, aux quatre centres habituels, pour les soldats ayant terminé leur service militaire et spécialement pour les conscrits appelés sous les drapeaux.

Il est inutile d'insister, une fois de plus, sur l'importance de ces pieux exercices pour les jeunes gens, dont la foi et les mœurs vont être mis à une épreuve où beaucoup succombent faute d'y être préparés. Selon toute probabilité, les nouveaux soldats vont être envoyés *loin de leur région* ; ils pourront ainsi bénéficier plus rarement de permissions pour revenir chez eux et se retremper dans la pratique de leurs devoirs religieux... Raison de plus pour qu'ils soient solidement armés en vue des dangers qui les attendent. Quant aux soldats nouvellement libérés, ils ont besoin de la retraite pour oublier les impressions de la caserne et reprendre, dans leurs paroisses, une vie sérieusement chrétienne.

A ce propos, voici quelques lignes extraites d'une lettre adressée naguère par un aumônier militaire à ses confrères du clergé paroissial : « Vous le savez comme moi, *les retraites d'anciens et de jeunes n'ont jamais été plus nécessaires* ; le secours d'en haut sera donc mesuré tout ensemble aux circonstances douloureuses et à nos efforts... Nous voulons aider à votre sollicitude pastorale et travailler avec vous à faire de *vos jeunes soldats* des âmes honnêtes et fortes, des cœurs vaillants, épris de l'amour du devoir et du culte de la Patrie, des chrétiens surtout, fiers de leur foi chrétienne et dignes de lutter pour elle. *Et pour vos anciens* — la tâche nous semble plus enviable encore —, nous nous efforcerons de leur entr'ouvrir les grandeurs de la vie qui les attend demain : *vie de famille*, choisie et constituée sous le regard de Dieu ; — *vie de la paroisse*, où chacun apporte sa part de dévouement et de labeur chrétien ; — *vie de la commune*, avec ses obligations sociales et les secrets de la vraie et solide influence. La retraite du départ prépare les bons soldats ; la retraite du retour, plus utile encore, fait les paroissiens zélés, les apôtres. »

SAINT-POL DE LÉON. — **Avis de service anniversaire.** — Un service solennel pour le repos de l'âme de M. Goavec (Clément), ancien vicaire de Plounérin, sera célébré à Saint-Pol de Léon, le jeudi 12 Septembre, à 10 heures.

QUIMPER. — Le Comité des ECOLES LIBRES DES FILLES DU FINISTÈRE prévient les familles que des cours spéciaux sont ouverts au pensionnat Sainte-Anne, rue des Douves, paroisse de Saint-Corentin, à Quimper.

Les parents désireux de donner à leurs enfants une instruction solide et une éducation chrétienne trouveront dans cet établissement tous les éléments voulus : classe enfantine et élémentaire, cours moyen, cours préparatoire aux brevets simple et supérieur. Des professeurs d'art d'agrément sont attachés à la maison.

On peut s'adresser à la Directrice qui recevra tous les jours de 2 à 4 h. La rentrée des classes du pensionnat Sainte-Anne aura lieu le lundi 16 Septembre prochain.

— **Congrès de la Jeunesse Catholique.** — Comme nous l'avons déjà annoncé, un Congrès de la Jeunesse Catholique du diocèse aura lieu, à Quimper, le 29 Septembre prochain, sous la présidence de Mgr l'Evêque. En voici le PROGRAMME :

A 9 heures. — Séance d'étude, salle Jeanne-d'Arc. — Lecture et discussion du rapport sur « l'organisation des œuvres sociales dans une commune rurale ».

A 11 h. 1/2. — Messe, à l'église paroissiale de Saint-Mathieu.

A midi. — Banquet au Likès, rue de Kerfeunteun.

A 1 h. 1/2. — Réunion à la salle Jeanne-d'Arc. — Discours de ZAMANSKY, vice-président de l'A. C. J. F. : Esprit et méthodes de l'A. C. J. F. ; critique, réfutation, approbations. — Discours, en breton, de CLOAREC, président du Cercle d'étude de Lampaul-Guilmau.

A 4 heures. — Salut du Saint-Sacrement, à l'église Saint-Mathieu.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. R. Fauger-Dupesseau, 48, rue de Douarnenez, à Quimper ; joindre un timbre pour la réponse.

COMBRIT. — Le pardon de Notre-Dame la Clarté, en Combrit, ayant lieu tous les ans le dimanche qui suit la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, ne sera célébré, cette année, que le 15 Septembre.

NOTRE-DAME DU FOLGOAT. — **Pèlerinage des Tertiaires de Saint-François** (Région de Brest, Landerneau et du Léon), le dimanche 15 Septembre, avec la bénédiction de S. G. Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon.

Pour la troisième fois, les Tertiaires sont convoqués au sanctuaire du Folgoat pour y chanter les gloires de Marie et travailler à l'organisation et propagation du Tiers-Ordre dans la région.

8 h. 1/2, ouverture du Pèlerinage, allocution, messe de communion. — *9 h. 1/2,* grand'messe, sermon. (Le repas est à 11 heures.)

Midi, Entretien sur le Tiers-Ordre. — *2 heures,* Réception dans le Tiers-Ordre. (Apporter les certificats.) — *2 h. 1/2,* Vêpres, procession et salut du Saint-Sacrement. — *4 heures,* Rénovation de la

profession, consécration à la Sainte Vierge, bénédiction papale. Adieux.

Nous rappelons que la retraite bretonne des Tertiaires, à Lesneven, est remise au 3 Novembre.

« Quiconque se fait Tertiaire devient par là même un vrai chrétien ; c'est une âme sauvée. » (LÉON XIII.)

Grand Pardon de Notre-Dame de la Salette, près Morlaix, le *Jeudi 19 Septembre*, 61^e anniversaire de l'apparition.

Ordre des exercices :

Dimanche, 15 Septembre. — A 2 heures, pèlerinage des trois paroisses de Morlaix ; Heure d'adoration : Rosaire, Vêpres, sermon français sur la sanctification du Dimanche par M. Le Roux, aumônier à Roscoff ; Salut du Saint-Sacrement.

Mercredi, 18 Septembre. — A 3 heures, premières Vêpres, chantées à la chapelle ; confessions jusqu'à 6 heures ; à 9 heures, prières du soir ; confessions durant toute la nuit.

Jeudi, 19 Septembre. — Première Messe à minuit ; les autres Messes se succéderont de demi-heure en demi-heure jusqu'à 10 heures. A 10 heures, sur l'esplanade, Messe solennelle, chantée par Mgr Dulong de Rosnay, prélat de la Maison du Pape ; sermon breton par M. Castel, recteur de Saint-Marc. — A 2 heures, Vêpres solennelles, Salut du Saint-Sacrement.

Dimanche, 22 Septembre. — Confessions à partir de 5 heures du matin ; Messes à 6 h., 8 h. et 9 heures ; Bénédiction du Saint-Sacrement.

Pendant l'octave de la fête, on peut gagner une Indulgence plénière, aux conditions ordinaires, en visitant la chapelle de N.-D. de la Salette.

BREST. — **Le clergé aux enterrements.** — Le 20 Décembre 1906, le maire de Brest, M. Aubert, prenait un arrêté en vertu duquel il interdisait toute manifestation extérieure du culte, et notamment à l'occasion des enterrements. Le clergé s'y soumit.

Mais, depuis lors, des arrêtés analogues, pris par les maires de Sens, de Loupian et de Villeneuve-les-Maguelonne, ont été, le premier annulé en fait par l'acquiescement des prévenus, et les deux autres déclarés illégaux, par arrêtés du Conseil d'Etat.

S'appuyant sur ces décisions, l'*Echo paroissial*, de Brest, en a tiré les justes conclusions suivantes : « L'arrêté du maire de Brest est illégal comme ceux des maires de Sens et de Loupian. La municipalité ne s'étonnera donc pas que le clergé n'en tienne désormais aucun compte et qu'il reprenne ses habits sacerdotaux pour les convois funèbres. Ce ne sera pas une provocation, mais le retour à l'exercice d'un droit aujourd'hui incontestable. »

Deux considérations, l'une de droit, l'autre de fait, militent en faveur de cette thèse. La première est empruntée aux lois sur la

liberté des funérailles et sur l'abolition du monopole des pompes funèbres, qui, toutes deux, ont voulu assurer la liberté des obsèques, religieuses ou civiles, sur la voie publique aussi bien qu'à l'intérieur des édifices. C'est ce qui résulte de déclarations formelles du rapporteur de la loi de 1904, M. Milliès-Lacroix : « Chaque fois qu'il y sera appelé par les familles, le prêtre continuera à présider aux obsèques aussi bien à la maison mortuaire, sur la voie publique et au cimetière, qu'à l'intérieur des églises. »

En fait, la sortie d'un prêtre pour accompagner un enterrement ne rentre pas dans le cadre d'une manifestation extérieure du culte.

Cependant plusieurs prêtres de Brest, appartenant au clergé paroissial de Saint-Martin, de Saint-Louis et de Recouvrance, ayant — ces jours derniers — accompagné des enterrements, revêtus du surplis, ont été l'objet de procès-verbaux pour infraction à l'arrêté du maire socialiste.

Nous espérons que l'affaire sera poursuivie : il importe de faire établir juridiquement le droit du clergé de paraître aux enterrements, en habits sacerdotaux.

Les fêtes religieuses de la mer. — Sous ce titre, nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Paris :

« Dans la péninsule de Bretagne, sur cette côte battue par un océan toujours irrité, le chrétien éprouve plus qu'ailleurs le sentiment de sa petitesse, de son impuissance devant l'œuvre de Dieu. L'impression passagère qu'éprouve le voyageur venu pour son plaisir ou sa santé, la sensation d'accablement momentané que ressent l'homme des villes, le citadin à l'horizon borné, au ciel rétréci par la hauteur des murailles qui l'entourent, devant l'immensité de la mer, se transforment, pour les Bretons, en un sentiment inné. Ce peuple est plus naturellement religieux qu'un autre parce qu'il voisine et pénètre plus qu'un autre la puissance de la Divinité.

» Ces fêtes imposantes, qui viennent d'avoir lieu à la statue de Notre-Dame des Naufragés, à la pointe du Raz ; cette bénédiction de la mer dans la vaste baie de Douarnenez mériteraient peut-être d'être suivies et fréquentées par les chrétiens attiédés de nos villes. A une époque où l'on cherche à retremper l'âme de notre peuple, à lui donner une vision plus large des devoirs qui lui incombent et de la haute mission morale qu'il a reçue pour l'éducation du monde, à une époque où les catholiques ont la malheureuse habitude de discuter entre eux sur des vétilles, se divisent et se combattent pour des questions matérielles et des mots, combien il serait avantageux de les élever au-dessus du terre-à-terre de la vie matérielle, de les mettre en face de l'immensité des flots, de leur faire entrevoir une pâle image de l'infini !

» On organise des pèlerinages, — et on a raison, — vers ces lieux bénis par l'intervention de la Mère de Dieu, qui se nomment

Lourdes, La Salette, Fourvières, Pontmain, Lorette. Comment n'a-t-on pas encore songé à venir aussi prier la Vierge du Raz, cette Notre-Dame des Naufragés, cette Etoile des Mers placée tout là-bas à une extrémité de la terre de France, au bout d'un continent, et qui veille sur les milliers de navires, sur les centaines de milliers d'hommes, sur les millions et milliards de marchandises qui passent et repassent défiant les rochers, les récifs de la mer de Bretagne ? Quelles belles prières, quels cantiques impressionnants l'on pourrait composer et chanter devant ces vagues dont le mouvement perpétuel et mystérieux semble représenter à la fois l'éternel et l'infini. Quels éloquents *Miserere* retentiraient, en face de cette « baie des Trépassés » qui ensevelit plus de vies humaines, depuis les origines de notre planète, que les plus vastes nécropoles !

Tendance fâcheuse ; abus à signaler. — Nos pèlerinages et « Pardons », célèbres partout, sont justement admirés des nombreux étrangers qui visitent la Bretagne. Ce n'est pas une raison, au contraire, pour leur enlever ce qui en fait le premier et principal mérite : le caractère de foi et de piété. Les vrais amis et appréciateurs de la Bretagne ne peuvent que déplorer la laïcisation graduelle qui s'opère par l'introduction — le jour même de la fête religieuse et aux heures des offices — de réjouissances toutes profanes.

Il est également déplorable que l'on donne le nom de « Pardon » à ce qui en est la parodie : kermesses, réunions de sport ou de plaisir, qui détournent de la sanctification du jour du Seigneur et, sous des dénominations plus ou moins poétiques et prétention de pittoresque, servent de prétexte à des amusements frivoles, à des exhibitions parfois peu décentes, et donnent lieu souvent à de graves désordres.

Ce sont là des abus contre lesquels tous les catholiques doivent avoir à cœur de réagir.

LE TRÉVOUX. — Poursuites contre un prêtre. — Mardi, 3 Septembre, est venue à l'audience correctionnelle l'affaire de M. Guyonvarch, recteur du Trévoux, poursuivi à la requête du ministère public, pour prétendues injures à quelques habitants de cette commune, qui s'étaient rendus acquéreurs d'objets mobiliers à la vente des biens des Ursulines de Quimperlé.

Au nom du « prévenu », M^e de Chabre a soutenu que la nouvelle assignation (la troisième) n'était pas plus régulière que les deux premières. Le tribunal a pensé le contraire, mais aussitôt M. Guyonvarch a fait appel du jugement et l'affaire a été renvoyée pour l'examen du fond au 1^{er} Octobre, si d'ici là la Cour de Rennes, et au besoin la Cour de Cassation ont dit le dernier mot sur la qualification qu'il convenait de donner aux faits qui font l'objet de la poursuite.

Les municipalités et les biens d'Eglise. — La *Semaine religieuse* de Rennes publie, dans sa partie officielle, la note suivante :

« Une Circulaire a été envoyée aux Maires, Présidents des Commissions administratives des bureaux de bienfaisance ou d'assistance de leurs communes, les invitant à solliciter l'attribution des biens ayant appartenu aux anciens établissements ecclésiastiques supprimés par la loi de Novembre 1905.

» A l'occasion de cette Circulaire on s'est demandé quelle devait être l'attitude des maires en face de cette situation, et des fidèles vis-à-vis de ces biens.

» 1^o D'après les réponses de Rome, les Maires, Présidents des dites Commissions, ne doivent rien faire qui plus ou moins directement aurait l'apparence d'une approbation, ils peuvent toutefois accepter, sans la provoquer, l'attribution de ces biens dont ils devront, autant que possible, respecter l'affectation primitive. Inutile de rappeler aux prêtres qu'ils n'ont point à fournir l'inventaire qu'on veut faire figurer au dossier.

» 2^o Quant à ces biens eux-mêmes, l'attribution qui en sera faite soit aux communes, soit aux établissements de bienfaisance ne leur enlève pas leur caractère sacré, et il n'est permis à personne de les acquérir ou de les louer, à moins d'y être contraint par une véritable nécessité et d'obtenir, pour chaque cas, le consentement de l'Ordinaire. »

Autour d'une affiche. — Le Gouvernement fait procéder à la mise en location des biens d'Eglise : aussi, depuis quelques jours, pour renseigner la convoitise sans scrupule, s'étalent un peu partout d'appétissantes affiches...

Je faisais, l'autre jour, ma promenade habituelle quand je vis un groupe de curieux stationnant devant l'un de ces placards. On causait ; la conversation était même assez animée. Intrigué, j'eus l'indiscrétion de prêter l'oreille et je saisis ce bout de conversation : « Alors, Jean, ta résolution est prise, et tu te proposes de louer ce champ qui avoisine tes terres ? » — « Pourquoi pas ? il me convient, je l'aurai à bon compte et j'arrondirai ma petite ferme. Croirais-tu que le gouvernement me cède à trois francs ce que l'église faisait payer vingt ? C'est un cadeau, n'est-ce pas ? L'affaire est trop belle pour que je la rate. » — « J'en conviens, l'affaire est bonne, ne l'est-elle pas trop ?... L'autre jour, au cours d'une promenade, je fus abordé par un homme à mine suspecte qui, discrètement, à mi-voix, me proposa une montre à acheter. Elle paraissait de bonne qualité, j'en demandai le prix ; il était dérisoire. Aussitôt, peu rassuré sur la qualité du vendeur et la provenance de la marchandise, je tournai le dos. Qu'aurais-tu fait à ma place ? Cet homme pourtant trouvait mille raisons pour justifier sa proposition. Eh ! bien Jean, te laisseras-tu encore tenter par les séduisantes propositions de cette affiche ? »

Intéressé par cette discussion, je pénétrai dans le groupe. « Mes amis, l'on s'anime, je crois ? » Aussitôt l'un des curieux me montrant l'affiche : « Lisez, monsieur, me dit-il ». — Après avoir lu : « Eh bien, amis, qu'en pensez-vous ? » — « Bonne affaire, monsieur, répondit l'un d'entr'eux. » — « Vraiment, fis-je, étonné, tu consentirais à louer à bas prix un champ que tu trouves à ta convenance ? mais as-tu réfléchi aux conséquences de ton acte ? Ce bien que tu veux louer appartient à l'église de ta paroisse, et ce n'est pas l'église qui te le propose. Ce bien a peut-être été donné à la fabrique par un de tes parents ; en tous cas, par un de tes compatriotes qui, avant de s'en aller devant Dieu, a voulu s'assurer pour là-Haut le concours des prières de l'Eglise. Serais-tu content toi-même, si plus tard un autre agissait de la même façon à ton égard ? En louant ce champ que tu convoites, tu verserais entre les mains du séquestre le prix de la location, et cet argent destiné tout d'abord à desservir une fondation pieuse, à procurer aux défunts de ta paroisse le bienfait des prières de l'Eglise, servirait à un autre usage entre les mains du fisc. Admets-tu que la volonté des morts ne soit plus chose sacrée ? »

« Tu n'achèterais pas à la foire un cheval que tu saurais ne pas appartenir au vendeur, et te le proposerait-on même pour rien que tu devrais le refuser. Est-ce parce qu'il s'agit des biens d'église que tu raisonnes autrement ?.... »

« Tu me dis que si tu ne loues pas ce champ, un autre le fera. La méchanceté d'autrui ne doit pas te dispenser de faire ton devoir et d'agir en conscience. N'oublie pas le proverbe : *Bien mal acquis ne profite guère*, et j'ajoute : quand ce bien est un bien d'église, sa location ou son achat, sans autorisation légitime, attire d'autres conséquences que je vais l'énumérer. »

« Les particuliers ne peuvent prendre les biens ecclésiastiques en location pour *une utilité personnelle*, sans encourir la peine d'excommunication et s'exposer à la privation des sacrements et de la sépulture ecclésiastique. » (*Semaine religieuse* diocésaine, partie officielle — 16 Août 1907.)

« Donc, sans une autorisation spéciale que tu peux demander et que l'Eglise comme propriétaire légitime est seule en droit de t'accorder, tu encours l'excommunication en louant les biens ecclésiastiques. Cette excommunication te retranche de la société et de la communion des fidèles : tu n'as plus aucune part aux prières de l'Eglise. Inutile pour toi de vouloir dérober une absolution ou t'approcher de la sainte Table tant que tu n'auras pas été relevé de la censure encourue. A ta mort, l'Eglise te refusera la sépulture ecclésiastique. »

« Libre à toi de croire que tout cela ne vaut pas trois francs, le prix de location de ta parcelle de terre, et qu'en louant un bien d'Eglise tu laisseras à tes enfants un héritage dont ils auront le droit d'être fiers. D'après l'Ecriture, Dieu n'a pas, que je sache, l'habitude de récompenser les enfants pour les péchés de leurs parents. »

« J'avoue, Monsieur, reprit mon interlocuteur, que je n'avais pas prévu toutes ces conséquences. Je tiens à vivre et à mourir en chrétien, je sais ce qu'il me reste à faire. »

(*La Résistance, Croix de Morlaix.*)

Pour nos étudiants. — Avis aux familles. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Rennes :

« Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque vient de consacrer l'un des professeurs de son Grand-Séminaire, M. l'abbé Groult, au ministère des Etudiants qui fréquentent les Facultés de notre ville. A cette fin, M. l'abbé Groult habitera 1, rue de Robien (place Hoche) : c'est là qu'il recevra tous les jours, particulièrement le soir ; il se propose en outre d'organiser pour eux, le dimanche, une messe, dans des conditions qui seront annoncées en temps opportun, au moment de la reprise des cours. »

« Nos familles chrétiennes, si légitimement alarmées des dangers que courent leurs jeunes gens à cette période de leurs études où ils devraient faire le premier usage, mais où ils font trop souvent le premier abus de leur liberté, seront heureuses d'apprendre qu'ils pourront trouver, à toute heure, un prêtre spécialement dévoué à leur bien. Il aura l'ambition non seulement de préserver leur foi et leurs mœurs, mais de les préparer à faire de leur vie si riche de promesses ce que l'Eglise et la Patrie sont en droit d'en attendre. Nous espérons donc qu'elles les inviteront avec instance à se mettre en rapport avec lui dès leur arrivée ou leur retour à Rennes. »

« M. l'Aumônier servira volontiers d'intermédiaire entre les Etudiants qui chercheraient des chambres et les propriétaires qui en disposeraient. Quelques familles chrétiennes, après avoir pris toutes les garanties nécessaires, veulent bien admettre un ou deux jeunes gens non seulement sous leur toit, mais encore à leur table. Il va de soi qu'elles leur rendent à tout point de vue un inappréciable service ; nous ne pouvons que désirer que ces exemples se multiplient. »

« Pour tout renseignement, on s'adressera à M. l'abbé Groult, aumônier des Etudiants, 1, rue de Robien, à Rennes. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Nouvelles laïcisations en perspective. — Le ministre de l'intérieur, dans la personne de M. Maujan, désireux de réaliser le plus promptement possible la laïcisation complète des établissements hospitaliers, vient d'adresser une circulaire aux préfets, en vue d'établir le nombre des infirmières laïques actuellement en exercice, et de celles que nécessiterait la laïcisation intégrale du personnel.

Les renseignements demandés doivent être fournis avant le 15 Septembre.

On a hâte de renvoyer les dernières religieuses des hôpitaux : en cela, on ne se préoccupe nullement du bien des malades ni des intérêts des communes, pour lesquelles la laïcisation est souvent la ruine.

PARIS. — Les travaux au Sacré-Cœur de Montmartre. — Les catholiques parisiens apprendront avec plaisir que le stupide attentat commis contre « la Savoyarde » n'aura pas suspendu trop longuement les sonneries de la célèbre cloche. Le *Bulletin du Vœu national* annonce, en effet, que les travaux de suspension vont être prochainement repris, et que le dommage causé est moins grave qu'on avait pu le craindre au premier moment. Bientôt les Parisiens pourront entendre à nouveau la « Savoyarde », installée dans son beffroi définitif, et sonnant comme elle sonnait précédemment dans son beffroi provisoire.

Il y aura, du reste, dans un temps très prochain, un renouveau de travaux au Sacré-Cœur de Montmartre. Les constructions du clocher, momentanément interrompues, doivent être poussées avec une hâte nouvelle. On vient de commander la pierre et la pose de six nouvelles assises ; et d'autres sont prévues avant la saison d'hiver.

Combien il est réconfortant de constater que, malgré la difficulté des temps que nous traversons, l'œuvre de Montmartre n'a pas subi, dans son développement, l'arrêt espéré par nos ennemis !

— Institut catholique. *Résultats des examens.* — Les examens subis dans le cours de l'année scolaire 1906-1907 par les élèves et anciens élèves de l'Institut catholique de Paris, soit devant les professeurs de l'Institut pour les matières théologiques, soit devant les jurys d'Etat pour le Droit, les Lettres et les Sciences, ont donné les résultats suivants :

FACULTÉS DE THÉOLOGIE, DE DROIT CANONIQUE ET DE PHILOSOPHIE : 2 docteurs, 20 licenciés, 150 bacheliers, dont 11 à l'Institut et 139 dans les grands séminaires de la circonscription universitaire.

FACULTÉ DE DROIT : 8 docteurs, dont 5 pour le doctorat juridique et 3 pour le doctorat ès sciences économiques et politiques : — 6 ont obtenu les notes *Bien* et *Très Bien*, et 2 ont obtenu l'*Eloge* ; — 40 licenciés, 44 bacheliers et 3 capacitaires.

ECOLE DES LETTRES : 1 docteur et 70 licenciés, dont 38 pour les lettres, 11 pour la philosophie, 16 pour l'histoire et 5 pour les langues vivantes.

ECOLE DES SCIENCES : 17 certificats portant sur les mathématiques générales, le calcul différentiel et intégral, l'astronomie, la mécanique, la chimie, la minéralogie.

Soit au total : 11 docteurs, 130 licenciés et 194 bacheliers.

L'absence d'aumôniers au Maroc. — M. l'abbé Lacroix, ancien aumônier de la marine, vient d'adresser à M. Thomson une lettre ouverte, par laquelle il fait remarquer au ministre que l'on se préoccupe (et avec raison) d'envoyer au Maroc des médecins et des infirmiers, mais que jusqu'ici on a « oublié » les prêtres. Déjà les premières victimes sont mortes sans les secours religieux.

« Les marins espagnols, écrit M. l'abbé Lacroix, ont leurs aumôniers ; les marins anglais ont également les leurs, et, demain, les Allemands, si leurs vaisseaux vont mouiller à côté des nôtres, auront eux aussi leurs prêtres catholiques. La marine française, pour la première fois, peut-elle être la seule à commettre ce déni de justice à l'égard de ses équipages ? Je veux encore croire que ce n'est qu'un oubli, et qu'il n'en sera pas ainsi.

« Vous n'avez qu'à faire appel aux anciens aumôniers de la marine. Et tous vous répondront avec entrain qu'ils sont prêts à embarquer. Et si le vieil aumônier qui se permet, Monsieur le Ministre, de vous écrire cette lettre, recevait de vous l'invitation à se mettre à votre disposition, je crois que sa bonne volonté saurait encore faire honneur à ses vingt-cinq années passées dans la marine, et à ses sept mois passés aussi en qualité d'aumônier volontaire aux deux sièges de Paris, et qu'il vous dirait : « Je suis à vos ordres » !

On s'est bien gardé de faire appel aux aumôniers volontaires, qui n'auraient pas fait défaut ; nos gouvernants séculaires les écartent avec soin... Les trois ouvriers français assassinés par les Marocains à Casablanca, ainsi que les deux marins tués en défendant le consulat français, furent ensevelis sans qu'une prière fût dite sur le tombeau de ces obscurs héros du devoir. Quelques paroles d'adieu, quelques louanges froides et banales, furent toute leur récompense, et la terre étrangère, la terre d'oubli, recouvre désormais leurs restes abandonnés sans un mot d'espérance en une autre vie.

Nous avons dit le fait émouvant qui se produisit aux funérailles du soldat alsacien Holtz, de la légion étrangère : sur les bords de la tombe, un camarade du défunt récita un *Pater* et un *Ave*. Un autre soldat ajouta des prières en allemand.

Ainsi donc, en l'absence d'un aumônier que le gouvernement français n'avait pas cru devoir envoyer pour adoucir les derniers moments des soldats chrétiens qui meurent pour son drapeau, et bénir leurs funérailles, il a fallu le dévouement de deux soldats, dont l'un était Allemand, pour évoquer, en faveur de leur camarade, les promesses faites par le Dieu des armées aux héros tombés pour une juste cause !

Le lendemain, au contraire, une cérémonie religieuse, présidée par un prêtre, se déroulait solennellement dans le camp français. Un tirailleur arabe s'en allait, porté à sa dernière demeure, enveloppé dans les plis du drapeau tricolore, escorté de ses chefs et de

ses camarades, pendant qu'un prêtre récitait les prières liturgiques derrière sa dépouille mortelle. Hélas ! ce prêtre qui suivait le convoi funèbre de l'enfant de la Kabylie était un iman, un prêtre de Mahomet. Et les versets qu'il psalmodiait étaient des versets du Coran...

Pensée. — Heureux ceux qui n'ont pas vu ce que nous voyons... et que nous verrons. La France est châtiée visiblement. C'est le suffrage universel et la mauvaise presse qui l'ont empoisonnée... Mais elle ressuscitera.

(R. P. MONSABRÉ, une de ses dernières paroles.)

BIBLIOGRAPHIE

Le nouveau régime du culte catholique par le droit commun, par B. de CHELLES. — *Mise au courant de la législation nouvelle.* — (2^e édition). Chez l'auteur : 7, rue de la Merci, à Bordeaux. — Prix (édition complète) : 3 fr. ; franco, 3 25.

M. B. de Chelles vient de donner au Clergé l'ouvrage qui lui manquait. Il a su condenser en un seul traité tout ce qui touche les prêtres tant au point de vue de leurs droits de citoyens et de leurs fonctions ecclésiastiques qu'à celui de l'occupation des églises et de l'administration de la paroisse. C'est un *vade-mecum* complet, qui embrasse toutes les questions qui intéressent le clergé.

Présenté avec l'approbation d'une grande partie de l'Episcopat français, il offre les garanties les plus sûres et des qualités précieuses de *clarté* et de *précision*.

Parmi les éloges qui en ont été faits, il suffit de citer deux opinions. S. E. le Cardinal LECOT en a écrit : « Vous l'avez fait avec une vraie compétence et ni la science juridique, ni le sens chrétien, ni la droite raison ne sont restés étrangers à votre travail. » Mgr l'Evêque de Nice a écrit à l'auteur : « Nous ne saurions trouver un conseiller plus compétent et un guide plus sûr que vous ».

CHEMINS DE FER

Exposition maritime internationale de Bordeaux. — *Prolongation de validité de billets aller et retour et de billets circulaires.* — Pendant toute la durée de l'Exposition maritime de Bordeaux la durée de validité des billets ci-dessous délivrés à partir du 15 Août sera augmentée de 5 jours.

Relations Nord-Orléans-Etat-Midi : Billets aller et retour individuels à destination des stations thermales et balnéaires des Pyrénées (tarif commun G. V. 106, paragraphe 6) dont l'itinéraire s'établit par Bordeaux.

Relations Midi-Orléans-Etat : Billets aller et retour individuels délivrés par les gares Midi, pour les stations balnéaires des réseaux de l'Etat et d'Orléans (tarif commun G. V. 106, paragraphe 8) dont l'itinéraire s'établit par Bordeaux.

Relations Orléans-Midi : Billets circulaires à itinéraires fixes de Paris aux (tarif commun G. V. 105, paragraphe 2).

Les personnes qui se sentent faibles, nerveuses, languissantes et qui maigrissent ont besoin de

Pilules Pink

AUX GRANDS MAGASINS

(Maison de Confiance)

ÉLY-LABASTIRE
BREST

MAGASINS : Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38
BUREAUX : Rampe, 53.

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES
Grand Choix d'Ameublements de tous Styles
ATELIER SPECIAL DE MEUBLES D'ART BRETON

EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES
ET DESSINS

ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.
Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.

BRONZE DIVERS :
Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc..
ORFÈVREURIE : Calices, Giboires, Ostensoirs, Custodes, etc..
DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,
Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc..

RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.

Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.

ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE

Maison Pierre PÊCHE

14, Boulevard de l'Odéon, QUIMPER

Orfèvrerie, Bronzes et Ornaments d'Église.

AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS

Choix de Calices, Giboires, Ostensoirs, Boîtes Sacramentaires, Huiles, Custodes, Tabors, Croix de procession, etc.

Choix de Candélabres, Chandeliers, Lustres, Appliques, etc.

Chemins de Croix, Statues, Sujets de crèche.

Gerbes de fleurs en pailloon et en toile pour garniture d'autel.

Bannières, Chasublerie, Aubes, etc..

N. B. — La Maison se charge de toutes réparations d'orfèvrerie et de bronze ainsi que de la dorure et argenture. De même de tous travaux de lingerie d'église.

Ancienne Maison TOULARC'HOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r

63, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Ancienne
Maison
PIRIOU**SAUVAGE**

3, rue Kéréon SUCCESSION QUIMPER

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS

Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE

Qualité supérieure, prix exceptionnel.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

II. — Avis.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Avis ; Nécrologie ; Château-neuf-du-Faou ; Quimper ; Toujours la persécution ; Ergué-Gabéric ; Combrit ; Vannes ; Ligue patriotique des Françaises ; Le culte des Saints (suite).

IV. — Chronique générale : Paris ; La Séparation en Suisse ; Les prêtres instituteurs ; On demande des infirmiers ; Nos moines en Amérique ; L'Association générale des Etudiants catholiques.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis.

Supplément. — PARTIE OFFICIELLE : Communications de l'Évêché.

Offices de la semaine.Dimanche, 15 Septembre. — 17^e Dimanche après la Pentecôte.

Fête du T. Saint Nom de Marie. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Nicomède, Martyr.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, du Dimanche et de Ste Euphémie et ses compagnes, Martyres.

Lundi, 16. — S. Corneille, Pape, et S. Cyprien, Evêque, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Mardi, 17. — Les Stigmates de S. François d'Assise. Double. Blanc.

Mercredi, 18. — Quatre-Temps. Jeûne et abstinence. — S. Joseph de Cupertino, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 19. — S. Janvier et ses comp. Martyrs. Double. Rouge.

Vendredi, 20. — Quatre-Temps. Jeûne et abstinence. — S. Eustache et ses compagnons, Martyrs. Double. Rouge.

Samedi, 21. — Quatre-Temps. Jeûne et abstinence. — S. MATTHIEU, APÔTRE. Double de 2^e classe. Rouge.Dimanche, 22. — 18^e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame des Sept Douleurs.**Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.**

Landivisiau du 12 au 17 Septembre.

Kernével du 18 au 22 —

Fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 Septembre).

La fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix a été instituée pour célébrer la mémoire du jour où l'empereur Héraclius, après avoir enlevé aux Perses le bois sacré de la Croix qu'ils avaient prise à Jérusalem en saccageant cette ville, la rapporta triomphante et la replaça dans le lieu qu'elle occupait avant son enlèvement. Un éclatant miracle consacra cet heureux événement, qui se passa en 625. L'empereur, orné de ses vêtements impériaux, voulait, par respect pour la Sainte Croix, la porter lui-même sur ses épaules à la place qui lui était destinée; mais, à son grand étonnement, il ne put avancer d'un pas. Le patriarche de Jérusalem, Zacharie, lui conseilla de se dépouiller de ses magnifiques ornements et de sa chaussure pour se couvrir du vêtement des pauvres. Cet acte d'humilité fit merveille, et la croix mystérieusement allégée fit compter un prodige de plus en même temps que radiuse elle occupait la place qui lui était préparée.

Puisque J.-C. a choisi la Croix pour être l'instrument de sa victoire sur le démon et sur le péché, et que depuis ce temps elle a été partout exaltée, choisissons-la aussi pour notre étendard, et à sa faveur nous serons un jour glorifiés.

Écoutez les chants enthousiastes que l'Eglise adresse à la Croix pour l'honorer, et pénétrés des sentiments qu'elle nous inspire par ces sublimes acclamations, mêlons nos voix et notre confiance à ces pieux accents. Avec Elle, pleins de respect et d'ardente générosité, saluons le signe auguste qui étend son ombre pour nous protéger, qui s'élève pour attirer, qui semble sourire à nos efforts pour nous encourager : « O Croix plus éclatante que les astres, illustre dans le monde, infiniment aimable aux hommes, plus sainte que toutes choses, qui seule avez été digne de porter la rançon du monde : doux bois, clous précieux qui soulevez un doux fardeau, sauvez votre famille assemblée pour célébrer vos louanges. »

L'Eglise a une profonde vénération pour la croix; elle la place honorablement dans les temples et sur les pieux monuments; elle veut la voir s'élever dans les champs, sur les chemins, dans le lieu du repos; elle désire la voir sur la table de travail du jeune homme et au lit du vieillard; elle fait un usage fréquent de ce signe salutaire dans ses offices, dans l'administration des sacrements, dans ses plus belles cérémonies, et par là elle nous montre sa pratique constante d'entourer ce bois salutaire de la plus grande vénération, nous invitant par sa conduite, à aimer, à respecter, à invoquer la puissance, la bonté, la miséricorde de J.-C. comme une source d'où jaillissent continuellement sur le monde entier, pour le régénérer et le purifier, des flots de lumière et des fleuves de paix, les sueurs expiatriques de la souffrance et le sang rédempteur. D'ailleurs, en honorant la croix, est-ce que nous ne

sentons pas vivre, en nos âmes consolées, le souvenir d'un Dieu mort pour nous : incompréhensible mystère! Est-ce que nous ne nous excitons pas à espérer en des mérites infinis mis à notre disposition comme un inépuisable trésor : quel sujet d'inébranlable confiance! Est-ce que nous ne sentons pas se rallumer dans nos cœurs glacés par le froid égoïsme ou détournés des vrais biens par un entraînant sensualisme, est-ce que nous ne sentons pas se rallumer le feu sacré du divin amour : Qui n'aimerait pas en retour Celui qui nous a tant aimés! C'est ainsi que raisonnaient les Saints, et dans cette méditation des souffrances de J.-C., ils trouvaient la consolation et la joie, la ferveur et la componction; ils apprenaient à mourir à eux-mêmes, et à entrer dans les sentiments de Jésus crucifié qui les associait aussi à son esprit et à son exaltation.

AVIS. — MM. les Ecclésiastiques sont priés de vouloir bien adresser, sans retard, à l'Imprimerie de l'Evêché, les observations qu'ils auraient à faire concernant les Registres des paroisses pour l'année 1908.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — Les écoles chrétiennes.
- II. — Le pèlerinage diocésain à Lourdes, du 22 au 28 Septembre.
- III. — Mission : LENNON, du 15 au 29 Septembre. Président, la 1^{re} semaine, M. Poulhazan, curé-doyen de Briec.
- IV. — Retraites de soldats :

LESNEVEN, 1 ^{re} retraite	du 17 au 21 Septembre ;
2 ^e —	du 24 au 28 —
MORLAIX (La Salette),	du 22 au 26 —
QUIMPER, 1 ^{re} retraite,	du 17 au 21 —
2 ^e —	du 24 au 28 —
QUIMPERLE,	du 23 au 27 —

Retraite pour les jeunes gens des œuvres catholiques, à Quimper (Institution Saint-Vincent-de-Paul), du 26 au 29 Septembre.

Avis. — Le Comité du Pèlerinage de Lourdes fait observer que les demandes de billets se font tardivement et qu'il serait très important de se hâter.

Nécrologie. — Au dernier moment nous apprenons avec regret la mort, en Afrique, d'un jeune missionnaire, le R. P. Joseph Le Borgne, de la Congrégation du Saint-Esprit et du S. Cœur de Marie, natif d'Elliant. Nous le recommandons aux prières, espérant pouvoir publier prochainement une notice biographique sur ce sympathique religieux, prématurément enlevé à l'apostolat.

R. I. P.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — **Avis de service anniversaire.** — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. L. Leroux, aumônier du Calvaire de Landerneau, sera célébré à Châteauneuf, le mardi 17 Septembre, à 10 heures.

QUIMPER. — **Expulsions et guet-apens.** — Une nouvelle et double iniquité a été perpétrée vendredi dernier, 6 Septembre, à Quimper. Presque à l'insu de tous et dès l'aube, tout un quartier de la ville était cerné par une nuée de gendarmes à cheval et de soldats, voire même, dit-on, de réservistes. Ce déploiement de forces, ridiculement exagéré, avait un but fort peu périlleux : expulser d'abord, par ordre de la municipalité, les cinq prêtres du presbytère de Saint-Corentin, comme des malfaiteurs ou des intrus ; puis ensuite et pour le compte d'un liquidateur, quatre religieuses avec leur aumônier, dès que la première expédition aurait été couronnée de succès.

Les voici à la porte du presbytère. Le commissaire de police procède aux trois sommations auxquelles répondent trois « non ! » énergiquement prononcés par le vénéré curé, archiprêtre de la cathédrale. Les « 15 francs » attaquent la serrure à coups de pince, la porte s'ouvre, les prêtres sont jetés à la rue avec les restes de leur mobilier.

Ce haut fait d'armes est sans doute insuffisant ; il faut de nouveaux lauriers et c'est la communauté, pourtant bien placide, des Ursulines qui va les fournir.

Ici ce n'est plus un commissaire de police qui instrumente ; la force armée reste dans la coulisse prête à agir.

C'est un huissier, M^e Jacq, de Quimper, qui se présente à la porte conventuelle et bientôt se révèle un véritable guet-apens. Il proclame que sa mission est tout simplement d'hospitaliser les religieuses présentes actuellement dans la communauté, et ce dans les bâtiments de l'école. Malgré leur apparence bonace, ces déclarations provoquent la défiance et les protestations énergiques des religieuses. Elles ne sont plus que quatre en ce moment, mais les autres n'ont fait qu'obtempérer à la mise en demeure d'avoir à sortir dans les 24 heures sous peine d'y être contraintes par la force. A cause de leurs infirmités, elles ont cru pouvoir se retirer, dès la veille, sans préjudice pour personne. En présence de ces loyales explications, le représentant du liquidateur demeure intraitable. De son côté, la Rév. Mère Prieure refuse toute hospitalisation partielle et ailleurs que dans sa communauté, conformément à la loi. Elle lit une protestation pour sauvegarder ses droits de propriété et d'hospitalisation, puis sort avec ses trois religieuses pour se rendre à la Retraite, accompagnées d'un groupe de personnes dévouées, au milieu des vivats et des marques de sympathie des assistants. Le peloton de gendarmes s'ouvre devant ces quatre religieuses : il semble si peu fier de cette victoire qu'il persiste à nous tourner la croupe de ses chevaux.

Tout est terminé vers huit heures. L'honneur de cette deuxième expédition reste tout entier à la communauté ; les absentes n'ont pas été sacrifiées par leurs supérieures restées sur la brèche jusqu'au dernier instant, et le coup de leur hospitalisation dans les locaux de la future école, appartenant à M. le sénateur de Chamaillard, a été raté, contrairement à ce qui avait été prémédité. Tout reste par suite en l'état, pour les revendications légales, et l'ennemi en a été pour ses frais d'un guet-apens, jugé déjà excessif et illégal en haut lieu. Moins d'une heure après, un agent de la police s'installait avec armes, bagages et famille dans les bâtiments de la communauté, dont à l'occasion il fera sans doute les honneurs. Preuve évidente d'un plan bien combiné d'avance, et, s'il a en partie échoué, ce n'est certes pas de leur faute. C'est, nous dit-on, le quatrième agent de la ville casé gratis dans des établissements religieux de Quimper. Puissent-ils s'y trouver heureux !...

Nous apprenons avec plaisir que M. de Chamaillard entend faire respecter ses droits de propriété sur l'immeuble affecté jusqu'ici à l'école tenue par les religieuses Ursulines. Il compte bien rouvrir ses classes avec un personnel d'institutrices libres le 16 prochain pour l'externat et le 1^{er} Octobre pour les internes.

* *

Dans ces déplorables circonstances, voici la lettre ouverte que M. le Curé-Archiprêtre de Quimper s'est fait un devoir d'adresser à M. le Maire pour mettre les choses au point et déterminer les responsabilités :

Lettre ouverte à M. le Maire de Quimper.

MONSIEUR LE MAIRE,

On m'apprend que vous êtes absent depuis plusieurs jours. J'ai donc l'honneur de vous informer que nous avons été expulsés de notre presbytère, mes vicaires et moi, ce matin, vendredi 6 Septembre, à 6 h. 1/2, *manu militari*. J'ose croire que vous n'en serez pas très fier, pour l'honneur de la bonne ville de Quimper, que vous administrez.

Vous m'aviez signifié qu'il fallait quitter ce presbytère, bâti par vos pères, il y a près de 80 ans, je crois, occupé sans interruption depuis cette époque par le Clergé de Saint-Corentin. Pour essayer de justifier cette mesure injuste, vous vous appuyiez sur la loi de Séparation. Vous sembliez oublier que tout catholique doit savoir que cette loi a été solennellement condamnée par le Chef suprême de l'Eglise, et que vous aussi vous deviez vous soumettre à ses décisions.

Il n'est pas permis d'ignorer que le Concordat est un contrat solennel, synallagmatique, qui ne peut être dénoncé ni résilié que du consentement des deux parties. Or, la loi de Séparation a été faite absolument en dehors du Pape. Elle ne peut avoir aucune valeur. L'Eglise conserve donc tous ses droits, et par conséquent, en chassant les prêtres de leur demeure, vous violez ces droits inaliénables, indéfectibles.

Vous nous aviez offert de louer le presbytère. Dès le début, les trois chefs de paroisse de la ville vous avaient demandé de réduire les prix de location. C'était leur droit. Les prêtres de paroisse n'ont-ils pas un service public à remplir, tout aussi bien que certains fonctionnaires que je pourrais vous citer, logés aux frais des contribuables ?

Le Conseil municipal de Quimper, qui nous avait habitués, je le reconnais, à plus de libéralisme, n'a tenu aucun compte de notre demande, quand, dans le reste de la France, la très grande, l'immense majorité des Conseils s'est montrée si libérale envers le clergé, même dans des régions très-peu croyantes. A Quimper, dans les deux ou trois séances consacrées à cette affaire, pas un seul conseiller, pas un, n'a osé parler en notre faveur. Tous se sont inclinés, sans la moindre protestation, devant l'ukase de M. le Préfet. Cette façon d'agir a fait saigner douloureusement le cœur de vos prêtres, Monsieur le Maire.

N'ayant pas de domicile suffisant avant le 29 Septembre, obligé de me séparer, pendant quelque temps, de deux de mes vicaires, je pensais qu'avant cette date vous ne m'auriez pas inquiété. Vous l'auriez peut-être désiré, Monsieur le Maire, ainsi que plusieurs de vos Conseillers, j'aime à le croire, mais.... et l'ordre est venu de votre part de remettre les clefs du presbytère, le 2 Septembre, avant midi.

Je laisse à tous les hommes de bonne foi, à quelque parti qu'ils appartiennent, le soin d'apprécier, comme il le mérite, ce procédé, inconnu en France jusqu'à présent, et même dans toutes les nations civilisées. Devant cette mesure odieuse, j'ai refusé de rendre mes clefs ! Ma conscience de prêtre, de pasteur, mon honneur de citoyen français me commandaient de résister et de revendiquer ainsi les droits de la Sainte Eglise, et c'est en son nom que je proteste, avec toute l'énergie de mon âme, contre tout ce qui s'est fait.

Cependant, je ne veux voir devant moi que des hommes publics, et, Dieu merci, dans mon cœur ne s'est élevé aucun sentiment de haine pour qui que ce soit. Je me rappelle les paroles de N. S. Jésus-Christ, notre Maître et notre Juge à tous, et je me contente de prier pour tous ceux qui font pleurer l'Eglise, notre Mère.

Quant aux chers paroissiens de Saint-Corentin, dont plusieurs, hélas ! ne voient pas les choses au point de vue que je viens d'indiquer, qu'ils me permettent de leur dire, par votre entremise, Monsieur le Maire (ce sont vos administrés — puissé-je leur faire quelque bien !) que tout ce qui se fait depuis plusieurs années déjà contre l'Eglise, le clergé, les communautés religieuses, les écoles chrétiennes, etc., est voulu et commandé en France par les Loges maçonniques, pour détruire complètement notre Sainte Religion.

Puisse notre épreuve actuelle n'être pas le prélude de maux plus désastreux pour tous !

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

COAT,

*Chanoine, Archiprêtre de la Cathédrale
de Quimper.*

— **Écoles chrétiennes.** — PAROISSE SAINT-CORENTIN. — Comme nous l'avons déjà annoncé, une école libre de garçons s'ouvrira, nous l'espérons, à la fin du mois, rue de Brest. La déclaration en a été faite le 27 Août dernier. Des maîtres expérimentés y continueront l'œuvre des chers Frères de Saint-Jean-Baptiste de la Salle, qui ont dirigé cette école pendant plusieurs années, y faisant le plus grand bien.

Avant que ne nous quittent ces maîtres si dévoués et si zélés, pour porter à l'étranger, hélas ! les lumières de leur enseignement, qu'ils nous permettent de les remercier de leur noble et fécond

labeur, au milieu de nous, près de nos chers enfants du peuple. Nous leur disons : « Au-revoir, au plus tôt ! Que Dieu nous les ramène sans tarder » ! C.

— L'école libre de filles et pensionnat, anciennement des Ursulines, rue Verdelet, à Quimper, s'ouvrira lundi prochain, 16 Septembre, pour les externes, et le mardi 1^{er} Octobre, pour les internes.

Préparation au certificat de fin d'étude, au brevet simple et au brevet supérieur.

L'école reçoit des externes, externes surveillées, demi-pensionnaires et pensionnaires.

— L'Institution Saint-Vincent de Paul, Quimper (ancien Likès), s'ouvrira le jeudi 3 Octobre. Tous les élèves devront être à l'école avant 6 heures du soir.

Les enfants de la campagne qui voudraient compléter leur instruction primaire peuvent venir en toute confiance à la nouvelle Institution. Pour eux, l'étude du latin sera remplacée par celle du français, de l'arithmétique et de l'agriculture.

— PAROISSE SAINT-MATHIEU. — 1^o L'école Saint-Joséph, autrefois tenue par les Frères, rouvrira comme école chrétienne libre, le 1^{er} Octobre prochain, sous la direction de M. l'abbé Jaouen.

2^o L'école annexe des filles, dirigée précédemment par les Dames du Sacré-Cœur, s'ouvrira dans le même local, place La Tour d'Auvergne, mais seulement le 4 Octobre.

La ville de Quimper avait jeté son dévolu sur ce local, mais inutilement, si la justice garde encore ses droits au pays de France. Par un bail en date du 24 Décembre 1903, enregistré le 9 Mars 1904, par conséquent antérieurement à la loi du 7 Juillet 1904, une personnalité de Quimper s'est assuré, pour une période de 9 ans, la jouissance de cette école.

3^o Enfin une école vraiment supérieure de filles, préparant aux brevets élémentaire et supérieur, s'ouvrira le 1^{er} Octobre prochain, place Saint-Mathien.

Toujours la persécution. — Nous apprenons que, sur un ordre du Préfet, un certain nombre de curés et recteurs du diocèse ont reçu, par l'entremise de la gendarmerie, sommation d'avoir à quitter leurs presbytères dans les quinze jours, sous peine d'en être expulsés par la force armée.

ERGUÉ-GABÉRIC. — Pardon de Kerdévo. — Nous sommes en chemin, vers 4 heures du matin, pèlerins pèlerinant vers le sanctuaire béni de N.-D. de Kerdévo. Les étoiles s'éteignent une à une aux profondeurs de la voûte céleste, — rien de M. Viviani, — l'azur du ciel paraît pâli par les premiers rayons du soleil : la

canicule, en plein exercice, nous promet une journée chaude, mais belle et sans nuage, sans orage.

Derrière nous, nous laissons le manoir de Pennarun, où les Gélins, seigneurs du dit lieu et de Boulvern, rivalisaient de bienfaisance et de bienveillance pour tous les miséreux, avec les seigneurs de Kerforz. Voici que nous passons aux portes du château de Lézergué : les planchers ont été posés simplement, mais non attachés... C'était le départ précipité pour l'émigration, et les choses sont restées en l'état. A travers la frondaison des chênes et des châtaigniers, mon cœur d'Erguéen naturalisé salue le manoir de Kerforz : J'y retrouve le souvenir d'une belle famille digne des patriarches, maintenant toujours son effectif à dix ou douze enfants bien constitués et ne demandant qu'à vivre, fournissant à la société docteurs de la maison de Sorbonne ou de Navarre, mousquetaires, officiers des vaisseaux du Roi, conseillers au Présidial ou présidents au Parlement ; même de saints personnages, comme ce M. du Botmeur, qui traduisit en breton les *Litanies de la Passion de N. S.* Je salue, en passant Kerforz, la mémoire de Jean-François de la Marche, le fier et héroïque capitaine de cavalerie de la bataille de Plaisance (1746), le grand et dernier Evêque de Léon !

Ces familles mirent en exemple la dévotion instinctive et traditionnelle d'Ergué pour sa Mère et la Mère de Dieu. Nous la voyons se manifester après la campagne de 1711, où Duguay-Trouin, après avoir détruit les fortifications de Rio de Janeiro, est surpris par une tempête au Sud-Ouest des Açores. Tout est perdu, mais il y a là des Quimpérois de la compagnie de débarquement de M. Deschamps ; un vœu est fait à N.-D. de Kerdévot au milieu de la tourmente, et l'escadre est sauvée. A toutes les heures critiques de notre histoire locale, on recourt à la protection de la Madone : la Révolution et l'Empire avec ses guerres, l'expédition de Crimée, 1870, l'Extrême-Orient...

Nous sommes arrivés au placître qui, à travers les grisailles du matin levant, donne assez l'aspect d'un campement de nomades, avec ses feux éparpillés et ses apprêts culinaires des restaurateurs en plein vent.

Cinq heures : l'excellent recteur dit la première messe et distribue la communion à une foule pressée et recueillie. Pendant quatre heures, les confessionnaux sont assiégés, et les messes se succèdent.

A 10 heures, a lieu la touchante procession appelée des *Vœux* ou des *Miracles*, suivie de la grand'messe, chantée par M. l'abbé Balanant, recteur de Penhars. A l'Evangile, M. Portier, recteur du Juch, donne le sermon. Dans un breton d'une pureté admirable et imagé, il parle de la société familiale. Un pays n'est rien que parce que vaut la famille, or, la famille tient surtout par l'exemple et la protection de la Mère de Dieu. Pour maintenir la famille, les difficultés sont plus grandes à l'heure actuelle ; il faut donc plus de courage, plus de prières. Les paroissiens d'Ergué ne dissimulaient pas leur satisfaction d'avoir entendu une parole si pratique

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'EVÊCHÉ

I. La nouvelle circulaire de M. le Préfet au sujet de la location des presbytères ne peut modifier en rien la précédente ligne de conduite que Nous avons indiquée à Nos prêtres. Ils ne devront prendre en location les presbytères que pour une somme ne dépassant pas 50 francs, les impôts, assurances et réparations ordinaires restant à leur charge.

S'il se rencontre dans la localité quelques personnes charitables disposées à payer un prix plus élevé pour maintenir le clergé dans le presbytère, elles peuvent le faire dès maintenant ; mieux vaudrait cependant qu'elles n'intervinssent qu'après l'expulsion *manu militari*.

II. Nous déplorons vivement la brutalité avec laquelle on vient de jeter sur la rue nos religieuses Ursulines de Quimper, sans se préoccuper des malades et des infirmes, incapables de trouver un asile et de se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Nous bénissons paternellement ces saintes filles et Nous remercions les personnes charitables qui ont eu la pieuse pensée de leur offrir un asile provisoire.

On savait cependant que ces humbles religieuses avaient abandonné leur école et leur pensionnat, et que du fond de leur misère elles s'étaient adressées au Ministère pour en obtenir l'hospitalisation, c'est-à-dire la faveur de mourir dans leur couvent, qui est le seul abri qu'elles possèdent sur terre. Tout leur a été refusé. Ces faits se passent de commentaires et nous montrent clairement où en arrive une nation, si civilisée soit-elle, quand elle abandonne les voies de la justice et de la vérité.

III. Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. l'abbé Carichon (Charles-Achille), pieusement décédé le 11 Septembre, à Pont-l'Abbé, dans sa 49^e année.

et si convaincue, or, comme dit saint Vincent de Paul, en pareille matière, les gens du peuple *sont les meilleurs juges*.

Le pardon se continue dans les formes ordinaires. Bonne et belle et sainte journée où la paroisse d'Ergué-Gabéric a glorifié, avec sa Bonne Mère, sa foi et sa fidélité à jamais à Marie et au Christ !
A. F.

COMBRIT. — Pardon de Notre-Dame de la Clarté. — Samedi 14 Septembre : A 2 h. 1/2 de l'après-midi, la procession partira de l'église paroissiale pour se rendre à la chapelle de Notre-Dame de la Clarté.

A l'arrivée à la chapelle, vêpres, procession et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Dimanche 15 Septembre : A 5 h., à 6 h., à 7 h., messes basses.

A 10 h., grand'messe, chantée par M. le chanoine Fleiter, vicaire général; sermon par M. Morvan, curé-doyen de Pont-l'Abbé.

A 3 h., vêpres solennelles, procession et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

VANNES. — Mardi matin, 27 Août, a eu lieu l'expulsion violente des Religieuses Ursulines qui donnaient l'enseignement en dehors de leurs classes payantes à trois cents jeunes filles de familles ouvrières.

Dès 4 heures, 600 soldats, 110 gendarmes, ont barré les rues avoisinant l'établissement des Ursulines.

Après les sommations, plusieurs portes ont dû être enfoncées et les religieuses qui se trouvaient dans leurs stalles, assistées de leur aumônier et de leurs conseils, après avoir énergiquement protesté, ont été expulsées par la force.

A leur sortie, elles ont été acclamées.

Une cérémonie réparatrice a eu lieu à l'église Saint-Patern où les religieuses se sont rendues processionnellement.

Le tribunal était gardé par une compagnie d'infanterie et la préfecture par la gendarmerie.

Ligue patriotique des Françaises. — Congrès général. — Le Comité Central invite les Ligueuses à assister au Congrès général qui se tiendra à Pau, le 9, et à Lourdes, les 10, 11, 12 et 13 Octobre.

Des laissez-passer demi-tarif sont valables du 6 au 16 inclus. Les demander, ainsi que tous renseignements (pour le Comité de Quimper), à M^{me} de Couesnongle, Tynilis, Bénodet, avant le 19 Septembre.

Prix de Quimper à Pau, aller et retour : 2^e cl., 74 fr. ; 3^e cl., 48 fr. 30.

On ne paie qu'au guichet. Indiquer son nom et son point de départ. Joindre un timbre pour l'envoi.

Le culte des Saints (suite).

Depuis que j'ai écrit mon dernier article, j'ai eu la bonne fortune de recevoir un renseignement dont il m'est très agréable de faire bénéficier mes compatriotes quimpérois. Je suis de ceux qui ont connu jadis le petit cimetière de Locmaria où fut certainement enterré M. Raguénès et aussi, je crois, M. Riou. Comme beaucoup d'autres, je déplorais que la désaffectation de ce bien doublement consacré eût fait cesser la vénération qui aurait dû y rester attachée ; mais M. l'abbé J.-M. Drogou, recteur de Lanriec, et qui était, il y a fort peu de temps, recteur de Locmaria, m'a fait savoir que le souvenir du vénérable vicaire de Landudec a survécu au cimetière et que plusieurs personnes connaissent encore et montrent l'emplacement de sa tombe.

Les prêtres dont j'ai jusqu'ici signalé la mort à Paris, à Quimper et à Brest appartenaient tous à la Cornouailles. J'en viens maintenant aux martyrs du diocèse de Léon. Ici encore, je ne fais que transcrire le volume de M. J. Téphany.

M. Jean Drevès, vicaire à Saint-Sauveur de Brest (Recouvrance), revenait de faire un baptême à Ploumoguier, sa paroisse natale, lorsqu'il fut arrêté ; les gendarmes lui lièrent les mains derrière le dos et le conduisirent jusqu'à Brest, où il fut incarcéré pendant trois ou quatre mois. Il fut condamné à mort et guillotiné le 25 Mars 1794. Il avait 50 ans.

M. Jean Habasque, recteur de Kerlouan, fut arrêté, à 11 heures du soir, le 29 Mars 1794, dans sa paroisse, chez un cultivateur du nom de Le Gac. M. Habasque fut pris dans le lit clos où il était couché.

En cette même nuit et dans la même paroisse, fut arrêté, chez Guillaume Abautret, M. Guillaume Peton, prêtre habitué, comme il y en avait un si grand nombre en ce temps-là. Ils furent menés ensemble à Brest et condamnés à la guillotine ; l'exquise sensibilité de MM. les patriotes ne connaissait pas d'ailleurs d'autre sentence. En la circonstance, l'accusateur public était Donzé-Verteuil ; dans sa réquisition, il signalait le district de Lesneven comme le rendez-vous des prêtres réfractaires et le lieu « où se distillait le poison de leurs fausses doctrines ». Pour écarter une si dangereuse distillerie, il fut stipulé que les deux prêtres seraient exécutés dans les vingt-quatre heures sur le champ-de-foire de la dite ville. Quinze jours s'étaient écoulés depuis leur arrestation ; l'on était au 17 Avril, quand on vit arriver à Lesneven, avec grand appareil, le tombeau sur lequel étaient les deux prêtres ; ils avaient les pieds et les mains liés. Les bourreaux étaient aux côtés de leurs victimes, les *bois de justice* suivaient dans une charrette. Depuis le matin, le troisième bataillon des volontaires de Paris se tenait sous les armes pour « contenir la population émue », car en ce temps-là, tout comme en cette année 1907, la République était toujours en danger. L'exécuteur des hautes œuvres était en son genre une célébrité : Ance, le juvénile bourreau de la ville de Brest. Quant

aux hommes de Lesneven, ils avaient reçu eux aussi une condamnation ; on les avait obligés à être présents à l'exécution.

M. Habasque avait 42 ans, M. Peton, 41 ans. Ils furent inhumés l'un et l'autre dans le cimetière de Lesneven.

M. Jean-Marie Brannellec, vicaire à Saint-Pol de Léon (paroisse du Minihy) versa son sang le 17 Avril 1794 ; c'était le jeudi saint : un beau jour de mort pour un prêtre. Il avait 37 ans. Le lieu de son exécution n'est pas indiqué.

C'est à Brest que furent guillotines en même temps (Juin 1794) M. Jacob, prêtre originaire de Saint-Pabu, 53 ans. M. Chapalain, prêtre de Plouguin, et sa sœur. M. Tanguy, autre prêtre, dont le lieu d'origine n'est pas indiqué.

Le 30 Juillet (12 Thermidor) exécution à Brest, du R. P. Yves Mével, en religion Joseph, de Roscoff, frère mineur capucin. Au moment de son arrestation, il souffrait cruellement de la goutte. Il était si faible qu'il fallut le soutenir pour le conduire à la prison et lui permettre de reposer sur une pierre. Il faisait compassion à tous ceux auxquels les idées révolutionnaires n'avaient pas enlevé les derniers sentiments d'humanité.

Avec cet héroïque fils du patriarche d'Assise, furent également guillotines, à Brest :

1° Julie Démaret, veuve Ruvily-Lesaulx, âgée de 66 ans, originaire de Saint-Malo ;

2° Perrine-Eugénie Démaret Le Coant, âgée de 64 ans, née à Port-Louis, demeurant à Morlaix ; elle appartenait au tiers-ordre séculier de Saint-Dominique ;

3° Barbe Jogo, veuve Andrieux, blanchisseuse, née et domiciliée à Morlaix, âgée de 51 ans ;

4° Modeste-Emilie de Forsanz, âgée de 27 ans, née au château de Caslou, canton de Montauban (Ille-et-Vilaine). (A suivre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

PARIS. — Institut catholique. — La rentrée de l'Institut catholique pour l'année scolaire 1907-1908 aura lieu : Pour les Facultés canoniques, le lundi 14 Octobre ; pour le Droit, les Lettres et les Sciences, le lundi 4 Novembre ;

La messe du Saint-Esprit sera dite le même jour, à 8 h. 1/2.

Les cours commenceront aussitôt après la messe.

Les inscriptions doivent être prises avant le 15 Novembre.

A leur arrivée, tous les étudiants ecclésiastiques et laïques sont invités à se présenter à Mgr le Recteur, à M. le Vice-Recteur, et doivent se faire inscrire sans retard au Secrétariat.

Pour leur inscription : les étudiants des Facultés canoniques s'adressent au secrétariat général.

Les étudiants en droit apportent leur acte de naissance, leur diplôme de bachelier ; s'ils sont mineurs, une autorisation de leurs parents, et acquittent la somme de 32 fr. 50. Mais ils n'ont aucune

inscription à prendre dans une faculté officielle. C'est seulement à la fin de l'année qu'ils se présentent à la Faculté de l'Etat, pour subir l'examen.

Les candidats à la licence ès lettres ou ès sciences doivent prendre, outre leur inscription au Secrétariat de l'Institut catholique, où ils n'ont aucune pièce à fournir, une inscription officielle à la Sorbonne.

Le Secrétariat de l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard, reste ouvert toute l'année, même pendant les vacances ; le Secrétaire se fait un plaisir de répondre à toute demande verbale ou écrite.

La Séparation en Suisse. — La République de Genève a maintenant aussi sa loi de séparation des Eglises et de l'Etat, mais animée d'un tout autre esprit que celle qui est en vigueur en France.

Le « Conseil général », qui est, on le sait, l'ensemble du corps électoral des citoyens, a tranché la question en approuvant la loi sur la suppression du budget des cultes, déjà votée par le Grand Conseil. La majorité a été de 800 voix. Les catholiques ont voté pour.

Il est à propos de rappeler qu'après une série de conflits qui datent de 1823, le gouvernement de Genève entra, en 1870, en lutte ouverte avec Mgr Mermillod, que le Pape avait nommé évêque de Genève.

En 1873, le pouvoir civil voulut organiser lui-même un culte catholique et fit voter, par un peuple en grande majorité protestant, des lois inacceptables pour les catholiques romains, entre autres l'élection des curés.

Les « catholiques nationaux », c'est-à-dire les schismatiques, devinrent les seuls catholiques émargeant au budget ; les catholiques romains, persécutés, se constituèrent en Eglise séparée et ne cessèrent de protester contre la loi de 1873 au nom du traité de Turin et de l'article 3 de la loi de 1868.

La situation était intolérable.

En Octobre dernier, M. Henri Fazy, aujourd'hui président du Conseil d'Etat, a repris un projet de 1878, l'a fait adopter par ce Conseil et l'a déposé sur le bureau du Grand-Conseil qui, après six mois de discussion, l'a adopté.

La loi nouvelle, que le peuple a ratifiée, décide que les édifices du culte seront remis gratuitement aux Eglises qui en ont la jouissance, que satisfaction sera donnée aux catholiques romains par la restitution des biens dont la loi de 1873 les avait privés ; que des pensions seront accordées à certains ministres des cultes, et enfin que les biens des églises leur seront garantis.

Après trente-quatre ans d'efforts et de luttes, les catholiques du canton de Genève vont donc reconquérir leur liberté, ainsi que leurs églises et leurs biens.

Les prêtres instituteurs. — Sous ce titre, nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Clermont :

« Mgr Dubillard, évêque de Quimper, demande aux jeunes prêtres de bonne volonté de se faire instituteurs libres pour remplacer, dans les quarante-deux écoles fermées au 1^{er} Septembre, les congréganistes chassés.

Il annonce la création, par ses soins, de cours normaux où ces prêtres pourront se préparer pendant les vacances au brevet élémentaire.

C'est là une pensée heureuse dont la *Semaine religieuse* de Clermont a la satisfaction de traduire l'expression dans sa chronique. En se faisant les instituteurs des enfants du peuple, les prêtres ne feraient que revenir aux traditions de l'Eglise et ressusciter ces temps où leurs pères dans la foi ne se contentaient pas seulement d'administrer les sacrements, mais avaient à cœur d'élever la jeunesse confiée à leurs soins. Se dévouer à cette œuvre de l'éducation de l'enfance, ce serait encore un moyen de donner à notre vie un caractère utile, d'exercer notre mission sacerdotale, de conserver et d'accroître notre influence sur les âmes et sur les sociétés.

D'ailleurs, cette idée fait son chemin. On lit dans le *Bulletin de la Société d'éducation* :

« Dans les petites villes et dans les campagnes, les fonctions d'instituteurs peuvent se concilier avec les exigences du ministère. Les jeunes prêtres, en se donnant à l'instruction des enfants, se rendraient plus utiles à la société et plus capables de faire du bien aux âmes. Ils retireraient de leurs occupations de précieux avantages pour eux-mêmes. Ils s'instruiraient d'une foule de connaissances pratiques qui permettent aujourd'hui aux instituteurs de rendre de multiples services et d'acquérir une influence qu'ils emploient trop souvent contre la religion. Ils cesseraient d'être accessibles au découragement au milieu des difficultés et des faiblesses actuelles. Conscients qu'ils seraient d'opposer une barrière solide au mal, ils prendraient dans leur labeur journalier de nouvelles énergies pour la lutte qui devient de plus en plus vive et de plus en plus nécessaire.

» Dût-il y avoir quelques ennuis, ne faudrait-il pas les accepter, puisqu'il s'agit de sauvegarder la foi de nos enfants si compromise par l'école neutre ?

» Grâce à leurs fonctions, les prêtres instituteurs pourront diriger les enfants avec plus de succès, conserver de l'autorité sur ces enfants devenus jeunes gens, et les affermir plus efficacement dans le bien. Ils recruteront plus sûrement des élèves pour les séminaires. »

On demande des infirmiers. — S'il est aisé d'expulser des religieuses, il est infiniment moins aisé de les remplacer. Voici que M. le directeur de l'assistance publique en fait l'aveu implicite. Ce haut fonctionnaire vient d'écrire au ministre de la guerre pour lui révéler les très grandes difficultés qu'il éprouve à obtenir des

infirmiers et garçons de service, pour les hôpitaux et hospices de la Seine. Afin de remédier à cette situation grave, M. Mesureur demande qu'on place dans toutes les casernes du gouvernement militaire de Paris une affiche faisant ressortir les avantages réservés à ces employés. Le ministre de la guerre y a consenti. Il y a gros à parier que les « avantages » réservés à ces emplois ne séduiront pas beaucoup de soldats. Ce n'est pas pour de l'argent seulement qu'on brave la mort et les maladies contagieuses... Il faut un plus haut idéal.

Nos moines en Amérique. — Les trappistes de Belle-Fontaine (Anjou), entre Cholet et Beaupréau, fondés en 1100 sont expulsés le 6 Novembre 1880 par 500 soldats et 6 brigades de gendarmerie. Au bout de cinq semaines, ils rentrent dans leur abbaye, mais désormais avertis, ils fondent une succursale au Canada, à Notre-Dame-du-Lac, dans un désert qu'ils défrichent. Le 20 Mars 1906, l'abbaye incendiée est restaurée. Grand concours d'évêques, de zonaves pontificaux, de laïques notables. Parmi eux M. Allard, ministre des Travaux publics de la province, prend la parole à son tour : « On a en raison de parler tout à l'heure, dit-il, de l'union qui existe dans notre pays entre l'Eglise et l'Etat. En effet, c'est un devoir pour nous de nous unir au clergé dans toutes les manifestations nationales et religieuses, car ce que nous sommes aujourd'hui comme nation, je le dis hautement, c'est au clergé que nous le devons. » Le ministre termine son allocution en louant les services éminents que les trappistes rendent à l'agriculture.

Pendant ce temps-là, les Cisterciennes de Vaise s'établissaient à Rogerville (1902), les Cisterciens de Fontgombault (Indre-et-Loire) à Notre-Dame-de-Yordan ; Septfonds émigrerait au Brésil. Le Nouveau Monde s'honore ainsi d'offrir l'hospitalité à nos proscrits, et de leur faire goûter une liberté dont la France a perdu la notion. Jusqu'à quand les Français, proscrivant les citoyens les plus vertueux et les plus utiles, et les envoyant porter leurs bienfaits à l'étranger, consentiront-ils à être, par leur suicide national, la risée du monde entier ? Qui le croirait ? leurs journaux leur racontent que la séparation est l'œuvre des moines qui veulent ruiner le clergé séculier et prendre sa place. A les entendre il y a en France toute une armée de jésuites prête à s'emparer des bonnes paroisses et à renverser la République, et il y a peut-être des lecteurs assez naïfs pour prendre encore ces fables au sérieux et pour se jeter dans la gueule du loup maçonnique, par peur du croquemitaine jésuite.

Nous croyons rendre aux familles, à cette époque de l'année, un véritable service, en leur parlant de l'Association Générale des Etudiants Catholiques (*Cercle du Luxembourg*), 18, rue du Luxembourg.

Les membres de l'Association ont le droit d'assister, sans cotisation, aux conférences publiques, aux soirées du dimanche consacrées à la musique et aux concerts ou soirées dramatiques qui se donnent dans la grande Salle des Fêtes.

Nombreux sont les avantages d'une association, dont l'utilité a été maintes fois reconnue par des adversaires mêmes de nos croyances, qui donne aux parents toute garantie tout en offrant aux futurs étudiants, avec les distractions nécessaires à leur âge, des moyens sérieux d'études.

Ajoutons qu'une *Réunion du Dimanche* pour les lycéens internes, existe au Cercle et supplée auprès de ces jeunes gens à l'absence de leur famille.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat, 18, rue du Luxembourg, Paris.

Pensée. — S'unir, s'organiser, agir, lutter et ne marchander ni ses peines, ni son concours, voilà la vraie manière de protester contre la tyrannie et de défendre nos foyers et nos autels. E. KELLER.

BIBLIOGRAPHIE

Jeunes Années, Vieux Curés, Vieilles Années, Jeunes Abbés, par MARGUERITE DE LA R. DE J. Un vol. double in-16 : 2 fr. — (Victor RETAUX, éditeur.)

S'il fallait brièvement définir ce modeste volume, nous l'appellerions : l'histoire à peine démasquée d'une âme qui se raconte elle-même avec une simplicité et un souci presque exagérés de l'exactitude. L'art n'est pas le souci de l'auteur, parfois inexpérimenté ; mais le récit est si limpide, si fraîches sont les descriptions de la nature, qu'on se sent dans une atmosphère d'honnêteté, de loyauté et plein de christianisme qui repose et fait du bien.

Le prêtre, dans ce livre et dans cette vie se trouve à sa juste place et est envisagé sous son véritable aspect. Il se montre, dans les deux premières parties, le guide sûr, le soutien discret et fort auquel il fait bon de se confier. Dans la dernière partie, certaines personnes pieuses pourront se reconnaître dans la mission délicate et si consolante qui, de nos jours, leur est parfois confiée : celle d'éclairer de leur expérience, en même temps que d'aider de leurs ressources et de leur zèle les jeunes prêtres appliqués aux œuvres si multiples de l'apostolat actuel.

Une page d'histoire sur les Associations cultuelles, par l'abbé G. ANDRÉ, supérieur du séminaire universitaire de Lyon. In-12 écu, 0.60 ; franco, 0.75. (P. Lethielleux, éditeur.)

Dans cette brochure, M. l'abbé André nous retrace l'histoire des associations cultuelles en Amérique. Il s'agit, comme en France, d'associations établies selon les lois existantes du pays, pour subvenir aux frais du service divin et à la subsistance du clergé. Mais là s'arrête la similitude. En Amérique, ces associations appelées « Trustees » jouissaient d'une liberté complète. L'élément laïque y prit une prépondérance excessive. L'action des prêtres et des évêques fut paralysée et violemment contrariée. Des scandales se produisirent, des schismes éclatèrent. Il ne fallut rien moins que les efforts héroïques des évêques, l'intervention de Rome, les règlements disciplinaires de huit conciles, pour réfréner l'audace des « Trustéistes », et assurer la pleine indépendance du clergé. C'est l'histoire de ces luttes gigantesques et de la victoire finale que nous retrace M. André dans cette intéressante brochure.

Quimper, librairie J. Salaun.

M. Emile Ollivier vient de compléter dans une nouvelle édition de son *Manuel Ecclésiastique* tous les textes indispensables à connaître pour mettre en mouvement la nouvelle législation actuelle. D'intéressants commentaires éclairent les textes. — On trouvera ce recueil précieux chez **Garnier frères**, 6, rue des Saints-Pères, à Paris, et dans toutes les librairies.

Le tome XII de l'Empire Libéral : **Le Ministère du 2 Janvier**, — **L'Affaire Victor Noir**, — **Suite du Complot Hohenzollern**, par Emile Ollivier, est en vente à la même librairie.

Ce n'est pas ce qu'on mange qui profite, mais seulement ce qu'on digère.

Les Pilules Pink
favorisent les digestions.

CHAPEAUX Barrettes, Rabats Faux-cols et Manchettes toile Ceintures Gilets de flanelle etc.	Vêtements Ecclésiastiques. F. JODELAIS, FILS AINE Fournisseur du Grand-Séminaire 20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20
--	---

LOURDES VILLA AVE MARIS STELLA
Pension de Famille.
5 francs, 6 francs et 7 francs. — Arrangement pour groupes.
Avantages à MM. les Ecclésiastiques.

Ancienne Maison **TOULARCH'HOAT**

Fçois CAUJAN, Succ^r
53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.
Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — PARTIE OFFICIELLE. —
Communications de l'Evêché.

II. — Décret sur les Fiançailles
et le Mariage, etc.

III. — *Chronique du diocèse* :
Intentions recommandées aux prières ;
Offices extraordinaires ;
Retraite des jeunes gens des œuvres
catholiques ; Pèlerinage de Lourdes ;
La persécution ; Carhaix ;
Défense sacerdotale ; Quimper ;

Ecole Saint-Yves ; Nécrologie.

IV. — Bibliographie bretonne.

V. — *Chronique générale* :
Rome ; Encyclique ; Blois ; Lyon ;
L'épiscopat et le « Sillon » ; Pour
faire respecter la neutralité de
l'école ; La leçon de la mort ;
IX. Pèlerinage aux Sanctuaires
d'Afrique.

VI. — Bibliographie.

VII. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 22 Septembre. — 18^e Dimanche après la Pentecôte.
Notre-Dame des Sept Douleurs. Double-majeur. Blanc. A la
messe, mémoires de S. Thomas de Villeneuve, Evêque, du
Dimanche et de S. Maurice et ses compagnons, Martyrs.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de S. Thomas de Villeneuve, du Dimanche et de S^{te} Thècle, Vierge, Martyre.

Lundi, 23. — S. Lin, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.

Mardi, 24. — Notre-Dame de la Merci. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 25. — De la férie. — Ou office votif de S. Joseph ;
semi-double. Blanc.

Jeudi, 26. — Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double.
Blanc.

Vendredi, 27. — S. Cosme et S. Damien, Martyrs. Semi-double.
Rouge.

Samedi, 28. — S. Wenceslas, Martyr. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 29. — 19^e Dimanche après la Pentecôte. S. MICHEL,
ARCHANGE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Kernével du 18 au 22 Septembre.

Landeau du 23 au 24 —

Guilers-Plogastel du 25 au 26 —

Landunvez du 27 au 30 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Les maires de Notre diocèse ont reçu de M. le Préfet l'ordre de convoquer les commissions administratives des bureaux de bienfaisance ou d'assistance de leurs communes, à l'effet de délibérer sur l'attribution à telle ou telle œuvre charitable des biens appartenant aux fabriques. Plusieurs d'entre eux ont écrit pour Nous demander si, et dans quelle mesure, ils peuvent en conscience participer à cette dévolution.

Nous avons répondu ce qui suit :

1^o Les présidents des commissions administratives peuvent convoquer les membres qui les composent et leur soumettre les questions indiquées par M. le Préfet.

2^o Ils devront, en séance, protester énergiquement contre un acte de spoliation que la conscience réprouve et contre une attribution qui prive l'Eglise de biens qui lui sont nécessaires pour l'entretien du culte et le maintien du clergé dans la paroisse.

3^o La délibération, appuyée sur ce motif et sur beaucoup d'autres faciles à trouver, sera envoyée à qui de droit.

Si, nonobstant, on exige que l'attribution soit faite, le président et les membres de la commission, plutôt que de se faire les exécuteurs de cette triste et injuste mesure, n'hésiteraient pas à donner leur démission ou à attendre leur révocation.

II. M. Pilven, secrétaire de l'Évêché, est autorisé à porter la mozette des curés-doyens.

DÉCRET SUR LES FIANÇAILLES ET LE MARIAGE

publié par la Sacrée Congrégation du Concile

par l'ordre et l'autorité de N. T. S. P. le Pape Pie X.

En vue d'empêcher que ne soient contractés témérament ces mariages clandestins que l'Eglise de Dieu, pour des motifs très justes, a toujours abhorrés et prohibés, le Concile de Trente (ch. 1^{er}, sess. XXIV, *De la réforme du mariage*) prit la sage mesure suivante : « Ceux qui tenteront de con-

tracter mariage autrement qu'en présence du curé, ou d'un autre prêtre autorisé soit par le curé lui-même soit par l'Ordinaire, et de deux ou trois témoins, le saint Concile les rend absolument inhabiles à contracter de cette sorte et décrète que de tels contrats sont nuls et sans effet. »

Mais ce saint Concile ayant ordonné que ce décret fût publié dans chaque paroisse et qu'il ne serait applicable que dans les endroits où il aurait été promulgué, il arriva que de nombreuses contrées, où cette publication n'avait pas été faite, furent privées du bénéfice de la loi du Concile de Trente, et en sont privées aujourd'hui encore, restant toujours aux prises avec les imprécisions et les inconvénients de l'ancienne discipline.

Et là même où la législation nouvelle est en vigueur, toute difficulté n'a pas été levée. Souvent, en effet, un doute grave subsiste quand il s'agit de décider quel est le curé en présence duquel le mariage doit être contracté. Sans doute, le droit canon établit que par « propre curé » il faut entendre celui dans la paroisse duquel est situé le domicile ou le quasi-domicile de l'un ou l'autre des contractants. Mais comme il est parfois difficile de juger si le quasi-domicile est certain, beaucoup de mariages ont été exposés au danger de nullité ; beaucoup aussi, soit par ignorance, soit par fraude, se sont trouvés absolument illégitimes et nuls.

Ces faits depuis longtemps déplorés, nous les voyons se produire de nos jours avec d'autant plus de fréquence que se font plus facilement et plus rapidement les communications entre les pays même les plus éloignés. C'est pourquoi des hommes sages et très doctes ont jugé utile que quelque changement fût introduit dans le droit touchant la forme de la célébration du mariage. Un grand nombre d'Evêques de toutes les parties du monde, notamment de villes importantes, où cette nécessité paraissait plus urgente, ont adressé à ce sujet de pressantes prières au Siège apostolique.

En même temps des Evêques, soit d'Europe — et c'est le plus grand nombre — soit d'autres contrées, demandaient avec instance qu'il fût paré aux inconvénients qui résultent des fiançailles, c'est-à-dire des promesses de futur mariage échangées sans solennité. En effet, l'expérience a suffisamment montré les périls qu'entraînent de telles fiançailles : d'abord, elles sont une incitation au péché et la cause pour laquelle des jeunes filles inexpérimentées sont trompées ; d'autre part, elles engendrent des différends et des procès inextricables.

Emu par ces faits, N. T. S. P. le Pape Pie X, en raison de la sollicitude qu'il porte à toutes les Eglises, et désirant employer quelque remède de nature à écarter les maux et les dangers que nous venons de rappeler, chargea la S. Congré-

gation du Concile d'étudier cette question et de Lui proposer ce qu'elle jugerait opportun.

Sa Sainteté voulut, en outre, avoir l'avis de la Commission constituée pour codifier le droit canon, ainsi que celui des Eminentissimes Cardinaux qui ont été choisis pour faire partie de la Commission spéciale chargée de préparer ce même Code ; ceux-ci, de même que la S. Congrégation du Concile, tinrent à cette fin de fréquentes réunions. Après avoir recueilli les avis de tous, le Très Saint Père a ordonné à la S. Congrégation du Concile de rendre un décret contenant les lois approuvées par Lui, de science certaine et après mûre réflexion, lois qui régiraient désormais la discipline des fiançailles et du mariage, et rendraient leur célébration aisée, authentique et régulière.

C'est pourquoi, en exécution du mandat apostolique, la S. Congrégation du Concile, par les présentes lettres, établit et décrète ce qui suit :

DES FIANÇAILLES

I. — Ne sont tenues pour valides et ne produisent leurs effets canoniques que les fiançailles contractées par un écrit signé des parties et, en outre, soit du curé, ou de l'Ordinaire du lieu, soit au moins de deux témoins.

Si l'une des deux parties ou l'une et l'autre ne savent pas écrire, il en sera fait mention dans l'écrit même, et on ajoutera un autre témoin, qui signera l'écrit soit avec le curé, ou l'Ordinaire du lieu, soit avec les deux témoins dont il a été parlé plus haut.

II. — Le mot « curé » désigne ici et dans les articles suivants non seulement celui qui dirige légitimement une paroisse canoniquement érigée, mais aussi, dans les pays où il n'y a pas de paroisses canoniquement érigées, le prêtre auquel a été confiée légitimement charge d'âmes dans un territoire déterminé, et qui est assimilé à un curé ; et, dans les pays de missions où les territoires n'ont pas encore été parfaitement délimités, tout prêtre universellement délégué dans une résidence pour le ministère des âmes par le supérieur de la mission.

DU MARIAGE

III. — Sont seuls valides les mariages contractés devant le curé, ou l'Ordinaire du lieu, ou un prêtre délégué par l'un des deux, et devant au moins deux témoins, suivant toutefois les règles formulées dans les articles ci-dessous et sauf les exceptions portées aux articles VII et VIII.

IV. — Le curé et l'Ordinaire du lieu assistent validement au mariage :

§ 1. A partir du jour seulement où ils ont pris possession de leur bénéfice ou sont entrés en charge, à moins qu'ils

n'aient été par un décret public nominativement excommuniés ou déclarés suspens de leur office ;

§ 2. Dans les seules limites de leur territoire, sur lequel ils assistent validement au mariage non seulement de leurs sujets, mais même de ceux qui ne sont pas soumis à leur juridiction ;

§ 3. Pourvu que, sur l'invitation et la prière qui leur en est faite, et sans être contraints par la violence ni par une crainte grave, ils s'enquient du consentement des contractants et reçoivent ce consentement.

V. — D'autre part, ils y assistent licitement :

§ 1. Après s'être régulièrement assurés que les époux sont libres de contracter suivant les règles du droit ;

§ 2. Après s'être assurés, en outre, du domicile, ou au moins du séjour de l'un ou l'autre contractant, dans le lieu du mariage ;

§ 3. A défaut de ces renseignements, le curé et l'Ordinaire du lieu ont besoin, pour assister licitement au mariage, de l'autorisation du curé ou de l'Ordinaire propre de l'un ou l'autre contractant, à moins que ne survienne une grave nécessité qui les en dispense ;

§ 4. En ce qui concerne les sans-domicile, il n'est pas permis au curé, hors le cas de nécessité, d'assister à leur mariage à moins d'avoir référé à l'Ordinaire ou au prêtre délégué par lui et d'en avoir reçu l'autorisation ;

§ 5. Dans n'importe quel cas, la règle sera de célébrer le mariage devant le curé de l'épouse, à moins qu'un motif légitime n'en dispense.

VI. — Le curé et l'Ordinaire du lieu peuvent donner à un autre prêtre déterminé et connu l'autorisation d'assister aux mariages dans les limites de leur territoire.

Mais ce délégué, pour y assister validement et licitement, est tenu de se conformer aux limites de son mandat et aux règles fixées plus haut, pour le curé et l'Ordinaire du lieu, dans les articles IV et V.

VII. — En cas de péril imminent de mort, et si l'on ne peut avoir la présence du curé, ou de l'Ordinaire du lieu, ou d'un prêtre délégué par l'un ou l'autre, pour pourvoir à la conscience des époux et, s'il y a lieu, légitimer les enfants, le mariage peut être validement et licitement contracté devant n'importe quel prêtre et deux témoins.

VIII. — S'il arrive que dans quelque région le curé, ou l'Ordinaire du lieu, ou le prêtre qu'ils ont délégué, devant qui puisse se célébrer le mariage, fassent tous défaut et que cette situation dure déjà depuis un mois, le mariage peut être validement et licitement contracté par un consentement formel donné par les époux devant deux témoins.

IX. — § 1. Le mariage célébré, le curé ou celui qui tient sa place inscrira aussitôt sur le registre des mariages les

noms des époux et des témoins, l'endroit et le jour où le mariage a été célébré, et les autres indications, conformément aux prescriptions des livres rituels ou du propre Ordinaire, et cela même si c'est un autre prêtre délégué par lui ou par l'Ordinaire qui a assisté au mariage.

§ 2. En outre, le curé notera sur le registre des baptêmes que le conjoint a contracté mariage tel jour en sa paroisse. Si le conjoint a été baptisé ailleurs, le curé qui a assisté au mariage notifiera le susdit contrat, directement ou par l'intermédiaire de la curie épiscopale, au curé de la paroisse où le baptême a eu lieu, pour que ce mariage soit relaté dans le registre où est noté le baptême.

§ 3. Toutes les fois qu'un mariage est célébré selon les règles des articles 7 ou 8, le prêtre dans le premier cas, les témoins dans le second, sont tenus solidairement avec les contractants de veiller à ce que le mariage contracté soit noté le plus tôt possible dans les livres prescrits.

X. — Les curés qui auraient violé ces prescriptions devront être punis par leurs Ordinaires suivant la nature et la gravité de leur faute. En outre, ceux qui auraient assisté à un mariage contrairement aux prescriptions des paragraphes 2 et 3 de l'article 5, ne pourront garder pour eux les droits d'étole, mais devront les remettre au propre curé des contractants.

XI. — § 1. Les lois ci-dessus établies obligent, chaque fois qu'ils contractent entre eux des fiançailles ou un mariage, tous ceux qui ont été baptisés dans l'Eglise catholique et tous ceux qui, du schisme ou de l'hérésie, se sont convertis à elle, même si les uns ou les autres par la suite avaient apostasié.

§ 2. Elles sont également obligatoires pour ces mêmes catholiques s'ils contractent fiançailles ou mariage avec des non-catholiques, baptisés ou non baptisés, même après avoir obtenu la dispense d'empêchement de religion mixte ou de disparité de culte, à moins qu'il n'ait été statué autrement par le Saint-Siège pour un lieu particulier ou pour une région.

§ 3. Les non-catholiques, qu'ils soient ou non baptisés, contractant entre eux, ne sont nulle part tenus d'observer la forme catholique des fiançailles ou du mariage.

Le présent décret devra être considéré comme légitimement publié et promulgué par sa transmission aux Ordinaires; et ses dispositions auront partout force de loi à partir de la solennité de Pâques de l'an prochain 1908.

En attendant, tous les Ordinaires auront soin que ce décret soit rendu public aussitôt que possible et expliqué dans toutes les églises paroissiales de leurs diocèses pour qu'il soit convenablement connu de tous.

Les présentes lettres auront force de loi, en vertu d'un

ordre exprès de N. T. S. Père le Pape Pie X, nonobstant toutes dispositions contraires, même dignes de mention spéciale.

Donné à Rome, le second jour du mois d'Août de l'an 1907.

† VINCENT, card. évêque de Palestrina, préfet,
C. DE LAI, secrétaire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — Les écoles chrétiennes.
- II. — Le pèlerinage diocésain à Lourdes, du 22 au 28 Septembre.
- III. — Mission : LÉNNON, du 15 au 29 Septembre. Président, la 2^{me} semaine, M. le chanoine Le Bail, curé-doyen de Plouzévédé.
- IV. — Retraites de soldats :
MORLAIX (*La Salette*), du 22 au 26 Septembre ;
QUIMPERLE, du 23 au 27 —
LESNEVEN, 2^{me} retraite, du 24 au 28 —
QUIMPER, 2^{me} retraite, du 24 au 28 —

Retraite bretonne pour les hommes, à Morlaix, du 6 au 12 Octobre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche, 22 Septembre, à l'issue de la grand'messe, chant de la prière de l'*Itinéraire* pour le pèlerinage diocésain à Lourdes.

Pendant la semaine, à partir de lundi, la messe de 5 h. 1/2 sera dite à l'intention du Pèlerinage; après la messe, on récitera les litanies de la T. Sainte Vierge.

On engage beaucoup les fidèles à s'unir à ces prières.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dimanche, 22 Septembre, solennité de saint Mathieu, fête patronale de la paroisse. A 10 heures, grand'messe chantée par M. le chanoine Fléiter, vicaire général.

A 2 h. 1/2, vêpres suivies du sermon par M. l'abbé Laboy, supérieur de l'école Saint-Yves, et de la bénédiction du S. Sacrement.

Les reliques de saint Mathieu sont exposées à la vénération des fidèles, et on les donne à baiser, à l'issue des vêpres.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Lundi, 23 Septembre, réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, sainte messe; Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Retraite des jeunes gens des œuvres catholiques.

— Il est possible que cette retraite, si elle se donnait à la date d'abord fixée (26-29 Septembre), coïncide avec l'expulsion de plusieurs de nos prêtres de leurs presbytères. Un certain nombre de jeunes gens nous l'ont fait remarquer et, désireux de pouvoir témoigner, en ces douloureuses circonstances, aux prêtres de leurs paroisses leur affectueuse sympathie, ils ont demandé que l'on remit à plus tard les exercices de la retraite.

Nous n'avons pu que faire droit à une demande si justifiée. La retraite est donc ajournée à une date ultérieure.

N. B. — Rien n'est changé ni à la date ni au programme du Congrès de la Jeunesse Catholique qui se tiendra, comme on l'a annoncé, le dimanche 29 Septembre, salle Jeanne d'Arc, à Quimper, sous la présidence de Mgr l'Evêque.
H. K.

Pèlerinage de Lourdes. — Pour la 27^e fois, les Bretons du Finistère vont prendre le chemin de Lourdes. Ils partent dimanche prochain, au nombre de 2.600, et reviendront le samedi : trois jours pleins de pieuse retraite, de supplications ardentes, de ferventes communions, de manifestations splendides aux pieds de la Vierge Immaculée, et toute une semaine de grandes grâces pour le diocèse de Quimper et de Léon, pour la France et pour l'Eglise.

A ces grâces participeront d'une façon toute spéciale les heureux pèlerins qui vont aller là-bas représenter leurs frères ; mais pourront y participer aussi, dans une bonne mesure, tous ceux qui, retenus au rivage, ne pourront suivre les partants que de la pensée et du désir. Que leur âme se transporte là où ne peut aller leur corps, et que, durant la semaine prochaine, tous les cœurs soient unis par les mêmes hommages d'amour, de dévouement, de prière, devant la Grotte miraculeuse, sous le regard de Marie.

Jamais les chrétiens ne durent sentir mieux et plus unanimement le besoin de recourir à Dieu, de qui seul peut venir le salut pour le pays comme pour les individus. Or, Marie est la dispensatrice toute puissante des grâces divines : qu'Elle se montre, une fois encore, l'exterminatrice de toutes les erreurs et qu'Elle écrase la tête du serpent infernal ! Prions-La donc avec ferveur et avec confiance ; grande est notre détresse, mais sa puissance est plus grande encore ; prions-La pour l'Eglise, pour la France, pour notre diocèse, pour nos paroisses, pour nos familles ; prions aussi pour les malades nombreux qui vont à la Grotte miraculeuse demander un soulagement à leurs maux.

Ainsi que nous le disons plus haut, à la Cathédrale de Saint-Corentin, une messe sera célébrée et des prières récitées, chaque matin, durant le pèlerinage, en union avec les cérémonies de Lourdes ; le « pèlerinage spirituel » se fera, nous n'en doutons point, dans plusieurs autres paroisses, dans les communautés et dans beaucoup de familles.

Nous rappelons que Monseigneur l'Evêque autorise à réciter publiquement les prières de l'*Itinéraire, In viam pacis*, et à donner la bénédiction du T. Saint-Sacrement dans toutes les églises et chapelles, le dimanche 22 Septembre, pour attirer les faveurs du Ciel sur le pèlerinage. Afin d'y associer le diocèse tout entier, il est dans les intentions de Sa Grandeur que les prières indiquées soient faites même dans les paroisses qui ne fournissent pas de pèlerins.



Les insignes et les manuels de cantiques seront distribués après

le départ des trains, lorsque les compartiments seront au complet.

M. Henry, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, est chargé de la direction du chant, à Lourdes.

Les cartes d'inscription adressées aux pèlerins donnent, avec l'indication de leur train et le numéro de leurs compartiments respectifs, les heures de départ et les arrêts aux principales stations. Nos lecteurs aimeront, sans doute, à connaître ces heures.

Nous faisons remarquer aux pèlerins de la région de Morlaix, Landivisiau, etc., que le départ est à 2 heures 8 ; ils ont pour rejoindre Landerneau les trains partant de Morlaix à 10 heures 1/2 et à 1 heure. Il serait plus prudent de prendre le premier de ces deux trains.

STATIONS	Premier Train	Deuxième Train	Troisième Train	Quatrième Train
	22 Sept.	22 Sept.	22 Sept.	22 Sept.
Landerneau. . . Départ.	» »	2 8 s.	3 30 s.	4 18 s.
Dirinon.	» »	2 28	3 49	4 37
Daoulas.	» »	2 40	4 1	4 49
Hanvec.	» »	2 57	4 19	5 4
Quimerc'h.	» »	3 14	4 34	5 21
Pont-de-Buis.	» »	3 25	4 45	5 32
Châteaulin.	» »	3 37	4 53	5 45
Quéménéven.	» »	4 2	5 23	6 15
Quimper. . . . Arrivée.	» »	4 26	5 59	6 41
— Départ.	2 58 s.	5 18	6 29	7 »
Saint-Yvi.	3 16	5 36	6 48	7 20
Rosporden.	3 32	5 52	7 4	7 35
Kerrest.	3 40	6 »	» »	» »
Bannalec.	3 52	6 12	7 24	7 55
Mellac-Le Trévoux. . .	4 6	6 26	» »	» »
Quimperlé.	4 15	6 35	7 47	8 15
Lorient.	4 52	7 11	8 15	9 35
Auray. Arrivée.	5 50	8 7	9 12	10 36
— Départ.	» »	» »	10 10	» »
Redon.	7 44	9 55	23 Sept. 12 1 m.	23 Sept. 12 27 m.
Nantes. Arrivée.	9 42	11 51	1 51	2 25
— Départ.	10 10	23 Sept. 12 15 m.	2 15	2 46
La Rochelle.	» »	» »	» »	8 55
Saintes.	5 » m.	» »	» »	» »
Bordeaux. . . . Arrivée.	8 38	11 »	12 40 s.	2 43 s.
— Départ.	8 50	11 20	1 10	3 10
Morcenx. . . . Arrivée.	11 22	» »	» »	5 52
— Départ.	11 37	» »	» »	» »
Pau. Arrivée.	2 47 s.	» »	» »	» »
— Départ.	3 32	» »	» »	» »
Lourdes. . . . Arrivée.	5 11	6 56 s.	9 3	10 40

Plusieurs pèlerinages se trouveront à Lourdes en même temps que celui de Quimper. En voici la liste d'après le *Journal de la Grotte* :

- 21-27 Sept. : Pèlerinage diocésain de Namur, Belgique (3 trains).
 22 — : Pèlerinage des Enfants de Marie de Lescar (diocèse de Bayonne). — Pèlerinage de la paroisse d'Odos (diocèse de Tarbes).
 23-25 — : Pèlerinage du Quercy-Rouergue, Saint-Antonin (diocèse de Montauban).
 23-27 — : Pèlerinage diocésain de Soissons (2 trains).
 24-26 — : Pèlerinage diocésain d'Angoulême (2 trains).
 24-27 — : Pèlerinage diocésain de Bourges (2 trains).
 — — : Pèlerinage diocésain de Beauvais.

Avis spéciaux aux prêtres. — Le Comité directeur du pèlerinage diocésain désire que les croix et bannières soient nombreuses à Lourdes. Il recommande instamment aux ecclésiastiques de porter leur habit de chœur.

Nous croyons utile de donner ici les articles de l'ordonnance de Mgr l'Evêque de Tarbes concernant les pouvoirs des prêtres pèlerins :

a) Les prêtres faisant partie d'un train de pèlerinage pourront être autorisés, sur la demande du directeur de ce pèlerinage, à entendre les confessions dans les Sanctuaires de Notre-Dame de Lourdes, avec les mêmes pouvoirs qu'ils ont dans leur diocèse ; cette autorisation sera donnée par le Supérieur des Chapelains ou par l'un de ses représentants.

Si, dans certains cas, des pouvoirs particuliers paraissent nécessaires, les Directeurs des pèlerinages en feront directement la demande à M. le Supérieur des Chapelains.

Tous ces pouvoirs expirent à la fin du pèlerinage.

b) Les prêtres entendront les confessions à la Basilique ou à l'église du Rosaire. Les confessionnaux de la Crypte et au moins un confessionnal près de la sacristie du Rosaire, sont exclusivement réservés aux chapelains de la Grotte.

c) Aucun prêtre ne peut, sans une autorisation spéciale de Mgr l'Evêque de Tarbes, entendre les confessions en dehors des Sanctuaires et du Domaine de la Grotte (par exemple, dans les hôpitaux et les chapelles des diverses communautés religieuses).

La persécution. — I. L'adjudication en location des biens des Fabriques vient d'avoir lieu, dans notre diocèse. Dans plusieurs paroisses, ces biens ont été loués par des tiers dûment autorisés qui en assurent la jouissance exclusive au clergé. Dans un grand nombre de localités, l'adjudication n'a pas pu être faite, aucun locataire ne s'étant présenté, ou les autorités municipales n'ayant pas voulu assister l'agent des Domaines ; dans beaucoup d'autres, les biens des églises ont été pris en location par des particuliers,

au mépris des droits les plus sacrés et des peines canoniques à encourir.

Nous ne pouvons donner ici des détails pour lesquels, du reste, les renseignements nécessaires nous manquent. Mais, avec la *Correspondance hebdomadaire*, nous exprimons le vœu que dans chaque arrondissement un Comité spécial se constitue, à l'effet d'établir la liste des biens ecclésiastiques aliénés et de leurs acquéreurs illégitimes.

II. Environ soixante curés ou recteurs du diocèse ont reçu (par la gendarmerie) notification d'un arrêté de M. le Préfet du Finistère, les mettant, eux et tous autres occupants, en demeure de vider, dans un délai de quinze jours, les locaux des presbytères de leurs personnes et de leurs biens. Faute par eux de se conformer aux prescriptions de cet arrêté, il sera procédé par la force à l'évacuation des presbytères.

La propriété de plusieurs de ces presbytères est litigieuse ; quelques-uns ont été donnés à condition de servir de logement aux prêtres ; d'autres sont chargés de fondations : autant de motifs de procès en revendication de la part des donateurs ou de leurs ayants-cause. Aucune considération de ce genre n'a arrêté M. Ramonet...

L'ukase préfectoral étant daté du 5 Septembre, le délai de quinze jours expire mercredi prochain 25.

Nous attendons les événements. Les prêtres ont leur ligne de conduite tracée. Les populations et les municipalités connaissent leurs droits et sauront, nous n'en doutons point, faire leur devoir.

Les presbytères. — Réflexions, aussi justes que piquantes, d'un journal :

Il y a cinq ans :
 Le maire à la mairie,
 L'instituteur à l'école,
 Le curé au presbytère !

Aujourd'hui :
 Le maire au presbytère,
 L'instituteur partout,
 Le curé à la belle étoile !

CARHAIX. — Expulsion des Ursulines. — Le vendredi, 13 Septembre, les Ursulines de Carhaix ont été expulsées de leur maison, par M. le Commissaire spécial de Quimper assisté de nombreux gendarmes à pied et à cheval appelés de différents points du département. Vers 5 heures de l'après-midi, ils ont cerné le couvent où s'étaient renfermées plusieurs personnes amies des bonnes Sœurs. Après les sommations, restées sans résultat, le commissaire a fait briser la porte d'entrée puis deux portes intérieures avant d'arriver jusqu'aux Religieuses, réunies à la chapelle. A l'injonction de se retirer, celles-ci refusent et la Supérieure lit une énergique protestation, déclarant qu'elle ne cédera qu'à la force. Elle est expulsée avec ses 35 religieuses dont l'une, âgée de 86 ans, la

vénérable Mère Eulalie, ne peut marcher et est soutenue par deux de ses compagnes...

Dans l'intervalle, le Saint-Sacrement, enlevé de la chapelle, est porté à l'église paroissiale : les prêtres et de nombreux fidèles lui font escorte. Sur le parcours, la foule s'agenouille et crie : « Vivent les Sœurs ! vive la liberté ! »

A l'église, M. le Curé de Carhaix prononce quelques paroles qui font couler bien des larmes ; puis on chante le *Miserere* avec le *Parce Domine*, et l'on donne la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Les religieuses Ursulines ont reçu l'hospitalité dans des familles de la ville, en attendant qu'elles partent pour l'Angleterre où elles trouveront, sous un gouvernement protestant, ce que la France leur refuse : le droit de prier en commun, de se dévouer à l'instruction de l'enfance et de faire du bien aux malheureux.

Défense sacerdotale. — Le tribunal correctionnel de Châteaulin est saisi d'une action en dommages-intérêts intentée par M. le chanoine Le Roy, curé-archiprêtre de Châteaulin, contre le directeur du journal le *Réveil du Finistère*, de Quimper, pour articles diffamatoires publiés le 22 Juin et le 6 Juillet 1907.

L'affaire viendra à l'audience de mercredi prochain, 25 Septembre.

QUIMPER. — École Saint-Yves. — La rentrée des classes aura lieu le mardi soir, 1^{er} Octobre, pour les internes ; le mercredi matin, 2 Octobre, pour les demi-pensionnaires, externes surveillés et libres. Monsieur le Supérieur reçoit les familles des nouveaux élèves, tous les jours, de 9 heures à 11 heures ; de 2 heures à 4 heures.

L'école, admirablement située et construite, offre toutes les garanties hygiéniques désirables.

L'enseignement, conforme aux programmes universitaires, comprend les quatre sections : latin-grec ; latin-langues vivantes ; latin-sciences ; sciences-langues vivantes. Cette dernière section a remplacé officiellement l'ancien enseignement moderne et conduit au baccalauréat.

Mais il est utile de rappeler à certaines familles, qui veulent diriger leurs enfants vers les études commerciales, que la section des sciences-langues vivantes, forme à la fin de la troisième un enseignement spécial et complet, après lequel l'élève âgé de 14 ou 15 ans, muni de ses connaissances en français, en sciences, en histoire et géographie, en langues étrangères, en droit usuel et en comptabilité, peut se présenter en toute sûreté, aux écoles de commerce.

Nécrologie. — Le R. P. Joseph Le Borgne, dont nous avons annoncé la mort, est décédé à la mission de Huilla (Angola), où il venait d'arriver de la mission des Gambos à laquelle il était attaché.

Il portait déjà en lui les germes de la maladie qui devait l'emporter : la fièvre bilieuse hématurique. Elle se déclara le 19 Juillet, avec ses symptômes les plus alarmants.

Sentant la gravité de son état, le jeune missionnaire désira prononcer ses vœux perpétuels, que reçut le R. P. Bonnefoux, supérieur principal des missions de Cunène ; puis il demanda lui-même les derniers sacrements. Il fit généreusement le sacrifice de sa vie pour la conversion des noirs, exprimant le regret de mourir loin de sa chère mission de Gambos à laquelle, depuis un an, il se dévouait corps et âme.

Après avoir édifié ses confrères par ses sentiments de foi vive et de résignation dans ses souffrances, le 27 Juillet, le P. Le Borgne rendit à Dieu sa belle âme et alla, nous en avons la conviction, recevoir au ciel la récompense de sa vie apostolique si courte, mais si bien remplie. *Consummatus in brevi explevit tempora multa...*

†

Nous avons appris la mort d'un autre jeune missionnaire né dans notre diocèse (à Plonévez-Porzay, croyons-nous), le R. P. Férec, des Missions d'Afrique (Pères Blancs d'Alger). Nous le recommandons, avec le P. Le Borgne, aux prières de nos lecteurs.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — Buez an Den eüruz Jean-Marie Vianney, Person Ars, 1786-1859, *great gant an A. J.-M. Le Gall*, Person ar Folgoat. — Un vol. in-12 de 380 pages (1).

Le curé d'Ars ! Ce nom seul évoque en nos âmes le souvenir d'une des plus attrayantes, des plus consolantes physionomies qu'il nous soit donné de pouvoir contempler ici-bas.

Le Curé d'Ars, en effet, c'est la bonté la plus compatissante, en face de l'égoïsme brutal dont notre siècle est imprégné ; c'est l'humilité triomphante, au milieu d'un monde enivré d'un fol orgueil ; c'est la mortification la plus héroïque, au milieu d'une génération toute pétrie d'un sensualisme éhonté. Le Curé d'Ars, c'est le surnaturel vivant, agissant, se prouvant jusqu'à l'évidence à des hommes qui prétendent qu'il n'y a rien au-delà ce monde.

Faire connaître la vie du Curé d'Ars est donc plus qu'une simple bonne action, c'est une œuvre d'apostolat véritable. Cette œuvre, M. J.-M. Le Gall, recteur du Folgoat, déjà connu par des articles publiés dans la revue *Feiz ha Breiz* et surtout par sa remarquable traduction du *Paroissien Romain*, cette œuvre, disons-nous, M. Le Gall vient de la faire en donnant à ses compatriotes la Vie du Bienheureux J.-M. Vianney, curé d'Ars.

Cette vie admirable, écrite dans ce breton précis, clair et élégant dont M. Le Gall a le secret, sera lue avec le plus vif intérêt. Nos populations, si éprises de surnaturel, trouveront à chaque

(1) En vente dans les librairies catholiques, et au Folgoat, au prix de 1 fr. 25

page des faits merveilleux qui contribueront à fortifier leur foi... Ainsi s'exprime M. le chanoine Cozic, chargé par Mgr l'Evêque d'examiner l'ouvrage. Nous n'ajouterons rien à l'appréciation d'un juge si compétent ; avec lui, nous prédisons au livre de M. Le Gall un succès très mérité.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le Saint-Père continue à donner audience aux cardinaux et à de nombreux évêques ou personnages laïques d'Italie ou de l'étranger.

Le cardinal Vannutelli, rentré à Rome le 10 Septembre, a été reçu, le lendemain, par le Pape auquel il a rendu compte du Congrès eucharistique de Metz et des splendides manifestations de foi qui s'y produisirent.

Le Souverain Pontife a aussi reçu, le même jour, M. Daniel O'Conner, ministre des postes de la Confédération Australienne, député depuis 30 ans, et ministre par deux fois.

M. O'Conner a introduit en Australie trois ordres religieux : les Jésuites, les Franciscains, les Passionistes ; M. O'Conner, à qui le P. Brandi, directeur de la *Civiltà cattolica*, servait d'interprète, a fait au Pape le tableau des progrès du catholicisme en Australie. Quand il y arriva, voilà cinquante ans, il y trouva un seul prêtre ; aujourd'hui on compte un archevêque, vingt-deux évêques et de nombreux prêtres et religieux.

Le Souverain Pontife a remis un souvenir à M. O'Conner : deux superbes médailles, l'une en or, l'autre en argent.

La suspension des pèlerinages, décidée pour le mois d'Octobre, est étendue au mois de Novembre ; un important pèlerinage de Metz, annoncé pour Novembre, est donc supprimé.

La messe pontificale grecque, qui devait être célébrée le 13 Novembre prochain, à l'occasion du quinzième centenaire de saint Jean Chrysostôme, est différée jusqu'à la reprise des pèlerinages.

L'interruption de ceux-ci reste absolue. Le Saint-Père ne reçoit aucun groupe en audience.

Les conséquences de ce renvoi se font sentir dans toutes les classes de la ville.

Le mécontentement est fort grand chez les commerçants, et la vie de la capitale en ressent un rude contre-coup.

Le Bulletin des fêtes jubilaires exprime le désir que les pitoyables excès des meneurs anticléricaux ne prolongent pas davantage une situation humiliante pour l'Italie, et ne continuent pas à porter atteinte à la liberté du Vicaire de Jésus-Christ et à celle des catholiques du monde entier. Mais on doit malheureusement constater que chaque jour amène de nouveaux excès,

— **Encyclique.** — Lundi, 16 Septembre, a paru l'Encyclique attendue « sur les erreurs des modernistes ». Ce document (daté du 8 Septembre), très long, très mûri, d'une admirable précision, d'une autorité forte et sereine, est appelé à produire dans le monde entier une émotion profonde.

L'Encyclique comprend trois parties d'inégale longueur : exposé des doctrines modernistes ; leurs causes ; leurs remèdes.

En même temps que les textes latin et italien on a publié des traductions officielles en français, en anglais et en allemand.

Nous commencerons prochainement la publication de l'Encyclique.

BLOIS. — **Evêque nommé.** — M. le chanoine Méliçon, curé-archiprêtre de la cathédrale de Saint-Julien, du Mans, est nommé évêque de Blois.

Le successeur de Mgr Laborde est âgé de 65 ans.

LYON. — **La fête du 8 Septembre.** — La solennité de la Nativité de la Sainte Vierge a revêtu, à Lyon, cette année comme de coutume, un caractère très imposant.

Aux messes matinales célébrées par S. Em. le cardinal Coullié et par Mgr Déchelette, l'affluence était considérable. Elle s'était accrue encore à dix heures, à la grand'messe qui a été dite par M. le chanoine Guillon, curé de Saint-Georges.

A six heures, a eu lieu la cérémonie traditionnelle de la bénédiction de la ville. Le bourdon de la cathédrale jetait dans les airs ses sons graves. Deux évêques des Missions africaines assistaient à cette solennité : NN. SS. Steinmetz et Hummel. Mgr Déchelette, archevêque auxiliaire de Lyon, portait le Saint-Sacrement. Au moment de la bénédiction, donnée par S. Em. le cardinal Coullié, trois coups de canon ont retenti.

L'épiscopat et le « Sillon ». — Une retraite réunissait récemment, à Saint-Quentin, 110 prêtres du diocèse de Soissons, pendant laquelle Mgr Péchenard aborda divers sujets d'ordre pratique.

Au cours de sa deuxième conférence, Sa Grandeur fit à son clergé d'importantes déclarations, sur un sujet grave et délicat. Laissons parler la *Semaine religieuse* de Soissons :

Il s'exprime, a-t-il déclaré, sans passion, en parfaite connaissance de cause, dans le sentiment d'un grave devoir de conscience à remplir, après y avoir longtemps réfléchi, après avoir beaucoup prié et fait prier. Il s'agit, a dit Sa Grandeur, « d'un groupement de jeunesse que vous connaissez, et pour lequel un congrès est annoncé à Saint-Quentin, le 24 Septembre ».

Or, voici textuellement ce que dit Monseigneur : « Je dois dire que ce groupement de jeunesse ne m'inspire plus aucune con-

fiance ; il ne m'inspire que des défiances. Il rend un très mauvais service à notre jeunesse. Je ne sais si la parole que l'on prête au Pape est authentique, elle doit l'être ; en tous cas, je la fais mienne : *viam sequuntur damnosam*. Il doit y avoir à Saint-Quentin, le 24 Septembre, un congrès régional de cette association ; j'interdis absolument à tous les ecclésiastiques d'y assister et j'entends par là les ecclésiastiques dans le sens le plus large. Je l'interdis aux prêtres, en leur défendant d'y envoyer des jeunes gens, soit directement, soit indirectement. Je l'interdis aux élèves du Grand Séminaire et aux élèves du Petit Séminaire. Si un prêtre contrevenait à ma défense, qu'il sache qu'il manquerait d'une manière formelle à l'obéissance qui m'est due. Si c'était un grand ou un petit séminariste, qu'il sache que je ne le recevrai plus au séminaire ».

Monseigneur montra ensuite, par un certain nombre de faits locaux, comment la participation à cette association engendre rapidement, surtout chez les jeunes, un esprit de critique, d'irrespect et d'indiscipline vraiment intolérable. Il dit avec une émotion qu'il ne pouvait dissimuler : « Je lutterai énergiquement contre l'invasion de cet esprit d'indiscipline dans le diocèse dont j'ai la charge, et je la combattrai tant que j'en serai capable. »

Le jugement de l'évêque de Soissons, ancien recteur de l'Institut catholique de Paris, pourra paraître sévère. Cependant les écrivains et orateurs sillonistes, dans leurs journaux et dans leurs congrès, se chargent de le justifier amplement.

Pour faire respecter la neutralité de l'école. — La *Semaine Religieuse* de Grenoble, en attendant que des commissions de pères de famille s'organisent partout, dans l'Isère, pour faire respecter la neutralité dans les écoles, indique un système qui peut parfois être employé.

On rapporte que dans la banlieue de Paris, un sous-maître sectaire contredisait régulièrement, en classe, ce que le curé avait enseigné aux enfants ; c'était chaque jour l'« anticatéchisme ».

Le curé, après s'être bien renseigné, dit à ces enfants :

« L'instituteur n'a pas le droit de vous parler contre la religion, parce qu'il y a une loi française qui lui commande la « neutralité ». Il n'en a pas le droit, parce que vos parents en vous envoyant au catéchisme veulent que l'enseignement que je vous donne soit respecté. Il n'en a pas le droit parce qu'il viole votre liberté de conscience.

« Eh bien ! aussitôt qu'il parlera contre la religion, vous crierez de toutes vos forces : « C'est contre la loi ; vous n'avez pas le droit ! »

Et le curé chargea l'un d'eux de donner le signal.

Le lendemain, aussitôt que l'instituteur voulut parler contre la religion, le mot d'ordre fut exécuté avec un ensemble parfait. Stupéfaction ! Il comprit.

Le surlendemain, il revint cauteusement à ses attaques ;

comme la veille, le tapage recommença, si bien que le directeur arriva et fit une sermonne au sous-maître.

Les enfants dirent d'où venait le mot d'ordre. L'affaire alla en préfecture. Mais la loi avait été violée par l'instituteur, il fallut bien le reconnaître. Le sous-maître eut son changement et, depuis, le curé eut la paix ; aucun instituteur n'osa attaquer la religion ; les enfants se chargeaient eux-mêmes de la surveillance, et elle fut bien faite.

La leçon de la mort. — M. Caze, sénateur radical de la Haute-Garonne, vient de mourir.

Il soutint de ses votes, à la Chambre d'abord, au Sénat ensuite, toutes les mesures de persécution les plus sectaires ; il fut de ceux qui ont fait en sorte d'éloigner partout du chevet des mourants, dans les hôpitaux comme dans la marine et dans l'armée, les suprêmes consolations de la religion.

Et puis... quand lui-même a senti venir la mort, il a reçu, en pleine connaissance, les sacrements de cette Eglise qu'il avait tant combattue et il a entendu les paroles d'espoir et de pardon dont, grâce à lui et à ses amis, tant d'enfants du peuple ont, en cette heure redoutable, été privés.

A lui aussi, comme à tant d'autres de ses pareils, la mort avait apporté son enseignement salutaire.

Mais de quelles amertumes doivent être pénétrées ces heures dernières, où l'homme public comprend toute la portée des mesures auxquelles il s'est associé contre l'âme du peuple ! Heureux lorsque la grâce divine lui permet, ainsi qu'à M. Edmond Caze, de se reconnaître et de se donner à lui-même et à ses actes une finale contradiction !

IX^e Pèlerinage aux Sanctuaires d'Afrique. — Les Pèlerinages à Notre-Dame d'Afrique, à Hippone, à Saint-Louis de Carthage, organisés pour la première fois en 1895, par le comité de la rue Humboldt, se continuent régulièrement chaque année.

Le IX^e départ aura lieu le 5 Octobre et le retour le 28 Octobre.

L'époque choisie est très favorable. Le mois d'Octobre en Algérie, est un des plus beaux mois de l'année.

A la suite du Pèlerinage aux trois illustres sanctuaires, les pèlerins visiteront l'Algérie et la Tunisie.

Itinéraire : Rendez-vous général à Notre-Dame de la Garde, le 5 Octobre — Bizerte, Tunis, Carthage, Kairouan, Sousse, Bône, Hippone, Constantine, Batna, Lambèze, Timgad, Biskra, Sétif, La Kabylie, Bougie, Alger, Blidah, etc.

M. le chanoine Potard, ancien chapelain d'Hippone, conduit lui-même les pèlerins. Ayant habité l'Algérie pendant de longues années, il est heureux de mettre sa connaissance du pays et son dévouement au service des pèlerins. Lui demander le programme détaillé, 25, rue Humboldt, Paris XIV^e.

BIBLIOGRAPHIE

Plaintes d'Exil, neuvaine à Notre-Dame de Miséricorde, par M. l'abbé G. BONNEAU. In-18, 1 fr. 50. (Poussielgue, éditeur.)

Il est d'humbles fidèles (et ne sont-ils pas les plus nombreux ?) à qui les luttres actives sont impossibles, mais tous, quels qu'ils soient, peuvent prier pendant que les autres combattent, comme Moïse autrefois sur la montagne tandis que la bataille se poursuivait dans la plaine. C'est à eux que s'adresse ce petit livre de piété, ce commentaire délicat du *Salve Regina*, ces *Plaintes d'Exil* « exsules filii Euae ». Donné d'abord sous forme de neuvaine à des religieuses dominicaines, il a été revu et mis au point par son auteur à l'usage des personnes qui vivent dans le monde. Ces personnes y trouveront un aliment solide pour leur piété, et y puiseront un encouragement à une dévotion plus grande envers la Mère des Miséricordes.

Saint Antoine de Padoue d'après les documents primitifs, par le R. P. Léopold de CHÉRANCÉ. In-12, portrait 2 fr. (Poussielgue, éditeur.)

Quatorze mille exemplaires de l'édition précédente de cet ouvrage ont été vendus. C'est dire ses qualités, son charme et son intérêt. Celle-ci ira plus loin encore, car l'auteur s'est fait un devoir de restituer à saint Antoine sa physionomie originale à l'aide de la critique moderne et des documents inédits remis en lumière. Cette vie de saint Antoine le séraphique, qui se rattache aux origines d'un grand ordre, aux merveilles opérées par le Patriarche d'Assise, est présentée de telle façon qu'elle arrive à point pour combattre les erreurs de l'athéisme moderne.

Les Légendes du Saint-Sépulcre, par le comte A. COURET, grand-officier de l'Ordre du Saint-Sépulcre, commandant de l'Ordre de Pie IX. Un vol. petit in-8° de 150 pages avec illustrations de L. ALLEAUME et couverture en deux couleurs. Prix : broché, 1 fr. 50. (Maison de la Bonne Presse.)

Bibliothèque des Conférences : N° 24, l'Eglise, explication archéologique et liturgique ; n° 25, l'Autel et les Objets du culte ; n° 26, Les cérémonies de la messe, explications liturgiques. Brochures in-12 de 32 pages. Prix de chacune, 0 fr. 25. (Même maison.)

Quimper, librairie J. Salaun.

Dès la première dose,

Les Pilules Pink

réparent nos forces, améliorent notre état de santé.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Revue Financière

Exception faite pour certaines valeurs de spéculation, on peut dire que le marché reste, dans l'ensemble, favorablement disposé.

La Rente Française, à 94.80, donne aux autres fonds d'Etats l'exemple de la fermeté. L'Extérieure, à 92.32, et le Turc, à 95.07, sont également bien tenus. Le 3 % Russe 1891 est passé à 61.95 et le Consolidé à 75.95.

Fermeté soutenue du Crédit Foncier à 655, du Crédit Lyonnais à 1.190, du Comptoir d'Escompte à 679 et de la Société Générale à 663.

Les actions de nos grands Chemins français ont gagné un peu de terrain. Le Nord, le Lyon et l'Ouest se montrent particulièrement fermes à 1.784, 1.355 et 845.

Une réaction sensible des cours est à signaler sur le marché des valeurs cuprifères. Le Rio est revenu de 1.859 à 1.819.

Les valeurs de transports, au contraire, témoignent de fermeté. Les Omnibus s'inscrivent à 907, la Thomson fait 583 et les Auto-Transports sont demandés à 118 et 119 fr.

Ex-coupon de 12 fr. 50, l'obligation 5 % hypothécaire du Chemin de fer de Goyaz est l'objet de demandes suivies sur le cours de 441 fr.

Dans le groupe des valeurs d'automobiles, on recherche l'action Chenard et Walcker à 594 fr.

Fermeté du Saint-Raphaël Quinquina autour de 93 fr.

Les valeurs de caoutchouc sont actives et fermes. Dans ce groupe, l'action de la De Mello se traite couramment entre 22 25 et 25, selon les coupures.

LOURDES VILLA MADONA, près de l'hôpital et de la Grotte. Maison de premier ordre.

Appartements très confortables, éclairage électrique. Cuisine très soignée, prix modérés. Arrangements pour MM. les ecclésiastiques, pour groupes et familles. Se méfier des pisteurs et cochers payés pour détourner les voyageurs. Nous recommandons tout particulièrement cette maison à nos lecteurs.

LIEBIG VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE

est un **PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF**
Indispensable dans la **CUISINE**

Maison Pierre PÊCHE

14, Boulevard de l'Odéon, QUIMPER

Orfèvrerie, Bronzes et Ornaments d'Eglise.

AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS

Choix de Calices, Ciboures, Ostensoirs, Boîtes Sacramentaires, Huiles, Custodes, Tabernacles, Croix de procession, etc.

Choix de Candélabres, Chandeliers, Lustres, Appliques, etc.

Chemins de Croix, Statues, Sujets de orèche.

Gerbes de fleurs en paillon et en toile pour garniture d'autel.

Bannières, Chasublerie, Aubes, etc...

N. B. — La Maison se charge de toutes réparations d'orfèvrerie et de bronze ainsi que de la dorure et argenture. De même de tous travaux de lingerie d'église.

MALADIES D'ESTOMAC ET NERVEUSES

chez l'Homme et chez la Femme.

MALADIES DE MATRICE

HERNIES

Le Docteur Gérard, le spécialiste bien connu de Paris, 76, rue de Maubeuge, l'auteur de la MÉTHODE ORTHOSPLANCHNIQUE, la seule qui assure la cure radicale de la HERNIE sans opération et la guérison en *quelques jours* et sans médicaments internes, des *maladies de matrice*, des *maladies de l'estomac et des nerfs*, même les plus anciennes et les plus rebelles à tout traitement et régime, donnera ses consultations à :

QUIMPERLE, Vendredi 4 Octobre, Hôtel du Lion d'Or.

QUIMPER, Samedi 5 Octobre, Hôtel du Parc.

NOTA. — Le Docteur revient tous les deux mois environ. Notice franco.

VIN BLANC DE TOURAINE, garanti pur, pour la Messe : 60 fr. la pièce, 35 fr. la 1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu. Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire).
Demande Représentants.

L'IVROGNERIE N'EXISTE PLUS.

Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.

Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur, de la bière, de l'eau ou de la nourriture, sans que le buveur ait besoin de le savoir.

Méfiez-vous des Contrefaçons!

La poudre COZA produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool (bière, vin, absinthe, etc.). La poudre Coza opère si silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'intéressé peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé le changement.

La poudre COZA a réconcilié des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.

L'institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande un livre de remerciements et un échantillon. La poudre est garantie inoffensive.

On trouve la poudre Coza dans toutes les pharmacies et aux dépôts indiqués ci-dessous.

Les pharmaciens ne donnent pas d'échantillons, mais donnent gratuitement le livre d'attestations à ceux qui se présentent à

leur pharmacie. Toutes demandes par la poste sont à envoyer directement à

COZA INSTITUTE, LONDRES,
62, Chancery Lane, Angleterre. 1485

Dépôts. — A Quimper : Pharmacies F. FICHOUX, rue des Reguaires ; R. LADOUCE, 24, place Saint-Corentin ; A. CLOUARD, 8, rue Kéréon.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Lettre Encyclique de N. S. Père le Pape Pie X sur les doctrines modernistes, etc.

Communications de l'Evêché : Mois du Rosaire ; Décès.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Le culte des Saints Anges.

III. Chronique du diocèse. — Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Pèlerinage de Lourdes ; La question des presbytères ; Nécrologie ; Dirinon ; Paris ; Pardon de la Sallette à Morlaix ; Retraites de soldats, 1907 ; Les secours religieux aux soldats malades ; Châteauneuf-du-Faou ; Avis ; Dernière heure.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 29 Septembre. — 19^e Dimanche après la Pentecôte. S. MICHEL, ARCHANGE. Double de 2^e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Michel, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 30. — S. Jérôme, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 1^{er} Octobre. — S. Remi, Evêque. Double majeur. Blanc.

Mercredi, 2. — Les Saints Anges Gardiens. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 3. — S. Meloir (ou Mélar), Martyr (au Propre diocésain). Semi double. Rouge.

Vendredi, 4. — S. François d'Assise, Confesseur. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 5. — S. Maurice, Abbé (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Dimanche, 6. — 20^e Dimanche après la Pentecôte. SOLENNITÉ DU T. SAINT ROSAIRE.

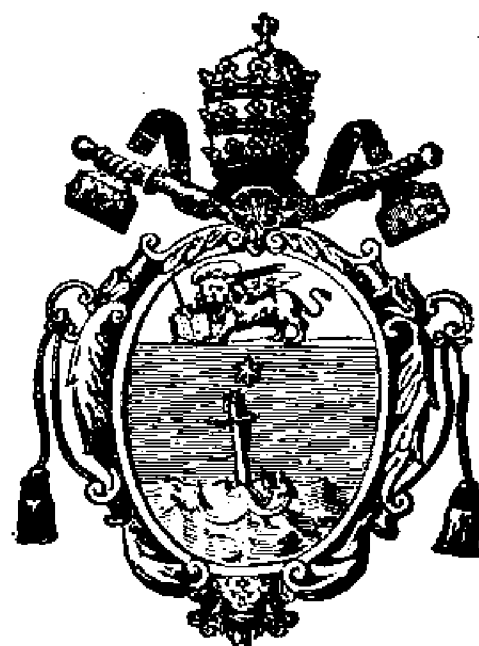
Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Landunvez. du 27 au 30 Septembre.

Tréflévénez. du 1^{er} au 2 Octobre.

Plouarzel. du 3 au 6 —

PARTIE OFFICIELLE



LETTRE ENCYCLIQUE

« PASCENDI DOMINICI GREGIS »

DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres
Ordinaires qui sont en paix et en communion avec le Siège
apostolique.

SUR LES DOCTRINES DES MODERNISTES

PIE X, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Gravité des erreurs modernistes (1)

A la mission qui Nous a été confiée d'en haut de paître le troupeau du Seigneur, Jésus-Christ a assigné comme premier devoir de garder avec un soin jaloux le dépôt traditionnel de la foi, à l'encontre des profanes nouveautés de langage, comme des contradictions de la fausse science. Dans tous les temps, cette vigilance fut nécessaire au peuple chrétien : car il n'a jamais manqué, suscités par l'ennemi du genre humain, d'hommes au langage pervers (2), diseurs de nouveautés et séducteurs (3), sujets de l'erreur et entraînant à l'erreur (4). Mais, il faut bien le reconnaître, le nombre s'est accru étrangement, en ces der-

(1) Les sous-titres et divisions ne sont pas indiqués dans le texte original.

(2) Act. xx, 30.

(3) Tim. I, 10.

(4) I Tim. III, 13.

niers temps, des ennemis de la Croix de Jésus-Christ qui, avec un art tout nouveau et souverainement perfide, s'efforcent d'annuler les vitales énergies de l'Eglise, et même, s'ils le pouvaient, de renverser de fond en comble le règne de Jésus-Christ. Nous taire n'est plus de mise, si Nous voulons ne point paraître infidèle au plus sacré de Nos devoirs, et si Nous voulons que la bonté dont Nous avons usé jusqu'ici, dans un espoir d'amendement, ne soit taxée d'oubli de Notre charge.

Ce qui exige surtout que Nous parlions sans délai, c'est que, les artisans d'erreurs, il n'y a pas à les chercher aujourd'hui parmi les ennemis déclarés. Ils se cachent, et c'est un sujet d'appréhension et d'angoisse très vives, dans le sein même et au cœur de l'Eglise, ennemis d'autant plus redoutables, qu'ils le sont moins ouvertement. Nous parlons, Vénérables Frères, d'un grand nombre de catholiques laïques et, ce qui est encore plus à déplorer, de prêtres, qui, sous prétexte d'amour de l'Eglise, absolument courts de philosophie et de théologie sérieuses, imprégnés au contraire jusqu'aux moelles d'un venin d'erreur puisé chez les adversaires de la foi catholique, se posent, au mépris de toute modestie, comme rénovateurs de l'Eglise ; qui, en phalanges serrées, donnent audacieusement l'assaut à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'œuvre de Jésus-Christ, sans respecter sa propre personne qu'ils abaissent, par une témérité sacrilège, jusqu'à la simple et pure humanité.

Ces hommes-là peuvent s'étonner que Nous les rangions parmi les ennemis de l'Eglise. Nul ne s'en étonnera avec quelque fondement, si, mettant leurs intentions à part, dont le jugement est réservé à Dieu, il veut bien examiner leurs doctrines, et conséquemment leur manière de faire et d'agir. Ennemis de l'Eglise, certes ils le sont, et à dire qu'elle n'en a pas de pires on ne s'écarter pas du vrai. Ce n'est pas du dehors, en effet, on l'a déjà noté, c'est du dedans qu'ils trament sa ruine : le danger est aujourd'hui presque aux entrailles mêmes et aux veines de l'Eglise : leurs coups sont d'autant plus sûrs qu'ils savent mieux où la frapper. Ajoutez que ce n'est point aux rameaux ou aux rejetons qu'ils ont mis la cognée, mais à la racine même, c'est-à-dire à la foi et à ses fibres les plus profondes. Puis, cette racine d'immortelle vie une fois tranchée, ils se donnent la tâche de faire circuler le virus par tout l'arbre : nulle partie de la foi catholique qui reste à l'abri de leur main, nulle qu'ils ne fassent tout pour corrompre. Et tandis qu'ils poursuivent par mille chemins leur dessein néfaste, rien de si insidieux, de si perfide que leur tactique : amalgamant en eux le rationaliste et le catholique, ils le font avec un tel raffinement d'habileté qu'ils abusent facilement les esprits mal avertis. D'ailleurs, consommés en témérité, il n'est sorte de conséquences qui les fassent reculer, ou plutôt qu'ils ne soutiennent hautement et opiniâtement. Avec cela, et chose très propre à donner le change, une vie toute d'activité, une assiduité et une ardeur singulières à tous

les genres d'études, des mœurs recommandables d'ordinaire pour leur sévérité. Enfin, et ceci paraît ôter tout espoir de remède, leurs doctrines leur ont tellement perverti l'âme, qu'il en sont devenus contempteurs de toute autorité, impatients de tout frein : s'appuyant sur une conscience faussée, ils font tout pour qu'on attribue au pur zèle de la vérité ce qui est œuvre uniquement d'opiniâtreté et d'orgueil. — Certes, Nous avions espéré qu'ils se raviseraient quelque jour : et, pour cela, Nous avions usé avec eux d'abord de douceur, comme avec des fils, puis de sévérité, enfin, et bien à contre-cœur, de réprimandes publiques. Vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, la stérilité de Nos efforts : ils courbent un moment la tête, pour la relever aussitôt plus orgueilleuse. Ah ! s'il n'était question que d'eux, Nous pourrions peut-être dissimuler : mais c'est la religion catholique, sa sécurité qui sont en jeu. Trêve donc au silence, qui désormais serait un crime ! Il est temps de lever le masque à ces hommes-là et de les montrer à l'Eglise universelle tels qu'ils sont.

Division de l'Encyclique.

Et comme une tactique des modernistes (ainsi les appelle-t-on communément et avec beaucoup de raison), tactique en vérité fort insidieuse, est de ne jamais exposer leurs doctrines méthodiquement et dans leur ensemble, mais de les fragmenter en quelque sorte et de les éparpiller çà et là, ce qui prête à les faire juger ondoyants et indécis, quand leurs idées au contraire sont parfaitement arrêtées et consistantes, il importe ici et avant tout de *présenter ces mêmes doctrines sous une seule vue, et de montrer le lien qui les rattache entre elles*. Nous Nous réservons d'indiquer ensuite les causes des erreurs et de prescrire les remèdes propres à retrancher le mal.

1^{re} PARTIE : Analyse des doctrines modernistes.

Et pour procéder avec clarté dans une matière en vérité fort complexe, il faut noter tout d'abord que les modernistes rassemblent et mélangent pour ainsi dire en eux plusieurs personnages : c'est à savoir le philosophe, le croyant, le théologien, l'historien, le critique, l'apologiste, le réformateur : personnages qu'il importe de bien démêler si l'on veut connaître à fond leur système et se rendre compte des principes comme des conséquences de leurs doctrines.

§ 1^{er}. — Fondement philosophique du système.

Agnosticisme.

Et pour commencer par le philosophe, les modernistes posent, comme base de leur philosophie religieuse, la doctrine appelée communément *agnosticisme*. La raison humaine, enfermée rigoureusement dans le cercle des phénomènes, c'est-à-dire des choses qui apparaissent, et telles précisément qu'elles

apparaissent, n'a ni la faculté ni le droit d'en franchir les limites ; elle n'est donc pas capable de s'élever jusqu'à Dieu, non, pas même, pour en connaître, par le moyen des créatures, l'existence : telle est cette doctrine. D'où ils infèrent deux choses : que Dieu n'est point objet direct de science ; que Dieu n'est point un personnage historique. Qu'advient-il, après cela, de la *théologie naturelle*, des *motifs de crédibilité*, de la *révélation extérieure* ? Il est aisé de le comprendre. Ils les suppriment purement et simplement et les renvoient à l'*intellectualisme*, système, disent-ils, qui fait sourire de pitié, et dès longtemps périmé. Rien ne les arrête, pas même les condamnations dont l'Eglise a frappé ces erreurs monstrueuses ; car le Concile du Vatican a décrété ce qui suit : *Si quelqu'un dit que la lumière naturelle de l'humaine raison est incapable de faire connaître avec certitude, par le moyen des choses créées, le seul et vrai Dieu, notre Créateur et Maître, qu'il soit anathème* (1). Et encore : *Si quelqu'un dit qu'il ne se peut faire, ou qu'il n'est pas expédient que l'homme soit instruit par révélation divine du culte à rendre à Dieu, qu'il soit anathème* (2). Et enfin : *Si quelqu'un dit que la révélation divine ne peut être rendue croyable par des signes extérieurs, et que ce n'est donc que par l'expérience individuelle ou par l'inspiration privée que les hommes sont mus à la foi, qu'il soit anathème* (3). Maintenant, de l'agnosticisme qui n'est après tout qu'ignorance, comment les modernistes passent-ils à l'athéisme scientifique et historique, dont la négation fait, au contraire, tout le caractère ; de ce qu'ils ignorent si Dieu est intervenu dans l'histoire du genre humain, par quel artifice de raisonnement en viennent-ils à expliquer cette même histoire absolument en dehors de Dieu, qui est tenu pour n'y avoir point eu effectivement de part ? Le comprenne qui pourra. Toujours est-il qu'une chose, pour eux, parfaitement entendue et arrêtée, c'est que la science doit être athée, pareillement l'histoire ; nulle place, dans le champ de l'une comme de l'autre, sinon pour les phénomènes : Dieu et le divin en sont bannis. Quelles conséquences découlent de cette doctrine absurde, au regard de la personne sacrée du Sauveur, des mystères de sa vie et de sa mort, de sa résurrection et de son ascension glorieuse, c'est ce que nous verrons bientôt.

L'immanentisme.

L'agnosticisme n'est que le côté négatif dans la doctrine des modernistes ; le côté positif est constitué par ce qu'on appelle l'*immanence vitale*. Ils passent de l'un à l'autre en la manière que voici. Naturelle ou surnaturelle, la religion, comme tout autre fait, demande une explication. Or, la théologie naturelle une fois répudiée, tout accès à la révélation fermé par le rejet

(1) *De revel.* can. I.

(2) *Ibid.* can. II.

(3) *De fide.* can. III.

des motifs de crédibilité, qui plus est, toute révélation extérieure entièrement abolie, il est clair que, cette explication, on ne doit pas la chercher hors de l'homme. C'est donc dans l'homme même qu'elle se trouve, et, comme la religion est une forme de vie, dans la vie même de l'homme. Voilà l'*immanence religieuse*. Or, tout phénomène vital — et, on l'a dit, telle est la religion — a pour premier stimulant une nécessité, un besoin ; pour première manifestation, ce mouvement du cœur appelé sentiment. Il s'ensuit, puisque l'objet de la religion est Dieu, que la foi, principe et fondement de toute religion, réside dans un certain sentiment intime, engendré lui-même par le besoin du divin. Ce besoin, d'ailleurs, ne se trahissant que dans de certaines rencontres déterminées et favorables, n'appartient pas de soi au domaine de la conscience : dans le principe, il gît au-dessous, et, selon un vocable emprunté de la philosophie moderne, dans la *subconscience*, où il faut ajouter que sa racine reste cachée, entièrement inaccessible à l'esprit. — Vaut-il à savoir maintenant en quelle manière ce besoin du divin, si l'homme vient à l'éprouver, se tourne finalement en religion ? Les modernistes répondent : « La science et l'histoire sont enfermées entre deux bornes : l'une extérieure, du monde visible ; l'autre intérieure, de la conscience. Parvenues là, impossible à elles de passer outre : au delà, c'est l'*inconnaissable*. Justement, en face de cet *inconnaissable*, de celui, disons-nous, qui est hors de l'homme, par delà la nature visible, comme de celui qui est en l'homme même, dans les profondeurs de la *subconscience*, sans nul jugement préalable (ce qui est du pur *fidéisme*), le besoin du divin suscite dans l'âme portée à la religion un sentiment particulier. Ce sentiment a ceci de propre qu'il enveloppe Dieu, et comme objet et comme cause intime, et qu'il unit, en quelque façon, l'homme avec Dieu. » Telle est, pour les modernistes, la foi, et dans la foi ainsi entendue, le commencement de toute religion.

Là ne se borne pas leur philosophie, ou, pour mieux dire, leurs divagations. Dans ce sentiment, ils trouvent donc la foi ; mais aussi, avec la foi et dans la foi, la *révélation*. Et pour la révélation, en effet, que veut-on de plus ? Ce sentiment qui apparaît dans la conscience, et Dieu qui, dans ce sentiment, quoique confusément encore, se manifeste à l'âme, n'est-ce point là une révélation, ou tout au moins un commencement de révélation ? Même, si l'on y regarde bien, du moment que Dieu est tout ensemble cause et objet de la foi, dans la foi, on trouve donc la révélation et comme venant de Dieu et comme portant sur Dieu, c'est-à-dire que Dieu y est dans le même temps révélateur et révélé. De là, Vénérables Frères, cette doctrine absurde des modernistes, que toute religion est à la fois naturelle et surnaturelle, selon le point de vue. De là, l'équivalence entre la conscience et la révélation. De là, enfin, la loi qui érige la *conscience religieuse* en règle universelle, entière-

ment de pair avec la révélation, et à laquelle tout doit s'assujettir, jusqu'à l'autorité suprême, dans sa triple manifestation : doctrinale, cultuelle, disciplinaire.

Conséquence : déformation de l'histoire religieuse.

On ne donnerait pas une idée complète de l'origine de la foi et de la religion telle que l'entendent les modernistes, si l'on n'attirait l'attention sur un point fort important, à raison des conséquences historico-critiques qu'ils en tirent. — Il ne faut pas croire que l'*inconnaissable* s'offre à la foi isolé et nu ; il est, au contraire, relié étroitement à un phénomène qui, pour appartenir au domaine de la science et de l'histoire, ne laisse pas de le déborder par quelque endroit : ce sera un fait de la nature, enveloppant quelque mystère, ce sera encore un homme dont le caractère, les paroles paraissent déconcerter les communes lois de l'histoire. Or, voici ce qui arrive : l'*inconnaissable*, dans sa liaison avec un phénomène, venant à amorcer la foi, celle-ci s'étend au phénomène lui-même et le pénètre en quelque sorte de sa propre vie. Deux conséquences en dérivent. Il se produit, en premier lieu, une espèce de *transfiguration* du phénomène, que la foi hausse au-dessus de lui-même et de sa vraie réalité, comme pour le mieux adapter, ainsi qu'une matière, à la forme divine qu'elle veut lui donner. Il s'opère en second lieu une espèce de *défiguration* du phénomène, s'il est permis d'employer ce mot, en ce que la foi, l'ayant soustrait aux conditions de l'espace et du temps, en vient à lui attribuer des choses qui, selon la réalité, ne lui conviennent point. Ce qui arrive surtout, quand il s'agit d'un phénomène du passé, et d'autant plus aisément que ce passé est lointain. De cette double opération les modernistes tirent deux lois qui, ajoutées à une troisième, déjà fournie par l'agnosticisme, forment comme les bases de leur critique historique. Un exemple éclaircira la chose, et Jésus-Christ va nous le fournir. Dans la personne du Christ, disent-ils, la science ni l'histoire ne trouvent autre chose qu'un homme. De son histoire, donc, au nom de la première loi, basée sur l'agnosticisme, il faut effacer tout ce qui a caractère de divin. La personne historique du Christ a été *transfigurée* par la foi : il faut donc retrancher encore de son histoire, de par la seconde loi, tout ce qui l'élève au-dessus des conditions historiques. Enfin, la même personne du Christ a été *défigurée* par la foi : il faut donc, en vertu de la troisième loi, écarter en outre de son histoire les paroles, les actes, en un mot, tout ce qui ne répond point à son caractère, à sa condition, à son éducation, au lieu et au temps où il vécut. — Etrange paraîtra, sans doute, cette façon de raisonner : telle est pourtant la critique moderniste.

Le sentiment religieux, qui jaillit ainsi, par *immanence vitale*, des profondeurs de la *subconscience*, est le germe de toute religion, comme il est la raison de tout ce qui a été ou sera

jamais, en aucune religion. Obscur, presque informe à l'origine, ce sentiment est allé progressant sous l'influence secrète du principe qui lui donna l'être, et de niveau avec la vie humaine, dont on se rappelle qu'il est une forme. Ainsi naquirent toutes les religions, y comprises les religions surnaturelles : elles ne sont toutes que des efflorescences de ce sentiment. Et que l'on n'attende pas une exception en faveur de la religion catholique : elle est mise entièrement sur le pied des autres. Son berceau fut la conscience de Jésus-Christ, homme de nature exquise, comme il n'en fut ni n'en sera jamais : elle est née là, non d'un autre principe que de l'immanence vitale. — On est saisi de stupeur en face d'une telle audace dans l'assertion, d'une telle aisance dans le blasphème. Et ce ne sont point les incrédules seuls, Vénérables Frères, qui profèrent de telles témérités : ce sont des catholiques, ce sont des prêtres même, et nombreux, qui les publient avec ostentation. Et dire qu'ils se targuent, avec de telles insanités, de rénover l'Eglise ! Certes, il ne s'agit plus de la vieille erreur qui dotait la nature humaine d'une espèce de droit à l'ordre surnaturel. Que cela est dépassé ! En l'homme qui est Jésus-Christ, aussi bien qu'en nous, notre sainte religion n'est autre chose qu'un fruit propre et spontané de la nature. Y a-t-il rien, en vérité, qui détruise plus radicalement l'ordre surnaturel ? C'est donc avec souverainement de raison que le Concile du Vatican a décrété ce qui suit : *Si quelqu'un dit que l'homme ne peut être élevé à une connaissance et à une perfection qui surpassent la nature, mais qu'il peut et qu'il doit, par un progrès continu, parvenir enfin de lui-même à la possession de tout vrai et de tout bien ; qu'il soit anathème* (1).

Comment naissent les dogmes.

Nous n'avons vu jusqu'ici, Vénérables Frères, aucune place faite à l'intelligence. Selon les modernistes, elle a pourtant sa part dans l'acte de foi, et il importe de dire laquelle. — Le sentiment dont il a été question — précisément parce qu'il est sentiment et non connaissance — fait surgir Dieu en l'homme, mais si confusément encore, que Dieu, à vrai dire, ne s'y distingue pas, ou à peine, de l'homme lui-même. Ce sentiment, il faut donc qu'une lumière le vienne irradier, y mettre Dieu en relief, dans une certaine opposition avec le sujet. C'est l'office de l'intelligence, faculté de pensée et d'analyse, dont l'homme se sert pour traduire, d'abord en représentations intellectuelles, puis en expressions verbales, les phénomènes de vie dont il est le théâtre. De là ce mot devenu banal chez les modernistes : l'homme doit *penser* sa foi. L'intelligence survit donc au sentiment et, se penchant en quelque sorte sur lui, y opère à la façon d'un peintre qui, sur une toile vieillie, retrouverait et ferait reparaître les lignes effacées du dessin : telle est, à peu de

(1) *De Rev. L., can. III.*

chose près, la comparaison fournie par l'un des maîtres des modernistes. Or, en ce travail, l'intelligence a un double procédé : d'abord par un acte naturel et spontané, elle traduit la chose en une assertion simple et vulgaire ; puis, faisant appel à la réflexion et à l'étude, *travaillant sur sa pensée*, comme ils disent, elle interprète la formule primitive, au moyen de formules dérivées, plus approfondies et plus distinctes. Celles-ci, venant à être sanctionnées par le magistère de l'Eglise, constitueront le dogme. (A suivre.)

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Mois du Rosaire. — 1. Les exercices du Mois du Rosaire doivent avoir lieu comme les années précédentes, du 1^{er} Octobre au 2 Novembre, conformément aux prescriptions de S. S. Léon XIII. L'illustre Pontife a ordonné que cette pieuse pratique soit observée « aussi longtemps que durera l'état extrêmement pénible où se trouve la sainte Eglise, et jusqu'à ce qu'il soit possible de remercier Dieu de la liberté rendue au Vicaire de Jésus-Christ. » C'est là, en même temps qu'une exhortation pressante à la prière, une parole d'espérance ; et elle nous assure que, pour implorer le secours divin et pour obtenir la protection toute puissante de la T. Sainte Vierge, nous ne pouvons rien trouver de plus efficace que la dévotion et la formule de prière que la Mère de Dieu elle-même indiqua comme moyen de salut, dans des circonstances également critiques.

Nous irons donc avec ferveur, pendant ce mois d'Octobre, demander le secours dont nous avons si grand besoin. Devant le T. Saint-Sacrement exposé, nous prierons Marie et Joseph, et ils prieront avec nous. En méditant les mystères de la vie, de la passion et de la glorification du Sauveur, qui sont le résumé de l'Evangile, nous appellerons la pitié de Dieu sur l'Eglise si éprouvée, sur son chef suprême, sur notre pauvre France qui agonise, sur nous-mêmes....

II. Nous renouvelons à cet égard les ordonnances qui suivent : elles devront être publiées au prône, *Dimanche prochain*, avec l'annonce des exercices du mois du Rosaire et les indulgences qui y sont attachées.

Article 1^{er}. — Le Dimanche, 6 Octobre, la fête du Saint Rosaire, annoncée la veille au son des cloches, sera célébrée solennellement.

Art. 2. — Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles du diocèse, on récitera, le matin à la messe, ou le soir, cinq dizaines de chapelet, avec les litanies de la Sainte Vierge et la prière à saint Joseph ordonnée par le Souverain Pontife.

Art. 3. — On pourra exposer le Saint-Sacrement, pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction.

Art. 4. — Les fidèles qui ne pourraient assister à ces pieux exercices sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier.

Art. 5. — Nous engageons les communautés religieuses à multiplier les communions et leurs prières aux intentions du Souverain Pontife.

Art. 6. — Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par SS. Léon XIII à la pratique du Mois du Rosaire :

1^{re} Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines *singulis vicibus*, — c'est-à-dire chaque fois — à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint Rosaire ;

2^{re} Une indulgence plénière à ceux qui, réunissant les conditions ordinaires, assisteront aux mêmes exercices, au moins dix fois. Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés d'assister à la récitation publique du chapelet et autres prières prescrites, les auront faites en leur particulier ;

3^{re} Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint-Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte Vierge et saint Joseph, aux intentions désignées.

III. Comme les années précédentes, une quête devra être faite, dans toutes les églises du diocèse, le Dimanche du Rosaire, pour les Œuvres des Patronages et des Cercles, et le produit envoyé à l'Evêché.

En annonçant cette quête, *au prône de Dimanche prochain*, MM. les Curés et Recteurs voudront bien montrer en quelques mots l'importance de plus en plus grande des œuvres de préservation pour l'enfance et la jeunesse.

II. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Sagot, recteur de Plougouvelin, décédé le 22 Septembre.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR OCTOBRE 1907

LE CULTE DES SAINTS ANGES

Les anges sont une des plus belles créations de la puissance et de la miséricorde de Dieu. Par la perfection de leur être et par leur beauté morale, ils nous donnent une haute idée des attributs de Dieu ; le soin qu'ils prennent des hommes, dont ils veulent bien se faire les intermédiaires auprès de la divinité, doit leur gagner notre amour reconnaissant.

En maints endroits, la sainte Écriture nous parle de cette médiation angélique. Elle nous montre les esprits célestes montant et descendant sans cesse les degrés de l'échelle mystérieuse, pour porter à Dieu les prières des hommes et répandre sur les hommes les grâces de Dieu (Gen. xxviii, 12) ; demeurant constamment les ailes étendues sur le propitiatoire de l'arche pour y

intercéder sans cesse en faveur des enfants d'Israël (Ex. xxv, 20) ; se tenant au ciel en la présence du Dieu des armées (Is. vi, 2.) non seulement pour adorer sa Majesté suprême, mais aussi pour prendre les intérêts des hommes, pour porter aux prophètes ses consolants messages, pour aller consoler les justes dans l'affliction et leur donner l'assurance que leurs prières, offertes par eux-mêmes à Dieu, ont été exaucées (Tob. xii, 12). C'est un ange qui vient marquer à Daniel, l'homme de Dieu, la fin de la captivité et la naissance du divin Libérateur dont Cyrus n'était que la figure (Dan. iv.) ; c'est lui encore qui apparaît à Zacharie au moment où le Précurseur va naître (Luc. i, 11.) et qui révèle enfin à Marie l'accomplissement du grand mystère (Luc. i, 28).

Quels sont donc nos devoirs envers les bons anges, spécialement envers celui que Dieu a constitué notre *gardien* ? Saint Bernard les énumère en ces termes. Nous leur devons, dit-il, *reverentiam pro præsentia, devotionem pro benevolentia, fiduciam pro custodia* ; c'est-à-dire, un triple culte : culte de respect, culte d'amour, culte de confiance. Respectons-les, aimons-les, fions-nous à leur protection, et notre marche est assurée à travers les obstacles et les ténèbres de cette vie.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.

II. — Les Ecoles chrétiennes.

III. — Le Congrès de la jeunesse catholique, à Quimper, le 29 Septembre.

IV. — Retraites :

MORLAIX, retraite bretonne pour les hommes, du 6 au 12 Octobre.

QUIMPER, retraite bretonne pour les femmes, du 13 au 19 —

LESNEVEN, — — — — —

QUIMPERLE, — — — — —

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Mardi, 1^{er} Octobre, à 7 h. 3/4 du soir, ouverture du Mois du Rosaire : exposition du T. Saint-Sacrement, chapelet, Prière à S. Joseph, chant des Litanies de la T. Sainte Vierge ; bénédiction.

Les mêmes pieux exercices se feront tous les jours du mois, *sauf avis contraire*, à 7 h. 3/4 du soir. Le jeudi et le dimanche, l'exercice commence par la procession.

Une messe du Saint-Esprit sera dite à la cathédrale de Saint-Corentin, jeudi 3 Octobre, à 9 h. 1/4, à l'occasion de la rentrée des classes des écoles primaires de la ville. La messe sera suivie d'une courte instruction et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

On invite spécialement à cette cérémonie les membres de la Confrérie de la Doctrine chrétienne, les enfants des écoles et leurs parents.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Pendant le mois d'Octobre, les exercices du Rosaire auront lieu chaque soir, à 7 h. 3/4, excepté les dimanches où ils suivront immédiatement les vêpres. Exposition du T. Saint-Sacrement, chapelet, litanies, Prière à S. Joseph et bénédiction.

Pèlerinage de Lourdes. — Nos pèlerins, au nombre de 2.660 (et non pas seulement 2.600, comme nous le disions), sont partis dimanche pour Lourdes où ils sont arrivés lundi, dans la soirée.

M. le Directeur a bien voulu nous adresser le télégramme suivant, daté de mercredi 11 h. 25 du matin :

« Excellent voyage. Tout va bien.

« Il y a, à Lourdes, de nombreux pèlerinages rivalisant de foi et de piété. L'enthousiasme est grand. Les Evêques de Beauvais, de Soissons et d'Angoulême sont présents et président les cérémonies.

« Nous prions pour le diocèse, pour notre Evêque, pour tous les absents.

« La femme Autret, de Bodilis, a été guérie à la piscine d'une paralysie de la main ; guérison reconnue au bureau des constatations du docteur Boissarie. » COAT. »

Au moment où paraîtront ces lignes, les pèlerins se disposeront à quitter Lourdes. Leurs parents et amis — tous nos lecteurs — aimeront à les suivre par la pensée, au retour comme à l'aller : Nous donnons donc, selon l'habitude, le tableau des heures de départ et d'arrivée des différents trains.

STATIONS	Premier Train	Deuxième Train	Troisième Train	Quatrième Train
	27 Sept.	27 Sept.	27 Sept.	27 Sept.
Lourdes. Départ.	7 10 m.	6 9 m.	6 30 m.	6 30 m.
Bordeaux. Arrivée.	3 20 s.	12 49 s.	1 20 s.	2 18 s.
— Départ.	3 30	1 13	2 11	3 5
	28 Sept.	28 Sept.	28 Sept.	28 Sept.
Nantes Arrivée.	3 43 m.	12 12 m.	1 23 m.	2 19 m.
— Départ.	4 13	12 35	1 45	2 35
Redon.	6 11	2 44	3 43	4 36
Auray. Arrivée.	7 53	4 36	5 37	6 52
— Départ.	8 45	» »	» »	» »
Lorient	9 38	5 29	7 9	7 44
Quimperlé	10 13	6 4	7 43	8 17
Mellac-Le Trévoux. . .	10 25	» »	» »	» »
Bannalec	10 37	6 28	8 7	8 42
Kerrest	10 49	» »	» »	» »
Rosporden Arrivée.	10 58	6 49	8 28	9 2
— Départ.	» »	» »	» »	10 22
Saint-Yvi.	» »	» »	8 40	» »
Quimper Arrivée.	11 26	7 17	9 1	10 50
— Départ.	» »	7 52	» »	11 4
Quéménéven	» »	8 17	9 30	11 24
Châteaulin	» »	9 8	9 54	12 1 s.
Pont-de-Buis.	» »	9 20	10 6	12 13
Quimerc'h	» »	9 32	10 18	12 33
Hanvec	» »	9 48	10 36	12 51
Daoulas	» »	10 4	10 51	1 6
Dirinon	» »	10 17	11 5	1 20
Landerneau. Arrivée.	» »	10 38	11 25	1 40

La question des presbytères. — M. le comte de Mun, député de la 2^e circonscription de Morlaix, vient d'écrire à M. Briand, ministre des Cultes, une lettre dans laquelle il montre l'illégalité des arrêtés du Préfet du Finistère ordonnant l'expulsion des prêtres de leurs presbytères, et en demande l'annulation.

Nécrologie. — I. Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. SAGOT, recteur de Plougonvelin, décédé le 22 Septembre, à l'âge de 59 ans.

Né à Brest (Saint-Louis), le 18 Avril 1848, M. Sagot (Joseph-Marie) fut ordonné prêtre le 16 Mars 1872 et nommé, le 4 Mai suivant, vicaire à Lannilis. Il passa plus de quinze ans dans cette grande paroisse, aimé de tous pour sa bonté simple, son obligeance et son esprit conciliant, estimé pour son assiduité au devoir et son dévouement empressé. Tel il se montra comme recteur, à Coatmeal (2 Septembre 1887), puis à Plougonvelin où il fut transféré le 26 Décembre 1899. Sa santé, depuis longtemps compromise, s'était gravement altérée, ces dernières semaines. Il a succombé dans la nuit du 21 au 22 Septembre.

II. Dans un précédent numéro, la *Semaine religieuse* n'a pu qu'annoncer la mort de M. CARICHON. Il est décédé le 17 Septembre, après une longue maladie, à l'âge de 48 ans.

Né à Quimper, le 7 Août 1859, M. Carichon (Charles-Achille) fut ordonné prêtre le 10 Août 1883 et nommé (23 Janvier 1884) vicaire à Saint-Urbain, où il a laissé le souvenir d'un homme au cœur excellent, d'un prêtre zélé, ardent au bien, malgré sa santé très délicate. Nommé chapelain à Plougastel-Daoulas, le 17 Septembre 1904, il dut tôt après quitter tout ministère et se retira d'abord dans sa famille, à Quimper, puis à l'Hospice de Pont-l'Abbé. Là, il a vu venir la mort sans se troubler, gardant jusqu'à la fin sa bonne jovialité et surtout édifiant tous ceux qui l'approchaient, par son esprit de foi, sa piété et sa résignation.

III. On nous communique la nouvelle — connue par dépêche — de la mort du R. P. ADIGARD, de la Compagnie de Jésus, décédé à Shang-Haï (Chine). Nous publierons, dans notre prochain numéro, une notice biographique sur cet éminent religieux qui appartenait à notre diocèse. Nous le recommandons dès aujourd'hui aux prières de nos lecteurs, spécialement de ceux qui furent ses condisciples et ses amis.

R. I. P.

DIRINON. — Avis de service anniversaire. — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Hameury, mort recteur de Dirinon, sera célébré dans cette paroisse le mercredi 2 Octobre, à 10 heures.

Voir dernière heure, p. 638.

PARIS. — Profession religieuse. — Samedi, 21 Septembre, avait lieu, à Issy, une cérémonie dont il ne semble que juste d'entretenir les lecteurs de la *Semaine religieuse* de Quimper. Quatorze Sœurs Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, parmi lesquelles six sont du Finistère, y prononçaient leurs vœux perpétuels, en présence de M. le Curé de Sainte-Clotilde, délégué par S. E. Mgr Richard.

Après la messe, M. Valadier, curé de Sainte-Marthe, fit une allocution du plus vif intérêt et de la plus charmante simplicité. Commentant cette parole *Sequere me*, adressée par N. S. à saint Mathieu dont on célébrait la fête, il montra ce qu'il y a de commun à toutes les vocations : de la part de Dieu, c'est toujours le même appel mystérieusement irrésistible ; de la part des âmes, le même élan, la même persévérance à obéir à l'ordre divin. Tout comme saint Mathieu, les fondateurs des Sœurs Hospitalières, saint Thomas de Villeneuve et le R^{év}. Ange Proust, en sont des exemples frappants, et les quatorze religieuses qui bravent la persécution pour devenir les « épouses de Jésus-Christ et les servantes des pauvres » prouvent que la grâce divine n'a rien perdu de son efficacité.....

Pendant la cérémonie, en suivant les rites, en entendant les paroles de la profession, on ne pouvait pas ne pas se demander comment il se trouve des hommes assez aveugles, ou assez méchants, pour voir des ennemies en celles qui se mettent sans réserve au service de tous, et qui renoncent à combattre pour elles-mêmes dans les luttes de la vie pour en soulager les malheureuses victimes.

Voici les noms des religieuses originaires du diocèse qui ont prononcé leurs vœux perpétuels :

MM^{mes} Marie-Josèphe Messenger, Sœur Saint-Agniel, de Sizun ;
Isabelle Mazé, Sœur Saint-Marius, de Sizun ;
Catherine Le Bléis, Sœur Saint-Honorat, de St-Jean-Trolimon ;
Marie Stéphan, Sœur Anaïs, de Saint-Jean-Trolimon ;
Marianne Cozic, Sœur Fernande, de Morlaix ;
Anna Feuilland, Sœur Paula, de Saint-Nic.

A cette liste, d'autres noms encore seraient venus s'ajouter, si la profession avait pu se faire, comme par le passé, à la maison-mère, située rue de Sèvres. La veille, cinq Mères et deux Sœurs avaient pris l'habit, et trois Mères et deux Sœurs prononcé leurs vœux annuels.

Honneur à ces âmes généreuses que les menaces d'exil n'intimident pas ; honneur à leur pays, honneur à leurs familles, qu'il y ait un grand nombre d'autres à les imiter !

...

MORLAIX. — Le Pardon de la Salette. — Nous aurions voulu rendre compte en détail des cérémonies qui viennent d'avoir lieu, comme chaque année, à l'occasion de la fête patronale de la Salette, et qui donnent à ce vrai « Pardon » un caractère tout particulier. Nous devons nous borner à un résumé succinct.

Le dimanche 15 Septembre, au matin, est venu le pèlerinage de la Congrégation des hommes de Saint-Pol-de-Léon, conduits par leur zélé directeur, M. Baron. Ces braves chrétiens sont arrivés en procession depuis la gare de Taulé (5 kilomètres), chantant des cantiques et précédés de leur bannière qui porte la date de 1739 : c'est l'année de la fondation de la confrérie, la plus ancienne sans contredit, du diocèse... Tous communient, à la Salette, avec une édifiante piété.

A 10 heures, M. Baron chante la messe, à laquelle M. Kervellec, professeur à l'Ecole Saint-Yves, fait une allocution de circonstance, qui va au cœur de tous, sur cette parole de la Sainte Vierge aux enfants de la Salette : « Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller le bras de mon Fils... »

Dans l'après-midi, a eu lieu le pèlerinage annuel des trois paroisses de Morlaix, sous la présidence de M. le chanoine Le Duc, curé-archiprêtre. C'est une manifestation bien consolante de la piété des Morlaisiens qui, depuis 1890, n'ont jamais manqué de venir, à pareil jour, prier à la Salette en réparation de la profanation du dimanche.

La cérémonie se fait devant l'autel élevé en plein air, sur lequel est exposé le Saint-Sacrement. Après la récitation, entremêlée de chants, du rosaire en entier, M. Le Roux, aumônier du sanatorium de Santec, adresse à la foule une instruction pleine de doctrine sur l'obligation de sanctifier le jour du Seigneur, joignant à la clarté de l'enseignement la chaude éloquence qui persuade et fait accepter la vérité. Ensuite on chante les vêpres, qui sont suivies de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

†

Le pardon de la Salette proprement dit a lieu le jour anniversaire de l'apparition, le 19 Septembre. La veille, à 3 heures, on chante les premières vêpres, puis, à 9 heures, les prières du soir. Mais ce n'est pas le signal du départ ni du repos pour les pèlerins : tous assisteront à une des premières messes, le lendemain, et la plupart feront la sainte communion. Depuis la fin des vêpres, les confessionnaux sont assiégés. Les messes commencent à minuit et se succèdent sans interruption jusqu'à 10 heures ; 22 prêtres offrent le saint sacrifice, dans la chapelle toujours remplie ; 3.000 pèlerins s'approchent de la Sainte Table...

A 10 heures, Mgr Dulong de Rosnay célébra la messe solennelle, à l'autel de l'esplanade, devant une foule considérable de pèlerins et une assistance de 52 ecclésiastiques. A l'Evangile, M. Castel, recteur de Saint-Marc, ancien aumônier de Saint-François de Cuburien, donna en breton une instruction magnifique comme fond et comme forme, rappelant les circonstances de l'apparition de la Salette et tirant des paroles de la Sainte Vierge les leçons les plus profitables et toutes d'une frappante actualité. Ce discours a produit une vive impression...

A 2 heures, eurent lieu les vêpres solennelles, suivies de la

bénédictio du T. Saint-Sacrement. Une procession, au chant du *Te Deum*, reconduisit au Tabernacle le divin Maître : Il a écouté les prières de ses serviteurs venus, durant ces jours, prier au sanctuaire béni de sa mère, consolé les uns, fortifié les autres ; à tous, nous en avons la conviction, il a donné des grâces selon leurs besoins...

RETRAITES DE SOLDATS, 1907.

QUIMPER. — 1^{re} Retraite, du 17 au 21 Septembre. — 17 paroisses, 106 retraitants : Plonévez-Porzay, 15 ; Landrévarzec, 12 ; Gouézec, 11 ; Elliant, 10 ; Saint-Evarzec, 10 ; Briec, 9 ; Landudal, 8 ; Saint-Ivy, 6 ; Edern, 6 ; Melgven, 4 ; Pleyben, 3 ; Coray, 3 ; Fouesnant, 2 ; Pleuven, 2 ; Kerlaz, 2 ; Tourc'h, 2 ; Langolen, 1.

LESNEVEN. — 1^{re} retraite, du 17 au 21 Septembre. — 47 paroisses ; 266 conscrits : Plabennec, 22 ; Ploudalmézeau, 17 ; Plouguerneau, 17 ; Plouvien, 16 ; Ploudaniel, 14 ; Saint-Vougay, 11 ; Plouguin, 11 ; Plouider, 9 ; Gouesnou, 8 ; Lannilis, 8 ; Ploumoguier, 8 ; Plounéour-Trez, 7 ; Kerlouan, 7 ; Milizac, 7 ; Saint-Méen, 7 ; Trégarantec, 7 ; Bourg-Blanc, 6 ; Saint-Frégant, 6 ; Kernouës, 5 ; Saint-Pabu, 5 ; Landéda, 5 ; Trézilidé, 5 ; Lanarvily, 5 ; Le Drennec, 4 ; Kernilis, 4 ; Cléder, 4 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 3 ; Lesneven, 3 ; Goulven, 3 ; Saint-Marc, 3 ; Lampaul-Guimiliau, 3 ; Le Folgoët, 3 ; Guipronvel, 3 ; Plouzévédé, 2 ; Bodilis, 2 ; Bohars, 2 ; Brélez, 2 ; Lanrivoaré, 2 ; Saint-Thonan, 2 ; Ploujean, 1 ; Tréouergat, 1 ; Guilers, 1 ; Coatmeal, 1 ; Plourin-Ploudalmézeau, 1 ; Plouarzel, 1 ; Tréllaouénan, 1 ; Trégionou, 1.

Les secours religieux aux soldats malades. — Les règlements militaires en vigueur interdisent l'entrée des hôpitaux ou ambulances aux prêtres, s'ils n'y sont appelés expressément par un malade. La demande doit être formulée par le soldat lui-même et par écrit. On se rappelle que, faute de cette formalité qu'ils étaient dans l'impossibilité de remplir, les victimes de la catastrophe du *Iéna* furent privées des secours de la religion.

Les soldats chrétiens et leurs familles doivent tout faire pour prévenir un tel malheur, en employant les moyens indiqués par des hommes de dévouement et d'expérience. Nous les résumons de nouveau ici, en les recommandant à toute l'attention des prêtres des paroisses et des parents dont les fils vont être appelés à la caserne.

1^o Faire écrire et signer, *en double*, par chacun des nouveaux soldats, un billet rédigé ainsi qu'il suit ou à peu près :

« Je soussigné déclare professer la religion catholique, et désire recevoir aussitôt, en cas de maladie ou d'accident, la visite du prêtre et les secours de son ministère. Prière de le prévenir. »

Ce billet, sur papier libre, sera écrit, daté et signé de la main du soldat, ou à son défaut (s'il ne sait pas écrire) par les parents.

Un exemplaire de ce billet resterait entre les mains du soldat qui le porterait, autant que possible, toujours sur lui. Le double serait remis, soit par le soldat lui-même, soit par envoi direct d'un prêtre de sa paroisse, à l'aumônier de la garnison à laquelle il est affecté ; il pourrait aussi être confié à un ami sûr, ou déposé par le soldat entre les mains d'un de ses officiers : plusieurs d'entre eux, nous en sommes convaincu, accepteraient de rendre ce service.

2^o Que le soldat tombe malade ou est victime d'un accident : dès son admission à l'hôpital, l'attention est attirée sur le papier qu'il porte, et nous ne pouvons croire qu'on refuse d'en tenir compte. D'autre part, l'aumônier de la garnison, averti par un camarade ou par tel autre moyen que le soldat X... qu'il connaît, parce qu'il détient le double de sa feuille de conscience, est à l'hôpital, l'aumônier s'y rend, muni de ce double, et obtient d'approcher du malade.

3^o MM. les Curés et Recteurs devraient encore rappeler souvent aux familles qu'elles sont dans l'obligation, dès qu'elles apprennent qu'un des leurs est à l'hôpital, d'exprimer leur volonté formelle, par *dépêche au besoin*, que le malade soit visité par l'aumônier.

Ces moyens sont aussi simples que pratiques. Les intéressés ne manqueront pas d'y recourir pour s'épargner, le cas échéant, d'amers et tardifs regrets.

N. B. — Nous espérons donner, dans notre prochain numéro, la liste des prêtres chargés de l'Œuvre militaire dans les villes de garnison où sont envoyés les conscrits de notre département.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — Pèlerinage des Tertiaires de S. François, à Notre-Dame des Portes, le dimanche 13 Octobre 1907. — Les Tertiaires de S. François sont convoquées à ce célèbre sanctuaire pour y chanter les gloires de Marie, la prier pour le salut de la France, et travailler à la diffusion du Tiers-Ordre tant recommandé par le Saint-Siège. Nous espérons qu'elles s'y rendront nombreuses, et que désormais Notre-Dame des Portes deviendra le centre du pèlerinage du Tiers-Ordre de la *Cornouaille*, étant donné qu'il est plus économique et pratique de se réunir dans la région même. Déjà les pèlerinages-congrès du Tiers-Ordre à Notre-Dame de la Salette (Morlaix), et à Notre-Dame du Folgoat, ont eu un plein succès, sans parler de celui de Sainte-Anne d'Auray qui s'adresse au Tiers-Ordre franciscain de toute la Bretagne.

La prière et la pénitence s'imposent plus que jamais. Tertiaires (hommes, femmes et jeunes filles), faites quelques sacrifices et venez à Notre-Dame des Portes, le 13 Octobre.

Les personnes pieuses qui ne sont pas du Tiers-Ordre peuvent se joindre aux Tertiaires.

PROGRAMME. — 9 heures, ouverture du Pèlerinage, allocution, messe de communion ; — 10 h. 1/2, grand'messe, sermon ; — 1 heure, conférences sur le Tiers-Ordre ; — 2 h. 1/2, vêpres, allocution, procession et salut du Saint-Sacrement, réceptions dans le Tiers-Ordre ; — 4 heures, rénovation de la Profession, bénédiction papale, consécration à la Sainte Vierge, adieux.

N. B. — *Les Tertiaires sont priées d'apporter leurs Christs, cantiques et bannières.* — A Châteauneuf, elles trouveront la nourriture à des prix modérés.

HEURES DES TRAINS. — ALLER (MATIN) : Quimper, 6 h. 22 ; Châteaulin, 7 h. 16, départ, 7 h. 30 ; Châteauneuf, 8 h. 37.

RETOUR (SOIR) : Châteauneuf-du-Faou, 8 h. 22 ; Châteaulin, 9 h. 28.

Pour Quimper, départ de Châteauneuf à 5 h. 1/2, en passant par Rosporden, on arrive à Quimper à 10 heures du soir.

AVIS. — Le couvent des Fidèles Compagnes de Jésus à Sainte-Anne-d'Auray, ayant été fermé, la communauté est partie pour Les Touillels, à Guernesey (Iles Anglaises).

Pour tous renseignements sur le pensionnat et les autres œuvres, s'y adresser à Madame la Supérieure. On peut également trouver le prospectus du nouvel établissement, chez MM. les chapelains de la Basilique de Sainte-Anne-d'Auray, et chez M. l'abbé Corgniet, 16, rue de Gigant, Nantes.

Dernière heure. — Une lettre, reçue au moment de mettre sous presse, donne d'édifiants détails sur la mort de M. Sagot, et nous prie d'annoncer que le service de huitaine sera célébré, à Plougonvelin, mardi 1^{er} Octobre, à 10 heures.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 3 Septembre 1907.

I. Y a-t-il une crise du catholicisme ? par Paul MALLERANCO. — II. Les Religieuses et la Révolution, par Pierre BLIARD. — III. Le Petit Séminaire de Roulers. — Les Pères de la Foi et Maurice de Broglie, par Paul DUBON. — IV. Une école primaire catholique en Angleterre, par Joseph BOURGÉ. — V. Taine dans sa correspondance, par Lucien ROURE. — VI. Bulletin de l'éducation et de l'enseignement, par Joseph BURNICHON. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Décret sur les fiançailles et le mariage publié par la Sacrée Congrégation du Concile. — X. Événements de la quinzaine.

N. B. L'administration de la *Semaine religieuse*, 18, rue des Boucheries, Quimper, reçoit et transmet sans frais les abonnements aux *Études*.

Librairie G. BEAUCHESNE et C^{ie}, éditeurs, Paris.

La croyance religieuse et la vie contemporaine, par l'abbé Ph. PONSARD, professeur de philosophie. — 1 vol. in-16. — 3 fr.

Ce livre est formé par trois séries de conférences faites aux hommes en l'église Saint-Antoine ; la 1^{re}, sur la croyance en Dieu et la pensée moderne ;

— la 2^e, sur le catholicisme et les aspirations contemporaines ; — la 3^e enfin, sur la croyance religieuse et la vie. Ces trois séries forment un ensemble de questions résolues sur les grands devoirs. Utiles aux cercles d'études, les conférences de M. Ponsard s'adressent également aux directeurs de collèges catholiques.

Saint Jean l'Évangéliste, sa vie, ses écrits, par L. FILLION, in-12 de 304 pages. — Prix : 3 francs.

Ce nouveau volume du célèbre professeur d'Écriture Sainte répond aux préoccupations actuellement soulevées par la question johannique et aux attaques rationalistes contre le quatrième Évangile. Avec M. Fillion on suit à pas sûrs la vérité, dans une clarté sans ombres, grâce à la science et à la méthode du vieux professeur. Ce n'est qu'un livre élémentaire, mais combien précieux pour les étudiants et même les hommes du monde, avides d'apprendre vite et sûrement.

Quimper, librairie J. Salaun.

Revue Financière

Les affaires redevennent peu à peu plus actives et la hausse fait chaque jour des progrès.

En tête des fonds d'États, la Rente Française, qui a détaché son coupon trimestriel de 75 centimes, montre une réelle fermeté à 94.05.

L'Extérieure est en progrès à 93.20, de même que le Turc à 93.25 ex-coupon de 2 %. Enfin, les fonds russes prennent de l'avance : le Consolidé 4 % à 77.10, le 5 % 1906 à 90.40.

De bonnes demandes sont à signaler sur nos grandes valeurs de crédit. Le Lyonnais est passé à 1.185 avec un coupon de 27 fr. 55 à échéance du 25 Septembre. La Société Générale est très ferme à 664.50 ; ce titre détachera le 1^{er} Octobre un coupon de 6 fr. 25.

Nos grands chemins français ont accentué leurs bonnes dispositions et gagné du terrain.

Suez en hausse à 4.590.

Au groupe des entreprises de transports, les Omnibus se sont avancés à 924 et les Auto-Transports sont fermes à 114 francs.

La Sosnowice et la Briansk sont bien tenues à 1.377 et 285. Par contre, le Rio est en recul à 1.805 francs.

En banque, l'obligation 5 % du chemin de fer de Goyaz sont recherchées à 441 francs.

Les actions privilégiées De Mello restent fermes entre 22.50 et 24.

La Capillitas est sans changement à 71 et le Saint-Raphaël est demandé à 92 fr.

Le public ne paraît pas empressé de souscrire aux actions nouvelles Manchon Hella. On a beau clamer à tous les échos que ces titres, qui viennent d'être poussés à 150 fr., atteindront un jour le cours de 1.000 fr. — les prospectus disent bien : *mille francs !* — peu de personnes se laissent prendre à ce mirage. Les porteurs se rappellent qu'avant de valoir 150 fr., leurs actions sont tombées un moment à 100 fr., cours auquel on ne pouvait trouver preneur. De là à pouvoir les vendre un jour 1.000 francs... !

Si vous digérez mal, laissez
Les Pilules Pink
vous prouver qu'elles donnent de
bonnes digestions, un bon estomac.
Essayez-en.

Nous recommandons à nos lecteurs la **COOPÉRATIVE CATHOLIQUE DE S^{te} THÉRÈSE** Boulevard Dahdah, MARSEILLE.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à **M. VINCENT**, 8, place Victor-Hugo, à **GRENOBLE**, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

CHAPEAUX Barrettes, Rabats Faux-cols et Manchettes toile Ceintures Gilets de flanelle etc.	Vêtements Ecclésiastiques. F. JODELAIS, FILS AINE <i>Fournisseur du Grand-Séminaire</i> 20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20
--	--

L'IVROGNERIE N'EXISTE PLUS.



Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.

Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur, de la bière, de l'eau ou de la nourriture, sans que le buveur ait besoin de le savoir.

Méfiez-vous des Contrefaçons !

La poudre **COZA** produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool (bière, vin, absinthe, etc.). La poudre Coza opère si silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'intéressé peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé le changement.

La poudre **COZA** a réconcilié des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.

L'institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande un livre de remerciements et un échantillon. La poudre est garantie inoffensive.

On trouve la poudre Coza dans toutes les pharmacies et aux dépôts indiqués ci-dessous.

Les pharmaciens ne donnent pas d'échantillons, mais donnent gratuitement le livre d'attestations à ceux qui se présentent à

leur pharmacie. Toutes demandes par la poste sont à envoyer directement à

COZA INSTITUTE, LONDRES,
62, Chancery Lane, Angleterre. 1485

Dépôts. — A Quimper : Pharmacies **F. FICHOUX**, rue des Reguaires ; **R. LADOUCE**, 24, place Saint-Corentin ; **A. CLOUARD**, 8, rue Kéréon.

L'Administrateur-Gérant : **AR. DE KERANGAL.**

Quimper, typographie **DE KERANGAL**, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Lettre Encyclique de N. S. Père le Pape Pie X sur les doctrines modernistes, etc. (suite).

Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Le « Par-

don » du Rosaire ; Retraites ; Nécrologie ; La question des presbytères ; Congrès de la Jeunesse Catholique ; Rumengol ; Retraites de soldats, 1907 (suite) ; Œuvres militaires ; Pèlerinage de Lourdes ; Bibliographie.

III. Chronique générale.

IV. — Bibliographie.

Offices de la semaine.

Dimanche, 6 Octobre. — 20^e Dimanche après la Pentecôte. SOLENNITÉ DU T. SAINT ROSAIRE. Double de 2^e classe. Blanc. A la messe, mémoires de S. Bruno, Conf., et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de S. Bruno, du Dimanche, de S. Marc, Pape, et de S. Serge et ses compagnons, Martyrs.

Lundi, 7. — S. Marc, Pape. Simple. — On office votif des S^{ts} Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 8. — S^{te} Brigitte, Veuve. Double. Blanc.

Mercredi, 9. — S. Denis et ses compagnons, Martyrs. Double. Rouge.

Jeudi, 10. — S. François de Borgia, Conf. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 11. — De la férie. — On office votif de la Passion ; semi-double. Rouge.

Samedi, 12. — Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 13. — 21^e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Maternité divine de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouarzel	du 3 au 6 Octobre.
Gouesnac'h	du 7 au 8 —
Clédén-Poher	du 9 au 11 —
Plougourvest	du 12 au 14 —

PARTIE OFFICIELLE

LETTRE ENCYCLIQUE

« PASCENDI DOMINICI GREGIS »

DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

Sur les Doctrines des Modernistes.

(Suite.)

Le dogme, son origine, sa nature, tel est le point capital dans la doctrine des modernistes. Le dogme, d'après eux, tire son origine des formules primitives et simples, essentielles, sous un certain rapport, à la foi, car la révélation, pour être vraie, demande une claire apparition de Dieu dans la conscience. Le dogme lui-même, si on le comprend bien, est contenu proprement dans les formules secondaires. Maintenant, pour bien entendre sa nature, il faut voir avant tout quelle sorte de rapport il y a entre les formules religieuses et le sentiment religieux. Ce qui ne sera pas malaisé à découvrir, si l'on se reporte au but de ces mêmes formules, qui est de fournir au croyant le moyen de se rendre compte de sa foi. Elles constituent donc entre le croyant et sa foi une sorte d'entretiens : par rapport à la foi, elles ne sont que des signes inadéquats de son objet, vulgairement des *symboles* ; par rapport au croyant, elles ne sont que de purs *instruments*. — D'où l'on peut déduire qu'elles ne contiennent point la vérité absolue : comme symboles, elles sont des images de la vérité, qui ont à s'adapter au sentiment religieux dans ses rapports avec l'homme ; comme instruments, des véhicules de vérité, qui ont réciproquement à s'accommoder à l'homme dans ses rapports avec le sentiment religieux. Et comme l'absolu, qui est l'objet de ce sentiment, a des aspects infinis, sous lesquels il peut successivement apparaître ; comme le croyant, d'autre part, peut passer successivement sous des conditions fort dissemblables, il s'ensuit que les formules dogmatiques sont soumises à ces mêmes vicissitudes, partant sujettes à mutation. Ainsi est ouverte la voie à la variation substantielle des dogmes. Amoncellement infini de sophismes, où toute religion trouve son arrêt de mort.

Evoluer et changer, non seulement le dogme le peut, il le doit : c'est ce que les modernistes affirment hautement et qui d'ailleurs découle manifestement de leurs principes. — Les formules religieuses, en effet, pour être véritablement religieuses, non de simples spéculations théologiques, doivent être vivantes, et de la vie même du sentiment religieux : ceci est une doctrine capitale dans leur système, et déduite du principe

de l'immanence vitale. Ne l'entendez pas en ce sens qu'il soit nécessaire de construire les formules, surtout si elles sont imaginatives, précisément en vue du sentiment : non, leur origine, leur nombre, jusqu'à un certain point leur qualité même, importent assez peu : ce qu'il faut, c'est que le sentiment, après les avoir convenablement modifiés, s'il y a lieu, se les assimile *vitalement*. Ce qui revient à dire que la formule primitive demande à être acceptée et sanctionnée par le cœur ; le travail subséquent, d'où s'engendrent les formules secondaires, à être fait sous la pression du cœur. C'est en cette vue surtout, c'est-à-dire afin d'être et de rester vivantes, qu'il est nécessaire qu'elles soient et qu'elles restent assorties et au croyant et à sa foi. Le jour où cette adaptation viendrait à cesser, ce jour-là elles se videraient du même coup de leur contenu primitif : il n'y aurait d'autre parti à prendre que de les changer. — Etant donné le caractère si précaire et si instable des formules dogmatiques, on comprend à merveille que les modernistes les aient en si mince estime, s'ils ne les méprisent ouvertement. Le sentiment religieux, la vie religieuse, c'est ce qu'ils ont toujours aux lèvres, ce qu'ils exaltent sans fin. En même temps, ils répriment l'Eglise audacieusement, comme faisant fausse route, comme ne sachant pas discerner de la signification matérielle des formules leur sens religieux et moral, comme s'attachant opiniâtrément et stérilement à des formules vaines et vides, cependant qu'elle laisse la religion aller à sa ruine. *Aveugles et conducteurs d'aveugles* qui, enflés d'une science orgueilleuse, en sont venus à cette folie de pervertir l'éternelle notion de la vérité, en même temps que la véritable nature du sentiment religieux ; inventeurs d'un système où on les voit, sous l'empire d'un amour aveugle et effréné de nouveauté, ne se préoccuper aucunement de trouver un point d'appui solide à la vérité, mais méprisant les saintes et apostoliques traditions, embrasser d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines, condamnées par l'Eglise, sur lesquelles, hommes très vains eux-mêmes, ils prétendent appuyer et asseoir la vérité (1).

2° La croyance chez le moderniste.

L'expérience individuelle, source de la certitude religieuse.

Tel est, Vénérables Frères, le moderniste philosophe. Si maintenant, passant au croyant, nous voulons savoir en quoi, chez ce même moderniste, il se distingue du philosophe, une chose est premièrement à noter : c'est que le philosophe admet bien la *réalité* divine comme objet de la foi ; mais cette réalité, pour lui, n'existe pas ailleurs que dans l'âme même du croyant, c'est-à-dire comme objet de son sentiment et de ses affirmations : ce qui ne sort pas, après tout, du monde des phénomènes. Si Dieu existe en soi, hors du sentiment et hors des affir-

(1) GREGOR. XVI, Ep. Encycl. *Singulari* Nos, 7 Kal. Jul. 1834.

mations, c'est de quoi il n'a cure : il en fait totalement abstraction. Pour le croyant, au contraire, Dieu existe en soi, indépendamment de lui, croyant, il en a la certitude, et c'est par là qu'il se distingue du philosophe. Si maintenant vous demandez sur quoi, en fin de compte, cette certitude repose, les modernistes répondent : sur l'*expérience* individuelle. Ils se séparent ainsi des rationalistes, mais pour verser dans la doctrine des protestants et des pseudo-mystiques. Voici, au surplus, comme ils expliquent la chose. Si l'on pénètre le sentiment religieux, on y découvrira facilement une certaine intuition du cœur, grâce à laquelle, et sans nul intermédiaire, l'homme atteint la réalité même de Dieu : d'où une certitude de son existence, qui passe très fort toute certitude scientifique. Et cela est une véritable expérience et supérieure à toutes les expériences rationnelles. Beaucoup, sans doute, la méconnaissent et la nient, tels les rationalistes : mais c'est tout simplement qu'ils refusent de se placer dans les conditions morales qu'elle requiert. Voilà donc, dans cette expérience, ce qui, d'après les modernistes, constitue vraiment et proprement le croyant. Combien tout cela est contraire à la foi catholique, nous l'avons déjà vu dans un décret du concile du Vatican ; comment la voie s'en trouve ouverte à l'athéisme, de même que par les autres erreurs déjà exposées, Nous le dirons plus loin. Ce que Nous voulons observer ici, c'est que la doctrine de l'*expérience*, jointe à l'autre du *symbolisme*, consacre comme vraie toute religion, sans en excepter la religion païenne. Est-ce qu'on ne rencontre pas, dans toutes les religions, des expériences de ce genre ? Beaucoup le disent. Or, de quel droit les modernistes déniaient-ils la vérité aux expériences religieuses qui se font, par exemple, dans la religion mahométane ? et en vertu de quel principe attribueraient-ils aux seuls catholiques le monopole des expériences vraies ? Ils s'en gardent bien : les uns d'une façon voilée, les autres ouvertement, ils tiennent pour vraies toutes les religions. C'est aussi bien une nécessité de leur système. Car, posés leurs principes, à quel chef pourraient-ils arguer une religion de fausseté ? Ce ne pourrait être évidemment que pour la fausseté du sentiment, ou pour celle de la formule. Mais, d'après eux, le sentiment est toujours et partout le même, substantiellement identique ; quant à la formule religieuse, tout ce qu'on lui demande, c'est l'adaptation au croyant — quel que soit par ailleurs son niveau intellectuel — en même temps qu'à sa foi. Tout au plus, dans cette mêlée des religions, ce qu'ils pourraient revendiquer en faveur de la religion catholique, c'est qu'elle est plus vraie, parce qu'elle est plus vivante ; c'est encore qu'elle est plus digne du nom de chrétienne, parce qu'elle répond mieux que toute autre aux origines du christianisme. — De telles conclusions ne sauraient surprendre : elles découlent des prémisses. Ce qui est fort étrange, c'est que des catholiques, c'est que des prêtres, dont Nous aimons à penser

que de telles monstruosités leur font horreur, se comportent néanmoins, dans la pratique, comme s'ils les approuvaient pleinement ; c'est que des catholiques, des prêtres décernent de telles louanges, rendent de tels hommages aux coryphées de l'erreur, qu'ils prêtent à penser que ce qu'ils veulent honorer par là, c'est moins les hommes eux-mêmes, non indignes peut-être de toute considération, que les erreurs par eux ouvertement professées et dont ils se sont faits les champions.

L'expérience religieuse et la tradition.

Un autre point où les modernistes se mettent en opposition flagrante avec la foi catholique, c'est que le principe de l'expérience religieuse, ils le transfèrent à la tradition ; et la tradition, telle que l'entend l'Eglise, s'en trouve ruinée totalement. Qu'est-ce que la tradition pour les modernistes ? La communication faite à d'autres de quelque expérience originale, par l'organe de la prédication, et moyennant la formule intellectuelle. Car, à cette dernière, en sus de la vertu représentative, comme ils l'appellent, ils attribuent encore une vertu suggestive s'exerçant, soit sur le croyant même pour réveiller en lui le sentiment religieux, assoupi peut-être, ou encore pour lui faciliter de réitérer les expériences déjà faites, soit sur les non-croyants pour engendrer en eux le sentiment religieux et les amener aux expériences qu'on leur désire. C'est ainsi que l'expérience religieuse va se propageant à travers les peuples, et non seulement parmi les contemporains, par la prédication proprement dite, mais encore de génération en génération, par l'écrit ou par la transmission orale. — Or, cette communication d'expériences a des fortunes fort diverses : tantôt elle prend racine et s'implante, tantôt elle languit et s'éteint. C'est à cette épreuve, d'ailleurs, que les modernistes, pour qui vie et vérité ne sont qu'un, jugent de la vérité des religions : si une religion vit, c'est qu'elle est vraie ; si elle n'était pas vraie, elle ne vivrait pas. D'où l'on conclut encore : toutes les religions existantes sont donc vraies.

La foi expulsée de la science...

Au point où nous en sommes, Vénérables Frères, nous avons plus qu'il ne faut pour nous faire une idée exacte des rapports qu'ils établissent entre la foi et la science, entendant aussi sous ce dernier mot l'histoire. — En premier lieu, leurs objets sont totalement étrangers entre eux, l'un en dehors de l'autre. Celui de la foi est justement ce que la science déclare lui être à elle-même *inconnaisable*. De là, un champ tout divers : la science est toute aux phénomènes, la foi n'a rien à y voir ; la foi est toute au divin, cela est au-dessus de la science. D'où l'on conclut enfin qu'entre la science et la foi il n'y a point de conflit possible : qu'elles restent chacune chez elle, et elles ne pourront jamais se rencontrer, ni partant se contredire. — Que si l'on objecte à cela qu'il est certaines choses de

la nature visible qu relèvent aussi de la foi, par exemple la vie humaine de Jésus-Christ, ils le nieront. Il est bien vrai, diront-ils, que ces choses-là appartiennent par leur nature au monde des phénomènes ; mais, en tant qu'elles sont pénétrées de la vie de la foi, et que, en la manière qui a été dite, elles sont transfigurées et défigurées par la foi, sous cet aspect précis, les voilà soustraites au monde sensible et transportées, en guise de matière, dans l'ordre divin. Ainsi, à la demande si Jésus-Christ a fait de vrais miracles et de véritables prophéties, s'il est ressuscité et monté au ciel : non, répondra la science agnostique ; oui, répondra la foi. Où il faudra bien se garder pourtant de trouver une contradiction : la négation est du philosophe parlant à des philosophes, et qui n'envisage Jésus-Christ que selon la *réalité historique* ; l'affirmation est du croyant s'adressant à des croyants, et qui considère la vie de Jésus-Christ comme *vécue à nouveau* par la foi et dans la foi.

... Mais assujettie à la science.

Or, l'on se tromperait très fort si l'on s'imaginait, après cela, qu'entre la science et la foi il n'existe de subordination d'aucune sorte. C'est fort bien et fort justement pensé de la science ; mais non certes de la foi, assujettie qu'elle est à la science, non pas à un titre mais à trois. — Il faut observer, premièrement, que, dans tout fait religieux, à la réserve de la *réalité divine*, et de l'*expérience* qu'en a le croyant, tout le reste, notamment les *formules religieuses*, ne dépasse point la sphère des phénomènes, n'est point soustrait, par conséquent, au domaine scientifique. Que le croyant s'exile donc du monde, s'il lui plaît ; mais tant qu'il y reste, il doit subir les lois, le contrôle, le jugement de la science. — En second lieu, si l'on a dit que la foi seule a Dieu pour objet, il faut l'entendre de la *réalité divine*, non de l'*idée* : car l'idée est tributaire de la science, attendu que celle-ci, dans l'ordre logique, comme on dit, s'élève jusqu'à l'absolu et à l'idéal. A la science, donc, à la philosophie, de connaître l'idée de Dieu, de la guider dans son évolution et, s'il venait à s'y mêler quelque élément étranger, de la corriger. D'où, cette maxime des modernistes, que l'évolution religieuse doit se coordonner à l'évolution intellectuelle et morale, ou, pour mieux dire, et selon le mot d'un de leurs maîtres, s'y subordonner. — Enfin, l'homme ne souffre point en soi de dualisme : aussi le croyant est-il stimulé par un besoin intime de synthèse à tellement harmoniser entre elles la science et la foi, que celle-ci ne contredise jamais à la conception générale que celle-là se fait de l'univers. Ainsi donc, vis-à-vis de la foi, liberté totale de la science ; au contraire, et nonobstant qu'on les ait données pour étrangères l'une à l'autre, à la science asservissement de la foi. Toutes choses, Vénérables Frères, qui sont en opposition formelle avec les enseignements de Notre prédécesseur Pie IX. Il écrivait, en effet, qu'il est de la philo-

sophie, en tout ce qui regarde la religion, non de commander, mais d'obéir, non de prescrire ce qui est à croire, mais de l'embrasser avec une soumission que la raison éclaire, de ne point scruter les profondeurs des mystères de Dieu, mais de les révéler en toute piété et humilité (1). Les modernistes renversent cet ordre et méritent qu'on leur applique ce que Grégoire IX, un autre de Nos prédécesseurs, écrivait de certains théologiens de son temps : *Il en est parmi vous, gonflés d'esprit de vanité ainsi que des outres, qui s'efforcent de déplacer, par des nouveautés profanes, les bornes qu'ont fixées les Pères ; qui plient les Saintes Lettres aux doctrines de la philosophie rationnelle, par pure ostentation de science, sans viser à aucun profit des auditeurs... ; qui, séduits par d'insolites et bizarres doctrines, mettent queue en tête et à la servante assujettissent la reine* (2).

Ce qui jettera plus de jour encore sur ces doctrines des modernistes, c'est leur conduite, qui y est pleinement conséquente. A les entendre, à les lire, on serait tenté de croire qu'ils tombent en contradiction avec eux-mêmes, qu'ils sont oscillants et incertains. Loin de là : tout est pesé, tout est voulu chez eux, mais à la lumière de ce principe que la foi et la science sont, l'une à l'autre, étrangères. Telle page de leurs ouvrages pourrait être signée par un catholique ; tournez la page, vous croyez lire un rationaliste. Ecrivent-ils histoire : nulle mention de la divinité de Jésus-Christ ; montent-ils dans la chaire sacrée : ils la proclament hautement. Historiens, ils dédaignent Pères et Conciles. Catéchistes, ils les citent avec honneur. Si vous y prenez garde, il y a pour eux deux exégèses fort distinctes : l'exégèse théologique et pastorale, l'exégèse scientifique et historique. — De même, en vertu de ce principe que la science ne relève à aucun titre de la foi, s'ils dissertent de philosophie, d'histoire, de critique, ils affichent en mille manières — n'ayant pas horreur de marcher en cela sur les traces de Luther (3) — leur mépris des enseignements catholiques, des Saints Pères, des Conciles œcuméniques, du magistère ecclésiastique ; réprimandés sur ce point, ils jettent les hauts cris, se plaignant amèrement qu'on viole leur liberté. — Enfin, vu que la foi est subordonnée à la science, ils reprennent l'Eglise — ouvertement et en toute rencontre — de ce qu'elle s'obstine à ne point assujettir et accommoder les dogmes aux opinions des philosophes ; quant à eux, après avoir fait table rase de l'antique théologie, ils s'efforcent d'en introduire une autre, complaisante, celle-ci, aux divagations de ces mêmes philosophes.

(A suivre.)

(1) Brev. ad Ep. Wratislav. 15 Jun. 1857.

(2) Ep. ad Magistros theol. Paris, non. jul. 1223.

(3) Prop. 29 condamnée par Léon X, Bulle « *Exurge Domine* », 16 Mai 1520 : « *Il nous a été donné de pouvoir infirmer l'autorité des Conciles, de contredire librement à leurs actes, de nous faire juges des lois qu'ils ont portées, et d'affirmer avec assurance tout ce qui nous paraît vrai ; que cela soit approuvé et réprouvé par n'importe quel concile.* »

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Des circulaires préfectorales, relatives aux bancs et chaises des églises, ont été adressées aux maires de plusieurs départements. Nous ignorons si le Finistère est du nombre. En tous cas, Nous croyons utile de reproduire, en le faisant Nôtre, l'avis suivant publié par la *Semaine religieuse de Lyon* :

Sans examiner ici quelles sont de façon certaine et précise, sur ce point, les conséquences de la loi de séparation, nous ne pensons pas qu'on puisse contester aux curés le droit de demander, ni aux fidèles celui de verser des oblations destinées à remplacer les sommes qui provenaient autrefois de la location des places dans les églises. Rien ne saurait empêcher, en effet, qu'en vertu d'une entente tacite subsistant entre le conseil de paroisse et les fidèles, M. le curé fasse recevoir, selon le même mode qu'auparavant, les deniers accoutumés pour l'entretien du culte.

Aussi, invitons-nous les curés à ne pas laisser dépouiller leurs paroisses d'une ressource dont l'usage est fort ancien et qui n'a jamais été plus nécessaire.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les sommes ainsi recueillies ne le sont point au profit du curé, mais bien pour couvrir les frais du culte ; personne ne peut ignorer que le produit des bancs et chaises était dans nos paroisses la ressource principale, voire même, à la campagne, la ressource à peu près unique au moyen de laquelle on pourvoyait aux dépenses du service religieux.

C'est ce qu'il importe de redire aux fidèles, en leur faisant comprendre que, s'ils tiennent à conserver la jouissance de leurs églises, ils ne doivent pas moins tenir à y user des droits et des libertés sans lesquels l'exercice du culte y deviendrait bientôt impossible.

II. — Les jeunes gens admis cette année au Grand Séminaire devront, d'une manière générale, entrer à la maison de Lambézellec. Cependant les élèves qui, ayant subi avec succès le premier examen du baccalauréat, aspirent à la seconde partie, pourront s'y préparer dans l'établissement où ils ont fait leurs études, ou bien à l'Institution Saint-Vincent de Paul, à Quimper. C'est dans ce dernier établissement, seul, que devront venir se préparer les candidats, anciens élèves de Pont-Croix et aussi les autres qui voudraient jouir de remises diocésaines.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — Les Ecoles chrétiennes.

III. — Retraites :

MORLAIX, retraite bretonne pour les hommes, du 6 au 12 Octobre.
 QUIMPER, retraite bretonne pour les femmes, du 13 au 19 —
 LESNEVEN, — — — — —
 QUIMPERLÉ, — — — — —

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche, 6 Octobre*, fête du T. Saint Rosaire, après les vêpres, qui se chantent à 5 heures, procession (dans l'intérieur de l'église) ; exposition du T. Saint-Sacrement ; chapel et bénédiction. — *Le soir, il n'y a pas de réunion.*

Les autres jours du mois d'Octobre, tous les soirs, à 7 h. 5/4, exercice du Mois du Rosaire ; le jeudi et le dimanche, l'exercice commence par la procession.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — La réunion pour le Mois du Rosaire a lieu chaque soir, à 7 h. 3/4, sauf le dimanche où elle se fait à l'issue des vêpres.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche, 6 Octobre*, réunion de la Congrégation des Dames ; à 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— *Lundi, 7 Octobre*, réunion des Mères chrétiennes ; à 7 h. 1/2, messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Le « Pardon » du Rosaire. — Le « Pardon » du Rosaire est une indulgence plénière accordée par le Pape saint Pie V, en souvenir de la victoire remportée le 7 Octobre 1571 sur les Turcs, à Lépante, et confirmée par ses successeurs, notamment par S. S. Léon XIII dans le nouveau Catalogue des indulgences du Rosaire, du 29 Août 1899 (n° 62). Nous résumons ici ce qui concerne cette précieuse faveur, encore trop peu connue :

1^o Tous les fidèles peuvent la gagner le jour de la fête du T. Saint Rosaire, le 1^{er} dimanche d'Octobre, pourvu que, s'étant confessés et ayant communie, ils visitent la chapelle du Rosaire dans une église où la Confrérie est canoniquement érigée et qu'ils y prient aux intentions du Souverain Pontife.

Les associés à la Confrérie, appartenant à quelque communauté cloîtrée ou non, collège ou autre association catholique, peuvent, s'ils s'acquittent des autres prescriptions, gagner la susdite indulgence en visitant la chapelle de leur communauté ou association, quoiqu'il n'y ait pas de statue ou d'autel du Rosaire (Pie IX 8 Février 1874).

Comme celle de la Portioncule, cette indulgence peut être gagnée *toties quoties*, c'est-à-dire autant de fois qu'on réitère la visite et les prières, depuis le samedi veille de la fête, vers 2 heures de l'après-midi, jusqu'au coucher du soleil ou même le crépuscule du lendemain, à savoir, pour cette année, depuis l'après-midi du samedi 5 Octobre jusqu'au soir du dimanche 6.

Pour les visites, il est suffisant d'être dans un endroit de l'église d'où l'on peut apercevoir la chapelle ou l'autel du Rosaire.

La confession de la quinzaine suffit. La communion peut se faire, le jour de la fête ou la veille, dans n'importe quelle église.

N. B. a) Il est bien recommandé, au commencement de chaque visite, avant la récitation des prières, de faire un fervent acte de contrition parfaite pour disposer son âme à gagner l'indulgence.

b) Comme toutes celles du Rosaire, l'indulgence du « Pardon » est applicable aux âmes du Purgatoire.

Retraites. — La *Semaine religieuse* est fidèle à rappeler, aux « intentions recommandées », les retraites qui doivent se donner dans les maisons de Quimper, Quimperlé, Lesneven et Morlaix. Ces retraites, dont le tableau est affiché dans les églises, sont encore indiquées au cours de l'*Ordo* pour être annoncées au prône. Les annonces sont faites, sans doute, régulièrement ; mais ne pourrait-on pas, de temps en temps, y ajouter un mot sur l'utilité si grande de ces exercices spirituels ? Cela suffirait pour décider plusieurs personnes à y prendre part, pour le plus grand bien de leur âme...

On nous prie d'annoncer qu'une retraite — non portée à l'*Ordo* — sera donnée à Quimperlé, du 21 au 26 Octobre, aux sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. On admet à cette retraite toutes les tertiaires de quelque ordre qu'elles soient.

Nécrologie. — Le R. P. ADIGARD, S. J. — Le R. P. Adigard (Sylvain), dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro, était né à Sarzeau (Morbihan), en Septembre 1839. Il commença ses études à Sainte-Anne-d'Auray et les termina à Pont-Croix (seconde et rhétorique), avec les plus grands succès.

Après deux années passées au Grand-Séminaire de Quimper, il fut envoyé au Collège Romain, pour se préparer à recevoir les grades en théologie et en droit canonique. Rentré dans le diocèse, il fut nommé vicaire à Ploaré (Douarnenez), qu'il quitta, après quelques mois, pour entrer au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Angers. Toute la vie religieuse du R. P. Adigard s'écoula, on peut le dire, dans les scolasticats, comme professeur de sciences sacrées. Il y a dix ans, le R. P. Pâris, aujourd'hui Mgr Pâris, supérieur général de la mission des Pères Jésuites au Kiang-Nan (Chine), eut besoin d'un professeur pour son séminaire de Shang-Haï. Etant à Paris et rencontrant le Père Adigard, son ancien co-novice à Angers, il lui dit à brûle-pourpoint : « Vous savez, je vous emmène ». — « Fiat ! » répondit le Père Adigard, avec la joie du plus entier dévouement. Ils s'embrassèrent et partirent peu de temps après...

Le Père Adigard, pendant son séjour de dix ans en Chine, a été fort éprouvé du côté de la santé. D'autre part, il était trop âgé pour apprendre la langue du pays suffisamment pour pouvoir s'occuper de missions. Confiné dans sa communauté de Shang-Haï et dans les limites de sa classe, il était l'édification de tous ceux qui l'approchaient.

Un jour, on lui offrit de retourner en France, pour refaire sa

santé bien compromise : « Je suis à l'obéissance, répondit-il... mais je suis venu en Chine pour y vivre et pour y mourir »... Il est mort, offrant sans doute sa vie pour sa mission bien aimée et pour sa patrie, sur les malheurs de laquelle il ne cessait de pleurer et de gémir.

Requiescat in pace !

C. L. M.

La question des presbytères. — MORLAIX. — Une ordonnance de référé, rendue par M. le Président du tribunal civil de Morlaix, a déclaré mal fondé l'arrêté préfectoral concernant le presbytère de Saint-Melaine et maintient M. le Recteur en possession provisoire de l'immeuble appartenant aux catholiques.

Pour Saint-Mathieu, le maintien n'a pas été accordé parce qu'une pièce, envoyée jadis à la chancellerie et datant du 12 Mars 1861, a été égarée et n'a pu être produite par le demandeur.

Congrès de la Jeunesse Catholique.

Comme l'a annoncé la *Semaine religieuse*, dimanche, 29 Septembre, s'est tenu, à Quimper, un Congrès de la Jeunesse Catholique du Finistère.

Dès avant 9 heures, de nombreux jeunes gens se pressent à l'entrée de la salle Jeanne-d'Arc, superbement décorée pour la circonstance. Bientôt ils seront plus de 400, et, pour la séance de l'après-midi, plus de 600, avec une cinquantaine d'ecclésiastiques. La veste bleue du « glazic » tranche au milieu des autres costumes, ce qui montre que les environs de Quimper fournissent un gros contingent : le groupe de Douarnenez est particulièrement nombreux. Le Léon y a aussi cependant ses représentants ; car voici : Saint-Louis et Saint-Martin de Brest, Landivisiau, Lampaul-Guimiliau, etc.

† †

A 9 h. 1/2, Mgr l'Evêque prend place sur l'estrade, entouré de MM. Zamansky, vice-président de l'A. C. J. F., le chanoine Corre, recteur de Saint-Mathieu, le chanoine Kerisit, vice-président de la Fédération diocésaine, l'abbé Odey, vicaire à Saint-Mathieu, aumônier de la J. C. de Quimper, et Dupesseau, président.

La séance s'ouvre par la prière ; Dupesseau remercie Monseigneur du nouveau témoignage d'affection et de dévouement qu'il donne à la J. C. en venant présider son Congrès ; il adresse quelques mots de bienvenue aux congressistes, que l'Evêque bénit et encourage en leur demandant de se bien pénétrer de ce qu'ils entendront afin que, arrivés chez eux, ils puissent répandre dans leurs paroisses et au dehors les lumières qu'ils auront puisées au Congrès.

La parole est donnée à M. Coadou, pour la lecture de son tra-

vail sur « l'organisation des œuvres sociales dans une commune rurale ». Ce rapport, fortement documenté, est divisé en deux parties. Il traite d'abord de la situation des domestiques dans les fermes, l'examine tour à tour au point de vue moral et hygiénique, au point de vue financier, au point de vue de la vie chrétienne et de la vie familiale ; puis il est amené à étudier les causes qui déterminent les ouvriers à quitter la campagne, surtout après le service militaire, pour chercher dans les villes des emplois qu'ils espèrent plus rémunérateurs.

Chacun de ces points est développé par le rapporteur et soumis ensuite à la discussion des congressistes. Prennent part à cette discussion fort instructive : MM. Kerisit, Zamansky, Cornou, Dupesseau, le P. de Penfentenyo, MM. Joncour, Didou, Cloarec, de Lampaul-Guimiliau, et bien d'autres encore. Chaque fois, Monseigneur résume les débats, et, en fin de séance, on s'arrête aux conclusions suivantes :

C'est un devoir pour la Jeunesse Catholique de s'intéresser à la situation des domestiques dans les fermes : 1^o en les aidant, par le bon exemple et les bons conseils, à combattre le respect humain et à vivre d'une vie pleinement chrétienne par la pratique de leurs devoirs essentiels et la fréquentation des sacrements ;

2^o En s'efforçant que partout les règles de l'hygiène soient observées et que, si le salaire ne peut être augmenté ni les heures du travail réglementées en certains cas, on arrive du moins, grâce à la charité des maîtres et au dévouement des domestiques, à améliorer le sort de ces derniers au moyen des institutions sociales, telles que : caisses dotales, mutualité contre la maladie, le chômage, retraites ouvrières, etc. ; autant d'œuvres qui font partie du programme de la Jeunesse Catholique ;

3^o Enfin, pour empêcher les ouvriers agricoles de se détacher de la terre et d'aspirer à se réfugier dans les villes, il faudrait, au moyen de conférences et d'autre façon, les éclairer sur les misères qui, trop souvent, les y attendent ; outre qu'ils s'exposent à y perdre eux-mêmes la foi et à la faire perdre à leurs enfants, ils ne peuvent, même avec un salaire plus élevé, couvrir les dépenses beaucoup plus considérables que nécessite la vie dans les grandes villes.

D'autre part, il faudrait les attacher davantage à la terre, en favorisant les *penn-ty* et autres institutions sociales, comme les caisses rurales qui leur faciliteraient l'acquisition ou la location d'un petit coin de terre qu'ils auront à exploiter pour leur propre compte.

Enfin, pour empêcher que le service militaire ne détourne les jeunes gens de la campagne, la Jeunesse Catholique préconise, depuis quelques années déjà, une organisation qui permet aux jeunes gens catholiques de nos pays de se grouper dans leurs garnisons respectives ; ils sont ainsi prémunis contre les dangers de l'isolement et soustraits à l'influence néfaste des beaux parleurs qui pourraient les attirer vers la ville. Sur ce point, Zamansky

rappelle que les présidents de la Jeunesse Catholique du Finistère ont entre les mains la liste des groupes des diverses villes de France ; si les conscrits veulent bien leur faire connaître le nom de la ville où ils sont appelés à faire leur service militaire, ils y trouveront, dès leur arrivée, des amis dévoués prêts à les recevoir. Monseigneur demande aux ecclésiastiques d'encourager les conscrits dans cette voie, surtout au moment des retraites de soldats, et d'adresser les renseignements nécessaires à René Dupesseau, 48, rue de Douarnenez, Quimper, pour la Cornouaille, et à Joseph Kerbiriou, 51, rue Massillon, Brest, pour le Léon.

† †

La séance de travail est terminée, et à 11 h. 1/4 les congressistes se dirigent vers l'église de Saint-Mathieu. A la tête du cortège se trouve l'excellente musique de Douarnenez, sous la direction de M. l'abbé Le Treut. Dans les rangs serrés des congressistes flottent les drapeaux des groupes de Quimper, Brest, Landivisiau, Lampaul, Tréboul, double symbole de la patrie et de la religion que tous ces jeunes gens aiment de toutes leurs forces et prétendent défendre toujours avec la dernière énergie. Le cortège défile avec ordre, salué par la foule qui se presse sur son passage. Pas une parole discordante ne se fait entendre...

Pendant la messe, dite par M. l'abbé Odey, aumônier de la J. C. de Quimper, les congressistes qui remplissent la grande nef chantent le *Credo* et le *Magnificat*. Après l'Evangile, M. le chanoine Corre, recteur de la paroisse, rappelant ces paroles du Père Harmel : « Je puis dormir tranquille depuis que je n'entends plus les cris des petits enfants demandant du pain », montre comment la Jeunesse catholique, en mettant en pratique son programme, peut, avec l'aide de Dieu, comme M. Harmel, venir en aide à toutes les misères qui accablent la classe ouvrière...

Après le chant de l'*Angelus* en breton, les congressistes reforment le cortège pour se rendre au Likès prendre part ensemble au banquet ; ils y sont 370.... Bientôt, car le temps presse, commencent les toasts : R. Dupesseau, saluant le drapeau et l'insigne de l'association, boit à l'Eglise et à la Patrie ; l'abbé Cornou salue avec bonheur l'élan qui entraîne la jeunesse vers l'A. C. J. F., dont le programme et les méthodes seront le salut de notre pays ; il demande qu'on soutienne la presse catholique locale, dont la diffusion sera le meilleur appoint pour l'association dont il souhaite ardemment l'extension. M. Cloarec dit, en langue bretonne, ses vœux pour le développement de la J. C. ; Zamansky porte un toast au Pape que tous les congressistes acclament debout, montrant par leurs applaudissements que leurs cœurs battent à l'unisson pour Pie X et l'Eglise. Il assure ensuite Monseigneur l'Evêque, au nom de la Jeunesse Catholique, qu'il ne trouvera pas de soldats plus respectueusement soumis et plus passionnément disciplinés que les membres de l'A. C. J. F. Enfin, Monseigneur remercie ceux qui viennent de parler et tous les congressistes : leur présence est

un réconfort au milieu des difficultés qu'il rencontre, et il salue la diffusion de cette association dont l'esprit de discipline, l'activité et le généreux dévouement seront le meilleur soutien pour la cause catholique... Inutile de dire que tous ces toasts ont été salués par des applaudissements répétés.

✠ ✠

Sans retard, on se remet en marche et, à 2 heures, les congressistes se retrouvent à la salle Jeanne d'Arc, trop étroite cette fois pour contenir la foule qui s'y presse.

Monseigneur donne la parole à Maurice Cloarec, l'orateur breton si apprécié des réunions de J. C. « Malgré la persécution qui sévit, s'écrie en substance l'orateur, malgré les tristes conséquences que nous a déjà values l'école sans Dieu, nous ne devons pas nous décourager, mais travailler avec plus de confiance que jamais à rendre à notre pays son antique foi. Un des moyens les plus propres à nous aider dans cette tâche est le cercle d'études où les jeunes gens apprennent, avec l'aide de leurs prêtres, à mieux connaître leur religion, à réfuter les objections soulevées par nos ennemis, à promouvoir et à diriger les institutions sociales capables de soulager les misères de la masse. En un mot, au cercle d'études on apprend à devenir des apôtres et, quand ces apôtres se seront formés dans toutes les paroisses, quand unis entre eux et sous la direction de leurs chefs hiérarchiques ils se lanceront dans la lutte pour la cause de Dieu, il n'est pas possible que Dieu ne soit pas avec eux pour faire reculer les méchants et triompher l'Eglise... »

Zamansky prend à son tour la parole. Dès le premier instant, il est maître de son auditoire : point de phrases à effets, ni de mots sonores, mais un style simple, concis, recouvrant des idées fortes et portant la lumière et la conviction dans toutes les âmes.

Il retrace en quelques mots l'histoire de l'A. C. J. F., née il y a vingt ans dans la chapelle de la rue du Bac, puis arrive immédiatement au rôle religieux et social de la Jeunesse Catholique.

« Voyez, dit-il, comment la Providence fait bien les choses : au moment où l'Eglise se voit privée des organismes qui la protégeaient, les congrégations religieuses, au moment où les prêtres eux-mêmes sont poursuivis de toute façon, une force nouvelle se lève pour la défense de cette Eglise ; Dieu va chercher jusqu'au fond des campagnes des jeunes gens bien décidés à se dévouer pour l'Eglise, comme autrefois il alla chercher la petite Jeanne d'Arc... Jeunes catholiques, il faut comprendre votre devoir, Dieu vous appelle à être les auxiliaires de son Eglise... Développez en vous la vie surnaturelle, pour que, en toutes circonstances et partout, vous soyez à la hauteur de votre tâche. Dieu et l'Eglise comptent sur vous... M. Rouvier disait un jour : « La France se dissout », il eût été plus vrai de dire : la société se dissout, parce qu'on a enlevé Dieu qui en était la base. Il est dans notre programme de travailler à rétablir l'ordre social chrétien, à tout restaurer dans

le Christ », en faisant rentrer Dieu dans la société et ses divers organismes. Or, Dieu a créé l'homme pour une triple société : la famille, la profession, la cité ; un simple coup d'œil nous montre ce qu'a fait l'incrédulité de ce triple organisme, et nous trace également l'étendue et l'urgence de notre tâche. Mais, en travaillant sous la direction de l'Eglise, avec la bénédiction et l'appui du Pape et des Evêques, nos efforts ne seront pas inutiles. Bientôt notre action religieuse et sociale ébranlera le radicalisme bourgeois et anticlérical qui sépare le peuple de l'Eglise, et ce peuple, aujourd'hui trompé, verra clair et se jettera de nouveau, pour son bonheur, dans les bras de l'Eglise. » (*Applaudissements prolongés.*)

Monseigneur remercie les deux orateurs et déclare que le programme de la J. C. est le sien, parce qu'il travaille à la défense des intérêts religieux et sociaux du peuple ; il verra donc avec bonheur ce programme bien accueilli et sérieusement étudié dans tous les coins de son diocèse, car il faut que la J. C. devienne le plus ferme soutien et comme le fondement de toutes les œuvres catholiques... En terminant, Monseigneur déclare qu'il voudrait voir, dans chaque paroisse, trois choses qui lui tiennent au cœur : un presbytère libre de toute ingérence de l'Etat ; une église, ou au besoin un hangar qui serait la propriété des fidèles, et une école catholique.

Une dernière fois, le cortège se forme et les congressistes se trouvent réunis au pied de l'autel, dans l'église de Saint-Mathieu. Mgr l'Evêque donne la bénédiction du T. Saint-Sacrement, et les congressistes profondément inclinés demandent à Notre-Seigneur de féconder leurs travaux et de développer dans leur âme cette flamme de l'apostolat qui les rendra capables de réaliser la tâche dont ils ont eu la claire vision, durant ce congrès.

P. J.

RUMENGOL. — Pèlerinage de conscrits. — On nous écrit :

« Je ne puis laisser passer notre pèlerinage des conscrits, sans en envoyer un mot à la *Semaine religieuse*. On a eu l'heureuse idée de remplacer la réunion particulière dans chaque paroisse par une réunion générale, à Rumengol, de tous les conscrits des paroisses environnantes.

» Tous ont répondu à l'appel et, lundi 30 Septembre, après s'être confessés chez eux, ils se sont mis en route pour Rumengol. A Hanvec, les conscrits au grand complet, rejoints par ceux de Saint-Eloy et de Sizun, étaient déjà rassemblés, lorsqu'arriva, pleine d'entrain, la troupe d'Irvillac et de Saint-Urbain, drapeau en tête, conduite par MM. Hénaff et Guillet (deux anciens militaires), marchant en ordre et au pas en chantant le cantique *Kalon dous a Vari* avec accompagnement de cornet à piston. Après une station à l'église de Hanvec, où l'on chante le cantique *Itron Varia an Armeou*, on se range derrière le drapeau pour aller à Rumengol, où l'on fait une entrée triomphale. Les conscrits de la paroisse

nous attendaient avec ceux du Faou et de Rosnoën, sous la conduite de l'abbé Le Gall.

• A la messe de communion célébrée par M. Pennec, recteur d'Irvillac, M. Lazare, recteur de Saint-Eloy, par quelques paroles touchantes, ranime la foi de ces jeunes gens qui, tous — une centaine environ —, s'approchent de la Sainte Table, et excite chez eux des sentiments de reconnaissance en même temps qu'il leur inspire la ferme résolution de rester toujours fidèles à leur Seigneur, qui a daigné se donner à eux dans la sainte Communion.

• Le petit déjeuner, qui suivit, fut l'occasion pour tous de faire connaissance. Et quelle joie pour eux de se voir servis par leurs prêtres ! Vraiment, nous nous sentions tous des amis.

• Mais bientôt nous voilà encore rassemblés à l'église pour entendre M. Gargadennec, vicaire à Sizun. Je suis encore sous l'impression de l'émotion intense que produisit chez tous les assistants le contact d'une âme sacerdotale parlant à des jeunes gens le langage qui leur va au cœur, et gravant en eux ces trois pensées dont le souvenir les gardera dans bonne la voie, au milieu des dangers de la caserne : qu'ils se souviennent qu'ils sont hommes, qu'ils sont chrétiens, qu'ils sont soldats du Christ. Ses paroles enflammées soulevaient les âmes, comme un souffle de foi, en même temps qu'on sentait un frisson de patriotisme vous parcourir tout le corps, au point de provoquer les larmes. Aussi, avec quel accent de conviction et quel enthousiasme ces jeunes gens ont ensuite chanté le *Credo* devant le Très Saint-Sacrement exposé !... Nous avons confiance que le Seigneur a béni nos futurs soldats, et que le souvenir de cette belle fête de Rumengol sera toujours pour eux un réconfort dans les épreuves de leur nouvelle vie.

• L. K. •

RETRAITES DE SOLDATS. 1907 (suite).

MORLAIX (La Salette). — *Retraite, du 22 au 26 Septembre.* — 29 paroisses, 248 retraits : Guiclan, 33 ; Saint-Pol de Léon, 24 ; Taulé, 23, sur 23 conscrits ; Plouvorn, 19 ; Saint-Thégonnec, 17 ; Pleyber-Christ, 15 ; Lanmeur, 13 ; Plouénan, 13 ; Roscoff, 12 ; Plougoum, 11 ; Plougonven, 10 ; Mespaul, 7 ; Plougasnou, 7 ; Sainte-Sève, 7 ; Saint-Martin, 5 ; Guimiliau, 5 ; Ploujean, 4 ; Santec, 3 ; Sibiril, 3 ; Plouézoc'h, 3 ; Guimaëc, 2 ; Collorec, 2 ; Loc-Eguiner, 2 ; Berrien, 1 ; Saint-Sauveur, 1 ; Lampaul-Guimiliau, 1 ; Trélaouénan, 1 ; Plouégat-Guerrand, 1 ; St-Melaine, 1.

QUIMPERLÉ. — *Retraite du 23 au 27 Septembre.* — 16 paroisses, 81 retraits : Querrien, 17 ; Le Trévoux, 15 ; Nizon, 12 ; Clohars-Carnoët, 10 ; Bannalec, 6 ; Mellac, 4 ; Rédéné, 4 ; Tréméven, 2 ; Moëlan, 2 ; Saint-Thurien, 2 ; Guilligomarc'h, 2 ; Quimperlé, 1 ; Kernével, 1 ; Riec-sur-Bélon, 1 ; Arzano, 1 ; Guiscriff (diocèse de Vannes), 1.

QUIMPER. — *2^e retraite, du 24 au 28 Septembre.* — 25 paroisses, 111 retraits : Plogonnec, 14 ; Kerfeunteun, 12 ; Clédén-Cap-Sizun, 11 ; Pluguffan, 10 ; Mahalon, 6 ; Ergué-Gabéric, 6 ; Le Juch, 6 ; Goulien, 5 ; Plonéis, 5 ; Guengat, 4 ; Ergué-Armel, 4 ; Plomodiern, 4 ; Meilars, 4 ; Poullan, 3 ; Pouldergat, 3 ; Beuzec-Cap-Sizun, 3 ; Plobannalec, 2 ; Rosnoën, 2 ; Loctudy, 1 ; Landrévarzec, 1 ; Beuzec-Conq, 1 ; Pont-l'Abbé, 1 ; Plozévet, 1 ; Pleyben, 1 ; Quimper, 1.

LESNEVEN. — *2^e retraite, du 24 au 28 Septembre.* — 38 paroisses, 245 retraits : Plounévez-Lochrist, 23 ; Bodilis, 19 ; Plounéventer, 18 ; Landivisiau, 15 ; Saint-Derrien, 14 ; Ploudiry, 12 ; Tréflévenez, 12 ; Saint-Servais, 11 ; Lampaul-Guimiliau, 9 ; Plougourvest, 9 ; Lanhouarneau, 9 ; Plouédern, 8 ; Plouescat, 8 ; La Roche, 8 ; Plougar, 6 ; Cléder, 6 ; Dirinon, 6 ; Plougastel-Daoulas, 5 ; Loc-Eguiner, 5 ; La Martyre, 5 ; Saint-Thonan, 4 ; Saint-Divy, 4 ; Guipavas, 3 ; Trémaouézan, 3 ; Logonna-Daoulas, 3 ; Tréslez, 3 ; Pencran, 2 ; Plabennec, 2 ; Le Folgoët, 2 ; La Forêt, 2 ; Loc-Mélar, 2 ; Kernouës, 1 ; Goulven, 1 ; Plouider, 1 ; Lesneven, 1 ; Ploudaniel, 1 ; Plouguerneau, 1 ; Loperhet, 1.

Comme on le voit, les retraites de soldats ont été bien suivies, encore cette année, dans le diocèse : la diminution très sensible que nous constatons pour le centre de Quimper est compensée, à quelques unités près, par l'augmentation du chiffre des retraits à Lesneven. Nous ne pouvons que bénir Dieu de résultats si consolants, en remerciant au nom des familles, des paroisses et du diocèse tout entier, les organisateurs, les ouvriers et tous les bien-faiteurs qui ont donné leur concours à l'œuvre et en ont assuré le succès.

Œuvres militaires. — Pour que le bien opéré par les retraites et les derniers avis reçus avant le départ soit durable, il importe d'assurer aux jeunes soldats durant leur service militaire, spécialement au début, de bonnes fréquentations avec les conseils d'hommes sages et expérimentés qui leur rappellent, à l'occasion, leurs devoirs et leur en facilitent l'accomplissement. Ils trouveront tout cela en se mettant en relation, dès leur arrivée au régiment, avec les prêtres chargés dans chaque ville de garnison de l'œuvre militaire paroissiale.

Il importe que les futurs soldats sachent que, si des défenses arbitraires s'opposent à l'existence officielle des « cercles », les portes du presbytère et celle du local de l'aumônier ne peuvent pas être consignées. Les parents ont, incontestablement, le droit et la liberté de choisir, pour leur fils soldat, le correspondant civil et l'ami en qui ils ont confiance, sans avoir de raison à rendre à personne....

Donc que chacun des « partants » soit muni d'une lettre de recommandation — un mot, une simple carte suffit — pour l'aumônier de sa garnison. Il est important que la lettre soit remise au

destinataire par le conscrit lui-même, et *dès le premier jour* : c'est le meilleur moyen de lui assurer, pour les débuts de sa nouvelle vie, des conseils et des indications très utiles à tous les points de vue. Dans cette première visite, le jeune soldat pourra remettre à l'aumônier le billet réclamant les secours religieux en cas de maladie ou d'accident. Cette question a été traitée dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse*.

Nous donnons, ci-après, les noms et adresses des aumôniers militaires dans les villes où sont envoyées les recrues de notre département. Si, malgré nos efforts pour la faire complète, il y avait des lacunes ou des inexactitudes, nos confrères voudront bien adresser leur recommandation sous cette forme : « M. le Directeur de l'Œuvre paroissiale militaire, à.... »

- Alençon* : M. Rattier, vicaire à Notre-Dame, 4 bis, rue Etoupée ;
Ancenis : M. Hillereau, vicaire, impasse Tartifame ;
Angers : M. Chaplain, chanoine, 12, rue Kellermann ;
Bar-le-Duc : M. Vermont, curé de Saint-Antoine ;
Brest : M. Caroff, 11, rue de l'Harteloire ;
Châlons-sur-Marne : M. le chanoine Camut, 6, rue Chamorin ;
Camp de Châlons : M. Truchon, aumônier de l'hôpital, à Mourmelon-le-Grand ;
Chartres : M. Hervé, Institution Notre-Dame, 7, rue aux Ormes ;
Crozon : le Clergé paroissial ;
Dinan : M. Dupré, vicaire à Saint-Sauveur, 5, rue Haute-Voie ;
Falaise : M. Bihel, vicaire à Notre-Dame de Guibraye ;
Guingamp : M. le chanoine Gœury, 6, rue Saint-Nicolas.
Le Mans : M. Grandin, aumônier, 3, rue Maupertuis ;
Lorient : M. Morcrette, aumônier, rue de l'Hôpital ;
Morlaix : M. Le Roux, vicaire, à Saint-Melaine ;
Nantes : M. l'Aumônier de la prison militaire ; — le clergé de Saint-Félix ;
Oran : M. le chanoine Poupart, aumônier de l'hôpital militaire ;
Orléans : M. Houard, vicaire, à Saint-Vincent ;
Paris : M. Fortier, 97, rue Denfert-Rochereau ;
 — M. Richard, curé de Saint-Pierre du Gros-Caillon ;
 — M. Mène, vicaire à Saint-Eloy, 118, boulevard Diderot ;
 (ou d'une manière générale : M. le Directeur de l'Œuvre militaire du quartier de.....)
Pontivy : M. l'Aumônier de l'Hôpital ;
Port-Louis : M. Guyomar, vicaire ;
Quiberon : Le clergé paroissial ;
Quimper : M. Salaün, 59, rue de Douarnenez ;
Rambouillet : M. Macaire, curé ;
Reims : Le clergé paroissial ; M. Goderneau, vicaire à Saint-Jacques ;
La Roche-sur-Yon : M. l'abbé Volland, 13, rue Boileau ;
Saint-Germain : M. l'abbé Lepont, 29, rue de Lorraine ;
Saint-Mihiel : M. Verjus, curé-doyen ; M. Chaudoyé, vicaire ;

Saint-Nazaire : M. Jarnet, aumônier de l'Hôpital, boulevard Gambetta ;

Troyes : M. Michel, vicaire à Saint-Martin (pour la cavalerie) ;
 M. Balanger, vicaire à Saint-Nicolas (pour l'infanterie) ;

Vannes : M. Guiomar, 56, rue de l'Hôpital ;

Verdun : M. Basinet, secrétaire de l'Evêché, rue Mautroté ;

Versailles : M. Bergois, aumônier ; M. Gueusset, 4, Impasse des Gendarmes ;

Vincennes : M. Labeyrie, aumônier, 102, rue de Paris.

Pèlerinage de Lourdes. — 1^o La valise de M. Jézéquel, du Relecq-Kerhuon, a été égarée au départ, à la gare de Lourdes.

2^o Un pèlerin a perdu 70 francs en pièces d'or.

Nous prions les personnes qui auraient retrouvé l'un ou l'autre de ces objets de vouloir bien en informer M. le Curé ou MM. les Vicaires de Saint-Corentin, à Quimper.

Nous espérons publier dans notre prochain numéro le compte-rendu du Pèlerinage diocésain à Lourdes.

Un prêtre habitant à RENNES le centre de la ville, offre chambre et pension à étudiants présentés par leur famille.

BIBLIOGRAPHIE. — *La Bretagne et les Bretons au XVI^e siècle*, par M. le vicomte CH. DE CALAN : 3^e et 4^e fascicules, contenant :

Le Procès du Maréchal de Gié. — Le voyage de la reine Anne en Bretagne. — Le combat de la "Cordelière". — La mort et les funérailles de la reine Anne ;

Les prénoms usités en Bretagne au XVI^e siècle. — Les portraits de François I^{er} et de Claude de France. — Les premières navigations bretonnes en Amérique. — Le voyage du roi et de la reine en Bretagne.

En publication chez M. Bahon-Rault, éditeur à Rennes. — On souscrit : à Quimper, librairie J. Salaün ; à Brest, librairie Derrien. — Prix de l'ouvrage : 16 francs. — 1 fascicule : 4 fr. 50.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le dimanche 22 Septembre, le cardinal Vannutelli a dit la messe à la basilique de Saint-Pierre devant une grande foule de fidèles. L'aristocratie romaine y était largement représentée.

Cette messe a inauguré le jubilé sacerdotal de Pie X, et a été célébrée pour implorer les bénédictions du ciel sur les œuvres qui devront être accomplies pendant l'année du jubilé.

De nombreux cardinaux assistaient à la cérémonie.

La Commission chargée par Pie X d'élaborer le code de droit canonique vient d'achever la partie qui concerne la législation des

réguliers. Une seconde partie donnera la législation des séculiers et une troisième la codification de la procédure. Le travail ne sera complètement terminé que dans quatre ans. La direction en est confiée à Mgr Gasparri, auquel le Souverain Pontife vient d'adjoindre, comme nouveau collaborateur, Mgr Gilbert, ancien évêque du Mans.

La Congrégation du Saint-Office s'est réunie pour l'examen des mesures les plus urgentes concernant l'application des prescriptions de l'Encyclique *Pascendi*.

De toutes les informations parvenues au Vatican des diverses parties du monde, il résulte que la Lettre pontificale contre le Modernisme a été accueillie par l'ensemble du clergé et des catholiques avec respect et reconnaissance.

La campagne anticléricale tourne contre ses auteurs. Les accusations répandues notamment contre les Salésiens ont été démontrées fausses, et l'on commence à rendre justice à ces religieux si odieusement calomniés.

Les journaux français qui s'étaient faits les échos empressés des calomnies auront-ils la loyauté de le dire ? Nous en doutons : leur arme principale est le mensonge.

FRANCE. — La persécution. — Le convent maçonnique vient de tenir ses assises annuelles. C'est dans ces réunions, on le sait, que l'on arrête la politique à suivre, les lois à faire voter par les Chambres. Le secret est gardé sur les débats les plus importants ; on sait néanmoins que les délégués des loges, oubliant momentanément la querelle entre radicaux et socialistes, « ont été d'accord sur l'essentiel ». Or, l'essentiel ce n'est ni la défense de la patrie ni les réformes sociales ; c'est la guerre à l'Eglise, c'est la persécution religieuse.

On le verra, sans doute, à la rentrée des Chambres, qui aura lieu, très probablement, le 22 Octobre courant.

Le *Journal officiel* vient de publier le décret portant application à l'Algérie des lois des 5 Décembre 1905, 2 Janvier et 28 Mars 1907 relatives à la séparation de l'Eglise et de l'Etat...

L'appliquera-t-on intégralement aux Musulmans ? Il est permis d'en douter ; on comptera, sans doute, avec leur fanatisme connu. Quant à la pauvre Eglise catholique d'Algérie, elle gémira sous le double poids de la misère et des entraves légales... et les anticléricaux seront satisfaits.

Episcopat. — M. le chanoine Monnier, curé-archiprêtre de Saint-Claude, a été nommé par le Souverain Pontife évêque de Troyes. Le nouveau prélat est né à Poligny (Jura) le 23 Décem-

bre 1847. Ancien élève de Saint-Sulpice, il fut d'abord vicaire à Saint-Claude, puis curé-doyen de Saint-Aubin ; il était, depuis 1898, archiprêtre de la cathédrale de Saint-Claude où il était très apprécié de tous. Mgr Monnier a fait sa profession de foi, le 23 Septembre, entre les mains de Son Em. le cardinal-archevêque de Paris, délégué par le Saint-Père.

— Mgr Canappe, évêque de la Guadeloupe, vient de mourir dans son pays natal, à Wailly (Somme), où il s'était retiré depuis quelque temps pour essayer de remettre sa santé. Il était âgé seulement de 58 ans.

Mgr Canappe est le premier évêque des colonies qui meurt depuis la Séparation qui, on le sait, n'est pas encore appliquée dans nos possessions d'outre-mer.

Un appel aux conscrits. — L'Association Catholique de la Jeunesse Française (76, rue des Saints-Pères, Paris) vient de consacrer le N° du 22 Septembre de son vaillant organe populaire, *La Vie Nouvelle*, aux conscrits.

Vibrant de patriotisme éclairé, nous souhaitons que tous les conscrits lisent cet appel qui aura dans le monde des Jeunes, où l'A. C. J. F. possède une si légitime influence, un grand retentissement.

C'est là une initiative à laquelle nous sommes heureux d'applaudir et qui nous change des appels ordinaires à la désertion de la C. G. T.

BIBLIOGRAPHIE

ENCYCLIQUE DE S. S. PIE X sur les Doctrines des Modernistes.

(Texte latin et traduction française.)

Elégante brochure de 90 pages compactes petit in-8° (éditions des *Questions actuelles*). — Prix, 0 fr. 25 ; port, 0 fr. 05. (Maison de la Bonne Presse.)

Tous ceux qui, par devoir d'état ou par goût, s'intéressent au mouvement des idées religieuses voudront avoir dans un format commode, pour le relire et l'étudier, ce document magistral.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Septembre 1907.

I. Les stigmates de saint François, par M. LE MONNIER. — II. Y a-t-il une crise du catholicisme ? par Paul MALLEBRANCO. — III. Autour d'un foyer stable. — L'émigration basque, par Pierre LHANDÉ. — IV. Madagascar. L'Apostolat catholique, par Pierre SUAU. — V. Bruges et la Toison d'or, par Joseph BOUBÉE. — VI. Bulletin social, par Ch. AUZIAS-TURENNE. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine. — X. Table du tome 112.

N. B. — L'administration de la *Semaine religieuse*, 18, rue des Boucheries, Quimper, reçoit et transmet sans frais les abonnements aux *Études*.

Pourquoi l'on doit être chrétien, par M. LEPIN, professeur de théologie à Lyon. — Brochure in-16°. — 0 fr. 50 (G. Beauchesne, éditeur).

Les 64 pages de cette brochure sont un exposé, à la fois très clair et très fort, des preuves traditionnelles de notre foi. Elle convient à la jeunesse des écoles, des cercles et patronages, des catéchismes de persévérance, reprenant l'œuvre par la base et la conduisant à la perfection.

NEWMAN. Grammaire de l'Assentiment. — Traduction française par M. Gaston Paris. 1 vol. in-8 de la collection « Etudes de Philosophie et de Critique religieuse. » (Bloud et C^{ie}, éditeurs.)

On sait la place que la *Grammaire de l'Assentiment* occupe au centre de l'œuvre newmanienne et que toute la philosophie religieuse de l'auteur y est incluse. Cependant ce monument de la pensée du maître d'Oxford était, jusqu'à présent, demeuré inaccessible à la plupart d'entre nous, car il n'a été publié en langue française aucune traduction de la *Grammaire* : désormais il sera facile à tous d'entreprendre l'étude de cette « Somme » des temps modernes, ou, mieux peut-être, de ce nouveau « discours de la méthode » tout imprégné de christianisme, car la *Grammaire* est moins un exposé systématique qu'une peinture des démarches de l'esprit dans la recherche de la vérité.

Quimper, librairie J. Salaun.

Ancienne Maison TOULAROHOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**

— « Fondée en 1858 » —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : Emile DANTEC, 32, rue Ange de Guernisac, MORLAIX

Revue Financière

Après la fermeté que nous signalions dans notre dernière revue, le marché est redevenu irrégulier et plutôt lourd.

Malgré les progrès de la pacification au Maroc, notre Rente s'est tenue péniblement et termine à 94.07. L'Extérieure a peu varié à 93.30, le Turc a rétrogradé à 92.65. Les fonds russes se retrouvent à peu près aux mêmes cours.

Ferme tenue du Crédit Lyonnais à 1.152 ex-coupon de 27.55 net.

La Société Générale et le Comptoir d'Escompte sont également fermes à 664 et 680. Avec la Banque de Paris, ces deux grands établissements ouvriront, le 8 Octobre, leurs guichets à l'émission de 100.000 obligations 3 % de 500 fr., du Crédit Foncier Egyptien.

Ces titres sont remboursables en or, au pair de 500 fr. et le prix d'émission n'en est que de 390 fr., c'est-à-dire qu'ils offrent l'occasion d'un placement à environ 4 fr. 37 et présentent en même temps l'attrait d'une importante prime de 110 fr. au remboursement. Leurs coupons sont payables, nets de tous impôts, les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet.

Peu de changements dans le groupe des Chemins français.

Parmi les valeurs de Transports on traite l'Omnibus à 910, la Thomson à 604. Les Auto-Transports sont fermes autour de 112 fr.

Le Rio a rétrogradé à 1.769. Hausse de la Sosnowice à 1.404. La Briansk se tient à 284.

En banque, les obligations hypothécaires 5 % du chemin de fer de Goyaz sont soutenues à 441.50.

Parmi les valeurs d'automobiles, l'action Chenard et Walcker est demandée à 594.

Aux environs de 23 fr., les actions privilégiées De Mello donnent lieu à des transactions suivies.

Capillitas ferme à 71 fr.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Tabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix exorbitamment réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS

Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE

Qualité supérieure, prix exceptionnel.

VIN BLANC DE TOURAINE, garanti pur, pour la Messe : 70 fr. la pièce, 40 fr. la 1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu. Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire).

AUX GRANDS MAGASINS

(Maison de Confiance)

ÉLY-LABASTIRE**BREST****MAGASINS :** Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38**BUREAUX :** Rampe, 53.**FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES****Grand choix d'AMEUBLEMENTS de tous styles.****ATELIER SPÉCIAL DE MEUBLES D'ART BRETON****EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES
ET DESSINS****ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.**

Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.

BRONZE DIVERS :

Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc...

ORFÈVREURIE : Calices, Ciboires, Ostensoirs, Custodes, etc...**DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,**

Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc...

RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.*Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.***ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE****La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse,**
est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la
*Semaine religieuse de Quimper.*Nous recommandons à nos lecteurs la **COOPÉRATIVE CATHOLIQUE DE STE THÉRÈSE**
Boulevard Dahdah, MARSEILLE.**IMPRIMEZ** vous-même, avec l'A. B. C. COPISTE, nouvelle Pâte Auto-
graphique, supprimant les anciennes pâtes gélatineuses, aux-
quelles elle est bien supérieure. — Mac-Garrey, 12, rue Vivienne. Paris.*L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.*

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON**SOMMAIRE****I. — XXVII^e Pèlerinage du dio-**
cèse de Quimper et de Léon à N.-D.
de Lourdes, 22-28 Septembre 1907.**II. PARTIE OFFICIELLE. — Com-**
munications de l'Evêché.**III. PARTIE NON OFFICIELLE. —***Chronique du diocèse : Inten-*
tions recommandées aux prières ;
La question des presbytères ; Mor-
laix ; Défense sacerdotale ; Lennon ;
Saint-Joseph du Pilier-Rouge.**IV. — Annonces et avis divers.****Offices de la semaine.****Dimanche, 13 Octobre. — 21^e Dimanche après la Pentecôte.**
Fête de la Maternité divine de la T. Sainte-Vierge. Double-
majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de
S. Edouard, Confesseur.Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, du Diman-
che et de S. Edouard.**Lundi 14. — S. Callixte I, Pape, Martyr. Double. Rouge.****Mardi 15. — St^e Thérèse, Vierge. Double. Blanc.****Mercredi 16. — S. Conogan, Evêque (au Propre diocésain).**
Double. Blanc.**Jeudi 17. — La B^{se} Marguerite-Marie, Vierge (au Supplément).**
Double. Blanc.**Vendredi 18. — S. LUC, EVANGÉLISTE. Double de 2^e classe.**
Rouge.**Samedi 19. — S. Pierre d'Alcantara, Confesseur. Double.**
Blanc.**Dimanche 20. — 22^e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la**
Pureté de la T. Sainte Vierge.**Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.**

Plougourvest	du 12 au 14 Octobre.
Guengat	du 15 au 17 —
Plouégat-Guerrand	du 18 au 21 —

XXVII^{me} PÈLERINAGE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON à N.-D. de Lourdes

22-28 SEPTEMBRE 1907

Dimanche, 22 Septembre, 2 h. 1/2.

La gare de Quimper est littéralement envahie : c'est la foule des pèlerins, accompagnés de leurs amis et de leurs parents ; et dans cette foule on sent une note de douce paix et de joie, de bonne union fraternelle s'établissant déjà entre des fidèles qu'anime une même pensée, qu'attire un même but surnaturel.

Un coup d'œil de curiosité et d'exploration, avant le départ, sur la composition du train :

En tête, tout le pays de Pont-l'Abbé et de Plogastel-Saint-Germain ; ensuite, la région du Cap-Sizun, Pont-Croix, Beuzec, Poullan, Douarnenez, Ploaré. Vers le milieu, Quimper et les campagnes environnantes, *glaziks* et *bourlédens* ; les Ergué, Briec, Plogonnec, avec mélange du pays de Fouesnant.

Toute la deuxième moitié du train est vide ; aux gares suivantes ces places seront occupées par les gens de Saint-Yvi, Elliant, Rosporden, Scaër, Melgven, Concarneau ; plus loin, Bannalec, Saint-Thurien ; puis, Moëlan, Clohars, avec une bonne contribution de Riec.

A 2 h. 58, le signal est donné, le train se met en marche ; derniers gestes d'adieux aux parents : *Regina sine labe originali concepta, ora pro nobis. — Enn hent, enn hent gant joa. — Guerc'hez Vari, j'aime ton nom...*

✠ ✠

Archimède disait autrefois :

« *Dic ubi consistam, cælum terramque movebo.* Donnez-moi un point d'appui et je remuerai ciel et terre. »

Il ne s'agit pas ici, en vérité, de mettre en branle notre globe terrestre ; mais avouez que c'est une mobilisation ayant son importance et son côté grandiose. Quatre trains, partant dans la même soirée de Quimper et de Landerneau, emportent 2.660 Finistériens, pour les emmener à près de 900 kilomètres de leurs pays ; quelques semaines auparavant, ces pèlerins avaient été précédés par leurs compatriotes des diocèses de Rennes et de Saint-Brieuc. De tous les coins de la France, pendant les cinq mois de la belle saison, c'est la même *Marche à l'Etoile* ; des différentes contrées de l'Europe,

jusque de l'Asie et de l'Amérique, c'est le même courant qui dirige de nombreux voyageurs. Depuis bientôt 50 ans, ce mouvement a pris naissance, et il ne fait que s'accroître davantage, d'année en année.

Quel est donc le levier puissant qui soulève ces masses ? Quel est l'aimant mystérieux qui les attire vers un même point autrefois ignoré des provinces pyrénéennes ?

C'est la parole de l'IMMACULÉE CONCEPTION disant à Bernadette : « *Je veux que l'on élève ici une chapelle, je veux qu'on vienne ici en procession* ».

Ah ! certes, on a obéi à la parole de la divine Messagère ; on a construit à Lourdes basilique sur basilique, et encore ces vastes temples sont-ils trop étroits pour contenir les foules. Les multitudes y accourent innombrables, incalculables, en dépit de l'esprit d'impiété qui souffle sur le pays, en dépit de la haine des sectes maçonniques.

Depuis 1877, voilà la 27^e fois que le diocèse de Quimper se rend à l'invitation de sa Reine glorieuse, de sa Mère Immaculée : « *Je veux que l'on vienne ici en procession* ».

✠ ✠

Nous partons au jour de la fête de N.-D. des Sept Douleurs :

*O quam tristis et afflicta
Fuit illa benedicta
Mater Unigeniti.*

*Quæ mœrebat et dolebat
Pia Mater dum videbat
Nati pœnas inclyti.*

O combien triste et affligée était cette Mère bénie, combien elle gémissait et se lamentait en voyant les tourments de son divin Fils !

Et notre époque ne renouvelle-t-elle pas pour son cœur les douleurs du Calvaire ? La guerre impie faite à la Sainte Eglise, ou plutôt à Notre-Seigneur, son fondateur, n'est-elle pas pour Marie une nouvelle Passion ?

*Pro peccatis suæ gentis
Vidit Jesum in tormentis
Et flagellis subditum.*

Pour les péchés de sa nation, elle voit Jésus livré aux supplices les plus cruels.

Aujourd'hui, ce sont les péchés de la France qui abreuvant d'amertume le cœur de la céleste Mère : anéantissement des écoles chrétiennes, exil des religieux et religieuses, méconnaissance de l'Eglise, de Dieu lui-même et de ses ministres, tentative de destruction complète de tout culte chrétien. Voilà les glaives qui transpercent l'âme de Marie, et notre devoir est de nous tenir à ses côtés, pour la soutenir et la

consoler, comme sur le Calvaire se tenaient saint Jean et les Saintes Femmes. Voilà pourquoi nous partons pour un pèlerinage d'expiation et de supplication : expiation pour les péchés de notre Bretagne et de notre France, supplication pour leur salut et leur relèvement.

†

Vers 6 heures, nous sommes à Auray ; puis, passant à la gare de Sainte-Anne, nous saluons et nous invoquons la mère de Notre-Dame, la *Grand'Mère* et puissante protectrice des Bretons. A l'entrée de la nuit, dans tous les wagons se disent les prières du soir, rappelant la prière en commun dans chacun de nos foyers chrétiens ; puis nous avançons à la douce clarté de la lune, éclairant à demi les campagnes et produisant parfois d'étranges illusions dans ces paysages que nous traversons.

En attendant le sommeil, c'est le moment des pensées intimes et des réflexions variées ; notre souvenir s'en va vers nos familles, vers ceux des nôtres restés au pays ; notre esprit voit sur la même voie ferrée les trois autres trains qui nous suivent à quelques kilomètres d'intervalle, et nous invoquons pour eux et pour nous la protection de notre Mère céleste et de nos bons anges, car à quels dangers ne sommes-nous pas exposés ? Les nombreuses catastrophes récentes n'en sont que de très réels avertissements. — « *In viam pacis et prosperitatis dirigat nos omnipotens et misericors Dominus. Que le Seigneur tout puissant et miséricordieux nous dirige dans la voie de la paix et écarte de nous tout malheur.* »

† †

23 Septembre 1907.

Quand le jour paraît, nous sommes sur les confins des Charentes et de la Gironde, pays où les champs de blé sont remplacés par des champs de vigne. Sur les divers coteaux nous voyons des manières de bicoques plus ou moins pimpantes ; ce sont les fameux *Châteaux* qui nous adressent leurs insinuants prospectus pour nous offrir les vins de leurs crus, et qui parfois nous servent consciencieusement des vins inférieurs et frelatés, achetés à vil prix au pays de Narbonne et de Montpellier.

Admironons la largeur et les eaux sales de la Dordogne, passons sous un tunnel mesurant plusieurs kilomètres. Bientôt, nous traversons la Gironde, encore plus large que sa sœur la Dordogne, et guère plus limpide ; c'est un prodigieux travail que le haut et long viaduc sur lequel nous franchissons le fleuve, et l'autre tout semblable, que nous apercevons à 2 kilomètres en amont. Maintenant, c'est l'immense ville de Bordeaux qui se déroule sous nos yeux, avec son port et ses innombrables navires, ses clochers, ses mo-

numents, ses colonnes rostrales, ses maisons s'étendant à perte de vue ; il faudrait des journées pour la parcourir, et nous avons 12 minutes comme arrêt en gare.

Vers 9 heures 1/2, nous entrons dans le département des Landes. Etrange pays pour des yeux bretons, habitués aux collines, aux vallons, aux champs, aux prairies. Ici, c'est une plaine sans limites, sans ondulations de terrain ; et pour végétation, des pins et toujours des pins, avec des entailles longitudinales pratiquées autour du tronc de chaque arbre, pour en extraire la résine qui est recueillie dans des godets. On aurait pu croire que ces forêts, à peine habitées, étaient à l'abri des petites révolutions modernes, et cependant les journaux nous ont apporté, l'an dernier, des échos de la grève des *résiniers* des Landes, qui y sont allés, comme les autres, de leurs revendications auprès des patrons. Pendant plus de 100 kilomètres, nous voguons dans cet océan forestier, et avant d'en sortir nous saluons Dax, la patrie de saint Vincent-de-Paul.

Bientôt l'aspect change : nous côtoyons le gave de Pau, semblant peu considérable d'abord, remarquable surtout par les dépôts de galets et de cailloux roulés qui encombrant son lit ; tout le pays en est plein ; les maisons, les talus en sont maçonnés. Les hameaux et villottes, auprès desquels nous passons, ont un peu de pittoresque et de physionomie ; nous frôlons presque le pont d'Orthez, du *xiii^e* siècle, surmonté toujours de sa tour moyennâgeuse. Puis nous arrivons à Pau, la ville de Henri IV, avec son château, ses immenses hôtels, ses églises et ses clochers. On dit que c'est une ville très luxueuse, étant fréquentée par les riches de ce monde qui viennent y chercher un hiver clément.

Mais il nous tarde d'approcher de Lourdes. Voici que quelques collines se montrent à notre droite ; des montagnes lointaines s'estompent, puis se profilent et se dessinent plus nettement. Elles grandissent à mesure que nous avançons. Ceux qui ont déjà fait le pèlerinage sentent l'atmosphère de Lourdes. Voici les Espéluques, voici la basilique, voici la Grotte avec ses foules de pèlerins en prière, ses innombrables cierges qui brûlent au pied de l'Immaculée : *Regina sine labe originali concepta, ora pro nobis. — Magnificat !...*

† †

La première visite à la Grotte n'est point officielle. Elle est intime, personnelle, ou plutôt familiale ; on y va par petits groupes, car tous ont hâte de rendre leurs premiers hommages à la Vierge Immaculée, à l'endroit où elle apparut 18 fois à Bernadette, à l'endroit où elle a voulu qu'on vint la prier et l'invoquer. Oh ! comme on voudrait être seul en ce moment, pour se livrer plus librement à ses effusions, à tous les sentiments qui envahissent l'âme ! Avec quelle dévotion on

se jette à genoux sur ce sol où coulait autrefois le Gave, ce sol foulé depuis par des millions de pèlerins ! Avec quelle ferveur on reste prosterné devant la statue de l'Apparition, lui parlant de toute son âme, lui livrant tout son cœur, lui recommandant tous les siens, parents et amis, supérieurs, égaux et subordonnés, invoquant faveurs spirituelles et corporelles, célestes et temporelles !

Mais si la solitude est désirée et semble préférable, la piété aussi est communicative et contagieuse, et au milieu de cette foule qui prie, on sent monter sa dévotion, et bientôt elle arrive à vous suffoquer : « O Vierge Immaculée, je suis venu jusqu'à vous, daignez me regarder, daignez m'écouter, daignez m'exaucer » ! Et c'est, pendant toute la nuit, un va-et-vient de pèlerins nouveau-venus, car tous veulent dire un bonjour ou plutôt un bonsoir à leur Mère de la Grotte.



24 Septembre.

Fête de N.-D. de la Merci pour la rédemption des captifs.

Le premier exercice commun du pèlerinage de Quimper, c'est la messe à la Grotte, célébrée à 7 heures par le directeur, M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre de Saint-Corentin. C'est une faveur insigne et précieuse pour nous que de pouvoir, dès le premier moment, assister au saint Sacrifice en ce lieu sanctifié par la présence de la Reine du ciel ; il nous est plus cher que les basiliques de l'Immaculée Conception et du Rosaire, malgré leur richesse et leurs splendeurs, car ici nous nous sentons sous le regard direct de la Vierge que nous sommes venus vénérer et invoquer. Pendant cette messe et la messe d'action de grâces qui l'a suivie, la sainte Communion a été distribuée constamment par deux prêtres ; c'est dire l'affluence des pèlerins participant au mystère divin.

A 9 h. 1/2, nous sommes convoqués à la basilique du Rosaire pour assister à la grand'messe, chantée par M. Salaün, doyen du Chapitre, directeur spirituel du pèlerinage. C'est dans cette vaste église qu'auront lieu tous nos exercices, car la basilique supérieure est insuffisante à nous contenir ; elle ne peut guère recevoir que 1.600 pèlerins, tandis qu'au Rosaire nous nous sentons suffisamment au large, pendant que notre piété est alimentée et secondée par les majestueuses proportions de cet édifice, le grandiose de la coupole centrale, l'heureux effet des coupes de l'abside et des branches de croix, autour desquelles rayonnent les 15 chapelles où d'admirables tableaux en mosaïque retracent les 15 mystères de joie, de douleur et de triomphe.

A l'Evangile, M. Coat monte en chaire pour donner quelques conseils à ses chers pèlerins, et les invite de toute son âme à passer saintement le temps du pèlerinage, à beaucoup

prier pour que la Vierge puissante de Lourdes bénisse et protège la sainte Eglise et la France, le Souverain Pontife, Mgr l'Evêque, nos malades et tous nos pèlerins.

A 1 h. 1/2, nous nous réunissons encore pour notre première procession. Nous partons du parvis du Rosaire et faisons le tour de la grande esplanade pour aller tout à l'extrémité contourner le Calvaire des Bretons. C'est dans ce défilé superbe que se déploient avec avantage nos drapeaux et nos enseignes. Nous avons deux bannières admirables : celle de Saint-Corentin de Quimper et celle de Landivisiau, toute neuve et toute brillante, où les effigies du saint patron de la paroisse et de l'archange saint Michel s'encadrent dans les plus riches broderies. Donnons aussi une mention aux magnifiques croix de Landivisiau, Plouédern et Plouyé.

Dans cette marche triomphale, où nos cantiques bretons alternent avec nos chants français, c'est plaisir de voir la variété et la richesse de nos costumes. Tous les cantons de notre diocèse sont représentés, et un œil expert s'y reconnaît comme dans la lecture d'une page lumineusement écrite : Cornouaille, Léon, Tréguier, et jusqu'à nos îles de Batz, Sein et Ouessant.

Sur divers points, de petits groupes de religieuses piquent une note claire et brillante ; ce sont nos Sœurs Blanches, les Filles du Saint-Esprit. Elles sont venues au nombre d'une douzaine et demie, les unes pour accompagner et soigner des malades, les autres pour représenter leurs communautés, leur Congrégation, durement frappée mais toujours debout, prier pour leurs Sœurs qui restent en France et pour celles, nombreuses hélas ! exilées en Angleterre et en Amérique. — Coiffes blanches, capes blanches, partout où l'on vous aperçoit on sent l'âme bretonne, le cœur breton. Que la Vierge de Lourdes vous bénisse et vous garde sur notre sol de Bretagne, qu'elle bénisse vos œuvres et celles de vos Sœurs de l'étranger !

A la suite de la procession, on chante à la basilique du Rosaire, les vêpres présidées, comme officiant, par M. le chanoine Kerébel, curé-doyen de Riec.

Le sermon breton est fait par M. Picard, recteur de Saint-Thurien. Il invoque l'Etoile de la mer ; *Ave Maris stella*. — Ce monde est un océan plein de dangers ; l'Eglise est un vaisseau voguant sur cette mer féconde en tempêtes. Sur tout navire il y a un commandant, des officiers, un équipage et des passagers. S'il n'y a point de discipline, d'obéissance au chef, d'unité d'action, impossible de se sauver au milieu de l'orage. De même pour l'Eglise ; il faut la discipline, le respect de la hiérarchie, l'obéissance complète au Pape, aux évêques et aux pasteurs. Que Marie, Etoile de la mer, phare lumineux, l'éclaire toujours de ses rayons et dirige sa course.



Mais c'est à la procession du Saint-Sacrement, à 4 h. 1/2, que l'on voit la plus belle manifestation de foi dont on puisse avoir l'idée. Chaque jour, à cette procession, se réunissent les divers pèlerinages présents à Lourdes. Or, en ce moment, s'y trouvent avec nous les pèlerins de Namur (Belgique), Quercy-Rouergue, Soissons, Angoulême, Beauvais, Bourges, sans compter deux groupes assez nombreux du diocèse de Toulouse. Trois de ces pèlerinages sont accompagnés de leurs évêques : Mgr Douais, évêque de Beauvais, Mgr Péchenard, ancien Recteur de l'Institut catholique de Paris, évêque de Soissons, Mgr Arlet, évêque d'Angoulême.

Le défilé s'organise à la Grotte. Toutes les enseignes, tous les drapeaux, toutes les bannières et les croix doivent y prendre part. Tous les hommes reçoivent des cierges allumés et forment le cortège sur deux rangs ; ils sont suivis par les prêtres en noir après lesquels viennent les ecclésiastiques en surplis, les chanoines et les dignitaires, tous aussi tenant des flambeaux. Ce sont des prêtres bretons qui ont aujourd'hui l'honneur de porter le dais, des pèlerins et des brancardiers bretons qui tiennent les fanaux pour l'escorter. Le Saint-Sacrement est porté par Mgr l'Evêque de Beauvais. Derrière le dais marchent NN. SS. de Soissons et d'Angoulême avec leurs assistants, puis viennent en masse serrée des centaines et des milliers de femmes récitant à haute voix le chapelet, tandis que dans les rangs des hommes et du clergé on chante les hymnes liturgiques. Les autres pèlerines ont déjà pris place autour de l'esplanade du Rosaire, derrière les deux rangs des malades, récitant aussi le chapelet, et implorant pour ces malheureux la miséricorde du Sauveur et la compassion de sa Sainte Mère.

Le parcours dans les longues allées de la prairie Savy, jusqu'à la Croix des Bretons, est une marche triomphale : trois ou quatre mille hommes, unis dans une même prière et dans une même adoration, formant à Notre-Seigneur un cortège tel que n'en a jamais eu triomphateur en ce monde, et cela dans le plus merveilleux des cadres qui se puisse contempler, au milieu de ces splendides pelouses verdoyantes, au pied du vieux château de Lourdes, en face de ces basiliques étagées couronnées par la flèche gothique de l'Immaculée-Conception, avec, comme décor, les escarpements des Espéluques, la masse du grand et du petit Jer et, dans le lointain, d'autres montagnes faisant arrière-plan.

Notre-Seigneur s'avance avec majesté, et quand ce grand circuit a été parcouru, la scène prend un autre aspect, absolument différent, mais non moins grandiose. Des deux côtés de l'immense esplanade du Rosaire, montent en pente douce les deux rampes gigantesques, portées sur leurs grandes

arches ogivales et se recourbant comme des bras en prière. Au fond, c'est la façade aux lignes magistrales de la basilique inférieure. Les balustrades des deux rampes et de la haute plate-forme sont garnies de pèlerines en prière et en adoration. Tout le centre de l'esplanade est vide. Des deux côtés sont rangés des centaines de malades, emmenés par les admirables hospitaliers et brancardiers dont on comprend le dévouement parce qu'on connaît leur foi, leur humilité et leur charité. Derrière ces deux longs rangs de malades sont d'autres pèlerines, priant aussi et adorant : c'est la foi intense, prodigieuse, universelle, dans cette multitude innombrable.

Les enseignes, les hommes, les prêtres passent lentement pour aller se masser sur la terrasse du parvis ; et à mesure que l'on avance, de quel saisissement n'est-on pas pris, en voyant cet amas de misères et de souffrances ! On dirait le rendez-vous de tous les maux, de toutes les douleurs.

D'abord, assis sur des bancs, les simples malades, à la figure amaigrie, faibles, débilités, anémiés ; ensuite, les infirmes, impotents, paralysés, dans leurs fauteuils roulants ou leurs voiturettes à bras ; enfin, les grabataires, demi-cadavres n'ayant qu'un reste de vie, débris humains étendus sans force sur leurs brancards, au ras du sol. A les contempler, l'âme est étreinte et angoissée. Et cependant, sur la physionomie de tous, dans tous les yeux, dans l'attitude de chacune de ces tristes épaves, on lit la foi, l'adoration, l'espérance, la confiance, mais aussi la résignation ; chacun au fond du cœur répète cette parole : *Seigneur, si vous le voulez, vous pouvez me guérir.*

Le Saint-Sacrement, après avoir accompli sa marche triomphale, commence sa marche de miséricorde, de puissance et de bienfaits. Porté dans les mains du Prélat, abrité par l'*ombrellino*, escorté par les porte-falots et les deux autres évêques, l'ostensoir s'arrête devant chacun de ces malades pour le bénir ou se poser au-dessus de sa tête, et c'est, de la part de chacun de ces malheureux, une invocation ardente pour adorer son Rédempteur et implorer sa miséricorde.

Mais en même temps commence aussi le rôle d'intercession de la multitude. Un prêtre, se tenant seul au centre de l'esplanade, lance à Notre-Seigneur une acclamation :

Hosanna, Hosanna au Fils de David ; béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur !

Et d'une seule voix toute la foule répète :
Hosanna, Hosanna au Fils de David ; béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur !

Puis c'est une invocation :
Jésus, Fils de David, ayez pitié de moi !
Et le peuple répond :
Jésus, Fils de David, ayez pitié de moi !

Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir !
Seigneur, dites seulement une parole, et je serai guéri !
Seigneur, faites que je voie !
Seigneur, faites que j'entende !
Seigneur, faites que je marche !
Jésus, nous vous aimons !
Jésus, nous vous adorons !
Jésus, nous espérons en vous !

Et chaque fois, comme un écho formidable, répond la voix du peuple, répétant la même invocation : *Jésus, nous espérons en vous !* Chaque fois, comme un torrent impétueux, la même supplication s'échappe des lèvres de dix mille pèlerins, du cœur de dix mille chrétiens. Et Notre-Seigneur continue sa marche devant la ligne interminable de ces souffrants.

Par intervalles, le chœur des prêtres entonne une strophe liturgique ; et tout le peuple chante à la fois : *Adoremus in æternum Sanctissimum Sacramentum. — Lauda Jerusalem Dominum, lauda Deum tuum Sion ; hosanna, hosanna Filio David ! — Parce Domine, parce populo tuo, ne in æternum irascaris nobis !* — Et alors tous les bras s'étendent en croix, les yeux se lèvent au ciel ou se fixent sur la sainte Hostie, pour que la prière soit encore plus ardente et plus suppliante.

Notre-Seigneur a passé sur toute la ligne du côté du Midi. Le Saint-Sacrement traverse maintenant la place, au pied des marches du parvis, et toute la foule du clergé et des hommes se prosternent pour l'adorer : *Adoremus in æternum Sanctissimum Sacramentum.* — Et c'est à recommencer pour la longue enfilade du Nord.

Et pendant tout ce temps, les spectateurs suppliants sont dans l'attente d'un prodige, chaque malade demande et espère sa guérison. N'aurons-nous donc pas un miracle ? n'aurons-nous pas une manifestation de la bonté et de la puissance du Sauveur ?

Aux premières années où prirent naissance ces admirables processions du Saint-Sacrement, des miracles nombreux se produisirent. Il semble que, dans ces derniers temps, Notre-Seigneur ait modifié ses vues miséricordieuses, pour reporter encore ses faveurs du côté de sa Mère Immaculée, car c'est surtout aux piscines et à la Grotte que les plus nombreuses guérisons s'opèrent maintenant, sans que cependant elles aient complètement cessé à la procession du Saint-Sacrement ; nous en aurons, du reste, une preuve avant la fin de cette journée.

Dois-je faire connaître ici mon état d'esprit, en ce qui concerne ces guérisons ? Puis-je déclarer quelle est mon impression intime pour ce qui regarde ces prodiges ? Je l'avoue, j'ai peur du miracle. — Oh ! ce n'est pas que je le nie et le rejette ; loin de là ! J'y crois de toute ma foi et de toute mon

âme. Mais le miracle est une chose redoutable. — Il y a les enthousiasmes d'un moment, les illusions, les erreurs possibles. — Certes, chaque jour, nous sommes, de la part de Dieu, l'objet de grâces et de faveurs très précieuses ; mais ce sont là des dons internes, connus et appréciés de nous seuls, invisibles, lettre morte pour le prochain ; à nous d'être reconnaissants ou infidèles, c'est un compte à régler entre Dieu et nous. Mais quand il y a en notre faveur un miracle palpable, comme un contact divin, un prodige visible à tous, entrant dans le domaine public, il y a de notre part un devoir plus strict, une dette plus sacrée ; il faut la correspondance pleine, entière, parfaite ; il y a toute la vie engagée pour payer sa dette de reconnaissance ; il ne faut aucune défaillance de lâcheté, de vanité, de complaisance ou de recherche personnelle, sous peine de produire l'effet le plus déplorable de mauvais exemple, de malédiction sur ce public qui a désormais les yeux sur nous. Il faut la reconnaissance, l'humilité, la fidélité continuelle, et c'est là, avouez-le, une très grave obligation, une redoutable responsabilité.

Le Saint-Sacrement a terminé le circuit entier, après avoir béni trois ou quatre cents malades. Il revient se placer sous le dais, devant la grande porte du Rosaire ; le *Tantum ergo* est chanté, la bénédiction solennelle est donnée à cette foule prosternée ; puis, comme clôture, ce sont encore des acclamations, une sorte de *Præconium* glorieux, pour prendre congé du divin Sauveur :

Bénie soit la Sainte et Adorable Trinité !

Béni soit Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement de l'Autel !

Béni soit Dieu dans ses Saints !

Béni soit Dieu dans ses Anges !

Béni soit Dieu dans la Sainte et Immaculée Conception de Marie !



Cependant, la foule se disperse, mais pour se reporter en grande partie du côté des piscines et de la Grotte. Bientôt on entend dans ces parages un *Magnificat*. Un remous se produit ; un détachement de brancardiers conduit quelque chose au Bureau des constatations ; le bruit se répand qu'une femme de Bodilis a été guérie d'une contracture à la main ; qu'une autre femme du diocèse de Soissons, mourante la veille et même quelques instants auparavant, est maintenant pleine de force et de santé. On assiège les abords du bureau du docteur Boissarie, on se penche sur la balustrade de la rampe qui le domine, et bientôt on voit sortir une femme enveloppée dans le manteau blanc d'une Fille du Saint-Esprit, et que des brancardiers entourent et mènent vivement vers l'hôpital, pour la soustraire à la foule qui se précipite vers elle.

Voici ce qui s'était passé. — M^{me} VASSEUR-STOMBE, de *Pleine-Selve (Aisne)*, âgée de 42 ans, malade depuis 1894, beaucoup plus affaiblie depuis 1905, était la veille, 23 Septembre, jour de son arrivée à Lourdes, tellement réduite, qu'on craignait la mort et qu'on lui administra l'Extrême-Onction.

Dans la matinée du 24, on la plongea dans la piscine, sans résultat ; mais le même jour, dans l'après-midi, au passage du T. S.-Sacrement, la malade éprouva un frisson dans tout le corps, comprit qu'elle pouvait se lever, et s'assit sur son brancard. Elle fut portée au *Bureau des constatations* ; M. Boissarie l'interpella avec une sorte de brusquerie : « Eh ! bien, Madame, on dit que vous êtes guérie. » — « Oui, Monsieur le Docteur, je crois que je suis guérie. » — « Si vous êtes guérie, il faut marcher. » — « Monsieur le Docteur, on m'a prise sur mon lit et apportée sur un brancard, je ne suis pas vêtue. » La bonne Mère Emmanuelle, que tout Quimper connaît, et même tout le diocèse, était là présente et se rendit compte de la situation. Sur un signe de M. le Curé de Saint-Corentin, elle se défit de sa cape, en revêtit M^{me} Vasseur, qui se leva et marcha avec facilité, et voilà comment on vit s'en aller une miraculée à moitié vêtue en Sœur blanche.

Le lendemain, on la ramena au *Bureau médical*, et l'on constata que la démarche était beaucoup plus assurée ; la physionomie de la malade était sereine et ses forces revenaient à vue d'œil.

Le procès-verbal de cette guérison est consigné sur le registre du *Bureau des constatations*, au n° 90 pour 1907.



Chaque soir, à la tombée de la nuit, pendant toute la période des pèlerinages, se fait la *procession aux flambeaux* ; mais son importance et sa splendeur varient à proportion du nombre des pèlerins présents à Lourdes. Vu la grande affluence actuelle, elle devait être réellement magnifique à la fin de notre première journée. Et d'abord, y a-t-il rien de comparable à l'illumination extérieure des deux basiliques et du clocher ? Grâce à la lumière électrique, on a pu réaliser des merveilles dont les féeries de l'antiquité et les magnificences modernes ne peuvent donner une idée. Sur la façade du Rosaire, se dessinent en lignes lumineuses et multicolores la grande arcade de la porte monumentale, les pieds-droits et les courbes des portes et des fenêtres, les encadrements des médaillons, les rempants des escaliers latéraux et la balustrade rigide de la plate-forme. Au-dessus c'est le lanternon du dôme, puis la basilique supérieure dont toute l'architecture est tracée en traits de feu ; puis le clocher, et enfin la flèche, éclairée par un projecteur et paraissant taillée dans une immense pierre précieuse étincelante.

Alors commence à monter, par la rampe de droite, comme un courant de feu qui s'avance et s'allonge ; et au point où il a pris naissance, la source de feu est intarissable ; chaque pèlerin porte un cierge allumé, et tous chantent le cantique de Lourdes :

L'heure était venue
Où l'airain sacré,
De sa voix connue,
Annonçait l'Ave
Ave, Ave, Ave Maria,
Ave, Ave, Ave Maria.

Ce courant gravit la rampe, traverse la plate-forme, coule doucement pour descendre la rampe opposée, et c'est autour de l'esplanade un immense demi-cercle flamboyant ; mais la source n'est pas encore épuisée, et quand la tête a déjà dépassé la Vierge couronnée pour s'engager dans les allées de la prairie, la première rampe est toujours garnie d'une traînée de flambeaux, et partout, partout se chante sans interruption :

Ave, Ave, Ave Maria.

Le premier flot du large ruisseau de feu a atteint la croix des Bretons, tout à l'extrémité ; il se replie pour suivre l'autre allée latérale, et bientôt ces deux sentiers parallèles sont envahis par le flot mouvant et lumineux d'où s'échappe, sans discontinuer, le salut à la Vierge :

Ave, Ave, Ave Maria.

Les premières lignes atteignent l'entrée de l'esplanade ; le chef expérimenté qui dirige la marche les fait serpenter habilement dans cette vaste enceinte de manière à masser peu à peu cette foule devant la façade du Rosaire, et quand cette concentration a été faite, les *Ave Maria* prennent fin.

Mais pourquoi ce chant imposé et seul autorisé en ce moment par Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Tarbes ? Pourquoi cette formule invariable mais unanime ? Pourquoi ce salut répété à la Vierge, redit des centaines de fois par chaque pèlerin ? Dans une seule soirée il sera chanté cent mille fois par chaque groupe de mille fidèles, au moins un million de fois par la totalité des dix mille ici présents. Et cela se répète chaque jour pendant la saison des pèlerinages, et cela se renouvelle chaque année depuis les Apparitions.

Que de millions et de milliards d'*Ave Maria* adressés à la Vierge Immaculée, à Celle qui a reçu ce premier salut des lèvres de l'Ange Gabriel ! Prévoyait-il, le céleste Archange, que sa parole dictée par la Sainte Trinité aurait ces échos merveilleux sur les bords du Gave, qui coulait alors ignoré et sans gloire dans les vallons pyrénéens ?

Mais Dieu, dans sa science infinie le savait. Le Verbe, qui

allait s'incarner, le savait et voyait à l'avance les louanges, les acclamations qu'on adresserait ici, un jour, à l'humble Vierge qui allait devenir sa Mère. Salut mille et mille fois répété ! mais est-il agréable à l'Immaculée ? est-il cher, à son cœur ? Oui certes, car la louange des anges dans le ciel n'est-il pas le *Trisagion* éternel : « *Laudemus Dominum quem laudant Angeli, quem Cherubim et Seraphim Sanctus, Sanctus, Sanctus proclamant.* Louons le Seigneur que louent les Anges du ciel, que les Chérubins et les Séraphins proclament sans cesse : Saint, Saint, Saint. »

Les neuf chœurs des anges, plus nombreux que les pèlerins de Lourdes, chantent depuis leur création et continuent pendant toute l'éternité cette louange unique et invariable, mais qui dit tout et comprend toutes les perfections de Dieu.

De même aussi notre *Ave Maria* résume toutes nos louanges, nos affections, nos aspirations envers la Vierge Marie. Et pour nous, Bretons, cela doit avoir une signification plus spéciale. N'est-ce pas le simple *Ave Maria* proféré par l'innocent SALAUN AR FOLL qui a fait germer de terre la merveille du Folgoat, qui a été la source des grâces innombrables coulant de ce sanctuaire sur notre pays, depuis six siècles ?

Les *Ave Maria* ont pris fin, une voix grave entonne le *Credo*, et de dix mille poitrines sort ce chant solennel de la profession de foi ; c'est le *Credo* majestueux, immense, unanime. Oh ! la foi n'est pas morte, elle est vivante et forte. Et, s'il y a des *Modernistes* dans le monde, il y a toujours en Bretagne, il y a dans nos provinces françaises des âmes qui ont encore la foi des apôtres, la foi de Nicée, la foi de l'Eglise catholique, qui croient aux Evangiles tels qu'ils ont été inspirés par Dieu. — *Credo in unum Deum, Patrem omnipotentem. — Et vitam venturi sæculi. Amen.*

Toutes les voix se sont tues, la brillante illumination des basiliques va s'éteindre, mais avant qu'elle n'ait donné son dernier éclat, n'aurons-nous pas quelques accents pour la célébrer ? La première chose que Dieu ait créée c'est la lumière : *Fiat lux, et facta est lux*. Mais cette lumière, produit de l'industrie et de la science des hommes, elle vient aussi de Dieu ; cette lumière merveilleuse, qu'on soupçonnait à peine, il y a un demi-siècle, et que l'on perfectionne de jour en jour sans arriver à en connaître l'essence véritable, elle vient de Dieu, c'est lui qui en a préparé, manipulé tous les agents, qui en a créé les sources mystérieuses.

Dieu, dans sa science éternelle, a tout prévu ; il a prévu l'Immaculée-Conception, sa manifestation à Lourdes, dans nos derniers âges. N'est-ce point pour la glorifier qu'il aurait préparé ce cadre incomparable, plein de magnificence ? Lorsque, au cours des périodes géologiques, sa main toute puissante dirigeait le plissement, le soulèvement de la grande

chaîne pyrénéenne, ne coordonnait-il pas les éléments qui contribueraient à la glorification de sa Créature privilégiée, la Vierge sans tache ? Les neiges, blanches toisons des montagnes, les glaciers, se transformeraient plus tard en ce que nous avons appelé la *houille blanche*. Glaces et neiges, pluies et rosées devaient former les ruisseaux, les torrents et le Gave impétueux dont l'énergie se traduirait en lumière et en force motrice : lumière pour former la parure intérieure et extérieure des basiliques de l'Immaculée, force motrice pour la circulation des tramways qui transportent les pèlerins, pour les ascensions du Funiculaire qui leur fait gravir le pic du Jer, enfin, de là, leur permettre d'admirer encore davantage les œuvres de Dieu :

Benedicite omnia opera Domini Domino.

Ouvrages du Très-Haut, bénissez le Seigneur.

Benedicite glacies et nives Domino.

Neiges et glaces, proclamez sa puissance.

Benedicite lux et tenebræ Domino.

Lumière éclatante, ténèbres épaisses, bénissez le Seigneur, proclamez la gloire de Marie, la reine du ciel.

† †

23 Septembre.

Ce matin, nos pèlerins ont eu encore la faveur d'une messe à la Grotte. La grand'messe, au Rosaire, est chantée par M. le chanoine Abgrall, du Chapitre de Quimper. Au prône, M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest, fait le sermon, dans lequel il plaide la cause de l'Enfance : « *Sinite parvulos venire ad me, Laissez les enfants venir à moi et ne les empêchez pas de m'approcher* ».

Les Apôtres aimaient à jouir des communications intimes de leur divin Maître, et quand les foules venaient l'assiéger, surtout quand les enfants, parfois turbulents, venaient troubler ce commerce si cher, ils en témoignaient de l'humeur et chassaient ces fâcheux. Le Sauveur les reprenait doucement de leur pieux égoïsme : n'empêchez donc pas ces petits enfants de venir jusqu'à moi.

Maintenant aussi, on écarte les enfants de Notre-Seigneur, mais ce n'est pas pour le même motif ; c'est pour détruire en eux sa connaissance et son amour, c'est pour mettre sa haine dans leur cœur, et le bon Maître redit avec douleur : ne les empêchez pas de venir à moi. — Il faut sauver l'Enfance à tout prix. On a chassé les maîtres chrétiens, les maîtresses chrétiennes ; jeunes filles, prenez un parti héroïque, c'est pour l'avenir de notre pays, faites-vous éducatrices, faites-vous maîtresses de classe ; membres du jeune clergé, reprenez vos livres d'enfants, faites-vous maîtres d'école.

A l'exercice de l'après-midi, c'est M. le chanoine Gayraud, député du Finistère, qui a porté la parole. Déjà, la veille, il

avait parlé devant ses compatriotes, les Montalbanais (Quercy-Rouergue), tirant la leçon à leur donner de la fête même du jour, de l'oraison de N.-D. de la Merci : la délivrance du péché et de l'esclavage de Satan : *ut a peccatis omnibus et a captivitate demonis liberemur*. Aujourd'hui, aux pèlerins de Quimper, il expose, avec sa grande science théologique et son talent oratoire, les raisons de notre dévotion envers la Très Sainte-Vierge : la raison générale, c'est le rôle de la Vierge Marie dans les Mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, son rôle, enfin, dans les relations de notre âme avec Dieu, c'est-à-dire, dans l'œuvre de notre sanctification. La raison spéciale de notre culte envers Marie Immaculée, c'est que l'Immaculée-Conception est la réponse à l'erreur fondamentale et génératrice de toutes les autres, le fléau de notre époque, la négation du péché originel, et, par suite, de ses conséquences.

La procession du Saint-Sacrement, présidée par Mgr Arlet, d'Angoulême, a réuni les mêmes foules que la veille, renouvelant la même piété, le même enthousiasme. Puis, le soir, c'est encore la même féerique procession aux flambeaux.

† †

26 Septembre.

Aujourd'hui, c'est notre jour de prière aux piscines. Déjà nos malades y ont été conduits et plongés dans ce bain salutaire ; déjà, pour quelques-uns, la Sainte-Vierge a manifesté sa puissance et sa miséricorde. Mais c'est de 9 heures à 10 heures que doit avoir lieu notre grande supplication.

Dans l'enceinte précédant les piscines, les malades sont amenés par les brancardiers, rangés avec ordre et méthode sous la direction d'un chef hospitalier, puis introduits à tour de rôle dans les abris qui couvrent l'eau miraculeuse. Et notre pensée s'en va spontanément vers cette piscine *probatica* dont nous parle l'Evangile, la piscine de *Bethesda*, asséchée aussi par la multitude des malades, sourds, aveugles, boiteux, desséchés, paralytiques, qui y attendaient leur guérison. Mais ici la confiance est encore plus grande, la piété, l'invocation, la prière fervente y ont un rôle plus vivant et plus puissant.

Les prêtres sont là debout, chapelet en main, face au peuple, récitant à haute voix les trois chapelets du Rosaire. La foule, entassée derrière les barrages, suivant des yeux ce lamentable défilé de souffrants et de malheureux, répond avec ferveur. M. Henry, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, directeur des chants et des prières, prend la parole au commencement de chaque dizaine pour expliquer le mystère à méditer, mais aussi pour exposer la grâce à demander. Ce sont des exhortations ardentes, tantôt en français, tantôt en breton ; il y fait passer toute son âme, toute sa foi, toute sa charité. Il s'empare de l'esprit de la foule, pénétrant jusqu'à

l'intime du cœur, pour nous porter tous à faire violence à la Sainte Vierge. Il la prie de guérir nos malades, d'avoir pitié de ces misères corporelles si variées, si affligeantes ; mais qu'elle guérisse aussi les misères morales, les maladies d'impénétrabilité, d'incrédulité, de négligence, qui menacent, qui envahissent notre pays ; qu'elle y conserve la foi saine et robuste.

Par intervalles, des chants suppliants s'élèvent vers la Vierge, les bras s'étendent en croix pour implorer sa pitié, sa compassion, la multitude prie d'un seul cœur et d'une seule âme ; et c'est, pendant une heure entière, un spectacle attendrissant et émouvant au plus haut degré, allant certes jusqu'au cœur de notre divine Mère, mais faisant aussi grandir et fortifier en chacun de nous le sentiment chrétien, la piété vraie, le sincère amour de Dieu.

† †

A 1 heure et demie, rendez-vous nous est donné devant la façade de la basilique supérieure, pour l'exercice du CHEMIN DE LA CROIX, qui sera présidé par M. le Curé de Riec. C'est une procession, d'un genre bien particulier, que cette ascension de la montagne escarpée des Espéluques, si bien disposée pour porter nos âmes à méditer le chemin douloureux du Calvaire, parcouru par notre divin Sauveur. La bannière du pèlerinage se met en tête et le défilé commence. On s'engage dans ce sentier étroit qui côtoie le flanc regardant la ville et le Jer et qui l'escalade en formant des lacets et des sinuosités multiples. Le long du parcours, en des terre-pleins habilement emménagés, sont échelonnées les stations de la voie douloureuse, marquées, les trois ou quatre premières, par des groupes monumentaux en bronze, les autres par de grandes croix de bois qui, plus tard, feront aussi place à ces représentations saisissantes des scènes de la Passion. Nos rangs pressés se déroulent dans ces méandres, montant toujours, saluant et vénérant chacune des stations, et plus nous montons, plus l'horizon s'étend. Nous voyons à nos pieds la ville de Lourdes, la haute colline qui porte le château semble descendre à vue d'œil, nous dominons la vallée qui s'étend au pied du Jer, et ce massif colossal paraît maintenant fraterniser avec celui que nous escaladons ; au loin se découvrent d'autres montagnes où des plaques de neige piquent des taches blanches sur un fond gris-bleu.

Parfois notre sentier est à découvert, parfois il est abrité par des arbres touffus, dont les racines trouvent leur aliment dans les interstices des rochers. Enfin, nous atteignons le sommet, formant un large plateau en pente douce, à moitié entouré d'arbres, couronné par un massif rocheux où s'élèvent trois croix ; c'est la douzième station.

Les derniers rangs des pèlerins arrivent, et avec eux le

prêtre qui préside le pieux exercice. Sur le rocher, au pied de la croix centrale, prend place M. Guirriec, recteur de Loc-Maria-Quimper, et il commence son sermon, dont chaque parole va atteindre chacun des auditeurs dans cette immense assistance, comme autrefois la parole du Sauveur se répandait sur la foule, dans son sermon sur la montagne :

« La Croix est l'étendard, le drapeau du chrétien. Le soldat sacrifie sa vie pour défendre son drapeau, notre devoir est d'être fidèle à la croix. Méditons les souffrances de Notre-Seigneur dans sa Passion. Nous sommes peut-être pauvres, malheureux, songeons aux souffrances des malades qui entourent la Grotte et les piscines. Contemplons Notre-Seigneur couvert de blessures, les mains et les pieds percés de clous, les lèvres altérées, la tête couronnée d'épines. Embrassons ces plaies sacrées, reconnaissons que nos douleurs ne sont rien à côté des siennes, et nous trouverons force et résignation. Compatissons aux tourments du Sauveur.

» La Croix devient une leçon, douce et salutaire pour les vrais disciples ; saint Paul se glorifiait en la Croix de son Seigneur Jésus-Christ, saint André saluait avec amour la croix sur laquelle il allait être attaché pour subir le martyre. — Les mondains ne comprennent pas la Croix ; ou plutôt ils ne la comprennent que trop bien, ils y voient un reproche pour leur impiété, une condamnation pour leurs turpitudes, et voilà pourquoi ils veulent la faire disparaître. Ils l'arrachent de nos écoles et de nos prétoires ; jusque dans notre Bretagne ils voudraient renverser ces croix plantées par nos pères à nos carrefours et sur le bord de nos chemins, pour animer la piété de tous les chrétiens et être une leçon de résignation aux pauvres et aux souffrants. Les suppôts de Satan veulent anéantir la Croix ; mais en dépit de leur rage, la Croix restera debout sur la terre de France, sur le sol de Bretagne, au haut de nos clochers, dans nos églises, dans nos maisons, dans nos écoles, le long de nos routes, dans nos cimetières pour abriter nos défunts. C'est par la Croix que Notre-Seigneur a triomphé de la mort et opéré notre rédemption, et nous chanterons toujours : « Vive Jésus, vive sa Croix ! »

Les prières rituelles de la XII^e station sont récitées, et au chant du cantique de la « Croix » on descend le versant opposé où l'on ne tarde pas à rencontrer la XIII^e station, *la déposition de la Croix*, puis la XIV^e, *la mise au tombeau*, laquelle a sa place bien naturelle dans une petite grotte s'ouvrant au flanc de la montagne.

Plus loin, nous passons à côté de la grande grotte des Espélugues à double ou triple ouverture. Les archéologues qui l'ont explorée y ont trouvé de nombreux vestiges d'habitation aux temps préhistoriques ; maintenant, elle est mise sous le vocable de sainte Marie-Madeleine, et dans la vaste

salle centrale on a érigé un autel et même une chaire à prêcher ; une galerie plus étroite et montante s'enfonce à une profondeur de 30 ou 40 mètres.

Cette ascension de la montagne, ces aspects sur l'immense nature, cette visite de la grotte de la Madeleine, la contemplation de toutes ces merveilles naturelles, sont salutaires à nos âmes et à nos intelligences ; elles nous pénètrent mieux de la puissance de Dieu et de la grandeur de ses œuvres, et nous portent davantage à le louer en toutes choses : « *Mirabilis Deus in sanctis suis, et sanctus in omnibus operibus suis* ; Dieu est admirable en ses saints et adorable dans les œuvres sorties de ses mains ».

Peu de temps après notre descente de la montagne, commence la procession du Saint-Sacrement, qui est présidée par Mgr Péchenard, évêque de Soissons, et qui renouvelle en nous les émotions des deux journées précédentes.

Cependant, comme malgré nous, nous sentons nos cœurs se resserrer : le moment des adieux approche, c'est notre dernière soirée ; demain, de bonne heure, il faudra partir, quitter cette atmosphère du Ciel où l'on a vécu heureux pendant ces trois jours. Aussi les visites à la Grotte sont plus nombreuses, les stations plus prolongées ; puis, chacun a à faire sa provision d'eau miraculeuse, don précieux à apporter à ceux qui nous sont chers, aux parents, aux amis, aux malades.

Il semble que notre dernière procession aux flambeaux se soit ressentie de cette demi-tristesse.

Cependant, la façade du Rosaire reste illuminée toute la nuit, les portes resteront ouvertes pour nous ; toute la nuit on pourra y prier, en alternant, si on veut, avec les visites à la Grotte. C'est que, de 11 heures à minuit, a lieu pour les Bretons L'HEURE SAINTE, l'adoration nocturne, pendant laquelle ils offrent à notre divin Sauveur exposé sur l'autel, les hommages de leurs cœurs, leurs sentiments de dévouement et de tendresse filiale, leurs prières les plus intimes, leurs demandes les plus chères ; et ils y sont puissamment aidés par la parole ardente et vibrante de M. Penndu, recteur de Lampaul-Guimiliau, prêchant les gloires, les beautés, les grandeurs de l'Eucharistie, et mettant tous ces chrétiens en communication avec Jésus dans son Sacrement adorable.

A minuit, on peut commencer les messes, et aussi les communions. C'est la dernière messe, la dernière communion à Lourdes, où nous avons cru trouver un vestibule du paradis ; avec quelle ferveur est célébrée cette messe, avec quelle piété est faite cette dernière communion ! — Prières prolongées de l'action de grâces, dernière visite à la Grotte bénie, dernières supplications et recommandations à la Vierge, notre Mère, derniers regards sur son image, dernier adieu ou plutôt au revoir, saisissement de l'âme, pleurs de tristesse, — il faut partir !



27 Septembre.

A 7 h. 10, le dernier train partait, emportant les derniers pèlerins. Un instant après, nous passions devant la Grotte : un regard rapide à l'image blanche de l'Immaculée-Conception, un dernier salut, une dernière prière. — O Notre-Dame, Sainte et Immaculée Conception, bénissez-nous, bénissez notre pèlerinage, qu'il soit salubre pour nous tous et pour les nôtres !

EXTRAIT DU « JOURNAL DE LA GROTTÉ DE LOURDES »

RÉSUMÉ OFFICIEL

DES PROCÈS-VERBAUX DE GUÉRISONS

enregistrés par le « Bureau des constatations médicales ».

1^o M^{lle} Catherine Autret, de Bodilis (Finistère), âgée de 38 ans, — (N^o 91 du Registre pour 1907), — souffrait depuis 7 mois, d'après son certificat médical, d'une *contracture en flexion des doigts* de la main gauche. On avait constaté en même temps un certain degré d'atrophie des muscles de l'avant-bras, surtout des muscles extenseurs. La malade éprouvait aussi de vives douleurs dans tout le côté gauche, chaque fois qu'elle essayait de se lever, ce qui la forçait à rester presque constamment couchée. Tous ces symptômes persistaient lors de son arrivée à Lourdes.

Le mardi 24 Septembre 1907, Fête de N.-D. de la Merci, au premier bain dans la piscine, M^{lle} Autret déclare avoir éprouvé une vive douleur dans la main gauche, en même temps que ses doigts se redressaient brusquement. Depuis lors les mouvements de la main gauche et des doigts de ce côté sont aussi libres qu'à droite.

2^o M^{lle} Anna Le Gall, de Landerneau (Finistère), âgée de 12 ans, — (N^o 93 du Registre pour 1907), — était malade depuis deux ans et avait passé quinze mois au lit, incapable de parler pendant six mois. Au bout de quinze mois elle réussissait à se traîner sur ses quatre membres, mais ne pouvait se tenir debout sans soutien et s'alimentait difficilement. Ces symptômes se seraient développés après une diphtérie, pour laquelle on lui avait fait des injections de sérum, et qui avait duré quinze jours. En outre des symptômes de *paralysie*, l'enfant avait eu des *mouvements désordonnés* présentant le caractère de la chorée.

Au troisième bain pris par cette enfant dans la piscine de Lourdes, le mardi matin, 24 Septembre 1907, fête de N.-D. de la Merci, il s'est fait une légère amélioration qui, au passage du T. S.-Sacrement, dans l'après-midi du même jour, est devenue une guérison complète.

Depuis lors, M^{lle} Le Gall marche facilement et semble débarrassée de tous les troubles dont elle était atteinte à son arrivée. Elle nous dit avoir éprouvé, au moment de sa guérison, une violente douleur dans les jambes.

3^o M^{lle} Louise Thomas, de Guipavas (Finistère), âgée de 38 ans, — (N^o 98 du Registre pour 1907), — gardait le lit depuis onze mois et se nourrissait fort peu. Elle était atteinte, d'après son certificat médical, de *dyspepsie gastro-intestinale* survenue à la suite d'une grippe. La malade était graduellement tombée dans un état de faiblesse extrême. Malgré les différentes médications qu'on avait essayées, aucune amélioration n'avait été obtenue : l'estomac rejetait à peu près toute nourriture et ne supportait qu'un peu de lait. Le mercredi 25 Septembre 1907, au sortir de la piscine, M^{lle} Thomas a ressenti un bien-être inaccoutumé ; quelques moments après elle pouvait prendre du bouillon et manger de la viande. Depuis lors elle se nourrit comme tout le monde et reprend à vue d'œil.

4^o M^{lle} Marie Lemogne, de Lesneven (Finistère), âgée de 29 ans, — (N^o 100 du Registre pour 1907), — avait eu, il y a 9 ans, une attaque qui lui avait enlevé la connaissance pendant plusieurs jours, et au sortir de laquelle elle était restée paralysée de la jambe gauche. La malade fut traitée sans résultat pendant quatre ans, à l'hôpital de Saint-Denis, près Paris, puis renvoyée chez elle à Lesneven et, enfin à l'hôpital de cette ville. Il y a deux ans, à la suite d'une nouvelle attaque, le bras droit était resté paralysé. Il y a cinq ans, la malade avait dû recourir à deux béquilles pour marcher ; elle en avait abandonné une il y a trois ans.

En arrivant à Lourdes, avec le pèlerinage de Quimper de la présente année, la paralysie du bras droit et de la jambe gauche persistait, et l'infirme devait être portée en petite voiture à la Grotte.

Le jeudi 26 Septembre 1907, dans la matinée, pendant l'immersion dans la piscine, M^{lle} Lemogne a senti un craquement dans le genou gauche et dans le bras droit ; aussitôt après, elle a pu marcher sans béquille et remuer le bras droit. Sa paralysie a complètement disparu depuis ce moment.

Deux guérisons de l'an dernier, non enregistrées alors, enregistrées et confirmées cette année.

1^o M^{lle} Marie Jaffré, de Lannédern (Finistère), âgée de 28 ans, — (N^o 92 du Registre pour 1907), avait été subitement atteinte de *paralysie*, un matin, il y a six ans, en balayant sa maison. Le bras gauche seul pouvait exécuter quelques mouvements. Il y avait aussi des *troubles légers de la parole*, sans aphasie complète cependant. La malade était restée six ans dans cet état, au lit, ne pouvant se remuer qu'avec l'aide de plusieurs personnes.

Le 23 Août 1906, elle avait éprouvé brusquement une grande amélioration, en apprenant qu'elle devait faire partie du pèlerinage de Lourdes. La malade avait pu se lever sur une chaise et se servir de ses deux bras. Elle vint à Lourdes le mois suivant, assise pendant tout le trajet, mais toujours incapable de marcher. Quelques jours après son arrivée ici avec le pèlerinage, elle se rendit seule à la piscine, et, depuis lors, elle a pu se servir de tous ses membres de plus en plus librement, et elle peut se livrer aux travaux des champs et du ménage.

2^e M^{lle} Amélie Bellec, de Brest, âgée de 21 ans, — (N^o 89 du Registre pour 1907), — était venue à Lourdes, l'année dernière, avec un certificat médical déclarant qu'à la suite d'une grippe infectieuse, au mois de Janvier 1905, cette jeune fille avait présenté tous les symptômes d'une *myélite aiguë diffuse*, symptômes qui s'étaient atténués au mois d'Octobre suivant. Mais depuis cette époque, il était resté une paralysie des membres inférieurs, avec atrophie marquée des muscles de la cuisse et de la jambe des deux côtés. La malade faisait difficilement quelques pas en soutenant le membre atteint. C'est dans ce triste état qu'elle était arrivée à Lourdes l'an dernier.

Le 13 Septembre 1906, au passage du *T. S.-Sacrement*, la jeune infirme s'est levée, a fait quelques pas et s'est agenouillée. Depuis cette époque, elle a quitté sa petite voiture, elle marche maintenant très facilement; l'appétit et les forces sont revenus rapidement. La guérison de sa paralysie s'est bien maintenue depuis l'année dernière. M^{lle} Bellec nous dit qu'elle a fait de longues courses sans fatigue aucune.

ÉPILOGUE

L'année dernière, une heure après son arrivée du pèlerinage de Lourdes, mourait à Quimper un vieillard de 80 ans, estimé et vénéré de tous comme un saint : M. Le Guern, maréchal-expert. Il était frappé en pleine santé et s'en allait au ciel continuer le pèlerinage où il avait éprouvé tant de joie.

Cette année, plusieurs ont pu remarquer un homme de haute stature, au port droit et assuré, à la figure ouverte et franche, portant favoris blancs, décoré de la légion d'honneur, et que l'on devinait comme étant un vétéran de notre marine. Je l'avais remarqué communiant au Rosaire, je l'avais observé dans nos différentes processions, et il semblait, dans ces manifestations, jouir d'un bonheur sans pareil, être plongé dans une atmosphère inconnue.

Lui qui, à Brest, avait été témoin de fêtes sans pareilles, de démonstrations extraordinaires, à l'occasion de passages

des souverains et chefs d'Etat, voyages de ministres, visites d'escadres, ressentait à Lourdes une joie d'enfant qui débordait de son cœur et qui transpirait dans ses regards. Au dernier jour, lorsque son fils, M. Le Goasguen, vicaire à Saint-Corentin de Quimper, lui demanda : « Eh bien, papa, qu'est-ce que vous pensez de cela ? » — « Qu'est-ce que je pense : c'est qu'on va faire des économies pour retourner l'an prochain ! »

La Sainte Vierge l'a exaucé bien plus vite qu'il ne l'aurait prévu. Deux ou trois jours après son retour, il a été pris d'affaiblissement et de maladie. Vendredi 4 Octobre, il mourait en brave chrétien, et il est allé faire au Ciel son pèlerinage éternel, dont les splendeurs de Lourdes avaient été pour lui un délicieux avant-goût.

A cause du compte rendu du Pèlerinage de Lourdes, nous avons dû interrompre la publication de l'Encyclique. Nous la reprendrons dans le prochain numéro.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. On a fait courir le bruit et plusieurs journaux ont répété que les prêtres, s'ils se laissaient expulser *manu militari* de leurs presbytères, n'y pourraient plus rentrer à titre de locataires. Nous pensons que ce renseignement n'est pas exact et qu'il ne faut y voir qu'un essai d'intimidation par menaces. Les presbytères communaux sont d'ores et déjà administrés par les municipalités et, après la dévolution, les presbytères fabriciens le seront par les bureaux administratifs de bienfaisance ou d'assistance. Ceux-ci, aussi bien que les municipalités, pourront donc toujours les louer eux-mêmes au mieux de leurs intérêts, à moins que, par des procédés jusqu'ici inconnus, on enlève à ces assemblées les droits et privilèges que la loi leur reconnaît.

II. Nominations. — Par décision du 5 Octobre, ont été nommés :

Curé-doyen de Pont-Croix, en remplacement de M. le chanoine Téphany, démissionnaire, M. Picard, recteur de Saint-Thurien ;

Recteur de Plougonvelin, M. Le Meur, recteur de Loperhet ;
Recteur de Loperhet, M. Roudaut, ancien recteur de Lababan ;

Recteur de Poullaouen, en remplacement de M. Coum, démissionnaire, M. Jaouën, recteur de Tréouergat ;

Recteur de Tréouergat, M. Ollivier, vicaire à Cast ;

Recteur de Guerlesquin, en remplacement de M. Kérézén, démissionnaire, M. Castrec, professeur au Petit-Séminaire.

Professeurs à l'Institution Saint-Vincent de Paul, à Quimper :

MM. Gaonac'h (Jean-Marie), licencié ès-lettres ;
Bédéric, jeune prêtre de Quimper ;
Perrot, jeune prêtre de Châteaulin ;
Le Garrec, jeune prêtre de Douarnenez.

Professeurs à l'école Saint-Yves :

MM. Boucher, jeune prêtre de Landerneau ;
Paubert, vicaire à Lennon.

A l'école Saint-Louis, à Brest :

Supérieur : M. Le Guen, ancien directeur de l'Externat Saint-Joseph, à Morlaix ;

Professeurs : MM. Le Guern, ancien professeur au Petit-Séminaire ;

Cadiou, vicaire à Pont-l'Abbé ;
Cozanet, vicaire à Landerneau ;
Bastard, précédemment vicaire dans le diocèse de Saint-Brieuc ;
Abily, jeune prêtre de Brest ;
Mazéas, jeune prêtre de Plouescat ;
Salou, jeune prêtre de Ploudaniel ;
Riou, jeune prêtre de Landivisiau.

Professeurs à Notre-Dame de Bon-Secours :

MM. Gourlaouën, jeune prêtre de Lesneven ;
Coëffeur, diacre.

Vicaire à Pont-l'Abbé, M. Ruppe, jeune prêtre de Spézet ;

Vicaire à Landerneau, M. Vétel, jeune prêtre de Carhaix ;

Vicaire à Saint-Jean-Trolimon, en remplacement de M. Yvinec, appelé à la direction de l'école libre de Plonéour-Lanvern, M. Le Dant, ancien professeur à l'Externat Saint-Joseph, à Morlaix ;

Vicaire à Cast, M. Kervella, vicaire à Plouégat-Moysan ;

Vicaire à Plouégat-Moysan, M. Acquitter, jeune prêtre de Plounévez-Lochrist ;

Vicaire à Lennon, M. Caéric, jeune prêtre de Querrien.

M. Jacq, licencié ès-lettres, est nommé professeur suppléant de troisième au collège de Saint-Pol de Léon, en remplacement de M. Francès, en congé ;

M. Grall, jeune prêtre, de Ploudaniel, est chargé de la classe de 6^e au même collège.

M. Uguen, supérieur de l'Institution Saint-Vincent de Paul, à Quimper, et M. Le Guen, supérieur de l'Ecole Saint-Louis, à Brest, sont autorisés à porter la mozette des curés-doyens.

III. Pèlerinage. — Dimanche prochain, 13 Octobre, aura lieu, sous la présidence de Mgr l'Evêque, le 3^e pèlerinage d'hommes et de jeunes gens à Notre-Dame de Kérinec, en Poullan.

A 10 h. 1/2, grand'messe chantée par le chanoine Auffret, curé de Douarnenez ; allocution de Monseigneur. A 1 heure, réunion générale suivie des vêpres.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I — L'Eglise et la France.
- II. — L'instruction chrétienne ; l'Œuvre des catéchismes.
- III. — Retraites : LESNEVEN, QUIMPER, et QUIMPERLE, retraites bretonnes pour les femmes, du 18 au 19 Octobre.
— QUIMPERLE, retraite pour les Tertiaires, du 21 au 26

La question des presbytères. — M. le Préfet du Finistère aurait déclaré qu'il n'admet pas les baux faits au nom des curés ou recteurs, si le prix fixé par les conseils municipaux pour la location des presbytères n'est pas assez élevé, ou si le bail lui paraît trop long, quoique n'excédant pas une période de 18 ans.

Or, comme le démontre M. le sénateur H. de Chamillard dans un article irréfutable publié par l'*Indépendant du Sud-Finistère* (n^o du 5 Octobre), cette prétention est illégale et en contradiction formelle avec l'article 68 de la loi du 5 Avril 1884. Aux termes de cet article, § 1^{er}, « les conseils municipaux ont un droit d'appréciation souveraine, absolue, sur les clauses et modalités des baux, à la seule condition que ces baux ne dépassent pas 18 années.

» Du moment qu'ils n'excèdent pas cette durée, l'autorité supérieure n'a, ni à s'en occuper, ni à s'en préoccuper ; elle n'a, ni à approuver, ni à désapprouver. »

Donc, conclut l'éloquent sénateur, « que les municipalités catholiques, libérales, progressistes, résistent énergiquement à une semblable manœuvre. Il y va de leur honneur, de leur dignité, de ne pas laisser entamer les droits que la loi leur confère....

» Là où les conseils municipaux entendent assurer le logement des membres du clergé moyennant l'acquit des impôts, des réparations et d'une faible redevance, il faut que leur volonté soit respectée, puisqu'elle est légale ; il ne faut pas que le pouvoir central vienne troubler la paix religieuse, en foulant aux pieds la loi elle-même. »

MORLAIX. — Œuvre des Tabernacles. — Malgré les difficultés de l'heure présente, l'Œuvre des Tabernacles de Morlaix continue sa mission de travail et de dévouement. Bien loin de

refroidir le zèle, les événements deviennent un stimulant pour l'activité des pieuses ouvrières. Elles s'estimeraient heureuses et fières si elles pouvaient apporter un secours, si modeste fût-il, au clergé dans sa détresse et à l'Eglise dans ses épreuves.

Ces Dames tiennent à faire connaître à MM. les Curés et Recteurs leur intention formelle que les ornements, fruits de leur travail, ne figurent sur aucun inventaire. Ils sont et restent leur propriété. En les mettant au service du culte, elles entendent bien faire un prêt plutôt qu'un don à la fabrique ou à toute autre institution.

On prie d'adresser les demandes, *dès maintenant*, soit à M^{lle} Le Bozec, présidente, Grande-Place, Morlaix, soit à Mgr Dulong de Rosnay.

Défense sacerdotale. — CHATEAULIN. — Nous avons dit qu'une action en dommages-intérêts avait été intentée, devant le tribunal correctionnel de Châteaulin, par M. le chanoine Le Roy, curé-archiprêtre, contre le directeur du journal le *Réveil du Finistère*, de Quimper, pour articles diffamatoires publiés le 22 Juin et le 6 Juillet 1907.

L'affaire est venue, comme nous l'avions annoncé, à l'audience du mercredi 25 Septembre ; M^e Robic, du barreau de Lorient, a soutenu avec beaucoup de talent les revendications du plaignant ; M^e Le Diberder, de Quimper, défendait l'inculpé.

Le jugement, remis à quinzaine, a été rendu mercredi 9 Octobre : le *Réveil du Finistère*, dans la personne de son directeur, est condamné à 50 francs d'amende, 1.000 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans deux journaux au choix de M. le Curé-Archiprêtre de Châteaulin.

LENNON. — Mission. — Le dimanche 15 Septembre, un gai carillon annonçait à la paroisse de Lennon l'ouverture de la Mission dont la nouvelle avait été accueillie avec une si grande joie. Aussi la population tout entière s'est empressée de venir prendre part à ces saints exercices, pour ne perdre aucune des grâces qui y sont attachées. C'était à qui viendrait d'abord. « Pour moi, disait une vieille bonne femme, j'irai la première semaine, de peur que je sois morte avant la deuxième... » C'est assez dire l'empressement et la joie avec lesquels furent reçus les missionnaires.

La première semaine était présidée par M. Poulhazan, curé-doyen de Briec, qui a expliqué les commandements de Dieu. Les conférences sur le sacrement de Pénitence ont été données par M. Cardinal, supérieur de la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon.

Dès le lundi matin, l'église, décorée avec un goût exquis par les Religieuses du Saint-Esprit, était remplie de fidèles, et le samedi matin plus de 700 personnes sont venues s'agenouiller à la Sainte Table.

Le lendemain, dimanche, presque tous ont de nouveau communie pour les âmes du Purgatoire. C'est à regret que cette première série se retire pour faire place aux retraitants de la seconde qui viennent, au nombre de plus de 800, commencer leur mission ce jour-là.

Après les vêpres, M. le chanoine Le Bail, curé-doyen de Plouzevé, dans son sermon d'ouverture, les tient sous le charme pendant trois quarts d'heure et, dès le lendemain matin, l'église était comble. Il fallait voir les bons Lennonnais accourir, longtemps avant l'heure, retenir leurs places, surtout pour écouter les conférences sur le Décalogue de M. Le Sann, recteur de Plougouven, et l'explication des tableaux que M. Balanant, recteur de Penhars, a donnée pendant les quinze jours avec son talent connu et son succès habituel.

Oh ! ces jours ont été des jours de bénédiction pour la paroisse de Lennon, et tout le monde s'accorde à dire que la mission a été des plus belles. Nous aimons à croire aussi qu'elle aura été bonne et que le souvenir ne s'en effacera pas de sitôt du cœur de la population si chrétienne de Lennon.

Un témoin.

SAINT-JOSEPH DU PILIER-ROUGE. — Installation solennelle du Recteur. — Dimanche dernier, a eu lieu l'installation solennelle du Recteur de la nouvelle paroisse de Saint-Joseph du Pilier-Rouge, M. Milin. La cérémonie était présidée par M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest. On remarquait, en outre, dans l'assistance : MM. les chanoines Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis, Troussel, curé de Recouvrance ; MM. Abhervé-Guéguen, curé-doyen de Lambézellec, Le Bars, Le Jollec, Pérennès, professeurs au Grand-Séminaire, Boubennec, supérieur de l'Ecole N.-D. de Bon-Secours, etc...

L'église, magnifiquement ornée, présentait un gracieux aspect et suffisait à peine à contenir la population chrétienne de Saint-Joseph, accourue nombreuse pour témoigner sa sympathie au nouveau recteur.

Avant de commencer la messe solennelle, M. Milin a adressé à ses paroissiens une touchante allocution : « Je suis, dit-il, l'envoyé de Dieu parmi vous : l'autorité dont je suis investi n'est point une autorité humaine, mais une autorité divine ; vous saurez donc, mes frères, vous laisser diriger. C'est une charge redoutable et parfois bien lourde, pour des épaules humaines, que d'être placé à la tête d'une paroisse, surtout quand cette paroisse est aussi grande que la vôtre, mais j'ai confiance, car je ne serai pas seul : j'aurai auprès de moi le Dieu du tabernacle, et *omnia possum in eo qui me confortat*... D'autre part, l'accueil bienveillant que j'ai reçu, quand je vous ai visités chez vous, me fait envisager l'avenir avec la plus grande confiance..... »

Après l'Evangile, M. le Curé de Saint-Martin a profondément impressionné l'assistance par le magnifique discours qu'il a pro-

noncé. Il a commencé par faire, en termes émus, l'éloge de M. Milin, qui fut son vicaire pendant douze ans. Puis il a exposé avec éloquence les grandeurs du sacerdoce catholique et a démontré que le prêtre n'est pas, quoi qu'on dise, un homme comme les autres...

Ce fut pour la nouvelle paroisse une belle fête, et tous ceux qui y ont assisté en garderont le meilleur et le plus durable souvenir.

Ancienne Maison TOULARCHOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.
Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESEUR QUIMPER

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVREURIE
BRONZES & ORFÈVREURIE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVREURIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Lettre Encyclique de N. S. Père le Pape Pie X sur les doctrines des modernistes (suite).

II. Communications de l'Evêché.

III. PARTIE NON OFFICIELLE. — Chronique du diocèse : Inten-

tions recommandées aux prières ; Nouvelle indulgence « toties quoties » ; Combrit ; Grand-Séminaire ; Expulsion de prêtres ; Devant la spoliation ; Poullan ; Morlaix ; IV^e Congrès de l'U. J. C. B. ; Le Culte des Saints (suite), etc.
IV. — Chronique générale, etc.

Offices de la semaine.

Dimanche, 20 Octobre. — 22^e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Pureté de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S. Jean de Kenty, Confesseur, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires : du suivant, de S. Jean de Kenty, du Dimanche et de S. Hilarion, Abbé.

Lundi, 21. — St^e Ursule et ses compagnes, Martyres (au *Propre diocésain*). Double. Rouge.

Mardi, 22. — St^e Edwige, Veuve (du 17 Octobre). Semi-double. Blanc.

Mercredi, 23. — Fête du T. Saint Rédempteur (au *Supplément*). Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 24. — S. Raphaël, Archange (au *Supplément*). Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 25. — S. Gouesnou, Evêque (au *Propre diocésain*). Semi-double. Blanc.

Samedi, 26. — S. Alor, Evêque (au *Propre diocésain*). Double. Blanc.

Dimanche, 27. — 23^e Dimanche après la Pentecôte.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouégat-Guerrand.	du 18 au 21 Octobre.
Lothey.	du 22 au 23 —
Hôpital-Camfrout.	du 24 au 26 —
Lababan.	du 27 au 28 —

noncé. Il a commencé par faire, en termes émus, l'éloge de M. Milin, qui fut son vicaire pendant douze ans. Puis il a exposé avec éloquence les grandeurs du sacerdoce catholique et a démontré que le prêtre n'est pas, quoi qu'on dise, un homme comme les autres...

Ce fut pour la nouvelle paroisse une belle fête, et tous ceux qui y ont assisté en garderont le meilleur et le plus durable souvenir.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

Fçois CAUJAN, Succ^r
53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT



SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Lettre Encyclique de N. S. Père le Pape Pie X sur les doctrines des modernistes (suite).

II. Communications de l'Evêché.

III. PARTIE NON OFFICIELLE. — Chronique du diocèse : Inten-

tions recommandées aux prières ; Nouvelle indulgence « toties quoties » ; Combrit ; Grand-Séminaire ; Expulsion de prêtres ; Devant la spoliation ; Poullan ; Morlaix ; IV^e Congrès de l'U. J. C. B. ; Le Culte des Saints (suite), etc.

IV. — Chronique générale, etc.

Offices de la semaine.

Dimanche, 20 Octobre. — 22^e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Pureté de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S. Jean de Kenty, Confesseur, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires : du suivant, de S. Jean de Kenty, du Dimanche et de S. Hilarion, Abbé.

Lundi, 21. — St^e Ursule et ses compagnes, Martyres (au *Propre diocésain*). Double. Rouge.

Mardi, 22. — St^e Edwige, Veuve (du 17 Octobre). Semi-double. Blanc.

Mercredi, 23. — Fête du T. Saint Rédempteur (au *Supplément*). Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 24. — S. Raphaël, Archange (au *Supplément*). Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 25. — S. Gouesnou, Evêque (au *Propre diocésain*). Semi-double. Blanc.

Samedi, 26. — S. Alor, Evêque (au *Propre diocésain*). Double. Blanc.

Dimanche, 27. — 23^e Dimanche après la Pentecôte.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouégat-Guerrand.	du 18 au 21 Octobre.
Lothey.	du 22 au 23 —
Hôpital-Camfrout.	du 24 au 26 —
Lababan.	du 27 au 28 —

PARTIE OFFICIELLE

LETTRE ENCYCLIQUE

« PASCENDI DOMINICI GREGIS »

DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

Sur les Doctrines des Modernistes.

(Suite.)

§ 8. — Le moderniste théologien.

Les deux principes générateurs : immanence et symbolisme.

Ici, Vénérables Frères, se présente à nous, le moderniste théologien. La matière est vaste et compliquée : Nous la condenserons en peu de mots. Ce dont il s'agit, c'est de concilier la science et la foi, tout naturellement par subordination de la foi à la science. La méthode du moderniste théologien est tout entière à prendre les principes du philosophe et à les adapter au croyant : et c'est à savoir, les principes de l'immanence et du symbolisme. Fort simple est le procédé. Le philosophe disait : *Le principe de la foi est immanent* ; le croyant ajoutait : *Ce principe est Dieu* ; le théologien conclut : *Dieu est donc immanent dans l'homme. Immanence théologique.* De même, le philosophe disait : *Les représentations de l'objet de la foi sont de purs symboles* ; le croyant ajoutait : *L'objet de la foi est Dieu en soi* ; le théologien conclut : *Les représentations de la réalité divine sont donc purement symboliques. Symbolisme théologique.* Insignes erreurs, plus pernicieuses l'une que l'autre, ainsi qu'on va le voir clairement par les conséquences..... Et, pour commencer par le symbolisme, comme les symboles sont tout ensemble et *symboles* au regard de l'objet et *instruments* au regard du sujet, il découle de là deux conséquences : la première, c'est que le croyant ne doit point adhérer précisément à la formule en tant que formule, mais en user purement pour atteindre à la vérité absolue, que la formule voile et dévoile en même temps qu'elle fait effort pour exprimer, sans y parvenir jamais. La seconde, c'est que le croyant doit employer ces formules dans la mesure où elles peuvent lui servir, car c'est pour seconder sa foi, non pour l'entraver, qu'elles lui sont données ; sous réserve toujours du respect social qui leur est dû, pour autant que le magistère public les aura jugées aptes à traduire la conscience commune, et jusqu'à ce qu'il ait réformé ce jugement. — Pour ce qui est de l'immanence, il est assez malaisé de savoir sur ce point la vraie pensée des modernistes, tant leurs opinions y sont divergentes. Les uns l'entendent en ce sens que Dieu est

plus présent à l'homme que l'homme n'est présent à lui-même : ce qui, sainement compris, est irréprochable. D'autres veulent que l'action de Dieu ne fasse qu'un avec l'action de la nature, la cause première pénétrant la cause seconde : ce qui est en réalité la ruine de l'ordre surnaturel. D'autres enfin expliquent tellement la chose qu'ils se font soupçonner d'interprétation panthéiste : ceux-ci sont d'accord avec eux-mêmes et vraiment logiques.

À ce principe d'immanence il s'en rattache un autre que l'on peut appeler de *permanence divine* : il diffère du premier, à peu près comme l'expérience transmise par tradition de la simple expérience individuelle. Un exemple éclaircira la chose, et il sera tiré de l'Eglise et des sacrements. Il ne faut pas s'imaginer, disent-ils, que les sacrements et l'Eglise aient été institués immédiatement par Jésus-Christ. Cela est en contradiction avec l'agnosticisme qui, en Jésus-Christ, ne voit autre chose qu'un homme, dont la conscience, à l'instar de toute conscience humaine, est allée se formant peu à peu ; avec la loi d'immanence, qui répudie les *applications* faites du dehors, comme ils disent ; avec la loi d'évolution, qui demande du temps pour le développement des germes, ainsi qu'une série changeante de circonstances ; avec l'histoire, enfin, qui constate que les choses se sont passées effectivement selon les exigences de ces lois. Ce qui n'empêche point, et il faut l'affirmer, que l'Eglise et les sacrements aient été institués *médiatement* par Jésus-Christ. Voici de quelle manière. Toutes les consciences chrétiennes furent enveloppées en quelque sorte dans la conscience du Christ, ainsi que la plante dans son germe. Et de même que les rejetons vivent de la vie du germe, ainsi faut-il dire que tous les chrétiens vivent de la vie de Jésus-Christ. Or, la vie de Jésus-Christ est divine, selon la foi ; divine sera donc aussi la vie des chrétiens. Et c'est pourquoi, s'il arrive que la vie chrétienne, dans la suite des temps, donne naissance aux sacrements et à l'Eglise, on pourra affirmer en toute vérité que l'origine en vient de Jésus-Christ et qu'elle est divine. C'est par le même procédé que la divinité sera octroyée aux Saintes Ecritures, qu'elle le sera aux dogmes. Là se borne à peu près la théologie des modernistes : mince bagage sans doute, mais plus que suffisant, si l'on tient avec eux, que la foi doit en passer par tous les caprices de la science. De tout ceci, Nous laisserons à chacun le soin d'en faire l'application à ce qui va suivre : elle est aisée.

Ce que deviennent le dogme et les sacrements.....

Nous avons surtout parlé jusqu'ici de l'origine et de la nature de la foi. Or, dans le système des modernistes, la foi a plusieurs rejetons, dont voici les principaux : l'Eglise, le dogme, le culte, les Livres Saints. Voyons ce qu'ils en disent. Pour commencer par le dogme il est si connexe avec la foi, que Nous avons déjà dû en retracer plus haut l'origine et la nature. Il naît du besoin

qu'éprouve le croyant de travailler sur sa pensée religieuse, en vue d'éclairer de plus en plus et sa propre conscience et celle des autres. Ce travail consiste à pénétrer et à expliquer la formule primitive : ce qui ne doit point s'entendre d'un développement d'ordre rationnel et logique, mais commandé entièrement par les circonstances : ils l'appellent, d'un mot assez obscur pour qui n'est pas au fait de leur langage, *vital*. Il arrive ainsi qu'autour de la formule primitive naissent peu à peu des formules secondaires : organisées par la suite en corps de doctrine, ou, pour parler avec eux, en constructions doctrinales, sanctionnées en outre par le magistère public, comme répondant à la conscience commune, elles recevront le nom de dogme. Du dogme il faut distinguer avec soin les pures spéculations théologiques. Celles-ci, d'ailleurs, pour n'être point vivantes, à proprement parler, de la vie de la foi, ne laissent pas d'avoir leur utilité : elles servent à concilier la religion avec la science, à supprimer entre elles tout conflit ; de même à éclairer extérieurement la religion, à la défendre ; elles peuvent enfin constituer une matière en préparation pour un dogme futur. — Du culte il y aurait peu à dire, si ce n'était que sous ce mot sont compris les Sacrements ; et sur les Sacrements, les modernistes greffent de fort graves erreurs. Le culte naît d'une double nécessité, d'un double besoin ; car, on l'a remarqué, la nécessité, le besoin, telle est, dans leur système, la grande et universelle explication. Le premier besoin, ici, est de donner à la religion un corps sensible ; le second, de la propager, à quoi il ne faudrait pas songer sans formes sensibles ni sans les actes sanctifiants que l'on appelle Sacrements. Les Sacrements, pour les modernistes, sont de purs signes ou symboles, bien que doués d'efficacité. Ils les comparent à de certaines paroles, dont on dit vulgairement qu'elles ont fait fortune, parce qu'elles ont la vertu de faire rayonner des idées fortes et pénétrantes, qui impressionnent et remuent. Comme ces paroles sont à ces idées, de même les Sacrements au sentiment religieux. Rien de plus. Autant dire, en vérité, et plus clairement, que les Sacrements n'ont été institués que pour nourrir la foi : proposition condamnée par le Concile de Trente : *Si quelqu'un dit que les Sacrements n'ont été institués que pour nourrir la foi, qu'il soit anathème* (1).

... Les Livres Saints.

De l'origine et de la nature des Livres Saints Nous avons déjà touché quelque chose. Ils ne constituent, non plus, que de simples rejetons de la foi. Si l'on veut les définir exactement, on dira qu'ils sont le recueil des expériences faites dans une religion donnée, non point expériences à la portée de tous et vulgaires, mais extraordinaires et insignes. Ceci est dit de nos Livres Saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, aussi bien

que des autres. Et une remarque qu'ils ajoutent, fort avisée à leur point de vue, c'est que si l'expérience roule toujours sur le présent, elle peut puiser néanmoins sa matière et dans le passé et dans l'avenir, attendu que le croyant vit, *sous la forme du présent*, et les choses du passé qu'il fait renaître par le souvenir, et celles de l'avenir qu'il anticipe par la prévision. De là, parmi les Livres Saints, les Livres historiques et les apocalyptiques.

C'est Dieu qui parle dans ces Livres par l'organe du croyant ; mais, selon la théologie moderniste, par voie d'immanence et de permanence vitale.

Demande-t-on ce qu'il en est de l'inspiration ? L'inspiration, répondent-ils, ne diffère pas, si ce n'est par l'intensité, de ce besoin qu'éprouve tout croyant de communiquer sa foi, par l'écrit ou par la parole. On trouve quelque chose de semblable dans l'inspiration poétique, et on se souvient du mot fameux : Un Dieu est en nous ; de lui qui nous agite vient cette flamme. C'est ainsi que Dieu, dans leur doctrine, est le principe de l'inspiration des Saints Livres.

Cette inspiration, ajoutent-ils, rien, dans ces mêmes Livres, qui lui échappe. En quoi vous les croiriez plus orthodoxes que certains autres de ce temps, qui la rétrécissent quelque peu, en lui dérobant, par exemple, ce qu'ils appellent les citations tacites. Jonglerie de mots et apparences pures. Si l'on commence par déclarer, selon les principes de l'agnosticisme, que la Bible est un ouvrage humain, écrit par des hommes et pour des hommes : sauf à les dire théologiquement divins par immanence, le moyen de rétrécir l'inspiration ? Universelle, l'inspiration, oui, au sens moderniste ; nulle, au sens catholique.

L'Eglise.

Nous voici à l'Eglise, où leurs fantaisies vont nous offrir plus ample matière.

L'Eglise est née d'un double besoin : du besoin qu'éprouve tout fidèle, surtout s'il a eu quelque expérience originale, de communiquer sa foi ; ensuite, quand la foi est devenue commune, ou, comme on dit, *collective*, du besoin de s'organiser en société, pour conserver, accroître, propager le trésor commun.

Alors, qu'est-ce donc que l'Eglise ?

Le fruit de la *conscience collective*, autrement dit de la collection des consciences individuelles : consciences qui, en vertu de la permanence vitale, dérivent d'un premier croyant — pour les catholiques, de Jésus-Christ.

Or, toute société a besoin d'une autorité dirigeante, qui guide ses membres à la fin commune, qui, en même temps, par une action prudemment conservatrice, sauvegarde ses éléments essentiels, c'est-à-dire, dans la société religieuse, le dogme et le culte. De là, dans l'Eglise catholique, le triple pouvoir *disciplinaire, doctrinal, liturgique*. De l'origine de cette autorité se

(1) SESS. VII, de *Sacramentis in genere* can. 5.

déduit sa nature ; comme de sa nature, ensuite, ses droits et ses devoirs. Aux temps passés, c'était une erreur commune que l'autorité fût venue à l'Eglise du dehors, savoir de Dieu immédiatement : en ce temps-là, on pouvait à bon droit la regarder comme *autocratique*. Mais on en est bien revenu aujourd'hui. De même que l'Eglise est une émanation vitale de la conscience collective, de même, à son tour, l'autorité est un produit vital de l'Eglise.

La conscience religieuse, tel est donc le principe d'où l'autorité procède, tout comme l'Eglise, et, s'il en est ainsi, elle en dépend. Vient-elle à oublier ou méconnaître cette dépendance, elle tourne en tyrannie. Nous sommes à une époque où le sentiment de la liberté est en plein épanouissement : dans l'ordre civil, la conscience publique a créé le régime populaire. Or, il n'y a pas deux consciences dans l'homme, non plus que deux vies. Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime des consciences, provoquer et fomenter un conflit, à elle de se plier aux formes démocratiques. Au surplus, à ne le point faire, c'est la ruine. Car il y aurait folie à s'imaginer que le sentiment de la liberté, au point où il en est, puisse reculer. Enchaîné de force et contraint, terrible serait son explosion ; elle emporterait tout, Eglise et religion. — Telles sont, en cette matière, les idées des modernistes, dont c'est, par suite, le grand souci de chercher une voie de conciliation entre l'autorité de l'Eglise et la liberté des croyants.

Les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Mais l'Eglise n'a pas seulement à s'entendre amicalement avec les siens ; ses rapports ne se bornent pas au dedans ; elle en a encore avec le dehors. Car elle n'occupe pas seule le monde ; en regard, il y a d'autres sociétés, avec qui elle ne peut se dispenser de communiquer et d'avoir commerce. Vis-à-vis de celles-ci, quels sont donc ses droits et ses devoirs ; c'est ce qu'il s'agit de déterminer, et non pas sur d'autre principe, bien entendu, que sa nature même, telle qu'ils l'ont décrite. — Les règles qu'ils appliquent sont les mêmes que pour la science et la foi, sauf que là il s'agissait d'objets, ici de fins. De même donc que la foi et la science sont étrangères l'une à l'autre, à raison de la diversité des objets, de même, l'Eglise et l'Etat, à raison de la diversité des fins, spirituelle pour l'Eglise, temporelle pour l'Etat.

Autrefois, on a pu subordonner le temporel au spirituel ; on a pu parler de questions *mixtes*, où l'Eglise apparaissait comme reine, maîtresse. La raison est que l'on tenait alors l'Eglise comme instituée directement de Dieu, en tant qu'il est auteur de l'ordre surnaturel. Mais cette doctrine, aujourd'hui, philosophie et histoire s'accordent à la répudier. Donc séparation de l'Eglise et de l'Etat, du catholique et du citoyen. Tout catholique, car il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Eglise, sans tenir compte

de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. Tracer et prescrire au citoyen une ligne de conduite, sous un prétexte quelconque, est un abus de la puissance ecclésiastique, contre lequel c'est un devoir de réagir de toutes ses forces.

Les principes dont toutes ces doctrines dérivent ont été solennellement condamnés par Pie VI, Notre prédécesseur, dans sa Constitution *Auctorem fidei* (1).

Il ne suffit pas à l'Ecole moderniste que l'Etat soit séparé de l'Eglise. De même que la foi doit se subordonner à la science, quant aux éléments phénoménaux, ainsi faut-il que dans les affaires temporelles l'Eglise s'assujettisse à l'Etat. Cela, il ne le disent peut-être pas ouvertement ; ils le diront quand, sur ce point, ils seront logiques. Posé, en effet, que dans les choses temporelles l'Etat est maître, s'il arrive que le croyant, aux actes intérieurs de la religion, dont il ne se contente pas d'aventure, en veuille ajouter d'extérieurs, comme serait l'administration des sacrements, la conséquence nécessaire c'est qu'ils tombent sous la domination de l'Etat. Et que dire alors de l'autorité ecclésiastique, dont justement il n'est pas un seul acte qui ne se traduise à l'extérieur ? Il faudra donc qu'elle lui soit totalement assujettie. C'est l'évidence de ces conclusions qui a amené bon nombre de protestants libéraux à rejeter tout culte extérieur, même toute société religieuse extérieure, et à essayer de faire prévaloir une religion purement individuelle. — Si les modernistes n'en sont point encore arrivés là, ce qu'ils demandent, en attendant, c'est que l'Eglise veuille, sans trop se faire prier, suivre leurs directions, et qu'elle en vienne enfin à s'harmoniser avec les formes civiles. Telles sont leurs idées sur l'autorité *disciplinaire*. — Quant à l'autorité *doctrinale et dogmatique*, bien plus avancées, bien plus pernicieuses sont sur ce point leurs doctrines. Veut-on savoir comment ils imaginent le magistère ecclésiastique ? Nulle société religieuse, disent-ils, n'a de véritable unité que si la conscience religieuse de ses membres est une, et une aussi la formule qu'ils adoptent. Or, cette double unité requiert une espèce d'intelligence universelle, dont ce soit l'office de chercher et de déterminer la formule répondant le mieux à la conscience commune, qui ait en outre suffisamment d'autorité, cette formule une fois arrêtée, pour l'imposer à la communauté. De la combinaison et comme

(1) Prop. 2. La proposition qui établit que le pouvoir a été donné par Dieu à l'Eglise pour être communiqué aux pasteurs, qui sont ses ministres, pour le salut des âmes, ainsi comprise que le pouvoir de ministère et de gouvernement dérive de la communauté des fidèles aux pasteurs : hérétique.

Prop. 3. De plus, celle qui établit que le Pontife Romain est chef ministériel, ainsi expliquée que le Pontife Romain reçoit non pas du Christ, en la personne du bienheureux Pierre, mais de l'Eglise, le pouvoir de ministère dont il est investi dans toute l'Eglise, comme successeur de Pierre, vrai Vicaire du Christ et Chef de toute l'Eglise : hérétique.

de la fusion de ces deux éléments, intelligence qui choisit la formule, autorité qui l'impose, résulte, pour les modernistes, la notion du magistère ecclésiastique. Et comme ce magistère a sa première origine dans les consciences individuelles, et qu'il remplit un service public pour leur plus grande utilité, il est de toute évidence qu'il s'y doit subordonner, par là même se plier aux formes populaires. Interdire aux consciences individuelles de proclamer ouvertement et hautement leurs besoins ; bâillonner la critique, l'empêcher de pousser aux évolutions nécessaires, ce n'est donc plus l'usage d'une puissance commise pour des fins utiles, c'est un abus d'autorité. — Puis, l'usage de cette autorité ou puissance a besoin de se tempérer. Condamner et proscrire un ouvrage à l'insu de l'auteur sans explication de sa part, sans discussion, cela véritablement confine à la tyrannie. En somme, ici encore, il faut trouver une voie moyenne où soient assurés, tout ensemble, les droits de l'autorité et ceux de la liberté. En attendant, que fera le catholique ? Il se proclamera hautement très respectueux de l'autorité, mais sans se démentir le moins du monde, sans rien abdiquer de son caractère ni de ses idées. — Généralement, voici ce qu'ils imposent à l'Eglise. Du moment que sa fin est toute spirituelle, l'autorité religieuse doit se dépouiller de tout cet appareil extérieur, de tous ces ornements pompeux par lesquels elle se donne comme en spectacle. En quoi ils oublient que la religion, si elle appartient à l'âme proprement, n'y est pourtant pas confinée, et que l'honneur rendu à l'autorité rejaillit sur Jésus-Christ, qui l'a instituée.

Point capital du système : l'évolution.

Pour épuiser toute cette matière de la foi et de ses rejetons, il nous reste à voir comment les modernistes entendent leur développement. — Ils posent tout d'abord ce principe général que, dans une religion vivante, il n'est rien qui ne soit variable, rien qui ne doive varier. D'où ils passent à ce que l'on peut regarder comme le point capital de leur système, savoir l'évolution. Des lois de l'évolution, dogme, Eglise, culte, Livres Saints, foi même, tout est tributaire, sous peine de mort. Que l'on reprenne sur chacune de ces choses en particulier les enseignements des modernistes, et ce principe ne pourra surprendre. Quant à son application, quant à la mise en acte des lois de l'évolution, voici leur doctrine, et d'abord pour la foi. Commune à tous les hommes et obscure, disent-ils, fut la forme primitive de la foi : parce que précisément elle prit naissance dans la nature même et dans la vie de l'homme. Ensuite, elle progressa, et ce fut par évolution vitale, c'est-à-dire non pas par adjonction de nouvelles formes venues du dehors et purement adventices, mais par pénétration croissante du sentiment religieux dans la conscience. Et ce progrès fut de deux sortes : *négalif*, par élimination de tout élément étranger, tel que le sentiment familial ou national ; *positif*, par solidarité avec le

perfectionnement intellectuel et moral de l'homme, ce perfectionnement ayant pour effet d'élargir et d'éclairer de plus en plus la notion du divin, en même temps que d'élever et d'affiner le sentiment religieux.

Pour expliquer ce progrès de la foi, il n'y a pas à recourir à d'autres causes qu'à celles-là mêmes qui lui donnèrent origine, si ce n'est qu'il faut y ajouter l'action de certains hommes extraordinaires, ceux que nous appelons prophètes, et dont le plus illustre a été Jésus-Christ. Ils concourent au progrès de la foi, soit parce qu'ils offrent dans leur vie et dans leurs discours quelque chose de mystérieux dont la foi s'empare et qu'elle finit par attribuer à la divinité, soit parce qu'ils sont favorisés d'expériences originales, en harmonie avec les besoins des temps où ils vivent. — Le progrès du dogme est dû surtout aux obstacles que la foi doit surmonter, aux ennemis qu'elle doit vaincre, aux contradictions qu'elle doit écarter. Ajoutez-y un effort perpétuel pour pénétrer toujours plus profondément ses propres mystères.

Ainsi est-il arrivé — pour nous borner à un seul exemple — que ce quelque chose de divin que la foi reconnaissait en Jésus-Christ, elle est allée l'élevant et l'élargissant peu à peu et par degrés, jusqu'à ce que de lui finalement elle a fait un Dieu. — Le facteur principal de l'évolution du culte est la nécessité d'adaptation aux coutumes et traditions populaires, comme aussi le besoin de mettre à profit la valeur que certains actes tirent de l'accoutumance. Pour l'Eglise enfin, c'est le besoin de se plier aux conjonctures historiques, de s'harmoniser avec les formes existantes des sociétés civiles.

Telle est l'évolution dans le détail.

Ce que nous voulons y faire noter d'une façon toute spéciale, c'est la théorie des *nécessités* ou *besoins* : elle a d'ailleurs été jusqu'ici la base de tout ; et c'est là-dessus que portera cette fameuse méthode qu'ils appellent historique.

Nous n'en avons pas fini avec l'évolution. L'évolution est due, sans doute, à ces stimulants, les besoins ; mais sous leur seule action, entraînée hors de la ligne traditionnelle, en rupture avec le germe initial, elle conduirait à la ruine plutôt qu'au progrès.

Disons donc, pour rendre pleinement la pensée des modernistes, que l'évolution résulte du conflit de deux forces, dont l'une pousse au progrès, tandis que l'autre tend à la conservation.

La force conservatrice, dans l'Eglise, c'est la tradition, et la tradition y est représentée par l'autorité religieuse. Ceci, et en droit et en fait : en droit, parce que la défense de la tradition est comme un instinct naturel de l'autorité ; en fait, parce que, planant au-dessus des contingences de la vie, l'autorité ne sent pas, ou que très peu, les stimulants du progrès. La force progressive, au contraire, qui est celle qui répond aux besoins,

couve et fermente dans les consciences individuelles, et dans celles-là surtout qui sont en contact plus intime avec la vie. Voyez-vous poindre ici, Vénérables Frères, cette doctrine pernicieuse qui veut faire des laïques, dans l'Eglise, un facteur de progrès ? Or, c'est en vertu d'une sorte de compromis et de transaction entre la force conservatrice et la force progressive que les changements et les progrès se réalisent. Il arrive que les consciences individuelles, certaines du moins, réagissent sur la conscience collective : celle-ci, à son tour, fait pression sur les dépositaires de l'autorité, jusqu'à ce qu'enfin ils viennent à composition ; et, le pacte fait, elle veille à son maintien.

On comprend maintenant l'étonnement des modernistes, quand ils sont réprimandés et frappés. Ce qu'on leur reproche comme une faute, mais c'est ce qu'ils regardent au contraire comme un devoir sacré. En contact intime avec les consciences, mieux que personne, sûrement mieux que l'autorité ecclésiastique, ils en connaissent les besoins : ils les incarnent, pour ainsi dire, en eux. Dès lors, ayant une parole et une plume, ils en usent publiquement, c'est un devoir. Que l'autorité les réprime tant qu'il lui plaira : ils ont pour eux leur conscience et une expérience intime qui leur dit avec certitude que ce qu'on leur doit, ce sont des louanges, non des reproches. Puis ils réfléchissent que, après tout, les progrès ne vont pas sans crise, ni les crises sans victimes. Victimes, soit ! ils le seront après les prophètes, après Jésus-Christ. Contre l'autorité qui les maltraite ils n'ont point d'amertume : après tout, elle fait son devoir d'autorité. Seulement ils déplorent qu'elle reste sourde à leurs objurgations, parce qu'en attendant les obstacles se multiplient devant les âmes en marche vers l'idéal. Mais l'heure viendra, elle viendra sûrement, où il faudra ne plus tergiverser, parce qu'on peut bien contrarier l'évolution, on ne la force pas. Et ils vont leur route ; réprimandés et condamnés, ils vont toujours, dissimulant sous des dehors menteurs de soumission une audace sans bornes. Ils courbent hypocritement la tête, pendant que de toutes leurs pensées, de toutes leurs énergies, ils poursuivent plus audacieusement que jamais le plan tracé. Ceci est chez eux une volonté et une tactique : et parce qu'ils tiennent qu'il faut stimuler l'autorité, non la détruire ; et parce qu'il leur importe de rester au sein de l'Eglise pour y travailler et y modifier peu à peu la conscience commune : avouant par là, mais sans s'en apercevoir, que la conscience commune n'est donc pas avec eux, et que c'est contre tout droit qu'ils s'en prétendent les interprètes.

Ainsi, Vénérables Frères, la doctrine des modernistes, comme l'objet de leurs efforts, c'est qu'il n'y ait rien de stable, rien d'immuable dans l'Eglise. Ils ont eu des précurseurs, ceux dont Pie IX, Notre prédécesseur, écrivait : *Ces ennemis de la révélation divine exaltent le progrès humain et prétendent, avec une témérité et une audace vraiment sacrilèges, l'introduire dans*

la religion catholique, comme si cette religion n'était pas l'œuvre de Dieu, mais l'œuvre des hommes, une invention philosophique quelconque, susceptible de perfectionnements humains (1). — Sur la révélation et le dogme, en particulier, la doctrine des modernistes n'offre rien de nouveau : nous la trouvons condamnée dans le Syllabus de Pie IX, où elle est énoncée en ces termes : *La révélation divine est imparfaite, sujette par conséquent à un progrès continu et indéfini, en rapport avec le progrès de la raison humaine (2) ; plus solennellement encore, dans le Concile du Vatican : La doctrine de foi que Dieu a révélée n'a pas été proposée aux intelligences comme une invention philosophique, qu'elles eussent à perfectionner, mais elle a été confiée comme un dépôt divin à l'Epouse de Jésus-Christ, pour être par elle fidèlement gardée et infailliblement interprétée. C'est pourquoi aussi le sens des dogmes doit être retenu tel que notre Sainte Mère l'Eglise l'a une fois défini, et il ne faut jamais s'écarter de ce sens, sous le prétexte et le nom d'une plus profonde intelligence (3).* Par là, et même en matière de foi, le développement de nos connaissances, loin d'être contrarié, est secondé au contraire et favorisé. C'est pourquoi le Concile du Vatican poursuit : *Que l'intelligence, que la science, que la sagesse croisse et progresse, d'un mouvement vigoureux et intense, en chacun comme en tous, dans le fidèle comme dans toute l'Eglise, d'âge en âge, de siècle en siècle ; mais seulement dans son genre, c'est-à-dire selon le même dogme, le même sens, la même acception (4).*

(A suivre.)

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. D'après les renseignements qui Nous sont parvenus, 22 presbytères de Notre diocèse ont été fermés *manu militari*, dans les journées de lundi, de mardi et de mercredi... Environ 55 prêtres jetés à la rue, avec leur mobilier, sous une pluie froide et battante ! Nous envoyons à Nos chers expulsés, Curés, Recteurs et Vicaires, Nos vifs sentiments de condoléances et, plus que jamais, Nous leur crions : courage et confiance... *Sursum corda !* Nous remercions nos chrétiennes populations qui ont bien voulu, dans ces tristes circonstances, donner à leur clergé des marques si touchantes d'estime, d'attachement et de confiance.

Nous aurons à Nous occuper de chaque cas en particulier, pour aviser aux moyens de conserver, dans la mesure du possible, les cérémonies du culte et l'administration des

(1) Encycl. *Qui pluribus*. 9 Nov. 1846.

(2) Syll. Prop. 5.

(3) Const. *Dei Filius*, cap. iv.

(4) Loc. cit.

sacrements dans chacune de ces paroisses. Toutefois, Nous devons dire que Nous Nous montrerons sévère pour les paroisses où l'expulsion a eu lieu sur l'initiative des municipalités ou avec leur assentiment. C'est le cas où les presbytères fermés appartenaient aux communes. Quant aux autres paroisses, où les presbytères étaient biens de fabrique, l'expulsion ayant eu lieu sans aucune coopération des habitants et souvent contre leurs énergiques protestations, Nous serons plus bienveillant vis-à-vis d'elles. Dans les deux cas cependant, Nous exigerons, si on désire que le clergé réside dans la paroisse, qu'à frais communs les habitants lui procurent d'une manière ou d'une autre un logement convenable, après toutefois Nous avoir demandé Notre avis.

II. Nous sommes heureux d'annoncer aux fidèles et aux prêtres de Notre diocèse que, grâce au dévouement de Notre clergé, de nos maîtres chrétiens et de nos excellentes populations, nos 42 établissements fermés par les derniers arrêtés ministériels sont rouverts pour la plupart : sur les dix écoles de garçons frappées par ces décrets, neuf ont été rétablies et sont actuellement très prospères.

III. Nominations. — Par décision du 12 Octobre, ont été nommés :

Recteur de St-Thurien, M. Laouénan, recteur de Tréogat ;
Recteur de Tréogat, M. Caër, vicaire à Ergué-Armel ;
Vicaire à Ergué-Armel, M. Kerdilès, vicaire à Rédéné ;
Vicaire à Rédéné, M. Toscer, ancien vicaire de La Feuillée.

IV. Fédération diocésaine des Œuvres catholiques. — Ont demandé et obtenu l'affiliation :

Le groupe de la « Jeunesse Catholique » de Loc-Maria-Plouzané ; aumônier : M. Gélébart, vicaire ;

Le groupe de la « Jeunesse Catholique » de Guengat ; aumônier : M. Martin, vicaire ;

Le « Cercle d'Etudes » de Trézélidé ; directeur : M. Havas, recteur.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.

II. — L'Instruction chrétienne ; l'Œuvre des catéchismes.

III. — Retraite : QUIMPERLE, retraite pour les Tertiaires, du 21 au 26 Octobre.

Nouvelle indulgence « toties quoties ». — Par un décret rendu le 27 Février 1907, Sa Sainteté Pie X a daigné accorder, pour le jour de la Commémoration des Morts (le 2 Novembre), une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire, à gagner par les fidèles *toties quoties*, c'est-à-dire à chaque fois que, s'étant confessés et ayant communie, ils visiteront une église ou un oratoire public de l'Ordre de Saint-Benoît et y prieront aux intentions du Souverain Pontife.

Par suite d'une extension spéciale, cette indulgence peut être gagnée (moyennant les autres conditions indiquées), dans n'importe quelle église ou chapelle publique par toutes les personnes qui portent habituellement la médaille du centenaire (médaille jubilaire) de S. Benoît, et qui ne peuvent se rendre dans une église bénédictine. La distance considérée comme suffisante pour empêcher cette visite est fixée à un mille, environ 1.500 mètres.

L'indulgence en question, analogue, on le voit, à celles de la Portioncule et du « Pardon » du Rosaire, peut être gagnée depuis les secondes vêpres de la Toussaint jusqu'au coucher du soleil le lendemain, jour des Morts.

C'est un riche trésor pour la délivrance des âmes du Purgatoire offert aux fidèles. Qu'ils s'empressent d'y puiser. Ils répondront ainsi aux désirs du Souverain Pontife : en effet, le décret porte que cette indulgence est attachée à la Commémoration des Morts « parce qu'en ce jour les fidèles ont coutume de fréquenter en plus grand nombre les églises et d'y recevoir les Sacrements pour soulager les âmes soumises aux flammes expiatoires. »

N. B. Seules les médailles frappées par l'Abbaye du Mont-Cassin jouissent du privilège mentionné ci-dessus. Le dépôt en est pour la France : au bureau des médailles, à Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), et à Saint-Benoît d'En Calcat, par Dourgne (Tarn).

On peut se procurer de ces médailles en s'adressant à M. l'abbé F. Le Louët, au Calvaire de Landerneau.

COMBRIT. — Avis de service anniversaire. — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Cévaër, mort recteur de Combrit, sera célébré dans cette paroisse le mardi 22 Octobre, à 10 heures.

Grand-Séminaire. — La rentrée au Grand-Séminaire, qui s'est faite le mardi 8 Octobre, a été moins nombreuse que d'ordinaire. La diminution n'a pas lieu d'étonner, après la fermeture, dans les conditions que l'on sait, de nos Séminaires diocésains et la désorganisation momentanée des études qui s'en est suivie. D'autre part, l'application de la nouvelle loi militaire soumettant tout le monde indistinctement à deux années de service, augmente de façon sensible le vide produit dans les rangs des élèves ecclésiastiques.

Il y a, à l'établissement de Lambézellec, 20 nouveaux, suivant les cours de la première année de Philosophie; 20 autres élèves sont autorisés à poursuivre, dans le collège, leur préparation à la 2^e partie du baccalauréat.

Le nombre des séminaristes entrés à la caserne, pour commencer leur service militaire, est de 18; 19 autres, appartenant à la classe de 1904, attendent dans leurs familles le moment (premiers jours de Novembre) où ils seront rappelés pour faire leur deuxième année de service. Le chiffre total des séminaristes présents à la maison de Lambézellec est de 162.

La retraite de rentrée a été prêchée, du 9 au 13 Octobre, par M. l'abbé Riblier, missionnaire apostolique, du diocèse de Luçon. Une autre retraite, pour les séminaristes conscrits, avait été donnée précédemment, prêchée par M. Le Bihan, recteur d'Audierne.

Nous demandons instamment aux âmes pieuses de prier pour que Dieu répande ses grâces les plus abondantes sur les élèves du sanctuaire, qu'il les éclaire sur leur vocation et leur donne la force d'y être toujours fidèles, et aussi qu'il garde au milieu des dangers ceux qui vont échanger momentanément la soutane du lévite pour l'uniforme du soldat.

Expulsions de prêtres. — Le déplacement du préfet du Finistère, envoyé — avancement négatif — dans les Hautes-Alpes, n'a pas eu pour effet, comme d'aucuns l'avaient pensé, de ralentir la persécution dans notre département; au contraire. Est-ce pour consoler M. Ramonet de sa disgrâce, ou pour montrer à tous que s'il a déplu ce n'est point par excès de zèle anticlérical?... Nous l'ignorons. Du moins, le préfet nommé de Gap aura eu, avant de quitter Quimper, la satisfaction de voir exécuter bon nombre de des décrets d'expulsion dont il s'est montré si prodigue, sans se préoccuper autrement de la justice ou même de la légalité.

Nous donnons ici la liste douloureuse des paroisses où les prêtres viennent d'être expulsés, cette semaine, de leurs presbytères, et dont nous avons eu connaissance; mais, à l'heure où nous écrivons, la série n'est pas close.

Expulsions de lundi, 14 Octobre: Le Relecq-Kerhuon, Pencran, Saint-Pol de Léon, Roscoff, Santec, Treffiat, Clohars-Carnoët, Moëlan.

Mardi, 15: Bénodet, La Forêt-Fouesnant, Saint-Urbain, Le Tréhou, Rumengol, Le Faou, Mespaul, Bodilis, Loc-Eguiner (Saint-Thégonnec), Locunolé.

Mercredi, 16: Trégunc, Rosporden, Carhaix, Rosnoën...

Nous ne parlons pas des conditions dans lesquelles se sont effectuées les tristes « opérations »: heure matinale, déploiement exagéré de forces (gendarmes et soldats), brutalités dans l'exécution et contre les personnes qui faisaient entendre des protestations. Protestations bien justifiées cependant: en effet, sauf deux paroisses (Bénodet et Treffiat), où l'expulsion se faisait sur l'initiative des maires, et une autre (Pencran) où le presbytère est revendi-

qué comme propriété d'une famille, les maisons d'où l'on chassait les prêtres sont biens de fabriques, c'est-à-dire appartenant à la communauté chrétienne, aux paroissiens qui les ont construites — eux-mêmes ou leurs pères avant eux — pour loger les ministres de leur culte, la plupart du temps sans le moindre secours de l'Etat ou des communes. Il a suffi « qu'une mauvaise loi et un mauvais arrêté aient placé sous séquestre le bien très légitime de parfaits honnêtes gens pour que ceux-ci en soient spoliés! C'est, par un procédé oblique, le rétablissement de la confiscation depuis longtemps rayée de nos codes. »

C'est pour protester contre une telle iniquité et pour affirmer leurs droits que les prêtres ont tous résisté, ne cédant qu'à la force. Les populations l'ont compris et, de leur côté, ont manifesté hautement leur douleur et leur indignation. Quelques-unes, cependant, étaient obligées de se dire que l'attentat se commettait contre leur gré présentement, mais néanmoins *en leur nom*, sur la demande des représentants officiels qu'elles ont choisis. Les habitants de ces paroisses sauront à qui s'en prendre si, dans un avenir peut-être prochain, ils se voient contraints d'aller dans une autre paroisse, peut-être au loin, demander le baptême pour leurs nouveau-nés, l'instruction chrétienne pour leurs enfants, l'absolution pour leur conscience, la bénédiction pour leurs mariages, les dernières prières pour leurs morts! « Pour avoir oublié, écrit à ce sujet Mgr Morelle, que le devoir civique relève de la conscience aussi bien que le devoir religieux, ils voient les ruines s'accumuler autour d'eux, et se sont ménagé des regrets tardifs..... Si tardifs soient-ils, ces regrets peuvent être encore efficaces. Dieu veuille qu'il en soit ainsi! »

Devant la spoliation. — D'après les ordres du gouvernement, les administrateurs séquestres viennent de se mettre en campagne pour s'emparer des valeurs et titres appartenant aux anciennes fabriques et déposés dans l'armoire à trois clefs, sous la garde exclusive de MM. les Curés.

Devant la démarche des susdits séquestres, qui vont sommer les Curés de leur livrer les titres et valeurs en question, MM. les Trésoriers et Membres des conseils de fabrique n'étant plus en cause, NN. SS. les Evêques recommandent plus instamment à leurs prêtres de se retrancher inviolablement dans la règle posée par le Saint-Siège, lors de la mise sous séquestre des biens des fabriques: *passive se habeant, absque ulla cooperatione in hujus modi bonorum sequestratione*, et d'observer la même attitude passive et la même abstention au moment de la spoliation définitive.

POULLAN. — Pèlerinage d'hommes à N.-D. de Keri-nec, le 13 Octobre. — Il a fallu toute la ténacité bretonne et franc-comtoise, pour organiser ce pardon, agrémenté d'un pique-

nique sur l'herbe, à cette époque de pluies diluviennes. Ce bijou d'architecture qu'est la chapelle de Kerinec, en Poullan, est véritablement enchâssé dans la verdure : on y est loin de toute agglomération, en dehors de tout chemin, comme si nos pères avaient voulu qu'il ne fût admiré que du Ciel ! Heureusement, deux jours de soleil ont rendu les sentes praticables, et c'est par groupes que les jeunes gens débouchent des halliers, conduits par leurs vicaires et portant fièrement leurs étendards. Chaque paroisse a le sien : entre toutes, Cléden se fait remarquer par son porte-drapeau, dont la jeune poitrine est déjà constellée de décorations.

Ils sont là plus d'un millier, à la grand'messe chantée par M. le chanoine Auffret, curé-doyen de Donarnenez. Tous chantent à pleins poumons, d'une voix que l'on sent habituée à dominer le fracas des flots sur les falaises du Cap.

Après la messe, Monseigneur monte à l'ambon de pierre élevé près de la chapelle. Il dit sa reconnaissance et sa joie de se retrouver au milieu de ses jeunes catholiques : c'est le rayon de soleil dans les ténèbres qui nous entourent, le gage d'un avenir meilleur, après les tristesses de l'heure présente. Que les groupes se multiplient et qu'ils se développent, mais pour que leur action soit efficace, il faut garder intact le vieux *Credo* des siècles. Et, commentant l'Encyclique, Sa Grandeur met en garde ses chers auditeurs contre toute infiltration moderniste.

Vers une heure, on se trouve de nouveau réuni autour du vieux calvaire, où se succèdent bardes et chansonniers, orateurs bretons et français, prêtres et laïques, excitant tour à tour le rire et l'émotion. Après les vêpres et la bénédiction du Saint-Sacrement, la tribune est occupée par un orateur de premier ordre, l'honorable M. de Chamaillard. Il n'a pas hésité à faire de la vitesse en auto pour communiquer à ces jeunes gens les sentiments de son âme de Catholique et de Français. Et parce que les jeunes s'ouvrent toujours à l'espérance, il les invite à regarder nos frères d'Allemagne et de Belgique. Eux aussi n'ont-ils pas connu les lois de proscription ? mais par leur union, ils sont entrés comme un coin dans le bloc qui les oppressait, et l'ont obligé à se désagréger.

Réconfortés par cette chaude parole et par une dernière bénédiction, les jeunes catholiques se dispersent, emportant plus ardente cette conviction qu'ils sont le Droit et que, suivant le mot de l'orateur, ils deviendront, s'il plaît à Dieu, la Force du Droit !

J.-M. P.

MORLAIX (*La Salette*). — Retraite bretonne pour les hommes, du 6 au 12 Octobre. — 13 paroisses, 20 retraitants : Taulé, 5 ; Bodilis, 2 ; Saint-Pol de Léon, 2 ; Cléder, 2 ; Henvic, 1 ; Plouzévédé, 1 ; Loc-Eguiner, 1 ; Sibiril, 1 ; Saint-Brieuc, 1 ; Saint-Vougay, 1 ; Sainte-Sève, 1 ; Saint-Martin des Champs, 1 ; Plougourvest, 1.

IV^e Congrès social provincial de l'U. J. C. B. — Les 23 et 24 Novembre prochain doit avoir lieu, à Rennes, le IV^e Congrès social provincial de l'*Union de la Jeunesse Catholique Bretonne*. Les travaux du Congrès porteront sur deux rapports, l'un sur l'*organisation sociale d'une commune urbaine*, l'autre sur l'*organisation sociale d'une commune rurale*. Des questionnaires sur les œuvres sociales existant en Bretagne ont été envoyés non seulement à tous les groupes de *Jeunesse Catholique*, mais encore au clergé de toutes les paroisses de notre vieille province, et d'après les réponses qui parviennent déjà de toutes parts au Comité provincial de l'U. J. C. B., le Congrès semble devoir être un important événement social, en même temps qu'une grandiose manifestation religieuse.

Nous apprenons, en effet, que déjà près de quinze cents délégués ont donné leur adhésion au Congrès et que tous Nos Seigneurs les évêques de Bretagne, tenant à donner un témoignage éclatant de protection à la *Jeunesse Catholique* dans notre région, ont fait savoir au Comité provincial que, s'associant à S. G. Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, ils prendraient part avec joie aux travaux de cet important congrès.

Le discours de clôture sera prononcé par le grand orateur populaire qu'est Jean Lerolle, président de l'A. C. J. F.

Le culte des Saints (*suite*).

S'il arrive un jour que le diocèse de Quimper sollicite et obtienne du Saint-Siège la béatification des martyrs qu'il a donnés à l'Eglise pendant la Révolution, il aura lieu d'être fier ; mais la ville de Morlaix devra tout spécialement se réjouir avec un saint orgueil.

J'ai déjà nommé le R. P. Joseph, de Roscoff, capucin, et les quatre pieuses femmes qui furent immolées avec lui, le 30 Juillet 1794 ; c'est aussi avec trois Morlaisiennes, coupables de lui avoir donné asile, que fut exécuté, à Brest, M. Augustin Clec'h, vicaire à Plestin ; c'étaient : Anne Levron, marchande, 25 ans ; Anastasie Le Blanc, tricoteuse, 38 ans ; Anne Le Blanc, aussi tricoteuse, et que son âge aurait dû soustraire à la guillotine, elle avait 80 ans ; mais en ce temps-là, c'était comme aujourd'hui, la loi était le dernier des soucis pour les braillards qui ne parlaient pas d'autre chose.

Ayant désigné les prêtres qui honorèrent par leur sainte mort les diocèses de Cornouaille et de Léon, j'aurais voulu en indiquer au moins un pour la partie du Tréguier qui nous appartient aujourd'hui (Plestin, paroisse où exerçait M. Augustin Clec'h, appartient actuellement au diocèse de Saint-Brieuc) ; mais M. Téphany n'en cite aucun ayant cette origine. Je nommerai, à défaut de martyr, un vénérable prêtre qui fut sauvé d'une manière assez originale : M. Boustouler, né à Plouégat-Guerrand, arrêté à Lanmeur, où il était curé, fut interné à l'ancien couvent des

Carmes de Brest, le 7 Juillet 1791, et mis en liberté le 27 Septembre suivant ; la Terreur ne battait pas encore son plein ; le curé de Lanmeur rentra dans sa paroisse et y exerça son zèle non seulement dans la petite ville, mais dans les paroisses environnantes. Les visites domiciliaires étaient fréquentes dans les maisons où les patriotes soupçonnaient sa présence. Un jour, il était assis dans la vaste cheminée d'un logis hospitalier, quand les *sans-culottes* se présentent ; il y avait là deux femmes qui *comptaient la buée* ; sans demander l'avis du curé, elles le jettent sur le tas de linge et continuent leur compte de draps, de chemises et de torchons. C'est ainsi que, ce jour-là, le bon prêtre évita la guillotine. C'était un oncle de ma grand'mère ; après plus d'un siècle, on peut bien être fier de ces souvenirs de famille. Ceux qui, en ce même temps, s'enrichissaient en achetant les biens nationaux et ceux qui, de nos jours, marchent sur leurs traces, pourront trouver injuste le mépris qui poursuit et poursuivra leur race, mais aucun tribunal ne pourra commander l'estime pour cette descendance de voleurs.

Jusqu'à présent, je n'ai parlé que des prêtres martyrs et des pieuses femmes qui furent immolées en même temps qu'eux ; d'autre part, j'ai dit que, pour les laïques, il est plus difficile d'affirmer le motif religieux de leur condamnation, parce que les préférences politiques des respectables victimes furent plusieurs fois affirmées en même temps que leur attachement à la croyance catholique ; cependant, je dois dire que, parmi les simples fidèles, il y eut des hommes et des femmes qui moururent uniquement pour leur foi, autant qu'on peut en juger par leurs derniers actes et leurs dernières paroles : je citerai d'abord M. de Trémaria, docteur en médecine. Il était l'ami du saint évêque Mgr de Saint-Luc. C'est probablement à ce titre-là que la nièce du prélat, Madame Victoire de Saint-Luc, étant en prison au Calvaire de Quimper (le Séminaire), le fit appeler pour voir une malade. Comme on le sait, l'occupation habituelle de la sainte fille était de dessiner des images du Sacré-Cœur ; elle en offrit une pour lui-même au docteur de Trémaria, et une autre pour son frère, capitaine de vaisseau à Lorient. Il accepta, fut dénoncé comme répandant des emblèmes séditieux, mais acquitté pour le moment ; c'était en 1792. Au commencement de 1794, l'accusation fut reprise, et elle aboutit à une condamnation à mort ; cette fois, il y eut soixante victimes, parmi lesquelles sa sainte complice Victoire de Saint-Luc et aussi la fille du docteur, martyre non seulement de sa foi religieuse, mais aussi de son amour fraternel : elle avait une sœur bénédictine du Calvaire, malade en ce moment ; elle se fit passer pour la religieuse, réussit à faire accepter son héroïque mensonge et mourut ainsi le 19 Juillet 1794.

Dix jours après, finissait, par la mort de Maximilien Robespierre, le régime justement appelé la Terreur. Même après cette effroyable période, il y eut encore des exécutions, mais en moins grand nombre. C'est, en effet, en 1796 (le 9 Janvier), que périt le baron d'Amphernet, fusillé à Quimper. Certes, sa fidélité roya-

liste n'enlève rien à l'héroïsme de sa foi, mais il est juste de signaler que, d'après le prêtre qui l'assista, il fut « condamné à mort pour avoir soutenu les droits du trône, méconnu la République et l'avoir regardée comme une autorité usurpée ». Si donc je cite après les martyrs et les confesseurs de la Foi ce noble gentilhomme, c'est que ses derniers discours et les lettres admirables qu'il adressa à sa femme et à sa sœur montrent comment, en ce temps-là, savaient mourir les plus grands chrétiens.

Ici, j'arrête cette trop courte et, par là même, trop sèche nomenclature des victimes sanglantes de la Révolution, mais non sans appeler votre attention sur d'autres victimes qui souffrirent sans passer par la mort. Il y en eut, et en grand nombre, dans toutes les classes de la société, dans tous les âges de la vie ; j'ai vu quelques-uns de ceux qui alors étaient encore tout jeunes et qui, depuis longtemps, ont quitté ce monde ; j'ai connu, en particulier, le bon et aimable M. Langrez, doyen du Chapitre de la cathédrale de Quimper et fondateur de la communauté de l'*Adoration* de Quimper (appelée d'abord la *Providence*). François Langrez n'avait que onze ou douze ans, quand il exposait sa vie (et il le savait), quand il errait par les rues de Saint-Malo et de Saint-Servan pour aller répondre la messe aux prêtres proscrits, et il s'exposait d'autant plus qu'il portait au bras un panier plein d'objets prohibés : pierre sacrée, calice, linge d'autel, ornements sacerdotaux. Je vois encore sa belle et noble figure quand il racontait cela avec un charme indicible, n'oubliant qu'une chose : son beau et simple courage d'enfant.

Si des temps semblables doivent revenir, et ce n'est pas improbable, trouverons-nous la même vaillance ? Oui, avec la grâce de Dieu et l'intercession des martyrs et des confesseurs d'autrefois. Je le crois fermement.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — La Salette de Morlaix (1). — Dans les premiers jours de ce mois d'Octobre, a paru un petit volume in-18 de 102 pages et 6 photogravures, portant pour titre : LA SALETTE de Morlaix, et signé par M. le chanoine Abgrall.

Les pèlerins de la Salette et tous ceux qui s'intéressent au culte de la Sainte Vierge dans notre pays liront avec intérêt ce livre où ils apprendront les circonstances auxquelles ce sanctuaire a dû son origine, et le rapide développement qu'a pris ce pèlerinage si cher aux Morlaisiens et à tous les chrétiens de la région.

(1) En vente dans les différentes librairies de Morlaix, et à Quimper chez M. Salatin.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Lundi 7 Octobre, le Pape a reçu solennellement l'envoyé extraordinaire de Ménélik, empereur d'Abyssinie, et les autres membres de la mission éthiopienne. L'ambassadeur a lu un discours officiel en éthiopien. Dans sa réponse, le Saint-Père se félicita de la présence des envoyés de l'empereur d'Ethiopie, louant Ménélik de sa déférence envers le successeur de Pierre, le remerciant de l'accueil bienveillant fait aux missionnaires de l'Evangile et l'assurant que ceux-ci, en formant d'excellents chrétiens, formaient aussi d'excellents sujets.



Mgr della Chiesa, substitut du Secrétaire d'Etat, vient d'être nommé par le Souverain Pontife archevêque de Bologne ; mais il est probable qu'il continuera à remplir ses fonctions de substitut quelque temps encore, le Consistoire ne devant pas avoir lieu avant la mi-Décembre.

FRANCE. — Episcopat. — Mgr Latty, évêque de Châlons, est appelé par la confiance du Pape à remplacer sur le siège archiepiscopal d'Avignon Mgr Sueur, qui, vu son état de santé, a demandé à être relevé de sa charge.

Le nouvel archevêque est âgé de 63 ans. Ancien chapelain de Sainte-Geneviève, il suppléa pendant quelque temps Mgr Maret à la Sorbonne, puis devint aumônier de Sainte-Barbe et ensuite curé de Saint-Médard, à Paris. En 1894, Mgr Latty fut nommé évêque de Châlons-sur-Marne. Une des principales œuvres de son épiscopat, dans ce diocèse, fut la construction du Grand-Séminaire qui lui coûta tant de soucis et de labeurs et dont la confiscation fit si cruellement « saigner son âme ».

Avec autant d'intelligence que de zèle, il a relevé partout le niveau des études. Sans cesse sur la brèche, il publia de nombreuses brochures sur les périls de l'heure présente. Signalons entre autres la dernière qui vient de paraître : *Une question téméraire et mal posée*, éloquente réponse au livre du Dr Rifaux sur les *Conditions du retour au catholicisme*.

Mgr Latty a fait sa profession de foi entre les mains de S. E. Mgr l'Archevêque de Reims.

Les Religieuses dans les hôpitaux. — Certaines salles des hôpitaux de Toulouse sont laïcisées depuis plusieurs années ; mais, en certaines circonstances, on les cléricise... temporairement.

L'épidémie de variole qui a sévi tout récemment dans cette ville a nécessité à l'hospice des salles spéciales pour les malades. A la

tête de ces salles ont été placées des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, les infirmières laïques ayant eu peur de se contaminer auprès des varioleux.

M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, a demandé aux religieuses résidant dans la colonie d'assister les lépreux indigènes, à domicile et dans les hôpitaux ; celles-ci ont accepté.

La démarche de M. Beau était autorisée par le ministre, le gouverneur ayant déclaré à celui-ci qu'il était impossible de trouver des infirmiers ou infirmières laïques disposés à assister les malades atteints de la lèpre.

De tels faits proclament nettement la faillite de la laïcisation à outrance, et permettent d'apprécier la loi antifranaise qui renvoie nos admirables religieuses... quitte à les rappeler aux postes périlleux que désertent les laïques recrutés à grands frais.

Les avertissements de la Providence. — Les journaux sont remplis de détails navrants sur les désastres qui affligent la région du Midi. La *Correspondance hebdomadaire* y voit un avertissement que dédaigneront hélas ! nos sceptiques et nos sectaires :

« Coup sur coup nous arrivent les nouvelles les plus navrantes : les incendies et les inondations se multiplient. Dans le Languedoc, déjà si éprouvé par la crise viticole, les plaines de l'Hérault viennent d'être inondées et les vendanges détruites. Plusieurs centaines de familles sont complètement ruinées ; des vigneron sont blessés, quelques-uns même sont morts. Depuis cinquante ans, nul sinistre analogue n'avait affligé ces populations naguère si favorisées et si prospères.

En présence de ces catastrophes et de ces désastres, les anciens courbaient la tête et reconnaissaient la main de Dieu qui s'appesantissait sur les peuples infidèles à la loi morale. Tous les écrivains grecs et latins s'accordaient à voir un avertissement divin dans les calamités publiques. Au temps des grandes invasions, les Pères de l'Eglise considéraient les Genséric et les Attila comme des fléaux déchaînés par Dieu pour châtier les nations corrompues et rebelles.

Il nous semble qu'à l'heure actuelle les chrétiens doivent se livrer aux mêmes réflexions que les Salvien et les Augustin. Les cataclysmes dont nous sommes les témoins ne seraient-ils pas les prodromes d'un bouleversement plus profond ? L'Evangile nous enjoint de le croire. En nous frappant, la Providence nous invite à nous tenir prêts. Notre légèreté, notre immoralité appellent une expiation plus terrible. Avant de lancer la foudre, Dieu veut nous laisser le temps de rentrer en nous-mêmes et de nous corriger. Ecouterons-nous sa voix ? »

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons déjà signalé, à l'occasion des premiers volumes, la collection complète des œuvres du T. R. P. DESORMONT, que les Pères Rédemptoristes ont eu l'excellente pensée d'entreprendre.

Le troisième volume vient de paraître (1). Il a pour titre **La Vie vraiment chrétienne** et traite successivement des principes de la vie chrétienne (Dieu, Jésus-Christ, amour divin, persévérance, grâce et prière), des vertus qui en constituent la pratique et des moyens de la développer en soi (Pénitence, Eucharistie, oraison, dévotion à la Sainte Vierge, esprit chrétien dans la famille).

Nous ne saurions trop recommander ce volume comme les précédents : **L'Art d'assurer son salut, Le « Credo » et la Providence**, aux personnes qui désirent des lectures à la fois élevées et pratiques sur la vie chrétienne.

L'ÉVANGILE : Synopse, Vie de Notre-Seigneur, Commentaire, par M. l'abbé VERDUNOY, licencié es lettres, supérieur du petit Séminaire de Dijon. 1 volume in-12 de xx-380 pages, avec 2 plans et 1 carte en couleurs. Prix : 3 fr. 50. (Lecoffre, J. GABALDA ET C^e, Éditeurs.)

Trois difficultés arrêtent d'ordinaire les chrétiens, même les plus religieux, dans la lecture de l'Évangile ; on veut lire, d'un même coup d'œil, les incidents que racontent à la fois plusieurs évangélistes, on souhaite trouver une vie suivie de Notre-Seigneur, enfin on cherche une explication aussi pleine que possible des passages obscurs. *L'Évangile* de M. Verdunoy répond à ce triple désir.

Après une Introduction sur l'inspiration, la formation et le caractère propre des quatre évangiles, l'auteur accompagne d'explications très serrées chacun des épisodes formant un tout.

LA LOI D'AMOUR. Tome III : Bienfaisance, par M. l'abbé GAFFRE. 1 vol. in-12 de xvi-329 pages. Prix : 3 francs. (Victor Lecoffre, J. GABALDA ET C^e, éditeurs.)

L'accueil si empressé qui a été fait aux deux premiers volumes de la *Loi d'Amour*, sera réservé, nous en sommes convaincus, à ce traité de la *Bienfaisance* qui en est le complément logique.

Ce volume, plus considérable que ses deux aînés, avec lesquels il forme un tout inséparable, se subdivise ainsi : *Les Bénédiction de la Richesse*. — *L'Inhumanité du Luxe*. — *Le Budget des pauvres*. — *La Fausse monnaie de la Bienfaisance*. — *Le Divin geste de l'Aumône*. — *L'Homme créancier de Dieu*. — *Le Spiritualisme de la Bienfaisance*. — *L'Or pur*, ce qui comprend logiquement les obstacles, les moyens, les contrefaçons, les formes, les mérites et la splendeur de la Bienfaisance d'Amour.

Quimper, librairie J. Salaun.

. ÉTUDES .

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 3 Octobre 1907.

I. Encyclique de Notre Saint Père le Pape Pie X. — II. Y a-t-il une crise du catholicisme ? par Paul MALLERRANCO. — III. La Mission de France à Constantinople (1619-1640), par Henry FOUQUERAY. — IV. Les Religieuses et la Révolution, par Pierre BLIARD. — V. Autour d'un foyer stable. L'émigration basque, par Pierre LHANDÉ. — VI. « Nouveau Guide de Terre Sainte », par Paul BERTO. — VII. Bulletin d'histoire religieuse. Chez les protestants, par Paul DUBON. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Événements de la quinzaine.

(1) Librairie de la Sainte-Famille, rue Servandoni, Paris, et chez les principaux libraires.

Revue Financière

Marché lourd. Cours en recul. Notre 3 % a fléchi à 94.10, l'Extérieure à 91.32, le Turc à 91.80. Les fonds russes sont également en réaction.

Les valeurs de crédit se montrent résistantes.

L'obligation hypothécaire 5 % du chemin de fer de Goyaz est demandée à 441 fr. On sait que ce titre jouit d'une hypothèque sur tous les biens de la Compagnie et, pendant 30 ans, d'une garantie kilométrique en or, du gouvernement brésilien, affectée au service de leur intérêt et de leur amortissement.

Bonne tenue de la Capillitas à 71 fr. Chenard et Walcker reprend à 500 fr.

A 445 fr. l'obligation 5 % du Port de Para est demandée. L'augmentation croissante des recettes du port est susceptible de favoriser cette valeur, qui jouit d'autre part de la garantie du gouvernement fédéral.

L'action Ober-Rosbach (mines de ferro-manganèse) est ferme à 26 fr. Les concessions de cette société sont situées en Allemagne, à proximité des grands centres métallurgiques de la Belgique et de la Lorraine, et sont considérées comme les plus riches qui soient.

Les actions De Mello, en raison de leurs perspectives d'avenir, sont recherchées aux environs de 20 fr.

Des demandes suivies sont à signaler en actions du Verre-Soleil à 128 fr. Le verre-soleil est un verre à vitre perfectionné dont l'application permet d'éclairer les locaux obscurs, soit qu'on l'emploie comme vitres de fenêtres, réflecteurs, vitrage de plafond ou de toit, vitraux artistiques, etc. Ses débouchés sont donc innombrables, et les résultats déjà obtenus permettent de dire que l'affaire du Verre-Soleil est assurée du plus brillant avenir.

Ajoutons que la société n'a pas d'usine à acquérir ou à construire, non plus de matériel à amortir. La fabrication est assurée, en effet, par contrats avec la Société des glaces de Charleroi, la C^e des Verres Spéciaux à Boussois (Nord) et la Société de Saint-Gobain.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

VIN BLANC DE TOURAINE, garanti pur, pour la Messe : 70 fr. la pièce, 40 fr. la 1/2 pièce. Fût perdu, gare Richelieu. Comte du Fort, château du Verger, par Richelieu (Indre-et-Loire).

Porte remise sur tous les Catalogues.

Maison Pierre PÊCHE

14, Boulevard de l'Odéon, QUIMPER

Orfèvrerie, Bronzes et Ornaments d'Eglise.

AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS

Choix de Calices, Ciboires, Ostensoirs, Boîtes Sacramentaires, Huches, Custodes, Thabors, Croix de procession, etc.

Choix de Candélabres, Chandeliers, Lustres, Appliques, etc.

Chemins de Croix, Statues, Sujets de crèche.

Gerbes de fleurs en paillasson et en toile pour garniture d'autel.

Bannières, Chasublerie, Aubes, etc...

N. B. — La Maison se charge de toutes réparations d'orfèvrerie et de bronze ainsi que de la dorure et argenture. De même de tous travaux de lingerie d'église.

LOGEMENT A PARIS Nous croyons être utile à beaucoup de prêtres et aux familles qui sont appelés à Paris, en leur indiquant une maison sûre et tranquille où ils pourront trouver à bon compte, chambre et pension de famille.

L'Hôtel BONAPARTE, sis à Paris, 61, rue Bonaparte, près la place Saint-Sulpice, leur donnera toute satisfaction.

CACAO D'AIGUEBELLE

en poudre soluble. — Supérieur. — Garanti pur.

L'excellent chocolat obtenu INSTANTANÉMENT avec ce Cacao est (grâce au dosage de la matière butyreuse) léger à l'estomac, très azoté, par suite, TRÈS NUTRITIF. Son emploi, comme reconstituant, est recommandé par les médecins à toutes les personnes, mais surtout aux estomacs faibles, aux convalescents, aux enfants.

La simplicité et la rapidité du mode d'emploi rendent le CACAO D'AIGUEBELLE très avantageux pour déjeuners du matin, goûters, soirées, etc..., et d'une grande utilité en voyage, à la campagne, à la chasse.

En vente dans les bonnes épiceries.

VINS ET SPIRITUEUX

ANCIENNE MAISON Ferdinand LALANDE

— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : Emile DANTEC, 52, rue Ange de Guernisac, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 25 Octobre 1907.

N^o 43.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Lettre Encyclique de N. S. Père le Pape Pie X sur les doctrines des modernistes (suite).

II. Communications de l'Evêché : Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon promulguant dans son diocèse l'Encyclique Pascendi de Sa Sainteté Pie X sur le Modernisme ; etc.

III. PARTIE NON OFFICIELLE. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Expulsions de prêtres ; Ligue Patriotique des Françaises ; Brest ; Retraites de femmes ; Lorient.

IV. — Bibliographie.

Offices de la semaine.

Dimanche, 27 Octobre. — 23^e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoire de S. Magloire, Evêque (au Propre diocésain).

Vêpres du suivant sans aucune mémoire.

Lundi, 28. — S. SIMON ET S. JUDE, Apôtres. Double de 2^e classe. Rouge.

Mardi, 29. — De la férie. — Ou office votif des S^{ts} Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 30. — De la férie. — Ou office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 31. — Jeûne et abstinence. — Vigile de la Toussaint. Office du jour ; simple. Violet. — Ou office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 1^{er} Novembre. — FÊTE DE TOUS LES SAINTS. Double de 1^{re} classe avec Octave. Blanc.

Samedi, 2. — Commémoration de tous les Fidèles Trépassés (Fête des Morts). Double. Noir.

Dimanche, 3. — 24^e Dimanche après la Pentecôte. Fête des Saintes Reliques.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lababan.	du 27 au 28 Octobre.
Saint-Pabu	du 29 au 31 —
Edern	du 1 ^{er} au 4 Novembre.

PARTIE OFFICIELLE

LETTRE ENCYCLIQUE

« PASCENDI DOMINICI GREGIS »

DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

Sur les Doctrines des Modernistes.

(Suite.)

§ 4. — Le modernisme historien et critique.

Après avoir étudié chez les modernistes le philosophe, le croyant, le théologien, il nous reste à considérer l'historien, le critique, l'apologiste, le réformateur.

Déformation arbitraire de l'histoire.

Certains d'entre les modernistes, adonnés aux études historiques, paraissent redouter très fort qu'on les prenne pour des philosophes : de philosophie, ils n'en savent pas le premier mot. Astuce profonde. Ce qu'ils craignent, c'est qu'on ne les soupçonne d'apporter en histoire des idées toutes faites, de provenance philosophique, qu'on ne les tienne pas pour assez *objectifs*, comme on dit aujourd'hui. Et pourtant, que leur histoire, que leur critique soient pure œuvre de philosophie, que leurs conclusions historico-critiques viennent en droiture de leurs principes philosophiques, rien de plus facile à démontrer. Leurs trois premières lois sont contenues dans trois principes philosophiques déjà vus : savoir, le principe de l'*agnosticisme*, le principe de la *transfiguration* des choses par la foi ; le principe, enfin, que Nous avons cru pouvoir nommer de *défiguration*. — De par l'*agnosticisme*, l'histoire, non plus que la science, ne roule que sur des phénomènes. Conclusion : Dieu, toute intervention de Dieu dans les choses humaines, doivent être renvoyés à la foi, comme de son ressort exclusif. Que s'il se présente une chose où le divin et l'humain se mélangent, Jésus-Christ, par exemple, l'Eglise, les sacrements, il y aura donc à scinder ce composé et à en dissocier les éléments : l'humain restera à l'histoire, le divin ira à la foi. De là, fort courante chez les modernistes, la distinction du Christ de l'histoire et du Christ de la foi, de l'Eglise de l'histoire et de l'Eglise de la foi, des sacrements de l'histoire et des sacrements de la foi, et ainsi de suite. Puis, tel qu'il apparaît dans les documents, cet élément humain retenu pour l'histoire a été lui-même *transfiguré* manifestement par la foi, c'est-à-dire élevé au-dessus des conditions historiques. Il faut donc en éliminer encore toutes les adjonctions que la foi y a faites, et les renvoyer à la foi elle-même et à l'histoire de la foi : ainsi, en ce qui regarde Jésus-

Christ, tout ce qui dépasse l'homme selon sa condition naturelle et selon la conception que s'en fait la psychologie, l'homme aussi de telle région et de telle époque. — Enfin, au nom du troisième principe philosophique, les choses mêmes qui ne dépassent pas la sphère historique sont passées au crible : tout ce qui, au jugement des modernistes, n'est pas dans la *logique* des faits, comme ils disent, tout ce qui n'est pas assorti aux personnes, est encore écarté de l'histoire et renvoyé à la foi. Ainsi ils prétendent que Notre-Seigneur n'a jamais proféré de parole qui ne pût être comprise des multitudes qui l'environnaient. D'où ils infèrent que toutes les allégories que l'on rencontre dans ses discours doivent être rayées de son histoire *réelle*, et transférées à la foi. Demande-t-on peut-être au nom de quel critérium s'opèrent de tels discernements ? Mais c'est en étudiant le caractère de l'homme, sa condition sociale, son éducation, l'ensemble des circonstances où se déroulent ses actes : toutes choses, si Nous l'entendons bien, qui se résolvent en un *critérium* purement *subjectif*. Car voici le procédé : ils cherchent à se revêtir de la personnalité de Jésus-Christ ; puis tout ce qu'ils eussent fait eux-mêmes en semblables conjonctures, ils n'hésitent pas à le lui attribuer. — Ainsi, absolument *a priori*, et au nom de certains principes philosophiques qu'ils affectent d'ignorer, mais qui sont les bases de leur système, ils déniaient au Christ de l'histoire *réelle* la divinité, comme à ses actes tout caractère divin ; quant à l'homme, il n'a fait ni dit que ce qu'ils lui permettent, eux, en se reportant au temps où il a vécu, de faire ou de dire.

... Avec l'aide de la critique.

Or, de même que l'histoire reçoit de la philosophie ses conclusions toutes faites, ainsi de l'histoire la critique. En effet, sur les données fournies par l'historien, le critique fait deux parts dans les documents. Ceux qui répondent à la triple élimination vont à l'histoire de la foi ou à l'histoire *intérieure* ; le résidu reste à l'histoire *réelle*. Car ils distinguent soigneusement cette double histoire ; et ce qui est à noter, c'est que l'histoire de la foi, ils l'opposent à l'histoire *réelle*, précisément en tant que *réelle* : d'où il suit que des deux Christs que Nous avons mentionnés, l'un est réel ; l'autre, celui de la foi, n'a jamais existé dans la réalité ; l'un a vécu en un point du temps et de l'espace, l'autre n'a jamais vécu ailleurs que dans les pieuses méditations du croyant. Tel, par exemple, le Christ que nous offre l'Evangile de saint Jean : cet Evangile n'est, d'un bout à l'autre, qu'une pure contemplation.

Là ne se borne pas la tutelle exercée par la philosophie sur l'histoire. Les documents partagés en deux lots, comme il a été dit, voici reparaître le philosophe avec son principe de l'*immanence vitale*. L'immanence vitale, déclare-t-il, est ce qui explique tout dans l'histoire de l'Eglise, et puisque la cause ou condition de toute *émanation vitale* réside dans quelque besoin, il

s'ensuit que nul fait n'anticipe sur le besoin correspondant ; historiquement, il ne peut que lui être postérieur. Là-dessus, voici comment l'historien opère.

S'aidant des documents qu'il peut recueillir, contenus dans les Livres Saints ou pris d'ailleurs, il dresse une sorte de nomenclature des besoins successifs par où est passée l'Eglise ; et une fois dressée, il la remet au critique. Celui-ci, la recevant d'une main, prenant, de l'autre, le lot de documents assignés à l'histoire de la foi, échelonne ceux-ci le long des âges, dans un ordre et à des époques qui répondent exactement à celle-là, guidé par ce principe que la narration ne peut que suivre le fait, comme le fait, le besoin. Il est vrai, d'ailleurs, que certaines parties des Livres Saints, les Epîtres par exemple, constituent le fait même créé par le besoin. Mais, quoi qu'il en soit, c'est une loi que la date des documents ne saurait autrement se déterminer que par la date des besoins auxquels successivement l'Eglise a été sujette.

Suit une autre opération, car il y a là à distinguer entre l'origine d'un fait et son développement : ce qui naît en un jour ne prend des accroissements qu'avec le temps.

Le critique reviendra donc aux documents échelonnés déjà par lui à travers les âges, et en fera encore deux parts, l'une se rapportant à l'origine, l'autre au développement. Puis, la dernière, il la répartira à diverses époques, dans un ordre déterminé. Le principe qui le dirigera dans cette opération lui sera fourni une fois de plus par le philosophe. Car, d'après le philosophe, une loi domine et régit l'histoire, c'est l'évolution. A l'historien donc de scruter à nouveau les documents, d'y rechercher attentivement les conjonctures ou conditions que l'Eglise a traversées au cours de sa vie, d'évaluer sa force conservatrice, les nécessités intérieures et extérieures qui l'ont stimulée au progrès, les obstacles qui ont essayé de lui barrer la route, en un mot, tout ce qui peut renseigner sur la manière dont se sont appliquées en elle les lois de l'évolution. Cela fait, et comme conclusion de cette étude, il trace une sorte d'esquisse de l'histoire de l'Eglise ; le critique y adapte son dernier lot de documents, la plume court, l'histoire est écrite. — Nous demandons : qui en sera dit l'auteur ? L'historien ? Le critique ? A coup sûr ni l'un ni l'autre, mais bien le philosophe. Du commencement à la fin, n'est-ce pas l'*a priori* ? Sans contredit, et un *a priori* où l'hérésie foisonne. Ces hommes-là nous font véritablement compassion : d'eux l'Apôtre dirait : *Ils se sont évanouis dans leurs pensées... ; se disant sages, ils sont tombés en démente* (1). Mais où ils soulèvent le cœur d'indignation, c'est quand ils accusent l'Eglise de torturer les textes, de les arranger et de les amalgamer à sa guise et pour les besoins de sa cause. Simplement, ils attribuent à l'Eglise ce qu'ils doivent sentir que leur reproche très nettement leur conscience.

(1) Ad Rom. I, 21-22.

Cette méthode appliquée aux Livres Saints.

De cet échelonnement, de cet éparpillement le long des siècles, il suit tout naturellement que les Livres Saints ne sauraient plus être attribués aux auteurs dont ils portent le nom.

Qu'à cela ne tienne !

Ils n'hésitent pas à affirmer couramment que les livres en question, surtout le Pentateuque, et les trois premiers Evangiles, se sont formés lentement d'adjonctions faites à une narration primitive fort brève : interpolations par manière d'interprétations théologiques ou allégoriques, ou simplement transitions et sutures.

C'est que, pour dire la chose d'un mot, il y a à reconnaître dans les Livres Sacrés une *évolution vitale*, parallèle et même conséquente à l'évolution de la foi.

Aussi bien, ajoutent-ils, les traces de cette évolution y sont si visibles qu'on en pourrait quasiment écrire l'histoire.

Ils l'écrivent, cette histoire, et si imperturbablement, que vous diriez qu'ils ont vu de leurs yeux les écrivains à l'œuvre, alors que, le long des âges, ils travaillaient à amplifier les Livres Saints. La critique *textuelle* vient à la rescousse : pour confirmer cette histoire du texte sacré, ils s'évertuent à montrer que tel fait, que telle parole n'y est point à sa place, ajoutant d'autres critiques du même acabit. Vous croiriez, en vérité, qu'ils se sont construit certains types de narrations et de discours sur lesquels ils jugent ce qui est ou ce qui n'est pas déplacé. Et combien ils sont aptes à ce genre de critique ! A les entendre vous parler de leurs travaux sur les Livres Sacrés, grâce auxquels ils ont pu découvrir en ceux-ci tant de choses défectueuses, il semblerait vraiment que nul homme avant eux ne les a feuilletés, qu'il n'y a pas eu à les fouiller en tous sens une multitude de docteurs infiniment supérieurs à eux en génie, en érudition, en sainteté ; lesquels docteurs, bien loin d'y trouver à redire, redoublaient au contraire, à mesure qu'ils les scrutaient plus profondément, d'actions de grâces à la bonté divine, qui avait daigné de la sorte parler aux hommes. C'est que, malheureusement, ils n'avaient pas les mêmes auxiliaires d'études que les modernistes, savoir, comme guide et règle, une philosophie venue de l'agnosticisme, et comme critérium, eux-mêmes.

Il Nous semble avoir exposé assez clairement la méthode historique des modernistes. Le philosophe ouvre la marche ; suit l'historien ; puis, par ordre, la critique interne et la critique textuelle. Et comme le propre de la cause première est de laisser sa vertu dans tout ce qui suit, il est de toute évidence que nous ne sommes pas ici en face d'une critique quelconque, mais bien *agnostique, immanentiste, évolutionniste*. C'est pourquoi quiconque l'embrasse et l'emploie fait profession par là même d'accepter les erreurs qui y sont impliquées et se met en opposition avec la foi catholique. S'il en est ainsi, on ne peut

être qu'étrangement surpris de la valeur que lui prêtent certains catholiques. A cela il y a deux causes : d'une part, l'alliance étroite qu'ont faite entre eux les historiens et les critiques de cette école, au-dessus de toutes les diversités de nationalité et de religion ; d'autre part, chez ces mêmes hommes, une audace sans bornes : que l'un d'entre eux ouvre les lèvres, les autres d'une même voix l'applaudissent, en criant au progrès de la science ; quelqu'un a-t-il le malheur de critiquer l'une ou l'autre de leurs nouveautés, pour monstrueuse qu'elle soit, en rangs serrés ils fondent sur lui ; qui la nie est traité d'ignorant, qui l'embrasse et la défend est porté aux nues. Abusés par là, beaucoup vont à eux qui, s'ils se rendaient compte des choses, reculeraient d'horreur. — A la faveur de l'audace et de la prépotence des uns, de la légèreté et de l'imprudence des autres, il s'est formé comme une atmosphère pestilentielle qui gagne tout, pénètre tout et propage la contagion. Passons à l'apologiste.

§ 5. — L'Apologétique moderniste.

L'apologiste, chez les modernistes, relève encore du philosophe, et à double titre.

D'abord, *indirectement*, en ce que, pour thème, il prend l'histoire, dictée, comme Nous l'avons vu, par le philosophe. Puis, *directement*, en ce qu'il emprunte de lui ses lois. De là cette affirmation courante chez les modernistes que la nouvelle apologétique doit s'alimenter aux sources psychologiques et historiques. Donc, les modernes apologistes entrent en matière en avertissant les rationalistes que s'ils défendent la religion, ce n'est pas sur les données des Livres Saints ni sur les histoires qui ont cours dans l'Eglise, écrites sous l'inspiration des vieilles méthodes ; mais sur une histoire *réelle*, rédigée à la lumière des principes modernes, et selon toute la rigueur des méthodes modernes. Et ce n'est pas par manière d'argumentation *ad hominem* qu'ils parlent ainsi ; nullement, mais parce qu'ils tiennent, en effet, cette dernière histoire pour la seule vraie. Qu'ils se tranquillisent ! les rationalistes les savent sincères : ne les connaissent-ils pas bien pour les avoir vus combattre à leurs côtés, sous le même drapeau ? et ces louanges qu'ils leur décernent, n'est-ce pas un salaire ? Louanges qui feraient horreur à un vrai catholique, mais dont eux, les modernistes, se félicitent, et qu'ils opposent aux réprimandes de l'Eglise. — Mais voyons leurs procédés apologétiques. La fin qu'ils se proposent, c'est d'amener le non-croyant à faire l'expérience de la religion catholique, expérience qui est, d'après leurs principes, le seul vrai fondement de la foi. Deux voies y aboutissent : l'une *objective*, l'autre *subjective*. La première procède de l'agnosticisme. Elle tend à faire la preuve que la religion catholique, celle-là surtout, est douée d'une telle vitalité que son histoire, pour tout psychologue et pour tout historien de bonne foi, cache une *inconnue*. En cette vue, il est né-

cessaire de démontrer que cette religion, telle qu'elle existe aujourd'hui, est bien la même qui fut fondée par Jésus-Christ, c'est-à-dire le produit d'un développement progressif du germe qu'il apporta au monde. Ce germe, il s'agit donc, avant tout, de le bien déterminer ; et ils prétendent le faire par la formule suivante : Le Christ a annoncé l'avènement du royaume de Dieu comme devant se réaliser à brève échéance, royaume dont il devait être lui-même, de par la volonté divine, l'agent et l'ordonnateur. Puis on doit montrer comment ce germe, toujours *immanent* et *permanent* au sein de la religion catholique, est allé se développant lentement au cours de l'histoire, s'adaptant successivement aux divers milieux qu'il traversait, empruntant d'eux, par assimilation *vitale*, toutes les formes dogmatiques, cultuelles, ecclésiastiques qui pouvaient lui convenir ; tandis que, d'autre part, il surmontait tous les obstacles, terrassait tous les ennemis, survivant à toutes les attaques et à tous les combats. Quiconque aura bien et dûment considéré tout cet ensemble d'obstacles, d'adversaires, d'attaques, de combats, ainsi que la vitalité et la fécondité qu'y affirme l'Eglise, devra reconnaître que, si les lois de l'évolution sont visibles dans sa vie, elles n'expliquent pas, néanmoins, le tout de son histoire : qu'une *inconnue* s'en dégage, qui se dresse devant l'esprit. Ainsi raisonnent-ils, sans s'apercevoir que la détermination du germe primitif est un *a priori* du philosophe agnostique et évolutionniste, et que la formule en est gratuite, créée pour les besoins de la cause.

Tout en s'efforçant, par de telles argumentations, d'ouvrir accès dans les âmes à la religion catholique, les nouveaux apologistes concèdent d'ailleurs bien volontiers qu'il s'y rencontre nombre de choses dont on pourrait s'offenser.

Ils vont même, et non sans une sorte de plaisir mal dissimulé, jusqu'à proclamer hautement que le dogme — ils l'ont constaté — n'est pas exempt d'erreurs et de contradictions. Ils ajoutent aussitôt, il est vrai, que tout cela est non seulement excusable, mais encore — étrange chose, en vérité ! — juste et légitime. Dans les Livres Sacrés, il y a maints endroits, touchant à la science ou à l'histoire, où se constatent des erreurs manifestes. Mais ce n'est pas d'histoire ni de science que ces livres traitent, c'est uniquement de religion et de morale. L'histoire et la science n'y sont que des sortes d'involucres, où les expériences religieuses et morales s'enveloppent, pour pénétrer plus facilement dans les masses. Si, en effet, les masses n'entendaient pas autrement les choses, il est clair qu'une science et une histoire plus parfaites eussent été d'obstacle plutôt que de secours. Au surplus, les Livres Saints, étant essentiellement religieux, sont par là même nécessairement vivants. Or, la vie a sa vérité et sa logique propres, bien différentes de la vérité et de la logique rationnelles d'un autre ordre, savoir, vérité d'adaptation et de proportion, soit avec le milieu où se déroule

la vie, soit avec la fin où elle tend. Enfin, ils poussent si loin les choses que, perdant toute mesure, ils en viennent à déclarer ce qui s'explique par la vie, vrai et légitime. Nous, Vénérables Frères, pour qui il n'existe qu'une seule et unique vérité, et qui tenons que les Saints Livres, *écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ont Dieu pour auteur* (1), Nous affirmons que cela équivaut à prêter à Dieu lui-même le mensonge d'utilité ou mensonge officieux, et Nous disons avec saint Augustin : *En une autorité si haute, admettez un seul mensonge officieux, il ne restera plus parcelle de ces Livres, dès qu'elle paraîtra difficile ou à pratiquer ou à croire, dans laquelle il ne soit loisible de voir un mensonge de l'auteur, voulu à dessein en vue d'un but* (2). Et ainsi il arrivera, poursuit le saint Docteur, que *chacun croira ce qu'il voudra, ne croira pas ce qu'il ne voudra pas*. — Mais les nouveaux apologistes vont de l'avant, fort allègrement. Ils accordent encore que, dans les Saints Livres, certains raisonnements, allégués pour justifier telle ou telle doctrine, ne reposent sur aucun fondement rationnel, ceux, par exemple, qui s'appuient sur les prophéties. Ils ne sont d'ailleurs nullement embarrassés pour les défendre : artifices de prédication, disent-ils, légitimés par la vie. Quoi encore ? En ce qui regarde Jésus-Christ, ils reconnaissent, bien plus ils affirment qu'il a erré manifestement dans la détermination du temps où l'avènement du royaume de Dieu devait se réaliser. Aussi bien, quoi d'étonnant, s'il était lui-même tributaire des lois de la vie ! — Après cela, que ne diront-ils pas des dogmes de l'Eglise ! Les dogmes ! ils foisonnent de contradictions flagrantes : mais, sans compter que la logique vitale les accepte, la vérité symbolique n'y répugne pas : est-ce qu'il ne s'agit pas de l'infini ? et est-ce que l'infini n'a pas d'infinis aspects ? Enfin, ils tiennent tant et si bien à soutenir et à défendre les contradictions, qu'ils ne reculent pas devant cette déclaration, que le plus bel hommage à rendre à l'infini, c'est encore d'en faire l'objet de propositions contradictoires. En vérité, quand on a légitimé la contradiction, y a-t-il quelque chose que l'on ne puisse légitimer ?

Ce n'est pas seulement par des raisonnements objectifs que le non-croyant peut être disposé à la foi, mais encore par des arguments *subjectifs*. En cette vue, les modernistes, revenant à la doctrine de l'immanence, s'efforcent de persuader à cet homme que, en lui, dans les profondeurs mêmes de sa nature et de sa vie, se cachent l'exigence et le désir d'une religion, non point d'une religion quelconque, mais de cette religion spécifique qui est le catholicisme, absolument *postulée*, disent-ils, par le plein épanouissement de la vie. — Ici, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer une fois encore et très vivement qu'il se rencontre des catholiques qui, répudiant l'immanence comme doc-

(1) Conc. Vat. *De revel.*, c. 2.

(2) Epist. XXVIII.

trine, l'emploient néanmoins comme méthode d'apologétique ; qui le font, disons-Nous, avec si peu de retenue, qu'ils paraissent admettre dans la nature humaine, au regard de l'ordre surnaturel, non pas seulement une capacité et une convenance — choses que, de tout temps, les apologistes catholiques ont eu soin de mettre en relief, — mais une vraie et rigoureuse exigence. A vrai dire, ceux des modernistes qui recourent ainsi à une exigence de la religion catholique sont les modérés. Quant aux autres, que l'on peut appeler *intégralistes*, ce qu'ils se font forts de montrer au non-croyant, caché au fond de son être, c'est le germe même que Jésus-Christ porta dans sa conscience et qu'il a légué au monde.

Telle est, Vénérables Frères, rapidement esquissée, la méthode apologétique des modernistes, en parfaite concordance, on le voit, avec leurs doctrines, méthodes et doctrines semées d'erreurs, faites non pour édifier, mais pour détruire ; non pour susciter des catholiques, mais pour précipiter les catholiques à l'hérésie ; mortelles même à toute religion.

(A suivre.)

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. LETTRE PASTORALE

DE

MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

PROMULGUANT DANS SON DIOCÈSE

L'ENCYCLIQUE « PASCENDI » DE SA SAINTÉTÉ PIE X

Sur le MODERNISME

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,
Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction
en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,
NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

• Dans ces derniers mois, deux documents de la plus haute importance Nous ont été communiqués par le Souverain Pontife : l'un, le décret du saint Office, *Lamentabili sanè exitu*, l'autre, l'Encyclique de Sa Sainteté Pie X, *Pascendi dominici gregis*, dénonçant les erreurs du Modernisme et les ravages qu'il produit dans le domaine de la Foi, indiquant en même temps les causes et les remèdes de ce mal affreux.

Ces deux documents, qui se complètent l'un l'autre et présentent au monde catholique un corps irréfragable de doctrine, vous les connaissez, Nos très chers Frères, pour les

avoir lus et étudiés soit dans Notre *Semaine religieuse*, où Nous avons pris soin de les faire publier, soit dans les journaux catholiques qui les ont reproduits. Et cependant, Nous voulons vous les faire parvenir directement et par Nous-même, afin de mieux vous faire comprendre leur importance et de vous en faciliter l'étude. Nous avons projet, en effet, d'en faire l'objet de nos conférences ecclésiastiques pour l'année 1908.

Nous voulons, aujourd'hui, attirer d'une façon toute spéciale votre attention sur la remarquable Encyclique du 8 Septembre dernier condamnant les erreurs des Modernistes.

I. — Vous aurez tout d'abord remarqué, Nos très chers Frères, avec quelle sollicitude, quelle assurance et quelle habileté le Souverain Pontife a réussi à définir ces erreurs dans leur ensemble comme dans leurs détails et à rattacher ce fatras de doctrines à quelques principes généraux. Certes, ce travail n'était pas facile, car les Modernistes ne sont pas partis en guerre franchement, loyalement, à visage découvert. Non, ils se cachent, ils se dérobent et savent très habilement déguiser leurs mensonges sous quelques lambeaux de vérité. On a comparé le Modernisme à un torrent dévastateur qui renverse tout sur son passage et multiplie les désastres dans le champ du père de famille. Nous croyons que cette comparaison n'est pas tout à fait exacte ; c'est plutôt un poison subtil, qui, discrètement, lentement, pénètre dans les âmes et y corrompt la foi et les vertus chrétiennes qui sont leur nourriture. Leurs erreurs, les Modernistes les ont semées partout dans la philosophie et la théologie, dans l'étude de la sainte Ecriture et de l'Histoire, dans la critique et dans la solution des questions sociales. C'est un nouvel enseignement qu'ils veulent substituer à l'enseignement de l'Eglise, une nouvelle religion qu'ils veulent substituer à la religion du Christ. Le monde catholique vouera une éternelle reconnaissance à Pie X, au glorieux Pontife qui, avec le secours d'En Haut, a su si bien se reconnaître dans ce noir chaos, et montrer à tous la voie qu'il faut suivre, la vérité qu'il faut croire et la vie qu'il faut vivre.

Quant à l'importance de ce document, elle se mesure aux termes dont se sert le Souverain Pontife pour flétrir le Modernisme et signaler les très grands dangers qu'il fait courir à notre foi et au salut des âmes. « Et maintenant, dit-il, embrassant d'un seul regard tout le système, qui pourra s'étonner que Nous le définissions le rendez-vous de toutes les hérésies. Si quelqu'un s'était donné la tâche de recueillir toutes les erreurs qui furent jamais contre la foi et d'en concentrer la substance et comme le suc en une seule, véritablement il n'eût pas mieux réussi. Ce n'est pas encore assez dire : ils ruinent non pas seulement la religion catholique,

mais, comme Nous l'avons déjà insinué, toute religion. Les rationalistes les applaudissent, et ils ont pour cela leurs bonnes raisons : les plus sincères, les plus francs saluent en eux leurs plus puissants auxiliaires. »

II. — Qu'est-ce donc, Nos très chers Frères, que le Modernisme ? Sa Sainteté Pie X en ramène toute la théorie à deux principes également condamnés par l'Eglise, l'*agnosticisme* et le *fidéisme*.

L'*agnosticisme* est un système d'après lequel l'intelligence humaine ne peut rien connaître avec certitude en dehors du monde matériel et visible, en dehors de notre âme et des différents phénomènes qui s'y produisent. Ainsi Dieu, son existence, ses attributs, ses relations avec le monde créé ou les nôtres avec lui, tout cela échappe à la science. Nous pouvons faire, dans ce vaste champ d'idées, des hypothèses plus ou moins probables, mais toujours sans pouvoir arriver à la certitude, sans pouvoir rien établir de positif. La science a pour objet les réalités palpables et sensibles, mais ne peut s'étendre au delà. Dieu ! nous ne pouvons pas avec la raison en démontrer l'existence. Ici, non seulement le Modernisme se met en contradiction avec la définition du Concile du Vatican rappelée par Pie X, mais encore il renverse de fond en comble toute la démonstration catholique, fondée nécessairement sur l'existence de Dieu, sur Jésus-Christ, la Révélation et l'Eglise. C'est la destruction logique, radicale, complète de ce magnifique édifice séculaire qui s'appelle la Religion catholique et qui, depuis deux mille ans, a abrité les croyances de l'univers chrétien. A ce point de vue, le Modernisme est, sans conteste, la plus dangereuse erreur qui ait affligé l'Eglise depuis ses origines. Plusieurs ont affirmé, dans leur ignorance, que le Modernisme était sans aucune conséquence pratique sur la vie des individus et des sociétés. Ce que Nous venons de dire prouve le contraire, et, d'une manière plus spéciale, Nous pouvons ajouter que c'est sur ce principe de l'*agnosticisme* que repose toute la théorie de l'école neutre en matière religieuse, établie par l'Etat dans nos écoles publiques de l'un et l'autre degré.

Et cependant, les Modernistes, par une contradiction absolument inexplicable, prétendent ne pas nier la foi ni rejeter les croyances religieuses. D'après eux, si la foi ne peut être ni dans l'intelligence ni dans la raison, par défaut de certitude dans l'existence de Dieu et de force probante dans les motifs de crédibilité, elle peut exister au fond de l'âme où se rencontre le *besoin de croire* aux choses supérieures à ce monde sensible, aux choses de Dieu et à nos relations avec lui. Ce besoin de croire, fécondé par ce qu'ils appellent l'*immanence vitale*, finit par rencontrer Dieu, qui se révèle à l'âme et lui révèle en même temps les vérités

qu'il faut croire. Mais, disons-le bien vite, cette foi ne saurait être la foi chrétienne, la foi qui est le fondement du salut, laquelle se définit : l'adhésion de notre intelligence et de notre volonté aux vérités que l'Eglise nous propose, à cause de l'autorité de Dieu qui les révèle. Cette théorie des Modernistes a bien quelque ressemblance avec l'illuminisme ou le sens privé des protestants, mais elle les dépasse de beaucoup. Chacun sait, en effet, que le protestantisme admet la révélation extérieure, l'inspiration de nos Saints Livres et qu'il ne recourt à l'assistance ou à l'inspiration privée que pour l'interprétation de ces derniers. C'est en ce sens que le Souverain Pontife conclut un des paragraphes de son admirable Encyclique, en disant : « Le Modernisme conduit à l'anéantissement de toute religion ; le premier pas fut fait par le protestantisme, le second par le Modernisme ; le prochain précipitera dans l'athéisme ».

Mais soit ! la foi et les sentiments religieux prennent naissance pour ainsi dire instinctivement dans nos âmes sous la poussée de l'*immanence vitale*, mais chacun sait que ces pensées, ces impressions intérieures ne sont pas les mêmes chez tous et que, souvent, elles varient et se contredisent dans le même individu, suivant les circonstances et les milieux. Qui donc viendra nous dire ce qu'il y a de bon ou de mauvais en nous, ce qu'il y a de vrai ou de faux, ce qu'il faut croire ou rejeter ? La raison ? Mais on nous a dit que le monde suprasensible n'appartient pas à la science et qu'elle n'y peut rien connaître avec certitude. L'Eglise ? Mais les Modernistes nous enseignent qu'elle n'est pas d'origine divine au moins quant à son magistère et, qu'en conséquence, elle n'a pas d'autorité pour commander aux âmes. La Sainte Ecriture et la Tradition ? Mais, d'après les Modernistes, ces deux sources de nos croyances ne nous donnent rien de précis, rien de stable sur quoi nous puissions nous appuyer en toute sécurité, ce sont tout au plus des images ou des symboles sous lesquels se sont manifestés d'une manière plus éclatante les croyances et les sentiments religieux de leurs auteurs. Il n'y a pas là de critérium sûr, de critérium infaillible, pour distinguer ce qui doit être admis de ce qui doit être rejeté.

Poussés dans ce dernier retranchement, les Modernistes ont imaginé une *immanence vitale commune*, propre à la société tout entière, si bien que cela sera vrai et bon qui se retrouvera dans le cœur de tous, mauvais et erroné ce qui existera seulement dans l'âme de quelques-uns. Qui ne voit que ce système laisse à chacun la liberté de croire ce qu'il veut, de faire ce qui lui plaît, jusqu'à ce qu'un homme plus audacieux ou plus puissant vienne imposer à tous, au nom de l'âme commune, les rêves de son imagination ou les délires de son cœur. A qui voudra se donner la peine de réflé-

chir, il apparaîtra clairement que ce système n'est pas autre chose que la démocratie et l'anarchie politiques transportées dans le domaine religieux.

Ce que deviennent, d'après les Modernistes, la morale, les sacrements, le culte et la prédication, il est facile de le deviner : la morale suivra le sort du dogme, chacun la fera à sa façon ; les sacrements, dépouillés de leur origine divine, vides de grâces et de surnaturel, mobiles et changeants selon les temps et les milieux, ne seront plus que des symboles de la foi des ancêtres, des signes plus ou moins aptes à exprimer au dehors la foi qui est dans les âmes. Ainsi en sera-t-il aussi de la prédication et des cérémonies du culte ; de simples manifestations de la foi individuelle propres à la faire naître, sans autre garantie de véracité, dans l'âme des auditeurs ou des assistants.

Ce simple aperçu, Nos très chers Frères, suffit à vous faire comprendre que le système des Modernistes est un tissu d'idées non seulement vagues, fantaisistes et erronées, mais encore destructives de toute religion. Pie X a donc eu raison de l'appeler « le rendez-vous de toutes les hérésies ».

III. — Dans la seconde partie de son Encyclique, le Souverain Pontife recherche les causes du Modernisme et les remèdes qu'il convient d'opposer à son envahissement. Nous serons bref dans cet exposé.

La première cause du Modernisme est la curiosité qui veut tout savoir, tout pénétrer, et finit par se persuader que rien ne peut échapper à ses investigations. C'est toujours la tentation primitive : « *Eritis sicut dii scientes bonum et malum* » (GEN., III, 5).

La seconde cause du Modernisme, c'est l'orgueil qui pousse l'homme à ne pas reconnaître d'autorité supérieure à la sienne et l'entraîne, pour acquérir une notoriété de mauvais aloi, dans les nouveautés les plus singulières et les plus absurdes. « *Non sum sicut ceteri hominum* » (LUC, XVIII, 11).

La troisième cause c'est l'ignorance. « Oui, dit le Souverain Pontife, ces Modernistes qui posent en docteurs de l'Eglise, qui portent aux nues la philosophie moderne et regardent de si haut la scolastique, n'ont embrassé celle-là, pris à ses apparences fallacieuses, que parce que, ignorant de celle-ci, il leur a manqué l'instrument nécessaire pour percer les confusions et dissiper les sophismes : « *Noluit intelligere ut bene ageret* » (Psalm., xxx, 5-4).

La quatrième cause du Modernisme, c'est l'activité que mettent les auteurs à propager leurs funestes doctrines. Ils démolissent avec un acharnement incroyable les trois obstacles qui leur barrent la route : la philosophie scolastique, l'autorité des Pères et de la tradition ainsi que le magistère infaillible de l'Eglise, auquel ils paraissent extérieurement

soumis, mais contre lequel ils sont, en effet, des révoltés. Puis ils multiplient les réunions, les conférences, les congrès, les livres, les brochures, les journaux, pour répandre leurs doctrines qui, insensiblement, sous l'apparence de grandes phrases et de mots éclatants, finissent par s'insinuer partout « *Et sermo eorum ut cancer serpit* » (II Timor., 17).

IV. — Les remèdes indiqués et prescrits par le Souverain Pontife aux Evêques et aux prêtres sont tout d'abord l'étude sérieuse de la philosophie scolastique. « Nous voulons, dit-il, et ordonnons que la philosophie scolastique soit mise à la base des sciences sacrées. Les Evêques et les professeurs des séminaires et des universités catholiques doivent veiller à ce que les jeunes étudiants emportent, au sortir du séminaire, une estime profonde, un ardent amour pour la théologie scolastique et qu'ils en fassent toute la vie leurs délices. Quant aux sciences naturelles, elles ne doivent point être négligées, mais selon la parole de Léon XIII (Alloc. du 7 Mars 1880), elles ne peuvent, sous aucun prétexte, prendre la place des sciences sacrées. « Si l'on recherche avec soin, » dit l'illustre Pontife, la cause de ces erreurs, on la trouve » vera surtout en ceci que plus s'est accrue l'ardeur pour les » sciences naturelles, plus les hautes sciences, les sciences » sévères sont allées en déclinant : il en est qui languissent » dans l'oubli, certaines autres sont traitées faiblement, à la » légère et, ce qui est indigne, déchues de leur antique » splendeur ; on les infecte encore de doctrines perverses et » d'opinions dont la monstruosité épouvante. »

Pie X recommande ensuite aux Evêques une très grande vigilance dans le choix des directeurs et professeurs des séminaires. Si parmi eux il s'en rencontre quelques-uns qui se montrent imbus de Modernisme, qui, dans l'enseignement de la théologie, de la discipline ecclésiastique, de l'histoire, de l'archéologie ou de l'exégèse biblique trahissent l'amour de la nouveauté, qu'ils soient dépouillés de leur charge et ramenés au dernier rang de la hiérarchie.

Quant aux étudiants, ils ne pourront être admis aux grades supérieurs, principalement au doctorat, qu'après avoir suivi le cours régulier de philosophie scolastique. Que si les candidats se montrent partisans de l'esprit nouveau, que le diplôme leur soit refusé, et que, conféré, il soit tenu pour nul et non avenu. Dans une instruction secrète, du 28 Août dernier, adressée aux Evêques, il est expressément défendu à ceux-ci d'imposer les mains aux jeunes clercs qui seraient plus ou moins entachés des erreurs modernes. « *Consultum postremo erit sacram ordinationem differre vel etiam prorsus denegare, iis qui, quod Deus avertat, neotericis erroribus imbuli essent, quos non ex animo reprobarent atque rejicerent.* »

Ce n'est pas seulement à l'éducation des clercs que s'étend

la sollicitude du Souverain Pontife. Il veut, en outre, que les écrits, livres et journaux qui se répandent parmi les prêtres et les fidèles soient soumis à une rigoureuse censure. C'est pourquoi il ordonne aux Evêques d'établir dans leur curie épiscopale un *Conseil de censeurs* chargés d'office de l'examen des livres à publier, et c'est seulement sur leur témoignage que l'Evêque accordera ou refusera l'*imprimatur*. En même temps, le Souverain Pontife défend aux membres du clergé, tant séculier que régulier, de prendre la direction d'un journal ou d'une revue sans en avoir obtenu la permission de l'Ordinaire, laquelle permission pourra toujours être retirée si on en abuse. Quant aux rédacteurs, s'ils sont prêtres, l'Evêque devra les surveiller d'une façon toute spéciale, et s'il les prend en défaut, leur interdire toute collaboration. De la même manière et pour des motifs analogues, Pie X interdit les congrès sacerdotaux ; les Evêques ne pourront les autoriser que rarement et à la condition expresse qu'on n'y traitera aucune question relevant du Saint-Siège et des Evêques, que l'on n'y émettra aucune proposition ou vœu usurpant sur l'autorité ecclésiastique et que l'on n'y professera aucune parole qui sente le *modernisme*, le *presbytérisme*, ou le *laïcisme*.

Enfin, le Souverain Pontife ordonne qu'il soit institué dans chaque diocèse un *Conseil de vigilance* doctrinale dont le rôle sera de surveiller très attentivement et de très près tous les indices, toutes les traces du Modernisme et dans les publications aussi bien que dans l'enseignement, la prédication, les conférences, congrès, etc. Ce conseil se réunira, tous les deux mois, à jour fixe, sous la présidence de l'Evêque.

V. — Nos très chers Frères, l'ensemble des prescriptions contenues dans la deuxième partie de l'Encyclique vous fera comprendre, encore mieux que la partie doctrinale, tous les dangers que font courir à l'Eglise catholique les erreurs des Modernistes. A mesure que vous étudierez davantage le texte même de la Lettre pontificale, vous saisirez mieux toute la gravité de ces prescriptions et vous Nous donnerez toute votre activité, tout votre zèle, pour qu'elles soient fidèlement remplies dans Notre cher diocèse de Quimper. Ne Nous dites pas que cette Encyclique regarde uniquement les intellectuels et que vous, Curés ou Recteurs de campagne, vous n'avez pas à vous en préoccuper. Non, ce grave document contient des enseignements non seulement utiles mais nécessaires à tous, aux prêtres comme aux Evêques, aux laïcs comme aux clercs. Il s'agit de se garantir d'un poison qui va partout, se répand chez tous et empoisonne tout. Hélas ! c'est plus d'une fois qu'à Notre grand regret, Nous en avons rencontré des traces bien marquées et bien vivantes, chez des prêtres comme chez laïcs, dans Notre diocèse de Quimper.

A CES CAUSES,

Le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article I^{er}. — L'Encyclique *Pascendi*, du 8 Septembre, et le Décret du saint Office *Lamentabili sanè exitu* sont et demeurent promulgués dans Notre diocèse.

Art. II. — La Philosophie scolastique continuera à être enseignée dans Notre Grand-Séminaire, à l'exclusion de toute autre, et sera requise comme absolument nécessaire pour tous les candidats aux cours de Théologie.

Art. III. — Sont institués *Censeurs diocésains* dans Notre Curie épiscopale, les prêtres dont les noms suivent :

- 1^o M. CORRIGOU, Vicaire général ;
- 2^o M. LE ROY, Chanoine titulaire de la Cathédrale ;
- 3^o M. BELBÉOC'H, Chanoine honoraire, ancien Supérieur du Séminaire de Pont-Croix ;
- 4^o M. TREUSSIÉ, Chanoine honoraire, Curé de Saint-Pol-de-Léon.

Art. IV. — Il est institué dans Notre diocèse un *Conseil de vigilance doctrinale*, dont Nous gardons la présidence, et qui est composé ainsi qu'il suit :

- MM. FLEITER, Vicaire général, Vice-Président ;
 ROSPARS, Chan. hon., Secrétaire ;
 GADON, Supérieur du Grand-Séminaire ;
 EVENO, Supérieur du Séminaire Haïtien de Saint-Jacques ;
 PÉRON, Chan. hon., Curé-Archiprêtre de Quimperlé ;
 LE DUC, Chan. hon., Curé-Archiprêtre de Morlaix ;
 ROULL, Chan. hon., Curé-Archiprêtre de Saint-Louis, à Brest ;
 BARGILLIAT, Chan. hon., Aumônier des Religieuses de l'Adoration, à Quimper ;
 KERISIT, Chan. hon., Professeur au Grand-Séminaire.

Art. V. — Nous prions Nos prêtres de lire, de faire lire ou de commenter l'Encyclique partout où la chose paraîtra nécessaire ou utile. Elle sera surtout expliquée dans Nos séminaires et dans Nos cercles d'études.

Donné à Quimper, en Notre demeure épiscopale, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire de Notre Evêché, le 11 Octobre 1907.

PAR MANDEMENT :

J.-M. PILVEN, Secrétaire.

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper et de Léon.

II. Voici la lettre que Son Eminence le cardinal Merry del Val Nous écrit, en réponse à celle que Nous lui avons adressée, le 2 Octobre, pour féliciter et remercier en Notre

nom, au nom de Notre clergé et de Notre peuple, Sa Sainteté Pie X pour sa très remarquable Encyclique sur le Modernisme :

ILL^{me} ET R^{me} SEIGNEUR,

Le Saint Père a éprouvé une vive satisfaction à la lecture de l'adresse que Vous Lui avez écrite après la publication de l'Encyclique *Pascendi*. Les généreux sentiments exprimés par Votre Seigneurie Ill^{me} et R^{me}, partagés par Votre clergé et Votre peuple, donnent au Saint Père la garantie non douteuse de la parfaite exécution des dispositions pontificales à l'encontre du pernicieux mouvement du modernisme contemporain.

Pour fortifier de plus en plus ces sentiments, et en même temps, pour Vous donner une preuve de spéciale bienveillance, S. S. a béni de cœur Votre Seigneurie, et avec Elle tout le clergé et le peuple de Votre diocèse.

Avec les sentiments d'une bien sincère estime, je me redis,

De Votre Seigneurie Ill^{me} et R^{me},

Rome, 15 Octobre 1907.

Le Serviteur,

R. Card. MERRY DEL VAL.

Mgr l'Evêque de Quimper.

III. Du 14 au 19 Octobre, 26 presbytères ont été fermés *manu militari*, dans Notre diocèse ; 8 l'avaient été auparavant, ce qui nous donne aujourd'hui un total de 34 presbytères vacants. Les expulsions vont-elles continuer ? Nous l'ignorons absolument : en présence d'opérations tout arbitraires, il est impossible de rien prévoir.

Toutefois, Nous avons la consolation d'annoncer à Nos chers diocésains que, à peu près partout, des logements ont été mis à la disposition des expulsés, au moins d'une façon provisoire, et Nous en exprimons toute Notre reconnaissance aux généreux fidèles qui ont pris cette initiative.

Dans deux paroisses seulement, Bénodet et Le Cloître (Saint-Thégonnec), les prêtres ont dû se retirer et chercher ailleurs un abri. Les offices du dimanche ont cessé dans ces deux paroisses ; mais Nous avons confiance que ce sera pour un temps très court, si, comme on Nous l'a promis, les catholiques font diligence pour mettre incessamment un logement convenable à la disposition du clergé.

IV. Dispense d'abstinence. — Le Souverain Pontife a dispensé les fidèles de tous les diocèses de l'univers catholique de l'abstinence le jour de la Toussaint, la fête tombant, cette année, un vendredi. MM. les Curés et Recteurs voudront bien donner avis de cette dispense à leurs paroissiens au prône de dimanche prochain.

V. MM. les Ecclésiastiques du diocèse sont priés de vouloir bien adresser, sans retard, au Secrétariat de l'Evêché, les observations qu'ils auraient à faire concernant l'Ordo de 1908.

On serait particulièrement reconnaissant à MM. les Curés et Recteurs de corriger, s'il y a lieu, les indications relatives aux écoles libres de leurs paroisses et aux Religieuses s'occupant des Œuvres paroissiales.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. — Les travaux du Parlement : la défense du droit et de la liberté religieuse.

II. — L'union des catholiques.

III. — L'instruction chrétienne. — L'Œuvre des catéchismes.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Vendredi, 1^{er} Novembre*, fête de la Toussaint, les messes sont aux heures ordinaires. — A 10 heures, messe pontificale.

A 2 h. 1/2, vêpres ; sermon. — Nous donnerons la suite des offices dans notre prochain numéro.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Le jour de la Toussaint, la 1^{re} messe à 6 heures ; la 2^e, à 7 h. 1/2 ; la 3^e, à 9 heures. — A 10 heures, grand'messe suivie de la clôture du Rosaire.

A 2 h. 1/2, vêpres, sermon...

Expulsions de prêtres. — En donnant, dans notre dernier numéro, la liste des 22 paroisses où les prêtres venaient d'être chassés de leurs presbytères *manu militari*, nous disions que la série n'était pas close. En effet, les exécutions se sont continuées, le jeudi 17 Octobre, par l'expulsion du clergé de Saint-Mathieu de Morlaix, du Cloître-Plourin et de Saint-Marc ; le vendredi, ce fut le tour de M. le Recteur de Trégionou. Puis commissaires, gendarmes et crocheteurs ont réintégré leurs domiciles, en attendant qu'on les appelle à de nouvelles expéditions aussi glorieuses. Cela pourrait ne point tarder ; les Chambres sont rentrées et, pour faire diversion à des questions gênantes, le gouvernement ne manquera pas de recourir aux moyens habituels : il achèvera, par une loi, la confiscation des biens d'église et fera mettre hors de chez eux un certain nombre de curés...

Ce dernier travail est plus avancé dans notre diocèse que dans tout autre ; aux 26 dernières expulsions il faut, en effet, ajouter celles qui avaient eu lieu précédemment, à savoir : Saint-Louis, les Carmes, Saint-Sauveur et Saint-Martin, de Brest ; Saint-Corentin (Quimper), Huelgoat, Plobannalec et Penmarc'h, soit, au total, 34 presbytères fermés et 188 prêtres brutalement renvoyés contre tout droit et toute justice. Car, on ne saurait trop le redire, ces prêtres étaient chez eux, dans des maisons construites pour loger

les ministres du culte catholique, ou mises à leur disposition en vertu d'un contrat bilatéral qui, en droit, n'est pas abrogé. Pour une grande partie des biens qu'elles détiennent, il ne faut pas l'oublier, les communes n'ont été reconnues propriétaires légitimes qu'à la suite des compensations stipulées par le Concordat en faveur du clergé, et qui avaient pour but de suppléer à des restitutions nécessaires.

Les conditions dans lesquelles les exécutions ont eu lieu étant différentes, on comprend que la situation qu'elles ont créée n'est pas la même dans toutes les paroisses... Pour quelques-unes, l'autorité diocésaine — après plusieurs avertissements — a dû prendre des mesures sévères ; la responsabilité du détriment moral et matériel qui en résulte incombe aux promoteurs des expulsions ; ceux-ci n'ignoraient point la portée de leur acte visant dans le prêtre non l'homme, mais le pasteur et le ministre de Dieu : il est juste qu'ils subissent les conséquences de leur attentat sacrilège, en attendant que, comprenant mieux les intérêts sacrés dont ils ont la garde, ils offrent la juste réparation exigée.

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES (Action libérale populaire).

I. **Pèlerinage.** — Le Comité de Quimper organise, avec l'approbation de M. le Curé de Fouesnant, pour dimanche 27 Octobre, un grand pèlerinage à Sainte-Anne de Fouesnant.

8 h. 1/2, messe de communion ; 10 heures, grand'messe ; 1 heure, conférence bretonne par M. Henri Coadou ; ensuite vêpres, procession, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

II. **Précieux encouragement.** — Nous sommes heureux de publier la lettre suivante adressée, au nom de S. S. le Pape Pie X, par S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat, à M^{me} la baronne Reille, présidente de la Ligue Patriotique des Françaises :

Rome, le 30 Septembre 1907.

MADAME LA BARONNE,

J'ai reçu l'exemplaire du Compte Rendu du Congrès en 1906 de la LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES à Lourdes, dont vous avez bien voulu me faire hommage, et je vous en remercie.

Il m'a fait constater une fois de plus le caractère éminemment apostolique et social de votre Association. Les 350 Comités de la Ligue attestent un développement très incessant de cette œuvre, bien fait pour vous encourager et pour donner un gage d'espérance en l'avenir de votre cher pays. Le Saint Père a beaucoup agréé la déclaration par laquelle vous avez voulu vous offrir comme les « auxiliaires humbles, dociles et zélés de l'Episcopat et du Clergé ». Les nombreux témoignages d'Evêques vous ont prouvé que vos vœux étaient agréés aussi par l'Episcopat. Tout en maintenant les cadres et les groupements de votre Association rattachés les uns aux autres dans une union qui fait leur force, vous savez répartir les plus précieux concours entre les œuvres diverses de l'Eglise de France.

Du Vénéré Cardinal de Paris, d'un grand nombre d'Evêques, vous avez reçu les plus bienveillants encouragements. Le Saint Père, qui vous a déjà manifesté toute la satisfaction que Lui donne votre grande œuvre, se réjouit de ses progrès. Il fait des vœux pour que la Ligue prenne un essor de plus en plus grand. La netteté de son programme, la fin qu'elle se propose, ses méthodes de propagande, les moyens qu'elle emploie dans ses œuvres, le patronage des Evêques, la présence d'un Aumônier dans son Conseil de direction, accrédité par Son Eminence le Cardinal de Paris, sont autant de garanties de son caractère apostolique, en dehors de toute action politique. Le Saint Père vous approuve et vous engage à poursuivre avec confiance la tâche entreprise pour le bien de l'Eglise et de la France.

Ces conditions ne peuvent qu'attirer de plus en plus la sympathie et le concours des femmes chrétiennes, des Membres des Associations religieuses, qui trouveront, en s'y dévouant, une heureuse application de l'esprit d'apostolat.

Vous préparez un nouveau Congrès pour le mois d'Octobre prochain, dans les mêmes conditions que l'an dernier.

En vous félicitant de ce zèle, Sa Sainteté vous adresse les plus complets encouragements et vous accorde la bénédiction Apostolique ainsi qu'à toutes les femmes chrétiennes de France qui y prendront part.

Agréez, Madame la Baronne, l'assurance de mes sentiments dévoués en N. S.

Signé : R. Cardinal MERRY DEL VAL.

Cette bénédiction du Saint-Père a produit ses fruits. Le Congrès de 1907 a montré, encore plus que celui de 1906, la force de l'union que réalise la Ligue. Union grâce à laquelle se multiplient, sur tous les points de notre France, les œuvres de prière, de défense religieuse et d'action sociale catholique.

Plus que jamais il a été recommandé aux Ligueuses d'être les auxiliaires humbles et dévouées de l'Episcopat et du Clergé.

BREST. — La rentrée des Tribunaux. — Sous ce titre, nous lisons dans l'*Echo paroissial* du 20 Octobre :

« Fidèles à une vieille tradition chrétienne, plusieurs membres du barreau de Brest, ainsi que des avoués et des huissiers, font célébrer tous les ans la Messe du Saint-Esprit, à l'occasion de la rentrée des tribunaux. La cérémonie religieuse a eu lieu, cette année, comme de coutume, dans la chapelle Saint-Joseph. Ce n'est plus l'éclat du passé, alors que le tribunal en robe se rendait officiellement, sans aucune exception, à l'église Saint-Louis. Le gouvernement de la République entend bien supprimer toutes les démonstrations qui peuvent servir à glorifier Dieu.

« Reverrons-nous les beaux jours où les fonctionnaires de l'Etat, du haut en bas de la hiérarchie, considéraient comme un devoir de se montrer chrétiens et n'hésitaient pas à manifester leurs croyances ?

« Au train dont marchent les choses, il semble que le retour aux habitudes pieuses de nos ancêtres, soit encore bien éloigné.

« En attendant, félicitons les hommes de foi et de courage qui ne craignent pas de venir s'agenouiller devant un autel et implo-

rer publiquement le secours d'En Haut, avant de reprendre leurs graves occupations. »

La messe a été dite par M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis, qui a prononcé une belle et forte allocution. La cérémonie s'est terminée par un salut solennel. « Chacun des assistants s'est retiré, réconforté par la parole du prêtre, béni par Notre-Seigneur, mieux disposé par conséquent à reprendre sa tâche. »

Retraites de femmes, du 13 au 19 Octobre 1906. —

QUIMPER. — 17 paroisses, 52 retraitantes : Brie, 12; Ergué-Gabéric, 6; Plogonnec, 6; Beuzec-Cap-Sizun, 5; Dinéault, 4; Ile de Sein, 2; Elliant, 2; Riec, 2; Plobannalec, 2; Goulien, 2; Plogoff, 2; Plouhinec, 2; Quimper, 1; Pleyben, 1; Kerfeunteun, 1; Saint-Evarzec, 1; Eder, 1.

LESNEVEN. — 72 paroisses, 344 retraitantes : Plougastel-Daoulas, 27; Ploudaniel, 20; Plabennec, 16; Plouguerneau, 12; Saint-Pabu, 11; Kernilis, 10; Lanrivoaré, 9; Plouédern, 9; Plounéventer, 9; Plouvien, 8; Saint-Frégant, 8; Lesneven, 7; Saint-Méen, 7; Plounévez-Lochrist, 7; Plouider, 7; Cléder, 7; Plouvorn, 6; Lannilis, 6; Ouessant, 6; Plouzané, 6; Trégarantec, 6; Roscoff, 6; Guissény, 6; Guipavas, 6; Plouguin, 5; Plourin, 5; La Martyre, 5; Saint-Divy, 5; Ploumoguier, 5; Loc-Eguiner, 5; Plouzévédé, 4; Goulven, 4; Ploudiry, 4; Le Drennec, 4; Saint-Derrien, 4; Coatmeal, 4; Saint-Vougay, 4; Le Folgoët, 4; Bourg-Blanc, 3; Gouesnou, 3; Brélez, 3; Plouescat, 3; Plourin-Ploudalmézeau, 3; Kerlouan, 3; Guilers, 3; Saint-Thonan, 3; Lambézellec, 2; Hancvec, 2; Plounéour-Trez, 2; Landéda, 2; Saint-Pierre-Quilbignon, 2; Tréglonou, 2; Kernouës, 2; Bodilis, 2; Le Cloître-Pleyben, 2; Bohars, 2; Sizun, 1; Mespaul, 1; Ile-Molène, 1; Lanvéoc, 1; Lampaul-Ploudalmézeau, 1; Lanarvily, 1; Landerneau, 1; Tréouergat, 1; Plounéour-Ménez, 1; Plouarzel, 1; Loc-Mélar, 1; Loc-Brévalaire, 1; Le Relecq-Kerhuon, 1; Recouvrance (Brest) 1; Locmaria-Plouzané, 1; Lanhouarneau, 1.

LORIENT. — Un acquittement qui s'imposait. — M. le chanoine Duparc, curé-archiprêtre de Lorient, a comparu, lundi dernier, devant le tribunal correctionnel pour « entrave à la liberté des enchères dans une adjudication publique ».

Il s'agissait du Patronage Saint-Joseph, mis sous séquestre après la loi de Séparation et que la municipalité de Lorient a « désaffecté » et remis dimanche aux sociétés de secours mutuels. Lors de la mise en adjudication, M. le chanoine Duparc avait fait apposer des affiches sur les murs de la ville, rappelant aux catholiques que quiconque se rendrait acquéreur de cet immeuble qu'il avait acheté avec les seuls deniers des catholiques, encourrait les peines spirituelles édictées par les lois de l'Eglise. M. le docteur Roux seul se

présenta et s'en rendit acquéreur pour la ville, sur une enchère de cinq francs...

M. le procureur Alain exprima le regret de requérir contre M. Duparc, dont la haute honorabilité est au-dessus de tout soupçon, et demanda l'application de l'article 412.

Après une éloquente et juridique plaidoirie de M^e Le Gouellec, M. Duparc a été acquitté sans dépens.

Ce jugement a été accueilli par les applaudissements chaleureux de l'assistance, qui a fait à M. le chanoine Duparc, à sa sortie, une ovation enthousiaste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT, Vendredi 1^{er} Novembre 1907. —

Validité exceptionnelle des billets aller et retour. — A l'occasion de la *Fête de la Toussaint*, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Samedi 26 Octobre au dernier train du Lundi 4 Novembre :

1^o Les billets *Aller et Retour* ordinaires, à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n^o 2 et G. V. n^o 102.

2^o Les billets *Aller et Retour* de Bains de mer dits de Semaine, à prix réduits, exceptionnellement délivrés tous les jours pendant la période précitée, aux prix et conditions du Tarif spécial G. V. n^o 6, chap. II. § 1^{er}, savoir :

Pour les stations balnéaires de *Concarneau*, *Pont-l'Abbé* (Langoz, Locudy) et *Douarnenez*, au départ des gares de *Lorient* et de *Landerneau*, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

Nota. — Ces différents billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 4 Novembre.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître :

Etude théorique et pratique sur les Actions en Reprise et en Résolution, auxquelles donne lieu l'application des lois sur la Séparation des Eglises et de l'Etat. — Un vol. in-12 de 130 pages et cinq Tableaux hors texte (éditions de la *Revue d'Organisation et de Défense religieuse*), par Auguste RIVET, avocat à la Cour d'appel de Lyon, professeur à la Faculté catholique de Droit — Prix, 2 fr. 15, franco, 5, rue Bayard (Paris). Dans quatre chapitres — *Actions en reprise ou en revendication de la loi de 1905 ; Actions en révocation ou en résolution du droit commun ; Procédure ; Conséquences pratiques des jugements qui ont admis les actions* — un des principaux collaborateurs de la *Revue d'Organisation et de Défense religieuse*, M. Auguste Rivet, a réuni, traité et coordonné avec sa vaste érudition et une logique impeccable, toutes les questions de doctrine (1) et de jurisprudence se rattachant aux diverses revendications des biens ecclésiastiques qu'autorise une saine interprétation des lois des 9 Déc. 1905 et 2 Janv. 1907 combinées avec les principes généraux du droit commun et notamment du Code civil.

Spécialement, les hommes de loi — avocats, avoués, magistrats, notaires — et les ecclésiastiques se reporteront fréquemment à l'ouvrage de M. Rivet pour y trouver la solution de questions absolument neuves et de points délicats qui n'avaient pas encore été traités dans les recueils juridiques ni par les commentateurs des lois sur la Séparation.

Quimper, librairie J. Salaun.

CH. ROD.

(1) Son analyse des travaux parlementaires relatifs aux lois sur la Séparation sera particulièrement remarquée, ainsi que son commentaire sur le sens et la portée des art. 7 et 9 de la loi de 1905.

REVUE THOMISTE (Librairie Saint-Paul, 6, rue Cassette Paris).

Sommaire du n^o de Septembre-Octobre 1907.

Lettre Encyclique de N. S. Père le Pape Pie X sur les doctrines des Modernistes. — Le miracle, phénomène surnaturel. R. P. Alexandre MARCIER. — Si mot « Verbe », en Dieu, est un nom personnel. R. P. Thomas PÉGUES. — Le subjectivisme Kantien, réponse à M. l'abbé Farges. C. SENTRONT.

La Vie scientifique : Le mouvement religieux en Russie. M.-F. C. — Revue analytique des Revues. — Notes bibliographiques.

Revue Financière

Marché toujours agité.

La Rente Française s'inscrit à 94.17.

Avec le concours du Syndicat des Banques de Province, la Banque J. Loste et C^{ie}, 52, rue de Châteaudun, à Paris, met en souscription 50.000 obligations au porteur de 500 fr., constituant l'emprunt 5 % or 1907, de l'Etat de Minas-Geraes (Brésil). Ces titres, émis à 487 50, rapportent 35 fr. nets par an payables par semestres, les 15 Mars et 15 Septembre. L'emprunt étant inconvertible avant 1922, les souscripteurs sont donc assurés, au cours d'émission, d'un rendement de 5.16 % pendant 15 ans.

La Banque Centrale Mexicaine porte son capital de 21 à 30.000.000 de piastres par la création de 90.000 actions de 100 piastres nominales chacune. Le prix d'émission a été fixé à 101 fr. 50 et les demandes de souscription seront reçues jusqu'au 4 Novembre par la Banque de l'Union Parisienne. Un droit de préférence est réservé aux actionnaires actuels, dans la proportion irréductible de 2 actions nouvelles pour 5 anciennes.

Les obligations hypothécaires 5 % du chemin de fer de Goyaz se retrouvent à 441 avec des échanges suivis.

Fermeté de l'action Chenard et Walcker à 480 fr.

Ober Rosbach en progrès à 27 fr. On estime que les travaux en cours n'absorberont pas la moitié du capital liquide et que, lorsqu'ils seront achevés, ils permettront à la mine de produire 80 à 100 000 tonnes par an.

L'obligation du Port de Para est ferme à 444. C'est de Para que se fait l'exportation des principaux produits du Brésil. Le trafic de ce port (333 millions de francs en 1906), le place au troisième rang des ports brésiliens, immédiatement après Rio-de-Janeiro et Santos.

La De Mello se retrouve demandée aux environs de 20 fr.

Hausse du Verre-Soleil, à 128 50. On se rend compte que l'augmentation de capital, qui va permettre à cette Société de monter ses succursales dans les plus importants pays d'Europe, aura pour corollaire une augmentation considérable de bénéfices et que le cours actuel du titre ne tardera pas à être largement dépassé.

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats

Faux-cols

et Manchettes toile

Ceintures

Gilets de flanelle

etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20



SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Fortie remise sur tous les Catalogues.

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : Emile DANTEC, 32, rue Ange de Guernisac, MORLAIX

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 1^{er} Novembre 1907.

N^o 44.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Lettre Encyclique de N. S. Père le Pape Pie X sur les doctrines des modernistes (suite).

II. Communications de l'Evêché.

III. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière; Croisade du chapelet pour la France.

IV. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; En-

core les prières superstitieuses; Fouesnant; Brest; Retraites fermées pour les hommes; Les Sœurs Blanches en Grande-Bretagne; Hennebont; Quêteur non autorisé; Le culte des Saints (suite).

V. — Chronique générale : Rome; France; Le cambriolage des églises; Résultat de l'école sans Dieu; Mot touchant.

VI. — Bibliographie.

VII. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 3 Novembre. — 24^e Dimanche après la Pentecôte (4^e après l'Epiphanie). Fête des Saintes Reliques (au *Propre diocésain*). Double-majeur. Rouge. A la messe, mémoires du Dimanche, de S. Guénaël, Abbé (au *Propre diocésain*), et de l'Octave.

Vêpres des Stes Reliques, avec mémoires : du suivant, du Dimanche, de S. Guénaël, de l'Octave, et des SS. Martyrs Vital et Agricola.

Lundi, 4. — S. Charles Borromée, Evêque. Double. Blanc.

Mardi, 5. — La B^{se} Françoise d'Amboise, Veuve (au *Propre diocésain*). Double. Blanc.

Mercredi, 6. — S. Hiltut, Abbé (au *Propre diocésain*). Semi-double. Blanc.

Jeudi, 7. — Office de l'Octave; semi-double. Blanc.

Vendredi, 8. — Octave de Tous les Saints. Double. Blanc.

Samedi, 9. — Dédicace de la Basilique du T. S. Sauveur (ou de Latran). Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 10. — 25^e Dimanche après la Pentecôte. DÉDICACE DES ÉGLISES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Édern du 1^{er} au 4 Novembre.

Plounéour-Trez. du 5 au 11 —

PARTIE OFFICIELLE

LETTRE ENCYCLIQUE

« PASCENDI DOMINICI GREGIS »

DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

Sur les Doctrines des Modernistes.

(Suite.)

§ 6. — Le Moderniste réformateur.

Il Nous reste à dire quelques mots du réformateur. Déjà, par tout ce que Nous avons exposé jusqu'ici, on a pu se faire une idée de la manie réformatrice qui possède les modernistes ; rien, absolument rien, dans le catholicisme, à quoi elle ne s'attaque. — Réforme de la philosophie, surtout dans les Séminaires : que l'on relègue la philosophie scolastique dans l'histoire de la philosophie, parmi les systèmes périmés, et que l'on enseigne aux jeunes gens la philosophie moderne, la seule vraie, la seule qui convienne à nos temps. — Réforme de la théologie : que la théologie dite rationnelle ait pour base la philosophie moderne ; la théologie positive, pour fondement l'histoire des dogmes. — Quant à l'histoire, qu'elle ne soit plus écrite ni enseignée que selon leurs méthodes et leurs principes modernes. — Que les dogmes et la notion de leur évolution soient harmonisés avec la science et l'histoire. — Que dans les catéchismes on n'insère plus, en fait de dogmes, que ceux qui auront été réformés et qui seront à la portée du vulgaire. — En ce qui regarde le culte, que l'on diminue le nombre des dévotions extérieures, ou tout au moins qu'on en arrête l'accroissement. Il est vrai de dire que certains, par un bel amour du symbolisme, se montrent assez coulants sur cette matière. — Que le gouvernement ecclésiastique soit réformé dans toutes ses branches, surtout la disciplinaire et la dogmatique. Que son esprit, que ses procédés extérieurs soient mis en harmonie avec la conscience, qui tourne à la démocratie ; qu'une part soit donc faite dans le gouvernement au clergé inférieur et même aux laïques ; que l'autorité soit décentralisée. — Réforme des Congrégations romaines, surtout de celles du *Saint-Office* et de l'*Index*. — Que le pouvoir ecclésiastique change de ligne de conduite sur le terrain social et politique ; se tenant en dehors des organisations politiques et sociales, qu'il s'y adapte néanmoins, pour les pénétrer de son esprit.

En morale, ils font leur le principe des américanistes, que les vertus actives doivent aller avant les passives, dans l'estimation que l'on en fait, comme dans la pratique. — Au clergé

ils demandent de revenir à l'humilité et à la pauvreté antiques, et, quant à ses idées et son action, de les régler sur leurs principes.

Il en est enfin, qui, faisant écho à leurs maîtres protestants, désirent la suppression du célibat ecclésiastique.

Que reste-t-il donc sur quoi, et par application de leurs principes, ils ne demandent réforme ?

Conclusion de la première partie.

Le modernisme rendez-vous de toutes les hérésies.

Quelqu'un pensera peut-être, Vénérables Frères, que cette exposition des doctrines des modernistes Nous a retenu trop longtemps. Elle était pourtant nécessaire, soit pour parer à leur reproche coutumier que Nous ignorons leurs vraies idées, soit pour montrer que leur système ne consiste pas en théories éparses et sans lien, mais bien en un corps parfaitement organisé, dont les parties sont si bien solidaires entre elles qu'on n'en peut admettre une sans les admettre toutes. C'est pour cela aussi que Nous avons dû donner à cette exposition un tour quelque peu didactique, sans avoir peur de certains vocables barbares en usage chez eux. Maintenant, embrassant d'un seul regard tout le système, qui pourra s'étonner que Nous le définissions le rendez-vous de toutes les hérésies ? Si quelqu'un s'était donné la tâche de recueillir toutes les erreurs qui furent jamais contre la foi, et d'en concentrer la substance et comme le suc en une seule, véritablement il n'eût pas mieux réussi. Ce n'est pas encore assez dire : ils ne ruinent pas seulement la religion catholique, mais, comme Nous l'avons déjà insinué, toute religion.

Les rationalistes les applaudissent, et ils ont pour cela leurs bonnes raisons : les plus sincères, les plus francs saluent en eux leurs plus puissants auxiliaires.

Revenons, en effet, un moment, Vénérables Frères, à cette doctrine pernicieuse de l'*agnosticisme*. Toute issue fermée vers Dieu du côté de l'intelligence, ils se font forts d'en ouvrir une autre du côté du sentiment et de l'action. Tentative vaine. Car qu'est-ce, après tout, que le sentiment, sinon une réaction de l'âme à l'action de l'intelligence ou des sens ? Otez l'intelligence : l'homme, déjà si enclin à suivre les sens, en deviendra l'esclave. Vaine tentative à un autre point de vue. Toutes ces fantaisies sur le sentiment religieux n'aboliront pas le sens commun. Or, ce que dit le sens commun, c'est que l'émotion et tout ce qui captive l'âme, loin de favoriser la découverte de la vérité, l'entravent. Nous parlons, bien entendu, de la vérité en soi : quant à cette autre vérité purement *subjective*, issue du sentiment et de l'action, si elle peut être bonne aux jongleries de mots, elle ne sert de rien à l'homme, à qui il importe surtout de savoir si, hors de lui, il existe un Dieu, entre les mains

de qui il tombera un jour. — Pour donner quelque assiette au sentiment, les modernistes recourent à l'expérience. Mais l'expérience, qu'y ajoute-t-elle ? Absolument rien, sinon une certaine intensité qui entraîne une conviction proportionnée de la réalité de l'objet. Or, ces deux choses ne font pas que le sentiment ne soit sentiment, ils ne lui ôtent pas son caractère qui est de décevoir, si l'intelligence ne le guide ; au contraire, ce caractère, ils le confirment et l'aggravent, car plus le sentiment est intense et plus il est sentiment. — En matière de sentiment religieux et d'expérience religieuse, vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, quelle prudence est nécessaire, quelle science aussi, qui dirige la prudence. Vous le savez de votre usage des âmes, de celles surtout où le sentiment domine ; vous le savez aussi de la lecture des ouvrages ascétiques, ouvrages que les modernistes prisent fort peu mais qui témoignent d'une science autrement solide que la leur, d'une sagacité d'observation autrement fine et subtile. En vérité, n'est-ce pas une folie, ou tout au moins une souveraine imprudence, de se fier, sans nul contrôle, à des expériences comme celles que prônent les modernistes ?

Et qu'il Nous soit permis en passant de poser une question : Si ces expériences ont tant de valeur à leurs yeux, pourquoi ne la reconnaissent-ils pas à celle que des milliers et des milliers de catholiques déclarent avoir sur leur compte à eux et qui les convainc qu'ils font fausse route ? Est-ce que, par hasard, ces dernières expériences seraient les seules fausses et trompeuses ? La très grande majorité des hommes tient fermement et tiendra toujours que le sentiment et l'expérience seuls, sans être éclairés et guidés de la raison, ne conduisent pas à Dieu. Que reste-t-il donc, sinon l'anéantissement de toute religion et l'athéisme ? Ce n'est certes pas la doctrine du symbolisme qui pourra le conjurer. Car si tous les éléments, dans la religion, ne sont que des purs symboles de Dieu, pourquoi le nom même de Dieu, le nom de personnalité divine ne seraient-ils pas aussi de purs symboles ? Cela admis, voilà la personnalité de Dieu mise en question et la voie ouverte au panthéisme. — Au panthéisme, mais cette autre doctrine de l'immanence divine y conduit tout droit. Car Nous demandons si elle laisse Dieu distinct de l'homme, ou non : si distinct, en quoi diffère-t-elle de la doctrine catholique, et de quel droit rejeter la révélation extérieure ? Si non distinct, nous voilà en plein panthéisme. Or, la doctrine de l'immanence, au sens moderniste, tient et professe que tout phénomène de conscience est issu de l'homme, en tant qu'homme. La conclusion rigoureuse, c'est l'identité de l'homme et de Dieu, c'est-à-dire le panthéisme.

La même conclusion découle de la distinction qu'ils posent entre la science et la foi.

L'objet de la science, c'est la réalité du connaissable ; l'objet de la foi, au contraire, la réalité de l'inconnaissable. Or, ce qui fait l'inconnaissable, c'est sa disproportion avec l'intelligence, disproportion que rien au monde, même dans la doctrine des modernistes, ne peut faire disparaître. Par conséquent, l'inconnaissable reste et restera éternellement inconnaissable, autant au croyant qu'à l'homme de la science. La religion d'une réalité inconnaissable, voilà donc la seule possible. Et pourquoi cette réalité ne serait-elle pas l'âme universelle du monde dont parle tel rationaliste, c'est ce que Nous ne voyons pas. — Voilà qui suffit, et surabondamment, pour montrer par combien de routes le modernisme conduit à l'anéantissement de toute religion. Le premier pas fut fait par le protestantisme, le second est fait par le modernisme, le prochain précipitera dans l'athéisme.

2^{me} PARTIE : CAUSES DU MODERNISME

Causes morales : curiosité et orgueil.

Pour pénétrer mieux encore le modernisme, et trouver plus sûrement à une plaie si profonde les remèdes convenables, il importe, Vénérables Frères, de rechercher les causes qui l'ont engendrée et qui l'alimentent. — La cause prochaine et immédiate réside dans une perversion de l'esprit, cela ne fait pas de doute. Les causes éloignées Nous paraissent pouvoir se réduire à deux : la curiosité et l'orgueil. La curiosité, à elle seule, si elle n'est sagement réglée, suffit à expliquer toutes les erreurs. C'est l'avis de Notre Prédécesseur Grégoire XVI, qui écrivait : *C'est un spectacle lamentable que de voir jusqu'où vont les divagations de l'humaine raison, dès que l'on cède à l'esprit de nouveauté ; que, contrairement à l'avertissement de l'Apôtre, l'on prétend à savoir plus qu'il ne faut savoir, et que, se fiant trop à soi-même, l'on pense pouvoir chercher la vérité hors de l'Eglise, en qui elle se trouve sans l'ombre la plus légère d'erreur* (1). — Mais ce qui a incomparablement plus d'action sur l'âme, pour l'aveugler et la jeter dans le faux, c'est l'orgueil. L'orgueil ! Il est, dans la doctrine des modernistes, comme chez lui ; de quelque côté qu'il s'y tourne, tout lui fournit un aliment, et il s'y étale sous toutes ses faces. Orgueil, assurément, cette confiance en eux qui les fait s'ériger en règle universelle. Orgueil, cette vaine gloire qui les représente à leurs propres yeux comme les seuls détenteurs de la sagesse ; qui leur fait dire, hautains et enflés d'eux-mêmes : *Nous ne sommes pas comme le reste des hommes* ; et qui, afin qu'ils n'aient pas, en effet, de comparaison avec les autres, les pousse aux plus absurdes nouveautés. Orgueil, cet esprit d'insoumission qui appelle une conciliation de l'autorité avec la liberté. Orgueil, cette prétention de réformer les autres, dans l'oubli d'eux-mêmes ; ce manque absolu de respect à l'égard de l'autorité, sans en excepter l'autorité

(1) Ep. Encycl. *Singulari Nos*, 7 kal. Jul. 1834.

suprême. Non, en vérité, nulle route qui conduise plus droit ni plus vite au modernisme que l'orgueil. Qu'on nous donne un catholique laïque, qu'on nous donne un prêtre, qui ait perdu de vue le précepte fondamental de la vie chrétienne, savoir que nous devons nous renoncer nous-mêmes si nous voulons suivre Jésus-Christ, et qui n'ait pas arraché l'orgueil de son cœur : ce laïque, ce prêtre est mûr pour toutes les erreurs du modernisme. — C'est pourquoi, Vénérables Frères, votre premier devoir est de traverser ces hommes superbes, et les appliquer à d'infimes et obscures fonctions : qu'ils soient mis d'autant plus bas qu'ils cherchent à monter plus haut, et que leur abaissement même leur ôte la faculté de nuire.

De plus, sondez soigneusement par vous-mêmes ou par les directeurs de vos Séminaires les jeunes clercs : ceux chez qui vous aurez constaté l'esprit d'orgueil, écarterez-les sans pitié du sacerdoce. Plût à Dieu qu'on en eût toujours usé de la sorte, avec la vigilance et la constance voulues.

Causes intellectuelles : Ignorance de la philosophie scolastique.

Que si, des causes morales, Nous venons aux intellectuelles, la première qui se présente — et la principale — c'est l'ignorance. Oui, ces modernistes, qui posent en docteurs de l'Eglise, qui portent aux nues la philosophie moderne et regardent de si haut la scolastique n'ont embrassé celle-là, pris à ses apparences fallacieuses, que parce que, ignorants de celle-ci, il leur a manqué l'instrument nécessaire pour percer les confusions et dissiper les sophismes.

Or, c'est d'une alliance de la fausse philosophie avec la foi qu'est né, pétri d'erreurs, leur système.

(A suivre.)

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nous demandons à tous Nos prêtres qui dirigent les « Bulletins paroissiaux », quelle que soit la langue dans laquelle ils sont écrits et quelle que soit leur périodicité, de vouloir bien en adresser régulièrement un exemplaire à M. le Vicaire général Corrigou, président de la Commission des Censeurs diocésains.

II. Nous prions Nos Curés et Nos Recteurs de vouloir bien tenir et garder en lieu sûr les calices, ciboires, ostensoirs, reliquaires, statues ayant ou pouvant avoir une certaine valeur matérielle ou artistique. Nous serons toujours à temps pour indiquer les réponses à faire au séquestre, si ces objets ont été inventoriés.

III. Mgr l'Évêque de Luçon a demandé au Saint-Siège une solution aux questions suivantes :

« Les locataires, qui, en vertu d'un bail consenti par l'administrateur civil ou tout autre détenteur illégitime, occupent des biens ecclésiastiques, encourent-ils l'excommunication portée par le Concile de Trente, ou pèchent-ils seulement contre la justice et sont-ils tenus à restitution ? »

La Sacrée Pénitencerie a répondu :

« Les locataires encourent l'excommunication et sont tenus à restitution d'après les règles fixées par les théologiens. »

Nous aurons à donner plus tard les règles pratiques sur la manière d'agir des confesseurs à l'égard de cette sorte de pénitents.

IV. Au sujet de la location des presbytères communaux, Nous avons demandé à deux avocats éminents si l'approbation préfectorale était nécessaire pour la validité des baux. Voici ce qui Nous a été répondu :

Quimper, le 25 Octobre 1907.

MONSIEUR,

La loi du 2 Janvier 1907 dit effectivement « que la location des édifices ci-dessus dont les départements ou les communes sont propriétaires devra être approuvée par l'administration préfectorale ». On peut soutenir que ce texte n'abroge pas les dispositions de l'article 68 de la loi municipale de 1884, et qu'il s'y réfère simplement pour le cas où l'approbation préfectorale est déclarée nécessaire par ce même article. Il est, en effet, de principe qu'une loi n'est abrogée qu'autant qu'une loi postérieure le dit expressément.

A supposer l'approbation préfectorale nécessaire pour les baux des presbytères appartenant aux communes, il n'en résulterait pas que le Préfet aurait le droit de consentir des baux en se substituant à la commune et d'imposer ses conditions ; il n'en résulterait pas que le Préfet aurait le droit d'inscrire en recette au budget de la commune une somme quelconque pour prix de location ; il n'en résulterait pas qu'il aurait le droit de provoquer la nullité du bail, non approuvé par lui et consenti au Curé ; il n'en résulterait pas qu'il aurait le droit d'agir en justice au nom de la commune pour exiger du Curé le prix de location qu'il aurait inscrit en recette.

Par conséquent, nous prétendons que, dans l'état actuel de la législation, le Préfet est complètement désarmé en ce qui concerne les baux des presbytères.

La conclusion pratique, à tirer de cette consultation, est que les municipalités, après avoir sollicité l'approbation préfectorale, ne paraissent courir aucun risque sérieux si, après avoir attendu vainement pendant un mois la réponse, elles tiennent le bail pour définitif et le font enregistrer.

PARTIE NON OFFICIELLE

I. Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR NOVEMBRE 1907

Les Confesseurs et Directeurs d'âmes.

Parmi nos bienfaiteurs, les premiers sont ceux qui nous aident à conquérir le bien suprême, le bien sans lequel tous les autres sont vains. Nous avons de la reconnaissance pour un médecin qui nous a rendu la santé, pour un homme de loi qui nous a fait gagner un procès d'où dépendait notre fortune ; pourrions-nous être ingrats envers le ministre de Dieu dont les conseils nous ont aidés à éviter l'enfer, à gagner des mérites, à mettre notre âme en état de recevoir la récompense éternelle ?

D'autant que ce ministère, qui semble aisé à première vue, est au contraire des plus ingrats. Le dur et lassant labeur du confessionnal est pénible entre tous pour le corps ; il n'est pas sans épreuves pour l'âme du prêtre. On se heurte souvent à des résistances, à des inerties, capables de décourager le zèle le plus actif.

De plus, à combien d'attaques, de soupçons, de calomnies, de procès même quelquefois, cette intervention du prêtre ne donne-t-elle pas lieu, surtout dans les pays où l'esprit chrétien s'est affaibli et où sévit la lutte religieuse ?

Pour ceux qui se confessent, ceux surtout qui recourent à une direction suivie, on ne saurait trop leur recommander ces deux vertus : d'abord la sincérité absolue, non seulement celle qui est de rigueur pour la validité du sacrement, mais encore cette franchise simple et loyale, sans laquelle toute direction est impossible ; ensuite l'obéissance confiante et généreuse. Aller quêter chez son directeur non point des conseils mais des approbations ou des louanges est une illusion pleine de dangers.

Profitions avec reconnaissance de ce grand bienfait de la direction spirituelle ; gardons-nous d'en faire peu de cas ou d'en user mal.

II. Croisade du chapelet pour la France, bénie par S. S. Pie X. — L'heure est, plus que jamais, à la prière, avec l'arme toute puissante du chapelet. Pour faire partie de la « Croisade », il faut prendre l'engagement de réciter un nombre déterminé de chapelets pour la France, jusqu'au 31 Décembre 1908, et adresser le nombre promis à M. Blanchon, directeur de l'*Echo de Fourvière*, place Bellecour, 26, à Lyon. On ne publie pas les noms.

Le terme de la récitation des chapelets est reculé jusqu'à la fin de l'année 1908, afin de répondre, par la persévérance dans la prière nationale, à la prolongation de la persécution religieuse.

Le total des promesses dépasse 96 millions. Que les chapelets continuent à se multiplier, pour enlever les derniers obstacles à l'effusion de la miséricorde de Dieu sur notre chère France !

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — Les âmes du Purgatoire.
- II. — L'Eglise et la France. — Les travaux parlementaires : la défense du droit et de la liberté religieuse.
- III. — L'instruction chrétienne. — L'Œuvre des catéchismes.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Vendredi, 1^{er} Novembre*, fête de la Toussaint, les messes sont aux heures ordinaires. — A 10 heures, messe pontificale, célébrée par Mgr l'Evêque.

A 2 h. 1/2, vêpres ; sermon par M. Trévidic, professeur à Saint-Yves. Clôture du Mois du Rosaire : chapelet, litanies ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Après la Bénédiction, vêpres des Morts. Quête pour les Trépassés.

Le soir, à 7 h. 3/4, sermon breton par M. Floc'h, professeur à Saint-Vincent-de-Paul ; vêpres des Morts. Quête.

Samedi, 2 Novembre, fête des Morts. Il n'y a pas de messe de 9 heures. L'office paroissial est à 8 heures ; à 10 heures, office canonial, suivi de la procession autour de la place (autrefois cimetière) de Saint-Corentin.

N. B. — A partir de dimanche 3 Novembre (inclus), la première messe est à 6 heures, sur semaine comme les dimanches. Les vêpres sont chantées, les dimanches et jours de fêtes, à 2 h. 1/2.

Lundi, 4 Novembre, à 6 h. 3/4, service pour les prêtres défunts de la paroisse, pour les anciens Curés et Vicaires de Saint-Corentin. — A 9 heures, service pour les Evêques et Chanoines défunts.

— **ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU.** — *Le jour de la Toussaint* (il en sera ainsi jusqu'à Pâques), la 1^{re} messe est à 6 heures ; la 2^e à 7 h. 1/2 ; la 3^e à 9 heures. — A 10 heures, grand-messe suivie de la clôture du Mois du Rosaire.

A 2 h. 1/2, Vêpres ; sermon par M. Cogneau, professeur au Grand-Séminaire ; bénédiction du T. Saint-Sacrement. Après le Salut, vêpres des Morts.

A 7 h. 3/4, sermon breton ; procession et chant du *Libera*.

Samedi, 2 Novembre, office des Morts à 8 h. 1/2 ; après l'office, procession au cimetière.

Tous les jours de l'Octave des Morts, à 7 h. 1/4, service et messe pour les Trépassés : *lundi, 4*, service pour les prêtres défunts de la paroisse ; *mardi, 5*, pour les bienfaiteurs de l'église.

— **CHAPELLE DE LA RETRAITE.** — *Dimanche 3 Novembre*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du T. S. Sacrement.

— *Lundi, 4 Novembre*, réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, messe ; instruction, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Encore les prières superstitieuses. — Nous avons, à diverses reprises et tout récemment encore, mis nos lecteurs en garde contre certaines formules de prières dites « chaînes sans fin » ou « boules de neige ». Œuvres d'esprits malades (ou malintentionnés), elles sont, paraît-il, bien accueillies par plusieurs personnes, sans quoi on ne mettrait pas tant de zèle à les propa-

ger. Une de ces prières est répandue à profusion, en ce moment, à Quimper. Nous ne pouvons mieux en faire justice qu'en la transcrivant intégralement :

« Seigneur, nous implorons ta miséricorde pour toute l'humanité. Protège-nous de tout mal, de tout péché et prends-nous avec toi dans l'éternité. »

« Cette prière a été envoyée par l'évêque de Jérusalem, demandant qu'elle soit écrite à 9 personnes différentes. Que celui qui ne voudra pas l'écrire aura quelque infortune, que celui qui l'écrira commençant le jour où il l'aura reçue aura le 9^e jour une grande joie. »

On le voit, le fond et la forme se valent ; le problème « évêque de Jérusalem » ne s'est pas mis en frais !...

Nous plaignons sincèrement les bonnes âmes qui se laissent prendre à de telles niaiseries ! Les prières excellentes à tous égards et approuvées par l'Eglise (dans la personne d'évêques *authentiques*) sont assez nombreuses pour qu'on ne s'expose pas, en en formulant d'autres et en les répandant, à faire tourner en ridicule la religion et les choses saintes. S'adonner à de telles pratiques, c'est pécher contre la foi (par superstition) et contre le bon sens... Il importe donc non seulement d'interrompre « la chaîne », mais de la briser une bonne fois.

FOUESNANT. — Ligue patriotique des Françaises. — Le pèlerinage de Sainte-Anne de Fouesnant, dimanche dernier, a réuni plus de 1.500 pèlerins. A la grand'messe, chantée par M. Le Gall, curé-doyen, M. l'abbé Breton, professeur à l'Institution Saint-Vincent-de-Paul, a, dans un superbe discours, retracé le devoir des Ligneuses, le but de leur œuvre : s'unir pour la défense de leur Foi, l'implanter dans leurs foyers.....

A 1 heure, M. le marquis de Cheffontaines, après avoir présenté l'orateur breton, M. Henri Coadou, de Pluguffan, a fait allusion, en quelques phrases pleines de cœur et de sentiments chrétiens, à l'affreuse situation de Bénodet, la commune du canton qui a chassé ses prêtres et vu fermer son église. Il supplie les femmes de se montrer les anges du foyer et d'amener, par leur douce influence, le retour du Bon Dieu dans leurs paroisses..... M. Coadou fait une conférence très documentée sur les attaques qui sévissent de tous côtés contre la Religion et indique le remède : l'union, le groupement des volontés. Il engage toutes les femmes à faire partie de la Ligue patriotique des Françaises qui leur demande une action chrétienne constante : sur leur mari, sur leurs enfants, sur leur entourage, pour la défense de leurs prêtres.

Après les vêpres, une superbe procession se déroule sur le placître ; chaque paroisse se groupe autour de ses bannières. Les zélatrices de la Ligue portent l'étendard, où se lit leur devise : *Prier, Agir, Souffrir*. La bénédiction du T. Saint-Sacrement termine cette belle journée.

Le Comité organisateur du pèlerinage adresse ici l'expression de sa reconnaissance à M. le Curé de Fouesnant, à Messieurs les Recteurs dont le puissant appui en a assuré le succès. Il remercie aussi les orateurs qui ont réveillé en ces âmes des sentiments de foi et de zèle apostolique.

BREST. — Prêtres poursuivis. — La plupart des membres du clergé paroissial de Saint-Louis, des Carmes et de Saint-Martin étaient cités à comparaître devant le tribunal de simple police, mercredi 30 Octobre, à 2 heures de l'après-midi, sous l'inculpation d'avoir « contrevenu à l'arrêté municipal interdisant toute manifestation extérieure du culte pour les convois funèbres » ; 60 procès-verbaux ont été ainsi dressés. Nous ferons connaître la décision du juge de paix.

Rappelons qu'un arrêt du conseil d'Etat a cassé le jugement du tribunal de Sens condamnant des ecclésiastiques pour les mêmes faits. Cet arrêt stipulait que le maire, en prenant une telle mesure, avait commis un abus de pouvoir.

Retraites fermées pour hommes. — I. RENNES. — Une retraite fermée pour *Etudiants et Jeunes Gens* aura lieu, du *Lundi soir 4 Novembre au Vendredi matin 8 Novembre*, dans la « Maison des Dames de la Retraite », 54, rue Saint-Hélier.

La retraite sera donnée par M. l'abbé L. de Penfentenyo, secondé par M. l'abbé Régis Pupey-Girard, directeur de l'Union des Retraites Régionales.

Les Etudiants et Jeunes Gens qui désireraient y prendre part sont priés d'adresser leur adhésion à M. l'abbé Groult, 1, rue de Robien, Rennes.

II. LANNION. — Une retraite fermée pour Messieurs aura lieu du *Samedi soir 9 Novembre au Mercredi matin 13 Novembre*, dans la « Maison des Dames de la Retraite », à Lannion.

La retraite sera donnée par M. l'abbé Y. Gauthier, de Brest, secondé par M. l'abbé L. de Penfentenyo, directeur des Retraites Régionales.

Les Messieurs qui désireraient y prendre part sont priés d'adresser leur adhésion à M. J. Turquet de Beauregard, à Lannion.

Les Sœurs Blanches en Grande-Bretagne. — On nous écrit :

« Dans l'intéressant compte-rendu du Pèlerinage de Lourdes — que vient de publier la *Semaine religieuse* —, on lit ce passage : ... « Sur divers points, de petits groupes de Religieuses piquent une note claire et brillante ; ce sont nos Sœurs Blanches, les Filles du Saint-Esprit. Elles sont venues... les unes pour accompagner et soigner des malades, les autres pour représenter leurs Communautés, leur Congrégation, durement frappée mais toujours debout, prier pour leurs Sœurs qui restent en France et

pour celles, nombreuses (hélas !) exilées en Angleterre et en Amérique. — Coiffes blanches, capes blanches, partout où l'on vous aperçoit, on sent vibrer l'âme bretonne, le cœur breton !...

Lamennais a dit que « l'exilé partout est seul ». Cette parole, malheureusement pour la chère Bretagne, devient de moins en moins vraie en ce qui concerne, entre autres, cette vaillante Congrégation des Filles du Saint-Esprit : la protestante Angleterre a accueilli à bras ouverts nos Sœurs Blanches qui, en retour de leur dévouement, y reçoivent à peu près partout des marques de respect et de vénération capables d'adoucir un peu leur exil ou de le rendre moins « solitaire ».

Leurs communautés, déjà nombreuses, s'y multiplient d'ailleurs très rapidement, avec la bénédiction et les encouragements des évêques anglais, dont les diocèses bénéficient ainsi du zèle apostolique de ces saintes personnes, coupables de s'être dévouées corps et âme à l'éducation des enfants ou au soulagement des pauvres et des malades de leur pays natal !

Voici, par diocèses, la liste des Couvents du Saint-Esprit en Angleterre et au Pays de Galles :

1^o Diocèse de Northampton : a) Holy Ghost Convent, Lansdowne Road, Bedford, Bedfordshire ; b) St. Augustine's Convent, High Wycombe, Buckinghamshire ; c) St. Joseph's Convent, West-Street, Olney, Buckinghamshire ;

2^o Diocèse de Plymouth : St. Michael's Convent, Ingsdon, near Newton-Abbot, Devonshire ;

3^o Diocèse de Newport : a) St. Michael's Convent, Abergavenny, Monmouthshire ; b) St. Mary's Convent, Monmouth, Monmouthshire ; c) St. Alban's Convent, Pontypool, Monmouthshire ; d) St. Joseph's Convent, Usk, Monmouthshire ;

4^o Diocèse de Menevia (Pays de Galles) : a) St. Padarn's Convent, Aberystwyth, Cardiganshire, South Wales ; b) St. Michael's Convent, Brecon, Brecknockshire, South Wales ; c) St. Winefride's Convent, Camarthen, Camarthenshire, South Wales ; d) St. Anne's Convent, Llanrwst, Denbighshire, North Wales ; e) St. Mary's Convent, Pembroke Dock, Pembrokeshire ; f) St. Joseph's Convent, Pwllheli, Carnarvonshire, North Wales ; g) St. Teilo's Convent, Tenby, Pembrokeshire, South Wales ; h) St. Helen's Convent, Carnarvon, Carnarvonshire, North Wales.

En résumé, 16 couvents, dont 8 au Pays de Galles.

Une prière, s'il vous plaît, pour que les œuvres de nos Blanches Sœurs s'y développent partout, pour la gloire de Dieu, le bien des âmes et l'honneur de la Bretagne toujours aimée !

G.-M. TRÉBAOL, O. M. I.

HENNEBONT. — Ecole d'agriculture. — Un Cours spécial d'agriculture d'hiver sera ouvert le lundi 11 Novembre prochain à l'Ecole d'Hennebont, pour les jeunes gens âgés de plus de 16 ans, venant de la campagne. Sa durée sera de six mois seulement. Il portera sur les matières les plus importantes : les principes fonda-

mentaux de l'agriculture, l'emploi rationnel des engrais, la culture des plantes fourragères, les céréales, la pomologie, l'étude des animaux de ferme sous la conduite d'un Vétérinaire, quelques notions d'hygiène rurale, d'arpentage et de dessin.

Quant au prix de pension il sera aussi réduit que possible afin de le rendre abordable aux petits propriétaires et aux simples fermiers généralement si dignes d'intérêt. Demander les conditions d'admission à M. l'abbé Planté, directeur.

Nous prions instamment ceux que les choses de la terre ne laissent point indifférents de seconder de tous leurs efforts cette création appelée, nous n'en doutons pas, à faire beaucoup de bien en Bretagne.

Quêteur non autorisé. — La Semaine religieuse de Nantes publie l'avis suivant :

« Nous avons le devoir de signaler un personnage, ex-frère de Saint-Gabriel, qui avait autrefois la mission de quêter pour les Noviciats et les vieillards de son Ordre. Nous savons qu'il continue aujourd'hui ses sollicitations près des familles catholiques, mais sans mandat régulier. »

Le culte des Saints (suite).

En parlant récemment de l'héroïque et simple courage de M. Langrez, quand il s'exposait au plus grand danger pour donner son concours enfantin aux prêtres qui disaient la messe en cachette pendant les dernières années de la Terreur, je n'ai eu recours qu'au souvenir des conversations du saint et aimable chanoine. Au moment où j'écrivais, je ne pensais même pas à un livre excellent que j'ai cependant lu plusieurs fois et que je suis heureux de posséder ; il a un titre un peu long (mais qu'il serait difficile de modifier), et il est signé du nom de Madame la Comtesse Ernestine de Trémaudan. On y voit, plus en détail que dans ma courte page, ce que fut François Langrez enfant et adolescent, mais on y voit aussi ce que fut l'homme, le prêtre, le missionnaire, le chanoine et le fondateur d'une congrégation religieuse. Je ne résiste pas au désir de citer, certain que j'édifierai, mais surtout assuré de faire plaisir aux vieux Quimpérois et aux vénérables Quimpéroises qui se souviennent de ce beau vieillard, aux religieuses de ses deux communautés, et aux enfants qu'elles élèvent et qui l'appellent leur Père. Il est impossible de parler de lui sans faire allusion à la beauté de sa physionomie. A l'époque où il était apprenti ou jeune ouvrier cordier dans l'important établissement de M. Sauvage, à Saint-Servan, voici le jugement que portait sur lui une femme de son voisinage : « Son air modeste m'édifiait tellement que j'épiais le moment où il passait, pour le voir à mon aise. Bien souvent, j'allais chez lui, sous différents prétextes, et quand je savais qu'il était en prière dans sa chambre, je le regardais par une ouverture.

Il était si recueilli et me paraissait animé d'une si grande ferveur, que j'étais touchée jusqu'aux larmes et que le temps se passait sans que je m'en aperçusse. » Mais bien avant ce moment de sa seizième année, son extérieur avait révélé la beauté de son âme, puisque, depuis longtemps déjà, on l'appelait le *petit ange* et le *petit saint*. Ce charme de la piété aimable, il le gardera toute sa vie. Il avait 32 ans quand Mgr Dombideau de Crouzeilhes l'appela à Quimper comme chanoine de la Cathédrale et missionnaire diocésain. Lorsque le grand évêque l'aperçut, il dit à ceux qui l'entouraient : « Quelle figure angélique ! » paroles qu'il répéta plusieurs fois. Madame la Comtesse de Trémaudan ajoute : « C'est en effet l'impression qu'il produisait : ses yeux bleus exprimaient la pureté de son âme. Grand et d'une démarche digne, sa personne imposait. Mais dans l'intimité, il était gai et affable et sa figure ovale, ses traits fins et réguliers ne reflétaient que la plus attrayante bonté ! Il y a dans ce vieillard, tel que nous le représente son portrait (1), la douce autorité de l'âge et de la vertu. Si la figure encadrée de cheveux blancs commande le respect, elle reflète aussi la charité du cœur. »

Plusieurs, sans doute, s'étonnent de ce que j'ai tant insisté sur le côté extérieur des qualités de M. Langrez ; mais chez lui c'était si caractéristique, qu'il était impossible de n'en pas être frappé. Ce n'est point là d'ailleurs une chose rare chez les Saints ; même dans les légendes du Bréviaire, on voit très fréquemment qu'ils étaient beaux, et aussi que cette beauté attirait à eux les âmes ; cela se lit spécialement dans l'histoire des Saints des deux BreTAGNES, et ici même j'ai parlé bien souvent de la manière dont l'enfant saint Guénaël fut irrésistiblement attiré vers saint Guénolé, qu'il voyait pour la première fois. Si vous en trouvez jamais l'occasion, regardez bien les deux beaux portraits où sont conservés les traits et la belle expression du fondateur de l'Adoration ; un artiste, moins connu qu'il ne le mériterait et qui a laissé des œuvres de très réelle valeur, a fait de lui deux portraits : une toile d'assez grande dimension et qui est de toute beauté, puis un excellent pastel. Et maintenant, justifions cette longue contemplation devant le beau visage du vieux doyen ; je charge de ce soin la R. P. Félix, S. J., prédicateur de Notre-Dame :

« Oh ! dites-moi, avez-vous vu, une fois dans votre vie, le visage d'un saint ? Avez-vous remarqué ce je ne sais quoi de céleste que la sainteté met au front des élus, comme le sceau de Dieu sur la chair de l'homme ? Avez-vous vu Jeanne d'Arc dans l'éclat virginal de son héroïsme ? Avez-vous vu Vincent de Paul dans la gloire sereine de sa charité ? Avez-vous vu Louis XVI dans la majesté royale de sa résignation ? Avez-vous vu François de Sales dans l'auréole de son incomparable douceur ?

» Ici, Messieurs, laissez-moi un moment regarder avec vous du côté de Rome, et vous montrant, au plus haut lieu de la terre,

(1) Gravure placée en tête du volume et reproduisant le beau portrait fait par M. Goy.

la plus émouvante figure qui se découvre à l'horizon de l'histoire vivante, laissez-moi vous demander : avez-vous vu Pie IX ? Avez-vous visité cet auguste vieillard, à l'heure qu'il est, la plus parfaite personnification de la grandeur morale, la plus haute représentation de Dieu sur cette terre ?... au moins avez-vous entrevu de loin, à travers les nuages qui planent sur sa tête, le sublime et doux visage du Pontife-Roi, portant sur son front la majesté d'un malheur grand comme sa dignité, et l'éclat d'une vertu grande comme son malheur ? N'est-il pas vrai que ce vieillard désarmé, qui apparaît aujourd'hui devant vous comme le plus grand spectacle du monde moral, a quelque chose qui, bon gré mal gré, nous attire, nous séduit, nous captive, et arrache, même à ses ennemis, l'hommage d'une irrésistible admiration et d'un invincible respect ? Apparition si sublime et si émouvante, que, pour vous montrer quelque chose de plus sublime et de plus émouvant, il ne me reste qu'à vous dire : Avez-vous regardé le visage de Jésus-Christ » (1) ?

(A suivre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — La suppression momentanée des pèlerinages à Rome laisse au Saint-Père un peu plus de liberté, dont il profite pour s'appliquer aux affaires innombrables qui sollicitent son attention. La somme de travail que fournit Pie X est surprenante. Levé à cinq heures du matin, il dit la messe à six heures, et à huit heures il est à son bureau qu'il ne quitte qu'à midi. Il reprend à deux heures son labeur, qui durera jusqu'à neuf heures, au moment du souper. Lorsque le temps le permet, le Saint-Père interrompt le travail de l'après-midi par une promenade à pied dans les jardins du Vatican. Le Pape, qui a toujours aimé les études philosophiques et théologiques, se tient au courant des publications importantes. C'est ce qui explique la connaissance si parfaite des erreurs modernistes, les plus subtiles et les plus complexes, dont témoigne sa dernière et magistrale Encyclique. Les prélats de son intimité affirment qu'il voit et résout par lui-même toutes les affaires de quelque importance.

— Le Saint-Père vient de perdre, dans la personne du cardinal Steinhuber, l'un de ses plus précieux auxiliaires.

Le cardinal défunt, qui était un canoniste remarquable, s'occupait activement de la codification du droit canonique. Il avait publié, ces dernières années, dans les revues allemandes, des études juridiques très appréciées, en particulier sur les élections papales.

Il témoignait un zèle ardent pour la défense de l'intégrité doctrinale et, par plusieurs condamnations mémorables, démasqua les erreurs modernistes et prépara l'Encyclique *Pascendi*.

Le cardinal Steinhuber, qui appartenait à la Compagnie de Jésus, était âgé de 82 ans.

(1) *L'Art devant le Christianisme*, Conférences de Notre-Dame (1867).

FRANCE. — **Episcopat.** — Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, en raison de l'état précaire de sa santé, a remis sa démission entre les mains du Souverain Pontife, qui l'a acceptée.

— **La persécution.** — La Chambre des députés a commencé la discussion du projet de loi présenté par le Gouvernement sur la « dévolution des biens ecclésiastiques ». Ce projet, qui sera certainement voté, va contre les déclarations faites, il y a un an, par M. Briand, lui-même, et aggrave singulièrement la loi de 1905. En effet, celle-ci respectait encore, dans une certaine mesure, les fondations pieuses et permettait aux héritiers sans distinction du donateur de faire révoquer un legs si, les fabriques venant à disparaître, l'objet du legs (par exemple, messes à célébrer) ne pouvait plus être rempli. Le nouveau projet enlève ce droit aux héritiers *collatéraux*, les mettant ainsi hors du droit commun et introduisant dans nos codes une nouvelle loi d'exception.

Ainsi, les biens donnés *sous condition* aux fabriques par des personnes pieuses passeront *sans conditions* à des œuvres laïques : l'Etat gardera l'argent et ne remplira plus les charges ! Et, pour mettre le comble à la spoliation, le projet décide que ces dispositions auront un effet rétroactif. De plus, le délai pour l'action en révocation — qui, en droit, est de 30 ans — sera réduit à six mois.

M. Reynaud, rapporteur de cette loi d'expropriation, l'a déclarée « fort libérale », aux acclamations de la majorité...

Un socialiste collectiviste, le citoyen Constans, a déclaré nettement que ses amis et lui voteront le projet, parce qu'il constitue contre la propriété privée une première application de leurs principes, et qu'ils invoqueront plus tard ce précédent pour la suppression de tout autre propriété, y compris celle des radicaux.

C'est logique.

Une note officieuse a annoncé que M. Briand doit proposer au Parlement « une législation qui, par une disposition, permettrait de les faire enlever, pour les déposer dans les musées locaux ou nationaux, les objets d'art *en dépôt* dans les églises dont la garde ne paraîtrait pas suffisamment assurée ».

C'est un complément de spoliation, que le gouvernement essaie de justifier en invoquant les vols récemment commis dans les églises, notamment par une certaine bande ayant pour chefs les frères Thomas, de Clermont-Ferrand, notables francs-maçons de la ville. On sait que les voleurs ont aussi bien opéré dans les musées que dans les églises. Le prétexte allégué ne tient pas debout : on veut simplement déposséder les églises des objets précieux offerts, depuis des siècles, par la piété des fidèles. Qu'on ait, au moins, le courage de l'avouer !

Le cambriolage des églises. — Sous ce titre, nous lisons dans la *Correspondance hebdomadaire* du 23 Octobre :

« Il ne faut pas en douter : le projet que prépare M. Briand en vue de la confiscation des objets d'art de nos églises sera voté. D'après les renseignements que nous donnent les feuilles officieuses sur ce projet de loi, nos reliquaires, nos ostensoirs, nos statues, nos châsses, seront attribués soit à l'Etat, soit aux communes. En vertu de quel droit les catholiques seront-ils spoliés ? En vertu du droit du plus fort. Depuis quinze siècles, certaines de nos richesses artistiques, comme le « trésor de Conques », ont échappé à tous les fléaux et à toutes les invasions. Le clergé et les fidèles les ont soustraites aux rapacités et aux déprédations des Sarrazins, des Normands, des Cottereaux, des Anglais, des Huguenots et des Jacobins. Allons-nous nous laisser déposséder, au *xx^e* siècle, des chefs-d'œuvre que nos ancêtres ont gardés, à travers les plus tragiques vicissitudes ? Une telle défaillance nous couvrirait de honte.

« Ce n'est pas la première fois que la Révolution essaie de nous frustrer des objets d'art offerts à l'Eglise par la piété populaire. Une loi de la Constituante les plaça sous le séquestre de l'Etat. Des milliers de calices, d'ostensoirs, etc., furent détruits ou fondus. Mais, grâce à Dieu, tel ne fut pas le sort de toute l'orfèvrerie religieuse léguée par les siècles. Dans la plupart des paroisses, les familles chrétiennes brigèrent l'honneur de la cacher et de la ravir aux convoitises des spoliateurs. Sans cette précaution, il ne resterait rien aujourd'hui des trésors de nos églises. Tout aurait été anéanti. Pourquoi n'agissons-nous pas de même, demain ? Nous avons non seulement le droit, mais le strict devoir de sauvegarder les biens ecclésiastiques. Cette mission s'impose à chacun de nous. Déclarons donc, dès maintenant, à nos adversaires qu'en présence des menaces qui nous sont faites, nous sommes fermement résolus à nous protéger contre le vol en mettant à l'abri nos richesses.

« Ainsi agirent nos ancêtres, au temps de l'invasion anglaise, sous la Réforme et pendant la Révolution. Le parti du cambriolage s'apprête à renouveler les exploits des sans-culottes. Eh bien ! à notre tour, nous nous inspirerons de l'héroïsme de nos devanciers. Au prix de la prison et même de la mort, nous déroberons nos reliquaires et nos calices, etc., etc., à la pince des cambrioleurs. Nous n'avons pas à nous taire sur nos desseins. Il serait même bon, ce nous semble, qu'un manifeste appelât l'attention de la France sur les projets de nos adversaires et prit le pays à témoin de la nécessité qui s'impose à notre patriotisme de défendre contre la rapine les monuments de la foi ancestrale.

« Au *v^e* siècle, lorsque les barbares s'approchaient des villes, les fidèles s'emparaient des reliques des saints et les enfouissaient dans un lieu secret, dans une caverne, jusqu'à ce que le péril fût conjuré. Les mêmes ennemis nous talonnent ; faisons de même.

« Pressentant la loi Briand, les Bénédictins, les Jésuites, les Dominicains, la plupart des religieux ont, dès 1901, mis en sûreté leurs trésors artistiques, et se sont par là même épargné les

remords d'une néfaste imprévoyance. La paix rétablie, quels sanglants reproches ne s'adresseraient pas les fidèles si, en rentrant dans les églises, ils retrouvaient les tabernacles vides et les murs nus par leur faute ? »

Résultat de l'école sans Dieu. — Les précoces bandits qui ont tué, en Juin dernier, le jeune H. Debroise et blessé l'aumônier du patronage des Epinettes, M. l'abbé Firmery, ont été condamnés par la Cour d'assises de la Seine, l'un à sept ans, les deux autres à cinq ans de réclusion. L'avocat général, M. Peysonnié a flétri l'éducation anticléricale. « J'ai été de ceux, a-t-il dit, qui ont cru que toutes les fois qu'on ouvrait une école on fermait une prison. Quelle erreur ! Que nous sommes loin de compte ! »

Mot touchant. — M. René Bazin, de l'Académie française, causait naguère avec un ancien soldat devenu, par suite de malheurs immérités, rempailleur de chaises.

L'ouvrier rappelait à l'académicien une des injustices commises par la Chambre des députés dans le vote de Février 1903 qui a exclu les catholiques des secours aux militaires pauvres et âgés.

Quoique profondément blessé dans sa foi, le vieillard ne se plaignait point ; mais il se tourna du côté d'une petite croix enfumée qui se détachait au-dessus de la cheminée, et il dit : « Jésus, le monde vous reviendra pourtant comme à son seul ami ».

BIBLIOGRAPHIE

L'Education morale. — I. Aux parents. — II. Qu'est-ce que l'éducation morale ? — III. Point de départ de l'Education. — IV. Quelques procédés defectueux. — V. Répression des mauvaises tendances. — VI. Culture des bonnes dispositions naturelles. — VII. Conclusion. — Par J. RENAULT, professeur agrégé de l'enseignement moyen, à Namur. In-12, 1.00. — (P. Lethileux. Editeur.)

Voici une excellente brochure qui sera lue avec un réel intérêt par tout le monde et qui tiendra une place d'honneur dans la bibliothèque de ceux qu'intéressent spécialement les questions d'hygiène et de salubrité morales.

Sans hésitation, nous pouvons dire que ce petit livre obtiendra un succès analogue à celui obtenu par la précédente brochure du même auteur : *La Pureté*. Le public auquel il s'adresse est encore plus étendu.

SOUS LE CIEL GRIS. — Nouvelles bretonnes, par Simon DAVAUGOUR. Avec une préface de M. François COPPÉE, de l'Académie française. 1 vol. illustré de VII-113 pages. *Bibliothèque Régionaliste* (BLOUD et C^{ie}, éditeurs). Prix : 1 fr.

Dans la préface que M. François Coppée a écrite pour l'ouvrage de M. Simon Davaugour, l'éminent académicien s'exprime ainsi : « Les pures et charmantes nouvelles, que contient ce volume, apporteront au lecteur un parfum de Bretagne. Tout est breton dans ces récits tracés d'une plume délicate et sûre, non seulement les personnages, mais l'atmosphère qui les enveloppe, leurs pensées, leurs sensations, en un mot leur âme... »

Le livre de M. Simon Davaugour est en effet un des exemples les plus

significatifs de renouveau des *littératures provinciales* que M. Charles Brun étudiait récemment dans un volume de la même *Bibliothèque Régionaliste*.

Nous souhaitons que ce livre soit largement répandu dans les écoles et qu'il trouve sa place dans tous les foyers bretons. Sa haute valeur littéraire le recommande d'ailleurs à l'attention de tous les lettrés.

« ÉTUDES »

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Octobre 1907.

I. Encyclique de Notre Saint Père le Pape Pie X. — II. Expérience et Foi, par Stéphane HARENT. — III. Madagascar. La Conquête protestante, par Pierre SUAU. — IV. Devant Sébastopol. Souvenirs d'un aumônier supérieur, par Joseph BURNICHON. — V. Sully Prudhomme, par Charles DE LA PORTE. — VI. Bulletin de psychologie, par Lucien ROURE. — VII. Revue des livres. — VIII. Evénements de la quinzaine.

LIBRAIRIE BRUNET, ARRAS (P.-de-C.).

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT, Catalogue composé d'un grand nombre d'OUVRAGES MODERNES A PRIX RÉDUIT et de livres d'occasion. Théologie, Prédication, Ascétisme, Littérature, etc. — Envoi sur demande.

Revue Financière

Marché résistant.

La Rente Française s'est avancée à 94.30.

Comme on pouvait s'y attendre, l'émission des 50.000 obligations 5 %, constituant l'emprunt 1907 de l'Etat de Minas-Geraes, s'est effectuée avec un plein succès que justifie le rendement de 5.16 % net dont ces titres sont assurés pendant 15 ans.

C'est le 4 Novembre que se termine la souscription aux 90.000 actions de la Banque Centrale Mexicaine. Rappelons que le prix d'émission est fixé à 401.50 payables : 200 fr. 75 en souscrivant et le solde le 2 Janvier 1908 sous déduction de l'intérêt à 6 % sur le premier versement, du 4 Novembre au 31 Décembre 1907.

Demandes suivies, à 441 fr., en obligations hypothécaires Goyaz.

Fermeté soutenue de l'action Chenard et Walcker à 429.

Ober Rosbach 28.50. Les 13 concessions de ferro-manganèse, de fer et de charbon que possède cette entreprise couvrent une superficie de 2.152 hectares. Le minerai extrait est très pur et peut être vendu tel quel.

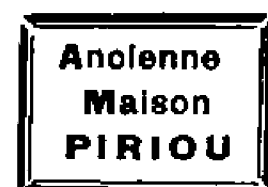
On recherche aux environs de 250 les actions de Las Dos Estrellas. Cette puissante société minière est considérée comme la plus importante affaire industrielle du Mexique et l'une des plus considérables du monde entier, tant par l'étendue et les perfectionnements de son installation, que par le chiffre de sa production.

L'obligation Port de Para est fermement tenue à 444 fr., cours auquel son taux de capitalisation, qui n'est pas moindre de 5.75 %, est susceptible de retenir l'attention du public de l'épargne.

Le Bec Auer reprend à 706.

A 128 50, on recherche l'action Verre-Soleil dont les produits sont en usage, comme on sait, dans les cinq parties du monde et dont la vente prend chaque jour plus d'extension. C'est là une affaire en pleine croissance, très sagement conduite et doublement intéressante par cela même pour les capitalistes.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.



SAUVAGE

3, rue Kéréon **SUCCESSEUR** QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVREURIE
BRONZES & ORFÈVREURIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVREURIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Maison Pierre PÊCHE

14, Boulevard de l'Odéon, QUIMPER

Orfèvrerie, Bronzes et Ornaments d'Église.

AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS

Choix de Calices, Ciboires, Ostensoirs, Boîtes S^{tes} Huiles, Custodes, Thabors, Croix de procession, etc.

Choix de Candélabres, Chandeliers, Lustres, Appliques, etc.
Chemins de Croix, Statues, Sujets de crèche.

Gerbes de fleurs en pailion et en toile pour garniture d'autel.
Bannières, Chasublerie, Aubes, etc...

N. B. — La Maison se charge de toutes réparations d'orfèvrerie et de bronze ainsi que de la dorure et argenture. De même de tous travaux de lingerie d'église.

VINS ET SPIRITUEUX

ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**

— « Fondée en 1858 » —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : Emile DANTEC, 52, rue Ange de Guernisac, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Lettre Encyclique de N. S. Père le Pape Pie X sur les doctrines des modernistes (suite).

II. Communications de l'Evêché.

III. PARTIE NON OFFICIELLE. — La Dédicace des Eglises; Nouvelle Indulgence accordée à la Confrérie du Rosaire.

IV. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières;

Offices extraordinaires; Les fêtes de la Toussaint; Nécrologie; Ile Molène; Brest; Quimperlé; Une mise au point; IV^e Congrès Provincial de la Jeunesse Catholique à Rennes.

V. — Chronique générale : Rome; Devant la persécution; Une leçon de catéchisme; Pensée; Ce que demandent nos morts?

VI. — Bibliographie.

VII. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 10 Novembre. — 25^e Dimanche après la Pentecôte (5^e après l'Épiphanie). ANNIVERSAIRE DE LA DÉDICACE DES ÉGLISES DE FRANCE. Double de 1^{re} classe, avec Octave. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la Dédicace, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 11. — S. Martin, Evêque. Double. Blanc.

Mardi, 12. — S. Martin, Pape, Martyr, Semi-double. Rouge.

Mercredi, 13. — S. Stanislas de Kostka, Confesseur (au Supplément). Double. Blanc.

Jeudi, 14. — S. Josaphat, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Vendredi, 15. — S^{te} Gertrude, Vierge. Double. Blanc.

Samedi, 16. — S. Melaine, Evêque (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Dimanche, 17. — 26^e Dimanche après la Pentecôte. Octave de la Dédicace des églises.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plounéour-Trez. du 5 au 11 Novembre.

Guiclan. du 12 au 17 —

PARTIE OFFICIELLE

LETTRE ENCYCLIQUE

« PASCENDI DOMINICI GREGIS »

DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

Sur les Doctrines des Modernistes.

(Suite.)

Propagation du modernisme.

Si encore ils apportaient moins de zèle et d'activité à le propager ! Mais telle est en cela leur ardeur, telle leur opiniâtreté de travail qu'on ne peut sans tristesse les voir dépenser à ruiner l'Eglise de si belles énergies, quand elles lui eussent été si profitables bien employées. — Leurs artifices pour abuser les esprits sont de deux sortes : s'efforcer d'écarter les obstacles qui les traversent ; puis rechercher avec soin, mettre activement et patiemment en œuvre tout ce qui les peut servir.

Trois choses, ils le sentent bien, leur barrent la route : la philosophie scolastique, l'autorité des Pères et la tradition, le magistère de l'Eglise.

À ces trois choses ils font une guerre acharnée.

Ignorance ou crainte, à vrai dire l'une et l'autre, c'est un fait qu'avec l'amour des nouveautés va toujours de pair la haine de la méthode scolastique ; et il n'est pas d'indice plus sûr que le goût des doctrines modernistes commence à poindre dans un esprit, que d'y voir naître le dégoût de cette méthode.

Que les modernistes et leurs fauteurs se souviennent de la proposition condamnée par Pie IX : *La méthode et les principes qui ont servi aux antiques docteurs scolastiques, dans la culture de la théologie, ne répondent plus aux exigences de notre temps ni au progrès des sciences* (1).

La tradition, ils s'efforcent d'en fausser perfidement le caractère et d'en saper l'autorité, afin de lui ôter toute valeur. Mais le second Concile de Nicée fera toujours loi pour les catholiques : il condamne ceux qui osent, sur les traces des hérétiques impies, mépriser les traditions ecclésiastiques, inventer quelque nouveauté..., ou chercher, avec malice ou avec astuce, à renverser quoi que ce soit des légitimes traditions de l'Eglise catholique. Fera loi, de même, la profession du quatrième Concile de Constantinople : *C'est pourquoi nous faisons profession de conserver et de garder les règles qui ont été léguées à la sainte Eglise catholique et apostolique, soit par les saints et très illustres Apôtres,*

(1) Syll. prop. 13.

soit par les Conciles orthodoxes, généraux et particuliers, et même par chacun des Pères interprètes divins et docteurs de l'Eglise. Aussi les Papes Pie IV et Pie IX ont-ils ordonné l'insertion dans la profession de foi de la déclaration suivante : *J'admets et j'embrasse très fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques et toutes les autres observances et constitutions de l'Eglise.* Naturellement, les modernistes étendent aux saints Pères le jugement qu'ils font de la tradition. Avec une audace inouïe, ils les déclarent personnellement dignes de toute vénération, mais d'ailleurs d'une ignorance incroyable en matière d'histoire et de critique et qui ne peut être excusée que par le temps où ils vécurent.

Enfin, ils s'évertuent à amoindrir le magistère ecclésiastique et à en infirmer l'autorité, soit en en dénaturant sacrilègement l'origine, le caractère, les droits, soit en rééditant contre lui, le plus librement du monde, les calomnies des adversaires. Au clan moderniste s'applique ce que Notre prédécesseur écrivait, la douleur dans l'âme : *Afin d'attirer le mépris et l'odieux sur l'Epouse mystique du Christ, en qui est la vraie lumière, les fils des ténèbres ont accoutumé de lui jeter à la face des peuples une calomnie perfide, et, renversant la notion et la valeur des choses et des mots, la représentent comme amie des ténèbres, faultrice d'ignorance, ennemie de la lumière, de la science, du progrès* (1). Après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner si les modernistes poursuivent de toute leur malveillance, de toute leur acrimonie, les catholiques qui luttent vigoureusement pour l'Eglise. Il n'est sorte d'injures qu'ils ne vomissent contre eux. Celle d'ignorance et d'entêtement est la préférée. S'agit-il d'un adversaire que son érudition et sa vigueur d'esprit rendent redoutable : ils chercheront à le réduire à l'impuissance en organisant autour de lui la conspiration du silence. Conduite d'autant plus blâmable que, dans le même temps, sans fin ni mesure, ils accablent d'éloges qui se met de leur bord. Un ouvrage paraît, respirant la nouveauté par tous ses pores ; ils l'accueillent avec des applaudissements et des cris d'admiration. Plus un auteur aura apporté d'audace à battre en brèche l'antiquité, à saper la tradition et le magistère ecclésiastique, et plus il sera savant. Enfin — et ceci est un sujet de véritable horreur pour les bons — s'il arrive que l'un d'entre eux soit frappé des condamnations de l'Eglise, les autres aussitôt de se presser autour de lui, de le combler d'éloges publics, de le vénérer presque comme un martyr de la vérité. Les jeunes, étourdis et troublés de tout ce fracas de louanges et d'injures, finissent, par peur du qualificatif d'ignorants et par ambition du titre de savants, en même temps que sous l'aiguillon intérieur de la curiosité et de l'orgueil, par céder au courant et se jeter dans le modernisme.

(1) Motu propr. *Ut mysticam*, 14 Martii 1891.

Mais ceci appartient déjà aux artifices employés par les modernistes pour écouler leurs produits. Que ne mettent-ils pas en œuvre pour se créer de nouveaux partisans ! Ils s'emparent de chaires dans les Séminaires, dans les Universités, et les transforment en chaires de pestilence. Déguisées peut-être, ils sèment leurs doctrines du haut de la chaire sacrée ; ils les professent ouvertement dans les Congrès ; ils les font pénétrer et les mettent en vogue dans les institutions sociales. Sous leur propre nom, sous des pseudonymes, ils publient livres, journaux, revues. Le même multipliera ses pseudonymes, pour mieux tromper, par la multitude simulée des auteurs, le lecteur imprudent. En un mot, action, discours, écrits, il n'est rien qu'ils ne mettent en jeu, et véritablement vous les diriez saisis d'une sorte de frénésie. Le fruit de tout cela ? Notre cœur se serre à voir tant de jeunes gens, qui étaient l'espoir de l'Eglise et à qui ils promettaient de si bons services, absolument dévoyés. Un autre spectacle encore Nous attriste : c'est que tant d'autres catholiques, n'allant certes pas aussi loin, aient pris néanmoins l'habitude, comme s'ils eussent respiré un air contaminé, de penser, parler, écrire avec plus de liberté qu'il ne convient à des catholiques. De ceux-ci, il en est parmi les laïques, il en est dans les rangs du clergé, et ils ne font pas défaut là où on devait moins les attendre, dans les Instituts religieux. S'ils traitent de questions bibliques, c'est d'après les principes modernistes. S'ils écrivent l'histoire, ils recherchent avec curiosité et publient au grand jour, sous couleur de dire toute la vérité et avec une sorte de plaisir mal dissimulé, tout ce qui leur paraît faire tache dans l'histoire de l'Eglise. Dominés, par de certains *a priori*, ils détruisent, autant qu'ils le peuvent, les pieuses traditions populaires. Ils tournent en ridicule certaines reliques, fort vénérables par leur antiquité. Ils sont enfin possédés du vain désir de faire parler d'eux ; ce qui n'arriverait pas, ils le comprennent bien, s'ils disaient comme on a toujours dit jusqu'ici. Peut-être en sont-ils venus à se persuader qu'en cela ils servent Dieu et l'Eglise : en réalité, ils les offensent, moins peut-être par leurs œuvres mêmes que par l'esprit qui les anime et par le concours qu'ils prêtent aux audaces des modernistes.

3^{me} PARTIE : REMÈDES

A tant et de si graves erreurs, à leurs envahissements publics et occultes, Notre Prédécesseur Léon XIII, d'heureuse mémoire, chercha fortement à s'opposer, surtout en matière biblique, et par des paroles et par des actes. Mais ce ne sont pas armes, Nous l'avons dit, dont les modernistes s'effrayent facilement. Avec des airs affectés de soumission et de respect, les paroles, ils les plient à leur sentiment ; les actes, ils les rapportèrent à tout autre qu'à eux-mêmes. Et le mal est allé s'aggravant de jour en jour. C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous sommes venu à la détermination de prendre sans autre

retard des mesures plus efficaces. Nous vous prions et vous conjurons de ne pas souffrir que l'on puisse trouver le moins du monde à redire, en une matière si grave, à votre vigilance, à votre zèle, à votre fermeté. Et ce que Nous vous demandons et que Nous attendons de vous, Nous le demandons aussi et l'attendons de tous les autres pasteurs d'âmes, de tous les éducateurs et professeurs de la jeunesse cléricale, et tout spécialement des Supérieurs majeurs des Instituts religieux.

§ 1^{er}. — La philosophie scolastique base des sciences sacrées.

I. Premièrement, en ce qui regarde les études, Nous voulons et ordonnons que la philosophie scolastique soit mise à la base des sciences sacrées. Il va sans dire que *s'il se rencontre quelque chose chez les docteurs scolastiques que l'on puisse regarder comme excès de subtilité, ou qui ne cadre pas avec les découvertes des temps postérieurs, ou qui n'ait enfin aucune espèce de probabilité, il est bien loin de Notre esprit de vouloir le proposer à l'imitation des générations présentes* (1). Et quand Nous prescrivons la philosophie scolastique, ce que Nous entendons surtout par là — ceci est capital — c'est la philosophie que nous a léguée le Docteur angélique. Nous déclarons donc que tout ce qui a été édicté à ce sujet par Notre Prédécesseur reste pleinement en vigueur, et, en tant que de besoin, Nous l'édictons à nouveau et le confirmons, et ordonnons qu'il soit par tous rigoureusement observé. Que, dans les Séminaires où on aurait pu le mettre en oubli, les évêques en imposent et en exigent l'observance : prescriptions qui s'adressent aussi aux Supérieurs des Instituts religieux. Et que les professeurs sachent bien que de s'écarter de saint Thomas, surtout dans les questions métaphysiques, ne va pas sans détriment grave.

Sur cette base philosophique, que l'on élève solidement l'édifice théologique. — Autant que vous le pourrez, Vénérables Frères, stimulez à l'étude de la théologie, de façon que les clercs en emportent, au sortir du Séminaire, une estime profonde et un ardent amour, et que, toute leur vie, ils en fassent leurs délices. Car *nul n'ignore que, parmi cette grande multitude de sciences, et si diverses, qui s'offrent à l'esprit avide de vérité, la première place revient de droit à la théologie, tellement que c'était une maxime de l'antique sagesse que le devoir des autres sciences, comme des arts, est de lui être assujetties et soumises à la manière des servantes* (2). Ajoutons que ceux-là, entre autres, Nous paraissent dignes de louanges qui, pleinement respectueux de la tradition, des saints Pères, du magistère ecclésiastique, mesurés dans leurs jugements, et se guidant sur les normes catholiques (ce qui ne se voit pas chez tous), ont pris à tâche de faire plus de lumière dans la théologie positive,

(1) LEO XIII, Enc. *Æterni Patris*.

(2) LEO XIII, Litt. ap. *In magna*, 10 Dec. 1889.

en y projetant celle de l'histoire — de la vraie. Evidemment, il faut donner plus d'importance que par le passé à la théologie positive, mais sans le moindre détriment pour la théologie scolastique ; et ceux-là sont à réprimander, comme faisant les affaires des modernistes, qui exaltent de telle façon la théologie positive, qu'ils ont tout l'air de dénigrer en même temps la scolastique.

Quant aux études profanes, il suffira de rappeler ce qu'en a dit fort sagement Notre Prédécesseur : *Appliquez-vous avec ardeur à l'étude des sciences naturelles : les géniales découvertes, les applications hardies et utiles faites de nos jours sur ce terrain, qui provoquent à juste titre les applaudissements des contemporains, seront aussi à la postérité un sujet d'admiration et de louanges* (1). Mais les études sacrées n'en doivent pas souffrir. Sur quoi le même Pape donne aussitôt le grave avertissement que voici : *Si l'on recherche avec soin la cause de ces erreurs, on la trouvera surtout en ceci : que plus s'est accrue l'ardeur pour les sciences naturelles, plus les hautes sciences, les sciences sévères sont allées déclinant ; il en est qui languissent dans l'oubli ; certaines autres sont traitées faiblement et à la légère, et, ce qui est indigne, déchues de leur antique splendeur, on les infecte encore de doctrines perverses et d'opinions dont la monstruosité épouvante* (2). Sur cette loi, Nous ordonnons que l'on règle dans les Séminaires l'étude des sciences naturelles.

Application de ces prescriptions.

II. On devra avoir ces prescriptions, et celles de Notre Prédécesseur et les Nôtres, sous les yeux, chaque fois que l'on traitera du choix des directeurs et professeurs pour les Séminaires et les Universités catholiques. — Qui d'une manière ou d'une autre se montre imbu de modernisme sera exclu, sans merci, de la charge de directeur ou de professeur ; l'occupant déjà, il en sera retiré ; de même, qui favorise le modernisme, soit en vantant les modernistes ou en excusant leur conduite coupable, soit en critiquant la scolastique, les saints Pères, le magistère de l'Eglise, soit en refusant obéissance à l'autorité ecclésiastique, quel qu'en soit le dépositaire : de même qui, en histoire, en archéologie, en exégèse biblique, trahit l'amour de la nouveauté ; de même enfin, qui néglige les sciences sacrées ou paraît leur préférer les profanes. — Dans toute cette question des études, Vénérables Frères, vous n'apporterez jamais trop de vigilance ni de constance, surtout dans le choix des professeurs : car d'ordinaire, c'est sur le modèle des maîtres que se forment les élèves. Forts de la conscience de votre devoir, agissez en tout ceci prudemment, mais fortement.

Il faut procéder avec même vigilance et sévérité à l'examen

(1) Alloc. 7 Martii 1880.

(2) Loc. cit.

et au choix des candidats aux saints Ordres. Loin, bien loin du sacerdoce l'esprit de nouveauté ! Dieu hait les superbes et les opiniâtres. — Que le doctorat en théologie et en droit canonique ne soit plus conféré désormais à quiconque n'aura pas suivi le cours régulier de philosophie scolastique ; conféré, qu'il soit tenu pour nul et de nulle valeur. — Les prescriptions faites par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, dans un décret de 1896, aux clercs séculiers et réguliers d'Italie, concernant la fréquentation des Universités, Nous en décrétons l'extension désormais à toutes les nations. — Défense est faite aux clercs et aux prêtres qui ont pris quelque inscription dans une Université ou Institut catholique de suivre, pour les matières qui y sont professées, les cours des Universités civiles. Si cela a été permis quelque part, Nous l'interdisons pour l'avenir. — Que les évêques qui président à la direction de ces Universités et Instituts veillent à ce que les prescriptions que Nous venons d'édicter y soient fidèlement observées.

Devoir des Evêques, vigilance sur les livres, les périodiques, les congrès.

III. Il est encore du devoir des évêques, en ce qui regarde les écrits entachés de modernisme et propagateurs de modernisme, d'en empêcher la publication, et, publiés, d'en entraver la lecture. — Que tous les livres, journaux, revues de cette nature, ne soient pas laissés aux mains des élèves, dans les Séminaires ou dans les Universités : ils ne sont pas, en effet, moins pernicieux que les écrits contre les bonnes mœurs, ils le sont même davantage, car ils empoisonnent la vie chrétienne dans sa source. — Il n'y a pas à juger autrement certains ouvrages publiés par des catholiques, hommes dont on ne peut suspecter l'esprit, mais qui, dépourvus de connaissances théologiques et imbus de philosophie moderne, s'évertuent à concilier celle-ci avec la foi, et à l'utiliser, comme ils disent, au profit de la foi. Lus de confiance, à cause du nom et du bon renom des auteurs, ils ont pour effet, et c'est ce qui les rend plus dangereux, de faire glisser lentement vers le modernisme.

Généralement, Vénérables Frères, et c'est ici le point capital, faites tout au monde pour bannir de votre diocèse tout livre pernicieux, recourant, pour cela, s'il en est besoin, à l'interdiction solennelle. Le Saint-Siège ne néglige rien pour faire disparaître les écrits de cette nature ; mais le nombre en est tel aujourd'hui, que les censurer tous est au-dessus de ses forces. La conséquence, c'est que le remède vient quelquefois trop tard, alors que le mal a déjà fait ses ravages. Nous voulons donc que les évêques, méprisant toute crainte humaine, foulant aux pieds toute prudence de la chair, sans égard aux criailles des méchants, suavement, sans doute, mais fortement, prennent en ceci leur part de responsabilité, se souvenant des prescriptions de Léon XIII, dans la Constitution Apostolique

Officiorum : Que les Ordinaires, même comme délégués du Siège Apostolique, s'efforcent de proscrire les livres et autres écrits mauvais, publiés ou répandus dans leurs diocèses, et de les arracher des mains des fidèles. C'est un droit qui est conféré dans ces paroles, mais aussi un devoir qui est imposé. Et que nul ne pense avoir satisfait aux obligations de sa charge, s'il Nous a déferé un ou deux ouvrages et laissé les autres, en grand nombre, se répandre et circuler. — Ne vous laissez pas arrêter, Vénérables Frères, au fait que l'auteur a pu obtenir d'ailleurs l'*Imprimatur* : cet *Imprimatur* peut être apocryphe, ou il a pu être accordé sur examen inattentif, ou encore par trop de bienveillance ou de confiance à l'égard de l'auteur, ce qui arrive peut-être quelquefois dans les Ordres religieux. Puis, le même aliment ne convient pas à tous : de même, un livre inoffensif dans un endroit peut, au contraire, à raison des circonstances, être fort nuisible dans un autre. Si donc l'évêque, après avoir pris l'avis d'hommes prudents, juge nécessaire de censurer dans son diocèse quelque livre de ce genre, qu'il le fasse, Nous lui en donnons très volontiers la faculté, Nous lui en imposons même l'obligation. La chose, naturellement, doit se faire avec prudence, en restreignant la prohibition, si cela suffit, au clergé : restriction, en tout cas, que ne prendront jamais pour eux les libraires, dont c'est le devoir de retirer purement et simplement de la vente les ouvrages condamnés par l'évêque. Et, puisqu'il est question des libraires, que les évêques veillent à ce que l'amour du lucre ne les entraîne pas à trafiquer de produits délétères. Il est de fait qu'en certains de leurs catalogues s'étaient, accompagnés de réclames alléchantes, bon nombre d'ouvrages modernistes. Que s'ils refusent obéissance, les évêques n'hésiteront pas, après monition, à les priver du titre de libraires catholiques ; de même, et à plus forte raison, du titre de libraires épiscopaux, s'il en ont été gratifiés. Quant aux libraires pontificaux, ils les déféreront au Saint-Siège. A tous, Nous rappelons l'article XXVI de la Constitution *Officiorum* : *Ceux qui ont obtenu la faculté de lire et retenir les livres prohibés n'ont pas pour cela le droit de lire et de retenir les livres ou journaux, quels qu'ils soient, interdits par l'Ordinaire, à moins que, dans l'Indult apostolique, la faculté ne leur ait été accordée expressément de lire et de retenir les livres condamnés par n'importe quelle autorité.*

(A suivre.)

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nous avons été pris à partie par l'*Ouest-Eclair* (n° du 30 Octobre), au sujet d'une réunion de l'*Action Française* tenue à Landerneau, le dimanche 20 Octobre, et à laquelle deux ecclésiastiques auraient assisté. De ce fait, le journal précité se scandalise et accuse l'autorité diocésaine de Quimper de ne s'y être point opposée. Nous n'avons pas à inter-

venir auprès des organisateurs de cette réunion qui était purement politique ; et, d'autre part, Nous n'avions pas à en interdire l'entrée à Nos prêtres, sachant parfaitement que si la curiosité y en attirait quelques-uns, la réunion ne conserverait pas moins son caractère de réunion politique et exclusivement laïque.

Il en va tout autrement des réunions sillonnistes, où l'on traite des questions autant religieuses que politiques, souvent sans compétence aucune, et avec grand danger pour les âmes : *Viam sequuntur damnosam*, a dit Sa Sainteté Pie X.

C'est pourquoi, dès la première heure, Nous avons interdit à Nos prêtres de provoquer ces réunions, de les favoriser ou d'y assister sous aucun prétexte.

(Lire plus loin l'article de la *Semaine religieuse* de Rennes — « une mise au point » — sur une question analogue.)

II. A l'occasion de la nouvelle loi qui se discute actuellement à la Chambre et qui menace de consommer la spoliation sacrilège dont l'Eglise de France est la victime, Nous prions instamment Nos Curés et Recteurs d'user de toute leur influence auprès des ayants-droit pour les déterminer à introduire, au plus tôt, les actions en révocation pour inexécution des charges afférentes à certaines donations faites en faveur des établissements ecclésiastiques dont la loi de séparation a décrété la mort.

III. Nous rappelons à MM. les confesseurs que les personnes ayant loué ou acquis, sans Notre autorisation, des biens meubles ou immeubles, ou tout autre objet appartenant à des établissements dissous en vertu des lois de persécution, ont encouru l'excommunication et ne peuvent en être relevées que par l'Evêque en vertu d'un rescrit pontifical et moyennant certaines conditions.

A l'article de la mort, ces personnes peuvent être absoutes par le confesseur ordinaire, si elles promettent devant témoins de réparer, par elles ou par leurs héritiers, le scandale causé et le dommage qui s'en est suivi pour les légitimes propriétaires.

IV. — Les conseils municipaux et les bureaux de bienfaisance peuvent recevoir du séquestre, mais *non revendiquer* l'attribution des biens ecclésiastiques, à la condition qu'ils s'engagent *en conscience* à acquitter toutes les fondations grevant les dits biens et à les rendre à leurs légitimes propriétaires aussitôt que les circonstances le permettront.

V. Nous sommes heureux d'apprendre à Nos diocésains que le clergé d'Iluelgoat, résidant à Berrien depuis son expulsion *manu militari* du presbytère communal, est rentré dans sa paroisse grâce à la générosité des catholiques de la localité qui ont mis gratuitement à sa disposition un loge-

ment convenable. Les fêtes de la Toussaint y ont eu lieu comme par le passé.

Dans la paroisse de Plobannalec, un nouveau presbytère se construit par la générosité des bons catholiques, et les prêtres vont y rentrer incessamment. Là aussi les fêtes de la Toussaint ont été célébrées avec solennité.

VI. Nominations. — Par décision du 5 Novembre, ont été nommés :

M. Guillou, recteur de Plobannalec, chapelain de Sainte-Anne du Portzic, en remplacement de M. Kerdavid, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Jézégou, vicaire à Châteaulin, recteur de Plobannalec ;

M. Gaonac'h, vicaire au Guilvinec, vicaire à Châteaulin ;

M. Morvan, vicaire à Saint-Thurien, vicaire à Ploudal-mézeau, en remplacement de M. Horellou, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Colloc, vicaire à Plouézoc'h, vicaire à Saint-Thurien ;

M. Bléis, jeune prêtre de Plomeur, vicaire à Plouézoc'h ;

M. Le Gall (Jean-Claude), vicaire à Briec, supérieur de la maison Saint-Pierre, à Plougastel-Daoulas ;

M. Montfort, vicaire à Gouesnac'h, vicaire à Briec ;

M. Cozic, vicaire à Locmélard, vicaire à Gouesnac'h ;

M. Roudaut, jeune prêtre de Saint-Vougay, vicaire à Locmélard ;

M. Huihan, surveillant à l'école Saint-Louis, à Brest, vicaire au Faou, en remplacement de M. Delliou, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Pouliquen, jeune prêtre de Landivisiau, 2^e vicaire à Loctudy.

VII. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Traon, jeune prêtre de Taulé, décédé le 28 Octobre.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Dédicace des Églises.

Rendons grâces à Dieu d'avoir établi sa demeure au milieu de nos demeures, et recueillons les enseignements que nos églises nous rappellent.

C'est dans l'église que tous les membres de la famille humaine se rencontrent, se rapprochent, sans se confondre. Le pauvre s'y trouve à l'aise à côté du riche, l'ouvrier à côté de son patron, le serviteur à côté de son maître. Au pied de l'autel, la multitude des fidèles ne doit avoir qu'un cœur et qu'une âme. Ne se sentent-ils pas là les enfants d'un même père, les frères d'un même Dieu qui les chérit également ! Comment ne pas oublier là les distinc-

tions qui froissent, les défiances qui aigrissent, les jalousies qui provoquent les vengeances ? Si ailleurs le luxe, les joies, les fêtes sont le partage de quelques privilégiés dont le sort fait envie, dans les églises tout est pour tous, pour l'homme du peuple aussi bien que pour les grands de la terre : ces sculptures, ces colonnes, ces tableaux, ces lumières, cette chaire et cet autel, le son vibrant des cloches et la voix sonore de l'orgue, les parfums et la magnificence du culte. D'ailleurs, sous le regard d'un Dieu qui glorifie le travail et bénit la pauvreté, sous l'égide d'une religion qui essuie les larmes des affligés, comment l'homme délaissé par la fortune n'ouvrirait-il pas son cœur à l'apaisement, à la résignation, à l'espérance ? En présence d'un Dieu qui s'immole sans cesse, comment le riche n'inclinerait-il pas vers la charité et le dévouement ?

Peut-on trouver ailleurs de plus touchantes leçons de fraternité, de plus vives exhortations à la paix ? La paix et la fraternité, de tous côtés on vante leurs bienfaits ; mais que fait-on pour que ces deux choses tant prônées règnent sur la terre ? Les uns appellent le peuple à des réunions où se débattent les questions les plus irritantes, les autres favorisent des assemblées où toutes les utopies et toutes les erreurs se donnent libre carrière ; d'autres ne trouvent rien de mieux que de multiplier les fêtes et les réjouissances publiques. Mais, après ces fêtes, au sortir de ces réunions, la multitude est-elle plus inclinée à l'union, à la paix, à la fraternité ? Non, ses appétits sont plus excités ; par suite, les abîmes se creusent et plus larges et plus profonds entre les différentes classes de la société. Ne serait-il pas plus sage de favoriser les assemblées religieuses, et de ne pas réserver pour elles, comme on le fait souvent, d'inexplicables rigueurs ? Au lieu de fermer les temples au peuple, ne serait-il pas plus prudent et plus politique de les lui ouvrir puisque c'est là surtout qu'il apprend à se dépouiller de ses violentes convoitises, à n'avoir que de généreuses inspirations, à ranimer en son cœur la vie divine de la charité ; puisque c'est là qu'il s'habitue au désintéressement, au sacrifice, à tous les nobles sentiments qui transforment les nations et les maintiennent dans la paix et la prospérité ?

Nouvelle Indulgence accordée à la Confrérie du Rosaire. — Au temps où sévissait le Kulturkampf, les Associés du Rosaire en Allemagne formèrent, à l'instigation des Pères Dominicains, et spécialement du Père Thomas Leikes, ardent apôtre du Rosaire, une ligue de prières dite des *Roses d'Or* (*Goldene Rosen*), dont chaque membre s'engageait à réciter le Rosaire entier chaque jour pour le triomphe de la Sainte Eglise ; et l'on peut croire que cette ligue, aujourd'hui encore très répandue et très fervente, n'a pas médiocrement contribué à hâter la fin de la persécution.

Le 12 Juin dernier, à la requête du R^{me} Père Fr. Henri Desqueyrous, procureur général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Sa Sainteté Pie X, voulant favoriser partout l'établissement de ce

pieux usage, a daigné accorder à tous les confrères du Saint Rosaire qui, confessés et communies, récitent, à l'intention susdite, en un seul jour naturel, le Rosaire entier, même en séparant les dizaines, une indulgence plénière applicable aux défunts, pourvu qu'ils visitent une église ou un oratoire public. La dite indulgence peut être gagnée une fois chaque jour.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE .

Intentions recommandées aux prières.

- I. — Les âmes du Purgatoire.
- II. — L'Eglise et la France : la défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.
- III. — L'union des catholiques.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche prochain, 10 Novembre, à l'issue de la grand'messe — à 11 h. 1/4, — messe à l'occasion de la fête annuelle des Vétérans des armées de terre et de mer.

Au commencement de la semaine dernière (28 et 29 Octobre), les évêques de la province de Bretagne, auxquels avait bien voulu se joindre Mgr l'Evêque de Nantes, se sont réunis à Rennes. Les prélats ont tenu à l'archevêché plusieurs séances au cours desquelles ils ont traité des différentes questions mises à l'ordre du jour par les lois d'exception et de persécution dirigées contre l'Eglise de France, et dont la solution est l'objet des préoccupations constantes des membres de l'Episcopat.

Les décisions prises seront portées, en temps utile, à la connaissance des diocèses.

Les fêtes de la Toussaint. — Il y a de pauvres égarés qui ne veulent plus des fêtes chrétiennes, qui ne veulent plus se souvenir de la naissance du Sauveur, ni de sa mort, ni de sa résurrection ; mais ils ne peuvent pas oublier la mort de leur mère, de leur père, de leurs enfants, de leurs proches et, malgré eux, la cloche des trépassés leur « dit quelque chose » : malgré eux, ils obéissent à la voix de l'Eglise, et, tout bas, ils avouent que la Religion a des solennités qui parlent au cœur et qu'on ne trouve pas en dehors d'elle. La Religion seule, souveraine consolatrice, en montrant à l'homme les réalités qui l'attendent au delà de cette vie, peut le guérir de ses maux, comme seule elle peut le consoler de ses incurables tristesses en évoquant devant la mort la pensée du ciel.

C'est ce qui caractérise particulièrement les solennités de la Toussaint, et c'est le double enseignement qui ressort de cette fête si touchante et si justement populaire. Elle a été célébrée avec plus de piété et de ferveur que jamais par nos religieuses popula-

tions. Nombreuses ont été les visites au champ du repos, accomplies dans les sentiments que de tels anniversaires mettent aux cœurs de chrétiens convaincus. Non contents de porter des fleurs et de les déposer sur les tombes, les pèlerins du cimetière s'agenouillaient et priaient pour ceux qu'ils ont perdus, réconfortés eux-mêmes par la pensée du revoir sans fin.

La foule affluait surtout vers les églises : les confessionnaux étaient littéralement assiégés ; les communions ont été très nombreuses, et, durant ces deux jours, aux divers offices en l'honneur de tous les Saints ou pour les Trépassés, les fidèles n'ont pas discontinué de venir empressés et recueillis, avides de se retremper dans les pensées de la foi et de l'éternelle espérance...

Nous parlions d'égarés, qu'il faut plaindre. Que dire des autres, qui veulent arracher les espérances divines au cœur du peuple ! Combien terrible sera, un jour, le compte qu'ils devront rendre au souverain Juge !...

Heureusement, leurs efforts sataniques seront inutiles. Notre foi, à nous Bretons, est plus forte encore que nos chênes, et nous la conserverons longtemps, longtemps encore pour demander à Dieu la paix pour nos morts, la conversion pour nos ennemis.

Nécrologie. — Nous annonçons plus haut la mort d'un jeune prêtre, M. TRAON : il a été enlevé par un mal qui ne pardonne point, après trois mois de prêtrise. Il eût voulu travailler dans le saint ministère au bien des âmes : déjà bien malade au moment de son ordination, il prit part au dernier pèlerinage de Lourdes. La Sainte Vierge ne lui ayant pas accordé la guérison, il a fait bien généreusement son sacrifice et s'est éteint dans les sentiments de la plus vive piété et de la plus entière résignation à la volonté de Dieu.

Né à Taulé le 7 Février 1881, M. Traon (Louis-Marie) avait été ordonné prêtre le 25 Juillet dernier : il est décédé, dans sa famille, le 28 Octobre.

†

Nous recommandons également aux prières l'âme de la Révérende Mère Berthe-Elisabeth-Marie Joubert, en religion Mère Marie de l'Assomption, Supérieure générale de la Retraite de Quimper, pieusement décédée le 30 Octobre, à l'âge de 54 ans, dont 31 de profession religieuse.

R. I. P.

ILE MOLÈNE. — Bel acte de courage. — Il y a une quinzaine de jours, la *Dépêche de Brest* rendait compte d'une sortie faite par les marins de Molène, dans les conditions les plus périlleuses, pour ravitailler l'île qui était sans vivres depuis trois jours, le bateau de service ayant été immobilisé à Ouessant par la tempête. On donnait les détails les plus émouvants sur la bravoure de

ces marins, et ce n'est que justice, car l'expédition était des plus dangereuses... Ce que le correspondant du journal a omis de mentionner, c'est que la sortie avait été organisée par le recteur de l'île, M. Pelléter, qui avait fait appel aux hommes de bonne volonté et les avait accompagnés, se faisant, pour la circonstance, marin d'équipage...

Ce n'est pas la première fois, on le sait, qu'un recteur de Molène expose sa vie pour porter secours à ses semblables en péril, recueillir des naufragés et rendre les derniers devoirs aux victimes de la mer.

BREST. — Prêtres poursuivis. — Les 17 membres du clergé paroissial de Brest, appelés à comparaître devant M. le Juge de paix pour avoir contrevenu à l'arrêté municipal interdisant le port, à l'extérieur, de l'habit de chœur à l'occasion des convois funèbres, ont fait défaut.

M. le Juge de paix a invité M. le Commissaire central à les faire citer par ministère d'huissier. (*Echo paroissial.*)

Cette citation a été faite pour l'audience de mercredi 6 Novembre. Nous ferons connaître le jugement qui aura été rendu.

QUIMPERLÉ. — I. Retraite de femmes, du 13 au 19 Octobre. — 7 paroisses, 29 retraitantes : Moëlan, 16 ; Riec-sur-Bélon, 3 ; Le Trévoux, 3 ; Bannalec, 2 ; Mellac, 2 ; Beuzec-Conq, 2 ; Guiscriff (diocèse de Vannes), 1.

II. Retraite de Tertiaires, du 21 au 26 Octobre. — 4 paroisses, 32 retraitantes : Clohars-Carnoët, 19 ; Moëlan, 8 ; Tourc'h, 3 ; Guilligomarc'h, 2.

Une mise au point. — Sous ce titre, nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Rennes du 2 Novembre :

« On nous communique le dernier numéro de l'*Eveil démocratique*, journal de M. Marc Sangnier, lequel contient un article venimeux, intitulé « *Surprise douloureuse* », et prétendant que, du moment que notre Archevêque avait recommandé l'abstention lors du Congrès du *Sillon*, il devait la pratiquer également à propos de la réunion de la « *Ligue patriotique des Françaises* ». Le discours épiscopal que nous publions en tête de la *Semaine religieuse* est une réponse péremptoire et victorieuse à ces insinuations perfides. Il est évident pour tout homme de bonne foi que l'assimilation n'est pas possible. Le *Sillon* a pour but de démocratiser la France, et la *Ligue patriotique des Françaises* de la christianiser ; ce n'est pas la même chose. Le *Sillon* se défend d'être une œuvre confessionnelle et se meut sur le terrain purement démocratique, c'est-à-dire, à dans son essence même de faire de la politique ; et la « *Ligue patriotique des Françaises* » s'interdit, au

contraire, toute politique, fait exclusivement de la religion et, patronnée par le Pape et l'Episcopat tout entier, se glorifie d'être uniquement catholique en dehors de toute opinion contingente. Trouver mal qu'un Evêque favorise cette œuvre « *éminemment apostolique* » (1) et prêche l'union tant désirée et si nécessaire des catholiques en vue de la gloire de Dieu et du salut de la France, c'est, il faut l'avouer, un bien singulier aveuglement. Quant au conférencier (2) qui, sur d'autres points, a une note accentuée, il n'était à la réunion de dimanche qu'à titre de catholique, et comme défenseur de la cause religieuse. — Nous craignons bien que l'*Eveil démocratique* n'ait prochainement encore une nouvelle « *surprise douloureuse* », car dans trois semaines aura lieu à Rennes un Congrès de la *Jeunesse catholique*, et ce Congrès sera non seulement patronné, mais *présidé* de fait par les quatre Evêques de la Bretagne. »

IV^e Congrès Provincial de la Jeunesse Catholique, à Rennes, sous la présidence de Mgr Dubourg, métropolitain, et de NN. SS. les Evêques de Quimper, Saint-Brieuc et Vannes, les 23 et 24 Novembre.

PROGRAMME. — **SAMEDI 23 NOVEMBRE.** — A 2 heures (au patronage de la Sainte-Famille, 49, boulevard de la Tour-d'Auvergne). — Ouverture du Congrès Social : a) Souhaits de bienvenue aux congressistes, par Louis Dubois, Président provincial ; Etat de l'A. C. J. F. en Bretagne ; b) Communication de J. Jacob, d'Auray, sur l'idée provincialiste dans les groupes de J. C. en Bretagne ; c) rapport sur l'organisation sociale d'une Commune urbaine, par Victor Chevassu, vice-président provincial, président de l'Union diocésaine du Morbihan et du groupe d'Hennebont. — Discussion.

A 4 h. 1/2, fin de la première séance de travail.

Conseil provincial. — A 5 heures (patronage de la Sainte-Famille). — Sous la présidence de S. G. Mgr Dubillard, évêque de Quimper. — N'y prennent part que les présidents ou délégués de groupes.

Soir. — A 8 h. 1/2 (patronage de la Sainte-Famille). — Deuxième séance d'études, sous la présidence de M. Robert de Roquefeuil, premier Président général de l'A. C. J. F. Reprise de la discussion sur l'organisation sociale d'une Commune urbaine.

DIMANCHE 24 NOVEMBRE. — **Matin.** — 7 heures très précises. — Pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ; messe de communion, célébrée par Mgr Guillois, archevêque de Pessinonte ; allocution de S. G. Mgr Gouraud, évêque de Vannes.

8 heures. — Petit déjeuner.

A 8 h. 1/2 très précises. — Troisième séance d'études, sous la

(1) Lettre du Cardinal Merry del Val.

(2) M. Gaston Méry, rédacteur à la *Libre Parole*.

présidence de M. Paturel, de Pordic ; rapport sur l'organisation sociale d'une Commune rurale, par le président du groupe de Pordic (Côtes-du-Nord) ; discussion. Pendant la séance d'études, à 10 heures, *réunion spéciale pour MM. les directeurs d'œuvres, présidée par Mgr Dubillard* ; Jean Lerolle y prendra la parole.

A 11 h. 1/2. — Messe à la Cathédrale ; allocution de Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, métropolitain de Bretagne ; quête.

A midi 1/2, banquet populaire à 1 fr. 75, salle Mélay, boulevard Solferino, 2 (près la gare).

A 2 h. 1/2 très précises. — *Séance solennelle sous la présidence de NN. SS. les Evêques de Bretagne* : 1^o discours de Jean Lerolle, Président général de l'A. C. J. F. ; 2^o discours de clôture du Congrès par S. G. Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Nota. — La carte de congressiste ou la lettre d'invitation sera exigée rigoureusement à l'entrée de toutes les séances.

Prière à nos amis de demander au plus tôt au Secrétariat leur carte de congressiste, qui leur sera envoyée immédiatement contre 0 fr. 25.

LUNDI 25 NOVEMBRE. — A 9 heures (patronage de la Sainte-Famille). — Les Projections dans l'enseignement et les œuvres ; rapport sur l'œuvre diocésaine ; discussion.

A 10 h. 1/2. — Education du conférencier - projectionniste, manipulations et expériences pratiques d'appareils à projections ; séances de cinématographe et conférence par M. Frot.

Avis urgent. — Les compagnies de chemins de fer nous ayant accordé une réduction de 50 0/0, nous prions les groupes et les personnes qui prendront part au Congrès d'envoyer au Secrétariat général, 7, rue Rallier, Rennes, avant le 12 Novembre :

1^o Leurs noms et profession ; 2^o la gare de départ et le parcours.

Passé cette date, nous ne répondons pas des réductions.

Ces formalités sont indispensables pour bénéficier des tarifs réduits.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le Souverain Pontife vient d'adresser à l'épiscopat de Hongrie une Lettre encyclique à l'occasion du septième centenaire de sainte Elisabeth, qui donna au 13^e siècle un « si brillant exemple de sainteté » et fut la « lumière resplendissante de sa patrie ».

Le Pape ordonne qu'on célèbre, en Hongrie, des triduums préparatoires à la fête de la sainte Patronne, et accorde des indulgences spéciales à tous ceux qui assisteront.

Pie X a reçu, il y a quelques jours, le Comité directeur de la Ligue nationale des pères de famille pour la défense de la moralité. Il a déclaré attacher une grande importance à ce genre d'associations et a encouragé à le répandre dans toute l'Italie.

— **Contre les modernistes.** — Par décret du 29 Octobre, S. Em. Respighi, cardinal-vicaire, a proscrit la brochure italienne

imprimée à Rome et contenant le programme des modernistes en réponse à l'Encyclique *Pascendi*. Il défend de la lire ou de la détenir, sous peine de péché mortel.

Il annonce que la Pape frappe d'excommunication réservée à lui-même les auteurs, écrivains et tous les collaborateurs de ce livre et, s'ils sont prêtres et exercent l'acte sacerdotal, après ce décret, ils tombent dans l'irrégularité. Le cardinal ajoute que le Pape désire que tous les évêques fassent connaître cette proscription et promulguent cette censure.

— **La santé du Pape.** — On télégraphie de Rome, le 4 Novembre : « Des nouvelles inquiétantes ont circulé ces jours-ci sur la santé de Pie X. Elles n'ont absolument aucun fondement. Je viens d'interroger un personnage vivant de façon continuelle dans l'intimité du Pape. — Le Saint-Père, m'a-t-il répondu, se porte très bien ; sa santé, depuis Novembre de l'année dernière, ne laisse rien à désirer. »

En la solennité de la Toussaint et de la Commémoration des morts, le Souverain Pontife a interrompu les audiences, pour se donner tout entier au pieux recueillement de ces fêtes....

Mgr Fulbert-Petit, archevêque de Besançon, a été reçu en audience, lundi 4 Novembre.

Devant la persécution. — Il y a quelque temps, le bureau de bienfaisance de la commune de Saint-Vivien (Charente-Inférieure) avait à se prononcer sur l'attribution que prétendait lui faire le préfet des biens de l'établissement ecclésiastique supprimé par la loi du 9 Décembre 1905.

A l'unanimité, le Conseil a pris la délibération suivante :

« Considérant :

» 1^o Que la lettre de M. le préfet ne mentionne qu'une partie des biens en question et passe sous silence un titre de rente de 359 francs ;

» 2^o Que, dans le cas présent, il y a transmission d'une propriété, de son propriétaire véritable à un propriétaire légal ;

» 3^o Que cette transmission semblerait constituer une usurpation ;

» 4^o Que, par conséquent, lesdits biens demeureront susceptibles d'être revendiqués un jour ou l'autre ;

» 5^o Que, enfin, ces mêmes biens sont grevés de charges qui leur restent inhérentes de par la volonté bien connue du testateur et du donateur ;

» Le Conseil est d'avis :

» De n'accepter l'attribution des biens en question que si elle lui est imposée, et aux conditions suivantes :

» 1^o Cette attribution ne sera pas partielle, mais pleine et entière ;

2° Le bureau de bienfaisance n'entend léser en rien les droits du propriétaire légitime, ni s'opposer aux revendications qui pourraient être faites ;

3° Le bureau de bienfaisance demeure disposé à acquitter les charges dont les susdits biens sont grevés. »

A l'unanimité également, le Conseil municipal a approuvé dans toute sa teneur la précédente délibération du bureau de bienfaisance.

Au moment où le Parlement examine le projet de loi Briand destiné à faciliter la confiscation des fondations pieuses, il est bon de constater que, sauf de rares exceptions, les tribunaux reconnaissent aux légataires universels et aux héritiers collatéraux le droit de faire révoquer les fondations pour inexécution des charges qu'elles imposaient aux fabriques. Cet hommage rendu à la justice par la magistrature républicaine est la critique la plus sanglante du projet de loi en discussion.

Tant qu'il n'aura pas été voté par les deux Chambres, tous les intéressés, légataires universels et héritiers collatéraux feront bien de s'associer à ce cri de la conscience publique, en invoquant la protection des tribunaux et en assignant au plus tôt le directeur général des domaines en la personne et au bureau du receveur de l'enregistrement duquel dépend l'établissement ecclésiastique chargé de la fondation.

Une leçon de catéchisme. — Dans le nouveau Catéchisme de Périgueux on lit :

D. — Quelle est actuellement la plus dangereuse des lectures contraires à la foi ?

R. — C'est la lecture des *mauvais journaux*.

D. — A quel signe peut-on reconnaître un mauvais journal ?

R. — A ses attaques fréquentes et à ses moqueries dirigées contre la religion et ses ministres, et contre les bonnes mœurs.

D. — C'est donc un péché de lire un journal impie ou immoral ?

R. — Oui, c'est un péché, surtout si on le lit habituellement et sans raison grave. C'est également un péché de le faire lire à d'autres, principalement à des enfants ou à des gens peu instruits et sans défense. »

Combien de catholiques, s'ils savaient s'appliquer à eux-mêmes cette leçon de catéchisme, s'abstiendraient de la lecture de ces mauvais journaux, entre lesquels il en est qui se distinguent par la perfidie et la vénalité de leurs attaques contre l'Eglise et le clergé ! Ils éviteraient ainsi de se rendre complices d'agents de la persécution à la solde des Briand et des Clemenceau.

Pensée. — Qu'importe la Croix sur les épaules, quand l'Eucharistie est dans le cœur ?
(Mgr GAY.)

CE QUE DEMANDENT NOS MORTS ?

Le nombre des croix diminue
Au cimetière. Mais alors,
Pourquoi tant de fleurs, esprits forts,
Entre les ifs, dans l'avenue ?

Qu'importe, à ce qui fut un corps,
Une demeure bien tenue ?
D'ailleurs, la pierre sera nue,
Tôt ou tard, sur les pauvres morts.

Chrétiens, pour nos tombes aimées,
Mêlons aux gerbes embaumées
Un espoir qui soit immortel.

Demain, nos fleurs seront poussière.
Seul, le parfum d'une prière
Dure éternellement au ciel.

F. COPPÉE.

BIBLIOGRAPHIE

Leçons de Théologie dogmatique. — Dogmatique spéciale. —

L'Homme considéré dans l'état de justice originelle. — Dans l'état de péché originel, dans l'état de grâce. — Dans l'état de gloire ou dans l'état de damnation, par L. LABAUCHE, professeur à l'Ecole de Théologie catholique de Paris. — 1 vol. in-8°. Prix : 5 fr. (Bloud et C^e éditeurs.)

Nous n'avons pas à faire ressortir l'importance de cette publication qui, tant par la haute compétence de l'auteur, que par son caractère sagement progressiste, et le fait qu'elle constitue le premier *Traité de théologie* vraiment moderne rédigé en langue française, marquera une date dans l'histoire des sciences ecclésiastiques. Adopté avant même son apparition par un grand nombre de séminaires de la France et de l'étranger, il rendra les plus éminents services aux membres du clergé actif, désireux de maintenir leur culture religieuse au niveau des progrès de la théologie, et aux laïques, chaque jour plus nombreux, que préoccupent les questions religieuses et qui, peu au fait du langage scolastique, désespéraient de trouver un exposé du dogme qui leur fût accessible et méritât en même temps une confiance sans restriction.

Ce magistral exposé de la doctrine catholique est appelé, nous n'en doutons point, à rendre des services presque incalculables, si, comme la récente encyclique l'a si lumineusement prouvé, la plupart des erreurs religieuses du temps présent sont dues aux déformations qu'on a fait subir arbitrairement à nos dogmes, dont le sens est méconnu et l'histoire trop souvent travestie.

Répliques du bon sens aux attaques et objections modernes contre la Religion, par l'ex-capitaine MAGNIEZ. — Un vol. in-12 de 192 pages pleines, en vente à la Librairie Saint-Charles, 104, rue de la Barre, à Lille (Nord), au prix de 0 20 centimes l'exemplaire (franco 0.30). Conditions spéciales si l'on demande en nombre, par colis postaux de 35 exemplaires au moins.

L'auteur est l'ex-capitaine MAGNIEZ, destitué pour avoir refusé de faire briser une porte d'église lors des inventaires. Bien que pauvre, et devant encore soutenir sa vieille mère, il se refuse à retirer un centime de ses ouvrages. Tout ce qu'il demande, c'est qu'ils se multiplient et fassent du bien.

Voici en quels termes Mgr Delamaire apprécie les *Répliques du bon sens* :
« J'ai voulu tout lire, et je puis maintenant vous adresser mes sincères

et bien reconnaissantes félicitations. La France est malade d'ignorance et d'irréflexion ; des œuvres comme la vôtre, remèdes facilement assimilables pour tous, l'aideront à guérir en faisant tomber une foule d'écailles qui lui ferment les yeux. »

Du même auteur :

Sois bon soldat ou « *Conseils au jeune Conscrit* », par l'ex-capitaine MAGNIEZ, bijou de 128 pages, 15 gravures, beau papier. — Prix : l'exemplaire, 0.15 (0.20 franco). Conditions spéciales en nombre.

Revue Financière

Marché résistant. On termine à 94.50 sur le 3 %, à 91.45 sur l'Extérieure. Fonds russes moins bien.

Fermeté du Lyonnais à 1.140, de la Générale à 660 et du Comptoir à 679. L'Union Parisienne est à 661, bien impressionnée par le succès qu'elle vient de remporter avec l'émission, à 401.60, des 90.000 actions nouvelles de la Banque Centrale Mexicaine. Les actionnaires actuels ont largement profité du droit de souscription par préférence qui leur était réservé.

Bonne tenue, à 441 fr., de l'obligation hypothécaire 5 %, du Chemin de fer de Goyaz.

L'obligation du Port de Para, 5 %, qui, au cours actuel de 444 fr., offre également un rendement des plus rémunérateurs, est recherchée.

Reprise de l'action Chenard et Walcker à 435 fr.

Hausse de l'Ober-Rosbach à 28.50. En raison des grands besoins de ferromanganèse de l'industrie allemande, les mines d'Ober-Rosbach sont assurées de débouchés considérables. Leur production est déjà vendue d'avance et par traité pour quatre ans.

Capillitas très ferme à 71 fr.

On demande à 249 fr. l'action de Las Dos Estrellas. Pour le premier trimestre 1907, la production de cette société a été de près de 2 millions de piastres, soit une augmentation de 50 % sur la production de la même période de l'an dernier.

Demandes suivies en actions Verre-Soleil à 128.50. En raison des réels services qu'il rend, ce genre de verre est d'un usage de plus en plus courant et les bénéfices de la société qui l'exploite s'accroissent très rapidement. On sait que cette entreprise a fait ses preuves et que la période de tâtonnements, inévitable dans toute affaire industrielle, est ici terminée depuis longtemps.

On vient d'introduire sur le marché les actions d'une société nouvelle, la dénommée Maison Agnès. Ces titres sont au nominal de 100 fr., mais on les a inscrits d'emblée à 168 fr., soit avec 68 % de majoration ! On serait curieux de savoir où vont aller ces 68 francs de prime qui, dans tous les cas, sont de nature à refroidir les acheteurs éventuels.

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINE

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Lettre Encyclique de N. S. Père le Pape Pie X sur les doctrines des modernistes (suite et fin).

II. Communications de l'Evêché.

III. PARTIE NON OFFICIELLE. — L'action nécessaire ; Le vrai programme.

IV. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ;

Offices extraordinaires ; Quimper ; Toujours des expulsions ; Lesneven ; Les idées du « Sillon » ; Congrès de l'Œuvre des Catéchismes.

V. — Chronique générale : Rome ; France ; Les aumôniers de lycées ; Paris ; Saint-Brieuc.

VI. — Bibliographie.

VII. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 17 Novembre. — 26^e Dimanche après la Pentecôte (6^e après l'Epiphanie). Octave de la Dédicace des églises. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Grégoire le Thaumaturge, Evêque.

Vêpres de la Dédicace, avec mémoires du suivant, du Dimanche et de S. Grégoire.

Lundi, 18. — Dédicace de la Basilique des Sts Apôtres Pierre et Paul. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 19. — St^e Elisabeth de Hongrie, Veuve. Double. Blanc.

Mercredi, 20. — S. Félix de Valois, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 21. — Présentation de la T. Sainte-Vierge. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 22. — St^e Cécile, Vierge. Double. Blanc.

Samedi, 23. — S. Clément, Pape, Martyr. Double. Rouge.

Dimanche, 24. — 27^e et dernier Dimanche après la Pentecôte. Patronage de la T. Sainte-Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Guiclan	du 12 au 17 Novembre.
Rosnoën	du 18 au 20 —
Saint-Yvi	du 21 au 23 —
Lennon	du 24 au 26 —

PARTIE OFFICIELLE

LETTRE ENCYCLIQUE

« PASCENDI DOMINICI GREGIS »

DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

Sur les Doctrines des Modernistes.

(Suite et fin.)

IV. Il ne suffit pas d'empêcher la lecture et la vente des mauvais livres, il faut encore en entraver la publication. Que les évêques donc usent de la plus grande sévérité en accordant la permission de publier. Or, comme le nombre est grand, d'après la Constitution *Officiorum*, des ouvrages qui ne peuvent paraître sans la permission de l'Ordinaire, et comme, d'autre part, l'évêque ne les peut tous reviser par lui-même, dans certains diocèses on a institué, pour procéder à cette revision, des censeurs d'office. Nous louons très fort cette institution, et non seulement Nous engageons à l'étendre à tous les diocèses, mais Nous en faisons un précepte strict. Qu'il y ait donc, dans toutes les curies épiscopales, des censeurs d'office, chargés de l'examen des ouvrages à publier : ils seront choisis parmi les prêtres du clergé tant régulier que séculier, recommandables par leur âge, leur science, leur prudence, et qui, en matière de doctrine à approuver ou à blâmer, se tiennent dans le juste milieu. A eux sera déferé l'examen de tous les écrits, qui d'après les articles XLI et XLII de la Constitution mentionnée, ne peuvent être édités sans permission. Le censeur donnera son avis par écrit. Si cet avis est favorable, l'évêque délivrera le permis de publication, par ce mot *Imprimatur*, mais qui sera précédé de la formule *Nihil obstat*, avec, au-dessous, le nom du censeur. Dans la curie romaine, aussi bien que dans les autres, des censeurs seront institués. Leur nomination sera faite, d'entente avec le cardinal vicaire, et avec l'approbation du Souverain Pontife, par le maître du Sacré Palais. A celui-ci il appartiendra de désigner le censeur pour la revision de chaque ouvrage. Le permis de publication sera encore délivré par lui, ainsi que par le cardinal vicaire ou son vice-gérant, et il sera précédé, comme ci-dessus, de la formule d'approbation du censeur, suivie de son nom. Seulement dans des cas exceptionnels et fort rares, pour des raisons dont l'appréciation est laissée à la prudence de l'évêque, la mention du censeur pourra être omise. Le nom du censeur sera tenu secret aux auteurs, et ne leur sera révélé qu'après avis favorable ; de peur qu'il ne soit molesté, et durant le travail de revision et par la suite, s'il

a refusé son approbation. Nul censeur ne sera pris dans un Institut religieux sans qu'on ait, au préalable, consulté secrètement le provincial, ou, s'il s'agit de Rome, le Supérieur général ; celui-ci, provincial ou Supérieur général, devra attester en conscience la vertu, la science, l'intégrité doctrinale du candidat. Nous avertissons les Supérieurs religieux du grave devoir qui leur incombe de veiller à ce qu'aucun ouvrage ne soit publié sans leur autorisation et celle de l'Ordinaire. Nous déclarons enfin que le titre de censeur ne pourra jamais être invoqué pour appuyer les opinions personnelles de celui qui en aura été revêtu et sera, à cet égard, de nulle valeur.

Ceci dit en général, Nous ordonnons en particulier l'observation de l'article XLII de la Constitution *Officiorum*, dont voici la teneur : *Défense aux membres du clergé tant séculier que régulier de prendre la direction de journaux ou de revues sans la permission des Ordinaires*. Que s'ils viennent à abuser de cette permission, elle leur sera retirée, après monition. — En ce qui regarde les prêtres *correspondants* ou *collaborateurs* — pour employer les mots courants —, comme il n'est pas rare qu'ils glissent dans les journaux ou revues des articles entachés de modernisme, il appartient aux évêques de les surveiller, et, s'ils les prennent en faute, de les avertir d'abord, puis de leur interdire toute espèce de collaboration ou correspondance. Même injonction est faite aux supérieurs religieux : en cas de négligence de leur part, les évêques agiront comme délégués du Souverain Pontife. Qu'à chaque journal et revue il soit assigné, autant que faire se pourra, un censeur dont ce sera le devoir de parcourir en temps opportun chaque numéro publié, et, s'il y rencontre quelque idée dangereuse, d'en imposer au plus tôt la rétractation. Ce même droit appartiendra à l'évêque, lors même que l'avis du censeur aurait été favorable.

V. Nous avons déjà parlé des Congrès et assemblées publiques comme d'un champ propice aux modernistes pour y semer et y faire prévaloir leurs idées. — Que désormais les évêques ne permettent plus, ou que très rarement, de Congrès sacerdotaux. Que s'il leur arrive d'en permettre, que ce soit toujours sous cette loi qu'on n'y traitera point de question relevant du Saint-Siège et des évêques, que l'on n'y émettra aucune proposition ni aucun vœu usurpant sur l'autorité ecclésiastique, que l'on n'y proférera aucune parole qui sente le modernisme, ou le presbytérianisme, ou le laïcisme. — A ces sortes de Congrès, qui ne pourront se tenir que sur autorisation écrite, accordée en temps opportun, et particulière pour chaque cas, les prêtres des diocèses étrangers ne pourront intervenir sans une permission pareillement écrite de leur Ordinaire. — Nul prêtre, au surplus, ne doit perdre de vue la grave recommandation de Léon XIII : *Que l'autorité de leurs pasteurs soit sacrée aux prêtres, qu'ils tiennent pour certain que le ministère sacerdo-*

tal, s'il n'est exercé sous la conduite des évêques, ne peut être ni saint, ni fructueux, ni recommandable (Lettr. Enc. *Nobilissima Gallorum*, 10 Févr. 1884).

VI. Mais que servirait-il, Vénérables Frères, que Nous intimions des ordres, que nous fassions des prescriptions, si on ne devait pas les observer ponctuellement et fidèlement ? Afin que Nos vues et Nos vœux soient remplis, il Nous a paru bon d'étendre à tous les diocèses ce que les évêques de l'Ombrie, il y a déjà longtemps, établirent dans les leurs, avec beaucoup de sagesse. *Afin, disaient-ils, de bannir les erreurs déjà répandues et d'en empêcher une diffusion plus grande, de faire disparaître aussi les docteurs de mensonge, par qui se perpétuent les fruits funestes de cette diffusion, la sainte Assemblée a décrété, sur les traces de saint Charles Borromée, l'institution dans chaque diocèse d'un Conseil, formé d'hommes éprouvés des deux clergés, qui aura pour mission de surveiller les erreurs, de voir s'il en est de nouvelles qui se glissent et se répandent, et par quels artifices, et d'informer de tout l'évêque, afin qu'il prenne, après commune délibération, les mesures les plus propres à étouffer le mal dans son principe et à empêcher qu'il ne se répande de plus en plus, pour la ruine des âmes, et qui, pis est, qu'il ne s'invétère et ne s'aggrave* (Actes du Congrès des évêques de l'Ombrie, Novembre 1840. Titre II, art. 6). — Nous décrétons donc que dans chaque diocèse un Conseil de ce genre, qu'il Nous plaît de nommer *Conseil de vigilance*, soit institué sans retard. Les prêtres qui seront appelés à en faire partie seront choisis à peu près comme il a été dit à propos des censeurs. Ils se réuniront tous les deux mois, à jour fixe, sous la présidence de l'évêque. Sur les délibérations et les décisions, ils seront tenus au secret. Leur rôle sera le suivant. Ils surveilleront très attentivement et de très près tous les indices, toutes les traces de modernisme dans les publications, aussi bien que dans l'enseignement ; ils prendront, pour en préserver le clergé et la jeunesse, des mesures prudentes, mais promptes et efficaces. — Leur attention se fixera très particulièrement sur la nouveauté des mots, et ils se souviendront, à ce sujet, de l'avertissement de Léon XIII : *On ne peut approuver, dans les écrits des catholiques, un langage qui, s'inspirant d'un esprit de nouveauté condamnable, paraît ridiculiser la piété des fidèles, et parle d'ordre nouveau de vie chrétienne, de nouvelles doctrines de l'Eglise, de nouveaux besoins de l'âme chrétienne, de nouvelle vocation sociale du clergé, de nouvelle humanité chrétienne, et d'autres choses du même genre* (1). Qu'ils ne souffrent pas de ces choses-là dans les livres ni dans les cours des professeurs. — Ils surveilleront pareillement les ouvrages où l'on traite de pieuses traditions locales et de reliques. Ils ne permettront pas que ces questions soient agitées dans les journaux, ni dans les revues destinées à

(1) S. C. AA. EE. EE., 27 Jan. 1902.

nourrir la piété, ni sur un ton de persiflage et où perce le dédain, ni par manières de sentences sans appel, surtout s'il s'agit, comme c'est l'ordinaire, d'une thèse qui ne passe pas les bornes de la probabilité et qui ne s'appuie guère que sur des idées préconçues. — Au sujet des reliques, voici ce qui est à tenir. Si les évêques, seuls compétents en la matière, acquièrent la certitude qu'une relique est supposée, celle-ci doit être retirée du culte. Si le document témoignant de l'authenticité d'une relique a péri dans quelque perturbation sociale ou de toute autre manière, cette relique ne devra être exposée à la vénération publique qu'après reconnaissance faite avec soin par l'évêque. L'argument de prescription ou de présomption fondée ne vaudra que si le culte se recommande par l'antiquité, selon le décret suivant porté en 1896 par la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Reliques : *Les reliques anciennes doivent être maintenues en la vénération où elles ont été jusqu'ici, à moins que, dans un cas particulier, on ait des raisons certaines pour les tenir fausses et supposées*. — En ce qui regarde le jugement à porter sur les pieuses traditions, voici ce qu'il faut avoir sous les yeux : l'Eglise use d'une telle prudence en cette matière qu'elle ne permet point que l'on relate ces traditions dans les écrits publics, si ce n'est qu'on le fasse avec de grandes précautions et après insertion de la déclaration imposée par Urbain VIII ; encore ne se porte-t-elle pas garante, même dans ce cas, de la vérité du fait ; simplement elle n'empêche pas de croire des choses auxquelles les motifs de foi humaine ne font pas défaut. C'est ainsi qu'en a décrété, il y a trente ans, la Sacrée Congrégation des Rites (1) : *Ces apparitions ou révélations n'ont été ni approuvées ni condamnées par le Saint-Siège, qui a simplement permis qu'on les crût de foi purement humaine, sur les traditions qui les relatent, corroborées par des témoignages et des monuments dignes de foi*. Qui tient cette doctrine est en sécurité. Car le culte qui a pour objet quelque-une de ces apparitions, en tant qu'il regarde le fait même, c'est-à-dire tant qu'il est *relatif*, implique toujours comme condition la vérité du fait ; en tant qu'*absolu*, il ne peut jamais s'appuyer que sur la vérité, attendu qu'il s'adresse à la personne même des saints que l'on veut honorer. Il faut en dire autant des reliques.

Nous recommandons enfin au Conseil de vigilance d'avoir l'œil assidûment et diligemment ouvert sur les institutions sociales et sur tous les écrits qui traitent de questions sociales, pour voir s'il ne s'y glisse point du modernisme, et si tout y répond bien aux vues des Souverains Pontifes.

VII. Et de peur que ces prescriptions ne viennent à tomber dans l'oubli, Nous voulons et ordonnons que tous les Ordinaires des diocèses, un an après la publication des présentes, et ensuite tous les trois ans, envoient au Saint-Siège une relation fidèle et

(1) Decr. 2 Mai 1877.

corroborée par le serment sur l'exécution de toutes les ordonnances contenues dans les présentes Lettres, de même que sur les doctrines qui ont cours dans le clergé, et surtout dans les Séminaires et autres institutions catholiques, sans en excepter ceux qui sont exempts de la juridiction de l'Ordinaire. Nous faisons la même injonction aux Supérieurs généraux des Ordres religieux, en ce qui regarde leurs sujets.

L'Eglise et le progrès scientifique.

Voilà, Vénérables Frères, ce que Nous avons cru devoir vous dire pour le salut de tout croyant. Les adversaires de l'Eglise en abuseront sans doute pour reprendre la vieille calomnie qui la représente comme l'ennemie de la science et du progrès de l'humanité. Afin d'opposer une réponse encore inédite à cette accusation — que d'ailleurs l'histoire de la religion chrétienne avec ses éternels témoignages réduit à néant, — Nous avons conçu le dessein de seconder de tout Notre pouvoir la fondation d'une Institution particulière qui groupera les plus illustres représentants de la science parmi les catholiques, et qui aura pour but de favoriser, avec la vérité catholique pour lumière et pour guide, le progrès de tout ce que l'on peut désigner sous le nom de science et d'érudition. Plaise à Dieu que Nous puissions réaliser ce dessein avec le concours de tous ceux qui ont l'amour sincère de l'Eglise de Jésus-Christ !

En attendant, Vénérables Frères, plein de confiance en votre zèle et en votre dévouement, Nous appelons de tout cœur sur vous l'abondance des lumières célestes, afin que, en face du danger qui menace les âmes, au milieu de cet universel débordement d'erreurs, vous voyiez où est le devoir et l'accomplissez avec toute force et tout courage. Que la vertu de Jésus-Christ, auteur et consommateur de notre foi, soit avec vous. Que la Vierge Immaculée, destructrice de toutes les hérésies, vous secoure de sa prière. Nous, comme gage de Notre affection, comme arrhes de consolation divine parmi vos adversités, Nous vous accordons de tout cœur, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 8 Septembre 1907, la 5^e année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. La presse a fait quelque bruit au sujet d'une lettre adressée aux Evêques Français, par le cardinal Merry del Val, au nom du Souverain Pontife. Nous croyons utile, sinon nécessaire, de la communiquer dans son texte original aux prêtres et aux fidèles de Notre diocèse.

Monseigneur,

Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Grandeur les nouvelles instructions que Sa Sainteté a jugé opportun de donner aux évêques français, au sujet du Denier du culte.

Le Saint-Père reconnaît la nécessité de cette organisation, en vue de subvenir à l'entretien du culte et aux besoins de ses ministres, privés de leurs ressources par l'injuste loi de séparation. Toutefois, il tient à ce qu'on procède, dans une matière pareille, avec la plus grande délicatesse, en évitant absolument tout ce qui pourrait avoir même l'apparence de vexation ou de fiscalité : principe qui d'ailleurs a été approuvé avec tant de sagesse dans l'assemblée plénière des évêques de Paris.

Conformément à ce principe, le Saint-Père désire vivement, en premier lieu, que toute taxation fixe et obligatoire (tant personnelle que paroissiale) soit écartée, pour deux principales raisons : d'abord le système des taxes semble mettre, en quelque sorte officiellement, le ministère spirituel à prix d'argent ; ensuite il expose nécessairement à l'arbitraire dans la définition du chiffre de la taxe, car il est moralement impossible de tenir compte de tous les éléments qui entrent dans l'appréciation de la capacité contributive de chaque individu ou de chaque paroisse. Les évêques devraient donc se borner à en appeler à la foi et à la charité de leurs diocésains. Ils devraient inculquer la grave obligation qu'il y a, pour eux, de contribuer, dans la mesure de leurs ressources, à l'entretien du culte et de ses ministres, tout en faisant comprendre ce devoir par les seules voies de la persuasion.

Quant aux sanctions, qui sont une conséquence presque inévitable du système des taxes, il faudrait exclure toute sanction pécuniaire, qui est odieuse de sa nature, et plus encore la sanction qui consisterait soit à supprimer le service religieux dans les paroisses, soit à refuser aux individus le saint ministère.

Cependant il est certain que l'opinion des bons réclame qu'il y ait quelque différence dans la manière de traiter ceux qui participent et ceux qui refusent, par mauvais vouloir, de participer au Denier du culte. En vue de donner satisfaction à cette exigence, le Saint-Père ne s'oppose pas à ce que, pour les cérémonies des funérailles et des mariages, on réserve aux seuls paroissiens participants de l'œuvre du Denier les honneurs de *surcrott*, c'est-à-dire la pompe qui classe ces cérémonies : par exemple, la présence d'un nombreux clergé, la décoration de l'église, la solennité du chant. Cette sanction n'aurait rien d'odieux ; l'opinion des bons obtiendrait ainsi satisfaction, en même temps que les autres seraient avertis que l'Eglise n'accorde des honneurs exceptionnels qu'à ses plus dévoués enfants.

Sa Sainteté espère qu'en agissant ainsi par voie d'amour et de persuasion, les évêques trouveront dans la générosité des catholiques français une digne réponse à leur appel ; et par conséquent, ils ne seront pas obligés, afin de pourvoir aux besoins de l'Eglise, de recourir à des mesures qui sembleraient amoindrir la spontanéité et la religion des fidèles, dans l'accomplissement de cette grave obligation.

Je prie Votre Grandeur de vouloir bien porter ces instructions du Saint-Père à la connaissance de ses suffragants.

Agréez, Monseigneur, l'expression de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

R., cardinal MERRY DEL VAL.

Rome, 8 Octobre 1907.

Nous ajoutons à ce texte, si plein de condescendance à l'égard des catholiques français, les réflexions suivantes :

1^o Cette lettre n'implique aucun blâme, ne contient aucun ordre. C'est une simple direction, de sages conseils que le Pape adresse aux Evêques de France pour l'organisation de l'œuvre du Denier du culte : « *Le Pape désire..., les Evêques devraient..., il faudrait, etc...* »

2^o Le Pape condamne-t-il, par là, les nombreux Evêques qui ont organisé le Denier du culte dans leur diocèse en canalisant les aumônes des fidèles, sous forme de taxe non obligatoire, et sans sanction canonique ou pénale ? Nous ne le pensons pas ; Pie X préfère seulement que les Evêques s'en remettent à la générosité des fidèles.

Quant à Nous, qui n'avons encore rien réglé, rien ordonné en ce qui concerne l'œuvre du Denier du culte dans Notre diocèse, Nous serons heureux de nous conformer en tout aux désirs du Saint-Père.

II. Grâce à Dieu, Nous n'avons, en ce moment, que trois paroisses privées de leurs prêtres : celle de la Feuillée, où l'église a été honteusement profanée, et celles de Bénodet et de Cloître-Plourin où le clergé n'a pu trouver de logement après son expulsion des presbytères, *manu militari*. Nous devons ajouter que des prêtres du voisinage sont chargés de s'occuper de ces paroisses, au point de vue religieux, et qu'ainsi les catholiques n'y sont point abandonnés.

III. Les prêtres de Landudal ont dû quitter le presbytère, devenu inhabitable par suite de la location faite à un étranger de toutes les dépendances, cour et jardin. Ils se sont retirés à Trémarec, dans un logement que le propriétaire a mis à leur disposition. C'est de là qu'ils continuent à administrer la paroisse.

Au dernier moment Nous recevons l'assurance que la population de Bénodet (1), par un bail régulier, met à Notre disposition une maison pour le logement du clergé paroissial. Dans ces conditions Nous Nous sommes empressé d'y nommer un nouveau Recteur.

IV. Nominations. — Par décision épiscopale, ont été nommés :

M. Laviec, vicaire à Roscoff, recteur de Bénodet ;
M. Pelliet, vicaire à Pont-Croix, vicaire à Roscoff ;
M. Corre (Jean-Marie), ancien professeur à l'Externat Saint-Joseph à Morlaix, vicaire à Pont-Croix ;
M. Abgrall, vicaire au Cloître-Plourin, vicaire au Guilvinec.

(1) 250 familles ont souscrit ; c'est presque l'unanimité.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'action nécessaire. — Le vrai programme.

... Le mal qui s'est fait dans notre pays depuis trente ans est immense, incalculable... La Franc-Maçonnerie est la triomphatrice du jour et la maîtresse absolue de nos destinées. Elle a juré de tuer l'idée de Dieu dans la conscience populaire, « d'éteindre les lumières du ciel », d'étrangler la liberté et de faire que les catholiques ne soient plus que des parias dans leur propre pays...

Dans cette guerre d'extermination, c'est à Dieu qu'elle en veut surtout, c'est Dieu qu'elle cherche à atteindre et à frapper ; mais, selon la parole d'un grand Evêque, par *un choc en retour*, c'est la France qui reçoit les coups et qui en pâtit.

Et ce qui m'épouvante encore plus que tout cela, c'est l'état d'*atonie* de nos concitoyens. Partout l'indifférence, la veulerie et la lâcheté. Ah ! la *maladie du sommeil* n'existe pas seulement sur le bord des grands lacs africains. Plus aucun sursaut d'indignation. On dirait vraiment qu'on nous a injecté, qu'on nous a inoculé un *serum*, que Pasteur n'avait pas inventé, le *serum* de l'insensibilité. Allez donc voir si, dans nos campagnes, on s'émue de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et de la persécution abominable dont nous sommes les victimes. Quand on entend les coups de hache de l'armée française — faite pour de plus nobles besognes — contre les portes de nos églises, de nos communautés et de nos presbytères, on pousse un faible gémissement ; puis l'accoutumance se fait ; ce n'est plus qu'un « *fait divers* » au coin d'un journal ; on retourne d'un cœur léger à ses affaires et à ses plaisirs ; l'eau un instant agitée redevient dormante. Et pendant ce temps, nous sommes en train de voir, hélas ! se réaliser au milieu de nous cette prophétie horrible d'une réunion maçonnique : « Dans dix ans, personne en France ne pourra lever la tête, agir et parler, si ce n'est nous et nos amis ».

... Eh bien, Mesdames, en présence de cette situation et de cette mentalité, vous entrez à votre tour dans la lice. Quand les hommes capitulent, ou sont découragés, les femmes se lèvent et se saisissent du drapeau qu'elles arborent fièrement et courageusement.

Vous êtes l'armée de réserve, la réserve de l'avenir, et je vous salue en cette qualité. *Ce que femme veut, Dieu le veut.*

Pour atteindre la fin désirée, vous vous placez sur le vrai terrain, sur le terrain unique du catholicisme. Vous ne formez pas un « *parti catholique* », car qui dit « parti » dit division, et c'est la division qui nous tue. Vous voulez au contraire l'union, cette union organisée, cette union libératrice que le Pape nous demande avec instance, partout et toujours ; l'union, abstraction faite et en dehors de toute opinion politique. Vous dites à vos concitoyens,

avec cette éloquence prenante et conquérante qui est votre secret : « Vous êtes républicains, mais vous voulez le bien, soyez des nôtres. » — « Vous êtes impérialistes, mais vous croyez en Dieu, entrez dans nos rangs. » — « Vous êtes royalistes ; mais, en même temps, vous aimez ardemment l'Eglise, marchons de concert, la main dans la main et cœur contre cœur. » Gardez, vous en avez la liberté, vos convictions et vos préférences ; conservez votre idéal au fond de vos âmes, mais, puisque vous êtes avant tout catholiques, groupons nos bonnes volontés si émietées jusqu'à présent et disons tous ensemble : « En avant pour Dieu et pour la Patrie ».

Voilà votre programme. Je n'en connais pas de meilleur et de plus beau...

En résumé, la Franc-Maçonnerie n'a qu'un but : *déchristianiser* la France. Vous, de votre côté, vous n'avez qu'un objectif : la *catholiciser*, et y réaliser la sublime devise de Pie X : *Instaurare omnia in Christo*...

(Mgr DUBOURG, archevêque de Rennes, discours au Congrès de la Ligue patriotique des Françaises, le 27 Octobre 1907.)

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — Les âmes du Purgatoire.
- II. — L'Eglise et la France : la défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.
- III. — Le Congrès provincial de la Jeunesse Catholique à Rennes, sous la présidence des Evêques de Bretagne, les 24 et 25 Novembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Lundi 18 Novembre, à 8 heures, messe annuelle pour les défunts de l'Œuvre de N.-D. de Salut. Après la messe, bénédiction.

Indulgence plénière.

Mgr l'Evêque quittera Quimper, mercredi 20 Novembre, dans la journée, pour aller à Brest où il présidera, le lendemain 21, la fête patronale du Grand-Séminaire. De Brest il se rendra à Rennes où il doit présider, avec les autres évêques de la province de Bretagne, le Congrès régional de la Jeunesse Catholique.

Selon toute probabilité, Sa Grandeur ira directement de Rennes à Paris pour la réunion des Evêques protecteurs de l'Institut catholique.

On annonce que trois cents prêtres environ — dont quinze appartiennent à notre diocèse — viennent d'être rappelés à la caserne, pour une seconde année de service militaire.

Nous aimons à croire qu'il y a eu erreur ou interprétation abu-

sive d'une circulaire ministérielle, et nous voulons espérer encore que le Conseil d'Etat, aussitôt saisi, fera droit aux justes réclamations des intéressés.

QUIMPER. — Fête des Vétérans. — Dimanche dernier, la fête des Vétérans des Armées de terre et de mer et du « Souvenir français » réunissait à la cathédrale un public d'élite. La foule était piquée çà et là d'uniformes d'officiers de toutes armes. Cette note brillante ne rappelait que de loin, hélas ! les années de véritable liberté, mais elle donnait à cette cérémonie son caractère et sa signification. Plus d'un, nous en sommes sûr, ont dû maudire le sectarisme tyrannique qui violentait une fois de plus leur conscience de chrétiens et de soldats, en leur interdisant de venir entourer le cénotaphe de leurs devanciers et leur apporter, à cette heure, le suffrage de leur pieux souvenir. Même les jeunes pupilles de la « Quimpéroise », société municipale de gymnastique, qu'on venait de voir avec plaisir défiler en costume, dans le cortège des Vétérans, se sont abstenus, eux aussi, d'entrer dans le saint lieu ; sans doute, ils n'étaient pas autorisés à en franchir le seuil. Est-ce qu'ils ne sont pas baptisés, tous ces enfants ? Et n'avaient-ils pas aussi quelques membres de leurs familles tombés victimes du devoir militaire ? Pourquoi alors vouloir dessécher leurs jeunes cœurs en leur interdisant, par un parti pris criminel, d'entrer dans une église où d'autres allaient prier pour leurs chers défunts ? Pauvres jeunes gens, chez qui l'on s'acharne à étouffer la pensée chrétienne, on n'a pas voulu que la voix des espérances divines vint vous rappeler qu'un jour aussi vous aurez à mourir, s'il le faut, sur un champ de bataille, martyrs du drapeau, mais les yeux élevés vers le Ciel... Combien vous êtes à plaindre ! Puissiez-vous, quand même et en dépit de tout, vous tenir prêts à vous sacrifier tout entiers pour Dieu et pour la France à l'heure des héroïsmes nécessaires !...

Onze heures et demie. L'orgue exécute une marche funèbre, et le cortège fait son entrée dans la cathédrale. Treize drapeaux viennent se ranger dans le chœur autour d'un catafalque, drapé de noir et recouvert des couleurs nationales. Ils portent dans leurs plis, avec le nom de leurs sections, la fière devise : « Oublier, jamais ! »

Pendant la messe dite, comme chaque année, par un blessé de Patay, M. l'abbé Pichavant, médaillé militaire, une voix ample et bien timbrée a chanté un *Ave Maria* très émouvant. Puis aussitôt après, Mgr l'Evêque, qui assistait au trône, est monté en chaire. Sa Grandeur, après avoir remercié tous ceux qui avaient tenu à venir manifester leur foi avec leur patriotisme, flétrit en termes énergiques les antimilitaristes et les anticléricaux qui ne sont pas autre chose que des sans-Dieu et des sans-patrie. Les chrétiens ne peuvent être plus parmi les uns que parmi les autres. Nul d'entre eux ne sera disposé à « planter le drapeau dans le fumier », parce

qu'ils savent unir dans un même amour le Drapeau et la Croix ; le patriotisme, qui porte à verser son sang pour la défense de son pays, et la religion qui soutient et console le guerrier mourant en lui montrant la palme immortelle, récompense de son héroïsme. Dans le cœur du soldat, ces deux sentiments se prêtent un mutuel appui ; à vrai dire, l'un n'existe pas sans l'autre, c'est pour l'avoir oublié que la France se débat en ce moment dans les plus terribles épreuves. « Et je tremble encore plus, dit en terminant Monseigneur, oui, je tremble encore plus pour ma patrie que pour l'Eglise ; car la patrie n'est qu'un ensemble d'intérêts temporels et périssables, tandis que l'Eglise seule a les promesses éternelles. Aux chrétiens donc de défendre l'une et l'autre comme leur trésor le plus précieux. »

Après cette allocution religieusement écoutée, Monseigneur prend les ornements pontificaux, puis donne l'absoute solennelle. L'assistance se retire ensuite vivement impressionnée par cette cérémonie religieuse d'une simplicité pleine de grandeur.

J. B.

Toujours des expulsions ! — I. A Pouldergat, l'école si florissante dirigée par les Sœurs Blanches a été fermée au mois de Juillet dernier ; mais les Religieuses avaient refusé de quitter la maison bâtie pour elles. Le commissaire spécial de Quimper, accompagné de 60 gendarmes commandés par un capitaine, les a expulsées, samedi matin, 9 Novembre.

Nous donnons ici la protestation de la vénérable Supérieure, qui fera voir tout l'odieux de la nouvelle iniquité commise.

Je proteste hautement contre la violence qui nous est faite en ce moment. Cette maison dont vous voulez nous chasser a été bâtie pour nous, toute la paroisse le sait parfaitement. Nous avons été établies ici par l'homme de bien qui l'a fait construire avec ses propres ressources, lui seul aurait eu le droit de nous déposséder. Ce généreux bienfaiteur est mort, mais son héritière légitime et directe vit encore. Avez-vous son autorisation, avez-vous reçu d'elle une procuration légale ? Si vous pouvez nous la montrer, nous cérons et sortons de suite. Mais si vous êtes sans mandat véritable, de quel droit nous expulsez-vous ?

En outre, je déclare que j'ai personnellement des droits sur cette maison à cause des travaux d'achèvement et d'embellissement que j'y ai fait faire de mes deniers propres. Il me semble que ces dépenses, reconnues nécessaires, me donnent quelque droit sur cet établissement, et ces droits je les revendique aujourd'hui comme je les revendiquerai demain devant la justice de mon pays. Il y a cinquante ans passés depuis que je travaille, dans cette paroisse, à l'instruction et à la bonne éducation des enfants. Je crois y avoir fait quelque bien, du moins j'y ai mis toute ma bonne volonté, tout mon cœur ; est-ce pour cela que vous venez me jeter sur la grande route ? Je suis une faible femme, vous êtes la force ; sachez bien, cependant, que je ne m'incline pas devant cette force et j'en appelle à la Justice, au bon droit, j'en appelle surtout à la justice de Dieu, mon maître et le vôtre.

II. Les Ursulines de Morlaix ont reçu sommation d'avoir à quitter leur établissement, dans un délai de trois jours. Depuis longtemps déjà, les Sœurs valides sont parties ; il reste encore, dans une partie du couvent, une vingtaine de Religieuses âgées ou infirmes, dont l'une agonise en ce moment, si elle n'est déjà morte. Pour ce motif, un référé a été introduit par leur avocat. Ce ne sera qu'un sursis : puis les survivantes seront jetées à la rue, — comme à Quimper où l'on voit toujours, errant sans asile assuré, les pauvres Ursulines chassées de chez elles, attendant en vain l'hospitalisation qu'elles ont réclamée et à laquelle elles ont droit. Ce n'est pas humain, et cela se passe en France !

LESNEVEN. — Retraite de Tertiaires, du 3 au 9 Novembre. — 56 paroisses ; 246 retraitantes : Plabennec, 24 ; Lesneven, 23 ; Plougastel-Daoulas, 11 ; Plounévez-Lochrist, 11 ; Roscoff, 9 ; Saint-Thonan, 8 ; Plouider, 8 ; Plouguerneau, 7 ; Plouvorn, 7 ; Plounéventer, 6 ; Plouarzel, 6 ; Kersaint-Plabennec, 6 ; Lannilis, 6 ; Plougar, 6 ; Ploudaniel, 5 ; Landerneau, 5 ; Guiclan, 5 ; Saint-Martin, 5 ; Plouvien, 5 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 4 ; Bourg-Blanc, 4 ; Bodilis, 4 ; Plouzévédé, 4 ; Goulven, 4 ; Tréglonou, 4 ; Saint-Marc, 4 ; Plouguin, 3 ; Trélez, 3 ; Plouénan, 3 ; Landivisiau, 3 ; Loc-Maria-Plouzané, 3 ; Saint-Renan, 2 ; Ploumoguier, 2 ; Lampaul-Guimiliau, 2 ; Plouescat, 2 ; Crozon, 2 ; Guipavas, 2 ; Gouesnou, 2 ; Coat-Méal, 2 ; Trégarantec, 2 ; Landéda, 2 ; Saint-Vougay, 2 ; Kernilis, 2 ; Plounéour-Trez, 2 ; Lanarvily, 2 ; Plougonvelin, 2 ; Lambézellec, 1 ; Comanna, 1 ; Saint-Thégonnec, 1 ; Dirinon, 1 ; Guilers, 1 ; Plouédern, 1 ; Saint-Derrien, 1 ; Lanhouarneau, 1 ; Le Folgoët, 1 ; Plobannalec, 1.

Les idées du "Sillon". — La lettre suivante a été adressée à M. le Directeur de l'*Ouest-Eclair*, au cours d'une polémique récente :

Château de Saint-Maurice (par Clohars-Carnoët), le jeudi 7 Novembre.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Voulez-vous me permettre, à mon tour, de rectifier quelques-unes des interprétations que vous donnez à la lettre que j'ai écrite et que vous avez bien voulu publier.

Je n'ai jamais dit que le *Sillon* ait été condamné formellement. S'il l'eût été, il serait uniformément interdit dans tous les diocèses. Pour avoir des propositions littéralement condamnables, il faut en formuler de claires et précises. Et toute l'ingéniosité du *Sillon* est de n'en avoir que de très vagues. — « *Le Sillon se vit plus qu'il ne se définit* » — n'est-ce pas, du premier coup, livrer des âmes généreuses aux plus cruelles incertitudes puisqu'il s'agit de vivre une vie intense et difficile à définir ? Le *Sillon* est une nébuleuse qui embrume à la fois le terrain politique et religieux et leur fait perdre leurs contours. Sous cette forme nuageuse, qui est toute sa tactique, surtout au spirituel, n'aurait-il pas contribué à répandre les vapeurs du Modernisme, et, sans en être le condensateur, ni l'initiateur, n'aurait-il pas aidé, consciemment ou inconsciemment, à leur pénétration ?

Ce sont des choses, à coup sûr, qu'il faut laisser aux théologiens autorisés le soin de juger.

Tout ce que nous pouvons constater, nous, spectateurs laïques (mais non désintéressés parce que catholiques et Français), c'est que toutes les positions avancées du Modernisme : Américanisme, utopies de la Mère Marie du Sacré-Cœur, Loysisme... etc..., ont été choyées par les intellectuels du *Sillon* ; et cela nous paraît suffisant, après les condamnations éclatantes portées par le Saint-Siège contre toutes ces choses, pour justifier les mesures de précaution prises contre le *Sillon* et l'étiquette de dangereux mise par nombre d'évêque, et le Saint-Père lui-même, sur les cornues d'où s'échappent de telles nuées.

Le *Sillon* trouve prudent d'abriter ses risques spirituels sur le terrain politique. C'est à lui de défendre sa position contre les autorités spirituelles qui ne la trouvent pas exacte en l'espèce.

Tout ce que j'ai voulu dire, c'est que les situations de l'*Action Française* et du *Sillon* n'avaient rien de semblable.

Certes, Monsieur, je ne songe nullement à reprocher aux Sillonnistes le désir qui les anime de pénétrer d'esprit chrétien la société « démocratique ». Dans tous les temps et dans tous les lieux, cela a été un des buts de l'Eglise : pénétrer d'esprit chrétien toute société, démocratique ou autre : cela n'est pas nouveau. Mais dans tous les temps et dans tous les lieux aussi, l'Eglise a tenu à surveiller et à contrôler ceux qui viennent l'aider dans sa mission obligatoire de pénétration.

Le *Sillon* estime-t-il, en l'état de notre société actuelle, qu'en s'affranchissant de cette surveillance et de ce contrôle, il peut mieux servir cette mission ? Tout le problème est là. Croyez-moi, ceci n'est qu'une forme nouvelle d'une vieille chose : la lutte des excès de la liberté contre le principe d'autorité légitime.

Pour l'ordre religieux, comme pour l'ordre social, laissez-moi espérer que force restera, encore une fois, au principe d'autorité religieuse.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A. DE PENGUERN.

* *

Monseigneur l'Evêque nous communique la lettre suivante que nous sommes heureux de reproduire.

Elle est signée de M. l'abbé Théodore Delmont, docteur ès-lettres, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, qui en 1906, sous le nom d'abbé Dalbin, écrivit un ouvrage très documenté et du plus haut intérêt sur « *les Erreurs des Démocrates de la Justice Sociale* ». Ceux qui ont lu cette étude se souviennent que notre Evêque, à la date du 23 Février 1906, adressa à l'auteur, avec son approbation complète, ses sincères et très vives félicitations.

Voici cette lettre :

Lyon, le 11 Novembre 1907.

MONSEIGNEUR,

Laissez-moi remercier Votre Grandeur de votre excellente lettre et vous annoncer que Sa Sainteté Pie X et le cardinal Merry del Val viennent de me nommer prélat de la Maison de Sa Sainteté, « pour vous récompenser, dit le *Bref*, de votre fidélité inébranlable à la Chaire Romaine, de votre érudition, de votre éloquence, de votre zèle constant

à soutenir les doctrines chères au Saint-Siège et du courage viril, de l'intrépidité avec laquelle vous les avez défendues ».

Notre excellent cardinal-chancelier m'a dit, hier soir, que « cette nomination était le fait de la volonté personnelle du Saint-Père et de la délicatesse avec laquelle il avait voulu me défendre contre les injures de ces derniers temps. D'ailleurs, a ajouté son Eminence, le *Bref* sort des formules ordinaires et manifeste clairement ce que l'on a voulu récompenser en vous ».

Me voilà donc vengé, par Rome, d'une campagne d'injures qui se continue dans la *Justice sociale* et ailleurs, l'*Action*, le *Censeur*, le *Progrès de Lyon*, etc.

Votre Grandeur a mille fois raison de dire que modernistes et sillonnistes sont insaisissables : ils se contredisent et se dérobent avec une mauvaise foi sans excuse.

Quant à l'*Action Française*, c'est un groupe politique, mais qui a publié, glorifié l'*Encyclique*, ce que n'ont fait ni la *Justice sociale*, ni le *Sillon*, ni aucune des feuilles démocratiques (1). Les catholiques, les prêtres même sont à l'aise à l'*Action Française*, après l'article de M. Dimier, et les déclarations catholiques de Ch. Mauras dans le *Dilemme de Sangnier*, tandis que les sillonnistes *viam sequuntur damnosam*. La *Croix* à six pages a publié un article de la *République française* elle-même, scandalisée du dernier discours de « l'évangéliste Marc » à côté de Buisson et C^{ie}...

Veuillez agréer, Monseigneur, etc.

L'Abbé THÉODORE DELMONT,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Congrès de l'Œuvre des Catéchismes. — Un Congrès national de l'Œuvre des Catéchismes doit avoir lieu dans la première quinzaine du mois de Février, à Paris, sous la présidence de Mgr Amette, archevêque de Sida, coadjuteur de Paris, et la direction de M. l'abbé Odelin, vicaire général, président de l'Archiconfrérie de l'Œuvre des Catéchismes.

Toutes les Œuvres de catéchisme des différents diocèses de France, affiliées à l'Archiconfrérie de Paris ou qui désirent l'être, sont invitées à s'y faire représenter et à envoyer, *dès à présent*, au secrétariat, 49, rue de Varenne, des renseignements ou des vœux concernant l'organisation ou le fonctionnement de l'Œuvre. Il serait désirable que les spécimens des diverses publications sur les Catéchismes fussent envoyés, sans retard, au secrétariat. Aucune communication de documents ne sera reçue après le 31 Décembre.

Ce Congrès sera fixé de manière à permettre aux congressistes de prendre part au Congrès des Projections et de profiter de la remise de 50 % accordée par les Compagnies de chemins de fer.

La date sera communiquée prochainement.

Principales questions à l'étude pour le Congrès. — I. L'Archiconfrérie de l'Œuvre des Catéchismes de France et des différentes formes de confréries et d'affiliations.

(1) L'*Evening démocratique*, en particulier, n'y a même pas fait allusion. N. R.

II. De la prière et de la Communion des catéchistes pour leurs enfants.

III. Des modes d'organisation de l'Œuvre : a) dans les diocèses ; b) dans les villes ; c) dans les paroisses de campagne.

IV. Du recrutement et de la formation des Catéchistes volontaires.

V. Des réunions, des conférences et des retraites spéciales aux catéchistes.

VI. De l'action des catéchistes dans les familles des enfants.

VII. Du recrutement et de l'instruction religieuse des enfants des écoles communales.

VIII. De l'instruction religieuse des petits enfants.

IX. Des moyens d'assurer la persévérance après la première Communion.

X. Des récompenses et des publications pour les enfants.

XI. Des différentes publications pédagogiques, doctrinales, apologétiques, etc., pouvant être utiles aux Catéchistes.

XII. Etc..., etc...

Avis. — Chaque étude sur un sujet quelconque ne devra pas dépasser quatre pages ordinaires et devra parvenir au secrétariat, 49, rue de Varenne, à Paris, avant le 31 Décembre.

Il n'est pas demandé de compte-rendu des œuvres, mais seulement des études sur les diverses organisations avec exemples à l'appui. On évitera les longs développements et autant que possible on se bornera à des *idées*, des *faits* et des *statistiques*.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Indiquer si l'auteur viendra au Congrès.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le Saint-Père a repris ses audiences, dès le lendemain de la fête des morts.

Le 4 Novembre, il a reçu Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, avec lequel il a eu une longue conversation.

Le lendemain, M. François Veuillot a été admis en audience particulière ; le Pape a béni tous les rédacteurs de l'*Univers*, avec un souvenir ému pour les défunts.

Mgr Amette, coadjuteur de Son Em. le cardinal Richard, accompagné de M. le chanoine Wiesnegg, vice-chancelier de l'archevêché de Paris, est en ce moment à Rome où il doit rester plusieurs jours. Il a été reçu une première fois par le Saint-Père, le vendredi 8 Novembre. A ce sujet la *Semaine religieuse* de Paris a publié la note suivante :

« Contrairement aux bruits qu'ont pu faire courir certains journaux, Mgr le Coadjuteur n'est chargé d'aucune mission spéciale auprès du Saint-Siège. Il doit seulement entretenir le Souverain Pontife, au nom de notre vénéré Cardinal, de la situation du diocèse de Paris et prendre ses conseils, ainsi qu'ont coutume de

le faire tous les Evêques pour chacun de leurs diocèses en particulier. »

On annonce l'arrivée à Rome de Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, qui vient auprès du Vicaire de Jésus-Christ prendre le dernier mot d'ordre pour les Noces d'or de Notre-Dame de Lourdes, ou le 50^e anniversaire des apparitions, qu'on doit célébrer solennellement en 1908.

Mardi, 12 Novembre, a eu lieu, chez le cardinal Ferrata, ponent de la cause, la réunion antépréparatoire pour l'examen des miracles de la vénérable Jeanne d'Arc.

FRANCE. — La persécution. — En soutenant, à la Chambre, la nouvelle loi qui va achever la spoliation de l'Eglise en France, M. Briand a osé dire — et les journaux blocards répètent à l'envi — que « si l'Etat s'empare des fondations de messes, c'est dans l'intérêt des pauvres et pour mieux respecter la volonté des morts » ; que « si les messes ne peuvent plus être dites, c'est la faute de l'Eglise »...

Autant de mots, autant d'erreurs..., pour parler poliment.

Si la volonté des morts est violée, c'est la faute de l'Etat qui a détruit les Fabriques et pris leurs biens. Aujourd'hui même, qui donc empêche le bureau de bienfaisance attributaire de ces biens de faire dire les messes ? Est-ce que les prêtres manquent ? Est-ce qu'ils refusent de prier pour les morts ?

Or, il est certain que les morts en établissant des fondations voulaient assurer à leurs âmes quelques prières, dont ils ont même déterminé la forme. Est-ce l'Administrateur du Bureau de bienfaisance qui priera pour eux ? Ou bien seront-ce les pauvres, soigneusement choisis, le plus souvent, parmi ceux qui se distinguent par la plus grande indifférence religieuse ? C'est-à-dire qu'en privant l'Eglise des ressources qui alimentaient son budget de charité, on veut que les aumônes soient distribuées par une main laïque et anticléricale, afin de mieux opprimer les consciences des indigents ! On dépouille les morts pour asservir les pauvres.

Les aumôniers de lycées. — Au cours de la discussion du budget de l'Instruction Publique, M. Lenoir, député de Reims, a demandé la suppression des aumôniers de lycées et de tout ce qui a encore un caractère religieux dans l'enseignement secondaire. M. Briand a répondu que 83 % des conseils d'administration des lycées avaient demandé le maintien du *statu quo* et que, d'ailleurs, les aumôniers ne pouvaient être supprimés que par une loi.

Le lendemain, revenant sur la question, M. Briand a déclaré que, dès la rentrée de 1908, l'enseignement religieux n'aura plus de caractère officiel ; il sera purement facultatif — comme les arts d'agrément — et donnera lieu à une rétribution spéciale de la

part des familles qui le demanderont. Les aumôniers actuellement existants ne seront pas, en cas de mort ou de retraite, remplacés dans leurs fonctions. On fera appel, pour l'enseignement religieux, aux prêtres locaux qui recevront une indemnité représentative de leur temps ».....

A moins que l'abrogation de la loi Falloux ne vienne détruire l'enseignement libre et établir le monopole de l'Etat. Celui-ci, débarrassé de toute crainte de concurrence, pourra alors supprimer totalement l'enseignement religieux dans ses lycées et collèges.

Le projet de loi qui prépare ce nouvel état de choses est déposé. Le rapporteur, le F. Massé, est un des principaux dignitaires du Grand Orient. Le texte qu'il apporte a été élaboré dans les Loges. Le Bloc l'adoptera haut la main et les intéressés se soumettront.

PARIS. — A l'Institut catholique. — La rentrée des étudiants ecclésiastiques de l'Institut catholique a eu lieu la semaine dernière, et jamais cette rentrée n'avait été si nombreuse. Dans les deux séminaires de l'Institut, à l'Ecole des Carmes et au séminaire de Saint-Vincent de Paul, les locaux se sont trouvés insuffisants pour abriter les jeunes étudiants. On a dû louer, avec l'approbation de Son Eminence, des appartements en dehors des séminaires, pour grouper les ecclésiastiques qui n'avaient pu y trouver place.

Notons également l'ouverture d'une nouvelle maison au 117 du boulevard Raspail, destinée à la formation des futurs professeurs des Ecoles de théologie. Là encore, la population est restreinte, non par suite du manque d'étudiants, mais seulement à cause de l'exiguïté des locaux dont on a pu disposer.

Avant l'ouverture des cours, les étudiants ont suivi les exercices de la retraite, qui leur ont été donnés par M. l'abbé Martin de Gibergues, chanoine honoraire, supérieur des Missionnaires diocésains. La plupart des professeurs de l'Institut catholique ont tenu à suivre les exercices de cette retraite, en même temps que leurs futurs élèves.

SAINT-BRIEUC. — Nouvel attentat. — La fermeture violente de l'Ecole des Cordeliers de Dinan a eu lieu le 4 Novembre, à six heures du matin. Les expulseurs, après avoir fracturé plusieurs portes, sont arrivés à la chapelle où se tenaient les professeurs, un groupe d'élèves et des amis venus depuis la veille, qui tous avaient passé la nuit devant le Saint-Sacrement. Le Supérieur, M. le chanoine Le Fer de la Motte, en surplis et voile huméral, debout sur la marche supérieure de l'autel, tenait le saint ciboire...

Le sous-préfet de Dinan, qui dirigeait les « opérations », déclina son titre et son mandat.

« Vous avez pénétré ici en fracturant les portes, lui répond le Supérieur, j'ai le droit et le devoir de protester. Je proteste contre l'expulsion au nom de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc, seul et

exclusivement directeur de cet établissement ; au nom du vénérable M. Berthier dont les dernières volontés sont miennes, et dont les restes reposent dans cette chapelle même ; au nom des deux curés de Dinan, ses exécuteurs testamentaires dont je réserve tous les droits ; au nom des professeurs, des parents, des élèves...

... « Mes chers amis, ajoute-t-il en s'adressant à la garde d'honneur, voici le Christ pour qui nous souffrons. La résurrection couronna sa passion. Vive le Christ qui ressuscite et avec qui notre école ressuscitera ! »

Le Supérieur quitta la chapelle le dernier, et le cortège se rendit à l'église Saint-Malo, respectueusement salué par la population accourue au son du tocsin...

« Voilà, fait remarquer la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc, les scènes résultant d'une loi édictée, en haine de Dieu, par les députés que s'est donnés le peuple de France. Jadis les Juifs meurtriers du Christ dirent : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ». Qu'en sera-t-il pour notre nation des attentats qu'elle permet contre le Christ ? »

« ETUDES »

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Novembre 1907.

I. La Théologie de saint Paul, par Ferdinand PRAT. — II. La Mission de France à Constantinople (1619-1640), par Henri FOUQUERAY. — III. La Crise religieuse d'Israël, par Paul BERNARD. — IV. Madagascar. L'Apostolat catholique, par Pierre SUAU. — V. L'Ancien Testament et l'Ancien Orient Bulletin biblico-oriental, par Jean CALÈS. — VI. Revue des livres. — VII. Notes bibliographiques.

Revue Financière

Le marché se montre indécis et plutôt lourd. Après 95.05 au plus haut, la Rente est revenue à 94.75. Extérieure 90.65. Fonds russes plus faibles.

Banque de Paris 1364. Société générale 660. Ces deux grands établissements procèdent à l'émission de l'Emprunt 5 0/0 or de l'Etat de Sao-Paulo, représenté par 100.800 obligations de 500 fr. Au prix d'émission de 465 fr., ces titres constituent un placement à 5.40 0/0 environ, sans tenir compte de la prime de remboursement. Leurs coupons sont exempts de tous droits et impôts brésiliens existants ou à créer. Le nouvel emprunt est gagé par les revenus généraux et les biens de l'Etat, c'est-à-dire qu'il jouit d'une garantie de réelle valeur.

L'obligation 5 0/0 Goyaz est ferme à 436.

Ferme également, celle du Port de Para à 444. On espère mettre, l'an prochain, en exploitation partielle ce port qui est appelé à devenir, pour le commerce du caoutchouc, ce que le port de Santos est pour le commerce du café.

On recherche à 434 l'action Chenard et Walcker.

Ober Rosbach 28 fr. Les perspectives de l'entreprise sont d'autant plus intéressantes, que les travaux d'exploitation n'ont été commencés jusqu'ici que sur une partie relativement restreinte de l'immense territoire minier qu'elle possède.

Bonne tenue, à 249.50, de l'action Dos Estrellas. Il a été bloqué et reconnu jusqu'ici 4 millions de tonnes de minerai, soit pour 10 années sur la base d'une production mensuelle de 33.000 tonnes. On espère arriver à bloquer de la sorte par avance pour 30 ou 40 ans de minerai.

Fermeté soutenue du Verre-Soleil à 128.50. Grâce aux traités qu'elle a

passés avec les plus puissantes Sociétés Verrières du monde entier, la Société n'ayant pas d'usine à elle, évite tous frais de risques de personnel, de matériel, de fabrication, de manutention et de transport.

Comme on pouvait s'y attendre, l'énormité de la prime (68 0/0) cotée dès leur introduction sur les actions de la Maison Agnès, éloigne de ces titres les capitalistes prudents. Après avoir été poussée à 172 fr., l'action est déjà retombée à 165. Un début qui promet.

Maison Pierre PÊCHE

14, Boulevard de l'Odéon, QUIMPER

Orfèvrerie, Bronzes et Ornaments d'Eglise.

AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS

Choix de Calices, Ciboires, Ostensoirs, Boîtes S^{tes} Huiles, Custodes, Thabors, Croix de procession, etc.

Choix de Candélabres, Chandeliers, Lustres, Appliques, etc.

Chemins de Croix, Statues, Sujets de crèche.

Gerbes de fleurs en pailloon et en toile pour garniture d'autel.

Bannières, Chasublerie, Aubes, etc...

N. B. — La Maison se charge de toutes réparations d'orfèvrerie et de bronze ainsi que de la dorure et argenture. De même de tous travaux de lingerie d'église.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon

SUCCESSEUR

QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS

Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE

Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Nous recommandons
à nos lecteurs la

COOPÉRATIVE

CATHOLIQUE DE S^{te} THÉRÈSE
Boulevard Dahdah, MARSEILLE.

REPRÉSENTANTS à la commission sont demandés dans principales villes. — Écrire à Vincent et Fils, vins et liqueurs, Nantes. — Sérieuses références exigées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Courage, quand même, toujours !*

III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Brest ; Succès aux examens ; Quimperlé ; Saint-Ser-

vais ; Rennes ; Le culte des Saints (suite).

IV. — *Chronique générale :* Rome ; La Cause de Jeanne d'Arc ; Le discours de M. l'abbé Lemire ; Nancy ; Procès en revendication.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 24 Novembre. — 27^e et dernier Dimanche après la Pentecôte. Patronage de la T. Sainte-Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S. Jean de la Croix, Confesseur, du Dimanche et de S. Chrysogone, Martyr.

Vêpres de la T. Sainte Vierge, avec mémoires du suivant, de S. Jean de la Croix et du Dimanche.

Lundi, 25. — S^{te} Catherine, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Mardi, 26. — S. Silvestre, Abbé. Double. Blanc.

Mercredi, 27. — S. Didace, Confesseur (du 13 Novembre). Semi-double. Blanc.

Jeudi, 28. — Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 29. — S. Hoardon, Evêque (au Propre diocésain). Double. Blanc.

Samedi, 30. — S. ANDRÉ, APÔTRE. Double de 2^e classe. Rouge.

Dimanche, 1^{er} Décembre. — 1^{er} Dimanche de l'AVENT.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lennon du 24 au 26 Novembre.

Plouézoc'h du 27 au 30 —

Ploaré-Douarnenez du 1^{er} au 6 Décembre.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. A plusieurs reprises, on Nous a demandé ce qu'il y avait à faire relativement à l'assurance de nos églises, qui ne sont pas notre propriété et dont nous jouissons à simple titre d'*occupants*.

Nous ne pouvons pas les assurer *directement* nous-mêmes, c'est l'affaire du seul propriétaire légal. S'il s'y refuse, nous n'avons aucun moyen de l'y contraindre, et, s'il y consent, rien ne pourra l'obliger, en cas de sinistre, à employer l'indemnité perçue à la reconstruction de l'édifice. Cependant, dans les deux cas, nous pouvons avoir de graves responsabilités à encourir en notre qualité d'*occupants*, tant pour nous-mêmes que pour nos serviteurs d'église.

Il est donc de la plus haute importance de nous assurer contre les *risques locatifs*, soit pour l'immeuble lui-même, soit pour le mobilier inventorié par l'Etat.

Diverses hypothèses peuvent se présenter :

1^o *Le propriétaire légal de l'église et du mobilier l'assure suffisamment et obtient, en termes exprès, de la Compagnie qu'elle renonce à un recours contre l'occupant.* — Dans ce cas, l'occupant, n'ayant pas à garantir sa propre responsabilité, se contentera d'assurer le mobilier que lui ou d'autres particuliers peuvent posséder dans l'église ;

2^o *Le propriétaire légal de l'église et du mobilier l'assure suffisamment, mais n'a pas obtenu de la Compagnie qu'elle renonce à un recours contre l'occupant.* — Dans ce cas, l'occupant devra prendre assurance pour les risques locatifs : a) sur le mobilier inventorié ; b) sur l'immeuble lui-même, et mettre ainsi à couvert sa responsabilité et celle des serviteurs de l'église.

3^o *Le propriétaire légal de l'église et du mobilier la garnissant ne veut pas l'assurer, ou l'assure insuffisamment.* — Alors l'occupant prend une assurance comme dans le cas précédent. Toutefois, pour le cas où la responsabilité du clergé ne serait pas en cause, certaines Compagnies, par exemple l'*Union*, consentent à insérer dans la *police* une clause par laquelle elles s'engagent à verser le montant de l'indemnité prévue au propriétaire lui-même, à la condition que cette somme ne puisse servir qu'à reconstruire ou réparer les bâtiments, réparer ou remplacer les objets mobiliers, en leur conservant la même affectation, — la dite indemnité ne devant être payée que contre la production des mémoires ou des factures de remplacement.

Cette combinaison Nous paraît être des plus avantageuses pour la conservation des monuments et mobiliers du culte.

II. Le Comité des Écoles libres s'est réuni dernièrement, sous la présidence de Monseigneur, à l'effet d'examiner les demandes de subventions pour l'exercice 1907. Les intéressés qui n'auraient pas encore obtenu satisfaction sont priés de vouloir bien s'adresser, sans retard, au Secrétariat de l'Evêché.

III. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Mengant, recteur de Plouvorn, décédé le 20 Novembre.

PARTIE NON OFFICIELLE

Courage, quand même, toujours !

Au milieu des maux qui frappent l'Eglise de France, est-il permis de conserver quelque espérance ? Faut-il croire que la religion va, sinon disparaître, du moins s'affaiblir encore davantage, et que, dans quelques années, de nouveaux apôtres devront évangéliser notre pays, comme les missionnaires évangélisent les pays sauvages ? En attendant, les catholiques sont-ils condamnés à l'impuissance ? Ou, s'ils espèrent encore, que peuvent-ils et que doivent-ils faire ? Questions importantes, assurément. On n'aime guère à combattre sans espoir ; et, si ardente que soit la confiance, si on ne sait pas ce qu'il y a à faire, on risque fort de perdre son temps et sa peine.

Il est certain que nous ne sommes pas au bout de nos malheurs. C'est au catholicisme lui-même que les impies en veulent ; tant qu'il en restera quelque chose, ils ne désarmeront pas. Pour le détruire, tous les moyens seront bons. On peut s'attendre à tout, tout peut arriver.

Le désordre peut durer des années. Il faut du temps pour détruire ; lorsque tout est renversé, souvent un assez long temps s'écoule sans que l'occasion se présente de reconstruire ; et même, quand on veut reconstruire, la tâche est pleine de difficultés et demande des années.

Mais, quelles que soient les apparences, les catholiques auraient tort de céder au découragement. S'ils savent regarder au delà de leur vie, s'ils sont capables d'engager une lutte dont ils ne recevront pas eux-mêmes la récompense, peut-être depuis longtemps n'ont-ils pas eu de plus sûres raisons d'espérer.

D'abord, nous ne pouvons pas admettre que notre société contemporaine soit définitivement condamnée. Elle renferme plus de dix justes. Elle a commis assez de crimes pour mériter un châtiment exemplaire, mais elle renferme trop de bien pour ne pas

mériter son pardon. On peut ajouter que la France fait encore trop de bien dans le monde, remplit avec trop de zèle sa mission d'apôtre de l'Evangile parmi les sauvages, pour que Dieu l'abandonne.

Ensuite, l'épreuve qu'elle traverse ne peut avoir d'autre résultat que de la jeter entre les bras du catholicisme. On peut déjà voir clairement certains symptômes de ce mouvement. Les autres ne tarderont pas à se montrer.

Depuis plusieurs siècles, peut-être depuis que la France est catholique, l'impiété n'a jamais travaillé sur une aussi large échelle et avec de pareilles chances de succès.

Certains résultats consolants pour les catholiques sont acquis pourtant déjà, et, sans être prophète, on peut avec la plus entière certitude préjuger les autres.

Il y a plusieurs années, on a annoncé la faillite de la science ; les faillites ne font que s'accroître. Pour tous les esprits non prévenus, il est avéré que la science ne remplacera pas la religion et que, même pour se conduire, elle a besoin de la religion.

La législation athée a fait sa preuve ; fatalement elle conduit au désordre et à tous les désordres. Si on veut relever une société, il faut mettre Dieu à la base de ses institutions.

On a soulevé mille questions et mis en avant les plus beaux projets de réforme. Les résultats obtenus sont à peu près nuls, quand ils ne sont pas désastreux. Dans ces projets on cherchait à faire illusion au peuple, à satisfaire ses amis sans s'occuper du droit des autres. Des réformes opérées dans des conditions semblables n'ont aucune chance de durer. Et même lorsque les réformes étaient justes et bonnes, elles ne pouvaient satisfaire personne, car si on contentait une exigence, on en faisait naître plusieurs autres et le mécontentement ne diminuait pas. A tout prix, pour réussir, il faut faire appel à la religion.

Malgré les efforts des maîtres, l'éducation sans Dieu nous réserve de pénibles surprises. Les traditions qu'on respectait toujours un peu et les nécessités de la concurrence ont empêché beaucoup de maux. Quand l'impiété sera libre, elle donnera tous ses fruits. On verra alors qu'on ne se moque pas impunément de Dieu.

Devant l'impiété croissante, le patriotisme lui-même, l'amour du pays ne subsistera pas longtemps.

C'est à la banqueroute de l'impiété, à une banqueroute complète, humiliante que nous allons assister. Alors, pour les plus aveugles, apparaîtra, avec une évidence croissante, la nécessité de la religion, l'impossibilité de rien faire sans elle.

C'est la religion alors qui aura à résoudre les problèmes qu'on a soulevés et qui les résoudra. Ce sera le moment du triomphe et ce moment pourrait bien n'être pas aussi éloigné qu'on le croit.

L'essentiel pour les catholiques est de se tenir prêts, de mériter la confiance du peuple, de parler le langage qui lui convient, et de préparer les réformes qui doivent aboutir.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — Les âmes du Purgatoire.
- II. — L'Eglise et la France : la défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.
- III. — Le Congrès provincial de la Jeunesse Catholique à Rennes, sous la présidence de NN. SS. les Evêques de Bretagne, les 23 et 24 Novembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Œuvre des Campagnes.* — M. le chanoine Rossi dira la messe, le lundi 25 Novembre, à 8 heures, pour les défunts de l'Œuvre des Campagnes.

Plusieurs journaux annoncent que Mgr Dubillard, évêque de Quimper, est nommé archevêque de Chambéry. Le bruit en avait déjà couru, au mois d'Août dernier ; mais on n'y attacha aucune importance. Aujourd'hui, la nouvelle semble avoir un fondement sérieux. Si, comme il y a lieu de le craindre, elle était officiellement confirmée, nous verrions avec une profonde douleur partir d'au milieu de nous un évêque si justement apprécié, dont le dévouement infatigable n'a d'égal que la paternelle bonté. Lui-même, nous pouvons le dire, ne quittera point sans un cruel déchirement de cœur son « cher diocèse de Quimper et de Léon » et, s'il s'y résigne, c'est uniquement pour répondre à l'appel du Souverain Pontife et montrer que le devoir des évêques est de donner aux autres l'exemple de l'obéissance et du sacrifice.

Monseigneur l'Evêque après avoir assisté, hier (jeudi), à la fête patronale du Grand-Séminaire, à Lambézellec, est parti pour Rennes où, avec les autres évêques de la province de Bretagne, il doit présider le Congrès régional de la Jeunesse Catholique, samedi et dimanche 23-24 Novembre.

Sa Grandeur sera de retour à Quimper dès les premiers jours de la semaine.

Nécrologie. — Nous apprenons avec un douloureux regret, par un télégramme communiqué à la dernière heure, la mort aussi inattendue que prématurée de M. MENGANT, recteur de Plouvorn, décédé à l'âge de 55 ans, après quelques mois seulement de ministère dans cette paroisse où il avait remplacé M. Le Guédès.

Né à Ploumoguier, le 30 Mai 1852, M. Mengant (François-Marie-Michel) fut ordonné prêtre le 10 Août 1877 et nommé, le 20 Février suivant, vicaire à Lesneven. Il y resta peu de temps et fut appelé, moins de deux ans après (7 Décembre 1879), comme professeur au Grand-Séminaire. Pendant les dix années qu'il y passa, occupé de

son œuvre d'enseignement et de direction, il consacra ses rares moments de loisir à des recherches sur la vie et les œuvres de Michel Le Nobletz, dont il contribua grandement à promouvoir la Cause de béatification. Nommé le 27 Août 1889 recteur de Loc-Maria-Plouzané, transféré à Plouvorn le 7 Janvier 1907, M. Mengant s'y montra, comme partout, prêtre exemplaire, hautement apprécié pour sa piété et son zèle, aimé pour sa bonté douce et aimable. Près de tous ceux qui l'ont connu, prêtres et fidèles, sa mémoire restera en bénédiction.

R. I. P.

BREST. — Prêtres condamnés. — Appel. — Le tribunal de simple police de Brest, présidé par M. Guérin, juge de paix du 2^e canton, a rendu, le 13 Novembre, son jugement dans l'affaire des 17 prêtres poursuivis pour infraction à l'arrêté municipal interdisant à l'extérieur des églises le port des habits sacerdotaux à l'occasion des enterrements.

Les prêtres — qui avaient fait défaut — ont été condamnés à un franc d'amende par contravention et aux dépens.

On sait que des arrêts du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation ont fait justice de deux condamnations semblables prononcées il y a quelques mois. *L'Echo paroissial* de Brest exprime le regret que le Conseil d'Etat n'ait pas été appelé à se prononcer en temps utile sur la légalité de l'arrêté municipal, et il ajoute : « L'appel en cassation s'impose. » Opposition a donc été faite au jugement du 13 Novembre, et appel interjeté près de la Cour suprême.

Voici en quels termes la *Correspondance hebdomadaire* du Comité catholique de la rue de Grenelle, 35, à Paris, apprécie la « louable résistance » des prêtres de Brest :

« Nous ne saurions trop féliciter les vaillants prêtres bretons de leur attitude. Il est bon que le clergé donne l'exemple de la résistance aux édits tyranniques. Notre excessive docilité a jusqu'ici fait toute la force de nos adversaires.

« Il est temps que nous refusions notre adhésion aux arrêtés qui attentent à la libre pratique de notre culte. Nous avons devant nous des adversaires que la faiblesse n'attendrit point. Plus nous nous montrons soumis, plus ils redoublent d'arbitraire. L'heure est venue d'opposer un inflexible *non possumus* aux exigences d'un pouvoir systématiquement hostile à toutes nos manifestations religieuses. »

Succès aux examens. — Nous sommes heureux d'annoncer que M. Le Louet, de Quimper, professeur à l'Institution Saint-Vincent de Paul, et M. Méar, séminariste de Plouzévédé, viennent de subir avec succès les épreuves de la licence ès-lettres (Philosophie). Nous adressons aux nouveaux licenciés nos plus sincères félicitations.

QUIMPERLÉ. — Liquidateur condamné. — Le tribunal de Quimperlé a rendu, ces jours derniers, un intéressant jugement, conforme d'ailleurs à la jurisprudence qui s'est établie en matière de dons et legs en faveur des congrégations dissoutes.

Plusieurs procès ont été intentés au liquidateur des Ursulines de Quimperlé. Déjà, M^{lle} Audran, qui demandait la restitution des bâtiments et édifices dont ses ascendants directs avaient fait donation à cette congrégation, avait obtenu gain de cause.

C'est dans une affaire analogue que le tribunal de Quimperlé a rendu son jugement, le 13 Novembre.

Il s'agissait d'une donation de la somme de 56.000 francs, faite en 1858, à l'établissement congréganiste des Ursulines, par M. du Vergier de Kerhorlay, et dont les héritiers demandaient la révocation.

Cette fois encore le liquidateur a été condamné à restituer la somme réclamée.

— **Nos religieuses en exil.** — On écrit d'Angleterre à la *Croix* :

A une exposition artistique et industrielle qui se tient actuellement à Plymouth, les religieuses Ursulines de Quimperlé, réfugiées en Angleterre depuis leur expulsion en Avril dernier, ont remporté la plus haute récompense pour leurs magnifiques travaux en dentelles et broderies.

Le jury les a classées « hors concours », et le président de la Commission s'est exprimé à leur égard dans les termes suivants :

« Il y a dans notre exposition une petite mais ravissante collection de travaux exécutés par les religieuses Ursulines qui sont venues s'établir récemment à Beaconsfield, près de Plymouth. Cette collection est tellement supérieure à toutes les autres que nous avons dû en faire une section à part et lui attribuer un diplôme spécial de super-excellence, avec la première médaille. »

SAINT-SERVAIS. — Le dernier vœu d'un artiste breton. — L'illustre peintre Yan' Dargent, né à Saint-Servais, n'oublia jamais sa paroisse natale. Il y revenait souvent, même au temps de sa plus grande célébrité, et il s'attacha à embellir et l'église Renaissance et la belle chapelle mortuaire.

Un Christ enseignant, une Vierge à la quenouille, un Baptême de Saint Jean-Baptiste, sans compter les dessins de plusieurs vitraux, sont son œuvre dans l'église ; la chapelle possédait un magnifique tryptique sur le Purgatoire et un Mercredi des Cendres, remplacés aujourd'hui par le tableau de « Salaün mourant » et une « Sainte-Famille ». Aussi, il obtint facilement de placer dans une sorte de *columbarium*, en cette chapelle, les restes de sa mère et de sa grand'mère, — comme naquit spontanément chez lui le désir de dormir son dernier sommeil dans cette pieuse solitude : « C'est ici, disait-il, que

je veux reposer, près de ma mère », et ce souhait se trouva dans ses dernières volontés.

Mort à Paris, Yan' Dargent fut enterré dans sa paroisse natale, voilà bientôt huit ans. Son fils et sa belle-fille, scrupuleux observateurs de son désir, passèrent cette année par Saint-Servais, parce qu'ils croyaient le moment venu de joindre ses reliques à celles de sa famille.

Muni de l'approbation de Monseigneur l'Evêque, de l'autorisation du Maire de Saint-Servais, M. Ernest Yan' Dargent présida à l'exhumation. La tombe fut ouverte, le cercueil descellé, et, sur le vœu du fils du défunt, M. le Recteur de la paroisse prit avec respect la tête du mort, la sépara sans grande difficulté du tronc, et la remit dans une petite châsse en zinc près du chef de sa mère.

C'était le matin. Dans l'après-midi, toute la paroisse, fière de son peintre, assista à la funèbre cérémonie. Les écoles eurent congé, les autorités portèrent les glorieux restes jusqu'à la chapelle.

Yan' Dargent, si passionné pour les vieilles coutumes, a dû tressaillir de joie de voir ses vœux si bien réalisés : tout était bien conforme aux usages bretons. Volontiers l'on honore spécialement la tête, comme en témoignent les anciennes églises de Bretagne.....

Les journaux se sont fourvoyés, quand ils ont parlé de « décapitation », de « profanation », quand, dans des tableaux macabres, ils ont montré les cheveux restant dans la main, et quantité d'autres horreurs. C'est oublier que la mort remontait à huit ans, qu'il n'y avait pas eu d'embaumement, que Yan était absolument chauve, ainsi que le démontrent les photographies.

Le recteur de Saint-Servais, le plus doux des hommes, s'est acquitté avec respect du service qui était demandé à lui seul, et a conduit à sa dernière demeure l'illustre peintre breton.

Depuis le 19 Novembre, une plaque en marbre recouvre ces restes, et porte l'inscription suivante :

YAN' DARGENT

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

NÉ A SAINT-SERVAIS, LE 15 OCTOBRE 1824 .

MORT A PARIS LE 19 NOVEMBRE 1899

Enfant de Saint-Servais,
ton pinceau a fait aimer
la Terre et les Légendes,
la Foi et les Saints du
doux pays d'Arvor.

PRIEZ POUR LUI !

RENNES. — Œuvres de la Jeunesse Catholique et de la bonne presse. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Rennes, n° du 16 Novembre, Partie officielle :

« L'Autorité Diocésaine se préoccupe au plus haut degré — et n'est-ce pas une obligation de l'heure actuelle ? — des œuvres que des besoins nouveaux rendent de plus en plus indispensables. Elle a déjà nommé M. l'abbé Groult directeur de la jeunesse étudiante de Rennes et elle invite pour la seconde fois les familles chrétiennes des diocèses bretons, dont les fils suivent les cours de nos Facultés, à mettre ces chers enfants en relation avec ce prêtre dont la direction sage, intelligente et dévouée leur sera d'un précieux secours.

» En outre, à l'approche du Congrès de la *Jeunesse catholique*, patronnée par tous les Evêques bretons, désireux de voir cette Association déjà florissante sur plusieurs points du diocèse s'établir dans toutes nos paroisses, Monseigneur l'Archevêque a voulu nommer un Directeur diocésain de la Jeunesse catholique, et son choix s'est porté, comme on l'a vu précédemment, sur M. l'abbé Bourdet, vicaire à Saint-Martin de Vitré.

» M. Bourdet sera, de plus, directeur diocésain de la *bonne presse*. Les évêques de la province ecclésiastique de Rennes dans leur dernière réunion ont émis le desir de voir se créer cette « direction », que la dernière Encyclique papale rend non seulement opportune, mais absolument nécessaire.

» M. l'abbé Bourdet élira son domicile à Rennes. Actif, sympathique et zélé, il se mettra à la disposition de MM. les Curés et Recteurs qui tiendront à honneur et regarderont comme un devoir d'établir dans leurs paroisses ces deux œuvres qui, d'ailleurs, s'appellent l'une l'autre et se corroborent mutuellement. Il leur donnera à ce sujet tous les renseignements utiles, s'occupera de toutes les questions se référant à la presse, y compris les *Bulletins paroissiaux*, voyagera au besoin pour les organisations ou créations nouvelles et, sur l'appel de ses confrères, donnera des conférences dans les localités où la vie religieuse est en décadence et où la mauvaise presse exerce le plus ses ravages. »

Le culte des Saints (suite).

Notre attention s'est reposée sur beaucoup de pieux personnages qui, suivant toute probabilité, ne seront jamais honorés d'un culte public et dont la réputation de vertu ne s'est guère étendue au delà du lieu où ils ont vécu. J'ai cru qu'il était utile d'établir et de prouver, du moins dans une certaine mesure, que la sainteté est de tous les temps, sans faire exception pour le nôtre. Je suis convaincu que beaucoup de mes lecteurs se sont dit : « Pourquoi ne parle-t-on pas ici de tel prêtre, de telle religieuse, de telle châtelaine bienfaisante, de telle mère de famille édifiante, de tels chrétiens ou chrétiennes admirables que nous avons bien vus, bien connus, bien aimés ? » La réponse est facile, et surtout conso-

lante : c'est qu'en dépit de l'abaissement de beaucoup de caractères il y a encore, d'un bout de la Bretagne à l'autre et dans toutes les conditions de la vie, des quantités d'âmes pleines de l'amour de Jésus-Christ et de l'Eglise ; la persécution, quelque habile qu'elle soit, n'en a pas diminué le nombre, et non seulement elle n'a pas diminué leur ferveur et leur courage, mais elle les a mieux mis en relief ; aujourd'hui 13 Novembre, en cette fête de saint Stanislas Kostka, pourrai-je oublier une des conditions les plus habituelles de la haute piété à l'époque où nous vivons ?

Il me semble que, du haut du ciel, les anges doivent contempler avec complaisance beaucoup d'adolescents de nos grands et petits séminaires, de nos collèges chrétiens, de nos patronages et de nos différents groupements catholiques. Il n'y a que quelques semaines, toute la France honnête s'émouvait du meurtre du jeune Debroise ; mais ce n'est pas seulement la mort de cet enfant, c'est la vie de quantités d'autres, fils du peuple comme lui, qui est vraiment digne d'admiration pour son innocence, sa piété, son esprit de prosélytisme non moins aimable qu'ardent.

Il y en aurait bien long à dire sur ce sujet, mais il ne m'appartient pas de canoniser, surtout les vivants ; revenons donc à ceux qui sont morts. Je n'en citerai que quelques uns, et ceux-là seulement que j'ai connus, mais en vous invitant à faire ici comme moi, c'est-à-dire à rappeler à votre souvenir ceux et celles qui vous ont laissé l'impression d'une vertu plus parfaite.

J'ai dit comment notre ville de Quimper fut édifiée pendant de longues années par M. Langrez, et j'ai beaucoup insisté sur la beauté et le charme de sa physionomie ; voici encore, dans notre ville, un visage qui n'avait pas de beauté, peut-être, mais qui cependant avait du charme par son expression de bonté, et aussi de candeur enfantine et de bonne simplicité.

M. Yves Moëlo, après avoir occupé entre autres postes ecclésiastiques le rectorat de Loctudy, était devenu pro-secrétaire de l'Evêché. Sa nomination à ce dernier poste n'était pas un avancement honorifique, mais il avait bien fallu l'enlever à sa paroisse, car il y serait mort de faim ; tous ses revenus passaient dans la main des pauvres. Le bon M. Evrard, secrétaire général, ne voulait pas voir son charitable compagnon devenir encore victime de sa générosité, et il pria les Frères de le prendre chez eux comme pensionnaire ; jusqu'à sa mort, il fut donc l'hôte des *Likès*, et le bon Frère Capréole disait que M. Moëlo était le paratonnerre de la communauté. A voir ce bon prêtre marcher dans les rues, les pauvres connaissaient bien vite l'état de sa bourse. Aux premiers jours du trimestre, il marchait lentement, s'arrêtait un instant en regardant autour de lui, abordait les mendiants, et à leur défaut les gamins et les gamines auxquels il donnait leur prêt, et même à défaut des gamins, les écoliers de la classe aisée ; ceux-ci auraient craint de lui faire de la peine en n'acceptant pas ses deux sous. On disait de lui que l'argent lui brûlait les poches.

M. Moëlo, qui était originaire d'Arzano, avait été élève du véné-

nable curé M. Le Nir en même temps que son neveu Auguste Brizeux. Le poète de la Bretagne n'oublia jamais leur amitié d'enfants et il l'a rappelée dans la dédicace d'une de ses œuvres les plus belles : en tête de la *Légende des Immortels* il a écrit : « A M. Yves Moëlo », et à la fin de la pièce il ajoute :

Je sais encore un prêtre et souriant et calme,
Qui des morts bienheureux vivant porte la palme !
Ce pauvre volontaire, ami de l'indigent,
Passe le front baissé quand tarit son argent ;
Car, les bras en avant, sur ses pas accourue,
Une foule le guette à chaque coin de rue,
Femmes, enfants, vieillards. Lui va semant son bien,
Puis il dit : « Pardonnez, hélas ! je n'ai plus rien ».
Prêtre, honneur de Kemper, pardonne aussi, digne homme,
Si, blessant la vertu modeste, je te nomme,
Mais, dans l'humble sentier par toi-même affermi,
J'ai voulu dire au ciel : J'eus un saint pour ami !
Quand d'autres vont suivant quelque ambition basse,
Bonheur de recueillir un mot du saint qui passe !
O bonheur de passer fier devant la fierté,
Et de s'humilier devant l'humilité !
A ta mort on verra, fils d'une paysanne,
Les pauvres s'arracher les pans de ta soutane,
Et près de ton cercueil tout un peuple fervent,
O serviteur de Dieu canonisé vivant !

On disait autrefois que les poètes étaient devins, mais en cette circonstance, Brizeux n'avait pas le don de prophétie ; la mort de M. Moëlo ne donna point lieu à cette explosion de vénération ; chez ce digne homme les facultés étaient affaiblies depuis plusieurs années, et dans de telles conditions, si son souvenir n'avait pas disparu, il était cependant bien atténué, et les pauvres ne s'arrachèrent point les pans de sa soutane.

Quand un prêtre est à la tête d'une paroisse il y exerce nécessairement son action d'une manière plus profonde, et c'est pour cela que j'écris ici le nom du vénérable M. Anatole Lamarque, curé de Saint-Corentin ; non seulement, il fit un bien considérable au milieu du troupeau qui lui était confié, mais il déploya un zèle vraiment apostolique dans les innombrables missions qu'il présida dans toutes les parties du diocèse.

Un peu plus tard, c'était M. Alphonse de Pensentenyo qui établissait successivement à Saint-Mathieu et à Saint-Corentin une organisation paroissiale si parfaite et y acquérait une influence qui ne saurait s'oublier. Je parle surtout de Quimper, mais puis-je terminer sans citer le nom du si bon et si aimable M. Mazé, curé-archiprêtre de Quimperlé, et celui de M. de Kermenguy, aumônier de Saint-François, à Cuburien. J'ai peu connu ce bon vieillard, assez cependant pour le voir revivre devant ma mémoire quand j'ai lu, il y a quelques jours, l'excellente et intéressante notice historique que M. Abgrall vient de consacrer à la chapelle de la Salette de Morlaix.

(A suivre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Notre Saint-Père le Pape continue de veiller à l'application de sa dernière Encyclique. Il a nommé président des censeurs romains, le R. P. Lepidi, de l'Ordre de Saint-Dominique, maître du Sacré Palais et assistant perpétuel de la Congrégation de l'Index. Le R. P. Lepidi jouit de la confiance et de la sympathie de tous les hommes d'étude, il est aussi bienveillant qu'éclairé ; il a beaucoup travaillé lui-même et doit publier prochainement un grand ouvrage sur la philosophie de saint Thomas.

Le samedi 16 Novembre, le Saint-Père a reçu en audience particulière S. E. le cardinal Mathieu. La veille, Mgr Amette, coadjuteur de Paris, avait été reçu en audience de congé.

— La Cause de Jeanne d'Arc. — Comme nous l'avons annoncé, le 12 Novembre a eu lieu la séance antépréparatoire de la Congrégation des Rites, relative aux miracles attribués à l'intercession de la Vénérable Jeanne d'Arc. Des cinq guérisons présentées comme miraculeuses, l'une a été étudiée, avec la permission du Saint-Siège, par le tribunal ecclésiastique d'Arras, l'autre par le tribunal ecclésiastique d'Evreux, les trois dernières par le tribunal ecclésiastique d'Orléans.

M. l'abbé Hertzog, procureur général de Saint-Sulpice, postulateur de la Cause, a télégraphié à Mgr l'Evêque d'Orléans qu'il avait « bon espoir » ; mais le résultat de la réunion est provisoirement tenu secret.

— Le discours de M. l'abbé Lemire. — A la suite d'un discours prononcé par M. l'abbé Lemire à la séance de la Chambre du 4 Novembre, Mgr Delamaire, coadjuteur de Cambrai, a cru de son devoir d'exprimer au Souverain Pontife la peine que lui et le clergé de son diocèse ressentaient de ces paroles. Voici le texte de la lettre :

Eminence,

M. l'abbé Lemire, député du Nord, vient de prononcer, à la Chambre des députés, des paroles qui ont profondément peiné le clergé de la France entière, en jetant, avec une irréflexion et une inconvenance vraiment coupables, le plus injuste soupçon sur la sagesse du Souverain Pontife dans les décisions qu'il a prises au sujet de la loi de séparation.

Le clergé de Cambrai, son vieil archevêque et son coadjuteur en tête, ont été plus vivement affectés que tous autres par ces paroles si regrettables, et je me fais un devoir de venir vous le dire en vous priant de mettre aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de notre respect le plus religieux et de notre reconnaissance la plus sincère pour ses directions si surnaturelles et si opportunes.

C'est certainement une des amertumes les plus douloureuses des

choses du temps présent que de voir des prêtres ou des catholiques pratiquants donner la main, même momentanément et sur le terrain politique, aux ennemis déclarés de Dieu et de la sainte Eglise.

Ces pauvres prêtres et ces étranges catholiques invoquent, il est vrai, cette raison pour légitimer leur attitude que le « temporel » ne regarde pas l'Eglise ; mais outre qu'il y a toutes sortes de façons de défendre maladroitement et même irrespectueusement le « pur temporel », ils oublient que l'élément moral et spirituel y est sans cesse mêlé, et qu'une grande prudence, seule, peut prémunir un défenseur catholique de l'Etat contre les plus fâcheuses paroles.

Eminence, nous allons ouvrir incessamment, à Lille, notre grand Congrès des catholiques du Nord. Puissent son ampleur et son zèle consoler le cœur du Saint-Père en lui montrant que, s'il a quelques rares fils ingrats dans notre pays, il en possède, par contre, des milliers de très fidèles, prêts à tout pour l'aimer, lui obéir et le défendre.

Daigne, Votre Eminence, etc ..

Le Saint-Père a fait répondre par les lignes qu'on va lire :

Monseigneur,

Après avoir lu avec une vive satisfaction les nobles sentiments exprimés par Votre Grandeur dans sa récente lettre, je me suis empressé, selon votre désir, de donner au Souverain Pontife le réconfort dont cette même lettre était la messagère.

J'ai donc communiqué à Sa Sainteté la généreuse protestation formulée par Votre Grandeur, au nom du vénéré Mgr l'archevêque Sonnois et du clergé diocésain, contre l'irrévérencieuse et inique accusation lancée dernièrement en plein Parlement contre l'œuvre de Sa Sainteté par celui qui, à raison de la dignité de son propre caractère, aurait dû mieux se renseigner et parler plus respectueusement des lumineuses sollicitudes du Saint-Siège pour les intérêts de l'Eglise de France.

Le Saint-Père a constaté avec une profonde satisfaction que l'autorité ecclésiastique du diocèse de Cambrai ait jugé de son devoir de réparer, par un éloquent témoignage de dévouement, la peine que lui a causée un fils de ce même diocèse.

Cette lettre, tout empreinte de docilité et de reconnaissance, adoucit dans l'âme du Souverain Pontife l'amertume du téméraire langage que vous savez et lui procure la consolation de constater qu'on a compris combien est lamentable l'attitude de certains prêtres et de certains catholiques qui, comme vous le dites, tendent pratiquement la main, sur le terrain politique, aux ennemis de l'Eglise.

La récente Encyclique sur le modernisme, là où elle signale les erreurs relatives aux rapports de l'Eglise et de l'Etat et aux déductions tirées de la fin différente de l'une et de l'autre, montre clairement que Sa Sainteté a visé dans sa condamnation doctrinale le malentendu fondamental sur lequel certains prêtres et catholiques basent leur ligne de conduite.

Dans l'espoir que sur ce point important l'erreur le cédera aussi à la lumière de la vérité, Sa Sainteté vous félicite volontiers d'avoir rempli votre devoir, d'une manière louable et édifiante avec autant d'empressement.

Elle vous en exprime sa gratitude et vous accorde, à vous-même, à Mgr l'archevêque Sonnois et à votre clergé, la bénédiction apostolique.

Je saisis cette occasion, Monseigneur, pour me redire avec les sentiments de la plus haute estime, de Votre Grandeur, le dévoué serviteur,

R. cardinal MERRY DEL VAL.

Rome, 14 Novembre 1907.

Les journaux l'*Univers* et la *Croix* font suivre les deux lettres de ces réflexions :

« Pour clore cet incident si pénible pour tous les catholiques, nous considérons qu'il est de justice d'ajouter que M. l'abbé Lemire, à qui Monseigneur avait écrit sa tristesse et son blâme, s'est empressé de lui répondre, en plaidant certaines circonstances atténuantes, « qu'il comprenait la tristesse de son archevêque, son impression pénible et son désaveu ». Puisse l'opinion catholique se calmer un peu en présence de cette conclusion ; et puisse aussi M. l'abbé Lemire trouver en ces douloureux incidents une leçon dont l'austérité le protège une autre fois contre ce qu'il appelle « les entraînements de séance et les déchainements des passions ».

NANCY. — Journaux interdits. — Communiqué officiel de l'évêché de Nancy :

« L'Evêque de Nancy, pour accomplir un devoir de sa charge épiscopale et mettre en pratique les enseignements et les ordres de Pie X dans sa dernière Encyclique *Pascendi*, interdit à tous les prêtres et à tous les fidèles de son diocèse de s'abonner à la *Justice sociale* et à la *Vie catholique*, de recevoir ou de lire ces deux journaux. »

Procès en revendication. — Par une série de jugements fort bien motivés, le tribunal de Dinan vient d'admettre toutes les demandes en révocation des donations faites aux Fabriques, qu'elles vinssent des auteurs eux-mêmes des fondations, de leurs héritiers directs et collatéraux, ou de leurs légataires universels.

Le tribunal civil de Moulins a statué dans le même sens.

Le tribunal civil de Laval a prononcé, la semaine dernière, quinze nouvelles révocations de legs faits à différentes Fabriques.

Le tribunal de Saumur a rendu un intéressant jugement dans une affaire de biens de l'église de Coutures.

L'immeuble dont s'agissait avait été donné en 1849 et la jouissance devait profiter aux curés successifs à perpétuité. Mis sous séquestre en même temps que les autres biens d'église, la jouissance paisible en avait été laissée au curé jusqu'au 28 Septembre dernier, jour où le séquestre fit donner l'ordre, par le garde-champêtre, et le lendemain réitéré par le maire, d'évacuer la maison pour le 1^{er} Octobre, parce qu'elle devait être louée à la commune à cette date.

Le curé, M. l'abbé Robineau, s'est pourvu en référé, et le juge lui a donné raison.

BIBLIOGRAPHIE

CONFÉRENCES DE N.-D. DE PARIS. EXPOSITION DE LA MORALE CATHOLIQUE. Carême 1907. — V. LE VICE ET LE PÉCHÉ : I Les caractères qui en font la malice et les puissances qui les produisent. *Conférences et Retraite*, par E. JANVIER. 1 vol. in-8 écu de 424 pp. Prix : 4 fr. (P. Lethielleux, éditeur.)

Guidé par saint Thomas, l'éminent conférencier nous avait initiés aux merveilleuses solutions fournies par la doctrine catholique aux problèmes de la Béatitude qui attend l'homme au terme de la vie, de la Liberté qui est ici-bas son apanage glorieux, des Passions bonnes ou mauvaises qui le portent vers le but suprême ou l'en éloignent. C'est encore sous la conduite du Docteur angélique que, cette année, le prédicateur étudiait le vice et le péché, soit dans les caractères qui en font la malice, soit dans les puissances qui le produisent. La gravité du péché en raison de son antagonisme avec la loi éternelle, la démonstration de cette vérité que le péché ne vient pas de Dieu, mais d'autres causes extérieures à l'homme ou, au contraire, intimement unies à sa nature, telles sont les grandes lignes de ce bel ouvrage, complétant dignement, avec les notes dont il est enrichi, l'œuvre si méritoire et glorieuse de l'éloquent apôtre de Notre-Dame...

Des diverses démonstrations de l'auteur ressort avant tout ceci que, entre la science certaine et cette philosophie scolastique que plusieurs affectent de dédaigner, le contact est perpétuel et l'accord admirable.

C'est là un des grands mérites de ce livre d'être, comme il convient aux Conférences de Notre-Dame, un monument grandiose d'apologétique ; toutefois il lui en est un second que je me reprocherais de ne pas souligner, c'est d'être un ouvrage d'édification et de piété profonde. La retraite pascalle qui le termine est de ce que j'avance là un témoignage indiscutable...

Nous souhaitons que la diffusion de ce livre soit large, afin qu'il rappelle aux auditeurs du savant conférencier les vérités qu'il leur énonça, que surtout il s'en aille, messenger de lumière, porter la vérité catholique aux âmes qui aspirent après elle et qui, n'ayant pas eu la bonne fortune de la recueillir des lèvres du prédicateur au pied de la chaire de Notre-Dame, voudront du moins la contempler, toujours vivante et toujours bienfaisante, dans la reproduction fidèle qu'il offre au public de ses magnifiques conférences du dernier carême.

F. DUCLAUX-MONTEIL.

Avec le mauvais temps, le Rhume, la Bronchite vous guettent.

Fortifiez-vous !

Prenez les **Pilules Pink**

Nous recommandons à nos lecteurs la **COOPÉRATIVE CATHOLIQUE DE S^{te} THÉRÈSE** Boulevard Dahdah, MARSEILLE.

LIEBIG VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
est un PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF
Indispensable dans la CUISINE

Revue Financière

Marché plus calme à la fois et plus ferme. La Rente Française est en reprise à 94.97 et l'Extérieure à 91 fr. Fonds russes également mieux tenus. Le Crédit Lyonnais est actif à 1.143. Société Générale et Comptoir d'Escompte fermes à 660 et 670.

Chemins Français hésitants. Nouvelle faiblesse du Rio à 1.554 et lourdeur des principales valeurs de transports.

L'obligation 5 % du Port de Para est passée à 445. L'inauguration des travaux a eu lieu le 15 Novembre. Les chantiers sont en pleine activité, le nombre des ouvriers a été porté de 800 à 1.500 et l'on espère que la première section du port pourra être achevée dès le mois de Juillet 1908.

En valeurs d'automobiles, on recherche l'action Chenard et Walcker, en hausse à 441 fr.

Fermeté, à 28 fr., de l'action Ober Rosbach. L'Allemagne industrielle a de tels besoins de manganèse que la production de cette Société est retenue d'avance pour les deux prochaines années.

L'action Bec Auer est soutenue aux environs de 625.

Des demandes suivies sont à noter en actions Dos Estrellas sur le cours de 249 fr. Les brillants résultats obtenus à ce jour par cette entreprise, qui n'est qu'au début de son exploitation, permettent d'augurer très favorablement de son avenir.

Saint-Raphaël 89 fr., soutenu.

Actif et ferme, le Verre-Soleil se tient à 128. L'emploi de cet ingénieux système d'éclairage des locaux obscurs se généralise de jour en jour et l'on peut dire que le Verre-Soleil constitue à l'heure actuelle un élément indispensable de la construction moderne.

L'action de la Maison Agnès, autour de laquelle on a fait tant de bruit il y a quelques semaines à peine, est inchangée à 165 fr, c'est-à-dire en recul (déjà !) sur son cours d'introduction.

Nous avons signalé d'après l'excellent journal *Le Globe*, la fécondité extraordinaire de la Société Générale Française industrielle, dirigée si habilement par le très honorable M. Da Silva Lisboa. On a beau parcourir les cotes dans tous les sens, on ne trouve nulle trace des innombrables entreprises mises au monde par cette singulière mère Gigogne des Sociétés.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière.

III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Indulgences ; Avis de services funèbres ; Propagation de la Foi ; Lambézellec ; Congrès provincial

de la « Jeunesse Catholique » ; Quimper ; Plouguerneau ; Plobannalec ; Journaux interdits ; Chez les Frères de Guernesey ; Avis important.

IV. — *Chronique générale :* Rome ; France ; Cambrai ; Luçon.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 1^{er} Décembre. — 1^{er} Dimanche de l'AVENT. Office du jour ; semi-double. Violet.

Aux vêpres, mémoire du suivant.

Lundi, 2. — S^{te} Bibiane, Vierge, Martyre. Semi-double. Rouge.

Mardi, 3. — S. François Xavier, Confesseur. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 4. — S. Pierre Chrysologue, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Jeudi, 5. — S. Tugdual, Evêque (au *Propre diocésain* ; du 1^{er} Décembre). Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 6. — S. Nicolas, Evêque. Double. Blanc.

Samedi, 7. — Veille de l'Immaculée Conception. — S. Ambroise, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Dimanche, 8. — 2^e Dimanche de l'AVENT. IMMACULÉE CONCEPTION DE LA T. SAINTE VIERGE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ploaré-Douarnenez du 1^{er} au 6 Décembre.
Retraite de Quimperlé du 7 au 12 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Les habitants de La Feuillée, consultés par voie de référendum sur la question de la résidence du clergé dans la paroisse et du rétablissement du service paroissial, 323 chefs de famille ont répondu *oui* ; 9 ont répondu *non* ; 45 étaient absents, ou ne se sont pas prononcés.

Dans ces conditions, la jouissance du presbytère communal étant d'ailleurs assurée aux prêtres, Nous sommes empressé de nommer un nouveau recteur à La Feuillée.

II. Nominations. — Par décision épiscopale, ont été nommés :

M. Pengam, recteur de Pouldergat, recteur de Plouvorn ;

M. Le Séac'h, vicaire à Plouguerneau, recteur de La Feuillée ;

M. Kerébel, vicaire de Quéménéven, vicaire à Plouguerneau ;

M. Allain, vicaire-chapelain à Plounéventer, vicaire de Quéménéven.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR DÉCEMBRE 1907

LES ESPÉRANCES CATHOLIQUES

L'espérance, voilà une vertu qui devrait être aisée aux catholiques, surtout lorsqu'il s'agit des biens de la vie future. Ne répètent-ils pas, en effet, chaque jour : « J'espère votre grâce en cette vie et votre gloire dans l'autre ? » Et pourtant il y en a beaucoup qui disent fréquemment le mot découragé des disciples d'Emmaüs : « Nous espérions. »

Nous espérions, c'est le mot des âmes faibles et sans énergie. Le mot vraiment chrétien c'est : « Nous espérons. » Sans doute, nous n'avons pas le droit d'attendre à coup sûr les biens de la fortune ou de la santé, ni même le triomphe de la religion à une date fixe. Dieu ne nous a rien promis de semblable. Mais ce qu'il nous a promis, ce qu'il nous accordera certainement, c'est pour nos âmes la grâce d'abord, la gloire ensuite, à la condition que nous soyons fidèles. A son Eglise il a promis la victoire finale, mais en

se réservant de laisser la lutte se prolonger autant qu'il le jugera nécessaire.

Nous doutons parfois de la bienveillante bonté de la Providence, parce que nous ne voyons qu'un seul plan possible, ou pour notre sanctification personnelle ou pour le triomphe de l'Eglise. Mais Dieu voit plus haut et plus loin que nos yeux humains. Ayons donc confiance en Lui ; sachons attendre Celui qui est patient, parce qu'il est éternel.

Oui, c'est surtout la confiance qui nous manque, et peut-être la foi. Si nous étions intimement persuadés que notre Dieu, notre Père, notre Rédempteur, n'a rien de plus à cœur que le bien de nos âmes, que le bien de l'Eglise fondée au prix de son sang, nous nous abandonnerions en toute sécurité à sa vigilance paternelle. Sachant qu'il est bon et puissant, que pourrions-nous craindre ? Redisons souvent cette invocation, qui, depuis quelques années, a relevé tant d'âmes lasses, consolé tant de malheureux, converti tant de pécheurs, fortifié tant de chrétiens faibles et découragés : « Sacré Cœur de Jésus, j'ai confiance en vous ! » Si un semblant de doute retient sur nos lèvres ce cri d'amour filial, disons au moins, en toute humilité : « Sacré Cœur de Jésus, je veux avoir confiance en vous ! »

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. L'union des catholiques.
- II. — L'œuvre de la Propagation de la Foi.

Offices extraordinaires.

Quimper. — PAROISSE DE SAINT-CORENTIN. — La retraite de la Congrégation des Demoiselles s'ouvrira à la chapelle des Catéchismes, le *mercredi 4 Décembre*, à 7 h. 3/4 du soir, pour se terminer le *dimanche 8 Décembre*, fête patronale de la Congrégation.

Cette retraite sera prêchée par M. l'abbé L'Hévéder.

On y invite les jeunes filles de la ville. Des cartes seront distribuées, à la chapelle, dans la journée du mercredi.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 1^{er} Décembre*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Indulgences.

I. — *Mardi, 3 Décembre*, fête de S. François Xavier, patron de la Propagation de la Foi, indulgence plénière pour les associés, aux conditions ordinaires.

II. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — En vertu d'un Bref du Souverain Pontife, les fidèles qui visitent le *1^{er} Dimanche de chaque mois*, les autels de : Saint-Pierre, Saint-Frédéric, Saint-Roch, Saint-Corentin, Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Joseph, à la Cathédrale, peuvent gagner — moyennant qu'ils remplissent les conditions ordinaires — les indulgences attachées à la visite des sept autels privilégiés de la basilique de Saint-Pierre, à Rome.

Bien qu'aucun nouveau document officiel ne soit venu en confirmer la nouvelle, nous devons considérer comme définitive la nomination de Mgr Dubillard au siège archiepiscopal de Chambéry et renoncer à tout espoir de le garder à la tête de notre diocèse. Depuis bientôt huit ans, réalisant sa devise, il y sème à pleines mains — au prix de quel labeur incessant ! — les œuvres belles et fécondes dont le souvenir fera bénir à jamais sa mémoire, en ravivant nos regrets.... Nous recommandons instamment aux prières des prêtres et des fidèles la nomination de son successeur.

Avis de services funèbres. — I. LOC-MARIA-PlOUZANÉ. — Un service solennel pour le repos de l'âme de M. Mengant, décédé recteur de Plouvorn, précédemment recteur de Loc-Maria-Plouzané, sera célébré dans cette dernière paroisse, mardi prochain, 3 Décembre, à 10 heures.

II. LE TRÉVOUX. — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. l'abbé Pini, mort aumônier de la Norgard, sera célébré dans l'église du Trévoux, le mardi 10 Décembre, à 10 heures.

Propagation de la Foi. — La fête de saint François-Xavier et l'annonce de l'indulgence plénière (qui peut être gagnée également un jour de l'octave) fournit naturellement l'occasion de faire l'instruction annuelle sur la Propagation de la Foi, d'en rappeler l'importance et les besoins toujours grandissants, comme aussi les grâces précieuses qu'elle procure aux pays comme aux individus. Glorieuse pour la France, l'œuvre est prospère dans notre diocèse ; nous espérons qu'elle y deviendra de plus en plus florissante.

Sans doute, les temps sont mauvais, les œuvres qui sollicitent la générosité des catholiques sont, pour ainsi dire, innombrables, et « il importe avant tout d'assurer le maintien et la propagation de la foi dans notre patrie ». L'objection, certes, ne manque pas de force ; pour y répondre, nous nous contenterons de rappeler un fait que citait récemment Mgr Demimuid, directeur général d'une œuvre similaire, la Sainte-Enfance.

« En 1873, un orage aussi violent que celui qui s'abat aujourd'hui sur l'Eglise de France éclatait en Allemagne. A cette époque, les versements annuels de ce pays en faveur de notre œuvre étaient un peu moins de 300.000 francs. La persécution dura 16 ans et, lorsqu'en 1889, le *Kulturkampf* prit fin, les recettes de l'Allemagne dépassaient 900.000 francs. C'est donc une augmentation de plus de 600.000 francs qui s'était produite durant ces seize années, où il était interdit aux maîtres et maîtresses catholiques de parler de l'œuvre d'apostolat dans les écoles et où, d'autre part, les fidèles allemands avaient à subvenir à tous les besoins qui sont aujourd'hui à la charge des catholiques de France. Mais le clergé paroissial avait pris à cœur les intérêts et l'avenir de la Sainte-Enfance, et, sûr de faire œuvre utile au maintien et au progrès de la Foi dans

ses propres paroisses, multipliait les appels en faveur de cette association, la recommandait dans les catéchismes, célébrait sa fête annuelle avec toute la solennité possible. Et ces louables habitudes, contractées sous le coup de la guerre religieuse, les prêtres allemands n'y ont pas renoncé quand la paix leur eut été rendue, si bien que, de progrès en progrès, les recettes de la branche allemande de la Sainte-Enfance se sont élevées à 1.360.000 fr., dans le cours du dernier exercice », dépassant de près de moitié celles de la France.

Les motifs qui stimulaient le zèle de nos voisins pendant le *Kulturkampf* ne doivent-ils pas faire impression sur les catholiques français, en butte à une persécution analogue ?...

« Ces motifs, continue Mgr Demimuid, on pourrait les résumer à l'aide de cette belle parole d'un des plus grands évêques de la France contemporaine, le cardinal Pie, répondant à ceux qui lui reprochaient de trop favoriser les vocations religieuses et apostoliques parmi les membres de son clergé : « En cette matière, donner, c'est acquérir » et il ajoutait : « Nos apôtres, nos martyrs, c'est notre richesse. La tribu sacerdotale ne se maintient et ne s'accroît chez nous que parce qu'elle fournit son ample contingent au recrutement apostolique. Les sacrifices que nous faisons à Dieu pour les missions étrangères nous seront payés en bénédictions sur nos missions indigènes. Dieu ne se laisse pas vaincre en générosité. »

N. B. — 1° Les aumônes de la Propagation de la Foi doivent être remises, avant le 25 Janvier, au Secrétariat de l'Evêché.

2° S'adresser à M. le chanoine Rospars (15. rue Mesgloaguen) pour tout ce qui concerne la direction de l'Œuvre dans le diocèse, pour la rédaction des *Annales* bretonnes et le nombre d'exemplaires (bretons ou français) attribués à chaque paroisse. Ce nombre est nécessairement proportionné au chiffre des aumônes recueillies : un exemplaire par 10 associés.

3° En cas de retard ou d'irrégularité dans l'envoi et la livraison des ballots, prière d'aviser M. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

LAMBÉZELLEC. — La fête de la Présentation, au Grand Séminaire. — L'on savait déjà, et pour l'avoir expérimenté bien souvent, avec quelle tendre affection notre Evêque aime son Séminaire ; il l'a prouvé une fois de plus, et d'une façon bien touchante.

La Présentation de la T. Sainte Vierge au Temple, c'est la fête patronale du Séminaire ; Monseigneur la présidait d'habitude dans notre cher Séminaire de Quimper. Cette année, ses enfants doivent la célébrer loin de la ville épiscopale ; mais le père veut être au milieu des siens en ce jour de joie et, malgré la distance, il viendra présider la fête : *etsi corpore absens sum, sed spiritu vobiscum sum* est bon pour les jours ordinaires, mais non point en un pareil jour.

Le jeudi 21 Novembre, à 10 heures, les petites cloches du Carmel carillonnent de leur mieux : Monseigneur est arrivé, et aussitôt la grand'messe commence, chantée par M. Fléiter, vicaire général. La chapelle, ah ! ce n'est plus le gracieux chef-d'œuvre du Séminaire de Quimper ; cependant elle n'a pas mauvaise mine : le maître-autel est décoré avec un goût parfait, l'on dirait une petite colline de verdure et de fleurs. Au sommet, Notre-Dame du Carmel. La Vierge semble écouter avec ravissement la mélodie suppliante et suave du *Salve sancta Parens*, que lui adressent le chœur des séminaristes et les nombreux prêtres de Brest et des environs. Ils sont venus nombreux, en effet, pour exciter en leur cœur des souvenirs aimés, pour témoigner leur amour respectueux à leur Evêque, leur sympathie à M. le Supérieur et à ses collaborateurs, leur bienveillance à la jeunesse cléricale.

La messe achevée, Monseigneur veut bien adresser quelques paroles à ses séminaristes avides de l'entendre. Il est cependant dans une de ces circonstances où l'on préfère aux discours le recueillement et le silence. Mais, refoulant au fond du cœur une douleur qui l'étreint, il ne veut pas laisser passer cette fête, sans en tirer les leçons qu'elle comporte. Après un remerciement à M. le Supérieur, dont le zèle et l'activité ont réussi à faire ouvrir cet asile aux élèves du sanctuaire, Monseigneur compare la vie du lévite dans cette maison à la vie que mena Marie au temple : vie toute de soumission et d'esprit de sacrifice. La soumission à l'enseignement de l'Eglise et aux directions de ses chefs, combien elle épargnerait de tristesses et de maux !.... Avec elle, pas de ces fausses doctrines du modernisme ; avec elle, pas de ces actes opposés à la discipline ; avec elle surtout, avec cette soumission complète, pas de ces prétentions ridicules de vouloir marquer à l'Eglise jusqu'où on lui obéira parce qu'on aura prétendu lui tracer jusqu'où s'étend son domaine. Les modernistes croiront aux dogmes, c'est vrai ; mais sur le terrain scientifique, politique et social, la voix de l'Eglise sera la voix d'une étrangère importune ; et l'on voit cet étrange spectacle d'hommes à double conscience, l'une humblement soumise, l'autre s'élevant fière et arrogante : contradiction que seule fera cesser une soumission de tout l'individu, une soumission tout imprégnée d'une foi vraiment chrétienne.

Et l'esprit de sacrifice ! Il est de l'essence du prêtre d'être un homme sacrifié ; car, moins qu'un autre il s'appartient à lui-même, ayant fait de lui-même une donation spéciale à Dieu. Parfois il est de ces sacrifices, véritables agonies morales, auxquels on voudrait se dérober ; seule une volonté sacrifiée prononcera, avec l'aide de la grâce, le *fuit* d'une résignation sereine.... La soumission et l'esprit de sacrifice, ce sont les armes du prêtre, les armes auxquelles il devra de triompher dans le combat et de remporter des victoires...

La liturgie catholique a le secret de ces cérémonies symboliques qui, tout en frappant les sens et l'imagination, élèvent l'âme au-

dessus d'elle-même, la faisant vivre dans une atmosphère de piété pure et ardente, où l'on sent pour ainsi dire Dieu. La cérémonie de la rénovation des promesses cléricales est de ce nombre. Le sermon achevé, à genoux, devant le tabernacle ouvert, Monseigneur renouvelle ses promesses cléricales : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei, tu es qui restitues hæreditatem meam mihi* : Seigneur, vous êtes la portion de mon héritage... Puis l'Evêque s'assied ; les prêtres et les séminaristes, comme en réponse aux exhortations qu'il leur a adressées tout à l'heure, viennent tour à tour, à genoux devant lui, réciter la même formule ; et ainsi tous les membres de la hiérarchie en rangs serrés se succèdent, pour jurer de nouveau à leur Seigneur fidélité, et retremper leur âme dans la ferveur qu'ils eurent, lorsque la première fois, enthousiastes et généreux, ils prenaient Dieu pour leur unique héritage.

Et en ce jour de sa fête, la Vierge au-dessus de l'autel semble dominer et présider ; et durant la bénédiction solennelle qui clôtura la cérémonie, les prières du Pasteur et de ses enfants s'élevèrent ardentes vers Jésus et sa Mère : d'eux viendra le secours qui nous aidera à tenir nos promesses.

Congrès provincial de la « Jeunesse Catholique ».

— Le Congrès tenu à Rennes, les 23 et 24 Novembre, a été un vrai triomphe pour la « Jeunesse Catholique », dont il a permis de constater le constant et rapide développement en Bretagne ; ce fut, en même temps, une superbe manifestation de foi. Il y avait, dimanche, plus de 6.000 congressistes. Tous les Evêques de la province étaient présents, témoignant de l'intérêt qu'ils portent à l'Association dont ils approuvent et bénissent le programme de régénération religieuse et sociale.

Nous publierons, dans notre prochain numéro, un compte-rendu complet du Congrès de Rennes. En attendant, nous tenons à donner, l'empruntant au *Nouvelliste de Bretagne*, le résumé de l'allocution prononcée, au début de la séance solennelle de clôture, par Mgr Dubillard répondant au « félicitations, mêlées de regrets » que venait de lui adresser M. Dubois, président régional, au sujet de sa nomination au siège archiepiscopal de Chambéry.

« Je ne devais pas, dit sa Grandeur, prendre la parole dans cette cérémonie ; mais votre cher président régional m'y pousse et m'y oblige en quelque façon.

« L'émotion qui montait de mon cœur m'a fait verser des larmes ; mais nous sommes dans le champ de la lutte et de l'action, et il ne faut pas que les chefs se laissent émotionner par un sentiment quelconque.

« On m'a fait le grand honneur de me rappeler l'intérêt que je porte à la Jeunesse Catholique. Mes sentiments d'autrefois persévèrent vivaces, puissants. Comme je l'ai toujours pensé, la Jeunesse Catholique est destinée à faire le salut de la foi, de la religion, de

tout ce qui constitue l'honneur de ce magnifique pays de Bretagne. Je sais tout ce qu'il y a de ressources vitales dans ce pays, et j'affirme que la Jeunesse Catholique devient le plus ferme appui de ces grandes et belles choses qui sont la Patrie et la Religion.

Il est parfois humiliant de verser des larmes. Oui, je viens d'en verser, et ces larmes seront fécondes. En quittant la Bretagne, mon âme est déchirée, mais je m'en vais avec courage dans ce pays de montagnes, où Pie X m'envoie pour convertir d'autres âmes ; j'y vais, dis-je, avec courage, car j'obéis à la voix du Pape et de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Savez-vous, mes chers amis, quel est le secret de la victoire et du triomphe dans les tristes jours que nous traversons ? c'est l'obéissance, la soumission intégrale à tout ce que réclame de nous la doctrine catholique. En dehors de nous, il y a des initiatives superbes ; mais tous les efforts faits, toutes les entreprises tentées seront perdues pour la cause de la France et de Jésus-Christ, parce qu'on n'aura pas été soumis et que, pour se soumettre, on n'a pas eu le courage de faire les sacrifices nécessaires.

Vous voulez faire régner partout la justice, la vérité, la charité chrétienne, entrez donc dans la voie du dévouement et du sacrifice ; et si vous sentez parfois en vous des révoltes, souvenez-vous que c'est toujours la scène du Calvaire qui recommence, le calice d'amertume qui nous est présenté. Nous voudrions que ce calice fût écarté de nous. Ce sont là des sentiments humains, mais il y a la voix d'en-haut qui reconforte, et alors le cœur s'émeut et l'âme s'affermir. C'est là que réside la force d'accepter ce que le chef commande. La discipline assure la victoire.

Vous serez fidèles à cette devise, vous ferez comme moi, ne considérerez que le Christ et son représentant sur la terre, et marcherez dans cette voie où rien ne pourra vous arrêter, déconcerter, ni ébranler.

QUIMPER. — Ligue patriotique des Françaises. — Mardi, 26 Novembre, salle Jeanne d'Arc, à 1 h. 1/2 de l'après-midi, sous la présidence de M. le chanoine Corre, recteur de Saint-Mathieu, une conférence a été donnée par M. de Laubier.

Le brillant orateur, dans des tableaux émouvants, a montré les ravages causés par la franc-maçonnerie au moyen de l'école athée, la tyrannie exercée sur les malades dans les hôpitaux, l'œuvre destructive de la mauvaise presse.... Ce n'est que le commencement, ajouta-t-il, et, si nous les laissons faire, les églises seront fermées. Il termina par un appel généreux à l'union, à la formation du bloc catholique.

Ce qui caractérise la Ligue patriotique des Françaises, c'est l'exclusion absolue des questions politiques, la soumission à l'Eglise. C'est bien le bon terrain pour la lutte et — nous pouvons en donner l'assurance — rien n'en fera dévier le Comité de Quimper.

PLOUGUERNEAU. — Suites de l'inventaire. — A la suite des brutales opérations de l'inventaire de l'église de Plouguerneau, le 22 Décembre 1906, une poursuite fut dirigée contre plusieurs habitants de la paroisse et 16 d'entre eux, dont deux prêtres, furent condamnés par défaut, le 10 Mai dernier, par le tribunal de Brest, à des peines variant entre un et deux mois de prison.

Sur l'opposition qui fut formée à ce jugement — les inculpés demandant à être traduits en Cour d'assises —, le tribunal de Brest se déclara incompétent (28 Juin 1907).

M. le Procureur de la République de Brest a fait appel de cette décision. L'affaire, appelée à l'audience de la Cour de Rennes du 12 Novembre, avait été mise en délibéré.

La Cour, évoquant le fond de l'affaire a rendu, le 19 Novembre, son arrêt prononçant les condamnations suivantes : MM. Yves Autret et Jean Prigent, chacun à 8 jours de prison ; M. Claude Le Bris, 20 jours ; MM. Jean Talec, Jean Le Mestre, Auguste Abjan, chacun 6 jours ; MM. René Abjan, François Cabon, Jean Bleunven, chacun 20 jours ; M. René Thépaut, 25 jours ; MM. Yves Talec, Pierre Calvez, Loaec Goulven, chacun 1 mois de prison et 25 francs d'amende ;

MM. les abbés Yves Floch et Joseph Tanguy, chacun 40 jours de prison et 50 francs d'amende.

Cet arrêt, comme dit un journal catholique régional, se passe de tout commentaire. Nous en saluons les victimes avec une respectueuse sympathie.

PLOBANNALEC. — Réception et installation du nouveau Recteur. — On a beaucoup parlé de Plobannalec, ces dernières années. Les récents exploits de quelques sectaires nous ont valu une assez mauvaise réputation. Aussi avons-nous été heureux de trouver l'occasion de prendre notre revanche et de montrer que les bons catholiques sont encore, ici, l'immense majorité.

Le vendredi, 15 Novembre, M. Jézégou, vicaire à Châteaulin, nommé recteur de Plobannalec, venait officiellement prendre possession de son poste. Ce fut au milieu d'une magnifique escorte de voitures, de cavaliers et de cyclistes partis au-devant de lui jusqu'à la chapelle de Tréougy qu'il fit son entrée dans sa nouvelle paroisse.

Dimanche dernier, la fête fut plus belle encore. C'était le jour fixé par M. Jézégou pour son installation. Toute la population était là, avide de voir son nouveau pasteur, avide surtout d'entendre sa parole. Et lorsque M. le Recteur monta en chaire pour nous dire son grand désir de faire du bien, beaucoup de bien dans notre paroisse, l'attention respectueuse avec laquelle tout le monde l'a écouté a dû lui faire comprendre que le bien, ici, ne sera pas trop difficile à faire.

A l'Evangile, nous avons eu le plaisir d'entendre un superbe discours de M. le chanoine Le Roy, curé-archiprêtre de Châteaulin. M. le Curé a su se mettre parfaitement à la portée de tous, en par-

semant son sermon de ces vieilles maximes que les Bretons aiment tant...

Après les vêpres, un *Te Deum* d'actions de grâces et la bénédiction du T. Saint-Sacrement couronnèrent cette belle fête que les fidèles de Plobannalec n'oublieront jamais.

Un paroissien.

Journaux interdits. — La *Semaine religieuse* de Rennes, n° du 23 Novembre, publie dans sa Partie officielle la « communication » suivante de l'archevêché :

« Par Ordonnance du 21 Novembre 1907, Monseigneur l'Archevêque interdit la lecture de la *Vie catholique* et de la *Justice sociale*, aux prêtres et aux fidèles soumis à sa juridiction spirituelle. Cette mesure est dictée par des raisons graves d'ordre doctrinal.

« Mais, de plus, il importe de savoir qu'aux termes de l'Encyclique « *Pascendi* », tout prêtre directeur (1) d'un journal doit demander à l'*Ordinaire* une autorisation *ad hoc*; que l'*Ordinaire*, d'après le droit canonique, est l'Evêque du lieu où s'imprime le journal; que, le premier des deux journaux précités s'étant imprimé à Rennes jusqu'à la fin Octobre, et le second s'y imprimant actuellement encore, l'Archevêque de Rennes était donc, sur ce point spécial, l'*Ordinaire* de MM. les abbés Dabry et Naudet; que ces deux prêtres ont omis de solliciter l'autorisation exigée, se mettant ainsi en opposition avec la *volonté formelle* du Souverain Pontife. »

CHEZ LES FRÈRES DE GUERNESEY. — Noces d'argent. — Les Frères des Ecoles chrétiennes de Vimiera (île de Guernesey) viennent de célébrer les noces d'argent du cher Frère Constantien-Joseph, directeur des novices depuis 25 ans. On sait que le noviciat de Quimper dut être fermé en 1904. Grâce à Dieu, il a pu se rouvrir peu de temps après, et le bon Frère a repris aussitôt ses fonctions de maître des novices.

Beaucoup de jeunes sujets, bien préparés par le zèle sympathique du clergé et des instituteurs chrétiens, sont allés s'initier sous sa direction à la noble mission d'éducateurs de l'enfance et de la jeunesse. Puissent-ils devenir bientôt aussi nombreux qu'ils l'étaient autrefois à Quimper !

Le Souverain Pontife avait bien voulu accorder, à cette occasion, la bénédiction apostolique à l'heureux jubilaire.

M. l'abbé Corbel, recteur de Motreff, ancien aumônier du noviciat, a présidé la cérémonie religieuse, au cours de laquelle, après

(1) L'Instruction de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition en date du 28 Août 1907 est plus explicite encore et confère aux Evêques des pouvoirs plus étendus « *Necessarium erit interdicere viris ecclesiasticis ne nomen dent libellis periodicis quibus, etc...* » et plus loin elle commande aux Evêques d'employer *remedia quæ opportuna judicaverint ad zizania penitus ex agro Domini evellenda* »

(Note de la *Semaine religieuse* de Rennes.)

avoir adressé ses félicitations au jubilaire, il a terminé par ce vœu, qui est aussi le nôtre : « Puissiez-vous bientôt, mes bien chers Frères, rentrer dans votre patrie, pour y reprendre votre vie religieuse et réaliser, au milieu de nous, le beau titre d'« apôtres du catéchisme » que vient de vous décerner S. S. le Pape Pie X ! »

Avis important. — Sous ce titre, nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Paris :

« Plusieurs librairies de Paris mettent en vente un livre intitulé : *Les faits surnaturels de Gouy-l'Hôpital (Somme) : Apparitions, visions et révélations*.

« L'autorité diocésaine a le devoir de rappeler qu'en vertu de l'article 13 de la Constitution apostolique *Officiorum*; « Les livres » on les écrits qui racontent de nouvelles apparitions, révélations, » visions..., sont proscrits s'ils sont publiés sans l'autorisation des » supérieurs ecclésiastiques. »

« Le livre cité n'étant revêtu d'aucune autorisation, la vente et la lecture en sont prohibées. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le Souverain Pontife vient de publier un *Motu proprio* qui précise l'autorité des décisions de la commission biblique, et qui édicte des censures et des peines contre ceux qui contreviendraient aux prescriptions touchant les erreurs modernistes.

Le Pape rappelle l'institution par Léon XIII de la Commission biblique dont les avis, étudiés avec une sage circonspection, sont soumis au Souverain Pontife avant d'être publiés. Tous sont tenus en conscience de s'y soumettre.

Le *Motu proprio*, s'occupant ensuite de ceux qui résistent aux décisions du Pape contre les erreurs du modernisme, confirme l'excommunication prononcée contre ces opposants, et déclare que ceux-ci encourront aussi toutes les peines établies contre les propagateurs d'hérésies, si leurs propositions sont hérétiques.

Le Pape invite enfin tous les évêques et tous les directeurs de congrégations religieuses à surveiller les professeurs, notamment dans les séminaires, et à éloigner ceux qui sont imbus de doctrines modernistes.

Nous donnerons le texte intégral de ce grave document.

Le prochain Consistoire se tiendra le 16 et le 19 Décembre. On annonce que le Souverain Pontife y nommera deux cardinaux français : Mgr Luçon, archevêque de Reims, et Mgr Andrieu, évêque de Marseille. Deux cardinaux italiens seront également créés : Mgr de Lai, secrétaire de la Congrégation du Concile, et Mgr Gasparri, secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques

extraordinaires, qui a été longtemps professeur à l'Institut catholique de Paris.

Le samedi 23 Novembre, le Pape a reçu en audience Mgr Guillibert, évêque de Fréjus.

Le nouveau conseil municipal a élu maire de Rome M. Nathan, ancien grand-maître de la Franc-Maçonnerie italienne. De l'aveu de ses partisans, son principal mérite est sa qualité de juif et de franc-maçon.

La presse anticléricale elle-même avoue que cette nomination est « un défi jeté au Vatican et aux catholiques ».

FRANCE. — La persécution. — La Chambre continue à s'occuper, par intermittences, de la discussion du projet Briand sur la dévolution des biens volés à l'Eglise. Elle a rejeté, à 120 voix de majorité, l'amendement Chaigne qui sauvegardait les droits des héritiers collatéraux et qui maintenait le principe de non-rétroactivité des lois.

On peut donc dire maintenant que l'attentat contre le droit est consommé.

Les libéraux, même de gauche, sont indignés. Ils comprennent enfin que, devant la tyrannie brutale d'une majorité sectaire, tous les citoyens peuvent redouter les mesures les plus arbitraires. Comme l'a dit M. Chaigne (un radical), « en brisant certains contrats, on porte atteinte à tous les contrats ».

Les fabriques étant supprimées et à défaut d'associations culturelles, il n'y aura plus et il ne pourra se former en France, près la promulgation de la nouvelle loi, aucune personne morale autorisée à recevoir des fondations pieuses...

C'est Bismarck qui a dit qu'on ne pouvait pas longtemps refuser à un peuple les satisfactions de la conscience. Que M. Briand y réfléchisse !

CAMBRAI. — Assemblée des catholiques. — L'Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais a tenu ses séances sous la présidence de Mgr Delamaire, entouré de NN. SS. d'Arras, d'Amiens, d'Evreux et de Grenoble. MM. de Lamarzelle, Groussau, Zamanski, vice-président de la *Jeunesse catholique*, s'y firent écouter et applaudir.

Mgr Henry et Mgr Delamaire prononcèrent d'ardentes paroles, excitatrices de viriles résolutions. A la séance de clôture, devant six à sept mille auditeurs, M. de Lamarzelle s'est écrié au milieu d'un enthousiasme indescriptible : « Il ne faut jamais se lasser de dire : « Nous ne sommes pas les vaincus. La bataille n'est pas finie. » Elle commence. » Nos adversaires visent la destruction de l'Eglise de France, et par adversaires il faut entendre les modérés et les violents, car les modérés veulent aussi détruire l'Eglise plus lentement peut-être, mais tout aussi sûrement. Si nos adversaires

prodiguent aussi leurs injures à notre grand Pape Pie X, c'est qu'il leur a infligé un échec lamentable dont ils ne se relèveront jamais. Pie X a dit : « L'Eglise sera pauvre, misérable, c'est possible, mais sa pauvreté la sanctifiera et l'élèvera et c'est par la » pauvreté qu'elle vaincra le monde nouveau. » Honneur donc au Souverain Pontife, honneur à sa clairvoyance et surtout à sa volonté. Allons tous nous ranger autour de lui et nous vaincrons, peut-être pas maintenant, mais à coup sûr dans la suite...

« Nos seuls chefs, ce sont les évêques. Ils nous ont montré qu'ils étaient dignes de nous conduire. Suivons-les, nous sommes sûrs d'arriver à la victoire. »

Mgr Delamaire a tiré en ces termes la conclusion du Congrès :

« J'emprunte au discours de M. de Lamarzelle cette formule : « De l'action et de l'action offensive », et à celui de l'évêque de Grenoble, la formule de la résistance : « Sus aux Anglais de chez nous ! » Je veux que les Anglais quittent la terre de France, et les Anglais sur notre territoire, ce sont les francs-maçons ! Le pillard, le voleur, l'hypocrite et l'impie sacrilège chez nous, c'est le franc-maçon. Suivons donc l'exemple de Jeanne et « Sus aux Anglais de l'intérieur ! »

LUÇON. — Anniversaire de consécration épiscopale. — Le 21 Novembre, Mgr Catteau, évêque de Luçon, a fêté le trentième anniversaire de sa consécration épiscopale. Un seul parmi les évêques français occupe depuis plus longtemps son siège épiscopal, c'est Mgr de Cabrières, préconisé évêque de Montpellier en 1874. LL. EE. les cardinaux Richard et Coullié, et NN. SS. Turinaz et Monnier sont plus anciens dans l'épiscopat, mais les trois premiers ont occupé d'autres sièges et le quatrième n'est pas évêque titulaire.

BIBLIOGRAPHIE

Annales de la Jeunesse Catholique

ORGANE DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE

Paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois (76, rue des Saints-Pères, Paris).

Sommaire du numéro du 1^{er} Novembre 1907.

Nos Devoirs en regard de la Question Sociale, M^{re} DADOLLE. — A propos de l'Encyclique, G. NEYRON. — Il ne faut pas craindre de répéter que l'Etude est facile à la Campagne, Victor PARANT.

Chez Nous et Autour de Nous : La « Vie Nouvelle » hebdomadaire. — Une lettre de M^{re} du Vauroux. — Le coin de terre toulousain, Edouard BERTRAND. — Le Congrès radical de Nancy.

Variétés. — Pages à relire : Les effets de la persécution, MONTALEMBERT. — Chronique de l'Association : Les Livres et les Revues

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Revue Financière

Un léger raffermissement des valeurs de cuivre a permis au reste du marché de retrouver de meilleures tendances.

La Rente Française est passée à 95.02, l'Extérieure à 92.25, le Turc à 92.42. Fonds russes également en progrès.

Fermeté soutenue du Crédit Lyonnais à 1.154, du Comptoir d'Escompte à 672 et de la Société générale à 660.

Nos grands Chemins français sont restés calmes et fermes.

On demande à 441 fr. l'obligation du Port de Para. On sait quel rôle est appelé à prendre, sur le développement du Brésil, un grand port comme celui de Para, dès qu'il sera doté d'un outillage perfectionné répondant aux nécessités d'une exploitation intensive.

L'action Chenard et Walcker accentue sa hausse à 448.

Ober Rosbach 28 fr. Les prix de vente fixés par contrat pour 1907 laissent un profit de 5 fr. 50 par tonne. Le nouveau contrat pour 1908 est plus rémunérateur encore, puisqu'il porte le bénéfice à 7 fr. par tonne.

Fermeté de l'action Dos Estrellas autour de 250 fr. Sur la base de la production acquise pendant le premier trimestre 1907, le chiffre des bénéfices nets représenterait pour l'année plus de 40 fr. par centième d'action.

Le Saint-Raphaël Quinquina conserve sa fermeté aux environs de 90 fr.

A 128 fr., le Verre-Soleil est recherché. D'importants contrats ont été signés en Italie pour la vente du Verre-Soleil. Ainsi pour trois provinces, la Société est actuellement assurée d'une vente de 12 mille mètres carrés. D'autre part, le chiffre d'affaires de la Société semble devoir être, pour le mois de Novembre, en augmentation de 25 % sur le chiffre du mois précédent.

Les actions du chemin de fer du Midi de l'Italie sont délaissées à 269. Ces titres n'offrent d'ailleurs aucun attrait, même en tenant compte de la garantie de 321.000 fr. du gouvernement italien. Il faut, en effet, prélever sur cette garantie 273.000 fr. pour le service des obligations. D'autre part, il semble bien que l'évaluation à 369.000 fr. du bénéfice de l'exploitation soit manifestement exagérée, comme le sont toutes les estimations de ce genre destinées à réchauffer le zèle des acheteurs.

Après s'être effondrée à 96 fr., l'action Maison Agnès s'inscrit à 130. Nous voici loin du cours d'introduction de 168 fr.

Préparez-vous à supporter les rigueurs de l'hiver en augmentant votre vitalité.

Les Pilules Pink
fortifient, tonifient.

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
— « Fondée en 1858 » —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie
et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : Emile DANTEC, 32, rue Ange de Guernisac, MORLAIX

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Nous recommandons **COOPÉRATIVE CATHOLIQUE DE S^{te} THÉRÈSE**
à nos lecteurs la Boulevard Dahdah, MARSEILLE.

C^{ie} D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE
PARIS — 87, Rue de Richelieu, 87 — PARIS
FONDÉE EN 1819

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État

La plus ancienne des Compagnies Françaises.
Fonds de Garantie : **835 Millions** entièrement réalisés

RENTES VIAGÈRES

Rente servie pour chaque somme de 100 francs versée

à 50 ans.	6 fr. 46	à 65 ans.	10 fr. 12
à 55 ans.	7 fr. 31	à 70 ans.	11 fr. 98
à 60 ans.	8 fr. 47	à 75 ans.	13 fr. 50

Les Rentes Viagères peuvent être constituées aussi au profit de deux personnes ou différées d'un certain nombre d'années.

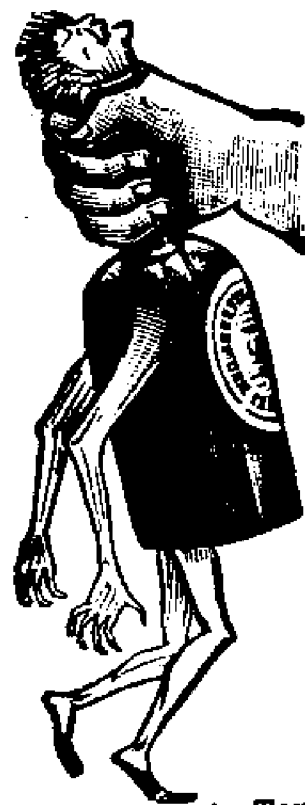
Rentes Viagères payées annuellement par la Compagnie d'Assurances Générales
45 MILLIONS

Envoi gratuit sur demande des notices et tarifs. S'adresser à M. Nouvel de la Flèche, agent principal, 23, rue Bourg-les-Bourgs, à Quimper.

LIEBIG VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
est un PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF
indispensable dans la CUISINE

L'IVROGNERIE N'EXISTE PLUS.

Un échantillon de ce merveilleux Coza
est envoyé gratis.



Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de
la liqueur, de la bière, de l'eau ou de la nourriture,
sans que le buveur ait besoin de le savoir.

Méfiez-vous des Contrefaçons!

La poudre COZA produit l'effet merveilleux de dégoûter
l'ivrogne de l'alcool (bière, vin, absinthe, etc.). La poudre Coza
opère si silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur
ou la fille de l'intéressé peuvent la lui donner à son insu et sans
qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé le changement.

La poudre COZA a réconcilié des milliers de familles,
sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur et en
a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables;
elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du
bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de
personnes.

L'institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie
gratuitement à tous ceux qui en font la demande un livre de
remerciements et un échantillon. La poudre est garantie
inoffensive.

On trouve la poudre Coza dans toutes les pharmacies et aux
dépôts indiqués ci-dessous.

Les pharmaciens ne donnent pas d'échantillons, mais donnent
gratuitement le livre d'attestations à ceux qui se présentent à

leur pharmacie. Toutes demandes par la poste sont à envoyer directement à
COZA INSTITUTE, LONDRES,

62, Chancery Lane, Angleterre. 1485

Dépôts. — A Quimper : Pharmacies F. FICHOUX, rue des Reguaires ;
R. LADOUCE, 24, place Saint-Corentin ; A. CLOUARD, 8, rue Kéréon.



Le Seul Vritable Sel de Vichy
extrait de l'eau des SOURCES DE L'ÉTAT

CÉLESTINS, GRANDE-GRILLE, HOPITAL
EST LE

SEL VICHY-ÉTAT
0^f 10 LE PAQUET pour 1 LITRE d'EAU 0^f 10
Dans toutes Pharmacies.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Com-
munications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. —
L'Immaculée Conception.

III. — Chronique du diocèse :
Intentions recommandées aux priè-
res ; Offices extraordinaires ; In-
dulgences ; Echo de Chambéry ;
Œuvre de Saint-François de Sa-
les ; Nécrologie ; Quimper ; Con-
grès de la Jeunesse Catholique, à

Rennes ; Mouvement de l'Ensei-
gnement primaire dans le Finistère
durant la période quadriennale
1903-1904 - 1906-1907 ; Lorient.

IV. — Chronique générale :
Rome ; France ; Paris ; Les étu-
diants ecclésiastiques et les Facul-
tés de l'Etat.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis di-
vers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 8. — 2^e Dimanche de l'AVENT. IMMACULÉE CON-
CEPTION DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 1^{re} clas-
se, avec Octave. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.
Vêpres de l'Immaculée Conception, avec mémoire du
2^e Dimanche de l'Avent.

Lundi, 9. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Mardi, 10. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Mercredi, 11. — S. Damase, Pape. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 12. — S. CORENTIN, EVEQUE, Premier Patron du
diocèse (au Propre diocésain). Double de 1^{re} classe, avec
Octave. Blanc.

Vendredi, 13. — S^{te} Lucie, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Samedi, 14. — Office de l'Octave de l'Immaculée Conception ;
semi-double. Blanc.

Dimanche, 15. — 3^e Dimanche de l'Avent.

Au chœur, solennité de saint Corentin.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Retraite de Quimperlé du 7 au 12 Décembre.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. A plusieurs reprises on Nous a demandé la conduite à tenir, lorsqu'il s'agit du mariage, vis à vis des individus qui ont pris à bail les biens de Fabrique sans y être préalablement autorisés par l'Evêque.

Nous répondrons :

1^o Si ces individus ne sont pas disposés à entrer en composition avec l'Evêque et refusent toute réparation, on ne pourra point leur refuser le mariage, à cause de l'autre partie contractante dont il faut respecter les droits ; mais, alors, le mariage se fera avec le plus de simplicité possible, sans messe, sans chants, sans autres cérémonies que celles strictement prescrites dans le Rituel, et à l'heure qu'il plaira au Curé ou Recteur de fixer. La cérémonie se fera à l'église, le prêtre étant revêtu de l'étole et du surplis.

2^o Si le locataire des biens ecclésiastiques est entré en composition avec l'Evêque et s'est réconcilié avec l'Eglise, le mariage pourra être suivi de la messe *Pro sponso et sponsa*, avec la bénédiction solennelle de l'épouse, ou de toute autre messe conformément aux prescriptions liturgiques.

Toutefois, pour réparer le scandale produit par la location des biens d'Eglise, on devra refuser aux époux toutes les cérémonies accessoires, telles que chant du *Te Deum*, musique, etc., qu'il est d'usage d'accorder, dans la paroisse, pour les mariages des autres fidèles.

II. On Nous a demandé encore si les chefs de famille locataires des biens d'Eglise peuvent être admis comme parrains ou marraines dans un baptême.

R. Ils ne peuvent être admis à remplir ces fonctions, à moins qu'ils ne se soient adressés à l'Evêque et qu'ils n'aient été relevés par lui de l'excommunication encourue.

III. Nous allons adresser incessamment au clergé une circulaire spéciale concernant l'établissement de conseils paroissiaux dans chacune des églises du diocèse, et indiquant en même temps ce que MM. les Curés et Recteurs auront à faire relativement au Denier du clergé pour l'exercice 1908. — Nous avons établi également des modèles de comptes et de budgets pour la gestion des recettes paroissiales. On pourra s'en procurer des exemplaires chez M. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

IV. Nominations. — Par décision épiscopale, ont été nommés :

M. Le Dez, ancien recteur de Bénodet, recteur de Pouldergat ;

M. Cann, vicaire à Saint-Pierre-Quilbignon, recteur de Tréllaouénan, en remplacement de M. Rolland, démissionnaire.

V. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Corre, recteur de Loc-Eguiner (Saint-Thégonnec), décédé le 3 Décembre.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'Immaculée Conception.

La sainte Eglise, interrompant pour un jour le deuil liturgique de l'Avent, célébrera en toute solennité, dimanche prochain, l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, ce dogme proclamé aux premiers jours du monde (*Ipsa conteret caput tuum*), rappelé par l'ange dans sa salutation (*gratia plena*), solennellement promulgué par Pie IX il y a cinquante-trois ans, aux applaudissements de toute la catholicité.

En ces jours de profonde tristesse, où les hommes de la Révolution multiplient contre l'Eglise les menaces, les calomnies, les attentats sacrilèges, la fête de l'Immaculée vient mettre dans l'âme un rayon de joie et d'espérance. Dieu les laisse aller au bout de leurs desseins aussi insensés que criminels. Il est là cependant avec sa toute-puissance, son infinie sagesse et son infinie miséricorde : sa puissance qui les brisera à l'heure marquée par sa sagesse, et sa miséricorde qui dispose, dans cette même sagesse, les voies à une rénovation de la société chrétienne.

Prions, prions instamment pour que cette rénovation s'accomplisse au plus tôt. Notre Saint Père le Pape Pie X s'y est consacré : *Instaurare omnia in Christo*. En mettant toute notre bonne volonté à le suivre, aidons-le de nos prières. Et pour arriver plus sûrement au cœur de la Mère de Jésus, aimons à lui donner ce titre pour lequel Elle a une prédilection particulière, comme Elle l'a montré en se révélant dans la grotte de Lourdes.

O Vierge Immaculée, notre soutien et notre espérance, obtenez-nous de votre divin Fils la grâce d'imiter vos vertus ; protégez-nous au milieu des difficultés du présent et contre les périls de l'avenir ; protégez l'enfance chrétienne menacée dans son innocence et sa foi, protégez la jeunesse ; protégez le peuple chrétien au milieu des assauts livrés à ses croyances et à ses mœurs ; protégez la patrie ; protégez l'Eglise et son auguste Chef ; et puisse, grâce à votre Immaculée Conception, la France être rendue à sa gloire passée et l'Eglise poursuivre, avec plus de calme et de force que jamais, sa mission d'éclairer, de diriger et de sanctifier les âmes.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — Le diocèse de Quimper et de Léon. — L'Evêque que nous perdons et la nomination de son successeur.
- III. — Le Triduum préparatoire à la fête de saint Corentin, à la cathédrale.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche, 8 Décembre*, fête de l'Immaculée Conception, messes et offices aux heures ordinaires. — Le soir, à 7 h. 3/4, sermon par M. l'abbé L'Hévéder ; procession, avec station au trône de Notre-Dame de Lourdes ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Jeudi 12, jour de la fête de saint Corentin, à 8 heures, messe pour les paroissiens et pour les malades de la ville ; chant du cantique du saint Patron. A l'issue de cette messe, la Relique du Bras de saint Corentin est présentée à la vénération des fideles.

Le même jour (jeudi), à 7 h. 3/4 du soir, s'ouvrira le Triduum préparatoire à la fête de saint Corentin, prêché par M. F. Le Louet, missionnaire. *Vendredi 13 et samedi 14 Décembre*, instruction bretonne à 5 h. 1/2 du matin ; sermon français le soir à 7 h. 3/4.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Lundi 9 Décembre*, réunion des Mères chrétiennes. A 8 heures, messe ; instruction ; bénédiction.

— *Le mardi 30 Décembre*, réunion annuelle de l'Œuvre de Notre-Dame de Salut en l'honneur de l'Immaculée Conception. A 8 heures, messe ; instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Indulgence plénière.

Indulgences.

I. EGLISE DE N.-D. DE LOC-MARIA. — Les personnes qui visitent l'église de Notre-Dame de Loc-Maria, le jour de la fête de l'Immaculée-Conception ou l'un des jours de l'Octave, peuvent gagner — aux conditions ordinaires — une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire.

II. CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Le jour de la fête de saint Corentin ou l'un des jours de l'Octave, on gagne — moyennant les conditions ordinaires — une indulgence plénière, en priant devant la Relique. Une indulgence de 300 jours est attachée à chaque visite de la Relique.

Mgr l'Evêque doit se rendre à Rome, pour assister au Consistoire et recevoir le pallium. Sa Grandeur partira de Quimper lundi prochain, 9 Décembre, et y sera de retour pour les fêtes de Noël.

Echo de Chambéry. — Les regrets des uns font la joie des autres... Voici en quels termes la *Semaine religieuse de la Savoie* annonce la nomination de Mgr Dubillard au siège archiepiscopal de Chambéry :

« Le long et douloureux vevage de l'Eglise de Chambéry vient de cesser par l'élévation de Monseigneur Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, au siège métropolitain de la Savoie.

Peu après la mort de Monseigneur de Pélacot, le 13 Août 1907, MM. les Vicaires Capitulaires, interprètes autorisés des vœux du clergé et des catholiques du diocèse, sollicitaient du Souverain Pontife « un chef actif, vaillant, plein de généreuses initiatives pour imprimer à ce diocèse l'impulsion que demandent les circonstances actuelles ». Dans sa bonté, le Saint-Père fit répondre à MM. les Vicaires Capitulaires par l'Eminentissime Secrétaire d'Etat, le Cardinal Merry del Val, qu'il entrerait pleinement dans leurs vues et s'efforcerait de réaliser leurs désirs.

Nos espoirs sont comblés : il n'est qu'une voix dans la Presse catholique pour louer le zèle, la fermeté, la sûreté de doctrine, la piété, qui distinguent l'Elu de Pie X. C'est avec les accents de la plus vive gratitude que nous remercions le Vicaire de Jésus-Christ d'un choix qui nous procure tant d'honneur et de joie, et que nous en bénissons Dieu dont la Providence dispose tout avec tant de suavité. *Deo gratias !*

Les éminentes qualités de Monseigneur Dubillard, en lui assurant à l'avance les respects, la confiance, l'affection de ses nouveaux diocésains, lui permettront de créer ou de développer aisément les institutions et les œuvres nécessitées par l'état de choses résultant de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Avec le clergé instruit, docile, dévoué, et les catholiques de bonne volonté qu'il aura dans la main, l'administration d'un diocèse où la foi est encore vive et agissante est plus facile et plus consolante qu'on ne le suppose généralement, à distance. Elle ne demande pas cette particulière « *endurance* » dont parle gravement un journal parisien, comme si le pays de montagne qui est le nôtre se trouvait assis sur les glaciers des Alpes ! »

Œuvre de Saint-François de Sales. — Conformément aux instructions de la Direction générale de l'Œuvre, nous rappelons respectueusement à MM. les Directeurs paroissiaux que le moment est venu de faire procéder à la collecte des cotisations annuelles, pour qu'elles puissent nous parvenir dans le courant de Janvier prochain, au plus tard. Nous avons déjà reçu les versements de quelques comités ; nous les en remercions, car ils nous ont permis de solder à quelques bénéficiaires les subsides qui leur avaient été alloués pour leurs œuvres.

Comme les années précédentes, nous continuerons à recevoir et à transmettre à Paris, dès leur réception, jusqu'au 24 Décembre, dernier terme pour l'exercice courant, les demandes de secours soit en argent, soit en nature (livres de bibliothèques, brochures, almanachs, objets de piété, etc.), pour écoles, cercles, patronages ou missions paroissiales. Mais nous rappelons que, à notre grand regret, nous ne pourrions accueillir aucune requête en faveur d'une paroisse étrangère à l'Œuvre. Mutualité, ses ressources sont principalement alimentées par la cotisation annuelle de 0 fr. 60 versée par ses membres, et en toute convenance et justice elles doivent leur être réservées. D'ailleurs, la modicité de l'appoint

demandé aux associés rend l'Œuvre de Saint-François de Sales accessible aux plus modestes budgets, en sorte qu'il n'est pas de paroisse qui ne puisse participer ainsi aux mérites et aux avantages spirituels procurés par cette Œuvre de conservation de la foi, et y concourir utilement au moins par quelques dizaines.

Nous tenons aussi à la disposition des intéressés des exemplaires *en breton* des principaux documents, notices, prières, pouvant faciliter l'établissement ou le développement de l'Œuvre dans les paroisses rurales. Il leur sera délivré gratuitement autant d'exemplaires qu'ils voudraient bien demander.

J. B.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Corre, recteur de Loc-Eguiner (Saint-Thégonnec), prématurément enlevé à l'âge de 44 ans, après un ministère de quelques mois seulement dans la paroisse qui venait de lui être confiée.

Né à Tanlé le 8 Juin 1863, ordonné prêtre le 10 Août 1887, M. Corre (François) fut vicaire d'abord à Guerlesquin (13 Février 1888), puis à Santec (18 Février 1891). Nommé recteur de Loc-Eguiner le 10 mai 1907, il a eu à peine le temps d'être connu, — assez cependant pour se faire regretter — de ses paroissiens. Dès les premiers jours d'Octobre, le mauvais état de sa santé l'avait contraint à demander un auxiliaire pour assurer le service paroissial. Depuis, le mal est allé toujours s'aggravant, et M. Corre s'est éteint, mardi 3 Décembre, dans les meilleurs sentiments de piété et de résignation à la volonté de Dieu.

R. I. P.

QUIMPER. — Ligue patriotique des Françaises. — A l'occasion de la conférence donnée, la semaine dernière, salle Jeanne d'Arc, par M. de Laubier, les 400 Liguenses présentes avaient fait remettre à Mgr Dubillard une adresse de respectueuses félicitations, de remerciement et de regrets, votée par acclamation. Nous sommes heureux de publier la réponse de Monseigneur :

« L'Évêque de Quimper, très touché de la démarche faite en ce moment en leur nom, remercie très paternellement le Comité et les membres de la Ligue patriotique des Françaises, pour les félicitations qui lui sont adressées et plus encore pour les regrets exprimés à l'occasion de sa nomination à l'archevêché de Chambéry.

» Il n'oubliera jamais les bonnes populations bretonnes et il bénit de tout cœur la Ligue patriotique des Françaises pour les services exceptionnels qu'elle n'a cessé de rendre à l'Évêque et à la cause catholique dans le diocèse de Quimper. »

Congrès de la Jeunesse Catholique, à Rennes.

L'Union de la Jeunesse Catholique Bretonne a tenu à Rennes son Congrès annuel, les 23, 24 et 25 Novembre, sous la présidence des quatre évêques de la province de Bretagne.

A la séance d'ouverture, le samedi, L. Dubois, président de l'Union provinciale, après avoir souhaité la bienvenue aux congressistes déjà nombreux à ce moment, expose la situation de l'Association en Bretagne, sa vie et ses progrès depuis le dernier Congrès, et démontre par les faits comment les membres de l'U. J. C. B. sont restés fidèles à leur devise : « Sociaux parce que catholiques ».

M. Jacob, d'Auray, étudie ensuite dans un rapport clair et précis la question du régionalisme. Il réfute péremptoirement les insinuations portées contre l'Union régionaliste Bretonne, atteste le loyalisme de cette association et se porte garant de la sincérité de ses sentiments aussi bien vis-à-vis de la France que de l'Eglise. Il démontre que ce mouvement, qui fut d'abord archéologique et sentimental, puis littéraire et artistique, tend à devenir, à notre époque, moral, économique et social, ce qui veut dire : chrétien, pratique et français.

† †

Le sujet de travail du Congrès était : l'organisation d'une commune rurale et l'organisation sociale d'une commune urbaine.

Dans la première séance d'étude, M. Chevassu, président de la J. C. d'Hennebont, présente un rapport sur l'organisation d'une commune urbaine au point de vue du bien-être moral, du bien-être intellectuel, de la famille, de la profession, et des œuvres sociales : syndicats, coopératives, mutualités. Et il fait adopter des vœux concernant 1^o la surveillance des quartiers et des logements insalubres ; 2^o l'établissement de bureaux de placement gratuits, l'organisation de l'enseignement professionnel et enfin la propagande par la presse, les conférences et le théâtre...

Aussitôt cette séance terminée, le conseil provincial se réunit, sous la présidence de Mgr Dubillard, pour s'occuper de diverses questions intéressant la vie de l'A. C. J. F. en Bretagne.

†

La journée du dimanche commence par la messe de communion, pendant laquelle plusieurs centaines de congressistes se sont approchés de la Sainte-Table. A cette messe, dite à l'église Saint-Aubin, Mgr Gouraud, évêque de Vannes, a pris la parole pour préparer la foule attentive qui se pressait devant l'autel au grand acte de la communion.

A 8 h. 1/2, la séance d'étude reprend, au Patronage de la Sainte-Famille, pour la lecture du rapport de M. Paturel, de Pordic, sur l'organisation d'une commune rurale. Le rapporteur, dont la compétence en ces matières est bien connue, fait ressortir que cette organisation doit être basée sur la restauration de la vie familiale et professionnelle, et il étudie successivement toutes les institutions propres à atteindre ce but. Une discussion passionnée s'élève lorsqu'on vient à parler de l'alcoolisme, ce fléau de nos campagnes bretonnes, et Mgr Dubillard clot cette discussion, en faisant pro-

mettre à tous les congressistes présents de s'abstenir complètement d'absinthe.

†

Mais, pendant ce temps, les groupes sont arrivés nombreux, plusieurs membres ne trouvant pas de place, attendent dehors la sortie du cortège, et lorsque les rangs se forment pour aller à la métropole, plus de deux mille congressistes défilent avec leurs drapeaux et leurs bannières. Le Finistère est représenté par des délégués des groupes de Brest (Saint-Louis et Saint-Martin), Quimper, Landivisiau, Plougastel-Daoulas, Lampaul-Guimiliau, Gouesnou, Plougasnou, etc. M. le vicaire général Durusselle célèbre la messe. Mgr Dubourg, archevêque métropolitain, est à son trône ; Mgr Guillois, archevêque de Pessinonte, Mgr Dubillard, Mgr Gouraud, Mgr Morelle et Mgr Bourdon, préfet de la maison du Pape, prennent place dans le chœur qu'entourent les 40 drapeaux des groupes. A l'Evangile, Mgr Dubourg monte en chaire et commente le texte : *Confortare et esto vir...*

Au banquet qui suivit la messe solennelle, des toasts vibrants ont été portés par Jean Lerolle, Louis Dubois, Jacob, Robet, Regnault, M. l'abbé Lucas, Charreton, M. de l'Estourbeillon, M. Brager de la Ville-Moysan.

† †

La séance solennelle s'ouvre à 2 h. 1/2, sous la présidence de Mgr Dubourg ; près de 8 000 personnes acclament les Evêques de Bretagne, et des vivats enthousiastes répondent à la lecture du télégramme du cardinal Merry del Val.

M. Louis Dubois remercie d'abord les Evêques de Bretagne d'avoir bien voulu rehausser par leur présence l'éclat de ce Congrès ; puis, s'adressant à Mgr Dubillard, il dit : « Je dois vous l'avouer, ce n'est pas sans une sincère émotion, que je vous adresse les félicitations de la J. C. B. pour votre nomination à l'archevêché de Chambéry. Ah ! Monseigneur, si vous saviez de combien de regrets ces félicitations sont mêlées. La J. C. en vous perdant perd plus qu'un protecteur ; un père, un ami dévoué nous quitte. Que de souvenirs resteront attachés à votre nom, Monseigneur ; n'est-ce pas vous qui avez béni notre drapeau provincial, n'est-ce pas dans votre ville épiscopale que je reçus, il y aura bientôt trois ans, l'investiture de la présidence... »

Mgr Dubillard répond par une allocution improvisée, que la *Semaine religieuse* a résumée dans son dernier numéro.... L'émotion visible du vénéré prélat se communique à ses auditeurs et tous, comprenant la leçon vécue qui leur est donnée, relient au fond du cœur ces paroles, pour en faire de plus en plus la règle de leur conduite : « Le secret du triomphe, dans les tristes jours que nous traversons, c'est l'obéissance, la soumission intégrale à ce que réclame de nous la religion catholique, à ce que nos chefs commandent : la discipline assure la victoire. »

M. Lerolle prend ensuite la parole pour rappeler à tous les membres des groupes de Jeunesse Catholique ce qu'ils doivent faire pour rester fidèles à leur programme et pour savoir diriger leur action. « Nous voulons fonder dans la France actuelle, c'est-à-dire dans notre démocratie, un ordre social chrétien. Nous voulons établir et restaurer une société chrétienne. Des hommes sages nous accusent de témérité et nous disent qu'en confessant trop ouvertement notre foi nous compromettons notre popularité. Je ne le crois pas ; la foule n'est jamais séduite que par des affirmations nettes et loyales. Et quand même ! les premiers apôtres se sont-ils occupés de leur popularité ? Toutes les circonstances semblaient leur être défavorables : ils prêchaient une doctrine aussi contraire aux instincts grossiers des foules païennes qu'aux sentiments égoïstes des riches et des puissants, et cependant le christianisme a survécu aux persécutions. Notre devoir est de refaire œuvre d'apostolat et, comme chrétiens, de lutter pour reconquérir les libertés nécessaires à l'Eglise de France.

« Mais ce n'est pas tout. Nous devons travailler à réaliser une société juste.... Que partout où une injustice est commise, un catholique se lève pour protester et réparer ; que partout où il y a une souffrance à soulager, des larmes à sécher, on trouve encore des catholiques. On nous accuse de vouloir ramener la société au moyen âge. Non, ce n'est pas notre intention ; nous sommes les fils de notre siècle, en même temps que les fils de la tradition chrétienne ; c'est en pleine démocratie que nous réaliserons la société chrétienne que nous voulons. D'un autre côté, on nous reproche d'être des socialistes ; nous ne le sommes pas davantage, nous sommes des catholiques sociaux ; nous ne penchons ni à droite ni à gauche, nous suivons la voie droite de l'Eglise.

« Pour préciser notre programme, d'après nous la société repose sur deux fondements : la famille et la profession. Nous demandons que la femme reste à son foyer où sa place est marquée, nous demandons une inspection très sévère du travail, nous voulons le repos du dimanche. Et puisque nous sommes entre nous, je puis protester hautement contre les rares catholiques qui n'ont pas accepté la loi sur le repos hebdomadaire.

« La famille a besoin d'un foyer stable, nous demandons le bien de famille insaisissable. Nous souhaitons également une meilleure organisation du travail, et nous sommes partisans des syndicats, du contrat collectif de travail et des retraites ouvrières. Voilà notre programme social, travaillons à le réaliser. »

Mgr Morelle, répondant à Jean Lerolle, commente avec éloquence le nom de l'Association Catholique de la Jeunesse Française et la foule enthousiasmée fait aux orateurs une longue ovation....

†

La journée du lundi a été entièrement consacrée à l'Œuvre des projections. Cette œuvre qui, dans l'Ille-et-Vilaine, a été confiée

par l'autorité diocésaine à la Jeunesse Catholique, est fortement constituée et fonctionne à la satisfaction générale.

En résumé, ce Congrès a été une magnifique manifestation de foi et une réunion de travail fécond. Il a été, en tous points, la digne continuation de l'œuvre entreprise par la J. C. en Bretagne, et la récompense des patients efforts de ses organisateurs.

UN CONGRESSISTE.

N. B. — Le compte-rendu complet des séances d'étude et de la réunion solennelle paraîtra dans la *Jeune Bretagne*, numéro de Décembre. On peut se le procurer à l'Administration de la *Jeune Bretagne*, 7, rue Rallier du Baty, Rennes.

Mouvement de l'Enseignement primaire dans le Finistère durant la période quadriennale 1903-04 — 1906-1907 (1).

		1903-04	1904-05	1905-06	1906-07
Ecoles. . .	{ publiques . .	728	729	729	733
	{ privées . . .	245	250	252	246
	Total. . .	973	979	981	979
Maitres. .	{ publics . . .	1.624	1.685	1.728	1.783
	{ privés . . .	882	907	923	775
	Total . . .	2.506	2 592	2.651	2.558
Elèves . .	{ publics . . .	101 397	101.035	101.461	101.507
	{ privés . . .	36.742	37.411	37.348	35.978
	Total . . .	138.139	138.446	138 809	137.495

Récapitulation.	Ecoles, augmentation	6
	Maîtres, Id.	52
	Elèves, diminution	644

De ces chiffres officiels, trois faits se dégagent :

- 1° Le nombre des écoles primaires est sensiblement stationnaire ;
- 2° Le nombre des maîtres est en augmentation sérieuse ;
- 3° Le nombre des élèves est en baisse.

Et pour résumer en une phrase cette situation scolaire :

Dans les mêmes locaux, des maîtres plus nombreux instruisent moins d'élèves.

(1) Les éléments de ce tableau comparatif ont été puisés dans les statistiques officielles de l'Inspection académique.

La moyenne des élèves par classe est de 57 dans les écoles publiques. Dans 714 classes de l'Etat, le nombre réglementaire des élèves, qui est de 50, est dépassé, parfois dans des proportions énormes (1). On peut calculer qu'elles renferment plus de 12.000 enfants qui devraient être ailleurs, dans 250 classes nouvelles, tenues par 250 maîtres nouveaux.

D'un tel état de choses, les familles souffrent, parce que leurs enfants sont négligés ; les enfants souffrent parce qu'ils sont de plus entassés dans des locaux insuffisants ; les maîtres souffrent, parce que leur tâche est au-dessus de leurs forces ; la scolarité souffre, parce qu'elle ne saurait être urgée, tant que dure cette pénurie de maîtres et de locaux.

En attendant, ce pays du Finistère est condamné à l'ignorance. Dans la lutte pour la vie, il est maintenant dans un état d'infériorité dont il ne tirera jamais que pauvreté et esclavage.

« Depuis 3 ans seulement, nous dit-on, près de 200 emplois ont été créés » (Rapport de 1907). Mais, en même temps, combien en avez-vous supprimés ? Oui, combien d'écoles avez-vous fermées ? Combien de maîtres avez-vous expulsés ? Combien d'enfants avez-vous privés d'instruction élémentaire ? En créant d'une main, vous avez détruit de l'autre. N'est-ce pas insensé ?

200 emplois nouveaux ! En nous quittant, M. l'inspecteur Sérès assurait gravement que cela suffirait à conjurer la crise de l'école neutre. Il ne se trompait guère que de moitié. Quelle confiance peuvent bien inspirer de pareils chefs, préposés à l'enseignement primaire d'un grand département ? 200 maîtres de plus, depuis 3 ans, et il en manque encore 250. Où les prendre ? Les écoles normales n'en fournissent qu'une soixantaine, bon an mal an. Ces recrues sont suffisantes, peut-être, pour combler les vides produits par les départs, les mises à la retraite, les décès. Mais, en reste-t-il un seul sujet disponible pour occuper les postes nouveaux, qu'il faudrait établir d'urgence ? Et alors ? C'est l'appel aux brevetés des deux sexes, que l'on recrutera au hasard des recommandations politiques. Ce sont des maîtres de qualité professionnelle inférieure qu'on introduira par fournées dans les cadres de l'enseignement primaire. Ce sont de nombreuses classes moins bien tenues, sacrifiées même pour de longues années. Ou il faut se résigner à manquer indéfiniment de 250 maîtres, ou il faudra se contenter de sujets quelconques, ni éprouvés ni garantis. Est-ce là une situation tolérable ?

Les documents officiels, s'il convient d'y ajouter foi, nous

(1) « Dans la ville de Brest surtout la situation est déplorable. La moyenne par classe est de 63 pour les écoles de garçons, de 91 pour les écoles de filles, de 127 pour les écoles maternelles » (Rapport de 1906). — A Quimper, école de garçons de la rue du Chapeau-Rouge, moyenne 67 ; école de filles de la rue Vis, moyenne 73 ; écoles de filles en création dans l'annexe du Sacré-Cœur, moyenne 75.

apprennent que les enfants d'âge scolaire n'étaient que de 90.000 en 1882, et qu'ils sont près de 106.000 en 1907. Ils accusent donc une augmentation de 16.000 enfants pendant ces 25 années, ce qui donne une moyenne de 640 unités grossissant annuellement l'effectif scolaire. Admettons maintenant cette même progression pour les cinq dernières années de la période considérée, l'augmentation constatée devra être de 3.200.

Or, il y a cinq ans écoulés, immédiatement avant les premières fermetures d'écoles congréganistes, nos écoles primaires comp-
taient 139.938 élèves.

En ajoutant l'accroissement quinquennal 3.200 —

on obtient le total prévu pour 1906-1907 143.138 —

Mais, le total réel n'est que 137.495 —

D'où une diminution, en cinq ans, de 5 643 —
soit une perte annuelle de plus de 1.000 unités.

En faisant cette supputation, nous ne perdons pas de vue qu'elle englobe indistinctement tous les élèves, qu'ils soient ou non d'âge scolaire. Mais, s'il importe au point de vue de la scolarité, que cette perte affecte spécialement les élèves ayant plus de 13 ans, le résultat n'en est pas moins lamentable au point de vue général de l'instruction de l'enfance et de la jeunesse dans le Finistère. Et il reste vrai de dire (ce sera notre conclusion) : ou que la scolarité est en baisse, ou que les adultes désertent l'école. X...

LORIENT. — Curé acquitté en appel. — Nos lecteurs se souviennent que lors de la mise en location par le séquestre d'une maison appartenant à la Fabrique de la paroisse de Saint-Louis, à Lorient, le curé-archiprêtre, M. le chanoine Duparc, avait fait plaquer sur les murs de la ville, une affiche rappelant aux catholiques l'excommunication encourue par les acquéreurs des biens ecclésiastiques.

Poursuivi pour « entrave à la liberté des enchères », M. le chanoine Duparc avait été acquitté par le tribunal de Lorient. Le ministère public en appela de ce jugement, et l'affaire est venue le 27 Novembre devant la Cour de Rennes, où M. le Curé de Saint-Louis a fait entendre ces fières paroles :

« Quand, comme curé de l'église Saint-Louis, j'ai pris possession de la paroisse qui m'était confiée, j'ai promis solennellement de défendre les droits des catholiques et les biens de l'église dont j'avais la charge. Cette promesse, je devais la tenir.

« On me reproche l'affiche que j'ai signée. Est-ce ma faute si la loi civile s'est mise en contradiction avec la loi morale qui oblige ma conscience ?

« A des catholiques, j'ai rappelé la doctrine de leur foi, de l'Eglise. Cet immeuble de la rue du Lycée avait été créé de ses deniers par un de mes prédécesseurs. M. Charil, aidé de quelques-uns de ses généreux paroissiens. L'Etat vient le prendre. Il n'en a pas le droit. J'ai dû le rappeler, pour que personne parmi ceux

dont j'ai la charge ne se rendit coupable en devenant complice d'une spoliation sacrilège... »

Et comme le président l'interrompait, M. le chanoine Duparc avait ajouté :

« Je ne veux rien dire qui puisse blesser personne, mais la pensée que j'exprimais ne m'en semble pas moins toujours juste et vraie. Monsieur le président, j'aurais été un prêtre infidèle, un citoyen diminué, si j'avais manqué à mon devoir, à ma parole, à ma promesse, dans cette circonstance. »

Après une belle plaidoirie de M^e Le Gouellec, la Cour d'appel a confirmé le jugement du Tribunal de Lorient.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Comme nous l'avons annoncé, le Pape a reçu, en audience particulière, Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes. Le Saint-Père a accordé avec bienveillance à Sa Grandeur les faveurs sollicitées par Elle, pour le Cinquantenaire des Apparitions de Notre-Dame de Lourdes, et qui seront publiées un peu plus tard.

L'*Osservatore Romano* a publié, le 30 Novembre, un décret étendant à l'Eglise universelle, à partir de l'an prochain, la Fête des apparitions de l'Immaculée Conception à Lourdes.

La Fête sera du rite double-majeur, avec l'office et la messe déjà approuvés.

— **Causes françaises.** — La Congrégation des Rites a reconnu la validité des procès apostolique et ordinaire de la Cause de la vénérable Louise de Marillac, co-fondatrice, avec saint Vincent de Paul, des Filles de la Charité.

On peut entamer maintenant la discussion de l'héroïcité des vertus.

Le 26 Novembre, dans une réunion générale de la Congrégation, tenue devant le Saint-Père, a eu lieu la dernière discussion sur les miracles présentés pour la Cause de la Vénérable Mère Madeleine-Sophie Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur.

Dans la même assemblée, on a réglé la dernière formalité pour la béatification de la Vénérable Madeleine Postel, fondatrice des Sœurs de la Miséricorde de Coutances : savoir s'il peut être procédé à cette béatification.

Enfin, le 10 Décembre, sera probablement introduite la Cause de la Sœur Catherine Labouré, la Fille de la Charité à laquelle la Vierge Immaculée apparut, lui prescrivant de faire frapper la médaille que d'innombrables prodiges ont fait dénommer depuis « la Médaille miraculeuse ».

FRANCE. — **Le milliard des Congrégations.** — Un premier rapport sur la liquidation des biens des Congrégations vient d'être publié. Sur 710 liquidations ordonnées, 115 ont été termi-

nées de 1901 à 1906 inclusivement. Elles n'ont laissé à l'Etat spoliateur qu'un boni inférieur à 200.000 francs ; soit une moyenne de 4.600 francs par Congrégation : preuve évidente que les biens compris dans la liquidation n'avaient, pour la plupart, de réelle valeur qu'en raison de leur affectation et ont été vendus à des prix dérisoires.

Le milliard des Congrégations, qui devait servir à la dotation des retraites ouvrières, s'est évanoui en comptes de liquidateurs et d'avocats : seuls les « hommes de loi », qui ont touché environ un million comme honoraires, ont gagné quelque chose à cette confiscation déguisée.

Ce qui ressort aussi du rapport publié, c'est la barbarie avec laquelle on a mesuré les secours aux congréganistes sans ressources, et enfin la répulsion du public pour l'acquisition des biens volés.

PARIS. — A l'Institut catholique. — Le mercredi 27 Novembre, a eu lieu la séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique, en présence de NN. SS. les Evêques protecteurs, sous la présidence d'abord de Son Em. le cardinal Richard, puis de Mgr Amette, coadjuteur de Paris.

Mgr Baudrillart, Recteur, a exposé la situation de l'Institut, exprimant sa confiance dans le succès de l'œuvre que ne saura entamer ni la persécution actuelle, ni le modernisme...

Mgr Dizien, évêque d'Amiens, prononça ensuite un émouvant discours sur la situation de l'Eglise à l'heure actuelle. Il faut que la foi devienne savante et que la science demeure fidèle.

Mgr Amette, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Paris, transmet à l'assistance nombreuse les encouragements de Pie X, à qui, tout dernièrement, il a porté la soumission la plus absolue de l'Institut catholique. Mgr Amette fait ensuite connaître l'approbation donnée par Sa Sainteté aux enseignements des maîtres de l'Institut et en particulier à Mgr Baudrillart.

Les étudiants ecclésiastiques et les Facultés de l'Etat. — La dernière Encyclique sur le modernisme défend aux clercs et aux prêtres qui ont pris quelque inscription dans une Université ou Institut catholique, de suivre, pour les matières qui y sont professées, les cours des Universités civiles.

D'autre part, un décret en date du 8 Juillet dernier, contraint tout candidat à la licence ès-lettres à subir un examen sur un des enseignements professés à l'Université. C'est, en quelque sorte, obliger les élèves ecclésiastiques à fréquenter les cours de l'Etat en instituant hypocritement le monopole de l'Université.

Le Recteur de l'Institut catholique de Paris a cru devoir demander à Rome des instructions pratiques pour concilier les exigences de M. Briand avec les obligations de l'Encyclique. Le cardinal Secrétaire d'Etat lui a fait la réponse que voici, en date du 2 Octobre :

« Monseigneur, j'ai reçu votre lettre du 23 Septembre dernier, et j'en ai pris en sérieuse considération les divers points.

« Relativement à la défense faite par l'Encyclique *Pascendi* aux clercs et aux prêtres qui ont pris quelque inscription dans une Université ou Institut catholique de suivre pour les matières qui y sont enseignées les cours des Universités civiles, je puis vous confirmer que les dispenses et exceptions accordées par le décret de 1896 visé par l'Encyclique s'étendent aux Universités de France ; toutefois le Saint-Père excepte de cette autorisation les cours les plus sujets à devenir dangereux, comme ceux d'histoire, de philosophie et des matières similaires. Pour suivre ces cours, il faut que chaque étudiant ecclésiastique ait une permission expresse de son évêque. »

« La situation, écrit à l'Univers l'éminent Recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Baudrillart, est donc parfaitement nette. En vertu du décret de 1896, les étudiants ecclésiastiques, où qu'ils soient, sont autorisés à suivre les cours des Facultés de l'Etat, dans la mesure où cela est nécessaire pour l'obtention des grades (article IV du décret) ; dans les Universités catholiques, il suffit, comme par le passé, de l'autorisation du Recteur pour autoriser cette fréquentation, sauf pour les cours d'histoire, de philosophie et des matières similaires, réputés avec raison comme plus dangereux au point de vue doctrinal ; nul étudiant ecclésiastique ne peut fréquenter ces derniers cours sans une autorisation expresse de son évêque. Aux évêques et aux recteurs d'y tenir la main. »

BIBLIOGRAPHIE

La Nuit de Noël dans tous les Pays, par M^r CHABOT, Prélat de Sa Sainteté, Curé de Pithiviers (Loiret). — Se trouve chez l'auteur, franco 1 fr.

Cette brochure est la troisième que publie M^r Chabot sur les coutumes populaires de Noël dans tous les pays. Les deux premières : *Noël dans les Pays Etrangers* et *Les Crèches de Noël* ont reçu l'accueil le plus favorable ; on peut juger quel intérêt offre son nouvel ouvrage par les titres des chapitres : I. La veillée de Noël et les légendes qu'on y raconte ; II. Les particularités de la Messe de Minuit ; III. Le réveillon et les gâteaux de Noël ; IV. Les cadeaux de Noël (l'arbre de Noël et le soulier de Noël).

Revue Financière

Le marché est résistant. Notre Rente se tient à 95.05, l'Extérieure à 92.50. Le Turc a progressé à 93.20 et les Fonds russes ont conquis un appréciable terrain.

Nos grands établissements français de crédit conservent leur habituelle fermeté.

C'est surtout pour certaines banques de second ordre, que la valeur n'attend pas le nombre des années. A preuve, la Banque Franco-Espagnole qui, pour son premier exercice social, distribue un dividende de 10 % sur son nominal.

Sait-on ce que représente, sur le montant versé du capital, le dernier dividende de nos grandes banques françaises qui ont un long passé derrière elles et dont l'administration est habile et éprouvée ? La Banque de Paris répartit 12 %, le Crédit Lyonnais 11 %, la Société Générale 6.45 %, le Comp-

toir d'Escompte 6 %, le Crédit Foncier 5.60 %. Et ces grands établissements travaillent non seulement avec leur capital-actions, mais encore avec les importantes réserves qu'ils ont accumulées au cours des années.

D'emblée, la Banque Franco-Espagnole s'établit presque au niveau du Crédit Lyonnais et dame le pion à la Société Générale et au Comptoir d'Escompte. Cela paraît trop beau pour devoir être solide et durable.

Le Rio, mieux défendu que précédemment, s'inscrit à 1.684.

Parmi les valeurs du marché en banque, l'action du Verre-Soleil conserve, à 128 fr., un courant d'achats que justifient pleinement l'excellente situation de l'affaire et ses brillantes perspectives.

L'obligation 5 % du Port de Para est recherchée à 444 et 445 fr.

En valeurs minières, on traite les actions Ober Rosbach à 28 fr. Malonne Floreffe à 311, Dos Estrellas à 249.

Le Saint-Raphaël se retrouve, ferme, autour de 90 fr.

Maison Pierre PÊCHE

14, Boulevard de l'Odéon, QUIMPER

Orfèvrerie, Bronzes et Ornaments d'Eglise.

AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS

Choix de Calices, Ciboures, Ostensoirs, Boîtes S^{tes} Huiles, Custodes, Thabors, Croix de procession, etc.

Choix de Candelabres, Chandeliers, Lustres, Appliques, etc.

Chemins de Croix, Statues, Sujets de crèche.

Gerbes de fleurs en pailion et en toile pour garniture d'autel.

Bannières, Chasublerie, Aubes, etc...

N. B. — La Maison se charge de toutes réparations d'orfèvrerie et de bronze ainsi que de la dorure et argenture. De même de tous travaux de lingerie d'église.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats

Faux-cols

et Manchettes toile

Ceintures

Gilets de flanelle

etc.

IMPRIMEZ vous-même, avec l'A. B. C. COPISTE, nouvelle *Pâte Autographique*, supprimant les anciennes pâtes gélatineuses, auxquelles elle est bien supérieure — Mac-Garrey, 12, rue Vivienne. Paris.

Nous recommandons à nos lecteurs la **COOPÉRATIVE CATHOLIQUE DE S^{te} THÉRÈSE** Boulevard Dahdah, MARSEILLE.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Motu proprio* de Notre Saint-Père Pie X sur les décisions de la Commission biblique pontificale, et sur les peines et censures qu'encourraient ceux qui enfreindraient les prescriptions édictées contre les erreurs modernistes.

II. Communications de l'Evêché.

III. PARTIE NON OFFICIELLE. —

L'Obéissance au Pape ; Avis.

IV. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Plouvorn ; Brest ; Quimper ; La Feuillée ; Avis important ; Le culte des Saints (suite).

V. — *Chronique générale* : Rome ; France ; Laval.

VI. — *Bibliographie*.

VII. — *Annonces et avis divers*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 15 Décembre. — 3^e Dimanche de l'Avent. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoires de l'Octave de l'Immaculée Conception et de S. Corentin.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant, de l'Octave de l'Immaculée Conception et de S. Corentin.

Au chœur, solennité de S. Corentin, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 16. — S. Eusèbe, Evêque, Martyr. Semi-double. Rouge.

Mardi, 17. — S. Judicaël, Confesseur (au *Propre diocésain*). Double. Blanc.

Mercredi, 18. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — Attente du divin Enfantement de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 19. — Office de la férie ; simple. Violet.

Vendredi, 20. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — Office de la férie ; simple. Violet.

Samedi, 21. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — S. THOMAS, APÔTRE. Double de 2^e classe. Rouge.

Dimanche, 22. — 4^e Dimanche de l'Avent.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison de l'Adoration perpétuelle, à Brest. du 18 au 25 Décembre.

PARTIE OFFICIELLE

MOTU PROPRIO DE NOTRE SAINT-PÈRE PIE X

Pape par la divine Providence

sur les décisions de la Commission biblique pontificale, et sur les peines et censures qu'encourraient ceux qui enfreindraient les prescriptions édictées contre les erreurs modernistes.

Notre prédécesseur d'immortelle mémoire, Léon XIII, après avoir, dans son Encyclique *Providentissimus Deus*, du 18 Novembre 1893, exposé l'importance, et recommandé l'étude de l'Écriture Sainte, promulguait les lois destinées à régir de saines études bibliques; et, après avoir défendu les livres divins contre les erreurs et les calomnies des rationalistes, les vengeait en même temps des opinions de cette école de mensonge que l'on appelle l'*hypercritique*, opinions qui, comme l'écrivait très sagement le même Pontife, ne diffèrent en rien « des chimères rationalistes péniblement tirées de la philologie et des sciences similaires ».

Pour conjurer le danger de plus en plus menaçant occasionné par la diffusion de ces opinions d'hommes inconsidérés et égarés, Notre Prédécesseur, par les Lettres apostoliques *Vigilantiæ studiiq. memores*, du 29 Novembre 1902, institua Notre Conseil ou Commission biblique, composée de quelques Eminentissimes cardinaux remarquables par leur doctrine et leur sagesse, auxquels furent adjoints, à titre de consultants, de nombreux ecclésiastiques, choisis parmi les meilleurs théologiens et les plus savants exégètes de tous les pays, et représentant pour la science biblique des méthodes et des opinions divergentes.

Dans ce choix, le Souverain Pontife avait en vue un avantage très scientifique et très moderne : il voulait que, dans la Commission, on pût proposer, examiner, discuter en toute liberté toutes sortes d'opinions, et que les Eminentissimes cardinaux, selon la teneur de ces mêmes Lettres, n'arrêtassent aucun jugement avant d'avoir pris en considération et pesé les arguments de part et d'autre, et ne négligeassent rien de ce qui peut mettre en pleine et éclatante lumière l'état exact et véritable des questions bibliques agitées; et ce n'est qu'après avoir parcouru ces divers stades que les jugements devaient être soumis à l'approbation du Souverain Pontife, pour être ensuite publiés.

Après de patientes discussions et des délibérations très consciencieuses, la Commission biblique pontificale a émis plusieurs décisions excellentes, très utiles pour promouvoir

de saines études bibliques et les diriger en des voies droites. Mais Nous remarquons qu'il ne manque pas de gens qui, enclins plus que de droit à des opinions et à des méthodes viciées par des nouveautés pernicieuses, et emportés par le désir immodéré d'une fausse liberté — qui n'est qu'une licence intempérante réservant les plus dangereuses surprises dans les sciences sacrées et les atteintes les plus graves de l'intégrité doctrinale, — n'ont pas reçu et ne reçoivent pas avec l'obéissance requise ces décisions, approuvées pour tant par le Souverain Pontife.

En conséquence, nous jugeons opportun de déclarer et de décréter, comme Nous déclarons présentement et décrétons expressément, que tous et chacun des fidèles sont tenus, par devoir de conscience, de se soumettre aux décisions doctrinales de la Commission biblique pontificale, à celles qui ont été émises comme à celles qui le seront, de la même manière qu'aux décrets des Sacrées Congrégations approuvés par le Pape; que ceux qui attaqueraient ces décisions, verbalement ou par écrit, ne pourraient éviter la note de désobéissance et de témérité, et se rendraient coupables d'une faute grave, en outre du scandale qu'ils peuvent provoquer et des autres responsabilités qu'ils peuvent encourir devant Dieu, par des critiques, la plupart du temps, imprudentes et erronées.

En outre, pour réprimer l'audace de jour en jour croissante de nombreux modernistes, qui, par des sophismes et des artifices de toute espèce, s'efforcent de ruiner la valeur et l'efficacité non seulement du décret *Lamentabili sane exitu*, émis, sur Notre ordre, le 4 Juillet dernier par la Sacrée Inquisition romaine et universelle, mais encore de Notre Encyclique du 8 Septembre de cette même année, en vertu de Notre autorité apostolique Nous renouvelons et confirmons tant le décret de cette suprême Congrégation, que Notre Encyclique, sous peine d'excommunication pour les contradicteurs.

Nous déclarons et décrétons que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, poussait l'audace jusqu'à défendre quelque une des propositions, opinions ou doctrines réprouvées dans les deux documents précités, il tomberait *ipso facto* sous la censure infligée dans le chapitre *Docentes* de la Constitution *Apostolicæ sedis*, c'est-à-dire sous la première des excommunications *latae sententiæ* simplement réservées au Souverain Pontife.

Cette excommunication ne doit préjudicier en rien aux peines que pourraient encourir ceux qui enfreindraient en quelque manière lesdits documents en tant que propagateurs et défenseurs d'hérésies, lorsque leurs opinions ou doctrines sont proprement hérétiques, ce qui arrive plus d'une fois aux adversaires de ces deux documents, surtout lorsqu'ils

défendent les erreurs modernistes, c'est-à-dire « le rendez-vous de toutes les hérésies ».

Ces points établis, Nous recommandons de nouveau et vivement aux Ordinaires des diocèses et aux Supérieurs des Congrégations religieuses de surveiller les professeurs, surtout ceux des séminaires, et, s'ils en trouvent qui soient imbus des erreurs modernistes, engoués de nouveautés dangereuses, ou peu dociles aux prescriptions du Siège apostolique, quelque forme qu'elles revêtent, de leur interdire tout enseignement, d'écarter également des Ordres sacrés les jeunes gens qui peuvent prêter au moindre soupçon d'attachement aux doctrines condamnées et à des nouveautés mal-faisantes.

En même temps, Nous les exhortons à redoubler de vigilance et de zèle pour que les livres ou autres écrits — et ils se multiplient démesurément — qui présentent des opinions ou tendances conformes à celles que condamnent l'Encyclique et le décret, disparaissent des librairies catholiques et à plus forte raison des mains des étudiants et du clergé. S'ils s'acquittent fidèlement de cette œuvre de prudence, ils auront par là même travaillé à la vraie et solide formation des esprits, ce qui doit être la principale sollicitude des chefs de l'Eglise.

Toutes ces prescriptions, Nous les ratifions et confirmons de Notre autorité apostolique, nonobstant toutes autres contraintes.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 18 Novembre 1907, en la cinquième année de Notre Pontificat.

PIE X, Pape.

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Messe de minuit. — Nous autorisons, cette année, sans l'imposer, la célébration de la Messe de minuit en la fête de Noël, dans les églises et chapelles du diocèse. MM. les Curés, Recteurs ou Aumôniers s'inspireront des circonstances locales ou personnelles pour juger s'ils doivent ou non user de cette autorisation.

II. Ordination. — Monseigneur l'Evêque ne pouvant être de retour de Rome pour le samedi des Quatre-Temps, 21 Décembre, l'Ordination est remise au lundi 6 Janvier, fête de l'Épiphanie.

III. — On rappelle aux jeunes vicaires soumis aux examens l'article 270 des Statuts diocésains. Ceux de ces Messieurs qui n'ont pas encore déposé leur feuille de pouvoirs doivent l'adresser sans retard à M. le Supérieur du Grand-Séminaire, à Lambézellec.

IV. Nominations. — Par décision épiscopale, ont été nommés :

Recteur de Locunolé, en remplacement de M. Jean, démissionnaire pour cause de santé, M. Falc'hun, vicaire à Plouénan ;

Vicaire à Plouénan, M. Saccadas, jeune prêtre de Gouézec.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'OBÉISSANCE AU PAPE

Tout le monde n'entend pas l'obéissance de la même manière. C'est ainsi que quelques-uns reprochent aux catholiques de ne pas comprendre que « le Pape est pour nous un père, non un maître » ; que « nous devons donc lui parler, non comme des esclaves parlent à leurs maîtres, mais comme des fils parlent à leurs pères ». Pour ces fils on revendique le droit et le *devoir* d'obéir comme des hommes libres ; on les rêve debout, prêts à agir, donnant librement leur avis sur les affaires de la famille chrétienne, jaloux par-dessus tout de leur propre liberté et de leur propre dignité, jusque dans leur obéissance.

Mon Dieu, ce qui entre de juste et de vrai dans cette conception de la soumission filiale au Pape n'est pas nouveau. Enseigné et pratiqué de tous temps par les meilleurs catholiques, il peut assez bien se résumer dans l'axiome connu : « Il faut obéir par amour et non par force. » A ce compte, on concilie sans peine et les droits de l'autorité et le respect de sa propre dignité.

Je ne sais si, de nos jours, il est vraiment des catholiques qui, plus catholiques que le Pape, entendent autrement le devoir de l'obéissance.

Ce qui frapperait davantage, au contraire, et, par ce temps de démocratisation à outrance, ce qui serait plus à craindre, ce serait d'exagérer dans le sens de la liberté — soi-disant filiale — avec laquelle on peut traiter le Pape et ses décisions. Il ne faudrait pas oublier que si le Pape est un père, il est d'abord un chef, un maître : maître de la doctrine, maître de la discipline, et le prêtre par excellence ; et que, s'il a droit à l'affection et à la confiance des chrétiens, il a droit encore plus à leur respect, « cette considération du divin dans un homme », et à leur obéissance absolue en tout ce qui est de son ressort.

Il ne sert de rien de rêver avec lui d'une familiarité déplacée, presque d'une camaraderie, qui permettrait à tout propos et à tout venant de lui donner des avis, voire de lui adresser des remontrances. Cette liberté n'a encore reçu, que je le sache, aucun droit de cité, dans la famille chrétienne. Quant aux exemples qu'on allègue, eh bien ! qu'on soit d'abord saint Paul ou sainte Catherine de Sienna, et qu'on ait reçu de Dieu ou le don de l'apostolat ou une

mission spéciale, et l'on verra si les circonstances sont telles qu'elles permettent d'adresser au Pape, au moins en matière de conduite, des avertissements publics, et sous quelle forme.

De grâce, ne perdons pas de vue que l'Eglise, si respectueuse de la vraie dignité et de la vraie liberté, ne saurait pourtant, sans déchoir, c'est-à-dire sans y perdre sa propre dignité et sans s'exposer à l'anarchie et à la confusion des pouvoirs et des responsabilités, ouvrir la porte à certaines idées et à certaines allures par trop démocratiques.

A. L. (*La Croix*.)

AVIS. — *L'Imprimerie de l'Evêché, pour répondre aux pressantes demandes des nouveaux modèles de Compte et Budget, très simplifiés, joindra, à l'envoi des Registres et Ordos de 1908, trois exemplaires de chacun de ces modèles, pour toutes les paroisses indistinctement.*

L'urgence existant, on ne peut en adresser un plus grand nombre. Toutefois, à partir du 5 Janvier, sur demande réitérée, entière satisfaction sera donnée.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.
- II. — Le diocèse de Quimper et de Léon. — L'Evêque que nous perdons et la nomination de son successeur.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Continuation du Tri-dum préparatoire à la fête de saint Corentin, prêché par M. F. Le Louët, missionnaire. *Vendredi et samedi, 13-14 Décembre, instruction bretonne à 5 h. 1/2 du matin; sermon français, le soir à 7 h. 3/4. Des places gratuites sont réservées aux hommes, au haut de la nef.*

Dimanche, 15 Décembre, solennité de saint Corentin, le matin, à 5 h. 1/4, sermon breton par M. le chanoine Eveno, supérieur du Séminaire haïtien de Saint-Jacques de Lézérazien. La cathédrale est fermée pendant le sermon et s'ouvre pour la messe de 6 heures, qui est suivie d'une messe d'actions de grâces. Les autres messes aux heures ordinaires.

A 2 h. 1/2, vêpres. Sermon par M. le chanoine Eveno; procession, dans la cathédrale illuminée, de la Relique du Bras de saint Corentin. Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Monseigneur l'Evêque est parti de Quimper, mardi matin, par le train de 7 h. 47 et a dû arriver à Rome, ce matin (vendredi). Il assistera aux Consistoires du 16 et du 19 Décembre où il sera préconisé Archevêque de Chambéry : le lendemain, ou plus vraisemblablement le surlendemain, 21 Décembre, il recevra le pallium, insigne de la dignité d'archevêque métropolitain. Sa Grandeur sera de retour à Quimper, pour les fêtes de Noël.

Comme on l'a vu plus haut, à cause de l'absence obligée de Monseigneur, l'Ordination dite de Noël est retardée de quinze jours; elle se fera, moyennant une dispense *extra tempora*, le jour de l'Epiphanie, 6 Janvier 1908.

Plouvorn. — **Avis de service anniversaire.** — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Le Guédès, mort recteur de Plouvorn, sera célébré dans cette paroisse, jeudi 19 Décembre courant, à 10 heures.

Brest. — **La condamnation des 17 prêtres.** — Les 17 prêtres du clergé de Brest, condamnés par le tribunal de simple police pour avoir contrevenu à l'arrêté municipal interdisant le port des habits sacerdotaux dans les convois funèbres, ont reçu notification du jugement prononcé contre eux.

Ils y font opposition. L'affaire reviendra donc devant le tribunal de simple police. M. le juge de paix maintiendra-t-il sa condamnation ? Nous l'ignorons. Mais les 17 prêtres condamnés restent forts de la décision du Conseil d'Etat.

Dans un de ses derniers numéros, *l'Univers* a donné la nomenclature des divers jugements et arrêts concernant le port des habits sacerdotaux dans les convois funèbres. Ces décisions sont en majorité favorables aux ecclésiastiques.

(*Echo paroissial*.)

L'affaire a été appelée devant le juge de paix, mercredi 11 Décembre. Nous ferons connaître le jugement rendu.

Quimper. — **Pourvoi admis.** — Le Conseil d'Etat vient de statuer sur les pourvois formés par plusieurs établissements congréganistes contre les arrêtés qui en avaient prononcé la fermeture. Les religieuses alléguaient que leurs congrégations avaient un caractère mixte, à la fois enseignant et hospitalier, ou contemplatif : la mesure gouvernementale les atteignant seulement comme enseignantes, il n'y avait pas lieu à prononcer la fermeture totale.

Le Conseil d'Etat a admis trois des pourvois, parmi lesquels celui de la Congrégation des Religieuses de la Retraite de Quimper. L'arrêté ordonnant la fermeture de leur établissement a été annulé en tant qu'il avait prescrit la fermeture totale de l'établissement. L'instruction a démontré qu'en dehors de leur maison d'enseignement, les religieuses avaient un service hospitalier fonctionnant régulièrement. •

La Feuillée. — **Réception du nouveau Recteur.** — On se rappelle dans quelles conditions l'église de La Feuillée avait été interdite, au commencement du mois de Juillet dernier. Depuis cette époque, elle était demeurée tristement déserte, fermée; tout culte public était supprimé dans la paroisse, que les

prêtres avaient quittée. La population, dont l'immense majorité réprouvait la profanation sacrilège qui avait motivé la grave mesure prise par l'autorité diocésaine, souffrait de cette situation pénible et désirait vivement en voir la fin.

A la suite d'un référendum (dont nous avons donné le résultat), un nouveau recteur fut nommé à la Feuillée : M. Le Séac'h, vicaire à Plouguerneau. Le jour de sa première visite pour la prise de possession, M. le Curé d'Huelgoat, qui l'accompagnait, procéda à la réconciliation de l'église, en présence d'un nombreux groupe de paroissiens qui avaient eu connaissance de la bonne nouvelle. Ce fut un jour de joie pour ces chrétiens, et il leur tardait de voir leur nouveau pasteur définitivement fixé au milieu d'eux. C'est le vendredi, 6 Décembre, que M. Le Séac'h a fait son entrée solennelle dans sa paroisse. Un témoin a bien voulu nous envoyer de cette arrivée le récit vivant qu'on va lire :

« A 4 heures précises de l'après-midi, nous arrivions au haut de la montagne qui domine La Feuillée, Comanna, Plounéour, Botmeur, etc., et d'où le regard embrasse un horizon immense. Une trentaine de chefs de famille, avec leurs voitures, attendaient là le nouveau Recteur pour lui souhaiter la bienvenue et lui former ensuite un cortège d'honneur. On eut vite fait de descendre la montagne : les chevaux de ce pays sont rapides et ont le pied sûr.

« A 300 mètres du bourg, nous rencontrons quelques groupes de femmes qui accueillent leur pasteur aux cris de : « Vive M. le Recteur ! vivent les prêtres ! » A chaque nouveau groupe, les vivats reprennent. Bientôt ce sont les enfants de l'école qui arrivent en courant entourer notre voiture : le cocher a mille peine à se frayer un passage entre deux haies humaines... C'est ainsi que nous arrivons sur la place, littéralement noire de monde. Dès que le Recteur a mis pied à terre, une poussée formidable se produit : tous veulent lui serrer ou lui baiser la main. Plusieurs pleuraient à chaudes larmes.

« La population suivit à l'église le Recteur qui lui adressa quelques mots de remerciements. A la sortie, ce furent encore les mêmes témoignages de joie débordante... J'ai assisté déjà à plusieurs entrées solennelles de chefs de paroisses, je n'ai jamais vu autant d'enthousiasme. C'est une réparation bien touchante du passé...

« La joie de la population chrétienne de La Feuillée n'est cependant pas complète : il lui faut aussi un vicaire ; car, comme me disait un des notables, les paroissiens ne veulent pas « tuer » de sitôt le Recteur qui a fait si bonne impression sur eux tous... »

Nous espérons — et croyons pouvoir en donner l'assurance aux bons habitants de La Feuillée — que leur désir sera réalisé.

Avis important. — Nous lisons, sous ce titre, dans la *Semaine religieuse* de Paris (partie officielle) :

« Nous sommes priés de mettre en garde les prêtres et les

fidèles contre une *Société religieuse de secours aux prêtres* qui se serait formée pour venir en aide aux pauvres curés, et qui se fait adresser des offrandes *poste restante*, à Paris, sous les initiales S. R. S. P. Cette société n'est nullement reconnue par les autorités ecclésiastiques, qui recommandent instamment aux personnes charitables de n'envoyer aucun secours aux prêtres par d'autres intermédiaires que NN. SS. les Evêques.

Le culte des Saints (suite).

La vie de missionnaire est généralement une vie de sainteté, et il aurait été bien étrange que le très nombreux clergé du diocèse de Quimper ne donnât pas aux pays infidèles ou hérétiques des apôtres remarquables par le zèle et la sainteté. On a souvent parlé, en ces dernières années, du bien considérable opéré par Mgr de Goësbriand dans le diocèse de Burlington, dont il fut le premier évêque, et par Mgr Jolivet dans le diocèse de Natal ; il y aurait beaucoup à dire là dessus, trop même pour que je puisse l'entreprendre ; je dirai seulement qu'outre le bien opéré par eux personnellement, ils ont multiplié le succès de leur apostolat en s'adjoignant de très dignes prêtres du diocèse de Quimper et d'excellentes religieuses empruntées surtout à la congrégation des Augustines hospitalières (et institutrices) de la Miséricorde de Jésus.

Si j'ai cité le prêtre de Saint-Urbain et l'oblat de Pont-l'Abbé qui ont consacré noblement et utilement leur vie au Nord de l'Amérique et au Midi de l'Afrique, pourrai-je ne pas nommer un apôtre dont les œuvres ont laissé en Asie des traces durables, peut-être même éternelles. Mgr François-Marie-Henri-Agathon Pellerin partit pour le séminaire des Missions Etrangères, à une époque où les vocations apostoliques étaient encore très rares. Depuis quelque temps déjà, il exerçait le saint ministère à Saint-Louis de Brest, et il y avait conquis toutes les sympathies, mais surtout l'affection de son curé, M. Joseph-Marie Graveran, qui allait peu après devenir évêque de Quimper. D'où pouvait venir cette détermination du jeune et distingué vicaire ?... probablement de sa première éducation, dirigée par une femme d'une piété peu ordinaire. Son amour pour le Bon-Dieu et pour les âmes, M^{me} Pellerin avait su le communiquer à ce fils mais aussi à ses filles, dont l'une fut de bonne heure Sœur blanche, une autre Sœur bleue, tandis que la troisième resta près de sa vieille mère et ne se fit Sœur noire (à l'Adoration) qu'après lui avoir fermé les yeux.

L'ascendant que M. Pellerin acquit promptement et universellement en Cochinchine, où il avait été envoyé par ses supérieurs, le désignait pour la dignité épiscopale. Il fut nommé vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale et sacré évêque de Biblos. Pour justifier son nom de famille, il prit alors pour armes parlantes un sentier semé de croix.

On était aux premières années du second Empire, et Napo-

léon III inspirait encore aux catholiques une confiance qui, comme on le sait, ne fut guère justifiée. Mgr Pellerin vint en France et, avec l'assentiment de plusieurs hommes éminents bien au courant comme lui-même de l'état de sa mission, il vit l'Empereur, et lui dit quels avantages pour la France il y aurait à s'établir en Cochinchine, quelle facilité cette expédition présenterait (1). Le souverain prit naturellement un supplément d'informations, et ses conseillers partagèrent l'avis de l'Evêque. Quand le prélat eut pris congé, Napoléon s'agenouilla et lui demanda sa bénédiction. Il lui avait offert avec instance un évêché dans la mère-patrie, mais il dut s'arrêter devant un refus formel. L'apôtre voulait revoir sa mission et ne voulait que cela.

En provoquant l'expédition de Cochinchine, il n'obéissait qu'à son zèle apostolique et à son patriotisme ardent, mais il ne fut pas plus compris que ne devait l'être plus tard Mgr Freppel quand il conseilla de poursuivre les opérations militaires déjà commencées au Tonkin. Il fut particulièrement pénible à l'Evêque de Biblos de subir le blâme de plusieurs officiers de marine qu'il avait connus à Brest. Le chagrin de cette hostilité et l'impossibilité de retourner sur son champ d'action précédent lui causèrent une souffrance qui abrégéa sa vie, et il mourut aux portes de sa mission. Son séjour en France, à cause même des négociations qu'il poursuivait, s'était quelque peu prolongé ; pendant cette période, il avait eu surtout deux joies. Né à Quimper, à quelques pas de la vieille et vénérable église de Locmaria qui, depuis la Révolution, n'était plus qu'une chapelle, il avait été invité à présider la fête de son érection en paroisse et la bénédiction de la croix qui resterait comme souvenir de ce jour ; de plus, il avait été heureux de revoir ses sœurs, surtout sa sœur Elisa, devenue la *Sœur Marie de la Conception*, mais plus connue alors et bien des années après sous le nom de la *Sœur Pellerin*. Qui ne se souvient de cette femme excellente et toujours si aimable, sauf peut-être tout à fait à la fin ?

Je la revois encore dans sa vieille maison de la rue Basse, à Locmaria, causant si doucement, si affectueusement avec sa vénérable mère et interrompant sa besogne ordinaire (le plissage des surplis) pour me préparer des tartines beurrées et sucrées alternant avec des pommes cuites. D'autres, en grand nombre, garderont le souvenir des bontés de la Sœur Pellerin et de ses œuvres utiles ; vous me pardonnerez si je me rappelle surtout ses aimables gâteries.

J'allais m'arrêter là, mais je reprends la plume pour réparer un oubli : j'omettais de dire que l'évêque missionnaire dont il est question dans le cantique breton de la propagation de la Foi est notre Mgr Pellerin ; il a droit à cet hommage surtout chez nous, mais même aussi dans le diocèse de Saint-Brieuc. Il fut un des prélats qui prirent part à l'admirable fête du couronnement de Notre-Dame de Bon-Secours à Guingamp. Une pluie diluvienne étant

(1) Pour des causes que je n'ai pas à établir ici, l'avenir ne justifia point ces prévisions, bien au contraire !

survenue, le cortège se débanda et chacun regagna son domicile comme il put. En ce moment Mgr Pellerin portait sa crosse sur l'épaule comme un soldat porte un fusil, et comme il aurait pu le faire en Cochinchine. (A suivre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le 2^e Congrès italien antiesclavagiste vient de se tenir à Rome. Le Pape a reçu en audience 300 congressistes ; il leur a exprimé sa profonde satisfaction pour le bien réalisé et montré que l'esclavage est le résultat fatal de l'absence de morale et de fraternité.

Sa Sainteté parla ensuite avec émotion du dévouement des missionnaires, souffrant de dures peines et parfois la mort pour secourir leurs frères esclaves ; d'où la nécessité de les aider. Le Pape, apercevant plusieurs missionnaires des émigrants, les félicita et les encouragea.

Pie X avait une mine excellente.

Le dimanche précédent, le Saint-Père avait paternellement reçu « l'empereur du catéchisme » et sa petite cour. C'est le titre que reçoit l'enfant qui obtient la première place dans le concours ouvert par l'Archiconfrérie de la doctrine chrétienne.

Cette année, cette association, sur le désir du Pape, a élargi son cercle d'action. Elle s'est occupée aussi des élèves qui fréquentent les cours supérieurs du gymnase et du lycée. Le Pape a reçu maîtres et élèves. Il a donné aux premiers de chaque cours une médaille en or ; aux seconds, une médaille d'argent.

Pie X a exprimé sa satisfaction et sa reconnaissance aux prêtres qui se dévouent à cette œuvre.

L'*Osservatore Romano* du 9 Décembre a publié un décret du Cardinal Préfet des Rites ordonnant de déposer à la chancellerie de la S. Congrégation les écrits de Pie IX. Cette « recherche des écrits » indique que la Cause de béatification de l'illustre pontife suit son cours.

La fête de l'Immaculée Conception a été célébrée, au Séminaire français, par une intéressante et pieuse soirée artistique. Mgr Péche-nard, évêque de Soissons, qui présidait, a prononcé des paroles de confiance sur l'avenir religieux de notre pays. « Son relèvement dépend, dit-il, de la doctrine et de l'action. Au point de vue doctrinal la génération actuelle est favorisée, car la route est nettement tracée et largement éclairée. En même temps, de toutes parts, une action efficace se dessine, pénétrant tout le mouvement de la société qui s'organise par l'association. » Sa Grandeur termina par ce mot d'espérance : *Multa renascentur quæ jam ceciderunt...*

— Causes françaises. — Le 8 Décembre a eu lieu, dans la salle du Consistoire, la lecture solennelle des décrets sur les Causes des vénérables Mères Barat et Postel. Etaient présents : les cardinaux Ferrata, postulateur des deux causes ; di Pietro, Matthieu et Cretoni. Y assistaient aussi Mgr Péchenard, évêque de Soissons, et de nombreuses dames du Sacré-Cœur et des dames de la Miséricorde.

Répondant aux remerciements de Mgr Virili, vice-postulateur, le Pape insista sur la consolation qu'apportait cette cérémonie aux deux ordres religieux dont les Vénérables sont les fondatrices ; à la France, assurée des prières de nouvelles protectrices. Pie X exprime sa confiance que l'exemple des futures bienheureuses excitera les fidèles aux œuvres. Cette dernière idée amène le Pape à l'évangile du jour où Jésus, interrogé sur sa mission, répond par ses œuvres, ses guérisons et ses miracles. Ce sont surtout les œuvres qui convertissent.

Une autre Cause française dont il est permis d'espérer le succès prochain, c'est la canonisation du bienheureux J. Vianney, curé d'Ars. Le Souverain Pontife, dans une audience récente, disait à Mgr Guillibert, évêque de Fréjus : « Très prochainement, commencera à Rome une neuvaine pour obtenir de Dieu l'un des miracles requis pour la canonisation du curé d'Ars. Il s'agit d'une pauvre femme, dont la foi au bienheureux est admirable. On a déjà fait une neuvaine à son intention ; mais la grâce n'est pas encore venue. » Alors, se tournant vers la statue du saint curé, qu'on remarque sur son bureau à gauche d'un grand Crucifix, le Pape ajoute, en souriant, avec une bonhomie charmante : « Je le regarde souvent, et je lui dis : « Mon saint curé, fais ce miracle... »

FRANCE. — Les fondations pieuses et les tribunaux. — La nouvelle loi qui doit régler la question des donations pieuses n'étant pas encore votée, les héritiers des donateurs continuent à poursuivre les séquestres devant les tribunaux pour inexécution de charges, et l'on constate que la plupart des tribunaux prononcent des jugements contraires à l'esprit du projet de loi soumis à la Chambre.

C'est ainsi que le tribunal de Ploërmel a prononcé 27 révocations pour cause d'inexécution des charges et conditions de donations qui avaient été faites à des fabriques ou à des menses curiales ; dans l'arrondissement d'Oloron, 35 jugements ont été rendus par le tribunal civil contre l'enregistrement ; le tribunal de Beaune a rendu 9 jugements condamnant l'administration des domaines à restituer à des héritiers des biens légués à des fabriques par leurs auteurs. L'un de ces jugements reconnaît le droit légal des collatéraux. Le tribunal de Moulins prononce aussi la révocation de 2 donations ; celui de la Roche-sur-Yon ordonne au profit des ayants-cause la révocation de 3 donations et condamne l'adminis-

tration des domaines aux dépens ; le tribunal de Laval prononce 6 révocations de donations faites à charge de messes.

Les tribunaux d'Arras, de Bordeaux, d'Amboise, de Sancerre, de Louhans (Saône-et-Loire), ont déclaré, de la même manière, légitimes les revendications des héritiers qui poursuivaient devant eux l'administration des domaines...

N'est-ce pas là un véritable référendum des tribunaux civils qui, mieux que les discours, devrait éclairer l'opinion de la majorité parlementaire ?

LAVAL. — Journal interdit. — Mgr Grellier, évêque de Laval, informé que, depuis quelques semaines, M. l'abbé Dabry fait imprimer son journal *la Vie catholique* dans sa ville épiscopale sans la permission de l'Ordinaire et à l'encontre des décisions formelles de Pie X contenues dans l'Encyclique *Pascendi*, défend au clergé et aux fidèles de son diocèse la lecture et la propagande de cette feuille.

Il ordonne en outre à M. l'abbé Dabry de cesser la publication de la *Vie catholique* dans son diocèse.

Le *Temps* (journal protestant) avait accompagné cette note de commentaires, où il assurait que l'Ordinaire de M. l'abbé Dabry n'était point l'évêque de Laval, mais l'archevêque de Paris, et où il ajoutait que le directeur de la *Vie catholique* avait l'approbation de ce prélat.

S. Em. le cardinal Richard a fait immédiatement écrire au *Temps* :

ARCHEVÊCHE
DE
PARIS

Paris, 5 Décembre.

Monsieur le directeur,

Je suis chargé de vous prier de vouloir bien faire rectifier l'information inexacte donnée par le *Temps* du mercredi 4 Décembre.

1^o L'archevêque de Paris n'est pas l'ordinaire de M. l'abbé Dabry, qui appartient au diocèse d'Avignon.

2^o L'archevêque de Paris n'a jamais approuvé ni félicité M. l'abbé Dabry, mais a dû, au contraire, à plusieurs reprises, lui faire des observations sur son organe la *Vie catholique*. Tout récemment, l'archevêque de Paris a été chargé de transmettre à M. l'abbé Dabry un blâme sévère de la part du Saint-Siège.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Maurice CLÉMENT,
Secrétaire particulier
de S. Em. le cardinal Richard.

Puisse le prêtre objet de ces avertissements comprendre son devoir et, foulant aux pieds l'amour-propre, faire généreusement sa soumission. Puissent, ceux qui sont tentés de le suivre dans la

voie périlleuse où il s'est engagé entendre la leçon, pour s'éviter l'humiliation d'être défendus, un jour, par les feuilles protestantes ou libres-penseuses, contre la prétendue intolérance de l'Eglise Romaine !

La *Croix*, qui a signalé avec une discrète modération les interdictions successives portées par plusieurs évêques contre la *Vie catholique*, relève, dans son numéro du 10 Décembre, l'accusation formulée par la même feuille — et d'autres journaux de la même école — « qu'elle n'a été frappée que parce qu'elle était républicaine. » Une telle affirmation ne soutient pas un instant l'examen. « Nul n'ignore que le Pape et les évêques n'imposent aucune opinion politique. Bien plus, la défense religieuse, on le sait, se place nettement sur le terrain constitutionnel. *Les raisons des mesures prises n'ont rien de politique.* »

BIBLIOGRAPHIE

Manuel du Catéchiste. — *Méthodologie de l'enseignement de la Religion.* In-8°, xxxiv + 580 pages (A. Mame et Poussielgue, éditeurs). — Broché : 4 francs ; Relié, toile souple : 5 francs.

Le « Manuel du Catéchiste » s'adresse à tous les maîtres de l'enfance chrétienne. On y expose, avec plus de détails qu'on ne l'a peut-être jamais fait, la méthodologie de l'enseignement de la Religion.

Les vertus et les qualités qui préparent le catéchiste à son apostolat ; les principes pédagogiques relatifs à la méthode et aux formes d'enseignement ; leurs applications convenables aux différentes catégories d'enfants et aux procédés qui facilitent l'intelligence des vérités ; les considérations pratiques sur les divers sujets qui composent un cours complet de Religion ; enfin des catéchismes-modèles adaptés à différents auditoires, et réalisant en exemples concrets les principes énoncés : tel est en substance le fond de ce travail où chaque page dénote l'éducateur expérimenté.

Cet ouvrage, honoré d'un Bref de Sa Sainteté le Pape Pie X, en date du 11 Juillet 1907, est recommandé par un grand nombre d'évêques. Nous donnons ici la lettre de Mgr Dubillard, évêque de Quimper :

« A l'heure où nous sommes, l'œuvre des Catéchistes volontaires devient la première entre les meilleures, et je ne doute pas que votre livre n'arrive à son heure pour éclairer et diriger les nombreuses personnes qui sentent le besoin de se dévouer à l'éducation chrétienne des enfants.

Je ne manquerai pas de recommander vivement votre ouvrage à nos prêtres et à tous ceux ou celles qui s'occupent de l'enseignement du catéchisme, toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

Soyez donc béni pour ce livre, auquel je souhaite le plus grand succès... »

Quimper, librairie J. Salaun.

• ÉTUDES •

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Novembre 1907.

- I. L'Encyclique et la Théologie moderniste, par Jules LEBRETON. —
- II. L'Angleterre religieuse : La Sanctification du dimanche, par Joseph BOUBÉE. —
- III. Encyclopédie des choses de Chine, par Joseph BRÜCKER. —
- IV. Le

Swaraj ou l'Inde aux Indiens, par Pierre DAHMEN. — V. Une noce tcherkesse, par A. POIDERARD. — VI. L'Exposition maritime de Bordeaux, par J.-B. PIOLET. — VII. Bulletin de théologie, par Paul BERNARD. — VIII. Mélanges : Un manuel d'archéologie chrétienne, par L. DE GRANDMAISON. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Événements de la quinzaine.

NOUVELLE COLLECTION APOLOGÉTIQUE, publié sous le patronage de S. G. Mgr GIBIER, évêque de Versailles. — *Études Contemporaines.* — Première section : **La Crise de l'Eglise de France** : premier volume : L'Eglise de France et les Catholiques Français, par le chanoine Paul BARBIER, curé-doyen de Beaugency, ancien aumônier du Pensionnat Saint-Euverte, à Orléans. In-12 écu, 0.60, franco, 0.75. — P. Lethielleux, éditeur.

Dans cette brochure qui ouvre la série de ses *Études Contemporaines*, M. le chanoine Paul Barbier s'adresse aux catholiques Français, pour leur prouver, s'ils en doutaient, que l'Eglise de France, non seulement n'est pas à la veille de mourir, mais qu'elle donne des signes évidents de vitalité et de progrès.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1907 et du Premier de l'An 1908. — VALIDITÉ EXCEPTIONNELLE DES BILLETS ALLER ET RETOUR. — A l'occasion des fêtes de Noël 1907 et du Premier de l'An 1908, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Samedi 21 Décembre au dernier train du Lundi 6 Janvier, les Billets aller et retour ordinaires à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces différents Billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

Si vous êtes au régime, les
Pilules Pink
vous donneront le bonheur de pouvoir manger ce qui vous était défendu.

Revue Financière

Le marché reste très fermement disposé. Notre 3 % conserve une allure particulièrement brillante à 95.92. L'Extérieure s'inscrit à 93.15, le Turc à 93.45 et les fonds russes prennent une nouvelle avance.

Nos grandes Sociétés françaises de Crédit sont soutenues.

Malgré la grande publicité donnée à l'émission des actions nouvelles de la Banque Franco-Espagnole, il ne semble pas que le public ait mis beaucoup d'empressement à souscrire.

On avait eu d'ailleurs la mauvaise inspiration de publier d'énormes annonces d'émission qui rappelaient à s'y méprendre celles qu'on fit passer dans les journaux pour engager le public à souscrire aux Mines de Nerva, lancées par la même Banque Franco-Espagnole. Ironie ou simple coïncidence ? Quoi qu'il en soit, il y a tout lieu de penser que les capitalistes n'ont éprouvé aucune satisfaction à se rappeler les Mines de Nerva. Par contre, nous en éprouvons, nous, une réelle à nous rappeler qu'à l'époque, nous avons éloigné nos lecteurs de cette fâcheuse affaire.

Le Rio regagne d'une huitaine à l'autre un faible terrain à 1.695.

Sur le marché en banque, l'action Ober Rosbach bénéficie, sur le cours de 28 fr., de demandes importantes et suivies.

Il en est de même, à 249 fr., de l'action Dos Estrellas. L'excellente situation de l'entreprise justifie d'ailleurs la faveur dont elle est l'objet.

Entre autres valeurs minières, les Charbonnages de Malonne-Floreffe sont

demandés à 321 fr. Egalement recherchée, l'action privilégiée Makeewka sur le cours de 662 fr.

L'obligation 5 % du Port de Para est très ferme à 444. Par la valeur de ses exportations (fr. 100.367.250 en 1907), le port de Para vient en second rang des ports maritimes du Brésil.

On peut encore obtenir à 128 fr. l'action du Verre-Soleil. A l'heure où les préoccupations d'hygiène et de bien-être prennent une place de plus en plus importante, l'emploi du Verre-Soleil se généralise rapidement et les recettes de la Société qui l'exploite s'accroissent en conséquence.

Anolenne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboues, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : Emile DANTEC, 32, rue Ange de Guernisac, MORLAIX

LIEBIG VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE

est un PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF
indispensable dans la CUISINE

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

22^e ANNÉE.

Vendredi 20 Décembre 1907.

N° 51.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché*: Lettre-Circulaire de M^{gr} l'Evêque de Quimper et de Léon au Clergé de son diocèse, concernant la création de Conseils paroissiaux et le Denier du Clergé et portant promulgation du Décret *Ne temere* (à suivre).

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse*: Inten-

tions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Dernière heure; Quimper; Lannilis; Saint-Pol de Léon; Défense sacerdotale.

III. — *Chronique générale*: Rome; Paris; Une révélation édifiante; L'épiscopat et la mauvaise presse; Avis.

IV. — *Bibliographie*.

V. — *Annonces et avis divers*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 22 Décembre. — 4^e Dimanche de l'Avent. Office du jour; semi-double. Violet.

Vêpres du Dimanche. — Au *Magnificat*, ant. *O Rex*.

Lundi, 23. — Office de la férie; simple. Violet.

Mardi, 24. — Jeûne et abstinence. — Vigile de Noël. Office du jour; simple (jusqu'à Laudes). Violet.

Mercredi, 25. — NOËL: NAVIVITÉ DE N. S. JÉSUS-CHRIST. Double de 1^{re} classe, avec Octave. Blanc.

Aux vêpres, mémoires du suivant et de tous les Saints Martyrs (au *Propre diocésain*).

Jeudi, 26. — S. ETIENNE, PREMIER MARTYR. Double de 2^e classe, avec Octave. Rouge.

Vendredi, 27. — S. JEAN, APÔTRE ET ÉVANGÉLISTE. Double de 2^e classe, avec Octave. Blanc.

Samedi, 28. — LES SAINTS INNOCENTS, MARTYRS. Double de 2^e classe, avec Octave. Violet.

Dimanche, 29. — S. Thomas, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison de l'Adoration perpétuelle, à Brest.	du 18 au 25 Décembre.
Le Juch	du 26 au 28 —
Trégarvan	du 29 au 31 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

LETTRE - CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Concernant la Création des Conseils paroissiaux et le Denier du Clergé
et portant promulgation du Décret « Ne temere »

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Depuis longtemps, Nous nous sommes préoccupé de la réorganisation de Notre Diocèse au point de vue de la conservation du culte et de l'entretien de ses ministres. Nous en avons parlé avec vous dans nos conversations publiques ou privées, et Nous étions à la veille de vous faire connaître Nos résolutions définitives, quand Nous avons été surpris par Notre nomination à l'Archevêché de Chambéry. Dès lors, Nous avons dû Nous arrêter pour ne pas lier la liberté de Notre successeur et ne pas imposer témérairement à vos paroissiens des charges qui, peut-être, pourront encore être allégées.

Mais il est des côtés de la question qu'il Nous paraît urgent de résoudre avant Notre départ, parce que de trop longs retards pourraient jeter du trouble dans les esprits et engendrer des confusions et un désordre que, à tout prix, il faut éviter. Nous voulons parler de l'administration des ressources mises à la disposition des ministres du culte, soit pour les besoins de la paroisse elle-même, soit pour les besoins du clergé en général.

En répondant à ces légitimes préoccupations, Nous ne vous dirons rien de Nous-même, et ne ferons que reproduire, en les abrégant, les décisions prises à Paris dans les assemblées générales des Evêques, et ratifiées plus tard par les Evêques de la province de Bretagne, réunis à Rennes.

I. — Conseils paroissiaux.

Sans doute, c'est aux seuls Recteurs et Curés qu'il appartient d'administrer, au nom de l'Evêque et sous son contrôle, les biens d'Eglise et les ressources qui leur sont fournies par la piété des fidèles, à l'effet de subvenir aux frais généraux du culte ; mais les règles de la prudence chrétienne exigent que ces ressources ne soient pas administrées en

secret et que les paroissiens qui les procurent ne puissent jamais douter du bon emploi qui en est fait. C'est pourquoi il a été décidé, dans les réunions épiscopales, qu'il serait institué, dans chaque paroisse, un Conseil dit *paroissial*, dont le rôle principal sera de recueillir les fonds nécessaires au culte et de veiller à leur bonne administration. Nous savons d'ailleurs que, dans Notre Diocèse, les prêtres à l'unanimité désirent et réclament ce contrôle.

Les Curés ou Recteurs concentrent toutes ces ressources dans leurs mains ; ils en sont les seuls dépositaires, et n'ont en réalité à en rendre compte qu'à l'Evêque. Celui-ci délègue à côté d'eux des contrôleurs officiels, qui sont avant tout des témoins bienveillants.

Le Conseil paroissial n'est donc pas une association proprement dite, il n'a pas d'existence légale comme l'avaient, avant la Séparation, les Conseils de fabrique. En conséquence, les membres qui le composent n'encourent aucun risque, ils n'assument sur eux aucune responsabilité *pécuniaire*, ni devant la loi civile, ni devant la conscience.

Le Conseil paroissial est simplement une réunion qui prend connaissance de la situation de la paroisse surtout au point de vue matériel, qui se rend compte des œuvres, des recettes et des dépenses, donne son avis, cherche des ressources, discute les moyens, sans pouvoir cependant jamais rien entraver, rien empêcher, si ce n'est par un recours direct à l'Evêque. Le rôle des conseillers paroissiaux est donc purement facultatif de leur part, et sous ce rapport il ne ressemble en rien à celui que remplissaient autrefois les Conseillers de fabrique. Nous leur demandons, avant tout, un concours sérieux, discret et prudent pour l'établissement des comptes et budgets, qui, ainsi que Nous le disons dans Notre ordonnance, devront être envoyés, chaque année, à l'approbation de l'Evêque.

Vu l'état actuel de notre législation, Nous ne croyons rien pouvoir faire de plus en faveur des Conseils paroissiaux, si ce n'est de leur attribuer une place d'honneur dans l'Eglise.

Nous devons déclarer encore que MM. les Recteurs et Curés ne peuvent en conscience engager aucune dépense, sur les fonds paroissiaux ou sur les fonds remis pour l'entretien du culte, avant que leurs budgets n'aient été approuvés ou qu'une permission spéciale n'ait été obtenue de l'Ordinaire.

Les Conseillers paroissiaux seront nommés par l'Evêque, sur la présentation des Curés et Recteurs, et ils entreront en fonctions aussitôt que leur nomination leur aura été notifiée, soit par l'organe de la *Semaine religieuse*, soit directement par l'Evêché. Vous vous hâterez, chers et vénérés Coopérateurs, de leur communiquer aussitôt et de leur donner, par la lecture de Notre ordonnance, connaissance

de Nos intentions et de la délicate mission qu'ils ont à remplir.

Vous les choisirez parmi les personnes notables de votre paroisse, aussi recommandables par l'intégrité de leur vie que par l'intelligence des affaires. Vous n'aurez pas à vous soucier de leurs opinions politiques et vous chercherez, avant tout, des hommes qui soient au-dessus des partis pouvant diviser la commune, des hommes soucieux de l'avenir religieux de la paroisse, et sans préoccupations des intérêts humains attachés à leur nouvelle fonction.

Le souvenir des fonctions remplies, les bonnes relations antérieures porteront naturellement vos regards, chers et vénérés Coopérateurs, du côté des anciens fabriciens ; Nous Nous réjouissons à l'avance et Nous serons heureux de leur témoigner, par la nomination épiscopale, Notre reconnaissance pour les services passés et pour ceux, plus considérables encore, qu'ils nous rendront dans l'avenir. D'ailleurs, Nous nous persuadons sans peine que, dans cette riche terre de Bretagne, les bonnes volontés ne feront pas défaut.

Une fois constitué selon les règlements indiqués plus loin, le Conseil paroissial aura, chers et vénérés Coopérateurs, votre pleine et entière confiance. Vous saurez vous en servir comme d'une cuirasse protectrice, et vous aimerez à le réunir, à le consulter même en dehors des sessions réglementaires, toutes les fois que des circonstances ou des événements plus graves sembleront l'exiger. Avec eux, par votre bonne administration et votre zèle pour la maison de Dieu, vous ferez face à toutes les difficultés et vous montrerez, une fois de plus, que si des hommes peuvent appauvrir l'Eglise, il n'est pas en leur pouvoir de la renverser et de la détruire.

II. — Denier du Clergé.

Comme Nous l'avons dit plus haut, Nous étions prêt à donner une organisation complète et définitive à l'Œuvre du Denier du Clergé dans Notre Diocèse, ainsi que l'ont fait la plupart de Nos Seigneurs les Evêques dans leurs diocèses respectifs. La crainte de nuire à l'initiative et à la pleine liberté de Notre successeur Nous arrête, et ainsi Nous sommes empêché de donner à Notre projet la suite qu'il comporte. Nous tenons cependant, avant Notre départ, à vous en indiquer les lignes principales.

Il faut tout d'abord que l'Œuvre du Denier du Clergé soit assez puissante pour assurer aux ministres du culte, sinon le traitement qu'ils percevaient autrefois de l'Etat, du moins un supplément suffisant pour que, avec les ressources qu'ils trouvent dans leurs propres paroisses respectives, ils puissent pourvoir à leur entretien d'une manière convenable.

Nous avons calculé quelle serait la somme globale annuel-

lement nécessaire à l'Œuvre du Denier du Clergé pour obtenir ce résultat, et Nous avons constaté, au vu des chiffres, que pour une période de dix années une somme de deux cent quarante à deux cent cinquante mille francs serait annuellement suffisante. Le diocèse de Quimper et de Léon étant composé d'environ huit cent mille âmes, Notre calcul supposerait donc une souscription annuelle faite à raison de 0.30 par tête. Les riches payant un peu plus et les pauvres un peu moins, cette charge Nous a paru très peu lourde. Il est vrai qu'à un autre point de vue, il y aura des ressources à fournir par les paroissiens en vue de la continuation et de l'entretien du culte dans leur propre église ; mais ici les dons seront facilement plus fréquents et plus abondants, puisqu'il s'agira du bien commun, et non plus de la personne du prêtre.

Toutefois, cette souscription en faveur de l'Œuvre du Denier du Clergé devra rester absolument facultative de la part des fidèles. Dans sa lettre du 8 Octobre 1907, Son Eminence le cardinal Merry del Val Nous fait connaître en ces termes les intentions du Souverain Pontife à cet égard.

(Monseigneur cite la lettre du cardinal secrétaire d'Etat, dont le texte a déjà été publié dans la *Semaine religieuse*, n° du 15 Novembre, p. 806-807.)

Voilà donc les règles auxquelles les Evêques et les prêtres doivent conformer leur manière d'agir vis-à-vis de l'Œuvre du Denier du Clergé. Pas de taxe fixe et obligatoire, pas de sanction pénale pécuniaire ou spirituelle, mais pressant appel à la charité et au dévouement de tous ; rappel fréquent aux fidèles qu'il y a pour eux obligation grave et urgente de subvenir, dans la mesure de leurs moyens, à l'entretien des prêtres et au service du culte.

C'est cette règle, chers et vénérés Coopérateurs, que Nous avons suivie, l'année dernière, pour l'exercice 1907, et Nous avons eu la consolation de voir que nos fidèles Nous ont compris et que les sommes nécessaires pour venir en aide à Notre clergé Nous ont été accordées dans une mesure suffisante.

En ce qui concerne l'exercice prochain, nous estimons que la même méthode doit être suivie et, en conséquence, Nous rappelons et rendons obligatoires pour 1908 les deux articles de Notre Mandement du Carême 1907, visant le même objet.

ART. 1^{er}. — Une souscription sera ouverte dans chacune de nos paroisses à l'effet de venir en aide aux prêtres du Diocèse qui sont et demeurent privés en tout ou en partie de leur traitement.

ART. II. — Cette souscription sera ouverte du 1^{er} Janvier au premier Dimanche après Pâques ; elle devra être annon-

cée du haut de la chaire aux offices du dimanche, après les prières du prône, et être envoyée sans retard au Secrétariat de Notre Evêché.

Nous devons ajouter encore, chers et vénérés Coopérateurs, qu'une commission composée d'ecclésiastiques et de laïques a été établie par Nous, dans Notre Evêché, à l'effet de recueillir et de distribuer en Notre nom et sous Notre direction les dons et aumônes destinés au *Denier du Clergé*. Les membres qui la composent exerceront dans l'Œuvre du Denier du Clergé des fonctions analogues à celles que rempliront, auprès des Curés et Recteurs, les Conseillers paroissiaux. Sauf les modifications nécessaires, ils se conformeront aux prescriptions que Nous allons donner pour ces derniers. En ce qui concerne la perception des offrandes, les distributions aux ayants-droit, le placement des fonds de réserve, les prêtres et les fidèles doivent avoir pleine et entière confiance dans la loyauté et le désintéressement de nos auxiliaires. Tout est organisé de façon à ce que rien ne soit en souffrance ni en péril. D'ailleurs, toute la responsabilité appartient à l'Evêque et les membres de la commission, pas plus que les Conseillers paroissiaux, n'en encourent aucune et ne sont exposés à nul désagrément de quelque importance.

(A suivre.)

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — Le diocèse de Quimper et de Léon : la nomination de notre nouvel Evêque.
- II. — Les confessions et les communions de Noël.
- III. — L'ordination du 6 Janvier et la retraite préparatoire.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN — *Mardi*, 24 Décembre, veille de Noël, on confessa toute la soirée jusqu'à 8 heures, puis l'église sera fermée jusqu'à 10 h. 1/2.

A 11 heures, chant d'un nocturne des Malines de Noël. — A minuit, grand'messe suivie de deux messes basses.

Mercredi, fête de NOËL, les messes sont aux heures ordinaires, sauf que la dernière messe basse se dit à 8 h. 1/2. — A 10 heures, messe pontificale, à l'issue de laquelle Monseigneur donnera la Bénédiction papale avec indulgence plénière.

A 2 h. 1/2, vêpres : sermon par M. Duval, professeur à l'Ecole Saint-Yves. Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

A la messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires.

Jeudi, fête de S. Etienne, messes et offices comme les dimanches.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Mardi* soir, l'office de Noël commence à 11 heures. A minuit, grand'messe suivie de deux messes basses.

Le jour de Noël, il y a : 1° trois messes à partir de 6 heures ; 2° trois messes à partir de 7 h. 1/2 ; 3° à partir de 9 heures, trois messes dont la dernière sera la grand'messe, à 10 heures ; 4° messe à 11 h. 1/2, comme à l'ordinaire.

Les *vêpres*, à 2 h. 1/2, seront suivies du sermon, prêché par M. l'abbé Cornou, et de la bénédiction du T. S. Sacrement.

Jeudi, 26 Décembre, grand'messe à 8 h. 1/2. Le soir, à 7 h. 3/4, Complies. Bénédiction.

Le service annuel pour le repos de l'âme de Mgr Vallean, le dernier évêque de Quimper et de Léon décédé, sera célébré à la cathédrale de Saint-Corentin, lundi prochain 23 Décembre, à 9 heures.

Mgr l'Evêque est arrivé à Rome en bonne santé, vendredi matin 13 Décembre. A la gare, il a été reçu par Mgr Pillet, prélat, du diocèse de Chambéry, membre de la commission de codification du droit canonique, et M. le chanoine Peyron qui depuis quelques semaines est à Rome, occupé de recherches, dans les archives du Vatican, pour l'histoire de notre diocèse.

Le jour même de son arrivée, Sa Grandeur a fait visite au cardinal Merry del Val et a réglé son audience avec le Saint-Père.

Monseigneur a assisté au Consistoire où il a été préconisé archevêque de Chambéry ; mais on donne comme certain qu'il gardera l'administration du diocèse de Quimper et de Léon jusqu'à la prise de possession de son successeur, dont la nomination ne paraît pas imminente.

Le retour de Mgr Dubillard à Quimper reste fixé à mardi soir, veille de Noël.

Dernière heure. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons les communications suivantes :

Monseigneur a été reçu en audience par le Saint-Père, dimanche 15 Décembre. Sa Grandeur était accompagnée de M. le chanoine Peyron.

La santé du Pape est excellente ; sa physionomie est calme et assurée. Il témoigne une confiance absolue dans l'avenir de l'Eglise de France.

Les préliminaires de la nomination du successeur de Mgr Dubillard sont très avancés.

QUIMPER. — La fête de saint Corentin en 1907. — *Jeudi 12 Décembre.* — Rien de particulier à dire, cette année, sur le jour même de la fête liturgique du saint Patron ; c'est, comme toujours, la messe dite par M. le Curé pour les malades de la paroisse, devant une assistance très pieuse, très recueillie, la vénération de la Relique, le chant des enfants de chœur ; rien de plus à dire à ce sujet, si ce n'est que nous sommes heureux de voir se conserver si fervente la dévotion qui s'est si bien renouvelée il y a vingt ans.

LE TRIDUUM. 12, 13 et 14 Décembre.

M. le Curé-Archiprêtre de la Cathédrale, sachant tout le bien produit dans de nombreuses paroisses de notre diocèse par l'Association des hommes de France au Sacré-Cœur en union avec l'Archiconfrérie de Montmartre, désirait faire entrer ses paroissiens dans cette pieuse ligue, et il a eu l'heureuse pensée de leur faire appel à ce sujet dans les réunions habituelles de ces trois jours. Pour faire connaître l'œuvre, il recourut à un prêtre originaire de Saint-Corentin, et bien connu dans tout le diocèse pour son zèle à propager la dévotion au Cœur de Notre-Seigneur; M. F. Le Louet, ne pouvait être que très heureux d'accepter cette mission.

Dès le jeudi, il établissait comment le Cœur de Jésus, considéré en lui-même et dans ses rapports avec les hommes, est l'objet spécial de notre culte; comment les deux fins principales de ce même culte sont la réparation et l'imitation.

Le vendredi, il commentait cette parole de saint Paul : « *Oportet illum regnare*, Il faut que Jésus-Christ règne », non plus tant par sa Croix que par son Cœur, et non seulement sur le monde invisible des âmes, mais encore sur les sociétés et les nations. Et ce n'est point là seulement un rêve ou une pieuse imagination; nous en avons pour preuve les promesses de Notre-Seigneur à la Bienheureuse Marguerite-Marie, le Vœu national ratifié dans les Chambres françaises par une majorité de 244 voix, la consécration du monde au Sacré Cœur par Léon XIII, les très nombreux couronnements des images du Sacré Cœur qui se multiplient journellement, etc... Dans l'établissement de ce règne, les hommes doivent avoir à remplir un rôle spécial; leurs groupements ont été encouragés par Léon XIII comme ils le sont par Pie X. En France, nos évêques nous le recommandent particulièrement; chez nous, hélas! les blasphèmes et les profanations de toute sorte s'étalent avec un cynisme impudent, et prennent souvent un caractère officiel; c'est pourquoi les prières et les pénitences offertes par des femmes, quelque saintes soient-elles, ne suffisent plus aux réparations. Aux outrages des hommes doivent répondre les œuvres satisfaisantes des hommes.

Le samedi, le prédicateur montra dans le Cœur de Jésus le modèle du zèle qui doit animer notre cœur. Pour établir son règne, puisque c'est là notre but, nous avons tout d'abord à pratiquer cette vertu de zèle, travaillons-y en nous-mêmes, dans nos familles, dans la société, nous avons pour cela l'apostolat de l'exemple, des bons conseils, de la bonne presse, et surtout l'apostolat de la prière.

Le dimanche, à 4 h. 1/2, donnant lui-même l'exemple de ce zèle qu'il recommande avec tant d'à-propos, M. l'abbé F. Le Louet voit réunis à la Chapelle Neuve 43 des hommes qui ont suivi ses instructions et qui ont compris son appel. Ils ont accepté de former le premier noyau du groupe quimpérois; ils auront une réunion mensuelle fixée au premier vendredi du mois, et ils se pro-

poseront d'être les auxiliaires des prêtres dans la paroisse; puisque le programme judéo-maçonnique est suivi avec tant de perfidie et d'acharnement par les ennemis de Dieu, il appartiendra aux amis du Sacré-Cœur de former l'armée du bien et de combattre la haine avec une persévérance que rien ne saurait arrêter.

En souhaitant la bienvenue à la nouvelle confrérie des hommes de Quimper, et en remerciant le prêtre qui vient d'en poser les bases, la *Semaine* croit devoir rappeler que c'est aussi sous la protection de saint Corentin que se plaça naguère une autre association qui a fait un bien très réel dans notre ville. Voici ce que j'écrivais il y a vingt et un ans : « Un jour, un jeune prêtre (1) et quelques hommes pleins de confiance en Dieu se réunirent pour promettre de travailler ensemble au bien de leurs frères les ouvriers de Quimper; ils placèrent leur œuvre sous la protection de l'évêque ouvrier saint Corentin.

» Leurs premiers efforts furent bénis et bientôt le Cercle fut fréquenté par un grand nombre d'hommes. En 1881, les membres du comité et du Cercle se réunirent le soir dans la Cathédrale pour célébrer la fête de leur Patron. C'était la première de ces grandes manifestations qui ont tant édifié Quimper, et qui, nous l'espérons, continueront à produire des fruits. Quoi que l'avenir nous réserve, nous devons déjà le proclamer hautement : c'est la participation du Cercle catholique d'ouvriers à la fête patronale qui a marqué le réveil de la dévotion à saint Corentin; c'est donc à ces vaillants chrétiens, à celui qui les y a appelés, à ceux qui les y ont conduits qu'appartient ici l'honneur. »

SOLENNITÉ DE SAINT CORENTIN. Dimanche 15 Décembre.

C'est en 1886 que j'écrivais les lignes qui précèdent; pendant les cinq années précédentes, le Cercle avait continué de prêter son concours; quand le Bras de saint Corentin fut remis en honneur et eut reçu son incomparable triomphe, la fête annuelle fut régulièrement célébrée avec toute la pompe possible et désirable, mais elle n'eut pas cependant chaque fois la même physionomie. Je citerai quelques dates.

En 1893, c'était le centenaire des horribles profanations commises dans la cathédrale, par la bande de Dagorn, et de la fuite du Bras de saint Corentin relégué pendant près de deux ans à la sacristie d'Ergué-Armel. M. J.-C. Coat, curé-archiprêtre, lut du haut de la chaire une bien belle amende honorable à Notre-Seigneur, à Notre-Dame et à saint Corentin, pour les outrages des terroristes.

En 1895, M. le Curé fit célébrer avec une solennité exceptionnelle le centenaire du retour du Bras de saint Corentin dans son église. Le trône splendide qu'on avait tant admiré en 1886 reparut à la même place, la procession sortit et traversa le boulevard et la rue Neuve, stationna au beau reposoir de la fontaine Saint-Corentin,

(1) M. l'abbé Alfred Le Roy, alors vicaire de Saint-Mathieu, aujourd'hui curé-archiprêtre de Châteaulin.

donna lieu aux manifestations de la dévotion la plus touchante, mais se termina sous un véritable déluge.

L'année dernière, 1906, la fête patronale se célébrait au milieu d'incidents navrants et burlesques à la fois. C'était le moment où M. Aristide Briand inventait le délit de messe, faisait pleuvoir les procès-verbaux et se préparait à fermer les églises, ce qu'il aurait certainement fait, si l'on n'avait pas résisté lors des inventaires. Que d'événements se sont passés depuis ! Nous disions alors, et nous étions dans la vraisemblance : « C'est notre dernière solennité de saint Corentin, d'ici bien des années peut-être. » Non, heureusement ; mais nos deux séminaires ont été cambriolés ; l'évêché, sur le territoire où vécut notre premier évêque, est vide désormais... Eh bien, gloire à Dieu tout de même, et gloire à Saint-Corentin !

Le dimanche matin, la cathédrale reçoit son contingent annuel de fidèles cornonnais ; chupen noir de Fouesnant et chupen bleu du pays *glazic*, broderies délicates d'Elliant, broderies multicolores de Pont-l'Abbé, font de cette foule bigarrée une intéressante mosaïque. Mais il y a autre chose qu'à voir, car tous sont venus là pour écouter : c'est M. le chanoine Eveno qui est venu *déclarer saint Corentin* en breton, comme il doit ce soir le *déclarer* en français.

A 10 heures, la cathédrale est dans toute sa splendeur, un beau soleil d'hiver répand sa lumière tamisée par les vitraux. Le maître-autel et la chapelle de saint Corentin n'avaient jamais pu recevoir une pareille décoration ; comme nous n'avons pas eu de glace, les fleurs n'ont point été gelées et il y en a ici une étonnante profusion dont une main très habile et très exercée a tiré un admirable parti.

Pas d'office pontifical, puisque Monseigneur est à Rome, M. Fléiter le remplace à l'autel. Les stalles sont occupées par un clergé nombreux et, par suite, l'on remarque un peu moins le grand vide laissé par les chers séminaristes (ceci, hélas, ne saurait nous empêcher de déplorer cette absence et de flétrir les gens qui nous l'imposent). A l'entrée du chœur, est un beau groupe de jeunes gens et d'enfants, ce sont les chanteurs de Saint-Vincent : il y en a bien cinquante. A quelques pas est le Supérieur qui avait fait de leur séminaire de Pont-Croix une maison si paternelle, une famille si unie, le prêtre qui continue si bien cette tradition, plusieurs des professeurs, et en particulier celui qui a fait de ces élèves des chanteurs émérites. Si l'on a eu du plaisir à les entendre chanter, le matin, leur *Ave verum* (de Latombelle) et le soir leur *Domine non secundum peccata* (de César Frank), eux aussi, grâce à leur excellente culture artistique, ont eu leur petite fête musicale. C'était plaisir de les voir pendant que l'organiste faisait entendre ses riches variations sur le *Pange solemnes*. On voyait qu'ils se rassasiaient délicieusement de ces harmonies. Egalement, M. Thomas fils, jouant du violon, n'avait pas dans l'immense assemblée d'auditeurs aussi visiblement enthousiasmés que le petit bataillon des nouveaux *Likès*. Mais quand à leur tour ils ont fait entendre leurs chants, ils n'ont satisfait personne autant que l'organiste et le violoniste qui ont été heureux de me le dire.

Depuis quelques années, les séminaristes avaient repris l'ancienne habitude de chanter le *Pange solemnes* « en faux-bourdon » ; les élèves de Saint-Vincent ont fait comme eux, du moins à l'office du soir ; mais sauf le respect que j'ai pour les excellents chanteurs du Grand-Séminaire, je dois dire que le chant de leurs futurs successeurs n'est pas pour faire regretter le leur ; les voix des enfants jointes à celles des adolescents ont eu un bien autre charme ; j'espère que les hôtes du Carmel de Brest me pardonneront cette comparaison et ne seront pas jaloux.

Monsieur le Curé-Archiprêtre,

Quelle heureuse inspiration vous avez eue quand vous avez invité M. le Supérieur du Grand-Séminaire de Saint-Jacques à venir prêcher le panégyrique de Saint-Corentin en breton et en français ! J'ai gardé un souvenir tout spécial de la manière dont Monseigneur Dulong de Rosnay développa naguère le même sujet dans une série de trois beaux discours, où il nous fit voir si bien notre Cornouailles avec les trois hommes qui l'illustrèrent en même temps : Corentin, Grallon, Guénolé ; d'autres prédicateurs encore ont assumé la même tâche et ont donné toute satisfaction à leur splendide auditoire ; mais le panégyrique prononcé dimanche dernier restera forcément dans la mémoire de tous ceux qui l'ont entendu ; pas un fait intéressant n'y a été omis, pas une déduction ou une leçon utile n'a été négligée ; nous avons assisté à l'éducation du Saint, à sa formation religieuse et sacerdotale et nous l'avons vu formant à son tour des prêtres et des moines ; dans ce double rôle d'élève docile, de maître intelligent, doux, aimant et zélé, il nous est apparu comme le modèle de l'éducateur à notre époque et comme l'heureux inspirateur du Pontife qui occupe aujourd'hui son siège épiscopal, mais qui va prochainement nous quitter, nous laissant surtout le souvenir de son inlassable persévérance à créer, à maintenir, à défendre ses maisons d'éducation chrétienne.

Le nouvel Archevêque de Chambéry ne pouvait en ce moment recevoir un éloge plus complet de son œuvre de sept années dans le diocèse de Quimper, surtout cet éloge ne pouvait être mieux basé sur la vérité ; mais si le prédicateur a été dans le vrai en parlant de l'évêque, il a aussi et surtout montré la vraie physionomie de saint Corentin et de son grand et digne auxiliaire le roi Grallon. L'appel final à ces deux bienfaiteurs de la petite patrie a été d'une particulière éloquence, et je suis convaincu qu'en voyant le Bras du glorieux saint Corentin s'avancer dans son splendide reliquaire, bien des fidèles se répétant les paroles qu'ils venaient d'entendre disaient à saint Corentin de l'étendre encore, ce Bras puissant pour nous défendre à l'heure que nous traversons ; puis à Grallon le Grand de saisir encore sa bonne épée et de nous défendre contre les ennemis qui nous assaillent.

Allons, vieux Roi des Bretons d'Armorique, fouillez donc cette chienaille, comme disait le bon sire de Joinville ; ils sont bien autrement odieux que les sarrasins.

Allons, vieil Evêque de la Cornouaille, rouvrez votre vieux palais, rouvrez les deux chapelles brillantes de jeunesse où l'on chantait si bien vos louanges sur les bords de l'Odét et sur les bords du Goyen.

LANNILIS. — Une première messe. — La fête du 8 Décembre est une douce et belle fête pour toutes les populations chrétiennes : à Lannilis, elle a revêtu, cette année, une splendeur extraordinaire, malgré le mauvais temps. Le R. P. Hugues Riou, bénédictin de Kerbénéat, aujourd'hui exilé par la volonté des F. M. à Caërmaria, à l'Ouest du pays de Galles, chantait sa première messe ; et c'était un spectacle touchant de le voir à l'autel, assisté, comme diacre et sous-diacre, par ses deux frères, MM. les abbés S. et L. Riou... Heureuse mère, celle à qui Dieu réclame ses trois enfants ! Sacrifice pénible, peut-être, mais doux aussi à un cœur chrétien.

Après l'Evangile, M. S. Riou monte en chaire et, après avoir, d'une voix émue, rappelé à son frère l'entrée et les premières promesses à Kerbénéat, il nous montre le moine « homme de prière et homme de pénitence », pour lui-même, sans doute, et pour sa sanctification personnelle, mais aussi pour les autres. Car ne faut-il pas des âmes qui prient sans cesse pour ceux qui ne prient jamais ? Ne faut-il pas des hommes qui fassent pénitence pour ceux qui, ici bas, n'ont d'autre but que la satisfaction de leurs grossières convoitises ?

Pourquoi donc, en France, ne veut-on plus de ces hommes ? Étaient-ils en révolte contre la loi ? Non. Foulaient-ils aux pieds les mots magiques de Liberté, Egalité, Fraternité ? Encore moins ; car où trouver plus de liberté, une égalité plus vraie, une fraternité plus douce que dans nos monastères ? La vérité est que les maîtres du jour ont juré de déchristianiser l'âme française, et qu'en chassant les moines, c'est la foi que l'on voulait bannir avec eux... Puis l'orateur rappelle la parole de saint Bernard : « Deux péchés sont toujours frappés par Dieu dans ce monde : les blasphèmes contre la Vierge Marie et la guerre faite à ceux qui ont donné à Dieu leur vie. » A la vue de certains événements, ne pourrait-on pas craindre que déjà le châtement commence pour la France ?...

En terminant, M. S. Riou conjure son frère de pardonner à la patrie qui l'a chassé, et de s'unir à tous les chrétiens de France pour prier et expier pour elle... Bien des yeux se sont remplis de larmes lorsque, au nom de ses parents et amis, il a adressé un dernier adieu au R. P. Hugues, qui, dans quelques jours, devra reprendre le chemin de l'exil.

De l'avis de tous, ce beau sermon a produit une impression profonde, et qui n'est pas près de s'effacer.

Pendant les divers offices, il nous a été donné de goûter plusieurs chants, fort bien exécutés par un excellent chœur de jeunes filles, à qui nous sommes heureux d'offrir toutes nos félicitations.

De pareilles fêtes redonnent courage et espoir ; et la nombreuse assistance qui remplissait la vaste église de Lannilis prouvait, par son pieux recueillement, qu'elle entend rester toujours fidèle à sa Foi et à son Dieu.

SAINT-POL DE LÉON. — Expulsion des Ursulines. — Pour la troisième fois depuis un an, la ville de Saint-Pol de Léon recevait, le jeudi 12 Décembre, la visite des « cambrioleurs officiels » flanqués de gendarmes, de soldats et de sinistres crocheteurs, fine fleur, dit-on, de la prison de Brest. En Novembre 1906, avait lieu l'inventaire de la cathédrale ; il y a deux mois, le 14 Octobre dernier, le clergé paroissial était expulsé du presbytère. Jeudi, c'était le tour de nos vénérées Ursulines.

Il faut être Saintpolitain, ou avoir vécu à Saint-Pol, pour se rendre compte de ce qu'est pour cette paroisse chrétienne « son couvent, *ar gouent* ». Toutes les classes de la société, les pauvres, les ouvriers, les riches, entourent les Ursulines d'un égal respect et d'une même affection, et jamais respect et affection ne furent mieux mérités.

Il y a 286 ans, près de trois siècles, que les filles de sainte Angèle sont établies à Saint-Pol de Léon. Comme toutes les religieuses, elles durent se disperser pendant la période révolutionnaire. Leur communauté fut vendue ; mais, au lendemain de la Terreur, elles se retrouvaient au pied du Kreisker, dans les locaux occupés précédemment par le Grand Séminaire de Léon.

Mieux que toutes les paroles, le nombre de leurs élèves montrera la confiance qu'inspiraient ces saintes filles aux parents de la région saintpolitaine : on comptait, à la rentrée des classes en 1906, 625 élèves. Un très grand nombre parmi ces enfants appartenaient à des familles pauvres. Les bonnes Mères ne se contentaient pas de les instruire gratuitement, elles leur donnaient chaque jour le repas de midi et se chargeaient presque complètement de les vêtir.

Jamais un pauvre ne se présenta en vain à la porte du couvent.

Mais, faire le bien, à l'époque où nous vivons, est un crime. Le crime de nos chères Ursulines ne pouvait pas rester impuni, et un décret de M. Briand, ministre de l'Instruction publique, rendu au mois de Juin dernier, les condamnait à quitter leur établissement et à se disperser avant le 1^{er} Septembre. En vain une pétition qui réunit près de 5.000 signatures de personnes majeures, c'est-à-dire la quasi-unanimité des habitants de la commune, « tous ceux que n'arrêtait pas la crainte des foudres gouvernementales », en vain cette pétition fut-elle adressée au préfet et au ministre. Le démocrate Briand fit sienne la formule autocrate par excellence : *Sit pro ratione voluntas* ; tel est mon bon plaisir, inutile d'insister.

**

Depuis le 1^{er} Septembre nous attendions donc avec angoisse les expulseurs. Ils sont venus, et jamais, dans cette ville de Saint-Pol

de Léon, où les manifestations de foi sont cependant si belles, jamais on ne vit manifestation comparable à celle du 12 Décembre 1907.

Dès la veille au soir, le bruit se répandait en ville que l'expulsion des religieuses aurait lieu le lendemain. Vers 8 heures, des renseignements absolument sûrs venaient confirmer ce bruit. Aussitôt, des hommes de bonne volonté se mettent en devoir de parcourir la campagne pour annoncer la triste nouvelle et donner rendez-vous aux amis des Ursulines pour le lendemain matin, à 4 heures. Le train spécial destiné à amener la force armée devait en effet quitter Brest à 2 heures du matin et arriver à Saint-Pol un peu avant 5 heures.

Dans l'intérieur de la communauté, toute la nuit on prie. Une première messe est célébrée à 2 heures du matin ; toutes les religieuses font la sainte Communion. Pauvres religieuses ! c'est votre dernière communion dans ce sanctuaire béni où vous avez consacré à jamais votre vie à Dieu, où vous aimiez à prier et parfois à pleurer devant le tabernacle ! Qu'elle est impressionnante cette dernière communion au milieu de la nuit, pendant que le vent souffle et que la pluie tombe, pendant que retentissent les coups de marteau de ces amis qui voudraient retarder au moins de quelques instants, en barricadant les portes, l'entrée de l'expulseur qui approche !

Deux autres messes sont célébrées, puis l'autel est dépouillé, la pierre sacrée enlevée. Seule, une petite lampe allumée rappelle la présence du divin Sauveur, qui, Lui aussi, va être expulsé avec ses épouses.

Vers 3 h. 1/2, l'animation est grande en ville, malgré les ténèbres épaisses et la pluie qui ne cesse de tomber. Plus de 500 personnes entrent dans la communauté. Les autres restent à l'extérieur, et un grand nombre se tient aux environs de la gare. A 4 h. 50, le train est signalé ; quelques minutes plus tard, la grosse voix des cloches de la cathédrale sonne le tocsin. La cloche du couvent sonne, elle aussi, et sonnera sans interruption jusqu'à 7 heures.

A 5 heures, 30 gendarmes à cheval, 20 gendarmes à pied et 200 soldats d'infanterie coloniale arrivent, et, après avoir péniblement fait reculer la foule, entourent la communauté. Les manifestants dont le nombre grandit sans cesse chantent : « Nous voulons Dieu » et crient : « Vivent les Sœurs ! vive la liberté ! »

Dans la chapelle on récite le chapelet, puis les religieuses chantent alternativement avec les prêtres et les fidèles le *Miserere*, le *Parce Domine*, l'*In manus tuas*, le *da pacem*, tous ces cris déchirants de douleur abandonnée et confiante que l'Eglise met sur les lèvres de ses enfants, aux jours d'épreuve.

A 6 heures, nous entendons les trois sonneries de clairon qui précèdent les trois sommations. C'est M. Agier, commissaire spécial à Brest, qui opère. Près de lui se tient M. Le Roux, avoué à Guingamp, le liquidateur. Il paraît effrayé et honteux. Il sent

comment la foule qui l'entoure apprécie la besogne qu'il a librement accepté de faire... Aux trois sommations du commissaire répondent, par trois fois, des « Non ! » énergiques. Le commissaire fait alors avancer les quatre serruriers spécialistes, qui sont désormais de toutes les expéditions officielles. La foule crie : « A bas les crocheteurs ! » Ceux-ci s'attaquent inutilement à la lourde porte de chêne qui ferme le grand portail en face de la chapelle du Kreisker. Il leur faut renoncer à l'espoir d'entrer par cette porte. Ils viennent alors à une petite porte située dans la rue du Séminaire. Après 20 minutes d'efforts, ils cèdent la place aux sapeurs de l'infanterie coloniale et quelques instants plus tard, commissaire, gendarmes et crocheteurs entraînent dans la communauté. Après avoir brisé deux autres portes, ils arrivent à la chapelle, guidés par les chants des fidèles qui la remplissent.

Quand le commissaire entre dans le lieu saint, suivi des gendarmes, le képi sur la tête, le chant du *Parce Domine* a des intonations que l'on ne saurait rendre. La foule est frémissante. Oh ! si cette foule n'avait pas la foi, que seraient cinquante gendarmes pour en avoir raison ? Elle crie sa douleur, en des chants déchirants. En vain le commissaire veut-il imposer silence et de la voix et du geste, il perd son temps. Mais la Mère Saint-Ignace, sous-prieure, remplaçant la Mère Prieure appelée en Belgique depuis quinze jours par des affaires urgentes, obtient ce que n'a pu obtenir le commissaire, et, quand le silence s'est fait, elle lit, d'une voix émue mais forte et vibrante, cette belle protestation :

« Au nom de toutes mes sœurs et en mon nom, je proteste de toute mon âme, comme catholique et comme Française, contre la violence et l'injure qui nous sont faites en ce moment.

« Depuis bientôt trois siècles que notre communauté est établie à Saint-Pol de Léon, nous n'avons cessé de nous dévouer au bien des enfants qui nous étaient confiées, sans demander au Gouvernement d'autre rétribution que la liberté de faire le bien.

« Néanmoins, aujourd'hui, au mépris de tous les droits, au mépris surtout des censures de l'Eglise, on viole notre demeure et on veut nous jeter sur le pavé.

« Je proteste encore une fois contre une telle injustice, et je ne reconnais pas la loi qui l'ordonne.

« Nous sommes chez nous, et nous n'en sortirons que par la force.

« Mais rappelez-vous que le Dieu que vous persécutez en ce moment, dans la personne de pauvres religieuses, aura bientôt son tour, et ses vengeances sont souvent terribles.

« Quant à nous, heureuses de lui appartenir et de partager ses souffrances, nous l'imiterons encore dans l'oubli des injures.

« Que Dieu pardonne à nos persécuteurs, et qu'il ait pitié de notre malheureuse patrie, en faisant cesser la guerre criminelle qu'on y fait à notre sainte Religion. »

Après la lecture de cette protestation, la foule crie : « Vivent les Sœurs ! Vive notre sainte Religion ! Vive Notre-Seigneur Jésus-Christ ! »

De nouveau le commissaire s'efforce d'obtenir le silence, mais en pure perte ; il n'a d'autre ressource que de faire sortir une à une toutes les personnes qui remplissent la chapelle, les gendarmes se les passent jusque dans la rue. Cette opération ne demande pas moins d'une demi-heure.

Il ne reste plus dans la chapelle que les religieuses et quelques amies qui se tiennent à leurs côtés. Quatre vaillantes chrétiennes sont debout aux quatre coins d'un brancard occupé par une pauvre religieuse paralysée, âgée de 77 ans. A l'autel, M. Cardinal, supérieur de la maison Saint-Joseph, revêtu du surplis, de l'étole, du voile huméral, tient en mains le Saint Sacrement devant le tabernacle ouvert ; à genoux, près de lui, quatre vicaires de la cathédrale.

Pensant empêcher les manifestations, le commissaire fait alors briser par les crocheteurs la porte de la chapelle qui donne sur la rue Cadiou. « A sept reprises », c'est lui-même qui le fait remarquer, il invite les ecclésiastiques à sortir. Ils s'y refusent, et ne sortent qu'entre les mains des gendarmes. Le commissaire s'est trompé en croyant dépister la foule ; elle accueille par des cris redoublés de « Vive la Religion ! Vivent nos prêtres ! » MM. Conq, Floc'h, Pichon et Renaot qui sortent successivement, conduits par les gendarmes ; puis c'est une explosion de colère indignée quand on voit M. Cardinal portant le Saint Sacrement et expulsé, lui aussi, par les gendarmes : « Oh ! les misérables ! ils chassent le Bon Dieu ! A genoux ! A genoux ! Pardon, mon Dieu ! Vive Notre-Seigneur Jésus-Christ ! »

Enfin, c'est le tour des pauvres religieuses. Elles sortent une à une, s'appuyant au bras des amies qui ont eu la consolation de rester près d'elles. La foule pleure, crie ; des hommes, des jeunes gens ne peuvent retenir leurs sanglots ; ils éclatent surtout lorsqu'on voit apparaître la Mère Sainte-Brigitte, la vénérable infirme. Elle aussi a exigé qu'on la contraigne avant de se faire porter, et un gendarme a dû lui mettre la main sur l'épaule.

Les religieuses s'avancent péniblement à travers la foule qui les entoure. On veut les voir, on veut les toucher. C'est la répétition de la parole de l'Evangile, appliquée cette fois aux épouses du divin Maître : « *Si tantum tetigero fimbriam vestimenti ejus !* »

Le cortège s'avance vers la cathédrale dont toutes les cloches sonnent. Les religieuses montent dans le chœur ; la foule remplit, comme aux plus grands jours, les vastes nefs, le transept et tout le pourtour du chœur. Tout le monde est debout ; il n'y a certes pas d'exagération à dire qu'il y a là 3.000 personnes.

Quand tout le monde a pu entrer et que le silence s'est établi, M. Renaot, premier vicaire, monte en chaire. Après avoir dit

combien M. le Curé sera peiné de ne s'être pas trouvé à Saint-Pol, dans cette douloureuse circonstance, il remercie les paroissiens de la foi ardente et de la reconnaissance qu'ils viennent de témoigner aux expulsées. S'inspirant de ce passage de l'Ecriture où Notre-Seigneur demande à Israël infidèle pour lequel de ses bienfaits il le fait souffrir, l'orateur, s'adressant à la France coupable, lui demande pour lequel de leurs bienfaits elle a frappé les saintes victimes qui sont là au pied de l'autel. Est-ce pour avoir consacré leur vie à instruire les petits enfants ? pour avoir nourri ceux qui avaient faim ? vêtu ceux qui étaient nus, etc. ? Elles ont été frappées, dit-il, parce qu'elles sont les servantes de Dieu... Mais Dieu est plus fort que tous les méchants conjurés, et Dieu aura son heure. Il émet l'espoir qu'un jour nous verrons revenir de l'exil ces saintes filles, l'honneur de notre pays, et il supplie les assistants de demander à Dieu ce retour par d'ardentes prières.

Après ces quelques mots et la bénédiction du Saint-Sacrement, les religieuses se réunissent à la sacristie. M. le comte de Guébriand, maire de Saint-Pol de Léon, accompagné de son adjoint, M. Morvan, vient les y rejoindre. Il tient à leur dire, en quelques paroles émues, en son nom, et au nom du Conseil municipal, la grande douleur que cause à tous l'expulsion qui vient d'avoir lieu. Il dit la profonde reconnaissance de toute la population de Saint-Pol envers les insignes bienfaitrices qu'ont été pour elle les Ursulines. Il leur promet que si, dans un avenir meilleur, il nous est donné de les voir revenir au milieu de nous, une manifestation d'un tout autre caractère que celle qui vient de finir se produirait : elles seraient reçues en triomphe à Saint-Pol.

L'émotion de M. le Maire gagne les religieuses et les prêtres qui l'écoutent... Puis, nos pauvres Ursulines s'en vont, escortées de MM. le Maire et de son Adjoint, qui marchent tête nue aux côtés de la Mère sous-prieure. La foule suit, silencieuse dans sa douleur. En attendant le départ pour l'exil, les religieuses se retirent dans la maison de la rue du Séminaire qu'habitait leur aumônier, le bon et dévoué M. Goulven, déjà parti depuis deux mois pour la Belgique avec la moitié des religieuses.

Libres penseurs et sectaires, que n'étiez-vous jeudi à Saint-Pol ? Vous auriez vu si la foi est morte ! Persécuteurs, vous passez, mais Dieu ne meurt pas ! Puisse l'heure de sa miséricorde sonner bientôt et ramener, dans une France redevenue chrétienne, celles que nous pleurons !

L. P.

Défense sacerdotale. — CHATEAULIN. — A la suite de la publication d'articles diffamatoires contre M. le chanoine Le Roy, curé-archiprêtre de Châteaulin, M. Jouy, directeur-gérant du *Réveil du Finistère*, avait été condamné à 50 francs d'amende et à 1.000 francs de dommages-intérêts, plus à deux insertions au choix du plaignant.

M. Jouy ayant fait appel de ce jugement, l'affaire est venue devant la Cour de Rennes le 4 Décembre. L'arrêt, rendu le 11, a confirmé purement et simplement la condamnation prononcée par les juges de Châteaulin.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — La réunion rotale des Rites, tenue le 10 Décembre, a décidé l'introduction de la Cause de béatification de Sœur Catherine Labouré, Fille de la Charité, favorisée de la vision de la médaille miraculeuse ; la revision des écrits de Jean-Marie Lamennais, fondateur des Frères de l'Education chrétienne (de Ploërmel), et des Filles de la Providence, de Saint-Brieuc. On espère que d'ici deux ans la vénérabilité pourra être proclamée.

Le 13 Décembre a eu lieu à l'église de Saint-Jean-de-Latran, en présence du Chapitre entier de la basilique, la messe annuelle, dite pour la prospérité de la nation française. Cette cérémonie se fait à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Henri IV, en reconnaissance des dons que celui-ci fit à la basilique.

— **Le Consistoire.** — Lundi 16 Décembre, devant les cardinaux réunis en Consistoire privé, S. S. Pie X a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé comment « la persécution qui s'attacha sans trêve à la vie terrestre du Seigneur accompagne aussi celle de son Eglise aujourd'hui surtout assaillie de tous côtés, opprimée dans ses droits, combattue par une presse impie et sans pudeur... »

« A ces attaques du dehors s'ajoute, dans le sein même du catholicisme, la propagande funeste des modernistes qui méprisent l'autorité pontificale à laquelle ils veulent se substituer, dans le but d'établir une nouvelle foi et une nouvelle conscience... Et ils osent encore se proclamer catholiques, s'approcher des sacrements, célébrer la messe !... Le Pape, accomplissant son devoir, a pris les mesures nécessaires à leur égard, afin surtout de sauver le jeune clergé de cette perversion. »

« L'épiscopat a accueilli avec empressement et applique avec zèle ces directions papales ; mais les modernistes persévèrent dans leur rébellion... Que Dieu éclaire ces égarés !... »

Le Pape a annoncé ensuite qu'il créait cardinaux Mgr Gasparri, Mgr Luçon, Mgr Andrien et Mgr de Lai.

Mercredi soir, le Saint-Père a remis aux nouveaux cardinaux la barette rouge et leur a imposé le chapeau, au Consistoire public de jeudi.

A ce Consistoire ont été seulement pourvus, pour la France, les sièges d'Avignon, de Chambéry et de Tarentaise. D'après la *Croix*, « rien n'est encore décidé pour les autres. »

Les évêchés encore vacants sont ceux de Quimper, de Châlons et d'Alger (par la démission récemment acceptée de Mgr Oury).

On sait que le nouvel évêque de Tarentaise est Mgr Biolley, né et ayant passé toute sa vie dans le diocèse qu'il est appelé aujourd'hui à gouverner ; il était depuis huit ans curé-archiprêtre d'Albertville, la plus importante paroisse de ce diocèse. Sa nomination est saluée par tous ses compatriotes avec une joie sincère, et l'épiscopat de ce prêtre à l'orthodoxie rigoureuse et au caractère ferme et généreux s'annonce comme devant être fécond.

PARIS. — **A l'Institut catholique.** — Le numéro de Novembre-Décembre 1907 de la *Revue de l'Institut catholique* de Paris indique les résultats des examens passés dans les sessions d'été et d'automne devant les Facultés de l'Etat par les étudiants de l'Institut.

Les résultats portent à 103 le chiffre des licenciés ès-lettres reçus pendant l'année.

Des succès non moins satisfaisants ont été obtenus par les étudiants de la Faculté de droit et de l'Ecole des sciences. Sur le nombre total des premiers, 82 pour 100 ont été reçus au baccalauréat ou à la licence, et les certificats scientifiques se sont élevés à 25.

— **Nouvelles laïcisations.** — Un décret de M. Fallières chasse de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Saint-Louis les religieuses Augustines qui s'y dévouaient au service des malades depuis des siècles, sans interruption, et dont les forcenés de 89 eux-mêmes avaient respecté le dévouement ! Elles vont partir prochainement, ces admirables et si dévouées servantes des pauvres malades ! Quelques journalistes ont eu le triste courage de s'en réjouir. Le beau succès ! Et, comme toujours, à qui profitera-t-il ? Le peuple parisien les verra s'en aller avec tristesse. Plaise à Dieu qu'il n'ait pas à les regretter trop vite, ni trop durement !

Une révélation édifiante. — M. l'abbé Toiton, fondateur et directeur d'une feuille louche intitulée (par antithèse) *la France catholique*, est condamné à six mois de prison pour détournement de titres. Dès son apparition, en Octobre 1906, nous avons signalé ici le caractère de ce journal, destiné à provoquer la désobéissance et la révolte dans les rangs du clergé français, et bon nombre de nos confrères en refusèrent les numéros qui leur étaient envoyés gratuitement. Les débats de l'affaire ont établi que M. Toiton avait reçu pendant trois mois, de M. Clémenceau, une subvention mensuelle de dix mille francs pour lancer son journal, et faire campagne en faveur des « Associations culturelles ».

Les partisans de celles-ci doivent être édifiés !

L'épiscopat et la mauvaise presse. — Les archevêques et évêques de la région Sud-Ouest de la France — provinces de Toulouse, d'Albi et d'Auch — ont publié un document collec-

tif qui dénonce le journal *la Dépêche de Toulouse* comme attaquant la religion catholique dans son enseignement dogmatique ou moral, dans sa hiérarchie et ses œuvres, et en défend la lecture aux fidèles sous peine de péché grave.

Cette ordonnance a été lue dans toutes les églises des quinze diocèses, le 3^e dimanche de l'Avent, et devra l'être de nouveau le dimanche avant l'ouverture du temps pascal.

AVIS. — *Le Livre-journal indiqué par l'Evêché pour la nouvelle comptabilité des fabriques est absolument le même que l'ancien modèle. Là où il n'est pas terminé, pour éviter un surcroît de dépenses, il peut toujours servir.*

BIBLIOGRAPHIE

« ÉTUDES »

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Décembre 1907.

I. *Motu proprio* de Notre Saint Père le Pape Pie X. — II. Sur l'Encyclique *Pascendi*, par Maurice DE LA TAILLE. — III. Madagascar. Exil et guerre, par Pierre SUAU. — IV. Michel-Ange. Histoire d'une tombe, par Gaston SORTAIS. — V. Au pays des Troglodytes, par Guillaume DE JERPHANION. — VI. Le Recrutement du clergé, par Paul DUDON. — VII. Inscrit et Jureur, par Pierre BILARD. — VIII. Bulletin des Missions, par Alexandre BROU. — IX. Communiqué de la Faculté orientale de Beyrouth. — X. Revue des livres. — XI. Notes bibliographiques. — XII. Événements de la quinzaine.

L'administration de la *Semaine religieuse*, 18 rue des Boucheries, Quimper, reçoit et transmet sans frais les abonnements aux « Études ».

M^r D'HULST. — *Nouveaux mélanges oratoires, tome VI. Sermons et allocutions pour les œuvres, sermons et allocutions de circonstance.* In-8. 4 fr. (Poussielgue, éditeur.)

C'est le privilège des hommes de première valeur de se révéler dans toutes leurs œuvres et d'y laisser la marque de leur personnalité. Toujours la pensée de M^r d'Hulst dans ses sermons, dans ses discours, jusque dans ses plus familières allocutions est originale, supérieure, profonde. Rien donc de ce philosophe et de ce penseur, que l'on a si justement nommé « l'un des prêtres les plus éminents de l'Eglise », ne doit demeurer dans l'ombre. Voici un nouveau volume aussi solide et lumineux que ses devanciers. Il sera goûté des admirateurs de l'illustre conférencier de Notre-Dame, qui, on le sait, ne voulut jamais conquérir les âmes à Dieu par l'émotion, cet habile artifice oratoire, mais par la force de la raison ; aussi ses livres ont toujours un puissant intérêt.

Nombreux sont ceux qui ayant eu à se plaindre de rhumatismes, ont eu à se louer d'avoir pris les

Pilules Pink

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie LE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Lettre-Circulaire de M^r l'Evêque de Quimper et de Léon au Clergé de son diocèse, concernant la création de Conseils paroissiaux et le Denier du Clergé et portant promulgation du Décret *Ne temere* (fin) ; Nominations ; Réceptions du nouvel an ; Conseils paroissiaux.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — L'Enfant-Dieu.

III. *Chronique du diocèse* :

Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Décoration pontificale ; Nomination d'un chanoine honoraire ; Pèlerinage de Lourdes ; Brest ; La Sainte-Enfance ; Avis.

IV. — *Chronique générale* : Rome ; France ; Le projet d'assemblée des Evêques ; Etrange prétention ; Un arrêt important ; Dijon.

V. — *Bibliographie*.

VI. — *Annonces et avis divers*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 29 Décembre. — Dimanche dans l'Octave de Noël. S. Thomas, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

A la messe et aux Vêpres, mémoires du Dimanche et des 4 Octaves.

Lundi, 30. — Office de l'Octave de Noël ; semi-double. Blanc.

Mardi, 31. — S. Silvestre, Pape. Double. Blanc.

Mercredi, 1^{er} Janvier 1908. — CIRCONCISION DE N. S. JÉSUS-CHRIST. Double de 2^e classe. Blanc.

Jeudi, 2. — Octave de S. Etienne, Premier Martyr. Double. Rouge.

Vendredi, 3. — Octave de S. Jean, Apôtre et Evangéliste. Double. Blanc.

Samedi, 4. — Octave des Saints Innocents, Martyrs. Double. Rouge.

Dimanche, 5. — Veille de l'Epiphanie. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Trégarvan du 29 au 31 Décembre.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. LETTRE - CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Concernant la Création des Conseils paroissiaux et le Denier du Clergé
et portant promulgation du Décret « Ne temere »
(fin.)

III. — Ordonnance établissant les Conseils paroissiaux.

I. Administration temporelle des paroisses.

ART. 1^{er}. — Conformément aux lois de l'Église, l'administration temporelle des paroisses est confiée à MM. les Curés et Recteurs qui en sont *seuls* responsables devant l'Evêque. (Conc. de Trente, Sess. 22. Chap. 3. *De ref.*)

Chaque année, ils rendent compte de leur administration à l'Ordinaire.

II. Création des Conseils paroissiaux.

ART. 2. — Pour les assister dans cette tâche, des Conseils paroissiaux sont créés dans le Diocèse.

Il y en a un par paroisse.

Les Conseillers paroissiaux sont ecclésiastiques ou laïques.

Ils ne sont unis, entre eux, ou avec le Curé ou Recteur, par aucun lien d'association.

Ils sont des conseillers bénévoles. Ils donnent des avis. Leur rôle est purement consultatif. Ils n'encourent aucune responsabilité légale ou financière. Ils laissent entière la responsabilité du pasteur.

III. Nombre des membres du Conseil paroissial.

ART. 3. — Les Conseils paroissiaux, le Curé ou le Recteur et le vicaire non compris, sont composés de cinq membres, dans les paroisses au-dessous de 2.000 âmes ; de sept membres dans les paroisses de 2.000 à 5.000 âmes ; et de neuf membres dans les paroisses au-dessus de 5.000 âmes.

Le vicaire, dans les paroisses à un seul vicaire, le premier vicaire, dans les paroisses à plusieurs vicaires, fait partie de droit du Conseil paroissial.

Les autres membres sont choisis parmi les catholiques recommandables de la paroisse.

ART. 4. — Le Conseil de l'église Cathédrale est présidé par l'Evêque. Il comprend trois membres de droit : le premier Vicaire général, qui est vice-président, un membre du vénérable Chapitre et le Curé-Archiprêtre.

IV. Formation des premiers Conseils paroissiaux.

ART. 5. — Les premiers Conseillers paroissiaux sont nommés par l'Evêque sur la présentation du Curé ou Recteur (1).

Leur nomination leur est notifiée par le Curé ou Recteur.

V. Durée, renouvellement et recrutement des Conseils paroissiaux.

ART. 6. — Les Conseillers paroissiaux sont nommés pour une durée de six années.

A l'expiration de chaque triennat, le Conseil se renouvelle par moitié.

C'est le sort qui désigne les sortants au terme du premier triennat (1^{er} Janvier 1911), et l'ancienneté dans la suite.

Les membres de droit, c'est-à-dire le Curé ou Recteur, et le vicaire, s'il y en a un, ne sont pas soumis à cette formalité.

ART. 7. — Après chaque triennat, dans la séance de Janvier, le Conseil est complété par l'Evêque, sur les propositions du Curé ou Recteur, après avis des membres restants.

Les membres sortants peuvent toujours être proposés de nouveau. Cette proposition laisse entière la liberté de l'Evêque.

ART. 8. — En cas de décès ou démission, au cours d'un triennat, le Conseil est complété par l'Evêque sur la présentation du Curé ou Recteur.

Cette présentation est faite avant l'expiration du mois qui suit le décès ou la démission.

Le nouveau Conseiller est nommé pour le temps qui restait à courir à celui qu'il remplace.

VI. Prérogatives des membres du Conseil paroissial.

ART. 9. — Les Conseillers paroissiaux jouissent, dans les églises et les cérémonies religieuses, des honneurs autrefois accordés aux membres des Conseils de fabrique.

VII. Rôle et attributions des Conseillers paroissiaux.

ART. 10. — Les Conseillers paroissiaux se réunissent obligatoirement deux fois par an : dans la première quinzaine de Janvier et dans la première quinzaine d'Octobre. Ils se réunissent, en outre, toutes les fois que le Curé ou Recteur le juge opportun.

(1) Cette présentation devra être faite à Monseigneur avant le 25 Décembre prochain.

Ils l'éclairent de leur avis sur toutes les questions qui leur sont soumises.

Ils lui prêtent leur concours pour le bon fonctionnement des diverses œuvres se rattachant au culte. Ils l'aident à établir, chaque année, le budget paroissial, et à arrêter le compte de l'exercice écoulé.

Ils assistent aussi le Curé, si celui-ci le juge bon, pour l'organisation et la perception des recettes du Denier du Clergé.

VIII. *Durée de l'exercice.*

ART. 11. — L'exercice de chaque année commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 Décembre.

IX. *Le budget.*

ART. 12. — La réunion pour la confection du budget a lieu dans la première quinzaine d'Octobre (1).

Le budget est dressé sur le modèle approuvé par l'Evêque (2).

Pour l'établir, le Curé ou Recteur fournit aux Conseillers paroissiaux tous les éléments d'appréciation utiles, notamment le dernier compte.

Si des divergences se produisent au sein du Conseil, elles sont consignées à la colonne des observations.

La feuille du budget est envoyée, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Evêché, avant le 1^{er} Novembre.

Le budget n'est exécutoire que lorsqu'il est revenu avec l'approbation de l'Evêque.

ART. 13. — Si une dépense extraordinaire, non prévue au budget, s'impose en cours d'exercice, elle ne peut être engagée qu'après l'avis du Conseil et l'approbation de l'Evêque, si elle dépasse le dixième de la recette totale annuelle.

X. *Le compte.*

ART. 14. — La séance pour la clôture du compte a lieu dans la première quinzaine de Janvier (3).

Le compte est porté, par recettes et dépenses, sur une feuille spéciale, selon le type indiqué par l'Evêque.

Au cours de l'exercice, le Curé ou Recteur inscrit dans le *livre-journal* les recettes et dépenses.

Il soumet ce *livre-journal*, avec les pièces justificatives, à l'examen des Conseillers paroissiaux.

Après cet examen et la vérification de l'état de la caisse,

(1) Par exception, le budget de 1908 sera dressé dans la séance de Janvier prochain et immédiatement communiqué à l'Evêché pour approbation.

(2) On trouvera, à l'imprimerie de M. de Kerangal, des feuilles de budget des feuilles de compte et le livre-journal.

(3) Le compte de 1907 sera dressé à la prochaine séance de Janvier.

le compte est arrêté. Si des observations se produisent, elles sont consignées à la colonne des observations.

La feuille de compte est envoyée, dans le mois qui suit, au Secrétariat de l'Evêché, en double expédition, pour être soumise au jugement de Monseigneur.

XI. *Fonctionnement des Conseils paroissiaux.*

ART. 15. — Le Conseil paroissial se réunit au presbytère, au cours de l'année, en dehors des deux séances obligatoires, chaque fois que le Curé ou Recteur le juge utile.

ART. 16. — La convocation se fait par lettre, et, sauf urgence, trois jours à l'avance.

ART. 17. — Le Conseil est convoqué par le Curé ou Recteur et présidé par lui.

ART. 18. — Le Conseil ne peut émettre utilement un avis que s'il comprend, outre le Curé ou Recteur, au moins trois membres dans les Conseils composés de cinq membres, au moins quatre membres dans les Conseils composés de sept membres, et au moins cinq membres dans les Conseils composés de neuf membres.

ART. 19. — Les avis à retenir et à consigner sont ceux de la majorité des membres présents. A égalité de voix, celle du président est prépondérante.

ART. 20. — Il n'est point dressé de procès-verbal de la séance.

Le Curé ou Recteur conserve un registre non signé dont chaque feuillet est partagé en deux colonnes.

Sur la colonne de gauche sont rédigées les questions posées au Conseil ; sur la colonne de droite, en face de la question posée, sont formulés les avis donnés.

La date de la réunion est mentionnée au bas des questions et réponses.

Ce registre, ainsi que le *livre-journal*, est présenté à l'Evêque au cours de la visite pastorale.

ART. 21. — Seul le Curé ou Recteur a qualité pour nommer, rétribuer et révoquer tous les employés et serviteurs de l'église.

Lui seul désigne les prédicateurs et les fait approuver par l'Evêque.

XII. *Denier du Clergé.*

ART. SPÉCIAL. — En ce qui concerne le Denier du Clergé, dont le produit doit être envoyé à l'Evêché pour être distribué aux ministres du culte qui manquent de ressources, les Conseillers paroissiaux prendront connaissance, à la réunion de Janvier, de la recette faite dans la paroisse et du reçu délivré par l'Evêque. Ce reçu sera lu en chaire, au prône de la grand'messe, le dimanche qui suivra sa communication au Conseil paroissial.

IV. — Promulgation du décret : « *Ne temere* ».

Nous profitons de la circonstance, chers et vénérés Coopérateurs, pour vous faire parvenir le décret rendu par la S. Congrégation du Concile au sujet des *fiançailles* et du *mariage*. Vous l'étudierez avec soin et vous le mettrez en pratique à partir de la fête de Pâques de la prochaine année 1908. Si vous rencontriez quelques difficultés dans son application, ce que Nous ne prévoyons pas, Nous Nous mettons à votre entière disposition pour vous donner les explications nécessaires.

(Suit le texte latin du décret *Ne temere* dont la traduction a été publiée dans la *Semaine religieuse* du 20 Septembre 1907.)

Nous ne ferons que quelques remarques sur les innovations les plus importantes du Décret *Ne temere*.

I. FIANÇAILLES

Le Décret ne rend pas les fiançailles *obligatoires* à l'avenir. Mais il règle que, à dater de Pâques 1908, il n'y aura de *valides*, ressortissant leurs effets canoniques, que les fiançailles contractées conformément aux formalités nouvelles.

II. MARIAGE

A. Célébration ordinaire du mariage avec l'assistance du Curé.

1^o VALIDITÉ. Sur le territoire soumis à sa juridiction, chaque Curé pourra assister *validement* à la célébration de tout mariage, même entre personnes qui lui sont étrangères.

En dehors de ce territoire, il ne pourra plus assister *validement* à la célébration du mariage, même de ses propres sujets, à moins d'avoir obtenu une *délégation*.

Cette délégation ne peut être donnée que par le Curé du lieu du mariage ou par l'Ordinaire.

2^o LICÉITÉ. Diverses conditions devront être observées par le Curé pour que son ministère soit accompli *licitement*.

a) Le Curé aura dû constater préalablement l'*état libre* des parties, en employant les moyens de droit, et particulièrement en s'assurant que les bans ont été publiés et qu'aucun empêchement n'a été révélé.

Il devra constater en outre que l'une ou l'autre des parties a *domicile* dans le lieu du mariage, ou que du moins elle y *réside* depuis un mois. Faute de cette dernière condition, le Curé du lieu ne pourra, à moins de grave nécessité, procéder *licitement* qu'avec l'autorisation du propre Curé des parties ou de l'Ordinaire.

Quand il s'agira des *vagi*, le Curé devra en référer à l'Ordinaire ou à son délégué, sauf le cas de nécessité.

b) C'est devant le Curé de la future épouse que le mariage doit être régulièrement contracté, s'il n'y a pas de motif de faire autrement.

B. Cas extraordinaires de célébration de mariage sans l'assistance du Curé.

1^{er} cas. — Quand l'une des parties est en *péril imminent de mort* et que l'assistance du Curé est impossible, tout prêtre pourra *validement* et *licitement* recevoir le consentement des époux, en présence de deux témoins.

2^o cas. — Dans les pays *troublés*, où les parties se voient dans l'impossibilité de rencontrer leur propre Curé ou son délégué, elles peuvent, après un mois d'attente, contracter *validement* et *licitement* en présence de deux témoins.

C. Inscription des actes de mariage.

Outre l'acte de mariage rédigé sur un registre spécial dans le lieu où il a été célébré, mention dudit acte sera faite en marge de l'acte de Baptême, dans le registre de la paroisse où chacun des deux conjoints a été baptisé, et ce, à la diligence, soit du Curé, soit des témoins, soit des contractants eux-mêmes, qui sont tous tenus solidairement.

III. OBLIGATION IMPOSÉE PAR CE DÉCRET

Les dispositions de ce Décret n'obligent que les personnes qui sont catholiques, et celles qui, l'ayant été, ont cessé de l'être.

Y sont tenus également les catholiques qui contractent avec une partie non catholique, même après dispense de l'empêchement provenant de la religion mixte ou de la disparité de culte.

A CES CAUSES,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. I^{er}. — Le Décret *Ne temere* donné à Rome par la S. C. du Concile le 2 du mois d'Août 1907, est et demeure publié dans Notre Diocèse de Quimper et de Léon.

ART. II. — D'après la teneur même du décret, celui-ci devra être lu et expliqué en langue vulgaire, dans chacune des paroisses de Notre Diocèse, avant la mise en vigueur, c'est-à-dire avant le Dimanche de Pâques 1908.

ART. III. — Sont abrogées de droit, par ce Décret, toutes les dispositions contraires contenues dans les Statuts du Diocèse.

Donné à Quimper, le 3 Décembre 1907.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

II. Par lettre en date du 17 Décembre, Son Em. le cardinal Merry del Val a informé Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry, que le Saint-Père a daigné le charger de l'admi-

nistration du diocèse de Quimper jusqu'à la prise de possession du nouvel Evêque.

En vertu de cette décision du Souverain Pontife, rien n'est changé dans l'administration du diocèse tant au spirituel qu'au temporel.

III. Nominations. — I. Mgr l'Evêque a nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Quimper le R. P. Le Floc'h, Supérieur du Séminaire français, à Rome.

II. Par décision du 20 Décembre, M. Guillerm, jeune prêtre de Trégarantec, a été nommé vicaire de La Feuillée.

IV. Réceptions du nouvel an. — Monseigneur l'Evêque recevra, le mardi 31 Décembre, à 10 heures, MM. les Chanoines et les membres du Clergé de la ville et des environs ; à 10 h. 1/2, les communautés religieuses ;

Le 1^{er} Janvier, à partir de 2 heures, les représentants des Œuvres catholiques et les autres personnes qui désireraient lui faire visite.

V. Conseils paroissiaux. — Par décision de Monseigneur, en date du 23 Décembre, ont été nommés les conseillers des paroisses dont les noms suivent :

Argol, Arzano, Audierne ;

Bannalec, Batz (île de), Baye, Bénodet, Berrien, Beuzec-Conq, Bodilis, Bohars, Botmeur, Botsorhel, Bourg-Blanc, Brélès, Brennilis ;

Cast, Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Cap-Sizun, Clohars-Carnoët, Clohars-Fouesnant, Cloître (Le) (Pleyben), Coat-Méal, Comanna, Combrit, Concarneau, Conquet (Le), Coray, Crozon ;

Daoulas, Dinéault, Dirinon, Drennec (Le) ;

Edern, Elliant, Esquibien ;

Folgoët (Le), Forêt-Fouesnant (La) ;

Garlan, Gouesnac'h, Gouesnou, Gouézec, Goulien, Guerlesquin, Guiclan, Guilers (Plogastel), Guilers (Brest), Guilgomarc'h, Guimaëc, Guimiliau, Guipavas, Guipronvel ;

Hôpital-Camfrout ;

Juch (Le) ;

Kerfeunteun, Kerlaz, Kernével, Kersaint-Plabennec ;

Lababan, Lambert, Lambézellec, Lampaul-Ploudalmézeau, Landéda, Landeleau, Landivisiau, Landudec, Landunvez, Langolen, Lanhouarneau, Lanildut, Lanmeur, Lannéan, Lanriec, Laz, Lesneven, Leuban, Loc-Maria (Plouzané), Loc-Maria (Quimper), Locmélard, Locquirec, Loctudy, Lopérec, Loqueffret, Lothey-Landremel ;

Mahalon, Martyre (La), Meilars, Melgven, Milizac, Molène (île), Motreff ;

N.-D. de l'Assomption (Quimperlé), N.-D. de Kerbonne (Saint-Pierre-Quilbignon) ;

Ouessant (île d') ;

Pencran, Penhars, Penmarc'h, Peumerit, Plabennec, Pleyben, Plobannalec, Ploëven, Plogastel-Saint-Germain, Plomelin, Plonéis, Plonévez-du-Faou, Ploudalmézeau, Ploudaniel, Plouénan, Plougar, Plougastel-Daoulas, Plougoulm, Plougourvest, Plouguin, Plouigneau, Ploumoguier, Plounéour-Trez, Plounévez (Lochrist), Plourin (Ploudalmézeau), Plouvien, Plouyé, Plouzané, Plovan, Pont-l'Abbé-Lambour, Port-Launay, Pouldavid, Pouldreuzic, Poullan, Primelin ;

Quéménéven, Querrien ;

Rédéné, Relecq (Le), Roche (La), Roscoff, Rosnoën ;

Saint-Coulitz, Saint-Eloy, Saint-Eutrope, Saint-Evarzec, Saint-Frégant, Saint-Goazec, Saint-Hernin, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Jean-Trolimon, Saint-Marc, Saint-Martin (Morlaix), Saint-Mathieu (Morlaix), Saint-Méen, Saint-Nic, Saint-Pabu, Saint-Pierre-Quilbignon, Saint-Rivoal, Saint-Sauveur (Recouvrance), Saint-Sauveur (Sizun), Saint-Ségal, Saint-Servais, Sainte-Sève, Saint-Thois, Saint-Thonan, Saint-Thurien, Saint-Urbain, Saint-Yvi, Santec, Scrignac, Sibiril, Sizun, Spézet ;

Taulé, Trébabu, Tréboul, Tréflévénez, Tréflez, Trégarantec, Trégarvan, Trégourez, Tréguennec, Trégunc, Tréhou (Le), Tréogat, Tréouergat, Trévoux (Le), Tudy (île).

(A suivre.)

N. B. — Les feuilles de nominations seront envoyées ultérieurement à MM. les Curés et Recteurs.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'ENFANT - DIEU

Un enfant attire par ses charmes et touche par sa faiblesse. Ses timides vagissements, son doux sourire, son paisible sommeil attendrissent le cœur. Quoi de plus gracieux, quoi de plus aimable qu'un enfant ! Un berceau doré, un service fastueux éloigneraient les pauvres, et Jésus veut que tout le monde s'approche de lui avec amour et confiance. C'est pour cela qu'il se montre enveloppé de misérables langes et couché dans une crèche.

Autour de cette crèche, les leçons se multiplient pour moi.

Jésus enfant m'apprend à mépriser les biens fragiles et menteurs vers lesquels se précipitent nos convoitises.

Jésus enfant m'apprend que les privations et les souffrances doivent, de bonne heure, contrarier et réduire la chair rebelle, ennemie de ma vertu et de ma perfection.

Jésus enfant m'invite à la simplicité, à la candeur, à la vie obscure, solitaire et cachée.

Je reçois avec respect ces enseignements dans mon cœur attendri, car c'est l'amour qui les donne. L'amour, voilà ce qui me touche le plus aujourd'hui. L'édit qui arrache la sainte famille aux douceurs du foyer domestique, l'avenglement des hommes qui refusent un asile au Fils du Dieu, caché dans le sein de sa Mère, la froide nuit de la Nativité, l'étable de Bethléem, les pauvres langes, la crèche, tout cela a été éternellement préparé par l'amour de Dieu.

Splendeur de la lumière éternelle, Jésus enfant s'enveloppe d'une chair infirme; c'est par amour pour moi. Maître de tous les biens, Jésus enfant se condamne à la pauvreté; c'est par amour pour moi.

Eternel et parfait bienheureux, Jésus enfant commence à souffrir, c'est par amour pour moi. Je serai moins rebelle aux dures nécessités de la douleur, si je vois mon Sauveur s'y soumettre dès la première heure de sa vie mortelle.

Sic nos amantem quis non redamaret : Qui n'aimerait pas Celui qui nous a tant aimés ?
R. P. MONSABRÉ.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'année nouvelle, pour qu'elle soit bonne à tous, même à nos ennemis. — La conversion des pécheurs.

II. — L'Eglise et la France. — Le diocèse de Quimper et de Léon : la nomination de notre nouvel Evêque.

III. — L'ordination du 6 Janvier.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Mardi 31 Décembre*, à 7 h. 3/4 du soir, chant du *Te Deum* pour remercier Dieu des grâces obtenues pendant l'année qui finit et lui offrir celle qui va commencer. Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Mercredi 1^{er} Janvier, fête de la Circoncision, messe et offices comme les dimanches.

Le lendemain de sa préconisation comme archevêque de Chambéry, Mgr Dubillard a reçu le pallium, insigne de la dignité de métropolitain, dont la remise est faite par le doyen des cardinaux diacres.

Le même jour — vendredi 20 Décembre — Monseigneur a eu son audience de congé, au cours de laquelle il a présenté au Saint-Père, en même temps que M. le chanoine Peyron, le R. P. Compès,

professeur, et trois jeunes ecclésiastiques finistériens, étudiants au Séminaire français.

Sa Grandeur est arrivée à Quimper mardi soir et, malgré la fatigue d'un long et rapide voyage, a célébré, le jour de Noël, la messe pontificale, portant le pallium en vertu d'une faveur spéciale du Souverain Pontife.

A Rome, dans ses différentes visites soit au Saint-Père, soit aux éminents dignitaires de la Cour pontificale, Monseigneur a trouvé l'accueil le plus empressé, le plus flatteur; il a été particulièrement touché des marques de haute et affectueuse estime prodiguées à sa personne et de l'intérêt spécial témoigné à son cher diocèse de Quimper et de Léon.

Dans une prochaine Lettre pastorale, Sa Grandeur nous communiquera plus en détail ses impressions personnelles, en nous faisant connaître en même temps ce que le Pape pense de la situation actuelle, ce qu'il désire et ce qu'il attend des catholiques français.

Décoration pontificale. — Dans l'audience particulière qu'il a eue du Souverain Pontife, le 15 Décembre, Mgr l'Evêque a demandé et obtenu de Sa Sainteté pour M. H. de Chamillard, sénateur du Finistère, la croix de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

— Le Bref, daté du 18 Décembre 1907, signale l'attachement du nouveau commandeur aux traditions religieuses, le zèle qu'il a déployé, tant comme sénateur que comme président du Comité des jurisconsultes catholiques de Quimper, pour la défense des intérêts catholiques, enfin sa conduite toute de piété, de dévouement et de vénération envers le Saint Siège.

Nous prions M. le sénateur de Chamillard de vouloir bien agréer nos félicitations les plus sincères pour la distinction si méritée dont il vient d'être honoré.

Nomination d'un chanoine honoraire. — La veille de son départ de Rome, Mgr Dubillard présida, au Séminaire français (où il était descendu), une réunion à laquelle assistaient les élèves et les directeurs. A la fin de sa conférence, le prélat, dans son désir de rattacher de plus en plus notre diocèse à Rome, d'honorer les anciens élèves de cet établissement qui sont nombreux dans les rangs de notre clergé, pour reconnaître, en même temps, le mérite d'un prêtre qu'il a pu apprécier, nomma chanoine honoraire de la cathédrale de Quimper le R. P. Le Floc'h, supérieur du Séminaire français.

Cette nomination sera accueillie avec joie dans notre diocèse auquel le R. P. Le Floc'h — originaire de Kerlaz — appartient par sa naissance. En notre nom et au nom de ses confrères et compatriotes dont nous nous faisons l'interprète, nous adressons au nouveau chanoine l'expression de notre sympathie et nos cordiales félicitations.

Pèlerinage de Lourdes. — Les Directeurs des Pèlerinages des Diocèses bretons, de Saint-Brieuc, de Nantes, de Quimper et de Vannes, se sont réunis, mercredi 11 Décembre, chez M. l'abbé de Montgermont, directeur diocésain de Rennes, à l'effet de s'entendre au sujet du pèlerinage des cinq Diocèses bretons à Lourdes en 1908, année *jubilée* des Apparitions. Les principales lignes de ce projet de pèlerinage régional ont été arrêtées. La date en a été fixée. Le départ aurait lieu le 31 Août, avec retour à la fin de la première semaine de Septembre. Il est bon que nos religieuses populations en soient informées longtemps à l'avance, afin qu'elles prennent leurs mesures en conséquence. Aussi MM. les Curés et Recteurs agiront louablement en portant à la connaissance de leurs paroissiens la résolution des Directeurs.

Les cinq Evêques bretons seront heureux et fiers de se mettre à la tête de leurs diocésains ; et nous espérons que cette grandiose manifestation sera vraiment digne de la Bretagne et attirera sur elle les bénédictions privilégiées de Marie Immaculée.

(Semaine religieuse de Rennes.)

BREST. — **Les prêtres aux enterrements.** — On se rappelle que, à l'audience du 13 Novembre dernier, le juge de paix prononça une amende de un franc pour chacune des contraventions relevées contre 17 prêtres de Brest qui, malgré l'arrêté municipal, avaient assisté aux convois funèbres revêtus de leurs habits sacerdotaux.

Les prêtres condamnés faisant opposition à ce jugement, l'affaire est revenue devant le tribunal de simple police, le 14 Décembre. M^e Le Guen, ancien sénateur, bâtonnier de l'ordre des avocats, en présentant la défense des ecclésiastiques poursuivis, a plaidé, en même temps, « la cause de tous les catholiques brestoises, celle de toutes les familles voulant donner à leurs défunts l'honneur d'une sépulture religieuse ». L'éloquent avocat cite de nombreuses décisions judiciaires, notamment des arrêtés du Conseil d'Etat, qui montrent l'illégalité de l'arrêté municipal, et demande l'acquiescement des inculpés.

Le jugement, rendu à l'audience du 18 Décembre, a maintenu en entier celui du 13 Novembre.

« Ce jugement, dit l'*Echo paroissial*, les prêtres condamnés le subissent, mais ne l'acceptent pas. Sans entrer dans les considérants et les attendus de M. le Juge de paix, ils font cette simple réflexion : le juge de paix de Joigny (pour ne parler que de celui-là), ayant à prononcer dans un cas semblable, a déclaré que l'arrêté municipal qui interdisait aux prêtres de Sens d'assister aux enterrements revêtus de leurs habits sacerdotaux, était illégal... Et le Conseil d'Etat a décidé, à plusieurs reprises, que les maires n'ont pas le droit de prendre des arrêtés de police, en invoquant l'ordre public, si en réalité l'ordre public n'a pas été troublé et n'est pas menacé de l'être. Or, à Brest, l'ordre public n'a jamais été troublé

par les convois funèbres, parce qu'ils étaient précédés de prêtres en surplis, et personne ne songeait à le troubler. » Tous savent que la population brestoise, froissée de la suppression du cortège religieux, désire que les convois funèbres aient lieu comme par le passé.

La Sainte-Enfance. — Cette œuvre d'apostolat appelle et mérite, au même titre que la Propagation de la Foi, l'appui et le généreux concours des catholiques. Elle a pour objet spécial, on le sait, d'unir les enfants chrétiens pour procurer, par leurs prières et leurs aumônes, la grâce du baptême aux petits enfants infidèles : c'est par centaines de mille annuellement qu'elle baptise les enfants moribonds ; elle en rachète et en élève également un très grand nombre.

Dans une circulaire envoyée dans toutes les paroisses de France (que nous avons reproduite presque en entier (1), le directeur général, Mgr Demimuid, constate et déplore les baisses successives survenues, depuis quelques années, dans les recettes de la section française de la Sainte-Enfance. Peut-être cela vient-il de ce qu'elle a perdu ses meilleurs auxiliaires et ses zéloteurs les plus dévoués par suite de la fermeture des écoles congréganistes et le départ des religieuses enseignantes. A aucun prix il ne faut que l'œuvre disparaisse avec elles : le zèle industriel de nos vénérés confrères saura leur suggérer les moyens nécessaires pour l'empêcher.... Les besoins se multiplient et deviennent plus impérieux que jamais ; mais ce n'est pas sans raison que, parmi nos motifs d'espérer, nous plaçons d'instinct et le nombre de nos missionnaires et la générosité de nos aumônes pour propager la foi. « Donnez, dit Notre-Seigneur, et il vous sera donné » ; donnons la foi aux peuples infidèles, elle nous sera conservée à nous-mêmes et à nos enfants que nous aurons, de bonne heure, intéressés à l'œuvre d'apostolat.

En même temps, nous attirerons les bénédictions divines sur notre malheureux pays. Chaque année, des milliers de pauvres païens, enfants ou adultes, s'en vont devant Dieu au sortir du baptême que leur a conféré une religieuse ou un missionnaire français, arrivés jusqu'à eux grâce à l'argent et aux prières des associés de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance. Est-il admissible que ces âmes n'aient pas une prière de reconnaissance pour la nation à laquelle elles doivent leur salut ?... Non, jamais nous n'avons eu plus d'intérêt à nous montrer généreux pour nos grandes œuvres catholiques. Puissent tous les bons Français comprendre et redoubler de zèle pour leur prospérité !

N. B. — Les aumônes recueillies pour la Sainte-Enfance doivent être envoyées au Secrétariat de l'Evêché. — S'adresser, pour les demandes d'*Annales*, d'images et de médailles, au directeur diocésain, M. le chanoine Salaün, doyen du Chapitre de la Cathédrale, Quimper.

(1) N° du 29 Novembre 1907.

AVIS. — I. Le Livre-journal indiqué par l'Evêché pour la nouvelle comptabilité des paroisses est absolument le même que l'ancien modèle. Là où il n'est pas terminé, pour éviter un surcroît des dépenses, il peut toujours servir.

II. Un Bréviaire, édition Mame, grand format (Partie d'hiver), portant à la première page les initiales F. H., a été oublié à la librairie J. Salaun, où son propriétaire peut le réclamer.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ROME. — Le Pape et la France. — Au cours des cérémonies qui se sont succédé à l'occasion du récent Consistoire, le Saint-Père a parlé à diverses reprises et longuement de notre pays en termes particulièrement affectueux dont seront touchés et réconfortés les catholiques français.

Le 18 Décembre, en remettant la barrette rouge aux nouveaux cardinaux, Pie X, s'adressant à NN. SS. Luçon et Andrieu, s'exprima ainsi : « Il me tardait d'offrir aux catholiques de votre patrie une nouvelle preuve de ma particulière affection. Au moment de donner ce témoignage, je voyais se présenter à mon esprit tous ces insignes prélats qui, obéissant à ma parole dans une union admirable, ont affronté la persécution dont ils étaient victimes, avec une résistance tranquille mais inébranlable. Aux offres astucieuses (subdole) d'un gouvernement qui, violant ouvertement toutes les lois divines et humaines avait sacrilègement usurpé les choses les plus saintes, ils ont préféré les angoisses, la pauvreté et la misère. Leur attitude, en même temps qu'elle pénètre de confiance les cœurs de tous les gens de bien, est la garantie d'une victoire certaine.

» Ainsi, ceux qui voulaient détruire se sont trouvés avoir édifié ; ceux qui voulaient par tous les moyens bannir de la France la religion de Jésus-Christ, en ont au contraire ravivé la foi. Tous les fidèles ont été excités à répéter avec leurs évêques les paroles de Judas Macchabée : *Melius est nos mori in bello, quam videre mala gentis nostræ et sanctorum.* (Macc. III, 59.) Mieux vaut pour nous mourir en pareille bataille, que d'assister en témoins aux désastres de notre race et de nos sanctuaires. »

Le Pape expose ensuite un des motifs qui dirigèrent son choix sur Marseille, qui reçut la première, par Lazare, le premier germe de la foi chrétienne, par sa parole toute chaude encore du sang de Jésus-Christ ; Reims a été la source baptismale où naquit la grande nation, toujours prospère tant qu'elle fut fidèle à l'orthodoxie et à l'alliance jurée entre la papauté et les pouvoirs publics, tant que par ses actes elle se montra la fille aînée de l'Eglise.

Le Pape est heureux de pouvoir conférer la pourpre aux pasteurs de ces deux sièges si vénérables pour tout Français.

Vendredi 20, le Saint-Père reçut, dans la salle du Consistoire, les Français venus à Rome pour les récentes solennités. Son Em. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, lut une adresse, remerciant Pie X pour les témoignages multipliés de son affection à l'égard de notre pays, l'assurant de la soumission filiale du clergé et des fidèles de France aux enseignements pontificaux ; puis il exprimait le vœu que le Pape voie des jours meilleurs pour l'Eglise, vœux offerts avec un redoublement de ferveur durant cette année de son Jubilé.

« Vous avez passé en revue dans votre discours, très cher Monsieur le Cardinal, répond le Pape, les points qui Me touchent de la façon la plus sensible quand il s'agit de la France. Oui certes, je suis profondément attaché à la France, et je tiens à lui multiplier les témoignages de Ma plus tendre affection... Je les voudrais augmenter encore, si j'en avais le pouvoir...

» J'ai donné Mon cœur à la France ; je l'ai déclaré plus d'une fois, et je le répète aujourd'hui ; il Me serait doux de Me rendre effectivement parmi les Evêques de France pour partager leurs souffrances, leurs sollicitudes et leur labeur. J'aime la France, parce que le Seigneur l'aime ; il le lui montre jusque parmi les épreuves qu'il a permises pour elle.

» La France comme nation descendait une pente douloureuse. La foi s'y affaiblissait, les mœurs y étaient compromises : Dieu a jugé nécessaire qu'elle fût ramenée à lui par la tribulation. De fait, la tribulation provoque un réveil de l'esprit religieux, ranime la foi et provoque ainsi le retour aux mœurs chrétiennes. Aussi Me dites-vous d'une voix unanime : « Nous reconnaissons la main du Seigneur aux effets qu'elle produit et Nous la bénissons ».

» Vous les voyez, ces effets, Mes frères bien aimés ; vous constatez les grâces que vous avez reçues vous-mêmes et la confusion qui a troublé ceux qui voulaient abattre l'Eglise....

» Je désire, ajouta Pie X sur le ton d'une affection très intime, je désire que vous redissiez encore à vos concitoyens, quand vous rentrerez chez vous, que le Pape aime la France et qu'il se réjouit des fruits de vie que Dieu y opère par la tribulation. »

L'auguste orateur exprima ici l'assurance que la France retrouverait les splendeurs chrétiennes que lui avait préparées le baptême de Clovis à Reims et que ses évêques avaient élaborées ; qu'elle justifierait ainsi vraiment son glorieux titre de fille aînée de l'Eglise et qu'elle porterait ainsi de nouveau dans le monde le drapeau de la civilisation et de la religion...

Il félicita les assistants de l'attachement qu'ils montraient au Pape et du dévouement qu'ils témoignaient aux nouveaux cardinaux : il leur demande de correspondre, par une collaboration active, au zèle de leurs pasteurs.

« Vous avez fait allusion, Monsieur le Cardinal, dit-il, en terminant, à l'année de Mon jubilé sacerdotal : Il est trop vrai, hélas ! que J'accomplis la cinquantième année de mon sacerdoce ; car cinquante ans de sacerdoce impliquent de lourdes responsabilités

devant Dieu. Mais cette année est aussi la cinquantième depuis l'apparition de la Vierge Immaculée à Lourdes, qui a montré avec éclat que si le surnaturel vit partout dans le monde, il vit surtout en France. »

Et le Pape recommanda instamment de prier la Vierge médiatrice, afin que la foi des bons soit conservée et vivifiée et afin que « nos adversaires, nos très chers adversaires, ajouta-t-il avec un accent pénétré, soient ramenés à la vérité. Ils sont moins mauvais qu'ils ne le paraissent et qu'ils ne veulent se le persuader à eux-mêmes. Il y a encore chez eux un germe de foi qui sommeille : demandons à Dieu qu'il lui plaise, par sa grâce, de raviver ce germe par l'intercession de la Vierge Immaculée ».

Le Saint-Père bénit ensuite les assistants, leurs familles et tous ceux dont la pensée leur est chère ; il demande en retour des prières pour lui-même, non pas tant pour sa personne que pour l'Eglise dont il a devant Dieu les responsabilités suprêmes.

FRANCE. — **La persécution.** — La loi sur la « dévolution des biens d'église », en discussion depuis plusieurs semaines, a été votée par la Chambre des députés à la majorité de 354 contre 177. Elle se résume dans l'article 14, lequel est ainsi conçu :

« L'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ne peuvent remplir, ni les charges pieuses ou cultuelles afférentes aux libéralités à eux faites ou aux contrats conclus par eux, ni les charges dont l'exécution comportait l'intervention, soit d'un établissement public du culte, soit de titulaires ecclésiastiques. »

Cette loi, toute de haine antireligieuse, que M. Pion, dans son magnifique discours a appelée « la grande expropriation des morts », lèse les droits les plus sacrés, tout d'abord la liberté de conscience, « garantie » cependant par l'article 1^{er} de la loi de Séparation. Qu'est-ce, en effet, que la liberté de conscience, sinon le droit de proclamer hautement ses croyances, d'y conformer sa vie et sa mort, de se survivre dans des actes de foi ? Le catholicisme enseigne la croyance en une autre vie et l'efficacité des prières.

La loi de « dévolution » votée par la Chambre, c'est la confiscation pure et simple. Avec ces théories, toutes les fondations d'académie et la propriété privée elle-même peuvent être supprimées. On y arrivera.

Le projet d'assemblée des Evêques. — L'*Univers* a publié la note suivante :

« Plusieurs journaux ont annoncé qu'une assemblée générale de l'épiscopat français aurait lieu fin Février.

» L'archevêque de Paris nous fait savoir et nous demande de dire que rien n'est décidé à ce sujet. »

Étrange prétention. — Les journaux blocards attaquent avec la dernière vivacité les catholiques qui instituent des comités

de surveillance destinés à surveiller la neutralité de l'école laïque. « Intolérance ! Inquisition ! » s'écrient les journaux soi-disant libres-penseurs.

Est-ce donc qu'à leurs yeux les parents n'auraient plus le droit de s'occuper de la manière dont on élève leurs enfants ?

Où est l'intolérance ? Et quelle société nous préparent ces écrivains qui, pour le plaisir d'attaquer l'Eglise, en viennent à dénier au père de famille le droit de surveiller la façon dont les maîtres et maîtresses sur lesquels il se décharge du soin d'élever ses enfants s'acquittent de leur mission ?

Non seulement les pères de famille ont ce droit, mais son exercice est pour eux un devoir... Ils ne l'ont que trop oublié dans le passé, hélas !

Un arrêt important. — Un instituteur de la Côte-d'Or s'étant permis, en classe, des propos extravagants contre la patrie, la religion et la morale, un père de famille réclama judiciairement des dommages-intérêts. Il eut gain de cause, en appel, à la cour de Dijon.

Cet arrêt constitue l'encouragement le plus décisif aux pères de famille qui veulent se grouper pour défendre la conscience de leurs enfants et faire respecter la neutralité scolaire.

DIJON. — **Une église vendue.** — Que fera-t-on bientôt des églises ? Voici la solution tout à fait probable. Elle a été imaginée, puis aussitôt réalisée par le maire et le conseil municipal de Bresse-sur-Tille. De leur propre initiative, ils ont vendu leur église paroissiale, devenue de par la loi propriété communale. Elle a été adjugée à l'enchère pour le prix de 260 francs, pour être démolie : les matériaux, en effet, rapporteront grand profit aux acheteurs.

On a dispersé les meubles par une vente à vil prix ; la chaire pour 5 francs. Le tabernacle, la table de communion, les boiseries n'ont pas trouvé acquéreur et sont pêle-mêle dans le cimetière, sous l'abri du ciel.

Voilà, chrétiens, ce qu'on veut faire, ce qu'on fera de vos églises,si vous laissez faire.

BIBLIOGRAPHIE

Catéchisme sur le Modernisme, d'après l'Encyclique *Pascendi Dominici Gregis*, de SS. Pie X, par le P. J.-B. LEMIUS. Brochure in-12 de 207 pages (à la librairie Saint-Paul et aux bureaux de l'*Univers*).

Le P. J.-B. Lemius, l'infatigable apôtre du Sacré-Cœur, passionné du zèle de la vérité comme de l'amour des âmes, a voulu contribuer pour sa part à répandre l'Encyclique, en en facilitant l'étude. Il a conçu l'excellente idée de la présenter sous forme de catéchisme. Il a réalisé ce dessein avec une méthode ingénieuse et une fidélité parfaite.

Divisée en chapitres courts, subdivisée eux-mêmes en plusieurs sections dont chacune embrasse un sujet bien délimité, l'Encyclique apparaît, dans sa

brochure, sous la forme simple et saisissante d'une série de réponses claires à des questions précises. D'ailleurs, on s'aperçoit promptement, à l'examen de ce catéchisme, à quel point le vigoureux enchaînement des idées et la netteté des formules a facilité cette adaptation. Ainsi le document pontifical se prête davantage à l'étude de qui veut le connaître à fond ; il s'offre avec plus d'aisance aux recherches de qui désire le consulter souvent....

Nous souhaitons vivement, pour le bien des âmes, que ce catéchisme soit médité par les prêtres et les laïcs instruits, dans les maisons d'enseignement catholique et dans les cercles d'études.

François VEUILLOT.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. — En vue de la propagande, on donne, franco : 6 exemplaires pour 5, 13 pour 10, 30 pour 20, 80 pour 50.

UNE NOUVEAUTÉ ; VIENT DE PARAÎTRE : l'*Almanach de l'Union des Œuvres*, pour apprentis, jeunes gens des patronages, ouvriers et employés des cercles et autres œuvres ouvrières.

128 pages in-8° raisin gracieusement illustrées : 0 f. 40 ; franco, 0 f. 50 ; importantes réductions pour quantités de 20-30-50-100 exemplaires.

S'adresser au « Bureau central de l'Union », 82, rue de l'Université.

M. l'abbé Jules CLARAZ. — *Conférences sur la Thèse de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, d'après l'Encyclique *Vehementer Nos*. Lettre-préface de M. l'abbé Stephen COUBÉ. In-12. 2 fr. (Poussielgue, éditeur.)

L'auteur démontre jusqu'à l'évidence que la Séparation de l'Eglise et de l'Etat est une erreur, une apostasie, un crime, une utopie, un fléau social.

« C'est un beau et solide travail. » (M. l'abbé Coubé.)

« L'œuvre est d'un homme de doctrine et d'expérience. Sous sa forme simple et précise, elle est à la portée de tous les esprits. Le sujet ne pouvait être traité ni avec plus de clarté, ni avec plus de persuasion. Il est tout à fait de circonstance. » (M. Arthur Loth, dans l'*Univers* du 27 Septembre.)

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Revue Financière

Un peu moins actif, le marché n'en est pas moins ferme dans l'ensemble. La Rente est à 95.42, l'Extérieure à 93 20 et les fonds russes accentuent leurs progrès.

Fermeté soutenue des grandes valeurs de crédit. La Banque centrale mexicaine se traite à 453 francs. Un acompte de six piastres, soit 15 fr. 54, sur les bénéfices de l'exercice 1907, sera mis en paiement, à partir du 2 Janvier, par les soins de la Banque de l'Union parisienne.

Bonne tenue à 455 francs de la Banque hypothécaire Franco-Argentine. Cette obligation est remboursable à 500 francs offrant le double attrait d'un placement rémunérateur et d'une importante prime de remboursement.

Nos grands chemins français sont fermement tenus.

Des demandes suivies sont à signaler en obligations 4 1/2 %. des chemins de fer dans la province de Buenos-Ayres. Cet important réseau qui dessert une des contrées les plus riches de l'Amérique du Sud, est appelé à un trafic des plus considérables.

Rio toujours agité à 1.677.

En banque, l'action Las Dos Estrellas est recherchée à 247, bien impressionnée par les nouvelles reçues du siège de l'exploitation.

Parmi les valeurs d'automobiles, l'action Chenard et Walcker prend de l'avance à 460 francs.

En hausse également l'obligation 5 % or du Port de Para, qui passe à 459. Les dernières dépêches signalent de nouveaux avancements dans les travaux.

A la faveur d'achats suivis, l'action Verre-Soleil est passée à 131 francs. Un contrat vient d'être signé pour la vente du verre-soleil en Allemagne. Des salles de démonstration et des dépôts seront installés, dans vingt villes de l'Empire, par le concessionnaire, qui assure à la Société un minimum de vente des plus importants.

En valeurs de charbonnages, on traite à 338 l'action Malonne-Floreffe et à 654 l'action privilégiée Makeewka.

LETTRE DE M. L'ABBÉ B...

Aumônier

d'un couvent des environs de Paris.

Monsieur,

Soyez assuré que je continuerai mon plus bienveillant concours à la propagation de votre *Curatif Vaugirard* dont j'ai souvent constaté les plus merveilleux effets. Je suis heureux de vous faire part ci-dessous de quelques nouvelles cures extraordinaires :

1^o Au mois de Juin 1906, Monsieur l'abbé R... crachait le sang, et au dire des médecins, ne pouvait vivre plus de deux ou trois mois. Tout traitement avait été supprimé comme inutile. Une personne charitable eut la pensée de lui faire prendre du *Curatif Vaugirard* à raison de trois cuillerées par jour. Au mois d'Août le médecin constatait une amélioration inespérée ; au mois de Septembre, Monsieur l'abbé R... put être ordonné prêtre et le mieux a persisté.

2^o A la Roche-Servière (Vendée), un jeune homme de 19 ans, Monsieur S..., fils unique d'une mère veuve, se mourait de la tuberculose ; les plus grands médecins de Nantes se déclaraient impuissants à arrêter le mal, et faisaient craindre un dénouement fatal dans un délai fort rapproché.

C'était à la fin de Septembre 1906. On suspend toute médication et on administre le *Curatif Vaugirard* à raison de 3 flacons par mois. Au mois de Mars, le jeune homme remis sur pieds se présente au Conseil de revision. Le médecin major ne voulait pas croire l'attestation des certificats attestant l'ancienne maladie de poitrine, tant le mieux était complet, et depuis lors il se maintient.

3^o En Avril 1905, un jeune séminariste, Monsieur l'abbé T..., dut quitter le grand séminaire de Beauvais et vint se faire hospitaliser chez les Sœurs de la Compassion, à Domfront (Oise). La poitrine était dans le plus triste état : toux, sueurs, crachements, tout faisait diagnostiquer une tuberculose invétérée.

Pendant plus d'un an, on lui a administré le *Curatif Vaugirard*. Le mieux s'était si bien affermi qu'il fut pris pour le service militaire au Conseil de revision.

Il y aurait bien d'autres preuves à signaler, ici où les Sœurs le distribuent aux pauvres et obtiennent des améliorations sérieuses. Entre autres, voici un pauvre ouvrier maçon, atteint de catarrhe chronique, qui pendant l'hiver ne pouvait se livrer à aucun travail.

La Sœur lui a fait prendre il y a un an du sirop pendant l'hiver et malgré la rigueur de la saison il a pu continuer son travail.

Vous faites donc par la remise que vous nous accordez œuvre de

propagande que nos Sœurs feraient encore plus grande si leurs ressources pour les pauvres n'étaient pas si limitées.

Recevez l'assurance du plus profond respect de votre bien dévoué.
Abbé B.

Nous tenons l'original de cette lettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous rendre visite au laboratoire du **Curatif Vaugirard**, 61, rue Saint-Didier, Paris.

Le **Curatif Vaugirard** se trouve dans toutes les pharmacies du monde. Brochure : E. Logeais, 37, avenue Marceau, Paris.

Adresse télégraphique : **Pulmonia**, Paris.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres**, Garnitures d'autels, **Thabors**, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez **M. SAUVAGE**, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS

Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE

Qualité supérieure, prix exceptionnel.

AGENTS demandés pour vendre à la campagne des produits vétérinaires indispensables aux cultivateurs et éleveurs ; 15 fr. par jour à gagner toute l'année. — Inutile d'écrire sans bonnes références. — S'adresser à **MM. Chauveau-Dixneuf et fils**, à La Séguinière, près Cholet (Maine-et-Loire).

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à **M. VINCENT**, 8, place Victor-Hugo, à **GRENOBLE**, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de **KERANGAL**, imprimeur de l'Évêché.